université de BORDEAUX

Extrait du registre des délibérations du Conseil du collège sciences de la santé

Séance du 9 juillet 2026
Présidence du Professeur Pierre Dubus, directeur du collège des sciences de la santé

Délibération portant approbation des Modalités de Contrôle des Connaissances et Compétences (MCCC) des formations Licence/Master/Doctorat (LMD).

Le Professeur Pierre Dubus présente **les MCCC des formations LMD suivantes, pour l'année universitaire 2026/2027** :
- Double-cursus Ecole Santé Sciences
- Parcours Initiation à la Recherche
- Master mention Santé
- Master mention Pharmacologie

Le Professeur Pierre Dubus, Directeur du collège, sollicite l'avis des membres du conseil.

Ces derniers émettent un avis favorable à l'unanimité des présents (quorum atteint), aux MCCC ainsi présentées.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Bordeaux, le 16 juillet 2026

Le Directeur du collège des sciences de la santé



Professeur Pierre DUBUS

Collège Sciences de la santé / Université de BORDEAUX

Double cursus
Ecole Santé-Sciences
-
Livret des enseignements et de stage

2026

-

2027

école santé-sciences

Table des matières

1/ Contacts (page 3)

2/ Présentation (page 4 à 5)
Présentation du cursus, schéma des études

3/ Descriptif de la formation de première année et modules (page 6 à 10)
Modules: mathématiques, physique, chimie, biologie

4/ Descriptif de la formation de deuxième année et modules (page 11 à 15)
Modules: cœur et vaisseaux, neurosciences, immunologie, sciences et humanité

4/ Modalités de Contrôles de Connaissances et Compétences- M3C (page 16 à 18)
Première année, deuxième année, validation UER, équivalences

4/ Stage de recherche de l'école Santé-Sciences
Objectif, formats des stages, choix du laboratoire d'accueil , conventions de stage, évaluation et validation du stage (première année) , évaluation et validation du stage (deuxième année)

Contacts

Coordination

T. Bienvenu : thomas.bienvenu@u-bordeaux.fr
I. Dupin : isabelle.dupin@u-bordeaux.fr
M. Mamani-Matsuda : maria.mamani-matsuda@u-bordeaux.fr

Comité pédagogique, enseignants

- Médecine: C. James : chloe.james@u-bordeaux.fr
- Pharmacie : P. Dufourcq : pascale.dufourcq@u-bordeaux.fr
- Odontologie : Elsa Garod elsa.garot@u-bordeaux.fr

Contact administratif

S. Girard : scolarite.lmd.sante@u-bordeaux.fr

Présentation (1)

L'Ecole Santé Sciences est un double cursus sélectif ouvert aux étudiants en Médecine, Pharmacie et Odontologie. La formation initiale (socle) est dispensée en seconde et troisième années d'études de santé. Le master et le doctorat de science sont réalisés lors d'(une) interruption(s) du cursus santé.

L'objectif de cette formation d'excellence est de proposer en parallèle des études de santé, un enseignement scientifique important, permettant l'accès aux masters puis à une thèse de science.

La validation de l'enseignement initial (socle) permet l'obtention d'une attestation de validation de l'Ecole Santé Sciences, qui ouvre l'inscription en Master 2 dès la quatrième année d'études (interruption dans les études de santé).

La description de ce double cursus est disponible sur le site du Collège des Sciences de la Santé, accès par le lien :

http://sante.u-bordeaux.fr/Espace-etudiant/Tout-sur-vos-etudes/Parcours-recherche/Double-cursus-Ecole-Sante-Sciences

Schématiquement, l'enseignement de formation initiale (socle) est réparti sur les 2 années et comprend :

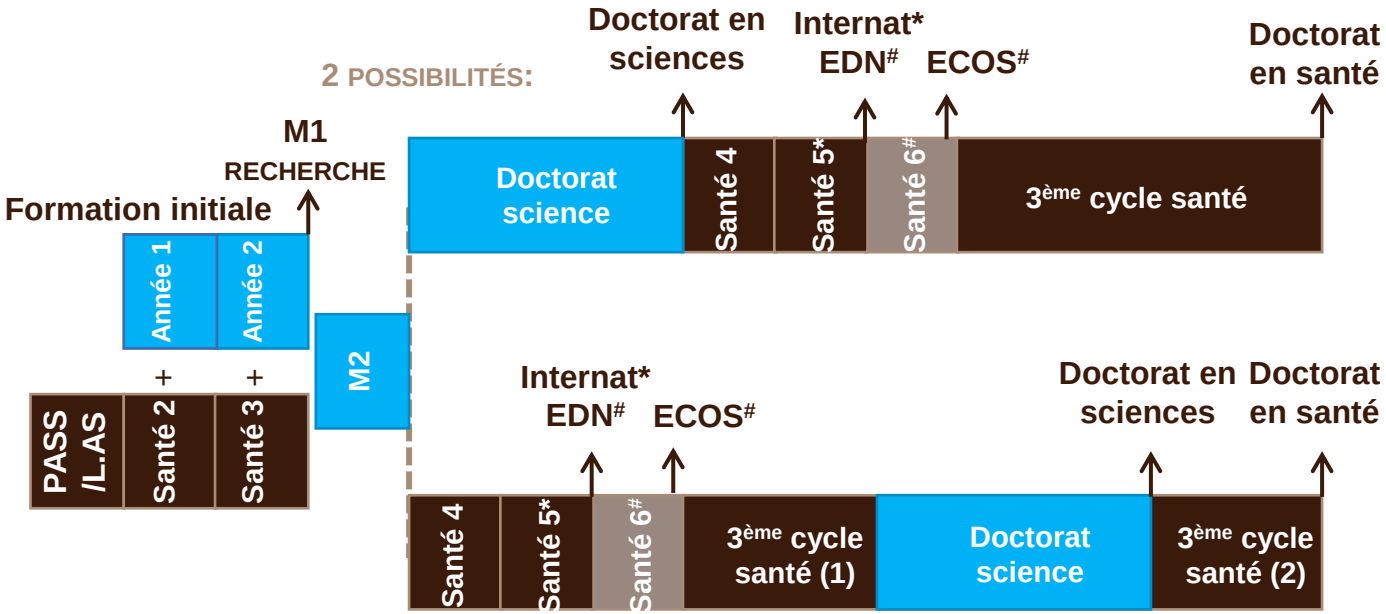
- 8 modules de 3-5 jours chacun avec des TP
année 1 (2ème année de santé) : mathématiques, physique, chimie, biologie
année 2 (3ème année de santé) : cœur et vaisseaux, neurosciences, immunologie, sciences et humanités
contrôle des connaissances pour la validation de chaque module

- 2 stages de recherche de 2 mois chacun

- une UER

Par la suite, les étudiants s'inscrivent aux enseignements de M2 et Doctorat en Sciences, selon le schéma ci-après.

Présentation (2)



*: Pharmacie, Odontologie: 4 années de santé

: Médecine: 5 années de santé

Première année de formation

Descriptif général

- 4 modules d'enseignements fondamentaux avec TP :
Mathématiques, Physique, Chimie, Biologie, dont les responsables sont listés ci-après dans chacun des programmes.
- Stage de 8 semaines (Bordeaux)
- Participation à des séminaires/congrès

Attention : dans le cas des étudiants en Pharmacie, un stage officinal de 4 semaines doit être réalisé avant la fin de 3ème année : pour les étudiants candidatant à l'ESS, il est préférable de faire ces 4 semaines de stage l'été précédant la seconde année d'études en Pharmacie !

L'enseignement est réalisé par modules (UE) de 3-5 jours, les grandes lignes des programmes sont présentées dans les pages suivantes.

Ce programme est donné à titre indicatif, les enseignements peuvent comporter des variations par rapport aux intitulés ci-dessous.

Module « Mathématiques » (1ère année)

Alioum AMADOU
(PR, mathématiques appliquées et statistiques, ISPED)

Thomas FERTE
(PH au CHU de Bordeaux et chercheur dans l'équipe SISTM au BPH)

~~Christophe TZOURIO~~
~~(PU-PH, neurologue et épidémiologiste, ISPED, co-dir EdILB)~~

~~Marie-Gabrielle DUPERRON~~
~~(junior- interne en santé publique et doctorante en neuroépidémiologie)~~

Le programme de chaque demi-journée est le suivant :
Introduction d'1 heure aux outils mathématiques nécessaires à la compréhension du cours suivant
2h de cours (les conférenciers présenteront leur parcours au début) avec discussion.

1) Modèles pour la description des phénomènes liés au vieillissement
– Concepts: Modèles de régression, estimation des paramètres (maximum de vraisemblance)
– Application: Vieillissement cérébral

2) Modélisation mécanistique cardiologie / cancérologie (INRIA)
– Concepts: ODE, PDE, résolution numérique
– Applications: Modélisation du signal électrique en cardiologie, modélisation de la croissance tumorale

3) Données de grande dimension / Genome Wide Association Studies
– Concepts: Tests statistiques, multiplicité, réduction de dimension
– Application: GWAS

4) Modélisation des alertes sanitaires : pharmacovigilance
– Concepts: approches bayesiennes
– Application: pharmaco-épidemiologie

5) Intégration des données de sources diverses pour la construction d'algorithme
– Concepts: ontologies, sql/nosql
– Application: informatique médicale

6) Modèles pour l'évaluation des innovations et pour la prédiction des événements de santé
– Concepts: information, choix de modèle
– Application: épidémiologie clinique

Module « Physique » (1ère année)

Eric CORMIER
(PR, UF Physique, Responsable du Groupe Optique et Lasers Femtosecondes au CELIA (UMR 5107)

Josselin DUCHATEAU
(junior- Chef de clinique en cardiologie et doctorant en rythmologie cardiaque)

Chaque enseignement théorique sera appuyé par des TP et des exercices de modélisation

1) Optique et lasers

Enseignements théoriques
– Rappels des Notions d'optique géométrique
– Lasers et amplificateurs
– Propriétés des faisceaux lasers et manipulation
– Impulsions courtes et optique non linéaire
Modélisation
– Concepts: approches bayesiennes
– Simulation de systèmes optiques (lance de rayon et optique géometrique) : Zemax, Oslo
– Propagation de faisceaux gaussiens (analytique) : ABCD, Rezonator, …
– Gain laser : Python
– Dynamique pulsée du laser : Python
– Impulsions courtes : DiagnoZoo, Fiberdesk
– Microscopie 2-photons : Python- TP

2) Mécanique des fluides

Enseignements théoriques
– Ecoulements dans les capillaires
– Tension superficielle
Modélisation
TP

3) Biomécanique

Enseignements théoriques
– Mécanique du point
– Résistance des matériaux
– Biomécanique

4) Electrophysiologie

Enseignements théoriques
– Rappels d'électrostatique
– Propagation dans les milieux biologiques
– Traitement du signal
Modélisation
– Génération des signaux cardiaques/neuronaux
– Analyse de signaux complexes
TP : Montage d'émetteurs/propagateurs/détecteurs basse fréquence

5) Interaction laser-matière

Enseignements théoriques
– Processus linéaires et Processus non-linéaires
– Interaction avec les milieux solides et biologiques
Modélisation
– Modèle d'ablation a 2 températures : Python
– Propagation de faisceaux dans les milieux diffusants
– Réfraction/diffraction sur des interfaces irrégulières
TP

6) Domaines de recherches associés

Laboratoires et activités
– Présentation des thématiques scientifiques locales
– Présentation des laboratoires et équipes de recherches (visites et rencontres)
– Présentation des réseaux nationaux et internationaux

Module « Chimie » (1ère année)

Guillaume COMPAIN
(MCF, CBMN/IECB-UMR5248)

COMPETENCES CIBLES:
– Maîtriser les grands concepts de chimie générale et leurs implications biologiques dans une approche de chimie bio-inorganique.
– Les métaux en biologie : spécificités, réactivités, molécules biologiques d'intérêt.
– Comprendre et transposer les réactions de chimie organique au domaine du vivant.
– Comprendre la réactivité chimique des bio-molécules telles que les peptides.
– Comprendre l'intérêt de la chimie organique pour la vectorisation et le ciblage actif de (bio)molécules thérapeutiques.
– Savoir associer une sonde pour l'imagerie à une technique d'imagerie.
– Comprendre le processus reconnaissance moléculaire dans le contexte de la chimie médicinale.
– S'initier à la modélisation moléculaire et comprendre l'intérêt de ces approches calculatoires en drug design.
– S'initier à la synthèse organique en laboratoire.

CONTENU:

1) Chimie bio-inorganique (6h)
Rappels des notions de chimie générale (prérequis) utilisées dans la suite du cours (Exercices Wooclap) (1h).
Les métaux en biologie : propriétés, spécificités, réactivité (1h).
Etude de la stabilité de molécules biologiques de type complexes moléculaires métal-ligand(s) (2h).
Extraits de publications : analyse des stratégies de synthèse et propriétés de complexes moléculaires
Compréhension des notions vues dans les cours ci-dessus (2h).

2) Chimie bio-organique (6h)
– Rappels de de chimie organique (fonctions, effets électroniques, grandes classes de réaction).
– Application à la chimie bio-organique: similitudes / différences entre chimie organique et biochimie.
– Introduction à l'étude de mécanismes enzymatiques simples.

3) Chimie appliquée à la vectorisation, à l'imagerie et au drug design (17h)
– (Bio)conjugaison, vectorisation et ciblage (4h).
– Réactivité chimique et Synthèse de peptides.
– Principes de la modélisation moléculaire et du drug design (3h).
– Travaux pratiques de modélisation moléculaire sur ordinateur (4h) : utilisation d'un logiciel de modélisation, visualisation d'un complexe ligand/protéine, drug design.
– Chimie des sondes pour l'imagerie (2h).
– Travaux pratiques de synthèse organique d'une sonde fluorescente (4h) : synthèse en laboratoire de chimie, réaction, purification, analyses par RMN et CCM.

Module « Biologie » (1ère année)

Pauline HENROT
(MCU-PH en physiologie, et ancienne élève de l'Ecole de l'Inserm Liliane Bettencourt)

Une demi-journée de ce module est consacrée à l'Initiation aux approches conceptuelles et théoriques en biologie

~~Séances de préparation en amont (3)~~
~~– Manipulation de données brutes~~
~~– Constructions de graphes et utilisation d'outils statistiques pour les comparaisons~~
~~– Objectif final: construire une figure de type article à chaque séance~~

1) Introduction à la démarche scientifique et aux techniques de base
Ateliers pratiques par groupes pour expliquer les méthodes d'analyse des acides nucléiques et des protéines :
– Biochimie type western blot
– Culture cellulaire
– Immunohistochimie/colorations
Apprentissage des bases du raisonnement scientifique par jeu type « Escape Game »

2) Organismes modèles ~~et cellules souches~~
– Organismes uni-cellulaires (levure)
– Organismes pluri-cellulaires (~~drosophile~~, C. Elegans, xénope, rongeurs)

3) Manipulation du génome, omics et vectorologie
– Morpholinos, miRNA, si/shRNA, OGM, Cre/Lox, CrisprCas9
– Applications thérapeutiques : thérapie génique, rétrovirus/adénovirus, si/shRNA

- Introduction aux techniques omics

4) Imagerie cellulaire
Les bases physiques (photonique, laser) seront acquises dans le module de physique, cette partie vise à montrer les applications et sera réalisée en collaboration étroite avec le pole photonique du Bordeaux Imaging Center
– Microscopie optique
– Microscopie confocale vs plein champ
– Imagerie en profondeur (2 photons, feuille de lumière)
– Super-résolution (STED, PALM, uPAINT, STORM)

5) Ingénieurie tissulaire
– Biomatériaux
– Cellules souches et organoïdes

6) Sciences et Humanités
– Aspects éthiques
– Valorisation de la recherche (cellule de transfert, brevets)

TP proposés par le pôle photonique du BIC:
– Microscopie wide field vs confocal / spinning disk
– Analyse d'images (logiciel Fiji)

Deuxième année de formation

Descriptif général

- 4 modules d'enseignements appliqués avec TP :
Cœur et vaisseaux, Neurosciences, Immunologie, Sciences et humanités, dont les responsables sont listés ci-dessous.

- Unité d'Enseignement et de Recherche

- Stage de 8 semaines (possible hors Bordeaux)

- Participation à des séminaires/congrès

Module « Cœur et vaisseaux » (2ème année)

Chloé JAMES
PU-PH, responsable de l'équipe ATIP interactions endothelium/plaquettes, U1034

Olivier BERNUS
PR, directeur scientifique de l'IHU Liryc, responsable de l'équipe Electrophysiologie tissulaire; U1045

Josselin DUCHATEAU (junior)

1) Electrophysiologie cardiaque, rythmologie (2 journées)

– Biophysique des membranes et bio-électricité cardiaque
– Electrophysiologie cardiaque cellulaire
– Mécanismes des arythmies
– Rôle de la mitochondrie dans l'insuffisance cardiaque et le remodelage arrhythmogène
– Nouvelles technologies expérimentales et cliniques + visite des laboratoires
– TP modélisation

2) Macrovasculaire et hémodynamique (1 journée)

– Hémodynamique, recherche clinique
– Prothèses vasculaires, méthode TESA
– Technologie et applications industrielles

3) Microvasculaire et hémostase (1 journée)

– Histoire du vaisseau (Sciences et humanités)
– Biologie des petits vaisseaux: physiologie
– Pathologies des petits vaisseaux: vers l'identification de nouvelles cibles thérapeutiques?
– Cerveau : approche épidemio-génétique
– Oeil
– Ateliers pour exemples d'étude de l'angiogénèse.
– Thérapie angiogéniques et anti-angiogéniques
– Neutrophiles et cellules endothéliales: deux acteurs clés dans la thrombose
– Thrombose et vieillissement

Module « Neurosciences » (2ème année)

Thomas BIENVENU
(ancien élève de l'Ecole de l'Inserm Liliane Bettencourt, MCU-PH en psychiatrie)
Aude PANATIER
(directrice de recherche CNRS en neurosciences)
Clara BESSERER
(juniore)

COMPETENCES CIBLES:
– S'inscrire dans la pluridisciplinarité, déterminante en neurosciences
– Montrer la diversité de la recherche en neurophysiologie et pathologies du SNC
– Illustrer dans une approche bottom-up comment l'utilisation de notions théoriques permet de répondre à des questions fondamentales en neurosciences
– Transmettre les grands principes théoriques de la recherche en neurophysiologie et susciter l'intérêt des étudiants
– Application de ces principes et connaissances en recherche pré-clinique et clinique
– Porter un autre regard : approche critique de la psychiatrie biologique

CONTENUS :
Matinées : Enseignements théoriques
- Neurones, synapses et cellules gliales
- Physiologie des réseaux neuronaux
- Recherche translationnelle en neurologie
- Recherche translationnelle en psychiatrie

Après-midis : Enseignements pratiques en 1/2 groupes:
2 après-midi de TP d'imagerie calcique in vivo
2 après-midi de TD de programmation pour l'analyse de données d'imagerie calcique (Python)

Optionnelle, durant le mois de juillet: Participation au Cours Master/Doctorat "Introduction aux neurosciences expérimentales". Ce Cours se déroule à l'Ecole des Neurosciences. Il combine présentations méthodologiques et formations pratiques "main à la pâte" sous la forme de mini-projets. Il couvre les principales techniques modernes utilisées dans un laboratoire de recherche en neurosciences : biologie moléculaire et cellulaire des neurones, imagerie photonique, électrophysiologie in vitro et in vivo, analyse de signaux et neurocomputation, comportement.

Des places pourront être garanties pour les étudiant.e.s du DC désireux.ses de suivre ces enseignements.

Module « Immunologie » (2ème année)

Maria MAMANI MATSUDA
(PR, laboratoire ImmunoConcept, UMR 5164)

Le module comprend une séance Sciences et Humanités.

1) Méthodologie en Immunologie
– Cytométrie en Flux (théorie + passage de cellules sur un analyseur)
– Cytotoxicité/ ELISA / ELISPOT
– Isolement/Caractérisation de populations de cellules immunitaires
– Détection de cellules T spécifiques d'un antigène

2) Sciences et Humanités : Immunologie Conceptuelle
– Historique des théories en Immunologie
– Le système immunitaire et les notions de : Individu/Frontières/Intégrité tissulaire
– Tolérance immunitaire

3) Notion de balance « tolérance versus activation immune » ou « réponse effectrice
versus réponse régulatrice » (1 journée)
– Populations effectrices et populations immuno-régulatrices
– Différenciation et polarisation des lymphocytes T
– Mécano-transduction et interaction des cellules immunitaires avec la matrice extracellulaire
– Importance de ces notions en Transplantation, Auto-immunité, Cancérologie, Evasion virale

4) Lymphocytes non-conventionnels
– Lymphocytes T Natural Killer, Lymphocytes T gamma-delta, Mucosal Associated
Invariant T lymphocytes
– Innate lymphoid cells, cellules natural killer
– Immunité mucosale, integrité tissulaire

5) Immunité innée et immuno-métabolisme
– Immunité innée myeloide
– Immuno-métabolisme
– Inflammasome
– Métabolisme énergétique, reprogrammation
– Application au cancer et aux maladies inflammatoires chroniques

Module « Sciences et Humanité » (2ème année)

Maël LEMOINE
(PR, membre du groupe d'Analyse conceptuelle et théorique de l'activation immunitaire et des barrières biologiques, laboratoire ImmunoConcept)

Interventions intégrées aux modules d'enseignement suivants :

– Biologie (éthique de la valorisation) en A1
– Coeur et vaisseaux (histoire des sciences) en A2
– Immunologie (philosophie des sciences) en A2
– Neurosciences en A2

Journées dédiées (A2) :
– philosophie des sciences
– économie de la santé
– éthique en recherche clinique
– histoire des sciences

Modalités de Contrôles des Connaissances et Compétences (M3C) Première année

Pour les deux années, la validation d'un module d'enseignement est obtenue par une note totale supérieure ou égale à 10 (hors UE Séminaires et congrès). Il existe un système de compensation entre modules: si la moyenne de tous les modules (hors UE Séminaires et congrès et UE Stage de recherche) est supérieure à 10/20, les modules non-validés deviennent validés.

Intitulé enseignement	ECTS	Total heures	Semestre	Enseignant responsable	Session 1			Session 2		
					Modalité	*durée*	*Coeff.*	*Modalité*	*durée*	*Coeff.*
Mathématiques	3	25h	Sem.1	A. AMADOU T. FERTE	Examen oral terminal (présentation de projet)	30mn	1	Examen oral terminal (présentation de projet)	30mn	1
Physique	3	25h	Sem.1	E. CORMIER	Examen oral terminal	30mn	1	Examen oral terminal	30mn	1
Chimie	3	29h	Sem.2	G. COMPAIN	TP : contrôle continu écrit (compte-rendu) et/ou oral	Oral (30 mn) et/ou écrit (1h) et/ou oral (15mn) + écrit (30 mn)	0.25	Examen oral terminal	30mn	1
					Examen terminal : oral et/ou écrit		0.75			
Biologie	3	32h	Sem.2	P. HENROT	Examen oral terminal	20mn	1	Examen oral terminal	20mn	1
Stage de recherche	12	307h	Sem.2	T. BIENVENU I. DUPIN M. MAMANI-MATSUDA	Note de stage		0.5	Examen oral	20mn	1
					Affiche et présentation orale	20mn	0.5			
Séminaires et congrès	3	25h	Sem.2	T. BIENVENU I. DUPIN M. MAMANI-MATSUDA	Présence et réalisation d'un résumé		1	Report de résultat de session 1		

Modalités de Contrôles des Connaissances et Compétences (M3C)
Deuxième année

Intitulé enseignement	ECTS	Total heures	Semestre	Enseignant responsable	Session 1			Session 2		
					Modalité	***durée***	***Coeff.***	***Modalité***	***durée***	***Coeff.***
Immunologie	3	30h	Sem.2	M. MAMANI MATSUDA	Examen oral	30mn	0.75	Examen oral terminal	30mn	1
					Compte rendu de TP		0.25			
Cœur et vaisseaux	3	32h	Sem.1	C. JAMES O. BERNUS	Examen oral terminal	30mn	1	Examen oral terminal	30mn	1
Neurosciences	3	32h	Sem.1	A. PANATIER T. BIENVENU	Examen oral terminal	30mn	1	Examen oral terminal	30mn	1
Sciences et humanités	3	25h	Sem.2	M. LEMOINE	Examen oral terminal	30 mn (individuel) 2h (groupe). Modalités précisées avant examen	1	Examen oral terminal	30mn	1
UE Recherche * (voir page suivante)	6	40h	Sem.2	Modalités variables selon l'UER choisie, en session 1 et 2. En cas de choix de plusieurs UER, seule la note la plus élevée sera conservée.						
Stage de recherche	12	307h	Sem.2	T. BIENVENU I. DUPIN M. MAMANI-MATSUDA	Note de stage		0.5	Rapport écrit		1
					Rapport écrit		0.5			
Séminaires et congrès	3	25h	Sem.2	T. BIENVENU I. DUPIN M. MAMANI-MATSUDA	Présence et réalisation d'un résumé		1	Report de résultat de session 1		1

Modalités de Contrôles des Connaissances et Compétences (M3C)

Si une UER est validée, lors de la deuxième année d'études de santé par un étudiant, l'UER de l'année 2 du DCESS, pourra alors être validée par équivalence, avec accord de l'équipe pédagogique. Même si cela est possible, il est déconseillé de valider une UER en deuxième année d'études de santé (charge de travail très importante), et il est fortement conseillé de le faire en troisième année d'études de santé (spécialisation en vue du Master 2).
Important : L'équivalent du M1 n'est validé que lorsque la troisième année des études de Santé est validée.

Engagement dans l'ESS

Lorsque les étudiant·es sélectionné·s rejoignent l'ESS, iels s'engagent à effectuer la première année complète.

Validation UER, équivalences

L'étudiant pourra prétendre aux équivalences suivantes selon les différents cas :
- la validation par équivalence d'UER (6 ECTS), par la validation de 2 modules de 3 ECTS. Les modules d'un même bloc de connaissances et compétences se compensent entre eux (les blocs sont les suivants: maths-physique, chimie-biologie, cardiovasculaire-neurosciences, immunologie-sciences et humanités). Les blocs ne se compensent pas entre eux.
- la validation par équivalence du Stage Initiation à la Recherche (12 ECTS), par la validation du stage de l'année 1 du DCESS.

Ce type de validation sera valable pour :
- les étudiants simultanément inscrits au cursus de l'Ecole Santé Sciences et à l'Ecole de l'Inserm Liliane Bettencourt, leur permettant l'accès en 2ème année de l'Ecole de l'Inserm Liliane Bettencourt (cursus de l'Ecole de l'Inserm Liliane Bettencourt rattaché au "parcours initiation à la recherche")
- les étudiants inscrits au cursus de l'Ecole Santé Sciences, en cas d'arrêt du cursus Ecole Santé Sciences (par décision écrite de l'étudiant transmise à la scolarité , ou par décision de l'équipe de coordination), leur permettant la validation d'ECTS qui seront capitalisées dans le Parcours Initiation à la Recherche.

Présence obligatoire aux cours des modules

La présence aux enseignements de module est **obligatoire**. Pour chaque absence injustifiée, 5 points/20 seront retranchés sur la note finale (de 1ère session) du module concerné.

Modalités de Contrôles des Connaissances et Compétences (M3C)

Redoublement

- Redoublement du DCESS

Le redoublement du DCESS n'est pas autorisé (sauf cas exceptionnels).
Les cas particuliers seront discutés en comité pédagogique de l'Ecole Santé Sciences.

- Redoublement du cursus santé

Un.e étudiant.e qui redouble son année d'études de santé n'est pas autorisé à s'inscrire dans l'année supérieure du parcours ESS. Son parcours ESS est en pause pendant son année de redoublement. Il.elle peut le reprendre lors du passage dans l'année santé supérieure.

Stage de recherche de l'Ecole Santé-Sciences

Objectifs

Ces stages offrent une initiation approfondie aux concepts et méthodes de la recherche scientifique, au-delà du simple apprentissage de techniques et de l'application de protocoles préétablis.

Est attendu, le développement de compétences :
- méthodologiques : étude bibliographique (recherche, analyse, synthèse), formulation de questions et d'hypothèses scientifiques,
- pratiques : intégration et travail au sein d'une équipe, apprentissage de techniques expérimentales ou théoriques (ex : modélisation computationnelle, philosophie), mise en œuvre d'un travail scientifique (élaboration et réalisation d'un protocole, analyse, interprétation critique des résultats),
- en communication : présentation écrite et orale des travaux de recherche (avec l'aide de diaporamas ou d'affiches ; voir ci-dessous)

Stage de recherche de l'Ecole Santé-Sciences

Format du stage pour les deux années

Les stages se dérouleront dans des équipes de recherche « labellisées ». Une équipe labellisée est un laboratoire de recherche labellisé dans le cadre du contrat quinquennal université / ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche s'il s'agit d'un laboratoire français, ou son équivalent s'il s'agit d'un laboratoire étranger.

Les stages d'initiation à la recherche, de durées minimales équivalentes à 280 heures chacun, seront chacun effectués sur une, voire deux période(s) continue(s) à plein temps (sauf circonstances exceptionnelles justifiées).
Les stages prévus pour un volume horaire supérieur à 308h (44 jours) donneront obligatoirement lieu à une gratification. La gratification du stagiaire sera de 3,90€ net/h à compter de la 309ème heure, et de façon rétroactive sur les 308 premières heures.

Attention : Pour les étudiants simultanément inscrits à l'**École de l'Inserm Liliane Bettencourt**, la **durée minimale des stages est de 6 mois répartis sur 2 années.**

Le stage recherche ne pourra pas s'achever au-delà du 31 août de l'année universitaire d'inscription. En d'autres termes, il ne pourra pas être effectué « à cheval » sur deux années universitaires différentes.

Stage de recherche de l’Ecole Santé-Sciences

Choix du laboratoire d'accueil et conventions de stage

Les étudiants devront prendre contact avec les laboratoires labellisés de leur choix.

- En première année de l'École Santé Sciences, le stage sera effectué dans un laboratoire affilié à l'université de Bordeaux, sauf projet particulier discuté avec le comité de coordination de l’École Santé Sciences.

- En deuxième année : le stage sera de préférence effectué en-dehors de l'université de Bordeaux, y compris dans un laboratoire à l'étranger

Une liste de laboratoires UB susceptibles d’accueillir des étudiants est disponible sur cette page.

Stage de recherche de l'Ecole Santé-Sciences

Élaboration de la convention de stage

Attention : la convention de stage devra être impérativement être signée par toutes les parties et réceptionnée par l'organisme d'accueil (unité de recherche) avant le début du stage.

Pour être validé, le stage devra faire l'objet d'une convention créée dans l'ENT (intranet), qui peut être téléchargée de la façon suivante :
Onglet : Métiers, puis Formation et cursus, puis Orientation, insertion professionnelle, puis Stages. Lors de l'élaboration de votre convention, vous devrez choisir comme formation « École Santé Sciences ».
Un tutoriel pourra être mis à votre disposition par la scolarité pour vous aider dans la création de la convention. Il est aussi disponible sur cette page.
Une fois la convention éditée sur l'ENT, elle devra être transmise au format .pdf par courriel à la scolarité pour vérifications, avant impression.

Après vérification et accord de la scolarité, les 3 exemplaires originaux de conventions pourront être imprimés, signés, puis déposés au service de gestion des cursus étudiants LMD Santé, pour signatures finales du Pr Dupin/Pr Maria Mamani-Matsuda/Dr Bienvenu et du Pr Merville, tous deux derniers signataires

Pour information, les signataires seront :
- l'étudiant : « le stagiaire ».
- l'enseignant référent ou « tuteur pédagogique » : Pr Dupin/Pr Maria Mamani-Matsuda/Dr Bienvenu
- l'encadrant scientifique du stage ou « tuteur professionnel»
- le représentant de l'organisme d'accueil (directeur du laboratoire d'accueil ou Direction régionale de l'institut de recherche, selon la structure d'accueil)
- le président de l'Université de Bordeaux (Pr Merville par délégation, dans un second temps)

Stage de recherche de l'Ecole Santé-Sciences

Evaluation et validation du stage, première année (1)

En première année de l'École Santé Sciences : l'évaluation du stage par l'encadrant scientifique et la présentation des travaux avec le support d'une affiche .

1/ Affiche

L'affiche sera envoyée au plus tard le vendredi de la première semaine pleine de septembre, en version électronique (.pdf), accompagnée de la fiche d'évaluation de stage / internship evaluation form , complétée et tamponnée par votre laboratoire d'accueil.

Ce document sera à envoyer à l'enseignant référent, ou « tuteur pédagogique » (Pr Maria Mamani-Matsuda ou Pr Isabelle Dupin ou Dr Thomas Bienvenu), qui transmettra le document à tous les membres d'un jury scientifique nommé ad hoc.
L'affiche devra être rédigée en français ou en anglais. Elle sera ensuite présentée en version imprimée (voir ci-dessous).

Attention : la résolution numérique des images doit être adaptée à l'impression en grand format.

Le plan suivant est donné à titre indicatif. Il reprend la structure d'un article scientifique :
- Contexte scientifique (Introduction)
- Objectifs
- Méthodologie (Matériel et méthodes)
- Résultats (même partiels)
- Discussion et conclusion(s)
- Références bibliographiques

Stage de recherche de l'Ecole Santé-Sciences

Evaluation et validation du stage, première année (2)

2/ Soutenance orale des travaux

Cette soutenance se fera sous forme d'une présentation orale de 10 min à l'aide de l'**affiche imprimée en dimension supérieure ou égale au format A0**, suivie d'une discussion de 20 min.

Le laboratoire d'accueil devra prendre en charge les frais d'impression de l'affiche.

Le jury comportera obligatoirement un représentant du comité de coordination et un membre de l'équipe pédagogique (comité pédagogique, responsables de modules, enseignants).

La soutenance aura lieu au plus tard le dernier jour ouvrable de septembre.

Stage de recherche de l'Ecole Santé-Sciences

Evaluation et validation du stage, première année (3)

3/ Notation du stage

La note attribuée pour le stage sera calculée selon les éléments suivants :

- Note de stage (1/2 de la note finale), attribuée par l'encadrant scientifique du stage, évaluant motivation, implication, intégration (savoir-être), compétences : esprit d'analyse et de synthèse, sens pratique, obtention et interprétation critique des résultats scientifiques (savoir-faire).

Cette note sera transmise directement au comité de coordination (maria.mamani-matsuda@u-bordeaux.fr; isabelle.dupin@u-bordeaux.fr; thomas.bienvenu@u-bordeaux.fr) et à la scolarité (bf-scol-lmd-sante@u-bordeaux.fr)

- Note d'écrit et d'oral (1/2 de la note finale), attribuée par les membres du jury, évaluant la qualité de l'affiche (plan, présentation, clarté, expression écrite, rigueur scientifique, qualité des figures) et la qualité de la présentation (clarté, expression orale, contenus) et de la discussion avec le jury.

Stage de recherche de l'Ecole Santé-Sciences

Evaluation et validation du stage, deuxième année (1)

En deuxième année de l'École Santé Sciences : l'évaluation du stage par l'encadrant scientifique et la présentation des travaux sous forme d'un rapport écrit.

1/ Rapport écrit

Le rapport sera remis au plus tard le vendredi de la première semaine pleine de septembre.
Il sera à transmettre en version électronique (.pdf), **accompagné de** la fiche d'évaluation de stage / internship evaluation form , complétée signée par le tuteur de stage, et **certifiée par le tampon de la structure d'accueil**.
Le destinataire du rapport format .pdf sera l'enseignant référent ou « tuteur pédagogique » (Pr Maria Mamani-Matsuda ou Pr Isabelle Dupin ou Dr Thomas Bienvenu), qui le transmettra à tous les membres d'un jury scientifique nommé *ad hoc.*
Ce rapport, de 15 pages au maximum (sommaire et références bibliographiques compris), doit être rédigé, en français ou en anglais. Le format sera le suivant : police : Arial 12, interligne : 1,5, toutes marges à 2,5 cm.
Le plan du rapport suivra la structure d'un article scientifique :

- Contexte scientifique (ou Introduction)
- Objectifs
- Méthodologie (ou Matériel et méthodes)
- Résultats (même partiels)
- Discussion et conclusion(s)
- Références bibliographiques

Le rapport sera évalué par un ou deux membres des comités de l'Ecole Santé Sciences (coordination, scientifique, pédagogique)
NB : Il n'y aura pas de soutenance orale des travaux.

Stage de recherche de l'Ecole Santé-Sciences

Evaluation et validation du stage, deuxième année (2)

2/ Notation du stage

La note attribuée pour le stage sera calculée selon les éléments suivants :

- Note de stage (1/2 de la note finale), attribuée par l'encadrant scientifique du stage, évaluant motivation, implication, intégration (savoir-être), compétences : esprit d'analyse et de synthèse, sens pratique, obtention et interprétation critique des résultats scientifiques, présentation des résultats (savoir-faire).

Cette note sera transmise au comité de coordination (maria.mamani-matsuda@u-bordeaux.fr; isabelle.dupin@u-bordeaux.fr; thomas.bienvenu@u-bordeaux.fr) et à la scolarité (bf-scol-lmd-sante@u-bordeaux.fr)

- Note d'écrit (1/2 de la note finale), attribuée par les membres du jury, évaluant le rapport de stage (plan, présentation, clarté, expression écrite, rigueur scientifique)

Modification des M3C Parcours initiation à la recherche année 2026-2027

1. Modifications générales

Effectif UER minimum de 6 pour toutes les UER.
Effectif maximum de 30 pour toutes les UER.
Exception : UER obligatoires pour les étudiants en odontologie. Ces étudiants ne sont pas comptabilisés dans les 30 maximum.

2. Création / Fermeture d'UER

Fermeture définitive :

- UER Abord cancérologie clinique et fondamentale par données brutes
- UER Méthodes d'études en Neurohistologie et Neuropathologie

Ouverture une année sur 2 :

- UER Microbiologie générale 1 : virologie, parasitologie, mycologie (fermée 26/27 – ouverte 27/28)
- UER Microbiologie générale 2 : bactériologie (ouverte 26/27 – fermée 27/28)

Création UER :

- UER Initiation à la recherche expérimentale en cardiologie

Changement de nom d'UER :

- UER Approche critique de pratique et recherche en sciences santé Devient : Obtenir, questionner et faire circuler les faits scientifiques en sciences de la santé
- UER Innovation dans les méthodes et les protocoles Devient : Innovation dans les méthodes et les pratiques de biologie cellulaire appliquée
- UER Philosophie des sciences de la vie et de la santé Devient : Questions controversées de la médecine contemporaine

université de BORDEAUX

Année universitaire 2026-2027

Parcours initiation à la recherche

Livret des enseignements et des stages

Voté en Conseil de Collège le 9 juillet 2026

Université de Bordeaux
351 cours de la libération
33405 Talence cedex
www.u-bordeaux.fr

Table des matières

Informations générales 5

Modalités de validation du parcours initiation à la recherche en Santé – Etudiants en Médecine et Odontologie 9

Modalités de validation du parcours d'initiation à la recherche en santé – Etudiants en Pharmacie 15

Modalités de validation du parcours d'initiation à la recherche en santé – Etudiants en Maïeutique 18

Ecole de l'INSERM 20

Etudiants inscrits à l'Institut Universitaire des Sciences de la Réadaptation – IUSR 21

Actualité sur le cancer et les maladies génétiques rares - ACCEM 23

Anatomie clinique et initiation à la recherche en anatomie 26

Application des technologies virtuelles en Santé 29

A-Space : Adaptations dans l'espace et en conditions extrêmes 32

Biologie cellulaire approfondie 35

Biologie moléculaire 38

Biopharmacie 41

Biostatistique 44

Cellules souches cancéreuses et hétérogénéité intratumorale : enjeux thérapeutiques 47

Chirurgies assistées par ordinateur et initiation à la recherche en sciences chirurgicales 51

Conceptual and philosophical approaches to biomedical research 56

Composés naturels à valeur santé : de la plante au conseil patient 59

Cytogénétique et biologie moléculaire des tumeurs et hémopathies malignes..... 63

Diffraction Rx appliquée à l'étude des médicaments 66

Diversité biologique, passée et présente : 69

Ethique médicale 72

Génétique humaine et comparée..... 75

Génie des procédés pharmaceutiques : techniques avancées de caractérisation et de mise en forme des formes galéniques solides. 78

Immunologie et immunopathologie : 82

Ingénierie tissulaire et biomatériaux. 86

Initiation à la recherche expérimentale en cardiologie 89

Initiation à la recherche clinique en cardiologie 93

Innovations dans les méthodes et les pratiques de biologie cellulaires appliquée . 96

Le mouvement humain : de son contrôle, à son analyse en laboratoire 99

Le vieillissement – Théories, modèles et problèmes conceptuels 102

Manifestations odontologiques des maladies génétiques..... 105

Mécanismes des addictions (MAD) 108

Médecine moléculaire : de la physiopathologie aux biothérapies 111

Microbiologie générale 1 : Virologie – Parasitologie – Mycologie – UER biennale -fermeture 2026/2027 – ouverture 2027/2028 114

Microbiologie générale 2 : Bactériologie - UER biennale -ouverture 2026/2027 – fermeture 2027/2028 117

Modélisation..... 121

Multiple Approaches in biomedical sciences (UER en Anglais) (MABS) 124

Neurosciences, du moléculaire au comportement (NEMOC) 127

Neurosciences intégratives..... 130

Obtenir, questionner et faire circuler les faits scientifiques en sciences de la santé..... 134

Odontologie légale et reconstruction faciale 140

Oncogenèse et développement des cancers : de la biologie à la thérapeutique .. 143

Pharmacocinétique fondamentale et approfondie (PKFA)..... 146

Pharmacologie des communications cellulaires (PHCO)..... 149

Physiologie et biologie des systèmes intégrés 152

Plasticité et réadaptation 155

Polyphénols : Nutrition et santé 159

Questions controversées de la médecine contemporaine 162

Sciences archéologiques et biomédicales : approches méthodologiques croisées166

Stratégie utilisation des médicaments innovants (SUMI)..... 169

Système de gestion de bases de données en médecine et technologies web 172

Tools in cancerology & technics of oncological research (TIC-TOR)..... 175

Toxicologie environnementale et professionnelle (TOXEP)..... 178

Toxicologie : mécanisme d'action et règlementation 181

Informations générales

Historique du parcours recherche

1968
Création d'une « maîtrise en biologie humaine ».

23/08/1975
Ouverture de la maîtrise aux étudiants de Médecine : « Cycle d'études et de recherches en biologie humaine. »
1er cycle : Obtention du « certificat préparatoire aux études de biologie humaine » par la validation du 1er cycle des études médicales et d'enseignements complémentaires.
2ème cycle : Obtention de la « maîtrise de biologie humaine » par la validation du 2ème cycle des études médicales et de 3 certificats de biologie humaine du même groupe.
3ème cycle : Obtention du « diplôme d'études et de recherches » par la validation de 2 années d'études (enseignements théoriques et stage en laboratoire). Ce diplôme permet de postuler en « Doctorat d'Etat en biologie humaine »

01/09/1978
Le cycle d'études et de recherches en biologie humaine n'est plus composé que de deux cycles, les deux derniers.
Le 3ème certificat pour l'obtention de la maîtrise peut être donné en équivalence par la réussite au concours de l'internat de Médecine.

1985-1987
Période de transition :
Fin de la maîtrise en biologie humaine en 1985
Mise en place d'une « maîtrise complémentaire des sciences de la vie et de la santé » (07/02/1986) s'obtenant en validant le 2ème cycle des études médicales, pharmaceutiques ou odontologiques, 2 unités de valeur et 1 stage recherche.

24/06/1987
Création de la « maîtrise en sciences biologiques et médicales » (MSBM) qui s'obtient par la validation du 2ème cycle des études médicales, pharmaceutiques ou odontologiques et de 3 certificats.
Les internes de certaines spécialités sont dispensés du 3ème certificat.
Des mesures transitoires valables 3 années universitaires sont mises en place

18/03/1991
Plus de distinction entre la maîtrise spécialisée et la maîtrise libre
Mesures transitoires du 24/06/1987 abrogées
Le 3ème certificat uniquement peut faire l'objet d'une dispense automatique pour les internes en fonction.

Il peut également faire l'objet d'une équivalence sur accord du Président de l'Université pour tous les étudiants.

07/11/1994
Le 3ème certificat uniquement peut faire l'objet d'une équivalence par validation d'un stage d'initiation à la recherche pour les étudiants de Pharmacie.

03/03/1997
Création du « diplôme préparatoire à la recherche biomédicale » (DPRBm) qui doit remplacer progressivement la MSBM et s'obtient par la validation du 2ème cycle des études médicales, pharmaceutiques ou odontologiques et de 3 certificats.
Des mesures transitoires valables 7 années universitaires sont mises en place.

19/08/1998
Le concours de l'internat pour les étudiants de médecine, pharmacie et odontologie dispense d'1 certificat. Des enseignements ou stages peuvent également venir en équivalence d'un certificat.
Des mesures transitoires valables 6 années universitaires sont mises en place : 1 certificat MSBM = 1 certificat DPRBm.
Pour les étudiants ayant validé des certificats dans plusieurs universités, l'université qui délivre le diplôme est celle où l'étudiant a validé le dernier certificat.

13/01/2001
Ouverture de la MSBM/DPRBm aux étudiants de la filière maïeutique.

2007
Création sur décision de l'Université du « parcours d'initiation à la recherche en santé » suite à la fin de l'habilitation à délivrer une MSBM en 2007.
Le parcours s'obtient par :
la validation du 2ème cycle des études médicales ou odontologiques et de 60 crédits ECTS : 2 UER valant chacun 18 ECTS + classement à l'ECN < 2000 valant 24 ECTS. Les étudiants non internes doivent valider les crédits ECTS supplémentaires.
la validation du 2ème cycle des études pharmaceutiques et de 60 crédits ECTS : 3 UER + 1 stage d'initiation recherche + 1 stage d'application recherche + UE du cursus pharmacie OU réussite au concours de l'Internat.
Des mesures transitoires sont mises en place en 2007/2008.
1 MSBM = 1 UER

2010
Modification du « parcours d'initiation à la recherche en santé », qui s'obtient désormais par la validation du 2ème cycle des études médicales ou odontologiques, de 2 UER et d'1 stage en laboratoire de recherche pour les étudiants de médecine et odontologie.
Le « parcours d'initiation à la recherche en santé » s'obtient par la validation du 2ème cycle des études pharmaceutiques, de 3 UER et d'1 stage en laboratoire de recherche pour les étudiants de pharmacie.

2019

Le « parcours d'initiation à la recherche en santé » s'ouvre aux étudiants issus de l'Institut Universitaire des Sciences de la Réadaptation (IUSR). Cet institut regroupe les étudiants inscrits dans les formations paramédicales de l'Université de Bordeaux. Ils peuvent maintenant accéder à la validation de l'équivalent du master 1, en validant leur Diplôme d'Etat, ou Certificat, 3UER, et 1 stage en laboratoire de recherche.

Pourquoi effectuer un parcours recherche

Les études des filières Santé abordent peu les thématiques de recherche, qui sont pourtant essentielles dans l'évolution de nos disciplines.

Le parcours d'initiation à la recherche est destiné à renforcer les connaissances scientifiques des étudiants en Santé, pour les préparer réellement à la recherche.

Il a été conçu pour leur permettre de postuler plus tard à un Master 2 recherche, après validation du second cycle de leurs études de Santé, à Bordeaux ou ailleurs en France.

Il est très fortement conseillé de valider le stage avant la fin de votre Diplôme de Formation Approfondie.

Cette filière ouvre un accès aux métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, particulièrement dans le domaine de sciences de la vie et de la santé :

- Secteur public : carrières universitaires, hospitalo-universitaires, organismes publics de recherche
- Secteur privé : recherche et développement des industries de santé.

L'enseignement des UER représente un surcroît de travail non négligeable, mais aussi une ouverture sur des connaissances autres, sur le monde de la recherche, qui peut aviver et satisfaire votre curiosité.

Différents doubles cursus santé-sciences précoces existent, tant au niveau national que local (Ecole Santé Sciences). Pour plus d'informations, visitez la page qui leur est dédiée : https://sante.u-bordeaux.fr/Espace-etudiant/Tout-sur-vos-etudes/Parcours-recherche/Double-cursus-Ecole-Sante-Sciences

Coordination pédagogique

Le parcours d'initiation à la recherche en Santé est géré pédagogiquement par :

- Une coordinatrice pour les étudiants en **Médecine, Odontologie et Maïeutique**
  Aurélie BEDEL - aurelie.bedel@u-bordeaux.fr
- Un coordinateur spécifique pour les étudiants en **Pharmacie**.
  Loïc RIVIERE - loic.riviere@u-bordeaux.fr
- Une coordinatrice pour les étudiants de **l'Institut Universitaire des Sciences de la Réadaptation** (IUSR)
  Noémie DUCLOS – noemie.duclos@u-bordeaux.fr

Ces coordinateurs statuent sur les demandes particulières de certains étudiants, étudient les validations de parcours et signent éventuellement les conventions de stage recherche des étudiants.
Le parcours d'initiation à la recherche en Santé est géré administrativement par le service de gestion des cursus étudiants LMD Santé qui inscrit les étudiants, délivre les relevés de notes aux UER, et les attestations de validation du parcours.

Modalités d'inscription administrative à une UER

Les étudiants souhaitant s'inscrire à une UER doivent se mettre en relation le plus tôt possible avec les responsables de chaque UER car certains enseignements débutent dès septembre. **Les modalités de dépôts des candidatures sont détaillées sur Moodle.**

Un étudiant ayant déjà validé le parcours initiation à la recherche (équivalent au Master 1 validant 60 ECTS) n'est pas autorisé à se réinscrire à un élément du parcours (UER ou stage).
Les inscriptions aux UER sont limitées à deux par année universitaire.

Pour les étudiants de l'IUSR : un dossier de candidature et un entretien éventuel est à prévoir. Il vous faudra suivre les instructions transmises par l'institut, puis transmettre votre dossier en juin/juillet, selon les modalités indiquées à jerome.riera@u-bordeaux.fr. Après accord, vous pourrez être inscrit au parcours recherche.

Attention : Certaines UER sont susceptibles de ne pas ouvrir si le seuil minimum de 6 étudiants inscrits n'est pas atteint.

Modalités d'inscription administrative à un stage recherche

Les étudiants souhaitant effectuer et valider un stage recherche doivent obligatoirement en faire la demande via la plateforme Moodle au moins **2 mois avant le début de votre stage** (3 mois si vous souhaitez faire votre stage dans un laboratoire de l'INSERM).
Ils doivent au préalable avoir pris contact avec le responsable du laboratoire choisi pour obtenir un accord pour effectuer leur stage dans ce laboratoire.
Une liste d'établissements bordelais susceptibles d'accueillir des étudiants se trouve sur Moodle.
Les demandes de stages faites **après le 25 mai ne seront pas acceptées**.

Annulation d'inscription

Les étudiants qui souhaitent annuler leur inscription à une ou plusieurs UER doivent se signaler par mail auprès du responsable de l'UER en question avec en copie le service de gestion des cursus étudiants LMD Santé (scolarite.lmd.sante@u-bordeaux.fr), au plus tard 1 mois après le début des enseignements de l'UER.

Modalités de validation du parcours initiation à la recherche en Santé – Etudiants en Médecine et Odontologie

Modalités de validation

Depuis 2010, le parcours se valide de la façon suivante :

- **2 Unités d'Enseignement Recherche** (UER) validant 6 ECTS chacune.
- **Stage individuel de recherche** validant 10 ECTS.
- **Diplôme de Formation Approfondie** en Sciences Médicales ou Odontologiques (DFASM ou DFASO) obtenu en France ou dans un pays de l'Union Européenne validant les 38 ECTS recherche restants.

L'étudiant qui a validé le parcours d'initiation à la recherche en santé valide 60 ECTS recherche, ce qui lui donne une équivalence de Master 1 recherche pour pouvoir postuler à un Master 2 orienté recherche.

Mesures transitoires

Des modalités transitoires ont été mises en place pour les étudiants ayant commencé la validation de leur parcours avant l'année universitaire 2010/2011. Elles dépendent de l'année d'inscription de l'étudiant en 2010/2011 ainsi que de ce qu'il a déjà validé avant 2010/2011.

- Les étudiants inscrits en 2ème ou 3ème année d'études de santé (PCEM2 / PCEO2, DCEM1 / DCEO1) en 2010/2011 valident le parcours selon le nouveau régime.
- Les étudiants inscrits en 4ème année d'études de santé et plus (DCEM2 / DCEO2, DCEM3 / DCEO3, DCEM4, TCEO1) en 2010/2011:
    - **Qui n'ont rien validé avant 2010/2011**, ne peuvent pas bénéficier des mesures transitoires, et doivent valider le parcours selon le nouveau régime
    - **Qui ont validé** : une UER entre 2007/2008 et 2009/2010 OU une MSBM avant 2007/2008 complètent leur parcours d'initiation à la recherche en santé en validant une UER supplémentaire et le diplôme de fin de 2ème cycle des études de santé ou le DFASM/DFASO.
    - **Qui ont validé** : deux UER entre 2007/2008 et 2009/2010 OU deux MSBM avant 2007/2008 OU une UER entre 2007/2008 et 2009/2010 ET une MSBM avant 2007/2008 complètent leur parcours d'initiation à la recherche en santé en validant le diplôme de fin de 2ème cycle des études de santé ou le DFASM/DFASO.
- Les étudiants inscrits en 1ère année de DES et plus en 2010/2011:
    - Qui n'ont rien validé avant 2010/2011 ne peuvent pas bénéficier des mesures transitoires, et doivent valider le parcours selon le nouveau régime.
    - Qui ont validé une MSBM avant 2007/2008, complètent leur parcours d'initiation à la recherche en santé en validant une UER supplémentaire, le diplôme de fin de 2ème cycle des études de santé ou le DFASM/DFASO et le concours de l'internat (quel que soit leur rang de classement à l'ECN)

- Qui ont validé deux MSBM avant 2007/2008, complètent leur parcours d'initiation à la recherche en santé en validant le diplôme de fin de 2ème cycle des études de santé ou le DFASM/DFASO et le concours de l'internat (quel que soit leur rang de classement à l'ECN)
- Qui ont validé une UER entre 2007/2008 et 2009/2010, complètent leur parcours d'initiation à la recherche en santé en validant une UER supplémentaire, le stage recherche et le diplôme de fin de 2ème cycle des études de santé ou le DFASM/DFASO
- Qui ont validé deux UER entre 2007/2008 et 2009/2010 complètent leur parcours d'initiation à la recherche en santé en validant le stage recherche et le diplôme de fin de 2ème cycle des études de santé ou le DFASM/DFASO

Attention, ces mesures transitoires ne sont valables que pour les étudiants ayant commencé leur parcours d'initiation à la recherche en santé à l'Université de Bordeaux (ex Université Bordeaux Segalen).

Les étudiants qui ont commencé le parcours d'initiation à la recherche en santé dans une autre université et le poursuivent à l'Université de Bordeaux doivent valider le parcours selon le nouveau régime. Ils peuvent bénéficier d'équivalences de validation détaillées ci-dessous.

Equivalences de validation d'une partie du parcours dans une autre université

Les étudiants en médecine et odontologie ayant commencé le parcours d'initiation à la recherche en santé, dans une autre université, et le poursuivant à l'Université de Bordeaux peuvent obtenir des équivalences, d'une ou deux UER, en fournissant un justificatif de validation officiel (*relevé de notes*), comportant le nom de l'UER et le nombre de crédits obtenus. Ce justificatif sera étudié par le coordinateur du parcours recherche qui décidera alors de la validation ou non de(s) UE(s) en équivalence.

- Une UER validée à l'université de Bordeaux délivre 6 ECTS.
- Les UE validées à l'extérieur, et étudiées pour une éventuelle prise en compte à l'université de Bordeaux devront correspondre en terme d'ECTS.

Ils peuvent, de manière exceptionnelle, et sur demande préalable, obtenir une équivalence du stage recherche en fournissant un justificatif de validation officiel (*relevé de notes*) et un rapport de stage qui sera également étudié par le coordinateur du parcours recherche.

Au moins un élément du parcours d'initiation à la recherche en santé doit être validé dans son entièreté, au sein de l'université de Bordeaux Il convient de distinguer la validation des UER d'une part, et la validation d'un stage d'autre part.
Ainsi, si une dérogation est accordée pour un élément, une dérogation ne sera pas possible pour l'autre élément.

Un étudiant peut donc bénéficier d'équivalence:

- Pour son stage obtenu hors UB: il aura alors à valider 2 UER à Bordeaux s'il est en cursus de médecine/odontologie.

- Pour 1 ou 2 UER extérieures: il aura alors à valider son stage, sans dérogation, à Bordeaux.

Un stage de DES effectué dans une autre université que celle de l'université de Bordeaux ne peut être considéré comme équivalence.

Pour tous les étudiants, le parcours d'initiation à la recherche en santé est validé par l'établissement où l'étudiant a validé le dernier élément du parcours. Pour valider le parcours d'initiation à la recherche en santé, les étudiants doivent valider au moins un élément à l'université de Bordeaux.

Cas particulier des étudiants ayant validé leur diplôme de fin de 2ème cycle des études de santé dans un pays étranger (hors UE)

Les étudiants n'ayant pas validé leur diplôme de fin de 2ème cycle des études de santé en France ou dans un pays de l'Union Européenne ne peuvent pas obtenir la validation du parcours d'initiation à la recherche en santé.
Ils peuvent cependant obtenir une attestation officielle justifiant le nombre de crédits validés. Pour cela, ils doivent fournir une copie du diplôme de fin de 2ème cycle des études de santé obtenu dans leur pays d'origine.

Stage recherche pour les étudiants en médecine et odontologie

Le stage de recherche individuel, d'une durée de 4 à 8 semaines à temps plein (soit entre 140h et 280h de stage), est organisé sur une période continue ou de façon fractionnée, en accord avec le directeur de l'équipe de recherche, appartenant à une équipe labellisée. Le stage ne peut pas être effectué au-delà du 31 aout de l'année universitaire d'inscription.

Un **laboratoire labellisé** est un laboratoire de recherche labellisé dans le cadre du contrat quinquennal université / ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche s'il s'agit d'un laboratoire français, ou son équivalent s'il s'agit d'un laboratoire étranger).

Ce stage d'initiation à la recherche comporte un volet expérimental avec participation personnelle de l'étudiant à un projet en cours de développement dans le laboratoire et un volet observationnel concernant les autres sujets ou techniques de l'équipe de recherche.

Les étudiants souhaitant effectuer et valider un stage recherche doivent prendre contact avec les laboratoires labélisés de leur choix. Une liste d'établissements bordelais susceptibles d'accueillir des stagiaires est disponible Moodle.

Après un accord avec celui-ci, les étudiants doivent impérativement s'inscrire auprès du service de gestion des cursus étudiants LMD Santé. Pour cela, la fiche de demande d'inscription doit être déposée sur Moodle.

Une fois votre inscription réalisée par la scolarité, celle-ci vous contactera pour vous indiquer les différentes étapes à suivre pour la rédaction de votre convention de stage. La rédaction d'une convention de stage est obligatoire pour pouvoir effectuer le stage de recherche. Pour information, l'impression de la convention sera impossible si elle n'a pas été validée par la scolarité au préalable.

Les conventions doivent être signées avant le début du stage.

La validation du stage repose sur la rédaction d'un rapport individuel. Un exemplaire numérique devra être adressé au format .pdf, en un document unique, comportant les éléments listés ci-dessous, à aurelie.bedel@u-bordeaux.fr

Ce rapport, de 20 pages au maximum, doit être rédigé selon le plan suivant :
1/ Curriculum vitae de l'étudiant
2/Projet de recherche:
- Contexte scientifique
- Objectifs Originalité
- Méthodologie Résultats (même partiels)
- Conclusion

3/ Collaborations (équipes participantes, activités de recherche autres observées)
4/ Coordonnées du laboratoire (intitulé exact, résumé bref des activités)
5/ Curriculum vitae abrégé du tuteur professionnel (1 page, rédigée par celui-ci)
6/ Fiche d'évaluation complétée et signée par le tuteur professionnel (employé de l'organisme d'accueil vous encadrant) et portant le tampon du laboratoire d'accueil.

Attention :
Le rapport doit être remis **dans un délai d'un mois** après la fin du stage au plus tard.
Tout stage n'ayant pas fait l'objet d'une convention signée avant le début du stage sera considéré comme invalidé.

Toute demande de dérogation doit être effectuée avant le début du stage.
Vous devez obtenir une réponse avant d'établir votre convention de stage.

Dérogations pour le stage d'initiation à la recherche à la place du stage hospitalier d'été

Le stage recherche peut être réalisé à la place d'un stage hospitalier d'été en DFASM1 et DFASM3 (ex DCEM2 et DCEM4) sur la plateforme Apoflux entre fin octobre et fin décembre.

Cette possibilité est limitée à une dizaine d'étudiants par promotion.
Ce stage recherche validera le stage hospitalier d'été et ne pourra donc pas être effectué au-delà du 31 août de l'année universitaire d'inscription, pour des raisons de validation de l'année.
Il devra se dérouler en juillet ou en août, mais pas à cheval sur ces deux mois.
Le stage recherche peut être effectué dans un laboratoire ou un service extérieur à l'Université de Bordeaux ou à l'étranger, à condition que le lieu de stage soit labellisé recherche et que le coordinateur pédagogique du parcours recherche donne son accord préalable écrit.

Dérogations pour le stage d'initiation à la recherche spécifiques aux étudiants en DES

Le stage recherche peut être exceptionnellement réduit à 70 heures (pris sur congés annuels) pour les étudiants internes en Médecine et Odontologie, sur demande de dérogation motivée adressée au service de gestion des cursus étudiants LMD Santé par mail : scolarite.lmd.sante@u-bordeaux.fr.

La demande devra comporter les documents suivants :

- Courrier de l'étudiant expliquant sa situation (cursus universitaire en cours, présentation du projet de master 2) + sujet du stage + dates de stage + lieu du stage et nom de l'équipe de recherche accueillante (avec mention explicite du label EA, INSERM, CNRS…et du numéro de l'unité de recherche) + nom de l'encadrant et de son équipe de recherche de rattachement si différente
- Courrier du chef de service de l'interne qui soutient sa candidature en master 2 et lui demande de valider un master 1 de manière dérogatoire, expliquant le projet d du candidat et justifiant l'impossibilité de l'étudiant de se libérer plus de 70 heures (ou d'utiliser les demi-journées de formation hebdomadaires prévues à cet effet).

Attention : Le chef de service du stage de DES durant lequel le stage recherche sera effectué n'est pas forcément la personne qui soutient le projet de master 2, il faudra donc également un écrit de sa part pour justifier l'impossibilité de l'étudiant de se libérer plus de 70 heures (ou d'utiliser les demi-journées de formation hebdomadaires prévues à cet effet).

La validation du stage reposera également sur:

- L'édition et la signature d'une convention de stage
- Sur la rédaction d'un rapport écrit

Les étudiants effectuant un stage recherche dans un centre d'investigation clinique labellisé Inserm ne peuvent pas bénéficier de cette dérogation de 70 heures, leur stage recherche pouvant se faire en parallèle de leur stage clinique d'interne, sur une période longue (140 heures de stage recherche effectuées de manière fractionnée, en temps partiel sur plusieurs semaines).

Les étudiants en DES de Biologie Médicale issus des études de Médecine ne peuvent pas bénéficier de cette dérogation de 70 heures et doivent effectuer une demande de dérogation dans le cadre d'un stage de DES.

La validation du stage recherche par équivalence avec un stage de DES n'est possible que sur dérogation exceptionnelle et justifiée.

La demande de dérogation devra être adressée au minimum un mois avant le début du stage (début avril ou début octobre) au service de gestion des cursus étudiants LMD Santé par mail (scolarite.lmd.sante@u-bordeaux.fr) avec les éléments suivants :

- Cursus universitaire en cours
- Présentation du projet de Master 2
- Sujet du stage
- Explication brève justifiant l'orientation recherche du sujet abordé dans le cadre du stage de DES (environ 3 phrases)
- Dates de stage
- Lieu du stage et nom de l'équipe de recherche accueillante (avec mention explicite du label EA, INSERM, CNRS…et du numéro de l'unité de recherche)

- Nom de l'encadrant et de son équipe de recherche de rattachement si différente

La validation du stage reposera sur la signature d'une fiche pédagogique (qui vous sera transmise par mail après obtention de l'avis favorable à votre demande de dérogation).

Elle reposera également sur la rédaction d'un rapport écrit remis dans le mois qui suit la fin du projet de recherche (dans la limite du 31/08 pour ceux qui intègrent un master 2 en septembre)

Le mémoire de thèse peut éventuellement, et de manière exceptionnelle, dans le cas d'un travail de recherche expérimentale ou clinique, remplacer le rapport de stage qui doit être fourni pour la validation du stage recherche.
La demande de dérogation devra être adressée au service de gestion des cursus étudiants LMD Santé par mail.

Cas particulier des étudiants en DES de Biologie Médicale Pharmaciens

Les étudiants inscrits en DES de Biologie Médicale, ayant précédemment validé un DFASP ou un diplôme de fin de deuxième cycle des études pharmaceutiques doivent valider le parcours recherche selon les modalités relatives aux étudiants en pharmacie.

Modalités de validation du parcours d'initiation à la recherche en santé –Etudiants en Pharmacie

Une réunion d'informations (sur le cursus recherche pour les étudiants en Pharmacie aura lieu à la rentrée (présentation du cursus, présentation des UE, modalités d'inscriptions). Les dates et heures seront communiquées aux étudiants via Formatoile.

Modalités de validation

Depuis 2010, le parcours d'initiation à la recherche en santé se valide de la façon suivante :

- **3 UER** (au cours de la 2ème, 3ème, 4ème, 5ème ou 6ème année) validant chacune, 6 ECTS recherche.
- **Stage d'initiation recherche** SIR (175 heures minimum) au cours de la 2ème, 3ème, 4ème, 5ème ou 6ème année, validant 12 crédits ECTS recherche.
- **Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques** (DFASP) obtenu en France ou diplôme équivalent obtenu dans l'Union européenne validant les 30 crédits ECTS recherche restants.

Les 60 crédits ECTS recherche, ainsi obtenus permettent de valider le parcours d'initiation à la recherche en santé, ce qui donne une équivalence de Master 1 recherche pour pouvoir postuler à un Master 2 orienté recherche.

Des aménagements de cursus sont possibles pour des étudiants, en particulier ceux admis au concours d'Internat souhaitant valider un M2 recherche au cours de leur Internat. Après avis du directeur de l'UFR, du responsable de la filière recherche et du responsable du DES concerné, la validation des crédits ECTS pourra être réalisée au cours des premières années d'Internat.
Pour tous les étudiants, le parcours d'initiation à la recherche en santé (ou le M1 recherche) est validé par l'université où l'étudiant a validé le dernier élément du parcours.

Mesures transitoires

Les étudiants ayant commencé à valider leur parcours avant 2010/2011 valident désormais le parcours recherche selon le nouveau régime.

Equivalences de validation d'une partie du parcours dans une autre université

Les étudiants en pharmacie ayant commencé un parcours d'initiation à la recherche en santé (ou un M1 recherche) dans une autre université et le poursuivant à l'Université de Bordeaux peuvent obtenir des équivalences d'UER ou de stage recherche en fournissant un justificatif de validation officiel comportant le nombre de crédits ECTS obtenus (nom de l'UER, rapport de stage, relevé de notes).
Ce justificatif sera étudié par le coordinateur du parcours recherche qui décidera alors de la validation ou non en équivalence.

Validation du stage d'initiation à la recherche

Le stage d'initiation à la recherche, d'une durée minimale équivalente à 5 semaines à temps plein (175 heures), est effectué dans une équipe de recherche labellisée (un laboratoire labellisé est un laboratoire de recherche labellisé dans le cadre du contrat quinquennal université / ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche s'il s'agit d'un laboratoire français, ou son équivalent s'il s'agit d'un laboratoire étranger). Une liste d'établissements bordelais susceptibles d'accueillir des stagiaires est disponible sur Moodle.

Ce stage offre aux étudiants une initiation et une sensibilisation aux concepts et méthodes de la recherche scientifique : appropriation par l'étudiant d'une question de recherche dans sa globalité, au-delà du simple apprentissage de techniques et de l'application de protocoles pré-établis :

- Compétences méthodologiques : initiation à la recherche bibliographique (recherche, analyse, synthèse), intégration et travail de recherche au sein d'une équipe
- Compétences techniques : apprentissage de techniques expérimentales, mise en oeuvre d'un travail expérimental (élaboration et réalisation d'un protocole, analyse et interprétation des résultats),
- Compétences en communication : présentation des travaux de recherche sous forme de mémoire écrit et de présentation orale.

Pour être validé, le stage doit faire l'objet d'une convention créée par l'étudiant dans son ENT, signée en 4 exemplaires par l'étudiant, le maître de stage (tuteur professionnel), le représentant administratif de l'établissement d'accueil et le tuteur pédagogique (enseignant-chercheur de l'université).
Les 4 exemplaires doivent ensuite être déposés au service de gestion des cursus étudiants Pharmacie (bâtiment 5D, rdc, Porte H) pour signature du Président de l'Université.

Les conventions doivent être signées avant le début du stage.

La validation du stage est obtenue après :

- Rédaction d'un mémoire individuel (10 pages) ou d'un poster remis au responsable du stage (tuteur professionnel) et à tous les membres du jury (constitué par l'étudiant avec son tuteur professionnel) avant la soutenance orale.
- Soutenance orale des travaux devant un jury, avec supports d'illustration (présentation power-point ou poster), d'une durée de 20 minutes maximum, suivie d'une discussion.

L'étudiant fixe la date de soutenance en concertation avec les membres du jury. Le jury est composé d'au minimum 3 membres appartenant à des équipes de recherche contractualisées, dont le responsable du stage et un membre extérieur à l'équipe de recherche d'accueil appartenant à une équipe de recherche contractualisée. La composition du jury est soumise au préalable pour approbation au directeur de l'UFR. La composition du jury est transmise au préalable pour information au responsable du parcours initiation recherche.

Composantes de la note :

- Note de stage (coefficient 0,25), donnée par le responsable du stage, évaluant motivation, implication, esprit d'analyse et de synthèse, sens pratique

- Note d'écrit (coefficient 0,25), donnée par les membres du jury, évaluant le rapport de stage (plan, présentation, clarté, expression écrite, qualité scientifique …) ou le poster
- Note d'oral (coefficient 0,50), donnée par les membres du jury, évaluant la présentation (clarté, expression orale, qualité scientifique) et les réponses aux questions posées par le jury (qualité, connaissances scientifiques, esprit critique …)

Attention : La soutenance de stage doit avoir lieu au plus tard dans le mois qui suit la fin du stage.
Tout stage n'ayant pas fait l'objet d'une convention signée avant le début du stage sera considéré comme invalidé. Le stage recherche ne peut pas être effectué au-delà du 31 août de l'année universitaire d'inscription. Il ne peut pas être effectué à cheval sur deux années universitaires différentes.

Dérogation pour le stage d'initiation à la recherche

Attention : Toute demande de dérogation doit être effectuée avant le début du stage. Vous devez obtenir une réponse avant d'établir votre convention de stage.

Le stage recherche peut être effectué dans un laboratoire ou un service extérieur à l'Université de Bordeaux ou à l'étranger à condition que le lieu de stage soit labellisé recherche et que le coordinateur pédagogique du parcours recherche donne son accord préalable écrit. Cet accord sera conditionné par un document fourni à l'étudiant par le responsable du stage, présentant succinctement les activités du laboratoire ou du service, les objectifs et les méthodologies du travail qui sera confié à l'étudiant.

Cas particulier des étudiants internes en DES de Biologie Médicale

Les étudiants inscrits en DES de Biologie Médicale, ayant précédemment validé un DFASP ou un diplôme de fin de deuxième cycle des études pharmaceutiques doivent valider le parcours recherche selon les modalités relatives aux étudiants en pharmacie.

Cas particulier des étudiants en 5ème année pharmacie parcours PHBM

Les étudiants de 5ème année pharmacie parcours Pharmacie hospitalière, biologie médicale, (préparation à l'internat) peuvent compléter l'acquisition d'ECTS recherche par la validation d'UER ou d'un stage d'initiation recherche, avant leur prise de fonction d'interne.

Pour cela, ils doivent s'inscrire aux UER et au stage selon le même calendrier et les mêmes modalités que tous les étudiants en Pharmacie.

Modalités de validation du parcours d'initiation à la recherche en santé – Etudiants en Maïeutique

Modalités de validation

Le parcours d'initiation à la recherche en santé se valide de la façon suivante :

- 2 Unités d'Enseignement Recherche (UER) validant 6 crédits ECTS chacune, à réaliser en 2ème, 3ème et/ou 4ème année (attention, l'UER est choisie comme UE optionnelle du cursus maïeutique et sa non-validation (1ère et 2ème sessions) entraîne un redoublement de l'année de maïeutique).
- Stage individuel de recherche validant 10 crédits ECTS
- Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques (DFASM) obtenu en France ou dans un pays de l'Union Européenne validant les 38 crédits ECTS recherche restants

L'étudiant qui a validé le parcours d'initiation à la recherche en santé valide 60 crédits ECTS recherche, ce qui lui donne une équivalence de Master 1 recherche pour pouvoir postuler à un Master 2 orienté recherche.

Stage recherche pour les étudiants en maïeutique

Le stage de recherche, d'une durée de 4 à 8 semaines à temps plein (soit entre 140h et 175h de stage), est organisé sur une période continue ou de façon fractionnée, en accord avec le directeur de l'équipe de recherche, appartenant à une équipe labellisée. Le stage recherche ne peut pas être effectué au-delà du 31 août de l'année universitaire d'inscription.

Un **laboratoire labellisé** est un laboratoire de recherche labellisé dans le cadre du contrat quinquennal université / ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche s'il s'agit d'un laboratoire français, ou son équivalent s'il s'agit d'un laboratoire étranger.
Ce stage comporte un volet expérimental avec participation personnelle de l'étudiant à un projet en cours de développement dans le laboratoire et un volet observationnel concernant les autres sujets ou techniques de l'équipe de recherche.

Les étudiants souhaitant effectuer et valider un stage recherche doivent prendre contact avec les laboratoires labélisés de leur choix. Une liste d'établissements bordelais susceptibles d'accueillir des stagiaires est disponible sur Moodle.

Après un accord avec celui-ci, les étudiants doivent impérativement s'inscrire auprès du service de gestion des cursus étudiants LMD Santé. Pour cela, la fiche de demande d'inscription doit être déposée sur Moodle.

Une fois votre inscription réalisée par la scolarité, celle-ci vous contactera pour vous indiquer les différentes étapes à suivre pour la rédaction de votre convention de stage. La rédaction d'une convention de stage est obligatoire pour pouvoir effectuer le stage de recherche. Pour information, l'impression de la convention sera impossible si elle n'a pas été validée par la scolarité au préalable.

Les conventions doivent être signées avant le début du stage.

La validation du stage repose sur la rédaction d'un rapport individuel.
Un exemplaire numérique devra être adressé au format .pdf, en un document unique, comportant les éléments listés ci-dessous, à : aurelie.bedel@u-bordeaux.fr

Ce rapport, de 20 pages au maximum, doit être rédigé selon le plan suivant :
1/ Curriculum vitae de l'étudiant
2/Projet de recherche:

- Contexte scientifique
- Objectifs Originalité
- Méthodologie Résultats (même partiels)
- Conclusion

3/ Collaborations (équipes participantes, activités de recherche autres observées)
4/ Coordonnées du laboratoire (intitulé exact, résumé bref des activités)
5/ Curriculum vitae abrégé du tuteur professionnel (1 page, rédigée par celui-ci)
6/ Fiche d'évaluation complétée et signée par le tuteur professionnel (employé de l'organisme d'accueil vous encadrant) et portant le tampon du laboratoire d'accueil.

Attention : Le rapport doit être remis dans un délai d'un mois après la fin du stage au plus tard.
Tout stage n'ayant pas fait l'objet d'une convention signée avant le début du stage sera considéré comme invalidé.
Toute inscription au stage, sans suite (absence de convention et/ou de rapport) entrainera la non-validation de celui-ci.

Dérogation pour le stage d'initiation à la recherche pour les étudiants en maïeutique

Attention : Toute demande de dérogation doit être effectuée avant le début du stage. Vous devez obtenir une réponse favorable à votre de demande avant d'établir votre convention de stage.

Le stage d'initiation à la recherche peut être organisé pendant le cursus a la place éventuellement d'un stage clinique (qui devra être réalisé l' été). Il ne se substitue pas à un stage clinique. Cette dérogation doit faire l'objet d'un avis et d'une validation préalable de la maquette de stage par l'équipe pédagogique de l'école de sages-femmes. Pour cela, l'étudiant devra impérativement se mettre en contact dès son inscription au stage de recherche avec la directrice de l' école de sages-femmes pour organiser la planification de l' année (severine.barandon@u-bordeaux.fr)
L'étudiant doit transmettre sa demande préalable au service de gestion des cursus étudiants LMD Santé par mail scolarite.lmd.sante@u-bordeaux.fr, contenant les informations suivantes :

- Lieu du stage
- Nom de l'équipe de recherche accueillante (avec mention explicite du label EA, INSERM, CNRS…et du numéro de l'unité de recherche)
- Les dates de stage
- Le nombre d'heures hebdomadaires
- Les activités ou objectifs de l'étudiant dans le stage.

Ecole de l'INSERM

Les étudiants lauréats du concours d'admission en 2ème année de l'Ecole de l'INSERM Liliane Bettencourt valideront le parcours d'initiation à la recherche en santé selon les modalités suivantes :

- 12 ECTS : Validation de **2 UER** Unités d'Enseignement Recherche (2 x 6 crédits ECTS)
- 18 ECTS : Validation des **2 semaines de l'école** de février et réussite au concours d'admission en juin
- 30 ECTS : Validation **des 6 mois de stage recherche** (2 x 3 mois de stage à temps plein au sein d'une unité labellisée recherche)
- **Diplôme de Formation Général en Sciences Médicales, Odontologiques ou Pharmaceutiques** (DFGSM, DFGSO ou DFGSP) obtenu en France.

Les étudiants valideront donc 60 ECTS, et obtiendront une attestation de réussite au parcours d'initiation à la recherche en santé, cursus Ecole de l'Inserm.
Cette attestation leur donnera une équivalence de Master 1 recherche pour pouvoir postuler à un Master 2 orienté recherche.

Tous les étudiants concernés devront transmettre au service de gestion des cursus étudiants LMD Santé les preuves de validation de l'école de février.

Ils devront se signaler auprès du service de gestion des cursus étudiants LMD Santé, afin d'être inscrits aux stages, pouvoir élaborer leurs conventions de stage et connaitre les procédures quant au suivi des cursus des étudiants admis à l'école de l'INSERM. Pour cela, contacter scolarite.lmd.sante@u-bordeaux.fr

Ils valideront leurs stages selon les modalités de validation du stage d'initiation à la recherche spécifiques à leur filière d'origine
Les stages devront obligatoirement faire l'objet d'une convention de stage signée par tous les partenaires avant le début de celui-ci.

Etudiants inscrits à l'Institut Universitaire des Sciences de la Réadaptation – IUSR

Modalités de validation

Le parcours d'initiation à la recherche en santé se valide de la façon suivante :

- 3 UER validant chacune 6 ECTS recherche
- Stage d'initiation recherche validant 12 ECTS recherche
- Diplôme d'Etat ou Certificat, validant les 30 ECTS recherche restants.

Les 60 ECTS ainsi obtenus, permettent de valider le parcours d'initiation à la recherche en santé, ce qui donne une équivalence de Master 1 recherche pour pouvoir postuler à un Master 2 orienté recherche.

Les UER et le stage doivent être validés avant la fin du cursus de l'étudiant.
Ainsi, au 31 août de l'année d'obtention du Certificat ou du Diplôme d'Etat, l'étudiant doit être en mesure de justifier de la bonne validation de 3 UER et du stage recherche.

Une fois les UER et le stage validés, l'étudiant devra transmettre à scolarite.lmd.sante@u-bordeaux.fr une copie du Diplôme d'Etat ou du Certificat pour valider le parcours recherche et obtenir l'attestation de réussite au parcours recherche.

Certains cursus de M2 nécessitent des pré-requis indispensables que l'étudiant ne possèdera peut-être pas.
Il est indispensable de contacter les futurs responsables de M2 avant de candidater, l'inscription en M2 n'étant pas automatique.

Stage recherche pour les étudiants de l'IUSR

Le stage de recherche individuel, d'une durée de 4 à 8 semaines à temps plein (soit entre 140h et 280h de stage), est organisé sur une période continue ou de façon fractionnée, en accord avec le directeur de l'équipe de recherche, appartenant à une équipe labellisée. Le stage recherche ne peut pas être effectué au-delà du 31 août de l'année universitaire d'inscription.

Un **laboratoire labellisé** est un laboratoire de recherche labellisé dans le cadre du contrat quinquennal université / ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche s'il s'agit d'un laboratoire français, ou son équivalent s'il s'agit d'un laboratoire étranger.

Ce stage d'initiation à la recherche comporte un volet expérimental avec participation personnelle de l'étudiant à un projet en cours de développement dans le laboratoire et un volet observationnel concernant les autres sujets ou techniques de l'équipe de recherche.
Les étudiants souhaitant effectuer et valider un stage recherche doivent prendre contact avec les laboratoires labélisés de leur choix. Une liste d'établissements bordelais susceptibles d'accueillir des stagiaires est disponible sur Moodle.

Après un accord avec celui-ci, les étudiants doivent impérativement s'inscrire auprès du service de gestion des cursus étudiants LMD Santé. Pour cela, la fiche de demande d'inscription doit être déposée sur Moodle.

Une fois votre inscription réalisée par la scolarité, celle-ci vous contactera pour vous indiquer les différentes étapes à suivre pour la rédaction de votre convention de stage. La rédaction d'une convention de stage est obligatoire pour pouvoir effectuer le stage de recherche. Pour information, l'impression de la convention sera impossible si elle n'a pas été validée par la scolarité au préalable.

Les conventions doivent être signées avant le début du stage.

La validation du stage repose sur la rédaction d'un rapport individuel.
Un exemplaire numérique devra être adressé au format .pdf, en un document unique, comportant les éléments listés ci-dessous, à noemie.duclos@u-bordeaux.fr.

Ce rapport, de 20 pages au maximum, doit être rédigé selon le plan suivant :
1/ Curriculum vitae de l'étudiant
2/Projet de recherche:

- Contexte scientifique
- Objectifs du projet
- Originalité du projet
- Méthode
- Résultats (même partiels)
- Discussion (mise en perspective des résultats et posture réflexive sur le projet)
- Conclusion

3/ Collaborations (équipes participantes, activités de recherche autres observées)
4/ Coordonnées du laboratoire (intitulé exact, résumé bref des activités)
5/ Curriculum vitae abrégé du tuteur professionnel (1 page, rédigée par celui-ci)
6/ Fiche d'évaluation complétée et signée par le tuteur professionnel (employé de l'organisme d'accueil vous encadrant) et portant le tampon du laboratoire d'accueil.

Attention : Le rapport doit être remis dans un délai d'un mois après la fin du stage au plus tard.
Tout stage n'ayant pas fait l'objet d'une convention signée avant le début du stage sera considéré comme invalidé.
Toute inscription au stage, sans suite (absence de convention et/ou de rapport) entrainera la non-validation de celui-ci.
Toute demande de dérogation doit être effectuée avant le début du stage.
Vous devez obtenir une réponse avant d'établir votre convention de stage.

Actualité sur le cancer et les maladies génétiques rares - ACCEM

Présentation de l'UE

Enseignant(s) responsable(s) :

Aksam MERCHED – Laboratoire de Biologie cellulaire – UFR des Sciences Pharmaceutiques – INSERM U1312, Institut d'oncologie de Bordeaux – aksam.merched@u-bordeaux.fr

Jean-Paul LASSERRE – Laboratoire de Biologie Cellulaire – UFR des Sciences Pharmaceutiques – INSERM U1211, Maladies rares : Génétique et métabolisme – jean-paul.lasserre@u-bordeaux.fr

Composante :

☒UFR Sciences pharmaceutiques
☐UFR Sciences médicales
☐UFR Sciences odontologiques
☐IUSR

Semestre d'enseignement :

☐Semestre 1
☒Semestre 2

Volume horaire total pour l'étudiant(e) :
Cours magistraux : 40h
Enseignements dirigés : 6h
Total : 46h

Capacité d'accueil minimal : 6 étudiants
Capacité d'accueil maximale : 20 étudiants

Orientation vers un M2 recherche :
Biologie Santé - particulièrement « Cancer Biology », Biologie cellulaire, Physiologie et Pathologie ou encore Génétique Moléculaire et Cellulaire.

Stage de recherche possible dans le laboratoire
☒ Oui – 2 stagiaires ☐ Non

Candidature

Modalités de candidature :
Fiche de candidature à déposer sur Moodle. Lien vers la page de candidature.
Votre inscription est soumise à approbation des responsables pédagogiques après étude d'une lettre de motivation à déposer également sur Moodle avec la fiche de candidature et entretien.

Niveau requis :
☒PACES/PASS/Paramédical validé
☐Deuxième année d'études de santé validée

Mention(s) et spécialité(s) dans lesquelles l'UER est proposée (cette information traduit l'accessibilité de l'UER pour différents parcours d'étudiants) :
☒ Médecine ☐ Odontologie ☒ Pharmacie ☒ Maïeutique ☒ IUSR

Prérequis du candidat : Aucuns.

Détails de l'UE

Objectifs pédagogiques en terme de connaissances :
Cette UE est constituée de conférences par des chercheurs bordelais travaillant sur différents aspects ou des techniques de pointe de biologie cellulaire et moléculaire appliqués à la recherche biomédicale et biopharmaceutique.
Son contenu sera amené à évoluer pour s'adapter à l'actualité et au dernier progrès au niveau de leurs thématiques de recherche. Les conférences abordent plusieurs thématiques telle que le cancer, les maladies mitochondriales, cardio-métaboliques, cérébro-vasculaires, les maladies rares, la maladie du sommeil, l'évolution, la bioImpression, la thérapie cellulaire, l'autophagie, les micro-ARN et les aptamères, les techniques d'inactivation ciblée des gènes, d'analyse globale du transcriptome etc…
Suivi de l'actualité scientifique et biomédicale et connaissance des bases moléculaires et cellulaires des travaux de recherche correspondants.

Compétences :
Proposer les modèles et les approches adéquates liées à la biologie cellulaire et moléculaire dans un contexte de recherche biomédicale et biopharmaceutique précise.
Analyser de façon critique l'actualité scientifique et biomédicale.
Rédiger une note de synthèse et faire une présentation et une animation orale.

Intervenants :

Prénom, NOM, Grade	Université, Etablissement
Nadine CAMOUGRAND – DR2	Université de Bordeaux - CNRS
Sandrine DABERNAT – PU-PH	UFR Médecine
Christophe GROSSET - DR2	Université de Bordeaux - INSERM

Martin HAGEDORN - MCF	Université de Bordeaux – UFR Biologie
Béatrice L'AZOU - MCU	Université de Bordeaux – UFR Pharmacie
Jean-Paul LASSERRE - MCE	Université de Bordeaux – UFR Pharmacie
Aksam MERCHED – PR	Université de Bordeaux – UFR Pharmacie
Loïc RIVIERE – MCU	Université de Bordeaux – UFR Pharmacie
Emmanuel TETAUD – DR2	Université de Bordeaux - CNRS

Modalités de contrôle des connaissances :

- Elément 1 : Participation (10%) – Contrôle continu
- Elément 2 : Sujet d'actualité (40%) – Oral et Ecrit (résumé de la présentation)
- Elément 3 : Epreuve écrite (50%) – Examen terminal de 2h

L'épreuve écrite ou orale de l'examen terminal porte sur le contenu du cours et des présentations des sujets d'actualités par les étudiants.

Modalités de validation : Moyenne des deux modules de l'UE $\geq$ 10/20, sans note <7,5/20 à chacun des modules de l'UE.

Deuxième session : Sous forme d'épreuve écrite ou orale sur le contenu du cours et des présentations des étudiants.

Anatomie clinique et initiation à la recherche en anatomie

Présentation de l'UE

Enseignant(s) responsable(s) :

Dominique LIGUORO – Laboratoire d'anatomie – Site Carreire – dominique.liguoro@u-bordeaux.fr
Vincent JECKO – Laboratoire d'anatomie – Site Carreire – vincent.jecko@u-bordeaux.fr

Composante :

☐UFR Sciences pharmaceutiques
☒UFR Sciences médicales
☐UFR Sciences odontologiques
☐IUSR

Semestre d'enseignement :

☒Semestre 1
☒Semestre 2

Volume horaire total pour l'étudiant(e) :
Enseignements dirigés : 20h
Travaux pratiques : 14h
Total : 34h

Capacité d'accueil minimal : 6 étudiants
Capacité d'accueil maximale : 15 étudiants

Orientation vers un M2 recherche : Biologie Santé

Stage de recherche possible dans le laboratoire
☒ Oui – Stage obligatoire pour les étudiants inscrits à l'UER ☐ Non
Seulement pour les étudiants inscrits à cette UER qui seront intégrés dans une recherche anatomique fondamentale et/ou chirurgicale en cours au laboratoire d'anatomie ou dans un autre laboratoire où l'un des anatomistes travail.

Candidature

Modalités de candidature :
La demande de candidature, avec CV et lettre de motivation, doit être adressée à la secrétaire du laboratoire d'anatomie, Mme Dominique Roque, le Pr Liguoro et le Dr Jecko.

Les étudiants inscrits en 4°année de Médecine sont prioritaires sur les 3°année, à condition de pouvoir venir aux enseignements dirigés du 1° semestre (donc fonction de leurs stages hospitaliers) et les 3° année sont prioritaires sur les 2° année. Pour les interne, l'autorisation dépendra de leur projet et orientation future.

Niveau requis :
☒PACES/PASS/Paramédical validé
☒Deuxième année d'études de santé validée

Mention(s) et spécialité(s) dans lesquelles l'UER est proposée (cette information traduit l'accessibilité de l'UER pour différents parcours d'étudiants) :
☒ Médecine ☐ Odontologie ☐ Pharmacie ☐ Maïeutique ☐ IUSR

Prérequis du candidat : Aucuns

Détails de l'UE

Objectifs pédagogiques en terme de connaissances :

- Savoir exposer clairement une structure ou une région anatomique, ou une fonction, et les applications en pratique clinique.
- Acquérir les bases de la dissection anatomique

Un travail de recherche anatomique appliquée, avec des moyens variables selon le sujet : bases anatomiques d'un signe clinique ou d'une pathologie, anatomie radiologique, anatomie de surface, anatomie comparée, dissection sur corps embaumé / dissection virtuelle, recherche bibliographique, création d'un module pédagogique … .
Ce travail fera l'objet d'un mémoire (moins de 30 pages, ou capsule vidéo …) encadré par les enseignants.

Programme de l'UE :

- 20h d'enseignement dirigé, 10 séances de 2h. Les étudiants auront à présenter un sujet d'anatomie clinique ou radiologique sous forme d'un diaporama, ou d'un exposé au tableau, avec une liste de sujets préalablement proposés.
- 4h d'initiation à la dissection et aux différentes techniques de préparation (injections, embaumement …)
- 2h d'initiation à la dissection virtuelle

- 8h d'encadrement au laboratoire (dissections, recherche bibliographique …) pour la réalisation du mémoire.

Compétences :

- Relier systématiquement un examen clinique, une pathologie, des anomalies radiologiques … à l'anatomie.
- Initiation à la dissection anatomique classique sur corps embaumés, dissection virtuelle et connaissances des techniques de préparation des dissections.
- Présentations orales et travail sur un sujet choisi librement avec un objectif clair, travail encadré par les enseignants, travail théorique et/ou pratique.

Intervenants :

Prénom, NOM, Grade	Université, Etablissement
Pr Dominique LIGUORO – PUPH Anatomie / Neurochirurgie	Université de Bordeaux
Dr Vincent JECKO – MCUPH Anatomie / Neurochirurgie	Université de Bordeaux
Dr Laetitia LE PETIT – AHU Anatomie / Neurochirurgie	Université de Bordeaux
Pr Miche MONTAUDON – PUPH Anatomie / Radiologie	Université de Bordeaux
Pr Vincent CASOLI – PUPH Anatomie / Chirurgie plastique	Université de Bordeaux
Dr Anaïs DELGOVE – AHU Anatomie / chirurgie plastique	Université de Bordeaux

Modalités de contrôle des connaissances :

- Notation des étudiants lors des enseignements dirigés (50%)
- Note sur le mémoire de stage réalisé (50%)

Validation :

- Moyenne <8/20 éliminatoire
- Note moyenne minimale exigée pour validation > 10/20
- Plus de 2/3 de présence exigée aux ED et TP

Deuxième session : Réalisée en avril-mai. Oral et/ou restitution du mémoire révisé

Application des technologies virtuelles en Santé

Présentation de l'UE

Enseignant(s) responsable(s) :

Florian PECUNE - florian.pecune@u-bordeaux.fr
Volodymyr BOGDANOV – volodymyr.bogdanov@u-bordeaux.fr

Composante :

☒UFR Sciences pharmaceutiques
☒UFR Sciences médicales
☒UFR Sciences odontologiques
☒IUSR

Semestre d'enseignement :

☐Semestre 1
☒Semestre 2

Volume horaire total pour l'étudiant(e) :
Cours magistraux : 23h30
Enseignements dirigés : 4h
Travaux pratiques : 2h
Contrôle continu : 5h30
Total : 35h

Capacité d'accueil minimal : 6 étudiants
Capacité d'accueil maximale : 20 étudiants

Orientation vers un M2 recherche : Sciences de la réadaptation, Sciences cognitives, Sciences du mouvement.

Stage de recherche possible dans le laboratoire
☒ Oui – 2 stagiaires ☐ Non

Candidature

Modalités de candidature :
Fiche de candidature à déposer sur Moodle. Lien vers la page de candidature.
Votre inscription est soumise à approbation des responsables pédagogiques après étude d'une lettre de motivation à déposer également sur Moodle avec la fiche de candidature et entretien.

Niveau requis :
☒PACES/PASS/Paramédical validé
☐Deuxième année d'études de santé validée

Mention(s) et spécialité(s) dans lesquelles l'UER est proposée (cette information traduit l'accessibilité de l'UER pour différents parcours d'étudiants) :
☒ Médecine ☒ Odontologie ☒ Pharmacie ☒ Maïeutique ☒ IUSR

Prérequis du candidat :
Connaissances de base en sciences de la rééducation et de la réadaptation et en sciences médicales.

Détails de l'UE

Connaissances :

1. Comprendre les principes de base de la démarche scientifique et de l'approche méthodologique en recherche
2. Connaitre les concepts de base sur les technologies virtuelles et l'expérience utilisateur
3. Identifier les domaines d'applications et les travaux s'appuyant sur les technologies virtuelles en relation avec les domaines de santé

Compétences acquises :
Au terme de cet enseignement, l'étudiant doit pouvoir :

- Rechercher, comprendre et argumenter en autonomie une question de recherche scientifique en relation avec un domaine d'application des technologies virtuelles en santé
- Mettre en œuvre une recherche systématique d'articles scientifiques en relation avec un domaine d'intérêt
- Avoir une approche critique des travaux de recherche portant sur l'utilisation des technologies virtuelles en santé

Intervenants :

Prénom, NOM, Grade	Université, Etablissement
Eric SORITA – MCF associé	Université de Bordeaux
Volodyyr BOGDANOV	Université de Bordeaux
Camille JEUNET – CR	CNRS-CLLE – Université de Toulouse

	Jaen-Jaurès
Alice PELICHERO	SIRRIS Université Laval - Québec
Pierre PHULIP – PU-PH	SANPSY – USR 3413
Floriane PECUNE	SANPSY – USR 3413
Ellemarije ALTENA – PhD-MC	Université de Bordeaux – INCIA – Neuroimaging and Human Cognition

Modalités de contrôle des connaissances :

- Contrôle 1 : Structure et analyse d'article (coef 0.30) – QCM
- Contrôle 2 : Méthodologie scientifique et éthique (coef 0.35) – QCM
- Contrôle 3 : Présentation des résultats de TP (coef 0.35) – Présentation des résultats et QCM

Addition des trois modules ≥10/20, sans note < 7/20 à chacun des contrôles continus.

Deuxième session : Oral de 30 minutes en présence des responsables de l'UER.

A-Space : Adaptations dans l'espace et en conditions extrêmes

Présentation de l'UE

Enseignant(s) responsable(s) :

Jean-François QUIGNARD – Laboratoire de Physiologie, UFR des Sciences Pharmaceutiques, INSERM U1045 – jean-françois.quignard@u-bordeaux.fr
Delphine MAUREL – Laboratoire de Physiologie, UFR des Sciences Pharmaceutiques, INSERM U1026 – delphine.maurel@u-bordeaux.fr

Composante :

☒UFR Sciences pharmaceutiques
☐UFR Sciences médicales
☐UFR Sciences odontologiques
☐IUSR

Semestre d'enseignement :

☒Semestre 1
☐Semestre 2

Volume horaire total pour l'étudiant(e) :
Cours magistraux : 25h
Travaux dirigés : 25h
Total : 50h
Enseignement principalement le soir à 18h en présentiel (10 en visio)

Capacité d'accueil minimal : 6 étudiants
Capacité d'accueil maximale : 20 étudiants

Orientation vers un M2 recherche : M2 BIOSPACE-XPERT, erasmus mundus spacemed, masters biologie/santé

Stage de recherche possible dans le laboratoire
☒ Oui – 1 stagiaires (exemple laboratoire INCIA, Laboratoire de Sciences Végétales, Mycologie et Biotechnologies).
☐ Non

Candidature

Modalités de candidature :

Fiche de candidature à déposer sur Moodle. Lien vers la page de candidature.
Votre inscription est soumise à approbation des responsables pédagogiques après étude d'un CV et d'une lettre de motivation à déposer également sur Moodle avec la fiche de candidature.

Niveau requis :
☒PACES/PASS/Paramédical validé
☐Deuxième années d'études de santé validée

Mention(s) et spécialité(s) dans lesquelles l'UER est proposée (cette information traduit l'accessibilité de l'UER pour différents parcours d'étudiants) :
☒ Médecine ☒ Odontologie ☒ Pharmacie ☒ Maïeutique ☒ IUSR

Prérequis du candidat : Intérêt pour l'exploration spatiale et pour comprendre les adaptations de la vie humaine dans les conditions extrêmes.

Détails de l'UE

Compétences acquises suite à la validation de l'UER :

L'espace est le milieu extrême par excellence, où l'humain doit s'adapter à des conditions uniques : radiations, microgravité, confinement prolongé … L'UER a pour objectif de donner des compétences basiques en biologie et santé pour l'exploration spatiale et la vie en conditions extrêmes. Les compétences basiques acquises permettront d'analyser les défis de la vie humaine en conditions extrêmes/spatiales et proposer des adaptations.

- Expliquer les effets de la micro/hyper gravité, des radiations, du confinement et des voyages spatiaux sur le corps humain
- Décrire et analyser les adaptations des systèmes physiologiques humains et les risques de santé
- Proposer des stratégies de soins et de prévention (contremesure)
- Adaptation végétale
- Intégrer les enjeux éthiques et économiques liés au spatial
- Initiation aux protocoles expérimentaux spatiaux
- Compétences transverses : travail en groupe, analyse, critique et présentation d'article ou d'un projet

Programme de l'UE :

Cours : (25 H)

- Historique de Лайка à S. Adenot
- Contrainte physique (radiation…) des milieux extrêmes comme l'espace
- Adaptation cardiovasculaire dans l'espace et contre mesure
- Adaptation du système osseux/musculaire dans l'espace et contre mesure
- Adaptation humaine aux confinements et contremesures
- Microbiote et espace
- Végétal et espace
- Adaptation humaine en milieu hyperbarique et en plongé
- Adaptation humaine en altitude

TD : (25 h)

- 1er temps (2025-2027) : À partir d'un article scientifique, construction d'un projet scientifique sur l'homme en conditions extrêmes avec des étudiants de Bordeaux
- 2ème temps (à partir de 2027) : construction du projet de recherche en collaboration avec d'autres étudiants d'autres universités du projet BIOSPACE : objectif, protocole, coût, réglementation …

Intervenants :

Prénom, NOM, Grade	**Université, Etablissement**
Jean-François Quignard, PR	Bordeaux, UFR Pharmacie
Delphine Maurel, MCF	Bordeaux, UFR Pharmacie
Jean-Louis Guillou, PR	Bordeaux, UF Sciences et techniques
Christelle Guibert, DR	INSERM
Stéphanie Cluzet, PR	Bordeaux, UFR Pharmacie
Clément Morgat, MCU-PH	Bordeaux, UFR Pharmacie / CHU de Bdx
Jean-Luc Morel, CR	CNRS
Jean-Baptiste Prudentos	Dentiste Bordeaux
Way4 space	Association spatiale
Gaëlle Coussot, MCF	Montpellier, UFR Pharmacie
Jean-Pol Frippiat, PR	Université de Loraine

Modalités de contrôle des connaissances :

Examen session 1 :

- Présentation orale d'un rapport – 10 minutes suivies de 5 minutes de questions – coef 0.75
- Contrôle continu (assiduité, participation) – coef 0.25

Examen session 2 : Oral 30 minutes

Biologie cellulaire approfondie

Présentation de l'UE

Enseignant(s) responsable(s) :

Samuel AMINTAS – samuel.amintas@u-bordeaux.fr

Composante :

☒UFR Sciences pharmaceutiques
☒UFR Sciences médicales
☒UFR Sciences odontologiques
☐IUSR

Semestre d'enseignement :

☒Semestre 1
☐Semestre 2

Volume horaire total pour l'étudiant(e) :
Cours magistraux et interactifs : 24h
Enseignements dirigés : 6h
Total : 30h

Début des enseignements dernière semaine de septembre.

Capacité d'accueil minimal : 6 étudiants
Capacité d'accueil maximale : 12 étudiants

Orientation vers un M2 recherche : Génétique moléculaire et cellulaire, Microbiologie-Immunologie, Biologie cellulaire et physio-pathologie, Cancer biology, Innovations en Santé

Stage de recherche possible dans le laboratoire
☒ Oui – 1 stagiaire, 6 semaines minimum ☐ Non

Candidature

Modalités de candidature :
Fiche de candidature à déposer sur Moodle. Lien vers la page de candidature.
Votre inscription est soumise à approbation des responsables pédagogiques après étude d'une lettre de motivation à déposer également sur Moodle avec la fiche de candidature et entretien.

Niveau requis :
☒PACES/PASS/Paramédical validé
☐Deuxième année d'études de santé validée

Mention(s) et spécialité(s) dans lesquelles l'UER est proposée (cette information traduit l'accessibilité de l'UER pour différents parcours d'étudiants) :
☒ Médecine ☒ Odontologie ☒ Pharmacie ☒ Maïeutique ☐ IUSR

Prérequis du candidat : Aucuns

Détails de l'UE

Objectifs pédagogiques en termes de connaissances :

Approfondir ses connaissances en biologie cellulaire dans des domaines variés, avec les implications pathologiques et thérapeutiques correspondantes.
Les intervenants apportent des connaissances générales dans leur domaine de recherche et peuvent partager leurs travaux de recherche.
Connaître les types de publications scientifiques en biologie cellulaire. Savoir lire, analyser et interpréter des travaux de recherche fondamentale en biologie cellulaire. S'entrainer à la communication orale de travaux de recherche en biologie cellulaire.
Certains cours pourront être faits en anglais avec pour objectif de familiariser les étudiants à la compréhension orale de messages scientifiques en anglais.

Compétences acquises :

- Connaissances approfondies en biologie cellulaire et biologie moléculaire
- Lien entre dysfonctionnement cellulaire et pathologie.
- Utilisation de la connaissance en biologie cellulaire en thérapie et en recherche.
- Connaissance de techniques et méthodes d'analyses en biologie cellulaire et moléculaire.
- Sensibilisation à la production de documents scientifiques et à l'utilisation de l'anglais oral

Programme de l'UE :

- Biopsie liquide et cancers (2h, S Amintas – S Dabernat)
- La publication scientifique et comment analyser et présenter un article scientifique (2h, S Amintas)
- Communications cellulaires et pathologies (e-learning - 6h, JB Corcuff)
- Système endomembranaire et trafic intracellulaire (2h, A Merched)
- Thérapie ciblée en cancérologie et microenvironnement (2h, F Moisan)
- Bases moléculaires de la radiothérapie et radiosensibilisation (2h, C Dupin)
- Synthèse et dégradation des protéines (2h, J M Blouin)
- Application de la thérapie génique aux hémoglobinopathies (2h, Julian Boutin)
- Cellules souches pluripotentes induites : nouveau modèle en cancérologie (2h, Aurélie Bedel)
- Thérapie génique du cancer (2h, François Moreau-Gaudry)
- Molecular basis of malignant transformation (2h, Richard Iggo)
- Bases de l'épigénétique et implications en cancérologie (2h, Thibaut Matis)
- Longueur des télomères et activité télomérase (2h, Edith Chevret)

Intervenants :

Prénom, NOM, Grade	Université, Etablissement
Sandrine DABERNAT - PU-PH	Université de Bordeaux
Jean-Benoît CORCUFF - MCU-PH	Université de Bordeaux
Aurélie BEDEL - MCU-PH	Université de Bordeaux
Thibaut MATIS – AHU	Université de Bordeaux
Edith CHEVRET – PU	Université de Bordeaux
Aksam MERCHED – PU	Université de Bordeaux
Julian BOUTIN - MCU-PH	Université de Bordeaux
Samuel AMINTAS - MCU-PH	Université de Bordeaux
François MOISAN – Chercheur	INSERM 1312, Bordeaux
François MOREAU-GAUDRY - PU-PH	Université de Bordeaux
Richard IGGO – PU	Université de Bordeaux
Jean-Marc BLOUIN - MCU-PH	Université de Bordeaux
Charles Dupin - MCU-PH	Université de Bordeaux

Modalités de contrôle des connaissances :

- Epreuve oral (coef 1) : Analyse d'article présentée en binôme ou trinôme en cours d'année
- Epreuve écrite : Questions de cours + questions d'interprétation de document scientifiques issus d'article (coef 1)

Modalité de validation : obtenir la moyenne (10/20).

Deuxième session : Epreuve écrite selon le modèle de la session 1 OU présentation orale d'article

Biologie moléculaire

Présentation de l'UE

Enseignant(s) responsable(s) :

Corinne ARPIN – Laboratoire de microbiologie fondamentale et Pathogénicité – UFR Sciences Pharmaceutiques, UMR SNRS 5234 – corinne.arpin@u-bordeaux.fr
Loïc RIVIERE – Laboratoire de microbiologie fondamentale et Pathogénicité – UFR Sciences Pharmaceutiques, UMR SNRS 5234 – loic.riviere@u-bordeaux.fr

Composante :

☒UFR Sciences pharmaceutiques
☐UFR Sciences médicales
☐UFR Sciences odontologiques
☐IUSR

Semestre d'enseignement :

☐Semestre 1
☒Semestre 2

Volume horaire total pour l'étudiant(e) :
Cours magistraux : 36h
Enseignements dirigés : 6h
Total : 42h

Capacité d'accueil minimal : 6 étudiants
Capacité d'accueil maximale : 40 étudiants

Orientation vers un M2 recherche : Master Santé (parcours ''Innovation en Santé'') et Biologie Santé (Microbiologie-Immunologie, Génétique Moléculaire et Cellulaire)

Stage de recherche possible dans le laboratoire
☒ Oui – 1 ou 2 stagiaires ☐ Non

Candidature

Modalités de candidature :
Fiche de candidature à déposer sur Moodle. Lien vers la page de candidature.
Votre inscription est soumise à approbation des responsables pédagogiques après étude d'un CV et d'une lettre de motivation à déposer également sur Moodle avec la fiche de candidature.

Niveau requis :
☒PACES/PASS/Paramédical validé
☐Deuxième année d'études de santé validée

Mention(s) et spécialité(s) dans lesquelles l'UER est proposée (cette information traduit l'accessibilité de l'UER pour différents parcours d'étudiants) :
☒ Médecine ☒ Odontologie ☒ Pharmacie ☒ Maïeutique ☒ IUSR

Prérequis du candidat : Bases théoriques sur la structure des acides nucléiques, réplication et mécanismes de réparation de l'ADN, transcription, traduction.

Détails de l'UE

Objectifs pédagogiques en terme de connaissance :

Acquisition et approfondissement des bases théoriques de la biologie moléculaire. Connaissance des applications de la biologie moléculaire dans des domaines de la recherche et du diagnostic biologique.

Programme de l'UE :

Rappels des principales techniques de biologie moléculaire utilisées en recherche et en diagnostic. Le contexte CRISPR : Applications en biothérapie. Apport de la biologie moléculaire au diagnostic des maladies parasitaires, bactériennes, virales, fongiques, études en immunologie, vaccins, études des fonctions cellulaires diagnostic de maladies génétiques, cancérologie, toxicologie, protéines recombinantes d'intérêt thérapeutique.
Recherche dans des banques de données, initiation à l'analyse d'articles (ED).

Compétences :

Au terme de cet enseignement, l'étudiant doit pouvoir : comprendre les principales techniques de Biologie Moléculaire utilisées dans le domaine de la recherche et du diagnostic biologique.

Intervenants :

Prénom, NOM, Grade	Université, Etablissement
Corinne ARPIN - PU	Université de Bordeaux – UFR Pharmacie
Isabelle BAUDRIMONT - PU	Université de Bordeaux – UFR Pharmacie
Pascale DUFOURQ - PU	Université de Bordeaux – UFR Pharmacie
Agnès HOCQUELLET – MCU	INP Bordeaux (INstitut Polytechnique), ENSTBB
Dorothée DULUC – MCU	Université de Bordeaux – UFR Pharmacie
Sonia BURREL – PU-PH	Université de Bordeaux, UFR Médecine – CHU Bordeaux
Maria MAMANI-MATSUDA – PU	Université de Bordeaux – UFR Pharmacie
François MOREAU-GAUDRY – PU-PH	Bordeaux, UFR Médecine – CHU Bordeaux
Thierry NOEL – PU	Université de Bordeaux – UFR Pharmacie
Loïc RIVIÈRE – PU	Université de Bordeaux – UFR Pharmacie
Nicolas SÉVENET – PU-PH	Université de Bordeaux – UFR Pharmacie – Institut Bergonié

Modalités de contrôle des connaissances :

- Elément 1 : Analyse d'article (coef 0.25) – Oral de 30 minutes, présentation d'un article scientifique
- Elément 2 : Examen terminal (coef 0.75) - Ecrit

Moyenne des deux modules de l'UE ≥10/20, sans note <7,5/20 à chacun des modules de l'UE.

Deuxième session : Modules 1 et 2 : écrit ou oral selon le nombre d'étudiants

Biopharmacie

Présentation de l'UE

Enseignant(s) responsable(s) :

Tina KAUSS – ChemBioPharm, ARNA INSERM U1212 – CNRS 5320 – LTPIB – UFR Sciences Pharmaceutiques – tina.kauss@u-bordeaux.fr

Composante :

☒UFR Sciences pharmaceutiques
☐UFR Sciences médicales
☐UFR Sciences odontologiques
☐IUSR

Semestre d'enseignement :

☒Semestre 1
☒Semestre 2

Volume horaire total pour l'étudiant(e) :
Cours magistraux : 27h
Enseignements dirigés : 21h
Total : 48h

Capacité d'accueil minimal : 6 étudiants
Capacité d'accueil maximale : 20 étudiants

Orientation vers un M2 recherche : M2 galénique/pharmacotechnie et biopharmacie. Tout master nécessitant des connaissances sur la biodisponibilité et sa modulation.

Stage de recherche possible dans le laboratoire
☒ Oui – 1 stagiaire ☐ Non

Candidature

Modalités de candidature :
Fiche de candidature à déposer sur Moodle et contacter la responsable par mail en parallèle. Lien vers la page de candidature.
Votre inscription est soumise à approbation des responsables pédagogiques après étude d'un CV et d'une lettre de motivation à déposer également sur Moodle avec la fiche de candidature.

Niveau requis :
☐PACES/PASS/Paramédical validé
☒Deuxième année d'études de santé validée

Mention(s) et spécialité(s) dans lesquelles l'UER est proposée (cette information traduit l'accessibilité de l'UER pour différents parcours d'étudiants) :
☐ Médecine ☐ Odontologie ☒ Pharmacie ☐ Maïeutique ☐ IUSR

Prérequis du candidat : Validation de la 2ème année de pharmacie.

Détails de l'UE

Objectifs pédagogiques en termes de connaissances :

Maitriser de notions relatives à la biopharmacie et leur application dans la conception des formes innovantes ou en améliorant la mise à disposition de la substance active des formes traditionnelles.

Compétences acquises suite à la validation de l'UER :

- Savoir interpréter et présenter des résultats des études biopharmaceutiques (évaluations *in vitro* et de biodisponibilité des médicaments)
- Maîtriser les facteurs qui interviennent dans la conception des formes galéniques innovantes
- Connaitre et savoir utiliser différents modèles d'études pour les évaluations biopharmaceutiques des médicaments

Programme de l'UE :

- Biodisponibilité et bioéquivalence des médicaments
- Rappels statistiques.
- Outils en pharmacotechnie et biopharmacie. Modèles d'étude de différentes étapes de mise à disposition (désagrégation, dissolution, absorption) à partir des formes orales solides. Corrélations *in vitro - in vivo*.
- Commentaire d'articles.
- Étude de cas : revue bibliographique ou design des formes galéniques et choix des modèles pour leur évaluation in vitro.

Intervenants :

Prénom, NOM, Grade	Université, Etablissement
Tina KAUSS – Pr	Université de Bordeaux – UFR Pharmacie
Christophe BULOT – PRAG	Université de Bordeaux – UFR Pharmacie
CDD - LRU	Université de Bordeaux – UFR Pharmacie

Modalités de contrôle des connaissances :

- Elément 1 : Enseignement théorique – Examen terminal écrit ou oral
- Elément 2 : Travaux personnels, Evaluation continue des ED, Rapport et soutenance des études de cas et commentaires des articles – Contrôle continu et oral.

L'examen sur l'enseignement théorique est généralement écrit et se présente sous forme de questions rédactionnelles et/ou QROCs de 1h ou d'un examen à distance et/ou un travail à rendre.

Note minimale de validation : 10 de moyenne sans note inférieure au 7.5 à aucun des deux modules.

La présence aux enseignements est obligatoire.

Biostatistique

Présentation de l'UE

Enseignant(s) responsable(s) :

Amadou ALIOUM – Inserm U1219 « Bordeaux Population health », équipe Biostatistique
Luc LETENNEUR – luc.letenneur@u-bordeaux.fr

Composante :

☒UFR Sciences pharmaceutiques
☒UFR Sciences médicales
☒UFR Sciences odontologiques
☒IUSR

Semestre d'enseignement :

☒Semestre 1
☐Semestre 2

Volume horaire total pour l'étudiant(e) :
Cours magistraux : 13h
Enseignements dirigés : 28h
Total : 41h

Capacité d'accueil minimal : 6 étudiants
Capacité d'accueil maximale : 30 étudiants

Orientation vers un M2 recherche : M2 Epidémiologie

Stage de recherche possible dans le laboratoire
☐ Oui ☒ Non

Candidature

Modalités de candidature :
Fiche de candidature à déposer sur Moodle. Lien vers la page de candidature.
Votre inscription est soumise à approbation des responsables pédagogiques après étude d'un CV et d'une lettre de motivation à déposer également sur Moodle avec la fiche de candidature. Vous devez également compléter la **fiche pédagogique disponible sur Moodle**.

Niveau requis :
☐PACES/PASS/Paramédical validé
☒Deuxième année d'études de santé validée

Mention(s) et spécialité(s) dans lesquelles l'UER est proposée (cette information traduit l'accessibilité de l'UER pour différents parcours d'étudiants) :
☒ Médecine ☒ Odontologie ☒ Pharmacie ☒ Maïeutique ☒ IUSR

Prérequis du candidat : Aucuns

Détails de l'UE

Objectifs pédagogiques en terme de connaissance :

Maitriser les notions de base en statistique appliquée à la biologie et la médecine. L'apprentissage nécessite un investissement personnel régulier et important pour préparer les exercices de TD qui seront corrigés chaque semaine. (Compter 4 heures par semaine de travail personnel).

Compétences acquises suite à la validation de l'UER :

A l'issue de cette UER, l'étudiant sera en capacité d'analyser ses propres données et de mieux appréhender les résultats diffusés dans la littérature scientifique.

Programme de l'UE :

Les cours ont lieu le Mercredi de 18H à 19H et les TD le Lundi de 18H à 20H.

- Fluctuations d'échantillonnage, principales lois de probabilité et utilisation des tables statistiques
- Intervalle de fluctuation, estimation
- Intervalle de confiance d'un pourcentage, d'une moyenne et d'une variance
- Principe des tests, comparaison de deux pourcentages, test du Chi2
- Comparaison de deux moyennes
- Tests non paramétriques
- Puissance d'un test + Révision
- Régression linéaire 1
- Régression linéaire 2, corrélation

- Comparaison de deux variances, comparaison de deux moyennes et de deux pourcentages sur des échantillons appariés
- Comparaison de plusieurs distributions, test de tendance entre plusieurs pourcentages
- Comparaison de plusieurs moyennes, analyse de la variance
- Test de linéarité de la régression, révision sur l'ensemble du cours

Intervenants :

Prénom, NOM, Grade	**Université, Etablissement**
Luc LETENNEUR – CR	Université de Bordeaux – INSERM U1219

Modalités de contrôle des connaissances :

Première session : Examen écrit

Deuxième session : Examen écrit

Cellules souches cancéreuses et hétérogénéité intratumorale : enjeux thérapeutiques

Présentation de l'UE

Enseignant(s) responsable(s) :

Christine VARON – INSERM U1312 BRIC – 05 57 57 95 75 – christine.varon@u-bordeaux.fr
Pierre DUBUS – INSERM U1312 BRIC – pierre.dubus@u-bordeaux.fr

Composante :

☐UFR Sciences pharmaceutiques
☒UFR Sciences médicales
☐UFR Sciences odontologiques
☐IUSR

Semestre d'enseignement :

☐Semestre 1
☒Semestre 2

Volume horaire total pour l'étudiant(e) :
Cours magistraux : 24h
Enseignements dirigés : 16h
Total : 40h

Capacité d'accueil minimal : 6 étudiants
Capacité d'accueil maximale : 28 étudiants

Orientation vers un M2 recherche : Maser innovations en Santé, Master Biologie Santé parcours Biologie Cellulaire, Master Physiologie et Pathologie parcours *Cancer Biology*, parcours Génétique Moléculaire et Cellulaire.

Stage de recherche possible dans le laboratoire
☒ Oui – 5 stagiaires ☐ Non

Candidature

Modalités de candidature :
Fiche de candidature à déposer sur Moodle. Lien vers la page de candidature.
Votre inscription est soumise à approbation des responsables pédagogiques après étude d'un CV et d'une lettre de motivation à déposer également sur Moodle avec la fiche de candidature.

Niveau requis :
☒PACES/PASS/Paramédical validé
☐Deuxième année d'études de santé validée

Mention(s) et spécialité(s) dans lesquelles l'UER est proposée (cette information traduit l'accessibilité de l'UER pour différents parcours d'étudiants) :
☒ Médecine ☒ Odontologie ☒ Pharmacie ☒ Maïeutique ☒ IUSR

Prérequis du candidat : Validation de la PACES. Connaissances ou notions de biologie cellulaire et moléculaire à partir de la 2e ou 3ème année (recommandé).

Détails de l'UE

Objectifs pédagogiques en termes de connaissance :

- Compréhension de l'hétérogénéité intratumorale : organisation hiérarchique des cellules tumorales, propriétés des CSCs, composition du microenvironnement tumoral
- Initiation aux méthodes d'études de l'hétérogénéité tumorale en recherche translationnelle en oncologie: méthodes de détection histologiques et moléculaires, modèles expérimentaux pré-cliniques, stratégies de ciblage thérapeutique,
- Initiation à l'utilisation et à l'extraction d'informations des bases de données moléculaires et clinicobiologiques des cancers disponibles en ligne,
- Initiation à l'analyse et à l'interprétation de résultats expérimentaux d'articles scientifiques
- Communication orale d'une analyse d'article scientifique et des résultats de recherche personnels extraits de bases de données moléculaires en ligne.

Compétences :

- Connaitre les concepts de l'hétérogénéité intratumorale et des CSCs, et les enjeux qui en découlent pour permettre le développement d'une médecine personnalisée en oncologie.
- Connaitre et savoir proposer les démarches expérimentales, modèles et méthodes d'étude des CSCs et de l'hétérogénéité tumorale en recherche translationnelle en oncologie.
- Extraire des informations des bases de données moléculaires des cancers disponibles en ligne.
- Analyser de façon critique l'actualité scientifique (articles en langue anglaise), rédiger et communiquer un travail de synthèse à l'oral.

Programme de l'UE :

1) Hétérogénéité intra-tumorale et CSCs : bases moléculaires, méthodes d'études, implications thérapeutiques (10 h)
Cours théoriques et méthodologiques : principales techniques d'étude des tissus et de biologie cellulaire (culture, immunomarquages, cytométrie/FACS, modèles de xénogreffes), bases de la transformation tumorale et des CSCs.

2) Application à certains types de cancers (14 h)
Cours thématiques par type de cancer (leucémie, lymphome, sarcome, carcinomes de l'estomac, du pancréas, du colon, du sein…) intégrant les méthodes d'études de l'hétérogénéité intratumorale, des CSC, des cellules immunitaires du microenvironnement tumoral, des cellules tumorales circulantes ; modélisation expérimentale (in vitro et modèles pré-cliniques animaux in vivo) ; stratégies thérapeutiques innovantes pour répondre aux enjeux individuels et/ou collectifs.

3) Bases de données moléculaires des cancers (8 h)
- « Omics » et méthodes d'analyse des « big data » en cancérologie.
- Bases de données histologiques et moléculaires.
- Bases de données transcriptomiques internationales. Initiation à l'analyse bioinformatique de bases de données sur des exemples d'étude de signature moléculaire associée à un biomarqueur.

4) Communication scientifique (8 h) : Présentation orale d'un travail de synthèse thématique (par binôme) comportant les résultats de l'analyse d'un article scientifique et les résultats personnels issus de l'analyse des bases de données en relation avec le sujet (en français ou si l'étudiant le souhaite en anglais).

Intervenants :

Prénom, NOM, Grade	**Université, Etablissement**
Anne-Aurélie BEDEL – PU-PH	INSERM U1312 - Université de Bordeaux
Emilie BESSEDE – MCU-PH	INSERM U1312 - Université de Bordeaux
Domitille CHALOPIN - MCF	CNRS UMR5134 ImmunoconcEpT - Université de Bordeaux
Sandrine DABERNAT – PU-PH	INSERM U1312 - Université de Bordeaux
Laura DESBOURDES - MCF	INSERM U1312 - Université de Bordeaux
Pierre DUBUS – PU-PH	INSERM U1312 - Université de Bordeaux
Andréas BIKFALVI - PR	INSERM U1312 - Université de Bordeaux
Sandrine POGLIO – MCU	INSERM U1312 - Université de Bordeaux
Nicolas Larmonier - PU	INSERM U1312 - Université de Bordeaux
François LE LOARER – PU-PH	INSERM U1312 - Université de Bordeaux
Frédéric SALTEL – CR	INSERM U1312 - Université de Bordeaux
Delphine FESSART - CR	INSERM U1312 - Université de Bordeaux
Nicolas LARMONIER – PU	CNRS UMR5134 ImmunoconcEpT - Université de Bordeaux
Martin TEICHMANN – PU	INSERM U1212 - Université de Bordeaux

Christine VARON – PU	Université de Bordeaux

Modalités de contrôle des connaissances :

- Elément 1 : Epreuve oral 30 min de présentation du travail de synthèse par binôme (coef 1)
  L'épreuve de présentation orale de l'article scientifique et de l'analyse des bases de données pourra être réalisée en français ou en anglais selon le choix de l'étudiant.

- Elément 2 : Epreuve écrite 2h (coef 1)
  L'épreuve écrite de l'examen terminal porte sur le contenu des cours et des présentations des synthèses thématiques par les étudiants.

Modalités de validation (note minimale, moyenne, note éliminatoire, absence) :
Moyenne des deux épreuves de l'UE $\geq$ 10/20, sans note <7,5/20 à chaque épreuve de l'UE.

Deuxième session : sous forme d'épreuve écrite ou orale selon l'effectif d'étudiants.

Chirurgies assistées par ordinateur et initiation à la recherche en sciences chirurgicales

Présentation de l'UE

Enseignant(s) responsable(s) :

Jean-Rodolphe VIGNES – DETERCA – 05 57 57 17 19 ou 05 56 79 55 43
Jean-rodolphe.vignes@u-bordeaux.fr – deterca.secretariat@u-bordeaux.fr
Site de Carreire – Zone Nord – Bâtiment 3B, 3ème étage – Université de Bordeaux
https://sante.u-bordeaux.fr/Ecole-de-chirurgie/DETERCA

Composante :

☐UFR Sciences pharmaceutiques
☒UFR Sciences médicales
☐UFR Sciences odontologiques
☐IUSR

Semestre d'enseignement :

☐Semestre 1
☒Semestre 2

Volume horaire total pour l'étudiant(e) :
Cours magistraux : 29h
Enseignements dirigés : 6h
Travaux pratiques : 3h
Total : 38h

Capacité d'accueil minimal : 6 étudiants
Capacité d'accueil maximale : 15 étudiants

Orientation vers un M2 recherche : Biologie Santé (particulièrement Sciences Chirurgicales)

Stage de recherche possible dans le laboratoire
☒ Oui – 6 stagiaires (juin-juillet) ☐ Non

Candidature

Modalités de candidature :
Fiche de candidature à déposer sur Moodle. Lien vers la page de candidature.
Votre inscription est soumise à approbation des responsables pédagogiques après étude d'un CV et d'une lettre de motivation à déposer également sur Moodle avec la fiche de candidature.

Niveau requis :
☒PACES/PASS/Paramédical validé
☐Deuxième année d'études de santé validée

Mention(s) et spécialité(s) dans lesquelles l'UER est proposée (cette information traduit l'accessibilité de l'UER pour différents parcours d'étudiants) :
☒ Médecine ☒ Odontologie ☐ Pharmacie ☐ Maïeutique ☐ IUSR

Prérequis du candidat : Les étudiants inscrits en troisième année seront prioritaires sur les étudiants inscrits en deuxième année.

Détails de l'UE

Objectifs pédagogiques en termes de connaissances :

Cette UE est constituée de conférences par des enseignants-chercheurs et ingénieurs travaillant sur différents aspects ou des techniques de pointe de la chirurgie assistée par ordinateur (CAO) et ses différentes formes. La chirurgie assistée par ordinateur constitue un secteur en plein essor, dont le dynamisme révolutionne les blocs opératoires. Logiciels de simulation, de planification et d'entrainement aux opérations, aide à la navigation dans la zone à opérer, dispositifs de réalité augmentée, robots chirurgicaux, interventions à distance etc.
Tous les secteurs chirurgicaux sont concernés par la CAO (Neurochirurgie, orthopédie, cancérologie, urologie, chirurgie digestive, thoracique, cardiaque, gynécologique, ORL, chirurgie dentaire etc.)
La CAO s'établit en trois grandes étapes : avant une intervention (pré-planning), pendant l'intervention, et après l'intervention chirurgicale. Elle fait intervenir la connaissance clinique (sémiologie chirurgicale), radiologique, informatique. Elle doit intégrer les données physiques et virtuelles.
Au-delà des systèmes d'aide à la localisation et à la navigation, la CAO peut s'appuyer sur l'utilisation de différents types de robots chirurgicaux. Leur principale mission : améliorer la précision du geste et mieux contrôler la réalisation de l'acte interventionnel.

Compétences acquises suite à la validation de l'UER :

- Assister à toutes les phases d'une procédure chirurgicale assistée par ordinateur (avec accord du coordinateur).
- Proposer (en collaboration avec le coordinateur) et réaliser un travail de recherche, qu'il soit théorique (bibliographie, réflexion sur un projet), pratique (système informatique, procédure, etc.), ou pédagogique (document explicatif d'une procédure, etc.)

- Analyser de façon critique l'actualité scientifique et biomédicale.
- Faire une présentation orale sur un sujet libre en 5 minutes (sémiologie chirurgicale, imagerie radiologique, exposer son CV, présenter un article etc.). Cette présentation orale sera faite au cours d'un enseignement dirigé spécifique avec un enseignant en communication.
- Initiation à la simulation chirurgicale (haut niveau technique)

Programme de l'UE :

- Accueil, présentation, répartition des thèmes pour la recherche
- La chirurgie : histoire et avenir
- Robotique et chirurgie urologique
- Chirurgie ORL assistée par ordinateur
- Recherche et éthique en chirurgie
- Neuro-électrophysiologie per-opératoire
- Ethique de la recherche animalière
- Chirurgie viscérale assistée par ordinateur
- Simulation en chirurgie et actualités en chirurgie thoracique
- Chirurgie éveillée
- Chirurgie rachidienne assistée par ordinateur
- Préparation et entrée au bloc opératoire
- Apport de la technologie dans le monde de la médecine, exemple de la société Meditect©
- Simulation en médecine
- Réalité augmentée et réalité virtuelle
- Stéréotaxie, première chirurgie assistée par ordinateur
- La chirurgie dans le monde de l'industrie
- Avancées en chirurgie gynécologiques
- Utilisation de l'énergie en chirurgie
- Avancées en chirurgie pédiatrique

Enseignements dirigés :
Mise en place des bases d'expression orale et comportementale pour une présentation en public : surmonter son trac, prendre la parole à l'improviste, exprimer clairement ses idées, gérer son temps de parole, utiliser des techniques efficaces de présentation, adopter un comportement approprié dans les échanges

Simulation chirurgicale sur plateforme numérique : bases pratiques de la simulation. Séance d'entrainement aux sutures

Le numérique : bases nécessaires et applications en chirurgie assistée par ordinateur : ED de programmation informatique à l'IUT informatique (Mr Arnaud PECHER)

Journée d'immersion et rapport :
Sous la responsabilité d'un chirurgien (après accord du coordinateur), accompagnement observationnel au bloc opératoire, avec remise du travail de recherche.

Intervenants :

Prénom, NOM, Grade	Profession / Spécialité médicale	Université, Etablissement
Jean-Rodolphe VIGNES – PU	Neurochirurgie	Université de Bordeaux
Arnaud Pecher	Directeur IUT Informatique	Université de Bordeaux
Thomas WAVASSEUR – PH	Neurochirurgie	Université de Bordeaux
Yanis Belaroussi	Thoracique	CHU de Bordeaux
Emmanuel CUNY – PUPH	Neurochirurgie	Université de Bordeaux
Jean PAPAXANTOS - PH	Neuroradiologie interventionnelle	Université de Bordeaux
Natalia DELGADO-PICCOLI – PH	Explorations fonctionnelles du système nerveux	Université de Bordeaux
Benjamin Fernandez	Chirurgie Digestive	CHU de Bordeaux
Gaelle Margue	Urologie	CHU de Bordeaux
Vincent JECKO – MCU-PH	Neurochirurgie	Université de Bordeaux
Jean-Charles LE HUEC - PU	Orthopédie	Université de Bordeaux
Pierre Strube	Infirmier de Bloc Opératoire	Université de Bordeaux
Emmanuel Jecko	Neurochirurgie	CHU de Bordeaux
Pierre Roblot	Neurochirurgie	CHU de Bordeaux
Geoffroy ROUFFY	Ingénieure technico-commerciale	Brainlab©
Ludovic Le Traillandier de Gabory	Chirurgie ORL	CHU de Bordeaux
Eric DOBREMEZ - PUPH	Chirurgie pédiatrique	Université de Bordeaux
Elona LALAJ – Technicienne animalière	DETERCA	Université de Bordeaux
Arthur DUROUCHOUX - AHU	Neurochirurgie	Université de Bordeaux
Vanessa CONRI – PH	Gynécologique-obstétrique	CHU de Bordeaux
Jean-Rodolphe VIGNES – PU	Neurochirurgie	Université de Bordeaux

Modalités de contrôle des connaissances :

- Elément 1 : Participation et présence (obligatoire)
  Deux absences non justifiées au cours magistraux = pas de validation à la première session.
- Elément 2 : Présentation orale (20%)
  La présentation orale sera faite pendant la session d'ED (pas de session de rattrapage).
- Elément 3 : Epreuve en ligne (60%) – Examen QRM, QRU
  L'épreuve en ligne de l'examen porte sur le contenu théorique des cours (cette épreuve se fera en distanciel, elle pourra se faire en une ou deux modalités)
- Elément 4 : Remise d'un travail de recherche (20%) – Support écrit, vidéo etc.

Présence obligatoire au bloc opératoire

Modalités de validation : note moyenne minimale (10/20) et présence avérée.

Deuxième session : un oral individuel de 20 min avec questions théoriques, retour sur l'expérience du stage, ou discussion sur le sujet du rapport de la journée d'immersion au bloc opératoire

Conceptual and philosophical approaches to biomedical research

Présentation de l'UE

Enseignant(s) responsable(s) :

Fridolin GROSS – BBS, 3ème étage – fridolin.gross@u-bordeaux.fr
Maël LEMOINE – BBS, 3ème étage – mael.lemoine@u-bordeaux.fr
Jonathan SHOLL – BBS, 3ème étage – jonathan.sholl@u-bordeaux.fr

Composante :

☒UFR Sciences pharmaceutiques
☒UFR Sciences médicales
☐UFR Sciences odontologiques
☐IUSR

Semestre d'enseignement :

☒Semestre 1
☐Semestre 2

Volume horaire total pour l'étudiant(e) :
Cours magistraux : 30 heures (dont 10h de travail en ligne)
Total : 30 heures

Capacité d'accueil minimal : 6 étudiants
Capacité d'accueil maximale : 30 étudiants

Orientation vers un M2 recherche : Philosophy in Biology and Medicine

Stage de recherche possible dans le laboratoire
☒ Oui – 5 stagiaires ☐ Non

Candidature

Modalités de candidature :
Fiche de candidature à déposer sur Moodle. Lien vers la page de candidature.
Votre inscription est soumise à approbation des responsables pédagogiques après étude d'un CV et d'une lettre de motivation à déposer également sur Moodle avec la fiche de candidature.

Niveau requis :
☒PACES/PASS/Paramédical validé
☐Deuxième année d'études de santé validée

Mention(s) et spécialité(s) dans lesquelles l'UER est proposée (cette information traduit l'accessibilité de l'UER pour différents parcours d'étudiants) :
☒ Médecine ☐ Odontologie ☐ Pharmacie ☐ Maïeutique ☐ IUSR

Prérequis du candidat : Capacité à suivre un cours et à mener une discussion collaborative avec d'autres étudiants en anglais.

Détails de l'UE

Objectifs pédagogiques

Et si les meilleurs scientifiques étaient aussi des philosophes ? Ce cours vous invite à mobiliser les outils de la philosophie — analyse conceptuelle, raisonnement sur les causes, réflexion sur les modèles et les preuves — pour aborder des questions scientifiques actuelles et ouvertes. À travers des sujets d'actualité au cœur de la biomédecine contemporaine, vous apprendrez à décomposer des problèmes complexes, à clarifier ce que vos expériences testent vraiment, et à construire des arguments rigoureux. Pas de philosophie abstraite : une boîte à outils concrète pour faire de la science plus précisément, plus honnêtement, et plus profondément.

Compétences acquises suite à la validation de l'UER :

- Capacité à intégrer les apports d'une approche conceptuelle et théorique à la recherche biomédicale
- Capacité à collaborer en interdisciplinaire

Programme de l'UE :

- L'université de Bordeaux a l'originalité d'accueillir en son sein une équipe de philosophes des sciences qui mettent leurs compétences au service des chercheurs, biologistes et médecins, pour résoudre des questions scientifiques ciblées.
- Les étudiants se verront présenter des exemples de collaborations par un binôme biologiste-philosophe bordelais autour de différents projets de recherche développés sur le site.
- En amont de chacune de ces sessions, une session introductive sera proposée pour comprendre la question scientifique abordée par chacun de ces binômes.
- Les étudiants sélectionnés formeront des groupes de travail.

- Chaque groupe de travail sera animé par un étudiant en philosophie des sciences.
- Cet étudiant philosophe proposera un sujet de recherche, sur lequel travaillera le groupe.
- Il y aura 10 heures consacrées au travail de groupe sur les présentations.

Les étudiants en philosophie des sciences n'étant pas francophones, l'intégralité des cours se tiendra **en anglais**.

Intervenants :

Prénom, NOM, Grade	**Université, Etablissement**
Fridolin GROSS – MCF	Université de Bordeaux
Maël LEMOINE – PR	Université de Bordeaux
Jonathan SHOLL – MCF	Université de Bordeaux
Jan Pieter KONSMAN – Chargé de recherches	Université de Bordeaux

Modalités de contrôle des connaissances :

Première session : Contrôle continu – Evaluation du travail de groupe en TD et participation en CM

Deuxième session : Janvier 2025 – Oral sur le travail de groupe réalisé pendant le semestre.

Composés naturels à valeur santé : de la plante au conseil patient

Présentation de l'UE

Enseignant(s) responsable(s) :

Tristan RICHARD – tristan.richard@u-bordeaux.fr
Josep VALLS – josep.valls-fonayet@u-bordeaux.fr
UFR des Sciences Pharmaceutiques – Equipe pédagogique de Biophysique
UMR ŒNO 1366 – Equipe Molécules d'Intérêt Biologique (MIB)

Composante :

☒UFR Sciences pharmaceutiques
☐UFR Sciences médicales
☐UFR Sciences odontologiques
☐IUSR

Semestre d'enseignement :

☐Semestre 1
☒Semestre 2

Volume horaire total pour l'étudiant(e) :
Cours magistraux : 20h
Travaux pratiques : 25h
Total : 45h

Capacité d'accueil minimal : 6 étudiants
Capacité d'accueil maximale : 12 étudiants

Orientation vers un M2 recherche : Sciences du médicament et des produits de santé, Biologie/Agrosciences – Parcours PASTEL (Plantes et biomolécules d'intérêt : caractérisation et valorisation)

Stage de recherche possible dans le laboratoire
☒ Oui – Places limitées ☐ Non

Candidature

Modalités de candidature :
Fiche de candidature à déposer sur Moodle. Lien vers la page de candidature.
Votre inscription est soumise à approbation des responsables pédagogiques après étude d'un CV et d'une lettre de motivation à déposer également sur Moodle avec la fiche de candidature.

Niveau requis :
☒PACES/PASS/Paramédical validé
☐Deuxième année d'études de santé validée

Mention(s) et spécialité(s) dans lesquelles l'UER est proposée (cette information traduit l'accessibilité de l'UER pour différents parcours d'étudiants) :
☒ Médecine ☒ Odontologie ☒ Pharmacie ☐ Maïeutique ☒ IUSR

Prérequis du candidat : Aucuns

Détails de l'UE

Objectifs pédagogiques zen termes de connaissances :

Former les étudiants à comprendre, analyser et évaluer les composés naturels utilisés en santé, en particulier dans les compléments alimentaires, depuis leur caractérisation jusqu'à leur utilisation en pratique, afin de développer un regard critique et pertinent pour le conseil au patient.
Initier les étudiants à une démarche de recherche appliquée aux composés naturels et aux compléments alimentaires, en allant de leur extraction et caractérisation à l'évaluation de leurs effets biologiques, afin de développer des compétences expérimentales, un esprit critique scientifique et une capacité à interpréter des données en lien avec les enjeux de santé.

Programme de l'UE :

1. Composés naturels et santé

- Métabolisme secondaire végétal : grandes classes (polyphénols, terpènes, alcaloïdes, etc.)
- Exemples d'application en santé et en compléments alimentaires (antioxydants, micronutriments, extraits végétaux)
- De la plante au produit fini : notions de qualité, standardisation et traçabilité

2. Analyse et caractérisation des substances naturelles

- Extraction et préparation d'extraits végétaux
- Optimisation des méthodes de chromatographie en phase liquide (HPLC)

- Techniques spectroscopiques (UV, IR, masse, RMN)
- Techniques de couplage (LC-MS, LC-RMN) et introduction à la métabolomique
- Illustration par l'analyse de compléments alimentaires du commerce

3. Activité biologique et évaluation

- Mécanismes d'action des composés naturels (interactions moléculaires)
- Évaluation sur modèles cellulaires
- Notions de biodisponibilité et de variabilité des effets
- Limites scientifiques et controverses

4. Compléments alimentaires et pratique en santé

- Cadre réglementaire et allégations de santé
- Bénéfices attendus vs niveau de preuve scientifique
- Risques : surdosage, mésusage, interactions (exemples concrets)
- Place du professionnel de santé dans le conseil au patient

5. Travaux pratiques et mises en situation (axe renforcé)

- Extraction et analyse d'un extrait végétal
- Étude critique d'un complément alimentaire (composition, marketing, preuves scientifiques)
- Interprétation de résultats expérimentaux
- Présentation des résultats (format poster ou communication orale)
- Études de cas : conseil patient en lien avec des situations cliniques simples

Intervenants :

Prénom, NOM, Grade	**Université, Etablissement**
Arnaud COURTOIS – MCF	Université de Bordeaux, UFR Pharmacie
Grégory DA COSTA – MCF	Université de Bordeaux, UFR Pharmacie
Stéphanie KRISA – PR	Université de Bordeaux, UFR Pharmacie
Tristan RICHARD – PR	Université de Bordeaux, UFR Pharmacie
Josep VALLS – MCF	Université de Bordeaux, UFR Pharmacie

Modalités de contrôle des connaissances :

Contrôle continu (100 %)
- Évaluation des compétences pratiques en travaux dirigés et travaux pratiques
- Analyse et interprétation de résultats expérimentaux

Restitution scientifique
- Présentation orale ou poster d'un projet (type mini-projet de recherche)
- Évaluation de la capacité à argumenter, structurer et discuter des résultats

Implication et participation
Assiduité, engagement en séance et travail en groupe

Validation : l'UE est validée lorsque l'étudiant obtient une note finale supérieure ou égale à 10/20.

Deuxième session : Examen oral.

Cytogénétique et biologie moléculaire des tumeurs et hémopathies malignes

Présentation de l'UE

Enseignant(s) responsable(s) :

Davis CAPPELLEN – Génétique-biologie moléculaire des tumeurs – david.cappellen@u-bordeaux.fr
Audrey BIDET – Hémato-oncologie moléculaire – audrey.bidet@chu-bordeaux.fr

Composante :

☐UFR Sciences pharmaceutiques
☒UFR Sciences médicales
☐UFR Sciences odontologiques
☐IUSR

Semestre d'enseignement :

☐Semestre 1
☒Semestre 2

Volume horaire total pour l'étudiant(e) :
Cours magistraux : OUI
Enseignements dirigés : OUI
Total : 30h
Environ 30% en distantiel asynchrone (e-learning cours enregistrés mis en ligne).
Environ 20% en distantiel synchrone (cours en visio-conférences).
Environ 50% en présentiel (cours/TD en salle avec enseignant(e)s).

Capacité d'accueil minimal : 6 étudiants
Capacité d'accueil maximale : 25 étudiants

Orientation vers un M2 recherche :
Master Université de Bordeaux : Cancer Biology, Génétique moléculaire et cellulaire, Biologie cellulaire et physiopathologie, Innovations en Santé
Master autres universités : Génétique, Biologie moléculaire, Oncologie, Hématologie moléculaire.

Stage de recherche possible dans le laboratoire
☒ Oui – 4 stagiaires ☐ Non

Candidature

Modalités de candidature :
Fiche de candidature à déposer sur Moodle. Contacter les responsables pédagogiques de l'UER par courrier électronique. Lien vers la page de candidature.
Votre inscription est soumise à approbation des responsables pédagogiques après étude d'un CV et d'une lettre de motivation à déposer également sur Moodle avec la fiche de candidature.

Niveau requis :
☒PACES/PASS/Paramédical validé
☐Deuxième année d'études de santé validée

Mention(s) et spécialité(s) dans lesquelles l'UER est proposée (cette information traduit l'accessibilité de l'UER pour différents parcours d'étudiants) :
☒ Médecine ☒ Odontologie ☒ Pharmacie ☐ Maïeutique ☒ IUSR

Prérequis du candidat : UER accessible bien entendu aussi aux externes et internes, plus exceptionnellement aux étudiants de deuxième année sous réserve de places disponibles et de validation préalable d'UER de génétique/cytogénétique ou biologie moléculaire.

Détails de l'UE

Objectifs pédagogiques en termes de connaissances :

Acquérir des connaissances approfondies concernant les processus biologiques impliqués dans la cancérogenèse, la cytogénétique et génétique/biologie moléculaire des cancers et leurs applications dans le domaine de la recherche, du diagnostic et de la thérapeutique.

Compétences acquises suite à la validation de l'UER :

Connaissances biologiques approfondies des mécanismes de l'oncogenèse, et analyse, interprétation et discussion portant sur les différents types d'analyses moléculaires des cancers et hémopathies malignes et leurs applications dans la prise en charge des patients ainsi que dans la recherche biomédicale.

Programme de l'UE :

Couvre les aspects théoriques et méthodologiques de la cytogénétique et génétique/biologie moléculaire des cancers et leurs applications dans le domaine de la recherche, du diagnostic et de la thérapeutique.

Intervenants :

Prénom, NOM, Grade	Université, Etablissement
David CAPPELLEN - MCU-PH, Génétique-Biologie Moléculaire des Tumeurs, Oncologie Moléculaire	Inserm U1312, Univ et CHU Bordeaux
Audrey BIDET - PH Hémato-Oncologie Moléculaire	Inserm U1312 et CHU Bordeaux
Benjamin BONHOMME – PH, Pathologie-Biologie Moléculaire des Sarcomes	Inserm U1312 et Institut Bergonié, Bordeaux
Charline CAUMONT - PH, Génétique-Biologie Moléculaire des Tumeurs	Inserm U1312 et CHU Bordeaux
Sabrina CROCE – PH, Pathologie Biologie Moléculaire des Sarcomes	Inserm U1312 et Institut Bergonié, Bordeaux
Stéphane DUCASSOU - PU-PH Hémato-Oncologie Pédiatrique	Inserm U1312, Univ et CHU Bordeaux
Audrey GROS - PU-PH, Génétique-Biologie Moléculaire des Tumeurs	Inserm U1312, Univ et CHU Bordeaux
Isabelle HOSTEIN – PhD, Ingénieure Biologiste, Biologie Moléculaire des Tumeurs	Inserm U1312 et Institut Bergonié, Bordeaux
Richard IGGO - PR, Oncologie Moléculaire, Biologie Cellulaire	Inserm U1312, Univ Bordeaux et Institut Bergonié
Gaëtan MAC GROGAN - PH Anatomie Pathologique	Institut Bergonié
Olivier MANSIER - MCU-PH Hémato-Oncolologie Moléculaire	Inserm U1034, Univ et CHU Bordeaux
Thibaut MATIS - AHU, Génétique des Tumeurs	Inserm U1312, Univ Bordeaux et Institut Bergonié
Jean-Philippe MERLIO - PU-PH Cytologie-Histologie, Cytogénétique, Biologie des Tumeurs	Inserm U1312, Univ et CHU Bordeaux
David SANTAMARIA - DR Inserm, Oncologie Moléculaire, Biochimie et Biologie Cellulaire	Inserm et Université de Salamanca, Espagne
Nicolas SEVENET - PU-PH, Génétique	Inserm U1312, Univ Bordeaux et Institut Bergonié

Modalités de contrôle des connaissances :

- Elément 1 : Analyse d'article (guidée par questions) – Examen terminal écrit
- Elément 2 : Cas vus en cours (questions et explications sur diapositives correspondant à des points pratiques et théoriques traités en cours) – Examen terminal oral

Validation : Moyenne ≥ 10/20 (écrit + oral de coefficient équivalent).

Deuxième session : Selon les résultats à la première session et le nombre d'étudiant(e)s éventuellement concernés.

Diffraction Rx appliquée à l'étude des médicaments

Présentation de l'UE

Enseignant(s) responsable(s) :

Mathieu MARCHIVIE - ICMCB UPR CNRS 9048 – UFR des Sciences Pharmaceutiques – mathieu.marchivie@u-bordeaux.fr

Composante :

☒UFR Sciences pharmaceutiques
☐UFR Sciences médicales
☐UFR Sciences odontologiques
☐IUSR

Semestre d'enseignement :

☐Semestre 1
☒Semestre 2

Volume horaire total pour l'étudiant(e) :
Cours magistraux : 36h
Enseignements dirigés : 20h
Total : 56h

Capacité d'accueil minimal : 6 étudiants
Capacité d'accueil maximale : 12 étudiants

Orientation vers un M2 recherche : Oui

Stage de recherche possible dans le laboratoire
☒ Oui – Nombre de stagiaire non limité ☐ Non

Candidature

Modalités de candidature :
Fiche de candidature à déposer sur Moodle. Lien vers la page de candidature.
Votre inscription est soumise à approbation des responsables pédagogiques après étude d'un CV et d'une lettre de motivation à déposer également sur Moodle avec la fiche de candidature.

Niveau requis :
☒PACES/PASS/Paramédical validé
☐Deuxième année d'études de santé validée

Mention(s) et spécialité(s) dans lesquelles l'UER est proposée (cette information traduit l'accessibilité de l'UER pour différents parcours d'étudiants) :
☒ Médecine ☒ Odontologie ☒ Pharmacie ☒ Maïeutique ☒ IUSR

Prérequis du candidat : Connaissances ou notions de chimie générale et de physique niveau L2.
UE ouverte en : 3ème, 4ème, 5ème année Pharmacie, Médecine et SdV.

Détails de l'UE

Compétences acquises suite à la validation de l'UER :

L'objectif de cet enseignement transdisciplinaire est de faire acquérir à l'étudiant les bases scientifiques lui permettant de comprendre l'apport de la diffraction des rayons X dans le développement des biomolécules et du médicament. Après une première partie abordant les aspects théoriques de cette science, le programme sera orienté vers les problématiques intéressant aussi bien les industriels que les scientifiques autour de l'état solide et du polymorphisme cristallin d'un principe actif et de ses excipients. L'orientation recherche sera ensuite privilégiée dans une démarche de raisonnement scientifique et de méthodologie expérimentale conduisant à préciser l'aspect structural et analytique d'un principe actif et/ou de ses excipients notamment à travers la détermination des structures tridimensionnelles. Une dernière partie de cet enseignement sera consacré à l'utilisation de la diffraction au domaine plus spécifique de l'étude structurale des macromolécules biologiques. En effet, grâce nombreux programmes de recherche européens dédiés aux instruments utilisant des rayonnements X de grande brillance (synchrotron nouvelle génération), la radiocristallographie est maintenant largement utilisée dans l'étude des interactions drogue-récepteur participant ainsi à la compréhension du mécanisme d'action du médicament à l'échelle moléculaire. Elle constitue aussi une technique de choix pour la détermination des configurations absolues, l'identification et l'annotation tridimensionnelle des principes actifs

Programme de l'UE :

Thèmes	Heures cours	Heures ED/TP	Heures T.perso.
Module 1 : introduction à la cristallographie - cristallographie géométrique - production des Rayons X - diffraction des Rayons X	**12 h**	**4 h**	**2h**
Module 2 : applications pharmaceutiques - étude des poudres cristallines - polymorphisme cristallin et principe actif	**6 h**	**8 h**	**2h**
Module 3 : détermination des structures tridimensionnelles - méthode d'analyse sur monocristal - cristallogenèse et structure 3D des molécules - Interactions moléculaires	**6 h**	**4 h**	**4 h**
Module 4 : Etudes des macromolécules biologiques - purification et cristallisation des macromolécules. - méthode d'études de macromolécules par DRX - Résolution des structures tertiaires et quaternaire des macromolécules	**12 h**	**4 h**	**4 h**
TOTAL	**36 h**	**20 h**	**12 h**

Intervenants :

Prénom, NOM, Grade	Université, Etablissement
Mathieu MARCHIVIE – MCU	Université Bordeaux
Stéphane MASSIP – IGE	Université Bordeaux
Corinne SANCHEZ – MCU	Université Bordeaux

Modalités de contrôle des connaissances :

- Elément 1 : Présentation orale d'articles scientifiques (coef 0.25) – Oral 20 minutes
- Elément 2 : Ecrit 3h (coef 0.75)

Validation : Obtention de la moyenne sans aucune note éliminatoire (5/20)

Deuxième session : Oral portant sur l'ensemble de l'UE

Diversité biologique, passée et présente :

Présentation de l'UE

Enseignant(s) responsable(s) :

Elsa GAROT – UFR des Sciences Odontologiques, CHU de Bordeaux, PACEA UMR 5199 – elsa.garot@u-bordeaux.fr
Christine COUTURE-VESCHAMBRE – Univ. de Bordeaux, PACEA (Univ. de Bordeaux, UMR 5199 – christine.veschambre-couture@bordeaux.fr

Composante :

☐UFR Sciences pharmaceutiques
☐UFR Sciences médicales
☒UFR Sciences odontologiques
☐IUSR

Semestre d'enseignement :

☐Semestre 1
☒Semestre 2

Volume horaire total pour l'étudiant(e) :
Cours magistraux : 40 heures
Enseignements dirigés : 3 heures
Travaux pratiques : 3 heures
Total : 46 heures

Capacité d'accueil minimal : 6 étudiants
Capacité d'accueil maximale : 25 étudiants

Orientation vers un M2 recherche : Archéologie, Sciences pour l'archéologie (sous-condition)

Stage de recherche possible dans le laboratoire
☒ Oui – 1 à 2 stagiaires par an ☐ Non
Si validation de l'UER Méthodologies biomédicales et anthropologiques à l'ère du numérique

Candidature

Modalités de candidature :
Fiche de candidature à déposer sur Moodle accompagnée d'une lettre de motivation et d'un CV. Un entretien pourra vous être proposé. Lien vers la page de candidature.
Votre inscription est soumise à approbation des responsables pédagogiques après étude d'un CV et d'une lettre de motivation à déposer également sur Moodle avec la fiche de candidature.

Niveau requis :
☒PACES/PASS/Paramédical validé
☐Deuxième année d'études de santé validée

Mention(s) et spécialité(s) dans lesquelles l'UER est proposée (cette information traduit l'accessibilité de l'UER pour différents parcours d'étudiants) :
☒ Médecine ☒ Odontologie ☒ Pharmacie ☒ Maïeutique ☒ IUSR

Prérequis du candidat : Aucuns

Détails de l'UE

Objectifs pédagogiques en terme de connaissances :
Cette UER a pour objectif de proposer une formation initiant à la recherche dans les domaines de l'évolution et la variabilité biologiques des populations humaines, de l'étude des maladies dans les populations anciennes mais également de l'étude de la mort dans les sociétés anciennes. Les recherches sur les fossiles anciens et/ou les populations plus récentes s'appuient sur des techniques de pointe en imagerie, paléogénomique et paléoprotéomique. Certaines de ces techniques seront présentées. Les étudiants pourront également manipuler les crânes de différents spécimens du genre *Homo* lors de TP permettant ainsi de faire des comparaisons morphologiques sur la base de caractères pertinents.

Compétences acquises suite à la validation de l'UER :
- Appréhender les théories et débats actuels en évolution humaine.
- Connaitre les caractéristiques anatomiques et morphologiques des différents représentants du genre Homo.
- Connaitre les manifestations ostéologiques et dentaires des principales maladies infectieuse, traumatique et dégénérative.
- Connaitre les concepts et les domaines d'application de la paléogénétique et de l'anthropologie moléculaire.
- Savoir définir les concepts fondamentaux pour l'étude des sépultures et avoir quelques notions des pratiques funéraires des populations du passé, du Néolithique à la fin du Moyen-Âge.

Programme de l'UE :
- Diversité biologique et évolution des populations humaines
- Les premiers représentants du genre Homo/De Homo ergaster à Homo sapiens

- Les premiers Hommes modernes et les Néandertaliens
- Anatomie comparée Grands singes/Homo (ED)
- Paléopathologie
- Premiers pas en dentisterie (TP)
- Diagnose sexuelle et estimation de l'âge dentaire
- Paléogénétique
- Anthropologie moléculaire
- Archéologie funéraire / Archéothanatologie

Intervenants :

Prénom, NOM, Grade	**Université, Etablissement**
P. Bayle	Univ de Bordeaux, PACEA UMR 5199
C. Couture-Veschambre	Univ de Bordeaux, PACEA UMR 5199
M-F Deguilloux	Univ de Bordeaux, PACEA UMR 5199
Dr E. Garot	Univ de Bordeaux, CHU de Bordeaux, PACEA UMR 5199
S. Rottier	Univ de Bordeaux, PACEA UMR 5199

Modalités de contrôle des connaissances :

- Elément 1 : Présentation d'un article (1/3) – Examen oral
- Elément 2 : Epreuve écrite (2/3) – Epreuve terminal (2h)

Validation : Moyenne des deux modules de l'UE $\geq$ 10/20, sans note <7,5/20 à chacun des modules de l'UE.

Deuxième session : Uniquement sous forme d'épreuve écrite sur le contenu du cours.

Ethique médicale

Présentation de l'UE

Enseignant(s) responsable(s) :

Véronique AVEROUS Médecine Palliative, Service de Médecine Palliative, CHU de Bordeaux – Université de Bordeaux
Thibaud HAASER Oncologue Radiothérapeute, Service d'Oncologie Radiothérapie CHU de Bordeaux – Université de Bordeaux thibaud.haaser@u-bordeaux.fr
Barbara STIEGLER Philosophe, Université Bordeaux Montaigne

Composante :

☒UFR Sciences pharmaceutiques
☒UFR Sciences médicales
☒UFR Sciences odontologiques
☒IUSR

Semestre d'enseignement :

☐Semestre 1
☒Semestre 2

Volume horaire total pour l'étudiant(e) :
Cours magistraux : 34 heures
Enseignements dirigés : 6 heures
Total : 40 heures

Capacité d'accueil minimal : 6 étudiants
Capacité d'accueil maximale : 30 étudiants

Orientation vers un M2 recherche : Master en éthique médicale

Stage de recherche possible dans le laboratoire
☒ Oui – Nombre de stagiaires non définit ☐ Non

Candidature

Modalités de candidature :
Fiche de candidature à déposer sur Moodle. Lien vers la page de candidature.
Votre inscription est soumise à approbation des responsables pédagogiques après étude d'un CV et d'une lettre de motivation à déposer également sur Moodle avec la fiche de candidature.

Niveau requis :
☒PACES/PASS/Paramédical validé
☐Deuxième année d'études de santé validée

Mention(s) et spécialité(s) dans lesquelles l'UER est proposée (cette information traduit l'accessibilité de l'UER pour différents parcours d'étudiants) :
☒ Médecine ☒ Odontologie ☒ Pharmacie ☒ Maïeutique ☒ IUSR

Prérequis du candidat : Aucun

Détails de l'UE

Compétences acquises suite à la validation de l'UER :
Au terme de cet enseignement, l'étudiant doit pouvoir :
Exposer les principaux courants de la pensée éthique appliquée au domaine de la santé ;

- Construire une problématique portant sur une thématique éthique ;
- Elaborer une réflexion critique argumentée sur le plan éthique ;
- Connaitre et manipuler les repères fondamentaux en éthique de la recherche

Programme de l'UE :

- Module 1 : Ethique de la Recherche Biomédicale – Thibaud Haaser (CM : 10 heures et ED : 2 heures)
- Module 2 : Ethique Clinique – Véronique Avérous (CM : 10 heures et 2 heures ED)
- Module 3 Philosophie appliquée- Steeves Demazeux et Pierre Crétois (CM : 6 heures)
- Module 4 : Autonomie et Démocratie Sanitaire– Barabara Stiegler (CM : 8 heures et ED : 2 heures)

Intervenants :

Prénom, NOM, Grade	**Université, Etablissement**
Véronique AVEROUS, PH Médecine Palliative, PA Ethique Médicale et Bioéthique	Université de Bordeaux, CHU de Bordeaux
Thibaud HAASER, PH Oncologue Radiothérapeute, PA Ethique Médicale et	Université de Bordeaux, CHU de Bordeaux

Bioéthique	
Barbara STIEGLER, PU Philosophie Politique	Département de Philosophie, Université Bordeaux Montaigne
Pierre CRETOIS, MCU Philosophie	Université Bordeaux Montaigne
Steeves DEMAZEUX, MCU Philosophie	Université Bordeaux Montaigne

Modalités de contrôle des connaissances :

- Elément 1 : présentiel
- Elément 2 : épreuve écrite (travail à réaliser à domicile) – Epreuve écrite

Deuxième session : Epreuve orale portant sur le contenu des enseignements.

Génétique humaine et comparée

Présentation de l'UE

Enseignant(s) responsable(s) :

Didier LACOMBE – Service de Génétique médicale, CHU de Bordeaux
Laboratoire Maladies Rares : Génétique et Métabolisme (MRGM) · INSERM U1211 - Université de Bordeaux
Benoît ARVEILER – Service de Génétique médicale, CHU de Bordeaux
Laboratoire Maladies Rares : Génétique et Métabolisme (MRGM) · INSERM U1211 - Université de Bordeaux
Samantha BIDAULT – secrétariat – samantha.bidault@u-bordeaux.fr

Composante :

☐UFR Sciences pharmaceutiques
☒UFR Sciences médicales
☐UFR Sciences odontologiques
☐IUSR

Semestre d'enseignement :

☐Semestre 1
☒Semestre 2

Volume horaire total pour l'étudiant(e) :
Total : 40 heures

Capacité d'accueil minimal : 6 étudiants
Capacité d'accueil maximale : 30 étudiants

Orientation vers un M2 recherche : M2 Biologie Santé, Génétique

Stage de recherche possible dans le laboratoire
☒ Oui – Nombre de stagiaire non défini ☐ Non

Candidature

Modalités de candidature :
Fiche de candidature à déposer sur Moodle. Lien vers la page de candidature.
Votre inscription est soumise à approbation des responsables pédagogiques après étude d'un CV et d'une lettre de motivation à déposer également sur Moodle avec la fiche de candidature.
Vous devez également prendre contact avec samantha.bidault@u-bordeaux.fr

Niveau requis :
☐PACES/PASS/Paramédical validé
☒Deuxième année d'études de santé validée

Mention(s) et spécialité(s) dans lesquelles l'UER est proposée (cette information traduit l'accessibilité de l'UER pour différents parcours d'étudiants) :
☒ Médecine ☒ Odontologie ☒ Pharmacie ☒ Maïeutique ☒ IUSR

Prérequis du candidat : Aucuns

Détails de l'UE

Objectifs pédagogiques en terme de connaissances :

- Connaissance de la génétique médicale, clinique et biologique (cytogénétique et génétique moléculaire)
- Connaissance de l'approche sur les gènes du développement
- Notions d'oncogénétique, de génétique des populations et d'approche thérapeutique des maladies génétiques

Compétences acquises suite à la validation de l'UER :
Notions de génétique médicale, clinique et moléculaire.

Programme de l'UE :

Hérédité mendélienne, mitochondriale, multifactorielle
Empreinte génomique parentale, Organisation du matériel génétique, Cartes du génome humain, Génomique fonctionnelle, Cytogénétique moléculaire (FISH, CGH), Identification, effets et conséquences des mutations, Mutations instables ou dynamiques de l'ADN, Gènes du développement, Syndromes dysmorphiques, Foetopathologie, malformations fœtales, ADN et histoire des populations humaines, Dérive génétique, Oncogenèse, Prédispositions au cancer, Approche thérapeutique des maladies génétiques

Intervenants :

Prénom, NOM, Grade	Université, Etablissement
LACOMBE Didier, PU-PH	Université de Bordeaux
ARVEILER Benoit, PU-PH	Université de Bordeaux
ROORYCK-THAMBO Caroline, PU-PH	Université de Bordeaux
GOIZET Cyril, PU-PH	Université de Bordeaux
BAUDUER Frédéric, PU	Université de Bordeaux
TRIMOUILLE Aurélien, MCU-PH	Université de Bordeaux
MICHAUD Vincent, PH	Université de Bordeaux
VAN GILS Julien, MCU-PH	Université de Bordeaux
ANGELINI Chloé, CCA	Université de Bordeaux

Modalités de contrôle des connaissances :

- Elément 1 : Examen terminal écrit

Validation : Moyenne de l'UE ≥10/20.

Deuxième session : A déterminer en fonction du nombre d'étudiant concernés.

Génie des procédés pharmaceutiques : techniques avancées de caractérisation et de mise en forme des formes galéniques solides.

Présentation de l'UE

Enseignant(s) responsable(s) :

Pierre TCHORELOFF – Laboratoire de pharmacie galénique et biopharmacie – UFR Sciences pharmaceutiques, Institut de mécanique et d'ingénierie - CNRS UMR 5295 – pierre.tchoreloff@u-bordeaux.fr

Composante :

☒UFR Sciences pharmaceutiques
☐UFR Sciences médicales
☐UFR Sciences odontologiques
☐IUSR

Semestre d'enseignement :

☒Semestre 1
☒Semestre 2

Volume horaire total pour l'étudiant(e) :
Cours magistraux : 40 heures.
Enseignements dirigés : 6 heures.
Travaux pratiques : 12 heures.
Total : 58 heures.

Capacité d'accueil minimal : 6 étudiants
Capacité d'accueil maximale : 15 étudiants.

Orientation vers un M2 recherche : M2 de pharmacotechnie et biopharmacie ou de génie des procédés industriels permettant aux étudiants de s'ouvrir la possibilité de réaliser une thèse d'université. Cette UE s'adresse notamment aux étudiants envisageant d'effectuer un double cursus avec une école d'ingénieur (Mines d'Albi, ENSIG Nancy, ...).
Cette UE s'adresse également à tous les étudiants (par exemple à orientation officinale ou pharmacie hospitalière), futurs professionnels de santé, qui voudraient approfondir leurs connaissances sur les formes pharmaceutiques et les procédés mis en œuvre.

Stage de recherche possible dans le laboratoire
☒ Oui – 3 stagiaires ☐ Non

Candidature

Modalités de candidature :
Fiche de candidature à déposer sur Moodle. Lien vers la page de candidature.
Votre inscription est soumise à approbation des responsables pédagogiques après étude d'un CV et d'une lettre de motivation à déposer également sur Moodle avec la fiche de candidature. Un entretien pourra vous être proposé.

Niveau requis :
☒PACES/PASS/Paramédical validé
☐Deuxième année d'études de santé validée

Mention(s) et spécialité(s) dans lesquelles l'UER est proposée (cette information traduit l'accessibilité de l'UER pour différents parcours d'étudiants) :
☒ Médecine ☒ Odontologie ☒ Pharmacie ☐ Maïeutique ☐ IUSR

Prérequis du candidat : Aucuns

Détails de l'UE

Objectifs pédagogiques en terme de connaissances :

Présentation approfondie des phases de R&D des formes pharmaceutiques solides : aspects de caractérisation, formulation, procédés, transposition industrielle, maitrise des conditions de production et leur lien avec les aspects réglementaires (module 3 du CTD) et les fonctionnalités attendues (aspects biopharmaceutiques, biodisponibilité …).

Compétences acquises suite à la validation de l'UER :

Cette UE a pour but de former les étudiants aux techniques avancées utilisées lors du développement et de la production de formes orales solides, notamment comprimées. À chaque fois que cela sera nécessaire, des remises à niveaux dans les différents domaines de la physique et de la chimie seront proposées en amont (thermodynamique, mécanique). La première partie permettra d'introduire les principales techniques de caractérisation des poudres pharmaceutiques développées à l'heure actuelle, afin notamment de rendre accessible aux étudiants les dernières évolutions de la pharmacopée européenne. Dans un deuxième temps, une étude approfondie de différentes étapes du génie des procédés pharmaceutiques sera abordée (granulation, séchage, compression, ...). Ces cours permettront aux étudiants d'avoir une vision actuelle du monde du génie des procédés pharmaceutiques à travers ses derniers développements mais aussi de saisir les enjeux en termes de recherche dans ce domaine. Un des objectifs de cette UE est également de bien faire comprendre aux étudiants les différences mais aussi la continuité entre les étapes de développement des formes pharmaceutiques (en particulier la définition des spécifications internes, propres à chaque produit) et les étapes de production et de contrôles pharmacotechniques à mettre en œuvre, au-delà des prescriptions réglementaires de la pharmacopée européenne. L'accent sera notamment mis sur les notions de conduite des procédés ainsi que sur les derniers développements dans le domaine (QbD, continuous manufacturing) et leur

retentissement sur la construction du module 3 du CTD. Les aspects de transposition industrielle et les outils à utiliser (nombres adimensionnels, …) seront également développés. Dans un dernier temps, une initiation au travail bibliographique sera proposée à travers un travail d'analyse d'article.

Programme de l'UE :

Module 1 :

- Techniques avancées de caractérisation des systèmes granulaires pharmaceutiques et exemple d'application
- Méthodes d'analyses granulométriques.
- Analyse texturale : densités des solides, techniques BET, porosimétrie à mercure
- Écoulement des poudres : physique des milieux granulaires et cellule de cisaillement
- Mise en gélule des poudres pharmaceutiques sur géluleuse industrielle : décomposition des étapes du procédés et définition des différents procédés de remplissage
- Introduction à l'ICH Q8 et à la démarche du Quality by design.
- Chacune des techniques abordées lors des cours magistraux fera l'objet d'un enseignement organisé sous forme de mini projets permettant d'une part la mise en œuvre pratique des techniques et d'autre part une réflexion des groupes d'étudiants sur les conséquences pharmacotechniques (formulation, procédés) à tirer des résultats obtenus.

Module 2 :

- Etude approfondie des procédés d'obtention des formes solides et stratégies de conduite de procédés
- Opérations de mélange
- Techniques de granulations : granulateurs à haut degré de cisaillement (granulation humide, thermogranulation), granulation en LAF, « twin screw granulation », compactage à rouleau
- Techniques de séchages : rappel de thermodynamique, séchage par courant d'air chaud (lit d'air fluidisée)
- Compression pharmaceutique : aspects fondamentaux et industriels, simulateurs de presses rotatives, problématiques en compression en transposition industrielle
- Pelliculage, formulation, caractérisations et paramétrage du procédé (turbine perforée et LAF)
- La maîtrise statistique des procédés : introduction, notion de cartes de contrôle. Application à la régulation des presses à comprimés industrielle.
- Chacune des étapes unitaires du génie des procédés pharmaceutiques, abordées lors des cours magistraux fera l'objet d'un enseignement organisé sous forme de mini projets permettant d'une part la mise en œuvre pratique des process et d'autre part une réflexion des groupes d'étudiants sur les conditions réelles de conduite des procédés.

Module 3 :

- Analyse d'article et introduction à la recherche bibliographique et à l'analyse critique d'un article scientifique.
- Un des objectifs de ce module sera de permettre aux étudiants de faire le lien entre les contenus scientifiques abordés lors des 2 premiers modules et de faire le lien entre les attributs matières et le les paramètres procédés critiques et les notions fondamentales associées aux propriétés d'usages des formes pharmaceutiques (aspects biopharmaceutiques, biodisponibilité, stabilité)

Intervenants :

Prénom, NOM, Grade	Université, Etablissement
Pierre Tchoreloff, Pr	Université de Bordeaux, UFR Pharmacie
Virginie Busignies, MCF	Université de Bordeaux, UFR Pharmacie
Hassana Hsein, MCF	Université de Bordeaux, UFR Pharmacie
Vincent Mazel, Pr	Université de Bordeaux, UFR Pharmacie

Modalités de contrôle des connaissances :

- Elément 1 : Examen terminal écrit ou oral (Coefficient 0.4) – durée de 1h
- Elément 2 : Examen terminal écrit ou oral (Coefficient 0.4) – durée de 1h
- Elément 3 : Examen écrit ou oral (Coefficient 0.2) – durée de 30 minutes

Deuxième session : Ecrit ou oral.

Immunologie et immunopathologie :

Présentation de l'UE

Enseignant(s) responsable(s) :

Maria MAMANI MATSUDA – maria.mamani.matsuda@u-bordeaux.fr
Laura BROUARD – secrétariat – laura.brouard@u-bordeaux.fr

Composante :

☒UFR Sciences pharmaceutiques
☒UFR Sciences médicales
☒UFR Sciences odontologiques
☐IUSR

Semestre d'enseignement :

☐Semestre 1
☒Semestre 2

Volume horaire total pour l'étudiant(e) :
Cours magistraux : 18 heures.
Enseignements dirigés : 26 heures.
Total : 44 heures.

Séances le jeudi de 13h30 à 17h30 de fin janvier à fin avril.

Capacité d'accueil minimal : 6 étudiants
Capacité d'accueil maximale : 20 étudiants.

Orientation vers un M2 recherche :
M2 Biologie – Santé, parcours « Microbiologie-Immunologie » (Université de Bordeaux)
M2 Santé, parcours « Innovation en Santé » (Université de Bordeaux)
M2 Sciences du médicament, parcours « Interface Chimie-Biologie » (Université de Bordeaux)

Stage de recherche possible dans le laboratoire
☒ Oui – Nombre de stagiaire variable en fonction des années ☐ Non

Candidature

Modalités de candidature :
Contacter l'enseignante responsable de l'UER par mail, puis **avec son accord**, déposer la fiche candidature sur Moodle. Lien vers la page de candidature.

Niveau requis :
☐PACES/PASS/Paramédical validé
☒Deuxième année d'études de santé validée

Mention(s) et spécialité(s) dans lesquelles l'UER est proposée (cette information traduit l'accessibilité de l'UER pour différents parcours d'étudiants) :
☒ Médecine ☒ Odontologie ☒ Pharmacie ☐ Maïeutique ☐ IUSR

Prérequis du candidat : Avoir suivi et validé l'enseignement facultaire de Physiologie du Système Immunitaire (pour tous) et Immunopathologie (sauf pour les étudiants en DFGSP3).

Détails de l'UE

Objectifs pédagogiques en termes de connaissances :

À l'issue de cet enseignement, l'étudiant sera en mesure d'appréhender des problématiques de recherche en immunologie, d'analyser une démarche expérimentale, d'interpréter des résultats expérimentaux, de valider ou infirmer les hypothèses émises. Cet enseignement passe par la consolidation et le renforcement des acquis en immunologie, par l'initiation à la démarche expérimentale et aux outils employés en immunologie. L'ensemble de l'enseignement est mené par introduction aux travaux de recherche menés au sein de l'UMR-CNRS 5164 « ImmunoConcEpT » dans le domaine de l'immunologie conceptuelle, expérimentale et translationnelle.

Compétences acquises suite à la validation de l'UER :

Au cours de cet enseignement l'étudiant aura renforcé ses connaissances en immunologie cellulaire et moléculaire. Il maîtrisera les notions fondamentales qui commandent la reconnaissance de l'antigène par le lymphocyte T, l'initiation de la réponse lymphocytaire T par les cellules dendritiques, les relations hôte/pathogène, les réactions auto-immunes, l'inflammation, l'allergie. Tout au long de cet enseignement, il se sera en outre familiarisé avec la démarche expérimentale de la recherche en immunologie et avec les principaux outils qu'elle utilise. Il aura développé son esprit critique et saura présenter oralement des résultats scientifiques à un auditoire. D'une façon générale, il pourra ainsi mettre en perspective les données récentes physiopathologiques ou thérapeutiques touchant à l'immunologie médicale.

Programme de l'UE :

- Les outils techniques courants de l'immunologie
- La différenciation des lymphocytes T et la tolérance
- Complexe majeur d'Histocompatibilité et présentation de l'antigène aux lymphocytes T
- Lymphocytes B et réponse humorale
- L'évolution hôte/pathogène
- Réponses lymphocytaires T effectrice et régulatrice
- Réponse immune et autoimmunité
- Immunité antitumorale et immunothérapie
- Réponse immune et transplantation
- Biothérapies et Immunointervention thérapeutique
- Hypersensibilités
- Immunologie conceptuelle

Intervenants :

Prénom, NOM, Grade	Université, Etablissement
Cécile Contin-Bordes, MCU-PH	Université de Bordeaux, CHU de Bordeaux
Christophe Richez, PU-PH	Université de Bordeaux, CHU de Bordeaux
Dorothée Duluc, MCF	Université de Bordeaux
Fridolin Gross, MCU	Université de Bordeaux, CHU de Bordeaux
Hannah Kaminski, MCU-PH	Université de Bordeaux, CHU de Bordeaux
Jonathan Visentin, PU-PH	Université de Bordeaux, CHU de Bordeaux
Julien Goret, PH	Université de Bordeaux, CHU de Bordeaux
Katia Boniface, PR	Université de Bordeaux
Maël Lemoine, PR	Université de Bordeaux
Maria Mamani Matsuda, PR	Université de Bordeaux
Nicolas Larmonier, PR	Université de Bordeaux
Noémie Gensous, MCU-PH	Université de Bordeaux, CHU de Bordeaux
Pauline Rivière, MCU-PH	Université de Bordeaux, CHU de Bordeaux
Pierre Duffau, PU-PH	Université de Bordeaux, CHU de Bordeaux

Modalités de contrôle des connaissances :

- Elément 1 : Examen terminal écrit 3h – coefficient 0.67
- Elément 2 : Contrôle continu coefficient 0.33

Validation : Moyenne de l'UE ≥ 10/20

Deuxième session :

- Elément 1 : Epreuve écrite ou examen oral
- Elément 2 : Epreuve écrite ou examen oral.

Au-delà de 2 absences non justifiées, l'inscription à l'UER sera annulée.

Ingénierie tissulaire et biomatériaux.

Présentation de l'UE

Enseignant(s) responsable(s) :

Audrey AUSSEL – audrey.aussel@u-bordeaux.fr

Composante :

☐UFR Sciences pharmaceutiques
☐UFR Sciences médicales
☒UFR Sciences odontologiques
☐IUSR

Semestre d'enseignement :

☐Semestre 1
☒Semestre 2
Les cours seront en distanciel sauf le premier cours en présence obligatoire

Volume horaire total pour l'étudiant(e) :
Total : Environ 30 heures

Capacité d'accueil minimal : 6 étudiants
Capacité d'accueil maximale : 30 étudiants

Orientation vers un M2 recherche : Ensemble des Master dans les Biomatérieux

Stage de recherche possible dans le laboratoire
☒ Oui – 10 stagiaires ☐ Non

Candidature

Modalités de candidature :
Fiche de candidature à déposer sur Moodle. Lien vers la page de candidature.
Votre inscription est soumise à approbation des responsables pédagogiques après étude d'un CV et d'une lettre de motivation à déposer également sur Moodle avec la fiche de candidature.

Niveau requis :
☒PACES/PASS/Paramédical validé
☐Deuxième année d'études de santé validée

Mention(s) et spécialité(s) dans lesquelles l'UER est proposée (cette information traduit l'accessibilité de l'UER pour différents parcours d'étudiants) :
☒ Médecine ☒ Odontologie ☒ Pharmacie ☒ Maïeutique ☒ IUSR

Prérequis du candidat : Aucuns

Détails de l'UE

Objectifs pédagogiques en termes de connaissances :
Cette UER a pour objectif d'exposer les principes généraux de l'ingénierie tissulaire permettant de pallier les limites des biomatériaux actuels et ouvrir à de nouvelles possibilités thérapeutiques.
Connaître différents moyens de suppléances fonctionnels utilisés en médecine régénératives et les stratégies de recherche en ingénierie tissulaire.

Compétences acquises suite à la validation de l'UER :
- Comprendre les concepts et enjeux actuels en ingénierie tissulaire.
- Connaître les caractéristiques des matrices (et des types cellulaires utilisés dans les différents protocoles de régénération.
- Identifier les manifestations tissulaires liées aux pathologies courantes (infectieuses, traumatiques ou dégénératives) traitées par ingénierie tissulaire.
- Maîtriser les principes de la biocompatibilité, de la bioimpression 3D, ainsi que les domaines d'application en odontologie, orthopédie, dermatologie et autres spécialités médicales.
- Savoir définir les notions fondamentales liées aux processus de cicatrisation, de remodelage tissulaire, et avoir des bases sur l'évolution des techniques thérapeutiques dans la médecine régénérative contemporaine.

Programme de l'UE :
1. Notions fondamentales :
   - Triade de l'ingénierie tissulaire
   - Biofabrication
   - Aspects réglementaires
2. Applications cliniques

- Ingénierie tissulaire et O.R.L
- Ingénierie tissulaire et chirurgie digestive
- Ingénierie tissulaire et néophrologie
- Ingénierie tissulaire et orthopédie
- Ingénierie tissulaire et chirurgie vasculaire
- Ingénierie tissulaire et sphère oro-faciale

Intervenants :

Prénom, NOM, Grade	**Université, Etablissement**
FRICAIN JC, Pu-Ph	Université Bordeaux, CHU de Bordeaux - INSERM U 1026
THEBAUD N, MCU-Ph	Université Bordeaux, CHU de Bordeaux - INSERM U 1026
AMEDEE J, DR	INSERM U 1026
De GABORY, PU-PH	CHU Bordeaux
SAMOT J, MCU-PH	Université Bordeaux, CHU de Bordeaux
DEVILLARD R, MCU-PH	Université Bordeaux, CHU de Bordeaux
KEROUREDAN O, AHU	Université Bordeaux, CHU de Bordeaux
CATROS S, MCU-Ph	Université Bordeaux, CHU de Bordeaux
B ROUSSEAU	Université Bordeaux
D. SMADJA	Université Bordeaux, CHU de Bordeaux
X BERARD, MCU-Ph	Université Bordeaux, CHU de Bordeaux
RIGOTHIER C, PH	Université Bordeaux, CHU de Bordeaux
M DURAND, PhD	CHU de Bordeaux - CIC-IT
C. BOIZIAU	Université Bordeaux, CR INSERM
DENOST Q, PH	Université Bordeaux, CHU de Bordeaux
A. AUSSEL, MCU-PH	Université de Bordeaux

Modalités de contrôle des connaissances :

- Examen terminal écrit

Validation : obtenir la moyenne à l'ensemble de l'épreuve.

Deuxième session : Ecrit

Initiation à la recherche expérimentale en cardiologie

Présentation de l'UE

Enseignant(s) responsable(s) :

Pierre BORDACHAR, service d'électrophysiologie et stimulation cardiaque, CHU de Bordeaux, pierre.bordachar@u-bordeaux.fr
Jean-Benoît THAMBO, service des cardiopathies congénitales, CHU de Bordeaux, jean-benoit.thambo@chu-bordeaux.fr
David BENOIST, Responsable du Pôle / Maître de conférences (UB), IHU Liryc, david.benoist@ihu-liryc.fr

Composante :
☐UFR Sciences pharmaceutiques
☒UFR Sciences médicales
☐UFR Sciences odontologiques
☐IUSR

Semestre d'enseignement :
☐Semestre 1
☒Semestre 2

Volume horaire total pour l'étudiant(e) :
Cours magistraux : 10 heures
Travaux pratiques : 10 heures
E-learning : 6 heures
Cours distanciels : 6 heures
Total : 32 heures

Capacité d'accueil minimal : 6 étudiants
Capacité d'accueil maximale : 6 étudiants

Orientation vers un M2 recherche : M2 Electromechanical heart diseases, LIRYC

Stage de recherche possible dans le laboratoire
☒ Oui – 4 stagiaires ☐ Non

Candidature

Modalités de candidature :
Fiche de candidature à déposer sur Moodle. Lien vers la page de candidature.
Votre inscription est soumise à approbation des responsables pédagogiques après étude d'un CV et d'une lettre de motivation à déposer également sur Moodle avec la fiche de candidature.

Niveau requis :
☒PACES/PASS/Paramédical validé
☐Deuxième année d'études de santé validée

Mention(s) et spécialité(s) dans lesquelles l'UER est proposée (cette information traduit l'accessibilité de l'UER pour différents parcours d'étudiants) :
☒ Médecine ☐ Odontologie ☐ Pharmacie ☐ Maïeutique ☐ IUSR

Prérequis du candidat : aucun

Détails de l'UE

Objectifs pédagogiques en termes de connaissances :
L'objectif principal de cette UE est pour l'étudiant d'acquérir et de consolider des connaissances concernant les différents domaines de la cardiologie, clinique et expérimentale, de connaître leurs applications dans le domaine de la recherche, du diagnostic et de la thérapeutique.

Compétences acquises suite à la validation de l'UER :
- Acquisition des connaissances de base concernant les maladies cardiovasculaires, les concepts physiopathologiques et les approches expérimentales.
- Acquisition des bases de compréhension des différentes techniques utilisées dans le domaine de l'électrophysiologie cardiaque expérimentale.
- Capacité de critiquer l'actualité scientifique et biomédicale en cardiologie.
- Introduction à la recherche bibliographique et à l'analyse critique d'un article scientifique.
- Sensibilisation à la production de documents scientifiques.

Programme de l'UE :
L'enseignement de cette UE est réalisé par des chercheurs et enseignants de l'IHU Liryc spécialisés dans le domaine de l'électrophysiologie expérimentale et clinique.
E-learning : les enseignements apportent des connaissances générales sur les différentes pathologies cardiovasculaires.
Cours présentiels et distanciels : les intervenants partagent leurs travaux de recherche passés et futurs et discutent des perspectives en termes de diagnostic, de thérapeutique et de recherche dans leur domaine de compétence.

E-learning :

- Bases d'interprétation d'un tracé ECG (2 heures) ;
- Prise en charge des facteurs de risque cardiovasculaire (2 heures) ;
- Insuffisance cardiaque : du diagnostic au traitement (2 heures) ;

Cours magistraux :

- Bases d'interprétation d'un tracé ECG (3 heures) ;
- Bases d'interprétation d'une échographie cardiaque (1 heure) ;
- Lecture critique d'article (1 heure) ;
- L'Intelligence Artificielle en cardiologie : présent & perspectives (1 heure) ;
- Valvulopathies : actualités, domaines de recherche (1 heure) ;
- Fibrillation auriculaire : actualités, domaines de recherche (1 heure) ;
- Hypertension artérielle : actualités, domaines de recherche (1 heure) ;
- Insuffisance cardiaque : actualités, domaines de recherche (1 heure) ;

Travaux pratiques :

- Traitement du signal en électrophysiologie cardiaque (2 heures) ;
- Imagerie cardiaque par résonnance magnétique (2 heures) ;
- Electrocardiographie non-invasive (en Anglais) (1 heure) ;
- Modélisation informatique de l'activité électrique cardiaque (en Anglais) (1 heure) ;
- Electrophysiologie cardiaque tissulaire (2 heures) ;
- Electrophysiologie cardiaque cellulaire (2 heures) ;

Cours distanciels :

- Recherche et troubles du rythme cardiaque (1 heure) ;
- Recherche et facteurs de risque (1 heure) ;
- Recherche et cardiologie interventionnelle (1 heure) ;
- Recherche et cardiopathies congénitales (1 heure) ;
- Hypertension artérielle : du diagnostic au traitement (1 heure) ;
- Maladie coronaire (1 heure) ;

Intervenants :

Prénom, NOM, Grade	**Université, Etablissement**
Pierre BORDACHAR, PU-PH	Université de Bordeaux, CHU de Bordeaux, IHU LIRYC
Jean-Benoît THAMBO, PU-PH	Université de Bordeaux, CHU de Bordeaux, IHU LIRYC
Pierre DOS SANTOS, PU-PH	Université de Bordeaux, CHU de Bordeaux, IHU LIRYC
David BENOIST, PhD	Université de Bordeaux, CHU de Bordeaux, IHU LIRYC
Olivier BERNUS	E/C Collège Santé
Sylvain PLOUX, PH	Université de Bordeaux, CHU de Bordeaux, IHU LIRYC
Marc STRIK, PH	Université de Bordeaux, CHU de Bordeaux, IHU LIRYC
Hubert COCHET, PU-PH	Université de Bordeaux, CHU de Bordeaux, IHU LIRYC
Olivier VILLEMAIN, PH	Université de Bordeaux, CHU de Bordeaux, IHU LIRYC
Julien DOUBLET, PH	Université de Bordeaux, CHU de Bordeaux

Guillaume BONNET, PH	Université de Bordeaux, CHU de Bordeaux
Julien TERNACLE, PH	Université de Bordeaux, CHU de Bordeaux
Romain BOULESTREAU, PH	Université de Bordeaux, CHU de Bordeaux
Maelys VENET, CCA	Université de Bordeaux, CHU de Bordeaux
Thomas MODINE, PU-PH	Université de Bordeaux, CHU de Bordeaux, IHU LIRYC
Nicolas DERVAL, PH	Université de Bordeaux, CHU de Bordeaux, IHU LIRYC
Rémi DUBOIS	E/C Collège Santé
Aurélien BUSTIN	E/C Collège Santé
Laura BEAR	CR Inserm
Jason BAYER	Chercheur associé Liryc

Modalités de contrôle des connaissances :
Épreuve écrite en ligne avec analyse d'un article et questions portant sur le contenu des cours.

Validation : moyenne à 10/20

Deuxième session : sous forme d'écrit en fonction du nombre d'étudiants concernés.

Initiation à la recherche clinique en cardiologie

Présentation de l'UE

Enseignant(s) responsable(s) :

Pierre BORDACHAR, service d'électrophysiologie et stimulation cardiaque, CHU de Bordeaux, pierre.bordachar@u-bordeaux.fr
Jean-Benoît THAMBO, service des cardiopathies congénitales, CHU de Bordeaux, jean-benoit.thambo@chu-bordeaux.fr
David BENOIST, Responsable du Pôle / Maître de conférences (UB), IHU Liryc, david.benoist@ihu-liryc.fr

Composante :
☐UFR Sciences pharmaceutiques
☒UFR Sciences médicales
☐UFR Sciences odontologiques
☐IUSR

Semestre d'enseignement :
☐Semestre 1
☒Semestre 2

Volume horaire total pour l'étudiant(e) :
Cours magistraux : 20h
E-learning : 6 heures
Cours distanciels : 6 heures
Total : 32 heures

Capacité d'accueil minimal : 6 étudiants
Capacité d'accueil maximale : 30 étudiants

Orientation vers un M2 recherche : M2 Electromechanical heart diseases, LIRYC

Stage de recherche possible dans le laboratoire
☐ Oui – X stagiaires ☒ Non

Candidature

Modalités de candidature :
Fiche de candidature à déposer sur Moodle. Lien vers la page de candidature.
Votre inscription est soumise à approbation des responsables pédagogiques après étude d'un CV et d'une lettre de motivation à déposer également sur Moodle avec la fiche de candidature.

Niveau requis :
☒PACES/PASS/Paramédical validé
☐Deuxième année d'études de santé validée

Mention(s) et spécialité(s) dans lesquelles l'UER est proposée (cette information traduit l'accessibilité de l'UER pour différents parcours d'étudiants) :
☒ Médecine ☐ Odontologie ☐ Pharmacie ☐ Maïeutique ☐ IUSR

Prérequis du candidat : aucun

Détails de l'UE

Objectifs pédagogiques en termes de connaissances :
L'objectif principal de cette UE est pour l'étudiant d'acquérir et de consolider des connaissances concernant les différents domaines de la cardiologie, de connaitre leurs applications dans le domaine de la recherche, du diagnostic et de la thérapeutique.

Compétences acquises suite à la validation de l'UER :
- Acquisition des connaissances de base concernant les maladies cardiovasculaires, les concepts physiopathologiques et les approches expérimentales
- Acquisition des bases de compréhension et d'interprétation d'un électrocardiogramme, d'une échographie cardiaque, d'une IRM cardiaque
- Capacité de critiquer l'actualité scientifique et biomédicale en cardiologie
- Introduction à la recherche bibliographique et à l'analyse critique d'un article scientifique
- Sensibilisation à la production de documents scientifiques

Programme de l'UE :
L'enseignement de cette UE est réalisé par des médecins travaillant dans les différentes structures de recherche des services cliniques de l'hôpital cardiologique du Haut Leveque.
E-learning : les enseignements apportent des connaissances générales sur les différentes pathologies cardiovasculaires.
Cours distanciels : les intervenants partagent leurs travaux de recherche passés et futurs et discutent des perspectives en termes de diagnostic, de thérapeutique et de recherche dans leur domaine de compétence.

E-learning :
- Bases d'interprétation d'un tracé ECG (8 heures) ;
- Bases d'interprétation d'une échographie cardiaque + prise en charge des valvulopathies (4 heures) ;
- Hypertension artérielle : du diagnostic au traitement (2 heures) ;

- Prise en charge des facteurs de risque cardiovasculaire (2 heures) ;
- Insuffisance cardiaque : du diagnostic au traitement (2 heures) ;
- Maladie coronaire (2 heures)

Cours distanciels :

- Lecture critique d'article (2 heures),
- Intelligence artificielle en cardiologie (2 heures),
- Recherche et troubles du rythme cardiaque (2 heures),
- Recherche et facteurs de risque (2 heures),
- Recherche et cardiologie interventionnelle (2 heures),
- Recherche et cardiopathies congénitales (2 heures)

Intervenants :

Prénom, NOM, Grade	Université, Etablissement
Pierre BORDACHAR, PU-PH	Université de Bordeaux, CHU de Bordeaux, IHU LIRYC
Jean-Benoît THAMBO, PU-PH	Université de Bordeaux, CHU de Bordeaux, IHU LIRYC
Davis BENOIST, MCU	Université de Bordeaux, CHU de Bordeaux, IHU LIRYC
Sylvain PLOUX, PH	Université de Bordeaux, CHU de Bordeaux, IHU LIRYC
Marc STRIK, PH	Université de Bordeaux, CHU de Bordeaux, IHU LIRYC
Pierre DOS SANTOS, PU-PH	Université de Bordeaux, CHU de Bordeaux, IHU LIRYC
Hubert COCHET, PU-PH	Université de Bordeaux, CHU de Bordeaux, IHU LIRYC
Olivier VILLEMAIN, PH	Université de Bordeaux, CHU de Bordeaux, IHU LIRYC
Julien DOUBLET, PH	Université de Bordeaux, CHU de Bordeaux
Guillaume BONNET, PH	Université de Bordeaux, CHU de Bordeaux
Julien TERNACLE, PH	Université de Bordeaux, CHU de Bordeaux
Romain BOULESTREAU, PH	Université de Bordeaux, CHU de Bordeaux
Maelys VENET, CCA	Université de Bordeaux, CHU de Bordeaux
Thomas MODINE, PU-PH	Université de Bordeaux, CHU de Bordeaux, IHU LIRYC
Nicolas DERVAL, PH	Université de Bordeaux, CHU de Bordeaux, IHU LIRYC

Modalités de contrôle des connaissances :
Épreuve écrite en ligne avec analyse d'un ECG et questions portant sur le contenu des cours.

Validation : moyenne à 10/20

Innovations dans les méthodes et les pratiques de biologie cellulaires appliquée

Ancienne UER IMPEC

Présentation de l'UE

Enseignant(s) responsable(s) :

Aksam MERCHED – Laboratoire de Biologie Cellulaire, UFR des Sciences Pharmaceutiques, INSERM U1312 Institut d'oncologie de Bordeaux – aksam.merched@u-bordeaux.fr
Dr. Jean-Paul LASSERRE, Laboratoire de Biologie Cellulaire, UFR des Sciences Pharmaceutiques, INCIA CNRS UMR5287 - jean-paul.lasserre@u-bordeaux.fr

Composante :

☒UFR Sciences pharmaceutiques
☐UFR Sciences médicales
☐UFR Sciences odontologiques
☐IUSR

Semestre d'enseignement :

☐Semestre 1
☒Semestre 2

Volume horaire total pour l'étudiant(e) :
Cours magistraux : 38 heures.
Enseignements dirigés : 6 heures.
Total : 44 heures.

Capacité d'accueil minimal : 10 étudiants
Capacité d'accueil maximale : 20 étudiants.

Orientation vers un M2 recherche : M2 Biologie-santé.

Stage de recherche possible dans le laboratoire
☒ Oui – 2 stagiaires ☐ Non

Candidature

Modalités de candidature :
Fiche de candidature à déposer sur Moodle. Lien vers la page de candidature.
Votre inscription est soumise à approbation des responsables pédagogiques après étude d'un CV et d'une lettre de motivation à déposer également sur Moodle avec la fiche de candidature.

Niveau requis :
☒PACES/PASS/Paramédical validé
☐Deuxième année d'études de santé validée

Mention(s) et spécialité(s) dans lesquelles l'UER est proposée (cette information traduit l'accessibilité de l'UER pour différents parcours d'étudiants) :
☒ Médecine ☒ Odontologie ☒ Pharmacie ☒ Maïeutique ☒ IUSR

Prérequis du candidat : Aucuns

Détails de l'UE

Objectifs pédagogiques en terme de connaissances :
Connaître les différentes approches et les dernières avancées technologiques d'études cellulaires appliquées à la recherche biomédicales (cardiovasculaire, cancer, rénale, dermatologique, pulmonaire, …) dans une logique d'identification de cibles thérapeutiques.

Compétences acquises suite à la validation de l'UER :
- Proposer les techniques et méthodes adéquates pour répondre à une exploration morphologique, structurale et fonctionnelle de la cellule.
- Design d'approches cellulaires pour mimer les situations d'interactions cellulaires complexes physiopathologiques.
- Analyse critique et présentation synthétique de l'information sur un article scientifique préparé individuellement ou en groupe.

Programme de l'UE :
- Étude des approches et des techniques de cultures cellulaires (définitions, principes, intérêts et applications)
- Présentation des différents modèles de culture de cellules (cellules souches, culture en suspension, en co-culture, en 3D et autres modèles complexifiés)
- Applications aux différents domaines de recherche biomédicale (rénale, pulmonaire, dermatologique, cardiovasculaire, tumorale, maladies génétiques)
- Criblage cellulaire à haut débit et technologies OMICS pour comprendre les mécanismes physiopathologiques et définir des cibles moléculaires pour la recherche pharmacologique
- Tests fonctionnels des processus fondamentaux de biologie cellulaire (division cellulaire, migration cellulaire, adhésion, cytosquelette)

- Criblage cellulaire à haut débit et technologies OMICS pour comprendre les mécanismes physiopathologiques et définir des cibles moléculaires pour la recherche thérapeutique.
- Tests fonctionnels des processus fondamentaux de biologie cellulaire (division cellulaire, migration cellulaire, adhésion, cytosquelette).
-

Intervenants :

Prénom, NOM, Grade	**Université, Etablissement**
Béatrice L'AZOU - PU	Bordeaux, UFR Pharmacie
Jean-Paul LASSERRE, MCU	Bordeaux, UFR Pharmacie
Roger MARTHAN, PU-PH	Bordeaux, UFR Médecine
Aksam MERCHED, PU	Bordeaux, UFR Pharmacie
Anne-Aurélie RAYMOND, Dr.	Bordeaux, INSERM
Hamid REZVANI	Bordeaux, INSERM

Modalités de contrôle des connaissances :

- Elément 1 : Participation 10% – Contrôle continu
- Elément 2 : Analyse et présentation d'articles 30% – Oral de vingt minutes
- Elément 3 : Epreuve écrite ou orale 60% – Examen terminal de deux heures

Validation : Moyenne des deux modules de l'UE ≥ 10/20, sans note <7,5/20 à chacun des modules de l'UE.

Deuxième session : Sous forme d'épreuve écrite ou orale sur le contenu du cours et des articles des présentations.

Le mouvement humain : de son contrôle, à son analyse en laboratoire

Présentation de l'UE

Enseignant(s) responsable(s) :

Noémie DUCLOS – BPH U1219 INSERM – noemie.duclos@u-bordeaux.fr
Thomas MICHELET – INCIA – UMR 5287 CNRS – thomas.michelet@u-bordeaux.fr

Composante :

☐UFR Sciences pharmaceutiques
☐UFR Sciences médicales
☐UFR Sciences odontologiques
☒IUSR
☒UF de Biologie

Semestre d'enseignement :

☒Semestre 1
☐Semestre 2

Volume horaire total pour l'étudiant(e) :
Cours magistraux : 14 heures
Enseignements dirigés : 20 heures
Travaux pratiques : 4 heures
Total : 38 heures

Capacité d'accueil minimal : 6 étudiants
Capacité d'accueil maximale : 12 étudiants

Orientation vers un M2 recherche : Neurosciences, Sciences du mouvement humain

Stage de recherche possible dans le laboratoire
☒ Oui – 2 stagiaires ☐ Non

Candidature

Modalités de candidature :
Fiche de candidature à déposer sur Moodle. Lien vers la page de candidature.
Votre inscription est soumise à approbation des responsables pédagogiques après étude d'un CV et d'une lettre de motivation à déposer également sur Moodle avec la fiche de candidature.

Niveau requis :
☒PACES/PASS/Paramédical validé (1ère année)
☐Deuxième année d'études de santé validée

Mention(s) et spécialité(s) dans lesquelles l'UER est proposée (cette information traduit l'accessibilité de l'UER pour différents parcours d'étudiants) :
☒ Médecine ☒ Odontologie ☒ Pharmacie ☒ Maïeutique ☒ IUSR

Prérequis du candidat : Connaissances ou notions d'anatomie générale, de physiologie neuromusculaire et de neurophysiologie

Détails de l'UE

Compétences acquises suite à la validation de l'UER :

Au terme de cet enseignement, l'étudiant doit pouvoir :

- Connaître les bases neurophysiologiques du contrôle du mouvement humain
- Identifier des situations nécessitant une analyse quantifiée du mouvement
- Identifier les différents outils de mesure pertinents à utiliser selon la situation cible
- Etablir un protocole de recherche visant à l'analyse d'un mouvement en laboratoire, selon une méthode adaptée
- Être capable de travailler en groupe pour produire une synthèse des connaissances
- Communiquer de façon claire et synthétique un protocole de recherche d'analyse du mouvement en laboratoire, à l'oral

Programme de l'UE :

Principaux thèmes de l'enseignement :

- Approches théoriques des mouvements humains (10h)
  - Bases neurophysiologiques du mouvement
  - Equilibre et locomotion
  - Oculo-motricité
- Techniques d'analyse du mouvement humain (24h)
  - Analyse de la méthodologie de recherche d'études scientifiques (à partir d'articles)
  - Expérimentation et analyse de données
- Communications scientifiques (4h)
  - Présentations d'articles scientifiques
  - Présentations de résultats expérimentaux

Intervenants :

Prénom, NOM, Grade	Université, Etablissement
Noémie DUCLOS, MCF	Université de Bordeaux, BPH
Thomas MICHELET, MCF	Université de Bordeaux, INCIA
Laurent JUVIN, MCF	Université de Bordeaux, INCIA
Alexandre ZENON, CR	CNRS
Jérôme RIERA, MAST	Université de Bordeaux, IUSR

Modalités de contrôle des connaissances :

	Session 1	Session 2
Période d'examen	Décembre	Février
Type d'examen	Ecrit et oral	Oral
Précisions	1) Ecrit individuel sur les approches théoriques du mouvement et techniques d'analyse (coefficient 1) 2) Présentation orale en groupe, présentation au jury et à l'ensemble des étudiants, suivie d'un échange (coefficient 1)	Oral en présence des responsables de l'UER
Modalités de validation	La présence à toutes les séances est obligatoire. Moyenne pondérée des deux examens de l'UE ≥ 10/20,	Note de l'oral ≥ 10/20

Le vieillissement – Théories, modèles et problèmes conceptuels

Présentation de l'UE

Enseignant(s) responsable(s) :

Maël LEMOINE – CNRS UMR 5164 Immunoconcept – mael.lemoine@u-bordeaux.fr
Fridolin GROSS – CNRS UMR 5164 Immunoconcept – fridolin.gross@u-bordeaux.fr

Composante :

☒UFR Sciences pharmaceutiques
☒UFR Sciences médicales
☐UFR Sciences odontologiques
☐IUSR

Semestre d'enseignement :

☒Semestre 1
☐Semestre 2

Volume horaire total pour l'étudiant(e) :
Total : 30 heures (dont 20h de cours en présentiel).

Capacité d'accueil minimal : 6 étudiants
Capacité d'accueil maximale : 30 étudiants.

Stage de recherche possible dans le laboratoire
☒ Oui – 3 stagiaires ☐ Non

Candidature

Modalités de candidature :
Fiche de candidature à déposer sur Moodle. Lien vers la page de candidature.
Votre inscription est soumise à approbation des responsables pédagogiques après étude d'un CV et d'une lettre de motivation à déposer également sur Moodle avec la fiche de candidature.

Niveau requis :
☒PACES/PASS/Paramédical validé
☐Deuxième année d'études de santé validée

Mention(s) et spécialité(s) dans lesquelles l'UER est proposée (cette information traduit l'accessibilité de l'UER pour différents parcours d'étudiants) :
☒ Médecine ☒ Odontologie ☒ Pharmacie ☒ Maïeutique ☒ IUSR

Prérequis du candidat : Aucun

Détails de l'UE

Objectifs pédagogiques en termes de connaissances :
Développer la capacité des étudiants à construire une vision d'ensemble des problèmes biologiques et médicaux soulevés par le vieillissement humain.
Habituer les étudiants à suivre un cours en anglais (25% des cours en anglais)

Compétences acquises suite à la validation de l'UER :
Compréhension de cours magistraux en langue anglaise (10 heures).
Maîtrise des fondamentaux théoriques autour du vieillissement.

Programme de l'UE :
1/ Quelques théories du vieillissement :
Weismann, Medawar, Williams, Kirkwood, Gavrilov & Gavrilova, Programmed Aging, le modèle SENS de De Grey
2/ Quelques phénomènes de vieillissement :
Radicaux libres, Limite de Hayflick, télomères et télomérase, Apoptose, Sénescence cellulaire, Biodémographie du vieillissement, Espèces non-sénescentes, Maladies du vieillissement
3/ Quelques problèmes conceptuels autour du vieillissement
Les définitions du vieillissement, Les mesures du vieillissement, La distinction vieillissement/maladie, Le concept de « fragilité »
4/ Quelques programmes de recherche tournés vers la question du vieillissement.

Intervenants :

Prénom, NOM, Grade	Université, Etablissement
Maël LEMOINE	Université de Bordeaux
Fridolin GROSS	Université de Bordeaux

Modalités de contrôle des connaissances :

- Elément 1 : Assister aux 20h de cours donnés en présentiel (1/4 de la note) – Oral
- Elément 2 : Valider les 10h de cours en ligne (1/4 de la note)
- Elément 3 : Examen écrit de 2 heures (1/2 de la note) – Rédaction d'une synthèse sur une question non-présentée en cours, choisie par l'étudiant, préparée par lui, puis rédigée sans notes sur papier en temps limité.

Validation : La présence à la totalité des enseignements magistraux est demandée (feuille de présence). 2 absences non justifiées tolérées.
Validation : obtention d'une note de 10/20.

Manifestations odontologiques des maladies génétiques

UER biennale : **Ouverture en 2026/2027**, **fermeture en 2025/2026**

Présentation de l'UE

Enseignant(s) responsable(s) :

Johan SAMOT – Service de Chirurgie Orale – CHU de Bordeaux, Université de Bordeaux – johan.samot@u-bordeaux.fr
Didier GRIFFITHS – Service de Génétique médicale – CHU de Bordeaux, Université de Bordeaux – didier.griffiths@u-bordeaux.fr
Didier LACOMBE – Chef de service de Génétique médicale – CHU de Bordeaux, Université de Bordeaux – didier.lacombe@u-bordeaux.fr

Composante :

☐UFR Sciences pharmaceutiques
☐UFR Sciences médicales
☒UFR Sciences odontologiques
☐IUSR

Semestre d'enseignement :

☐Semestre 1
☒Semestre 2

Volume horaire total pour l'étudiant(e) :
Cours magistraux : 38 heures
Total : 38 heures

Capacité d'accueil minimal : 6 étudiants
Capacité d'accueil maximale : 20 étudiants

Orientation vers un M2 recherche : M2 Biologie Santé, Génétique moléculaire et cellulaire

Stage de recherche possible dans le laboratoire
☐ Oui ☒ Non

Candidature

Modalités de candidature :
Fiche de candidature à déposer sur Moodle. Lien vers la page de candidature.
Votre inscription est soumise à approbation des responsables pédagogiques après étude d'un CV et d'une lettre de motivation à déposer également sur Moodle avec la fiche de candidature.

Niveau requis :
☒PACES/PASS/Paramédical validé
☐Deuxième année d'études de santé validée

Mention(s) et spécialité(s) dans lesquelles l'UER est proposée (cette information traduit l'accessibilité de l'UER pour différents parcours d'étudiants) :
☒ Médecine ☒ Odontologie ☒ Pharmacie ☒ Maïeutique ☐ IUSR

Prérequis du candidat : Connaissances basiques en anatomie et embryologie dentaire

Détails de l'UE

Compétences acquises suite à la validation de l'UER :

- Notions de génétique dentaire et médicales
- Approche de la génétique au niveau clinique et moléculaire

Programme de l'UE :

- Introduction. Hérédité mendélienne *
- Hérédité multifactorielle *
- Outils d'interprétation des variants*
- Organisation et cartographie du génome *
- Séquence du génome et NGS *
- Régulation de l'expression des gènes*
- Syndromes dysmorphiques *
- Gènes du développement *
- Techniques d'étude des anomalies chromosomiques *
- Gènes du développement dentaire
- Anomalies de nombre/Agénésies
- Anomalies dentaires et grands syndromes : Dysplasies Ectodermiques, Gorlin, Rieger
- Anomalies dentaires et grands syndromes : Dysplasies Ectodermiques (suite), Trisomie 21
- Ostéogénèse imparfaite et Dentinogénèse imparfaite
- Amélogénèses Imparfaites
- Hypophosphatasie
- Apport du séquençage nouvelle génération pour le diagnostic et la prise en charge des patients atteints de maladies rares à expressions bucco-dentaires

- Réhabilitation prothétique des patients atteints de maladies rares*

*** Cours mutualisés avec l'UER de Génétique Humaine et Comparée. Si l'UER génétique humaine et comparée n'ouvre pas, l'UER Manifestations odontologiques des maladies génétiques n'ouvrira pas non plus.**

Intervenants :

Prénom, NOM, Grade	**Université, Etablissement**
Benoit Arveiler, PU-PH	Université de Bordeaux, CHU de Bordeaux
Agnès Bloch-Zupan, PU-PH	Université de Strasbourg, CHU de Strasbourg
Anaïs Cavaré, MCU-PH	Université de Bordeaux, CHU de Bordeaux
Elsa Garot, PU-PH	Université de Bordeaux, CHU de Bordeaux
Didier Griffiths, PH	CHU de Bordeaux
Didier Lacombe, PU-PH	Université de Bordeaux, CHU de Bordeaux
Caroline Rooryck-Thambo, PU-PH	Université de Bordeaux, CHU de Bordeaux
Johan Samot, MCU-PH	Université de Bordeaux, CHU de Bordeaux
Noëlie Thébaud, MCU-PH	Université de Bordeaux, CHU de Bordeaux
Aurélien Trimouille, MCU-PH	Université de Bordeaux, CHU de Bordeaux
Julien Van-Gils, MCU-PH	Université de Bordeaux, CHU de Bordeaux

Modalités de contrôle des connaissances :

- Examens terminal écrit (1h/1h30) : Rédaction d'une synthèse sur une question de cours ou appliquée à un cas clinique

Modalités de validation : Avoir la moyenne (10/20)

Deuxième session : Modalités identiques à la première session.

Mécanismes des addictions (MAD)

Présentation de l'UE

Enseignant(s) responsable(s) :

Angelo CONTARINO – INSERM, CNRS, Health & Functional Exposomics - HealthFex, U1124 – angelo.contarino@u-bordeaux.fr

Composante :

☒UFR Sciences pharmaceutiques
☒UFR Sciences médicales
☐UFR Sciences odontologiques
☐IUSR

Semestre d'enseignement :

☐Semestre 1
☒Semestre 2

Volume horaire total pour l'étudiant(e) :
Cours magistraux : 36 heures
Enseignements dirigés : 12 heures
Total : 48 heures

Capacité d'accueil minimal : 6 étudiants
Capacité d'accueil maximale : 30 étudiants

Orientation vers un M2 recherche : Oui

Stage de recherche possible dans le laboratoire
☒ Oui – 2 ou 3 stagiaires ☐ Non

Candidature

Modalités de candidature :
Fiche de candidature à déposer sur Moodle. Lien vers la page de candidature.
Votre inscription est soumise à approbation des responsables pédagogiques après étude d'un CV et d'une lettre de motivation à déposer également sur Moodle avec la fiche de candidature.

Niveau requis :
☐PACES/PASS/Paramédical validé
☒Deuxième année d'études de santé validée

Mention(s) et spécialité(s) dans lesquelles l'UER est proposée (cette information traduit l'accessibilité de l'UER pour différents parcours d'étudiants) :
☒ Médecine ☒ Odontologie ☒ Pharmacie ☒ Maïeutique ☒ IUSR

Prérequis du candidat : Aucuns

Détails de l'UE

Compétences acquises suite à la validation de l'UER :
Connaissance des mécanismes des addictions. Connaissance des comportements addictifs et des facteurs de vulnérabilité prédisposant à leur développement. Connaissance des effets toxiques sur l'organisme des principales substances addictives, d'origine naturelle ou synthétique. Connaissance de la thérapie des addictions.

Programme de l'UE :
Cours Magistraux (38h):

- Comportement d'usage addictif chez l'Homme: caractéristiques et différenciation du comportement d'usage «normal». Phénoménologie et critères diagnostiques cliniques
- Thérapies pharmacologiques des addictions
- Comportements addictifs et syndromes de sevrage aux drogues chez l'animal de laboratoire
- Vulnérabilité (génétique et/ou environnementale, interaction) aux addictions
- Mécanismes des addictions
- Alcool
- Opiacés
- Psychostimulants
- Cannabis
- Nicotine
- Hallucinogènes et drogues dissociatives
- Dérivés naturels

Enseignements Dirigés (12h):

- 1h30 pour chaque drogue et/ou classe de drogues traitées en CM.

Intervenants :

Prénom, NOM, Grade	Université, Etablissement
Serge AHMED, DR	CNRS UMR 5287, Université de Bordeaux
Marc AURIACOMBE, PU-PH	UFR Médecine / CHU de Bordeaux Université de Bordeaux
Luigi BELLOCCHIO, CR	INSERM U1215, Université de Bordeaux
Stéphanie CAILLE-GARNIER, CR	CNRS UMR 5287, Université de Bordeaux
Angelo CONTARINO, MCF	UFR Pharmacie Université de Bordeaux
Philippe DE DEURWAERDERE, PR	UFR Sciences de la Vie Université de Bordeaux
Véronique DEROCHE-GAMONET, DR	INSERM U1215, Université de Bordeaux
Giovanni MARSICANO, DR	INSERM U1215, Université de Bordeaux
Mélina FATSEAS, PU-PH	UFR Médecine / CHU de Bordeaux Université de Bordeaux
Bénédicte BERKE', MCF	UFR Pharmacie Université de Bordeaux

Modalités de contrôle des connaissances :

	Session 1		Session 2	Coeff.
Module 1 : Enseignements	Examen terminal oral ou écrit (rédactionnel et/ou QROC et/ou QCM)	1h	Examen terminal oral ou écrit (rédactionnel et/ou QROC et/ou QCM) – 1h	0,7
Module 2 : ED	Contrôle continu		Ecrit et/ou oral	0,3

Médecine moléculaire : de la physiopathologie aux biothérapies

Présentation de l'UE

Enseignant(s) responsable(s) :

Julian BOUTIN – INSERM U 1312 BRIC – julian.boutin@u-bordeaux.fr

Composante :

☒UFR Sciences pharmaceutiques
☒UFR Sciences médicales
☒UFR Sciences odontologiques
☐IUSR

Semestre d'enseignement :

☐Semestre 1
☒Semestre 2

Volume horaire total pour l'étudiant(e) :
Enseignement dirigés participatifs (les mardis) : 8 séances soit **16h** – Présence obligatoire à au moins 75% des cours soit 6 sur 8.
Enseignements distanciels sous formes de capsules vidéo (les jeudis) : 6 périodes soit **12h**
Total : 28h

Capacité d'accueil minimal : 6 étudiants
Capacité d'accueil maximale : 16 étudiants

Orientation vers un M2 recherche : Génétique moléculaire et cellulaire, Microbiologie-Immunologie, Biologie cellulaire et physio-pathologie, Cancer-Biology

Stage de recherche possible dans le laboratoire
☒ Oui – 1 stagiaire ☐ Non

Candidature

Modalités de candidature :
Fiche de candidature à déposer sur Moodle. Lien vers la page de candidature.
Votre inscription est soumise à approbation des responsables pédagogiques après étude d'un CV et d'une lettre de motivation à déposer également sur Moodle avec la fiche de candidature.

Niveau requis :
☒PACES/PASS/Paramédical validé
☐Deuxième année d'études de santé validée

Mention(s) et spécialité(s) dans lesquelles l'UER est proposée (cette information traduit l'accessibilité de l'UER pour différents parcours d'étudiants) :
☒ Médecine ☒ Odontologie ☒ Pharmacie ☐ Maïeutique ☒ IUSR

Prérequis du candidat : Aucuns

Détails de l'UE

Objectifs pédagogiques en termes de connaissances :

Initiation aux stratégies de thérapies innovantes cellulaires et génétiques des maladies.

Programme de l'UE :

- Analyse et présentation d'un article scientifique
- Les porphyries : physiopathologie, clinique, diagnostic, traitement
- Pathologie moléculaire de la mucoviscidose et traitements
- Bases moléculaires et traitements innovants des dyslipidémies
- Régulation du métabolisme du fer et surcharges génétiques en fer
- Thérapies par ARN interférant
- Thérapie cellulaire versus thérapie génique
- Applications cliniques de la thérapie génique
- Traitements spécifiques des maladies lysosomales : exemple de la maladie de Fabry
- Hématopoïèse et thérapie cellulaire
- iPSC : découverte et perspectives médicales
- Les glycogénoses : aspects physiopathologiques, diagnostiques et thérapeutiques
- Les CAR-T cells : nouvelle thérapie anti-cancéreuse
- Principes, applications et limites de l'édition génique à visée thérapeutique
- Thérapie génique des hémoglobinopathies
- Traitements spécifiques des maladies neurologiques génétiques

Compétences :

Initiation à la démarche scientifique par la présentation de travaux de recherche par les chercheurs et analyse d'articles scientifiques par les étudiants.

Intervenants :

Prénom, NOM, Grade	Université, Etablissement
Julian BOUTIN – MCU-PH	Université de Bordeaux
Marie-Pierre REBOUL - PH	CHU Bordeaux
Claire GUIBET - AHU	Université de Bordeaux
Sandrine DABERNAT - PU-PH	Université de Bordeaux
Emmanuel RICHARD - PU-PH	Université de Bordeaux
Aurélie BEDEL - PU-PH	Université de Bordeaux
Annie BERARD - MCU-PH	Université de Bordeaux
Xavier LAFARGE – directeur médicale EFS Nouvelle-Aquitaine	EFS
Cyril GOIZET - PU-PH	Université de Bordeaux
Samuel AMINTAS - MCU-PH	Université de Bordeaux
Zoran IVANOVIC - directeur scientifique EFSAL	EFS
François MOREAU-GAUDRY - PU-PH	Université de Bordeaux
Jean-Marc BLOUIN – MCU-PH	Université de Bordeaux

Modalités de contrôle des connaissances :

- Examen terminal oral (coef 1) : Analyse d'article présentée en binôme ou trinôme
- Examen terminal écrit (coef 1) : Questions d'interprétation de documents scientifiques faisant appel aux connaissances acquises

Validation si la note globale moyenne est ≥ 10/20.
Présence obligatoire à au moins 80% des cours.

Deuxième session : Epreuve écrite sur le même modèle qu'en session 1 OU présentation orale d'article.

Microbiologie générale 1 : Virologie – Parasitologie – Mycologie – UER biennale -fermeture 2026/2027 – ouverture 2027/2028

Présentation de l'UE

Enseignant(s) responsable(s) :

Véronique DUBOIS – Laboratoire Microbiologie Fondamentale et Pathogénicité CNRS UMR 5234 UFR Sciences Pharmaceutiques – veronique.dubois@u-bordeaux.fr
Sonia BURREL – Laboratoire Microbiologie Fondamentale et Pathogénicité CNRS UMR 5234 UFR Sciences Médicales – sonia.burrel@u-bordeaux.fr

Composante :

☒UFR Sciences pharmaceutiques
☒UFR Sciences médicales
☐UFR Sciences odontologiques
☐IUSR

Semestre d'enseignement :

☐Semestre 1
☒Semestre 2

Volume horaire total pour l'étudiant(e) :
Cours magistraux : 16 heures.
Enseignements dirigés : 14 heures
Total : 30 heures.

Pour cette UER, les cours ont lieu les jeudi après-midi (2 plages horaires possibles 14h-16h / 16h-18h) en présentiel pour préserver l'interactivité. La présence à 16h d'enseignements est exigée (sur les 30h totales). 3-4 sessions de présentations d'articles seront organisées pour la validation de l'UER.

Capacité d'accueil minimal : 6 étudiants
Capacité d'accueil maximale : 30 étudiants.

Orientation vers un M2 recherche : M2 Biologie Santé, Immunologie, Microbiologie, M2 Innovations en Santé

Stage de recherche possible dans le laboratoire
☒ Oui – 1 à 2 stagiaires dans l'UMR 5234 ☐ Non

Candidature

Modalités de candidature :
Fiche de candidature à déposer sur Moodle. Lien vers la page de candidature.
Votre inscription est soumise à approbation des responsables pédagogiques après étude d'un CV et d'une lettre de motivation à déposer également sur Moodle avec la fiche de candidature.

Niveau requis :
☐PACES/PASS/Paramédical validé
☒Deuxième année d'études de santé validée

Mention(s) et spécialité(s) dans lesquelles l'UER est proposée (cette information traduit l'accessibilité de l'UER pour différents parcours d'étudiants) :
☒ Médecine ☒ Odontologie ☒ Pharmacie ☒ Maïeutique ☒ IUSR

Prérequis du candidat : Aucun

Détails de l'UE

Objectifs pédagogiques en termes de connaissances :

Initier les étudiants au raisonnement scientifique et à la recherche, notamment dans les domaines de compétences des laboratoires de Microbiologie de l'Université et des organismes de recherche présents à Bordeaux.
Aider à la compréhension d'articles scientifiques.

Compétences acquises suite à la validation de l'UER :

Bases théoriques et approche expérimentale de la physiopathologie des maladies transmissibles : agents infectieux (virus, parasites, champignons) et défenses de l'hôte, épidémiologie.
Initiation au raisonnement scientifique et à la recherche, à l'analyse critique de résultats scientifiques.
Introduction aux travaux menés dans les laboratoires de l'Université de Bordeaux dans les domaines concernés.

Programme de l'UE :

Programme en cours d'élaboration pour l'année 2028. L'UER ne sera pas ouverte pour l'année 2027. Cette UER sera ouverte en alternance avec l'UER Microbiologie générale 2 : Bactériologie. Il est intéressant de faire ces 2 UER pour avoir une vision d'ensemble pour les agents infectieux.

Modalités de contrôle des connaissances :

- Présentation bibliographique orale en binôme : 1/3 de la note.
  Le recours exclusif à des IAG pour la réalisation du diaporama de présentation et du texte de commentaire est strictement interdit.

- Evaluation écrite de 2 heures : une question de virologie, une question de parasito-mycologie : 2/3 de la note

	Session 1	Session 2
Période d'examen	Avril	Mai
Type d'examen	Oral + écrit	Ecrit ou oral
Précisions		
Modalités de validation	Obtention d'une note de 10/20 (tenant compte de la note de bibliographie pour 1/3 et des deux questions d'examen écrit pour 2/3).	Obtention d'une note de 10/20 à l'écrit ou l'oral de seconde session.

Microbiologie générale 2 : Bactériologie - UER biennale - ouverture 2026/2027 – fermeture 2027/2028

Présentation de l'UE

Enseignant(s) responsable(s) :

Véronique DUBOIS – Laboratoire Microbiologie Fondamentale et Pathogénicité
CNRS UMR 5234 UFR des Sciences Pharmaceutiques – veronique.dubois@u-bordeaux.fr
Sonia BURREL – Laboratoire Microbiologie Fondamentale et Pathogénicité – UMR 5234 – UFR Sciences Médicales – sonia.burrel@u-bordeaux.fr

Composante :

☒UFR Sciences pharmaceutiques
☒UFR Sciences médicales
☐UFR Sciences odontologiques
☐IUSR

Semestre d'enseignement :

☒Semestre 1
☐Semestre 2

Volume horaire total pour l'étudiant(e) :
Cours magistraux : 24 heures.
Enseignements dirigés : 6 heures.
Total : 30 heures

Capacité d'accueil minimal : 6 étudiants
Capacité d'accueil maximale : 30 étudiants

Orientation vers un M2 recherche : Biologie Santé, Immunologie-Microbiologie, Innovations en Santé

Stage de recherche possible dans le laboratoire
☒ Oui – 1 à 2 stagiaires ☐ Non

Candidature

Modalités de candidature :
Fiche de candidature à déposer sur Moodle. Lien vers la page de candidature.
Votre inscription est soumise à approbation des responsables pédagogiques après étude d'un CV et d'une lettre de motivation à déposer également sur Moodle avec la fiche de candidature.

Niveau requis :
☐PACES/PASS/Paramédical validé
☒Deuxième année d'études de santé validée

Mention(s) et spécialité(s) dans lesquelles l'UER est proposée (cette information traduit l'accessibilité de l'UER pour différents parcours d'étudiants) :
☒ Médecine ☒ Odontologie ☒ Pharmacie ☒ Maïeutique ☒ IUSR

Prérequis du candidat : Aucun

Détails de l'UE

Objectifs pédagogiques en termes de connaissances :
Initier les étudiants au raisonnement scientifique et à la recherche, notamment dans les domaines de compétence des laboratoires de Microbiologie de l'Université et des organismes de recherche présents à Bordeaux.
Aider à la compréhension d'articles scientifiques.

Compétences acquises suite à la validation de l'UER :

Bases théoriques et approche expérimentale de la physiopathologie et de l'épidémiologie des maladies transmissibles dues à des agents bactériens, ainsi que de la résistance aux anti-bactériens.
Introduction aux travaux menés dans les laboratoires de l'Université de Bordeaux dans les domaines concernés.
Apprentissage de l'analyse et de la présentation d'articles scientifiques en langue anglaise. Initiation au raisonnement scientifique et à la recherche, à l'analyse critique de résultats scientifiques.

Programme de l'UE :

Cette UER sera ouverte dès l'année 2026/2027 et en alternance avec l'UER Microbiologie générale 1 : Virologie, Parasitologie, Mycologie.
Il est intéressant de faire ces 2 UER pour avoir une vision d'ensemble pour les agents infectieux.

Pour cette UER, les cours auront lieu les jeudi après-midi (2 plages horaires possibles 14h-16h / 16h-18h) en présentiel pour préserver l'interactivité.

Cours	Intervenant(s)
Lymphome de type MALT du tube digestif : aspects microbiologiques et immunologiques (2h)	*P. Lehours*
Cellules souches et cancer - le modèle *Helicobacter* (2h)	*C. Varon*
Initiation à l'analyse et à la présentation d'articles (2h)	*C. Arpin*
Chlamydia : exemple de bactérie intracellulaire responsable d'infections persistantes (2h)	*O. Peuchant*
Pouvoir pathogène des biofilms bactériens : exemple du biofilm dentaire (2h)	*J. Samot*
Etude des mécanismes de résistance aux antibiotiques (2h)	*V. Dubois*
Le ribosome bactérien, cible d'antibiotiques : exemple des macrolides et des tétracyclines (2h)	*S. Pereyre*
Domestication de la bactérie lactique *Oenococcus oeni* pour la production du vin : mise en évidence par la génomique (2h)	*P. Lucas*
Mobilité des gènes de résistance aux antibiotiques (2h)	*C. Arpin*
Infections sur prothèses (2h)	*FA. Dauchy*
Nature et chaîne épidémiologique des infections nosocomiales (2h)	*S. Romano-Bertrand*
Microbiote : méthodes d'étude et exemples d'implication en pathologies humaines (2h)	*E. Bessede*
Présentation d'articles par groupe d'étudiants	*P. Lehours, C. Arpin, S. Pereyre, O. Peuchant*

Intervenants :

Prénom, NOM, Grade	Université, Etablissement
Corinne ARPIN, PR	UB, UFR Pharmacie
Olivia PEUCHANT, MCU-PH	UB, UFR Médecine – CHU Bordeaux
Véronique DUBOIS, PU-PH	UB, UFR Pharmacie – CHU Bordeaux
Frédéric DAUCHY, PH	CHU Bordeaux
Patrick LUCAS, PR	UB, UFR Œnologie
Philippe LEHOURS, PU-PH	UB, UFR Médecine – CHU Bordeaux
Emilie BESSEDE, MCU-PH	UB, UFR Médecine – CHU Bordeaux
Sabine PEREYRE, PU-PH	UB, UFR Médecine – CHU Bordeaux
Johan SAMOT	UB, UFR Odontologie – CHU Bordeaux
Sara ROMANO-BERTRAND	UB, UFR Médecine – CHU Bordeaux
Christine VARON, PR	UB, UFR Sciences de la Vie

Modalités de contrôle des connaissances :

Première session : En Décembre

- Elément 1 : Présentation bibliographique en binôme (1/3 de la note) – Oral
- Elément 2 : Examen écrit de 2 heures (2/3 de la note) – Ecrit – 2 sujets : soit rédactionnel soit de commentaire d'un article bref en anglais

Validation : La présence à la moitié des enseignements magistraux est exigée (16h sur les 30h, feuille de présence). Moyenne des 2 éléments de l'UE ≥10/20.

Deuxième session : Ecrit ou oral en mai

Modélisation

Présentation de l'UE

Enseignant(s) responsable(s) :

Edouard LHOMME – INSERM U1219 BPH– edouard.lhomme@u-bordeaux.fr

Composante :

☒UFR Sciences pharmaceutiques
☒UFR Sciences médicales
☒UFR Sciences odontologiques
☐IUSR

Semestre d'enseignement :

☐Semestre 1
☒Semestre 2

Volume horaire total pour l'étudiant(e) :
Cours magistraux : 21 heures.
Enseignements dirigés : 30 heures.
Total : 51 heures.

Capacité d'accueil minimal : 6 étudiants
Capacité d'accueil maximale : 15 étudiants.

Orientation vers un M2 recherche : Master Santé Publique ou autres spécialités exigeant une connaissance des statistiques de base

Stage de recherche possible dans le laboratoire
☐ Oui – X stagiaires ☒ Non

Candidature

Modalités de candidature :
Fiche de candidature à déposer sur Moodle. Lien vers la page de candidature.
Votre inscription est soumise à approbation des responsables pédagogiques après étude d'un CV et d'une lettre de motivation à déposer également sur Moodle avec la fiche de candidature.

Niveau requis :
☐PACES/PASS/Paramédical validé
☒Deuxième année d'études de santé validée

Mention(s) et spécialité(s) dans lesquelles l'UER est proposée (cette information traduit l'accessibilité de l'UER pour différents parcours d'étudiants) :
☒ Médecine ☒ Odontologie ☒ Pharmacie ☒ Maïeutique ☒ IUSR

Prérequis du candidat : UER Biostatistques ou équivalent

Détails de l'UE

Objectifs pédagogiques en terme de connaissances :
Comprendre l'intérêt et maitriser l'utilisation des modèles de régression statistiques appliqués à la biologie et la médecine.

Compétences acquises suite à la validation de l'UER :
A l'issue de cette UER, l'étudiant sera capable d'interpréter les résultats de modèles de régression les plus utilisés en épidémiologie. La pratique d'un logiciel statistique permet de manipuler des données réelles et de mieux percevoir l'intérêt et les modalités d'utilisation de ce type de modèles.

Programme de l'UE :
- Introduction à la modélisation (Cours)
- Utilisation d'un logiciel statistique 1 (TD sur logiciel R)
- Utilisation d'un logiciel statistique 2 (TD sur logiciel R)
- Utilisation d'un logiciel statistique 3 (TD sur logiciel R)
- Modèle linéaire simple (Cours)
- Modèle linéaire multiple (Cours)
- Modèle linéaire (TD)
- Stratégie de modélisation
- Régression linéaire (TD sur logiciel R)
- Régression logistique 1 + Vraisemblance (Cours)
- Régression logistique 2 (Cours)
- Régression logistique 3 (TD)
- Régression logistique (TD sur logiciel R)
- Survie 1 (Cours)

- Survie 2 (Cours)
- Survie 3 (TD)
- Survie (TD sur logiciel R)
- Projet (TD)

Intervenants :

Prénom, NOM, Grade	**Université, Etablissement**
LHOMME Edouard, MCU PH	Université Bordeaux
FERTE Thomas, AHU	Université Bordeaux
THIEBAUT Rodolphe, PUPH	Université Bordeaux

Modalités de contrôle des connaissances :

- Elément 1 : Contrôle continu
- Elément 2 : Examen terminal écrit

Validation : Avoir la moyenne.

Deuxième session : Les modalités de deuxième session seront définies en fonction du nombre d'étudiant concerné.

Multiple Approaches in biomedical sciences (UER en Anglais) (MABS)

Présentation de l'UE

Enseignant(s) responsable(s) :

Aksam MERCHED – Laboratoire de Biologie Cellulaire, UFR des Sciences Pharmaceutiques, INSERM U1312 Institut d'oncologie de Bordeaux – aksam.merched@u-bordeaux.fr
Sandrine DABERNAT – INSERM U1312 Institut d'oncologie de Bordeaux – sandrine.dabernat@u-bordeaux.fr

Composante :

☒UFR Sciences pharmaceutiques
☒UFR Sciences médicales
☐UFR Sciences odontologiques
☐IUSR

Semestre d'enseignement :

☐Semestre 1
☒Semestre 2

Volume horaire total pour l'étudiant(e) :
Cours magistraux : 32 heures.
Enseignements dirigés : 8 heures.
Total : 40 heures.

Capacité d'accueil minimal : 6 étudiants
Capacité d'accueil maximale : 15 étudiants.

Orientation vers un M2 recherche : M2 Biologie Santé (particulièrement Biologie Cellulaire, Physiologie et Pathologie, Génétique Moléculaire et Cellulaire, Cancer Biology), et Philosophie dans les Sciences Biologiques et Médicales.

Stage de recherche possible dans le laboratoire
☒ Oui – 1 stagiaire. ☐ Non

Candidature

Modalités de candidature :
Fiche de candidature à déposer sur Moodle. Lien vers la page de candidature.
Votre inscription est soumise à approbation des responsables pédagogiques après étude d'un CV et d'une lettre de motivation à déposer également sur Moodle avec la fiche de candidature.

Niveau requis :
☒PACES/PASS/Paramédical validé
☐Deuxième année d'études de santé validée

Mention(s) et spécialité(s) dans lesquelles l'UER est proposée (cette information traduit l'accessibilité de l'UER pour différents parcours d'étudiants) :
☒ Médecine ☒ Odontologie ☒ Pharmacie ☒ Maïeutique ☒ IUSR

Prérequis du candidat : Aucuns

Détails de l'UE

Objectifs pédagogiques en terme de connaissances :
Cette UE est constituée de présentations ou activités interactives exclusivement en anglais proposant différentes approches et concepts utilisés dans la recherche en sciences biomédicales. Il s'agit d'un enseignement pluridisciplinaire qui aborde des thématiques variées telles que le cancer, la virologie, la bactériologie, les maladies cardio-métaboliques, cérébro-vasculaires, la maladie du sommeil, la thérapie cellulaire, la bioéthique, les techniques d'inactivation ciblée des gènes, la philosophie des sciences etc…

Compétences acquises suite à la validation de l'UER :
- Apprendre de façon active et coopérative dans le cadre d'une méthode pédagogique innovante
- Comprendre différentes approches liées à la recherche biomédicale et biopharmaceutique, et enrichir sa culture biomédicale générale.
- Analyser de façon critique les travaux scientifiques et biomédicaux.
- Aborder la démarche scientifique
- Rédiger une note de synthèse et faire une présentation et une animation orale en anglais.
- Utiliser l'anglais « as a learning medium »

Intervenants :

Prénom, NOM, Grade	Université, Etablissement
Sandrine DABERNAT, PU-PH	Bordeaux, UFR Médecine
Leslie Graham, MCU	Bordeaux, Département Langues et Cultures
Martin Hagedorn, MCU	Bordeaux, UF Biologie
Richard Iggo, PU	Bordeaux, UF Biologie
Tina Kauss, MCU	Bordeaux, UFR Pharmacie
Marie-Edith Lafon, PU-PH	Bordeaux, UFR Médecine
Philippe Lehours, MCU-PH	Bordeaux, UFR Médicine
Francis MEGRAUD, PU-PH	Bordeaux, UFR Médicine
Aksam MERCHED, PU	Bordeaux, UFR Pharmacie
Loïc Rivière, MCU	Bordeaux, UFR Pharmacie
Martin Teichmann, PU	Bordeaux, UF Biologie
Harald Woodrich, PU-PH	Bordeaux, UFR Médicine
Maël Lemoine, PU	Bordeaux, UFR Médicine

Modalités de contrôle des connaissances :

- Elément 1 : Projet de présentation (80%) – Oral (50%) Ecrit (résumé de la présentation) (30%)
- Elément 2 : Participation et présence (20%) – Control continu (20%)

Validation : Validation avec une moyenne de l'UE $\geq$ 10/20; note éliminatoire <7,5/20

Deuxième session : Epreuve écrite ou orale sur le contenu du cours et des présentations des étudiants.

Neurosciences, du moléculaire au comportement (NEMOC)

Présentation de l'UE

Enseignant(s) responsable(s) :

Jean-Louis GUILLOU – INCIA, UMR 5287, CNRS– jean-louis.guillou@u-bordeaux.fr
Jean-François QUIGNARD – INSERM U1045 CRCTB– jean-francois.quignard@u-bordeaux.fr

Composante :

☒UFR Sciences pharmaceutiques
☐UFR Sciences médicales
☐UFR Sciences odontologiques
☐IUSR

Semestre d'enseignement :

☐Semestre 1
☒Semestre 2

Volume horaire total pour l'étudiant(e) :
Cours magistraux : 25 heures.
Enseignements dirigés : 25 heures.
Total : 50 heures.
Enseignement principalement le soir à 18h (mardi et mercredi), en présentiel.

Capacité d'accueil minimal : 6 étudiants
Capacité d'accueil maximale : 29 étudiants.

Orientation vers un M2 recherche : M2 en Neurosciences

Stage de recherche possible dans le laboratoire
☒ Oui – 1 ou 2 stagiaires ☐ Non

Candidature

Modalités de candidature :
Fiche de candidature à déposer sur Moodle. Lien vers la page de candidature.
Votre inscription est soumise à approbation des responsables pédagogiques après étude d'un CV et d'une lettre de motivation à déposer également sur Moodle avec la fiche de candidature.

Niveau requis :
☒PACES/PASS/Paramédical validé
☐Deuxième année d'études de santé validée

Mention(s) et spécialité(s) dans lesquelles l'UER est proposée (cette information traduit l'accessibilité de l'UER pour différents parcours d'étudiants) :
☒ Médecine ☒ Odontologie ☒ Pharmacie ☒ Maïeutique ☒ IUSR

Prérequis du candidat : Accès étudiants en pharmacie à partir de DFGSP3 et 2ème année pour les autres étudiants. Connaissances basiques en neurosciences.

Détails de l'UE

Objectifs pédagogiques en terme de connaissances :
Cette UER transdisciplinaire a pour objectif de renforcer les connaissances et les démarches scientifiques en neurosciences des étudiants depuis les mécanismes moléculaires jusqu'aux physiopathologies des comportements.

Compétences acquises suite à la validation de l'UER :
Compétences en neurosciences moléculaires (canaux ioniques...) ou intégrées (motricité, comportement). Convergence d'approches multidisciplinaires en vue d'acquérir des bases théoriques et méthodologiques dans le domaine de la recherche et du développement.

Programme de l'UE :
Cours : (25 H)

- Approche moléculaire : Canaux ioniques et excitabilité neuronale. Signalisation calcique. Canalopathies neuronales.
- Approche intégrée : Bases cérébrales de la mémoire, de l'amnésie ou de la motricité. Exemples de mécanismes neurodégénératifs. Les conduites émotionnelles et leurs troubles. Approches expérimentales et modèles animaux.

ED : (le plus important, 25 H)

- Recherche de données bibliographiques, analyse d'articles, analyse de données pour construire un rapport. Préparation à la présentation orale de données scientifiques.
- Démonstrations de techniques décrites en cours associées à une visite de laboratoire de recherche.

Intervenants :

Prénom, NOM, Grade	Université, Etablissement
JF Quignard, Pr	Université de Bordeaux
JL Guillou, Pr	Université de Bordeaux
JL Morel, CR	CNRS Bordeaux
C. Peghaire, Dr	Université de Bordeaux
C. de Mouzon, Dr	Université de Bordeaux

Modalités de contrôle des connaissances :

- Elément 1 : Analyse d'articles Coefficient 0,45 – Oral
- Elément 2 : Présentation projet Coefficient 0,45 – Oral
- Elément 3 : Présence Coefficient 0,1 – Contrôle continu

Validation : Moyenne des trois modules de l'UE ≥ 10/20, sans note <7,5/20 à chacun des modules de l'UE.

Deuxième session : Uniquement sous forme d'épreuve orale

Neurosciences intégratives

Présentation de l'UE

Enseignant(s) responsable(s) :

Bruno AOUIZERATE – INRAE UMR 1286 NutriNeuro – bruno.aouizerate@u-bordeaux.fr
Dominique Guehl – CNRS UMR 5293 IMN – dominique.guehl@chu-bordeaux.fr

Composante :

☐UFR Sciences pharmaceutiques
☒UFR Sciences médicales
☐UFR Sciences odontologiques
☐IUSR

Semestre d'enseignement :

☐Semestre 1
☒Semestre 2

Volume horaire total pour l'étudiant(e) :
Cours magistraux : 42 heures.
Enseignements dirigés : 4 heures.
Total : 46 heures.

Capacité d'accueil minimal : 15 étudiants
Capacité d'accueil maximale : 30 étudiants

Orientation vers un M2 recherche : M2 en Neurosciences

Stage de recherche possible dans le laboratoire
☐ Oui – via les enseignants de l'UE pour accueil dans leur laboratoire. ☐ Non

Candidature

Modalités de candidature :
Fiche de candidature à déposer sur Moodle. Lien vers la page de candidature.
Votre inscription est soumise à approbation des responsables pédagogiques après étude d'une lettre de motivation de ¾ à 1 page qui sera transmise par courriel aux responsables pédagogiques accompagnée de la fiche de candidature.

Niveau requis :
☐PACES/PASS/Paramédical validé
☒Deuxième année d'études de santé validée

Mention(s) et spécialité(s) dans lesquelles l'UER est proposée (cette information traduit l'accessibilité de l'UER pour différents parcours d'étudiants) :
☒ Médecine ☐ Odontologie ☒ Pharmacie ☐ Maïeutique ☒ IUSR

Prérequis du candidat : Aucuns

Détails de l'UE

Objectifs pédagogiques en terme de connaissances :
Mieux comprendre les bases physiopathologiques des grandes maladies neuropsychiatriques

Compétences acquises suite à la validation de l'UER :
Bonnes connaissances générales des grands systèmes biologiques, de leur dysfonctionnement, et des principales méthodes expérimentales permettant leur exploration en Neuropsychiatrie, donnant accès à l'innovation thérapeutique.
Apprentissage de la lecture d'articles scientifiques en anglais.

Programme de l'UE :

- Bases anatomiques et physiologiques des systèmes monoaminergiques (P. de Deurwaerdere)
- Noyau gris centraux et dopamine (T. Boraud)
- Les mécanismes de la mort neuronale (B. Dehay)
- Physiopathologie des syndromes hyperkinétiques : Dyskinésies dopa-induites – dystonies (D. Guehl - P. Burbaud)
- Un exemple de recherche translationnelle dans le cadre des tauoptahies (V. Planche)
- Cortex préfrontal et planification de l'action (T. Michelet)
- Imagerie *in vivo* et recherche translationnelle en Neurosciences (T. Tourdias)
- Tics : De la clinique à la physiopathologie (P. Burbaud)
- Approche expérimentale dans le trouble de stress post-traumatique (A. Desmedt)
- Troubles des conduites chez l'enfant et l'adolescent (déficit attention-hyperactivité) (M. Bouvard)

- Troubles du spectre de l'autisme (A. Amestoy)
- Dépression caractérisée : Rôle des mécanismes immuno-inflammatoires (B. Aouizerate)
- Méthodes d'évaluation du craving an Addictologie (M. Auriacombe)
- Physiologie et physiopathologie des processus mnésiques (B. Bontempi)
- Schizophrénie et cognition (D. Misdrahi)
- Etat de veille, sommeil et performances (P. Philip)
- Physiopathologie des accidents vasculaires cérébraux (I. Sibon)
- Sclérose en plaques : De la lésion aux symptômes (A. Ruet)
- Bases pharmacologiques des psychotropes (P. de Deurwaerdere)
- Techniques modernes de neuromodulation fonctionnelle (E. Cuny - D. Guehl)
- Neuroplasticité et réadaptation (B. Glize)
- Discussion d'articles par les étudiants (T. Bienvenu)
- Discussion d'articles par les étudiants (G. Lucas)

Intervenants :

Prénom, NOM, Grade	Université, Etablissement
Pierre Burbaud, PU-PH	Université de Bordeaux
Thomas Boraud, DR CNRS	Université de Bordeaux
Vincent Planche, PU-PH	Université de Bordeaux
Benjamin Dehay, DR CNRS	Université de Bordeaux
Dominique Guehl, PU-PH	Université de Bordeaux
Thomas Michelet, MCU	Université de Bordeaux
Bruno Aouizerate, PU-PH	Université de Bordeaux
Anouck Amestoy, PU-PH	Université de Bordeaux
Manuel Bouvard, PU-PH	Université de Bordeaux
David Misdrahi, PH	CH Charles Perrens
Bruno Bontempi, DR CNRS	Université de Bordeaux
Pierre Philip, PU-PH	Université de Bordeaux
Bertrand Glize, PU-PH	Université de Bordeaux
Thomas Tourdias, PU-PH	Université de Bordeaux
Igor Sibon, PU-PH	Université de Bordeaux
Aurélie Ruet, PU-PH	Université de Bordeaux
Emmanuel Cuny, PU-PH	Université de Bordeaux
Thomas Bienvenu, PU-PH	Université de Bordeaux
Philippe de Deurwaerdere, PU	Université de Bordeaux
Aline Desmedt, MCU	Université de Bordeaux
Guillaume LUCAS, CR INSERM	Université de Bordeaux
Marc Auriacombe, PU-PH	Université de Bordeaux

Modalités de contrôle des connaissances :

- Elément 1 : Examen terminal – Ecrit – Analyse d'un article scientifique en anglais

Deuxième session : Examen oral (question de cours)

Obtenir, questionner et faire circuler les faits scientifiques en sciences de la santé

Ancienne UER Approche critique de la pratique et de la recherche en sciences de la santé

Présentation de l'UE

Enseignant(s) responsable(s) :

Jean-Arthur MICOULAUD FRANCHI – Service Universitaire de Médecine du Sommeil - SUMS, CHU de Bordeaux – CNRS, SANPSY – jarthur.micoulaud@gmail.com
Julie LENOIR – Institut de Formation en Psychomotricité - IFP, IUSR – CNRS, SANPSY – julie.lenoir@u-bordeauxfr

Composante :

☒UFR Sciences pharmaceutiques
☒UFR Sciences médicales
☒UFR Sciences odontologiques
☒IUSR

Semestre d'enseignement :

☐Semestre 1
☒Semestre 2

Volume horaire total pour l'étudiant(e) :
Cours magistraux : 32h
Enseignements dirigés : 6h
Total : 38h

Capacité d'accueil minimal : 6 étudiants
Capacité d'accueil maximale : 20 étudiants

Orientation vers un M2 recherche : Neurosciences, Sciences cognitives, Biologie santé, Sciences de la réadaptation, Sciences du mouvement.

Stage de recherche possible dans le laboratoire
☐ Oui ☒ Non

Candidature

Modalités de candidature :
Fiche de candidature à déposer sur Moodle. Lien vers la page de candidature.
Votre inscription est soumise à approbation des responsables pédagogiques après étude d'un CV et d'une lettre de motivation à déposer également sur Moodle avec la fiche de candidature. Un entretien pourra vous être proposé.

Niveau requis :
☒PACES/PASS/Paramédical validé
☐Deuxième année d'études de santé validée

Mention(s) et spécialité(s) dans lesquelles l'UER est proposée (cette information traduit l'accessibilité de l'UER pour différents parcours d'étudiants) :
☒ Médecine ☒ Odontologie ☒ Pharmacie ☒ Maïeutique ☒ IUSR

Prérequis du candidat : Connaissances initiales en sciences de la santé, sciences médicales et sciences de la réadaptation

Détails de l'UE

Connaissances :

Initier les étudiant·e·s à une compréhension critique des modes de production des faits et des savoirs scientifiques en santé et rééducation, à travers une approche inspirée de la sociologie des sciences et des techniques (STS), de l'épistémologie contemporaine et de la philosophie des pratiques biomédicales, en articulation avec les dynamiques de recherche développées à l'Université de Bordeaux.

- Appréhender les fondements socio-techniques de la méthode scientifique, en questionnant les conditions de validité, les dispositifs instrumentaux (notamment en neurosciences), les régimes de production de faits et de preuve et les configurations méthodologiques (quantitatives, qualitatives, mixtes), afin de développer une réflexivité critique sur les faits, les objets, les normes et les pratiques de recherche.

- Construire une posture critique et située vis-à-vis de la recherche en santé et en rééducation, en analysant les rapports entre savoirs, techniques et pratiques professionnelles, ainsi que les enjeux épistémiques, sociaux et politiques sous-jacents à la production de données et de preuves dans les sciences médicales.

- S'engager dans une démarche collective de réflexion transdisciplinaire sur un champ de recherche en santé, en mobilisant les outils de la critique des sciences et en apprenant à

restituer les résultats de manière rigoureuse et intelligible, en tenant compte des différents régimes de légitimité et des publics concernés.

Programme de l'UE :

Phase 1 : Description de la démarche en science – 16h				
Créneau	**Type de cours**	**Cours**	**Intervenant(e)**	**Description / Objectif**
1	Description de la démarche en science 2h/cours	Introduction	JA Micoulaud-Franchi / J Lenoir	. Présentation de l'UE, de ses objectifs et de son contenu - Présentation de la méthodologie de travail
2		Démarche scientifique en sciences de la santé : Approche méthodologique et épistémologique	A Desmedt	. Introduction à la démarche scientifique . Approche méthodologique de la démarche scientifique depuis le point de vue du chercheur
3		Mesures en neurosciences : Apports et limites de la mesure du cerveau	T Michelet	. Introduction aux différentes techniques de mesure utilisées en sciences de la santé . Approche critique de l'interprétation des données en neurosciences
4		Mesurer en psychométrie : Apports et limites de la mesure du vécu	JA Micoulaud-Franchi	. Introduction aux différentes techniques de mesure utilisées en sciences de la santé . Approche critique de l'interprétation des données en psychométrie
5		Mesurer en éthologie : Apports et limites de la mesures des comportements en neurosciences	JP Konsman	. Introduction aux différentes techniques de mesure utilisées en sciences de la santé. . Approche critique de l'interprétation des données de comportements
6		Modèle, théorie, pluralisme en santé : Approche épistémologique	C Gauld	. Notion de modèle et théorie . Approche épistémologiquede la démarche scientifique et des modèles scientifiques . Ouverture vers la computation et le pluralisme
7		Approche en sociologie des sciences et des techniques de la	V Martin	. Notion d'acteurs réseaux et d'infrastructure . Approche sociologique de la démarche scientifique

		recherche		. Ouverture vers l'innovation
8		La connaissance scientifique	F Poullenot	. Emergence du savoir scientifique dans le champ de la connaissance . Rationalité versus créativité
Phase 2 : Approche critique en science : 16h				
Créneau	**Type de cours**	**Cours**	**Intervenant(e)**	**Description / Objectif**
9	Approche critique en science (Trier & Discerner) 2h/cours	Apport de l'épistémologie aux neurosciences (Discerner)	S Ahmed	. Neurosciences et approche épistémologique depuis le point de vue du chercheur . Réflexion sur les liens entre clinique et recherche
10		Philosophie de la médecine (Naturaliser)	JA Micoulaud-Franchi	. Approche philosophique de la notion de maladie. . Intérêt pour les sciences de la santé
11		La philosophie dans les sciences (Conceptualiser)	T Pradeu	. Introduction à la philosophie de la biologie . Présentation de la notion de philosophie dans les sciences et non sur les sciences . Intérêt pour les sciences de la santé
12		Philosophie de la psychiatrie (Classifier)	S Demazeux	. Catégorisation sémiologique en psychiatrie . Approche médicale en sciences de la santé . Intérêt pour les sciences de la santé
13		Philosophie des neurosciences (Modéliser)	C Brun	. Introduction à la philosophie des neurosciences . Présentation de la notion d'explication. Intérêt pour les sciences de la santé
14		Science et scientisme en médecine (Réduire)	F Berna	. Présentation de la notion de Fake med utilisées dans les sciences de la santé . Discussions autour de différents niveaux d'éthique impliquée
15		Approche du corps en neurosciences (Incarner)	J Lenoir	. Notion de corps vécu . Ouverture vers la cognition incarnée et la neuro-phénoménologie
16		Philosophie et injustice épistémique (Veiller)	B Nicolle	. Définition . Enjeux épistémiques . Dimension éthique

Phase 3 : Projet (Enseignements dirigés)			
Type de cours	**Cours**	**Intervenant(e)**	**Description / Objectif**
ED 2h/cours	Première séance projet Présentation projets & familiarisation	JA Micoulaud-Franchi / J Lenoir	. Constitution des groupes (de 6 étudiants max), choix des thèmes, définition des instructions, familiarisation avec les documents, début des discussions & recherches
	Deuxième séance projet Avancement des projets	JA Micoulaud-Franchi / J Lenoir	. Présentations d'avancement des projets . Réponses aux questions . Discussions intergroupes
	Troisième séance projet Restitution projet par groupe Conclusion Générale Implications pour la pratique des SR	JA Micoulaud-Franchi / J Lenoir	. Restitution par groupe (pour plus de détails, voir la section « Modalités de contrôle de connaissances > Observations ») . Après les la dernière restitution aura lieu un débat/table ronde sur les enjeux de l'adoption d'une approche critique pour une meilleure pratique des sciences médicales et de la rééducation.

Intervenants :

Prénom, NOM, Grade	**Université, Etablissement**
Jean-Arthur MICOULAUD-FRANCHI – PU-PH	Université de Bordeaux - CNRS-SANPSY
Julie LENOIR- LRU	Université de Bordeaux - CNRS-SANPSY
Aline DESMEDT - MCF	Université de Bordeaux - INSERM-Neurocentre Magendie
Thomas MICHELET - MCF	Université de Bordeaux - INCIA
Serge AHMED - DR	Université de Bordeaux - INCIA
Jan Peter KONSMAN - DR	Université de Bordeaux - INCIA
Christophe GAULD - MCU-PH	Université de Lyon - IHRIM
Fabrice BERNA – PU-PH	Université de Strasbourg
Vincent MARTIN - CR	Université de Nancy - INRIA
Thomas PRADEU - DR	Université de Bordeaux - CNRS-ImmunoConcept
Steve DEMAZEUX - MCF	SPH, Université Bordeaux Montaigne
Cédric BRUN - MCF	SPH, Université Bordeaux Montaigne

Florian POULLENOT - PH	Université de Bordeaux
Boris NICOLLE - Psychiatre	CHR Charles Perrens

Modalités de contrôle des connaissances :

- Élément 1 : Travail de synthèse (coef 1) – Écrit (Résumé de la présentation)
- Élément 2 : Présentation orale (coef 1) – Examen oral

Le travail de synthèse et la présentation orale s'appuient sur un projet collaboratif, réalisé par groupes, et encadré par les responsables de l'UER. L'objectif est d'engager les étudiant·e·s dans une démarche d'enquête interdisciplinaire, attentive aux multiples régimes de production des savoirs en santé et en rééducation, selon une perspective inspirée de l'épistémologie et des STS.
Chaque groupe constituera un ensemble de matériaux documentaires sur une thématique spécifique, comprenant des sources hétérogènes (articles scientifiques, textes de vulgarisation, contenus médiatiques, formats numériques tels que tweets ou vidéos). Ces supports, produits par des actrices et acteurs aux positionnements épistémiques divers (neuroscientifiques, philosophes, sociologues, clinicien·ne·s…), permettront de rendre visible la pluralité des points de vue et des controverses inhérentes aux savoirs en santé.
Les étudiant·e·s seront invité·e·s à compléter cette base documentaire par une exploration bibliographique, afin de cartographier les dynamiques sociales, techniques et institutionnelles qui participent à la construction et à la stabilisation des concepts mobilisés. Cette enquête favorisera l'élaboration d'un regard réflexif et situé sur les objets étudiés.
Le projet se déroulera en trois étapes :

- **Séance 1** : Constitution des groupes (avec une attention à la mixité des formations, tout en respectant les affinités thématiques), présentation des attendus, constitution des ressources initiales, clarification des objectifs, et accompagnement dans la découverte des controverses et enjeux du thème.
- **Séance 2** : Présentation intermédiaire du travail de synthèse par chaque groupe, suivie d'un échange critique avec les autres participant·e·s. Cette étape vise à intégrer les questionnements soulevés dans la perspective de la restitution finale.
- **Séance 3** : Restitution orale devant la classe. L'évaluation portera autant sur la qualité des contenus présentés que sur la capacité à problématiser, articuler les points de vue, situer les savoirs, et adopter une posture réflexive et transdisciplinaire.

Validation : Moyenne des deux éléments ≥ 10/20 sans note < 7.5/20 à chacun des éléments de l'évaluation de l'UE.

Odontologie légale et reconstruction faciale

Présentation de l'UE

Enseignant(s) responsable(s) :

Christophe BOU – Collège Santé, UFR des sciences odontologiques CNRS UMR 5199 PACEA– christophe.bou@u-bordeaux.fr

Composante :

☐UFR Sciences pharmaceutiques
☐UFR Sciences médicales
☒UFR Sciences odontologiques
☐IUSR

Semestre d'enseignement :

☐Semestre 1
☒Semestre 2

Volume horaire total pour l'étudiant(e) :
Cours magistraux : 15 heures.
Travaux pratiques : 35 heures.
Total : 50 heures.

Capacité d'accueil minimal : 6 étudiants
Capacité d'accueil maximale : 6 étudiants

Orientation vers un M2 recherche :

Stage de recherche possible dans le laboratoire
☒ Oui – 2 stagiaires de 4ème année + 2 stagiaires de 5ème année + 2 stagiaires de 6ème année
☐ Non

Candidature

Modalités de candidature :
Fiche de candidature à déposer sur Moodle. Lien vers la page de candidature.
Votre inscription est soumise à approbation des responsables pédagogiques après étude d'un CV et d'une lettre de motivation à déposer également sur Moodle avec la fiche de candidature.
Un entretien auprès du responsable sera également à prévoir.

Niveau requis :
☐PACES/PASS/Paramédical validé
☒ Troisième année des études de santé validée

Mention(s) et spécialité(s) dans lesquelles l'UER est proposée (cette information traduit l'accessibilité de l'UER pour différents parcours d'étudiants) :
☒ Médecine ☒ Odontologie ☒ Pharmacie ☒ Maïeutique ☒ IUSR

Prérequis du candidat : Aucuns

Détails de l'UE

Objectifs pédagogiques en terme de connaissances : Anatomie extrémité céphalique

Principaux thèmes de recherche:
- Processus d'identification de corps sous X
- Evaluation épaisseurs de tissus mous au niveau de la face
- Reconstruction faciale manuelle (dessin – sculpture)
- Reconstruction faciale numérique
- Processus de reconnaissance faciale et disparitions inquiétantes

Compétences acquises suite à la validation de l'UER :
Au terme de cet enseignement, l'étudiant doit pouvoir :
Connaître les méthodes de la reconstruction faciale dans un processus d'identification de corps sous X.

Programme de l'UE :

Cours magistraux:
- L'enseignement est constitué de 15 heures de cours magistraux (supports en ligne)

Enseignement pratique :
- Ces séances (35h) ont pour objectif de familiariser l'étudiant aux diverses procédures utilisées dans le cadre de la reconstruction faciale manuelle ou numérique..
- Dans un premier temps choix par l'étudiant de son projet de recherche.
- Ensuite, mise en œuvre du protocole au sein du laboratoire avec recueil des données et analyse.

- Les TP auront lieu au sein du laboratoire d'odontologie légale de l'UFR de Sciences Odontologiques.

Intervenants :

Prénom, NOM, Grade	Université, Etablissement
Dr Christophe BOU - MCU-PH	Collège Sciences de la Santé - UFR des Sciences Odontologiques Membre Chercheur PACEA (CNRS 5199)
Valérie PLAIRE – Attaché Universitaire	Collège Sciences de la Santé - UFR des Sciences Odontologiques
Martine SAINT-MARC Technicienne de laboratoire	Collège Sciences de la Santé - UFR des Sciences Odontologiques
Benoît CROS Technicien Cellule Imagerie	Collège Sciences de la Santé - UFR des Sciences Odontologiques

Modalités de contrôle des connaissances :

- Elément 1 : Remise d'un mémoire (50% de la note finale)
- Elément 2 : Présentation orale (50% de la note finale)

Validation : Obtention d'une note finale ≥ 10/20.

Deuxième session : Épreuve orale de présentation sous forme d'un article scientifique

Oncogenèse et développement des cancers : de la biologie à la thérapeutique

Présentation de l'UE

Enseignant(s) responsable(s) :

Frédéric DELOM – UFR des Sciences Pharmaceutiques, Université de Bordeaux
– frederic.delom@u-bordeaux.fr

Composante :

☒UFR Sciences pharmaceutiques
☒UFR Sciences médicales
☒UFR Sciences odontologiques
☒IUSR

Semestre d'enseignement :

☒Semestre 1
☐Semestre 2

Volume horaire total pour l'étudiant(e) :
Total : 45 heures.
Les cours se dérouleront d'octobre à décembre, les lundis et jeudis de 18h à 20h (certaines séances auront lieux en distanciel).

Capacité d'accueil minimal : 6 étudiants
Capacité d'accueil maximale : 30 étudiants.

Orientation vers un M2 recherche : M2 Biologie-Santé

Stage de recherche possible dans le laboratoire
☒ Oui – 1 à 2 stagiaires ☐ Non

Candidature

Modalités de candidature :
Fiche de candidature à déposer sur Moodle. Lien vers la page de candidature.
Votre inscription est soumise à approbation des responsables pédagogiques après étude d'un CV et d'une lettre de motivation à déposer également sur Moodle avec la fiche de candidature.

Niveau requis :
☒PACES/PASS/Paramédical validé
☐Troisième année d'études de santé validée

Mention(s) et spécialité(s) dans lesquelles l'UER est proposée (cette information traduit l'accessibilité de l'UER pour différents parcours d'étudiants) :
☒ Médecine ☒ Odontologie ☒ Pharmacie ☒ Maïeutique ☒ IUSR

Prérequis du candidat : Aucun

Détails de l'UE

Objectifs pédagogiques en termes de connaissances : L'étudiant acquerra un savoir-faire conceptuel et méthodologique intégrant la recherche fondamentale et appliquée, ainsi que le développement d'outils moléculaires liés au diagnostic et/ou au traitement dans le domaine de l'oncologie.

Compétences acquises suite à la validation de l'UER :
Compréhension des voies de la signalisation cellulaire et de leurs altérations dans les cancers. Compréhension de l'oncogenèse et de la dissémination métastatique. Identification des cibles thérapeutiques potentielles pour le traitement ciblé des cancers. Compréhension des principes chimiques présidant à l'obtention de médicaments anticancéreux. Compréhension des étapes du développement clinique des médicaments anticancéreux. Initiation au raisonnement scientifique et à la recherche. Apprentissage de la lecture et la compréhension d'articles originaux. Initiation à la prise de parole pour présenter un article scientifique sur un sujet non traité en cours.

Programme de l'UE :
Le programme associe une composante majeure biologique et pharmacologique à deux composantes mineures, l'une pharmacochimique (comment une molécule devient un médicament), l'autre clinique (essais thérapeutiques en cancérologie).
Les principaux items du cours sont les suivants :

Composante biologique et pharmacologique
- Récepteurs à activité tyrosine kinase
- Voies de la prolifération cellulaire- Voie du TGF
- Résistance aux thérapies ciblées

- Chimiokines et intégrines
- Voies de prolifération des cellules souches
- Régulation du cycle cellulaire
- Contrôle de l'apoptose- Immortalité cellulaire
- Réparation de l'ADN et instabilité génomique
- Oncogènes et gènes suppresseurs de tumeurs
- Invasion et métastase, transition épithélio-mésenchymateuse
- Angiogenèse- Génome et génomique des cancers
- Épigénétique et cancer

Composante chimique et pharmacochimique

- De la molécule au médicament
- Hémisynthèse et synthèse totale de produits à visée anticancéreuse
- Modélisation moléculaire : études d'exemples d'anticancéreux
- Relations structure activité sur des exemples de médicaments anticancéreux
- Peptides d'intérêt thérapeutique en oncologie

Composante clinique

- Les essais de phases I en oncologie- Développement des médicaments anticancéreux : étapes de validation

Intervenants :

Prénom, NOM, Grade	Université, Etablissement
Jacques Robert, PU-PH	Bordeaux, UFR Médecine
Jean Guillon, PR	Bordeaux, UFR Pharmacie
Stéphane Moreau, MCF	Bordeaux, UFR Pharmacie
Isabelle Passagne, MCF	Bordeaux, UFR Pharmacie
Pierre Soubeyran, PU-PH	Bordeaux, UFR Médecine
Delphine Fessart, Chercheuse	Bordeaux, Institut Bergonié

Modalités de contrôle des connaissances :

Première session : Examen oral (Analyse d'article scientifique)
Deuxième session : Oral

Pharmacocinétique fondamentale et approfondie (PKFA)

Présentation de l'UE

Enseignant(s) responsable(s) :

Dominique BREILH – Service de formation en pharmacie clinique des professionnels de santé et d'accompagnement des patients atteints de maladies chroniques dans le cadre de leurs parcours de soins ambulatoires Coordination lien ville-hôpital CHU de Bordeaux – ARS Nouvelle Aquitaine– dominique.breilh@u-bordeaux.fr
dominique.breilh@chu-bordeaux.fr

Composante :

☒UFR Sciences pharmaceutiques
☒UFR Sciences médicales
☐UFR Sciences odontologiques
☐IUSR

Semestre d'enseignement :

☒Semestre 1
☐Semestre 2

Volume horaire total pour l'étudiant(e) :
Cours magistraux : 10 heures.
Enseignements dirigés : 40 heures.
Total : 50 heures.

Capacité d'accueil minimal : 6 étudiants
Capacité d'accueil maximale : 10 étudiants.

Orientation vers un M2 recherche : M2 « Klin-ePharm : e-parcours et innovations en pharmacie clinique et pharmacocinétique » option PHARMACOCINETIQUE
(Mention Science du Médicament, Université de Bordeaux).

Stage de recherche possible dans le laboratoire
☒ Oui – 2 stagiaires ☐ Non

Candidature

Modalités de candidature :
Fiche de candidature à déposer sur Moodle. Lien vers la page de candidature.
Votre inscription est soumise à approbation des responsables pédagogiques après étude d'un CV et d'une lettre de motivation à déposer également sur Moodle avec la fiche de candidature.

Niveau requis :
☐PACES/PASS/Paramédical validé
☒Deuxième année d'études de santé validée

Mention(s) et spécialité(s) dans lesquelles l'UER est proposée (cette information traduit l'accessibilité de l'UER pour différents parcours d'étudiants) :
☒ Médecine ☒ Odontologie ☒ Pharmacie ☒ Maïeutique ☐ IUSR

Prérequis du candidat : Pour l'inscription à cette UER la validation de l'UE BPK1 est vivement conseillée.

Détails de l'UE

Objectifs pédagogiques en terme de connaissances :
Présentation approfondie de la pharmacocinétique générale et spécifique.
Définitions des paramètres pharmacocinétiques au travers de l'analyse pharmacocinétique compartimentale. Définition et mesure de la variabilité pharmacocinétique.

Compétences acquises suite à la validation de l'UER :
Pharmacocinétique, pharmacologie (PK/PD) et pharmacogénétique.
Analyse compartimentale et calcul des paramètres pharmacocinétique selon les approches modèle dépendant et modèle indépendant.
Connaissance des facteurs de variation impliqués en pharmacocinétique.
Surveillance par le dosage des médicaments, suivi thérapeutique et principes des méthodes d'optimisation thérapeutique.

Programme de l'UE :
Analyse compartimentale
- Approche pharmacocinétique classique.
- Analyse compartimentale : Modèles intraveineux (IV) dose unique : mono-compartimental et bi-compartimental, modèle intraveineux de perfusion, modèles voie orale (VO) dose unique : mono-compartimental et bi-compartimental

Pharmacocinétique spécialisée
- Fixation des médicaments aux protéines plasmatiques.
- Biotransformation des médicaments : métabolismes pré et post-systémique.

Pharmacocinétique appliquée à la clinique

- Facteurs physiopathologiques de variation de la pharmacocinétique.
- Facteurs génétiques de variation de la pharmacocinétique.
- Suivi thérapeutique et méthodes d'adaptation posologique.

Pharmacocinétique fondamentale

- Approche pharmacocinétique de population.
- Approche PK/PD (pharmacocinétique/pharmacodynamique).

Pharmacocinétique spécialisée

- Pharmacocinétique des métabolites,
- Pharmacocinétique non linéaire.

Contrôle continu/Travaux personnels :

- Analyses d'articles et mises en situation.

Intervenants :

Prénom, NOM, Grade	**Université, Etablissement**
Dominique BREILH, PU-PH	Université de Bordeaux, UFR Pharmacie – CHU Bordeaux

Modalités de contrôle des connaissances :

- Elément 1 : Enseignement – coefficient 0.34 – Examen terminal écrit ou oral
- Elément 2 : Oral – coefficient 0.33– Examen terminal oral – Durée de 20 minutes
- Elément 3 : Travaux personnels – Coefficient 0.33 – Contrôle continu ; épreuve orale (présentation sur mise en situation ou analyse/commentaire d'article ; discutions sous forme de questions/réponses) ; EPOS

Deuxième session : Oral.

Pharmacologie des communications cellulaires (PHCO)

Présentation de l'UE

Enseignant(s) responsable(s) :

Guillaume CARDOUAT – Laboratoire de Pharmacologie, UFR des Sciences Pharmaceutiques, INSERM U1045 – guillaume.cardouat@u-bordeaux.fr
Mathieu MOLIMARD – Département de Pharmacologie
UFR des Sciences Médicales, INSERM U1219, – mathieu.molimard@u-bordeaux.fr

Composante :

☒UFR Sciences pharmaceutiques
☐UFR Sciences médicales
☐UFR Sciences odontologiques
☐IUSR

Semestre d'enseignement :

☒Semestre 1
☐Semestre 2

Volume horaire total pour l'étudiant(e) :
Cours magistraux : 25 heures.
Enseignements dirigés : 25 heures.
Total : 50 heures.

Capacité d'accueil minimal : 6 étudiants
Capacité d'accueil maximale : 15 étudiants.

Orientation vers un M2 recherche : M2 Biologie Cellulaire, Physiologie et Pathologie
Mention Biologie Santé, Université de Bordeaux.

Stage de recherche possible dans le laboratoire
☒ Oui – 2 stagiaires ☐ Non

Candidature

Modalités de candidature :
Fiche de candidature à déposer sur Moodle. Lien vers la page de candidature.
Votre inscription est soumise à approbation des responsables pédagogiques après étude d'un CV et d'une lettre de motivation à déposer également sur Moodle avec la fiche de candidature.

Niveau requis :
☒PACES/PASS/Paramédical validé
☒Deuxième année d'études de santé validée

Mention(s) et spécialité(s) dans lesquelles l'UER est proposée (cette information traduit l'accessibilité de l'UER pour différents parcours d'étudiants) :
☒ Médecine ☒ Odontologie ☒ Pharmacie ☒ Maïeutique ☐ IUSR

Prérequis du candidat : Aucuns

Détails de l'UE

Objectifs pédagogiques en terme de connaissances :
Cette UE a pour objectif général de permettre un approfondissement des connaissances en pharmacologie cellulaire. Il s'agit d'un enseignement à « orientation et esprit recherche », complémentaire aux enseignements de pharmacologie à visée professionnalisante dispensés dans les cursus Santé. Il vise à initier au raisonnement scientifique et à la recherche biomédicale (aspects conceptuels et méthodologiques).

Compétences acquises suite à la validation de l'UER :
À l'issue de cet enseignement, l'étudiant doit :

- Connaître et décrire les principales cibles moléculaires des médicaments et des médiateurs (structure, fonctionnement) et leurs mécanismes d'action au niveau cellulaire
- Analyser, interpréter et aborder de manière critique des résultats expérimentaux et des extraits de publications scientifiques en pharmacologie cellulaire
- Proposer des expériences pour tester une hypothèse de travail
- Analyser, interpréter et aborder de manière critique les résultats expérimentaux présentés dans une publication scientifique, dans le cadre d'un travail personnel en petit groupe, puis synthétiser et communiquer ces informations (oral).

Programme de l'UE :
Les thèmes abordés reposent sur des préoccupations scientifiques d'équipes de recherche locales. L'enseignement laisse une part importante à l'analyse de documents scientifiques, et à la recherche bibliographique autour de sujets d'actualités en pharmacologie.
Pharmacologie : Finalités, stratégies, démarches. Cibles moléculaires et mécanismes d'action des médiateurs et des médicaments.

Messagers secondaires et mécanismes de transduction du signal : Voie des nucléotides cycliques et des phospholipides membranaires. Protéines kinases, cascades de phosphorylation, mécanismes d'autophagie.
Réceptologie : dimérisation, états conformationnels. Polymorphisme des récepteurs β-adrénergiques, pharmacogénétique.
Pharmacologie des échanges ioniques : Mouvements ioniques
Transmembranaires. Homéostasie calcique et couplage excitation /réponse.
Communications intercellulaires : Monoxyde d'azote. Cytokines et chimiokines

Intervenants :

Prénom, NOM, Grade	**Université, Etablissement**
Fabrice POURAGEAUD, MCU	Université de Bordeaux, UFR Pharmacie
Stéphane BOUCHET, MCU-PH	Université de Bordeaux, UFR Médecine
Aksam MERCHED, PU	Université de Bordeaux, UFR Pharmacie
Pauline Esteves, CR INSERM	Université de Bordeaux
Clément BOUCHET, CDD LRU	Université de Bordeaux, UFR Pharmacie
Jean-François QUIGNARD, PU	Université de Bordeaux, UFR Pharmacie
Guillaume CARDOUAT, MCU	Université de Bordeaux, UFR Pharmacie
Katia BONIFACE, PU	Université de Bordeaux, UFR Pharmacie

Modalités de contrôle des connaissances :

- Elément 1 : Enseignement – coefficient 0.75 – Examen terminal écrit – Durée de 2 heures 30
- Elément 2 : Sujets d'actualité – Travail tutoré, présentation d'un article sous forme d'exposé oral – Control continu oral – Coefficient 0.25

Validation : Moyenne des deux modules de l'UE ≥10/20, sans note <7,5/20 à chacun des modules de l'UE.

Deuxième session :

- Elément 1 : Ecrit ou oral.
- Elément 2 : Oral sur la présentation d'un article scientifique.

Physiologie et biologie des systèmes intégrés

Présentation de l'UE

Enseignant(s) responsable(s) :

Pauline HENROT – MCU-PH en physiologie, Unité INSERM U1045 CRCTB– pauline.henrot@u-bordeaux.fr
Céline SIBASSIE – Contact secrétariat -celine.sibassie@u-bordeaux.fr

Composante :

☒UFR Sciences pharmaceutiques
☒UFR Sciences médicales
☒UFR Sciences odontologiques
☐IUSR

Semestre d'enseignement :

☒Semestre 1
☐Semestre 2

Volume horaire total pour l'étudiant(e) :
Cours magistraux : 20 à 24 heures
Travail personnel : environ 10 heures
Total : 30 à 34 heures

Capacité d'accueil minimal : 6 étudiants
Capacité d'accueil maximale : 30 étudiants

Orientation vers un M2 recherche : M2 Biologie- Santé

Stage de recherche possible dans le laboratoire
☒ Oui – 1 à 2 stagiaires ☐ Non

Candidature

Modalités de candidature :
Fiche de candidature à déposer sur Moodle. Lien vers la page de candidature.
Votre inscription est soumise à approbation des responsables pédagogiques après étude d'un CV et d'une lettre de motivation à déposer également sur Moodle avec la fiche de candidature.

Niveau requis :
☐PACES/PASS/Paramédical validé
☒Deuxième année d'études de santé validée ou premier cycle d'études de masso-kinésithérapie validés

Mention(s) et spécialité(s) dans lesquelles l'UER est proposée (cette information traduit l'accessibilité de l'UER pour différents parcours d'étudiants) :
☒ Médecine ☒ Odontologie ☒ Pharmacie ☐ Maïeutique ☒ IUSR

Prérequis du candidat : Niveau requis

Détails de l'UE

Objectifs pédagogiques en termes de connaissances :
- Approfondissement des connaissances en physiologie et physiopathologie
- Initiation à la recherche clinique fondamentale : stratégies expérimentales

Compétences acquises suite à la validation de l'UER :
- Savoir formuler une question de recherche en réponse à une problématique clinique
- Savoir proposer des stratégies d'approches expérimentales en recherche translationnelle (modèles in vitro et in vivo)
- Savoir analyser un article scientifique et ses limites
- Savoir construire un « graphical abstract » à partir d'un article avec prise en main d'outils graphiques

Programme de l'UE :
Cours concernant la physiologie et physiopathologie cardio-pulmonaire, vasculaire, rénale et musculaire squelettique, avec accent sur l'adaptation de ces systèmes lors de l'exercice physique.
Les cours comportent une partie théorique sur le fonctionnement de l'organe, et une partie pratique concernant la présentation d'un projet de recherche. Des articles scientifiques en rapport avec le sujet du cours peuvent être donnés à l'avance et sont discutés durant le cours

Les cours sont en présentiel uniquement, le jeudi après-midi de 16h à 18h sauf exception.

Intervenants :

Prénom, NOM, Grade	Université, Etablissement
Pauline Henrot, MCU-PH	Université de Bordeaux
Fabien Beaufils, MCU-PH	Université de Bordeaux
Thomas Trian, PR	Université de Bordeaux
Isabelle Dupin, PR	Université de Bordeaux
Léo Grassion, PHC	Université de Bordeaux
Mathieu Delorme, kinésithérapeute, PhD	Université de Bordeaux
Pierre Dos Santos, PU-PH	Université de Bordeaux
Olivier Bernus, PR	Université de Bordeaux
Christelle Guibert, DR Inserm	Université de Bordeaux
Jean-François Quignard, PR	Université de Bordeaux
Claire Rigothier, PU-PH	Université de Bordeaux
Roger Marthan, PU-PH	Université de Bordeaux

Modalités de contrôle des connaissances :

Première session : Ecrit au mois de février

Deuxième session : Oral

Validation :

- **Présence obligatoire à la moitié des cours minimum**
- Note minimale de 10/20 à l'examen écrit

Plasticité et réadaptation

Présentation de l'UE

Enseignant(s) responsable(s) :

Alice PELLICHERO – Maître de conférences associée (ergothérapeute, PhD), Université de Bordeaux - Institut Universitaire des Sciences de la Réadaptation - Équipe ACTIVE - BPH, INSERM U1219 - alice.pellichero@u-bordeaux.fr

Julie LENOIR – Chercheuse associée, chargée d'enseignement (psychomotricienne, PhD), Université de Bordeaux, Unité SAMPSY UMR 6033 - julie.lenoir@u-bordeaux.fr

Composante :

☒UFR Sciences pharmaceutiques
☒UFR Sciences médicales
☒UFR Sciences odontologiques
☒IUSR

Semestre d'enseignement :

☐Semestre 1
☒Semestre 2

Volume horaire total pour l'étudiant(e) :
Cours magistraux : 14 heures.
Enseignements dirigés : 20 heures.
Travail personnel : 4 heures.
Total : 36 heures

Capacité d'accueil minimal : 6 étudiants
Capacité d'accueil maximale : 20 étudiants.

Orientation vers un M2 recherche : Neurosciences, Sciences cognitives, sciences de la réadaptation, neuropsychologie et neurosciences cognitives

Stage de recherche possible dans le laboratoire
☒ Oui – Nombre de stagiaire non défini ☐ Non

Candidature

Modalités de candidature :
Fiche de candidature à déposer sur Moodle. Lien vers la page de candidature.
Votre inscription est soumise à approbation des responsables pédagogiques après étude d'un CV et d'une lettre de motivation à déposer également sur Moodle avec la fiche de candidature. Un entretien pourra vous être proposé.

Niveau requis :
☒PACES/PASS/Paramédical validé
☐Deuxième année d'études de santé validée
☐Premier cycle des études de Santé validé

Mention(s) et spécialité(s) dans lesquelles l'UER est proposée (cette information traduit l'accessibilité de l'UER pour différents parcours d'étudiants) :
☒ Médecine ☒ Odontologie ☒ Pharmacie ☒ Maïeutique ☒ IUSR

Prérequis du candidat : Aucuns

Détails de l'UE

Objectifs pédagogiques en terme de connaissances :
Initier l'étudiant à la recherche en rééducation et en neurosciences, notamment en lui apportant les connaissances nécessaires à la compréhension des bases scientifiques qui sous-tendent la plasticité cérébrale chez le sujet sain ainsi que chez les patients.
Les objectifs sont donc les suivants :

- Comprendre les bases de l'approche scientifique, comprendre et savoir-faire une recherche dans la littérature existante pour poser les bases de cette approche scientifique
- Intégrer les bases des outils et méthodes d'exploration des phénomènes de plasticité.
- Comprendre, à travers l'étude de cas clinique les mécanismes de neuroplasticité impliqués dans la réadaptation

Compétences acquises suite à la validation de l'UER :

- Comprendre les bases physiologiques et moléculaires de la plasticité et les moyens de l'explorer
- Comprendre l'impact de ces mécanismes dans l'apprentissage/entrainement du sujet sain et comment la rééducation utilise la connaissance de ces bases pour la prise en charge du patient.
- Élaborer un protocole de soins soutenu par les concepts théoriques de la neuroplasticité.

Programme de l'UE :

1. Introduction
- Présentation des objectifs de l'UE, articulation des approches théoriques et pratiques.

2. Mécanismes neuronaux de la plasticité
- Bases neurobiologiques de la plasticité cérébrale
- Plasticité fonctionnelle et structurelle
- Sommeil et neuroplasticité

3. Approches cliniques et rééducatives
- Introduction à l'apprentissage moteur et aux approches d'entraînement
- Méthode CO-OP (Cognitive Orientation to Daily Occupational Performance) : principes, mise en œuvre, indications
- Applications en pathologie : AVC et autres lésions cérébrales
- Stimulation proprioceptive et intégration sensorimotrice

4. Approche incarnée de la réadaptation
- Théories de l'enaction et de l'autopoïèse : transformation des réseaux cérébraux
- Cognition incarnée : aspects sensorimoteurs des fonctions cognitives
    - Mémoire, cognition spatiale et temporelle, langage, représentations corporelles, cognition numérique

5. Outils de recherche – Imagerie fonctionnelle
- Introduction aux techniques d'imagerie cérébrale fonctionnelle
- Analyse de cas et interprétation des données en lien avec la plasticité

6. Perspectives transversales
- Présentation de la consigne du travail final et réflexions autour du sujet
- Réflexions cliniques et interdisciplinaires sur les pratiques de réadaptation et les mécanismes de neuroplasticité impliqués
- Discussion collective entre étudiants et professionnels de la réadaptation
- Échanges sur les pratiques cliniques, les perspectives de recherche et les applications concrètes

7. Préparation à la soutenance orale
- Structuration de l'argumentaire
- Conseil méthodologique pour la présentation
- Pratique de la présentation orale

Intervenants :

Prénom, NOM, Grade	**Université, Etablissement**
Alice Pellichero, MAST	Université de Bordeaux
Julie Lenoir, Chercheur associée	Université de Bordeaux

Noémie Duclos, MCU	Université de Bordeaux
Jean-Arthur Micoulaud-Franchi, MCU-PH	Université de Bordeaux
Bertrand Glize, MCU-PH	Université de Bordeaux
Simon BOYLAN, PhD	Université de Bordeaux

Modalités de contrôle des connaissances :

Évaluation orale (soutenance) : Présentation d'une analyse interdisciplinaire d'un cas clinique et des mécanismes de neuroplasticité en jeu dans les pratiques respectives (note sur 20).

Validation : Moyenne du rapport écrit et de l'oral ≥ 10/20, sans note <7/20 à chacune des épreuves de l'UE.

Deuxième session : A déterminer en fonction du nombre d'étudiant.

Polyphénols : Nutrition et santé

Présentation de l'UE

Enseignant(s) responsable(s) :

Stéphanie KRISA – UFR Sciences pharmaceutiques ; UMR 1366 Œnologie, INRAE - Axe Molécules d'Intérêt Biologique – stephanie.krisa@u-bordeaux.fr

Composante :

☒UFR Sciences pharmaceutiques
☐UFR Sciences médicales
☐UFR Sciences odontologiques
☐IUSR

Semestre d'enseignement :

☐Semestre 1
☒Semestre 2

Volume horaire total pour l'étudiant(e) :
Cours magistraux : 30 heures.
Enseignements dirigés : 15 heures.
Total : 45 heures.

Capacité d'accueil minimal : 6 étudiants
Capacité d'accueil maximale : 16 étudiants.

Orientation vers un M2 recherche : M2 Biologie- Santé

Stage de recherche possible dans le laboratoire
☒ Oui – 4 stagiaires ☐ Non

Candidature

Modalités de candidature :
Fiche de candidature à déposer sur Moodle. Lien vers la page de candidature.
Votre inscription est soumise à approbation des responsables pédagogiques après étude d'un CV et d'une lettre de motivation à déposer également sur Moodle avec la fiche de candidature.

Niveau requis :
☒PACES/PASS/Paramédical validé
☐Deuxième année d'études de santé validée

Mention(s) et spécialité(s) dans lesquelles l'UER est proposée (cette information traduit l'accessibilité de l'UER pour différents parcours d'étudiants) :
☒ Médecine ☐ Odontologie ☒ Pharmacie ☐ Maïeutique ☒ IUSR

Prérequis du candidat : Aucuns

Détails de l'UE

Objectifs pédagogiques en termes de connaissances :
Connaissance de la richesse du métabolisme végétal en particulier des composés phénoliques et de leurs vertus nutritionnelles par leur présence dans les aliments. Initiation aux méthodes de recherche pour le criblage des activités biologiques des substances naturelles.
Connaissance des domaines de valorisation : compléments alimentaires et pharmacie...

Compétences acquises suite à la validation de l'UER :
Acquisition de connaissances récentes et approfondies sur un groupe de métabolites secondaires végétaux, les polyphénols, présents dans toutes les plantes alimentaires, leurs activités biologiques et vertus nutritionnelles.

Programme de l'UE :
1- Composés phénoliques
Polyphénols : différentes classes - biosynthèse et régulation – répartition chez les plantes alimentaires - rôle chez la plante - approches biotechnologiques.
Extraction, purification et fractionnement bioguidé des polyphénols
2- Activités biologiques des polyphénols
Biodisponibilité des métabolites végétaux : étude de la distribution tissulaire d'un composé et de son métabolisme - utilisation de cultures cellulaires pour les études de transport intestinal.
Utilisation de modèles cellulaires pour cribler les activités biologiques des composés végétaux (activités cytoprotectrice, antioxydante, anti-inflammatoire, antifongique…).

Exemples d'activités biologiques bénéfiques des polyphénols (cancer, maladies cardio-vasculaires et neurodégénératives, déclin cognitif, longévité, prébiotiques)
Allégations santé / aliments fonctionnels et compléments alimentaires -notion de dose maximale sans effet néfaste observable et de dose journalière acceptable.

Intervenants :

Prénom, NOM, Grade	**Université, Etablissement**
Serge Alfos (IR)	IPB
Stéphanie Cluzet (PU)	Ubdx
Arnaud Courtois (MCU)	Ubdx
Grégory Da Costa (MCU)	Ubdx
Stéphanie Krisa (MCU)	Ubdx
Véronique Pallet (PU)	IPB
Caroline Rouger (MCU)	Ubdx
Pierre Waffo Teguo (PU)	Ubdx

Modalités de contrôle des connaissances :

Première session : Examen terminal Oral

Deuxième session : Examen terminal Oral

Validation : Note minimale = Moyenne : 10/20

Questions controversées de la médecine contemporaine

Ancienne UER Philosophie des sciences de la vie et de la santé

Présentation de l'UE

Enseignant(s) responsable(s) :

Fridolin GROSS – Laboratoire ImmunoConcept, CNRS UMR 5164 et Université de Bordeaux, Équipe de biologie et médecine conceptuelle – fridolin.gross@u-bordeaux.fr

Composante :

☐UFR Sciences pharmaceutiques
☒UFR Sciences médicales
☐UFR Sciences odontologiques
☐IUSR

Semestre d'enseignement :

☐Semestre 1
☒Semestre 2

Volume horaire total pour l'étudiant(e) :
Total : 30h (dont 10h en distantiel)

Capacité d'accueil minimal : 6 étudiants
Capacité d'accueil maximale : 30 étudiants

Orientation vers un M2 recherche : M2 Biologie Santé (particulièrement Biologie Cellulaire, Physiologie et Pathologie, Génétique Moléculaire et Cellulaire), Master Philosophy in Biology and Medicine.

Stage de recherche possible dans le laboratoire
☒ Oui – 2 stagiaires ☐ Non

Candidature

Modalités de candidature :
Fiche de candidature à déposer sur Moodle. Lien vers la page de candidature.
Votre inscription est soumise à approbation des responsables pédagogiques après étude d'un CV et d'une lettre de motivation à déposer également sur Moodle avec la fiche de candidature.

Niveau requis :
☒PACES/PASS/Paramédical validé
☐Deuxième année d'études de santé validée

Mention(s) et spécialité(s) dans lesquelles l'UER est proposée (cette information traduit l'accessibilité de l'UER pour différents parcours d'étudiants) :
☒ Médecine ☒ Odontologie ☒ Pharmacie ☒ Maïeutique ☒ IUSR

Prérequis du candidat : Capacité à suivre une partie des cours **en anglais.**

Détails de l'UE

Objectifs pédagogiques en termes de connaissances :

La biomédecine contemporaine est marquée par des avancées rapides, mais aussi par des incertitudes persistantes et des désaccords entre experts. Des domaines tels que CRISPR-Cas9 ou la recherche sur la maladie d'Alzheimer illustrent la manière dont des données scientifiques complexes peuvent donner lieu à des interprétations divergentes.

Ces controverses ne constituent pas des anomalies, mais font partie intégrante du fonctionnement normal de la science. Elles offrent une opportunité privilégiée pour comprendre les limites des connaissances, les méthodes de la recherche et les interactions entre science, médecine et société. Cet enseignement propose ainsi d'explorer ces débats afin de former des praticiens capables d'analyser de manière critique les données scientifiques et de se positionner de façon éclairée dans un contexte d'incertitude.

Objectifs
- Compréhension des principales controverses scientifiques contemporaines en biomédecine
- Connaissance des incertitudes, limites méthodologiques et zones de débat dans la recherche médicale
- Introduction aux interactions entre science, éthique et société dans les débats biomédicaux

Compétences acquises suite à la validation de l'UER :

Au terme de cet enseignement, l'étudiant devrait avoir développé :
- Une capacité à identifier et analyser des controverses scientifiques complexes en biomédecine
- Un esprit critique face aux données scientifiques, aux publications et aux consensus apparents

- Une capacité à articuler des arguments fondés sur des données scientifiques dans un contexte de controverse
- Une sensibilité aux dimensions éthiques, sociales et politiques des innovations biomédicales

Programme de l'UE :

Une introduction générale sera consacrée à la notion de controverse scientifique : qu'est-ce qui constitue une controverse, et pour quelles raisons émerge-t-elle ? Cette réflexion s'appuiera sur des apports issus de la philosophie des sciences et de la philosophie de la médecine, en examinant différentes sources possibles de désaccord, telles que les incertitudes empiriques, les divergences méthodologiques, la coexistence de cadres théoriques concurrents, ainsi que le rôle des valeurs dans la production et l'interprétation des connaissances.
Le cours se décline ensuite en une série de thèmes variables (voir liste d'exemples ci-dessous). Chaque thème est abordé au cours d'une ou deux séances, combinant une présentation des bases scientifiques, une analyse critique des débats en présence et une discussion collective.

À titre d'illustration, thèmes de l'enseignement :

- Débats sur les mécanismes et traitements de la maladie d'Alzheimer (hypothèse amyloïde vs alternatives)
- Crise de reproductibilité en recherche biomédicale
- Microbiote et santé : causalité ou simple corrélation ?
- Médecine personnalisée : promesses, limites et enjeux scientifiques
- Cellules souches et thérapies innovantes : entre espoir et validation scientifique
- Usage des psychédéliques en psychiatrie : données probantes et limites méthodologiques
- Rôle des facteurs environnementaux et de l'épigénétique dans les maladies humaines
- Enjeux des traitements anti-vieillissement
- Peut-on parler d'une alimentation saine ?
- Comment distinguer le consensus scientifique de l'influence politique dans les recommandations nutritionnelles ?
- Quelque chose sur l'IA ?

Dans le cadre de l'UE, les étudiants devront réaliser un travail portant sur une controverse scientifique contemporaine en biomédecine.

Intervenants :

Prénom, NOM, Grade	**Université, Etablissement**
Fridolin GROSS, MCF	Université de Bordeaux
Jonathan SHOLL, MCF	Université de Bordeaux
Maël LEMOINE, PU	Université de Bordeaux

Modalités de contrôle des connaissances :

- Elément 1 : Participation (1/3) – Contrôle continu.
- Elément 2 : Examen écrit – Durée de 2 heures.

Validation : La présence à la totalité des enseignements magistraux est demandée (feuille de présence). 2 absences non justifiées tolérées.
Validation : obtention d'une note de 10/20 (tenant compte de la note de la participation pour 1/3 et des deux questions d'examen écrit pour 2/3).

Deuxième session : Examen écrit – Durée de 2 heures

Sciences archéologiques et biomédicales : approches méthodologiques croisées

Présentation de l'UE

Enseignant(s) responsable(s) :

Pierre-Hadrien DECAUP – UFR des Sciences Odontologiques, CHU de Bordeaux, PACEA UMR 5199 – pierre-hadrien.decaup@u-bordeaux.fr
Elsa GAROT – UFR des Sciences Odontologiques, CHU de Bordeaux, PACEA UMR 5199 – elsa.garot@u-bordeaux.fr
Priscilla BAYLE –PACEA UMR 5199– priscilla.bayle@u-bordeaux.fr

Composante :

☐UFR Sciences pharmaceutiques
☐UFR Sciences médicales
☒UFR Sciences odontologiques
☐IUSR

Semestre d'enseignement :

☒Semestre 1
☐Semestre 2

Volume horaire total pour l'étudiant(e) :
Cours magistraux : 40 heures.
Enseignements dirigés : 6 heures.
Total : 46 heures.

Capacité d'accueil minimal : 6 étudiants
Capacité d'accueil maximale : 25 étudiants.

Orientation vers un M2 recherche : M2 Bio-géosciences (sous-conditions)

Stage de recherche possible dans le laboratoire
☒ Oui – 1 à 2 stagiaires ☐ Non
Si validation concomitante de l'UER Diversité biologique, Passée et Présente.

Candidature

Modalités de candidature :
Fiche de candidature à déposer sur Moodle. Lien vers la page de candidature.
Votre inscription est soumise à approbation des responsables pédagogiques après étude d'un CV et d'une lettre de motivation à déposer également sur Moodle avec la fiche de candidature.

Niveau requis :
☒PACES/PASS/Paramédical validé
☒Troisième année d'études en Médecine, Odontologie, Maïeutique et Pharmacie.

Mention(s) et spécialité(s) dans lesquelles l'UER est proposée (cette information traduit l'accessibilité de l'UER pour différents parcours d'étudiants) :
☒ Médecine ☒ Odontologie ☒ Pharmacie ☒ Maïeutique ☒ IUSR

Prérequis du candidat : Aucuns

Détails de l'UE

Objectifs pédagogiques en terme de connaissances :
Dans cette UER, vous appréhenderez les principales méthodes d'études employées dans la recherche en sciences archéologiques et biomédicales pour comprendre et interpréter la variabilité biologique humaine. Par essence multidisciplinaire, cette introduction méthodologique aux sciences archéologiques vous permettra de créer des ponts entre cette thématique de recherche et les disciplines médicales et odontologiques.
A travers des séances d'enseignements dirigés et des séances de travaux pratiques, vous apprendrez à intégrer le contexte archéologique dans le cadre d'une approche biologique, mener à bien une revue systématique de la littérature et méta-analyse, réaliser une analyse macrophotographique, manipuler des vestiges archéologiques osseux en vue de mesures biométriques, effectuer une identification biologique individuelle (diagnose sexuelle et estimation de l'âge au décès), réaliser une acquisition numérique d'un objet d'études et effectuer sa reconstruction tridimensionnelle et segmentation, étudier la variabilité morphologique par morphométrie géométrique et étudier les contraintes structurelles biologiques par la méthode des éléments finis.
Cette UER sera également l'occasion de conduire un premier projet de recherche commun, dont la problématique guide l'ensemble des enseignements et d'échanger avec des chercheurs lors d'une session de "mini-conférences".
Enfin, cette UER sera l'occasion d'échanger lors de séances de travaux pratiques et visites au laboratoire PACEA (UMR 5199), à l'ostéothèque de Pessac, à l'école d'ingénieurs MATMECA et au Musée d'Aquitaine.

Compétences acquises suite à la validation de l'UER :
- Initiation à la création d'un projet de recherche
- Apprentissage des méthodes conventionnelles d'études du matériel osseux et archéologique
- Apprentissage des méthodes numériques d'études du matériel osseux et archéologique
- Initiation à la communication scientifique orale

Intervenants :

Prénom, NOM, Grade	Université, Etablissement
P. Bayle	Univ de Bordeaux, PACEA UMR 5199
Dr Y. Delbos	Univ de Bordeaux, CHU de Bordeaux
Dr E. Garot	Univ de Bordeaux, CHU de Bordeaux, PACEA UMR 5199
M. Colin	Université de Bordeaux
P. Courtaud	Université de Bordeaux
C. Couture	Université de Bordeaux
V. Chuy	Université de Bordeaux
P-H Decaup	Univ de Bordeaux, CHU de Bordeaux, PACEA UMR 5199

Modalités de contrôle des connaissances :

- Elément 1 : Présentation d'un projet de recherche d'initiation par groupes, issu d'une problématique commune, lors d'une session "mini-conférences"– Oral
- Elément 2 : Synthèse – Ecrit

Validation : Moyenne des 2 notes > 10.

Deuxième session : Oral uniquement.

Stratégie utilisation des médicaments innovants (SUMI)

Présentation de l'UE

Enseignant(s) responsable(s) :

Dominique BREILH – Service de formation en pharmacie clinique des professionnels de santé et d'accompagnement des patients atteints de maladies chroniques dans le cadre de leurs parcours de soins ambulatoires Coordination lien ville-hôpital CHU de Bordeaux – ARS Nouvelle Aquitaine– dominique.breilh@u-bordeaux.fr
dominique.breilh@chu-bordeaux.fr

Composante :

☒UFR Sciences pharmaceutiques
☒UFR Sciences médicales
☐UFR Sciences odontologiques
☐IUSR

Semestre d'enseignement :

☒Semestre 1
☐Semestre 2

Volume horaire total pour l'étudiant(e) :
Cours magistraux : 10 heures.
Enseignements dirigés : 40 heures
Total : 50 heures.

Capacité d'accueil minimal : 6 étudiants
Capacité d'accueil maximale : 10 étudiants.

Orientation vers un M2 recherche : M2 « Klin-ePharm : e-parcours et innovations en pharmacie clinique et pharmacocinétique » option PHARMACIE CLINIQUE ET e-PARCOURS.(Mention Science du Médicament, Université de Bordeaux).

Stage de recherche possible dans le laboratoire
☒ Oui – 3 stagiaires ☐ Non

Candidature

Modalités de candidature :
Fiche de candidature à déposer sur Moodle. Lien vers la page de candidature.
Votre inscription est soumise à approbation des responsables pédagogiques après étude d'un CV et d'une lettre de motivation à déposer également sur Moodle avec la fiche de candidature.

Niveau requis :
☐PACES/PASS/Paramédical validé
☒Deuxième année d'études de santé validée

Mention(s) et spécialité(s) dans lesquelles l'UER est proposée (cette information traduit l'accessibilité de l'UER pour différents parcours d'étudiants) :
☒ Médecine ☐ Odontologie ☒ Pharmacie ☒ Maïeutique ☒ IUSR

Prérequis du candidat : Aucuns

Détails de l'UE

Objectifs pédagogiques en terme de connaissances :
Présentation actualisée des innovations thérapeutiques : anticorps monoclonaux et thérapies ciblées.
Définition des principales propriétés pharmacocinétiques et des éléments de pharmacie clinique dans la continuité du parcours de soins du patient.
Mise en application des règles de bon usage et d'optimisation dans le domaine de l'innovation thérapeutique.

Compétences acquises suite à la validation de l'UER :
En pharmacocinétique clinique et pharmacie clinique notamment dans le domaine des thérapeutiques innovantes.
Règles de bon usage et d'optimisation dans le domaine de l'innovation thérapeutique.

Programme de l'UE :
Outils développés selon une approche pharmacocinétique, PK/PD et pharmacie clinique : cancérologie solide et liquide, rhumatologie, médecine interne, hépato-gastro-entérologie, immunologie…
Mises en situations, analyses d'articles et projets tutorés.

Intervenants :

Prénom, NOM, Grade	Université, Etablissement
Dominique BREILH, PU-PH	Université de Bordeaux, UFR Pharmacie – CHU Bordeaux
Patrick BLANCO, PU-PH	Université de Bordeaux, UFR Médecine – CHU Bordeaux
Estibaliz LAZARRO, PU-PH	Université de Bordeaux, UFR Médecine – CHU Bordeaux
David LAHARIE, PU-PH	Université de Bordeaux, UFR Médecine – CHU Bordeaux
Nadine DOHOULLOU, MD PhD	Polyclinique Bordeaux Nord - Bordeaux
Jesse BUTRUILLE	Université de Bordeaux -CHU Bordeaux
Natalina CIRNAT, PharmD	Université de Bordeaux

Modalités de contrôle des connaissances :

- Elément 1 : Enseignement – coefficient 0.5 – Examen terminal écrit
- Elément 2 : Contrôle continu – présentation oral d'articles scientifiques et mise en situation – coefficient 0.5– Contrôle continu oral

Validation : Moyenne des deux modules de l'UE ≥10/20, sans note <7,5/20 à chacun des modules de l'UE.

Deuxième session : Oral.

Système de gestion de bases de données en médecine et technologies web

Présentation de l'UE

Enseignant(s) responsable(s) :

Frantz THIESSARD – INSERM U1219, BPH – frantz.thiessard@u-bordeaux.fr

Composante :

☒UFR Sciences pharmaceutiques
☒UFR Sciences médicales
☒UFR Sciences odontologiques
☐IUSR

Semestre d'enseignement :

☐Semestre 1
☒Semestre 2

Volume horaire total pour l'étudiant(e) :
Cours magistraux : 22 heures.
Enseignements dirigés : 22 heures.
Total : 44 heures.

Capacité d'accueil minimal : 6 étudiants
Capacité d'accueil maximale : 24 étudiants.

Orientation vers un M2 recherche : M2 Systèmes d'Information et Technologies Informatiques pour la Santé (SITIS)

Stage de recherche possible dans le laboratoire
☐ Oui – X stagiaires ☒ Non

Candidature

Modalités de candidature :
Fiche de candidature à déposer sur Moodle. Lien vers la page de candidature.
Votre inscription est soumise à approbation des responsables pédagogiques après étude d'un CV et d'une lettre de motivation à déposer également sur Moodle avec la fiche de candidature.

Niveau requis :
☐PACES/PASS/Paramédical validé
☒Deuxième année d'études de santé validée

Mention(s) et spécialité(s) dans lesquelles l'UER est proposée (cette information traduit l'accessibilité de l'UER pour différents parcours d'étudiants) :
☒ Médecine ☒ Odontologie ☒ Pharmacie ☒ Maïeutique ☒ IUSR

Prérequis du candidat : Aucun

Détails de l'UE

Objectifs pédagogiques en terme de connaissances :
Enseignement complémentaire des études de médecine, pharmacie, odontologie et sages-femmes, permettant de comprendre les bases théoriques et l'approche pratique de création de bases de données dans le champ de la santé.

Compétences acquises suite à la validation de l'UER :

- Système de gestion de bases de données :
  - Conception et normalisation de bases de données.
  - Importation de données extérieures.
- Codage de l'information médicale
- Interrogation des données avec le langage SQL

Programme de l'UE :
Les cours ont lieu au 2nd semestre tous les jeudis de 14h à 18h, sur les thèmes suivants :

- Conception des bases de données : MCD/MPD et Formes Normales
- Notions sur les onto-terminologies utilisées en médecine pour coder les diagnostics, les actes, les médicaments…
- Création de tables + travaux pratiques (création tables, importation données, relations, intégrité référentielle…)
- Utilisation de logiciels open-sources et multi-plateformes (Windows, MacOS ou Linux) : MariaDB et DBeaver

Intervenants :

Prénom, NOM, Grade	Université, Etablissement
Frantz Thiessard, MCU-PH	Université de Bordeaux

Modalités de contrôle des connaissances :

Première session : Contrôle continu – Examen terminal

Deuxième session : Contrôle continu – Examen terminal

Validation : Obtenir la note de 10/20.

Tools in cancerology & technics of oncological research (TIC-TOR)

Présentation de l'UE

Enseignant(s) responsable(s) :

Aksam MERCHED – Laboratoire de Biologie Cellulaire, UFR des Sciences Pharmaceutiques, INSERM U1312, Institut d'oncologie de Bordeaux – aksam.merched@u-bordeaux.fr

Composante :

☒UFR Sciences pharmaceutiques
☐UFR Sciences médicales
☐UFR Sciences odontologiques
☐IUSR

Semestre d'enseignement :

☒Semestre 1
☐Semestre 2

Volume horaire total pour l'étudiant(e) :
Total : 38 heures.

Capacité d'accueil minimal : 6 étudiants
Capacité d'accueil maximale : 10 étudiants.

Orientation vers un M2 recherche : M2 Biologie Santé particulièrement Biologie Cellulaire, Physiologie et Pathologie, Génétique Moléculaire et Cellulaire, Cancer Biology, et Philosophie dans les sciences Biologiques et Médicales.

Stage de recherche possible dans le laboratoire
☒ Oui – 1 stagiaire ☐ Non

Candidature

Modalités de candidature :
Fiche de candidature à déposer sur Moodle. Lien vers la page de candidature.
Votre inscription est soumise à approbation des responsables pédagogiques après étude d'un CV et d'une lettre de motivation à déposer également sur Moodle avec la fiche de candidature. Un entretien en anglais pourra vous être proposé.

Niveau requis :
☐PACES/PASS/Paramédical validé
☒Deuxième année d'études de santé validée

Mention(s) et spécialité(s) dans lesquelles l'UER est proposée (cette information traduit l'accessibilité de l'UER pour différents parcours d'étudiants) :
☒ Médecine ☐ Odontologie ☒ Pharmacie ☐ Maïeutique ☐ IUSR

Prérequis du candidat : Aucuns

Détails de l'UE

Objectifs pédagogiques en terme de connaissances :
Cette UE peut être considérée comme un mini-stage d'initiation à la recherche. Elle est constituée de présentations, discussions, travaux dirigés et pratiques exclusivement en anglais qui visent à :

- Apporter les connaissances des grandes bases du développement tumoral
- Aider à concevoir un projet de recherche en oncologie
- Initier aux méthodes de caractérisation et d'analyses fonctionnelles d'une cellule tumorale

Compétences acquises suite à la validation de l'UER :
À l'issue de cet enseignement, l'étudiant doit :

- Savoir intervenir, analyser et s'exprimer de manière critique et coopérative
- Pouvoir proposer différentes approches d'études de l'oncogenèse
- Savoir rédiger un projet de recherche fictif, savoir le présenter en anglais et le défendre devant un jury

Intervenants :

Prénom, NOM, Grade	Université, Etablissement
Sandrine Dabernat, PU-PH	Bordeaux, UFR Médecine
Lesley Graham, MCF	UB, DLC
Christophe Grosset, DR2	Bordeaux, INSERM
Majid Khatib, DR2	Bordeaux, INSERM

Aksam MERCHED, PR	Bordeaux, UFR Pharmacie

Modalités de contrôle des connaissances :

- Elément 1 : Analyse d'article – 25%
- Elément 2 : Travaux pratiques – 25%
- Elément 3 : Conception/ présentation de projet – 50%

Première session : Elle sera évaluée sous forme de contrôle continu (oral, rapport, TP, notes de synthèse …).

Deuxième session : Epreuve écrite ou orale de 30 minutes.

Toxicologie environnementale et professionnelle (TOXEP)

Présentation de l'UE

Enseignant(s) responsable(s) :

Isabelle PASSAGNE – Laboratoire de Toxicologie, UFR des Sciences Pharmaceutiques
INSERM 1034 Biology of Cardiovascular Diseases – isabelle.passagne@u-bordeaux.fr

Composante :

☒UFR Sciences pharmaceutiques
☐UFR Sciences médicales
☐UFR Sciences odontologiques
☐IUSR

Semestre d'enseignement :

☒Semestre 1
☐Semestre 2

Volume horaire total pour l'étudiant(e) :
Cours magistraux : 34 heures.
Enseignements dirigés : 6 heures.
Total : 40 heures.

Capacité d'accueil minimal : 6 étudiants
Capacité d'accueil maximale : 15 étudiants.

Orientation vers un M2 recherche : M2 Toxicologie, environnement, santé (TES)
M2 Toxicologie humaine, Evaluation des Risques et Vigilance (THERV)
M2 Toxicologie et Ecotoxicologie (TEH)

Stage de recherche possible dans le laboratoire
☒ Oui – 4 stagiaires ☐ Non

Candidature

Modalités de candidature :
Fiche de candidature à déposer sur Moodle. Lien vers la page de candidature.
Votre inscription est soumise à approbation des responsables pédagogiques après étude d'un CV et d'une lettre de motivation à déposer également sur Moodle avec la fiche de candidature.

Niveau requis :
☒PACES/PASS/Paramédical validé
☐Deuxième année d'études de santé validée

Mention(s) et spécialité(s) dans lesquelles l'UER est proposée (cette information traduit l'accessibilité de l'UER pour différents parcours d'étudiants) :
☒ Médecine ☐ Odontologie ☒ Pharmacie ☐ Maïeutique ☒ IUSR

Prérequis du candidat : UE optionnelle filière recherche pharmacie
DES Pharmacie : options pharmacie hospitalière – pratique et recherche (PH-PR) et innovations pharmaceutiques et recherches (IPR)
Etudiants en Médecine, en Maïeutique et en Pharmacie à partir de la 3éme année.

Détails de l'UE

Compétences acquises suite à la validation de l'UER :
Connaissances des différentes nuisances de l'environnement, des mécanismes d'action des principales substances et agents toxiques en cause et maîtrise de leurs effets sur la santé. L'UE formera aussi les candidats aux Master 2 de recherche en Toxicologie et Epidémiologie environnementales

Programme de l'UE :
Compétences transversales :
Introduction aux techniques de communication écrite et orale. Aide à la compréhension et à l'interprétation des articles scientifiques en anglais. Analyse critique d'article.

Toxicologie environnementale :
Notions d'Exposition, Contamination, Toxicité, Prévention. Modèles expérimentaux pour l'évaluation de l'impact des toxiques environnementaux sur l'Homme. Mécanismes toxiques et Impacts sanitaires des différents polluants : Polluants de l'eau, de l'air, des sols

Toxicologie professionnelle :
Evaluation du risque et prévention en milieu industriel. Biométrologie et métrologie d'ambiance. Suivi des travailleurs : notion de biomarqueurs d'effet. Exemples d'étude réalisée en milieu professionnel.

Epidémiologie :
Notions de base : schémas d'étude en épidémiologie environnementale et professionnelle. Surveillance épidémiologique dans le domaine Santé Environnement. Apport scientifique de l'épidémiologie à la toxicologie.

Intervenants :

Prénom, NOM, Grade	Université, Etablissement
Isabelle Baudrimont, MCF	Université de Bordeaux, UFR Sciences Pharmaceutiques
Arnaud Courtois, MCF	Université de Bordeaux, UFR Sciences Pharmaceutiques
Isabelle Passagne	Université de Bordeaux, UFR Sciences Pharmaceutiques
Mireille Canal-Raffin	Université de Bordeaux, UFR Sciences Pharmaceutiques
Brice Amadeo	Université de Bordeaux, UFR Sciences Pharmaceutiques

Modalités de contrôle des connaissances :

- Elément 1 : Enseignement – coefficient 1 – Contrôle continu
- Elément 2 : Analyse d'article – coefficient 1 – Présentation orale et questions – Durée de 20 minutes

Validation : la moyenne
La moyenne doit être obtenue pour chaque module : module de l'UE $\geq$ 10/20
Les modules se valident indépendamment l'un de l'autre

Deuxième session : Modules 1 et 2 : mêmes modalités

Toxicologie : mécanisme d'action et règlementation

Présentation de l'UE

Enseignant(s) responsable(s) :

Isabelle PASSAGNE – Laboratoire de Toxicologie, UFR des Sciences Pharmaceutiques INSERM 1034 Biology of Cardiovascular Diseases – isabelle.passagne@u-bordeaux.fr

Composante :

☒UFR Sciences pharmaceutiques
☐UFR Sciences médicales
☐UFR Sciences odontologiques
☐IUSR

Semestre d'enseignement :

☐Semestre 1
☒Semestre 2

Volume horaire total pour l'étudiant(e) :
Cours magistraux : 32 heures.
Enseignements dirigés : 4 heures.
Total : 36 heures.

Capacité d'accueil minimal : 6 étudiants
Capacité d'accueil maximale : 15 étudiants.

Orientation vers un M2 recherche : M2 Toxicologie, environnement, santé (TES)
M2 Toxicologie humaine, Evaluation des Risques et Vigilance (THERV)
M2 Toxicologie et Ecotoxicologie (TEH)

Stage de recherche possible dans le laboratoire
☒ Oui – 4 stagiaires ☐ Non

Candidature

Modalités de candidature :
Fiche de candidature à déposer sur Moodle. Lien vers la page de candidature.
Votre inscription est soumise à approbation des responsables pédagogiques après étude d'un CV et d'une lettre de motivation à déposer également sur Moodle avec la fiche de candidature.

Niveau requis :
☒PACES/PASS/Paramédical validé
☐Deuxième année d'études de santé validée

Mention(s) et spécialité(s) dans lesquelles l'UER est proposée (cette information traduit l'accessibilité de l'UER pour différents parcours d'étudiants) :
☒ Médecine ☐ Odontologie ☒ Pharmacie ☐ Maïeutique ☒ IUSR

Prérequis du candidat : UE optionnelle filière recherche pharmacie
DES Pharmacie : options pharmacie hospitalière – pratique et recherche (PH-PR) et innovations pharmaceutiques et recherches (IPR)
Etudiants en Médecine, en Maïeutique et en Pharmacie à partir de la 3éme année.

Détails de l'UE

Compétences acquises suite à la validation de l'UER :
À l'issue de cet enseignement, l'étudiant doit connaître les mécanismes d'action des xénobiotiques et agents toxiques (médicaments, produits phytosanitaires et produits cosmétiques) les mesures préventives et la réglementation en vigueur sur le plan national et international. Ces connaissances constitueront le pré-requis pour l'entrée en Master 2 de recherche en Toxicologie.

Programme de l'UE :
L'enseignement dispensé laisse une part importante à l'analyse de documents scientifiques, de sujets d'actualité et à la recherche bibliographique.

Métabolisme des xénobiotiques (médicaments et autres toxiques), susceptibilité individuelle et polymorphisme génétique :
Approfondissement système ADME. Toxication, détoxication des xénobiotiques par les enzymes de phase I et II, transporteurs des xénobiotiques. Mécanisme d'induction et d'inhibition enzymatiques et interactions toxicologiques. Polymorphisme génétique.

Stress oxydant, génotoxicité et cancérogenèse :
Mécanisme de réparation des lésions génotoxiques. Exemples de mécanisme de cancérogenèse par effet épigénétique (méthylation de l'ADN…). Mécanisme de la lipoperoxydation. Exemples de mécanisme de cancérogenèse par effet génotoxique. Cancers radioinduits.

Principe de l'expérimentation en toxicologie :

Prélèvements en toxicologie. Méthodes d'études en expérimentation animale et toxicologie médico-légale. Méthodes alternatives (modèles cellulaire, intégrés). Méthodes d'évaluation de la génotoxicité, de la mutagénicité et de la cancérogenèse. Méthodes d'évaluation de l'immunotoxicité. Méthodes d'évaluation de la reprotoxicité.

Mécanismes d'action de divers xénobiotiques :
Mécanismes d'action toxiques des polluants métalliques. Mécanismes d'action toxiques des polluants atmosphériques. Les perturbateurs endocriniens. Zéaralénone et effets sur la santé. Toxicologie agroalimentaire (mécanismes d'action toxiques des produits phytosanitaires et agrochimiques, des additifs et autres contaminants alimentaires, des mycotoxines et phycotoxines, OGM, transfert des toxiques environnementaux dans la chaîne alimentaire).

Aspects réglementaires et prévention :
Réglementation des produits phytosanitaires et sécurité alimentaire. Réglementation des CMR. Réglementation des polluants atmosphériques. Dossier d'AMM et réglementation des produits cosmétiques.

Intervenants :

Prénom, NOM, Grade	**Université, Etablissement**
Isabelle Baudrimont, MCF	Université de Bordeaux, UFR Sciences Pharmaceutiques
Isabelle Passagne	Université de Bordeaux, UFR Sciences Pharmaceutiques
Arnaud Courtois, MCF	Université de Bordeaux, UFR Sciences Pharmaceutiques
Mireille Canal-Raffin	Université de Bordeaux, UFR Sciences Pharmaceutiques

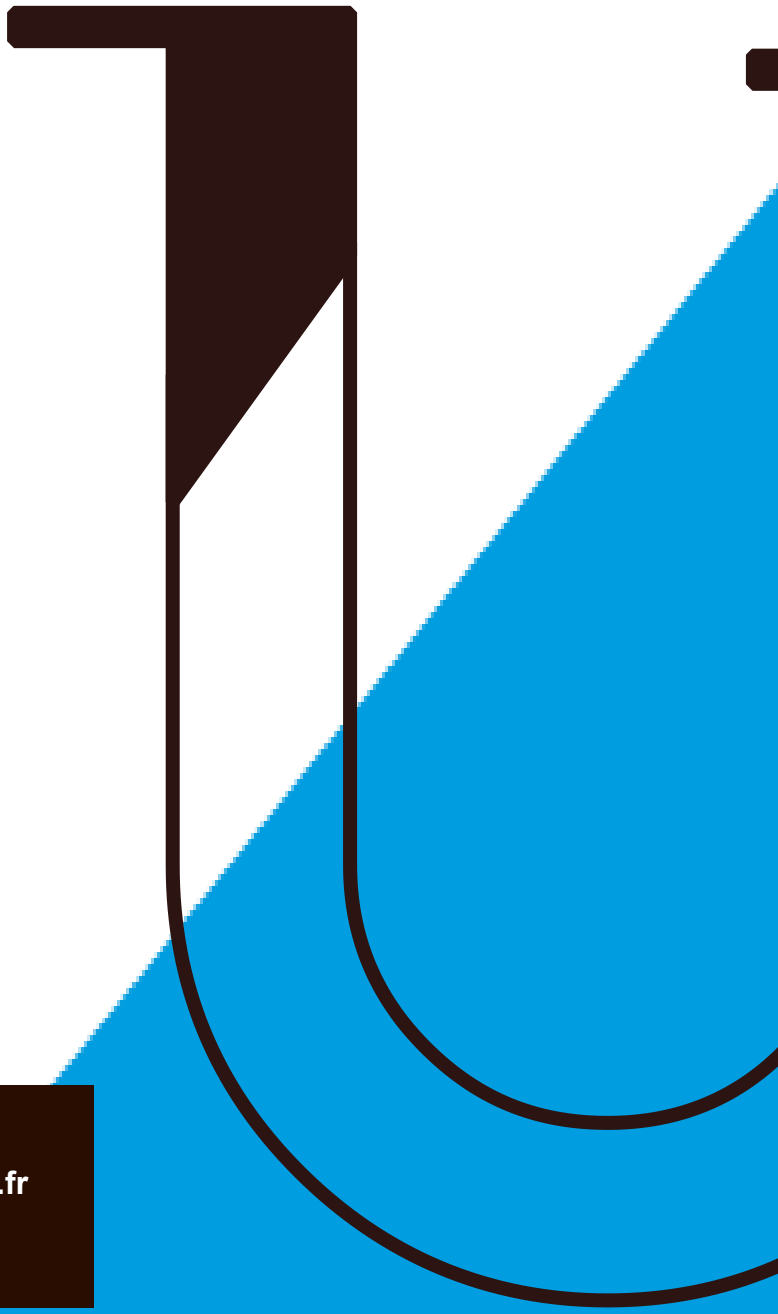
Modalités de contrôle des connaissances :

- Elément 1 : Enseignement – coefficient 1 – Contrôle continu + travail personnel
- Elément 2 : Analyse d'article – coefficient 1 – Présentation orale et questions – Durée de 20 minutes.

Validation : la moyenne
La moyenne doit être obtenue pour chaque module : module de l'UE $\geq 10/20$
Les modules se valident indépendamment l'un de l'autre

Deuxième session : Modules 1 et 2 : mêmes modalités

Sommaire



CONTACT

Scolarité LMD Santé
scolarite.lmd.sante@u-bordeaux.fr.fr
T. 05 57 57 17 98

Master mention Santé

UFR des Sciences Médicales – Collège Sciences de la Santé

Modalités de Contrôle des Compétences et Connaissances (M3C)

Année universitaire 2026-2027

Présentation

La Mention Santé propose trois parcours de niveau Master 2 centrés sur les innovations technologiques et thérapeutiques dans de grands domaines aux enjeux sociétaux majeurs : la cardiologie, l'infectiologie, la cancérologie, l'immunologie et la biologie santé spatiale : les parcours Electromechanical Heart Diseases (EHD), Innovations en Santé (InnovS) et le parcours BioSpace-Xpert.

Ces formations à la recherche et par la recherche, transversales, pluridisciplinaires et intégratives permettront à des étudiants de formation santé ou scientifique de se spécialiser dans l'un de ces domaines en fonction de leur projet professionnel (université, hôpital, industrie pharmaceutique).

Crédits associés **60 ECTS**
Durée de la formation : 1 an

Contacts

- Responsable de la Mention Santé :
Katia BONIFACE : katia.boniface@u-bordeaux.fr

- Responsables du parcours EHD - Electromechanical Heart Diseases (master international) :
Pierre DOS-SANTOS : pierre.domingues-dos-santos@u-bordeaux.fr
David BENOIST : david.benoist@u-bordeaux.fr

- Responsables du parcours IES - Innovations en Santé :
Katia BONIFACE : katia.boniface@u-bordeaux.fr
Charles CAZANAVE : charles.cazanave@chu-bordeaux.fr

- Responsable du parcours BioSpace-Xpert
Jean-François QUIGNARD : jean-francois.quignard@u-bordeaux.fr
Jean-Pol FRIPPIAT : jean-pol.frippiat@univ-lorraine.fr
Gaëlle QUARCK : gaelle.quarck@unicaen.fr

Master 2ème année - Parcours Innovations en Santé (IES)

Organisation de la formation

Intitulé UE	ECTS	Coeff UE	Total formation (h)	CM (h)	ED (h)	Responsables
Semestre 9 (30 ECTS)						
UE obligatoires tronc commun (21 ECTS - 5 UE)						
UE Approche conceptuelle de la lecture d'articles scientifiques	3	1	22	14	8	Maël LEMOINE
UE Evaluation des innovations en Santé	3	1	27	15,5	12	Edouard LHOMME
UE Innovations technologiques	3	1	25	12	13	Katia BONIFACE / Claire LEIBLER
UE English for Science	3	1	24		24	Anne-Laure DAMONGEOT
UE Conception et commnication d'un projet de recherche	9	1	45	10	35	Katia BONIFACE / Charles CAZANAVE
UE obligatoires à choix d'orientation parcours (9 ECTS): 1 UE de 3 ECTS mutualisée intra-parcours + 2 UE de 3 ECTS dans l'une des orientations						
UE Immunologie fondamentale (UE mutualisée pour orientations Immuno-infectiologie et Immuno-inflammatoire)	3	1	24	8	16	Dorothée DULUC / Jonathan VISENTIN
UE Oncologie générale (UE mutualisée pour orientations Onco-immunologie et Oncologie moléculaire)	3	1	24	12	12	Sandrine POGLIO / Samuel AMINTAS
Orientation Immuno-infectiologie						
UE Modèles expérimentaux en infectiologie	3	1	24	12	12	Emilie BESSEDE
UE Perspectives thérapeutiques en infectiologie	3	1	23	12	11	Charles CAZANAVE
Orientation Immuno-inflammatoire						
UE Physiopathologie et modèles expérimentaux des maladies auto-immunes et inflammatoires	3	1	22	10	12	Cécile CONTIN-BORDES
UE Thérapeutiques innovantes des maladies auto-immunes et inflammatoires	3	1	22	10	12	Marie-Elise TRUCHETET
Orientation Onco-immunologie						
UE Immunologie du Cancer	3	1	24	12	12	Dorothée DULUC / Charlotte DOMBLIDES
UE Innover dans le domaine de l'immunothérapie en oncologie	3	1	20	10	10	Charlotte DOMBLIDES / Dorothée DULUC
Orientation Oncologie générale						
UE Modèles expérimentaux en oncologie	3	1	24	12	12	David CAPPELLEN / Vanessa DESPLAT
UE Thérapeutiques en Oncologie	3	1	24	12	12	Charles DUPIN / Mathieu LARROQUETTE
Semestre 10 (30 ECTS) parcours Innovations en Santé						
UE obligatoire						
UE Stage de Recherche	30	1	60		60	Katia BONIFACE / Marie-Elise TRUCHETET

Concernant le Stage en laboratoire de Recherche, le master 2 s'adresse à deux catégories d'étudiants :

- les étudiants de Santé, qui identifient en amont leur laboratoire d'accueil et thématique de recherche en vue de leur demande d'année recherche
- les étudiants disciplinaires, qui seront accompagnés dans leur recherche de stage par les responsables de l'UE Stage de Recherche et l'équipe pédagogique.

Parmi les laboratoires d'accueil du site Bordelais :

- BoRdeaux Institute of onCology (BRIC)-INSERM U1312,
- Microbiologie Fondamentale et Pathogénicité (MFP) UMR CNRS 5234,
- Immunology from Concept and Experiments to Translation (ImmunoConcEpT) CNRS UMR 5164, INSERM ERL 1303,
- The Laboratory for the Bioengineering of Tissues (BIOTIS) – INSERM U1026
- Equipe SISTM Statistics In System biology and Translational Medicine, INRIA
- GRIC, laboratoire d'immunologie, CHU Bordeaux

Modalités de Contrôle des Compétences et Connaissances

Intitulé UE	ECTS	Coeff UE	Session 1 - modalités	Coeff	Note éliminatoire	Session 2
Semestre 9 (30 ECTS)						
UE obligatoires tronc commun (21 ECTS - 5 UE)						
UE Approche conceptuelle de la lecture d'articles scientifiques	3	1	examen terminal écrit (2h) ou oral (20min)	0,6	<8/20	examen écrit (1h) ou oral (20min) selon effectif
			contrôle continu	0,4		report de notes CC
UE Evaluation des innovations en Santé	3	1	examen terminal écrit (2h) ou oral (20min)	1	<8/20	examen écrit (1h) ou oral (20min) selon effectif
UE Innovations technologiques	3	1	examen terminal écrit (3h) ou oral (20min)	1	<8/20	examen écrit (1h) ou oral (20min) selon effectif
UE English for Science	3	1	contrôle continu	1	<8/20	examen écrit (1h) ou oral (20min) selon effectif
UE Conception et commnication d'un projet de recherche	9	1	examen terminal : soutenance orale 30 min et rapport écrit	0,8	<8/20	présentation orale (30 min)
			mise en situation mini-projets de recherche	0,2		
UE obligatoires à choix d'orientation parcours (9 ECTS): 1 UE de 3 ECTS mutualisée intra-parcours + 2 UE de 3 ECTS dans l'une des 3 orientations						
UE Immunologie fondamentale	3	1	examen terminal écrit (3h) et/ou oral (préparation 1h30 et oral 30 min)	1	<8/20	examen écrit (1h) ou oral (20min)
UE Oncologie générale	3	1	examen terminal écrit (2h) et/ou oral (20min)	1	<8/20	examen écrit (2h) ou oral (20min)
Orientation Immuno-infectiologie						
UE Modèles expérimentaux en infectiologie	3	1	examen terminal écrit (2h) ou oral (20min)	1	<8/20	examen écrit (2h) ou oral (20min) selon effectif
UE Perspectives thérapeutiques en infectiologie	3	1	examen terminal écrit (2h) ou oral (20min)	1	<8/20	examen écrit (2h) ou oral (20min) selon effectif
Orientation Immuno-inflammatoire						
UE Physiopathologie et modèles expérimentaux des maladies auto-immunes et inflammatoires	3	1	examen terminal écrit (3h) ou oral (30 min)	1	<8/20	examen écrit (2h) ou oral (20 min) selon effectif
UE Thérapeutiques innovantes des maladies auto-immunes et inflammatoires	3	1	examen terminal écrit (2h) ou oral (20 min)	1	<8/20	examen écrit (2h) ou oral (20 min)
Orientation Onco-immunologie						
UE Immunologie du Cancer	3	1	soutenance orale 30min + support écrit	1	<8/20	examen écrit (1h) ou oral (20min)
UE Innover dans le domaine de l'immunothérapie en oncologie	3	1	soutenance orale 30min + support écrit	1	<8/20	examen oral (20min)
Orientation Oncologie moléculaire						
UE Modèles expérimentaux en oncologie	3	1	examen terminal écrit (2h) ou oral (20 min)	1	<8/20	examen écrit (2h) ou oral (20 min) selon effectif
UE Thérapeutiques en Oncologie	3	1	examen terminal écrit (2h) ou oral (20 min)	1	<8/20	examen écrit (2h) ou oral (20 min)
Semestre 10 (30 ECTS) parcours Innovations en Santé						
UE obligatoire						
UE Stage de Recherche	30	1	examen terminal : soutenance orale 30 min et rapport écrit	1	<8/20	présentation orale 30 min

Modalités de validation des enseignements

- **1ère session**

Une UE est considérée comme validée si l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20, sans note éliminatoire. La note minimale requise pour chaque UE est fixée à 8/20, non compensable. Si la note globale de l'UE est ≥ 10/20 mais qu'il existe une note d'UE inférieure à la note minimale requise (8/20), l'étudiant doit se représenter à la session de rattrapage pour cette UE.

- **2ème session**

Si une UE n'est pas validée en 1ère session, une 2ème session d'examen sera organisée sous la forme d'un oral ou d'un écrit. Toutes notes d'UE inférieures à 8/20 devront faire l'objet d'une 2ème session, et les notes d'UE supérieures à 10/20 en session 1 seront reportées en session 2. Une UE est considérée comme validée si l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 à la session de rattrapage.

- **Compensation**

S'il n'y a pas de note éliminatoire, la compensation entre les UE des enseignements théoriques du semestre 1 est mise en place.
Les UE Conception et Communication d'un projet de recherche et Projet de recherche (mémoire et soutenance orale) ne rentrent pas dans le système de compensation.

- **Obtention du diplôme**

Le diplôme de Master est obtenu après validation des enseignements théoriques (note ≥ 10/20) et du stage (note ≥ 10/20). Les deux notes ne sont pas compensables.

Master 2ème année - Parcours Electromechanical Heart Diseases (EHD)

Organisation de la formation

	Type d'UE	Crédits	Coefficient	CM	ED	TP	Travail personnel	Stage, vol horaire	Total	Responsables
SEMESTRE 1: 5 UE obligatoires										
UE1 Function, Energetics and Electrophysiology of the heart	Obligatoire	6	2	40	10	14	80	-	144	P. Pasdois D. Benoist
UE2 Pathophysiological and pathological aspects of electromechanical heart diseases	Obligatoire	6	2	30	5	7	80	-	122	O.Bernus P. Dos Santos
UE3 Biomedical engineering: cardiac signals, imaging and devices	Obligatoire	6	2	45	10	30	100	-	185	R. Dubois B. Quesson
UE4 Therapeutics and devices for treatment of electromechanical heart diseases	Obligatoire	9	3	42	30	60	120	-	252	J. Duchateau Z. Jalal
UE5 Economics of knowledge and innovation – Strategic watch and competitive intelligence	Obligatoire	3	1	12	15		40	-	67	M. Coris C. Carrincazeaux
Total semestre 1		**30**	**10**	**169**	**70**	**111**	**420**	**-**	**770**	
SEMESTRE 2: STAGE, 1 UE obligatoire										
UE6 Stage	Obligatoire	30	10	-	-	-	-	700	700	P. Dos Santos D. Benoist
Total semestre 2		**30**	**10**	**-**	**-**	**-**	**-**	**700**	**700**	

Modalités de Contrôle des Compétences et Connaissances

SEMESTRE 1	Session 1				Note minimale requise	Session 2	
	Coef dans UE	Coef dans S3	Modalités	Durée	UE	Modalités	Durée
UE1 Function, Energetics and Electrophysiology of the heart							
Examen terminal	1	2	Oral	30min	8/20	Oral	30min
UE2 Pathophysiological and pathological aspects of electromechanical heart diseases							
Examen terminal	1	2	Oral	30min	8/20	Oral	30min
UE3 Biomedical engineering: cardiac signals, imaging and devices							
Examen terminal	1	2	Ecrit	1h	8/20	Ecrit	1h
UE4 Therapeutics and devices for treatment of electromechanical heart diseases							
Examen terminal	1	3	Oral	30min	8/20	Oral	30min
UE5 Economics of knowledge and innovation – Strategic watch and competitive intelligence							
Examen terminal	1	1	Oral	1h	8/20	Oral	30min

SEMESTRE 2	Session 1				Note minimale requise	Session 2	
	Coef dans UE	Coef dans S4	Modalités	Durée	Module	Modalités	Durée
UE6 Stage							
Evaluation pratique	0.2	10	Evaluation par le maitre de stage		10/20	Pas de 2ème session	
Mémoire	0.4		Rapport		10/20		
Soutenance	0.4		Oral	30min	10/20		

Modalités de validation des enseignements

- **1ère session**

Une UE est considérée comme validée si l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20, sans note éliminatoire.

La note minimale requise pour chaque UE est fixée à 8/20, non compensable.

- **2ème session**

Si l'UE n'est pas validée, une seconde session d'examen sera organisée sous la forme d'un oral.

Toute note inférieure à 8/20 à une UE devra faire l'objet d'une session 2, et les notes des UE supérieures à 10/20 en session 1, seront reportées en session 2.

Une UE est considérée comme validée si l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 à la session de rattrapage.

Pour l'UE stage, aucune session 2 ne sera proposée.

- **Compensation**

S'il n'y a pas de note éliminatoire, la compensation entre les UE du 1er semestre est mise en place.

L'UE stage (évaluation pratique, mémoire et soutenance orale) ne rentre pas dans le système de compensation.

- **Obtention du diplôme de Master**

Le diplôme de Master est obtenu après validation (note ≥ 10/20) des enseignements théoriques et du stage (note ≥ 10/20).

Les deux notes ne sont pas compensables.

Master 2ème année - Parcours BioSpace-Xpert

Organisation de la formation

Dénomination des UE	Type D'UE	Semestre	Crédits	Coefficient	CM	ED	Total Formation	Stage	Responsables
UE1 : From Earth to space and back	S	S3	3	1	25	6	31	-	G. Coussot
UE2 : Radiobiology/mechanosensitivity	S	S3	3	1	20	10	30	-	I. Berry
UE3 : Human physiology adaptation to space and extreme environment	S	S3	3	1	24	7	31	-	A. Bergouignan
UE4 : Human Brain in Space and extreme environment	S	S3	3	1	20	10	30	-	G. Quarck
UE5 : Life support and countermeasures	S	S3	3	1	20	12	32	-	T. Brioche
UE6 : Strategies to perform an experiment in space or in altered gravity	S	S3	3	1	20	8	28	-	J-P. Frippiat
UE8 : Project design	S	S3	3	1	4	13	17	-	J-F. Quignard
UE9 : Mini project or experimental work	P	S3	3	1	-	33	33	-	V. Legué
UE7 : Entrepreneurship	P	S3	3	1	11	16	27	-	M. Raoul
UE10: Opening et Ethics	O	S3 et S4	3	1	25	14	39	-	V. Legué
UE11 : Internship	P	S4	30	1	-	50	50	5 mois 700h	J-L. Morel
Total de l'année	**-**		**60**		**169**	**179**	**348**	**700**	

Concernant l'UE10, les étudiants devront obligatoirement suivre l'option Ethics s'ils n'ont pas validé une formation équivalente en M1. S'ils ont déjà reçu une formation dans ce domaine, ils pourront choisir une formation d'ouverture de leur choix validant 3ECTS de master.

Concernant le Stage en laboratoire de Recherche, les étudiants seront accompagnés dans leur recherche de stage par les responsables de l'UE Stage de Recherche et l'équipe pédagogique.

Modalités de Contrôle des Compétences et Connaissances

Dénomination des UE	Coeff. dans UE	ECTS	1ère session		2nde session		Note minimale requise / 20
			Modalités	Coefficient note finale	Modalités	Coefficient note finale	
BCC1 : Stratégie d'adaptation en condition de vie extrême							
UE1 : From Earth to space and back	1	3	Contrôle final écrit (1h)	1	Oral (20min) et/ ou écrit (1h)	1	8
UE2 : Radiobiology/mechanosensitivity	1	3	Contrôle final écrit (1h)	1	Oral (20min) et/ ou écrit (1h)	1	8
UE3 : Human physiology adaptation to space and extreme environment	1	3	Contrôle final écrit (1h)	1	Oral (20min) et/ ou écrit (1h)	1	8
UE4 : Human Brain in Space and extreme environment	1	3	Oral 20min	0.2	Oral (20min) et/ ou écrit (1h)	1	8
			Contrôle final écrit 1h	0.8			8
BCC 2 : Systèmes de soutien de vie et contremesures : expérimentation et innovation							
UE5 : Life support and countermeasures	1	3	Contrôle final écrit (1h)	1	Oral (20min) et/ ou écrit (1h)	1	8
UE6 : Strategies to perform an experiment in space or in altered gravity	1	3	Contrôle final écrit (1h)	1	Oral (20min) et/ ou écrit (1h)	1	8
UE8 : Project design	1	3	Rapport écrit	0.2	Oral (20min) et/ ou écrit (1h)	1	8
			Oral 20 min	0.8			
UE9 : Mini project or experimental work	1	3	Rapport écrit	0.2	Oral (20min) et/ ou écrit (1h)	1	8
			Oral 20 min	0.8			
BCC 3 : Application en contexte professionnel et pluridisciplinaire							
UE7 : Entrepreneurship	1	3	Rapport écrit	0.2	Oral (20min) et/ ou écrit (1h)	1	8
			Oral 20 min	0.8			
UE10 : Opening et Ethics	1	3	Selon UE ou oral	-	Oral (20min) et/ ou écrit (1h)	1	8
UE11 : Internship	1	30	Rapport écrit	0.2	Oral (30min)	1	10
			Oral 30 min	0.8			

Modalités de validation des enseignements

Les épreuves validant le Master 2 sont organisées soit sous forme de :
Contrôle final constitué de :

- Questions rédactionnelles, QCM, QROC et/ou QROL après la fin de chaque UE
- Présentations et rapports d'TD

Soutenances orales et rapports de synthèse de travaux associés

- Projet tutoré :
  - Rapport bibliographique en fin du semestre 9
  - Soutenance
- Stage d'apprentissage en entreprise :
  - Rapport final en fin du semestre 10
  - Soutenance

Les secondes sessions de rattrapage sont programmées en :

- Juillet pour les UE 1 à 10 et 12

Modalités de validation

La présence aux cours, TD, TP est obligatoire. Les candidats qui ont manqué d'assiduité d'une ou de plusieurs UE ne peuvent prétendre valider leur semestre à la 1ère session, sauf si l'enseignant responsable de l'enseignement concerné reconnaît le bien fondé du motif ou du document invoqué pour justifier l'absence.

De manière générale, pour chaque note inférieure à la note minimale requise, l'étudiant doit passer en seconde session de l'épreuve concernée, quelle que soit la moyenne générale obtenue.

Validation du BCC 1

1ère session

- Si la moyenne du BCC 1 est supérieure à 10/20 et que l'étudiant/e a obtenu des notes aux UE supérieures
  ou égales à 10/20 sans note inférieure au minimal requis : chaque UE est validée et le BCC 1 est validé.
- Si la moyenne du BCC 1 est supérieure à 10/20 et toutes les notes supérieures au minimum requis, les UE pour lesquelles les notes sont inférieures à 10/20 sont obtenues par compensation et le BCC 1 peut ainsi être validé.
- Si la moyenne du BCC 1 est supérieure à 10/20 et avec des notes inférieures au minimum requis, les UE pour lesquelles les notes sont inférieures au minimum requis doivent être passées en 2nde session. Les autres UE sont acquises par compensation. Le BBC1 n'est pas acquis
- Si la moyenne du BCC 1 est inférieure à 10/20, toutes les épreuves / modules avec des notes inférieures à 10/20 doivent être passées en 2nde session.

2ème session

- Toutes les UE non validées en première session devront faire l'objet d'une deuxième session.
- Une UE est considérée comme validée si l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 à la session de rattrapage.
- Toutes les notes supérieures à 10/20 ou compensées en première session seront reportées en deuxième session.

Validation du BCC 2

1ère session

- Si la moyenne du BCC 2 est supérieure à 10/20 et que l'étudiant/e a obtenu des notes aux UE supérieures
  ou égales à 10/20 sans note inférieure au minimal requis : chaque UE est validée et le BCC 1 est validé.
- Si la moyenne du BCC 2 est supérieure à 10/20 et toutes les notes supérieures au minimum requis, les UE pour lesquelles les notes sont inférieures à 10/20 sont obtenues par compensation et le BCC 1 peut ainsi être validé.
- Si la moyenne du BCC 2 est supérieure à 10/20 et avec des notes inférieures au minimum requis, les UE pour lesquelles les notes sont inférieures au minimum requis doivent être passées en 2nde session. Les autres UE sont acquises par compensation. Le BBC1 n'est pas acquis
- Si la moyenne du BCC 2 est inférieure à 10/20, toutes les épreuves / modules avec des notes inférieures à 10/20 doivent être passées en 2nde session.

2ème session

- Toutes les UE non validées en première session devront faire l'objet d'une deuxième session.
- Une UE est considérée comme validée si l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 à la session de rattrapage.
- Toutes les notes supérieures à 10/20 ou compensées en première session seront reportées en deuxième session.

Validation du BCC 3

- Si la moyenne du BCC 3 est supérieure à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux modules supérieures ou égales à 10/20 sans note inférieure au minimal requis : chaque module est validé et le BCC 3 est validé.
- Si la moyenne du BCC 3 est supérieure à 10/20 et toutes les notes supérieures au minimum requis, les modules pour lesquelles les notes sont inférieures à 10 sont obtenus par compensation sauf pour l'UE11 et le BCC 3 peut ainsi être validé.
- Si la moyenne du BCC 3 est inférieure à 10/20, toutes les notes inférieures au minimum requis à une UE devra faire l'objet d'une session 2, et les notes des UE supérieures à 10/20 en session 1, seront reportées en session 2.

Validation du diplôme

L'étudiant/e obtient son diplôme s'il valide individuellement les 3 BCC. Les BCC ne sont pas compensables entre eux.

Master mention Pharmacologie
Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC)
Année Universitaire 2026-2027

Sommaire

MASTER MENTION PHARMACOLOGIE **1**

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES (MCC) **1**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027 ..... **1**

SOMMAIRE **2**

MASTER MENTION PHARMACOLOGIE **3**

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES **3**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027 ..... **3**

OBJECTIFS 3
ORGANISATION 3

MASTER MENTION PHARMACOLOGIE 1ERE ANNEE – EU2P **4**

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES DES ENSEIGNEMENTS THEORIQUES ET DU PROJET DE RECHERCHE DE LA PREMIERE ANNEE DE MASTER MENTION PHARMACOLOGIE - EU2P 5
VALIDATION DES ENSEIGNEMENTS THEORIQUES DE LA PREMIERE ANNEE DE MASTER MENTION PHARMACOLOGIE – EU2P 5
VALIDATION DU PROJET DE RECHERCHE DE LA PREMIERE ANNEE DE MASTER MENTION PHARMACOLOGIE - EU2P 6
OBTENTION DU DIPLOME DE PREMIERE ANNEE DE MASTER MENTION PHARMACOLOGIE - EU2P 6

MASTER MENTION PHARMACOLOGIE 2EME ANNEE – PARCOURS INTERNATIONAUX EU2P **7**

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES DES ENSEIGNEMENTS THEORIQUES ET DU PROJET DE RECHERCHE DE LA DEUXIEME ANNEE DE MASTER MENTION PHARMACOLOGIE – PARCOURS INTERNATIONAUX EU2P 10
VALIDATION DES ENSEIGNEMENTS THEORIQUES DE LA DEUXIEME ANNEE DE MASTER MENTION PHARMACOLOGIE – PARCOURS INTERNATIONAUX EU2P 11
VALIDATION DU PROJET DE RECHERCHE DE LA DEUXIEME ANNEE DE MASTER MENTION PHARMACOLOGIE – PARCOURS INTERNATIONAUX EU2P 18
OBTENTION DU DIPLOME DE DEUXIEME ANNEE DE MASTER MENTION PHARMACOLOGIE – PARCOURS INTERNATIONAUX EU2P 18

MASTER MENTION PHARMACOLOGIE 2EME ANNEE – PARCOURS EN FRANÇAIS PEPV **19**

ENSEIGNEMENTS THEORIQUES (SEMESTRE 3, VALIDATION DE 30 ECTS) 19
UE STAGE D'APPLICATION : PROJET DE RECHERCHE (SEMESTRE 4, VALIDATION DE 30 CREDITS ECTS) 22
SESSIONS D'EXAMEN 23
OBTENTION DU DIPLOME DE DEUXIEME ANNEE DE MASTER MENTION PHARMACOLOGIE – PARCOURS EN FRANÇAIS PEPV 24

Master mention Pharmacologie
Modalités de Contrôle des Connaissances
Année Universitaire 2026-2027

Objectifs

Former des étudiants et des professionnels de santé à la pratique et à la recherche pour l'évaluation de l'utilisation, des risques et des bénéfices des médicaments après leur mise sur le marché.

Organisation

- Master mention Pharmacologie première année - Eu2P (semestres 1 et 2) : master européen en anglais délivré 100 % à distance (www.eu2p.org). Il est délivré en collaboration avec cinq autres universités européennes.
- Master mention Pharmacologie deuxième année - Parcours internationaux Eu2P (semestres 3 et 4) : enseignement en anglais délivré 100 % à distance (www.eu2p.org). Il est délivré en collaboration avec cinq autres universités européennes.
- Master mention Pharmacologie deuxième année - Parcours en français PEPV (semestres 3 et 4) : enseignement en français en formation mixte en présentiel (environ 20 %) et à distance (environ 80 %). L'enseignement présentiel intègre 1 UE d'une semaine en début d'année puis 3-5 jours par mois sur site à l'Université de Bordeaux.

Master mention Pharmacologie 1ère année – Eu2P

La première année de master mention Pharmacologie – Eu2P est délivrée dans le cadre du programme Eu2P (« European programme in Pharmacovigilance and Pharmacoepidemiology »). Il s'agit d'un programme d'enseignement supérieur européen en ligne, réalisé dans le cadre d'un consortium de 5 universités européennes (www.eu2p.org).
L'Université de Bordeaux est le coordonnateur académique de ce programme, la coordination pédagogique est assurée par les enseignants de pharmacologie médicale de l'Université de Bordeaux.
La première année de master mention Pharmacologie – Eu2P permet la validation de 60 crédits ECTS : 30 crédits ECTS relatifs à des enseignements théoriques et 30 crédits ECTS relatifs à la réalisation d'un projet de recherche. Les enseignements théoriques proposent 8 unités d'enseignements (UE) de 3 ou 6 crédits ECTS de niveau introductif regroupées dans 5 domaines (cf. liste du Tableau 1). Chaque domaine est coordonné au plan académique par les universités partenaires.

Tableau 1 – Première année de master mention Pharmacologie – Eu2P : universités du consortium, liste des domaines et UE associées

Université coordinatrice de domaine et d'UE	Domaines	Titre du Module (UE)	Modalités d'examen (coef))	Note requise	Crédits ECTS
UB, FR Université de Bordeaux	D1. Basics for pharmacovigilance and pharmacoepidemiology	D1M1. Basics in Epidemiology	Contrôle Continu (0,6) Examen écrit (0,4)	10/20	3
		D1M2. Basics in Statistics	Contrôle Continu (0,5) Examen écrit (0,5)	10/20	3
		D1M3. Valorisation and critical appraisal in research	Contrôle Continu (0,6) Examen écrit (0,4)	10/20	6
		D1M4. Analysis and synthesis of health data	Contrôle Continu 100%	10/20	6
UAB, ES Universitat Autònoma de Barcelona	D2. Benefit assessment of medicines	D2M1. Basics in clinical pharmacology	Contrôle Continu 100%	5/10 (équivalence 10/20)	3
UH, GB University of Hertfordshire	D3. Medicines Pharmacovigilance and regulatory aspects	D3M1. Principles of Pharmacovigilance	Contrôle Continu 100%	50/100 (équivalence 10/20)	3
UAB, ES Universitat Autònoma de Barcelona	D6. Medicines and public health	D6M1. Basics in Pharmacoepidemiology	Contrôle Continu 100%	5/10 (équivalence 10/20)	3
UNICAMPANIA, IT Università degli studi della Campania Luigi Vanvitelli & UB, FR	D7. Medicines and risk communication	D7M1. Basics in communication	Contrôle Continu (0,5) Examen écrit (0,5)	18/30 (équivalence 10/20)	3

Modalités de contrôle des connaissances des enseignements théoriques et du projet de recherche de la première année de Master mention Pharmacologie - Eu2P

Les notes évaluant les UE et le projet de recherche sont attribuées par chaque responsable pédagogique en fonction du système de notation de l'université dont il dépend.
La note globale d'une UE est obtenue par le calcul de la moyenne des notes intermédiaires obtenues en contrôle continu et/ou lors du contrôle final.
Cette note globale est ensuite transposée en une note commune à toutes les universités intervenant dans le programme Eu2P, selon un tableau de correspondance entre les différentes universités (cf. Tableau 2).

Tableau 2 - Système de notation de la première année du master mention Pharmacologie - Eu2P. Correspondance entre les systèmes de notation des différentes universités du consortium

Eu2P grades translation		Université de Bordeaux	University of Hertfordshire	Universiteit Utrecht	Erasmus Universitair Medisch Centrum Rotterdam	Universitat Autònoma de Barcelona	Università di Napoli
A+	Excellent	16,0 - 20	80 - 100	8,5 - 10	8,5 - 10	9,0 - 10	29 - 30 lode
A	Very Good	14,0 – 15,9	70 - 79	7,5 - 8,4	7,5 - 8,4		27 - 28
B	Good	12,0 – 13,9	60 - 69	7,0 - 7,4	7,0 - 7,4	7,0 -8,9	23 - 26
C	Pass	10,0 – 11,9	50 - 59	5,5 - 6,9	5,5 - 6,9	5,0 – 6,9	18 - 22
F	Fail	0 - 9,9	0 - 49	0 - 5,4	0 - 5,4	0 - 4, 9	0 - 17

Validation des enseignements théoriques de la première année de master mention Pharmacologie – Eu2P

Au cours de la première année de master mention Pharmacologie – Eu2P, 8 UE doivent être validées. Elles sont toutes obligatoires et non compensables.
La validation d'une UE nécessite l'obtention d'au moins la note globale C ou « pass » à cette UE. En cas d'échec, une deuxième session est possible, la note globale obtenue ne peut être supérieure à la note C ou « pass ».

Validation du projet de recherche de la première année de Master mention Pharmacologie - Eu2P

Le projet de recherche est conduit sous l'encadrement d'un directeur de recherche et il est accompagné par un superviseur académique faisant partie des universités partenaires de Eu2P. L'évaluation du rapport écrit et de la soutenance orale est réalisée par deux examinateurs, dont l'un au moins est un expert académique.

La note globale du projet de recherche est la moyenne de trois notes :

- **Note 1**: Les deux examinateurs notent le rapport écrit et la moyenne de leurs notes compte pour 40% de la note globale du projet de recherche
- **Note 2**: Les deux examinateurs notent la soutenance orale et la moyenne de leurs notes compte pour 40% de la note globale du projet de recherche
- **Note 3**: Le superviseur académique et le directeur du projet de recherche notent chacun la conduite du projet et la moyenne de leurs notes compte pour 20% de la note globale du projet de recherche.

Le projet de recherche est validé par l'obtention d'au moins la note globale C ou « pass ». En cas d'échec, une deuxième session est possible, la note globale obtenue ne peut être supérieure à la note C ou « pass ».

Obtention du diplôme de première année de master mention Pharmacologie - Eu2P

Le diplôme est délivré en cas de validation de toutes les UE relatives aux enseignements théoriques (note globale au moins égale à C ou "pass" dans chaque UE) et de validation du projet de recherche (note globale au moins égale à C ou "pass" pour le projet).

- Le diplôme peut être délivré avec la mention « *with commendation* » dans les conditions suivantes :
  - Pour chaque UE, obtention d'une note globale au moins égale à C, et ce, exclusivement en première session,
  - Dans au moins 80 % des UE, obtention d'une note globale au moins égale à B,
  - Pour le projet de recherche, obtention d'une note globale au moins égale à A+.

- Le diplôme peut être délivré avec la mention « *with distinction* » après réalisation des conditions suivantes :
  - Pour chaque UE, obtention d'une note globale au moins égale à A et/ou B
  - Dans au moins 80 % des UE, obtention d'une note globale au moins égale à A,
  - Pour le projet de recherche, obtention d'une note globale au moins égale à A+.

En cas d'échec de validation du diplôme, le redoublement est possible, l'étudiant garde le bénéfice des UE validées

Master mention Pharmacologie 2ème année – parcours internationaux Eu2P

La deuxième année de master mention Pharmacologie – parcours internationaux Eu2P permet la validation de 60 crédits ECTS : 30 crédits ECTS relatifs à des enseignements théoriques et 30 crédits ECTS relatifs à la réalisation d'un projet de recherche.
L'entrée directe en deuxième année est possible sous réserve d'avoir validé une/des formation(s) ou d'avoir une expérience professionnelle équivalente à la première année en termes de crédits et/ou de prérequis.
Les enseignements théoriques proposent 18 unités d'enseignements (UE) de 3 ou 6 crédits ECTS de niveaux introductif, intermédiaire, et avancé regroupées dans 6 domaines (cf. liste du Tableau 3). Chaque domaine est coordonné au plan académique par les universités partenaires du consortium Eu2P.

Tableau 3 – Deuxième année de master mention Pharmacologie – parcours internationaux Eu2P : universités du consortium, liste des domaines et UE associées
(Intro : Introductif - Inter : Intermédiaire - Advan : Avancé)

Université coordinatrice de domaine	Domaines	Université coordinatrice d'UE	Titre du Module (UE)	Modalités d'examen (coef)	Note requise	Crédits ECTS	Niveau*
UAB, ES Universtitat Autònoma de Barcelona	D2. Benefit assessment of medicines	UAB, ES Universtitat Autònoma de Barcelona	D2M2. Clinical & pharmacological principles	Contrôle Continu 100%	5/10 (équivalence 10/20)	3	INTER
		UAB, ES Universtitat Autònoma de Barcelona	D2M3. Methods in clinical research, pharmacoepidemiology and in the assessment of the efficacy of medicines	Contrôle Continu 100%	5/10 (équivalence10/20)	3	INTER
		UAB, ES Universtitat Autònoma de Barcelona	D2M4. Critical appraisal of clinical trials: evidence-based medicine and itsuncertainties	Contrôle Continu 100%	5/10 (équivalence10/20)	3	ADVAN
UH, GB University of Hertfordshire	D3. Medicines Pharmacovigilance and regulatory aspects	UH, GB University of Hertfordshire	D3M2. Pharmacovigilance Regulations	Contrôle Continu 100%	50/100 (équivalence10/20)	3	INTER
		UH, GB University of Hertfordshire	D3M3. Pharmacovigilance regulatory processes	Contrôle Continu 100%	50/100 (équivalence10/20)	3	
		UNICAMPANIA, IT Università deglistudi della	D3M4. Phamacovigilance Audit & Inspection	Contrôle Continu (0,5)	18/30 (équivalence	3	INTER

		Campania LuigiVanvitelli		Examen écrit (0,5)	10/20)		
Université coordinatrice de domaine	**Domaines**	**Université coordinatrice d'UE**	**Titre du Module (UE)**	**Modalités d'examen (coef)**	**Note requise**	**Crédits ECTS**	**Niveau***
EMC, NL Erasmus Universitair MedishCentrum	D4. Medicines risk identification and quantification	EMC, NL Erasmus Universitair MedishCentrum	D4M1. Principles of identifying and recognizingadverse events and safety signals	Contrôle Continu (0,35) Examen écrit (0,65)	5.5/10 (équivalence10/20)	3	INTER
		UU, NL Universiiteit Utrecht	D4M2. Substantiation and quantification of risks	Contrôle Continu (0,35) Examen écrit (0,65)	5.5/10 (équivalence10/20)	6	INTER
		EMC, NL Erasmus Universitair MedishCentrum	D4M3. Identifying susceptibility for adversedrug reactions	Contrôle Continu (0,75) Examen écrit (0,25)	5.5/10 (équivalence10/20)	3	ADVAN
UU, NL Universiiteit Utrecht	D5. Medicines benefit-risk assessment	UU, NL Universiiteit Utrecht	D5M1. Introduction to B-R assessment and pharmacoeconomics in decision making	Contrôle Continu (0,4) Examen écrit(0,6)	5.5/10 (équivalence 10/20)	3	INTRO
		UU, NL Universiiteit Utrecht	D5M2. Principles of pharmacoeconomics and valuation of health states	Contrôle Continu (0,2) Examen écrit(0,8)	5.5/10 (équivalence 10/20)	3 ou 6	INTER
		UU, NL Universiiteit Utrecht	D5M3. Fundamentals of quantitative benefit-risk assessment methods indecision making on medicines	Contrôle Continu (0,4) Examen écrit(0,6)	5.5/10 (équivalence 10/20)	3	INTER
		UU, NL Universiiteit Utrecht	D5M4. Advanced quantitative benefit-risk assessment methods in decision making on medicines	Contrôle Continu (0,4) Examen écrit (0,6)	5.5/10 (équivalence 10/20)	3	ADVAN

* Intro : Introductif - Inter : Intermédiaire - Advan : Avancé

Université coordinatrice de domaine	Domaines	Université coordinatrice d'UE	Titre du Module (UE)	Modalités d'examen (coef)	Note requise	Crédits ECTS	Niveau*
UAB, ES Universitat Autònoma de Barcelona	D6. Medicines and public health	UAB, ES Universitat Autònoma de Barcelona	D6M2. Drug utilizationstudies: introduction & quantitative methods	Contrôle Continu 100%	5/10 (équivalence 10/20)	3	INTER
		UAB, ES Universitat Autònoma de Barcelona	D6M3. Drug utilization studies: qualitativemethods	Contrôle Continu 100%	5/10 (équivalence 10/20)	3	INTER
		UAB, ES Universitat Autònoma de Barcelona	D6M4. The public health impact of adverse drugreactions	Contrôle Continu 100%	5/10 (équivalence 10/20)	3	ADVAN
UNICAMPANIA, IT Università degli studi della Campania Luigi Vanvitelli	D7. Medicines and riskcommunication	UNICAMPANIA, IT Università deglistudi della Campania LuigiVanvitelli	D7M2- Information and communication about benefit-risk of medicines.Basic principles	Contrôle Continu (0,5) Examen écrit(0,5)	18/30 (équivalence 10/20)	3	INTRO
		UB, FR Université de Bordeaux	D7M3- Key roles and stakeholders in medicines risk communication: duties and challenges	Contrôle Continu (0,5) Examen écrit(0,5)	10/20	3	INTER
		UB, FR Université de Bordeaux	D7M4- Case studies in medicines risk communication	Contrôle Continu (0,5) Examen écrit(0,5)	10/20	3	ADVAN

* Intro : Introductif - Inter : Intermédiaire - Advan : Avancé

Modalités de contrôle des connaissances des enseignements théoriques et du projet de recherche de la deuxième année de Master mention Pharmacologie – parcours internationaux Eu2P

Les notes évaluant les UE et le projet de recherche sont attribuées par chaque responsable pédagogique en fonction du système de notation de l'université dont il dépend.
La note globale d'une UE est obtenue par le calcul de la moyenne des notes intermédiaires obtenues en contrôle continu et/ou lors du contrôle final.
Cette note globale est ensuite transposée en une note commune à toutes les universités intervenant dans le programme Eu2P, selon un tableau de correspondance entre les différentes universités (cf. Tableau 4).

Tableau 4 - Système de notation de la deuxième année du master mention Pharmacologie - parcours internationaux Eu2P - correspondance entre les systèmes de notation des différentes universités du consortium

Eu2P grades translation		Université de Bordeaux	University of Hertfordshire	Universiteit Utrecht	Erasmus Universitair Medisch Centrum Rotterdam	Universitat Autònoma de Barcelona	Università di Napoli
A+	Excellent	16,0 - 20	80 - 100	8,5 - 10	8,5 - 10	9,0 - 10	29 - 30 lode
A	Very Good	14,0 – 15,9	70 - 79	7,5 - 8,4	7,5 - 8,4		27 - 28
B	Good	12,0 – 13,9	60 - 69	7,0 - 7,4	7,0 - 7,4	7,0 - 8,9	23 - 26
C	Pass	10,0 – 11,9	50 - 59	5,5 - 6,9	5,5 - 6,9	5,0 – 6,9	18 - 22
F	Fail	0 - 9,9	0 - 49	0 - 5,4	0 - 5,4	0 - 4, 9	0 - 17

Validation des enseignements théoriques de la deuxième année de Master mention Pharmacologie – parcours internationaux Eu2P

Au cours de la deuxième année de master mention Pharmacologie – parcours internationaux Eu2P, l'étudiant a le choix entre 6 parcours (ou « tracks ») permettant la validation de 30 ECTS d'enseignement théorique.
Ces parcours sont les suivants :

- D2 Benefit assessment of medicines (Tableau 5A)
- D4 Medicines risk identification and quantification (Tableau 5B)
- D5 Medicines benefit- risk assessment (Tableau 5C)
- D6 Medicines and public health (Tableau 5D)
- D7 Medicines and risk communication (Tableau 5E)
- "Pharmacovigilance and Pharmaco-epidemiology" (Tableau 5F)

Ces parcours se composent :

- Pour tous les parcours : de 6 UE (ou *modules*) obligatoires communes à tous les parcours (tronc commun) et correspondant à 18 ECTS au total ;
- Pour tous les parcours sauf le parcours « Pharmacovigilance and Pharmaco-epidemiology » :
  - de 2 à 3 UE obligatoires supplémentaires spécifiques au parcours et permettant de couvrir 6 à 12 ECTS supplémentaires (cf. Tableaux 5A à 5F)
  - si besoin, de 1 à 2 UE optionnelles à choisir parmi celles proposées dans le cadre des autres parcours et n'appartenant pas au tronc commun, qui devront correspondre aux 3 à 6 ECTS à compléter pour atteindre le total de 30 ECTS nécessaire à la validation du parcours
- Pour le parcours « Pharmacovigilance and Pharmaco-epidemiology» l'organisation est différente :
  - parmi les enseignements dispensés dans le cadre des autres parcours et n'appartenant pas au tronc commun, l'étudiant(e) doit choisir des UE qui devront correspondre aux 12 ECTS à compléter pour atteindre le total de 30 ECTS nécessaire à la validation du parcours

La validation d'une UE nécessite l'obtention d'au moins la note globale C ou « pass » à cette UE. En cas d'échec, une deuxième session est possible, la note globale obtenue ne peut être supérieure à la note « pass ».

Tableau 5A – Deuxième année de Master mention Pharmacologie – parcours internationaux Eu2P

Parcours D2 « Benefit assessment of medicines » : liste des UE correspondant aux enseignements théoriques (30 ECTS) et récapitulatif des MCC

Unité d'Enseignement, UE (Nb ECTS)	Modalités d'examen (coef.)	Note requise	Note minimale requise (CC ou Exam)
UE Obligatoires – Tronc Commun pour un total de 18 ECTS			
D2M2- Clinical & pharmacological principles (3 ECTS)	Contrôle Continu (1)	10/20	5/10 (équivalence 10/20)
D3M2- Pharmacovigilance Regulations (3 ECTS)	Contrôle Continu (1)	10/20	50/100 (équivalence 10/20)
D4M1- Principles of identifying and recognizing adverse events and safety signals (3 ECTS)	Contrôle Continu (0,35) Examen écrit (0,65)	10/20	5.5/10 (équivalence 10/20)
D5M1- Introduction to B-R assessment and pharmaco-economics in decision making (3 ECTS)	Contrôle Continu (0,4) Examen écrit (0,6)	10/20	5.5/10 (équivalence 10/20)
D6M2- Drug utilization studies: introduction & quantitative methods (3 ECTS)	Contrôle Continu (1)	10/20	5/10 (équivalence 10/20)
D7M2- Information and communication about benefit-risk of medicines. Basic principles (3 ECTS)	Contrôle Continu (0,5) Examen écrit (0,5)	10/20	18/30 (équivalence 10/20)
UE Obligatoires supplémentaires Parcours Benefit assessment of medicines pour un total de 6 ECTS			
D2M3 - Methods in clinical research, pharmacoepidemiology and in the assessment of the efficacy of medicines (3ECTS)	Contrôle Continu (1)	10/20	5/10 (équivalence 10/20)
D2M4 - Critical appraisal of clinical trials: evidence-based medicine and its uncertainties (3 ECTS)	Contrôle Continu (1)	10/20	5/10 (équivalence 10/20)
UE Optionnelles au choix – 2 UE pour un total de 6 ECTS			
À choisir parmi les UE disponibles listées dans le tableau 3	Selon les modalités de contrôle respectives	10/20	Équivalence 10/20

Tableau 5B– Deuxième année de master mention Pharmacologie – parcours internationaux Eu2P

Parcours D4 « Medicines risk identification and quantification »: liste des UE correspondant aux enseignements théoriques (30 ECTS) et récapitulatif des MCC

Unité d'Enseignement, UE (Nb ECTS)	Modalités d'examen (coef.)	Note requise	Note minimale requise (CC ou Exam)
UE Obligatoires – Tronc Commun pour un total de 18 ECTS			
D2M2- Clinical & pharmacological principles (3 ECTS)	Contrôle Continu (1)	10/20	5/10 (équivalence 10/20)
D3M2- Pharmacovigilance Regulations (3 ECTS)	Contrôle Continu (1)	10/20	50/100 (équivalence 10/20)
D4M1- Principles of identifying and recognizing adverse events and safety signals (3 ECTS)	Contrôle Continu (0,35) Examen écrit (0,65)	10/20	5.5/10 (équivalence 10/20)
D5M1- Introduction to B-R assessment and pharmaco-economics in decision making (3 ECTS)	Contrôle Continu (0,4) Examen écrit (0,6)	10/20	5.5/10 (équivalence 10/20)
D6M2- Drug utilization studies: introduction & quantitative methods (3 ECTS)	Contrôle Continu (1)	10/20	5/10 (équivalence 10/20)
D7M2- Information and communication about benefit-risk of medicines. Basic principles (3 ECTS)	Contrôle Continu (0,5) Examen écrit (0,5)	10/20	18/30 (équivalence 10/20)
UE Obligatoires supplémentaires Parcours Medicines risk identification and quantification pour un total de 9 ECTS			
D4M2- Substantiation and quantification of risks (6 ECTS)	Contrôle Continu (0,35) Examen écrit (0,65)	10/20	5.5/10 (équivalence 10/20)
D4M3- Identifying susceptibility for adverse drug reactions (3 ECTS)	Contrôle Continu (0,35) Examen écrit (0,65)	10/20	5.5/10 (équivalence 10/20)
UE Optionnelles au choix – 1 UE pour un total de 3 ECTS			
À choisir parmi les UE disponibles listées dans le tableau 3	Selon les modalités de contrôle respectives	10/20	Équivalence 10/20

Tableau 5C – Deuxième année de master mention Pharmacologie – parcours internationaux Eu2P

Parcours D5 « Medicines benefit-risk assessment»: liste des UE correspondant aux enseignements théoriques (30 ECTS) et récapitulatif des MCC

Unité d'Enseignement, UE (Nb ECTS)	Modalités d'examen (coef.)	Note requise	Note minimale requise (CC ou Exam)
UE Obligatoires – Tronc Commun pour un total de 18 ECTS			
D2M2- Clinical & pharmacological principles (3 ECTS)	Contrôle Continu (1)	10/20	5/10 (équivalence 10/20)
D3M2- Pharmacovigilance Regulations (3 ECTS)	Contrôle Continu (1)	10/20	50/100 (équivalence 10/20)
D4M1- Principles of identifying and recognizing adverse events and safety signals (3 ECTS)	Contrôle Continu (0,35) Examen écrit (0,65)	10/20	5.5/10 (équivalence 10/20)
D5M1- Introduction to B-R assessment and pharmaco-economics in decision making (3 ECTS)	Contrôle Continu (0,4) Examen écrit (0,6)	10/20	5.5/10 (équivalence 10/20)
D6M2- Drug utilization studies: introduction & quantitative methods (3 ECTS)	Contrôle Continu (1)	10/20	5/10 (équivalence 10/20)
D7M2- Information and communication about benefit-risk of medicines. Basic principles (3 ECTS)	Contrôle Continu (0,5) Examen écrit (0,5)	10/20	18/30 (équivalence 10/20)
UE Obligatoires supplémentaires Parcours Medicines benefit- risk assessment pour un total de 12 ECTS			
D5M2- Principles of pharmacoeconomics and valuation of health states (6 ECTS)	Contrôle Continu (0,2) Examen écrit (0,8)	10/20	5.5/10 (équivalence 10/20)
D5M3- Fundamentals of quantitative benefit-risk assessment methods in decision making on medicines (3 ECTS)	Contrôle Continu (0,4) Examen écrit (0,6)	10/20	5.5/10 (équivalence 10/20)
D5M4 - Advanced quantitative benefit-risk assessment methods in decision making on medicines (3 ECTS)	Contrôle Continu (0,4) Examen écrit (0,6)	10/20	5.5/10 (équivalence 10/20)
Aucune UE Optionnelle au choix			

Tableau 5D – Deuxième année de master mention Pharmacologie – parcours internationaux Eu2P

Parcours D6 « Medicines and public health »: liste des UE correspondant aux enseignements théoriques (30 ECTS) et récapitulatif des MCC

Unité d'Enseignement, UE (Nb ECTS)	Modalités d'examen (coef.)	Note requise	Note minimale requise (CC ou Exam)
UE Obligatoires – Tronc Commun pour un total de 18 ECTS			
D2M2- Clinical & pharmacological principles (3 ECTS)	Contrôle Continu (1)	10/20	5/10 (équivalence 10/20)
D3M2- Pharmacovigilance Regulations (3 ECTS)	Contrôle Continu (1)	10/20	50/100 (équivalence 10/20)
D4M1- Principles of identifying and recognizing adverse events and safety signals (3 ECTS)	Contrôle Continu (0,35) Examen écrit (0,65)	10/20	5.5/10 (équivalence 10/20)
D5M1- Introduction to B-R assessment and pharmaco-economics in decision making (3 ECTS)	Contrôle Continu (0,4) Examen écrit (0,6)	10/20	5.5/10 (équivalence 10/20)
D6M2- Drug utilization studies: introduction & quantitative methods (3 ECTS)	Contrôle Continu (1)	10/20	5/10 (équivalence 10/20)
D7M2- Information and communication about benefit-risk of medicines. Basic principles (3 ECTS)	Contrôle Continu (0,5) Examen écrit (0,5)	10/20	18/30 (équivalence 10/20)
UE Obligatoires supplémentaires Parcours Medicines and public health pour un total de 6 ECTS			
D6M3- Drug utilization studies: qualitative methods (3 ECTS)	Contrôle Continu (1)	10/20	5/10 (équivalence 10/20)
D6M4- The public health impact of adverse drug reactions (3 ECTS)	Contrôle Continu (1)	10/20	5/10 (équivalence 10/20)
UE Optionnelles au choix – UE pour un total de 6 ECTS			
À choisir parmi les UE disponibles listées dans le tableau 3	Selon les modalités de contrôle respectives	10/20	Équivalence 10/20

Tableau 5E – Deuxième année de master mention Pharmacologie – parcours internationaux Eu2P

Parcours D7 « Medicines and risk communication »: liste des UE correspondant aux enseignements théoriques (30 ECTS) et récapitulatif des MCC

Unité d'Enseignement, UE (Nb ECTS)	Modalités d'examen (coef.)	Note requise	Note minimale requise (CC ou Exam)
UE Obligatoires – Tronc Commun pour un total de 18 ECTS			
D2M2- Clinical & pharmacological principles (3 ECTS)	Contrôle Continu (1)	10/20	5/10 (équivalence 10/20)
D3M2- Pharmacovigilance Regulations (3 ECTS)	Contrôle Continu (1)	10/20	50/100 (équivalence 10/20)
D4M1- Principles of identifying and recognizing adverse events and safety signals (3 ECTS)	Contrôle Continu (0,35) Examen écrit (0,65)	10/20	5.5/10 (équivalence 10/20)
D5M1- Introduction to B-R assessment and pharmaco-economics in decision making (3 ECTS)	Contrôle Continu (0,4) Examen écrit (0,6)	10/20	5.5/10 (équivalence 10/20)
D6M2- Drug utilization studies: introduction & quantitative methods (3 ECTS)	Contrôle Continu (1)	10/20	5/10 (équivalence 10/20)
D7M2- Information and communication about benefit-risk of medicines. Basic principles (3 ECTS)	Contrôle Continu (0,5) Examen écrit (0,5)	10/20	18/30 (équivalence 10/20)
UE Obligatoires supplémentaires Parcours Medicines and risk communication pour un total de 6 ECTS			
D7M3- Key roles and stakeholders in medicines risk communication: duties and challenges (3 ECTS)	Contrôle Continu (0,5) Examen écrit (0,5)	10/20	10/20
D7M4- Case studies in medicines risk communication (3 ECTS)	Contrôle Continu (0,5) Examen écrit (0,5)	10/20	10/20
UE Optionnelles au choix – UE pour un total de 6 ECTS			
À choisir parmi les UE disponibles listées dans le tableau 3	Selon les modalités de contrôle respectives	10/20	Équivalence 10/20

Tableau 5F– Deuxième année de master mention Pharmacologie – parcours internationaux Eu2P

Parcours « Pharmacovigilance and Pharmaco-epidemiology» : liste des UE correspondant aux enseignements théoriques (30 ECTS) et récapitulatif des MCC

Unité d'Enseignement, UE (Nb ECTS)	Modalités d'examen (coef.)	Note requise	Note minimale requise (CC ou Exam)
UE Obligatoires – Tronc Commun pour un total de 18 ECTS			
D2M2- Clinical & pharmacological principles (3 ECTS)	Contrôle Continu (1)	10/20	5/10 (équivalence 10/20)
D3M2- Pharmacovigilance Regulations (3 ECTS)	Contrôle Continu (1)	10/20	50/100 (équivalence 10/20)
D4M1- Principles of identifying and recognizing adverse events and safety signals (3 ECTS)	Contrôle Continu (0,35) Examen écrit (0,65)	10/20	5.5/10 (équivalence 10/20)
D5M1- Introduction to B-R assessment and pharmaco-economics in decision making (3 ECTS)	Contrôle Continu (0,4) Examen écrit (0,6)	10/20	5.5/10 (équivalence 10/20)
D6M2- Drug utilization studies: introduction & quantitative methods (3 ECTS)	Contrôle Continu (1)	10/20	5/10 (équivalence 10/20)
D7M2- Information and communication about benefit-risk of medicines. Basic principles (3 ECTS)	Contrôle Continu (0,5) Examen écrit (0,5)	10/20	18/30 (équivalence 10/20)
UE Optionnelles au choix UE pour un total de 12 ECTS			
À choisir parmi les UE disponibles listées dans le tableau 3	Selon les modalités de contrôle respectives	10/20	Équivalence 10/20

Validation du projet de recherche de la deuxième année de Master mention Pharmacologie – parcours internationaux Eu2P

Comme pour la première année de master mention Pharmacologie – parcours internationaux Eu2P, le projet de recherche est conduit sous l'encadrement d'un directeur de recherche et il est accompagné par un superviseur académique faisant partie des universités partenaires de Eu2P. L'évaluation du rapport écrit et de la soutenance orale est réalisée par deux examinateurs, dont l'un au moins est un expert académique.

La note globale du projet de recherche est la moyenne de trois notes :

- **Note 1**: Les deux examinateurs notent le rapport écrit et la moyenne de leurs notes compte pour 40% de la note globale du projet de recherche
- **Note 2**: Les deux examinateurs notent la soutenance orale et la moyenne de leurs notes compte pour 40% de la note globale du projet de recherche
- **Note 3**: Le superviseur académique et le directeur du projet de recherche notent chacun la conduite du projet et la moyenne de leurs notes compte pour 20% de la note globale du projet de recherche.

Le projet de recherche est validé par l'obtention d'au moins la note globale C ou « pass ». En cas d'échec, une deuxième session est possible, la note globale obtenue ne peut être supérieure à la note C ou « pass ».

Obtention du diplôme de deuxième année de Master mention Pharmacologie – parcours internationaux Eu2P

Comme pour la première année de master mention Pharmacologie – parcours internationaux Eu2P, le diplôme est délivré en cas de validation de toutes les UE relatives aux enseignements théoriques (note globale au moins égale à C ou "pass" dans chaque UE) et de validation du projet de recherche (note globale au moins égale à C ou "pass" pour le projet).

- Le diplôme peut être délivré avec la mention « *with commendation* » dans les conditions suivantes :
  - Pour chaque UE, obtention d'une note globale au moins égale à C, et ce, exclusivement en première session,
  - Dans au moins 80 % des UE, obtention d'une note globale au moins égale à B,
  - Pour le projet de recherche, obtention d'une note globale au moins égale à A+.

- Le diplôme peut être délivré avec la mention « *with distinction* » après réalisation des conditions suivantes :
  - Pour chaque UE, obtention d'une note globale au moins égale à A et/ou B
  - Dans au moins 80 % des UE, obtention d'une note globale au moins égale à A,
  - Pour le projet de recherche, obtention d'une note globale au moins égale à A+.

En cas d'échec de validation du diplôme, le redoublement est possible, l'étudiant garde le bénéfice des UE validées.

Master mention Pharmacologie 2ème année – Parcours français PEPV

La deuxième année de master mention Pharmacologie – Parcours en français PEPV (Pharmaco-Epidémiologie et PharmacoVigilance) permet la validation de 60 crédits ECTS : 30 crédits ECTS relatifs à des enseignements théoriques et 30 crédits ECTS relatifs à la réalisation d'un projet de recherche.
L'entrée directe en deuxième année est possible sous réserve d'avoir validé une/des formation(s) ou d'avoir une expérience professionnelle équivalente à la première année en termes de crédits et/ou de prérequis. L'entrée depuis la première année de master mention Pharmacologie – Eu2P est directement possible à tous les étudiants francophones ayant validé la première année.

Enseignements théoriques (semestre 3, validation de 30 ECTS)

La deuxième année de master mention Pharmacologie – PEPV propose 2 parcours :
- « Pharmaco-épidémiologie » (PE)
- « Pharmacovigilance » (PV)

Les enseignements théoriques proposent 10 Unités d'Enseignements (UE) validant chacune 3 ou 6 crédits ECTS.
Les modalités d'évaluation des connaissances des UE font appel :
- à un(des) contrôle(s) continu(s) écrit(s) ou oral (ex. critique d'article(s), proposition de protocole(s), etc.) et/ou
- à des épreuves écrites sur table ou orales.

Les UE ne sont pas compensables et comptent pour un coefficient de 1 pour 3 ECTS ou 2 pour 6 ECTS dans la moyenne générale des enseignements théoriques.
Chaque parcours nécessite, selon les choix, la validation de 8 ou 9 UE pour lesquelles les enseignements sont délivrés au Semestre 3.
La liste de ces UE et le récapitulatif de leur MCC est donnée, par parcours, dans les Tableaux 6a et 6b.
Ces UE comprennent :
- Pour les 2 parcours : 5 UE obligatoires communes constituant le Tronc Commun de l'enseignement du Master mention Pharmacologie 2ème année – PEPV (UE TC-BASES, TC-COMTRA, TC-STAT, TC-PV et TC-PE) et représentant au total 18 ECTS
- En plus pour le parcours PE :
  - 2 UE obligatoires supplémentaires (SPE-PE et SPE-STAT) représentant 6 ECTS au total
  - 1 ou 2 UE optionnelles au choix pour compléter les 30 ECTS du parcours (soit choix de l'UE SPE-PV (6 ECTS), soit choix des UE PECO et UE META (3 ECTS chacune)
- En plus pour le parcours PV :
  - 1 UE obligatoire supplémentaire (SPE-PV) représentant 6 ECTS
  - 2 UE optionnelles au choix pour compléter les 30 ECTS du parcours (parmi les UE SPE-PE, SPE-STAT, PECO, et META (3 ECTS chacune)). L'UE SPE-STAT nécessite obligatoirement le choix de l'UE SPE-PE.

Tableau 6a – Master mention Pharmacologie 2e année – Parcours français PEPV
Parcours PE : liste des UE correspondant aux enseignements théoriques (30 ECTS) et récapitulatif des MCC

Unité d'Enseignement, UE (Nb ECTS)	Modalités d'examen (coef.)	Note requise	Note minimale requise (CC ou Exam)
UE Obligatoires – Tronc Commun (Parcours PE & Parcours PV)			
TC-BASES : Bases de l'évaluation du médicament en situation réelle de soins (3 ECTS)	Examen écrit (1)	10/20	8/20
TC-COMTRA : Compétences transverses en recherche observationnelle (3 ECTS)	Contrôle Continu (1)	10/20	8/20
TC-STAT : Bases statistiques pour la recherche observationnelle (3 ECTS)	Contrôle Continu (0,4) Examen (écrit et informatique) (0,6)	10/20	8/20
TC-PV : Fondamentaux en pharmacovigilance (3 ECTS)	Contrôle Continu (0,4) Examen écrit (0,6)	10/20	8/20
TC-PE : Fondamentaux en pharmaco-épidémiologie (6 ECTS)	Contrôle Continu (0,4) Examen écrit (0,6)	10/20	8/20
UE Obligatoires supplémentaires Parcours PE			
SPE-PE : Méthodes avancées en pharmaco-épidémiologie (3 ECTS)	Contrôle Continu (0,4) Examen écrit (0,6)	10/20	8/20
SPE-STAT : Statistiques avancées en pharmaco-épidémiologie (3 ECTS)	Contrôle Continu (0,4) Examen (écrit et informatique) (0,6)	10/20	8/20
UE Optionnelles au choix Parcours PE (1 ou 2 UE pour un total de 6 ECTS)			
SPE-PV : Pratiques et méthodes avancées en pharmacovigilance (6 ECTS)	Contrôle Continu (0,4) Examen écrit (0,6)	10/20	8/20
PECO : Principes généraux des évaluations pharmaco-économiques (3 ECTS)	Contrôle continu (1)	10/20	8/20
META : Principes, méthodes, analyse, interprétation des études par méta-analyse (3 ECTS)	Contrôle continu (1)	10/20	8/20

Tableau 6b – Master mention Pharmacologie 2e année – Parcours français PEPV

Unité d'Enseignement, UE (Nb ECTS)	Modalités d'examen (coef.)	Note requise	Note minimale requise (CC ou Exam)
UE Obligatoires – Tronc Commun (Parcours PE & Parcours PV)			
TC-BASES : Bases de l'évaluation du médicament en situation réelle de soins (3 ECTS)	Examen écrit (1)	10/20	8/20
TC-COMTRA : Compétences transverses en recherche observationnelle (3 ECTS)	Contrôle Continu (1)	10/20	8/20
TC-STAT : Bases statistiques pour la recherche observationnelle (3 ECTS)	Contrôle Continu (0,4) Examen (écrit et informatique) (0,6)	10/20	8/20
TC-PV : Fondamentaux en pharmacovigilance (3 ECTS)	Contrôle Continu (0,4) Examen écrit (0,6)	10/20	8/20
TC-PE : Fondamentaux en pharmaco-épidémiologie (6 ECTS)	Contrôle Continu (0,4) Examen écrit (0,6)	10/20	8/20
UE Obligatoire supplémentaire – Parcours PE (Optionnelles au choix parcours PV)*			
SPE-PE : Méthodes avancées en pharmaco-épidémiologie (3 ECTS)	Contrôle Continu (0,4) Examen écrit (0,6)	10/20	8/20
SPE-STAT** : Statistiques avancées en pharmaco-épidémiologie (3 ECTS)	Contrôle Continu (0,4) Examen (écrit et informatique) (0,6)	10/20	8/20
UE Obligatoire supplémentaire – Parcours PV (Optionnelle au choix parcours PE)*			
SPE-PV : Pratiques et méthodes avancées en pharmacovigilance (6 ECTS)	Contrôle Continu (0,4) Examen écrit (0,6)	10/20	8/20
UE Optionnelles au choix –Parcours PE & Parcours PV*			
PECO : Principes généraux des évaluations pharmaco-économiques (3 ECTS)	Contrôle continu (1)	10/20	8/20
META : Principes, méthodes, analyse, interprétation des études par méta-analyse (3 ECTS)	Contrôle continu (1)	10/20	8/20

* Le choix des UE optionnelles doit représenter un total de 6 ECTS
** Le choix de l'UE SPE-STAT nécessite obligatoirement le choix de l'UE SPE-PE.

UE Stage d'application : projet de recherche (semestre 4, validation de 30 crédits ECTS)

L'UE Stage d'application dure 5 mois temps plein, et devra être terminé au 30 septembre et ne pas excéder 924h (6 mois à temps plein).
L'étudiant pourra aussi, avec l'accord de l'enseignant responsable, effectuer un stage facultatif (1 mois), une fois la soutenance passée.

Le projet de recherche est encadré par un directeur de stage et accompagné par un tuteur de l'équipe pédagogique ou des enseignants du master.
Le stage d'application fait l'objet d'une validation finale sous forme d'un mémoire écrit, évalué par le tuteur, et d'une soutenance orale, évaluée par un jury composé des membres de l'équipe pédagogique et des tuteurs. La soutenance orale de l'UE stage d'application devra avoir lieu obligatoirement avant le 30 Septembre.

Le projet de recherche est validé par l'obtention d'une note au moins égale à 10/20 pour le rapport écrit (mémoire de stage) et au moins égale à 10/20 pour la soutenance orale (non compensables) (Tableau 7).

Lorsque ces conditions ne sont pas remplies, le candidat peut se présenter à une seconde session selon des modalités définies par le comité pédagogique du master. La(es) note(s) de la 2nde session de rattrapage se substitue(nt) à celle(s) de la session 1.

Chacune des notes en rapport avec le projet de recherche (mémoire et soutenance) compte pour un quart de la note totale lors du calcul de la moyenne générale obtenue par l'étudiant dans le master, prise en compte pour attribuer les mentions et déterminer le rang de classement (donc 50 % pour la moyenne des notes théoriques, 25 % pour la note de rapport écrit, 25 % pour la note de soutenance orale).

Tableau 7 – Deuxième année de master mention Pharmacologie – Parcours en français PEPV
MCC de l'UE stage d'application (30 ECTS)

UE Stage d'application	TypeUE	Note requise	Modalités de validation
Rédaction d'un rapport écrit	OB	10/20	**Validation du stage :** note minimale de 10/20 pour le rapport écrit et pour la soutenance orale (non compensables)
Soutenance orale devant jury	OB	10/20	
UE Stage Facultatif (1 mois)	Optionnel	Non Applicable	Pas de crédit ECTS supplémentaire

Sessions d'examen

Sauf indication contraire, aucun document ne peut être consulté lors des épreuves finales ni aucun matériel électronique utilisé. Le non-respect de cette disposition constitue une fraude aux examens. Les examens peuvent exceptionnellement, avec l'accord de l'enseignant responsable, avoir lieu à distance.

- 1ère session (janvier)

Une UE est considérée comme validée si l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20. En cas de contrôle continu et d'examen sur table : la note du contrôle continu compte pour 40 % de la note globale, et celle de l'examen final pour 60%.
La note minimale requise pour le contrôle continu ou l'épreuve sur table est de 8/20 non compensable.
Si la note globale de l'UE est ≥ 10/20 mais qu'il existe une note (examen ou contrôle continu) inférieure à la note minimale requise (8/20), l'étudiant doit se représenter à la session de rattrapage qui sera organisée sous la forme d'une épreuve écrite ou orale.

- 2ème session de rattrapage (juillet)

Si l'UE n'est pas validée, une seconde session d'examen sera organisée sous la forme d'une épreuve écrite ou orale. La(es) note(s) de la 2nde session de rattrapage se substitue(nt) à celle(s) de la session 1. Une UE est considérée comme validée si l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 à la session de rattrapage.
Pour l'UE stage d'application, l'étudiant devra retravailler son mémoire et/ou repasser son oral, à la discrétion du jury.

Obtention du diplôme de deuxième année de Master Mention Pharmacologie – Parcours en français PEPV

Le diplôme de master est obtenu après validation (note ≥ 10/20) des enseignements théoriques et du projet de recherche (note ≥ 10/20). Les deux notes ne sont pas compensables.

Le diplôme de master est délivré avec des mentions de réussite en fonction de la moyenne générale obtenue entre les notes des UE des enseignements théoriques et les notes obtenues pour le projet de recherche :

- « Passable » : moyenne générale égale ou supérieure à 10/20
- « Assez bien » : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20
- « Bien » : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20
- « Très bien » : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20.

Un classement apparaît sur le relevé de notes.

En cas de redoublement, l'étudiant conserve le bénéfice des UE validées (notes au moins égales à 10/20) uniquement s'il reprend une inscription l'année suivante.

université de BORDEAUX

Extrait du registre des délibérations du Conseil du collège sciences de la santé

Séance du 23 septembre 2026
Présidence du Professeur Pierre Dubus, directeur du collège des sciences de la santé

Délibération portant approbation des Modalités de Contrôle des Connaissances et Compétences (MCCC) du Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales (DFGSM 2e et 3e années), et du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales (DFASM 1ère, 2e et 3e années).

Le Professeur Pierre Dubus présente **les MCCC des DFGSM et DFASM pour l'année universitaire 2026/2027**.

Le Professeur Pierre Dubus, Directeur du collège, sollicite l'avis des membres du conseil.

Ces derniers émettent un avis favorable à l'unanimité des présents (quorum atteint), aux MCCC ainsi présentées.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Bordeaux, le 24 septembre 2026

Le Directeur du collège des sciences de la santé



Professeur Pierre DUBUS

UFR
Sciences Médicales

COLLEGE SCIENCES DE LA SANTÉ

université de BORDEAUX

Livret des Enseignements

DFGSM 2

Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales

2ème année

Année universitaire 2026-2027

Le mot de la coordonnatrice d'année et du Doyen

Bienvenue en DFGSM2.

Toutes les années du cursus médical sont importantes pour votre préparation à l'Examen Dématérialisé National (E.D.N.), aux ECOS, et surtout à votre futur exercice professionnel.

Le programme du DFGSM2 comporte des unités d'enseignement intégrées multidisciplinaires. Investissez le temps nécessaire pour maîtriser les connaissances de ces UE, indispensables pour votre futur exercice quelle que soit votre spécialité. Cette année vous permettra également d'établir vos premiers contacts avec le milieu professionnel au cours du stage infirmier, d'apprendre les gestes de premier secours et d'urgence, et de commencer votre formation aux stratégies de l'interrogatoire médical et de l'examen clinique. Toutes les années du cursus médical sont importantes pour votre préparation à l'Examen Dématérialisé National (E.D.N.), aux ECOS, et surtout à votre futur exercice professionnel.

Les examens de fin de semestre et de fin d'année sont destinés à contrôler la bonne acquisition des connaissances. La moyenne à chacune des unités d'enseignement, obligatoire ou complémentaire, sera exigée pour le passage en DFGSM 3.

Nous encourageons les étudiants motivés à participer au tutorat des étudiants de 1ère année. Ce tutorat, proposé à l'initiative des associations étudiantes en partenariat avec l'Université de Bordeaux, a pour but de permettre à tout étudiant de se préparer dans de bonnes conditions aux examens classants. La participation au tutorat en DFGSM 2 et DFGSM 3 vous permettra d'obtenir l'UE complémentaire didactique validant un enseignement complémentaire optionnel de DFGSM 2, DFGSM 3 et pourra vous dispenser d'un module d'enseignement complémentaire en DFASM.

Vous êtes dans un cursus professionnalisant universitaire. Les seules vacances universitaires couvrent la période des fêtes de fin d'année civile. Le mois de janvier est destiné aux stages infirmiers et FGSU, et n'est donc pas un mois de vacances. Les 2ièmes sessions (UE, FGSU) peuvent être programmées jusqu'à la 1ère semaine de juillet. Prévoyez vos temps de loisirs en conséquence.

Dans certains stages des photographies des patients notamment lors d'interventions chirurgicales sont réalisées par l'équipe soignante. Cette démarche fait partie du dossier patient, avec l'accord de celui-ci. En revanche il est strictement interdit de réaliser des photographies au sein des stages pour son usage personnel que ce soit des patients ou du personnel. Ces enregistrements n'ont pas vocation à rester sur les smartphones ou ordinateurs des étudiants et ne doivent en aucun cas être diffusé sur des réseaux sociaux même en publication éphémère.
Cela serait une violation du secret professionnel et du droit à l'image.

Chers étudiants, changez dès à présent votre appropriation des études pour vous positionner en tant que futur médecin qui apprend son métier, plutôt qu'en tant qu'étudiant qui valide un niveau d'études. Votre parcours en amont de votre admission en DFGSM2 a nécessité un lourd investissement, vous avez donc les méthodes de travail adéquates pour atteindre cet objectif !

Professeure Sandrine DABERNAT
Coordonnatrice des enseignements
de DFGSM 2

Professeur Pierre MERVILLE
Doyen
Faculté de Médecine de Bordeaux

Sommaire

Bien-être des étudiants à l'université 6
Formation Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) 9
Vaccinations obligatoires 10
Bureau Vie étudiante (BVE) 13
Renseignements pratiques 14
Enseignements obligatoires 2026-2027 15
ATTENTION : Enseignements dirigés et travaux pratiques 16
Informations importantes 17
Etudiants à besoins spécifiques (PHASE) 18
Bureau Mobilité Internationale 19
Charte de bonne conduite numérique des cours à distance 20
Unités d'enseignement 21
    Premier Semestre 21
    Second Semestre 22
Contenu du programme 23
    UE : Enseignement de sémiologie pratique à la faculté 25
    UE : Tissu sanguin 28
    UE : Bases moléculaires, cellulaires et tissulaires des traitements médicamenteux 32
    UE : Appareil respiratoire 34
    UE : Système cardiovasculaire 36
    UE : Nutrition 38
    UE : Informatique 39
    UE : Langue étrangère : Anglais 40
    UE : Formation Pratique aux Gestes et Soins d'Urgence 41
    UE : Appareil Locomoteur 42
    UE : Biopathologie moléculaire, cellulaire et tissulaire 44
    UE : Immunologie, immunopathologie et immunointervention 46
    46
    UE : Revêtement cutané 48
    UE : Tête et cou 50
    UE : Transition Environnementale et Sociétale : quels enjeux en santé ? 51
Enseignements complémentaires 53
    UE Didactique : tutorat 54
    Anglais médical 56
    Parcours d'initiation à la recherche en Santé 57
    Unités Enseignements Recherche (U.E.R et stage recherche) 57
    Ecole Santé Sciences : une formation précoce à la recherche en parallèle de vos études de santé 58
    UE complémentaire : Médecine moléculaire des hémopathies (MHEMO) 59
    UE complémentaire : Appareil respiratoire 60
Valorisation du parcours de formation 61
Organisation des examens des études médicales : DFGSM 2 63
    Modalités pratiques des examens 63
Règlementation 65
    Conditions de validation 66
    Redoublement 66
    Les sessions 66
    Exclusion des études médicales 66

Les infirmières de l'Espace Santé **Etudiants** vous proposent du

soutien psychologique

DE PROXIMITÉ

*Sur le campus **Carreire***
Bâtiment 5D, bureau A18

les jeudis matins
sur rendez-vous



sans aucune avance de frais
(tiers payant intégral)

ESPACE SANTÉ ÉTUDIANTS / université de BORDEAUX

WWW.SANTE-ETUDIANTS-BDX.FR
ESPACE_SANTE_ETUDIANTS_BDX

I. Lutte contre le harcèlement et les violences

Afin de favoriser un climat d'études sain et respectueux, propice à l'épanouissement de toutes et tous, mais aussi dans l'objectif de lutter contre toute forme de discrimination [raciste, sexiste, liée à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre ...], d'intimidation et de violence, l'UFR Sciences Médicales affirme sa volonté de tout mettre en œuvre pour que les victimes soient écoutées et accompagnées dans leurs démarches. Des moyens sont mis en place au sein de l'Université et de notre UFR pour recevoir votre parole, vous diriger vers des personnes ressources si vous en ressentez le besoin, et vous accompagner dans vos démarches juridiques. Des mesures concrètes sont prises contre les personnes suspectes d'avoir commis ces agressions ou tout autre acte discriminant, quel que soit leur statut.

L'université de Bordeaux s'engage à vous offrir des conditions d'études et de vie sur le campus optimales. Au travers de son règlement intérieur, l'établissement rappelle aux membres de la communauté universitaire leurs droits et devoirs. Le respect de ces dispositions garantit le bon ordre au sein de l'établissement et la cohésion des étudiants et des personnels. A ce titre, nous vous rappelons que le bizutage est interdit, notamment lors des événements festifs et des moments d'intégration.
Si vous avez été victime ou témoin d'actes humiliants ou dégradants, la Cellule d'écoute, de veille et de signalement (CEVS) se tient à votre disposition.
Par le biais de la cellule, vous pourrez bénéficier d'une écoute et d'un accompagnement, assurés par un cabinet de psychologie. Les éléments communiqués à la CEVS sont confidentiels et peuvent, si nécessaire, donner lieu à toute mesure de traitement utile.

A venir pour l'année 2025-26,1 séminaire obligatoire sur les violences sexuelles et sexistes le 19 septembre puis 3 séminaires (obligatoires) sur la santé mentale et les identités de genre ainsi que sur la déontologie médicale au semestre 2 (dates à définir prochainement).

Si vous êtes victime ou témoin d'une agression sexiste ou sexuelle, ou d'un acte discriminant, nous tenons à ce que vous sachiez que nous sommes de votre côté. N'hésitez pas à nous le signaler. Notre objectif commun est de faire cesser ces violences encore trop présentes à l'hôpital comme à la faculté.

Si vous êtes victime ou témoin de tels comportements punis par la loi, plusieurs moyens sont à votre disposition pour le signaler :

- **La cellule de veille contre le harcèlement sexuel, les violences sexistes et homophobes à l'Université** : une cellule de veille et de signalement existe à l'université de Bordeaux. Lieu d'écoute, d'orientation et d'accompagnement des victimes ou des témoins, elle répond concrètement et en toute confidentialité aux situations dont elle est saisie et agit pour prévenir et dissuader tout comportement abusif.
  Contact étudiants : celluledeveille.etudiant@u-bordeaux.fr
  https://www.u-bordeaux.fr/campus/citoyennete-et-vivre-ensemble/Harcelement-discriminations-et-violences
- **Le site du Collège Santé** : un signalement anonyme pourra être effectué sur le site du Collège Santé à l'adresse suivante : signalement.college.sante@u-bordeaux.fr dont les élus étudiants seront destinataires. Ils feront une analyse des faits signalés et les transmettront, le cas échéant, aux coordonnateurs d'années afin que des mesures soient prises.

- **Au CHU,** un dispositif de signalement des violences entre professionnels s'est mis en place. Chaque professionnel, quel que soit son statut (médical, non médical, étudiant) peut remplir un formulaire dédié disponible sur le portail du CHU :
  Il est disponible directement sur le portail intranet du CHU, via le lien et/ou le QR code suivants (**aussi accessibles depuis un téléphone mobile**) :
  https://iia.chu-bordeaux.fr/prog/openpage.php?idCor=Cor_556d3e7af9ece9f64bf4c74c6325074a

  Chaque signalement est transmis de façon sécurisée à une cellule de recueil composée d'un nombre limité de personnes soumises au secret professionnel. Le signalement peut être anonyme. Toutefois, pour faire l'objet d'un traitement adapté, l'identité de l'auteur du signalement doit être précisée, qu'il soit victime ou témoin des faits rapportés
- **Portail de signalement Police ou Gendarmerie** #NeRienLaisserPasser : ce portail vous assure un accueil personnalisé et adapté par un policier ou un gendarme. Il est disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. La discussion interactive instantanée permet un échange individualisé avec un policier ou un gendarme spécifiquement formé à la prise en charge des victimes de violences sexuelles et sexistes.
  https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/Infos-pratiques/Signalement-des-violences-sexuelles-et-sexistes
- **Violences sexistes et sexuelles : 3919 et** https://lannuaire.service-public.fr/centres-contact/R17892

II. Dispositif de bienvenue des étudiants en DFGSM2 et santé mentale

Le projet **"Happy Doc"** est un évènement visant à promouvoir la santé et le bien être des étudiants ainsi que leur intégration. Il se déroule les 2 et 3 septembre sous la forme d'ateliers thématiques participatifs et ludiques.

III. Questions éthiques et identitaires dans les pratiques de soins

La santé mentale des étudiants à l'université est une préoccupation constante de l'UFR. Dans ce cadre, un séminaire obligatoire est proposé au second semestre notamment pour familiariser les étudiants aux identités de genre en lien avec la pratique de soins. Un séminaire avec le Conseil de l'Ordre des médecins de Nouvelle Aquitaine sur la déontologie médicale sera aussi organisé sur ce même semestre.

- **Centre national d'appui à la qualité de vie des étudiants en santé (CNA) :** cette structure de coordination a pour mission de favoriser la qualité de vie des étudiants en santé en proposant des interventions et des soutiens adaptés.
  soutien@cna.fr – 21 rue Descartes – 75350 Paris Cedex 05 – tél : **0 800 724 900**

- **Espace santé étudiants** : ese@u-bordeaux.fr – 22, avenue Pey-Berland, 33600 Pessac, Tram B, arrêt Doyen Brus – tél. : 05 33 51 42 00
- **Service de santé au travail** – tél. : **05 40 00 60 60** ou **05 40 00 37 11** - 16, avenue Léon Duguit, 33600 Pessac, Tram B, arrêt Doyen Brus
- **Souffrance et prévention du suicide : 3114 et** https://3114.fr
- Vous pouvez aussi contacter directement, par mail, **votre coordonnateur d'année**

Formation Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM)

Cette formation de deux jours optionnelle et gratuite est accessible pour les étudiants depuis 2020.
Le planning des formations est diffusé au fur et à mesure dans l'année.

Chacun est libre de suivre cette formation.

Le lien pour s'inscrire https://www.santementale-etu-na.fr

Souffrance et prévention du suicide : 3114 et https://3114.fr

Vaccinations obligatoires

Pour l'entrée en DFGSM 2, afin de pouvoir effectuer votre stage infirmier hospitalier, il est obligatoire de fournir la preuve de certaines vaccinations (diphtérie-tétanos-poliomyélite, hépatite B et IDR à la tuberculine) au plus tard avant l'entrée en stage à l'hôpital.

Aucun stage ne sera possible si vous ne remplissez pas ces obligations : ceci est également un motif de redoublement.

Attention !

Réaliser la vaccination contre l'hépatite B selon le schéma classique puis la sérologie post-vaccinale demande un délai de 7 mois minimum.

Il est donc nécessaire d'anticiper vos démarches.

Si besoin, exceptionnellement, un schéma de vaccination accéléré sur 21 jours permet l'obtention d'une immunisation rapide transitoire (implique un complément vaccinal 1 an plus tard suivi d'un contrôle sérologique post-vaccinal).

- **Certificat médical** attestant que vous remplissez toutes les obligations vaccinales liées au statut d'étudiant en santé à faire signer par votre médecin traitant et à envoyer par mail à la scolarité une fois toutes les obligations vaccinales remplies.
- Vous pouvez vous adresser à l'Espace santé étudiants pour la mise à jour des obligations vaccinales et/ou signature du certificat en prenant rendez-vous avec un médecin :
  - Par téléphone au **05 33 51 42 00**
  - Sur **Doctolib.fr** (video-consultation ou consultation présentielle) :

https://www.doctolib.fr/centre-de-sante/pessac/espace-sante-etudiants-pessac

SUSPENSION DE L'OBLIGATION VACCINALE COVID-19

L'obligation vaccinale COVID-19 des professionnels et étudiants en santé a été levée par décret depuis le 15 mai 2023.

La vaccination COVID-19 reste toutefois fortement **recommandée** pour les professionnels et étudiants en santé

Document (pages 1 et 2) accompagné de votre carnet de vaccination à présenter à votre médecin traitant

Direction Générale des Services

Pôle Formation insertion professionnelle et vie universitaire (FIPVU)

Direction de la vie universitaire

A l'attention des médecins traitant·e·s d'étudiant·e·s intégrant des filières médicales ou paramédicales

Objet : Obligations vaccinales des étudiant·e·s en filière de santé

Espace santé étudiants
22 avenue Pey-Berland
33600 Pessac

T 05 33 51 42 00

Prise de rendez-vous de consultation sur :
www.doctolib.fr

Cher confrère, chère consœur,

Vous recevez un·e étudiant·e en santé qui va devoir justifier d'une immunisation et/ou vaccination contre certains risques infectieux au moment de son inscription *(article L3111.4 du code de santé publique)*.

Pour finaliser son inscription, l'étudiant·e devra joindre le certificat médical ci-joint à son dossier. Sans celui-ci, l'accès aux stages (partie intégrante de son cursus) ne pourra lui être autorisé.

Merci de le **compléter et signer une fois les obligations vaccinales satisfaites[1] sans y porter de modification ni annotation** pour qu'il puisse être pris en compte par les services administratifs.

Nous tenons aussi à rappeler l'importance des **vaccinations recommandées** en lien avec les études de santé (coqueluche, grippe, varicelle, ROR, SARS-CoV2) ou l'âge (méningite C, papillomavirus).

Les médecins de l'Espace santé étudiants se tiennent à votre disposition en cas de question particulière. Nous pouvons aussi recevoir l'étudiant·e pour la réalisation de vaccins que nous tenons à sa disposition.

Les médecins de l'Espace santé étudiants

[1] **Les conditions d'immunisation et/ou de vaccination à remplir obligatoirement sont les suivantes :**

1/ Vaccination à jour contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite

2/ Immunisation acquise contre l'hépatite B = une des conditions suivantes est nécessaire :

- *Ac anti HBs≥100*
- *10≤Ac anti HBs<100 et Ac anti HBc négatifs et vaccination complète et bien conduite*
- *Ac anti HBs<10 et Ac anti HBc négatifs après 6 injections du vaccin HBV*
- *3 injections selon un schéma rapide (J0.J7.J21) réalisées (à noter : une 4e injection sera à réaliser à 1 an et à suivre d'une sérologie 4 semaines plus tard)*

En présence d'Ac anti HBc positifs, merci de faire un dosage des Ag HBs et une charge virale et de prendre contact avec un professionnel de l'ESE au 05.33.51.42.00.

3/ IDR à la tuberculine de référence : taille de l'induration en mm notée dans le carnet de santé.

Certificat médical relatif aux vaccinations et immunisations obligatoires pour les étudiant·e·s en filière de santé

A compléter et signer UNE FOIS LES OBLIGATIONS SATISFAITES SANS Y APPORTER D'ANNOTATION

Je soussigné(e) Dr_____

atteste que _____, né(e) le _____

répond à toutes les obligations vaccinales liées à son statut d'étudiant en santé.

Tampon et signature : *Fait le :*

Certificat à remettre à votre scolarité et/ou à la personne responsable des stages

Références :

- décret n° 2019-149 du 27 février 2019 levant l'obligation professionnelle de vaccination par le BCG
- arrêté du 2 août 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes mentionnées à l'article L.3111-4 du code de santé publique
- articles R.3112-1 et R.3112-2 et article 1er de l'arrêté du 6 mars 2007 fixant la liste des étudiants des professions médicales et pharmaceutiques et des autres professions de santé soumis à une obligation d'immunisation
- arrêté du 13 juillet 2004 fixant l'obligation professionnelle du test tuberculinique
- arrêté du 15 mars 1991 fixant la liste des établissements ou organismes publics ou privés de prévention ou de soins dans lesquels le personnel exposé doit être vacciné

Bureau Vie étudiante (BVE)

Pour toutes questions sur la vie étudiante (logement, restauration, transport, études…) et les démarches de la vie quotidienne.

Vous éprouvez des difficultés ?
Le bureau de la vie étudiante vous accompagne dans les différents dispositifs existants à Bordeaux : l'aide sociale, l'aide sociale numérique (remboursement sur facture datant de moins de 2 mois selon les critères sociaux), et les exonérations des frais d'inscription.

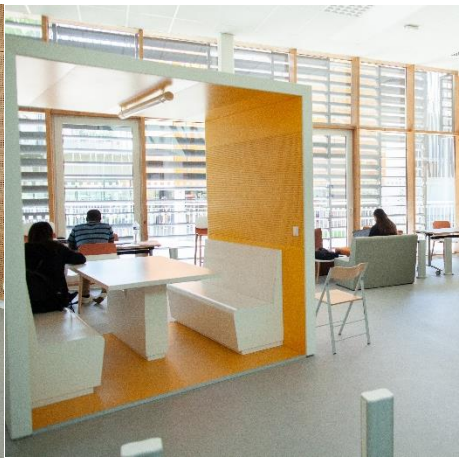
Pôle de vie, 1er étage
Lun-ven, 9h-22h
05.57.57.10.50
accueilbve.carreire@u-bordeaux.fr

PÔLE DE VIE DE CAMPUS

Pratiquer un sport, jouer à des jeux de société, s'engager dans une association étudiante ou encore venir simplement se reposer ou se retrouver en groupe, rendez-vous au pôle de vie.
Espace « pique-nique » avec micro-ondes à disposition.

Pôle de vie campus Carreire, à côté du resto U, du lundi au vendredi de 8h à 22h
Bureau des sports du Collège Santé, RDC du pôle de vie
Accueil vie de campus les lundis et jeudis
Contact : accueilbve.carreire@u-bordeaux.fr – 05 57 57 10 50





Renseignements pratiques

Dates à retenir :

Début du stage d'initiation aux soins infirmiers :

- juillet 2026 – Période 1
- du 4 au 15 janvier 2027 – Période 2
- du 18 janvier au 29 janvier 2027 – Période 3

ED Hygiène **:**

Selon le groupe, au mois de septembre, dans les locaux de l'unité de séméiologie, Bâtiment TP - 4ème étage.

Réunion d'information :
Mardi 1er septembre 2026 à 14 heures – amphithéâtre 1 **:** présentation de l'organisation générale des enseignements, des enseignements complémentaires et des Unités Enseignement Recherche (UER).

Début des cours magistraux :
Lundi 7 septembre 2025 à 14 heures – amphithéâtre 1
Début du stage Formation Pratique aux Gestes et Soins d'Urgence :
A compter du 4 janvier 2026

Vacances Noël : du 19/12/2026 au 3/01/2027 inclus

Coordonnatrice du DFGSM 2 :
Mme la Professeure Sandrine DABERNAT
sandrine.dabernat@u-bordeaux.fr

Les Travaux Pratiques (TP) et les Enseignements Dirigés (ED) sont obligatoires et commenceront le 7 septembre 2026.
Responsables TP – ED
TP – ED associés aux UE
Responsable
M le Docteur Julian Boutin
julian.boutin@u-bordeaux.fr

ED Hygiène
Responsable:
Mme la Professeure Anne-Marie ROGUES
anne-marie.rogues@chu-bordeaux.fr

ED de Séméiologie pratique à la faculté –
Bâtiment TP – 4ème étage
Responsable:
Mme la Professeure Claire RIGOTHIER– claire.rigothier@chu-bordeaux.fr
Assistantes pédagogiques:
Malia DE CASTRO
Marie RIVIERE
semeiologie-pratique@u-bordeaux.fr 05 57 57 56 67

Séminaire Violences Sexuelles et Sexistes (VSS)

11 septembre 2026 à partir de 14h

Séminaire santé mentale et identités de genre et pratique de soins et séminaire de déontologie médicale

Date à définir semestre 2 (2027)

ED VSS

Février 2027

ED Hygiène (obligatoire)

Du 28 septembre au 1er octobre 2026

(selon votre groupe)

et

Initiation aux soins infirmiers

(stage de 15 jours en milieu hospitalier)

du 4 au 15 janvier 2027 – Période 2

ou

du 18 janvier au 29 janvier 2027 – Période 3

(selon votre groupe)

Les horaires sont variables selon les secteurs de soins

et

Formation Pratique aux Gestes et Soins d'Urgence

(stage pratique de trois demi-journées consécutives)

du 4 au 29 janvier 2027 inclus (à préciser)

TP – ED associés aux UE

1er semestre :

du 14 septembre au 4 décembre 2026 inclus

2ème semestre :

du 1er février au 9 avril 2027 inclus

Les étudiants devront justifier des vaccinations contre l'hépatite B, la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite (cf page 11-12)

ATTENTION : Enseignements dirigés et travaux pratiques

L'organisation des ED - TP est un casse-tête complexe qui ne peut tenir compte des souhaits individuels de plusieurs centaines d'étudiants. **Chacun d'entre vous est tenu de se rendre disponible pour les ED et TP tous les après-midis du 1er et 2nd semestre.**

Les horaires de chaque groupe changent chaque semaine. Pour ceux qui envisageraient un travail salarié, s'il s'agit d'un engagement à horaire fixe, il est impossible de ne pas avoir de conflit de plannings, sauf si cet engagement professionnel concerne le week-end, le soir ou la nuit ! Les études de médecine méritent un temps plein et non un **temps partiel** !! Merci de respecter votre engagement universitaire.
Vous ne devez pas changer de groupe d'ED « à la sauvage » car les salles d'ED/TP ont une capacité d'accueil maximum que l'enseignant se doit de respecter.

***Pour les ED/TP à caractère obligatoire**:*

Les absences dues à des cas de force majeure (hospitalisation par exemple) seront excusées grâce aux justificatifs que vous fournirez. Si une absence est programmée (intervention chirurgicale non urgente par exemple), merci d'anticiper : afin d'étudier la possibilité d'un changement de séance, contactez :

- le ou les responsables des UE concernées
- la responsable des ED -TP
- le coordonnateur de l'année

Pour les ED/TP à caractère obligatoire, des séances de rattrapage sont organisées (exception faite pour l'UE SSH) pour cas de force majeure et sur justificatifs (l'étudiant doit fournir un certificat médical **dans un délai de 72h).** Pour pouvoir y participer, il faut contacter :

- le responsable de l'UE concernée
- la responsable des ED -TP
- le coordonnateur de l'année

Coordonnées: **cf page 14**

Informations importantes

- Un changement d'adresse ?
- Un nouveau numéro de téléphone ?
- Un problème d'inscription ?
- Un évènement familial, professionnel…?
- Des informations sur les examens, sur les notes ?
- Une absence ?
- Une difficulté, une demande particulière ?
- Un arrêt maladie, un problème au cours d'un stage hospitalier ?

Gestion des cursus étudiants de 2ème année,
stages infirmiers et stages hospitaliers

Bâtiment 5D – RDC – Porte E

Contactez

Christine DEDIEU
05 57 57 13 86
christine.dedieu@u-bordeaux.fr

LES EMPLOIS DU TEMPS, QUOTIDIENNEMENT MIS A JOUR,

AINSI QUE TOUS LES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT VOS ÉTUDES

SONT ACCESSIBLES

SUR LE SITE MOODLE DU COLLÈGE SCIENCES DE LA SANTÉ

http://moodle.u-bordeaux.fr

En cas de difficulté particulière (absence d'un enseignant, modifications d'emplois du temps, lieux des cours), prendre contact avec :

Malia DE CASTRO - 05 57 57 56 67 – mail : malia.de-castro@u-bordeaux.fr

Gestion des enseignements du 1er cycle des études médicales – Bâtiment Espace Santé – Bureau 12

Des informations importantes sont transmises sur votre messagerie universitaire,

PENSEZ À LA CONSULTER RÉGULIÈREMENT

Etudiants à besoins spécifiques (PHASE)

Le Service PHASE de l'Université de Bordeaux permet aux étudiants et étudiantes à profils particuliers de bénéficier d'un accompagnement personnalisé et de la mise en place d'aménagements d'études et d'examens.

Les profils accompagnés sont les suivants :

- Situation de handicap/maladie
- Sportifs / sportives de haut niveau (inscription sur liste du Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports), de bon ou très bon niveau (reconnu par la commission du sport de haut niveau de l'Université de Bordeaux)
- Artistes reconnu.es par la commission art de l'Université de Bordeaux
- Elus.es (aux Conseils centraux, conseils des Collèges, CROUS)

Attention ! Les étudiants et étudiantes nécessitant un passage en commission, doivent impérativement se faire identifier auprès du service PHASE avant le :

- **20 septembre 2026 : Sport**
- **30 septembre 2026 : Art**

Contact du service PHASE:

Madame Marie LE PARC
Pôle de vie – 1er étage
145 rue Léo Saignat
33076 Bordeaux cedex
05 57 57 56 84
marie.le-parc@u-bordeaux.fr

Bureau Mobilité Internationale

Adresse

Université de Bordeaux – Site Carreire

Bâtiment AD – Rez-de-chaussée

(en face du bâtiment Espace santé – à côté de la bibliothèque universitaire)

Horaires

Lundi : 9h-12h30 et 13h30-17h

Mardi : 9h-12h30 et 13h30-17h

Mercredi : 9h-12h30 et 13h30-17h

Jeudi : 9h-12h30 et 13h30-17h

Vendredi : fermé

Hors heures d'ouverture : veuillez nous contacter

Mobilité entrante : incoming-carreire@u-bordeaux.fr – 05 57 57 46 77

Mobilité sortante : outgoing-carreire@u-bordeaux.fr - 05 57 57 11 31

Bourses de mobilité : outgoing-carreire@u-bordeaux.fr - 05 57 57 45 04

Responsable du bureau : pauline.carreau@u-bordeaux.fr - 05 57 57 13 01

Charte de bonne conduite numérique des cours à distance

A consulter : Charte d'usage des IAG

Nous encourageons vivement une interaction pédagogique de qualité entre étudiants et enseignants. Les échanges, verbaux ou via le chat, se doivent d'être courtois et impliquent une confiance et un respect mutuel.

ETUDIANTS

- **Je me connecte quelques minutes avant l'heure du cours** afin de commencer à l'heure.
- **Je suis dans un environnement calme,** et si ce n'est pas possible, je porte un casque ou des écouteurs, de préférence avec micro intégré**.**
- **Je peux afficher une photographie et j'utilise un fond d'écran neutre**
- Je m'assure que **mon identifiant correspond bien à mon NOM et Prénom** (je n'utilise pas trois points de suspension…)

Une fois que le cours a commencé :

- **Ma caméra et mon micro sont coupés.**
- **Si je suis en retard, je m'installe sans interrompre.**
- **Je participe au cours** (sondages, questions) et je pose des questions si j'en ai besoin. **Pour prendre la parole, je clique sur "lever la main"**, selon les règles de prise de parole prédéfinies avec l'enseignant.e et j'active ma caméra
- **Je peux également poser une question sur le chat**. Je peux également signaler une question posée sur le chat à l'enseignant.e.
- Dans le respect du droit à l'image de tous les participants à la réunion, **je ne fais pas des captures d'écran ni des vidéos** de la session.

ENSEIGNANTS

- Quelques jours avant le cours, je **vérifie la localisation de la salle et la validité de mon IDNUM** (Identité Numérique UB), qui me permettra de me connecter au WIFI (réseau Eduroam) et au lien Zoom. Si besoin, je contacte l'adresse **ufr-medecine@u-bordeaux.fr** pour l'activation ou prolongation de l'IDNUM.
- Si ma salle en est équipée, j'utilise la Zoombox, qui permet de capter son et image sur un périmètre élargi (3 m environ).
- **Je réalise mon cours en Hybride**, via Zoom pour les étudiants à distance.

Si une question est posée dans la salle, je pense à la répéter pour les étudiants, avant d'y répondre pour tous. De même, si une question est posée via le chat, je la répète pour les étudiants présents.

Premier Semestre
UE obligatoires

UE : Initiation aux soins infirmiers et à l'hygiène
Coordonnateur et coordonnatrice :
Initiation théorique aux soins infirmiers et à l'hygiène :
Dr J-B CORCUFF – jean-benoit.corcuff@chu-bordeaux.fr
ED Hygiène : Pre A.M. ROGUES - anne-marie.rogues@chu-bordeaux.fr
Initiation aux soins infirmiers (avec stage de 2 semaines en milieu hospitalier)

UE : Enseignement de séméiologie pratique à la faculté
Coordonnatrice : Pre Claire RIGOTHIER
claire.rigothier@chu-bordeaux.fr

UE : Tissu sanguin
Coordonnateur : Dr Olivier MANSIER – olivier.mansier@chu-bordeaux.fr
31h de cours et 2h de synthèse – TP : 2h - ED : 4h

UE : Bases moléculaires, cellulaires et tissulaires des traitements médicamenteux
Coordonnateur : Pr Mathieu MOLIMARD - mathieu.molimard@u-bordeaux.fr
Cours en e-learning : 22h - ED : 8h

UE : Appareil respiratoire
Coordonnateur : Pr Ludovic DE GABORY
ludovic.de-gabory@chu-bordeaux.fr
Cours : 50h – TP : 4h – ED : 2h

UE : Système cardiovasculaire
Coordonnateurs : Pre Patricia REANT – Pr Joël CONSTANS
patricia.reant@chu-bordeaux.fr - joel.constans@chu-bordeaux.fr
Cours : 52h – ED : 2h

UE : Nutrition
Coordonnateurs : Pr Vincent RIGALLEAU - Dr Annie BERARD
vincent.rigalleau@chu-bordeaux.fr - annie.berard@chu-bordeaux.fr
Cours : 32h

UE : Informatique
Coordonnateur : Dr Frantz THIESSARD – frantz.thiessard@u-bordeaux.fr
ED : 10h

UE : Langue étrangère : Anglais
Coordonnateur : M Thilbault MARTHOURET – thibault.marthouret@u-bordeaux.fr
ED : 20h

Second Semestre
UE obligatoires

UE : Formation Pratique aux Gestes et Soins d'Urgence
Coordonnateur : Pr Alexandre OUATTARA
alexandre.ouattara@chu-bordeaux.fr
TP : 12h

UE : Enseignement de séméiologie pratique à la faculté
Coordonnatrice : Pre Claire RIGOTHIER
claire.rigothier@chu-bordeaux.fr

UE : Appareil locomoteur
Coordonnateur : Pr Olivier GILLE – olivier.gille@chu-bordeaux.fr
Cours : 50h – ED : 4h

UE : Biopathologie moléculaire, cellulaire et tissulaire
Coordonnateur : Pr François LE LOARER – francois.le-loarer@u-bordeaux.fr
Cours : 40h – ED : 8h

UE : Immunologie, immunopathologie et immunointervention
Coordonnateur : Pr. Jonathan VISENTIN – jonathan.visentin@u-bordeaux.fr
Cours : 42h – TP : 2h - ED : 2h

UE : Revêtement cutané
Coordonnatrice : Pre Anne PHAM-LEDARD – anne.pham-ledard@chu-bordeaux.fr
Cours : 28h – Cours de synthèse par demi-amphithéâtre (ED) : 2 x 4h – TP : 2h

UE : Tête et cou
Coordonnateur : Pr Jerôme AUPY – jerome.aupy@chu-bordeaux.fr

Cours : 16h – ED : 2h – TP : 2h

UE : Transition Environnementale et Sociétale
Coordonnateurs : Dr J-B CORCUFF, Pr J. VISENTIN
jean-benoit.corcuff@u-bordeaux.fr – jonathan.visentin@u-bordeaux.fr
Cours : 23h

Les UE « Tissu sanguin », « Appareil respiratoire », « Système cardiovasculaire », « Nutrition » et « Enseignement de séméiologie pratique à la faculté » sont communes avec le L2 de maïeutique.

UE : Initiation aux soins infirmiers et à l'hygiène

Coordonnateur et coordonnatrices: Dr J-B CORCUFF – jean-benoit.corcuff@chu-bordeaux.fr
(en collaboration avec la coordonnatrice d'année)

Pre A.M. ROGUES - anne-marie.rogues@chu-bordeaux.fr

Cette UE comporte 3 parties obligatoires à valider : une formation théorique sur Moodle à valider en ligne, un stage d'initiation aux soins infirmiers et un ED d'hygiène.

Initiation théorique aux soins infirmiers et à l'hygiène
Cette partie théorique est à apprendre avant le stage d'initiation et l'ED hygiène. Elle reprend certains éléments des UE 28 et 29 de PASS/LAS. D'autres éléments ne sont pas dans ces UE.
La validation en ligne d'une durée déterminée sera à effectuer à la convenance des étudiants avant (date/heure tracées dans Moodle) le stage d'initiation et l'ED. L'épreuve en ligne pourra être refaite autant de fois que nécessaire pour obtenir une note de 10/20.

Stage d'initiation aux soins infirmiers
L'étudiant, après deux semaines de stage (70h), doit :

- Être sensibilisé à la relation patient/famille/équipe médicale et paramédicale, et acquérir un comportement professionnel avec les principes fondamentaux que sont le respect de la personne soignée et le secret professionnel
- Avoir acquis les principes d'hygiène et d'Asepsie
- Être initié aux techniques de soins relatives à la profession d'infirmière sous la responsabilité d'une infirmière diplômée d'État
- Se familiariser avec le dossier patient informatisé (DX CARE)
- Comprendre l'organisation des soins et le fonctionnement des Unités

Dates du stage d'initiation aux soins infirmiers (stage de 15 jours en milieu hospitalier sur les 3 sites du CHU, possibilité de stage hors CHU), deux périodes :
Du 4 au 15 janvier 2027 et du 18 janvier au 29 janvier 2027
Les horaires sont variables selon les secteurs de soins.

ED Hygiène

L'ED « Hygiène » réalisé au début du stage en soins infirmiers introduit la problématique des infections associées aux soins. Son objectif est d'apprendre à l'étudiant les règles d'hygiène de base à respecter lors des soins pour la sécurité des patients mais aussi pour sa propre sécurité.
Après une courte introduction sur les infections associées aux soins, l'étudiant apprend à mettre en œuvre les règles d'hygiène de base au travers d'actes techniques.
Le support pédagogique utilisé est mis à disposition des étudiants.

L'invalidation d'une de ces trois parties, cela entraînera le redoublement de l'étudiant.

A l'issue de l'ED et du stage, l'étudiant doit être capable de :

- définir une infection nosocomiale ou une infection associée aux soins,
- ~~re~~connaître un Accident Exposant au Sang (AES),
- connaître la conduite à tenir en cas d'AES,
- citer les objectifs et les mesures qui constituent les précautions standard,
- pratiquer une désinfection des mains avec le produit hydro-alcoolique,
- pratiquer une désinfection/antisepsie cutanée,
- mettre correctement un masque à usage médical,
- savoir quand porter des gants non stériles à usage unique,
- savoir quand protéger sa tenue professionnelle avec un tablier à usage unique,

En tant que futur professionnel, l'étudiant devra être capable d'intégrer ces règles d'hygiène à l'apprentissage des soins tout au long de sa formation notamment lors des autres ED de séméiologie.

Dans le cas d'une invalidation, l'étudiant devra effectuer un stage de rattrapage avant la fin de l'année universitaire (consulter le calendrier universitaire sur le site du collège santé) ; si ce dernier reste invalidé, il entraînera le redoublement de l'étudiant.

UE : Enseignement de sémiologie pratique à la faculté

Coordonnatrice : Professeure Claire RIGOTHIER
claire.rigothier@chu-bordeaux.fr

Finalités de l'enseignement

Au terme du premier cycle des études de médecine, les étudiants doivent :

- avoir des notions cliniques sur les maladies,
- être capable de mener un interrogatoire de patient et d'effectuer les gestes courants d'un examen clinique (quelle que soit leur future activité professionnelle). Les objectifs opérationnels, inclus dans le manuel au format numérique, explicitent les connaissances et capacités attendues.

Cet enseignement de DFGSM 2 se déroule à l'Université en dehors de la présence de patients. Les étudiants apprennent les gestes d'examen sur eux-mêmes et sur mannequins, sous la conduite d'enseignants. Ce mode d'enseignement répond à des besoins organisationnels et éthiques. Les étudiants arrivant en stage en 3ème année sauront ainsi interroger et examiner un patient, rendant aisés leurs premiers contacts avec les patients réels. Cet enseignement sera complété au cours du DFGSM 3.

Organisation

- **Une réunion générale d'information** aura lieu **Mardi 1er septembre 2026.**
- **Avant le début de chaque séance, les étudiants apprennent le contenu du manuel : « Notions cliniques sur les maladies et Abrégé de séméiologie pratique ».**

Ce manuel sera disponible en format numérique sur la plateforme Moodle de l'université. Des exemplaires seront disponibles à la bibliothèque pour emprunt.
Chaque chapitre afférant aux différentes spécialités (cardiologie, pneumologie, etc...) aborde successivement les maladies courantes, les symptômes à rechercher et la description détaillée des gestes de l'examen. Les étudiants devront se référer aux notions d'anatomie, d'histologie, de physiologie, enseignées auparavant ou dans les modules de **DFGSM 2**. **Cette préparation est indispensable. Chaque étudiant doit aborder les séances en ateliers en connaissant parfaitement le contenu du chapitre correspondant du manuel.** Des évaluations ponctuelles des connaissances seront effectuées au début de chaque séance.

- Les étudiants doivent apporter à chaque séance leur stéthoscope qui leur sera offert, en début d'année, par le Conseil Régional de l'Ordre des Médecins.

- L'enseignement comporte plusieurs types de séances d'enseignement qui auront lieu entre le 7 septembre 2026 et le 9 avril 2027 :

*des ateliers de gestes cliniques (groupes de 8 ou 16 étudiants)

- séméiologie cardiaque : 1 atelier
- séméiologie vasculaire : 1 ED
- séméiologie de l'appareil respiratoire : 1 atelier + 1 ED
- séméiologie tête et cou (ORL, ophtalmologie, stomatologie) : 1 atelier
- séméiologie de l'appareil locomoteur : 1 atelier + 1 ED

*des séances d'Enseignements Dirigés (groupes de 16 ou 24 étudiants)

-une séance de préparation : 1 ED sur les méthodes d'apprentissage

- des séances de jeux de rôles permettant de restituer dans le contexte d'une consultation les connaissances sur les maladies, un étudiant jouant le rôle d'un patient (le seul à connaître le diagnostic mais rendre la situation la plus véritable), un autre celui du médecin qui doit conduire l'interrogatoire et mener l'examen clinique (3 ED « généralistes », 1 ED sur l'appareil locomoteur).
- des séances avec support iconographique :
  - radiologie et imagerie médicale (thorax/cardio-vasculaire, os)
  - dermatologie

***des Travaux Pratiques**

- réalisation et interprétation d'électro-cardiogramme (ECG)
- exploration fonctionnelle respiratoire (EFR)
- ponctions (ponctions artérielle, veineuse et lombaire)
- petits gestes chirurgicaux (habillage chirurgical, sondages vésicaux, sutures)

Cet enseignement pourra faire l'objet d'une évaluation de la part des étudiants en cours d'année.

Emploi du temps :

Le respect du planning est impératif pour des raisons pédagogiques et organisationnelles !

Absences et échanges :

Cas	Autorisé	Justificatif	Malus
Echange pour raison médicale	Oui	Certificat médical à transmettre dans les 72h	Aucun si procédure respectée et validée par le secrétariat, **rattrapage indispensable**
Echange pour motif non valables (ex. voyage)	Non	—	-0,5 par échange
Tout échange sans validation préalable par les assistantes pédagogiques	Non : quel que soit le motif	—	-0,5 par échange
Absence justifiée et rattrapée	Oui	Certificat médical à transmettre dans les 72h	Aucun malus dans la limite de **2 absences justifiées et rattrapées par semestre**
Absence justifiée et non rattrapée	Non	Certificat médical à transmettre dans les 72h	-0,5 par absence
Absence injustifiée et rattrapée	Une par semestre **tolérée**	—	Aucun malus pour la 1ère du semestre, -0,5 par absence pour les suivantes
Absence injustifiée et non rattrapée	Non	—	-0,5 par absence

Un justificatif ne dispense pas d'un ED. Tout ED manqué, même en cas d'absence justifiée, doit obligatoirement être rattrapé.
Quelle que soit la situation (échange, absence ou rattrapage): il est obligatoire de contacter le secrétariat de sémiologie:
semeiologie-pratique@u-bordeaux.fr
Sans cela le malus prévu par le règlement s'appliquera automatiquement.

Moodle :

Lien vers : UE Sémiologie pratique DFGSM2

Sur cet espace informatique dédié, les étudiants ont à leur disposition la version électronique du référentiel, les diaporamas présentés dans les EDs, et le cas échéant, des liens vers des sites offrant des ressources utiles au plan séméiologique.

En cas de question(s) ou si vous remarquez une discordance sur certains points, n'hésitez pas à en faire part, AVANT l'examen final.

Examen :

L'examen comporte une demi-journée pratique. Cette épreuve, date fixée selon les ECOS nationaux, facultaires et de 3ème année, comporte un parcours de stations ECOS, où chacun doit faire état de son savoir-faire technique acquis lors des ateliers et travaux pratiques et/ou interprétations de documents dans le contexte d'une situation clinique simulée.

La date vous sera communiquée ultérieurement.

Validation

Pour obtenir la validation de l'UE en 1ère session, il faut :

- avoir participé à tous les ateliers et enseignements dirigés :
  - la présence est obligatoire
  - les absences justifiées ou non doivent être rattrapées,

    Chacune des situations présentées dans le tableau ci-dessus entraîne l'application de **pénalités**. Les pénalités sont appliquées sur l'ensemble de l'année universitaire et viennent en déduction de la note globale de l'UE (partie écrite et partie orale), dans la limite de **3 points**. Au-delà de six absences non rattrapées, le **redoublement s'applique**.

    Cette disposition s'applique sur la note de la session 1 et concerne également les étudiants redoublants,
  - les absences sont des éléments essentiels dans l'appréciation de l'investissement des étudiants notamment lors des délibérations.

- avoir obtenu à l'examen final une note globale globale 12/20:
  - notes des ECOS, chacune notée sur 20

Le 2ème session est une épreuve pratique orale requérant une moyenne supérieure ou égale à 12/20 pour valider. La session 2 peut se dérouler jusqu'au **2 juillet 2027**. Aucun engagement ne doit être pris avant cette date.

UE : Tissu sanguin

Coordonnateur : Dr O. MANSIER
olivier.mansier@u-bordeaux.fr

Equipe pédagogique:
S. BOUCHET, A. GUY, C. JAMES, X. LAFARGE, F. LANNERETONNE, O. SAKALIAN, O. MANSIER, M. PARRENS, S. POGLIO

Volume d'enseignement : 26h de cours en présentiel, 7h de cours en e-learning, et 2h de synthèse, 4h d'ED, 2h de TP

Objectifs, pré requis, conseils

- Les objectifs essentiels de l'enseignement de DFGSM 2 sont de vous faire acquérir **les notions essentielles de physiologie, de physiopathologie et de séméiologie**, afin de vous **préparer à l'étude des pathologies abordées en DFASM 3**. A la fin de cet enseignement, vous devrez connaître les signes cliniques et biologiques révélateurs de troubles hématologiques dans les divers syndromes hématologiques et avoir acquis les bases d'une démarche diagnostique rationnelle en hématologie.

- Il est fortement conseillé de lire, avant le cours, un document de base succinct (voir infra), rédigé par des enseignants spécialisés, afin de faciliter l'acquisition des données nouvelles.

- La présence aux ED est obligatoire. Elle est contrôlée et validée par un contrôle écrit de **10 minutes avant la séance (10 QCM portant sur le programme des cours en distanciel). Ce contrôle continu compte pour 20% de la note finale. La lecture préalable des notes de cours** (ou d'un des documents conseillés) est une **préparation indispensable sans laquelle** vous ne tirerez **pas de bénéfice** des dossiers qui vous y seront présentés et discutés. En effet, **l'objectif des ED est de vous faire réfléchir, questionner et discuter** les enseignements magistraux. A travers des cas cliniques simples, ils vous permettent de découvrir la bonne démarche diagnostique dans les grandes situations pathologiques rencontrées en hématologie.

- Une séance de TP d'histologie dédiée au « tissu sanguin» (présence obligatoire et contrôlée) a lieu au deuxième semestre en même temps que celle dédiée à l'immunologie. Elle comprend une observation au microscope de préparations histologiques et une participation orale active des étudiants reposant sur la reconnaissance de microphotographies projetées. Les connaissances histologiques et histo-physiologiques acquises aux cours sont donc indispensables afin de tirer le maximum de profit de cette séance. Des lames virtuelles sont également mises à la disposition des étudiants sur Moodle dès le 1er semestre.

- Un glossaire d'hématologie rédigé par les enseignants et disponible sur Moodle donne une liste de définitions à connaître à la fin de chaque niveau d'enseignement. Nous vous conseillons vivement de le consulter au fur et à mesure car en hématologie comme ailleurs la connaissance du sens des mots et leur bon usage font partie intégrante de la maîtrise des concepts et de la discipline. **Des questions d'examen pourront porter sur le contenu de ce glossaire**.

- « **Synthèse des cours et questions/réponses**» : cet enseignement de 2 heures vise à :
  - revenir sur les messages les plus importants des cours,
  - vous permettre de poser des questions sur des aspects peu clairs pour vous,
  - vous préparer à la démarche de l'examen par l'étude de quelques petits cas cliniques.

Objectifs de l'examen

Basé majoritairement sur des petits cas cliniques, l'examen conçu par vos enseignants n'est ni un piège ni une « épreuve initiatique hématologique » mais un contrôle aussi objectif que possible des connaissances que tous les hématologistes (cf le référentiel de la SFH sur ce site) considèrent comme le minimum indispensable pour devenir un bon médecin généraliste utile à ses malades et conscient des coûts médicaux pour la communauté.

Il n'y a pas de question idiote, mais il est idiot de laisser une question sans réponse. Posez vos questions, en cours, en ED ou par mail au coordonnateur.

PROGRAMME DÉTAILLÉ

Cours : 26 heures + 7h en e-learning

Tous les cours durent 1h50 sauf mention contraire en regard de l'intitulé du cours.

Hémostase (8h+2h en e-learning)

- Physiologie de l'hémostase Pre C. JAMES
- Exploration de l'hémostase : tests, techniques, intérêt Dr O. SAKALIAN
- Séméiologie des syndromes hémorragiques Dr A. Guy
- Thromboses artérielles et veineuses : physiopathologie, exploration biologique Dr F. LANNERETONNE
- Bases pharmacologiques des traitements antiagrégants, anticoagulants, antithrombotiques etantihé morragiques Dr S. BOUCHET (cours en e-learning)

Hématologie cellulaire (14h+2h en e-learning)

- Hématopoïèse normale (1) : biologie cellulaire et histologie fonctionnelle de la moelle osseuse Dr S. POGLIO (cours en e-learning)
- Hématopoïèse normale (2) : biologie cellulaire et histologie fonctionnelle de la moelle osseuse Dr S. POGLIO
- L'hémogramme normal et pathologique Dr F. LANNERETONNE
- Anémies : pathogénie, sémiologie, exploration et classification Dr O. SAKALIAN
- Séméiologie des anomalies leuco-plaquettaires, polyglobulie et syndrome tumoral Dr O. MANSIER
- Généralités sur les hémopathies malignes Dr O. MANSIER
- Examens complémentaires en Hématologie Dr M. PARRENS – Dr O. MANSIER
- Bases pharmacologiques des traitements anti tumoraux Dr S. BOUCHET

Hémobiologie et transfusion (4h+30min de e-learning)

- Principes d'immunisation et notions d'Ac naturels et immuns Dr X. LAFARGE (cours en e-learning)
- Groupes sanguins, Immuno-hématologie et techniques de laboratoires Dr X. LAFARGE (cours en e-learning)
- Produits sanguins labiles Dr X. LAFARGE

- Séance de révision : Dr A. GUY + Dr O. MANSIER (2 h)

Synthèse des cours et questions/réponses (2h)

Enseignements dirigés et travaux pratiques : 6 heures

TP d'histologie(2h) sous la responsabilité du Dr S. POGLIO et du Pre M.L. MARTIN-NEGRIER
Cette séance de 2 heures regroupe les enseignements pratiques d'histologie des UE d'immunologie et d'hématologie et aura lieu au 2ème semestre.

La présence au TP d'Histologie est obligatoire et sera contrôlée. Une session de rattrapage sera organisée en cas d'absence pour cas de force majeure. L'absence de l'étudiant au TP de rattrapage conduira à une pénalité d'un point sur la note finale de l'UE.

ED d'hématologie(4h)
Problèmes et cas cliniques :
A. GUY, C. JAMES, F. LANNERETONNE, O. MANSIER, O SAKALIAN
La présence aux ED d'hémostase (2 heures) et d'hématologie cellulaire (2 heures) est obligatoire et contrôlée. **Le respect du groupe auquel vous avez été affecté est obligatoire. Tout changement de groupe ne peut se faire qu'avec l'accord du responsable.**
Une évaluation écrite de 10 minutes (QCM) est réalisée avant la séance, en distanciel. Celle-ci a pour but d'évaluer l'acquisition des connaissances de cours indispensables à la résolution des cas cliniques étudiés en ED. **Toute absence non justifiée non rattrapée à 1 ED conduira à une non-validation de l'UE en première session**. Des ED de rattrapage sont organisés début décembre avant l'examen de session 1. Si l'absence est justifiée **pour cas de force majeure, les justificatifs d'absence adressés à l'enseignant responsable devront être validés au moins une semaine avant la session de rattrapage**.

Références

- Les diapos de tous les enseignements projetés pendant les cours sont disponibles sur Moodle.

- **Un diaporama se rapportant aux TP d'histologie ainsi que des lames virtuelles et des images sont disponibles sur Moodle.**

- **Le glossaire d'hématologie disponible sur Moodle** : rédigé par les enseignants d'hématologie de l'UFR médicale, il donne une liste de définitions à connaître à la fin de chaque niveau d'enseignement (DFGSM 2, **DFASM 3** et DES). Un code de couleur indique celles que vous devez impérativement connaître en fin de DFGSM 2. Ce glossaire, consultez-le au fur et à mesure des cours et de vos besoins car en hématologie, comme ailleurs, la connaissance du sens des mots et leur bon usage s'imposent pour la maîtrise des concepts et de la discipline.

- **Hématologie** sous l'égide de la Société Française d'Hématologie. Collection Abrégés : connaissance et pratique – Elsevier Masson Editeur.

- **Hématologie et Transfusion** (Lévy, Varet, Claudel, Lefrère, Bezeagd, Guillin) – Masson Editeur.

- **Pratique nouvelle de la transfusion sanguine** (Lefrère et Rouger) – Masson Editeur.

- **L'hémostase en question** : Marie-Christine Trzeciak, Marie-Hélène Denninger – Editions Biomérieux.

- **Précis d'hématologie et d'oncologie par R. Merthelsmann et al. chez Springer** : sans être indispensable, la lecture de certains chapitres (détaillés ci-dessous) constitue un complément synthétique utile pour ceux qui veulent approfondir un peu plus. **En gras : les plus utiles**, les autres pour les plus curieux : **chap. 1.3 ; 1.7** ; 1.8 ; 1.11 à 1.13 ; **chap. 2.1 ; 2.2 ; 2.3 ; 2.5** ; **chap. 3.1** ; 3.7 ; **chap. 4.3 et 4.9**; **chap. 6.**

- **Internet**:
  - Moodle Université de Bordeaux
  - Hematocell : https://www.hematocell.fr/
  - Bases physiopathologiques en hématologie générale : http://www.2bib.ch/hemato/

Modalités de contrôle des connaissances :

1ère session : **l'épreuve finale de 1 heure représente 80% de la note finale.** Elle comportera des cas cliniques avec des QCM d'hémostase, d'hématologie cellulaire, d'histologie, de transfusion sanguine et de pharmacologie ainsi que des questions isolées. Les questions pourront porter sur l'ensemble du programme y compris les sujets abordés en ED, en TP et les définitions du glossaire.

Les notes obtenues pour les deux évaluations des ED compteront pour 20% de la note finale. L'absence à 1 évaluation d'ED conduit à la non-validation de l'UE.

2ème session **: l'épreuve écrite ou orale de 1 heure compte pour 100% de la note finale**. Les questions pourront porter sur l'ensemble du programme y compris les sujets abordés en ED, en TP et les définitions du glossaire.

4 et 6.5; chap. 10.4 et 10.

UE : Bases moléculaires, cellulaires et tissulaires des traitements médicamenteux

Coordonnateur : Pr M. MOLIMARD
mathieu.molimard@u-bordeaux.fr

Equipe pédagogique :
D BERDAI, A DAVELUY, J. BEZIN, S. BOUCHET, P.O. GIRODET, M. MOLIMARD, A. PARIENTE, F. SALVO

PROGRAMME DÉTAILLÉ ET VOLUME HORAIRE

L'enseignement sera effectué sous forme mixte en ligne **(équivalent 22h)** et en présentiel **(8h)**
Les cours en ligne sont accessibles avec tout ordinateur (ou tablette) https://moodle.u-bordeaux.fr/course/index.php?categoryid=507

Le prérequis de cet enseignement est d'avoir validé l'enseignement l'UE initiation à la connaissance du médicament de PASS Pour ceux qui n'auraient pas validé cette UE elle est disponible en ligne https://moodle.u-bordeaux.fr/course/view.php?id=2068. Un auto test spécifique est proposé aux étudiant qui pourra être refait jusqu'à obtenir la moyenne

9 septembre 16h-18h Introduction (elearning)
- Agonisme complet et partiel
- Récepteurs de réserve
- Antagonisme compétitif, non compétitif

14 septembre 16h-18h Système adrénergique (elearning)

17 septembre 16h-18h Système cholinergique (elearning)

21 septembre 16h-18h Système dopaminergique (elearning)

28 septembre 16h-18h Système gabaergique, Système sérotoninergique, (elearning)

5 octobre 14h-16h ED en amphithéâtre interactif présentiel
- Doivent être vus, les cours introduction, systèmes adrénergique, cholinergiques, sérotoninergique, gabaergique dopaminergique

9 octobre 16h-18h Prostaglandines, Antalgiques (elearning)
- Bases pharmacologiques des médicaments antalgiques et règles de prescription

13 octobre 16h-18h Pharmacovigilance, pharmacodépendance (présentiel)
- Organisation de la pharmacovigilance et de l'addictovigilance en France
- Rôles et enjeux de la pharmacovigilance et de l'addictovigilance

14 octobre 14h-16h Pharmacocinétique pratique (elearning)
- Voies d'administration des médicaments
- Application pratique de la notion de biodisponibilité
- Application pratique de la notion de distribution
- Facteurs de variation de la pharmacocinétique
- Application pratique de la notion de demi-vie plasmatique

21 octobre 14h-16h ED en amphithéâtre interactif présentiel

Doivent être vus, antalgiques, pharmacocinétique, pharmacovigilance, pharmacodépendance

27 octobre 16h-18h Prescription et information sur le médicament (elearning)

Enjeux sociétaux de la prescription
Analyse critique des sources d'information
Liens et conflits d'intérêts
Organisation de l'industrie pharmaceutique

30 octobre 16h-18h Principe du bon usage du médicament (elearning)

4 novembre 14h-16h ED en amphithéâtre interactif présentiel

Doivent être vus, information, bon usage, éducation, observance, automédication

5 novembre 16h-18h Éducation thérapeutique, observance et automédication (elearning)

24 novembre 14h-16h ED en amphithéâtre interactif présentiel

Révision générale

Modalités de contrôle des connaissances:

1ère session : épreuve de 1 heure sous forme de QCM ou questions rédactionnelles.
2ème session : épreuve de 1 heure sous forme de QCM, QROC ou questions rédactionnelles, ou épreuve orale.

UE : Appareil respiratoire

Coordonnateur : Pr L. De Gabory
ludovic.de-gabory@chu-bordeaux.fr

Equipe pédagogique :
G. Dournes, P.O. Girodet, G. Tlili, L. De Gabory, R. Marthan, M. Molimard, M. Montaudon, A. gros, M. Zysman

PROGRAMME DÉTAILLÉ

Les cours sont disponibles sur Moodle

Introduction Pr L. De Gabory

Anatomie(7h CM – 1h TP) Pr M. Montaudon
Paroi thoracique osseuse et musculaire
Voies aériennes supérieures (fosses nasales, sinus de la face, larynx et trachée)
Bronches intrapulmonaires, poumons et plèvre
Nerfs, vaisseaux et lymphatiques thoraciques
L e TP d'anatomie se déroule au laboratoire d'anatomie.

Histologie – Embryologie (6h CM dont 4 en e-learning à travailler avant les 2h en présentiel – 2h TP)
Pre A. Gros
Dr C. Caumont – Pre M.L. Martin-Negrier
Embryologie de l'arbre respiratoire
Histologie - Cytologie des voies aériennes conductrices
Histologie - Cytologie des voies aériennes respiratoires et de la plèvre
TP

Physiologie (10h CM – 2h ED) Pre I. Dupin
Généralités et mécanique ventilatoire (1)
Mécanique ventilatoire (2) et transport des gaz
Echanges gazeux
Contrôle de la ventilation et fonctions non respiratoires du poumon
Exploration fonctionnelle respiratoire
ED

Séméiologie clinique (10h CM) Pre M. Zysman
Interrogatoire en pneumologie, étiologie et démarche diagnostique d'une toux
Etiologie et démarche diagnostique d'une expectoration et d'une hémoptysie
Etiologie et démarche diagnostique d'une douleur thoracique et d'une dyspnée
Sémiologie des troubles du sommeil. Les grands syndromes (1)
Les grands syndromes (2)
Les examens complémentaires en pneumologie

Séméiologie chirurgicale ORL (5h CM) Pr L. De Gabory
Physiologie des cavités naso-sinusiennes
Physiologie et physiopathologie des voies aéro-digestives dans les troubles du sommeil
Obstructions nasales,

Anatomopathologie (3h CM)
Méthodes diagnostiques anatomopathologiques en pathologie respiratoire.
Traduction anatomopathologique des maladies chroniques obstructives (bronchite chronique, asthme, emphysème).
Traduction anatomopathologique des pathologies pulmonaires inflammatoires aiguës (OAP, SDRA, pneumopathie infectieuse aiguë) ou chroniques interstitielles granulomateuses (sarcoïdose, tuberculose).
Cancérologie : prise en charge des tumeurs pulmonaires

Médecine nucléaire (1h CM) Dr G. TLILI
Scintigraphie pulmonaire et tomographie par émission de positrons

Imagerie (4h CM) Pr G. DOURNES
Radiographie et tomodensitométrie des voies respiratoires
Imagerie par résonance magnétique

Pharmacologie(4h e-learning) Pr M. MOLIMARD – Pr P.O. GIRODET
Bronchodilatateurs, corticoïdes inhalés et systémiques
Fluidifiants bronchiques, antitussifs, antihistaminiques

Modalités de contrôle des connaissances:
1ère session : épreuve globale de 1h30 sous forme de QRM, QROC ou questions rédactionnelles.
2ème session : épreuve de 1h30 sous forme de QRM, QROC ou questions rédactionnelles, ou épreuve orale.

Examen UE complémentaire : 30 minutes en QRM ou QROC, ou oral (voir programme en page 60)

La présence au TP d'Histologie est obligatoire et sera contrôlée. Une session de rattrapage sera organisée en cas d'absence pour cas de force majeure. L'absence de l'étudiant au TP de rattrapage conduira à une pénalité d'un point sur la note finale de l'UE.

UE : Système cardiovasculaire

Coordonnateurs : Pre P. REANT, Pr J. CONSTANS
patricia.reant@chu-bordeaux.fr – joel.constans@chu-bordeaux.fr

PROGRAMME DÉTAILLÉ

L'enseignement est orienté vers la compréhension pour les étudiants, de la séméiologie cardiaque, vasculaire et de l'urgence cardiovasculaire, les matières enseignées avant l'introduction de la séméiologie étant orientées vers la clinique pour une bonne compréhension de celle-ci.
L'enseignement comprend les matières suivantes, qui sont enseignées, pour certaines successivement, pour d'autres simultanément :

Anatomie cardio-vasculaire (8h CM – 1h TP) Pr M. MONTAUDON – Dr P.V. COMMARIEU
- Anatomie médiastinale et cardiaque
- Anatomie de la vascularisation et de l'innervation du cœur, péricarde
- Anatomie des gros vaisseaux
- Anatomie des vaisseaux des membres

Le TP d'anatomie se déroule au laboratoire d'anatomie.

Embryologie et histologie (4h) Pre A. GROS **(2h en e-learning à travailler avant les 2h en présentiel)**

I. Le système vasculaire
Introduction
La cellule endothéliale
Artères
Capillaires
Veines
Systèmes vasculaires particuliers
Lymphatiques
Embryologie et circulation fœtale

II. Le cœur
Embryologie
- Mise en place circulation primitive
- Formation tube cardiaque primitif
- Plicatures tube cardiaque primitif
- Cloisonnements

Histologie
- Organisation générale paroi cardiaque
- Cardiomyocytes
- Cellules cardionectrices
- Cellules myoendocrines

Physiologie cardio-vasculaire (10h) Pr P. DOS SANTOS
- Concept de fonction, modélisation de la circulation et morphologie fonctionnelle
- Cellules et tissus cardiaques
- Fonctions cardiaques
- Régulation de Biophysique cardio-vasculaire/mécanique des fluides (2h) Dr G. DA COSTA
- Compléments de mécanique des fluides
- Notions de précharge et de postcharge

Séméiologie cardiaque médicale (10h) – Responsable : Pre P. REANT

- Interrogatoire et examen clinique normal / facteurs de risque cardio-vasculaire (2h) Dr S. FAWAZ, CCA du Pr T. COUFFINHAL
- Auscultation cardiaque normale et pathologique, valvulopathies (2h) Pre P. REANT **(e-learning)**
- ECG normal et pathologique (bases) (2h) Dr M. HOCINI
- Dyspnée, insuffisance cardiaque / douleurs thoraciques, sémiologie coronaire, épreuve d'effort (2h) Dr E. GERBAUD
- Lipothymies, pertes de connaissance / palpitations (2h) Dr M. HOCINI

Séméiologie vasculaire médicale (7h) Pr J. CONSTANS – Pr X. BERARD

- Thrombose veineuse, acrosyndromes (2h) Pr J. CONSTANS – Dr C. BOULON - DR L. DARI
- Ischémie aiguë de membre (1h) Pr X. BERARD
- Artériopathie des membres inférieurs (1h) Pr X. BERARD - Pr J. CONSTANS - DR L. DARI
- Lymphoedème, insuffisance veineuse, varices (2h) Dr C. BOULON
- Anévrismes artériels (1h) Pr E. DUCASSE

Imagerie/explorations cardio-vasculaires (4h)

- Radiographie pulmonaire, imagerie de coupe et scintigraphie cardiaque (2h) Pr H. COCHET – Dr G. TLILI
- Echographie Doppler vasculaire (1h) Pr N. GRENIER

Anatomie pathologique cardio-vasculaire (4h)

Pharmacologie (4h) Dr J. BEZIN **(e-learning)**

Enseignement de révision finale **(2h)** Pre P. REANT - Pr J. CONSTANS

TP/ED: 2 heures par étudiant

Le module commence par un enseignement simultané d'anatomie, d'histologie et d'embryologie ; quand les bases de ces enseignements sont suffisantes, les enseignements de physiologie puis de biophysique et les enseignements de séméiologie clinique cardiaque et vasculaire sont effectués. Le module se termine avec l'imagerie cardio-vasculaire, l'anatomo-pathologie et la pharmacologie ainsi qu'un ED de révision de 2 heures.

Modalités de contrôle des connaissances :
1ère session : contrôle de connaissances transversal sur une durée de 1h30 faisant appel, pour un même problème, à diverses disciplines, par QCM, questions rédactionnelles, annotation de schéma ou de documents, et/ou QROC.
2ème session : épreuve de 1h30 sous forme de QCM, questions rédactionnelles et/ou QROC, ou épreuve orale.

UE : Nutrition

Coordonnateurs : **Pr V. RIGALLEAU – Dr A. BERARD**
vincent.rigalleau@chu-bordeaux.fr – annie.berard@chu-bordeaux.fr

Equipe pédagogique :
M.C. BEAUVIEUX, A. BERARD, B. GATTA-CHERIFI, D. GUEHL, S. MESLI, I. REDONNET-VERNHET, F. POULLENOT, E. RICHARD, C. TETARD, V. RIGALLEAU

PROGRAMME DÉTAILLÉ

- Comportement alimentaire **(2h)** Pre B. GATTA-CHERIFI
- Bioénergétique, besoins alimentaires et réserves - Dépense énergétique, physiologie et situations particulières **(4h)** Pr D. GUEHL
- Dyslipidémies : physiopathologie, diagnostic, prise en charge nutritionnelle, application à des cas clinico-biologiques (Wooclap) **(6h)** Dr A. BERARD
- Interactions entre nutriments et place des glucides **(4h)** Dr M.C. BEAUVIEUX
- Nutrition en pédiatrie **(2h)** Dr C. TETARD
- Micro-nutriments : vitamines **(2h)** Pr E. RICHARD
- Acides aminés et azote **(4h)** Dr I. REDONNET-VERNHET
- Micro-nutriments : oligo-éléments **(2h)** Dr S. MESLI
- Besoins nutritionnels, évaluation de l'état nutritionnel **(4h)** Pr V. RIGALLEAU
- Dénutrition **(2h)** Dr F. POULLENOT

Volume horaire : 32 heures

Compétences requises:
Enseignement sur le métabolisme énergétique (niveau 1ère année) permettant la compréhension des pathologies nutritionnelles.

Référentiel :
« Les cours de L2-L3 Médecine : Nutrition », Enseignement intégré » par le Collège des Enseignants de Nutrition, éditions Elsevier Masson.

Modalités de contrôle des connaissances:
1ère session **:** épreuve de 1 heure sous forme de QCM, QROC ou questions rédactionnelles.
2ème session : épreuve de 1 heure sous forme de QCM, QROC ou questions rédactionnelles, ou épreuve orale.

UE : Informatique

Coordonnateur : Dr F. THIESSARD
frantz.thiessard@u-bordeaux.fr

Equipe pédagogique:
G. DIALLO, V. KIEWSKY, F. MOUGIN, F. THIESSARD

L'objectif est d'assurer un niveau minimal en bureautique et TIC. L'enseignement est réalisé sous forme de TD en salle informatique par petits groupes. Après une présentation des logiciels, les étudiants sont guidés pour manipuler les fichiers.

PROGRAMME DÉTAILLÉ

Produire, traiter, exploiter et diffuser des documents numériques
L'étudiant est amené à produire, traiter, exploiter et diffuser des documents numériques qui combinent des données de natures différentes, avec un objectif de productivité, de « réutilisabilité » et d'accessibilité. Cela signifie qu'il doit concevoir ses documents en ayant recours à l'automatisation et les adapter en fonction de leur finalité. Les compétences qu'il mobilise peuvent s'exercer en local ou en ligne. Il les met en œuvre en utilisant des logiciels de production de documents d'usage courant (texte, diaporama, classeur, document en ligne).

Organiser la recherche d'informations à l'ère du numérique
Dans le monde numérique, l'usager est confronté à une masse d'informations pléthoriques et peu vérifiées, étant produites et diffusées par tous. Les informations accessibles ne sont pas toujours stables dans le temps, certaines se présentant même comme des flux d'information diffusée en continu. Dans ce contexte, l'usager met en place une démarche de recherche adaptée et évalue avec discernement la qualité des informations qu'il trouve. Il exploite les informations et ressources pour documenter ses propres productions en les référençant conformément aux usages et compte tenu de leur potentielle instabilité. Il met en place une veille au moyen d'outils d'agrégation de flux, et organise ses références de façon à pouvoir y accéder en situation nomade.

Travailler en réseau, communiquer et collaborer
Lorsqu'on mène un projet ou une activité dans un cadre personnel ou professionnel, les échanges entre les acteurs se déroulent souvent sous forme numérique. Utiliser à bon escient les outils de communication et de travail collaboratif permet d'améliorer l'efficacité du travail mené à plusieurs. Dans ce contexte, l'usager utilise avec discernement et efficacité les outils de communication numériques individuels ou de groupe pour échanger de l'information et travailler à plusieurs. Dans le cadre d'une collaboration à distance, il contribue à la production synchrone ou asynchrone de documents communs en gardant la trace des modifications et des versions successives de ces documents.

Modalités de contrôle des connaissances:
L'enseignement comporte 5 TD de 2 heures, le dernier est obligatoire puisqu'il inclut l'examen. Cet examen comporte une évaluation pratique sur ordinateur des compétences dans le domaine de la recherche d'information sur Internet, la gestion des fichiers, l'utilisation d'un traitement de texte, d'un tableur et d'un logiciel de présentation.
Durée : 1 heure 20
La seconde session est évaluée sur les mêmes critères.

UE : Langue étrangère : Anglais

Coordonnateur : M. T. MARTHOURET
thibault.marthouret@u-bordeaux.fr

PROGRAMME DÉTAILLÉ

L'enseignement est axé sur la compréhension de la langue anglaise écrite et orale avec un travail systématique sur le vocabulaire médical de base. S'appuyant sur l'actualité médicale, les supports changent régulièrement.

A titre d'information :
Les étudiants en médecine ont également accès, tout au long de leur cursus universitaire, à l'Espace Langues, où un matériel pédagogique est mis à leur disposition (méthodes d'anglais médical, livres de grammaire, activités interactives en ligne...) et des ateliers de discussion sont animés par des lecteurs de langue. Ils peuvent également y travailler l'espagnol, l'allemand, l'italien et le français langue étrangère.

Organisation :

ED: 10 x 2h en groupes d'une vingtaine d'étudiants

Modalités de contrôle des connaissances:
1ère session :
50% épreuve finale (compréhension écrite, vocabulaire médical, connaissances grammaticales).
50% évaluation en continu (tâches accomplies en classe, prise de parole en classe, ...).

Attention :
50% de la note finale dépend de la présence, participation et progrès constatés en cours.

2ème session :
100% de l'épreuve finale.
Épreuve de 1 heure sous forme de QCM ou épreuve orale.

UE : Formation Pratique aux Gestes et Soins d'Urgence

Coordonnateur : **Pr A. OUATTARA**
alexandre.ouattara@chu-bordeaux.fr

TP : 12h réparties sur 3 demi-journées consécutives – **Attention : toute absence sur l'une de ces demi-journées entrainera l'invalidation de la FPGSU et donc le redoublement !**

Objectifs généraux :
Acquérir les techniques de base destinées à préserver l'intégrité physique d'une victime en attendant le relais par les secours spécialisés.

Objectifs pédagogiques :

- Le bilan et sa transmission Médecin Régulateur
- Prise en charge d'une victime consciente présentant un saignement abondant
- Prise en charge d'une victime consciente présentant une obstruction totale des voies respiratoires
- Prise en charge d'une victime inconsciente qui respire
- Prise en charge d'un Arrêt Cardio-Respiratoire (RCP Basique – Défibrillation Automatisée Externe – Oxygénothérapie)
- Prise en charge des malaises et traumatismes en attendant le relais par les secours spécialisés

Cette formation pratique constitue la première partie de la Formation aux Gestes et Soins d'Urgence.

Cette formation sera complétée en troisième année par des apports théoriques sur les situations d'Urgence dans les différentes spécialités et vous bénéficierez en quatrième année d'un séminaire d'information sur les risques NRBC.

La validation des Travaux Pratiques (2ème année), des Enseignements Théoriques (2ème et 3ème années), et du séminaire NRBC (4ème année) conditionne la délivrance de l'AFGSU 2 (Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence pour les personnels médicaux), attestation requise pour votre exercice en établissement de soins dès lors que vous aurez votre CSCT.

Cette attestation d'une validité de 4 ans vous sera délivrée par le SAMU/CESU (Dr Julien NAUD) et remise en fin de deuxième cycle (selon l'arrêté du 20 avril 2007 portant sur la formation aux gestes d'urgence et la délivrance de l'AFGSU 2 aux étudiants en médecine, pharmacie et chirurgie dentaire).

Le bulletin de notes de deuxième année portera mention de la validation de votre formation pratique aux Gestes d'Urgence (mention nécessaire pour ceux qui souhaiteraient effectuer un emploi saisonnier dans un établissement de santé, mais aucune attestation ne pourra être délivrée avant la fin du deuxième cycle).

Modalités de contrôle des connaissances:
La validation de ces travaux pratiques est conditionnée par la présence obligatoire aux 3 séances de TP avec le même groupe dans un souci de formation progressive et continue.
Nous attirons votre attention sur le caractère obligatoire des travaux pratiques : toute absence entraînera la non validation de cette UE. Les possibilités de rattrapage en fin de deuxième année sont réservées aux cas de force majeure sur présentation d'un justificatif.

La session de rattrapage peut être programmée en juillet !

UE : Appareil Locomoteur

Coordonnateur : Pr O. GILLE
olivier.gille@chu-bordeaux.fr

Equipe pédagogique :
M. DE SEZE, A. DELGOVE, T. FABRE, I. GHORAYEB, O. GILLE, D. GUEHL, O. HAUGER, V. JECKO, F. LE LOARER, M.L. MARTIN-NEGRIER, M. MONTAUDON, C. RICHEZ, G. TLILI, M.E. TRUCHETET

Objectifs pédagogiques
- Présentation générale de l'organisation morphologique et fonctionnelle de l'appareil locomoteur en développant les notions de base utiles à la compréhension des signes cliniques et para cliniques
- Séméiologie clinique (médicale et chirurgicale) et para clinique (biologie, imagerie…). Introduire des notions de dysfonctions en privilégiant le choix d'exemples les plus fréquents et/ou les plus démonstratifs et connaître leurs principaux moyens d'études

PROGRAMME DÉTAILLÉ

Anatomie (12h CM - 6h ED) Pre A. DELGOVE, Pr V. JECKO, Pr M. MONTAUDON
Les cours magistraux seront dispensés sous forme de e-learning via Moodle.
- Membre thoracique : arthrologie, myologie, anatomie fonctionnelle de l'épaule, du coude, du poignet et de la main
- Membre pelvien : arthrologie, myologie, anatomie fonctionnelle de la hanche, du genou, de la cheville et du pied
- Rachis : arthrologie, myologie, anatomie fonctionnelle du contenant et du contenu

Enseignements dirigés
- Ostéologie des membres et du rachis, examen clinique des membres et du rachis

TP d'anatomie (laboratoire d'anatomie en présentiel)

- 1 Séance d'ostéologie sur os secs
- 1 Séance de dissection

Histologie (3h) Pre M.L. MARTIN-NEGRIER
Histologie et histopathologie du tissu musculaire strié squelettique

Anatomopathologie (4h) Pre A. MICHOT - Pr F. LE LOARER
Physiopathologie tissulaire et moléculaire de l'appareil locomoteur (2h)
Pathologies de l'appareil locomoteur : de la clinique au microscope (2h)

Physiologie (6h) Dr I. GHORAYEB – Pr D. GUEHL
- Somesthésie et douleur (2h)
- Posture et équilibration (2h)
- Physiologie neuromusculaire (2h)

Séméiologie médicale (8h) Pr C. RICHEZ, Pre M.E. TRUCHETET

- Séméiologie rhumatologique, notions de base
- Diagnostic d'une douleur osseuse
- Diagnostic d'une douleur des membres et des extrémités
- Diagnostic d'un épanchement articulaire
- Douleurs radiculaires
- Diagnostic d'une lombalgie

Séméiologie chirurgicale (8h) Pr O. GILLE

- Séméiologie du membre supérieur : épaule, coude, poignet, main
- Séméiologie du membre inférieur : hanche, genou, cheville, pied
- Séméiologie du rachis
- Les lésions traumatiques de l'appareil locomoteur (entorses, luxations et fractures) : formes anatomocliniques et complications

Séméiologie radiologique (4h) Pr O. HAUGER – Dr G. TLILI

- Spécificités techniques de l'imagerie ostéoarticulaire, imagerie du rachis (1h)
- Imagerie du membre supérieur (épaule, coude, poignet, main) (1h)
- Imagerie du membre inférieur (hanche, genou, cheville, pied) (1h)
- Séméiologie de l'imagerie fonctionnelle du tissu osseux (1h)

Médecine Physique et de Réadaptation (2h) Pr M. DE SEZE

- Introduction MPR et pathologies locomotrices
- Organisation fonctionnelle de la posture, de l'équilibre et de la marche
- Evaluation clinique et instrumentale de la fonction musculaire
- Boiteries

Modalités de contrôle des connaissances :

1ère session : épreuve de 1 heure avec deux cas cliniques progressifs sous forme de QCM et QCM mélangeant les différentes disciplines de l'UE

2ème session : épreuve de 1 heure avec deux cas cliniques progressifs sous forme de QCM et QCM mélangeant les différentes disciplines de l'UE /ou questions rédactionnelles /ou épreuve orale.

UE : Biopathologie moléculaire, cellulaire et tissulaire

Coordonnateur : **Pr. F Le Loarer**
francois.le-loarer@u-bordeaux.fr

Equipe pédagogique:
S. AMINTAS, A. BEDEL, JM. BLOUIN J. BOUTIN, D. CAPPELLEN, F. DELVA, B. CHAUVEAU, S. DABERNAT, G. DOURNES, A. GEORGES, J. GUYON, F. LE LOARER, M.L. MARTIN-NEGRIER, MC. PARRENS, I. REDONNET-VERNHET, A. CALLAUD, J. MAZERE, L. RAFFY, G. TLILI, E. HINDIE

PROGRAMME DETAILLE (43h, ED obligatoire inclus)

- **Bases biophysiques de l'imagerie médicale et applications** J. MAZERE, G. DOURNES
Imagerie par résonance magnétique nucléaire- les explorations ultrasonores (2h) Pr G. Dournes
Techniques d'imagerie utilisant les radio-isotopes (médecine nucléaire) (2h) Dr G. TLILI
Bases d'interprétation et produits de contraste en radiologie, Tomodensitométrie (2h) Pr G Dournes
Imagerie scintigraphique en cancérologie **(1h)** Dr G TLILI

- **Bases moléculaires, cellulaires et tissulaires des pathologies –hors cancers-**
Les lésions élémentaires des cellules et des tissus **(2h)** Dr B. CHAUVEAU
Pathologies de surcharge acquises et génétiques **(2h)** Dr I. REDONNET-VERNHET - DR B. CHAUVEAU
Bases moléculaires des anémies hémolytiques corpusculaires **(2h)** Dr J. BOUTIN
Biologie cellulaire du vieillissement cellulaire **(1h, e-learning)** Pre S. DABERNAT
Maladies neurodégénératives **(1h, e-learning)** Pre M.L. MARTIN-NEGRIER
Marqueurs circulants des maladies neurodégénératives **(2h)** Pre A. BEDEL
Dysprotéinémies gammapathies monoclonales (**2h)** Dr. JM. BLOUIN

- Biologie, imagerie, pathologie et épidémiologie des tumeurs et pseudotumeurs
Bases moléculaires de l'oncogenèse **(2h)** Pr D. CAPPELLEN
Tumeurs et pseudotumeurs : corrélations anatomo-radiologiques **(2h)** Dr. G. DOURNES – Dr MC. PARRENS
Pathologie des tumeurs : définition et progression, Aspects diagnostiques et théranostiques Pr. F. LE LOARER 2H
Gestion des prélèvements destinés à analyse anatomopathologique. Rôles du pathologiste dans le diagnostic des cancers **(2h)** Pr F. LE LOARER
Marqueurs théranostiques en cancérologie **(1h)** Pr D. CAPPELEN/Dr S AMINTAS
Instabilité génétique et prédispositions génétiques au cancer **(1h)** Dr S. AMINTAS
Cancers et expositions professionnelles **(2h)** Dr. F. DELVA
Microenvironnements et cancers **(2h)** Dr S. AMINTAS
Marqueurs biologiques des cancers : dépistage et suivi **(1h)** Dr A. GEORGES
Détection et suivi des tumeurs par biopsie liquide **(2h)** Dr S. AMINTAS

Enseignement complémentaire obligatoire évaluable lors de l'examen
Un ED obligatoire de 2 heures sur imagerie en médecine nucléaire (coordination : Pr E. HINDIE, Dr L. RAFFY, Dr A. CALLAUD)
Un ED obligatoire de 2 heures de cas de transversaux de biochimie clinique (coordination : Dr. J Guyon) avec émargement présentiel (point malus en cas d'absence non justifiée)
Un ED obligatoire de 2 heures sur clinicopathoradiobiologie des tumeurs et maladies inflammatoires (coordination : Pr. F. LE LOARER, encadrement équipe pédagogique UE Biopath, AHU) avec émargement présentiel (point malus en cas d'absence non justifiée)
Un ED « Laboratoires virtuels » en ligne sur moodle (coordination : Pr. F. LE LOARER, Julian BOUTIN, Samuel AMINTAS) durée 1h, en développement pour 2027

Modalités de contrôle des connaissances :

1ère session : épreuve globale de 1 heure sous forme de QCM et/ou QROC ou documents à interpréter.

2ème session : épreuve globale de 1 heure sous forme de QCM et/ou QROC ou documents à interpréter, ou épreuve orale.

Possibilité de questions rédactionnelles courtes pouvant porter sur tel ou tel chapitre notamment en seconde session avec intégration des différentes disciplines pour des cas cliniques comme ceux vus en ED.

UE : Immunologie, immunopathologie et immunointervention

Coordonnateur : Pr J. VISENTIN
jonathan.visentin@u-bordeaux.fr

Equipe pédagogique :
N. ALADJIDI, O. BARBIER, P. BLANCO, K. BONIFACE, C. BORDES, J. CHARPY, C. DOMBLIDES, M. DUBOIS, E. FORCADE, E. LAZARO, C. LEIBLER, G. MARTINROCHE, S. POGLIO, M. SEYDOUX, ME. TRUCHETET, J. VISENTIN, E. WOJCIECHOWSKI

PROGRAMME DÉTAILLÉ

1. Bases fondamentales et physiologie du système immunitaire (18h CM)

Module 1: les acteurs de la réponse immunitaire (10h)
Comment comprendre l'immunologie **(1h CM)** Pr J. VISENTIN
Immunoglobulines **(1h CM)** Dr C. BORDES
Lymphocytes B et BCR **(2h CM)** Pre C. LEIBLER
Organes de l'immunité **(1h CM)** Dr S. POGLIO
Cellules et récepteurs de l'immunité non spécifique **(1h CM)** Pr P. BLANCO
Présentation antigénique aux lymphocytes T **(2h CM)** Pr J. VISENTIN
Lymphocytes T et TCR **(2h CM)** Pr J. VISENTIN
Module 2: mécanismes effecteurs de l'immunité innée et adaptative (3h)
Généralités sur les mécanismes effecteurs de l'immunité **(1h CM)** Dr J. CHARPY
Cytotoxicité à médiation cellulaire et Natural Killer **(1h CM)** Pre C. LEIBLER
Le système du Complément **(1h CM)** Dr C. BORDES
Module 3: régulation et anatomie de la réponse immunitaire (5h)
Grossesse – Immunosénescence **(1h CM)** Dr C. BORDES
Tolérance (centrale, périphérique et orale) **(1h CM)** Dr M. Dubois
Géographie de la réponse immunitaire, aspects histologiques **(1h CM)** Dr S. POGLIO
Immunité muqueuse **(1h CM)** Dr S. POGLIO
Immunité cutanée **(1h CM)** Pr K. BONIFACE

2. TP d'histologie du système immunitaire (2h TP)
TP d'histologie du système immunitaire **(2h)** Dr S. POGLIO (voir planning spécifique)

3. Physiopathologie et immunointervention (19h CM)

Module 4: pathologie et réponse immunitaire **(13h)**
Immunité anti-tumorale (dont mécanismes de l'échappement immunitaire, thérapies immunologiques) **(2h CM)** Pre C. DOMBLIDES - Pr E. FORCADE
Immunité anti-infectieuse en action **(2h CM)** Pre C. LEIBLER
Maladies auto-immunes (classification, bases immunologiques du traitement) **(1h CM)** Pr P. BLANCO
Maladies auto-inflammatoires (physiopathologie, diagnostic et traitement) **(2h CM)**
Pre ME. TRUCHETET
Hypersensibilités : physiopathologie et prise en charge **(2h CM)** Dr J. CHARPY – Dr M. SEYDOUX
Déficits immunitaires (classification, phénotypage lymphocytaire, bases immuno du traitement) **(2h CM)**
Pr J. VISENTIN – Dr N. ALADJIDI
Séméiologie biologique : recherche et identification des auto-anticorps dans les maladies auto-immunes **(1h CM)** Dr C. BORDES
Séméiologie biologique : exploration du complément **(1h CM)** Pre C. LEIBLER

Module 5: immunointervention (6h)
Transplantation (notion de compatibilité tissulaire, la réponse allogénique, bases immunologiques du traitement) **(2h CM)** Pr J. VISENTIN – Pre C. LEIBLER
Immunosuppresseurs et généralités sur les biothérapies **(2h CM)** Pre C. LEIBLER
Vaccination (classification des vaccins, adjuvants, nouvelles approches vaccinales, étendue du concept) **(2h CM)** DR E. WOJCIECHOWSKI

4. Révisions (2h ED)
Cas cliniques interactifs **(2h ED)** Plusieurs enseignants de l'équipe pédagogique

Modalités de contrôle des connaissances:
1ère session **:** épreuve globale de 1 heure sous forme de QCM, ou questions rédactionnelles.
2ème session : épreuve globale de 1 heure sous forme de QCM, ou questions rédactionnelles, ou épreuve orale.

La présence aux TP d'Histologie est obligatoire et sera contrôlée. Une session de rattrapage sera organisée pour ceux dont l'absence pourra être justifiée par un cas de force majeure.
L'absence de l'étudiant aux TP conduira à la non validation de l'UE.

La présence au TP d'Histologie est obligatoire et sera contrôlée. Une session de rattrapage sera organisée en cas d'absence pour cas de force majeure. L'absence de l'étudiant au TP de rattrapage conduira à une pénalité d'un point sur la note finale de l'UE.

UE : Revêtement cutané

Coordonnatrice : Pr A. PHAM-LEDARD
anne.pham-ledard@chu-bordeaux.fr

Equipe pédagogique :
F. BELTZUNG, M. BEYLOT-BARRY, A. GROS, V. PINSOLLE, J. SENESCHAL

PROGRAMME DÉTAILLÉ

Histologie et physiologie(E-learning + 2h CM + 2h ED)
Structure et fonctions du revêtement cutané (4h CM dont 2h de e-learning à travailler avant les 2h de présentiel– 2h TP) Pre A. GROS

- Structure de la peau normale (épiderme derme hypoderme) et de ses annexes ; système de jonction interkératinocytaire, jonction dermo-épidermique, les mélanocytes, les cellules de Langerhans, la vascularisation cutanée, structure des muqueuses examinées en dermatologie.
- Propriétés du revêtement cutané (peau et thermorégulation, notion de barrière cutanée et immunité innée, renouvellement de l'épiderme, desquamation cutanée, effets des UV sur la peau.

Physiologie de la pigmentation (1h) Pr J. SENESCHAL

Immunologie (1h) Pr J. SENESCHAL

Immunologie cutanée

- Acteurs du système immunitaire cutané (SIC)
- Le SIC en action : l'immunité innée et l'immunité adaptative
- Facteurs modulateurs du SIC (ultra-violets, vieillissement, traitements locaux)

Séméiologie clinique et paraclinique (12h) Pre M. BEYLOT-BARRY - Pre A. PHAM-LEDARD

Examen clinique :

- Interrogatoire : le recueil des données
- Signes fonctionnels en dermatologie : prurit, douleur …
- Examen des lésions : quelles lésions examiner, analyse des lésions (disposition, forme, topographie, étendue)

Examens complémentaires (côté clinicien)

- Biopsie cutanée : où et comment la réaliser ? Importance des renseignements cliniques ?
- Immunofluorescence directe (IFD) et indirecte (IFI)
- Prélèvements superficiels
- Tests allergologiques

Lésions élémentaires primaires

- Macules modifiant la couleur de la peau :
  - Rouges
  - Pigmentées (mécanismes, topographie, localisés/généralisés …)
  - Dépigmentées (mécanismes, topographie, localisés/généralisés …)
- Lésions à contenu liquidien (mécanismes, différents types, examens complémentaires utiles à réaliser. Analyse des lésions associées)
  - Vésicules
  - Bulles
  - Pustules

- Lésions modifiant le relief de la peau :
  - Papules épidermiques/dermo-épidermiques/dermiques : mécanismes, analyse sémiologique
  - Nodules (définition, mécanismes infectieux/inflammatoires/tumoraux ...)
  - Végétations (définition, mécanismes, exemples)
  - Tumeurs (définition, mécanismes, exemples)

Lésions élémentaires secondaires

- Lésions squameuses et kératosiques (définition, différents types, lésions associées, exemples)
- Lésions modifiant la consistance de la peau :
  Sclérose, atrophie, cicatrices (mécanismes, différents types, exemples, lésions associées)
- Lésions avec perte de substance cutanée :
  Erosion, ulcération – ulcère, gangrène, escarre, maux perforants (mécanismes, exemples ...)
- Séméiologie des phanères
- Séméiologie des muqueuses
- Séméiologie de la peau de l'enfant de la naissance à la puberté

Séméiologie chirurgicale (3h) Pr V. PINSOLLE

La cicatrisation

- physiologie de la cicatrisation et cicatrisation pathologique

Les tumeurs cutanées

Anatomie pathologique(5h) DR F. BELTZUNG

Examens complémentaires (côté pathologiste)

- Importance de prélèvements de qualité ; prise en charge des prélèvements cutanés (orientation, fixations ...), examens complémentaires utiles en dermatopathologie

Traduction histopathologique des lésions élémentaires cutanées

- Non tumorale : à partir d'exemples simples de pathologie cutanée illustrant les cours de séméiologie clinique
- Tumorale : à partir d'exemples simples de pathologie cutanée illustrant les cours de sémiologie clinique
- La cicatrisation sur le plan anatomopathologique

Pharmacologie(2h CM) Pr J. SENESCHAL

Traitements en dermatologie

- pharmacologie des médicaments topiques .... Laser et photothérapie

Synthèse et mise en situation (2h ED) Pre A. GROS – Pre A. PHAM-LEDARD - DR F. BELTZUNG
Cas cliniques reprenant les différents aspects de cet enseignement.

Modalités de contrôle des connaissances :
1ère session : épreuve globale de 1 heure sous forme de QCM et/ ou QROC qui portera sur toutes les matières de façon aléatoire avec cas cliniques et planche photos couleur, ou questions rédactionnelles.
2ème session **:** épreuve globale de 1 heure sous forme de QCM et/ ou QROC qui portera sur toutes les matières de façon aléatoire avec cas cliniques et planche photos couleur, ou questions rédactionnelles, ou épreuve orale.

La présence au TP d'Histologie est obligatoire et sera contrôlée. Une session de rattrapage sera organisée en cas d'absence pour cas de force majeure. L'absence de l'étudiant au TP de rattrapage conduira à une pénalité d'un point sur la note finale de l'UE.

UE : Tête et cou

Coordonnateur : Pr J. Aupy
jerome.aupy@chu-bordeaux.fr

Equipe pédagogique:
J. AUPY, M. BONDAZ, J. BROSSAUD, E. DE MONES, D. BONNARD, L. DE GABORY, M.L. MARTIN-NEGRIER, M. SCHLUND, D. TOUBOUL

Les enseignements de cette UE regroupent différentes disciplines et seront dispensés au deuxième quadrimestre avec un contrôle des connaissances en mai.
Les cours ont lieu l'après-midi et les ED le matin.
Concernant l'enseignement de la séméiologie, des polycopiés sont disponibles sur Moodle pour chaque discipline.

PROGRAMME DÉTAILLÉ

Neurophysiologie de la vision (2h CM) Pr J. AUPY

Histologie des organes des sens : développement et histologie **(1h en e-learning à travailler avant 1h de débriefing en présentiel)** Pre M. L. MARTIN-NEGRIER

- Bourgeons du goût
- Muqueuse olfactive
- Rétine
- Oreille interne

Biophysique Dr J. BROSSAUD

- Aspect biophysique et physiologique de l'audition **(2h CM)**
- Vision des couleurs **(2h ED)**

Séméiologie ORL (4h CM) Avoir lu les polycopiés de séméiologie ORL disponibles sur Moodle avant ces cours

- Otologie **(2h CM)** Dr D. BONNARD
- Rhinologie **(1h CM)** Pr L. DE GABORY
- Pharyngolarynx et cervical **(1h CM)** Pr E. DE MONES

Séméiologie ophtalmologique (2h CM) Pr D. TOUBOUL

Séméiologie maxillo-faciale (1h CM) Pr. Matthias SCHLUND

Total : 12h CM - 1h de e-learning - 2h ED – 2h TP

Modalités de contrôle des connaissances :
1ère session **:** épreuve sous forme d'un examen écrit d'une heure sur QCM et/ou QROC, ou questions rédactionnelles.
2ème session **:** épreuve sous forme d'un examen écrit d'une heure sur QCM et/ou QROC, ou questions rédactionnelles, ou épreuve orale.

UE : Transition Environnementale et Sociétale : quels enjeux en santé ?

Coordonnateurs : Dr J-B CORCUFF – Pr J. VISENTIN
jean-benoit.corcuff@u-bordeaux.fr – jonathan.visentin@u-bordeaux.fr

Equipe pédagogique :
L'équipe pédagogique est constituée des enseignants de l'UE

TOTAL heures : 23h environ en e-Learning (capsules sur Moodle)

PROGRAMME DÉTAILLÉ

1. Transformation écologique – contexte, impact des activités de santé sur l'environnement et leviers d'action (7h CM environ)

1.1 Rappels sur les altérations de l'environnement liées aux activités humaines (1h30) - Dr M. Cargou

1.2 Impact des activités de santé sur l'environnement (1h30) – Sources et intervenants multiples

1.3 Transition/transformation écologique en santé : quels leviers d'action ? Qui fait quoi ? (3h30) – Sources et intervenants multiples

1.4 Transformation écologique en santé : Recherche / Evaluation - (0h30) – Sources et intervenants multiples

2. Santé environnementale : définition, particularités de milieux et sujets à risque (1h CM environ)

2.1 Définition de la Santé Environnementale, exposome, concepts d'exposition/risque/danger, approches expérimentales – (0h20) – Morceaux choisis du MOOC Santé environnementale (ISPED, Univ Poitiers)

2.2 Milieux et risques environnementaux : sites urbains, sites ruraux – (0h20) – Morceaux choisis du MOOC Santé environnementale (ISPED, Univ Poitiers)

2.3 Identifier les personnes à risque de subir les facteurs environnementaux – (0h15) – Morceaux choisis du MOOC Santé environnementale (ISPED, Univ Poitiers)

3. Alimentation, métabolisme, troubles de la reproduction et du développement (6h CM environ)

3.1 Impact négatif du régime alimentaire sur l'environnement - (2h) - Dr M. Cargou

3.2 Impact négatif du régime alimentaire sur la santé – (1h) – Pre B. Gatta

3.3 Vers un régime alimentaire sain et durable : quand prévention sanitaire rime avec transition écologique – (1h) – Dr MC. Beauvieux

3.4 Perturbateurs endocriniens – (1h30) – Dr JB. Corcuff

3.5 Puberté précoce – (0h30) – Pr T. Lamireau et Pr P Barat

3.6 Prévention et traitement des troubles de la reproduction et du développement – (1h)
Pre V. Bernard

4. Air, eau et santé globale (2h30 CM environ)

4.1 Environnement aérien et santé respiratoire – (0h30) – Pre M. Zysman

4.2 Demain, tous allergiques ? – (1h) – Dr J Goret

4.3 Eau et santé : quels enjeux ? – (1h) – Dr E. Barron

5. Infections et espèce invasives en lien avec les modifications environnementales (4h CM environ)

5.1 Parasitoses et vecteurs (ré-)émergents – (1h) – Dr S. Imbert

5.2 Viroses (ré-)émergentes – (1h) – Pre S. Burrel et Dr. C. Bigeard

5.3 Résistance aux antibiotiques – (1h) – Dr C. Arpin

5.4 Macro-espèces invasives – (1h) – Pr L. Rivière

6. Ecologie, santé mentale et vulnérabilités sociales (2h30 CM)

6.1 Ecologie : Changer ses « schémas » - (0h15) – Pr JA. Micoulaud-Franchi

6.2 Promotion de la santé mentale et écologique - (0h15) – Pr JA. Micoulaud-Franchi

6.3 Eco-anxiété - (0h15) – Dr C. Galéra

6.4 Intrications des facteurs environnementaux et économiques sur l'état psychique – (0h15) Dr C. Mestre

6.5 Le migrant mineur – Nouvelle forme de migration – (0h15) – Dr J. Depaire

6.6 Comment le genre influe sur l'état psychique des femmes et de leurs enfants en contexte de transition écologique et migratoire – (0h15) – Dr C. Mestre

6.7 Le circadien pour anticiper le futur - (0h20) – Pr JA. Micoulaud-Franchi

6.8 Rythme circadien et cycle lumière/obscurité : gardiens de notre santé - (0h15) – Dr J. Taillard

6.9 Pollution lumineuse et santé – (0h20) – Dr J. Taillard

Modalités de contrôle des connaissances:

1ère session **:** Examen en présentiel sur THEIA (1h sur tablette)

2ème session : Examen en présentiel sur THEIA (1h sur tablette)

Enseignements complémentaires

Les étudiants de DFGSM 2 devront valider obligatoirement un enseignement complémentaire.

Ils devront prendre une inscription pédagogique parmi les choix suivants :

1) une UE complémentaire nécessitant, compte tenu des capacités d'accueil restrictives, l'accord préalable de l'enseignant responsable parmi les suivants :

   - Tutorat

   - Anglais médical

   - UER (Unité Enseignement Recherche) ** (voir page 57)

   - Ecole Santé Sciences (voir page 58)

2) une UE complémentaire ne nécessitant pas l'accord préalable de l'enseignant responsable parmi les suivants :

   - UE complémentaire Médecine moléculaire des hémopathies (MHEMO)

   - UE complémentaire Appareil respiratoire

* pour chaque UER : un contrôle continu et/ou une épreuve terminale d'une durée de 1 à 2 heures est organisée sous la responsabilité du coordonnateur.

L'exercice du tutorat en DFGSM 2 et DFGSM 3 puis l'obtention de l'UE complémentaire didactique valideront un enseignement complémentaire en DFGSM 2, DFGSM 3 et un module d'enseignement complémentaire en DFASM.

Tous les étudiants devront informer la gestion des cursus étudiants des formations médicales, au plus tard le 29 septembre 2026, du choix de l'enseignement complémentaire qui validera leur année d'études médicales pour finaliser l'inscription pédagogique de cette UE. Il est réglementairement impossible de modifier en cours d'année l'inscription à l'enseignement complémentaire.

UE Didactique : tutorat

Coordonnateurs : **Pr D. GRUSON – Dr M. GRIOT**
didier.gruson@chu-bordeaux.fr – marine.griot@u-bordeaux.fr

Intervenants : Pr D. GRUSON – Dr M. GRIOT

La participation des étudiants de DFGSM 2 au tutorat est fortement encouragée par la faculté de médecine de Bordeaux afin de permettre à tous les étudiants de 1ère année qui le souhaitent de se préparer dans les meilleures conditions.
L'activité du tuteur est couplée à un enseignement de didactique dispensé sur deux ans. Seuls les étudiants ayant validé les deux années d'enseignement sont titulaires de l'enseignement complémentaire didactique.

L'optionnel didactique sera validé uniquement à la fin du DFGSM 3 si :

- présence obligatoire à l'ED avec intervenants de l'enseignement complémentaire au cours de la première année (DFGSM 2)
- note au moins 10/20 (note par les responsables des tuteurs) à la fin de la première année (DFGSM 2)
- note au moins 10/20 (donnée par les coordinateurs de l'option) lors d'une présentation orale de 10 minutes à la fin de la seconde année (DFGSM 3)
- note au moins 10/20 (note par les responsables des tuteurs) à la fin de la seconde année (DFGSM 3)

L'exercice du tutorat en DFGSM 2 et DFGSM 3 puis l'obtention de l'enseignement complémentaire didactique valideront un enseignement complémentaire optionnel en DFGSM 2, DFGSM 3 et un module d'enseignement complémentaire en DFASM. L'étudiant ne participant pas au tutorat, la seconde année (DFGSM 3), ne validera pas l'UE et ne bénéficiera pas de l'avantage d'une validation d'enseignement complémentaire en DFGSM 3 ni en DFASM.

1. L'activité du tuteur

Elle est organisée et suivie par les étudiants responsables du tutorat (Association des Carabins) et le Doyen de l'UFR ou son représentant.
Elle est validée selon des modalités précisées en Conseil d'UFR.

2. La participation à l'enseignement de didactique (1ère partie)

2.1. Objectifs

Apporter des notions pédagogiques de base aux tuteurs par :

- une réflexion sur le processus général de l'enseignement, la motivation, les stratégies d'apprentissage, le soutien aux tutorés
- une formation aux techniques d'enseignement : réalisation d'exposés avec un support visuel, travaux de groupes, rédaction et correction de sujets, évaluation d'enseignement
- rédaction de documents d'enseignement

Valoriser le tutorat au bénéfice des tuteurs et des tutorés.

2.2. Organisation

Les séances de travail sont les suivantes : exposé introductif et présentations d'exposés d'UE tutorée par les tuteurs (1ère année DFGSM 2) et présentations d'exposés spécifiques à la filière en fin de seconde année d'enseignement complémentaire (DFGSM 3) devant un enseignant intervenant.

2.3. Thèmes

Rédaction et évaluation (qualité intrinsèque et niveaux cognitifs) de QCM et de questions rédactionnelles, stratégies d'apprentissage, soutien aux tutorés, communication (notions générales, réalisation d'exposés sur des sujets médicaux), travail de groupes, apprentissage par problèmes, évaluation des enseignements, exposés de séméiologie.

Anglais médical

Coordonnateur : M. T. MARTHOURET
thibault.marthouret@u-bordeaux.fr

Intervenants : T. MARTHOURET + A. RICHARDS

Volume horaire 33 heures

Le certificat complémentaire d'anglais comporte 33 heures de cours effectuées en partie dans le cadre de l'Espace Langues, avec un travail systématique sur les 4 savoir-faire langagiers à partir de toutes formes de documents authentiques portant sur des thèmes d'intérêt médical. Les étudiants font une présentation en anglais à la fin de leur parcours.

Evaluation :
1ère session :
Contrôle continu 100%.

2ème session :
100% de l'épreuve finale.
Epreuve orale.

Parcours d'initiation à la recherche en Santé
Unités Enseignements Recherche (U.E.R et stage recherche)

INFORMATIONS

L'enseignement du parcours recherche santé est destiné à renforcer les connaissances scientifiques des étudiants en Médecine, Pharmacie, Odontologie et Maïeutique, pour les préparer réellement à la recherche et leur permettre d'accéder en deuxième année du Master Recherche après validation du second cycle de leurs études de Santé.

La validation de deux UER et d'un stage de recherche, d'une durée de 140 heures minimum et 280 heures maximum, effectué dans un laboratoire labellisé permet, sous réserve de validation du DFASM 3, d'obtenir l'équivalence d'un master 1 (60 ECTS) en vue d'une inscription ultérieure en master 2 à visée recherche.

Inscription à une UER

L'inscription au parcours initiation à la recherche se fait via la plateforme Moodle. Les modalités d'inscription et le lien sont disponibles ici :
https://sante.u-bordeaux.fr/Espace-etudiant/Tout-sur-vos-etudes/Parcours-recherche/Parcours-Initiation-a-la-Recherche .

Si l'UER est choisie comme UE complémentaire, l'inscription doit être faite avant le mercredi 9 septembre 2026.

L'inscription en UER est distincte de l'inscription en Médecine. Les étudiants souhaitant s'inscrire à une UER doivent également se signaler auprès de leur gestionnaire de cursus étudiants des formations médicales lors de leur choix d'UE complémentaire, si l'UER est choisie comme complémentaire.

Inscription au stage recherche

Les étudiants souhaitant effectuer un stage de recherche doivent impérativement s'inscrire via la plateforme Moodle en remplissant la fiche d'inscription au stage de recherche. Les modalités d'inscription et le lien sont disponibles ici :
https://sante.u-bordeaux.fr/Espace-etudiant/Tout-sur-vos-etudes/Parcours-recherche/Parcours-Initiation-a-la-Recherche .

Le programme détaillé des UER ouvertes en 2026-2027 et les modalités du parcours recherche santé et du stage recherche sont disponibles sur le site du Collège Sciences de la Santé :
sante.u-bordeaux.fr/Espace-etudiant/Tout-sur-vos-etudes/Parcours-recherche/Parcours-Initiation-a-la-recherche

Service de gestion des cursus étudiants LMD Santé (Bâtiment 5D – RDC - Porte I)
05 57 57 13 25
scolarite.lmd.sante@u-bordeaux.fr

Ecole Santé Sciences : une formation précoce à la recherche en parallèle de vos études de santé

L'Ecole Santé Sciences est un **double cursus sélectif** ouvert aux étudiants en Médecine, Pharmacie et Odontologie. Il débute en deuxième et troisième années d'études de santé.

L'objectif de cette formation d'excellence est de proposer, en parallèle des études de santé, un enseignement scientifique important permettant l'accès aux masters de l'Université puis à un doctorat de sciences.

Ce double cursus permettra aux étudiants de participer activement à la recherche biomédicale durant leurs études et dans leurs pratiques futures.

La description de ce double cursus est disponible sur le site du Collège des Sciences de la Santé par le lien :
sante.u-bordeaux.fr/Espace-etudiant/Tout-sur-vos-etudes/Parcours-recherche/Double-cursus-Ecole-Sante-Sciences
Attention : le dossier de candidature complet doit être envoyé **avant le 4 septembre 2026.**
Toutes les informations sont disponibles sur cette page web.

Schématiquement :

Enseignement de niveau « Master 1 », il comprend :

- 8 modules de 3 jours chacun avec des TP (et contrôle des connaissances), soit 100 heures d'enseignement en DFGSM 2 : mathématiques, physique, chimie, biologie ; 100 heures en DFGSM 3 : cardio-vasculaire, neurosciences, immunologie, sciences et humanités
- 2 stages de recherche de 2 mois chacun
- une UER

La validation complète ouvre la possibilité d'inscription en Master 2 dès la quatrième année d'études de santé.

Master 2 scientifique : se déroule à temps plein et nécessite une interruption des études de santé entre le DFGSM 3 et le DFASM 1. Les masters 2 comprennent deux parties : théorique et pratique en laboratoire (6 mois).

Doctorat scientifique : travail de recherche à temps plein nécessitant également une interruption (3 ans), soit immédiatement après le Master 2 avant un retour en DFASM 1, soit lors du 3ème cycle des études de santé (« internat »).

L'inscription au double cursus Santé Sciences est distincte de l'inscription en Médecine. Les étudiants souhaitant s'inscrire à ce double cursus doivent également se signaler auprès de leur gestionnaire de cursus étudiants des formations médicales lors de leur choix d'UE complémentaire si l'inscription à l'ESS est choisie comme enseignement complémentaire.
La validation de deux des quatre modules d'enseignement (mathématiques, physique, chimie, biologie) permet de valider l'enseignement optionnel.

Les candidats doivent se signaler, au plus tôt, à Christine DEDIEU pour faciliter la constitution des groupes TP – ED : christine.dedieu@u-bordeaux.fr

UE complémentaire : Médecine moléculaire des hémopathies (MHEMO)

Coordonnateurs : **Dr J. Boutin – Dr O. Mansier**
julian.boutin@u-bordeaux.fr – olivier.mansier@u-bordeaux.fr

UE complémentaire transversale permettant d'établir des liens thématiques entre les notions abordées dans les UE Tissu sanguin (S1), Biopathologie (S2) et Immunologie (S2)

Volume horaire : 15h en e-Learning (au second semestre)

- **1/ Diagnostic moléculaire des pathologies du GR (1h)** (Julian Boutin)
- **2/ Membranopathies (SH+HPN) (1h)** (Stéphanie Dulucq)
- **3/ Bases moléculaires des enzymopathies du GR (G6PD+PK) (1h)** (Julian Boutin)
- **4/ Polyglobulie et EPO (1h)** (Olivier Mansier)
- **5/ MM, hypercalcémie (1h)** (Joris Guyon)
- **6/ MM, atteintes rénales (1h)** (Joris Guyon)
- **7/ Hémopathies et syndrome de lyse tumoral (1h)** (Olivier Mansier)
- **8/ Génétique des hémopathies malignes : explorations et suivi (1h)** (Olivier Mansier)
- **9/ Génétique des hémopathies malignes : pronostic et prise en charge (1h)** (Edouard Forcade)
- **10/ Greffe de cellules souches hématopoïétiques : aspects biologiques (1h)** (Jonathan Visentin)
- **11/Greffe de cellules souches hématopoïétiques : aspects cliniques (1h)** (Edouard Forcade)
- **12/CART-cells (1h)** (Edouard Forcade)
- **13/ Rusfertide comme traitement des polyglobulies (1h)** (Olivier Mansier)
- **14/ Anomalies plaquettaires : aspects hématologiques** (Fiore Mathieu) **(1h)**
- **15/ Anomalies plaquettaires : aspects immunologiques (**Elodie Wojciechowski) **(1h)**

Evaluation :
Examen en présentiel sous forme de QCM ou d'épreuve rédactionnelle (modalités en cours de définition).

UE complémentaire : Appareil respiratoire

Coordonnateur : Pr L. De Gabory
ludovic.de-gabory@chu-bordeaux.fr

Volume horaire : 7h en e-Learning

1. **Anatomie PR M. MONTAUDON**
- **l'anatomie du système lymphatique thoracique**
- **le dôme pleural et ses rapports avec la fosse supra-claviculaire**
2. **Physio respiratoire bronchique Dr F. BEAUFILS**
- **La physiologie respiratoire et les techniques d'explorations disponibles en recherche (mesure de l'index de clairance pulmonaire, résistance par oscillations et leur intérêt clinique)**
3. **Physiologie nasale respiratoire et olfactive Pr L. de GABORY**
- **Comprendre et mesurer l'obstruction nasale (des outils rudimentaires à l'IA)**
- **Mécanismes, mesures et principaux diagnostics des troubles du goût et de l'odorat**

Evaluation :
Examen de 30 minutes en QRM ou QROC, ou oral.

Valorisation du parcours de formation

La valorisation du parcours étudiant s'inscrit dans le cadre de la réforme du 2e cycle (R2C) et compte 10% de la note finale du classement général des étudiants en fin de DFASM3. Les points parcours sont comptabilisés à une valeur maximale de 60.

Le parcours de formation des candidats est examiné par l'université sur la base de la grille nationale figurant en annexe de l'arrêté du 28 septembre 2023 (portant modification de l'arrêté du 21 décembre 2021 relatif à l'organisation des épreuves nationales donnant accès au troisième cycle des études de médecine).

La soumission des points Parcours sera close en Année 1 du DFASM3 et non possible en Année 2 en cas de redoublement ou auditeur libre.

Référentes de parcours : Pre Claire MAJOUFRE, Dr Marie-Christine BEAUVIEUX

Informations pratiques :

Site du Collège Santé, rubrique points parcours :
https://sante.u-bordeaux.fr/Espace-etudiant/Tout-sur-vos-etudes/Medecine/Points-parcours

Pour toute question :
1/ se référer à la FAQ sur le site du Collège Santé
2/ envoyer un courriel sur la boite mail dédiée : pointsparcours@u-bordeaux.fr

VALORISATION DU PARCOURS DE FORMATION (PLAFOND FIXÉ À 60 POINTS)

	Elément du parcours	Justificatif	Points
Cursus médecine	Validation d'UE supplémentaire(s) facultative(s)	Attestation de validation de l'UE	10 *(40 points maximum)*
Cursus hors médecine	Validation d'année(s) de formation hors médecine, première année de parcours de formation antérieurs mentionnés aux 1° et 2° de l'article R. 631-1 du code de l'éducation, et première année de diplôme national de licence	Attestation de validation des ECTS	10 points par 60 ECTS validés
	Validation d'une première année de master	Attestation de réussite	40
	Validation d'une deuxième année de master	Attestation de réussite	60
	Validation d'une thèse d'université	Attestation de réussite	60
	Publication d'article(s) dans une revue à comité de lecture	Référence de l'article publié	10
Engagement étudiant *Seul un de ces trois éléments peut être valorisé à hauteur de 40 points. En cas de cumul, le (ou les) UE supplémentaire(s) est(sont)*	Validation d'une UE d'engagement associatif (activité bénévole, fonctions électives...) (1)	Attestation de validation de l'UE	40
	Validation d'une UE d'engagement pédagogique (tutorats universitaires, recherche en pédagogie...)	Attestation de validation de l'UE	40
valorisée(s) à hauteur de 10 points, chacune correspondant à l'élément de parcours « Validation d'UE supplémentaire(s) facultative(s) »	Validation d'une UE d'engagement social ou civique, notamment : - une activité au titre d'un engagement à servir dans la réserve opérationnelle prévue à l'article L. 4211-1 du code de la défense (1) ; - un engagement de sapeur-pompier volontaire prévu à l'article L. 723-3 du code de la sécurité intérieure (1) ; - un engagement de service civique prévu au II de l'article L. 120-1 du code du service national (1) ; - un contrat de volontariat dans les armées prévu à l'article L. 121-1 du code du service national et à l'article L. 4132-11 du code de la défense (1).	Attestation de validation de l'UE	40
Expérience professionnelle	Expérience professionnelle réalisée dans tout domaine hors champ de la formation en santé	Attestation de l'employeur	10 points/70h ou 20 points/140h *(30 points maximum)*
Mobilité *Les stages de mobilité peuvent se cumuler*	Stage mobilité courte hors subdivision* (durée minimale d'un mois) (1) * *La mobilité est possible au sein d'une même subdivision si celle-ci comprend plusieurs UFR de médecine*	Attestation de validation de stage	15
	Stage mobilité courte internationale (durée minimale d'un mois)	Attestation de validation de stage	20
	Stage ERASMUS d'un semestre	Attestation de validation de stage	40
	Stage ERASMUS de deux semestres	Attestation de validation de stage	60
Linguistique *Les compétences linguistiques peuvent se cumuler*	Niveau de langue B2 (anglais ou autre)	Attestation de résultats	10
	Niveau de langue C1 (anglais ou autre)	Attestation de résultats	20
	Niveau de langue C2 (anglais ou autre)	Attestation de résultats	30

Modalités pratiques des examens

L'étudiant doit :

- **être présent dans la salle d'examen un quart d'heure avant** le début des épreuves
- **présenter sa carte d'étudiant** à l'entrée de la salle d'examen et la poser bien en vue sur le rebord de sa table
- **se placer au numéro de table** qui lui est attribué

L'étudiant ne doit pas détenir de porte-documents, cartable, sac ou matériel susceptible de contenir des cours ou informations similaires. L'usage des calculatrices est interdit.

Les casques normalement destinés à isoler du bruit ainsi que tout support vestimentaire susceptibles de dissimuler des moyens d'information ou de communication, sont interdits et les téléphones portables doivent être éteints et rangés dans les sacs ; **les sacs doivent être déposés dès l'entrée dans le centre d'examen.**

Tout étudiant porteur de documents en cours d'épreuve (même s'il ne les consulte pas) ou surpris en flagrant délit de communication est passible de sanctions disciplinaires.
La fraude ou tentative de fraude peut entraîner pour l'intéressé la nullité de l'épreuve et une convocation devant la section disciplinaire de l'Université de Bordeaux.

L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente après la distribution des sujets et ce quel que soit le motif du retard.

Les étudiants ne sont pas autorisés à quitter la salle avant la fin de l'épreuve. **L'étudiant doit remettre obligatoirement sa copie, QROC ou QCM, identifiée, même si ce document est blanc**. L'absence d'un candidat à une ou plusieurs épreuves écrites est sans recours. Elle est assimilée à la remise d'une copie blanche et notée zéro.

A la fin de l'épreuve,
- les candidats doivent se signaler en silence et attendre à leur place pour l'émargement et la remise de leur tablette
- les candidats doivent poser leur stylo et se tenir debout, silencieux, pendant le ramassage et la comptabilisation des copies.

Surveillance

La surveillance des épreuves écrites est assurée par les soins et sous la responsabilité des professeurs ou de leurs collaborateurs ayant assuré l'enseignement.
Le personnel administratif est chargé de l'organisation **matérielle** des examens.

Délibérations

Les enseignants se réunissent en jury : les notes sont alors arrêtées. Elles sont définitives, aucune révision ne peut avoir lieu sauf erreur matérielle constatée.

LE JURY EST SOUVERAIN ET SES DÉCISIONS SONT DEFINITIVES

Textes de référence

Loi d'orientation du 12 novembre 1968 modifiée, loi du 26 janvier 1984 sur l'Enseignement Supérieur modifiée

Arrêté du 18 mars 1992 modifié

Circulaires n° 82-105 du 7 mars 1982, n° 86-156 du 24 avril 1986 et n° 4 du 22 mars 1994 en faveur des étudiants handicapés

Décisions du Conseil de l'UFR Sciences Médicales – Faculté de Médecine de Bordeaux

Arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences médicales

REGLEMENTATION DU DFGSM 2
ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027

VU la loi d'orientation du 12 novembre 1968 modifiée

VU la loi du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur modifiée

VU l'arrêté du 18 mars 1992 modifié, relatif à l'organisation du 1er cycle et de la 1ère année du deuxième cycle des études médicales

VU les décisions du Conseil de l'UFR Sciences Médicales – Faculté de Médecine de Bordeaux

VU l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences médicales

VU l'article 1 de l'Arrêté du 21 décembre 2021 portant modification de plusieurs arrêtés relatifs aux formations de santé

Conditions de validation

Le DFGSM 2 comporte 16 Unités d'Enseignement (UE) réparties sur deux semestres et un enseignement complémentaire.

Pour être déclarés admis, les candidats doivent réunir toutes les conditions suivantes :

- valider les deux semestres, chaque semestre permettant d'obtenir 30 ECTS
  - pour valider un semestre, les candidats doivent obtenir la moyenne (note ≥ 10/20) à chaque UE du semestre (note ≥ 12/20 pour l'UE séméiologie pratique)
- obtenir la moyenne (note ≥ 10/20)
  - à l'enseignement complémentaire
  - avoir validé l'UE initiation aux soins infirmiers et à l' hygiène et avoir obtenu la Formation Pratique aux Gestes et Soins d'Urgence

Les candidats non admis à la 1ère session repasseront, à la 2ème session, toutes les UE non validées.

Redoublement

A l'issue de la 2ème session, les étudiants qui n'ont pas validé la totalité des épreuves (y compris les stages d'initiation aux soins infirmiers, la Formation Pratique aux Gestes et Soins d'Urgence et l'ED Hygiène) redoublent.

Lors du redoublement, ils doivent représenter toutes les UE, y compris un enseignement complémentaire, sauf l'UE initiation aux soins infirmiers et à l'hygiène, la Formation Pratique aux Gestes et Soins d'Urgence s'ils les ont validés l'année précédente.

Les sessions

Les étudiants ne peuvent bénéficier dans une UE que de **deux sessions d'examen par an**.
La situation des étudiants absents en partie ou en totalité à l'une des deux sessions **pour cas de force majeure** sera examinée par le Conseil pédagogique de l'UFR. Un dossier complet, comportant toutes les pièces justificatives concernant cette absence, devra être déposé à la gestion des cursus étudiants des formations médicales **dans un délai maximum de 5 jours ouvrables après l'examen**. Si les motifs invoqués sont expressément reconnus comme "cas de force majeure", des épreuves pourront être exceptionnellement organisées dans un délai minimum de 15 jours après la clôture de la 2ème session.

Exclusion des études médicales

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de trois inscriptions en DFGSM2 ou en DFGSM3. Une quatrième inscription pourrait être accordée, à titre dérogatoire, par le président de l'Université sur avis favorable du doyen de l'UFR des sciences médicales.

UFR
Sciences Médicales

COLLEGE SCIENCES DE LA SANTÉ

université de BORDEAUX

Livret des Enseignements

DFGSM 3

Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales

3ème année

Année universitaire 2026-2027

UFR

SciencesMédicales

Le mot du coordonnateur d'année et du Doyen

Vous avez choisi de devenir médecin et vous entrez en DFGSM 3.

Le programme du DFGSM 3 comporte des unités d'enseignement intégrées multidisciplinaires. Cette année vous permettra également de poursuivre votre formation, au lit du malade, avec les stages de séméiologie à l'hôpital.

Dans certains stages des photographies des patients notamment lors d'interventions chirurgicales sont réalisées par l'équipe soignante. Cette démarche fait partie du dossier patient, avec l'accord de celui-ci. En revanche il est strictement interdit de réaliser des photographies au sein des stages pour son usage personnel que ce soit des patients ou du personnel. Ces enregistrements n'ont pas vocation à rester sur les smartphones ou ordinateurs des étudiants et ne doivent en aucun cas être diffusé sur des réseaux sociaux même en publication éphémère.
Cela serait une violation du secret professionnel et du droit à l'image.

Nous encourageons les étudiants motivés à participer au tutorat des étudiants de 1ère année. Ce tutorat, proposé à l'initiative des associations étudiantes en partenariat avec l'Université de Bordeaux, a pour but de permettre à tout étudiant de se préparer dans de bonnes conditions aux concours. La participation au tutorat en DFGSM 2 et DFGSM 3 vous permettra d'obtenir l'enseignement complémentaire didactique validant un enseignement complémentaire de DFGSM 2, DFGSM 3 et pourra vous dispenser d'un module d'enseignement complémentaire en DFASM.

Les examens de fin de semestre et de fin d'année sont destinés à contrôler la bonne acquisition des connaissances. La moyenne à chacune des unités d'enseignement sera exigée pour le passage en DFASM 1. Les délais de révision entre les deux sessions de juin seront très courts. Ainsi, nous vous conseillons de travailler régulièrement afin de pouvoir profiter au mieux de l'enseignement théorique et pratique qui vous est proposé, tout en évitant des déconvenues en fin d'année. Ce travail régulier sera indispensable en DFASM 1, avec les stages hospitaliers le matin. Pour vous préparer au mieux à cette transition, nous augmentons, cette année, les cours en e-learning et les contrôles continus dans certaines UE.

Toutes les années du cursus médical sont importantes pour votre exercice professionnel futur, le DFGSM 3 n'échappe pas à cette règle.

Cette année, vous aurez à réaliser un « service sanitaire ». Ce dispositif, déployé au niveau national pour tous les étudiants en santé, permettra des actions de prévention primaire dans la région Aquitaine. Après un temps de formation réalisé au premier trimestre, vous aurez une période d'action en petits groupes interprofessionnels (avec des étudiants en odontologie et pharmacie, sage-femme, kiné et étudiants infirmiers) dans diverses structures (collèges, lycées, entreprises, EHPAD ...). Cette action se terminera par un retour d'expérience.

Faites preuve de curiosité et de rigueur et surtout, ne perdez jamais de vue que vous travaillez, avant tout, pour vous et vos futurs patients.

Professeur Éric DOBREMEZ
Coordonnateur des enseignements
de DFGSM 3

Professeur Pierre MERVILLE
Doyen
Faculté de Médecine de Bordeaux

Sommaire

Lutte contre le harcèlement et les violences 6
Formation Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) 8
Bureau Vie Etudiante (BVE) 9
Renseignements pratiques 10
ATTENTION : Enseignements dirigés et travaux pratiques 11
Information importantes 12
Etudiants à besoins spécifiques (PHASE) 13
Charte de bonne conduite numérique des cours à distance 15
Unités d'enseignement 16
    Premier Semestre 16
    Second Semestre 17
Contenu du programme 18
    Stage d'initiation aux fonctions hospitalières 18
    UE : Enseignement de sémiologie pratique à la faculté 19
    UE : Santé, Société, Humanité 22
    Formation service sanitaire 24
    UE : Appareil digestif 26
    UE : Système neurosensoriel 28
    UE : Hormonologie - Reproduction 30
    UE : Génétique et Sémiologie pédiatrique 32
    UE : Rein et voies urinaires 34
    UE : De l'agent infectieux à l'hôte 37
    UE : Lecture critique d'article et biomédecine quantitative 39
    UE : Apprentissage de l'exercice médical 40
    UE : Psychiatrie adulte, Psychiatrie de l'enfant et de l'Adolescent (PEA) et Addictologie 42
Enseignements complémentaires 46
    Enseignement didactique - tutorat 47
    Anglais médical 49
Unités Enseignement Recherche (U.E.R et stage recherche) 50
Ecole Santé Sciences : une formation précoce à la recherche en parallèle de vos études de santé 51
Valorisation du parcours de formation 52
Organisation des examens des études médicales : DFGSM 3 54
    Modalités pratiques des examens 54
Réglementation 56
    Conditions de validation 57
    Redoublement 57
    Les sessions 57
    Exclusion des études médicales 57

Les infirmières de l'Espace Santé **Etudiants** vous proposent du

soutien psychologique

DE PROXIMITÉ

Sur le campus ***Carreire***
Bâtiment 5D, bureau A18

les jeudis matins
sur rendez-vous



sans aucune avance de frais
(tiers payant intégral)

ESPACE SANTÉ ÉTUDIANTS / université de BORDEAUX

WWW.SANTE-ETUDIANTS-BDX.FR
ESPACE_SANTE_ETUDIANTS_BDX

Lutte contre le harcèlement et les violences

Afin de favoriser un climat d'études sain et respectueux, propice à l'épanouissement de toutes et tous, mais aussi dans l'objectif de lutter contre toute forme de discrimination [raciste, sexiste, liée à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre ...], d'intimidation et de violence, l'UFR Sciences Médicales affirme sa volonté de tout mettre en œuvre pour que les victimes soient écoutées et accompagnées dans leurs démarches. Des moyens sont mis en place au sein de l'Université et de notre UFR pour recevoir votre parole, vous diriger vers des personnes ressources si vous en ressentez le besoin, et vous accompagner dans vos démarches juridiques. Des mesures concrètes sont prises contre les personnes suspectes d'avoir commis ces agressions ou tout autre acte discriminant, quel que soit leur statut.

L'université de Bordeaux s'engage à vous offrir des conditions d'études et de vie sur le campus optimales. Au travers de son règlement intérieur, l'établissement rappelle aux membres de la communauté universitaire leurs droits et devoirs. Le respect de ces dispositions garantit le bon ordre au sein de l'établissement et la cohésion des étudiants et des personnels. A ce titre, nous vous rappelons que le bizutage est interdit, notamment lors des événements festifs et des moments d'intégration.
Si vous avez été victime ou témoin d'actes humiliants ou dégradants, la Cellule d'écoute, de veille et de signalement (CEVS) se tient à votre disposition.
Par le biais de la cellule, vous pourrez bénéficier d'une écoute et d'un accompagnement, assurés par un cabinet de psychologie. Les éléments communiqués à la CEVS sont confidentiels et peuvent, si nécessaire, donner lieu à toute mesure de traitement utile.

Si vous êtes victime ou témoin de tels comportements punis par la loi, plusieurs moyens sont à votre disposition pour le signaler :

- **La cellule de veille contre le harcèlement sexuel, les violences sexistes et homophobes à l'Université** : une cellule de veille et de signalement existe à l'Université de Bordeaux. Lieu d'écoute, d'orientation et d'accompagnement des victimes ou des témoins, elle répond concrètement et en toute confidentialité aux situations dont elle est saisie et agit pour prévenir et dissuader tout comportement abusif. Contacts étudiants : celluledeveille.etudiant@u-bordeaux.fr
  https://www.u-bordeaux.fr/campus/citoyennete-et-vivre-ensemble/Harcelement-discriminations-et-violences
- **Le site du Collège Santé** : un signalement anonyme pourra être effectué sur le site du Collège Santé à l'adresse suivante : signalement.college.sante@u-bordeaux.fr dont les élus étudiants seront destinataires. Ils feront une analyse des faits signalés et les transmettront, le cas échéant, aux coordonnateurs d'années afin que des mesures soient prises.

- **Au CHU,** un dispositif de signalement des violences entre professionnels s'est mis en place. Chaque professionnel, quel que soit son statut (médical, non médical, étudiant) peut remplir un formulaire dédié disponible sur le portail du CHU :
  Il est disponible directement sur le portail intranet du CHU, via le lien et/ou le QR code suivant (**aussi accessibles depuis un téléphone mobile**) :
  https://iia.chu-bordeaux.fr/prog/openpage.php?idCor=Cor_556d3e7af9ece9f64bf4c74c6325074a

Chaque signalement est transmis de façon sécurisée à une cellule de recueil composée d'un nombre limité de personnes soumises au secret professionnel. Le signalement peut être anonyme. Toutefois, pour faire l'objet d'un traitement adapté, l'identité de l'auteur du signalement doit être précisée, qu'il soit victime ou témoin des faits rapportés.

- **Portail de signalement Police ou Gendarmerie** #NeRienLaisserPasser : ce portail vous assure un accueil personnalisé et adapté par un policier ou un gendarme. Il est disponible 24 heures sur 24 et
  7 jours sur 7. La discussion interactive instantanée permet un échange individualisé avec un policier ou un gendarme spécifiquement formé à la prise en charge des victimes de violences sexuelles et sexistes.
  https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/Infos-pratiques/Signalement-des-violences-sexuelles-et-sexistes
- **Centre national d'appui à la qualité de vie des étudiants en santé (CNA) :** cette structure de coordination a pour mission de favoriser la qualité de vie des étudiants en santé en proposant des interventions et des soutiens adaptés.

soutien@cna.fr – 21 rue Descartes – 75350 Paris Cedex 05 – tél : **0 800 724 900**

- **Espace santé étudiants** : ese@u-bordeaux.fr – 22, avenue Pey-Berland, 33600 Pessac, Tram B, arrêt Doyen Brus – tél. : 05 33 51 42 00
- **Service de santé au travail** – tél. : 05 40 00 60 60 ou 05 40 00 37 11 - 16, avenue Léon Duguit, 33600 Pessac, Tram B, arrêt Doyen Brus
- Vous pouvez aussi contacter directement, par mail, **votre coordonnateur d'année**
- **Violences sexistes et sexuelles : 3919 et https://lannuaire.service-public.fr/centres-contact/R17892**
- **Souffrance et prévention du suicide : 3114 et https://3114.fr**

Formation Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM)

Cette formation de deux jours optionnelle et gratuite est accessible pour les étudiants depuis 2020.
Le planning des formations est diffusé au fur et à mesure dans l'année.

Chacun est libre de suivre cette formation.

Le lien pour s'inscrire https://www.santementale-etu-na.fr

Bureau Vie Etudiante (BVE)

Pour toutes questions sur la vie étudiante (logement, restauration, transport, études…) et les démarches de la vie quotidienne.

Vous éprouvez des difficultés ?
Le bureau de la vie étudiante vous accompagne dans les différents dispositifs existants à Bordeaux : l'aide sociale, l'aide sociale numérique (remboursement sur facture datant de moins de 2 mois selon les critères sociaux), et les exonérations des frais d'inscription.

Pôle de vie, 1er étage
Lun-ven, 9h-22h
05.57.57.10.50
accueilbve.carreire@u-bordeaux.fr

PÔLE DE VIE DE CAMPUS

Pratiquer un sport, jouer à des jeux de société, s'engager dans une association étudiante ou encore venir simplement se reposer ou se retrouver en groupe, rendez-vous au pôle de vie.
Espace « pique-nique » avec micro-ondes à disposition.

Pôle de vie campus Carreire, à côté du resto U, du lundi au vendredi de 8h à 22h
Bureau des sports du Collège Santé, RDC du pôle de vie
Accueil vie de campus les lundis et jeudis
Contact : accueilbve.carreire@u-bordeaux.fr – 05 57 57 10 50





Renseignements pratiques

Date à retenir

Réunion d'information : **mardi 1er septembre 2026 à 9h – amphithéâtre 1 :** présentation de l'organisation générale des enseignements, du service sanitaire, des enseignements complémentaires y compris les Unités Enseignement Recherche (UER), du stage de séméiologie en secteur hospitalier et de la réforme du 2ème cycle.

Les cours magistraux débutent le **mardi 1er septembre 2026** à 10 heures et ont lieu dans l'amphithéâtre 1 de l'Université de Bordeaux, domaine de Carreire, 146 rue Léo Saignat à Bordeaux.

Vacances Noël : **du 19/12/2026 au 3/01/2027 inclus**

Coordonnateur du DFGSM 3 :
M. le Professeur Eric DOBREMEZ
eric.dobremez@chu-bordeaux.fr

Responsables TP – ED
TP – ED associés aux UE
Responsable
Mme le Docteur Olivia PEUCHANT – Laboratoire de bactériologie
05 57 57 16 25 – olivia.peuchant@u-bordeaux.fr

Les TP d'anatomie se déroulent au laboratoire d'anatomie. Le contenu des séances varie en fonction des UE : observation et leçon d'une dissection anatomique, étude de planches anatomiques, étude d'os secs, séance sur tables de dissection virtuelle.

Séméiologie pratique à la faculté – Bâtiment TP – 4ème étage
Responsable:
Mme la Professeure Claire RIGOTHIER
claire.rigothier@chu-bordeaux.fr

Assistantes pédagogiques:
Malia DE CASTRO
Marie RIVIERE
semeiologie-pratique@u-bordeaux.fr 05 57 57 56 67

ATTENTION : Enseignements dirigés et travaux pratiques

L'organisation des ED - TP est un casse-tête complexe qui ne peut tenir compte des souhaits individuels de plusieurs centaines d'étudiants. **Chacun d'entre vous est tenu de se rendre disponible pour les ED et TP tous les après-midis du 1er et 2nd semestre.**

Les horaires de chaque groupe changent chaque semaine. Pour ceux qui envisageraient un travail salarié, s'il s'agit d'un engagement à horaire fixe, il est impossible de ne pas avoir de conflit de plannings, sauf si cet engagement professionnel concerne le week-end, le soir ou la nuit ! N'oubliez pas que l'absence à certaines séances peut entraîner la non validation du module d'enseignement. Les études de médecine méritent un temps plein et non un mi-temps !! Merci de respecter votre engagement universitaire.
Vous ne devez pas changer de groupe d'ED « à la sauvage » car les salles d'ED/TP ont une capacité d'accueil maximum que l'enseignant se doit de respecter.

***Pour les ED/TP à caractère obligatoire**:*

Les absences dues à des cas de force majeure (hospitalisation par exemple) seront excusées grâce aux justificatifs que vous fournirez. Si une absence est programmée (intervention chirurgicale non urgente par exemple), merci d'anticiper : afin d'étudier la possibilité d'un changement de séance, contactez :

- le ou les responsables des UE concernées
- la responsable des ED -TP
- le coordonnateur de l'année

Pour les ED/TP à caractère obligatoire, des séances de rattrapage sont organisées (exception faite pour l'UE SSH) pour cas de force majeure et sur justificatifs (l'étudiant doit fournir un certificat médical **dans un délai de 72h).** Pour pouvoir y participer, il faut contacter :

- le responsable de l'UE concernée
- la responsable des ED -TP
- le coordonnateur de l'année

Coordonnées: **cf page 10**

Les TP d'anatomie se déroulent au laboratoire d'anatomie. Le contenu des séances varie en fonction des UE : observation et leçon d'une dissection anatomique, étude de planches anatomiques, étude d'os secs, séance sur tables de dissection virtuelle.

Information importantes

- Un changement d'adresse?
- Un nouveau numéro de téléphone ?
- Un problème d'inscription?
- Un évènement familial, professionnel…?
- Des informations sur les examens, sur les notes ?
- Une absence?
- Une difficulté, une demande particulière ?
- Un arrêt maladie, un problème au cours d'un stage hospitalier ?

Gestion des cursus étudiants de 3ème année
et des stages hospitaliers

Bâtiment 5D – RDC – Porte E

Contactez

Julien DULONG
05 57 57 11 52
julien.dulong@u-bordeaux.fr

LES EMPLOIS DU TEMPS, QUOTIDIENNEMENT MIS À JOUR,

AINSI QUE TOUS LES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT VOS ÉTUDES

SONT ACCESSIBLES

SUR LE SITE MOODLE DU COLLÈGE SCIENCES DE LA SANTÉ

http://moodle.u-bordeaux.fr

En cas de difficulté particulière (absence d'un enseignant, modifications d'emplois du temps, lieux des cours), prendre contact avec :

Malia DE CASTRO - 05 57 57 56 67 – mail : malia.de-castro@u-bordeaux.fr

Gestion des enseignements du 1er cycle des études médicales – Bâtiment Espace Santé – Bureau 12

Des informations importantes sont transmises sur votre messagerie universitaire,

PENSEZ À LA CONSULTER RÉGULIÈREMENT

Etudiants à besoins spécifiques (PHASE)

Le Service PHASE de l'Université de Bordeaux permet aux étudiants et étudiantes à profils particuliers de bénéficier d'un accompagnement personnalisé et de la mise en place d'aménagements d'études et d'examens.

Les profils accompagnés sont les suivants :

- Situation de handicap/maladie
- Sportifs / sportives de haut niveau (inscription sur liste du Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports), de bon ou très bon niveau (reconnu par la commission du sport de haut niveau de l'Université de Bordeaux)
- Artistes reconnu.es par la commission art de l'Université de Bordeaux
- Elus.es (aux Conseils centraux, conseils des Collèges, CROUS)

Attention ! Les étudiants et étudiantes nécessitant un passage en commission, doivent impérativement se faire identifier auprès du service PHASE avant le :

- **20 septembre 2026 : Sport**
- **30 septembre 2026 : Art**

Contact du service PHASE:

Madame Marie LE PARC
Pôle de vie – 1er étage
145 rue Léo Saignat
33076 Bordeaux cedex
05 57 57 56 84
marie.le-parc@u-bordeaux.fr

Bureau Mobilité Internationale

Adresse

Université de Bordeaux – Site Carreire

Bâtiment AD – Rez-de-chaussée

(en face du bâtiment Espace santé – à côté de la bibliothèque universitaire)

Horaires

Lundi : 9h-12h30 et 13h30-17h

Mardi : 9h-12h30 et 13h30-17h

Mercredi : 9h-12h30 et 13h30-17h

Jeudi : 9h-12h30 et 13h30-17h

Vendredi : fermé

Hors heures d'ouverture : veuillez nous contacter

Mobilité entrante : incoming-carreire@u-bordeaux.fr – 05 57 57 46 77

Mobilité sortante : outgoing-carreire@u-bordeaux.fr - 05 57 57 11 31

Bourses de mobilité : outgoing-carreire@u-bordeaux.fr - 05 57 57 45 04

Responsable du bureau : pauline.carreau@u-bordeaux.fr - 05 57 57 13 01

Charte de bonne conduite numérique des cours à distance

A consulter : Charte d'usage des IAG

Nous encourageons vivement une interaction pédagogique de qualité entre étudiants et enseignants. Les échanges, verbaux ou via le chat, se doivent d'être courtois et impliquent une confiance et un respect mutuel.

ETUDIANTS

- **Je me connecte quelques minutes avant l'heure du cours** afin de commencer à l'heure.
- **Je suis dans un environnement calme,** et si ce n'est pas possible, je porte un casque ou des écouteurs, de préférence avec micro intégré**.**
- **Je peux afficher une photographie et j'utilise un fond d'écran neutre**
- Je m'assure que **mon identifiant correspond bien à mon NOM et Prénom** (je n'utilise pas trois points de suspension…)

Une fois que le cours a commencé :

- **Ma caméra et mon micro sont coupés.**
- **Si je suis en retard, je m'installe sans interrompre.**
- **Je participe au cours** (sondages, questions) et je pose des questions si j'en ai besoin. **Pour prendre la parole, je clique sur "lever la main"**, selon les règles de prise de parole prédéfinies avec l'enseignant.e et j'active ma caméra
- **Je peux également poser une question sur le chat**. Je peux également signaler une question posée sur le chat à l'enseignant.e.
- Dans le respect du droit à l'image de tous les participants à la réunion, **je ne fais pas des captures d'écran ni des vidéos** de la session.

ENSEIGNANTS

- Quelques jours avant le cours, je **vérifie la localisation de la salle et la validité de mon IDNUM** (Identité Numérique UB), qui me permettra de me connecter au WIFI (réseau Eduroam) et au lien Zoom. Si besoin, je contacte l'adresse ufr-medecine@u-bordeaux.fr pour l'activation ou prolongation de l'IDNUM.
- Si ma salle en est équipée, j'utilise la Zoombox, qui permet de capter son et image sur un périmètre élargi (3 m environ).
- **Je réalise mon cours en Hybride**, via Zoom pour les étudiants à distance.
- Si une question est posée dans la salle, je pense à la répéter pour les étudiants, avant d'y répondre pour tous. De même, si une question est posée via le chat, je la répète pour les étudiants présents.

Premier Semestre
UE obligatoires

UE : Stage d'initiation aux fonctions hospitalières
Coordonnatrice : Dr Mathilde PUGES – mathilde.puges@chu-bordeaux.fr

UE : Enseignement de séméiologie pratique à la faculté
Coordonnatrice : Pre Claire RIGOTHIER
claire.rigothier@chu-bordeaux.fr

UE : Santé, Société, Humanité
Coordonnateur : Dr Réda SALAMON – reda.salamon@laposte.net
Cours : 28h – ED : 16h

UE : Appareil digestif
Coordonnateur : Pr Jean-Frédéric BLANC – Dr Marie DECRAECKER
jean-frederic.blanc@chu-bordeaux.fr – marie.decraecker@chu-bordeaux.fr
Cours : 50h – ED : 2h – TP : 2h

UE : Système neurosensoriel
Coordonnateur : Dr Jérôme AUPY – jerome.aupy@chu-bordeaux.fr
Cours : 58h – ED : 4h

UE : Hormonologie - Reproduction
Coordonnateur : Dr Julie BROSSAUD – Dr Amandine FERRIERE
julie.brossaud@chu-bordeaux.fr – amandine.ferriere@chu-bordeaux.fr
Cours : 52h

UE : Génétique et Séméiologie pédiatrique
Coordonnateurs : Pre Caroline ROORYCK-THAMBO – Dr JULIEN VAN-GILS – Pr Raphaël ENAUD
caroline.rooryck-thambo@chu-bordeaux.fr – julien.van-gils@chu-bordeaux.fr
raphael.enaud@chu-bordeaux.fr
Cours : 30h (Génétique) et 10h (Sémiologie pédiatrique)

Second Semestre
UE obligatoires

UE : Rein et voies urinaires
Coordonnatrice : Pre Claire RIGOTHIER - claire.rigothier@chu-bordeaux.fr
Cours en e-learning : 18h – ED ou cours : 32h – TP : 2h

UE : De l'agent infectieux à l'hôte
Coordonnatrice : Pre Cécile BEBEAR – cecile.bebear@u-bordeaux.fr
Cours : 50h30 – ED : 10h – TP : 2h

UE : Lecture critique d'article et biomédecine quantitative
Coordonnateurs **:** Pre Laura RICHERT – Dr Thomas FERTE
laura.richert@u-bordeaux.fr – thomas.ferte@u-bordeaux.fr
Cours : 12h

UE : Apprentissage de l'exercice médical
Coordonnateur : Pr William DURIEUX – william.durieux@u-bordeaux.fr
Cours en e-learning : environ 16h – ED présentiel : 14h

UE : Addictologie et Psychiatrie
Cours 16h
Coordonnatrice addictologie : Pre Mélina FATSEAS
melina.fatseas@u-bordeaux.fr

Coordonnateurs psychiatrie : Pre Anouck AMESTOY et Pr Bruno AOUIZERATE
aamestoy@ch-perrens.fr / bruno.aouizerate@u-bordeaux.fr

Les UE « Rein et voies urinaires », « Hormonologie – Reproduction », « Génétique et Sémiologie pédiatrique », « De l'agent infectieux à l'hôte » et « Apprentissage de l'exercice médical » sont communes avec la L2 de maïeutique.

1er et 2ème semestres :

UE : Stage d'initiation aux fonctions hospitalières
Coordonnatrice : Dr M. PUGES – mathilde.puges@chu-bordeaux.fr
UE : Enseignement de séméiologie pratique à la faculté
Coordonnatrice : Pre Claire RIGOTHIER
claire.rigothier@chu-bordeaux.fr

Stage d'initiation aux fonctions hospitalières

Les étudiants inscrits en DFGSM 3 (primants, redoublants et triplants) doivent accomplir des stages de séméiologie. Le stage consiste en un enseignement de séméiologie dispensé par un médecin du service d'accueil devant permettre à l'étudiant de savoir interroger un patient et d'acquérir les principales techniques d'examen clinique. Ces stages sont organisés à raison de **3 heures** par semaine, **le mardi de 14h30 à 17h30**, pendant qui débutent sur 4 périodes, de novembre à mai.

Les affectations des étudiants seront mises en ligne une semaine avant le début du stage. Vous pourrez les consulter sur moodle:

https://moodle.u-bordeaux.fr/course/view.php?id=12275&section=2#tabs-tree-start

L'obligation vaccinale **COVID-19** des professionnels et étudiants en santé a été levée par décret depuis le 15 mai 2023 mais reste toutefois fortement **recommandée**.

Congés

Les stages seront interrompus uniquement pendant les vacances de Noël et pendant la période d'examens.

Lieux de stages

Hôpital Pédiatrique-Pellegrin	**Hôpital Pellegrin**
Hôpital Saint-André	**Institut Bergonié**
Hôpital du Haut-Lévêque	**Hôpital Xavier Arnozan**
Centre Hospitalier Charles Perrens	

Validation des stages

LA PRESENCE EN STAGE EST OBLIGATOIRE, sinon le stage sera invalidé.
En fin de stage, les médecins du service ayant accueilli l'étudiant sont appelés à fournir une évaluation du stage de chaque étudiant.

Toute absence en stage sera signalée à la scolarité par le médecin responsable.

Toute absence, même pour raison de maladie, doit être rattrapée. L'étudiant doit fournir un certificat médical **dans un délai de 48h** au chef de service du stage et à la gestion des cursus étudiants et des stages hospitaliers - Bâtiment 5D**,** RDC – Porte E : Julien DULONG : tél : 05 57 57 11 52
mail : julien.dulong@u-bordeaux.fr

Une absence d'une durée supérieure à la moitié du stage, quel qu'en soit le motif, entraîne la non validation de celui-ci et l'organisation d'un stage de rattrapage dont la durée et les modalités sont fixées par les coordonnateurs d'année. Les absences doivent être justifiées.
Dans le cas d'une invalidation, l'étudiant devra effectuer un stage de rattrapage. Si ce dernier reste invalidé, il entraînera le redoublement de l'étudiant.

UE : Enseignement de sémiologie pratique à la faculté

Coordonnatrice : Pre Claire RIGOTHIER
claire.rigothier@chu-bordeaux.fr

Finalités de l'enseignement:

Au terme du premier cycle des études de médecine, les étudiants doivent avoir complété leurs connaissances en sémiologie clinique, ce qui fait suite à l'enseignement pratique déjà délivré en DFGSM 2. Ceci suppose :

- d'approfondir les notions cliniques sur les maladies,
- d'être capable de mener un interrogatoire de patient et d'effectuer les gestes courants d'un examen clinique (quelle que soit l'activité professionnelle future).

Mode de fonctionnement:

Le manuel au format numérique « Notions cliniques sur les maladies et Abrégé de séméiologie pratique » constitue toujours la base théorique de l'enseignement (des actualisations ponctuelles seront disponibles, le cas échéant, sur Moodle – plateforme pédagogique de l'Université de Bordeaux). Avant le début de chaque séance, les étudiants apprennent seuls le chapitre afférant à l'enseignement dispensé ce jour. Cette préparation est indispensable : chaque étudiant doit aborder les séances en ateliers en connaissant parfaitement le contenu du chapitre correspondant.
Des évaluations ponctuelles de ces connaissances sont possibles au début de chaque séance.

Les étudiants doivent, par ailleurs, apporter lors des séances le stéthoscope offert en DFGSM 2.

Modalités pratiques :
L'enseignement comporte plusieurs types de séances qui auront lieu entre le 7 septembre 2026 et le 9 avril 2027 :

- des ateliers de Travaux Pratiques (groupes de 8 étudiants)
- des séances d'Enseignements Dirigés (groupes de 16 ou 24 étudiants)
- des séances de jeux de rôles permettant de restituer dans le contexte d'une consultation les connaissances sur les maladies. Ces séances de simulation mettent en scène un étudiant jouant le rôle du patient (le seul à connaître le diagnostic mais devant rendre la situation la plus véritable) un autre celui du médecin qui doit conduire l'interrogatoire et mener l'examen clinique afin de proposer une synthèse diagnostique et une conduite à tenir (groupe de 16 étudiants).

Les séances porteront sur :

- Néphrologie et troubles métaboliques : 1 ED
- Endocrinologie - nutrition : 1 ED
- Digestif : 1 atelier, 1 ED urgences abdominales et 2 ED : imagerie abdominale
- Gynécologie : 1 atelier
- Pédiatrie : 2 ED : croissance et jeux de rôles
- Jeux de rôles pluridisciplinaires : 1 ED relation médecin-patient et 1 ED synthèse multidisciplinaire
- Neurologie : 1 atelier, 3 ED : signes cliniques en vidéo, jeux de rôles et imagerie neurologique
- Psychiatrie : 1 ED
- Pharmacologie : 1 ED

Cet enseignement fera l'objet d'une évaluation de la part des étudiants en fin d'année universitaire.

Emploi du temps :

Le respect du planning est impératif pour des raisons pédagogiques et organisationnelles !

Absences et échanges :

Cas	Autorisé	Justificatif	Malus
Echange pour raison médicale	Oui	Certificat médical à transmettre dans les 72h	Aucun si procédure respectée et validée par le secrétariat, **rattrapage indispensable**
Echange pour motif non valables (ex. voyage)	Non	—	-0,5 par échange
Tout échange sans validation préalable par les assistantes pédagogiques	Non : quel que soit le motif	—	-0,5 par échange
Absence justifiée et rattrapée	Oui	Certificat médical à transmettre dans les 72h	Aucun malus dans la limite de **2 absences justifiées et rattrapées par semestre**
Absence justifiée et non rattrapée	Non	Certificat médical à transmettre dans les 72h	-0,5 par absence
Absence injustifiée et rattrapée	Une par semestre **tolérée**	—	Aucun malus pour la 1ère du semestre, -0,5 par absence pour les suivantes
Absence injustifiée et non rattrapée	Non	—	-0,5 par absence

Un justificatif ne dispense pas d'un ED. Tout ED manqué, même en cas d'absence justifiée, doit obligatoirement être rattrapé.

Quelle que soit la situation (échange, absence ou rattrapage) : il est obligatoire de contacter le secrétariat de sémiologie :
semeiologie-pratique@u-bordeaux.fr

Sans cela le malus prévu par le règlement s'appliquera automatiquement.

Moodle :

Lien vers : UE Sémiologie pratique DFGSM3

Sur cet espace informatique dédié, les étudiants ont à leur disposition la version électronique du référentiel, les diaporamas présentés dans les EDs, et le cas échéant, des liens vers des sites offrant des ressources utiles au plan séméiologique.

En cas de question(s) ou si vous remarquez une discordance sur certains points, n'hésitez pas à en faire part, AVANT l'examen final.

Examen :

L'examen comporte 2 étapes :

- un contrôle écrit d'une durée d'1h30 des connaissances théoriques de base portant sur l'ensemble des connaissances acquises en séméiologie en DFGSM 2 et DFGSM 3
- une demi-journée pratique. Cette épreuve, date fixée selon les ECOS nationaux, facultaires et examens pratiques de 2 ème année, comporte, sur une demi-journée : un parcours de stations ECOS, où chacun doit faire état de son savoir-faire technique acquis lors des ateliers et travaux pratiques et/ou interprétations de documents dans le contexte d'une situation clinique simulée.

La date vous sera communiquée ultérieurement.

Validation de l'ensemble de l'UE

Pour obtenir la validation de l'UE en 1ère session, il faut :

- avoir participé à tous les ateliers et enseignements dirigés :
  - la présence est obligatoire
  - les absences justifiées ou non doivent être rattrapées,

    Chacune des situations présentées dans le tableau ci-dessus entraîne l'application de **pénalités**. Les pénalités sont appliquées sur l'ensemble de l'année universitaire et viennent en déduction de la note globale de l'UE (partie écrite et partie orale), dans la limite de **3 points**. Au-delà de six absences non rattrapées, le **redoublement s'applique**.

    Cette disposition s'applique sur la note de la session 1 et concerne également les étudiants redoublants,
  - les absences sont des éléments essentiels dans l'appréciation de l'investissement des étudiants notamment lors des délibérations.
- avoir obtenu à l'examen final (écrit et examen pratique terminal) une note globale globale ⍰ 12/20:
  - écrit, comportant 60-75 questions, ramené à une note sur 20
  - 5 notes de mini-ECOS, chacun noté sur 20

La somme de ces différentes notes est ramenée à une moyenne sur 20 : moyenne globale supérieure ou égale à 12/20 pour valider l'examen.

Le 2ème session est une épreuve pratique orale requérant une moyenne supérieure ou égale à 12/20 pour valider. La session 2 peut se dérouler jusqu'au **2 juillet 2027**. Aucun engagement ne doit être pris avant cette date.

UE : Santé, Société, Humanité

Coordonnateur : Dr Réda SALAMON
reda.salamon@laposte.net

Equipe pédagogique :

Module "Santé Publique" (responsable du module : Dr Marianne SAVES) :
Pr F. ALLA, Dr G. COUREAU, Dr E. LHOMME, Pre S. MATHOULIN-PELISSIER, C. MORGAT, M. SAVES, V. THEVENET

Module "Sciences Humaines et Sociales" (responsable du module : Dr Réda SALAMON) :
- Médecine : Pre V. AVEROUS, Dr T. HAASER, Dr J. F. JOSEPH
- Sciences Humaines et Sociales : A. LEGRAND, Dr R. SALAMON, Dr E. TOUSSAINT

PROGRAMME DÉTAILLÉ

Module "Santé Publique" (20h CM)

- Démarche d'intervention en santé publique
- Principes d'épidémiologie descriptive
- Dépistage néonatal
- Fardeau des maladies (1)
- Vaccination
- Fardeau des maladies (2)
- Dépistage des cancers
- Registres
- Systèmes et politiques de santé en France
- Radioprotection

Module "Ethique" (8h CM)

- Ethique médicale 8H

1) Généralités (définition de l'éthique, grands principes de l'éthique médicale, respect de l'autonomie, vulnérabilité etc.),
2) Ethique du soin, problématique de l'autonomie et fin de vie (l'acharnement thérapeutique, de l'euthanasie, personne de confiance, directives anticipés, collégialité etc.) ;
3) Bioéthique (PMA, embryons, dons d'organes, génétique) et
4) Approches transversales du corps.

Module "Sciences Humaines et Sociales" (16h TD)

- Vécu psychologique de la maladie et des traitements **(6h)** : les étapes du deuil, l'adhésion thérapeutique, vécu psychologique de la famille, etc…
- Relation soignant/soigné/famille **(6h)** : écoute, conduite d'un entretien, annonce d'un diagnostic, soutien psychologique, relation d'aide, éducation thérapeutique, etc…
- Vécu professionnel **(4h)** : enjeux du travail en interdisciplinarité, épuisement professionnel, régulation, etc…

Modalités de contrôle des connaissances:

Module "Santé Publique", "éthique" et enseignement théorique du "service sanitaire" (coefficient : 50% de la note de l'UE)

1ère session : épreuve de 60 minutes sous forme de QCM.

2ème session **:** épreuve de 60 minutes sous forme de QCM, ou questions rédactionnelles, ou épreuve orale.

Module "Sciences Humaines et Sociales" (coefficient : 50% de la note de l'UE)

- présence obligatoire aux ED sinon non validation de l'UE, même si obtention d'une note au contrôle continu,
- contrôle continu : synthèse d'un ouvrage et/ou analyse critique d'un article (en français ou en anglais) traitant d'un des thèmes développés et/ou analyse individuelle ou par petits groupes d'un cas clinique proposé par l'enseignant/ou l'étudiant, etc…

Attention

1. Le contrôle continu pourra se dérouler sur table au début d'une séance ou consister en un travail rédactionnel à effectuer seul et à remettre dans un délai qui sera mentionné par le coordinateur d'UE, à la fin des ED.
2. Les demandes de changement de groupe aux ED seront acceptées uniquement pour raison médicale et sur présentation d'un certificat médical. Toute demande de changement de groupe non justifiée par un certificat médical sera refusée.
3. Il y aura une session de rattrapage uniquement pour le module Santé Publique. La note du contrôle continu est conservée en session 2 pour la notation finale.
4. **La présence obligatoire aux ED sera contrôlée. Il n'y a pas de session de rattrapage. Aussi, les étudiants qui n'assisteront pas aux ED de l'UE Santé, Société, Humanité, lors du premier quadrimestre, seront sanctionnés à raison de –0,5 point par absence (maximum : 3 points) sur leur note finale en session 1.**
5. **Les étudiants qui n'auront pas rendu leur contrôle continu ne pourront pas valider leur DFGSM 3 et redoubleront.**

Formation service sanitaire

Responsable : Pr F. ALLA
francois.alla@u-bordeaux.fr

Le service sanitaire des étudiants en santé (SSES) a pour objectifs d'initier les futurs professionnels de santé aux enjeux de la prévention et de la promotion de la santé, de développer leur compétence à mener des actions auprès de tous les publics, d'assurer des actions de prévention et de promotion de la santé auprès de publics divers, de favoriser l'autonomie des étudiants et renforcer le sens de leur engagement dans leurs études, de favoriser l'inter-professionnalité des étudiants en santé par la réalisation de projets communs à plusieurs filières de formation.

Le SSES comporte une formation théorique à l'Université et un stage de terrain. Le stage, d'une durée de quelques jours (variable selon le stage) comporte un temps de formation et préparation et un temps d'intervention de prévention auprès de publics, notamment au sein d'établissements scolaires. Il se déroule par groupes d'environ cinq étudiants issus de plusieurs filières. Il est encadré par un référent professionnel et fait l'objet d'une convention entre une structure d'accueil et l'Université. Il peut porter sur n'importe quel thème sachant que des thématiques ont été définies comme prioritaires en Nouvelle-Aquitaine : addictions (dont tabac), nutrition (alimentation, activité´ physique), vie affective et sexuelle, sante´ environnementale, compétences psychosociales, santé bucco-dentaire.

A l'Université de Bordeaux, l'enseignement théorique est mutualisé entre les filières de médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique.
Il comporte trente heures d'**enseignement magistral** portant sur 1) les principes de l'intervention en santé publique ; prévention et promotion de la santé ; 2) la démarche projet ; 3) des retours d'expériences : rôles et missions des acteurs du soin ; 4) les thématiques prioritaires et populations à besoins spécifiques.
L'enseignement est en ligne sur Moodle. Le programme vient en complément des enseignements déjà dispensés par ailleurs, qui sont considérés comme acquis. L'enseignement comporte une séance de travaux dirigés de 3 heures par étudiant. Ce TD vise à s'approprier les bases de la préparation d'une action et de l'animation d'un groupe. Ils comportent des exercices de mise en situation (adaptation au public, gestion des difficultés, prise en compte de de ses limites...).

Cet enseignement universitaire pourra être complété au sein du stage par un approfondissement sur le thème, la population et le contexte spécifiques au terrain de stage.

Pour la filière médecine, l'enseignement universitaire se déroule en DFGSM 3 de septembre à décembre pour les cours magistraux ; en janvier pour les TD. Le stage se déroule préférentiellement en deuxième semestre de DFGSM 3.

Pour valider le service sanitaire, vous devez :

- valider l'enseignement théorique (intégré à l'UE Santé, Société, Humanité)
- être présent obligatoirement **au TD**
- valider le stage (après avis du responsable de la structure d'accueil)

Cette validation doit se faire avant la fin du DFASM 2.

A. ***ENSEIGNEMENT***

1. Principes de l'intervention en santé publique ; prévention et promotion de la santé

- Principes de la promotion de la santé et de l'éducation pour la santé **(1h)**
- Aspects théoriques (déterminants sociaux de la santé, inégalités sociales de santé, modèles de changement de comportement, compétences psychosociales, conduites à risque, estime de soi, représentations des personnes, etc…) **(2h)**
- Vulnérabilité et inégalités **(1h)**
- Approche motivationnelle et intervention brève, posture éducative **(2h)**
- Les acteurs en région **(1h)**
- Principes éthiques de l'intervention en prévention, éviter la stigmatisation **(1h)**

2. Intervenir auprès des publics : la démarche projet

- L'intervention de santé publique : principe, déroulement, démarche de projet, données probantes, bonnes pratiques, diagnostic, évaluation **(4h)**
- Principes et techniques (communication, animation de groupe, etc…) **(6h)**
- Les outils d'animation et ressources à disposition **(1h)**
- Les ressources à disposition, les centres documentaires **(1h)**

3. Thématiques prioritaires, populations à besoins spécifiques et contextes

4. TD de mise en situation (3H)

La participation au TD est obligatoire au sein du groupe d'affectation (3h).

B. ***STAGE***

La préparation, le suivi et l'évaluation du projet s'effectuent au sein du stage sous l'encadrement du référent professionnel et du responsable de la structure d'accueil.

Les affectations sont effectuées au plus tard fin janvier.

UE : Appareil digestif

Coordonnateurs : Pr J.F. BLANC / Dr M. DECRAECKER
jean-frederic.blanc@chu-bordeaux.fr / marie.decraecker@chu-bordeaux.fr

Equipe pédagogique:
J.F. BLANC, S. BOUCHET, V. JECKO, M. DECRAECKER, A. DELGOVE, P. O. GIRODET, F. LE LOARER, C. GRONNIER, A. GROS, P. PAPADOPOULOS, F. ZERBIB

Objectifs pédagogiques:

- Présentation générale de l'organisation morphologique et fonctionnelle de l'appareil digestif en développant les bases utiles à la compréhension des signes cliniques et para cliniques.
- Séméiologie clinique (médicale et chirurgicale) et para clinique (biologie, imagerie ...) des maladies du tube digestif, du foie, des voies biliaires et du pancréas.
- Introduire des notions de dysfonctions en privilégiant le choix d'exemples les plus fréquents et/ou les plus démonstratifs et connaître leurs principaux moyens d'études.
- Aspects physiopathologiques et bases pharmacologiques des traitements.

PROGRAMME DÉTAILLÉ

Les TP d'anatomie se déroulent au laboratoire d'anatomie.

Anatomie (14h CM – 2h ED intégrées aux 6h totales communes inter UE) Pre A. DELGOVE

Bases anatomiques des syndromes vasculaires digestifs, des épanchements abdominaux, des syndromes occlusifs, des pathologies de la paroi abdominale (dont orifices herniaires)

- la paroi, le diaphragme et les orifices (faiblesses) **(2h)** Pr V. JECKO – Pre A. DELGOVE

Bases anatomiques des syndromes oesophagiens et de la vascularisation digestive (aorte abdominale) **(2h)** Pr V. JECKO

Bases anatomiques des syndromes hépatiques biliaire, vasculaire et traumatique

- foie, vésicule biliaire, pédicule hépatique **(2h)** Pr V. JECKO

Bases anatomiques des syndromes pancréatiques, endocriniens et obstructifs

- duodéno-pancréas **(1h)** Pre A. DELGOVE

Bases anatomiques des syndromes digestifs : estomac, grêle, colon **(4h)** Pre A. DELGOVE

Bases anatomiques des syndromes spléniques (splénomégalie et traumatiques ...)

- loge splénique **(1h)** Pre A. DELGOVE
- le péritoine **(1h)** Pre A. DELGOVE

Histologie (8h CM dont 6h en e-learning – 2h TP par étudiant) Pre A. GROS

Tube digestif

- cavité buccale, oesophage, estomac, intestin grêle, gros intestin, canal anal

Glandes annexes

- glandes salivaires, foie, pancréas

TP d'Histologie (2h)

Les TP comprennent une observation au microscope de préparations histologiques et une participation orale active des étudiants reposant sur la reconnaissance de microphotographies projetées. Les connaissances histologiques et histo-physiologiques sont donc indispensables afin de tirer le maximum de profit de cette séance

Physiologie (6h)

Physiologie 1 : motricité digestive Pr F. ZERBIB
Physiologie 2 : bloc duodéno pancréatique, foie, voies biliaires Pr J.F. BLANC/ Dr M. Decraecker

Anatomopathologie (4h)

Pathologie générale du tube digestif (2h) Pr F. LE LOARER
Pathologie générale du foie et du pancréas (2h) Pr F. LE LOARER

Le support de présentation sera disponible à l'avance sur MOODLE pour permettre aux étudiants d'acquérir les connaissances nécessaires à leur participation active dans les deux séances sous forme de cas cliniques qui devront être interactifs

Imagerie (4h)

Imagerie : radio anatomie et séméiologie en imagerie digestive Dr P. PAPADOPOULOS

Séméiologie clinique (dont chirurgicale) (10h)

Séméiologie œsophage, estomac duodenum Pr F. ZERBIB
Séméiologie intestin grêle, colon Pr F. ZERBIB Séméiologie foie Pr J.F. BLANC / Dr M. Decraecker
Séméiologie voies biliaires – pancréas Pr J.F. BLANC / Dr M. Decraecker
Séméiologie chirurgicale Pre C. GRONNIER

Pharmacologie (4h)

Pharmacologie 1 Dr S. BOUCHET – Pr P.O. GIRODET
Pharmacologie 2 Dr S. BOUCHET – Pr P.O. GIRODET

Références

Ouvrage : les fondamentaux de pathologie digestive par la collégiale des universitaires en hépato-gastro-entérologie, Edition Masson. Version on-line disponible sur le site de la SNFGE.

Modalités de contrôle des connaissances :

1ère session : examen écrit de 1 heure 30 sous forme de QROC/QCM.
Les modalités de contrôle de la session de rattrapage peuvent varier en fonction du nombre de candidats (QCM, QROC, questions rédactionnelles). Ces modalités pourront être précisées par l'enseignant coordonnateur.
2ème session : examen écrit de 1 heure 30 sous forme de QROC/QCM, ou questions rédactionnelles, ou oral.

La présence au TP d'Histologie est obligatoire et sera contrôlée. Une session de rattrapage sera organisée pour absence liée à un cas de force majeure. L'absence de l'étudiant au TP de rattrapage conduira à une pénalité d'un point sur la note finale de l'UE.

UE : Système neurosensoriel

Coordonnateur : Dr J. AUPY
jerome.aupy@chu-bordeaux.fr

Equipe pédagogique:
C. AOUIZERATE, D. BENTENOVITCH, A. AMESTOY, B. BROCHET, P. BURBAUD, E. CUNY, V. DOUSSET, J. ENGELHARDT I. GHORAYEB, D. GUEHL, G. LE MASSON, D. LIGUORO, H. LOISEAU, M. L. MARTIN-NEGRIER, J. A. MICOULAUD-FRANCHI, A. PARIENTE, A. RUET, I. SIBON, F. TISON, M. TOURNIER, H. VERDOUX, J. R. VIGNES

Equipe pédagogique :
Dr J. Aupy, B. Aouizerate, M. Bouvard, A. Ruet, P. Burbaud, E. Cuny, V. Dousset, I. Ghorayeb, D. Guehl, G. Le Masson, D. Liguoro, J. Engelhardt, M. L. Martin-Negrier, J. A. Micoulaud-Franchi, A. Pariente, I. Sibon, D. Bentenovitch, M. Tournier, C. Quiles, J. R. Vignes, B. Glize

PROGRAMME DÉTAILLÉ

Les TP d'anatomie se déroulent au laboratoire d'anatomie.

Neuroanatomie (12h CM) Pre D. LIGUORO
- Somesthie **(2h)**
- Motricité **(4h)**
- Voies vestibulaires centrales, voies cochléaires **(2h)**
- Formation réticulée, système neuro-végétatif **(2h)**
- Système limbique, cortex, nerfs crâniens **(2h)**

Histologie (4h CM)
- Histologie du système nerveux Pre M.L. MARTIN-NEGRIER

Neurophysiologie (16h CM)
- Motricité **(4h)** Pr P. BURBAUD
- Comportements instinctifs **(2h)** Dr I. GHORAYEB
- Olfaction – gustation **(2h)** Dr J. AUPY
- Physiologie des états de veille et de vigilance **(2h)** Dr J. MICOULAUD-FRANCHI
- Mémoire **(2h)** Pr D. GUEHL
- Fonctions exécutives préfrontales **(2h)** Pr D. GUEHL
- Douleur **(2h)** Dr I. GHORAYEB

Neuropharmacologie (2h CM) Pr P-O. GIRODET

Anatomie radiologique (4h CM)
- Anatomie 1 - Pr V. DOUSSET
- Anatomie 2 - Pr V. DOUSSET

Séance de révision QCM matières fondamentales **(2h ED) ?**

Séméiologie neurologique et neurochirurgicale (18h CM)

- Séméiologie neurologique périphérique **(2h)** Pr G. LE MASSON
- Séméiologie des nerfs crâniens **(2h)** Pr B. BROCHET
- Séméiologie radiculaire, canal lombaire étroit, myélopathie cervico arthrosique, compression médullaire lente, syringomyélie **(2h)** Pr J.R. VIGNES
- Séméiologie des syndromes cérébelleux, des tumeurs cérébrales **(2h)** Dr J. ENGELHARDT
- Séméiologie des confusions et démences, des syndromes extrapyramidaux **(2h)** Dr D. BENTENOVITCH
- Séméiologie des comas, de l'hypertension intra-crânienne (HTIC), syndrome méningé **(2h)** Pr E. CUNY
- Séméiologie hémisphérique (hématomes intracérébraux et accidents vasculaires cérébraux ischémiques) **(2h)** Pr I. SIBON
- Séméiologie des aphasies, fonctions de contrôle et d'adaptation mémoire et apprentissage **(2h)** Pr B. GLIZE
- Séméiologie épileptique **(2h)** Dr J. Aupy

Séméiologie psychiatrique (8h CM)

- Séméiologie des troubles de l'humeur **(2h)** Pre H. VERDOUX – Pre M. TOURNIER
- Séméiologie des troubles anxieux **(2h)** Pr B. AOUIZERATE
- Séméiologie des troubles psychotiques **(1h)** Pr H. VERDOUX et somatomorphes **(1h)** Pr B. AOUIZERATE
- TDAH et modèles d'attention et TSA modèles de troubles de la cognition sociale et perceptifs **(2h)** Pre A. AMESTOY

Séance de révision QCM matières cliniques **(2h ED) ?**

Modalités de contrôle des connaissances :

1ère session **:** épreuve de 1 heure sous forme de QCM (physiologie, biophysique, sémiologie) et question rédactionnelle courte (anatomie).

2ème session : épreuve de 1 heure sous forme de QCM (physiologie, biophysique, sémiologie) et/ou question rédactionnelle courte (anatomie), ou épreuve orale.

Examen pour le certificat complémentaire : 30 minutes en QCM ou QROC sur cas clinique et documents additionnels, ou oral.

UE : Hormonologie - Reproduction

Coordonnatrices : Dr J. BROSSAUD – Dr A. FERRIERE
julie.brossaud@chu-bordeaux.fr - amandine.ferriere@chu-bordeaux.fr

Equipe pédagogique :
P. BARAT, A. BEDEL, V. BERNARD, J. BEZIN, J. BROSSAUD, J. BOUTIN, C. CAUMONT, B. CATARGI, A.FERRIERE, D. GAYE, P.O. GIRODET, M. HAISSAGUERRE, M. MATAMALA, D. GUEHL, E. HINDIE, V. RIGALLEAU, L. SENTILHES, A. TABARIN

Objectifs pédagogiques:

- Connaitre les bases anatomiques, histologiques, physiologiques et biochimiques du système endocrinien utiles à la compréhension de la pathologie endocrinienne et de la reproduction.
- Comprendre la physiopathologie des principales affections endocriniennes et de l'appareil reproducteur :
- Apprendre la séméiologie clinique et para clinique (biologie et imagerie) des principales maladies endocriniennes adultes et pédiatriques, de l'appareil reproducteur et de la grossesse.
- Aborder les bases physiopathologiques et pharmacologiques des traitements.

L'objectif est de fournir aux futurs médecins des bases solides séméiologiques et physiopathologiques qui sont indispensables à la compréhension des principales pathologies endocriniennes et de la reproduction ainsi que de leurs traitements qui seront ensuite approfondis en 4e année.

Modalités d'enseignement:
L'enseignement est réalisé de manière intégrative entre les différentes disciplines et dispensé selon un ordre chronologique répondant idéalement à une cohérence au mieux d'organe ou de pathologies.
Les cours seront dispensés en présentiel **amphi 1** ou sous forme d'e-learning (e-L). Lors le cours est dispensé en présentiel, il peut exister également un e-L, venant en complément du cours. Pour l'examen, c'est le cours en présentiel qui prime.

PROGRAMME DÉTAILLÉ

1.Bases anatomiques, physiologiques, histologiques et biochimiques

- Généralités (glandes, sécrétions, classes hormones, …) ; mode d'action des hormones ; principes de physiologie endocrine (3h)
- Dosages hormonaux principes : (immunoanalyse, spectrométrie de masse), pièges (2h)
- Histologie, biochimie, physiologie, imagerie des principales glandes endocrines et de l'appareil reproducteur (surrénales, thyroïde, parathyroïdes, gonades, hypophyse) (12h)

2.Séméiologie clinique et para clinique (dont imagerie et séméiologie biologique)

- Séméiologie clinique et biologique des anomalies sécrétoires des principales glandes endocrines (11h)
- Adénomes hypophysaires (2h), diabète insipide (1h), HTA endocrine (cushing, phéochromocytome, hyperaldostéronisme) (1h), insuffisance surrénalienne (1h), nodules thyroidiens, dysthyroidies, hyperparathyroidie primaire (4h)
- Physiologie de la régulation de la pression artérielle (1h)
- Physiologie de la régulation glycémique ; séméiologie des hyperglycémies et des hypoglycémies (3h)
- Diabète sucré ; diabète (3h)
- Séméiologie et principaux examens de la reproduction et en particulier en gynécologie (2h)

- Hypogonadisme, hirsutisme/hyperandrogénie (2h)
- Séméiologie et diagnostic de la grossesse et de son suivi (6h).
- Séméiologie des anomalies sécrétoires endocriniennes en pédiatrie (2h)
- Retard de croissance, puberté précoce (2h)

A noter que ces enseignements magistraux et les enseignements pratiques de séméiologie sous la forme d'ED sont obligatoires et complémentaires.

3.Bases pharmacologiques de traitement
Traitements antidiabétiques (1h)
Hypolipémiants et médicaments de l'obésité (2h)
Corticothérapie substitutive et thérapeutique (1h)
Pharmacothérapie de l'axe gonadotrope (2h)

En cas de question ou si vous remarquez une discordance sur certains points entre les différents cours de l'UE, n'hésitez pas à utiliser le forum sur moodle ou à contacter les enseignants concernés, AVANT l'examen final.

Enseignement complémentaire
Il s'agit d'illustrations de type « pour aller plus loin » à propos de certaines thématiques des enseignements de cette UE à travailler en autonomie grâce à des documents disponibles sur Moodle :
- L'obésité et la découverte de la leptine
- La thyroïde et l'iode
- Le dépistage à la naissance de l'hyperplasie congénitale des surrénales
- Dysphorie de genre : Prise en charge, hormonothérapie et suivi

En complément :
Polycopié national de séméiologie endocrinienne (collège national des enseignants – version 2023)
https://www.sfendocrino.org/polycopie-de-semiologie/
https://www.sfendocrino.org/polycopie-des-enseignants-5eme-edition-2021/

Enseignement de séméiologie endocrinienne et gynécologique :
ED de 2h/groupe de 10 entre novembre et décembre
Contact : semeiologie-pratique@u-bordeaux.fr
Programme : travail en petits groupes de 4
Enseignement assuré par les CCA d'endocrinologie/diabétologie/nutrition/gynécologie médicale et obstétrique
Bâtiment TP séméiologie

Examen 1ère session : épreuve totale de 1 heure sous forme de QCM, ou questions rédactionnelles
Examen 2ème session **:** épreuve totale de 1 heure sous forme de QCM, ou questions rédactionnelles, ou épreuve orale.

Examen pour l'enseignement complémentaire : 30 minutes en QCM ou QROC sur cas clinique et documents additionnels, ou oral.

Afin de mieux préparer l'examen de décembre, il vous sera proposé de manière non obligatoire mi-octobre et mi-novembre 2 sessions d'entraînement sur THEIA sous forme de 20 QCM par session avec une note indicative qui ne comptera plus dans la note finale mais qui vous permettra de travailler régulièrement et d'évaluer votre niveau de connaissances.
Les corrigés de ces sessions d'entrainement seront disponibles pour les étudiants ayant participé aux sessions.

UE : Génétique et Sémiologie pédiatrique

Coordonnateurs : Pre C. ROORYCK-THAMBO et Dr J. VAN GILS (Génétique)
Pr R. ENAUD (Séméiologie pédiatrique)
caroline.rooryck-thambo@chu-bordeaux.fr / julien.van-gils@chu-bordeaux.fr
raphael.enaud@chu-bordeaux.fr

Equipe pédagogique : Génétique
B. ARVEILER, F. BAUDUER, C. COURDIER, C. GOIZET, D. LACOMBE, P. PENNAMEN, C. PORTERET, C. ROORYCK-THAMBO, J. TINAT, J.VAN GILS, V. MICHAUD

Equipe pédagogique : Séméiologie pédiatrique
S.DUCASSOU, C. ESPIL, D. BROUSSE, M. PACCALIN, R. ENAUD

UE Génétique

Objectifs pédagogiques:
Permettre à l'étudiant, quelle que soit sa future spécialité, d'acquérir les notions essentielles :
- au diagnostic génétique clinique et biologique (cytogénétique et génétique moléculaire)
- au conseil génétique
- à la prise en charge des patients atteints de maladies génétiques et de leur famille

PROGRAMME DÉTAILLÉ

Génétique (30h)

1. Introduction. Hérédité mendélienne. Conseil génétique et enjeux éthiques **(2h)**
2. Hérédité non mendélienne : hérédité mitochondriale, empreinte génomique et signature épigénétique **(2h)**
3. Hérédité multifactorielle / génétique des maladies complexes **(2h)**
4. Architecture, structure et fonction du génome humain **(2h)**
5. Mutations dynamiques de l'ADN et syndrome de l'X-fragile **(2h)**
6. Cytogénétique conventionnelle : Anomalies des autosomes (trisomie 21) et des gonosomes **(2h)**
7. Cytogénétique moléculaire : aspects cliniques et biologiques des syndromes microdélétionnels récurrents **(2h)**
8. Techniques d'analyse des anomalies génétiques à l'échelle du gène **(2h)**
9. Interprétation des variants ponctuels **(2h)**
10. Génétique des populations **(2h)**
11. Génétique prédictive et neurogénétique **(2h)**
12. Diagnostic prénatal et diagnostic pré implantatoire **(2h)**
13. Maladies rares et dépistage néonatal. Mucoviscidose **(2h)**
14. Perspectives thérapeutiques **(2h)**
15. Oncogénétique **(2h)**

UE Séméiologie pédiatrique

Permettre à l'étudiant, quelle que soit sa future spécialité, d'acquérir les notions essentielles :

- à l'examen clinique de l'enfant en bonne santé, adapté à chaque tranche d'âge (nouveau-né, nourrisson, adolescent)
- à l'évaluation clinique de l'enfant malade, notamment face à la fièvre, la détresse respiratoire et la déshydratation
- au dépistage des troubles du développement psychomoteur, de la croissance et de la puberté
- à la prévention et à la vaccination, piliers de la pratique pédiatrique
- à la prise en charge de la douleur de l'enfant, par des outils d'évaluation adaptés à l'âge

Le contenu sur Moodle constitue le document de référence pour les connaissances attendues en réponse à ces objectifs pédagogiques.

Séméiologie pédiatrique (10h)

- Comment examiner un enfant ? Particularités pédiatriques de la séméiologie médicale
- Séméiologie de la croissance et du développement somatique de la naissance à l'adolescence
- Séméiologie du développement psychomoteur de la naissance à l'adolescence
- Séméiologie néonatale
- Séméiologie de l'hydratation
- Séméiologie de la douleur chez l'enfant

Modalités de contrôle des connaissances :

1ère session : épreuve d'une durée de 1 heure sous forme de QCM ou questions rédactionnelles.
2ème session **:** épreuve d'une durée de 1 heure sous forme de QCM ou questions rédactionnelles, ou épreuve orale.

La répartition du nombre de questions entre l'UE de génétique et l'UE de sémiologie pédiatrique sera adaptée au volume d'heures de cours et d'ED de ces deux UE.

UE : Rein et voies urinaires

Coordonnatrice : Pre Claire RIGOTHIER
claire.rigothier@chu-bordeaux.fr

Equipe pédagogique :
P. BERGER, S. BOUCHET, A. CALLAUD, L. COUZI, B . CHAUVEAU, A. DELGOVE, E. DOBREMEZ, E FOURAGE, N. GRENIER, J.HARAMBAT, V. JECKO, M.L. MARTIN-NEGRIER, C. MORGAT, A. PARIENTE, S. POGLIO, C. RIGOTHIER, G. ROBERT

Objectifs pédagogiques
Présentation générale de l'organisation morphologique et fonctionnelle du rein et des voies urinaires en développant les bases utiles à la compréhension des signes cliniques et para cliniques.
Séméiologie clinique (médicale et chirurgicale) et para clinique (biologie, imagerie…).
Introduire des notions de dysfonctions en privilégiant le choix d'exemples les plus fréquents et/ou les plus démonstratifs et connaître leurs principaux moyens d'études.
Principes de l'adaptation du rein à la réduction néphronique.
Aspects physiopathologiques et bases pharmacologiques des traitements.

PROGRAMME DÉTAILLÉ

L'enseignement de se module se découpe en 3 phases : des cours magistraux principalement en e-learning, des contrôles continus, puis des enseignements dirigés.

Cours Magistraux (37h)
Cette année, les cours magistraux sont tous proposés en e-learning sur Moodle Santé (référentiel rédigé par l'enseignant ou cours enregistré), à l'exception de l'anatomie qui garde un enseignement en amphithéâtre.

Anatomie (4h-Amphi) PRE A. DELGOVE – Pr V. JECKO
Anatomie des reins et des surrénales, pédicules rénaux, uretère et vessie et anatomie fonctionnelle de la miction

Physiologie(8h-Moodle santé) Pr P. BERGER
Compartiments liquidiens. Équilibre acide–base. Physiologie rénale.

Histologie– Embryologie - Anatomopathologie(6h- Moodle santé)
Embryologie de l'appareil urinaire Dr S. POGLIO
Les voies urinaires excrétrices et prostate Dr S. POGLIO
Histologie du rein Dr S. POGLIO
Anatomie pathologique des voies urinaires Dr B. CHAUVEAU
Histophysiologie rénale et introduction à la pathologie Dr B. CHAUVEAU

Séméiologie clinique et para clinique(11h-Moodle santé)
Séméiologie urologique adulte : troubles vésico-sphinctériens, hyperplasie bénigne de la prostate, rétention aiguë d'urine, hématurie (d'origine urologique), douleur lombaire aiguë, dysfonction érectile
Pr G. ROBERT
Séméiologie néphrologique adulte : protéinurie, hématurie d'origine néphrologique. Augmentation de la créatinine plasmatique Pre C. RIGOTHIER

Séméiologie néphrologique pédiatrique Pr J. HARAMBAT
Séméiologie urologique pédiatrique Pr E. DOBREMEZ
Imagerie radiologique de l'appareil urinaire : imagerie normale de l'appareil urinaire et génital masculin. Séméiologie des masses rénales, des calcifications urinaires, de l'obstruction urinaire. Troubles perfusionnels du rein Dr E. FOURAGE
Imagerie fonctionnelle rénale en médecine nucléaire C. MORGAT – A. CALLAUD

Physiopathologie (6h- Moodle santé)- Pr L. COUZI
Œdèmes de cause généralisée : physiopathologie. Troubles de l'hydratation : interprétation et traitement en fonction de la physiologie
Néphropathies glomérulaires : corrélations anatomo-fonctionnelles
Le syndrome urémique et la théorie du prix à payer (« trade-off hypothesis »)

Pharmacologie(4h- Moodle santé) Dr S. BOUCHET - Pr A. PARIENTE
Pharmacologie des diurétiques et des immunosuppresseurs. Reins et médicaments, IEC/ARA2

Contrôles continus (CC)
Vous aurez cette année 3 contrôles continus à distance sur THEIA :

1. Le CC1 portera sur : Anatomie & physiologie
2. Le CC2 portera sur : Histologie– Embryologie – Anatomopathologie & la sémiologie paraclinique (Imagerie radiologique de l'appareil urinaire & Imagerie fonctionnelle rénale en médecine nucléaire)
3. Le CC3 portera sur la Séméiologie clinique (urologique et néphrologique adulte & pédiatrique), la Physiopathologie, et la Pharmacologie

Enseignements dirigés (ED) (8 heures)
Des d'ED sont positionnées après les contrôles continus afin de proposer une correction détaillée des CC. L'autre but de ces ED est de revoir des notions difficiles de chaque cours et de répondre à vos questions.

- Physiologie(2h) Pr P. BERGER
- Histologie– Embryologie - Anatomopathologie(2h)
- Séméiologie clinique et para clinique(4h)

Séméiologie urologique pédiatrique (1h) Pr E. DOBREMEZ
Séméiologie néphrologique adulte (1h): Pre C. RIGOTHIER
Séméiologie néphrologique pédiatrique (1h) : Pr J. HARAMBAT
Imagerie radiologique de l'appareil urinaire (1 h) : Dr E. FOURAGE

Modalités de contrôle des connaissances théoriques :

1ère session : elle comportera :
- le contrôle continu comptant pour 30% de la note :
  - L'examen sera effectué sur THEIA. Il sera ouvert sur 30 minutes maximum (en fonction du nombre de question) afin que chaque étudiant puisse accéder à un support informatique.
  - Ce contrôle continu sera composé de 3 sessions de 20 QRMs, DP, QROC ou QROC zone maximum à faire en 20 minutes maximum (une fois l'étudiant connecté).
- une épreuve de fin d'UE de 1 heure sous forme de 40 QRMs environ et DP, QROC ou QROC zone comptant pour 70% de la note

2ème session **:** épreuve de 1 heure sous forme de 40 QRMs environ, D P , QROC ou QROC zone, ou épreuve orale. Les notes du contrôle continu ne seront pas prises en compte pour la 2ème session.

Une séance de TP d'histologie (2h) – Pre A. Gros, Dr S. POGLIO
Cette séance est dédiée aux « rein et voies urinaires » (présence obligatoire et contrôlée) et aura lieu à la fin du semestre. Elle comprend une observation au microscope de préparations histologiques et une participation orale active des étudiants reposant sur la reconnaissance de microphotographies projetées.
Les connaissances histologiques et histo-physiologiques acquises aux cours sont donc indispensables afin de tirer le maximum de profit de cette séance. Des lames virtuelles sont également mises à la disposition des étudiants sur Moodle.

La présence au TP d'Histologie est obligatoire et sera contrôlée. Une session de rattrapage sera organisée pour absence liée à un cas de force majeure. L'absence de l'étudiant au TP de rattrapage conduira à une pénalité d'un point sur la note finale de l'UE.

Compétences acquises :
Connaissances de base et compréhension physiopathologique dans le domaine

Références :
Anatomie : Support ED : Diaporama. Document de référence : Précis d'anatomie clinique, Tome III, P. Kamina - Edition Maloine

Histologie **:** Histologie Humaine 3ème édition - Alan Stevens, James Lowe - Edition Française 2007, Elsevier Campus référence

Physiologie : Polycopié : Physiologie rénale 2017-2018, Livre : Physiologie rénale (Chapitre de Michel Paillard dans Physiologie humaine d'Hervé Guénard, 3ème édition).
Site Web : https://moodle.u-bordeaux.fr
(Ressource/Discipline « Physiologie »/Physiologie rénale)

Physiopathologie, Sémiologie : Livre du Collège Universitaire des Enseignants de Néphrologie :
« Néphrologie » Éditions Ellipses (accès au site : http://cuen.fr/lmd)
« Urologie » Editions Ellipses

Pharmacologie : site Web des enseignants de Pharmacologie Médicale
www.pharmacomedicale.org

UE : De l'agent infectieux à l'hôte

Coordonnatrice : Pre C. BEBEAR
cecile.bebear@u-bordeaux.fr

Equipe pédagogique :
I. ACCOCEBERRY, Q. BEAUFILS, C. BEBEAR, E. BESSEDE, S. BURREL, C. CAZANAVE, L. DELHAES, I. GARRIGUE, M. GAY, S. IMBERT, M. LEFRANC, P. LEHOURS, E. LHOMME, F. MIALON, L. NINOVE, S. PEREYRE, O. PEUCHANT, A. M. ROGUES, E. RAMEL, J. TRACARD

Objectifs généraux :
Connaître les principaux agents infectieux (bactéries, virus, champignons, parasites, agents transmissibles non conventionnels) et les enjeux actuels en matière de santé publique, les éléments de la structure des agents infectieux, les interactions hôte-agent infectieux, la transmission des agents infectieux à l'hôte, les moyens de diagnostic d'un agent infectieux, les bases de l'utilisation des anti-infectieux et de la prévention contre les agents infectieux chez l'homme.

PROGRAMME DÉTAILLÉ

Enseignements de Bactériologie (12h30 CM)

- Morphologie et structure bactériennes (**cours interactif** nécessitant l'apprentissage préalable du polycopié sur Moodle) **(45 min)** Pre C. BEBEAR
- Flores commensales et microbiote (**cours interactif** nécessitant l'apprentissage préalable du polycopié sur Moodle) **(45 min)** Dr E. BESSEDE
- Génétique bactérienne (**cours interactif** nécessitant l'apprentissage préalable du polycopié sur Moodle) **(1h)** Pre C. BEBEAR
- Physiologie bactérienne, pouvoir pathogène des bactéries **(1h)** Pre S. PEREYRE
- Les antibiotiques, structure, mode d'action, mécanismes de résistance (**cours interactif** nécessitant l'apprentissage préalable du polycopié sur Moodle) **(2h)** Pre C. BEBEAR
- Staphylocoques, streptocoques, pneumocoques (**cours interactif** nécessitant l'apprentissage préalable du polycopié sur Moodle) **(1h30)** Pre S. PEREYRE
- Entérobactéries et *Campylobacter*, *Helicobacter* **(1h30)** Pr P. LEHOURS
- *Neisseria meningitidis*, *Listeria monocytogenes* **(45 min)** Dr E. BESSEDE
- Bactéries responsables d'infections sexuellement transmissibles : *Chlamydia trachomatis*, *Neisseria gonorrhoeae, Mycoplasma genitalium*, Syphilis **(1h)** Dr O. PEUCHANT
- *Mycobacterium tuberculosis* **(30 min)** Dr O. PEUCHANT
- Bactéries responsables d'infections respiratoires : *Haemophilus*, *Bordetella*, *Legionella*. Bactéries multi-résistantes et infections liées aux soins (**cours interactif** nécessitant l'apprentissage préalable du polycopié sur Moodle) **(1h30)** Pr P. LEHOURS

Enseignements de Parasitologie – Mycologie (13h CM)

- Parasitologie - Mycologie : Introduction et place du concept One Health dans la discipline (**30 min**) Pre L. DELHAES

– Protozooses : la toxoplasmose (**cours interactif** nécessitant l'apprentissage préalable du polycopié sur Moodle) **(1h)** Pre L. DELHAES

- Protozooses : le paludisme (**cours interactif** nécessitant l'apprentissage préalable du polycopié sur Moodle) **(1h)** Pre L. DELHAES

- Parasitoses autochtones frequentes (Giardiose – Oxyurose – Taeniasis- Toxocarose) (1h) Pre L. DELHAES
- Parasitoses tropicales (Bilharziose – Anguillulose - Ascaridiose - Amibiase – Leishmanioses cutanée et cutanéo-muqueuse) (1h45)< DR S. IMBERT – DR M. LEFRANC
- Parasitoses de l'immunodeprimé (Leishmanioses viscérales - Microsporidieoses – Cryptosporidioses) (**45 min**) Dr M. LEFRANC - DR I. ACCOCEBERRY
- Entomologie médicale : scabiose, pédiculose (**cours interactif** nécessitant l'apprentissage préalable du polycopié sur Moodle) **(30 min)** DR E. RAMEL
- Mycologie : Introduction (**30 min**) Dr I. ACCOCEBERRY
- Levuroses (candidoses, cryptococcose, malessezioses) : **cours interactif** nécessitant l'apprentissage préalable du polycopié sur Moodle) (**3h**) Dr I. ACCOCEBERRY
- Mycologie : Dermatophytoses (1h30) Dr I. ACCOCEBERRY
- Mycologie : Pneumocystose **(30 min)** (**cours interactif** nécessitant l'apprentissage préalable du polycopié sur Moodle) Pre L. DELHAES
- Mycologie **:** les aspergilloses **(cours interactif)** (**1h)** DR S. IMBERT

Enseignements de Virologie : 14h CM

- Structure et multiplication des virus **(1h)** Per S. BURREL
- Grippe, *paramyxoviridae* et autres viroses respiratoires **(1h)** Dr L. NINOVE
- Herpèsvirus **(2h)** Pre S. BURREL
- Viroses à transmission fécale-orale **(1h)** Dr M. GAY
- Méningo-encéphalites virales **(1h)** Dr M. GAY
- Exanthèmes viraux **(1h)** Pre S. BURREL
- Hépatites virales B, C et delta **(1h)** Dr F. MIALON
- Infections rétrovirales : HIV, HTLV **(1h)** Dr F. MIALON
- Papillomavirus humains **(1h)** Dr I. GARRIGUE
- Infections virales du voyageur et viroses émergentes **(1h)** Dr L. NINOVE
- Traitements antiviraux **(1h)** Dr I. GARRIGUE
- Virus et grossesse **(2h)** Dr I. GARRIGUE

Enseignements transversaux (4h CM)

- Epidémiologie des maladies transmissibles **(2h)** Dr E. LHOMME – Pre A. M. ROGUES
- Devenir des maladies infectieuses : hygiène, éducation, environnements nosocomiaux, systèmes de surveillance, vaccinations **(2h)** Pre A. M. ROGUES – Pr C. CAZANAVE

TP et ED :

- Parasitologie - Mycologie : 4h ED (2h Parasitologie et 2h Mycologie)
- Bactériologie : 4h ED, 2h TP (en ligne)
- Virologie : 2h ED cas cliniques
- ED transversaux : 4h en amphithéâtre

La présence aux ED (Parasitologie-Mycologie, Bactériologie, Virologie) est obligatoire (caractère non obligatoire pour le ou les ED transversal(ux). Les étudiants, qui n'assisteraient pas aux ED et à leurs sessions de rattrapage, seront sanctionnés à raison de –1 point par absence (maximum : 5 points) sur leur note finale en session 1.

Modalités de contrôle des connaissances:
1ère session : épreuve globale de 1 heure 30 sous forme de QCM et/ou QROC, ou questions rédactionnelles. L'épreuve écrite finale représente 100% de la note finale.
2ème session : épreuve écrite de 1 heure 30 sous forme de QCM et/ou QROC, ou questions rédactionnelles ou épreuve orale. L'épreuve écrite, ou orale, compte pour 100% de la note finale.

UE : Lecture critique d'article et biomédecine quantitative

Coordonnateurs : Pre L. RICHERT -Dr T. FERTE
laura.richert@u-bordeaux.fr – thomas.ferte@u-bordeaux.fr

Equipe pédagogique :
J. BEZIN, G. BONNET, J. COELHO, M. CHOUILLY, H. DE COURSON, R. CREUSE, M. DECILAP, T. FERTE, E. LHOMME, P. PELISSIER, H. PLOUSEAU-GUEDE, L. RICHERT, V. THEVENET, L. WITTKOP

PROGRAMME DÉTAILLÉ

Enseignement en présentiel **(16h)**
- Principes généraux de la médecine factuelle et de la lecture critique d'article (LCA) ; schémas d'étude et rappels biostatistiques
- Principes d'une étude thérapeutique
- Principes d'une étude diagnostique
- Principes d'une étude étiologique
- Principes d'une étude pronostique
- Evaluation des risques liés aux produits de santé
- Principes d'une revue systématique et méta-analyse
- Session de jeux pédagogiques

Enseignement en ligne (auto-formation et exercices d'auto-évaluation) accessible sur Moodle à partir du début de l'UE **(19h)**

- Fondamentaux pour la LCA
- Formation à la recherche documentaire

Validation:
1ère session : épreuve de 20 à 30 QCM, QROC ou questions rédactionnelles.
Durée de l'examen : 50 minutes
2ème session : épreuve de 20 à 30 QCM, QROC ou questions rédactionnelles, ou épreuve orale.

UE : Apprentissage de l'exercice médical

Coordonnateur : Pr W. DURIEUX
william.durieux@u-bordeaux.fr

Item 1 : La relation médecin-malade dans le cadre du colloque singulier ou au sein d'une équipe, le cas échéant pluri-professionnelle. La communication avec le patient et son entourage. L'annonce d'une maladie grave ou létale ou d'un dommage associé aux soins. La formation du patient. La personnalisation de la prise en charge médicale **(2h30 présentiel)** Pr W. DURIEUX

Item 2 : Les valeurs professionnelles du médecin et des autres professions de santé **(30 min en présentiel)** Pr W. DURIEUX

Item 3 : Le raisonnement et la décision en médecine. La médecine fondée sur les preuves (Evidence Based Medicine, EBM). La décision médicale partagée. La controverse **(1h présentiel)** Pr W. DURIEUX

Item 5 : Responsabilités médicale pénale, civile, administrative et disciplinaire. La gestion des erreurs et des plaintes ; l'aléa thérapeutique **(1/2h présentiel)** Pr W. DURIEUX

Item 6 : L'organisation de l'exercice clinique et les méthodes qui permettent de sécuriser le parcours du patient **(1/2h d'e-learning)** Pr W. DURIEUX

Partie médecine légale : Dr L. BENALI

Lors des enseignements, seront diffusées des photos pouvant heurter la sensibilité. Les visages seront floutés afin de préserver l'anonymat.
Ces supports sont restreints à l'usage des étudiants en médecine. Vous ne devez donc pas les visionner dans des espaces publics, en dehors du cadre de votre apprentissage.

Item 7 : Les droits individuels et collectifs du patient **(e-learning et 2h d'ED présentiel regroupé avec l'item 11)** Dr L. BENALI

Item 8 : Les discriminations (nouvel item) **(1h présentiel)** Dr C. ADAM

Item 9 : Introduction à l'éthique médicale **(2h d'e-learning – 1h d'ED présentiel)** Pr V. AVEROUS – Dr T. HAASER

Item 11 : Violences et santé **(e-learning et 2h d'ED présentiel regroupé avec l'item 7)** Dr L. BENALI

Item 12 : Violences sexuelles (nouvel item) **(3h présentiel regroupé avec les items 13 et 14)** Dr L. BENALI

Item 13 : Certificats médicaux. Décès et législation **(3h présentiel regroupé avec les items 12 et 14)** Dr L. BENALI

Item 14 : La mort (nouvel item) **(3h présentiel regroupé avec les items 12 et 13)** Dr L. BENALI

Item 16 : Organisation du système de soins. Sa régulation. Les indicateurs. Parcours de soins **(1/2h présentiel)** Pr W. DURIEUX

Item 17 : Télémédecine, télésanté et télé-services en santé **(1h d'e-learning)** Pre N. SALLES

Item 18 : Santé et numérique (nouvel item) **(1h d'e-learning – 1/2h d'ED présentiel regroupé avec l'item 17)** Pre N. SALLES

Item 19 : La sécurité sociale. L'assurance maladie. Les assurances complémentaires. La complémentaire santé solidaire (CSS). La consommation médicale. Protection sociale. Consommation médicale et économie de la santé **(1h de présentiel)** Pr W. DURIEUX

Partie médecine du travail : Pre I. BALDI

Item 181 : La sécurité sanitaire des produits destinés à l'homme. La veille sanitaire **(e-learning et 2h d'ED présentiel regroupés avec les items 182, 183, 184 et 367)** Pre I. BALDI

Item 182 : Environnement professionnel et santé au travail **(e-learning et 2h d'ED présentiel regroupés avec les items 181, 183, 184 et 367)** Pre I. BALDI

Item 183 : Organisation de la médecine du travail. Prévention des risques professionnels **(e-learning et 2h d'ED présentiel regroupés avec les items 181, 182, 184 et 367)** Pre I. BALDI

Item 184 : Accidents du travail et maladies professionnelles : définitions et enjeux **(e-learning et 2h d'ED présentiel regroupés avec les items 181, 182, 183 et 367)** Pre I. BALDI

Item 367 : Impact de l'environnement sur la santé (nouvel item) **(E-learning et 2h d'ED présentiel regroupés avec les items 181, 182, 183 et 184)** Pre I. BALDI

Item 325 : Identification et gestion des risques liés aux médicaments et aux biomatériaux, risque iatrogène, erreur médicamenteuse **(1h d'e-learning – 1/2h d'ED présentiel)** Dr P. NOIZE

Item 327 : Principes de la médecine intégrative, utilité et risques des interventions non médicamenteuses et des thérapies complémentaires **(1h d'e-learning – 1h d'ED présentiel)**
Pr F. SZTARK – Pr P. CASTERA

Modalités de contrôle des connaissances :

Contrôle continu sur THEIA sous forme de 20 QCM en 1/2h comptant pour 1/3 de la note finale.
1ère session : épreuve globale **d'une durée de 45 minutes sous forme de QCM et DP** comptant pour 2/3 de la note finale.
2ème session : épreuve globale **d'une durée de 45 minutes sous forme de QCM et DP** ou épreuve orale comptant pour 100% de la note finale

UE : Psychiatrie adulte, Psychiatrie de l'enfant et de l'Adolescent (PEA) et Addictologie

Coordonnateurs : Pre A. AMESTOY, Pr B. AOUIZERATE, Pre M. FATSEAS
anouck.amestoy@u-bordeaux.fr - bruno.aouizerate@u-bordeaux.fr - melina.fatseas@u-bordeaux.fr

Intervenant-es :
Pre A. AMESTOY, Pr B. AOUIZERATE, Pr T. BIENVENU, Pre C. QUILES, Pre M. TOURNIER, Pre M. FATSEAS

Présentation générale :

Les enseignements de psychiatrie de l'adulte, de l'enfant et de l'adolescent et d'addictologie s'inscrivent dans le cadre du Référentiel national du Collège National Universitaire de Psychiatrie (CNUP) et d'Addictologie et de l'Association pour l'Enseignement de la Sémiologie Psychiatrique (AESP). Ils visent à fournir aux étudiants en médecine les bases cliniques, sémiologiques et nosographiques nécessaires à la compréhension, au repérage et à la prise en charge des troubles psychiatriques à tous les âges de la vie. Ces enseignements intègrent à la fois une approche globale de la sémiologie, une connaissance actualisée des classifications internationales, des critères pour le repérage et le diagnostic et les principes d'accompagnement spécialisé.

Modalités de contrôle des connaissances théoriques:
- *le contrôle continu sera pris en compte dans la note finale sous forme de point bonus pour les étudiants ayant une note supérieure à 12/20 (2 points par CC) :*
  - *L'examen sera effectué sur THEIA. Il sera ouvert sur 30 minutes maximum (en fonction du nombre de questions).*
  - *Ce contrôle continu sera composé de 25+/5 questions (QI, DP, KFP)*
- une épreuve de fin d'UE de 1 heure sous forme de mini DP, KFP, TCS et QI comptant pour maximum 18 points de la note finale

1ère session **:** épreuve de 1 heure sous forme de 30 +/5 questions (mini DP, KFP, TCS, QI)
2ème session : **la note sera composée à 100%** d'une épreuve écrite d'1 heure sous forme de 30 +/5 questions (mini DP, KFP, TCS, QI) ou d'une épreuve orale. Les points bonus des CC ne sont pas pris en compte pour la seconde session.

Tous les cours sont sous le format e-learning avec des ED de débriefing en présentiel. Il est important de se référer au site du Collège Sciences de la Santé:
http://www.sante.u-bordeaux.fr/Espace-etudiant/Tout-sur-vos-etudes

---

Psychiatrie de l'Adulte

Coordonnateur : Pr B. AOUIZERATE
bruno.aouizerate@u-bordeaux.fr
Intervenant-es :
Pr B. AOUIZERATE, Pr T. BIENVENU, Pre C. QUILES, Pre M. TOURNIER

Les objectifs de cet enseignement

N° 15	Soins psychiatriques sans consentement
N° 58	Sexualité normale et ses troubles
N° 59	Sujets en situation de précarité
N° 60	Connaître les facteurs de risque, prévention, dépistage des troubles psychiques de l'enfant à la personne âgée
N° 61	Connaître les bases des classifications des troubles mentaux de l'enfant à la personne âgée
N° 62	Décrire l'organisation de l'offre de soins en psychiatrie, de l'enfant à la personne âgée
N° 63	Troubles schizophréniques de l'adolescent et de l'adulte
N° 64	Troubles bipolaires de l'adolescent et de l'adulte
N° 65	Trouble délirant persistant
N° 66	Episode dépressif et trouble dépressif récurrent de l'adolescent et de l'adulte, trouble anxieux généralisé, trouble panique, trouble phobique, trouble obsessionnel compulsif, trouble de stress post-traumatique, trouble de l'adaptation, trouble de la personnalité
N°69	Troubles psychiques de la grossesse et du post-partum
N° 70	Troubles psychiques du sujet âgé
N° 71	Troubles des conduites alimentaires chez l'adolescent et l'adulte
N° 72	Troubles à symptomatologie somatique et apparentés à tous les âges
N° 73	Différents types de techniques psychothérapeutiques
N° 74	Prescription et surveillance des psychotropes
N° 121	Le handicap psychique
N° 351	Agitation et délire aigu
N° 352	Crise d'angoisse aiguë et attaque de panique
N° 353	Risque et conduite suicidaires chez l'enfant, l'adolescent et l'adulte : identification et prise en charge

Les principaux items seront repris sous forme d'un ED pré-CC de 2h, suivi de trois ED post-CC de 2h chacun, dédiés respectivement aux troubles anxieux et dépressifs, aux troubles bipolaires de l'humeur et conduites suicidaires, et aux schizophrénies et autres troubles psychotiques.

Référentiels :

Collège National Universitaire de Psychiatrie (CNUP) et Association pour l'Enseignement de la Sémiologie Psychiatrique (AESP)
Référentiel de Psychiatrie et Addictologie
Presses Universitaires François Rabelais, version PDF téléchargeable : site : www.asso-aesp.fr

---

Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent (PEA)

Coordonnatrice : Pre Anouck AMESTOY
Intervenants: CCA PUPEA/ Pre AMESTOY anouck.amestoy@u-bordeaux.fr

L'enseignement de PEA est proposé sous un format mixte. Les étudiants ont accès à plusieurs capsules, présentations et documents sur MOODLE qui reprennent les différents items de l'EDN.

De nombreux items concernent la psychiatrie de l'adulte et les spécificités des troubles ou des prescriptions de psychotropes dans l'enfance et l'adolescence.

Certains items et enseignements sont spécifiques à la PEA.
Items 55: Développement Psychomoteur du nourrisson et de l'Enfant
Items 56: L'enfant handicapé: orientation et prise en charge (voir items 118, 121)
Items 67: Troubles du neurodéveloppement
Items 68: Troubles du comportement de l'enfant et de l'adolescent

L'ensemble des items et thématiques partagées avec la Psychiatrie Adulte et spécifique à la PEA, sera repris dans les ED dédiés à la PEA, 2H d'ED P2-CC et 1h d'ED Post CC ainsi que pour l'examen final.
Pour aller plus loin : les étudiants ont accès à un MOOC spécifique aux Troubles du Spectre de l'Autisme proposé par l'Université de Bordeaux sur Fun MOOC : https://www.fun-mooc.fr/fr/cours/autispoc-socle-commun-de-connaissance-sur-les-troubles-du-spectr/. La validation de ce parcours vous permet d'obetnir un certificat universitaire.
Les étudiants ont également accés à des capsules de formation sur les Troubles du Neurodeveloppement (TND) validés par le collège National des Universitaire de PEA sur les TND, proposé sur la plateforme UNESS : https://www.uness.fr/actualites/premier-module-de-formation-tnd-une-formation-en-ligne-et-gratuite-pour-les

Référentiel:
Collège National Universitaire de Psychiatrie (CNUP) et Association pour l'Enseignement de la Sémiologie Psychiatrique (AESP)
Référentiel de Psychiatrie et Addictologie
Presses Universitaires François Rabelais, version PDF téléchargeable : site : www.asso-aesp.fr

---

Addictologie

Coordonnatrice : Pre Mélina FATSEAS
melina.fatseas@u-bordeaux.fr
Intervenants :
Pr M. AURIACOMBE, Dr J. DUBERNET, Dr F. RENAUD, Dr N. PISTRE, Dr MC. VIARD

Addiction et conduites dopantes :

N° 71	Troubles des conduites alimentaires chez l'adolescent et l'adulte
N° 75	Addiction au tabac
N ° 76	Addiction à l'alcool
N ° 77	Addiction aux médicaments psychotropes (benzodiazépines et apparentés)
N ° 78	Addiction au cannabis, à la cocaïne, aux amphétamines, aux opiacés, aux drogues de synthèse
N ° 79	Addictions comportementales
N ° 80	Dopage et conduites dopantes

L'enseignement d'addictologie est organisé sous un format mixte.
Les étudiants ont accès sur la plateforme Moodle UB de l'Université à des presentations et documents permettant une auto-formation et une auto-évaluation en e-learning.
L'enseignement en ligne comprend une partie cours, sous forme de vidéo, de diapositives et d'un polycopié ainsi que de documents complémentaires. Sont associés des Quiz, de type QRM, qui sont des points clefs d'apprentissage et permettent d'accéder aux différentes étapes successives de l'enseignement et maîtriser les acquis.
Les étudiants doivent aussi travailler les items de l'EDN conformément au référentiel proposé. Des questions d'addictologie seront posées au cours du contrôle continu et lors de l'épreuve terminale.

Les items seront travaillés autour de dossiers progressifs dans les ED dédiés à l'addictologie en présentiel, 2h en pré-CC et 2h en post CC.

Référentiels :

Référentiel de Psychiatrie et d'addictologie : Collège Universitaire National des enseignants en addictologie, document PDF téléchargeable site du CUNEA

Référentiel de psychiatrie : Presses Universitaires François Rabelais, version PDF téléchargeable : www.asso-aesp.fr

Enseignements complémentaires

Les étudiants de DFGSM 3 devront valider obligatoirement un enseignement complémentaire.

Ils devront prendre une inscription pédagogique parmi les choix suivants :

1) une UE complémentaire nécessitant, compte tenu des capacités d'accueil restrictives, l'accord préalable de l'enseignant responsable parmi les suivants :

- **Tutorat**
- **Anglais médical**
- **UER (Unité Enseignement Recherche) *** (voir page 50)
- **Ecole Santé Sciences** (voir page 51)

***Seuls les étudiants ayant suivi le parcours Santé Sciences en DFGSM 2 peuvent choisir cet enseignement*.**

***** pour chaque UER : un contrôle continu et/ou une épreuve terminale d'une durée de 1 à 2 heures est organisée sous la responsabilité du coordonnateur.

L'exercice du tutorat en DFGSM 2 et DFGSM 3 puis l'obtention de l'enseignement didactique valideront un enseignement complémentaire en DFGSM 2, DFGSM 3 et un module d'enseignement complémentaire en DFASM.

Tous les étudiants devront informer la gestion des cursus étudiants des formations médicales, au plus tard le 29 septembre 2026, du choix de l'enseignement complémentaire qui validera leur année d'études médicales pour finaliser l'inscription pédagogique de cette UE. Il est réglementairement impossible de modifier en cours d'année l'inscription à l'enseignement complémentaire.

Enseignement didactique - tutorat

Coordonnateurs : **Pr D. GRUSON – Dr M. GRIOT**
didier.gruson@chu-bordeaux.fr – marine.griot@u-bordeaux.fr
Intervenants : Pr D. GRUSON – Dr M. GRIOT

La participation des étudiants de DFGSM 2 au tutorat est fortement encouragée par la faculté de médecine de Bordeaux afin de permettre à tous les étudiants de 1ère année qui le souhaitent de se préparer dans les meilleures conditions.
L'activité du tuteur est couplée à un enseignement de didactique dispensé sur deux ans. Seuls les étudiants ayant validé les deux années d'enseignement sont titulaires de l'enseignement didactique.

L'UE complémentaire didactique sera validé uniquement à la fin du DFGSM 3 si :

- présence obligatoire à l'ED avec intervenants au cours de la première année (DFGSM 2)
- note au moins 10/20 (note par les responsables des tuteurs) à la fin de la première année (DFGSM 2)
- note au moins 10/20 (donnée par les coordinateurs) lors d'une présentation orale de 10 minutes à la fin de la seconde année (DFGSM 3)
- note au moins 10/20 (note par les responsables des tuteurs) à la fin de la seconde année (DFGSM 3)

L'exercice du tutorat en DFGSM 2 et DFGSM 3 puis l'obtention de l'enseignement complémentaire didactique valideront un enseignement complémentaire en DFGSM 2, DFGSM 3 et un module d'enseignement complémentaire en DFASM. L'étudiant ne participant pas au tutorat, la seconde année (DFGSM 3), ne validera pas l'UE complémentaire et ne bénéficiera pas de l'avantage d'une validation en DFGSM 3 ni en DFASM.

1. L'activité du tuteur

Elle est organisée et suivie par les étudiants responsables du tutorat (Association des Carabins) et le Doyen de l'UFR ou son représentant.
Elle est validée selon des modalités précisées en Conseil d'UFR.

2. La participation à l'enseignement de didactique (1ère partie)

2.1. Objectifs

Apporter des notions pédagogiques de base aux tuteurs par :

- une réflexion sur le processus général de l'enseignement, la motivation, les stratégies d'apprentissage, le soutien aux tutorés
- une formation aux techniques d'enseignement : réalisation d'exposés avec un support visuel, travaux de groupes, rédaction et correction de sujets, évaluation d'enseignement
- rédaction de documents d'enseignement

Valoriser le tutorat au bénéfice des tuteurs et des tutorés.

2.2. Organisation

Les séances de travail sont les suivantes : exposé introductif et présentations d'exposés d'UE tutorée par les tuteurs (1ère année DFGSM 2) et présentations d'exposés spécifiques à la filière en fin de seconde année d'enseignement compémentaire (DFGSM 3) devant un enseignant intervenant.

2.3. Thèmes

Rédaction et évaluation (qualité intrinsèque et niveaux cognitifs) de QCM et de questions rédactionnelles, stratégies d'apprentissage, soutien aux tutorés, communication (notions générales, réalisation d'exposés sur des sujets médicaux), travail de groupes, apprentissage par problèmes, évaluation des enseignements, exposés de séméiologie.

Anglais médical

Coordonnateur : M. Thibault MARTHOURET
thibault.marthouret@u-bordeaux.fr
Intervenant : T. MARTHOURET

Volume horaire : 30 heures (capacité : 70 places)
Tous les cours auront lieu au deuxième semestre.

La moitié des places (35) est réservée aux étudiants nécessitant une amélioration de leur niveau d'anglais. Ils seront sélectionnés après avoir postulé, sur la base de leur note d'anglais de 1ère session en DFGSM 2 (priorisation des notes les plus basses).
Une autre moitié des places (35) sera attribuée aux étudiants ayant postulé le plus rapidement dans le délai indiqué.

Les demandes sont à faire à : julien.dulong@u-bordeaux.fr
Du lundi 14 septembre au vendredi 18 septembre.
Toute demande faite avant et/ou après cette période ne sera pas prise en compte.
Les étudiants retenus en seront informés avant le 30 septembre.

Objectifs :
Compréhension et expression orale et écrite dans un contexte médical.

Travail systématique sur les 4 savoir-faire langagiers à partir de toutes formes de documents authentiques, y compris des articles de recherche, portant sur des thèmes d'intérêt médical.

Evaluation
1ère session :
Contrôle continu 100%.

2ème session :
100% de l'épreuve finale.
Epreuve orale.

Parcours d'initiation à la recherche en Santé
Unités Enseignement Recherche (U.E.R et stage recherche)

INFORMATIONS

L'enseignement du parcours recherche santé est destiné à renforcer les connaissances scientifiques des étudiants en Médecine, Pharmacie, Odontologie et Maïeutique, pour les préparer réellement à la recherche et leur permettre d'accéder en deuxième année du Master Recherche après validation du second cycle de leurs études de Santé.

La validation de deux UER et d'un stage de recherche, d'une durée de 140 heures minimum et 280 heures maximum, effectué dans un laboratoire labellisé permet, sous réserve de validation du DFASM 3, d'obtenir l'équivalence d'un master 1 (60 ECTS) en vue d'une inscription ultérieure en master 2 à visée recherche.

Inscription à une UER

L'inscription au parcours initiation à la recherche se fait via la plateforme Moodle. Les modalités d'inscription et le lien sont disponibles ici :
https://sante.u-bordeaux.fr/Espace-etudiant/Tout-sur-vos-etudes/Parcours-recherche/Parcours-Initiation-a-la-Recherche

Si l'UER est choisie comme enseignement complémentaire, l'inscription doit être faite avant le mercredi 9 septembre 2026.

L'inscription en UER est distincte de l'inscription en Médecine. Les étudiants souhaitant s'inscrire à une UER doivent également se signaler auprès de leur gestionnaire de cursus étudiants des formations médicales lors de leur choix d'UE complémentaire, si l'UER est choisie comme enseignement.

Inscription au stage recherche

Les étudiants souhaitant effectuer un stage de recherche doivent impérativement s'inscrire via la plateforme Moodle en remplissant la fiche d'inscription au stage de recherche. Les modalités d'inscription et le lien sont disponibles ici :
https://sante.u-bordeaux.fr/Espace-etudiant/Tout-sur-vos-etudes/Parcours-recherche/Parcours-Initiation-a-la-Recherche

Le programme détaillé des UER ouvertes en 2026-2027 et les modalités du parcours recherche santé et du stage recherche sont disponibles sur le site du Collège Sciences de la Santé :
sante.u-bordeaux.fr/Espace-etudiant/Tout-sur-vos-etudes/Parcours-recherche/Parcours-Initiation-a-la-recherche

Service de gestion des cursus étudiants LMD Santé (Bâtiment 5D – RDC - Porte I)
05 57 57 13 25
scolarite.lmd.sante@u-bordeaux.fr

Ecole Santé Sciences : une formation précoce à la recherche en parallèle de vos études de santé

L'Ecole Santé Sciences est un **double cursus sélectif** ouvert aux étudiants en Médecine, Pharmacie et Odontologie. Il débute en seconde et troisième année d'études de santé.

L'objectif de cette formation d'excellence est de proposer, en parallèle des études de santé, un enseignement scientifique important permettant l'accès aux masters de l'Université puis à un doctorat de sciences.

Ce double cursus permettra aux étudiants de participer activement à la recherche biomédicale durant leurs études et dans leurs pratiques futures.

La description de ce double cursus est disponible sur le site du Collège des Sciences de la Santé par le lien :
sante.u-bordeaux.fr/Espace-etudiant/Tout-sur-vos-etudes/Parcours-recherche/Double-cursus-Ecole-Sante-Sciences
Attention : le dossier de candidature complet doit être envoyé **avant le 4 septembre 2026.**
Toutes les informations sont disponibles sur cette page web.

Schématiquement :

Enseignement de niveau « Master 1 », il comprend :
- 8 modules de 3 jours chacun avec des TP (et contrôle des connaissances), soit 100 heures d'enseignement en DFGSM 2 : mathématiques, physique, chimie, biologie ; 100 heures en DFGSM 3 : cardio-vasculaire, neurosciences, immunologie, sciences et humanités
- 2 stages de recherche de 2 mois chacun
- une UER

La validation complète ouvre la possibilité d'inscription en Master 2 dès la quatrième année d'études de santé.

Master 2 scientifique : se déroule à temps plein et nécessite une interruption des études de santé entre le DFGSM 3 et le DFASM 1. Les masters 2 comprennent deux parties : théorique et pratique en laboratoire (6 mois).

Doctorat scientifique : travail de recherche à temps plein nécessitant également une interruption (3 ans), soit immédiatement après le Master 2 avant un retour en DFASM 1, soit lors du 3ème cycle des études de santé (« internat »).

L'inscription au double cursus Santé Sciences est distincte de l'inscription en Médecine. Les étudiants souhaitant s'inscrire à ce double cursus doivent également se signaler auprès de leur gestionnaire de cursus étudiants des formations médicales lors de leur choix d'UE complementaire si celle-ci est choisie.
La validation de deux des quatre modules d'enseignement (cardio-vasculaire, neurosciences, immunologie, sciences et humanités) permet de valider l'enseignement complémentaire.

Valorisation du parcours de formation

La valorisation du parcours étudiant s'inscrit dans le cadre de la réforme du 2e cycle (R2C) et compte 10% de la note finale du classement général des étudiants en fin de DFASM3. Les points parcours sont comptabilisés à une valeur maximale de 60.

Le parcours de formation des candidats est examiné par l'université sur la base de la grille nationale figurant en annexe de l'arrêté du 28 septembre 2023 (portant modification de l'arrêté du 21 décembre 2021 relatif à l'organisation des épreuves nationales donnant accès au troisième cycle des études de médecine).

Référentes de parcours : Pre Claire MAJOUFRE, Dr Marie-Christine BEAUVIEUX

Informations pratiques :

Site du Collège Santé, rubrique points parcours :
https://sante.u-bordeaux.fr/Espace-etudiant/Tout-sur-vos-etudes/Medecine/Points-parcours

Pour toute question :
1/ se référer à la FAQ sur le site du Collège Santé
2/ envoyer un courriel sur la boite mail dédiée : pointsparcours@u-bordeaux.fr

VALORISATION DU PARCOURS DE FORMATION (PLAFOND FIXÉ À 60 POINTS)

	Elément du parcours	Justificatif	Points
Cursus médecine	Validation d'UE supplémentaire(s) facultative(s)	Attestation de validation de l'UE	10 *(40 points maximum)*
Cursus hors médecine	Validation d'année(s) de formation hors médecine, première année de parcours de formation antérieurs mentionnés aux 1° et 2° de l'article R. 631-1 du code de l'éducation, et première année de diplôme national de licence	Attestation de validation des ECTS	10 points par 60 ECTS validés
	Validation d'une première année de master	Attestation de réussite	40
	Validation d'une deuxième année de master	Attestation de réussite	60
	Validation d'une thèse d'université	Attestation de réussite	60
	Publication d'article(s) dans une revue à comité de lecture	Référence de l'article publié	10
Engagement étudiant *Seul un de ces trois éléments peut être valorisé à hauteur de 40 points. En cas de cumul, le (ou les) UE supplémentaire(s) est(sont)*	Validation d'une UE d'engagement associatif (activité bénévole, fonctions électives...) (1)	Attestation de validation de l'UE	40
	Validation d'une UE d'engagement pédagogique (tutorats universitaires, recherche en pédagogie...)	Attestation de validation de l'UE	40
valorisée(s) à hauteur de 10 points, chacune correspondant à l'élément de parcours « Validation d'UE supplémentaire(s) facultative(s) »	Validation d'une UE d'engagement social ou civique, notamment : - une activité au titre d'un engagement à servir dans la réserve opérationnelle prévue à l'article L. 4211-1 du code de la défense (1) ; - un engagement de sapeur-pompier volontaire prévu à l'article L. 723-3 du code de la sécurité intérieure (1) ; - un engagement de service civique prévu au II de l'article L. 120-1 du code du service national (1) ; - un contrat de volontariat dans les armées prévu à l'article L. 121-1 du code du service national et à l'article L. 4132-11 du code de la défense (1).	Attestation de validation de l'UE	40
Expérience professionnelle	Expérience professionnelle réalisée dans tout domaine hors champ de la formation en santé	Attestation de l'employeur	10 points/70h ou 20 points/140h *(30 points maximum)*
Mobilité *Les stages de mobilité peuvent se cumuler*	Stage mobilité courte hors subdivision* (durée minimale d'un mois) (1) * *La mobilité est possible au sein d'une même subdivision si celle-ci comprend plusieurs UFR de médecine*	Attestation de validation de stage	15
	Stage mobilité courte internationale (durée minimale d'un mois)	Attestation de validation de stage	20
	Stage ERASMUS d'un semestre	Attestation de validation de stage	40
	Stage ERASMUS de deux semestres	Attestation de validation de stage	60
Linguistique *Les compétences linguistiques peuvent se cumuler*	Niveau de langue B2 (anglais ou autre)	Attestation de résultats	10
	Niveau de langue C1 (anglais ou autre)	Attestation de résultats	20
	Niveau de langue C2 (anglais ou autre)	Attestation de résultats	30

Modalités pratiques des examens

L'étudiant doit:

- **être présent dans la salle d'examen un quart d'heure avant** le début des épreuves
- **présenter sa carte d'étudiant** à l'entrée de la salle d'examen et la poser bien en vue sur le rebord de sa table
- **se placer au numéro de table** qui lui est attribué

L'étudiant ne doit pas détenir de porte-documents, cartable, sac ou matériel susceptible de contenir des cours ou informations similaires. L'usage des calculatrices est interdit.

Les casques normalement destinés à isoler du bruit ainsi que tout support vestimentaire susceptibles de dissimuler des moyens d'information ou de communication, sont interdits et les téléphones portables doivent être éteints et rangés dans les sacs ; **les sacs doivent être déposés dès l'entrée dans le centre d'examen.**

Tout étudiant porteur de documents en cours d'épreuve (même s'il ne les consulte pas) ou surpris en flagrant délit de communication est passible de sanctions disciplinaires.
La fraude ou tentative de fraude peut entraîner pour l'intéressé la nullité de l'épreuve et une convocation devant la section disciplinaire de l'Université de Bordeaux.

L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente après la distribution des sujets et ce quel que soit le motif du retard.

Les étudiants ne sont pas autorisés à quitter la salle avant la fin de l'épreuve. **L'étudiant doit remettre obligatoirement sa copie, QROC ou QCM, identifiée, même si ce document est blanc**. L'absence d'un candidat à une ou plusieurs épreuves écrites est sans recours. Elle est assimilée à la remise d'une copie blanche et notée zéro.

A la fin de l'épreuve,
- les candidats doivent se signaler en silence et attendre à leur place pour l'émargement et la remise de leur tablette
- les candidats doivent poser leur stylo et se tenir debout, silencieux, pendant le ramassage et la comptabilisation des copies.

Surveillance

La surveillance des épreuves écrites est assurée par les soins et sous la responsabilité des professeurs ou de leurs collaborateurs ayant assuré l'enseignement.
Le personnel administratif est chargé de l'organisation **matérielle** des examens.

Délibérations

Les enseignants se réunissent en jury : les notes sont alors arrêtées. Elles sont définitives, aucune révision ne peut avoir lieu sauf erreur matérielle constatée.

LE JURY EST SOUVERAIN ET SES DECISIONS SONT SANS APPEL

Textes de référence

Loi d'orientation du 12 novembre 1968 modifiée, loi du 26 janvier 1984 sur l'Enseignement Supérieur modifiée

Arrêté du 18 mars 1992 modifié

Circulaires n° 82-105 du 7 mars 1982, n° 86-156 du 24 avril 1986 et n° 4 du 22 mars 1994 en faveur des étudiants handicapés

Décisions du Conseil de l'UFR Sciences Médicales – Faculté de Médecine de Bordeaux

Arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences médicales

REGLEMENTATION DU DFGSM 3
ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027

VU la loi d'orientation du 12 novembre 1968 modifiée

VU la loi du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur modifiée

VU l'arrêté du 18 mars 1992 modifié, relatif à l'organisation du 1er cycle et de la 1ère année du deuxième cycle des études médicales

VU les décisions du Conseil de l'UFR Sciences Médicales – Faculté de Médecine de Bordeaux

VU l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences médicales

VU l'article 1 de l'Arrêté du 21 décembre 2021 portant modification de plusieurs arrêtés relatifs aux formations de santé

Conditions de validation

Le DFGSM 3 comporte 13 Unités d'Enseignement (UE) et un enseignement complémentaire.

Les étudiants redoublant le DFGSM 3 sont tenus de valider la totalité des UE, un enseignement complémentaire, l'enseignement de séméiologie pratique à la faculté et tous les stages de séméiologie à l'hôpital.

Pour être déclarés admis, les candidats doivent réunir toutes les conditions suivantes :

- obtenir la moyenne (note ≥ 10/20 (note ≥ 12/20 pour l'UE séméiologie pratique) ou la validation
  - à chacune des UE obligatoires communes
  - à l'enseignement complémentaire
- avoir validé les stages de séméiologie à l'hôpital

Les candidats non admis à la 1ère session repasseront à la 2ème session toutes les UE non validées.

Les résultats facultaires de la première session d'examen du DFGSM 3 seront pris en compte pour le choix de l'enseignement complémentaire en DFASM 1.

Redoublement

A l'issue de la 2ème session, les étudiants qui n'ont pas validé la totalité des épreuves (y compris l'enseignement de séméiologie pratique à la faculté) redoublent. Lors du redoublement, ils doivent valider toutes les UE et refaire tous les stages.

Les sessions

Les étudiants ne peuvent bénéficier dans une UE que de **deux sessions d'examens par an**.
La situation des étudiants absents en partie ou en totalité à l'une des deux sessions pour cas de **force majeure** sera examinée par le Conseil pédagogique de l'UFR. Un dossier complet, comportant toutes les pièces justificatives concernant cette absence, devra être déposé à la gestion des cursus étudiants des formations médicales **dans un délai maximum de 5 jours ouvrables après l'examen**. Si les motifs invoqués sont expressément reconnus comme "cas de force majeure", des épreuves pourront être exceptionnellement organisées dans un délai minimum de 15 jours après la clôture de la 2ème session.

La première affectation hospitalière de DFASM 1 pour les étudiants Erasmus partis à l'étranger en DFGSM 3 pourra être déterminée par la Faculté sans participation au choix général.

Exclusion des études médicales

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de trois inscriptions en DFGSM 2 ou en DFGSM 3. Une quatrième inscription pourrait être accordée, à titre dérogatoire, par le doyen de l'UFR des Sciences Médicales, après avis favorable de la commission des étudiants en difficulté.

UFR
Sciences Médicales

COLLEGE SCIENCES DE LA SANTÉ

université de BORDEAUX

Livret des Enseignements

DFASM 1

Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales

1ère année

Année universitaire 2026-2027

Le mot du Coordonnateur d'année et du Doyen

Vous entrez en DFASM 1 (M1), première année du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales.

Vous allez bénéficier d'un enseignement intégré pour mieux profiter de vos stages à l'hôpital par l'acquisition, durant la même période, des bases théoriques de la pathologie médicale.

L'enseignement théorique et les stages sont complémentaires ! Cet enseignement sera approfondi par des conférences d'internat. Vous devrez travailler très régulièrement. Vous serez évalués à la fois sur vos connaissances théoriques et sur votre activité en stages.

Le but ultime de votre formation est la prise en charge des patients. Dans les services hospitaliers où vous serez accueillis, faîtes preuve de respect et de compassion à leur égard. Respectez également les équipes paramédicales et médicales qui vous encadreront. Votre gentillesse, votre curiosité scientifique et votre disponibilité seront les meilleurs atouts pour des stages réussis.

Dans certains stages des photographies des patients notamment lors d'interventions chirurgicales sont réalisées par l'équipe soignante. Cette démarche fait partie du dossier patient, avec l'accord de celui-ci. En revanche il est strictement interdit de réaliser des photographies au sein des stages pour son usage personnel que ce soit des patients ou du personnel. Ces enregistrements n'ont pas vocation à rester sur les smartphones ou ordinateurs des étudiants et ne doivent en aucun cas être diffusé sur des réseaux sociaux même en publication éphémère.
Cela serait une violation du secret professionnel et du droit à l'image.

Les personnels enseignants et administratifs de l'Université et du CHU feront tout leur possible pour vous offrir les meilleures conditions de travail. Cependant, le nombre d'étudiants en DFASM 1 et la mise en place de la nouvelle maquette pédagogique ainsi que des nouvelles modalités d'examen rendent nécessaire la compréhension et la motivation de tous. Nous comptons sur votre aide pour que cette année de travail et de formation soit profitable à tous.

Bon courage

Pr Patrick DEHAIL,
Vice-Doyen
Coordonnateur DFASM
Coordonnateur DFASM 1

Pr Pierre MERVILLE,
Doyen
Faculté de Médecine
de Bordeaux

Pr Igor SIBON
Vice-Doyen

Pre Clélia QUILES
Co-coordonnatrice DFASM 1

Lutte contre le harcèlement et les violences

Afin de favoriser un climat d'études sain et respectueux, propice à l'épanouissement de toutes et tous, mais aussi dans l'objectif de lutter contre toute forme de discrimination [raciste, sexiste, liée à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre …], d'intimidation et de violence, l'UFR Sciences Médicales affirme sa volonté de tout mettre en œuvre pour que les victimes soient écoutées et accompagnées dans leurs démarches. Des moyens sont mis en place au sein de l'Université et de notre UFR pour recevoir votre parole, vous diriger vers des personnes ressources si vous en ressentez le besoin, et vous accompagner dans vos démarches juridiques. Des mesures concrètes sont prises contre les personnes suspectes d'avoir commis ces agressions ou tout autre acte discriminant, quel que soit leur statut.

L'université de Bordeaux s'engage à vous offrir des conditions d'études et de vie sur le campus optimales. Au travers de son règlement intérieur, l'établissement rappelle aux membres de la communauté universitaire leurs droits et devoirs. Le respect de ces dispositions garantit le bon ordre au sein de l'établissement et la cohésion des étudiants et des personnels. A ce titre, nous vous rappelons que le bizutage est interdit, notamment lors des événements festifs et des moments d'intégration.
Si vous avez été victime ou témoin d'actes humiliants ou dégradants, la Cellule d'écoute, de veille et de signalement (CEVS) se tient à votre disposition.
Par le biais de la cellule, vous pourrez bénéficier d'une écoute et d'un accompagnement, assurés par un cabinet de psychologie. Les éléments communiqués à la CEVS sont confidentiels et peuvent, si nécessaire, donner lieu à toute mesure de traitement utile.

Si vous êtes victime ou témoin d'une agression sexiste ou sexuelle, ou d'un acte discriminant, nous tenons à ce que vous sachiez que nous sommes de votre côté. N'hésitez pas à nous le signaler. Notre objectif commun est de faire cesser ces violences encore trop présentes à l'hôpital comme à la faculté.

Si vous êtes victime ou témoin de tels comportements punis par la loi, plusieurs moyens sont à votre disposition pour le signaler :

- **La cellule de veille contre le harcèlement sexuel, les violences sexistes et homophobes à l'Université** : une cellule de veille et de signalement existe à l'Université de Bordeaux. Lieu d'écoute, d'orientation et d'accompagnement des victimes ou des témoins, elle répond concrètement et en toute confidentialité aux situations dont elle est saisie et agit pour prévenir et dissuader tout comportement abusif. Contacts étudiants : celluledeveille.etudiant@u-bordeaux.fr
  https://www.u-bordeaux.fr/campus/citoyennete-et-vivre-ensemble/Harcelement-discriminations-et-violences
- **Le site du Collège Santé** : un signalement anonyme pourra être effectué sur le site du Collège Santé à l'adresse suivante : signalement.college.sante@u-bordeaux.fr dont les élus étudiants seront destinataires. Ils feront une analyse des faits signalés et les transmettront, le cas échéant, aux coordonnateurs d'années afin que des mesures soient prises.

- **Au CHU,** un dispositif de signalement des violences entre professionnels s'est mis en place. Chaque professionnel, quel que soit son statut (médical, non médical, étudiant) peut remplir un formulaire dédié disponible sur le portail du CHU :
  Il est disponible directement sur le portail intranet du CHU, via le lien et/ou le QR code suivant (**aussi accessibles depuis un téléphone mobile**) :
  https://iia.chu-bordeaux.fr/prog/openpage.php?idCor=Cor_556d3e7af9ece9f64bf4c74c6325074a

  Chaque signalement est transmis de façon sécurisée à une cellule de recueil composée d'un nombre limité de personnes soumises au secret professionnel. Le signalement peut être anonyme. Toutefois, pour faire l'objet d'un traitement adapté, l'identité de l'auteur du signalement doit être précisée, qu'il soit victime ou témoin des faits rapportés.

- **Portail de signalement Police ou Gendarmerie** #NeRienLaisserPasser : ce portail vous assure un accueil personnalisé et adapté par un policier ou un gendarme. Il est disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. La discussion interactive instantanée permet un échange individualisé avec un policier ou un gendarme spécifiquement formé à la prise en charge des victimes de violences sexuelles et sexistes.
  https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/Infos-pratiques/Signalement-des-violences-sexuelles-et-sexistes
- **Centre national d'appui à la qualité de vie des étudiants en santé (CNA)** : cette structure de coordination a pour mission de favoriser la qualité de vie des étudiants en santé en proposant des interventions et des soutiens adaptés.
  soutien@cna.fr – 21, rue Descartes – 75350 Paris Cedex 05 – tél. : **0 800 724 900**
- **Espace santé étudiants** : ese@u-bordeaux.fr – 22, avenue Pey-Berland, 33600 Pessac, Tram B, arrêt Doyen Brus – tél. : 05 33 51 42 00
- **Service de santé au travail** – tél. : 05 40 00 60 60 ou 05 40 00 37 11 - 16, avenue Léon Duguit, 33600 Pessac, Tram B, arrêt Doyen Brus
- Vous pouvez aussi contacter directement, par mail, **votre coordonnateur d'année**
- **Violences sexistes et sexuelles : 3919** https://lannuaire.service-public.fr/centres-contact/R17892
- **Numéro national de prévention au suicide : 3114** https://3114.fr/

Promotion « Professeur Franck BORALEVI » (10 avril 1967 – 23 avril 2024)

Franck BORALEVI était Professeur de dermatologie depuis 2008 au CHU et à l'Université de Bordeaux. Après des études de médecine à l'Université de Paris-Descartes, il avait choisi de faire son internat à Bordeaux pour se rapprocher de la mer disait-il.
Dès son arrivée, il avait créé une conférence d'internat réputée « à la parisienne » que nombre d'étudiants souhaitait intégrer.

Après hésitation entre médecine interne et dermatologie, il avait finalement opté pour la dermatologie avec un coup de cœur pour la pédiatrie intégrant l'équipe d'Alain Taïeb et de Christine Léauté-Labrèze. Pendant plusieurs années, il a assuré la responsabilité de l'unité de Dermatologie-Pédiatrique en proximité avec son équipe.

Il a également été Président de la Société Française de Dermatologie Pédiatrique où il avait été un des fondateurs du groupe de recherche dès le début des années 2000. Il y a été auteur de nombreuses publications reflétant son dynamisme, sa bienveillance et son sens de l'animation de projets collectifs. Un de ces derniers travaux, réalisé dans le cadre d'un PHRC national dont il avait été l'investigateur principal sur le traitement de la gale, a pu être finalisé et publié de manière posthume avec lui en 1e auteur en 2026 dans un grand journal de médecine, le BMJ, lui rendant ainsi un bel hommage. La Société française de dermatologie pédiatrie l'honore chaque année en décernant à un jeune clinicien chercheur un prix à son nom.

Il aimait et savait enseigner ses domaines d'excellence : les maladies infectieuses dermatologiques, les maladies inflammatoires et également l'allergologie qu'il a développée à l'hôpital des enfants. Particulièrement impliqué dans la mission de responsable de DES, il accompagnait avec ferveur les étudiants, les internes et chefs de clinique. On se souviendra de son sens clinique particulièrement aiguisé, sa bienveillance et son humour subtil qui faisait le bonheur des staffs et réunions de services.

Il se sera battu avec force et courage contre la maladie qui l'a emporté à l'âge de 57 ans, en avril 2024.

La communauté dermatologique et pédiatrique du CHU ainsi que l'UFR des Sciences Médicales souhaitaient honorer la mémoire du Professeur BORALEVI.
C'est avec reconnaissance que nous associons aujourd'hui son nom à votre promotion, afin que perdurent le souvenir de son engagement exemplaire et les valeurs qu'il a transmises à plusieurs générations d'étudiants.

Sommaire

Lutte contre le harcèlement et les violences 4
Renseignements pratiques 8
Informations importantes 10
Étudiants à besoins spécifiques 12
Bureau Mobilité Internationale 13
Contrat d'engagement de service public 14
Charte de bonne conduite numérique des cours à distance 15
Bureau Vie Etudiante (BVE) 16
Enseignements 16
Charte Tutorat du 2ème cycle 17
Enseignements 18
Conférences d'Internat 19
Séquence des ME et des stages en DFASM 1 21
Répartition des groupes 22
Modules d'Enseignement (ME) 23
Contrôles continus DFASM 1 24
- ME : Appareil locomoteur, Dépendance, Vieillissement, Gériatrie 26
- ME : Neuro-Sensoriel 29
- ME : Cardiovasculaire et Thoracique 33
- ME : Hépato-gastro-entérologie, Endocrinologie, Métabolisme 36
- Préparation à l'épreuve de Lecture Critique d'Article à l'EDN 38
- ECOS (Examen Clinique à Objectif Structuré) 39
- Module transversal d'Imagerie 40
- Module en ligne de gestion du stress académique – DFASM 1 – DFASM 2 – DFASM 3 42

Parcours personnalisé 43
Modules d'Enseignement complémentaire 43
- Formation double cursus Santé Sciences 45
- Stratégie des examens d'Imagerie et de Laboratoire 48
- Neurobiologie 50
- Imagerie et EDN 51
- Formation à l'urgence pratique 52
- Anglais médical 54
- Médecine et comportements de santé 55
- Médecine légale 57
- Médecine et Méditation 58
- Apport de l'anthropologie biologique à la connaissance des populations passées et présentes 59
- Initiation aux stratégies et aux politiques de santé 61
- UnitésEnseignementRecherche(U.E.R) 63

Valorisation du parcours de formation 64
Organisation des examens des études médicales : 66
Modalités pratiques des examens du DFASM 1 67
Conditions de validation 69
- 2ème session 70
- Redoublement 70
- Dispositions particulières 71
- Exclusion 71

Modalités pratiques et validation des stages et des gardes 72
Modalités d'accès au 3ème cycle des études médicales 76

Renseignements pratiques

Au cours de votre DFASM 1, vous devrez valider quatre Modules d'Enseignement (ME) du tronc commun.

- ME Appareil Locomoteur, Dépendance, Vieillissement, Gériatrie
- ME Neuro-Sensoriel
- ME Cardiovasculaire et Thoracique
- ME Hépato-gastro-entérologie, Endocrinologie, Métabolisme

L'année est découpée en semestre avec des modules fonctionnant par paires : NS et ALDVG ou HGEM et CVT. Au cours du premier semestre, votre enseignement portera sur l'une de ces paires ; au cours de l'autre semestre, il portera sur la paire restante. Chaque module associe un enseignement théorique qui se déroule l'après-midi de 16h30 à 18h30 en hybride distanciel et présentiel à l'Université. Les contrôles continus réalisés en distanciel seront composés de questions isolées sous des formats variés (QROC, Zone, QRM, QRU…) et/ou de KFP et/ou de mini-DP et/ou de TCS, chaque CC étant composé au total de 15 à 25 questions sous des formats docimologiques variés. La durée du CC dépend du nombre de questions en comptant une minute par question. Les CC et leur correction (ED post-CC) se feront en distanciel. En dehors des référentiels officiels de chaque discipline auxquels vous devrez vous référer, des cours enregistrés seront disponibles sur la plateforme Moodle UB. Les stages sont obligatoires avec la possibilité, selon le choix du maître de stage, de garder des stages tous les matins du lundi au vendredi ou de passer à un format en journée continue, en alternant les semaines. L'amplitude horaire du stage et les activités associées sont variables selon les ME, sous la responsabilité du coordonnateur du ME et des responsables des stages dans les services. Mais attention, si la durée de ces matinées de stage dépasse 5h, ou si, pour des raisons de service (bloc, visite tardive, staff, etc…), l'horaire de fin de stage va au-delà de 13h, ces périodes seront d'emblée considérées comme des journées continues et non plus comme des matinées.
Vous serez invités à participer à des activités hospitalières à caractère pédagogique certains après-midis, selon les ME, sans dépasser 2 après-midis par semaine, en dehors des périodes de cours. Ces après-midis seront valorisés par l'attribution d'une garde pédagogique.
Sur la base du volontariat, les étudiants peuvent participer à des activités de stage le samedi matin. Ces périodes supplémentaires de stage ne peuvent pas être imposées aux étudiants.

Sachez que la pathologie médicale s'apprend d'autant mieux que l'on voit plus de patients en conditions réelles. La qualité d'un stage dépend de l'interaction entre l'équipe qui vous prendra en charge et vous-même. Votre motivation sera un élément déterminant de la qualité de ce stage. Une évaluation des enseignements théoriques et des stages hospitaliers est mise en place sur l'application DIOSEL. Votre anonymat y est garanti. L'amélioration de l'enseignement dépendra de vos réponses et l'évaluation de votre stage est nécessaire pour participer au choix de stage suivant.

Vous serez répartis en **quatre groupes.** Au cours du premier semestre, vous aurez l'enseignement d'une première paire de ME et vous changerez de stage à mi-semestre. Au cours du 2ème semestre, vous aurez l'enseignement de la 2ème paire de ME avec les 2 stages correspondants qui aborderont successivement les quatre ME fondamentaux du DFASM 1. L'enseignement de médecine générale est intégré à chaque ME.

Vous aurez également la possibilité d'accéder, selon votre rang de classement sur DIOSEL, à un stage délocalisé dans les CH de la côte Basque, Dax, Pau, Mont de Marsan, Agen, Périgueux (offre variable selon module). Des terrains de stage ont été sélectionnés, correspondant à votre enseignement de semestre, auquel vous assisterez en distanciel.

Aucune aide matérielle n'est pour l'instant associée à ces stages délocalisés. Le logement sera à votre charge. Selon la période considérée, les étudiants qui choisiront ces stages devront revenir sur Bordeaux pour les examens facultaires de janvier et de juin ainsi que pour les ECOS officiels.

Vous serez répartis en quatre groupes d'environ 100 étudiants qui aborderont successivement les quatre ME du tronc commun du DFASM 1 dans un ordre différent selon les groupes. Certains enseignements de médecine générales seront intégrés aux différents modules.

Vous avez, aussi, tout intérêt à suivre **les conférences d'internat** qui ont été préparées (Pr Didier GRUSON et Pr Etienne RIVIERE) pour vous former à l'examen dématérialisé national (EDN).

Vous passerez :
- la première session des deux premiers ME de l'année en janvier
- la première session des deux derniers ME de l'année en juin
- la deuxième session des quatre ME de l'année en juillet

Un contrôle continu des connaissances est proposé dans chaque module (cf. modalités pratiques des examens de DFASM 1), celui-ci représentera 20% de la note finale des évaluations théoriques.
Vous devrez également valider un module d'enseignement complémentaire du parcours personnalisé dont la liste et les modalités de choix sont expliquées dans le livret.

Vos congés comportent 24 jours ouvrés l'été (juillet ou août) et 6 jours au cours de l'année entre septembre et juin, samedi compris. Si vous êtes en stage à temps plein en semaine alternée, ces congés ne seront pas posés sur votre semaine « off ». Il est toutefois important que vous vous concertiez entre étudiants du même terrain de stage afin d'étaler ces congés entre vous, dans le respect du bon fonctionnement du service.
Au final, ces congés seront validés par le directeur de la structure (Direction des Affaires Médicales) sur avis du chef de service.

Informations importantes

En cas de problème, n'hésitez pas à contacter

- Les coordonnateurs de ME
  - M. le Pr Patrick DEHAIL (coordonnateur du DFASM et Vice-Doyen)
    patrick.dehail@chu-bordeaux.fr
  - Mme la Pre Clélia QUILES (co-coordonnatrice du DFASM 1)
    clelia.quiles@u-bordeaux.fr
  - Mme la Pre Caroline GRONNIER - Référente étudiants en difficultés
    caroline.gronnier@chu-bordeaux.fr
  - M. le Pr Igor SIBON (Vice-Doyen)
    igor.sibon@u-bordeaux.fr
  - M. le Pr Pierre MERVILLE (Doyen)
    pierre.merville@u-bordeaux.fr

- Un changement d'adresse ?
- Un nouveau numéro de téléphone ?
- Un problème d'inscription ?
- Un évènement familial, professionnel … ?
- Des informations sur les examens, sur les notes ?

Contactez
la gestion des cursus étudiants 4ème année de médecine (DFASM 1)

Bâtiment 5D – RDC - Porte D

Pauline MARMOL
☎ 05 57 57 14 14

pauline.marmol@u-bordeaux.fr

- Une absence lors d'un choix ?
- Une difficulté, une demande particulière ?
- Un arrêt maladie, un problème au cours d'un stage hospitalier ?

Signalez-le au bureau des stages hospitaliers

Bâtiment 5D – RDC - Porte D

Charlène BOUCHENTOUF - Imane BOULANOIRE – Benjamin SABLON
☎ 05 57 57 11 55 - ☎ 05 57 57 13 47 - ☎ 05 57 57 13 28

stageshospitaliers@u-bordeaux.fr

Des informations importantes vous seront également transmises directement via votre adresse électronique institutionnelle. Il est donc fondamental que vous l'activiez dès votre inscription. Votre login et mot de passe vous serviront à vous connecter sur toutes les applications de l'ENT (examens, stage…).

LES EMPLOIS DU TEMPS, QUOTIDIENNEMENT MIS A JOUR,

AINSI QUE TOUS LES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT VOS ÉTUDES

SONT ACCESSIBLES

SUR LA PLATEFORME PEDAGOGIQUE MOODLE

https://moodle.u-bordeaux.fr/course/view.php?id=13808&section=2#tabs-tree-start

En cas de difficulté particulière (absence d'un enseignant, modifications d'emplois du temps, lieux des cours), prendre contact avec :

Gaëlle GIRET – ☏ 05 57 57 15 38 – mail : gaelle.giret@u-bordeaux.fr

Gestion des enseignements de 2ème cycle des études médicales – Bâtiment Espace Santé – Bureau 12

Des informations importantes sont transmises sur votre messagerie universitaire,

PENSEZ À LA CONSULTER RÉGULIÈREMENT

Étudiants à besoins spécifiques (PHASE)

Le Service PHASE de l'Université de Bordeaux permet aux étudiants et étudiantes à profils particuliers de bénéficier d'un accompagnement personnalisé et de la mise en place d'aménagements d'études et d'examens.

Les profils accompagnés sont les suivants :

- Situation de handicap/maladie
- Sportifs / sportives de haut niveau (inscription sur liste du Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports), de bon ou très bon niveau (reconnu par la commission du sport de haut niveau de l'Université de Bordeaux)
- Artistes reconnu.es par la commission art de l'Université de Bordeaux
- Elus.es (aux Conseils centraux, conseils des Collèges, CROUS)

Attention! Les étudiants et étudiantes nécessitant un passage en commission, doivent impérativement se faire identifier auprès du service PHASE avant le:

- **20 septembre 2026 : Sport**
- **30 septembre 2026 : Art**

Contact du service PHASE:

Madame Marie LE PARC
Pôle de vie – 1er étage
145 rue Léo Saignat
33076 Bordeaux cedex
05 57 57 56 84
marie.le-parc@u-bordeaux.fr

Bureau Mobilité Internationale

Adresse

Université de Bordeaux – Site Carreire

Bâtiment AD – Rez-de-chaussée

(en face du bâtiment Espace santé – à côté de la bibliothèque universitaire)

Horaires

Lundi : 9h-12h30 et 13h30-17h

Mardi : 9h-12h30 et 13h30-17h

Mercredi : 9h-12h30 et 13h30-17h

Jeudi : 9h-12h30 et 13h30-17h

Vendredi : fermé

Hors heures d'ouverture : veuillez nous contacter

Mobilité entrante : incoming-carreire@u-bordeaux.fr – ☏ 05 57 57 46 77

Mobilité sortante : outgoing-carreire@u-bordeaux.fr - ☏ 05 57 57 11 31

Bourses de mobilité : outgoing-carreire@u-bordeaux.fr - ☏ 05 57 57 45 04

Responsable du bureau : pauline.carreau@u-bordeaux.fr - ☏ 05 57 57 13 01

Contrat d'engagement de service public

Le Contrat d'Engagement de Service Public (ou CESP) permet de proposer aux étudiants de deuxième et troisième cycle des études en médecine **une allocation mensuelle de 1200€,** en échange de laquelle les bénéficiaires s'engagent - pendant un nombre d'années égal à celui durant lequel ils auront perçu l'allocation et pour 2 ans minimum - à choisir une spécialité moins représentée ou à s'installer dans une zone où la continuité des soins est menacée.

Souscrire un CESP, c'est aussi bénéficier d'un accompagnement individualisé durant toute la formation et d'un soutien au moment de l'installation ou de la prise de fonctions.

Une réunion d'information est prévue courant novembre, pour tout renseignement, veuillez contacter l'adresse : ufr-medecine@u-bordeaux.fr

Charte de bonne conduite numérique des cours à distance

Nous encourageons vivement une interaction pédagogique de qualité entre étudiants et enseignants. Les échanges, verbaux ou via le chat, se doivent d'être courtois et impliquent une confiance et un respect mutuel.

ETUDIANTS

- **Je me connecte quelques minutes avant l'heure du cours** afin de commencer à l'heure.
- **Je suis dans un environnement calme,** et si ce n'est pas possible, je porte un casque ou des écouteurs, de préférence avec micro intégré**.**
- **Je peux afficher une photographie et j'utilise un fond d'écran neutre**
- **Au minimum, j'ai affiché mon PRENOM** (je n'utilise pas trois points de suspension…ni surnom)

Une fois que le cours a commencé :

- **Ma caméra et mon micro sont coupés.**
- **Si je suis en retard, je m'installe sans interrompre.**
- **Je participe au cours** (sondages, questions) et je pose des questions si j'en ai besoin. **Pour prendre la parole, je clique sur "lever la main"**, selon les règles de prise de parole prédéfinies avec l'enseignant.e et **je peux activer ma caméra**
- **Je peux également poser une question sur le chat**. Je peux également signaler une question posée sur le chat à l'enseignant.e.
- Dans le respect du droit à l'image de tous les participants à la réunion et d'éventuelles images de patients, **je ne fais pas des captures d'écran ni des vidéos** de la session.

Bureau Vie Etudiante (BVE)

Pour toutes questions sur la vie étudiante (logement, restauration, transport, études…) et les démarches de la vie quotidienne.

Vous éprouvez des difficultés ?
Le bureau de la vie étudiante vous accompagne dans les différents dispositifs existants à Bordeaux : l'aide sociale, l'aide sociale numérique (remboursement sur facture datant de moins de 2 mois selon les critères sociaux), et les exonérations des frais d'inscription.

Pôle de vie, 1er étage
Lun-ven, 9h-22h
05.57.57.10.50
accueilbve.carreire@u-bordeaux.fr

PÔLE DE VIE DE CAMPUS

Pratiquer un sport, jouer à des jeux de société, s'engager dans une association étudiante ou encore venir simplement se reposer ou se retrouver en groupe, rendez-vous au pôle de vie.
Espace « pique-nique » avec micro-ondes à disposition.

Pôle de vie campus Carreire, à côté du resto U, du lundi au vendredi de 8h à 22h
Bureau des sports du Collège Santé, RDC du pôle de vie
Accueil vie de campus les lundis et jeudis
Contact : accueilbve.carreire@u-bordeaux.fr – 05 57 57 10 50





Charte Tutorat du 2ème cycle

La faculté de médecine de Bordeaux propose aux étudiants de second cycle des études médicales jugées en difficulté par le coordinateur de l'année un tutorat.

Cette présente charte a pour objet de définir les engagements respectifs du tuteur et de l'étudiant.

Le circuit pour le tutorat reste inchangé, les étudiants sont vus en entretien par le(s) coordinnateur (s) de l'année qui peut/peuvent lui proposer un tutorat 2C. Dans ce cas, il les met en contact avec la **Dr Noémie GENSOUS**.

Ce tutorat est réservé aux étudiants identifiés en difficultés scolaires. Il ne s'agit pas d'un dispositif destiné aux étudiants souhaitant optimiser leurs performances aux EDN-ECOS.

Le tutorat se termine à la fin de l'année universitaire pour les étudiants de 4ème et 5ème années et après les ECOS pour les étudiants de 6ème année ; ou à la demande du tuteur ou de l'étudiant en cas de non-respect de la charte.

Engagement du tuteur

Le tuteur s'engage à être disponible pour l'étudiant tout au long de l'année universitaire.

Le tuteur est formé à l'outil THEIA.

Le tuteur suit les examens de l'étudiant et lui donne des conseils pour les préparer.

Le tuteur récupère auprès de l'étudiant les notes obtenues aux examens et organise un débriefing.

Engagement de l'étudiant

L'étudiant est volontaire pour ce projet de tutorat et fait lui-même la demande d'un tel soutien.

L'étudiant répond aux sollicitations du tuteur dans les meilleurs délais.

L'étudiant s'engage à prendre contact régulièrement avec son tuteur et le tenir informé au **fur et à mesure de l'année universitaire** des difficultés rencontrées.

Date :

Le tuteur : L'étudiant.e :

Réunion de rentrée universitaire

Mardi 1er septembre 2026 à 18h30
Amphi 1

Début des enseignements

LCA (tous les groupes) : Jeudi 3 septembre à 16h30 – Amphi 3

Séminaire Méthodologie
Jeudi 17 septembre à 16h30 Amphi 9

Début des stages hospitaliers

Mardi 1er septembre 2026 au matin

Choix des modules d'enseignements complémentaires

Du vendredi 25 septembre au lundi 28 septembre (fin 12h) en ligne sur Diosel*

*sous réserves de modifications

Conférences d'Internat

Coordonnateurs : Pr Didier GRUSON et Pr Etienne RIVIERE
didier.gruson@chu-bordeaux.fr – etienne.riviere@u-bordeaux.fr

Les conférences d'internat ont pour objectif d'accompagner les étudiants qui le souhaitent à la préparation aux Epreuves Dématérialisées Nationales (EDN) en permettant la révision régulière du programme officiel, dès le DFASM 1.

Nous vous invitons également à apprendre à gérer votre stress et acquérir des trucs & astuces qui vont seront utiles pendant votre formation et votre futur métier de médecin. Vous trouverez plus d'information sur le lien suivant : (lien) et n'hésitez pas à contacter l'Institut de Médecine Intégrative et Complémentaire (IMIC) sur https://imic.chu-bordeaux.fr.

Dans la mesure où cet examen détermine votre futur professionnel (discipline d'exercice et lieu de formation en 3ème cycle), nous vous conseillons vivement de vous inscrire le plus tôt possible en fonction des objectifs que vous visez.
Pour connaître les objectifs de classement par spécialité, nous vous invitons à consulter les rangs limites dans chaque ville pour chaque discipline sur le site de l'ANEMF
http://www.anemf.org/en/etudes-medicales/troisieme-cycle/postes-et-rangs-limites.html

Les inscriptions aux conférences d'internat (année universitaire et Tour d'été) se font par paiement en ligne uniquement. En septembre pour l'année universitaire, en avril/mai pour le Tour d'été via le site de l'Université (ENT) onglet « conférences d'internat ».
Ces conférences ne remplacent en aucun cas les enseignements de l'Université (cours magistraux, ED, TP, séminaires) et les stages hospitaliers.

Lors de ces conférences, des internes de différentes spécialités proposent des dossiers progressifs, des QI (questions isolées), des Qzones et KFP sur la plateforme dédiée, pour s'entraîner régulièrement à la rédaction en temps limité et pour réviser les questions enseignées à l'Université les années ou les mois précédents. Les thèmes des conférences sont adaptés selon l'année et les groupes d'enseignements.

Les conférences apportent un soutien méthodologique dynamique et permettent aux étudiants d'évaluer régulièrement l'acquisition des items du programme EDN. Elles entretiennent la motivation de chacun par un classement régulier et par la note obtenue par correction des épreuves sur la plateforme dédiée. Les conférenciers peuvent apporter un soutien dans le rythme, la rigueur de la préparation et des conseils pratiques.
La discipline de chacun est de rigueur pour le bon fonctionnement des conférences pour tous. En s'inscrivant, chaque étudiant s'engage donc à régulièrement composer les épreuves.

Les conférences proposent plusieurs cycles de révision :

- ⇨ DFASM 1 : un tour d'Octobre à Mai, puis un tour d'été
- ⇨ DFASM 2 : un tour d'Octobre à Mai, puis un tour d'été

Un référent interne est nommé en début d'année afin d'améliorer la communication et la coordination des conférences.
Des informations concernant les conférences d'internat (notes et classements, enregistrements et diaporamas) sont diffusées sur le site de l'Université (ENT) et sont envoyées aux étudiants par mail.

Conférences d'Internat
Johnny DIAS-AFONSO
Bâtiment Espace Santé – Porte 12
146, rue Léo Saignat – 33076 Bordeaux Cedex
Tél : 05 57 57 47 57
E-mail : conference.internat@u-bordeaux.fr

Séquence des ME et des stages en DFASM 1

Vous êtes répartis en 4 groupes d'étudiants.

Ces groupes A, B, C, D déterminent les périodes de cours théoriques à l'Université.

Votre année universitaire va comporter :

- Un semestre au cours duquel vous suivrez l'enseignement des ME :
  - **ME Cardiovasculaire et Thoracique : enseignement théorique (ME CVT)**
  - **ME Hépato-gastro-entérologie, Endocrinologie, Métabolisme (ME HGEM)**

La période de stage associe deux séquences de 11 semaines.

- Un semestre au cours duquel vous suivrez l'enseignement des ME :
  - **ME Neuro-Sensoriel (ME NS)**
  - **ME Appareil locomoteur, Dépendance, Vieillissement, Gériatrie (ME ALDVG)**

La période de stage associe deux séquences de 11 semaines.

- Le choix des stages d'été sera réalisé par classement à partir des notes des examens tablettes de la 1ère session du premier semestre (hors CC).

DFASM 1
(Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales 1ère année)

Stages Hospitaliers **– Année 2026-2027**

La succession des Modules d'Enseignement pour chaque groupe s'établit comme suit :

Dates	Groupe A	Groupe B	Groupe C	Groupe D
01/09/2026 au 15/11/2026	Appareil locomoteur, Dépendance, Vieillisement, Gériatrie	Hépato-gastro-entérologie Endocrinologie, Métabolisme	Cardiovasculaire et Thoracique	Neuro-Sensoriel
16/11/2026 au 31/01/2027 *Choix du 25 au 28 septembre 2026	Neuro-Sensoriel	Cardiovasculaire et Thoracique	Hépato-gastro-entérologie Endocrinologie, Métabolisme	Appareil locomoteur, Dépendance, Vieillisement, Gériatrie
01/02/2027 au 18/04/2027 *Choix du 04 au 07 décembre 2026	Cardiovasculaire et Thoracique	Appareil locomoteur, Dépendance, Vieillisement, Gériatrie	Neuro-Sensoriel	Hépato-gastro-entérologie Endocrinologie, Métabolisme
19/04/2027 au 30/06/2027 *Choix du 05 au 08 février 2027	Hépato-gastro-entérologie Endocrinologie, Métabolisme	Neuro-Sensoriel	Appareil locomoteur, Dépendance, Vieillisement, Gériatrie	Cardiovasculaire et Thoracique

*Dates de choix indicatives, susceptibles d'être modifiées

Stage d'été : Du 1er au 31 juillet 2027 ou du 1er au 31 août 2027*
*Choix : période février /mars 2027, les dates seront transmises ultérieurement dans l'année

Les étudiants doivent obligatoirement évaluer le stage sur Diosel dans lequel ils se trouvent pour participer au choix suivant. L'anonymat de cette évaluation est garanti.
Cependant, toute modification de cette évaluation restera accessible jusqu'à la fin du stage en cours. Il est important de la compléter jusqu'au dernier jour du stage.

Modules d'Enseignement (ME)

Volume horaire DFASM 1 – 1er et 2ème semestres

Tronc commun :

ME Appareil Locomoteur, Dépendance, Vieillissement, Gériatrie — **26 heures ED*** (7 ECTS)

Coordonnateurs : Pr Florent GUERVILLE, Pr Christophe RICHEZ et Pr Benjamin BOUYER
florent.guerville@chu-bordeaux.fr
christophe.richez@chu-bordeaux.fr
b.bouyer@chu-bordeaux.fr

ME Neuro-Sensoriel — **28 heures ED*** (7 ECTS)

Coordonnateurs : Pr Jean-Rodolphe VIGNES, Pr Cédric SCHWEITZER et Dr Julien ENGELHARDT
jean-rodolphe.vignes@chu-bordeaux.fr
cedric.schweitzer@chu-bordeaux.fr
julien.engelhardt@chu-bordeaux.fr

ME Cardiovasculaire et Thoracique — **20 heures ED*** (7 ECTS)

Coordonnateurs : Pr Pierre BORDACHAR, Pr Jean-Benoît THAMBO, Pre Maéva ZYSMAN
bordacharp@hotmail.fr
jean-benoit.thambo@chu-bordeaux.fr
maeva.zysman@chu-bordeaux.fr

ME Hépato-Gastro-Entérologie, Endocrinologie, Métabolisme — **14 heures ED*** (7 ECTS)

Coordonnateurs : Pr Frank ZERBIB, Pre Magali HAISSAGUERRE, Dr Benjamin FERNANDEZ
frank.zerbib@chu-bordeaux.fr
magalie.haissaguerre@chu-bordeaux.fr
benjamin.fernandez@chu-bordeaux.fr

Lecture Critique d'Article

Coordonnateurs **:** Pre Laura RICHERT et Pr Alexandre BOYER
laura.richert@u-bordeaux.fr - alexandre.boyer@chu-bordeaux.fr

Module transversal d'Imagerie Médicale
Coordonnateur : Pr Olivier HAUGER
olivier.hauger@chu-bordeaux.fr

**sous réserve de modifications*

1er semestre: à 16h30

	ME ALDVG	ME NS
Groupe A	**Rhumato** : 14/09 **Ortho** : 23/09 **Gériatrie** : 13/10 **MPR** : 26/10	**CMF-ORL** : 09/11 **Ophtalmo** : 24/11 **Neuro-Sommeil** : 04/12 **Neurochir-Douleur-Neuro-Imagerie :** 14/12

	ME HGEM	ME CVT
Groupe B	**Gastro** : 14/09 **Endoc-Diabéto-Nutrition** : 23/09 **Hépato-Voies biliaires** : 13/10 **Onco-Urgences Chir.** : 26/10	**Cardio 1 et 2** : 13/11 **Cardio 3 et 4** : 24/11 **Cardio 5 :** 02/12 **Pneumo :** 14/12

	ME CVT	ME HGEM
Groupe C	**Cardio 1 et 2** : 21/09 **Cardio 3 et 4** : 06/10 **Cardio 5 :** 14/10 **Pneumo :** 26/10	**Gastro** : 13/11 **Endoc-Diabéto-Nutrition** : 24/11 **Hépato-Voies biliaires** : 07/12 **Onco-Urgences Chir.** : 15/12

	ME NS	ME ALDVG
Groupe D	**CMF-ORL** : 14/09 **Ophtalmo** : 30/09 **Neurologie-Sommeil** : 13/10 **Neurochirurgie-Douleur-Neuro-Imagerie** : 26/10	**Rhumato** : 13/11 **Ortho** : 24/11 **Gériatrie** : 07/12 **MPR** : 14/12

2ème semestre : à 16h30

	ME CVT	ME HGEM
Groupe A	**Cardio 1 et 2** : 11/02 **Cardio 3 et 4** : 02/03 **Cardio 5 :** 10/03 **Pneumo :** 24/03	**Gastro** : 12/04 **Endoc-Diabéto-Nutrition** : 19/04 **Hépato-Voies biliaires** : 04/05 **Onco-Urgences Chir.** : 18/05

	ME ALDVG	ME NS
Groupe B	**Rhumato** : 09/02 **Ortho** : 22/02 **Gériatrie** : 08/03 **MPR** : 22/03	**CMF-ORL** : 07/04 **Ophtalmo** : 20/04 **Neurologie-Sommeil** : 29/04 **Neurochirurgie-Douleur-Neuro-Imagerie** : 13/05

	ME NS	ME ALDVG
Groupe C	**CMF-ORL** : 09/02 **Ophtalmo** : 22/02 **Neurologie-Sommeil** : 08/03 **Neurochirurgie-Douleur-Neuro-Imagerie** : 22/03	**Rhumato** : 14/04 **Ortho** : 26/04 **Gériatrie** : 05/05 **MPR** : 18/05

	ME HGEM	ME CVT
Groupe D	**Gastro** : 11/02 **Endoc-Diabéto-Nutrition** : 23/02 **Hépato-Voies biliaires** : 10/03 **Onco-Urgences Chir.** : 24/03	**Cardio 1 et 2** : 14/04 **Cardio 3 et 4** : 26/04 **Cardio 5 :** 04/05 **Pneumo :** 18/05

ME : Appareil locomoteur, Dépendance, Vieillissement, Gériatrie (26h)

Coordonnateurs :
Pr Christophe RICHEZ – Pr Florent GUERVILLE – Pr Benjamin BOUYER
christophe.richez@chu-bordeaux.fr – florent.guerville@chu-bordeaux.fr – b.bouyer@chu-bordeaux.fr

La plupart des connaissances à intégrer sont disponibles au niveau des collèges des enseignants dans les ouvrages de référence ou sur des sites internet dédiés.
Des ED prè-CC seront proposés afin d'aborder les notions les plus importantes. Il est conseillé d'avoir travaillé les items en amont de cet ED pré-CC. Un ED de débriefing sera proposé après le CC. Une conférence ouverte en orthopédie sera proposée. Enfin, un entrainement ECOS sera proposé en présentiel à la fin de chaque module.

Rhumatologie

Coordonnateurs: **Pr Christophe RICHEZ**

Intervenants :
Pr C. RICHEZ, Pr T. SCHAEVERBEKE, Pre ME. TRUCHETET, Dr L. BEBEAR

N° 94–95-270	Rachialgies – Radiculalgies et syndrome canalaire – douleurs lombaires aiguës
N° 128	Ostéopathies fragilisantes
N° 129	Arthroses – Généralités
N° 185	Réaction inflammatoire : aspects biologiques et cliniques
N° 192	Pathologies auto-immunes
N° 195	Artérite à cellules géantes
N° 196	Polyarthrite rhumatoïde
N° 197	Spondyloarthrites
N° 198	Arthropathies micro-cristallines
N° 199	Syndrome douloureux régional complexe (ex algodystrophie)
N° 200	Douleur et épanchement articulaire, arthrite d'évolution récente
N° 202	Biothérapie et thérapies ciblées
N° 268	Hypercalcémie – Hyperparathyroïdie
N° 330	Prescription et surveillance des classes de médicaments les plus courantes chez l'adulte et chez l'enfant : AINS et corticoïdes.

Ouvrage de référence :
Ouvrage du Collège français des enseignants en Rhumatologie (COFER)
Site internet : http://www.lecofer.org/1er-cycle.php

Orthopédie - Traumatologie

Coordonnateurs : Pr Benjamin BOUYER et Pr Olivier GILLE

N° 95 Radiculalgies et syndromes canalaires
N° 307 Tumeurs des os primitives et secondaires
N° 334 Prise en charge d'un patient poly-traumatisé
N° 361 Lésions périarticulaires et ligamentaires genou, cheville épaule
- Diagnostic lésions périarticulaires de l'épaule
- Diagnostic lésions ligamentaires et méniscales du genou
- Diagnostic lésions ligamentaires de la cheville
- Diagnostic fractures bimalléolaires

N° 362 Prothèses et ostéosynthèse : principales complications et principe du suivi
Connaître la consolidation normale et pathologique
N° 363 Fractures fréquentes de l'adulte et du sujet âgé
- Diagnostiquer une fracture de l'extrémité supérieure du fémur, en connaître les implications sur l'autonomie du patient
- Diagnostiquer une fracture de l'extrémité inférieure du radius.

N° 365 Surveillance malade sous plâtre

Ouvrage de référence :
Orthopédie – Traumatologie – CFCOT – Ellipses Edition

Handicap - Dépendance

Coordonnateurs :
Dr Emmanuelle CUGY, Pr Patrick DEHAIL, Pr Bertrand GLIZE, Dr Cécile LAMBERT

N° 9 Introduction à l'éthique médicale (partie protection juridique : approche Médecine Physique et Réadaptation).
N° 93 Compression médullaire non traumatique et syndrome de la queue de cheval
- Décrire les principes de prise en charge des déficiences, incapacités et du handicap secondaires à une compression médullaire non traumatique et un syndrome de la queue de cheval

N° 118 La personne handicapée : bases de l'évaluation fonctionnelle et thérapeutique. Applications aux affections de l'appareil locomoteur (entorses, algodystrophie, rachialgies, arthrose, PR...)
N° 120 Complications de l'immobilité et du décubitus, prévention et prise en charge
N° 122 Principales techniques de rééducation et de réadaptation
N° 328 Thérapeutiques non médicamenteuses et dispositifs médicaux (approche Médecine Physique et Réadaptation)
N° 334 Prise en charge immédiate pré-hospitalière et à l'arrivée à l'hôpital, évaluation des complications chez : un brûlé, un traumatisé sévère, un traumatisé thoracique, un traumatisé abdominal, un traumatisé des membres et/ou du bassin, un traumatisé du rachis ou vertébro-médullaire, un traumatisé crânien ou crânioencéphalique.
Item transversal coordonné par Pr Karine NOUETTE-GAULAIN

Référentiel:
http://www.cofemer.fr/rubrique.php?id_rubrique=11 et l'abrégé Masson "Module 4"

ED Transversal d'Imagerie de l'Appareil Locomoteur (2h)

Intervenant :
Pr O. HAUGER
Synthèse des points clés pour les EDN en imagerie ostéo-articulaire

Ouvrages de référence :
Référentiel Collège d'Imagerie médical ECNi / R2C – Radiologie et médecine nucléaire
https://www.elsevier.com/fr-fr/connect/etudes-de-medecine/referentiel-des-colleges-imagerie-medicale-edition-2022

Vieillissement - Gériatrie

Coordonnateurs : Pr Florent GUERVILLE et Dr Alex CHANTECLAIR
florent.guerville@u-bordeaux.fr - alex.chanteclair@u-bordeaux.fr

Intervenants :
Dr A. CHANTECLAIR, Dr C. CORBINEAU, Dr E. DURANT, Pr F. GUERVILLE, Dr LM. MESPLES, Dr M. POUSSEAU, Pre C. ROUBAUD

N° 123	Vieillissement normal : aspects biologiques, fonctionnels et relationnels Données épidémiologiques et sociologiques Prévention du vieillissement pathologique
N° 130	La personne âgée malade : particularités sémiologiques, psychologiques et thérapeutiques
N° 133	Autonomie et dépendance chez le sujet âgé
N° 131	Troubles de la marche et de l'équilibre : Particularités personnes âgées
N° 132	Troubles cognitifs du sujet âgé
N° 60	Connaitre les facteurs de risque, prévention, dépistage des troubles psychiques de l'enfant à la personne âgée
N° 70	Troubles psychiques du sujet âgé
N° 251	Amaigrissement à tous les âges (sujet âgé)
N° 252	Troubles nutritionnels chez le sujet âgé

Ouvrages de référence :
Référentiel Collège de Gériatrie R2C/ECNi/EDN, 5ième édition, édité par le Collège National des Enseignants de Gériatrie (CNEG).

ME : Neuro-Sensoriel (28h)

Coordonnateurs : Pr Jean-Rodolphe VIGNES, Pr Cédric SCHWEITZER, Dr Julien ENGELHARDT
jean-rodolphe.vignes@chu-bordeaux.fr – cedric.schweitzer@chu-bordeaux.fr – julien.engelhardt@chu-bordeaux.fr

Médecine générale

Coordonnateur : Pr Jean-Philippe JOSEPH

Intervenant :
Pr J. P. JOSEPH

N° 150 Otites moyennes aigues de l'adulte et de l'enfant (avec V. FRANCO-VIDAL)

Chirurgie maxillo-faciale

Coordonnateur : Pr Matthias SCHLUND

Intervenants :
Pre C. MAJOUFRE, Pr Matthias SCHLUND

N° 47 Suivi d'un nourrisson, d'un enfant et d'un adolescent normal
Dépistage des anomalies orthopédiques et dentaires
N° 90 Pathologie des glandes salivaires
N° 99 Algies de la face
N° 155 Infections cutanéo-muqueuses et des phanères, bactériennes et mycosiques de l'adulte et de l'enfant
N° 298 Tumeurs de la cavité buccale
N° 335 Orientation diagnostique et conduite à tenir devant un traumatisme maxillo-facial

Ouvrage de référence :
Polycopié national (Collège National des Enseignants de Chirurgie Maxillo-Faciale) « chirurgie maxillo-faciale et stomatologie », Elsevier Masson (non disponible en accès libre sur la toile, mais en accès payant).

Ophtalmologie

Coordonnateur : Pr Cédric SCHWEITZER

Intervenants :
Pre M. N. DELYFER, Pr J.F. KOROBELNIK, Pr C. SCHWEITZER, Pr D. TOUBOUL

N° 47	Suivi du nourrisson
N° 52	Strabisme et amblyopie de l'enfant
N° 81	Altération chronique de la vision (Cataracte/ DMLA)
N° 82	Altération aigue de la vision (DMLA/ OACR/OVCR/NOIAA)
N° 83	Infections et inflammations oculaires
N° 84	Glaucomes
N° 85	Troubles de la réfraction
N° 86	Pathologie des paupières
N° 102	Diplopie
N° 104	Œil & sclérose en plaque
N° 201	Prélèvement de la cornée à but thérapeutique/ Greffe de cornée
N° 224	Rétinopathie hypertensive
N° 242	Orbitopathie dysthyroidienne
N° 247	Rétinopathie diabétique
N° 335	Traumatismes & brulures oculaires

Ouvrage de référence:
Polycopié national (téléchargeable sur le site du collège des Ophtalmologistes Universitaires de France (COUF)).
http://couf.fr/espace-etudiants/2eme-cycle-dcem

O.R.L.

Coordonnatrice : Pre Valérie FRANCO-VIDAL

Intervenants :
Dr D. BONNARD, Pr L. DE GABORY, Pr E. DE MONES, Pre V. FRANCO-VIDAL

N° 87-335	Epistaxis, Fracture de OPN
N° 88	Trouble aigu de la parole, dysphonie
N° 47-56-89-118	Altération de la fonction auditive, dépistage, enfant et adulte handicapé
N° 101-334	Paralysie faciale, fracture rocher
N° 103-109-131	Vertiges, troubles de l'équilibre
N° 148	Infections naso-sinusiennes de l'adulte et de l'enfant
N° 149	Angines de l'adulte et de l'enfant et rhinopharyngites de l'enfant
N° 150	Otites infectieuses de l'adulte et de l'enfant (avec J-P JOSEPH)
N° 203-359	Dyspnée aiguë et chronique (dyspnée laryngée), détresse respiratoire

N° 220 Adénopathie superficielle de l'adulte et de l'enfant
N° 298 Tumeurs naso-sinusiennes et du cavum, et des voies aérodigestives supérieures

Ouvrage de référence :
Polycopié national (Collège des enseignants) disponible sur internet :
https://campusorl.fr/espace-etudiants/2eme-cycle/

Neurochirurgie

Coordonnateur : Pr Jean-Rodolphe VIGNES

Intervenants :
Dr J. ENGELHARDT, Pr J.R. VIGNES

N° 93 Compression médullaire non traumatique et syndrome de la queue de cheval
N° 297 Tumeurs intracrâniennes de l'enfant
N° 299 Tumeurs intracrâniennes de l'adulte
N° 334 Orientation diagnostique et conduite à tenir devant un traumatisme cranio-facial
N° 341 Hémorragie méningée

Ouvrage de référence:
Polycopié national (Collège des enseignants) disponible sur :
http://campus.neurochirurgie.fr/spip.php?rubrique2 (Collection Masson ECN)

Neurologie

Coordonnateur : Pr Vincent PLANCHE

Intervenants :
Dr J. AUPY, Pr G. LE MASSON, Pr W. MEISSNER, Pr JA. MICOULAUD-FRANCHI, Pr V. PLANCHE, Pr P. PHILIP, Pre A. RUET, Pr I. SIBON, Pr F. TISON

Ouvrage de référence:
Polycopié national (Collège des enseignants) disponible le :
https://www.cen-neurologie.fr/

« Central »

N° 99 Migraine, névralgie du trijumeau et algies de la face
N° 100 Céphalée inhabituelle aiguë et chronique (adulte et enfant)
N° 104 Sclérose en plaques
N° 105-342 Épilepsie de l'enfant et de l'adulte / Malaise, perte de connaissance, crise convulsive chez l'adulte
N° 106-107 Maladie de Parkinson - Mouvements anormaux

N° 108-132 Confusion, démences / Troubles cognitifs du sujet âgé
N° 340 Accidents vasculaires cérébraux

« <u>Périphérique</u> »

N° 95-96 Neuropathie périphérique
N° 97 Polyradiculonévrite aiguë inflammatoire (syndrome de Guillain-Barré)
N° 98 Myasthénie

« <u>Sommeil</u> »

N° 110 Troubles du sommeil de l'enfant et de l'adulte

Douleur

Coordonnateur : Pr François SZTARK

<u>Intervenants</u> :
Pr François SZTARK, Dr Antoine BEURTON

N° 134 Bases neurophysiologiques, mécanismes physiopathologiques d'une douleur aiguë et d'une douleur chronique
N° 135 Thérapeutiques antalgiques, médicamenteuses et non médicamenteuses
N° 136 Anesthésie locale, locorégionale et générale
N° 138 Douleur chez la personne vulnérable

<u>Référentiel</u> :

Référentiel Collège Douleur, Soins palliatifs et Accompagnement, éditions Medline (5ème édition actualisée programme R2C).

<u>Auteur</u> : Collège des Enseignants de Médecine de la Douleur (CEMD) et Collège National des Enseignants pour la Formation Universiataire en Soins Palliatifs (CNEFUSP)

ED Transversal d'Imagerie

<u>Intervenants</u> :
Pr V. DOUSSET, Pr T. TOURDIAS

NEURO-RADIOLOGIE (4H)

- Imageries anormales

<u>Ouvrages de référence</u> :
Référentiel Collège d'Imagerie médical ECNi / R2C – Radiologie et médecine nucléaire
https://www.elsevier.com/fr-fr/connect/etudes-de-medecine/referentiel-des-colleges-imagerie-medicale-edition-2022

ME : Cardiovasculaire et Thoracique (20h)

Coordonnateurs : Pr Pierre BORDACHAR, Pr Jean-Benoît THAMBO, Pre Maéva ZYSMAN
bordacharp@hotmail.fr – jean-benoit.thambo@chu-bordeaux.fr - maeva.zysman@chu-bordeaux.fr

L'enseignement sera diffusé sous forme de dossiers de synthèse commentés en ligne sur la plateforme Moodle UB de l'Université pour permettre à chacun de s'approprier les connaissances. Il comprend des fichiers de synthèse et des cas cliniques par dossiers progressifs dans un objectif d'auto-apprentissage sur 8 semaines, avec un module thématique par semaine. Les étudiants doivent aussi travailler les items de l'EDN conformément au référentiel proposé. Des ED seront organisés en présence d'enseignants de la discipline (voir emploi du temps par groupe d'étudiants) au format hybride (salle du bâtiment du CROUS module 2.5) de 16h30 à 18h30.

Cardiovasculaire

Coordonnateurs : Pr Pierre BORDACHAR, Pr Jean-Benoît THAMBO

Intervenants :
Dr L. ACCOCEBERRY, Dr G. BONNET, Pr P. BORDACHAR, Dr A. BOUCHARD DE LA POTERIE, Dr R. BOULESTREAU, Pr J. CONSTANS, Pr P. COSTE, Pr T. COUFFINHAL, Dr L. DARI, Dr J. DOUBLET, Dr J. DUCHATEAU, Pr P. DOS SANTOS, Dr N. EZZOUHAIRI, Dr S. FAWAZ, Dr E. GERBAUD, Dr N. ISSA, Pr S. LAFITTE, Dr R. LE BOURDON, Dr F. PICARD, Pre P. REANT, Dr N. RIVIERE, Pr F. SACHER, Dr B. SACRISTAN, Dr A. SILINI, Dr J. TERNACLE, Pr J.B. THAMBO, Dr M. VENET, Dr S. ZERIOUH

N° 152	Endocardite infectieuse
N° 153	Surveillance des porteurs de valve et prothèses vasculaires
N° 203	Dyspnée aiguë et chronique
N° 221	Athérome, épidémiologie et physiopathologie ; le malade poly-athéromateux
N° 222	Facteurs de risque cardio-vasculaire et prévention
N° 223	Dyslipidémies
N° 224	Hypertension artérielle de l'adulte et de l'enfant
N° 225	Artériopathie oblitérante de l'aorte et des membres inférieurs, anévrysmes
N° 226	Thrombose veineuse profonde et embolie pulmonaire
N° 227	Insuffisance veineuse chronique, Varices
N° 230	Douleurs thoraciques
N° 231	ECG : indications et interprétations
N° 232	Fibrillation auriculaire
N° 233	Valvulopathies
N° 234	Insuffisance cardiaque de l'adulte
N° 235	Péricardite aiguë
N° 236	Troubles de la conduction intracardiaque
N° 237	Palpitations
N° 238	Souffle cardiaque chez l'enfant

N° 330	Prescriptions et surveillance des classes de médicaments les plus courants chez l'adulte et chez l'enfant
N° 331	Arrêt cardiocirculatoire
N° 339	Angine de poitrine et infarctus myocardique
N° 342	Malaises, perte de connaissance, crise comitiale chez l'adulte

Référentiel :
Livre Médecine cardiovasculaire édition 2022 (Collège National des Enseignants de Cardiologie) – Editions Elsevier- Masson

---

Thoracique

Coordonnatrice : Pre Maéva ZYSMAN

Intervenants :
Dr Y. BELAROUSSI, Dr A. BOUDOUSSIER, Dr C. CHAUTEMPS, Pr H. COCHET, Pr G. DOURNES, Dr L. GRASSION, Dr P. HENROT, Pr J.P. JOSEPH, Dr M. MALLET, Pr M. MONTAUDON, Dr P. SCHILFARTH, Pr M. THUMEREL, Pre M. ZYSMAN

Les étudiants bénéficieront d'un ECOS au sein du pôle thoracique (pneumologie et chirurgie thoracique) à la fin de leur stage, cet ECOS se déroulera sur 1/2 journée et permettra à chaque étudiant(e) de bénéficier de 1 station d'ECOS en condition réelle et d'un débriefing personnalisé. Un atelier sur la plateforme de simulation sera également organisé pour l'apprentissage de geste technique thoracique (ponction pleurale).
Des capsules vidéo couvrant les items essentiels de pneumologie seront disponibles dès la rentrée universitaire 2026-2027. Il n'y aura qu'un seul cours par trimestriel en présentiel pour répondre aux différentes questions des étudiants. Cet enseignement nécessite d'avoir visionné les capsules et lu les items contenus dans le référentiel de Pneumologie.

N° 75	Addiction au tabac
N° 110	Troubles du sommeil
N° 154	Infections broncho pulmonaires
N° 159	Tuberculose
N° 186	Hypersensibilités et Allergies
N° 188	Asthme, rhinite
N° 192	Pathologies auto-immunes
N° 203	Dyspnée aiguë et chronique
N° 204	Toux
N° 205	Hémoptysie
N° 206	Epanchement pleural liquidien
N° 207	Opacités et masses intra-thoraciques
N° 208	Insuffisance respiratoire chronique
N° 209	BPCO
N° 210	Pneumopathie interstitielle diffuse
N° 211	Sarcoïdose
N° 226	Thrombose veineuse profonde et embolie pulmonaire
N° 230	Douleur thoracique aiguë et chronique
N° 309	Tumeurs du poumon, primitives et secondaires
N° 338	Œdème de Quincke et anaphylaxie
N° 359	Détresse et insuffisance respiratoire aigüe
N° 359 bis	Corps étranger bronchique
N° 360	Pneumothorax

Référentiel de Pneumologie :
Format polycopié : Référentiel ECN Pneumologie 7ème édition S-Editions
http://cep.splf.fr/edition-2021-du-referentiel-du-college-des-enseignants-de-pneumologie-cep-pour-la-preparation-des-ecn-7eme-edition/

ED transversal d'**Imagerie thoracique intégré au sein des ED de pneumologie (2h):**
Intervenants : Pr G. DOURNES, Pr H. COCHET
Synthèse des points clés pour les EDN en imagerie thoracique.

Ouvrages de référence :
Référentiel Collège d'Imagerie médical ECNi / R2C – Radiologie et médecine nucléaire
https://www.elsevier.com/fr-fr/connect/etudes-de-medecine/referentiel-des-colleges-imagerie-medicale-edition-2022

ME : Hépato-gastro-entérologie, Endocrinologie, Métabolisme (14h)

Coordonnateurs : Pr Frank ZERBIB, Pre Magalie HAISSAGUERRE et Dr Benjamin FERNANDEZ
frank.zerbib@chu-bordeaux.fr – magalie.haissaguerre@chu-bordeaux.fr
benjamin.fernandez@chu-bordeaux.fr

Intervenants :
Dr J.P. ADAM, Dr M. C. BEAUVIEUX, Pr J. F. BLANC, Pr B. CATARGI, Pre L. CHICHE, Dr A. DEBAILLON-VESQUE, Dr J. FOUCHER, Pre B. GATTA-CHERIFI, Pre C. GRONNIER, Pre M. HAISSAGUERRE, Dr J.B. HIRIART, Pr D. LAHARIE, Pr C. LAURENT, Pr K. MOHAMMEDI, Dr F. PETREGNE, Pr V. RIGALLEAU, Pre P. RIVIERE, Pr A. TABARIN, Dr E. TERREBONNE, Pr F. ZERBIB

https://moodle.u-bordeaux.fr/course/index.php?categoryid=560

L'enseignement sera diffusé sous forme de cours commentés en ligne sur la plateforme Moodle UB de l'Université et d'ED qui peuvent être des ED de débriefing ou comportant des rappels de cours, à la discrétion de l'enseignant. Les étudiants doivent aussi travailler les items de l'EDN conformément au référentiel national proposé.

Hépato-gastroentérologie médico-chirurgicale

N° 167	Hépatites virales
N° 219	Surcharge en fer
N° 275-276	Hépatomégalie & splénomégalie
N° 279	Cirrhose et complications
N° 280	Ascite
N° 355	Hémorragie digestive
N° 269	Douleurs abdominales aiguës chez l'enfant et chez l'adulte
N° 301	Tumeurs du colon et du rectum
N° 303	Tumeurs de l'estomac
N° 305	Tumeurs de l'œsophage
N° 354	Syndrome occlusif de l'enfant et de l'adulte
N° 356	Appendicite de l'enfant et de l'adulte
N° 357	Péritonite aiguë chez l'enfant et chez l'adulte
N° 277	Lithiase biliaire et complications
N° 278	Ictère
N° 281	Pancréatite chronique
N° 304	Tumeurs du foie, primitives et secondaires
N° 308	Tumeurs du pancréas
N° 358	Pancréatite aiguë
N° 283	Constipation chez l'enfant et l'adulte (avec le traitement)
N° 284	Colopathie fonctionnelle
N° 286	Diarrhée aiguë et déshydratation chez le nourrisson, l'enfant et l'adulte
N° 287	Diverticulose colique et diverticulite aiguë du sigmoïde
N° 288	Pathologie hémorroïdaire

N° 289	Hernie pariétale chez l'enfant et l'adulte
N° 282	Maladies Inflammatoires Chroniques de l'Intestin (MICI) chez l'adulte et l'enfant
N° 285	Diarrhée chronique chez l'adulte et l'enfant
N° 271	Reflux gastro-œsophagien chez le nourrisson, chez l'enfant et chez l'adulte – Hernie hiatale
N° 272	Ulcère gastrique et duodénal - Gastrite
N° 273	Dysphagie
N° 274	Vomissements du nourrisson, de l'enfant et de l'adulte

Nutrition

N° 248	Prévention primaire par la nutrition chez l'adulte et l'enfant
N° 249	Modifications thérapeutiques du mode de vie (alimentation et activité physique) chez l'adulte et l'enfant
N° 250	Dénutrition chez l'adulte et l'enfant
N° 253	Obésité de l'enfant et de l'adulte
N° 251	Amaigrissement
N° 247	Diabète sucré de types 1 et 2 de l'enfant et de l'adulte. Complications
N° 255	Diabète gestationnel

Endocrinologie

N° 241	Goitre, nodules thyroïdiens et cancers thyroïdiens
N° 242	Hyperthyroïdie
N° 224	Hypertension artérielle secondaire (causes endocriniennes)
N° 240	Hypoglycémie
N° 243	Hypothyroïdie
N° 244	Adénome hypophysaire
N° 245	Insuffisance surrénale chez l'adulte et l'enfant
N° 246	Gynécomastie
N° 268	Hypercalcémie

ED transveral d'Imagerie de l'Appareil Digestif (2h)
Intervenant : Dr P. PAPADOPOULOS
Synthèse des points clés pour les EDN en imagerie digestive

Référentiels :
Document Source National (DSN) de la CDU-HGE (https://www.snfge.org/content/document-source-national-dsn-de-la-cdu-hge)
Abrégé de chirurgie digestive - Masson
Abrégé Endocrinologie – Diabète et Métabolisme - Masson
Abrégé des enseignants d'endocrinologie – Masson
Référentiel Collège d'Imagerie médical ECNi / R2C – Radiologie et médecine nucléaire
https://www.elsevier.com/fr-fr/connect/etudes-de-medecine/referentiel-des-colleges-imagerie-medicale-edition-2022

Préparation à l'épreuve de Lecture Critique d'Article à l'EDN Erreur ! Signet non défini.

Coordonnateurs : Pre Laura RICHERT – Pr Alexandre BOYER
laura.richert@u-bordeaux.fr – alexandre.boyer@chu-bordeaux.fr

Intervenants :
Pr A. BOYER, Dr Y. BELAROUSSI, Dr J. COELHO, Dr H. DE COURSON, Dr T. FERTE, Dr A. FROELIGER, Pr PO. GIRODET, Pre S. MATHOULIN-PELISSIER, Pr P. PELISSIER, Pre L. RICHERT, Pr F. SALVO, Pr F. SZTARK, Dr V. THEVENET, Pre L. WITTKOP

Aucun ouvrage de référence n'est recommandé au niveau national mais un polycopié des enseignants de LCA de Bordeaux a été fourni.

Vous suivrez 6 séminaires de deux heures chacun répartis sur le premier et deuxième quadrimestre en dehors des périodes de révision de janvier 2027 et mai 2027. Ces séminaires seront interactifs composés de sondages en direct avec rappel de cours ciblé sur les connaissances globalement non encore acquises suite à l'UE LCA et Biomédecine quantitative en DFGSM3.
Ces séminaires s'alternent avec des contrôles continus à réaliser sur la plate-forme dédiée à la maison sous forme d'une lecture critique d'un article avec 10 QRMs (une période d'une semaine sera aménagée). Chaque contrôle continu sera suivi d'une séance de correction.

Au total, il y aura donc 6 séquences : séminaire – contrôle continu – séance de correction, qui couvriront différents thèmes de LCA.
A la fin de l'année, il y aura donc 6 x 10 QRMs soit 60 QRMs en tout. La note moyenne de ces 60 QRMs sera reportée en fin de DFASM 2 (2027/2028). Elle comptera pour 20 % de la note finale DFASM 2.

Séminaires :

1er semestre : de 16h30 à 18h30

- Rappel ciblé interactif de cours : Jeudi 3 septembre 2026
- Correction CC : Mardi 22 septembre 2026
- Rappel ciblé interactif de cours : Jeudi 1er octobre 2026
- Correction CC : Lundi 12 octobre 2026
- Rappel ciblé interactif de cours : Lundi 2 novembre 2026
- Correction CC : Jeudi 12 novembre 2026

2ème semestre : de 16h30 à 18h30

- Rappel ciblé interactif de cours : Lundi 1er février 2027
- Correction CC : Mercredi 17 février 2027
- Rappel ciblé interactif de cours : Lundi 1er mars 2027
- Correction CC : Mercredi 17 mars 2027
- Rappel ciblé interactif de cours : Mardi 6 avril 2027
- Correction CC : Mercredi 21 avril 2027

ECOS (Examen Clinique Objectif Structuré)

Coordonnateur : Pr Etienne RIVIERE et Pr Alexandre OUATTARA
etienne.riviere@u-bordeaux.fr – alexandre.ouattara@u-bordeaux.fr

Arrêté du 8 avril 2013 relatif aux études en vue du premier et deuxième cycles des études médicales – Article 17

Les examens cliniques objectifs et structurés (ECOS) sont un dispositif d'évaluation des compétences, qui permettent de confronter l'étudiant à un ensemble de situations directement en lien avec son futur métier et ce, de manière réaliste.

Ils permettent d'évaluer des compétences en situation clinique, ainsi que la capacité d'un candidat à agir en milieu professionnel. Ils complètent l'évaluation des connaissances théoriques et cliniques validées sur les lieux de stage.

Une épreuve pratique d'évaluation des compétences sera organisée pendant l'année universitaire.
Elle comportera un parcours de **5 ECOS.**
La moyenne obtenue à la session 1 comptera pour 20% de la note finale du certificat de compétence clinique (DFASM 1 : 20%, DFASM 2 : 30%, DFASM 3 : 50%)
Les ECOS facultaires de DFASM 1 participeront également à la validation de l'année.
En l'absence de validation à la session 1, une session de rattrapage (session 2) en format ECOS sera réalisée à l'hôpital.

En cas d'absence, vous devrez fournir dans les 48h, un justificatif.
Le cas échéant, la note de 0 sera attribuée.

Organisation générale / déroulé *(sous réserve de modification)* :

Toutes les informations seront publiées sur Moodle et des mails vous seront envoyés.

Lors des ECOS facultaires de DFASM 1 vous serez convoqué pour une demi-journée entière dans un amphi / salle sans dispositif connecté sur vous. Les consignes seront disponibles également sur Moodle.

Vous serez affectés dans un circuit de 5 stations et devrez composer chaque station de 8mn l'une après l'autre, dont l'enchainement sera rythmé par un signal sonore. Une fois l'examen terminé, vous serez ramenés dans un autre amphi/salle.

Le site Moodle de référence s'intitule « **Annales ECOS** » : vous trouverez des documents d'information, de méthodologie, notamment comment utiliser le brouillon, les choses à faire et à ne pas faire comme les différents contextes de soin, les annales des précédents examens, et de quoi faire vous-mêmes vos propres stations d'entrainement.

Pour vous préparer au mieux, nous vous conseillons de travailler de concert les ECOS et l'EDN et de vous investir le plus possible en stage au contact des patients et des professionnels de santé.

Module transversal d'Imagerie

Coordonnateur : Pr Olivier HAUGER
olivier.hauger@chu-bordeaux.fr

Contenu :

L'imagerie est une discipline transversale, dont les ED sont dispensés en DFASM1 et DFASM2 en coordination avec les Modules d'Enseignement (ME) de spécialités correspondantes. Par exemple, l'ED d'imagerie de neurologie est intégré dans le ME de neurologie en DFASM1, etc.

Ainsi, les ED spécifiques à l'imagerie seront abordés au sein des différents modules cliniques de DFASM1 et DFASM2 et pourront faire l'objet de questions aux contrôles continus et examens.

L'objet des ED d'imagerie est de faire une synthèse des points clés des items enseignés dans chacun des ME, du point de vue plus spécifique des modalités, indications, méthodes optimales d'interprétations des imageries réalisés au sein de chaque ME de spécialité.

Du fait de son caractère transversal, l'ED d'imagerie est susceptible de reprendre la majorité des items des EDN sur le versant de l'imagerie médicale. Par souci de redondance, nous avons indiqué le contenu des enseignements en référence à cet ouvrage de référence du CERF, plutôt qu'une liste exhaustive de l'ensemble items contenus dans ces chapitres.

En DFASM1 :

Imagerie Neurologique
Intervenant(s)* : Pr Vincent DOUSSET - Pr Thomas TOURDIAS
vincent.dousset@chu-bordeaux.fr - thomas.tourdias@chu-bordeaux.fr
Coordinateur(s) du ME Neuro-Psycho-Sensorielle, Douleur : Pr JR. VIGNES, Pr C. SCHWEITZER, Dr J. ENGELHARDT
Contenu : Chapitre 1.6 « Neurologie» ; chapitre 1.7 « ORL » de l'ouvrage de référence du CERF.

Imagerie Ostéo-articulaire :
Intervenant(s)* : Pr Olivier HAUGER
olivier.hauger@chu-bordeaux.fr
Coordinateur(s) du ME Appareil locomoteur, Dépendance, Vieillissement : Pr B. BOUYER, Pr C. RICHEZ, Pr F. GUERVILLE
Contenu : Chapitre 1.8 « Appareil ostéo-articulaire » de l'ouvrage de référence du CERF.

Imagerie Thoracique :
Intervenant(s)* : Pr Gaël DOURNES / Pr Hubert COCHET
gael.dournes@chu-bordeaux.fr - hubert.cochet@chu-bordeaux.fr
Coordinateur(s) du ME Cardiovasculaire et thoracique : Pr P. BORDACHAR, Pre M. ZYSMAN, Pr JB. THAMBO
Contenu : Chapitre 1.3 « Appareil cardiovasculaire», Chapitre 1.9 « Thorax » de l'ouvrage de référence du CERF.

Imagerie Digestive :
Intervenant(s)*: Dr Clément MARCELIN
clement.marcelin@chu-bordeaux.fr
Coordinateur(s) du ME Hépato-gastro-entérologie, Endocrinologie, Métabolisme : Pr F. ZERBIB, Pre M. HAISSAGUERRE, Dr B. FERNANDEZ
Contenu : Chapitre 1.1 « Appareil digestif » de l'ouvrage de référence du CERF.

*La liste des intervenants n'est pas exhaustive et est susceptibles de mises à jour en fonction du personnel Hospitalo-Universitaire en cours de nomination pour l'année 2026-2027, en particulier les Chefs de Clinique – Assistant des Hôpitalo-Universitaires, Assistants Hospitalo-Universitaires et Praticien Hospitalier Universitaires.

Ouvrage de référence :
L'ouvrage d'enseignement de référence est le référentiel du Collège des Enseignants de Radiologie Français (CERF) :
https://www.elsevier.com/fr-fr/connect/etudes-de-medecine/referentiel-des-colleges-imagerie-medicale-edition-2022

Module en ligne de gestion du stress académique – DFASM 1 – DFASM 2 – DFASM 3 Erreur ! Signet non défini.

Coordonnateurs et intervenants : Pr François TISON, Pr François SZTARK, Dr Amandine MATHE
francois.tison@chu-bordeaux.fr – francois.sztark@chu-bordeaux.fr – amandine.mathe@chu-bordeaux.fr

Finalité : *Gestion du stress académique (en particulier en vue de l'épreuve d'ECOS)*

Objectifs pédagogiques :

- Connaitre mes manifestations du stress, mon stress perçu et ma réaction au stress.
- Repérer et reconnaitre les situations de stress académique et en stage à l'hôpital.
- Connaitre les mécanismes du stress et de sa survenue.
- Mettre en place des stratégies globales de réduction et d'adaptation au stress au quotidien.
- Faire l'expérience d'outils de gestion du stress en situation (ECOS) en particulier basés sur la respiration et sur les pratiques de méditation de pleine conscience.

Modalités d'enseignement :

Etudiants en DFASM 1, 2 et 3 sur la base d'une participation libre, volontaire et autonome à 5 séances de 2h (le Mercredi de 18h30-20h30), en visioconférence (lien zoom fourni aux inscrits), réparties de début Février à début Mai. Le programme est conçu sous la forme d'une progression pédagogique dont les 5 séances constituent un tout. Les ressources pédagogiques et de pratique seront disponibles sur Moodle.

Programme :

Séance 1. Mercredi 10 février 2027 – 18h30
Qu'est-ce que le stress pour moi ?

Séance 2. Mercredi 3 mars 2027 – 18h30
Quand je suis stressé je …

Séance 3. Mercredi 24 mars 2027 – 18h30
Quand je suis stressé comment je réagis, comment je m'adapte ?

Séance 4. Mercredi 7 avril 2027 – 18h30
Mettre en pratique des outils de gestion du stress

Séance 5. Mercredi 28 avril 2027 – 18h30
Pour conclure, la perspective des ECOS

Validation pour une UE supplémentaire facultative :
Validation par la présence (session unique) à au moins 4 des 5 séances avec réponse en ligne à une enquête.

PARCOURS PERSONNALISÉ
Modules d'Enseignement complémentaire DFASM 1

L'objectif du parcours personnalisé est de permettre à l'étudiant en deuxième cycle (DFASM) :

- d'approfondir ou de compléter ses connaissances et compétences dans un domaine médical transversal ou pluridisciplinaire ;
- d'approfondir ou de compléter ses connaissances et compétences favorisant une orientation vers la recherche dans le cadre d'un parcours approprié ;
- d'approfondir ou de compléter ses connaissances et compétences dans des disciplines non strictement médicales.

Pour réaliser ce parcours, l'étudiant doit valider un module d'enseignement complémentaire en DFASM 1 en DFASM 2.

Le choix des ME complémentaires se fait en fonction d'un classement calculé à partir des résultats de DFGSM 3 en session 1, hors enseignements complémentaires.

Des UER qui sont réalisées en DFASM 1 peuvent servir à valider un optionnel.

Liste - pour information

Formation double cursus Santé Science **–** Optionnel de formation à la recherche clinique

Périodes :

1er semestre (du 05/10 au 16/10/2026)

Neurobiologie

1er et 2ème semestres (du 05/10 au 16/10/2026 et du 01/03 au 12/03/2027) :

Formation à l'urgence pratique
Stratégie des examens d'imagerie et de laboratoire
Médecine et comportements de santé

2ème semestre (du 01/03 au 12/03/2027) :

Médecine légale
Imagerie et EDN
Apport de l'anthropologie biologique à la connaissance des populations passées et présentes

Options : du Lundi 08/02 au mercredi 21/04/2027 de 18h30 à 20h30 (uniquement le lundi et mercredi)
Anglais médical
Médecine et Méditation
Initiation aux stratégies et aux politiques de santé

Unité Enseignement Recherche (U.E.R.)
Tutorat

Attention : Des options étant en **présentiel uniquement**, si vous êtes en stage délocalisé, vous devez tenir compte des modalités de l'optionnel que vous choisirez en fonction de votre classement.

DISPENSE DU CHOIX D'UN MODULE D'ENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE DE DFASM 1

Les étudiants peuvent-être dispensés du choix d'un module d'enseignement complémentaire, s'ils ont, par leur action de tuteur en DFGSM 2 et DFGSM 3, obtenu la validation de l'UV de Didactique. Les étudiants doivent signaler leur choix à la scolarité.

Rappel : les UER obtenues pour la validation du DFGSM 2 ou DFGSM 3 ne valident pas un optionnel du **Parcours personnalisé** du DFASM.

Formation double cursus Santé Sciences – Optionnel de formation à la recherche clinique (environ 60h)

Coordonnateurs : Dr Renaud PREVEL – Dr Edouard LHOMME
renaud.prevel@u-bordeaux.fr – edouard.lhomme@chu-bordeaux.fr

Intervenants :
Equipe Isped DU « Méthodes en Recherche Clinique », Dr Valérie BERGER, Pr Raphaël ENAUD, Pr Pierre-Olivier GIRODET, Dr Fridolin GROSS, Dr Arthur JOUVIEN, Dr Mathilde SEYDOUX, Dr Guillaume VERDY

Objectifs :

Faciliter l'innovation médicale en formant les étudiantes et étudiants inscrits dans un double cursus médecine/sciences aux grands principes théoriques et pratiques de la recherche clinique après leur master (ou leur thèse de sciences). Cet optionnel nécessite une participation sur 2 années (DFASM 1 et DFASM 2) et s'appuie largement sur le DU de méthodologie en recherche clinique, dont l'obtention sera possible.
https://www.u-bordeaux.fr/formation/2018/PRSUC07_41/diplome-d-universite-methodes-en-recherche-clinique-enseignement-via-internet

Public :

Formation exclusivement réservée aux étudiants en médecine, titulaires d'un master 2 Recherche et inscrits à l'UFR de médecine de Bordeaux en DFASM 1 et 2.

Compétences attendues en fin de formation :

- Maîtriser les aspects théoriques (dont statistiques) des principaux schémas de recherche clinique
- Avoir une connaissance globale des aspects éthiques et pratiques de la mise en place d'un protocole de recherche clinique
- Savoir concevoir la trame d'un projet de recherche clinique (méthodologie, aspects éthiques et réglementaires, financement, logistique, gestion d'équipe)
- Être en capacité d'interagir avec les différents intervenants impliqués dans un projet de recherche clinique

Programme Année 1 (DFASM 1) :

1) **Modules du DU « Méthodes en Recherche Clinique »** (en ligne, environ 30h)

Module 1 : Principaux outils en statistique
Module 1 complémentaire : Introduction à l'analyse des données de survie
Module 2 : Epidémiologie : principaux schémas d'étude, précision et validité
Module 2 complémentaire : Notions complémentaires sur l'analyse et l'interprétation des données épidémiologiques
Module 2 complémentaire : Cas de l'analyse des données de survie

Module 6 : Module Bonnes pratiques cliniques, protection des données et aspects réglementaires

2) **Enseignements spécifiques : recherche clinique et société (14h)**

Cours 1 : Intégration de la recherche en santé dans la société : aspects éthiques et réglementaires (4h)

Cours 2 : Perspectives et problèmes de l'introduction de l'IA dans les sciences biomédicales (2h)

Cours 3 : Big data et entrepôt de données en santé (2h)

Cours 4 : Recherche paramédicale (2h)

Cours 5 : Visite du centre d'investigation clinique (2h)

Cours 6 : Fonctionnement d'une Unité des Essais Cliniques de la Pharmacie à Usage Interne (2h)

Note importante : les épreuves du contrôle continu des modules 1, 2 et 6 du DU seront passées la 1ère année de l'optionnel avec les notes conservées pour l'année suivante.

Programme Année 2 (DFASM 2) :

1) Modules du DU « Méthodes en Recherche Clinique » (en ligne, environ 30h)

Module 3 : Essais cliniques

Module 4 : Etudes diagnostiques

Module 5 : Etudes pronostiques

2) Enseignements spécifiques : mise en application (6h)

Cours 1 : Rédaction de protocole de recherche (2h)
Séance 1 : Présentation d'un projet de recherche clinique au CHU de Bordeaux (2h)
Séance 2 : Démarche nécessaire à l'élaboration d'un projet de recherche + exercices pratiques

Cours 2 : TP : Comment proposer un protocole de recherche à un patient ?
Jeux de rôle (2h)

Modalités d'évaluation :

DFASM 1 :

Module 1 et 2 Contrôle continu - devoir en ligne - coefficient 2
Module 6 test de validation en ligne - coefficient 1

Ses notes seront reportées sur le PV en DFASM 2.

DFASM 2 :

Session 1 : Validation du DU « Méthodes en Recherche Clinique »

Module 3 test de validation en ligne - coefficient 1
Module 4 test de validation en ligne - coefficient 1
Module 5 test de validation en ligne - coefficient 1

Epreuve finale écrite anonyme sur table, d'une durée de quatre heures, coefficient 12

Pour être déclaré admis, les candidats doivent obtenir sur l'ensemble des épreuves une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20.
Il y a une session d'examen par an pour l'épreuve finale.

Session 2 : entretien oral évaluant les capacités d'élaboration d'un projet de recherche clinique du candidat.

Stratégie des examens d'Imagerie et de Laboratoire – 1er et 2ème semestres (40h)

Coordonnateurs : Pr Olivier HAUGER, Pr Jean-François VIALLARD – Pr Emmanuel RICHARD
olivier.hauger@chu-bordeaux.fr – jean-francois.viallard@chu-bordeaux.fr – emmanuel.richard@u-bordeaux.fr

Intervenants :
Stratégie des examens d'imagerie : Dr J. DELMAS, Dr C. DOUCHEZ, Pr G. DOURNES, Pr O. HAUGER, Dr Y. LAMFICHEKH, Dr I. MOLINA-ANDREO, Dr J. PAPAXANTHOS

Stratégie des examens de laboratoire : Dr E. BESSEDE, Dr C. BORDES, Dr S. BURREL, Pre L. DELHAES, Dr A. GUY, Dr J. GORET, Dr F. LANNERETONE, Dr O. PEUCHANT, Pr E. RICHARD, Dr E. WOJCIECHOWSKI

1/ Stratégie des examens d'Imagerie (20h)

Objectif : Justifier les examens d'imagerie pertinents et apporter une aide pratique à la résolution de cas cliniques EDN comportant de l'Imagerie.

✓ Les grands appareils :

- Foie, Pancréas, Voies biliaires,
- Gynécologie,
- Pédiatrie,
- Neuro,
- Ostéo articulaire,
- Cœur, Poumons,
- Vasculaire,
- Appareil urinaire,
- Appareil digestif

2/ Stratégie des examens de laboratoire (20h)

Objectifs : Justifier, prescrire et interpréter les principaux examens de biologie médicale en s'appuyant sur des situations clinico-biologiques. L'enseignement vise également à préparer les étudiants aux situations de départ paracliniques biologiques (SDD #178-237) dans le cadre des ECOS, en insistant sur les attendus d'apprentissage (rang A et B) des disciplines de la biologie médicale.

Stratégie des examens de laboratoire en Hématologie (4h)

- Démarche à adopter devant une anomalie de la numération formule sanguine

- Démarche à adopter devant une anomalie du bilan de coagulation ou de l'hémostase primaire, interprétation du suivi des traitements anticoagulants, interprétation du bilan thrombophilie

Stratégie des examens de laboratoire en Bactériologie (4h)

- Hémoculture, coproculture, ECBU, ECBC, PL, sérologies, indication des examens de biologie moléculaire.

Stratégie des examens de laboratoire en Virologie (2h)

- Diagnostic sérologique, indication des examens de biologie moléculaire.

Stratégie des examens de laboratoire en Parasitologie (2h)

- Prescription des examens de diagnostic de paludisme, copro-parasitologie et principales sérologies

Stratégie des examens de laboratoire en Immunologie (4h)

- Exploration des pathologies auto-immunes, bilan allergologique

Stratégie des examens de laboratoire en Biochimie (4h)

- Exploration des troubles glucido-lipidiques, troubles électrolytiques et fonction rénale, fonction hépatique et pancréatique, système cardiovasculaire, syndrome inflammatoire et électrophorèse des protides.

Modalités d'évaluation :

Imagerie et Laboratoire : examen écrit de 1 heure sous forme de QROC, cas clinique progressifs transversaux et QCM isolés.

Neurobiologie – 1er semestre

Coordonnateur : Pr Dominique GUEHL
dominique.guehl@u-bordeaux.fr

Objectif :
Donner aux étudiants en médecine un complément d'information sur la neurophysiologie, utile pour l'apprentissage de la clinique des grands syndromes neurologiques et psychiatriques.

Modalités de l'enseignement :

18 heures d'enseignement en 10 séances. Les cours auront lieu en distanciel.
Les cours se déroulent au premier quadrimestre et sont indépendants des enseignements de l'UER de Neurosciences intégratives.

Programme:

1. Système nerveux : de l'intégration sensorielle aux comportements (SNV et hypothalamus) (2h) — I. GHORAYEB
2. Sémiologie et physiologie des comportements pendant le sommeil (2h) — J.A. MICOULAUD-FRANCHI
3. Physiologie et sémiologie de la déglutition (1h) — E. CUGY
4. Physiologie et sémiologie du périnée (1h) — E. CUGY
5. Genèse des rythmes corticaux et mécanismes de l'épileptogenèse (2h) — J. AUPY
6. Sémiologie et explorations des épilepsies (2h) — J. AUPY
7. Physiologie des aphasies (2h) — B. GLIZE
8. Cognition sociale et métacognition (2h) — C. QUILES
9. Physiologie et sémiologie des systèmes de récompense (2h) — M. FATSEAS
10. Intéroception (2h) — I. GHORAYEB

Modalités d'évaluation de l'examen :
L'examen d'une heure sera sous forme de QCM.

Imagerie et EDN – 2ème semestre

Coordonnateur : Pr Olivier HAUGER
olivier.hauger@chu-bordeaux.fr

Objectif : Apporter une aide pratique à la résolution de cas cliniques EDN comportant de l'Imagerie.

Données générales :

✓ Les différentes techniques d'imagerie, les éléments de base pour s'orienter :

- Radiologie conventionnelle
- Echographie, exploration vasculaire
- TDM
- IRM

Programme :

✓ Rappel de radio-anatomie de base :

Les étudiants devront avoir assimilé les connaissances de radio anatomie avant le cours :

- Neuroradiologie
- ORL
- Cœur – Thorax
- Appareil urinaire et rétropéritoine
- Hépato-gastro-entérologie
- Pelvis, gynécologie, sein
- Ostéo-articulaire

✓ Les grands appareils :

- Appareil digestif
- Gynécologie, obstétrique, sein
- Pédiatrie
- Neuro, ORL
- Ostéo-articulaire
- Cœur, poumons, vaisseaux
- Endocrinologie
- Urinaire

Référentiel pédagogique :
https://cerf.radiologie.fr/enseignement/etudiants-medecine-preparation-ecni/referentiel-imagerie

Modalités de l'évaluation de l'examen :
1ère session : épreuve de 1 heure sous forme de QCM

Formation à l'urgence pratique (36h) – 1er et 2ème semestres

Coordonnateur : Pr Xavier COMBES
xavier.combes@chu-bordeaux.fr

Enseignements théoriques : 20 heures
Enseignement gestes pratiques : 16 heures
En hybride

1- Enseignement théorique (20h)

- Arrêt cardio-circulatoire
- Organisation de l'urgence
- Etats de choc
- Urgences abdominales non traumatiques
- Sepsis et sepsis sévère
- Urgences neurologiques non vasculaires
- Urgences neurovasculaires
- Polytraumatisme
- Traumatisme crânien grave
- Douleur, analgésie
- Intoxications
- Urgences respiratoires
- Urgences cardiaques

2- Enseignement gestes pratiques (lieu : Hôpital d'Instruction des Armées Robert Picqué)

2.1. Réalisation des gestes pratiques en atelier (8h)

Voie veineuse périphérique	Remplissage vasculaire, principes de la transfusion massive
Ventilation au masque Gestion et manipulation de l'oxygène	Oxygénothérapie, hypoxémie, hypoventilation
Principe de l'intubation oro-trachéale	Ventilation contrôlée
Massage cardiaque externe	Gestion d'un arrêt cardio respiratoire
Défibrillation, modalités du CEE	Gestion d'un trouble du rythme grave
Compression manuelle, garrot, suture	Hémostase, gestion d'une plaie hémorragique (plaie fémorale)
Principes du drainage pleural	Détresse respiratoire traumatique et pneumothorax spontané
Manœuvre de dégagement des voies aériennes supérieure	Fausse route, corps étranger
Pose d'un collier cervical	Relevage, immobilisation de traumatisé
Matelas à dépression, brancardage difficile	Relevage, immobilisation de traumatisé

2.2. Simulation (8h)

- Simulation de prise en charge d'une détresse cardiocirculatoire et d'un arrêt cardiaque
- Simulation de prise en charge d'un traumatisé sévère
- Simulation de prise en charge d'une détresse respiratoire

Modalité d'évaluation de l'examen :

1ère session : examen final écrit sous la forme de cas cliniques et de QROCS
Durée : 1 heure

Anglais Médical – 2ème semestre

Coordonnateur : M. Thibault MARTHOURET
thibault.marthouret@u-bordeaux.fr

Objectifs :

Objectif 1 : conduire une consultation en anglais

Objectif 2 : présenter une étude de cas à l'oral en anglais

Objectif 3 : s'initier au champ interdisciplinaire des humanités médicales et de la médecine narrative

Objectif 4 : lire et comprendre un article de recherche en anglais

Modalités d'évaluation de l'examen:

1ère session :
Contrôle continu 100%

Médecine et comportements de santé (40h) – 1er et 2ème semestres

Coordonnateurs : Pr Jean-Arthur MICOULAUD-FRANCHI, Pr Patrice COUZIGOU, Pr François ALLA et Pr Patrick MERCIE, Dr Jean-Michel DELILE
Jarthur.micoulaud@gmail.com - couzigoue@aol.com – francois.alla@u-bordeaux.fr

Cours en présentiel : 40h

Objectifs :
- Comprendre les concepts de bases sur la prévention et la promotion de santé en lien avec les principaux comportements de santé (Activité physique-Sédentarité, Alimentation, Alcool, Tabac, Sommeil et Santé mentale).
- Savoir inclure dans sa démarche soignante impliquant la relation médecin-malade les principes de repérage et de mise en place des changements de comportements de santé à partir des concepts de bases et des mises en situation clinique.
- Comprendre l'enjeu collectif des stratégies de prévention et de promotion de la santé.
- Comprendre la place des organisations de soins, d'une approche pluriprofessionnelle et des parcours de soins en prévention et promotion de la santé.

Programme :

Concepts clefs

1. Médecine des comportements (2h) — P. COUZIGOU
2. Approche éco-systémique de la santé (2h) — J.A. MICOULAUD-FRANCHI
3. Physiologie et comportements (2h) — J. COELHO
4. Théorie des comportements de santé (2h) — G. DECAMPS
5. Promotion de la santé (2h) — F. ALLA
6. Prévention primordiale et politiques publiques de santé (2h) — L. CAMBON
7. Vulnérabilité et santé (2h) — S. VANENTORREN
8. Inégalités sociales de santé (2h) — JM. DELILE

Problématiques de préventions et repérages des facteurs de risque / de vulnérabilité

1. Repérage du risque et des vulnérabilités à chaque contact de santé (2h) — I. BARCOS
2. Tabac et Alcool (2h) — J. M. DELILE
3. Sommeil (2h) — J. COELHO
4. Alimentation (2h) — M. MONSAINGEON-HENRY
5. Activité physique et sédentarité (2h) — T. WEISSLAND
6. Santé mentale (2h) — M. TOURNIER

Pratiques de préventions dans la relation médecin-malade

1. Prescription « verte » et interventions non médicamenteuses (2h) — P. COUZIGOU
2. Introduction à l'entretien motivationnel (2h) — N. ROUSSELOT
3. Introduction à l'ETP et à la réhabilitation (2h) — C. QUILES
4. Table ronde « Ethique et comportements » — F. POULLENOT

Parcours de préventions

1. Introduction à la coordination territoriale en santé et pluriprofessionnelle (2h) — I. BARCOS
2. E-Santé et comportements (2h) — O. AROMATARIO

Modalités d'évaluation de l'examen:

1ère session :
Rédaction écrite d'une situation clinique de repérage individuel ou collectif, d'intervention de prévention ou d'organisation de parcours de soins, au regard des concepts et pratiques présentées pendant l'UE (max 2 pages)

Médecine légale – 2ème semestre

Coordonnateur : Dr Larbi BENALI
larbi.benali@chu-bordeaux.fr

Objectifs : Se familiariser et cohabiter avec la composante légale de l'exercice médical, aussi bien en termes de responsabilité que d'implication judiciaire de certaines prises en charge tout en insistant sur les aspects médico-légaux de la mort. L'enseignement se veut être pratique avec de nombreux cas cliniques, interactif et reposant sur une riche iconographie. Les contenus sont susceptibles d'heurter les plus sensibles qui devront se récuser de l'enseignement. Ces supports sont restreints à l'usage des étudiants en médecine, au vu de leur sensibilité, ils ne doivent pas être visionnés dans des espaces publics et/ou en dehors du cadre de votre apprentissage.

1ère partie : **Droit de la santé**

- ⇨ Organisation de la justice en France
- ⇨ La pratique médicale : éthique, déontologie et obligations légales [item 8]
- ⇨ Les responsabilités opposables aux médecins, notion de responsabilité sans faute [item 12 & 5]

2ème partie : **Médecine légale clinique**

- ➲ Victimologie

- ⇨ Sémiologie lésionnelle [item 9]
- ⇨ Certificats médicaux et notion d'ITT [item 8]
- ⇨ Violences entre partenaires intimes : approche multidisciplinaire (médico-légale, psychique et sociale)
- ⇨ Maltraitance à l'encontre des enfants, syndrome du bébé secoué [item 55]
- ⇨ Violences de nature sexuelle [item 10]

- ➲ Thanatologie

- ⇨ Définition légale et aspect juridique de la mort [item 9]
- ⇨ Les causes de décès [item 9]
- ⇨ La levée de corps médico-judiciaire
- ⇨ Sémiologie post-mortem [item 9]
- ⇨ Autopsies médicales et médico-légales [item 9]

- ➲ Identification et anthropologie médico-légale

- ➲ Possibilité d'assister à une session d'autopsie médico-légale au sein de l'Institut Médico-Légal (2h)

Modalités d'évaluation :

1ère session :
Examen écrit d'1 heure sous forme de QCM

Médecine et Méditation Erreur ! Signet non défini. **– 2ème semestre**

Coordonnateurs : Pr François TISON, Pr François SZTARK
francois.tison@chu-bordeaux.fr **–** francois.sztark@chu-bordeaux.fr

Intervenants :
Dr E. MELLET, Pr F. SZTARK, Pr F. TISON, Dr F. VERGNES

Finalité : *« Prendre soin de soi pour mieux prendre soin des autres »*

Objectifs pédagogiques :
- Connaitre les bases médicales et neuroscientifiques de la méditation de pleine conscience.
- S'initier aux pratiques de méditation de pleine conscience et de médecine narrative pour développer des qualités attentionnelles, de conscience de soi, de régulation émotionnelle, de gestion du stress et de communication empathique lors des premiers contacts avec les patients à l'hôpital.
- Prendre conscience de l'importance du récit dans la pratique de la médecine.

Modalités d'enseignement : Etudiants en DFASM 1 admis sur la base du rang de pré-inscription. Vingt étudiants seront définitivement inscrits à la formation. L'enseignement aura lieu **en présentiel exclusif.**

16 heures = 8 séances de 2h d'enseignement théorique et d'initiation pratique inspirées du programme de gestion du stress basé sur la méditation pleine conscience (MBSR, Jon Kabat Zinn, Mass Univ Hosp, USA)

Programme : de 18h30 à 20h30

Séance d'information de groupe (1 heure) - Lundi 8 février 2027
Séance 1 : Principes et pratique de la méditation dans le soin – Lundi 22 février 2027
Séance 2 : L'attention et la présence – Lundi 1er mars 2027
Séance 3 : Les pensées, les émotions et les ressenties – Lundi 8 mars 2027
Séance 4 : Le stress – Lundi 15 mars 2027
Séance 5 : La gestion du stress – Lundi 22 mars 2027
Séance 6 : La communication dans le soin – Lundi 5 avril 2027
Séance 7 : Empathie et compassion – Lundi 12 avril 2027
Séance 8 : Séance de pratique et d'échanges – Lundi 19 avril 2027

Modalités d'évaluation :

Contrôle Continu (5 points) : présence aux séances et participation active aux pratiques en groupe et personnelles.
Épreuve écrite d'1h sur copie (15 points) : questions courtes et/ou analyse d'article.

Références :
- La pleine conscience au service de la relation de soin. Méditer pour mieux soigner. Pr Corinne Isnard Bagnis. De Boeck Supérieur 2017
- Guéris-toi toi-même. Ce que la méditation apporte à la médecine. Pr Saki Santorelli. Les Arènes 2017

Apport de l'anthropologie biologique à la connaissance des populations passées et présentes
2ème semestre

Coordonnatrices : Pre Claire MAJOUFRE, Pre Christine COUTURE
claire.majoufre@chu-bordeaux.fr – christine.veschambre-couture@u-bordeaux.fr

Intervenants :
Dr P. BAYLE, Dr D. CASTEX, Pre C. COUTURE, Dr M. F. DEGUILLOUX, Dr A. DU FAYET DE LA TOUR, Dr Y. HEUZE, Dr S. KACKI, Pre C. MAJOUFRE, Dr B. MAUREILLE, Dr S. ROTTIER

Objectifs pédagogiques :
Offrir aux étudiants en médecine la possibilité de dépasser les frontières de leurs champs disciplinaires pour découvrir l'humain dans sa dimension évolutive et passée. Le regard croisé entre Sciences médicales et Anthropologie biologique ouvrira vers de nouveaux questionnements et de nouvelles pistes de recherche. L'Anthropologie biologique, entre Sciences « dures » et Sciences humaines et sociales donne la possibilité de s'interroger sur la notion de diversité biologique et diversité culturelle à travers les pratiques funéraires. Cet enseignement complémentaire est destiné à donner aux étudiants une autre grille de lecture et d'analyse de l'humain moderne et passé, un modèle original dans le règne animal.

Modalités d'inscription :
- Etudiants en DFASM 1
- Capacité d'accueil maximale : 25 étudiants

Modalités d'enseignement :
Volume horaire total pour l'étudiant(e) : 24h
Programme : le programme comprend 4 volets complémentaires
Les TP sont obligatoires en présentiel sur le campus Bordes à Talence.
Les cours et TP seront dispensés en PRESENTIEL UNIQUEMENT sur les campus Bordes à Talence et Carreire.

Volet 1 : Évolution humaine (4h CM + 2hTP)
- Introduction
- Les premiers représentants du genre *Homo*/De *Homo ergaster* à *Homo sapiens* (2h)
- Les Néandertaliens
- TP Évolution humaine (2h)

Volet 2 : Paléobiologie et paléogénétique (4h CM + 2h TP)
- Les méthodes d'estimation âge et sexe en Anthropologie biologique (2h TP)
- Lien avec la clinique : applications chirurgicales et médico-légales (2h)
- Anthropologie moléculaire (2h)

Volet 3 : Les apports de la morphométrie géométrique à la connaissance de la variabilité de la face et du crâne (6h CM)
- Relations génotype/phénotype, liens avec l'environnement (2h)
- Voies aériennes nasales supérieures (2h)
- Caractéristiques maxillo-faciale des Néandertaliens et des humains modernes (2h)

Volet 4 : Archéothanatologie (6h CM)
- Définition et périmètre de l'archéothanatologie
- Méthodes et exemples (2h)
- Archéo-entomologie (2h)
- Pestes et sociétés humaines : émergence, évolution et transformations bio-culturelles (2h)

Modalités d'évaluation :
Épreuve écrite (1h) : questions rédactionnelles à réponse courte et/ou QCM

Initiation aux stratégies et aux politiques de santé – 2ème semestre Erreur ! Signet non défini.

Coordonnateur : Pr Patrick DEHAIL
patrick.dehail@chu-bordeaux.fr

Intervenants :

Pr P. DEHAIL, Dr B. ELLEBOODE, Dr D. HABOLD, Dr S. QUELET, Dr N. PAREZ, Dr B. DAVILLER, Médecin de l'assurance maladie (Dr N. AGOSTINI), Pr F. ALLA, L. FILLEUL (SPF)

Objectifs pédagogiques :

- Découverte des politiques de santé et de l'organisation du système de santé en France
- Comprendre qui sont les acteurs, leurs missions et leurs interactions
- Apporter à l'étudiant les éléments et les outils pour décrypter les actualités dans le champ de la santé (aspects politiques, tensions hospitalières, déserts médicaux, crises sanitaires, financements, place de la prévention, e-santé, etc.)

Modalités d'inscription :

- Etudiants en Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales 1 (DFASM 1)
- Capacité d'accueil maximale : 10 à 20 étudiants
- Modalités de sélection : pré-inscription avec lettre de motivation avant inscription définitive.

Modalités d'enseignement :

Volume horaire total pour l'étudiant : 22h, 11 séances de 2h

Programme :

11 séances de 2h de débats et de discussions autour d'une actualité dans le champ de la santé.

Le sujet sera abordé de manière interactive : débats, *wooclap*, quizz, jeux de rôle, avec l'apport théorique en lien avec la thématique.
Selon les intervenants et les actualités, plusieurs grandes thématiques phares de la santé publique pourront être abordées :

1-Comprendre l'accès aux soins en France

- Établissements de santé : privés, publics : quelle différence ?
- Démographie médicale : outils pour lutter contre les zones sous denses
- Problématique du premier recours

2- Construire la décision en santé

- Place de la donnée : état de santé de la population
- Anticiper, se préparer et répondre aux crises
- Lobbying et Plaidoyer en santé

3- Prévention et promotion de la santé

- Modèles et théories des changements de comportement
- Individu dans son environnement (modèle socio-écologique)
- Nouveaux paradigmes : interventions probantes, stratégie de marketing social…

4- Financements

- Place de l'Assurance Maladie
- Et les complémentaires santé ?

5- Innovation en santé

Modalités d'évaluation :

Epreuve orale (30 min) : présentation orale

Parcours d'initiation à la recherche en Santé
Unités Enseignement Recherche (U.E.R et stage recherche)

INFORMATIONS

L'enseignement du parcours recherche santé est destiné à renforcer les connaissances scientifiques des étudiants en Médecine, Pharmacie, Odontologie et Maïeutique, pour les préparer réellement à la recherche et leur permettre d'accéder en deuxième année du Master Recherche après validation du second cycle de leurs études de Santé.

La validation de deux UER et d'un stage de recherche, d'une durée de 140 heures minimum et 280 heures maximum, effectué dans un laboratoire labellisé permet, sous réserve de validation du DFASM 3, d'obtenir l'équivalence d'un master 1 (60 ECTS) en vue d'une inscription ultérieure en master 2 à visée recherche.

Inscription à une UER

L'inscription au parcours initiation à la recherche se fait via la plateforme Moodle. Les modalités d'inscription et le lien sont disponibles ici :
sante.u-bordeaux.fr/Espace-etudiant/Tout-sur-vos-etudes/Parcours-recherche/Parcours-Initiation-a-la-Recherche

Si l'UER est choisie comme optionnelle, l'inscription doit être faite avant le **mercredi 9 septembre 2026.**

L'inscription en UER est distincte de l'inscription en Médecine. Les étudiants souhaitant s'inscrire à une UER doivent également se signaler auprès de leur gestionnaire de cursus étudiants des formations médicales lors de leur choix d'UE optionnelle, si l'UER est choisie comme optionnelle.

Inscription au stage recherche

Les étudiants souhaitant effectuer un stage de recherche doivent impérativement s'inscrire via la plateforme Moodle en remplissant la fiche d'inscription au stage de recherche. Les modalités d'inscription et le lien sont disponibles ici :
sante.u-bordeaux.fr/Espace-etudiant/Tout-sur-vos-etudes/Parcours-recherche/Parcours-Initiation-a-la-Recherche

Le programme détaillé des UER ouvertes en 2026-2027 et les modalités du parcours recherche santé et du stage recherche sont disponibles sur le site du Collège Sciences de la Santé :
sante.u-bordeaux.fr/Espace-etudiant/Tout-sur-vos-etudes/Parcours-recherche/Parcours-Initiation-a-la-recherche

Service de gestion des cursus étudiants LMD Santé (Bâtiment 5D – RDC - Porte I)
☏ 05 57 57 13 25
scolarite.lmd.sante@u-bordeaux.fr

Valorisation du parcours de formation

La valorisation du parcours étudiant s'inscrit dans le cadre de la réforme du 2e cycle (R2C) et compte 10% de la note finale du classement général des étudiants en fin de DFASM 3. Les points parcours sont comptabilisés à une valeur maximale de 60.

Le parcours de formation des candidats est examiné par l'université sur la base de la grille nationale figurant en annexe de l'arrêté du 28 septembre 2023 (portant modification de l'arrêté du 21 décembre 2021 relatif à l'organisation des épreuves nationales donnant accès au troisième cycle des études de médecine).

La soumission des points Parcours sera close en Année 1 du DFASM 3 et non possible en Année 2 en cas de redoublement ou auditeur libre.

Référentes de parcours : Pre Claire MAJOUFRE, Dr Marie-Christine BEAUVIEUX

Informations pratiques :

Site du Collège Santé, rubrique points parcours :
https://sante.u-bordeaux.fr/Espace-etudiant/Tout-sur-vos-etudes/Medecine/Points-parcours

Pour toute question :
1/ se référer à la FAQ sur le site du Collège Santé
2/ envoyer un courriel sur la boîte mail dédiée : pointsparcours@u-bordeaux.fr

VALORISATION DU PARCOURS DE FORMATION (PLAFOND FIXÉ À 60 POINTS)

	Elément du parcours	Justificatif	Points
Cursus médecine	Validation d'UE supplémentaire(s) facultative(s)	Attestation de validation de l'UE	10 *(40 points maximum)*
Cursus hors médecine	Validation d'année(s) de formation hors médecine, première année de parcours de formation antérieurs mentionnés aux 1° et 2° de l'article R. 631-1 du code de l'éducation, et première année de diplôme national de licence	Attestation de validation des ECTS	10 points par 60 ECTS validés
	Validation d'une première année de master	Attestation de réussite	40
	Validation d'une deuxième année de master	Attestation de réussite	60
	Validation d'une thèse d'université	Attestation de réussite	60
	Publication d'article(s) dans une revue à comité de lecture	Référence de l'article publié	10
Engagement étudiant *Seul un de ces trois éléments peut être valorisé à hauteur de 40 points. En cas de cumul, le (ou les) UE supplémentaire(s) est(sont)*	Validation d'une UE d'engagement associatif (activité bénévole, fonctions électives...) (1)	Attestation de validation de l'UE	40
	Validation d'une UE d'engagement pédagogique (tutorats universitaires, recherche en pédagogie...)	Attestation de validation de l'UE	40
valorisée(s) à hauteur de 10 points, chacune correspondant à l'élément de parcours « Validation d'UE supplémentaire(s) facultative(s) »	Validation d'une UE d'engagement social ou civique, notamment : - une activité au titre d'un engagement à servir dans la réserve opérationnelle prévue à l'article L. 4211-1 du code de la défense (1) ; - un engagement de sapeur-pompier volontaire prévu à l'article L. 723-3 du code de la sécurité intérieure (1) ; - un engagement de service civique prévu au II de l'article L. 120-1 du code du service national (1) ; - un contrat de volontariat dans les armées prévu à l'article L. 121-1 du code du service national et à l'article L. 4132-11 du code de la défense (1).	Attestation de validation de l'UE	40
Expérience professionnelle	Expérience professionnelle réalisée dans tout domaine hors champ de la formation en santé	Attestation de l'employeur	10 points/70h ou 20 points/140h *(30 points maximum)*
Mobilité *Les stages de mobilité peuvent se cumuler*	Stage mobilité courte hors subdivision* (durée minimale d'un mois) (1) * *La mobilité est possible au sein d'une même subdivision si celle-ci comprend plusieurs UFR de médecine*	Attestation de validation de stage	15
	Stage mobilité courte internationale (durée minimale d'un mois)	Attestation de validation de stage	20
	Stage ERASMUS d'un semestre	Attestation de validation de stage	40
	Stage ERASMUS de deux semestres	Attestation de validation de stage	60
Linguistique *Les compétences linguistiques peuvent se cumuler*	Niveau de langue B2 (anglais ou autre)	Attestation de résultats	10
	Niveau de langue C1 (anglais ou autre)	Attestation de résultats	20
	Niveau de langue C2 (anglais ou autre)	Attestation de résultats	30

Organisation des examens des études médicales :

DFASM 1

Consignes d'examen

Sans login et mot de passe, l'étudiant est considéré comme absent et aura zéro.

L'étudiant doit :

- **Être présent dans la salle d'examen une demi-heure avant** le début des épreuves
- **Se placer au numéro de table** qui lui est attribué.
- **Poser la carte étudiant**

L'étudiant ne doit pas détenir de porte-documents, sac ou matériel susceptible de contenir des cours ou informations similaires. L'usage des calculatrices est interdit.

Les casques normalement destinés à isoler du bruit, ainsi que tout support vestimentaire, susceptibles de dissimuler des moyens d'information ou de communication, sont interdits et tout objet connecté (montres, portables…) doivent être éteints et rangés dans les sacs. **Les sacs doivent être déposés dès l'entrée dans le centre d'examen**.

Tout étudiant porteur de documents en cours d'épreuve (même s'il ne les consulte pas) ou surpris en flagrant délit de communication est passible de sanctions disciplinaires.
La fraude ou tentative de fraude peut entraîner pour l'intéressé la nullité de l'épreuve et une convocation devant la section disciplinaire de l'Université de Bordeaux.

L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente :

- **Après la publication du numéro de l'épreuve donnant l'accès à l'épreuve électronique**
- **Après la distribution des sujets papier et ce quel que soit le motif du retard.**

Les étudiants ne quitteront pas la salle avant au moins une heure de présence. L'absence non justifiée d'un candidat à une ou plusieurs épreuves écrites est sans recours. Elle est assimilée à la remise d'une copie blanche et notée zéro.
L'absence d'un étudiant à un contrôle continu et/ou ED de LCA ne sera considérée qu'en cas de force majeure et devra être justifiée par un certificat médical à fournir sous 48 heures à la scolarité.
Dans le cas contraire, cette absence sera assimilée à la remise d'une copie blanche et notée zéro.

A la fin de l'épreuve,

- Les candidats doivent se signaler en silence et attendre à leur place.

Les candidats doivent poser leur stylo et se tenir debout silencieux pendant le ramassage et la comptabilisation des copies.

- Les nouvelles modalités d'examen théorique de type EDN, comprendront pour chaque module, quatre contrôles continus (CC) réalisés à distance sous des formats docimologiques variés d'une durée de 30 minutes maximum. Ces contrôles continus compteront pour 20 % de la note finale.

- Une épreuve terminale (ET) sur tablette pour chaque module pouvant mélanger dossiers progressifs (DP), mini-DP ou Key Feature Problems (KFP) mais n'excédant pas 60 (+/-5) questions au total.
- Chaque épreuve terminale comptera pour 80 % de la note finale.

Les examens et les contrôles continus porteront, que sur les connaissances de rang A et B du référentiel des items EDN.

Les sessions de rattrapage pourront être organisées à l'oral si le nombre d'étudiants est réduit.

Surveillance

La surveillance des épreuves écrites est assurée par les soins et sous la responsabilité des professeurs ou de leurs collaborateurs ayant assuré l'enseignement.
Le personnel administratif est chargé de l'organisation matérielle des examens.

Délibérations

Les enseignants se réunissent en jury : les notes sont alors arrêtées. Elles sont définitives, aucune révision ne peut avoir lieu sauf erreur matérielle constatée.

LE JURY EST SOUVERAIN ET SES DECISIONS SONT SANS APPEL

LES 4 ME FONDAMENTAUX (ALDVG – HGEM – NS – CVT)

Les nouvelles modalités d'examen théorique de type EDN comprendront pour chaque module :

- **Une série de 4 contrôles continus** (CC) réalisés **à distance** et composés de 15 à 25 questions sous des formats docimologiques variés. Le CC sera validé si l'étudiant obtient une moyenne ≥ 12/20. Un CC validé permettra l'attribution de 0.5 point, soit 2 points au maximum pour les 4 CC (plafonné à 10 % de la note finale).

Ces contrôles continus se tiendront en distanciel. Une fois publiées, les notes des CC sont non modifiables sauf erreur matérielle.

- **Une épreuve terminale** (ET) sur tablette **en présentiel** pour chaque module pouvant mélanger dossiers progressifs (DP), mini-DP ou Key Feature Problems (KFP) ou TCS mais n'excédant pas 60 (+/-5) questions au total. L'ET permettra l'attribution de 18 points au maximum, soit 80 % de la note finale
- Les ET et les CC porteront sur les connaissances de rang A et B du référentiel des items EDN.

La règle de calcul pour chaque module sera donc la suivante : ET noté sur 18 et CC sur 2 permettant d'obtenir une noté finale sur 20.
En cas d'absence non justifiée dans les 48h, la note finale sera recalculée en fonction du nombre de CC réalisé.
Sans justificatif, la note 0 sera attribuée.

ECOS : Examen Clinique à Objectif Structuré
Une épreuve pratique d'évaluation des compétences sera organisée pendant l'année universitaire.
Elle comportera un parcours de **5 ECOS.**
La moyenne obtenue à la session 1 comptera pour 20% de la note finale du certificat de compétence clinique (DFASM 1 : 20%, DFASM 2 : 30%, DFASM 3 : 50%)
Les ECOS facultaires de DFASM 1 participeront également à la validation de l'année.
En l'absence de validation à la session 1, une session de rattrapage (session 2) en format ECOS sera réalisée à l'hôpital.
Conditions de validation des ECOS pour la validation de l'année :
En session 1 : si l'étudiant obtient une moyenne ≥ 10/20 à 5 ECOS et/ou valide 2 ECOS sur 5
En session 2 : si l'étudiant obtient une moyenne ≥ 10/20 et/ou valide 1 ECOS de rattrapage sur 2

LE ME COMPLEMENTAIRE (*)

En session 1 : L'examen théorique se déroulera sur copies papier, grilles QCM à lecture optique et autres consignes des coordonnateurs (CC, oral, mémoire, etc…).
En session 2 : L'enseignant coordonnateur est libre d'organiser un oral et/ou un écrit en fonction du nombre d'étudiants invalidés.

Conditions particulières de la validation de la LCA

Une seule session sera organisée.
La note moyenne des 6 ED sera reporté pour la validation de la LCA du DFASM 2 (Cf page 38).
En cas de redoublement, l'étudiant repassera tous ses ED.
En cas d'absence, vous devrez fournir un justificatif dans les 48h, la moyenne des ED sera calculée avec les ED réalisés.
Sans justificatif, la note 0 sera attribuée.

2ème session

Les étudiants non admis à la 1ère session repasseront, à la 2ème session, toutes les épreuves non validées. **Les notes des CC ne seront pas prises en compte**.
La note sera composée de 100% de l'ET qui sera composé de 60 +/-5 questions sous la forme de DP ou mini DP ou KFP et de questions isolées.

Les sessions de rattrapage pourront être organisées sous forme d'oral en fonction du nombre d'étudiant.

Les étudiants ne peuvent bénéficier dans un module que de **deux sessions d'examens par an**.

La situation des étudiants absents en partie ou en totalité à l'une des deux sessions pour cas de force majeure sera examinée en délibération.

Si les motifs invoqués sont expressément reconnus comme "cas de force majeure", des épreuves pourront être exceptionnellement organisées dans un délai minimum de 15 jours après la clôture de la 2ème session.

En DFASM 1, pour être admis, l'étudiant devra valider (note ≥ 10/20) – 40 ECTS

- **Quatre modules d'enseignements fondamentaux**
  - **ME Appareil Locomoteur, Dépendance, Vieillissement, Gériatrie** (7 ECTS)
  - **ME Neuro-Sensoriel** (7 ECTS)
  - **ME Cardiovasculaire et Thoracique** (7 ECTS)
  - **ME Hépato-gastro-entérologie, Endocrinologie, Métabolisme** (7 ECTS)
  - **Les ECOS facultaires**
- **Un module d'enseignement complémentaire** (4 ECTS)
- **Les stages hospitaliers** (8 ECTS)

L'évaluation et les commentaires du stage seront pris en compte lors de la délibération.

Absences (CC – ET – ECOS – STAGES – MEC – LCA)
En cas d'absence, un justificatif devra être envoyé par mail à la scolarité dans les 48h. Passé ce délai, l'absence sera comptabilisée 0 et aucun justificatif ne sera pris en compte.

Redoublement

A l'issue de la 2ème session, les étudiants qui n'ont pas validé la totalité des ME redoublent. Lors du redoublement, ils doivent représenter :

- tous les ME
- tous les stages hospitaliers
- les ECOS

Le ME complémentaire validé en DFASM 1 restera acquis.

*** Dispositions particulières**

Tout étudiant de DFASM 1, n'ayant pas validé le module d'enseignement complémentaire, sera autorisé à s'inscrire en DFASM 2 **avec une dette**.
Dans ce cas, en DFASM 2, l'étudiant devra choisir et valider un ME complémentaire de DFASM 1 après le choix des DFASM 1 et selon les capacités d'accueil.

Les étudiants devront valider au cours du DFASM 1 puis du DFASM 2, deux modules d'enseignement complémentaire. **Ces deux modules devront être validés à la fin du DFASM 2 pour passer en DFASM 3.**
Il n'est pas autorisé de conserver une « dette » de module d'enseignement complémentaire en DFASM 3.

Exclusion

Article 17 de l'Arrêté du 8 avril 2013.

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de six inscriptions en vue du diplôme de formation approfondie en sciences médicales et une des années d'études (M1, M2, M3) ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions.

Modalités pratiques et validation des stages et des gardes

Durant l'année universitaire, vous devez effectuer 5 stages hospitaliers (dont un l'été).

En application de l'arrêté du 8 avril 2013, relatif à la deuxième partie du deuxième cycle des études médicales, la validation du stage tient compte :

- de l'assiduité des étudiants, leur comportement, la qualité des observations médicales qui leur sont confiées et, le cas échéant, l'exposé effectué au cours de ce stage ;
- de la vérification de l'acquisition d'un certain nombre de compétences, à la faveur d'ECOS de stage dont la mise en place a été fortement recommandée aux responsables des terrains de stages.

Vous devez avoir validé 25 gardes à la fin du DFASM, un minimum de 15 gardes du CHU et 10 qui peuvent être des astreintes pédagogiques.

Afin d'éviter une non validation du Diplôme de Formation Approfondie, **il est nécessaire d'avoir réalisé 18 gardes (10 du CHU et 8 pédagogiques) en fin de DFASM 2.**

Vous pouvez visualiser votre nombre de gardes du CHU sur l'application GTMed ainsi que sur Moodle UB.

Il est rappelé que conformément au décret n° 2014-674 du 24 juin 2014, *« les étudiants hospitaliers en médecine ne doivent pas participer aux gardes la veille d'un examen »,* mais ils ne sont pas dispensés de stage sauf avis favorable du chef de service.

GARDES et ASTREINTES PEDAGOGIQUES

Les gardes rémunérées sont gérées et attribuées par le CHU. Pour toute demande concernant ces gardes : dam.etudiants@chu-bordeaux.fr
Les astreintes pédagogiques sont gérées par le bureau des stages hospitaliers. Les coupons originaux de ces astreintes sont à déposer au bureau, Bat 5D, porte D, 146 Rue Léo Saignat 33076 Bordeaux Cedex (ou dans la boite aux lettres située juste devant la porte).

AFFECTATIONS

Les étudiants sont répartis en 4 groupes (A – B – C – D).
Ils doivent choisir leur lieu de stage en fonction du module d'enseignement conformément à la répartition des groupes (p. 24).

Ce choix s'effectue en ligne : un identifiant et un mot de passe sont nécessaires pour s'y connecter. Le lien de connexion, l'identifiant et le mot de passe vous seront communiqués sur votre boite mail institutionnelle.

L'affectation est DEFINITIVE et ne pourra faire l'objet de changements
Durant une possible semaine « *OFF* » : l'étudiant n'est pas en congé ; il peut être appelé, par exemple, pour effectuer une garde ; il doit se rendre aux cours proposés en stage ou aux évaluations de stage.

Tous les étudiants doivent être présents le 1er jour du stage pour recevoir toutes les informations sur le déroulement de celui-ci. Pour les stages délocalisés, selon les possibilités du service, une visio sera organisée.
La répartition en semaine « on » / « off » dans les services proposant cette organisation est fixée par le responsable du service au plus tard le premier jour de stage. A défaut ou dans les cas exceptionnels, cette répartition s'effectue en lien avec les externes.

STAGES DÉLOCALISÉS

Nous proposons des stages délocalisés dans les CH de la Côte Basque, de Pau, de Mont de Marsan, de Dax, d'Agen et de Périgueux pour les étudiants de DFASM 1 et DFASM 2 (offre variable selon module).
Les stages sont d'une durée de 11 semaines.
Chaque étudiant peut effectuer tous ses stages annuels délocalisés à condition que son classement lui en permette l'accès.
L'enseignement et les contrôles continus se font en distanciel, les examens en présentiel sur le site de la faculté de Bordeaux.
La veille et le lendemain d'un examen, la journée de stage est banalisée pour les étudiants en stage délocalisé.
Le choix se fera sur DIOSEL.
En fonction de l'offre, les étudiants pourront effectuer des gardes ou demi-gardes localement. Ces dernières seront rémunérées, dans la limite de 8 gardes délocalisées par an, par étudiant.
L'hébergement ne sera pas pris en charge. Des fiches d'information sont consultables sur Moodle UB.

STAGE D'ÉTÉ

Le stage d'été peut s'effectuer en juillet ou en août au CHU, dans un laboratoire, dans un autre établissement public ou privé hors subdivision Nouvelle Aquitaine, dans les ESPIC (établissements de santé privés d'intérêt collectif), chez un médecin généraliste, dans les structures médico-sociales, à l'étranger et/ou dans les DOM-TOM.

Un classement au mérite à partir des notes des examens tablettes de la 1ère session du premier semestre (hors CC) est effectué pour tous les étudiants.

Toutes les demandes de stage seront examinées par la commission des stages d'été.

Un certain nombre d'étudiants étant nécessaire au CHU pendant l'été, la commission en tiendra compte en fonction du nombre de demandes de stages.

La procédure pour effectuer votre demande de stage d'été sera réactualisée en début d'année. Un message d'information vous sera adressé courant octobre avec toutes les procédures et le calendrier des démarches.

Pour une demande de stage d'été dans les TOM (actuellement limité à Nouvelle-Calédonie et Polynésie), en raison du calendrier différent, vous pouvez contacter le service concerné dès la rentrée pour connaître les démarches : **secretariat.dom-tom@u-bordeaux.fr**

ÉVALUATIONS

L'étudiant doit obligatoirement évaluer le stage dans lequel il se trouve pour participer au choix suivant (l'anonymat est garanti). Toute modification de cette évaluation restera accessible jusqu'à la fin du stage en cours. Il est important de la compléter jusqu'au dernier jour du stage.
L'étudiant doit s'assurer qu'avant la fin de stage l'enseignant ait effectué la validation de son stage sur Diosel. Cela relève de la responsabilité de l'étudiant.
La validation du stage par les enseignants peut être sous forme d'évaluation des compétences lors d'un court examen clinique objectif structuré (1 ou 2 stations).

Un stage non évalué est considéré comme non validé et expose donc l'étudiant à une non validation de l'année.
L'évaluation et les commentaires des stages seront pris en compte lors de la délibération.

RAPPEL SUR LES PERIODES DE STAGE HOSPITALIER ET LES ASTREINTES / GARDES PEDAGOGIQUES :

Selon le choix du chef de service / responsable, les périodes de stages peuvent être organisées, du lundi au vendredi, tous les matins ou en journée continue (jusqu'à 16h) une semaine sur deux.
Lorsque l'organisation correspond à des demi-journées, la durée des matinées de stage ne doit pas dépasser 5h. Si, pour des raisons de service (bloc, visite tardive, staff, etc....), l'horaire de fin de stage va au-delà de 13h, ces périodes seront d'emblée considérées comme des journées continues et non plus comme des matinées.
D'autres organisations peuvent être proposées du fait de contraintes particulières dans certains services (urgences, soins intensifs, autres...). Si ces organisations conduisent à des périodes cumulées de stage dépassant 5 demi-journées par semaine ou si les horaires dépassent les créneaux proposés, ces périodes de stage supplémentaires peuvent être, soit récupérées, soit donner lieu à validation d'astreintes pédagogiques. Celles-ci seront comptabilisées, en cumul des gardes officielles rémunérées. Les étudiants pourront faire valoir au maximum 10 gardes pédagogiques sur les 25 nécessaires pour valider cette UE.
Ces périodes de stage supplémentaires ne peuvent pas être imposées aux étudiants. Elles sont proposées sur la base du volontariat.

Barème et procédure :
Un temps supplémentaire de stage le matin (dont le samedi), l'après-midi ou en soirée (jusqu'à 22h) ouvre droit à la validation d'une demi-astreinte pédagogique. Le samedi après-midi ouvre droit à une astreinte pédagogique.
Les étudiants font signer un coupon d'astreinte pédagogique au responsable de stage et le remettent au bureau des stages hospitaliers de la faculté.

DÉMARCHES EN CAS D'ABSENCE EN STAGE

Toute absence en stage (hors congés annuels déclarés auprès du CHU) doit être justifiée par un **arrêt de travail.** L'arrêt de travail doit couvrir toute la période de l'absence. Si l'absence est prolongée, un arrêt de travail de prolongation est à fournir. Aucun autre justificatif ne sera accepté.

Les arrêts de travail sont **à transmettre au plus vite par mail au bureau des stages : stageshospitaliers@u-bordeaux.fr ainsi qu'à la Direction des Affaires Médicales du CHU de Bordeaux : dam.etudiants@chu-bordeaux.fr**

Il revient à l'étudiant de prévenir le service de son absence.

En cas d'absence non justifiée, l'étudiant s'expose à une invalidation de son stage.

Toute absence non justifiée (hors arrêt maladie et droit aux congés annuels) sera signalée à votre employeur (le CHU de Bordeaux) qui se réserve le droit d'appliquer une retenue partielle ou totale sur votre salaire.

STAGES NON VALIDÉS ET GARDES NON REALISÉES

Un étudiant qui ne valide pas un stage (en totalité ou partiellement) devra le rattraper pendant l'année sur une autre période en fonction des possibilités d'accueil des services (les dates, la durée de ce stage ainsi que le service hospitalier seront déterminées par le coordonnateur de l'année). Si le stage de rattrapage ne peut s'effectuer pendant l'année, il sera effectué pendant le mois d'été travaillé en sus du stage d'été.

De plus, toute absence non justifiée à une garde est susceptible d'entraîner la saisine du Conseil de discipline de l'Université.
Une absence d'une durée supérieure à la moitié du stage, quel qu'en soit le motif, entraîne la non validation de celui-ci et l'organisation d'un stage de rattrapage, dont la durée et les modalités sont fixées par les coordonnateurs d'année. Les absences doivent être justifiées.

RESERVE MILITAIRE
Les étudiants hospitaliers : 10 jours ouvrés par an maximum avec maintien de la rémunération par le CHU de Bordeaux à positionner, de préférence ; sur la semaine OFF.

Indépendamment, au niveau de l'UFR, des sanctions automatiques ont été votées. Elles sont indépendantes des décisions du Conseil de discipline de l'Université :

- **Une absence non justifiée à 1 garde**

Un étudiant qui n'assure pas sa garde, en dehors d'un cas de maladie ou de force majeure, sans se faire remplacer, devra faire **deux semaines supplémentaires de stage** pendant le stage d'été, l'après-midi.
L'étudiant se verra déclassé pour le choix de stage ultérieur. De plus, l'étudiant sera porté sur une liste de réservistes pendant une période maximale de 3 mois à partir de la date de sa dernière garde non effectuée.
L'étudiant pourra ainsi être sollicité par les affaires médicales pendant la période définie pour remplacer, si nécessaire, un étudiant ne pouvant assurer une garde programmée.
L'étudiant pourra être sollicité au maximum trois fois sur une période de 3 mois de réserve pour effectuer ce type de remplacement.
Les périodes de congés seront respectées et exclues de la période de réserve.

En cas de non-respect de cette mesure, l'étudiant s'exposera à une convocation devant le Conseil de discipline et à un risque d'exclusion des études médicales.

- **Une absence non justifiée à 2 gardes** aura pour conséquence la non validation du stage sans possibilité de rattrapage entraînant le redoublement de l'année en cours.

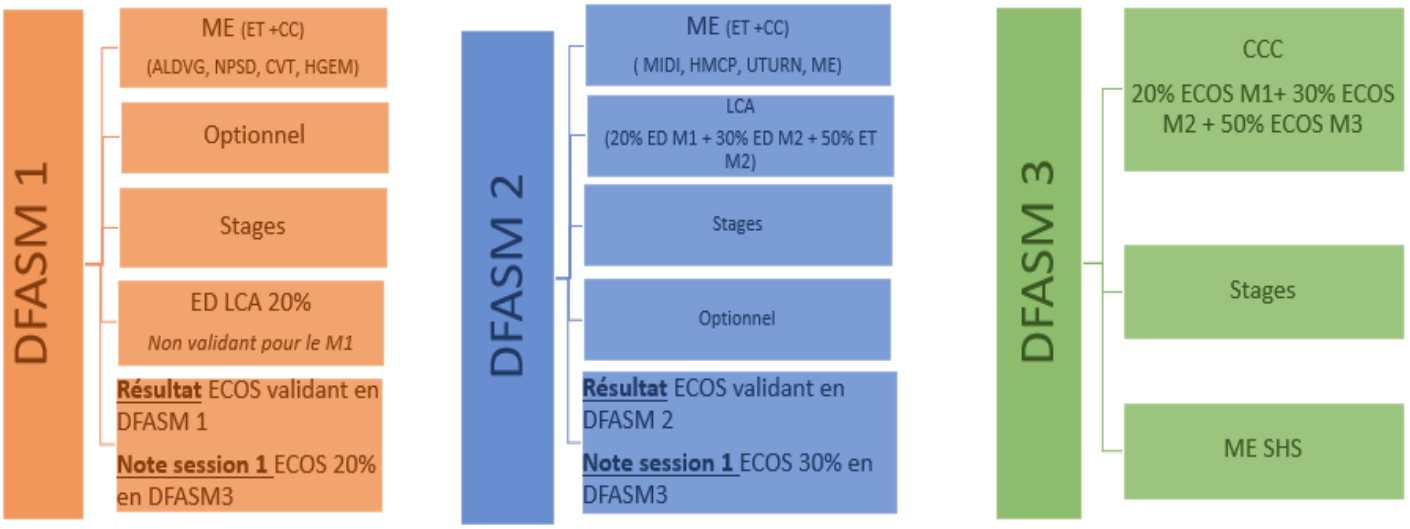
- **Un stage non validé et deux gardes non prises et/ou une absence non justifiée à trois gardes** entraîneront systématiquement **la saisine du Conseil de discipline de l'Université** (les sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion des études médicales).

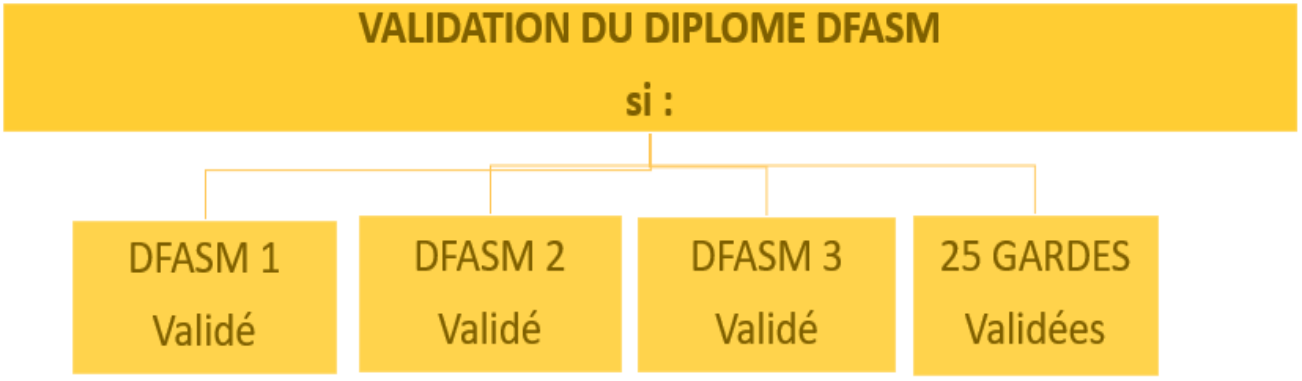
Toute absence non justifiée (hors arrêt maladie et droit aux congés annuels) sera signalée à votre employeur (le CHU de Bordeaux) qui se réserve le droit d'appliquer une retenue partielle ou totale sur votre salaire.

Modalités d'accès au 3ème cycle des études médicales

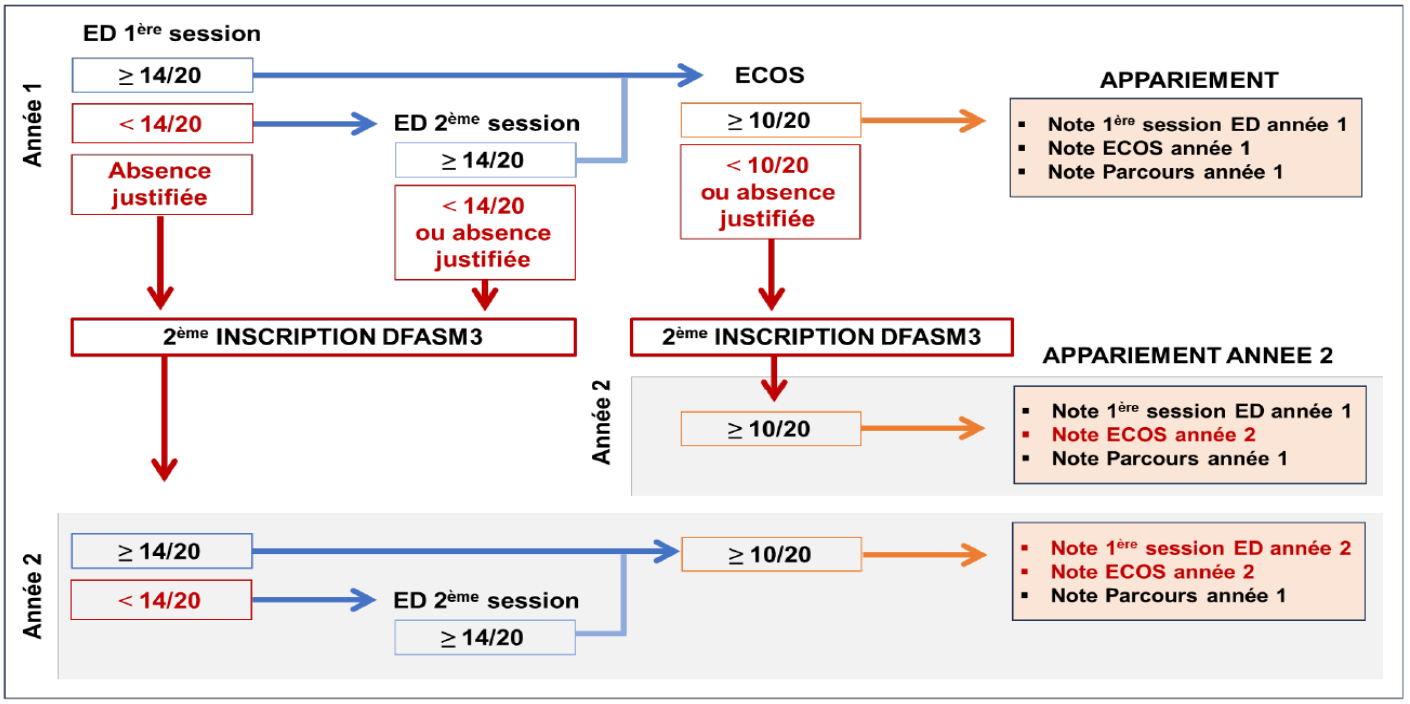
Pour pouvoir accéder au 3ème cycle, vous devez avoir validé le DFASM (Diplôme Approfondi en Sciences Médicales) et avoir validé le Parcours National (EDN + ECOS + Point Parcours *(facultatif)*).

Le DFASM (Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales)
La validation des 3 années d'externat soit : le DFASM 1 + DFASM 2 + DFASM 3.

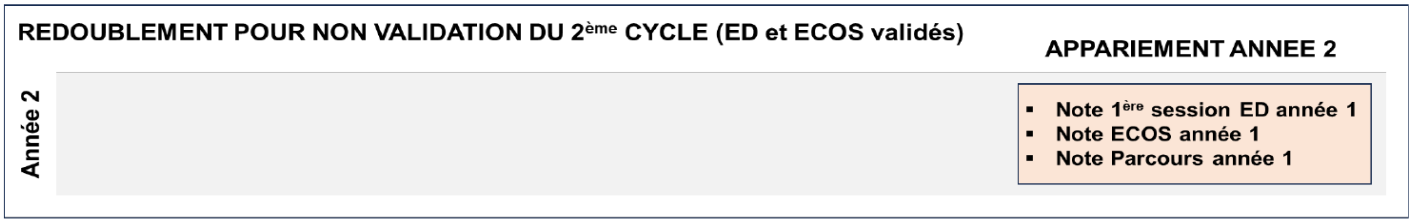


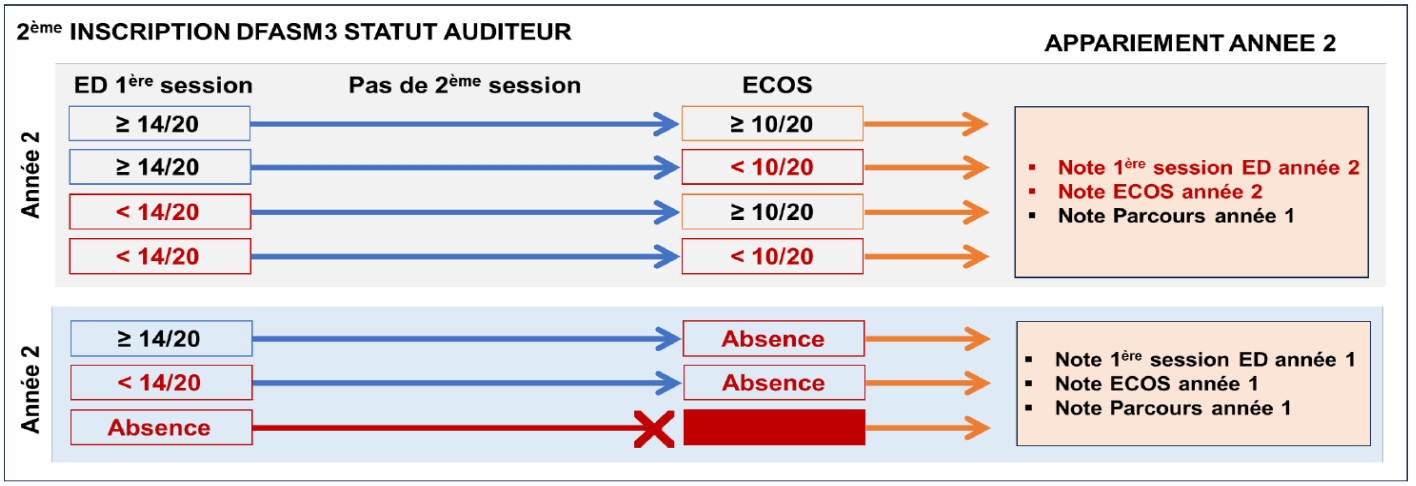


Le Parcours National (EDN + ECOS + Point Parcours *(facultatif)*) :



Si absence justifiée ou non validation ED ou ECOS en année 2 → *3ème inscription possible sur dérogation*





UFR

Sciences Médicales

COLLEGE SCIENCES DE LA SANTE

université de BORDEAUX

Livret des Enseignements

DFASM 2

Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales

2ème Année

Année universitaire 2026-2027

UFR

Sciences Médicales

Le mot des Coordonnateurs d'année et du Doyen

Bienvenue en DFASM 2, deuxième année du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales.

Vous bénéficiez d'un enseignement intégré pour mieux profiter de vos stages à l'hôpital par l'acquisition durant la même période des bases théoriques de la pathologie médicale.

Votre accès au 3ème cycle des études médicales dépendra de vos résultats à un examen dématérialisé national (EDN), une évaluation des compétences par des examens cliniques objectifs structurés (ECOS), un parcours personnalisé pour aboutir finalement à la procédure nationale d'appariement dématérialisé qui vous permettra de choisir le lieu et le domaine de votre formation de 3ème cycle.

Avec le positionnement de l'EDN en début de 6ème année, cette année de DFASM 2 est donc fondamentale. Pour vous préparer au mieux, une organisation pédagogique s'est mise en place, basée sur de l'entrainement avec 6 contrôles continus (CC) par module. Ces CC sont suivis d'ED post-CC où sont corrigés les CC en se basant sur vos résultats obtenus et qui comportent des rappels de points importants pour la compréhension. Certains modules sont clos par une ou plusieurs conférences de révision pré-partiels. Le format des stages a également évolué, avec la possibilité, selon le choix du responsable de stage, de garder des stages quotidiens le matin, du lundi au vendredi ou de passer à un format en journée continue, en alternant les semaines. Vous serez évalués à la fois sur vos connaissances et sur vos compétences en stage et par des Examens Cliniques Objectifs Structurés (ECOS) organisés au sein des services. Vous aurez également accès à des stages délocalisés dans des Centres Hospitaliers Généraux de Nouvelle Aquitaine.

Le but ultime de votre formation est la prise en charge des patients. Dans les services hospitaliers où vous serez accueillis, faites preuve de respect et de compassion à leur égard. Il est important que vous gardiez à l'esprit que vous êtes soumis au devoir de réserve et au secret médical, pendant et en dehors du temps de travail. Respectez également les équipes paramédicales et médicales qui vous encadreront. Votre gentillesse, votre curiosité scientifique et votre disponibilité seront les meilleurs atouts pour des stages réussis.

Dans certains stages des photographies des patients notamment lors d'interventions chirurgicales sont réalisées par l'équipe soignante. Cette démarche fait partie du dossier patient, avec l'accord de celui-ci. En revanche il est strictement interdit de réaliser des photographies au sein des stages pour son usage personnel que ce soit des patients ou du personnel. Ces enregistrements n'ont pas vocation à rester sur les smartphones ou ordinateurs des étudiants et ne doivent en aucun cas être diffusé sur des réseaux sociaux même en publication éphémère.
Cela serait une violation du secret professionnel et du droit à l'image.

Les personnels enseignants et administratifs de l'Université et du CHU feront tout leur possible pour vous offrir les meilleures conditions de travail. Cependant, le nombre d'étudiants en DFASM 2 et la mise en place de la nouvelle maquette pédagogique ainsi que les nouvelles modalités d'examen rendent nécessaire la compréhension et la motivation de toutes et de tous. Nous comptons sur votre aide pour que cette année de travail et de formation soit profitable à tous.

Bon courage

Professeure Hannah KAMINSKI
Professeur Jérome HARAMBAT
Coordonnateurs du DFASM2

Professeurs Patrick DEHAIL et Igor SIBON
Vice-Doyens
Faculté de Médecine de Bordeaux

Professeur Pierre MERVILLE
Doyen
Faculté de Médecine de Bordeaux

Lutte contre le harcèlement et les violences

Afin de favoriser un climat d'études sain et respectueux, propice à l'épanouissement de toutes et tous, mais aussi dans l'objectif de lutter contre toute forme de discrimination [raciste, sexiste, liée à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre ...], d'intimidation et de violence, l'UFR Sciences Médicales affirme sa volonté de tout mettre en oeuvre pour que les victimes soient écoutées et accompagnées dans leurs démarches. Des moyens sont mis en place au sein de l'Université et de notre UFR pour recevoir votre parole, vous diriger vers des personnes ressources si vous en ressentez le besoin, et vous accompagner dans vos démarches juridiques. Des mesures concrètes sont prises contre les personnes suspectes d'avoir commis ces agressions ou tout autre acte discriminant, quel que soit leur statut.

L'université de Bordeaux s'engage à vous offrir des conditions d'études et de vie sur le campus optimales. Au travers de son règlement intérieur, l'établissement rappelle aux membres de la communauté universitaire leurs droits et devoirs. Le respect de ces dispositions garantit le bon ordre au sein de l'établissement et la cohésion des étudiants et des personnels. A ce titre, nous vous rappelons que le bizutage est interdit, notamment lors des événements festifs et des moments d'intégration.
Si vous avez été victime ou témoin d'actes humiliants ou dégradants, la Cellule d'écoute, de veille et de signalement (CEVS) se tient à votre disposition.
Par le biais de la cellule, vous pourrez bénéficier d'une écoute et d'un accompagnement, assurés par un cabinet de psychologie. Les éléments communiqués à la CEVS sont confidentiels et peuvent, si nécessaire, donner lieu à toute mesure de traitement utile.

Si vous êtes victime ou témoin d'une agression sexiste ou sexuelle, ou d'un acte discriminant, nous tenons à ce que vous sachiez que nous sommes de votre côté. N'hésitez pas à nous le signaler. Notre objectif commun est de faire cesser ces violences encore trop présentes à l'hôpital comme à la faculté.

Si vous êtes victime ou témoin de tels comportements punis par la loi, plusieurs moyens sont à votre disposition pour le signaler :

- **La cellule de veille contre le harcèlement sexuel, les violences sexistes et homophobes à l'Université** : une cellule de veille et de signalement existe à l'Université de Bordeaux. Lieu d'écoute, d'orientation et d'accompagnement des victimes ou des témoins, elle répond concrètement et en toute confidentialité aux situations dont elle est saisie et agit pour prévenir et dissuader tout comportement abusif. Contacts étudiants : celluledeveille.etudiant@u-bordeaux.fr
  https://www.u-bordeaux.fr/campus/citoyennete-et-vivre-ensemble/Harcelement-discriminations-et-violences
- **Le site du Collège Santé** : un signalement anonyme pourra être effectué sur le site du Collège Santé à l'adresse suivante : signalement.college.sante@u-bordeaux.fr dont les élus étudiants seront destinataires. Ils feront une analyse des faits signalés et les transmettront, le cas échéant, aux coordonnateurs d'années afin que des mesures soient prises.

- **Au CHU,** un dispositif de signalement des violences entre professionnels s'est mis en place. Chaque professionnel, quel que soit son statut (médical, non médical, étudiant) peut remplir un formulaire dédié disponible sur le portail du CHU :
  Il est disponible directement sur le portail intranet du CHU, via le lien et/ou le QR code suivants (**aussi accessibles depuis un téléphone mobile**) :
  https://iia.chu-bordeaux.fr/prog/openpage.php?idCor=Cor_556d3e7af9ece9f64bf4c74c6325074a

  Chaque signalement est transmis de façon sécurisée à une cellule de recueil composée d'un nombre limité de personnes soumises au secret professionnel. Le signalement peut être anonyme. Toutefois, pour faire l'objet d'un traitement adapté, l'identité de l'auteur du signalement doit être précisée, qu'il soit victime ou témoin des faits rapportés

- **Portail de signalement Police ou Gendarmerie** #NeRienLaisserPasser : ce portail vous assure un accueil personnalisé et adapté par un policier ou un gendarme. Il est disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. La discussion interactive instantanée permet un échange individualisé avec un policier ou un gendarme spécifiquement formé à la prise en charge des victimes de violences sexuelles et sexistes.
  https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/Infos-pratiques/Signalement-des-violences-sexuelles-et-sexistes

- **Centre national d'appui à la qualité de vie des étudiants en santé (CNA) :** cette structure de coordination a pour mission de favoriser la qualité de vie des étudiants en santé en proposant des interventions et des soutiens adaptés.
  soutien@cna.fr – 21 rue Descartes – 75350 Paris Cedex 05 – tél : **0 800 724 900**

- **Espace santé étudiants** : ese@u-bordeaux.fr – 22, avenue Pey-Berland, 33600 Pessac, Tram B, arrêt Doyen Brus – tél. : 05 33 51 42 00

- **Service de santé au travail** – tél. : **05 40 00 60 60** ou **05 40 00 37 11** - 16, avenue Léon Duguit, 33600 Pessac, Tram B, arrêt Doyen Brus

- Vous pouvez aussi contacter directement, par mail, **votre coordonnateur d'année**

- **Violences sexistes et sexuelles : 3919** https://lannuaire.service-public.fr/centres-contact/R17892

- **Numéro national de prévention au suicide : 3114** https://3114.fr/

Promotion « Pr Jacques Sénégas » 1938-2025

Né le 10 octobre 1938 à Béziers, Jacques Sénégas, ancien étudiant de l'école du service de santé des armées de Bordeaux (Santé Navale), a été nommé Professeur des Universités en janvier 1970 et Chef de Service en Chirurgie Orthopédique en 1978.

Il était un élève du Professeur Louis Pouyanne, grande figure de la chirurgie bordelaise à l'origine du Centre de Traumatologie de l'Hôpital Pellegrin, l'un des tous premiers en France.

Le Professeur Sénégas a été un précurseur dans la chirurgie de la colonne vertébrale.
Il fut le premier en France à en faire une spécialité à part entière, branche de la chirurgie orthopédique et y consacra sa vie professionnelle.

Il a été le fondateur de l'école bordelaise de chirurgie du rachis, de renommée internationale, dont sont issus de nombreux élèves, en France comme à l'étranger.
Chirurgien très adroit et précis, le Pr Sénégas était aussi passionné par l'enseignement.
Il fut un très grand anatomiste et a enseigné cette discipline en première année de médecine.
Les étudiants se bousculaient pour assister à ses cours magistraux et le voir dessiner au tableau.
Dans cette discipline très académique il sut également être novateur en développant l'anatomie fonctionnelle et la biomécanique de l'appareil locomoteur, notamment de la colonne vertébrale.

Grand sportif - 5ème dan au judo, joueur de rugby de l'équipe première du CA Béglais et international junior.
Il s'est beaucoup impliqué dans la prévention des traumatismes cervicaux dans le rugby.

Le Pr Jacques Sénégas est décédé le 21 février 2025, à l'âge de 86 ans. Grâce à son héritage, Bordeaux reste une référence dans la chirurgie de la colonne vertébrale.

Sommaire

Renseignements pratiques 8
Informations importantes 11
Étudiants à besoins spécifiques 13
Bureau Mobilité Internationale 14
Contrat d'engagement de service public 15
Charte de bonne conduite numérique des cours à distance 16
Bureau Vie Etudiante (BVE) 17
Enseignements 17
Charte Tutorat du 2ème cycle 18
Enseignements 19
Conférences d'Internat 20
Séquence des ME et des stages en DFASM 2 22
Répartition des groupes 23
Modules d'Enseignement (ME) 24
Contrôles continus 25
ME Hématologie – Cancérologie - Médecine Palliative 27
ME Maladies Infectieuses, Dermatologie, Immunopathologie 30
ME Mère-Enfant 34
ME Urgences, Thérapeutique, Urologie, Réanimation, Néphrologie (U-TURN) 39
Préparation à l'épreuve de Lecture Critique d'Article à l'EDN 42
ECOS (Examen Clinique à Objectif Structuré) 43
Module transversal d'Imagerie 44
Module en ligne de gestion du stress académique – DFASM1 – DFASM2 - DFASM3 46
Parcours personnalisé 47
Modules d'Enseignement complémentaire 47
Formation double cursus Santé Sciences 49
Rôle du médecin généraliste en matière de prévention individuelle et collective 52
Prescription et usage rationnel des médicaments 54
Cancérologie pratique 56
Santé et précarité 57
Biologie, Médecine du Développement et de la Reproduction 58
Médecine palliative 59
Ethique à l'EDN 60
Sensibilisation à l'hypnose médicale 61
Maladies Rares : Enjeux et actuels et futurs 63
Relation de soin et communication 65
Valorisation du parcours de formation 67
Organisation des examens 69
Modalités pratiques des examens 70
Conditions de validation 71
Redoublement 73
Dispositions particulières 73
Exclusion 73
Modalités pratiques et validation des stages et des gardes 74
Affectations 74
Stages non valides et gardes non realisées 77
Modalités d'accès au 3ème cycle des études médicales 79
Conditions de validation 79

Renseignements pratiques

Au cours de votre DFASM 2, vous devrez valider quatre Modules d'Enseignement (ME) Fondamental, l'épreuve de LCA, un ME complémentaire et les stages :

- ME Mère – Enfant (ME)
- ME Urgences –Thérapeutique – Urologie – Réanimation - Néphrologie (U-TURN)
- ME Hématologie - Cancérologie – Médecine Palliative (HCMP)
- ME Maladies Infectieuses – Dermatologie - Immunopathologie (MIDI)
- L'épreuve de Lecture Critique d'Article (LCA)

Le module transversal d'Imagerie, coordonné par le Pr Olivier Hauger, sera réalisé à la fin de chaque semestre, et reprendra l'imagerie à l'EDN en Pédiatrie, Gynécologie-Obstétrique, Cancérologie, Néphrologie-Urologie et Maladies Infectieuses.

L'année est découpée en semestre avec des modules fonctionnant par paires : ME et HCMP ou U-TURN et MIDI. Au cours du premier semestre, votre enseignement portera sur l'une de ces paires, au cours de l'autre semestre, il portera sur la paire restante. A partir du 1er Juillet, commencera votre période de révision jusqu'à l'EDN en Octobre.

Chaque module associe un enseignement théorique qui se déroule l'après-midi de 16h30 à 18h30 en hybride ou en virtuel à l'Université, avec un ED qui sera basé sur la correction du contrôle continu (CC) précédent et reprendra certains items au programme de ce CC. Les CC réalisés en distanciel seront composés de questions isolées sous des formats variés (QROC, Zone, QRM, QRU…) et/ou de Key Feature Problem (KFP) et/ou de mini-DP et/ou de TCS, chaque CC étant composé entre 15 et 25 questions selon les matières.

Les notes au CC seront publiées après cet ED post CC. Votre copie sera disponible sur Theia. Examens et CC seront basculés en annales d'entrainement.

Des cours enregistrés sont disponibles sur la plateforme Moodle UB mais vous devez vous référer en priorité, pour vos examens et la préparation de l'EDN, aux référentiels publiés par les Collèges de chaque discipline portant sur les 367 items de connaissance et 356 situations cliniques de départ du programme officiel, tels que définis dans les annexes 1 et 2 de l'arrêté modificatif du 21 décembre 2021 .

https://www.legifrance.gouv.fr/download/file/B0ow4hhAKqOZq5X8eS6LIA2ni9J2RrHNEAmG3mZiZ1w=/JOE_TEXTE

Les stages sont obligatoires avec la possibilité, selon le choix du maître de stage, de garder des stages tous les matins du lundi au vendredi ou de passer à un format en journée continue, en alternant les semaines. L'amplitude horaire du stage et les activités associées sont variables selon les ME, sous la responsabilité du coordonnateur du ME et des responsables des stages dans les services. Mais attention, si la durée de ces matinées de stage dépasse 5h, ou si, pour des raisons de service (bloc, visite tardive, staff, etc…), l'horaire de fin de stage va au-delà de 13h, ces périodes seront d'emblée considérées comme des journées continues et non plus comme des matinées.

Vous serez invités à participer à des activités hospitalières à caractère pédagogique certains après-midis, selon les ME, sans dépasser 2 après-midis par semaine, en dehors des périodes de cours. Ces après-midis seront valorisés par l'attribution d'une garde pédagogique.

Vos congés comporte 24 jours ouvrés l'été (juillet ou août) et 6 jours au cours de l'année entre septembre et juin, samedi compris. Si vous êtes en stage à temps plein en semaine alternée, ces congés ne seront pas posés sur votre semaine « off ». Il est toutefois important que vous vous concertiez entre étudiants du même terrain de stage afin d'étaler ces congés entre vous, dans le respect du bon fonctionnement du service et que vous en informiez vos encadrants.

Au final, ces congés seront validés par le directeur de la structure (Direction des Affaires Médicales) sur avis du chef de service.

Votre période de stage se termine le 30 Juin et vous serez alors en révision jusqu'à l'EDN. Vous pouvez toutefois faire un stage l'été sur la base du volontariat. Des gardes sont également accessibles sur la base du volontariat pendant les mois d'été en DFASM2. 5 gardes réalisées valideront une UE supplémentaire facultative et compteront pour 10 points Parcours.

Sachez que la pathologie médicale s'apprend d'autant mieux que l'on voit plus de patients en conditions réelles. La qualité d'un stage dépend de l'interaction entre l'équipe qui vous prendra en charge et vous-même. Votre motivation sera un élément déterminant de la qualité de ce stage. Une évaluation des enseignements théoriques et des stages hospitaliers est mise en place sur l'application DIOSEL. Nous insistons sur le fait que votre anonymat y est préservé. L'amélioration de l'enseignement dépendra de vos réponses et l'évaluation de votre stage est nécessaire pour participer au choix de stage suivant.

Vous serez répartis en **quatre groupes.** Au cours du premier semestre, vous aurez l'enseignement d'une première paire de ME et vous changerez de stage à mi-semestre. Au cours du 2° semestre, vous aurez l'enseignement de la 2ème paire de ME avec les 2 stages correspondants qui aborderont successivement les quatre ME fondamentaux du DFASM 2. L'enseignement de médecine générale est intégré à chaque ME. Un stage en médecine générale vous sera proposé dans la mesure des possibilités d'accueil lors du choix de chaque module. De plus, des stages de MG seront ouverts hors Bordeaux métropole, en délocalisé.

Vous aurez également la possibilité d'accéder, selon votre rang de classement sur DIOSEL et sur la base du volontariat, à un stage délocalisé dans les CH de la Côte Basque, Dax, Pau, Mont de Marsan, Agen et Périgueux (offre variable selon module). Des terrains de stage ont été sélectionnées, correspondant à votre enseignement auquel vous assisterez en distanciel. Vous participerez aux CC et à leur correction en distanciel également.

Aucune aide matérielle n'est pour l'instant associée à ces stages délocalisés. Le logement sera à votre charge. Selon la période considérée, les étudiants qui choisiront ces stages devront revenir sur Bordeaux pour les examens facultaires de janvier et de juin ainsi que pour les ECOS facultaires.

L'objectif de cet enseignement est de vous aider à vous entraîner et vous auto-évaluer.
La suppression des ED pré-CC pour la plupart des modules, l'augmentation du nombre de CC sous un format plus court, la correction des CC et la discussion en ED post-CC des items au programme ont pour objectif de rythmer votre apprentissage du ME. Nous espérons que les ED-post CC soient un temps d'échanges où vous aurez la possibilité de poser aux enseignants toutes les questions utiles à la compréhension de l'item.

Rappelez-vous que le programme du ME correspond aux items du programme dans sa dernière version et ne se limite donc pas aux aspects abordés en cours. Vous pouvez donc être évalués lors de votre examen facultaire sur un thème qui n'aura pas fait l'objet d'un long développement en cours, du fait de la nécessaire limitation du nombre d'heures d'enseignement.

L'enseignement de la Lecture Critique d'Article (LCA) est individualisé pour la partie théorique et intégré aux Unités d'Enseignement pour la partie pratique. Des contrôles continus avec correction (dirigées sur les réponses) sont obligatoires (Pre L. RICHERT, Pr A. BOYER). Rappelez-vous que la LCA est maintenant affectée d'une pondération double à l'EDN.

Pour valider un ME, vous devez avoir la moyenne à l'évaluation théorique et à l'évaluation de stage. L'une ne peut pas compenser l'autre.

Le calendrier des examens vous sera donné ultérieurement :

- la première session d'examen en janvier et en mai – juin
- la deuxième session en juillet

Vous devrez, également, valider un module d'enseignement complémentaire du parcours personnalisé dont la liste et les modalités de choix sont expliquées dans le livret.
Vous avez également au minimum **25 gardes à réaliser pour valider votre deuxième cycle** et nous serons attentifs à ce qu'elles soient effectivement réalisées

Vous avez, aussi, tout intérêt à suivre **les conférences d'internat** qui ont été préparées (Pr Didier GRUSON et Pr Etienne RIVIERE) pour vous former à l'examen dématérialisé national (EDN).

Nous sommes partenaires. Nous comptons sur votre aide pour vous proposer la meilleure formation possible.

Informations importantes

En cas de problème, n'hésitez pas à contacter :

- Les coordonnateurs de ME
  - Mme la Pre Hannah KAMINSKI et M. le Pr Jérôme HARAMBAT (coordonnateurs du DFASM2)
    hannah.kaminski@chu-bordeaux.fr – jerome.harambat@chu-bordeaux.fr
  - M. le Pr Patrick DEHAIL (coordonnateur du DFASM et Vice-Doyen)
    patrick.dehail@chu-bordeaux.fr
  - M. le Pr Igor SIBON (Vice-Doyen)
    igor.sibon@u-bordeaux.fr
  - M. le Pr Pierre MERVILLE (Doyen)
    pierre.merville@u-bordeaux.fr

- Un changement d'adresse ?
- Un nouveau numéro de téléphone ?
- Un problème d'inscription ?
- Un évènement familial, professionnel … ?
- Des informations sur les examens, sur les notes ?

Contactez
la gestion des cursus étudiants 5ème année de médecine (DFASM 2)

Bâtiment 5D – RDC - Porte D

Selin ULU
☎ **05 57 57 95 66**

selin.ulu@u-bordeaux.fr

- Une absence lors d'un choix ?
- Une difficulté, une demande particulière ?
- Un arrêt maladie, un problème au cours d'un stage hospitalier ?

Signalez-le au bureau des stages hospitaliers

Bâtiment 5D – RDC - Porte D

Charlène BOUCHENTOUF - Imane BOULANOIRE – Benjamin SABLON
☎ **05 57 57 11 55 - ☎ 05 57 57 13 47 - ☎ 05 57 57 13 28**

stageshospitaliers@u-bordeaux.fr

Des informations importantes vous seront également transmises directement via votre adresse électronique institutionnelle. Il est donc fondamental que vous l'activiez dès votre inscription. Votre login et mot de passe vous serviront à vous connecter sur toutes les applications de l'ENT (examens, stage…).

LES EMPLOIS DU TEMPS, QUOTIDIENNEMENT MIS A JOUR,

AINSI QUE TOUS LES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT VOS ÉTUDES

SONT ACCESSIBLES

SUR LA PLATEFORME PEDAGOGIQUE MOODLE

https://moodle.u-bordeaux.fr/course/view.php?id=13877&section=2#tabs-tree-start

En cas de difficulté particulière (absence d'un enseignant, modifications d'emplois du temps, lieux des cours), prendre contact avec :

Gaëlle GIRET - ☏ 05 57 57 15 38 – mail : gaelle.giret@u-bordeaux.fr

Gestion des enseignements de 2ème cycle des études médicales – Bâtiment Espace Santé – Bureau 12

Des informations importantes sont transmises sur votre messagerie universitaire,

PENSEZ À LA CONSULTER RÉGULIÈREMENT

Étudiants à besoins spécifiques (PHASE)

Le Service PHASE de l'Université de Bordeaux permet aux étudiants et étudiantes à profils particuliers de bénéficier d'un accompagnement personnalisé et de la mise en place d'aménagements d'études et d'examens.

Les profils accompagnés sont les suivants :

- Situation de handicap/maladie
- Sportifs / sportives de haut niveau (inscription sur liste du Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports), de bon ou très bon niveau (reconnu par la commission du sport de haut niveau de l'Université de Bordeaux)
- Artistes reconnu.es par la commission art de l'Université de Bordeaux
- Elu.es (aux Conseils centraux, conseils des Collèges, CROUS)

Attention ! Les étudiants et étudiantes nécéssitant un passage en commission, doivent impérativement se faire identifier auprès du service PHASE avant le:

- **20 septembre 2026 : Sport**
- **30 septembre 2026 : Art**

Contact du service PHASE:

Madame Marie LE PARC
Pôle de vie – 1er étage
145 rue Léo Saignat
33076 Bordeaux cedex
05 57 57 56 84
marie.le-parc@u-bordeaux.fr

Bureau Mobilité Internationale

Adresse

Université de Bordeaux – Site Carreire

Bâtiment AD – Rez-de-chaussée

(en face du bâtiment Espace santé – à côté de la bibliothèque universitaire)

Horaires

Lundi : 9h-12h30 et 13h30-17h

Mardi : 9h-12h30 et 13h30-17h

Mercredi : 9h-12h30 et 13h30-17h

Jeudi : 9h-12h30 et 13h30-17h

Vendredi : fermé

Hors heures d'ouverture : veuillez nous contacter

Mobilité entrante : incoming-carreire@u-bordeaux.fr – ☏ 05 57 57 46 77

Mobilité sortante : outgoing-carreire@u-bordeaux.fr - ☏ 05 57 57 11 31

Bourses de mobilité : outgoing-carreire@u-bordeaux.fr - ☏ 05 57 57 45 04

Responsable du bureau : pauline.carreau@u-bordeaux.fr - ☏ 05 57 57 13 01

Contrat d'engagement de service public

Le Contrat d'Engagement de Service Public (ou CESP) permet de proposer aux étudiants de deuxième et troisième cycle des études en médecine **une allocation mensuelle de 1200 €,** en échange de laquelle les bénéficiaires s'engagent - pendant un nombre d'années égal à celui durant lequel ils auront perçu l'allocation et pour 2 ans minimum - à choisir une spécialité moins représentée ou à s'installer dans une zone où la continuité des soins est menacée.

Souscrire un CESP, c'est aussi bénéficier d'un accompagnement individualisé durant toute la formation et d'un soutien au moment de l'installation ou de la prise de fonctions.

Une réunion d'information est prévue courant novembre, pour tout renseignement, veuillez contacter l'adresse : ufr-medecine@u-bordeaux.fr

Charte de bonne conduite numérique des cours à distance

Nous encourageons vivement une interaction pédagogique de qualité entre étudiants et enseignants. Les échanges, verbaux ou via le chat, se doivent d'être courtois et impliquent une confiance et un respect mutuel.

ETUDIANTS

- **Je me connecte quelques minutes avant l'heure du cours** afin de commencer à l'heure.
- **Je suis dans un environnement calme,** et si ce n'est pas possible, je porte un casque ou des écouteurs, de préférence avec micro intégré**.**
- **Je peux afficher une photographie et j'utilise un fond d'écran neutre**
- **Au minimum, j'ai affiché mon PRENOM** (je n'utilise pas trois points de suspension…ni surnom)

Une fois que le cours a commencé :

- **Ma caméra et mon micro sont coupés.**
- **Si je suis en retard**, **je m'installe sans interrompre.**
- **Je participe au cours** (sondages, questions) et je pose des questions si j'en ai besoin. **Pour prendre la parole, je clique sur "lever la main"**, selon les règles de prise de parole prédéfinies avec l'enseignant.e et **je peux activer ma caméra**
- **Je peux également poser une question sur le chat**. Je peux également signaler une question posée sur le chat à l'enseignant.e.
- Dans le respect du droit à l'image de tous les participants à la réunion et d'éventuelles images de patients, **je ne fais pas des captures d'écran ni des vidéos** de la session.

Bureau Vie Etudiante (BVE)

Pour toutes questions sur la vie étudiante (logement, restauration, transport, études…) et les démarches de la vie quotidienne.

Vous éprouvez des difficultés ?
Le bureau de la vie étudiante vous accompagne dans les différents dispositifs existants à Bordeaux : l'aide sociale, l'aide sociale numérique (remboursement sur facture datant de moins de 2 mois selon les critères sociaux), et les exonérations des frais d'inscription.

Pôle de vie, 1er étage
Lun-ven, 9h-22h
05.57.57.10.50
accueilbve.carreire@u-bordeaux.fr

PÔLE DE VIE DE CAMPUS

Pratiquer un sport, jouer à des jeux de société, s'engager dans une association étudiante ou encore venir simplement se reposer ou se retrouver en groupe, rendez-vous au pôle de vie.
Espace « pique-nique » avec micro-ondes à disposition.

Pôle de vie campus Carreire, à côté du resto U, du lundi au vendredi de 8h à 22h
Bureau des sports du Collège Santé, RDC du pôle de vie
Accueil vie de campus les lundis et jeudis
Contact : accueilbve.carreire@u-bordeaux.fr – 05 57 57 10 50





Charte Tutorat du 2ème cycle

Erreur ! Signet non défini.

La faculté de médecine de Bordeaux propose aux étudiants de second cycle des études médicales jugées en difficulté par le(s) coordinateur(s) de l'année un tutorat.

Cette présente charte a pour objet de définir les engagements respectifs du tuteur et de l'étudiant.

Le circuit pour le tutorat reste inchangé, les étudiants sont vus en entretien par le(s) coordinnateur (s) de l'année qui peut/peuvent lui proposer un tutorat 2C. Dans ce cas, il les met en contact avec la **Dr Noémie GENSOUS**.

Ce tutorat est réservé aux étudiants identifiés en difficultés scolaires. Il ne s'agit pas d'un dispositif destiné aux étudiants souhaitant optimiser leurs performances aux EDN-ECOS.

Le tutorat se termine à la fin de l'année universitaire pour les étudiants de 4ème et 5ème années et après les ECOS pour les étudiants de 6ème année ; ou à la demande du tuteur ou de l'étudiant en cas de non-respect de la charte.

Engagement du tuteur

Le tuteur s'engage à être disponible pour l'étudiant tout au long de l'année universitaire.

Le tuteur est formé à l'outil THEIA.

Le tuteur suit les examens de l'étudiant et lui donne des conseils pour les préparer.

Le tuteur récupère auprès de l'étudiant les notes obtenues aux examens et organise un débriefing.

Engagement de l'étudiant

L'étudiant est volontaire pour ce projet de tutorat et fait lui-même la demande d'un tel soutien.

L'étudiant répond aux sollicitations du tuteur dans les meilleurs délais.

L'étudiant s'engage à prendre contact régulièrement avec son tuteur et le tenir informé au **fur et à mesure de l'année universitaire** des difficultés rencontrées.

Date :

Le tuteur : L'étudiant.e :

Réunion de rentrée universitaire

Mardi 1er septembre 2026 à 18h30
Amphi 9

Début des enseignements

ED post CC à 16h30
ME HCMP Groupe E : Mardi 08/09 en distanciel
ME Mère-Enfant Groupe F : Mardi 08/09 en distanciel
ME MIDI Groupe G : Mardi 08/09 Amphi 12
ME U-TURN Groupe H : Mardi 08/09 Amphi 7

Séminaire Méthodologie
Mercredi 9 septembre à 16h30
Amphi 9

Début des stages hospitaliers

Mardi 1er septembre 2026 au matin

Choix des modules d'enseignements complémentaires optionnels

Du vendredi 25 septembre au lundi 28 septembre (fin 12h) en ligne sur Diosel*

---

*sous réserves de modifications

Conférences d'Internat

Coordonnateurs : Pr Didier GRUSON et Pr Etienne RIVIERE
didier.gruson@chu-bordeaux.fr – etienne.riviere@u-bordeaux.fr

Les conférences d'internat ont pour objectif d'accompagner les étudiants qui le souhaitent à la préparation aux Epreuves Dématérialisées Nationales (EDN) en permettant la révision régulière du programme officiel, dès le DFASM 1.

Nous vous invitons également à apprendre à gérer votre stress et acquérir des trucs & astuces qui vous seront utiles pendant votre formation et votre futur métier de médecin. Vous trouverez plus d'information sur le lien suivant : (lien) et n'hésitez pas à contacter l'Institut de Médecine Intégrative et Complémentaire (IMIC) sur https://imic.chu-bordeaux.fr.

Dans la mesure où cet examen détermine votre futur professionnel (discipline d'exercice et lieu de formation en 3ème cycle), nous vous conseillons vivement de vous inscrire le plus tôt possible en fonction des objectifs que vous visez.
Pour connaître les objectifs de classement par spécialité, nous vous invitons à consulter les rangs limites dans chaque ville pour chaque discipline sur le site de l'ANEMF
http://www.anemf.org/en/etudes-medicales/troisieme-cycle/postes-et-rangs-limites.html

Les inscriptions aux conférences d'internat (année universitaire et Tour d'été) se font par paiement en ligne uniquement. En septembre pour l'année universitaire, en avril/mai pour le Tour d'été via le site de l'Université (ENT) onglet « conférences d'internat ».
Ces conférences ne remplacent en aucun cas les enseignements de l'Université (cours magistraux, ED, TP, séminaires) et les stages hospitaliers.

Lors de ces conférences, des internes de différentes spécialités proposent des dossiers progressifs, des QI (questions isolées), des Qzones et des KFP sur la plateforme dédiée, pour s'entraîner régulièrement à la rédaction en temps limité et pour réviser les questions enseignées à l'Université les années ou les mois précédents. Les thèmes des conférences sont adaptés selon l'année et les groupes d'enseignements.

Les conférences apportent un soutien méthodologique dynamique et permettent aux étudiants d'évaluer régulièrement l'acquisition des items du programme EDN. Elles entretiennent la motivation de chacun par un classement régulier et par la note obtenue par correction des épreuves sur la plateforme dédiée. Les conférenciers peuvent apporter un soutien dans le rythme, la rigueur de la préparation et des conseils pratiques.
La discipline de chacun est de rigueur pour le bon fonctionnement des conférences pour tous. En s'inscrivant, chaque étudiant s'engage donc à régulièrement composer les épreuves.

Les conférences proposent plusieurs cycles de révision :

- ⇨ DFASM 1 : un tour d'Octobre à Mai, puis un tour d'été
- ⇨ DFASM 2 : un tour d'Octobre à Mai, puis un tour d'été

Un référent interne est nommé en début d'année afin d'améliorer la communication et la coordination des conférences.
Les informations concernant les conférences d'internat (notes et classements, enregistrements et diaporamas) sont diffusées sur le site de l'Université (ENT) et sont envoyées aux étudiants par mail.

Conférences d'Internat
Johnny DIAS-AFONSO
Bâtiment Espace Santé – Porte 12
146 rue Léo Saignat – 33076 Bordeaux cedex
Tél : 05 57 57 47 57
E-mail : conference.internat@u-bordeaux.fr

Séquence des ME et des stages en DFASM 2

Vous êtes répartis en 4 groupes d'étudiants.

Pour faciliter la transmission des informations, il sera demandé de donner lors de la réunion de rentrée aux coordonnatrices et coordonnateurs un.e référent.e par module et un.e référent.e pour l'année.

Votre année universitaire va comporter :

- Un semestre au cours duquel vous suivrez l'enseignement des ME :
  - **ME Hématologie – Cancérologie – Médecine Palliative** (ME HCMP) : **enseignement théorique** de 9 semaines.
  - **ME Mère – Enfant** (ME M-E) : **enseignement théorique** de 8 semaines

La période de stage associe deux séquences de 11 semaines.

- Un semestre au cours duquel vous suivrez l'enseignement des ME :
  - **ME Maladies Infectieuses – Dermatologie – Immunopathologie** (ME MIDI) : **enseignement théorique** de 8 semaines.
  - **ME Urgences, Thérapeutique, Urologie, Réanimation, Néphrologie** (U-TURN) : **enseignement théorique** de 8 semaines.

Pour les étudiants de DFASM 1 en 2025-2026 qui seront en DFASM 2 en 2026-2027, la correspondance des groupes de stages est la suivante :

Année 2025-2026	DFASM 1	Groupe A	Groupe B	Groupe C	Groupe D
Année 2026-2027	**DFASM 2**	**Groupe E**	**Groupe F**	**Groupe G**	**Groupe H**

Ces groupes E, F, G, H déterminent les périodes de cours théoriques à l'Université.

DFASM 2
(Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales 2ème année)

Stages hospitaliers **– Année 2026-2027**

La succession des Modules d'Enseignement pour chaque groupe s'établit comme suit :

Dates de stages	Groupe E	Groupe F	Groupe G	Groupe H
01/09/2026 au 15/11/2026	HCMP Stage chez le Praticien	ME Stage chez le Praticien	MIDI Stage chez le Praticien	U-TURN Stage chez le Praticien
16/11/2026 au 31/01/2027 Choix du 25 au 28 septembre 2026	ME Stage chez le Praticien	HCMP Stage chez le Praticien	U-TURN Stage chez le Praticien	MIDI Stage chez le Praticien
01/02/2027 au 18/04/2027 Choix du 04 au 07 décembre 2026	U-TURN Stage chez le Praticien	MIDI Stage chez le Praticien	HCMP Stage chez le Praticien	ME Stage chez le Praticien
19/04/2027 au 30/06/2027 Choix du 05 au 08 février 2027	MIDI Stage chez le Praticien	U-TURN Stage chez le Praticien	ME Stage chez le Praticien	HCMP Stage chez le Praticien

Les étudiants doivent obligatoirement évaluer le stage sur Diosel dans lequel ils se trouvent pour participer au choix suivant. L'anonymat de cette évaluation est garanti.
Cependant, toute modification de cette évaluation restera accessible jusqu'à la fin du stage en cours.
Il est important de la compléter jusqu'au dernier jour du stage.

Modules d'Enseignement (ME)

Volume horaire DFASM 2

ME Hématologie - Cancérologie – Médecine Palliative — **26 heures** (6 ECTS)

Coordonnateurs **:** Pre Charlotte DOMBLIDES**,** Pr Pierre-Yves DUMAS et Pre Véronique AVEROUS
charlotte.domblides@chu-bordeaux.fr - pierre-yves .dumas@u-bordeaux.fr
veronique.averous@chu-bordeaux.fr

ME Maladies Infectieuses et Tropicales – Dermatologie - Immunopathologie — **30 heures** (6 ECTS)

Coordonnateurs : Dr Alexandre DUVIGNAUD, Pre Marie BEYLOT-BARRY et Pr Pierre DUFFAU
alexandre.duvignaud@u-bordeaux.fr - marie.beylot-barry@chu-bordeaux.fr -
pierre.duffau@chu-bordeaux.fr

ME Mère - Enfant — **28 heures** (6 ECTS)

Coordonnateurs : Pr Jérôme HARAMBAT, Pr Stéphane DUCASSOU et Pr Jean-Luc BRUN
jerome.harambat@chu-bordeaux.fr – stephane.ducassou@chu-bordeaux.fr –
jean-luc.brun@chu-bordeaux.fr

ME Urgences - Thérapeutique – Urologie – Réanimation – Néphrologie : — **24 heures** (6 ECTS)

Coordonnateurs : Pr Grégoire ROBERT, Pr Pierre-Olivier GIRODET, Pr Didier GRUSON et
Pre Hannah KAMINSKI
gregoire.robert@chu-bordeaux.fr - pierre-olivier.girodet@u-bordeaux.fr -
didier.gruson@chu-bordeaux.fr – hannah.kaminski@chu-bordeaux.fr

Lecture Critique d'Article — (4 ECTS)

Coordonnateurs **:** Pre Laura RICHERT et Pr Alexandre BOYER
laura.richert@u-bordeaux.fr - alexandre.boyer@chu-bordeaux.fr

Module transversal Imagerie

Coordonnateur : Pr Olivier HAUGER
olivier.hauger@chu-bordeaux.fr

1er semestre : ouverture sur une journée avec temps limité de connexion

	ME HCMP	ME Mère-Enfant
Groupe E	**Hématologie** : 07/09 et 21/09 **Cancérologie générale** : 28/09 **Médecine Palliative** : 05/10 **Tumeurs solides** Cutané – Gynécologie : 12/10 Sénologie - Urologie : 19/10	**Gynécologie-Obstétrique** Module 1 : 03/11 Module 2 : 09/11 Module 3 et 4 : 23/11 **Pédiatrie** Module 1 : 01/12 Module 2 : 07/12 Module 3 : 15/12

	ME Mère-Enfant	ME HCMP
Groupe F	**Gynécologie-Obstétrique** Module 1 : 07/09 Module 2 : 21/09 Module 3 et 4 : 28/09 **Pédiatrie** Module 1 : 12/10 Module 2 : 19/10 Module 3 : 26/10	**Hématologie** : 03/11 et 09/11 **Cancérologie générale** : 16/11 **Médecine Palliative** : 01/12 **Tumeurs solides** Cutané – Gynécologie : 07/12 Sénologie - Urologie : 15/12

	ME MIDI	ME U-TURN
Groupe G	**Maladies Inf. et Tropicales** Module 1 : 07/09 Module 2 : 21/09 Module 3 : 28/09 Module 4 : 12/10 **Dermatologie** : 19/10 **Médecine Interne** : 26/10	**Néphrologie** : 03/11 et 16/11 **Urologie** : 23/11 **Thérapeutique** : 01/12 **Urgences-Réa** : 07/12 et 15/12

	ME U-TURN	ME MIDI
Groupe H	**Néphrologie** : 07/09 et 21/09 **Urologie** : 28/09 **Thérapeutique** : 12/10 **Urgences-Réa** : 19/10 et 26/10	**Maladies Inf. et Tropicales** Module 1 : 03/11 Module 4 : 16/11 Module 3 : 23/11 Module 2 : 01/12 **Dermatologie** : 07/12 **Médecine Interne** : 15/12

2ème semestre : ouverture sur une journée avec temps limité de connexion

	ME U-TURN	ME MIDI
Groupe E	**Néphrologie** : 01/02 et 15/02 **Urologie** : 22/02 **Thérapeutique :** 02/03 **Urgences-Réa** : 15/03 et 23/03	**Maladies Inf. et Tropicales** Module 1 : 12/04 Module 2 : 19/04 Module 3 : 26/04 Module 4 : 03/05 **Dermatologie** : 10/05 **Médecine Interne** : 18/05

	ME MIDI	ME U-TURN
Groupe F	**Maladies Inf. et Tropicales** Module 1 : 01/02 Module 2 : 15/02 Module 3 : 22/02 Module 4 : 02/03 **Dermatologie** : 15/03 **Médecine Interne** : 23/03	**Néphrologie** : 12/04 et 19/04 **Urologie** : 26/04 **Thérapeutique** : 03/05 **Urgences-Réa** : 10/05 et 18/05

	ME HCMP	ME Mère-Enfant
Groupe G	**Hématologie** : 01/02 et 15/02 **Cancérologie générale** : 22/02 **Médecine Palliative** : 02/03 **Tumeurs solides** Cutané - Gynécologie : 15/03 Sénologie - Urologie : 23/03	**Gynécologie-Obstétrique** Module 1 : 12/04 Module 2 : 19/04 Module 3 et 4 : 26/04 **Pédiatrie** Module 1 : 03/05 Module 2 : 10/05 Module 3 : 18/05

	ME Mère-Enfant	ME HCMP
Groupe H	**Gynécologie-Obstétrique** Module 1 : 01/02 Module 2 : 15/02 Module 3 et 4 : 22/02 **Pédiatrie** Module 1 : 02/03 Module 2 : 15/03 Module 3 : 23/03	**Hématologie** : 12/04 et 19/04 **Cancérologie générale** : 26/04 **Médecine Palliative** : 03/05 **Tumeurs solides** Cutané - Gynécologie : 10/05 Sénologie - Urologie : 18/05

ME Hématologie – Cancérologie - Médecine Palliative (26h)

Coordonnateurs : Pre Charlotte DOMBLIDES, Pr Pierre-Yves DUMAS et Pre Véronique AVEROUS
charlotte.domblides@chu-bordeaux.fr – pierre-yves.dumas@u-bordeaux.fr - veronique.averous@chu-bordeaux.fr

Intervenants

Dr Z. ACHEAIBI, Dr M. ARNEDOS, Pre V. AVEROUS, Dr F. BELTZUNG, Pr J. C. BERNHARD, Pre M. BEYLOT-BARRY, Pr F. BLADOU, Dr M. BLAL, Dr C. BLAYE, Pr J. L. BRUN, Dr G. BABIN, Pre C. DOMBLIDES, Dr M. DOMBLIDES, Dr L. DOUSSET, Pr P.Y DUMAS, Dr C. DUPIN, Pr E. FORCADE, Dr A.L GIFFARD, Dr A. GUY, Dr T. HAASER, Pre C. JAMES, Dr C. KLEIN, Dr M. LARROQUETTE, Pr F. LE LOARER, Dr M. LE QUANG, Dr A. MATHE, Pr A. PIGNEUX, Dr T. SOBCZAC, Dr A. QUIVY

Les cours de HCMP sont constitués d'ED pré-CC portant sur des items sélectionnés et principalement d'ED post CC de correction.

Par ailleurs, nous réaliserons des ED transversaux : ED annonce des mauvaises nouvelles (2h), ED d'anatomo-pathologie/biologie moléculaire (2h), et ED d'éthique (2h).

Hématologie (2 CC et 3 ED post CC)

1 ED post CC Hémostase en distanciel

N° 182 Accident des anticoagulants
N° 216 Syndrome hémorragique d'origine hématologique
N° 226 Thrombose veineuse profonde et embolie pulmonaire.
N° 330 Prescription et surveillance d'un traitement antithrombotique

2 ED post CC en distanciel

N° 208 Hémogramme chez l'adulte : indications et interprétation
N° 214 Thrombopénie de l'adulte
N° 215 Purpura chez l'adulte et chez l'enfant
N° 275 Splénomégalie
N° 317 Syndromes myéloprolifératifs
N° 217 Syndrome mononucléosique
N° 220 Adénopathie superficielle de l'adulte
N° 318 Leucémies lymphoïdes chroniques
N° 319 Lymphomes malins
N° 320 Myélome multiple des os
N° 213 Anémie de l'adulte
N° 219 Pathologie du fer chez l'adulte (carence martiale)
N° 296 Agranulocytose médicamenteuse, CAT
N° 315 Leucémies aiguës
N° 316 Syndromes myélodysplasiques

Cancérologie Générale (1 CC et ED post-CC) - **présentiel/hybride**

N° 290 Epidémiologie, facteurs de risque, prévention et dépistage des cancers

N° 291 Cancer : cancérogénèse, oncogénétique

N° 292 Diagnostic des cancers : signes d'appel et investigations para-cliniques ; caractérisation du stade ; pronostic

N° 293 Le médecin préleveur de cellules et/ou de tissus pour des examens d'Anatomie et Cytologie Pathologiques : connaître les principes de réalisation, transmission et utilisation des prélèvements à visée sanitaire et de recherche.

N°294 Traitement des cancers : principales modalités, classes thérapeutiques et leurs complications majeures

N° 295 Prise en charge et accompagnement d'un malade atteint de cancer à tous les stades de la maladie dont le stade de soins palliatifs en abordant les problématiques techniques, relationnelles, sociales et éthiques.

Tumeurs solides (2 CC et 4 ED post-CC : uro-oncologie **en distanciel**, sénologie **en présentiel/hybride**, onco-gynécologie **en distanciel**, onco-dermatologie **en distanciel**)

N° 300 Tumeurs du col utérin, tumeur du corps utérin

N° 306 Tumeurs de l'ovaire

N° 312 Tumeurs du sein

N° 302 Tumeurs cutanées, épithéliales et mélaniques

N° 310 Tumeur de la prostate

N° 311 Tumeur du rein

N° 313 Tumeurs du testicule

N° 314 Tumeurs vésicales

Médecine Palliative (2h d'ED prè CC – 1CC - 2h d'ED post CC **en distanciel**)

N° 134 Douleur : physiopathologie et évaluation, douleurs du cancer (mécanismes et traitements)

N° 135 Douleur : traitement

N° 139 Soins palliatifs et accompagnement (principes, approches cliniques des grands syndromes, derniers moments de la vie et organisation)

N° 140 Communication en situation palliative, éthique (proportionalité, refus de soins, processus délibératif, souhait de mort).

N° 141 Sédation pour détresse en phase terminale et dans les situations spécifiques en fin de vie.

N° 295 Prise en charge et accompagnement d'un malade atteint de cancer à tous les stades de la maladie dont le stade de soins palliatifs en abordant les problématiques techniques, relationnelles, sociales et éthiques.

Les référentiels

Hématologie :

- Les Référentiels des collèges : Hématologie, Société Française d'Hématologie.
  Réussir les EDN, Elsevier-Masson 5ème édition - 2024

Cancérologie :

- Collège des enseignants de cancérologie, Cancérologie CNEC Med-Line 07/2021
- Collège CEMD-CNEFUSP Douleur Soins palliatifs et accompagnement Med-Line 2021
- Tumeurs urologiques, Collège enseignants urologie Edition Ellipses
- Référentiel du collège des enseignants d'urologie, Elsevier Masson édition Janvier 2018
- Tumeurs du sein et gynécologiques : Gynécologie obstétrique, les référentiels des collèges (CNGOF), Elsevier Masson
- Tumeurs cutanées : Collection Référentiel des collèges, Elsevier Masson, 8ème édition 2022

Médecine Palliative :

- Le Berre Rozenne, *Manuel de soins palliatifs*, 5ème édition, Malakoff : Dunod, 2020
- CEMD, CNEFUSP, *Douleur Soins palliatifs et accompagnement*, 6ème édition, Paris : Med-line, 2024

Imagerie :

- Référentiel Collège d'Imagerie médical ECNi / R2C – Radiologie et médecine nucléaire
https://www.elsevier.com/fr-fr/connect/etudes-de-medecine/referentiel-des-colleges-imagerie-medicale-edition-2022

Validation du ME :

La 1ère session est composée d'une épreuve théorique d'une durée d'1 heure et 30 minutes pouvant mélanger DP, mini-DP ou KFP mais n'excédant pas 60 (± 5) questions au total et contrôles continus de 15 à 25 questions sous des formats docimologiques variés.

ME Maladies Infectieuses, Dermatologie, Immunopathologie (30h)

Coordonnateurs : Pre Marie BEYLOT-BARRY, Pr Pierre DUFFAU et Dr Alexandre DUVIGNAUD
marie.beylot-barry@chu-bordeaux.fr - pierre.duffau@chu-bordeaux.fr - alexandre.duvignaud@u-bordeaux.fr

Intervenants

Pre M. BEYLOT-BARRY, Pr F. BONNET, Dr X. BROUSSE, Pr C. CAZANAVE, Pr J. CONSTANS, Pr P. DUFFAU, Pr W. DURIEUX, Dr A. DUVIGNAUD, Pre E. LAZARO, Pr P. MERCIE, Pr D. NEAU, Pre A. PHAM-LEDARD, Dr M. PUGES, Dr K. RADJABALY, Pr E. RIVIERE, Pre A.M. ROGUES, Pr. J. SENESCHAL, Dr M.A. VANDENHENDE, Pr J-F. VIALLARD

Les cours de MIDI sont constitués de CC et d'ED post CC de correction portant sur des items sélectionnés.

Médecine interne - Immunopathologie (4h) – en distanciel

1 CC et 2 ED post CC

N° 185	Réaction inflammatoire : Aspects biologiques et cliniques - Conduite à tenir
N° 192	Pathologies auto-immunes : aspects épidémiologiques diagnostiques et principes de traitement
N° 193	Principaux types de vascularites systémiques
N° 195	Artérite à cellules géantes
N° 218	Eosinophilie
N° 189	Déficit immunitaire
N° 190	Fièvre prolongée
N° 211	Sarcoïdose
N° 194	Lupus érythémateux disséminé, syndrome des anti-phospholipides
N° 239	Acrosyndromes (phénomène de Raynaud, érythermalgie, acrocyanose, engelures, ischémie digitale)

Dermatologie (6h) – en distanciel

1 CC et 3 ED post CC :

ED1 Post CC1

N° 115	Toxidermie
N° 168	Infections à herpès virus du sujet immunocompétent
N° 187	Hypersensibilités et allergies cutanéo-muqueuses chez l'enfant et l'adulte Urticaire, dermatites atopique et de contact
N° 215	Purpuras chez l'enfant et l'adulte

ED2 post CC1

N° 112 Dermatoses bulleuses touchant la peau ou les muqueuses externes

N° 114 Exanthème, érythrodermie de l'adulte et l'enfant (voir item 164)

N° 116 Prurit

N° 155 Infections cutanéo-muqueuses et des phanères, bactériennes et mycosiques de l'adulte et de l'enfant

N° 164 Exanthèmes fébriles de l'enfant

N° 228 Ulcère de jambe

N° 350 Grosse jambe rouge aiguë

ED3 post CC1

N° 111 Dermatoses faciales : acné, rosacée, dermatite séborrhéique

N° 113 Hémangiomes et malformations vasculaires cutanées

N° 117 Psoriasis

N° 171 Gale et pédiculose

N° 330 Prescription et surveillance des classes de médicaments les plus courantes chez l'adulte et chez l'enfant. Connaître pour chacune les mécanismes d'action de classe et des produits individuels, les principes du bon usage, les critères de choix d'un médicament en première intention, les causes d'échec, les principaux effets indésirables et interactions : Anti-inflammatoires stéroidiens et non stéroidiens : pour la dermatologie seul le 1er item dermocorticoïdes est traité.

Maladies Infectieuses et Tropicales (20h) – présentiel/hybride

---

Module 1 : 1 CC et 3 ED post CC

N° 151 Méningites, méningoencéphalites, abcès cérébral chez l'adulte

N° 160 Tétanos

N° 173 Zoonoses

N° 154 Infections broncho-pulmonaires communautaires de l'adulte

N° 159 Tuberculose de l'adulte

N° 166 Grippe

N° 167 Hépatites virales

N° 366 Exposition accidentelle aux liquides biologiques : conduite à tenir

N° 28-161 Infection urinaire de l'adulte / Connaître les particularités au cours de la grossesse

N° 177 Prescription et surveillance des anti-infectieux chez l'adulte

Module 2 : 1 CC et 2 ED post CC

N° 170	Paludisme
N° 172	Parasitoses digestives : giardiose, amoebose, téniasis, ascaridiose, oxyurose, cryptosporidiose et strongyloïdose (anguillulose)
N° 174	Pathologies infectieuses chez les migrants adultes
N° 175	Voyage en pays tropical de l'adulte : conseils avant le départ, pathologies du retour : fièvre, diarrhée, manifestations cutanées
N° 176	Diarrhées aiguës de l'adulte
N° 178	Risques émergents, bioterrorisme, maladies hautement transmissibles

Module 3 : 1 CC et 3 ED post CC

N° 169	Infections à VIH
N° 217	Syndrome mononucléosique : aspects infectiologiques
N° 157	Septicémie, bactériémie, fongémie de l'adulte
N° 162	Infections sexuellement transmissibles
N° 146	Vaccination de l'adulte
N° 145	Surveillance des maladies infectieuses transmissibles

Module 4 : 1 CC et 2 ED post CC

N° 4	Les événements indésirables associés aux soins (EIAS)
N° 147	Fièvre aiguë chez l'adulte
N° 148-149	Infections ORL de l'adulte : naso-sinusiennes, angines et otites,
et 150	aspects médicaux
N° 152	Endocardite infectieuse
N° 153	Surveillance des porteurs de valves et prothèses vasculaires
N° 156	Infections ostéo-articulaires de l'adulte
N° 191	Fièvre chez un immunodéprimé

Les référentiels :

Dermatologie:

Cours du CEDEF (collège des enseignants de Dermatologie) disponible :

- ⇨ Dermatologie, les référentiels des collèges 8ème édition 2022 - Elsevier Masson

Immunologie :

- ⇨ livre officiel du Collège des Enseignants de Médecine Interne (CEMI) Editions MED-LINE (4ème édition actualisée)

Maladies Infectieuses et Tropicales:

Pilly Etudiant 2023 (2ème édition)

- ⇨ soit au format papier en quadrichromie, disponible à la vente, éditions Alinéa Plus
- ⇨ soit au format électronique en noir et blanc : https://www.infectiologie.com/fr/pilly-etudiant-2023-disponible-a-la-vente-et-en-ligne.html

NB : sortie d'une version mise à jour du Pilly Etudiant prévue début 2027

Imagerie :

- ⇨ Référentiel Collège d'Imagerie médical ECNi / R2C – Radiologie et médecine nucléaire https://www.elsevier.com/fr-fr/connect/etudes-de-medecine/referentiel-des-colleges-imagerie-medicale-edition-2022

Validation du ME :

La 1ère session est composée d'une épreuve théorique d'une durée d'1 heure et 30 minutes pouvant mélanger DP, mini-DP ou KFP mais n'excédant pas 60 (± 5) questions au total et contrôles continus de 15 à 25 questions sous des formats docimologiques variés.

ME Mère-Enfant (ME) (28h)

Coordonnateurs : Pr Jean-Luc BRUN, Pr Jérôme HARAMBAT et Pr Stéphane DUCASSOU
jean-luc.brun@chu-bordeaux.fr - jerome.harambat@chu-bordeaux.fr - stephane.ducassou@chu-bordeaux.fr

Intervenants
Dr P. BARAKAT, Pr P. BARAT, Dr A. BEUNAICHE, Dr V. BERNARD, Dr H. BOUCHGHOUL, Dr T. BRUNET, Dr L. CHERIER, Dr M. BRIANT, Pr JL. BRUN, Dr A. DAYRON, Dr J. DELMAS, Dr T. DE MARCO, Pr E. DOBREMEZ, Dr M. DOS-SANTOS, Dr J. DOULIEZ, Dr J. DOUSSET, Pr S. DUCASSOU, Pr R. ENAUD, Pr M. FAYON, Dr R. GERARD, Dr A. GRENIER, Pr J. HARAMBAT, Pr C. HOCKE, Dr A. HOURRIER, Dr M. HAMEL, Pr T. LAMIREAU, Pr Y. LEFEVRE, Dr L. LE MOLGAT, Dr C. LETISSIER, Dr M. LORILLON, Dr H. MADAR, Dr A. MOUNACQ, Dr S. NIARE, Dr G. NGUYEN, Dr A. PHEULPIN, Dr Q. PLEDRAN, Dr M. POMEZ, Dr C. PORTERET, Dr E. RAOUL-REA, Dr L. ROUCHOU, Pre A. L SUTTER-DALLAY, Dr Z. TAOUJI, Dr G. VARACHAUD

Les cours de ME sont constitués de plusieurs CC portant sur des items sélectionnés et d'ED post CC de correction et approfondissement des connaissances.

Pédiatrie Médicale et Chirurgicale & Génétique (14h) - présentiel/hybride

3 CC et 7 ED post CC

N° 22	Maladies rares
N° 32	Evaluation et soins du nouveau-né à terme
N° 45	Spécificités des maladies génétiques
N° 46	Médecine génomique
N° 47	Suivi d'un nourrisson, d'un enfant et d'un adolescent normal. Dépistage des anomalies orthopédiques, des troubles visuels, auditifs et dentaires. Examens de santé obligatoires. Médecine scolaire. Mortalité et morbidité infantiles.
N° 48	Alimentation et besoins nutritionnels du nourrisson et de l'enfant
N° 49	Puberté normale et pathologique
N° 50	Pathologie génito-scrotale du garçon
N° 51	Troubles de la miction chez l'enfant
N° 52	Strabisme et amblyopie de l'enfant
N° 53	Retard de croissance staturo-pondéral
N° 54	Boiterie de l'enfant
N° 55	Développement psycho-moteur du nourrisson et de l'enfant
N° 56	L'enfant handicapé : orientation et prise en charge
N° 57	Maltraitance et enfance en danger – Protection maternelle et infantile
N° 100	Céphalée aiguë et chronique chez l'adulte et l'enfant
N° 105	Epilepsie de l'enfant

N° 137	Douleur chez l'enfant : évaluation et traitements antalgiques
N° 142	Aspects spécifiques des soins palliatifs en pédiatrie
N° 146	Vaccinations
N° 147	Fièvre aiguë chez l'enfant
N° 148	Infections naso-sinusiennes de l'adulte et de l'enfant
N° 149	Angines et rhinopharyngites de l'enfant
N° 150	Otites de l'enfant
N° 151	Méningites, méningo-encéphalites, abcès cérébral
N° 154	Infections broncho-pulmonaires communautaires de l'adulte et de l'enfant
N° 155	Infections cutanéo-muqueuses de l'adulte et de l'enfant
N° 156	Infections ostéo-articulaires de l'adulte et de l'enfant
N° 158	Sepsis et choc septique de l'enfant et de l'adulte
N° 159	Tuberculose de l'adulte et de l'enfant
N° 161	Infections urinaires de l'enfant et de l'adulte
N° 163	Coqueluche
N° 164	Exanthèmes fébriles de l'enfant
N° 165	Oreillons
N° 166	Paludisme
N° 168	Infections à herpès virus de l'enfant immunocompétent
N° 171	Gale et pédiculose
N° 176	Diarrhées infectieuses de l'enfant
N° 186	Hypersensibilités et allergies chez l'enfant et l'adulte
N° 187	Hypersensibilités et allergies cutanéomuqueuses chez l'enfant et l'adulte. Urticaire, dermatites atopique et de contact.
N° 188	Hypersensibilité et allergies respiratoires chez l'enfant. Asthme.
N° 203	Dyspnée aiguë et chronique
N° 204	Toux chez l'enfant et chez l'adulte
N° 212	Hémogramme chez l'enfant : indications et interprétation
N° 213	Anémie chez l'adulte et l'enfant
N° 214	Thrombopénie chez l'adulte et l'enfant
N° 215	Purpuras chez l'adulte et l'enfant
N° 216	Syndrome hémorragique d'origine hématologique
N° 217	Syndrome mononucléosique
N° 219	Pathologie du fer chez l'adulte et l'enfant
N° 220	Adénopathie superficielle de l'enfant

N° 224 Hypertension artérielle de l’adulte et de l’enfant

N° 238 Souffle cardiaque chez l’enfant

N° 240 Hypoglycémie chez l’adulte et chez l’enfant

N° 245 Insuffisance surrénale chez l’adulte et l’enfant

N° 247 Diabète sucré de types 1 et 2 de l'enfant et de l'adulte.

N° 249 Modifications thérapeutiques du mode de vie (alimentation et activité physique) chez l'adulte et l'enfant

N° 250 Dénutrition chez l'adulte et l'enfant

N° 253 Obésité de l’enfant et de l'adulte

N° 258 Elévation de la créatinine

N° 259 Protéinurie et syndrome néphrotique

N° 260 Hématurie

N° 269 Douleurs abdominales aiguës chez l’enfant

N° 271 Reflux gastro-oesophagien chez le nourrisson et chez l’enfant

N° 274 Vomissements du nourrisson et de l’enfant

N° 278 Ictère néonatal

N° 283 Constipation

N° 285 Diarrhées chroniques chez l’enfant

N° 286 Diarrhée aiguë et déshydratation chez le nourrisson et l’enfant

N° 289 Hernie pariétale chez l’enfant et chez l’adulte

N° 294 Cancers de l’enfant, particularités épidémiologiques, diagnostiques, thérapeutiques

N° 296 Agranulocytose médicamenteuse

N° 315 Leucémie aiguës

N° 343 État confusionnel et trouble de conscience chez l'adulte et chez l'enfant

N° 345 Malaise grave du nourrisson et mort inattendue du nourrisson

N° 346 Convulsions chez le nourrisson et chez l’enfant

N° 354 Syndrome occlusif de l'enfant et de l'adulte

N° 356 Appendicite aiguë

N° 357 Péritonite aigue chez l'enfant et chez l'adulte

N° 359 Détresse respiratoire aigüe du nourrisson et de l’enfant

N° 364 Fractures chez l’enfant : particularités épidémiologiques, diagnostiques et thérapeutiques

Gynécologie - Obstétrique - Reproduction (14h) – en distanciel

3 CC et 7 ED post CC

N° 23	Grossesse normale
N° 24	Principales complications de la grossesse. Diagnostiquer et connaître les principes de prévention et de prise en charge des principales complications de la grossesse : . Hémorragie génitale . HTA gravidique . Menace d'accouchement prématuré . Argumenter les procédures diagnostiques et thérapeutiques devant une fièvre durant la grossesse
N° 25	Grossesse extra-utérine
N° 26	Douleurs abdominales aiguës chez la femme enceinte
N° 27	Prévention des risques fœtaux : infection, médicaments, toxiques, irradiations
N° 28	Infection urinaire au cours de la grossesse
N° 30	Prématurité et retard de croissance intra-utérin : facteurs de risque et prévention
N° 31	Accouchement, délivrance et suites de couches normales
N° 33	Allaitement maternel
N° 34	Suites de couches pathologiques : pathologie maternelle dans les 40 jours
N° 35	Anomalies du cycle menstruel, métrorragies
N° 36	Contraception
N° 37	Interruption volontaire de grossesse
N° 38	Stérilité du couple, conduite de la première consultation
N° 39	Assistance médicale à la procréation : principaux aspects biologiques, médicaux et éthiques
N° 40	Algies pelviennes chez la femme
N° 41	Endométriose
N° 42	Aménorrhée
N° 43	Hémorragies génitales chez la femme
N° 44	Tuméfaction pelvienne chez la femme
N° 58	Sexualité normale et ses troubles
N° 69	Troubles psychiques de la grossesse et du post-partum
N° 124	Ménopause et Andropause
N° 162	Infections sexuellement transmissibles (IST) : gonococcies, syphilis, papillomavirus humain (HPV), trichomonose
N° 254	Besoins nutritionnels de la femme enceinte
N° 255	Diabète gestationnel
N° 344	Prise en charge d'une patiente atteinte de pré-éclampsie

Les référentiels :

Collège national des pédiatres universitaires (CNPU) et Collège national hospitalier universitaire de chirurgie pédiatrique (CNHUCP), 9ème édition 2023, Elsevier Masson

Collège national des enseignants et praticiens de génétique médicale, Génétique médicale Enseignement thématique, édition 2022, Elsevier Masson

Collège national des gynécologues et obstétriciens français (CNGOF) : 6ème édition 2024, Elsevier Masson

Imagerie : Référentiel Collège d'Imagerie médical ECNi / R2C – Radiologie et médecine nucléaire https://www.elsevier.com/fr-fr/connect/etudes-de-medecine/referentiel-des-colleges-imagerie-medicale-edition-2022

Validation du ME :

La 1ère session est composée d'une épreuve théorique d'une durée d'1 heure et 30 minutes pouvant mélanger DP, mini-DP ou KFP mais n'excédant pas 60 (± 5) questions au total et contrôles continus de 15 à 25 questions sous des formats docimologiques variés.

ME Urgences, Thérapeutique, Urologie, Réanimation, Néphrologie (U-TURN) (24h)

Coordonnateurs : Pr Grégoire ROBERT, Pr Pierre-Olivier GIRODET, Pr Didier GRUSON, Pre Hannah KAMINSKI
gregoire.robert@chu-bordeaux.fr - pierre-olivier.girodet@u-bordeaux.fr - didier.gruson@chu-bordeaux.fr – hannah.kaminski@chu-bordeaux.fr

Intervenants

Dr D. BERDAÏ, Dr A. BOULENGER DE HAUTECLOCQUE, Dr L. CALEN, Dr B. CHAUVEAU, Pr L. COUZI, Pre A. CROMBE, Dr L. DENIMAL, Pr P.O. GIRODET, Pre H. KAMINSKI, Dr C. MENARD Pr P. MERVILLE, Pr M. MOLIMARD, Pr A. PARIENTE, Pre C. RIGOTHIER, Pr G. ROBERT, Dr P. ROSELLINI, Pr S. RUBIN, Pr F. SALVO, Dr A. GARRIC, Dr L. HAUSER, Dr A. BERNAL, Pr D. GRUSON, Pr A. OUATTARA, Pr M. BIAIS, Pr X. COMBES, Pr C. GIL-JARDINE

Les cours de U-TURN sont constitués de plusieurs CC portant sur des items sélectionnés et d'ED post CC de correction et approfondissement des connaissances.

Urologie (2h) : 1 CC – 1 ED post CC – présentiel/hybride

N° 44	Tuméfaction pelvienne chez la femme : aspects urologiques
N° 50	Pathologie génito-scrotale chez le garçon et chez l'homme
N° 58	Sexualité normale et ses troubles : aspects urologiques
N° 126-36	Trouble de l'érection, contraception, infertilité du couple : conduite de la première consultation
38 et 124	Ménopause, insuffisance ovarienne prématurée, andropause, déficit androgénique lié à l'âge : aspects urologiques
N° 125-127 et 347	Troubles de la miction et incontinence urinaire de l'adulte et du sujet âgé, hypertrophie bénigne de la prostate, Rétention aiguë d'urine
N° 161-162 et 177	Infections urinaires de l'enfant et de l'adulte, urétrite chez l'homme, prévention des ISO en urologie
N° 265-260	Lithiase urinaire (aspects urologiques), hématurie
N° 270	Douleurs lombaires aiguës : aspects urologiques

Imagerie de l'appareil urinaire (hors cancérologie)

Néphrologie (12h) : 2 CC, 6 ED post CC, 1 ED de révision pré-partiels - en présentiel/hybride

N° 193 et 194	Lupus systémique (LS). Vascularites à ANCA. Aspects néphrologiques (autres intitulés, voir Immunologie)
N° 201	Transplantation d'organes : Aspects épidémiologiques et immunologiques ; principes de traitement et surveillance ; complications et pronostic ; aspects éthiques et légaux. Prélèvements d'organes et législation.
N° 247	Diabète sucré de types 1 et 2 de l'adulte. Complications. Aspects néphrologiques (autres intitulés voir Endocrinologie)
N° 257 et 330	Œdèmes des membres inférieurs. Aspects néphrologiques. Diurétiques
N° 258	Elévation de la créatinémie

N° 259 Protéinurie et syndrome néphrotique chez l'adulte

N° 260 Hématurie. Aspects néphrologiques (autres intitulés, voir Urologie)

N° 261 Néphropathie glomérulaire

N° 262 Néphropathies interstitielles

N° 263 Néphropathies vasculaires

N° 264 Insuffisance rénale chronique chez l'adulte

N° 265 Lithiase urinaire. Aspects néphrologiques (autres intitulés, voir Urologie)

N° 266 Polykystose rénale

N° 267 Troubles de l'équilibre acido-basique et désordres hydro-électrolytiques (autres intitulés, voir Médecine Intensive et Réanimation)

N° 268 Hypercalcémie

N° 320 Myélome multiples. Aspects néphrologiques (autres intitulés, voir Hématologie)

N° 348 Insuffisance rénale aiguë – Anurie (autres intitulés voir MIR et Urologie)
Lésions de base en anatomopathologie rénale (cours en e-learning sur Moodle)
Eléments de physiologie rénale (cours en e-learning sur Moodle)

Thérapeutique (4h) : 1 CC – 2 ED post CC - en distanciel

Cours sur Moodle UB

N° 135 Thérapeutiques antalgiques, médicamenteuses et non médicamenteuses

N° 323 Analyser et utiliser les résultats des études cliniques dans la perspective du bon usage, analyse critique, recherche clinique et niveaux de preuve

N° 325 Identification et gestion des risques liés aux médicaments et aux biomatériaux, risque iatrogène, erreur médicamenteuse

N° 326 Cadre réglementaire de la prescription thérapeutique et recommandations pour le bon usage

N° 327 Principes de la médecine intégrative, utilité et risques des interventions non médicamenteuses et des thérapies complémentaires

N° 328 Thérapeutiques non médicamenteuses et dispositifs médicaux

N° 330 Prescription et surveillance des classes de médicaments les plus courantes chez l'adulte et chez l'enfant, hors anti-infectieux (voir item 174). Connaitre les grands principes thérapeutiques

Urgences Réanimation (6h) : 2 CC – 3 ED post CC en distanciel – présentiel/hybride

N° 331 Arrêt cardio-circulatoire

N° 332 État de choc. Principales étiologies : hypovolémique, septique (voir item 158), cardiogénique, anaphylactique

N° 333 Situations sanitaires exceptionnelles

N° 336 Coma non traumatique chez l'adulte et chez l'enfant

N° 337 Principales intoxications aiguës

N° 359 Détresse et insuffisance respiratoire aiguë du nourrisson, de l'enfant et de l'adulte

Par ailleurs, nous réaliserons des ED transversaux, avec un ED de radiologie en uro-néphrologique (2h).

Les référentiels :

Néphrologie : Livre de référence : Néphrologie, Collège Universitaire des Enseignants de Néphrologie, 11ème édition (2024-2025) - Éditions ELLIPSES

Urologie : Livre de référence : Urologie 8ème Edition, Collège Universitaire des Enseignants d'Urologie, Elsevier Masson

Thérapeutique : Le bon usage du médicament et des thérapeutiques non médicamenteuses. Collège National de Pharmacologie Médicale (CNPM) et Collège National des Enseignants de Thérapeutique (CNET). 5ème édition – R2C - 2021. Med-Line Éditions

Urgences Réanimation : Médecine Intensive, Réanimation, Urgences, Défaillances viscérales aigues : Collèges Elsevier Masson 7ème Édition

Imagerie : Référentiel Collège d'Imagerie médical ECNi / R2C – Radiologie et médecine nucléaire

https://www.elsevier.com/fr-fr/connect/etudes-de-medecine/referentiel-des-colleges-imagerie-medicale-edition-2022

Validation du ME :

La 1ère session est composée d'une épreuve théorique d'une durée d'1 heure et 30 minutes pouvant mélanger DP, mini-DP ou KFP mais n'excédant pas 60 (± 5) questions au total et contrôles continus de 15 à 25 questions sous des formats docimologiques variés.

Préparation à l'épreuve de Lecture Critique d'Article à l'EDN

Coordonnateurs : Pre Laura RICHERT - Pr Alexandre BOYER
laura.richert@u-bordeaux.fr - alexandre.boyer@chu.bordeaux.fr

Intervenants :
Dr D. BERDAÏ, Dr G. BONNET, Pr A. BOYER, Dr T. FERTE, Pre L. RICHERT, Dr V. THEVENET, Pre L. WITTKOP

Les étudiants auront 8 séminaires interactifs, précédés chacun d'un article (thérapeutique, étiologique, pronostique ou diagnostique) en anglais qui sera préparé dans un délai d'une semaine à partir de la plateforme dédiée depuis le domicile et sera corrigé lors du séminaire, avec rappel de cours ciblé. Ils sont appellés correction de contrôle continu.
Les 8 notes (8 CC) obtenues par les étudiants seront moyennées et prises en compte dans la note finale de LCA du M2.
Aucun ouvrage de référence n'est recommandé mais un polycopié des enseignants de LCA de Bordeaux a été fourni.

EPREUVE CRITIQUE D'ARTICLE

En session 1, la note de la LCA sera composée :
- De la note moyenne de DFASM 1 (2025-2026), des ED et de l'examen de DFASM 2 (2026-2027). La répartition sera la suivante :

20% LCA M1 +30% LCA M2 + 50% LCA M2 Tablette

L'épreuve terminale sur tablette de 3 heures comprend deux articles en anglais (thérapeutique, étiologique, pronostique ou diagnostique).

En session 2, la note de la LCA sera composée :

- de 100% de l'épreuve sur tablette

Aucune note d'ED ne sera comptabilisée.

Séminaires : **tous les groupes**

Premier semestre : de 16h30 à 18h30

Correction CC : Jeudi 17 septembre 2026
Correction CC : Jeudi 8 octobre 2026
Correction CC : Jeudi 19 novembre 2026
Correction CC : Jeudi 10 décembre 2026

Deuxième semestre : de 16h30 à 18h30

Correction CC : Jeudi 14 janvier 2027
Correction CC : Jeudi 11 février 2027
Correction CC : Jeudi 11 mars 2027
Correction CC : Jeudi 8 avril 2027

ECOS (Examen Clinique Objectif Structuré)

Coordonnateur : Pr Etienne RIVIERE et Pr Alexandre OUATTARA
etienne.riviere@u-bordeaux.fr – alexandre.ouattara@u-bordeaux.fr

Arrêté du 8 avril 2013 relatif aux études en vue du premier et deuxième cycles des études médicales – Article 17

Les examens cliniques objectifs et structurés (ECOS) sont un dispositif d'évaluation des compétences, qui permettent de confronter l'étudiant à un ensemble de situations directement en lien avec son futur métier et ce, de manière réaliste.

Ils permettent d'évaluer des compétences en situation clinique, ainsi que la capacité d'un candidat à agir en milieu professionnel. Ils complètent l'évaluation des connaissances théoriques et cliniques validées sur les lieux de stage.

Une épreuve pratique d'évaluation des compétences sera organisée pendant l'année universitaire.
Elle comportera un parcours de **5 ECOS.**
La moyenne obtenue à la session 1 comptera pour 30% de la note finale du certificat de compétence clinique (DFASM 1 : 20%, DFASM 2 : 30%, DFASM 3 : 50%)
Les ECOS facultaires de DFASM 2 participeront également à la validation de l'année.
En l'absence de validation à la session 1, une session de rattrapage (session 2) en format ECOS sera réalisée à l'hôpital.

En cas d'absence, vous devrez fournir dans les 48h, un justificatif.
Le cas échéant, la note de 0 sera attribuée.

Organisation générale / déroulé *(sous réserve de modification)* :

Toutes les informations seront publiées sur Moodle et des mails vous seront envoyés.

Lors des ECOS facultaires de DFASM 2 vous serez convoqué pour une demi-journée entière dans un amphi / salle sans dispositif connecté sur vous. Les consignes seront disponibles également sur Moodle.

Vous serez affectés dans un circuit de 5 stations et devrez composer chaque station de 8mn l'une après l'autre, dont l'enchainement sera rythmé par un signal sonore. Une fois l'examen terminé, vous serez ramenés dans un autre amphi/salle.

Le site Moodle de référence s'intitule « **Annales ECOS** » : vous trouverez des documents d'information, de méthodologie, notamment comment utiliser le brouillon, les choses à faire et à ne pas faire comme les différents contextes de soin, les annales des précédents examens, et de quoi faire vous-mêmes vos propres stations d'entrainement.

Pour vous préparer au mieux, nous vous conseillons de travailler de concert les ECOS et l'EDN et de vous investir le plus possible en stage au contact des patients et des professionnels de santé.

Module transversal d'Imagerie

Coordonnateur : Pr Olivier HAUGER
olivier.hauger@chu-bordeaux.fr

Contenu:

L'imagerie est une discipline transversale, dont les ED sont dispensés en DFASM1 et DFASM2 en coordination avec les Modules d'Enseignement (ME) de spécialités correspondantes. Par exemple, l'ED d'imagerie de neurologie est intégré dans le ME de neurologie en DFASM1, etc.

Ainsi, les ED spécifiques à l'imagerie seront abordés au sein des différents modules cliniques de DFASM1 et DFASM2 et pourront faire l'objet de questions aux contrôles continus et examens.

L'objet des ED d'imagerie est de faire une synthèse des points clés des items enseignés dans chacun des ME, du point de vue plus spécifique des modalités, indications, méthodes optimales d'interprétations des imageries réalisés au sein de chaque ME de spécialité.

Du fait de son caractère transversal, l'ED d'imagerie est susceptible de reprendre la majorité des items des EDN sur le versant de l'imagerie médicale. Par souci de redondance, nous avons indiqué le contenu des enseignements en référence à cet ouvrage de référence du CERF, plutôt qu'une liste exhaustive de l'ensemble items contenus dans ces chapitres.

En DFASM 2 :

Imagerie Gynécologique :
Intervenant(s)* : Dr Lydie CHERIER
lydie.cherier@chu-bordeaux.fr
Coordinateur(s) du ME Mère – Enfant : Pr J. HARAMBAT - Pr JL. BRUN – Pr S. DUCASSOU
Contenu : Chapitre 1.2 « Appareil génito-urinaire et sein» de l'ouvrage de référence du CERF.

Imagerie pédiatrique :
Intervenant(s)* : Dr Jean DELMAS
jean.delmas@chu-bordeaux.fr
Coordinateur(s) du ME Mère-Enfant : Pr J. HARAMBAT - Pr JL. BRUN – Pr S. DUCASSOU
Contenu : Chapitre 2 « Approche spécifique de la pédiatrie» de l'ouvrage de référence du CERF.

Imagerie Néphro-Urologique
Intervenant(s)* : Pre Amandine CROMBE
amandine.crombe@chu-bordeaux.fr
Coordinateur(s) du ME Urgences, Thérapeutique, Urologie, Réanimation, Néphrologie : Pr G. ROBERT ; Pr PO. GIRODET ; Pr D. GRUSON ; Pre H. KAMINSKI
Contenu : Chapitre 1.2 « Appareil génito-urinaire et sein » de l'ouvrage de référence du CERF.

Imagerie Cancérologique :
Intervenant(s)* : Pre Amandine CROMBE
amandine.crombe@chu-bordeaux.fr
Coordinateur(s) du ME d'Hématologie, Cancérologie, Médecine palliative : Pre C. DOMBLIDES, Pr PY. DUMAS, Pre V. AVEROUS
Contenu : Chapitres de 1.1 à 1.9 de l'ouvrage de référence du CERF (sous sections dédiées à l'oncologie et le lymphome).

Imagerie en infectiologie :
Intervenant(s)* : Pre Amandine CROMBE
amandine.crombe@chu-bordeaux.fr
Coordinateur(s) du ME de maladies Infectieuses, Dermatologie et Immunopathologie : Dr A. DUVIGNAUD ; Pre M. BEYLOT-BARRY ; Pr P. DUFFAU
Contenu : Chapitres de 1.1 à 1.9 de l'ouvrage de référence du CERF (sous sections dédiées aux pathologies infectieuses).

*La liste des intervenants n'est pas exhaustive et est susceptibles de mises à jour en fonction du personnel Hospitalo-Universitaire en cours de nomination pour l'année 2026-2027, en particulier les Chefs de Clinique – Assistant des Hôpitalo-Universitaires, Assistants Hospitalo-Universitaires et Practicien Hospitalier Universitaires.

Ouvrage de référence :
L'ouvrage d'enseignement de référence est le référentiel du Collège des Enseignants de Radiologie Français (CERF) :
https://www.elsevier.com/fr-fr/connect/etudes-de-medecine/referentiel-des-colleges-imagerie-medicale-edition-2022

Module en ligne de gestion du stress académique – DFASM 1 – DFASM 2 – DFASM 3

Coordonnateurs et intervenants : Pr François TISON, Pr François SZTARK, Dr Amandine MATHE
françois.tison@chu-bordeaux.fr – françois.sztark@chu-bordeaux.fr – amandine.mathe@chu-bordeaux.fr

Finalité : *Gestion du stress académique (en particulier en vue de l'épreuve d'ECOS)*

Objectifs pédagogiques :

- Connaitre mes manifestations du stress, mon stress perçu et ma réaction au stress.
- Repérer et reconnaitre les situations de stress académique et en stage à l'hôpital.
- Connaitre les mécanismes du stress et de sa survenue.
- Mettre en place des stratégies globales de réduction et d'adaptation au stress au quotidien.
- Faire l'expérience d'outils de gestion du stress en situation (ECOS) en particulier basés sur la respiration et sur les pratiques de méditation de pleine conscience.

Modalités d'enseignement :

Etudiants en DFASM 1, 2 et 3 sur la base d'une participation libre, volontaire et autonome à 5 séances de 2h (le Mercredi de 18h30-20h30), en visioconférence (lien zoom fourni aux inscrits), réparties de début Février à début Mai. Le programme est conçu sous la forme d'une progression pédagogique dont les 5 séances constituent un tout. Les ressources pédagogiques et de pratique seront disponibles sur Moodle.

Programme :

Séance 1. Mercredi 10 février 2027 – 18h30
Qu'est-ce que le stress pour moi ?

Séance 2. Mercredi 3 mars 2027 – 18h30
Quand je suis stressé je …

Séance 3. Mercredi 24 mars 2027 – 18h30
Quand je suis stressé comment je réagis, comment je m'adapte ?

Séance 4. Mercredi 7 avril 2027 – 18h30
Mettre en pratique des outils de gestion du stress

Séance 5. Mercredi 28 avril 2027 – 18h30
Pour conclure, la perspective des ECOS

Validation pour une UE supplémentaire facultative :
Validation par la présence (session unique) à au moins 4 des 5 séances avec réponse en ligne à une enquête.

PARCOURS PERSONNALISÉ
Modules d'Enseignement complémentaire DFASM 2

L'objectif du parcours personnalisé est de permettre à l'étudiant en deuxième cycle (DFASM) :

- d'approfondir ou de compléter ses connaissances et compétences dans un domaine médical transversal ou pluridisciplinaire ;
- d'approfondir ou de compléter ses connaissances et compétences favorisant une orientation vers la recherche dans le cadre d'un parcours approprié ;
- d'approfondir ou de compléter ses connaissances et compétences dans des disciplines non strictement médicales.

Pour réaliser ce parcours, l'étudiant doit valider un module d'enseignement complémentaire de la liste 1 en DFASM 1 et un module d'enseignement de la liste 2 en DFASM 2.

Le choix des ME complémentaires se fait en fonction d'un classement calculé à partir des résultats de DFASM 1 en session 1 (janvier et juin), hors CC et enseignements complémentaires.

Des UER qui sont réalisées en DFASM 1 et DFASM 2 peuvent servir à valider un optionnel.

DFASM 2

Formation double cursus Santé Science – Optionnel de formation à la recherche clinique

Périodes :

1er semestre

Biologie, Médecine du développement et de la reproduction du 05/10 au 16/10/2026
Sensibilisation à l'hypnose médicale : *Cours le lundi et mercredi de 18h30 à 20h30 du Lundi 05/10 au mercredi 16/12/2026*.

2ème semestre (du 15/03 au 26/03/2027)

Prescription et usage rationnel des médicaments
Cancérologie pratique
Médecine palliative
Ethique à l'EDN
Maladies rares : enjeux actuels et futurs

Options : du Lundi 08/02 au mercredi 21/04/2027 de 18h30 à 20h30 (uniquement le lundi et mercredi)
Santé et Précarité
Relation de soin et communication
Prévention en médecine générale : Rôle du médecin généraliste en matière de prévention individuelle et collective

Unité Enseignement Recherche (U.E.R.)
Tutorat

Attention :
Des options étant en **présentiel uniquement**, si vous êtes en stage délocalisé, vous devez tenir compte des modalités de l'optionnel que vous choisirez en fonction de votre classement.

DISPENSE DU CHOIX D'UN MODULE D'ENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE DE DFASM 1

Les étudiants peuvent-être dispensés du choix d'un module d'enseignement complémentaire, s'ils ont, par leur action de tuteur en DFGSM 2 et DFGSM 3, obtenu la validation de l'UV de Didactique. Les étudiants doivent signaler leur choix à la scolarité.

Rappel : les UER obtenues pour la validation du DFGSM 2 ou DFGSM 3 ne valident pas un optionnel du **Parcours personnalisé** du DFASM.

Formation double cursus Santé Sciences – Optionnel de formation à la recherche clinique (environ 60h)

Coordonnateurs : Dr Renaud PREVEL – Dr Edouard LHOMME
renaud.prevel@u-bordeaux.fr - edouard.lhomme@u-bordeaux.fr

Intervenants :
Equipe Isped DU « Méthodes en Recherche Clinique », Dr Valérie BERGER, Pr Raphaël ENAUD, Pr Pierre-Olivier GIRODET, Dr Fridolin GROSS, Dr Arthur JOUVIEN, Dr Mathilde SEYDOUX, Dr Guillaume VERDY

Objectifs :

Faciliter l'innovation médicale en formant les étudiantes et étudiants inscrits dans un double cursus médecine/sciences aux grands principes théoriques et pratiques de la recherche clinique après leur master (ou leur thèse de sciences). Cet optionnel nécessite une participation sur 2 années (DFASM 1 et DFASM 2) et s'appuie largement sur le DU de méthodologie en recherche clinique, dont l'obtention sera possible.
https://www.u-bordeaux.fr/formation/2018/PRSUC07_41/diplome-d-universite-methodes-en-recherche-clinique-enseignement-via-internet

Public :

Formation exclusivement réservée aux étudiants en médecine, titulaires d'un master 2 Recherche et inscrits à l'UFR de médecine de Bordeaux en DFASM 1 et 2.

Compétences attendues en fin de formation :

- Maîtriser les aspects théoriques (dont statistiques) des principaux schémas de recherche clinique
- Avoir une connaissance globale des aspects éthiques et pratiques de la mise en place d'un protocole de recherche clinique
- Savoir concevoir la trame d'un projet de recherche clinique (méthodologie, aspects éthiques et réglementaires, financement, logistique, gestion d'équipe).
- Etre en capacité d'interagir avec les différents intervenants impliqués dans un projet de recherche clinique.

Programme Année 1 (DFASM 1) :

1) **Modules du DU « Méthodes en Recherche Clinique » (en ligne, environ 30h)**

Module 1 : Principaux outils en statistique
Module 1 complémentaire Introduction à l'analyse des données de survie

Module 2 : Épidémiologie : principaux schémas d'étude, précision et validité
Module 2 complémentaire : Notions complémentaires sur l'analyse et l'interprétation des données épidémiologiques
Module 2 complémentaire : Cas de l'analyse des données de survie

Module 6 : Module Bonnes pratiques cliniques, protection des données et aspects réglementaires

2) **<u>Enseignements spécifiques : recherche clinique et société</u> (14h)**

Cours 1 : Intégration de la recherche en santé dans la société : aspects éthiques et réglementaires (4h)

Cours 2 : Perspectives et problèmes de l'introduction de l'IA dans les sciences biomédicales (2h)

Cours 3 : Big data et entrepôt de données en santé (2h)

Cours 4 : Recherche paramédicale (2h)

Cours 5 : Visite du centre d'investigation clinique (2h)

Cours 6 : Fonctionnement d'une Unité des Essais Cliniques de la Pharmacie à Usage Interne (2h)

Note importante : les épreuves du contrôle continu des modules 1, 2 et 6 du DU seront passées la 1ère année de l'optionnel avec les notes conservées pour l'année suivante.

<u>Programme Année 2 (DFASM 2)</u> :

1) **Modules du DU « Méthodes en Recherche Clinique » (en ligne, environ 30h)**

Module 3 : Essais cliniques

Module 4 : Études diagnostiques

Module 5 : Études pronostiques

2) **<u>Enseignements spécifiques : mise en application</u> (6h)**

Cours 1 : Rédaction de protocole de recherche (2h)
Séance 1 : Présentation d'un projet de recherche clinique au CHU de Bordeaux (2h)
Séance 2 : Démarche nécessaire à l'élaboration d'un projet de recherche + exercices pratiques

Cours 2 : TP : Comment proposer un protocole de recherche à un patient ?
Jeux de rôle (2h)

<u>Modalités d'évaluation</u> :

<u>DFASM 1</u> :

Module 1 et 2 Contrôle continu - devoir en ligne - coefficient 2
Module 6 test de validation en ligne - coefficient 1

Ses notes seront reportées sur le PV en DFASM 2.

DFASM 2 :

Session 1 : Validation du DU « Méthodes en Recherche Clinique »

Module 3 test de validation en ligne - coefficient 1
Module 4 test de validation en ligne - coefficient 1
Module 5 test de validation en ligne - coefficient 1

Epreuve finale écrite anonyme sur table, d'une durée de quatre heures, coefficient 12

Pour être déclaré admis, les candidats doivent obtenir sur l'ensemble des épreuves une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20.
Il y a une session d'examen par an pour l'épreuve finale.

Session 2 : entretien oral évaluant les capacités d'élaboration d'un projet de recherche clinique du candidat.

Rôle du médecin généraliste en matière de prévention individuelle et collective Erreur ! Signet non défini. ***– 2ème semestre***

Coordonnateur : Pr François PETREGNE
francois.petregne@u-bordeaux.fr

Enseignement

- 8h d'enseignement sous forme de séances de 1h par regroupement thématique, à partir de résolution de problèmes
- 2h de lecture critique d'articles de prévention
- 8h d'élaboration, de présentation et d'analyse de projets de prévention en enseignements dirigés
- Recherche bibliographique individuelle
- Travail collectif en petits groupes.

Objectifs

Objectifs généraux :

- Déterminer la place de la prévention dans le système de santé
- Identifier la démarche préventive en médecine générale dans une optique individuelle et collective

Objectifs intermédiaires :

- Distinguer les niveaux de prévention primaire, secondaire et tertiaire
- Comprendre la complémentarité des secteurs d'intervention individuels, collectifs et médiatiques
- Déterminer les ressources et moyens utilisables dans ces domaines
- Reconnaître les partenaires impliqués dans la prévention et la promotion de la santé
- Intégrer l'action préventive dans le travail de soins en médecine générale
- Analyser les démarches de prévention publiées dans la littérature médicale
- Proposer des actions de prévention adaptées à la prise en charge globale des patients en médecine générale

Contenu

- La promotion de la santé
- La prévention individuelle et collective
- Les différents modèles de la santé
- La notion de représentation de la santé et de la maladie
- Les aspects éthiques
- Les institutions
- L'organisation et les priorités de santé publique en France
- L'éducation pour la santé et l'éducation thérapeutique
- La démarche éducative
- Le dépistage

Programme

1- La prévention, une démarche de santé publique (approche populationnelle) et une activité de médecine générale (approche globale du patient)
2- L'éducation pour la santé, l'éducation du patient
3- Le dépistage en médecine générale
4- La prévention chez l'enfant : vaccinations, obésité, accidents domestiques
5- La prévention chez l'adolescent
6- La prévention des maladies cardio-vasculaires et métaboliques
7- La prévention des addictions : alcool, tabac, autres drogues, médicaments
8- La prévention chez les femmes
9- La prévention chez les personnes âgées

Références

- Recommandations pour la Pratique Clinique : http://www.has-sante.fr
- Calendrier vaccinal BEH : http://social-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa- sante/calendrier-vaccinal
- Guide Canadien de médecine clinique préventive. Groupe d'étude canadien sur l'examen périodique 1994 http://canadiantaskforce.ca/ctfphc-guidelines/the-red- brick/?lang=fr-CA
- Guide Canadien de médecine clinique preventive. Outils et ressources 2022 https://canadiantaskforce.ca/tools-resources/?lang=fr
- Guide to Clinical Preventive Services, 2014. Recommendations of the U.S. Preventive Services Task Force : http://www.ahrq.gov/professionals/clinicians-providers/guidelines- recommendations/guide/index.html
- Recommendations of the U.S Preventives Services Task Force 2022 https://uspreventiveservicestaskforce.org/uspstf/recommendation-topics/uspstf-a-and-b-recommendations

Modalités de validation de l'examen

Session 1 : Présentation orale du projet devant un jury pour la note finale
Session 2 : Oral pour les étudiants qui ont échoué à la 1ère session

Présence obligatoire au cours suivi d'une séance d'enseignement dirigé obligatoire d'aide à la construction des projets de prévention.
Construction des projets de prévention avec une évaluation au fil des séances d'enseignement dirigé.

Prescription et usage rationnel des médicaments – *2ème semestre*

Coordonnateurs : Pr P.O GIRODET et Pr M. MOLIMARD
pierre-olivier.girodet@u-bordeaux.fr - mathieu.molimard@u-bordeaux.fr

Intervenants

Dr L. ACCOCEBERRY, Dr F. BEAUFILS, Dr S. BOUCHET, Pr T. COUFFINHAL, Dr A. DEGREMONT, Dr M. DEMOURGUES, Dr M. DUMERY, Dr S. FAWAZ, Pr M. FAYON, Pr P. O. GIRODET, Pr D. GRUSON, Dr D. MEGUERDITCHIAN, Pr D. NEAU, Pr A. PARIENTE, Dr P. ROSELLINI, Pr F. SALVO, Dr M. SEYDOUX, Pr P. SOUBEYRAN, Pre M. TOURNIER

Principes d'enseignement

L'objectif est de fournir aux étudiants les bases permettant l'usage rationnel du médicament, les moyens d'accéder à l'information **dans l'optique d'une préparation à l'Examen Dématérialisé National (EDN).**

Le programme de cet enseignement est complémentaire des cours de Thérapeutique au sein du module U-TURN. Le but est de proposer des dossiers progressifs axés sur le médicament dans des situations courantes de médecine, en respectant le cadre du programme de **l'EDN.**

Programme d'enseignement

Module 1 : Principes généraux de l'usage rationnel du médicament (4h)

1. **Le choix rationnel d'un médicament**
   - Indications, contre-indications, posologie, précautions d'emploi
   - Pharmacothérapie basée sur les preuves

2. **Le dosage plasmatique des médicaments**
   - Indications
   - Modalités pratiques
   - Justifications
   - Ajustement thérapeutique, conséquences pour la prise en charge du patient

3. **Les effets indésirables médicamenteux**
   - Panorama sur les principaux effets indésirables en France
   - Imputabilité
   - Conduite à tenir devant un effet indésirable médicamenteux
   - Prévention
   - Nature de l'information délivrée aux patients

4. **Les interactions médicamenteuses**
   - Mécanismes
   - Les principales interactions médicamenteuses en pratique courante : nature, diagnostic, facteurs favorisants, prise en charge, prévention

Module 2 : Application aux classes pharmaco-thérapeutiques (16h)

5. **Antalgiques et anti-inflammatoires non stéroïdiens**

6. **Pharmacologie pulmonaire**
   - Traitement de l'asthme et de la BPCO
   - Anti-inflammatoires stéroïdiens
   - Traitement des infections des voies aériennes supérieures

7. **Médicaments anticancéreux**
   - Chimiothérapie
   - Hormonothérapie

8. **Médicaments utilisés en anesthésie-réanimation**
   - Médicaments des urgences vitales
   - Anesthésiques généraux

9. **Neuropsychopharmacologie**
   - Antidépresseurs
   - Anxiolytiques et hypnotiques
   - Neuroleptiques

10. **Médicaments utilisés en infectiologie**
    - Antibiothérapie
    - Antirétroviraux

11. **Pharmacologie cardiovasculaire**
    - Traitement de l'infarctus du myocarde
    - Prévention primaire et secondaire de l'athérosclérose

12. **Pharmacologie pédiatrique**
    - Traitement de la broncho alvéolite du nourrisson
    - Traitement des infections bactériennes du nouveau-né

13. **Immunothérapie en cancérologie**

14. **Bon usage de la vaccination**

15. **Usage rationnel des biothérapies dans les maladies inflammatoires chroniques**

Modalités d'évaluation de l'examen

Session 1 : Epreuve de 1 heure sous forme de QCM
Session 2 : Epreuve de 1 heure sous forme de QCM, QROC ou questions rédactionnelles ou épreuve orale.

Cancérologie pratique – *2ème semestre*

Coordonnateurs : Dr Céline BLAYE et Pr Pierre-Louis SOUBEYRAN
c.blaye@bordeaux.unicancer.fr - p.soubeyran@bordeaux.unicancer.fr

Cette option n'est désormais proposée qu'en **PRESENTIEL** sous la forme de 8 modules de 2 heures de cours, formant 4 modules de 4h. Chaque module de 4h incluera une première partie d'évaluation des connaissances et de rappel de cours (pour aborder les cancers du sein, les cancers digestifs, les cancers du poumon et les cancers urologiques) puis une deuxième partie comprenant un enseignement spécifique (théorique ou ECOS), et un test des connaissances acquises pendant la session. La participation aux modules est obligatoire. Le module relation médecin-malade incluera des ECOS formatifs.

L'objectif de l'option est de vous permettre de vous préparer à la prise en charge des cancers, que vous envisagiez d'être médecin généraliste, spécialiste ou cancérologue.

Objectifs

Mieux appréhender les modalités pluridisciplinaires et relationnelles de la prise en charge des patients atteints de cancer.

Contenu

- Module 1 : Cancers du sein - Nouvelles thérapeutiques en oncologie
- Module 2 : Cancers digestifs - Annonce du diagnostic - Relations médecins-malades-familles
- Module 3 : Cancers thoraciques – Nouvelles thérapeutiques en oncologie
- Module 4 : Cancers urologiques – Patients âgés

Modalités d'évaluation de l'examen

La note finale prendra en compte : la présence aux sessions, la participation lors des cours ainsi que les notes obtenues aux restitutions de fin de cours (proposées sous la forme de QCM).

Santé et précarité – *2ème semestre*

Coordonnateur : Pr Fabrice BONNET
fabrice.bonnet@chu-bordeaux.fr

Intervenants

Dr C. ADAM, E. AUTES, Dr M. BOISVERT, Pr F. BONNET, Dr A. JOANNES, E. JUGIE, F. LACAN, Dr C. LAGABRIELLE, E. LANGLOIS, J. L'UTILE-CHEVALIER, Dr C. MESTRE, Dr A . RIVADENEYRA, Dr M. VALADIE-JEANNEL

L'objectif général de cet enseignement est d'apporter aux étudiants en Médecine de fin de 2ème cycle une vue d'ensemble des problèmes de santé des populations vivant en situation de précarité.

Cet enseignement comportera une partie théorique et une partie pratique et ne sera mis en place que s'il y a plus de dix étudiants inscrits.

Les enseignements théoriques sont regroupés sous forme de cours interactifs de 2 heures avec des intervenants médicaux et non médicaux (cf. programme – 20 heures).

1. Présentation générale du module
2. La sécurité sociale
3. Les dispositifs d'accès aux droits fondamentaux et aux soins
4. Vulnérabilité et des parcours de soins complexes : quels enjeux ? Quelle coordination médico-psycho-sociale ?
5. Déterminants et inégalités sociales de santé : notions de base et démarches d'interventions pour l'équité en santé
6. Précarité : que fait une ARS ?
7. Approche sociologique de la santé chez les personnes en situation de précarité
8. Exil et santé psychique
9. Psychiatrie et précarité
10. La grande précarité : problématiques posées et accompagnement
11. Les structures de soins / Les LHSS – Pathologies et Précarité
12. Organisation des soins en addictologie, le secteur médico-social
13. Les stuctures de soins / Les PASS – Pathologies et Précarité – Equipe mobile

Stages pratiques

Les étudiants participeront à cinq demi-journées de stage pratique dans une structure de soins prenant en charge des populations en situation de précarité (Caso de Médecins du Monde, Centre d'Albret, Foyer Leydet, SAMU social, etc.). Il est prévu la signature d'une convention entre les responsables de ces structures, le CHU et l'Université de Bordeaux.
Pour les autres organismes, l'étudiant devra éditer une convention de stage depuis son ENT.

Référence

Migrants étrangers en situation précaire. Prise en charge médico-psycho-sociale.
Il est livré gratuitement sur demande auprès de l'INPES – 42 Boulevard de la Libération – 93203 Saint-Denis Cedex.

Modalités d'évaluation

Session 1 : Examen écrit d'une heure sous forme de QCM
Session 2 : Epreuve orale ou écrite en fonction du nombre d'étudiant

Biologie, Médecine du Développement et de la Reproduction – *1er semestre*

Coordonnateurs : Pre Valérie BERNARD, Dr Lucie CHANSEL-DEBORDEAUX, Pr Loïc SENTILHES
valerie.bernard@chu-bordeaux.fr – lucie.chansel-debordeaux@chu-bordeaux.fr - loic.sentilhes@chu-bordeaux.fr

Intervenants
Pre V. BERNARD, Dr L. CHANSEL-DEBORDEAUX, Dr F. COATLEVEN, Dr A. FROELIGER, Pre C. ROORYCK-THAMBO

Objectif

Approfondir les connaissances acquises au cours des enseignements de Gynécologie-Obstétrique, Gynécologie médicale, Biologie de la Reproduction et Génétique dans les domaines en évolution de la prise en charge de l'infertilité et de la médecine fœtale.

Modalités d'enseignement

Enseignement au 1er quadrimestre
Cours de 2 heures – 20h de cours au total

Programme

Epidémiologie de la fertilité - facteurs environnementaux
Spermogramme et bilan en cas d'anomalies
Stimulation de l'ovulation / IIU
Aspects éthiques, légaux et règlementaires de l'AMP
FIV-ICSI-AMP avec donneur
Préservation de la fertilité
Infections maternofoetales virales
Mode de fonctionnement des Centres Pluridisciplinaires de Diagnostic Prénatal. Dépistage de la trisomie 21 au premier trimestre
Evolution des techniques d'étude chromosomique en diagnostic prénatal
Diagnostic prénatal non invasif
Anomalies gonosomiques découvertes en diagnostic prénatal

Items

Item 24 : Principales complications de la grossesse
Item 27 : Prévention des risques fœtaux : infections
Item 45 : Spécificités des maladies génétiques
Item 38 : Infertilité du couple : conduite de la première consultation
Item 39 : Assistance médicale à la procréation : principaux aspects médicaux, biologiques et éthiques

Modalités d'évaluation

Session 1 : Epreuve écrite d'une heure pouvant comporter des mini DP, QRM, QRU, QRP, TCS ou des questions rédactionnelles.
Session 2 : Epreuve orale ou écrite en fonction du nombre d'étudiants

Médecine palliative – *2ème semestre*

Coordonnatrice : Dr Amandine MATHE
amandine.mathe@chu-bordeaux.fr

Intervenants

Pre V. AVEROUS, Dr D. BRONNIMANN, Dr A. CHANTECLAIR, Dr C. FOUQUET, Mme G. GALIMARD-CLOEREC, Dr O. GUISSET, Dr F. LAFAYE, Dr A. MATHE, Dr B. PATERNOSTRE, Dr F. PETREGNE, C. SAUSSAC-PIETRI, Dr E. SUDRE

Objectifs pédagogiques

- Appréhender la complexité d'une situation palliative dans sa pratique professionnelle
- Développer le travail en équipe interprofessionnelle autour d'un patient/de l'entourage d'un patient en situation palliative

Contenus :

- Introduction à la médecine palliative : grands concepts, identification d'une situation pallliative et des différentes phases palliatives, organisation des soins palliatifs en France.
- Raisonnement clinique devant les symptômes et adapatation des thérapeutiques.
- Aptitudes relationnelles du soignant pour accompagner le vécu des patients et de leurs proches
- Démarche participative décisionnelle collégiale
- Enjeux éthiques en situation palliative
- Médecine palliative et spécificités liées à l'âge
- Médecine palliative et spécialités

Présence obligatoire, en présentiel, en cours (travaux dirigés)

Modalités d'évaluation de l'examen

La validation comprend 3 éléments :

- La présence en cours, obligatoire en présentiel. Les étudiants doivent obligatoirement informer les coordonnateurs de leurs absences en cours ;
- La **rédaction par groupes de 3-4 étudiants d'un dossier progressif type EDN**, à partir d'une situation clinique authentique, réelle ou imaginaire. Chaque étudiant devra rédiger 5 QCM, chaque QCM devra comporter 5 propositions de réponses et devra être accompagné d'une proposition de corrections argumentée en spécifiant les items traités et les ouvrages de référence.
  Le dossier EDN est à remettre par chaque groupe et par mail à l'adresse suivante : amandine.mathe@chu-bordeaux.fr sous forme de documents word et pdf ;
- **La réalisation de QCM en ligne, disponibles après chaque cours (sur la plateforme Moodle).**

  Un mini-stage de deux demi-journées, au sein du service de médecine palliative et accompagnement du CHU de Bordeaux, peut être réalisé en parallèle de ce module.

Références

- Le Berre Rozenne, *Manuel de soins palliatifs*, 5ème édition, Malakoff : Dunod, 2020
- CEMD, CNEFUSP, *Douleur Soins palliatifs et accompagnement*, 6ème édition, Paris : Med-line, 2024

Ethique à l'EDN – *2ème semestre*

Coordonnateurs : Pre Véronique AVEROUS,Pr Thibaud HAASER
veronique.averous@chu-bordeaux.fr - thibaud.haaser@chu-bordeaux.fr

Objectifs pédagogiques

- Aborder les items de l'EDN relevant de l'éthique,
- Aborder des questions de l'EDN sous un angle éthique
- Apporter aux étudiants des réponses adaptées aux EDN

Programme

N° 1	La relation médecin-malade. La communication avec le patient et son entourage. L'annonce d'une maladie grave ou létale ou d'un dommage associé aux soins. La formation du patient. La personnalisation de la prise en charge médicale (Dr A. QUIVY)
N° 2	Les valeurs professionnelles du médecin et des autres professions de santé (Pr T. HAASER)
N° 3	Le raisonnement et la décision en médecine. La médecine fondée sur les preuves (Evidence Based Medicine, EBM). La décision médicale partagée. La contreverse
N° 9	Introduction à l'éthique médicale (Pr T. HAASER)
N° 45	Spécificités des maladies génétiques (Pr D. LACOMBE)
N° 58	Sexualité normale et ses troubles (Dr F. POULLENOT)
N° 133	Autonomie et dépendance chez le sujet âgé (Dr G. PINGANAUD)
N° 140	Soins palliatifs pluridisciplinaires chez un malade en phase palliative ou terminale d'une maladie grave, chronique ou létale (2). Accompagnement de la personne malade et de son entourage. Principaux repères éthiques (Pre V. AVEROUS)
N° 162	Infections sexuellement transmissibles (IST) : gonococcies, chlamydioses, syphilis, papillomavirus humain (HPV), trichomonose (Pr C. CAZANAVE)
N° 282	Maladies Inflammatoires Chroniques de l'Intestin (MICI) chez l'adulte et l'enfant
N° 295	Prise en charge et accompagnement d'un malade atteint de cancer en abordant les problématiques techniques, relationnelles, sociales et éthiques. Traitements symptomatiques. Modalités de surveillance (Dr A. QUIVY)
N° 310	Tumeur de la prostate (Pr G. ROBERT et Pr T. HAASER)
N° 324	Éducation thérapeutique, observance et automédication (Dr F. POULLENOT)
N° 333	Situations sanitaires exceptionnelles (Pr A. BOYER)

Modalités d'évaluation de l'examen

Session 1 : Questions isolées type EDN (questions à choix multiples) – épreuve d'une heure
Session 2 : Epreuve orale ou écrite en fonction du nombre d'étudiants

Sensibilisation à l'hypnose médicale – *1er semestre*

Coordonnateur : Pr François SZTARK
francois.sztark@chu-bordeaux.fr

Intervenants
Dr C. BOISSELIER, Dr M. CADENNE, Dr S. COLOMBANI, Dr M. FLOCCIA, N. MANGUIN-PERICHON, Pr F. SZTARK

Finalité

Faire découvrir aux étudiants la communication hypnotique dans le domaine du soin

Objectifs pédagogiques

Présenter le cheminement historique et culturel de l'hypnose médicale
Décrire les bases neurophysiologiques de l'hypnose
Préciser les indications de l'hypnose et les bases éthiques de sa pratique
Décrire les principes de communication thérapeutique et hypnotique
Application à la prise en charge des douleurs aiguës et induites par les soins

Modalités d'enseignement

Enseignement théorique et pratique **PRESENTIEL UNIQUEMENT**
Nombre minimum d'étudiants 10 – maximum 30
18 heures **en 9 séances de 2 heures.** Chaque séance associe cours théorique et enseignement pratique.

Programme : cours les lundis 18h30-20h30

Cours 1 – Lundi 5 octobre 2026
Cheminement historique et culturel de l'hypnose médicale
Séance découverte

Cours 2 – Lundi 12 octobre 2026
Communication dans la relation de soins
Hypnose conversationnelle

Cours 3 – Lundi 2 novembre 2026
Hypnose formelle (lieu sécure)
Description et conduite d'une séance

Cours 4 – Lundi 9 novembre 2026
Indications cliniques, contre-indications de l'hypnose
Bases éthiques

Cours 5 – Lundi 16 novembre 2026
Jeux de rôles
Test de suggestibilité

Cours 6 – Lundi 23 novembre 2026
Hypnose et douleurs chroniques

Cours 7 – Lundi 30 novembre 2026
Hypnose dans le contexte périopératoire

Cours 8 – Lundi 7 décembre 2026
Auto-hypnose

Cours 9 – Lundi 14 décembre 2026
Hypnose et obstétrique
Hypnose et médecine intégrative - Synthèse

Références

- Antoine Bioy. Découvrir l'hypnose - 2e éd. InterEditions 2013
- Thierry Servillat. Découvrir l'autohypnose. InterEditions 2017
- Item R2C 327 - Principes de la médecine intégrative, utilité et risques des interventions non médicamenteuses et des thérapies complémentaires

Modalités d'évaluation

Session 1 : Epreuve de 1 heure sous forme de QROC
Session 2 : Epreuve de 1 heure sous forme de QROC

Seuls les étudiants ayant assisté aux cours obligatoires participeront aux examens écrits.

Maladies Rares : Enjeux actuels et futurs – *2ème semestre*

Coordonnateur : Dr Julien VAN-GILS
julien.van-gils@@chu-bordeaux.fr

Intervenants

Dr N. ALADJIDI, Dr X. BARREAU, Dr S. BUI, Pr M. FAYON, Pre B. GATTA-CHERIFI, Pr C. GOIZET, Dr D. LAMIREAU, Pr P. MERCIE, Dr F. MORICE-PICARD, Dr P. PILLET, Pr JF. VIALLARD.

Objectifs pédagogiques

- Découvrir la structuration et l'organisation des parcours de soins dans les maladies rares en France
- Raisonner de la maladie fréquente vers la maladie rare : quand y penser, comment et pourquoi ?
- Comprendre les différents enjeux actuels et futurs dans les maladies rares :
  - Diagnostic
  - Thérapeutique
  - Ethique
  - Prise en charge pluridisciplinaire/pluriprofessionnelle

Modalités d'inscription

Capacité d'accueil maximale 20

Modalités d'enseignement

Enseignement au 2ème semestre
Cours de 2 heures – 20h de cours au total

Programme d'enseignement

Le sujet sera abordé de manière interactive : wooclap, échanges avec différents professionnels impliqués dans la prise en charge de patients maladies rares (médecins, IDE de coordination, enseignants, masseurs-kinésithérapeutes, coachs en activité physique adapté, etc…) ainsi que des patients partenaires.

1. **Structuration et organisation des parcours de soins dans les maladies rares (2h)**
   - Définition et épidémiologie des maladies rares
   - Historique de l'évolution du diagnostic des maladies rares et des techniques
   - Plan National Maladies Rares
   - Centres de référence, Filières de santé, Plateformes d'expertise
   - Lien avec les réseaux Européens

2. **Réduire l'errance et l'impasse diagnostique (7h)**
   - Du 1er symptôme vers la maladie rare
   - Bilan étiologique des maladies rares non génétiques

- Ere de la Médecine génomique
  - Principales définitions des techniques actuelles
  - Plan France Médecine Génomique (PFMG)
  - Interprétation des données et limites actuelles
  - Outils post génomiques : RNA-seq, multi-omique …
- Un diagnostic génétique : A quoi ça sert ?
  - Diagnostic pénatal /Diagnostic pré-implantatoire
  - Post-natal
  - Diagnostic pré-symptomatique, test prédictif

3. **Prise en charge d'un patient porteur d'une maladie rare (6h)**
   - Orientation et information du patient et des soignants (PNDS, lien ville-hôpital)
   - Coordination du soin et du suivi
   - Education thérapeutique du patient (ETP), patient partenaire
   - Qualité de vie
   - Inclusion, scolarité, vie professionnelle
   - Activité physique adapté (APA)
   - Transitions aux différents âges de la vie
   - Enjeux médico-sociaux

4. **Ethique et maladies rares (3h)**
   - Diagnostic prénatal et dépistage pré conceptionnel
   - Du dépistage néonatal classique au dépistage néonatal génomique
   - Modalités de l'annonce diagnostique
   - Gestion des données génomiques incidentes
   - Approche « Diagnostic/Recherche »

5. **Approches thérapeutique dans les maladies rares (2h)**
   - Thérapies pharmacologiques et non pharmacologiques
   - Enzymothérapie substitutive
   - Thérapie génique *(in vivo/ex vivo)*
   - Thérapie cellulaire

<u>Modalités d'évaluation</u>
Format ECOS (3 stations)

Relation de soin et communication – *2ème semestre*

Coordonnatrice : Dr Amandine MATHE
amandine.mathe@chu-bordeaux.fr

Intervenants
Pre V. AVEROUS, Mme G. GALIMARD-CLOEREC, Dr A. MATHE, Mme C. ROUMIGUIERE

Contexte d'intervention

Etudiant(e)s DFASM2
UE optionnelle, durée 22h
Présence obligatoire, en présentiel (format travaux dirigés)

Objectifs pédagogiques

- Développer une relation de soin adapté à son contexte professionnel
- Appréhender une relation de soin en équipe pluridisciplinaire
- Adapter sa communication à son auditeur

Contenus :

- **Fondements de la relation de soin**

Histoire, définition, évolution
Attentes des patients
Dimensions éthiques de la relation de soin
Relation de soin vs relation d'aide

- **Psychodynamique de la relation**

Mécanismes de défense (patients, familles, soignants)
Identification et gestion des émotions
Souffrance des professionnels (burn out, fatigue compassionnelle, traumatisme vicariant)

- **Communication et posture relationnelle**

Communication verbale, non verbale, paraverbale
Authenticité et posture professionnelle
Annonce de mauvaises nouvelles
Ecoute active et reformulation

Modalités pédagogiques :
Brainstorming, exercices réflexifs de groupe (analyse de situation clinique), analyse de performance vidéo, ECOS, jeux de rôle

Modalités d'évaluation de l'examen
La validation comprend 3 éléments :

- La présence en cours, obligatoire en présentiel. Les étudiants doivent obligatoirement informer les coordonnateurs de leurs absences en cours
- La réalisation d'un portfolio réflexif autour d'une situation vécue
- La réalisation de QCM en ligne, disponible après chaque cours (sur la plateforme Moodle)

Références
Richard C, Lussier MT. La communication professionnelle en santé, 2e ed. Montréal : ERPI ; 2016.
Aïm P. Ecouter, parler : soigner Guide de communication et de psychothérapie à l'usage des soignants. Paris : Vuibert ; 2015.

Parcours d'initiation à la recherche en Santé
Unités Enseignement Recherche (U.E.R et stage recherche)

INFORMATIONS

L'enseignement du parcours recherche santé est destiné à renforcer les connaissances scientifiques des étudiants en Médecine, Pharmacie, Odontologie et Maïeutique, pour les préparer réellement à la recherche et leur permettre d'accéder en deuxième année du Master Recherche après validation du second cycle de leurs études de Santé.

La validation de deux UER et d'un stage de recherche, d'une durée de 140 heures minimum et 280 heures maximum, effectué dans un laboratoire labellisé permet, sous réserve de validation du DFASM 3, d'obtenir l'équivalence d'un master 1 (60 ECTS) en vue d'une inscription ultérieure en master 2 à visée recherche.

Inscription à une UER

L'inscription au parcours initiation à la recherche se fait via la plateforme Moodle. Les modalités d'inscription et le lien sont disponibles ici :
sante.u-bordeaux.fr/Espace-etudiant/Tout-sur-vos-etudes/Parcours-recherche/Parcours-Initiation-a-la-Recherche

Si l'UER est choisie comme optionnelle, l'inscription doit être faite avant le **mercredi 9 septembre 2026.**

L'inscription en UER est distincte de l'inscription en Médecine. Les étudiants souhaitant s'inscrire à une UER doivent également se signaler auprès de leur gestionnaire de cursus étudiants des formations médicales lors de leur choix d'UE optionnelle, si l'UER est choisie comme optionnelle.

Inscription au stage recherche

Les étudiants souhaitant effectuer un stage de recherche doivent impérativement s'inscrire via la plateforme Moodle en remplissant la fiche d'inscription au stage de recherche. Les modalités d'inscription et le lien sont disponibles ici :
sante.u-bordeaux.fr/Espace-etudiant/Tout-sur-vos-etudes/Parcours-recherche/Parcours-Initiation-a-la-Recherche

Le programme détaillé des UER ouvertes en 2026-2027 et les modalités du parcours recherche santé et du stage recherche sont disponibles sur le site du Collège Sciences de la Santé :
sante.u-bordeaux.fr/Espace-etudiant/Tout-sur-vos-etudes/Parcours-recherche/Parcours-Initiation-a-la-recherche

Service de gestion des cursus étudiants LMD Santé (Bâtiment 5D – RDC - Porte I)
☏ 05 57 57 13 25
scolarite.lmd.sante@u-bordeaux.fr

Valorisation du parcours de formation

La valorisation du parcours étudiant s'inscrit dans le cadre de la réforme du 2e cycle (R2C) et compte 10% de la note finale du classement général des étudiants en fin de DFASM 3. Les points parcours sont comptabilisés à une valeur maximale de 60.

Le parcours de formation des candidats est examiné par l'université sur la base de la grille nationale figurant en annexe de l'arrêté du 28 septembre 2023 (portant modification de l'arrêté du 21 décembre 2021 relatif à l'organisation des épreuves nationales donnant accès au troisième cycle des études de médecine).

La soumission des points Parcours sera close en Année 1 du DFASM3 et non possible en Année 2 en cas de redoublement ou auditeur libre.

Référentes de parcours : Pr. Claire MAJOUFRE, Pr. Marie-Christine BEAUVIEUX

Informations pratiques :

Site du Collège Santé, rubrique points parcours :
https://sante.u-bordeaux.fr/Espace-etudiant/Tout-sur-vos-etudes/Medecine/Points-parcours

Pour toute question :
1/ se référer à la FAQ sur le site du Collège Santé
2/ envoyer un courriel sur la boîte mail dédiée : pointsparcours@u-bordeaux.fr

VALORISATION DU PARCOURS DE FORMATION (PLAFOND FIXÉ À 60 POINTS)

	Elément du parcours	Justificatif	Points
Cursus médecine	Validation d'UE supplémentaire(s) facultative(s)	Attestation de validation de l'UE	10 *(40 points maximum)*
Cursus hors médecine	Validation d'année(s) de formation hors médecine, première année de parcours de formation antérieurs mentionnés aux 1° et 2° de l'article R. 631-1 du code de l'éducation, et première année de diplôme national de licence	Attestation de validation des ECTS	10 points par 60 ECTS validés
	Validation d'une première année de master	Attestation de réussite	40
	Validation d'une deuxième année de master	Attestation de réussite	60
	Validation d'une thèse d'université	Attestation de réussite	60
	Publication d'article(s) dans une revue à comité de lecture	Référence de l'article publié	10
Engagement étudiant *Seul un de ces trois éléments peut être valorisé à hauteur de 40 points. En cas de cumul, le (ou les) UE supplémentaire(s) est(sont)*	Validation d'une UE d'engagement associatif (activité bénévole, fonctions électives...) (1)	Attestation de validation de l'UE	40
	Validation d'une UE d'engagement pédagogique (tutorats universitaires, recherche en pédagogie...)	Attestation de validation de l'UE	40
valorisée(s) à hauteur de 10 points, chacune correspondant à l'élément de parcours « Validation d'UE supplémentaire(s) facultative(s) »	Validation d'une UE d'engagement social ou civique, notamment : - une activité au titre d'un engagement à servir dans la réserve opérationnelle prévue à l'article L. 4211-1 du code de la défense (1) ; - un engagement de sapeur-pompier volontaire prévu à l'article L. 723-3 du code de la sécurité intérieure (1) ; - un engagement de service civique prévu au II de l'article L. 120-1 du code du service national (1) ; - un contrat de volontariat dans les armées prévu à l'article L. 121-1 du code du service national et à l'article L. 4132-11 du code de la défense (1).	Attestation de validation de l'UE	40
Expérience professionnelle	Expérience professionnelle réalisée dans tout domaine hors champ de la formation en santé	Attestation de l'employeur	10 points/70h ou 20 points/140h *(30 points maximum)*
Mobilité *Les stages de mobilité peuvent se cumuler*	Stage mobilité courte hors subdivision* (durée minimale d'un mois) (1) * *La mobilité est possible au sein d'une même subdivision si celle-ci comprend plusieurs UFR de médecine*	Attestation de validation de stage	15
	Stage mobilité courte internationale (durée minimale d'un mois)	Attestation de validation de stage	20
	Stage ERASMUS d'un semestre	Attestation de validation de stage	40
	Stage ERASMUS de deux semestres	Attestation de validation de stage	60
Linguistique *Les compétences linguistiques peuvent se cumuler*	Niveau de langue B2 (anglais ou autre)	Attestation de résultats	10
	Niveau de langue C1 (anglais ou autre)	Attestation de résultats	20
	Niveau de langue C2 (anglais ou autre)	Attestation de résultats	30

Organisation des examens des études médicales :

DFASM 2

Consignes d'examen

Sans login et mot de passe, l'étudiant est considéré comme absent et aura zéro.

L'étudiant doit :

- **Être présent dans la salle d'examen une demi-heure avant** le début des épreuves
- **Se placer au numéro de table** qui lui est attribué.
- **Poser la carte étudiant**

L'étudiant ne doit pas détenir de porte-documents, sac ou matériel susceptible de contenir des cours ou informations similaires. L'usage des calculatrices est interdit.
Les casques normalement destinés à isoler du bruit, ainsi que tout support vestimentaire, susceptibles de dissimuler des moyens d'information ou de communication, sont interdits et tout objet connecté (montres, portables…) doivent être éteints et rangés dans les sacs. **Les sacs doivent être déposés dès l'entrée dans le centre d'examen**.

Tout étudiant porteur de documents en cours d'épreuve (même s'il ne les consulte pas) ou surpris en flagrant délit de communication est passible de sanctions disciplinaires.
La fraude ou tentative de fraude peut entraîner pour l'intéressé la nullité de l'épreuve et une convocation devant la section disciplinaire de l'Université de Bordeaux.

L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente :

- **Après la publication du numéro de l'épreuve donnant l'accès à l'épreuve électronique**
- **Après la distribution des sujets papier et ce quel que soit le motif du retard.**

Les étudiants ne quitteront pas la salle avant au moins une heure de présence. L'absence non justifiée d'un candidat à une ou plusieurs épreuves écrites est sans recours. Elle est assimilée à la remise d'une copie blanche et notée zéro.
L'absence d'un étudiant (non composition) à un contrôle continu et/ou ED de LCA ne sera considérée qu'en cas de force majeure et devra être justifiée par un certificat médical à fournir sous 48 heures à la scolarité. Dans le cas contraire, cette absence sera assimilée à la remise d'une copie blanche et notée zéro.

A la fin de l'épreuve,

- ❖ Les candidats doivent se signaler en silence et attendre à leur place
- ❖ Les candidats doivent poser leur stylo et se tenir debout silencieux, pendant le ramassage et la comptabilisation des copies.

❖ **Surveillance**

La surveillance des épreuves écrites est assurée par les soins et sous la responsabilité des professeurs ou de leurs collaborateurs ayant assuré l'enseignement

Le personnel administratif est chargé de l'organisation matérielle des examens.

Délibérations

Les enseignants se réunissent en jury : les notes sont alors arrêtées. Elles sont définitives, aucune révision ne peut avoir lieu sauf erreur matérielle constatée.

LE JURY EST SOUVERAIN ET SES DECISIONS SONT SANS APPEL

LES ME FONDAMENTAUX (HCMP – U-TURN – ME – MIDI)

Les nouvelles modalités d'examen théorique de type EDN comprendront pour chaque module :

❖ **Une série de 6 contrôles continus** (CC) réalisés **à distance** et composés de 15 à 25 questions, sous des formats docimologiques variés (majorité de rang A). Le CC sera validé si l'étudiant obtient une moyenne ≥ 12/20. Un CC validé permettra l'attribution de 0.5 points, soit 3 points au maximum pour les 6 CC (plafonné à 15 % de la note finale).
Ces contrôles continus se tiendront en distanciel. Une fois publiées, les notes des CC sont non modifiables sauf erreur matérielle.

❖ **Une épreuve terminale (ET)** sur tablette **en présentiel** pour chaque module pouvant mélanger dossiers progressifs (DP), mini-DP ou Key Feature Problems (KFP) ou TCS mais n'excédant pas 60 (+/-5) questions au total. L'ET permettra l'attribution de 17 points au maximum, soit 85 % de la note finale

- **ME Mère, Enfant (ME) pouvant être constitué de DP, mini-DP, KFP, TCS mais n'excédant pas un total de 60 (+/-5) questions : 1H30 en session 1**
- **ME Urgences, Thérapeutique, Urologie, Réanimation, Néphrologie (U-TURN) : pouvant être constitué de DP, mini-DP, KFP, TCS mais n'excédant pas un total de 60 (+/-5) questions : 1H30 en session 1**
- **ME Maladies Infectieuses, Dermatologie, Immunopathologie (MIDI) : pouvant être constitué de DP, mini-DP, KFP, TCS mais n'excédant pas un total de 60 (+/-5) questions : 1H30 en session 1**
- **ME Hématologie, Cancérologie, Médecine Palliative (HCMP) : pouvant être constitué de DP, mini-DP, KFP, TCS mais n'excédant pas un total de 60 (+/-5) questions : 1H30 en session 1**

❖ Les ET et les CC porteront sur les connaissances de rang A et B du référentiel des items EDN.

La régle de calcul pour chaque module sera donc la suivante : ET noté sur 17 et CC sur 3 permettant d'obtenir une note finale sur 20.
En cas d'absence justifiée dans les 48h, la note finale sera recalculée en fonction du nombre de CC réalisé.
Sans justificatif, la note de 0 sera attribuée.

ECOS : Examen Clinique à Objectif Structuré

Une épreuve pratique d'évaluation des compétences sera organisée pendant l'année universitaire.
Elle comportera un parcours de **5 ECOS.**
La moyenne obtenue à la session 1 comptera pour 30% de la note finale du certificat de compétence clinique (DFASM 1 : 20%, DFASM 2 : 30%, DFASM 3 : 50%)
Les ECOS facultaires de DFASM 2 participeront également à la validation de l'année.
En l'absence de validation à la session 1, une session de rattrapage (session 2) en format ECOS sera réalisée à l'hôpital.
Conditions de validation des ECOS pour la validation de l'année :
En session 1 : si l'étudiant obtient une moyenne ≥ 10/20 à 5 ECOS et/ou valide 2 ECOS sur 5
En session 2 : si l'étudiant obtient une moyenne ≥ 10/20 et/ou valide 1 ECOS de rattrapage sur 2

LE ME COMPLEMENTAIRE

En session 1 : L'examen théorique se déroulera sur copies papier, grilles QCM à lecture optique, et autres consignes des coordonnateurs (CC, oral, mémoire, etc).
En session 2 : L'enseignant coordonnateur est libre d'organiser un oral et/ou un écrit en fonction du nombre d'étudiants invalidés.

EPREUVE DE LECTURE CRITIQUE D'ARTICLE

En session 1, la note de la LCA sera composée de la note moyenne des ED de DFASM 1, de la moyenne des ED de DFASM 2 et de l'examen tablette (ET) de DFASM 2.
L'épreuve de Lecture Critique d'Article (LCA) : 2 articles : 3h en session 1.
En cas d'absence, vous devrez fournir un justificatif dans les 48h, la moyenne des ED sera calculée avec les ED réalisés. Sans justificatif, la note 0 sera attribuée.

2ème SESSION

Les étudiants non admis à la 1ère session repasseront à la 2ème session, toutes les épreuves non validées.
Les notes des CC et des ED ne seront pas prises en compte.
La note sera composée de 100% de l'ET qui sera composée sous la forme de DP ou mini DP ou KFP et de questions isolées.

- ME Mère, Enfant (ME) : pouvant être constitué de DP, mini-DP, KFP et 30 (± 5) questions isolées (1 heure)
- ME Urgences, Thérapeutique, Urologie, Réanimation, Néphrologie (U-TURN**)** pouvant être constitué de DP, mini-DP, KFP et 30 (± 5) questions isolées (1 heure)
- ME Maladies Infectieuses, Dermatologie, Immunopathologie (MIDI) pouvant être constitué de DP, mini-DP, KFP et 30 (± 5) questions isolées (1 heure)
- ME Hématologie, Cancérologie, Médecine Palliative (HCMP) pouvant être constitué de DP, mini-DP, KFP et 30 (± 5) questions isolées (1 heure)
- LCA : 1 article (1 heure 30)

Les sessions de rattrapage pourront être organisées sous forme d'oral en fonction du nombre d'étudiant.

Les étudiants ne peuvent bénéficier dans un module que de **deux sessions d'examens par an**.

La situation des étudiants absents en partie ou en totalité à l'une des deux sessions pour cas de force majeure sera examinéeen délibération.

Si les motifs invoqués sont expressément reconnus comme "cas de force majeure", des épreuves pourront être exceptionnellement organisées dans un délai minimum de 15 jours après la clôture de la 2ème session.

En DFASM 2, pour être admis, l'étudiant devra valider (note ≥ 10/20) – 40 ECTS

- **Quatre modules d'enseignements fondamentaux**
  - ME Mère-Enfant (6 ECTS)
  - ME Urgences, Thérapeutique, urologie, réanimation, Néphrologie (6 ECTS)
  - ME Maldies Infectieuses, Dermatologie, Immunopathologie (6 ECTS)
  - ME Hématologie, Cancérologie, Médecine palliative (6 ECTS)
- **L'épreuve de Lecture Critique d'Article (LCA)** (4 ECTS)
- **Un module d'enseignement complémentaire** (4 ECTS)
- **Les stages hospitaliers** (8 E C T S)
- **Les ECOS facultaires**

L'évaluation et les commentaires du stage seront pris en compte lors de la délibération.

Absences (CC – ET – ECOS – STAGES – MEC – LCA)

En cas d'absence, un justificatif devra être envoyé par mail à la scolarité dans les 48h. Passé ce délai l'absence sera comptabilisée 0 et aucun justificatif ne sera pris en compte.

Redoublement

A l'issue de la 2ème session, les étudiants qui n'ont pas validé la totalité des ME redoublent. Lors du redoublement, ils doivent représenter :

- tous les ME
- tous les stages hospitaliers
- les ECOS

Le ME complémentaire validé en DFASM 2 restera acquis.

Ils devront également avoir validé un nombre suffisant de gardes (au moins 18) leur permettant d'obtenir le quota minimum de **25 gardes** pour valider le deuxième cycle.

*** Dispositions particulières**

Il n'est pas autorisé de conserver une « dette » de module d'enseignement complémentaire en DFASM 3.

Exclusion

Article 17 de l'Arrêté du 8 avril 2013.

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre **plus de six inscriptions** en vue du diplôme de formation approfondie en sciences médicales et une des années d'études (M1, M2, M3) ne peut faire l'objet de **plus de trois inscriptions.**

Durant l'année universitaire, vous devez effectuer 4 stages hospitaliers (le stage d'été est dorénavant sur la base du volontariat).
En application de l'arrêté du 8 avril 2013, relatif à la deuxième partie du deuxième cycle des études médicales, la validation du stage tient compte :

- de l'assiduité des étudiants, leur comportement, la qualité des observations médicales qui leur sont confiées et, le cas échéant, l'exposé effectué au cours de ce stage ;
- de la vérification de l'acquisition d'un certain nombre de compétences à la faveur d'ECOS de stage dont la mise en place a été fortement recommandée aux responsables des terrains de stage.

Vous devez avoir validé 25 gardes à la fin du DFASM, un minimum de 15 gardes du CHU et 10 qui peuvent être des astreintes pédagogiques. 5 gardes supplémentaires réalisées sur la base du volontariat réalisées valideront une UE supplémentaire facultative et compteront pour 10 points Parcours.

Afin d'éviter une non validation du Diplôme de Formation Approfondie, **il est nécessaire d'avoir réalisé 18 gardes (10 du CHU et 8 pédagogiques) en fin de DFASM 2.**

Vous pouvez visualiser votre nombre de gardes du CHU sur l'application GTMed ainsi que sur Moodle UB.

Il est rappelé que conformément au décret n°2014-674 du 24 juin 2014, *« les étudiants hospitaliers en médecine ne doivent pas participer aux gardes la veille d'un examen »* mais ils ne sont pas dispensés de stage, sauf avis favorable du chef de service.

GARDES ET ASTREINTES PÉDAGOGIQUES

Les gardes rémunérées sont gérées et attribuées par le CHU. Pour toute demande concernant ces gardes : dam.etudiants@chu-bordeaux.fr
Les astreintes pédagogiques sont gérées par le bureau des stages hospitaliers. Les coupons originaux de ces astreintes sont à déposer au bureau, Bat 5D, porte D, 146 Rue Léo Saignat 33076 Bordeaux Cedex (ou dans la boite aux lettres située juste devant la porte).

AFFECTATIONS

Les étudiants sont répartis en 4 groupes (E – F – G – H). Ils doivent choisir leur lieu de stage en fonction du module d'enseignement conformément à la répartition des groupes (p. 24)

Ce choix s'effectue en ligne ; un identifiant et un mot de passe sont nécessaires pour s'y connecter. Le lien de connexion, l'identifiant et le mot de passe vous seront communiqués sur votre boite mail institutionnelle.

L'affectation est DEFINITIVE et ne pourra faire l'objet de changements
Durant une possible semaine « *OFF* » : l'étudiant n'est pas en congé . C'est un temps de travail personnel. L'étudiant.e peut aussi être sollicité.e pour effectuer une garde.

Tous les étudiants doivent être présents le 1er jour du stage pour recevoir toutes les informations sur le déroulement de celui-ci. Pour les stages délocalisés, selon les possibilités du service, une visio sera organisée.
La répartition en semaine « on » / « off » dans les services proposant cette organisation est fixée par le responsable du service au plus tard le premier jour de stage. A défaut ou dans les cas exceptionnels, cette répartition s'effectue en lien avec les externes.

STAGES DE MÉDECINE GÉNÉRALE

Durant l'année, vous avez la possibilité d'effectuer un stage en Médecine Générale. Seuls les médecins agréés MSU 2ème cycle qui se sont déclarés disponibles afin d'être mis aux choix Diosel sont accessibles. Ces stages sont accessibles dans chaque module de DFASM2 ; les stages disponibles sont répartis de manière équilibrée par module, en fonction du nombre de postes et de la distance. Ces stages sont accessibles selon les règles des choix : en fonction du classement et de la hiérarchisation des vœux, de plus les étudiants ont accès uniquement aux stages proposés au sein de leur module au moment des choix. La liste des stages ouverts peut varier d'un choix à l'autre en fonction des médecins déclarés disponibles et de la nécessité de maintenir l'équilibre mentionné ci-dessus.

En raison du nombre limité de postes de médecine générale disponibles et afin de permettre au plus grand nombre d'étudiants d'accéder à un stage de médecine générale durant son 2ème cycle, des limites d'accès par étudiant ont été fixées, ainsi chaque étudiant est limité durant son DFASM à :

- un stage de médecine générale situé à Bordeaux et dans sa périphérie
- un stage de médecine générale éloigné de Bordeaux soit au total deux stages

Soit au total 2 stages de médecine générale sont possibles durant le DFASM.

Cette dernière règle est susceptible de changer en cours d'année en fonction de l'évolution du nombre de postes disponibles et de l'usage.

Des stages de médecine générale sont également proposés en DFASM3, durant l'année et pendant l'été, accessibles aux choix en fonction du classement. Les stages de médecine générale proposés durant l'année sont des stages éloignés. Vous avez également la possibilité d'effectuer un stage de médecine générale hors subdivision, uniquement pendant le stage d'été. Ce stage de médecine générale hors subdivision ne compte pas dans les limites d'accès citées plus haut.

STAGES DELOCALISES

Nous proposons des stages délocalisés dans les CH de la Côte Basque, de Pau, de Dax, de Mont-de-Marsan, d'Agen et de Périgueux (offre variable selon module). Ces stages sont d'une durée de 11 semaines. Chaque étudiant peut effectuer tous ses stages annuels délocalisés à condition que son classement lui en permette l'accès.
L'enseignement et les contrôles continus se font en distanciel, les examens en présentiel sur le site de la faculté de Bordeaux.
La veille et le lendemain d'un examen, la journée de stage est banalisée pour les étudiants en stage délocalisé.
Le choix se fera sur Diosel.
En fonction de l'offre, les étudiants pourront effectuer des gardes ou demi-gardes localement. Ces dernières seront rémunérées, dans la limite de 8 gardes délocalisées par an, par étudiant. L'hébergement ne sera pas pris en charge.

RAPPEL SUR LES PERIODES DE STAGE HOSPITALIER ET LES ASTREINTES / GARDES PEDAGOGIQUES :

Selon le choix du chef de service / responsable, les périodes de stages peuvent être organisées, du lundi au vendredi, tous les matins ou en journée continue (jusqu'à 16h) une semaine sur deux.
Lorsque l'organisation correspond à des demi-journées, la durée des matinées de stage ne doit pas dépasser 5h. Si, pour des raisons de service (bloc, visite tardive, staff, etc....), l'horaire de fin de stage va au-delà de 13h, ces périodes seront d'emblée considérées comme des journées continues et non plus comme des matinées.
D'autres organisations peuvent être proposées du fait de contraintes particulières dans certains services (urgences, soins intensifs, autres...). Si ces organisations conduisent à des périodes cumulées de stage dépassant 5 demi-journées par semaine ou si les horaires dépassent les créneaux proposés, ces périodes de stage supplémentaires peuvent être, soit récupérées, soit donner lieu à validation d'astreintes pédagogiques. Celles-ci seront comptabilisées, en cumul des gardes officielles rémunérées. Les étudiants pourront faire valoir au maximum 10 gardes pédagogiques sur les 25 nécessaires pour valider cette UE.
Ces périodes de stage supplémentaires ne peuvent pas être imposées aux étudiants. Elles sont proposées sur la base du volontariat.

Barème et procédure :
Un temps supplémentaire de stage le matin (dont le samedi), l'après-midi ou en soirée (jusqu'à 22h) ouvre droit à la validation d'une demi-astreinte pédagogique. Le samedi après-midi ouvre droit à une astreinte pédagogique.
Les étudiants font signer un coupon d'astreinte pédagogique au responsable de stage et le remettent au bureau des stages hospitaliers de la faculté."

ÉVALUATIONS

L'étudiant doit obligatoirement évaluer le stage dans lequel il se trouve pour participer au choix suivant (cette évaluation est anonyme) Toute modification de cette évaluation restera accessible jusqu'à la fin du stage en cours. Il est important de la compléter jusqu'au dernier jour du stage.
L'étudiant doit s'assurer qu'avant la fin de stage l'enseignant ait effectué la validation de son stage sur Diosel. Cela relève de la responsabilité de l'étudiant.
La validation du stage par les enseignants peut être sous forme d'évaluation des compétences lors d'un court examen clinique objectif structuré (1 ou 2 stations).
Un stage non évalué est considéré comme non validé et expose donc l'étudiant à une non validation de l'année.
L'évaluation et les commentaires des stages seront pris en compte lors de la délibération.

DÉMARCHES EN CAS D'ABSENCE EN STAGE

Toute absence en stage (hors congés annuels déclarés auprès du CHU) doit être justifiée par un **arrêt de travail.** L'arrêt de travail doit couvrir toute la période de l'absence. Si l'absence est prolongée, un arrêt de travail de prolongation est à fournir. Aucun autre justificatif ne sera accepté.

Les arrêts de travail sont **à transmettre au plus vite par mail au bureau des stages : stageshospitaliers@u-bordeaux.fr ainsi qu'à la Direction des Affaires Médicales du CHU de Bordeaux : dam.etudiants@chu-bordeaux.fr**

Il revient à l'étudiant de prévenir le service de son absence.

En cas d'absence non justifiée, l'étudiant s'expose à une invalidation de son stage.

Toute absence non justifiée (hors arrêt maladie et droit aux congés annuels) sera signalée à votre employeur (le CHU de Bordeaux) qui se réserve le droit d'appliquer une retenue partielle ou totale sur votre salaire.

STAGES NON VALIDÉS ET GARDES NON RÉALISÉES

Un étudiant qui ne valide pas un stage (en totalité ou partiellement) devra le rattraper pendant l'année sur une autre période en fonction des possibilités d'accueil des services (les dates, la durée de ce stage ainsi que le service hospitalier seront déterminés par le coordonnateur de l'année). Si le stage de rattrapage ne peut s'effectuer pendant l'année, il s'effectuera pendant l'été.

De plus, toute absence non justifiée à une garde est susceptible d'entraîner la saisine du Conseil de discipline de l'Université.

Une absence d'une durée supérieure à la moitié du stage, quel qu'en soit le motif, entraîne la non validation de celui-ci et l'organisation d'un stage de rattrapage, dont la durée et les modalités sont fixées par les coordonnateurs d'année. Les absences doivent être justifiées.

RESERVE MILITAIRE

Les étudiants hospitaliers : 10 jours ouvrés par an maximum avec maintien de la rémunération par le CHU de Bordeaux à positionner, de préférence ; sur la semaine OFF.

Indépendamment, au niveau de l'UFR, des sanctions automatiques ont été votées. Elles sont indépendantes des décisions du Conseil de discipline de l'Université:

- **Une absence non justifiée à 1 garde**

Un étudiant qui n'assure pas sa garde, en dehors d'un cas de maladie ou de force majeure, sans se faire remplacer devra faire **deux semaines supplémentaires de stage matin ou après-midi (ou une semaine en journée continue)**, soit pendant l'année, soit en cas d'impossibilité pendant l'été. L'étudiant se verra déclassé pour le choix de stage ultérieur.

L'étudiant sera dans l'obligation d'effectuer ce rattrapage uniquement au CHU de Bordeaux. Aucune dérogation ne sera accordée pour les réaliser à l'extérieur du CHU.

De plus, l'étudiant sera porté sur une liste de réservistes pendant une période maximale de 3 mois à partir de la date de sa dernière garde non effectuée.
L'étudiant pourra ainsi être sollicité par les affaires médicales pendant la période définie pour remplacer si nécessaire un étudiant ne pouvant assurer une garde programmée.

L'étudiant pourra être sollicité au maximum trois fois sur une période de 3 mois de réserve pour effectuer ce type de remplacement.
Les périodes de congés seront respectées et exclues de la période de réserve.

En cas de non-respect de cette mesure, l'étudiant s'exposera à une convocation devant le Conseil de discipline et à un risque d'exclusion des études médicales.

- **Une absence non justifiée à 2 gardes** aura pour conséquence la **non validation du stage sans possibilité de rattrapage** entraînant le redoublement de l'année en cours

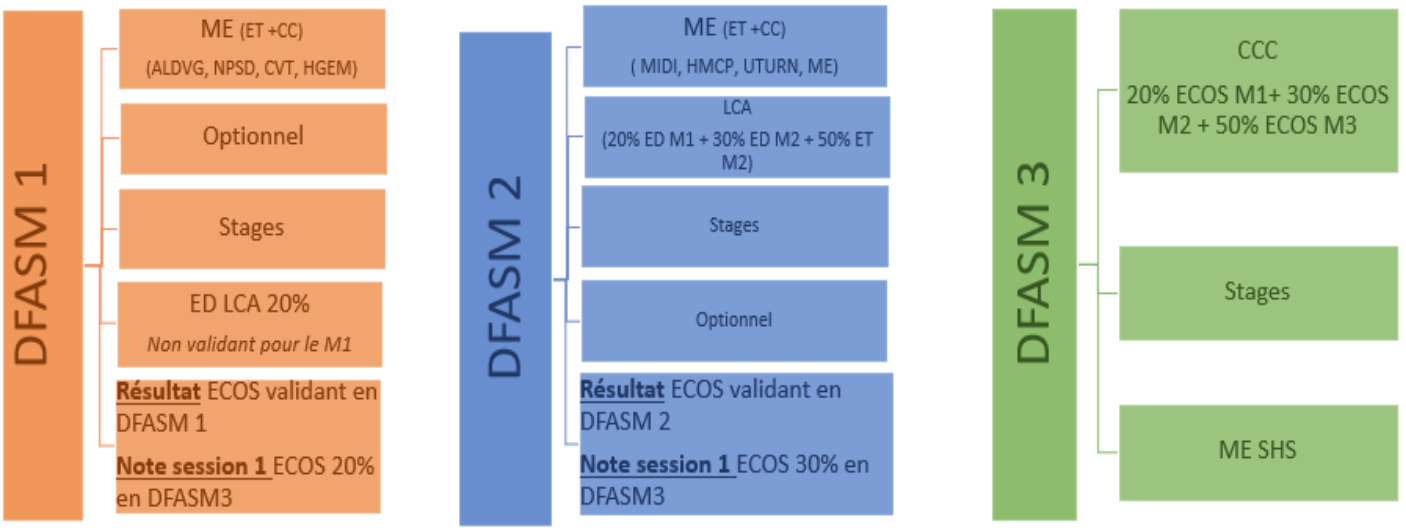
- **Un stage non validé et deux gardes non prises et/ou une absence non justifiée à trois gardes** entraîneront systématiquement la **saisine du Conseil de discipline de l'Université** (les sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion des études médicales).

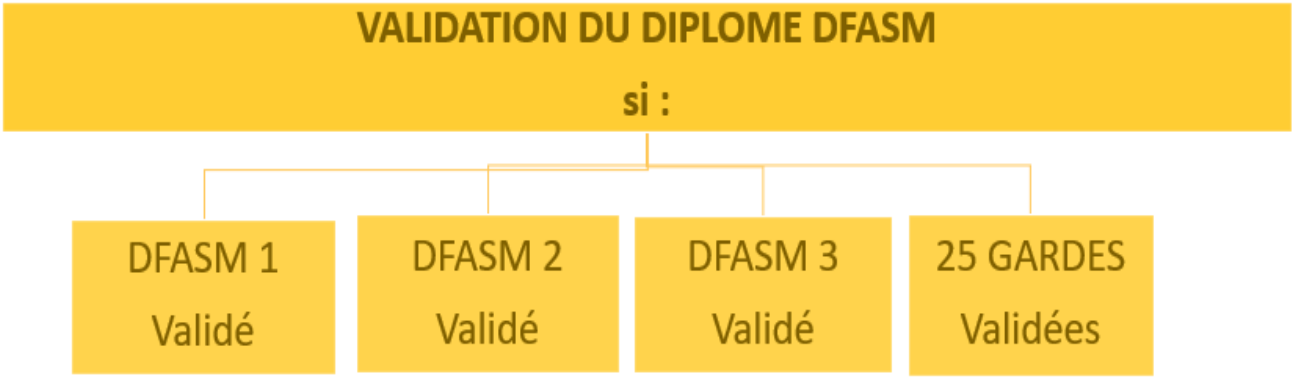
Toute absence non justifiée (hors arrêt maladie et droit aux congés annuels) sera signalée à votre employeur (le CHU de Bordeaux) qui se réserve le droit d'appliquer une retenue partielle ou totale sur votre salaire.

Modalités d'accès au 3ème cycle des études médicales

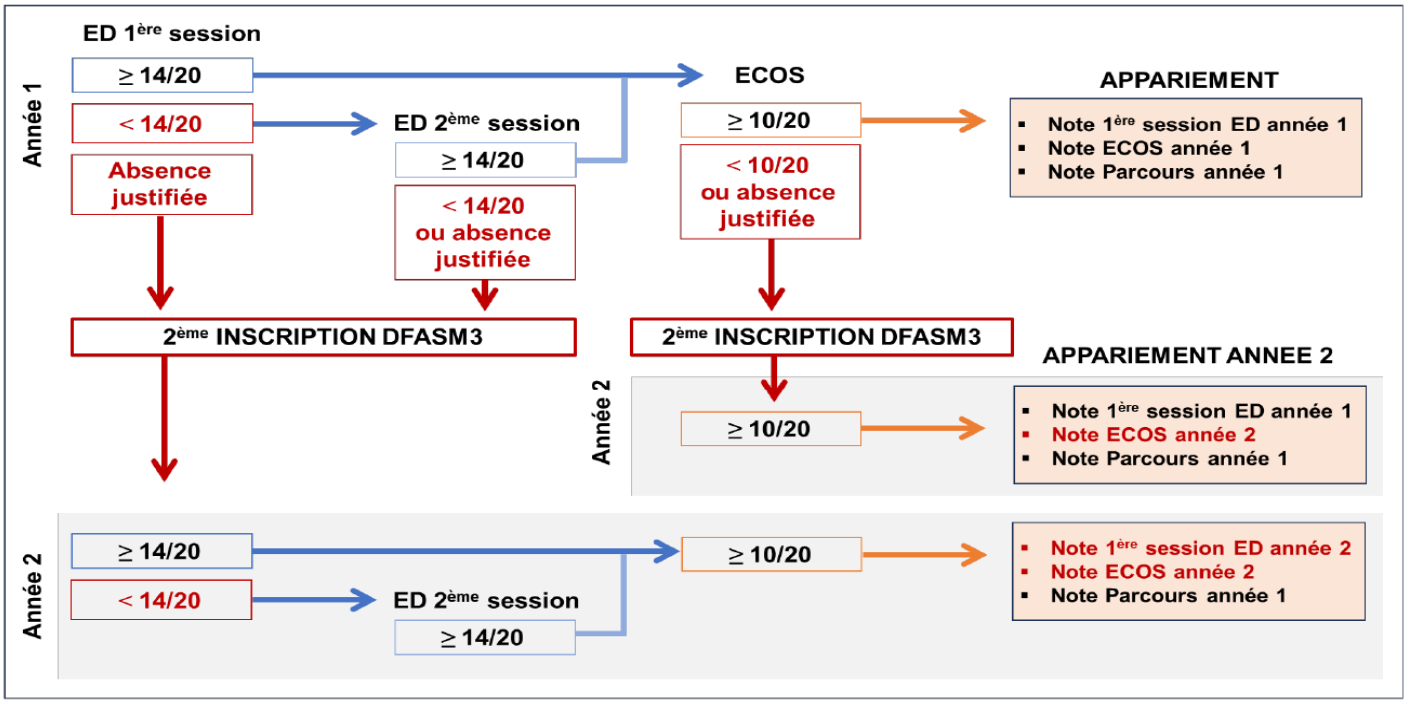
Pour pouvoir accéder au 3ème cycle, vous devez avoir validé le DFASM (Diplôme Approfondi en Sciences Médicales) et avoir validé le Parcours National (EDN + ECOS + Point Parcours *(facultatif)*).

Le DFASM (Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales)
La validation des 3 années d'externat soit : le DFASM 1 + DFASM 2 + DFASM 3.

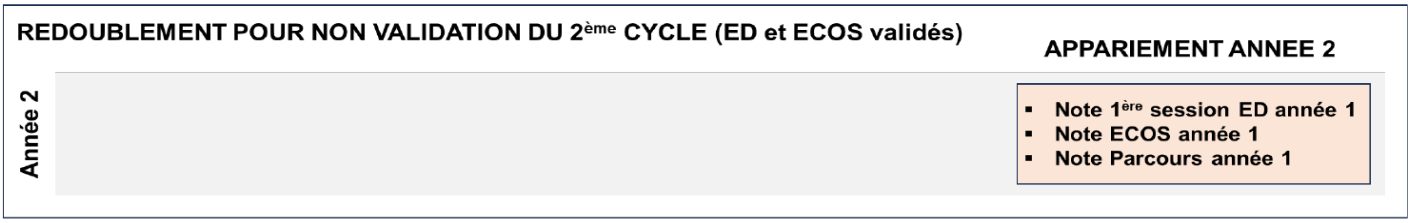


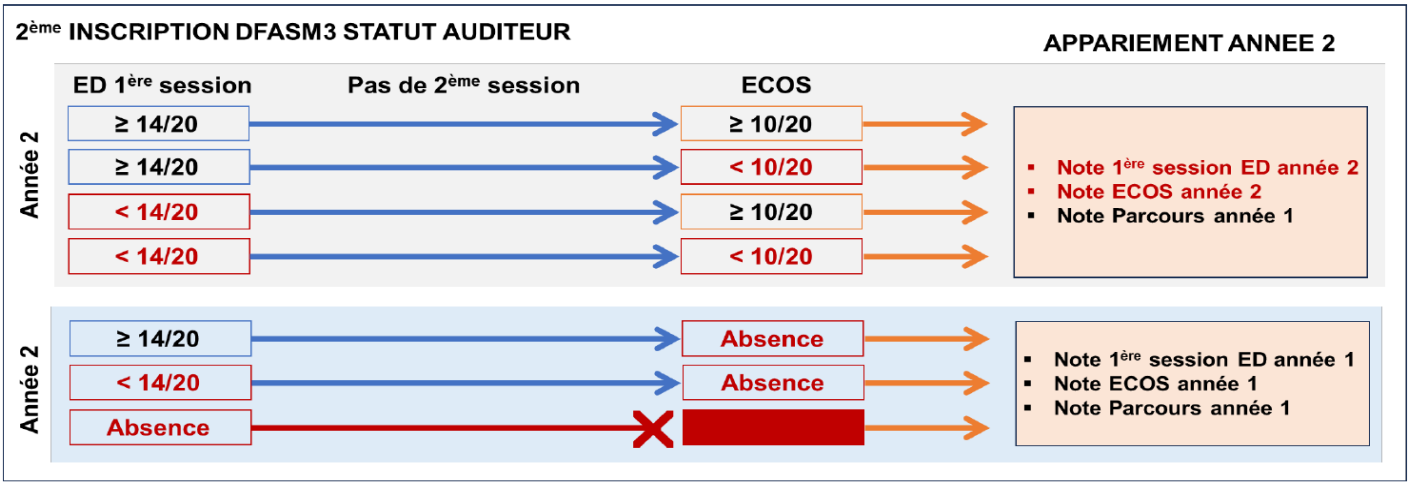


Le Parcours National (EDN + ECOS + Point Parcours *(facultatif)*) :



Si absence justifiée ou non validation ED ou ECOS en année 2 → *3ème inscription possible sur dérogation*





UFR
Sciences Médicales

COLLEGE SCIENCES DE LA SANTÉ

université de BORDEAUX

Livret des Enseignements

DFASM 3

Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales

3ème année

Année universitaire 2026-2027

Le mot des Coordonnateurs d'année et du Doyen

Vous entrez en DFASM 3, dernière année du deuxième cycle des études médicales. Votre projet de vie semble se concrétiser. Allez ! Encore quelques efforts !

Tous les enseignants vous encouragent à être organisé dans un travail efficace et régulier.
Cette année : des stages et une UE de Sciences Humaines et Sociales très proche de votre future pratique.

Nous vous encourageons à profiter pleinement des stages hospitaliers lors de cette dernière ligne droite. Les stages vous permettent de mettre à profit toutes vos connaissances acquises depuis votre entrée à l'Université. Ils vous permettent aussi par les initiatives possibles, par une attitude active, d'envisager et de préparer votre futur troisième cycle. En effet, tout au long de votre second cycle, vous êtes progressivement passé d'un observateur passif à un intervenant actif. Tel un jeu de rôle, vous vous êtes préparé à votre futur métier. Les stages vous entraineront aussi aux ECOS nationaux.

Dans certains stages des photographies des patients notamment lors d'interventions chirurgicales sont réalisées par l'équipe soignante. Cette démarche fait partie du dossier patient, avec l'accord de celui-ci. En revanche il est strictement interdit de réaliser des photographies au sein des stages pour son usage personnel que ce soit des patients ou du personnel. Ces enregistrements n'ont pas vocation à rester sur les smartphones ou ordinateurs des étudiants et ne doivent en aucun cas être diffusé sur des réseaux sociaux même en publication éphémère. Cela serait une violation du secret professionnel et du droit à l'image.

Cette sixième année tant attendue est une fin de cycle. Comme toute fin de cycle, elle condense et résume un parcours. Ce parcours associe des savoirs, un savoir-faire et surtout un savoir-être.

Pour vous soutenir dans vos efforts, nous restons à votre écoute. Les personnels enseignants et administratifs de l'Université et du CHU feront tout leur possible pour vous offrir les meilleures conditions de travail.

Nous vous invitons également à apprendre à gérer votre stress et acquérir des trucs & astuces qui vont seront utiles pendant votre formation et votre futur métier de médecin. Vous trouverez plus d'information sur le lien suivant : (lien) et n'hésitez pas à contacter l'Institut de Médecine Intégrative et Complémentaire (IMIC) sur https://imic.chu-bordeaux.fr.

N'hésitez pas à venir discuter avec les enseignants coordinateurs si jamais vous en ressentez la nécessité ou si vous voulez nous faire part de vos difficultés.

Bon courage

Pr Didier GRUSON et Pr Claire ROUBAUD-BAUDRON
Coordonnateurs des enseignements
de DFASM 3

Pr Pierre MERVILLE,
Doyen
UFR Sciences Médicales

Lutte contre le harcèlement et les violences

Afin de favoriser un climat d'études sain et respectueux, propice à l'épanouissement de toutes et tous, mais aussi dans l'objectif de lutter contre toute forme de discrimination [raciste, sexiste, liée à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre ...], d'intimidation et de violence, l'UFR Sciences Médicales affirme sa volonté de tout mettre en œuvre pour que les victimes soient écoutées et accompagnées dans leurs démarches. Des moyens sont mis en place au sein de l'Université et de notre UFR pour recevoir votre parole, vous diriger vers des personnes ressources si vous en ressentez le besoin, et vous accompagner dans vos démarches juridiques. Des mesures concrètes sont prises contre les personnes suspectes d'avoir commis ces agressions ou tout autre acte discriminant, quel que soit leur statut.

L'université de Bordeaux s'engage à vous offrir des conditions d'études et de vie sur le campus optimales. Au travers de son règlement intérieur, l'établissement rappelle aux membres de la communauté universitaire leurs droits et devoirs. Le respect de ces dispositions garantit le bon ordre au sein de l'établissement et la cohésion des étudiants et des personnels. A ce titre, nous vous rappelons que le bizutage est interdit, notamment lors des événements festifs et des moments d'intégration.
Si vous avez été victime ou témoin d'actes humiliants ou dégradants, la Cellule d'écoute, de veille et de signalement (CEVS) se tient à votre disposition.
Par le biais de la cellule, vous pourrez bénéficier d'une écoute et d'un accompagnement, assurés par un cabinet de psychologie. Les éléments communiqués à la CEVS sont confidentiels et peuvent, si nécessaire, donner lieu à toute mesure de traitement utile.

Si vous êtes victime ou témoin d'une agression sexiste ou sexuelle, ou d'un acte discriminant, nous tenons à ce que vous sachiez que nous sommes de votre côté. N'hésitez pas à nous le signaler. Notre objectif commun est de faire cesser ces violences encore trop présentes à l'hôpital comme à la faculté.

Si vous êtes victime ou témoin de tels comportements punis par la loi, plusieurs moyens sont à votre disposition pour le signaler :

- **La cellule de veille contre le harcèlement sexuel, les violences sexistes et homophobes à l'Université** : une cellule de veille et de signalement existe à l'Université de Bordeaux. Lieu d'écoute, d'orientation et d'accompagnement des victimes ou des témoins, elle répond concrètement et en toute confidentialité aux situations dont elle est saisie et agit pour prévenir et dissuader tout comportement abusif. Contacts étudiants : celluledeveille.etudiant@u-bordeaux.fr
  https://www.u-bordeaux.fr/campus/citoyennete-et-vivre-ensemble/Harcelement-discriminations-et-violences

- **Le site du Collège Santé** : un signalement anonyme pourra être effectué sur le site du Collège Santé à l'adresse suivante : signalement.college.sante@u-bordeaux.fr dont les élus étudiants seront destinataires. Ils feront une analyse des faits signalés et les transmettront, le cas échéant, aux coordonnateurs d'années afin que des mesures soient prises.

- **Au CHU,** un dispositif de signalement des violences entre professionnels s'est mis en place. Chaque professionnel, quel que soit son statut (médical, non médical, étudiant) peut remplir un formulaire dédié disponible sur le portail du CHU :
  Il est disponible directement sur le portail intranet du CHU, via le lien et/ou le QR code suivants (**aussi accessibles depuis un téléphone mobile**) :
  https://iia.chu-bordeaux.fr/prog/openpage.php?idCor=Cor_556d3e7af9ece9f64bf4c74c6325074a

  Chaque signalement est transmis de façon sécurisée à une cellule de recueil composée d'un nombre limité de personnes soumises au secret professionnel. Le signalement peut être anonyme. Toutefois, pour faire l'objet d'un traitement adapté, l'identité de l'auteur du signalement doit être précisée, qu'il soit victime ou témoin des faits rapportés.

- **Portail de signalement Police ou Gendarmerie** #NeRienLaisserPasser : ce portail vous assure un accueil personnalisé et adapté par un policier ou un gendarme. Il est disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. La discussion interactive instantanée permet un échange individualisé avec un policier ou un gendarme spécifiquement formé à la prise en charge des victimes de violences sexuelles et sexistes.
  https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/Infos-pratiques/Signalement-des-violences-sexuelles-et-sexistes
- **Centre national d'appui à la qualité de vie des étudiants en santé (CNA)** : cette structure de coordination a pour mission de favoriser la qualité de vie des étudiants en santé en proposant des interventions et des soutiens adaptés.
  soutien@cna.fr – 21, rue Descartes – 75350 Paris Cedex 05 – tél. : **0 800 724 900**
- **Espace santé étudiants** : ese@u-bordeaux.fr – 22, avenue Pey-Berland, 33600 Pessac, Tram B, arrêt Doyen Brus – tél. : 05 33 51 42 00
- **Service de santé au travail** – tél. : 05 40 00 60 60 ou 05 40 00 37 11 - 16, avenue Léon Duguit, 33600 Pessac, Tram B, arrêt Doyen Brus
- Vous pouvez aussi contacter directement, par mail, **votre coordonnateur d'année**
- **Violences sexistes et sexuelles : 3919** https://lannuaire.service-public.fr/centres-contact/R17892
- **Numéro national de prévention au suicide : 3114** https://3114.fr/

Promotion « Marie Wilbouchewitch » 1864-1941

Née le 9 février 1864 à Białystok (Empire russe, aujourd'hui Pologne), Marie Wilbouchewitch arrive à Paris en 1882 et devient la deuxième femme reçue à l'internat des hôpitaux en 1888, mais la première à l'avoir terminé en 1892.
Elle soutient sa thèse en 1893 sur le traitement antiseptique des brûlures.

Médecin pédiatre et chirurgienne, elle oriente initialement son activité vers l'orthopédie pédiatrique et dirige de 1895 à 1920 la salle de gymnastique orthopédique de l'hôpital des Enfants-Malades.

Elle publie différents articles dans le bulletin de la Société de Pédiatrie de Paris et est l'auteure de l'*Atlas-manuel de* gymnastique *orthopédique - traitement des déviations de la taille* (1903).

Elle participe également à l'écriture du *Traité de Kinésithérapie* (1909).

A partir de 1920, elle poursuit son activité en ville, à son domicile.

Parmi les autres faits marquants de son activité, Marie Wilbouchewitch est à l'origine de l'introduction du Service Social à l'hôpital qui en était dépourvu jusqu'alors.

Pendant les deux guerres mondiales, elle se met au service de l'hôpital du Val-de-Grâce pour s'occuper des blessés de guerre.
Elle y soigne notamment le poète Guillaume Apollinaire en 1916.

Son dévouement et la qualité des services rendus sont reconnus et honorés par les autorités médicales militaires.

Elue membre titulaire de la Société de Pédiatrie de Paris en 1905 - seule femme à y siéger pendant de nombreuses années - elle en devient la présidente en 1930.

En dehors de la médecine, Marie Wilbouchewitch est également musicienne et compositrice.
Elle traduit notamment en français et met en musique des poèmes de Mikhaïl Iourievitch Lermontov, poète et romancier russe romantique.

Elle meurt le 30 mai 1941 à Paris, laissant une empreinte durable en orthopédie pédiatrique et comme pionnière de l'accès des femmes aux études et à l'exercice de la médecine.

Sommaire

Lutte contre le harcèlement et les violences 4
Informations importantes 8
Renseignements pratiques 10
Étudiants à besoins spécifiques 11
Bureau Mobilité Internationale 12
Contrat d'engagement de service public 13
Charte de bonne conduite numérique des cours à distance 14
Bureau Vie Etudiante (BVE) 15
Charte Tutorat du 2ème cycle 16
Enseignement 17
Certificat de compétence clinique 18
Module en ligne de gestion du stress académique : DFASM1 – DFASM2 – DFASM3 21
UnitésEnseignementRecherche (U.E.R 22
Valorisation du parcours de formation 23
Organisation des examens des études médicales : 25
Conditions de validation 26
- 2ème session 26
- Redoublement 26
- Exclusion 26

Modalités pratiques et validation des stages et des gardes 27
- Affectations et déroulement des stages 27
- Evaluations 30
- Stages non validés et gardes non réalisées 30

Stage d'été 32
Modalités de stage en cas de 2ème inscription en DFASM3 33
Modalités d'accès au 3ème cycle des études médicales 34

Informations importantes

En cas de problème, n'hésitez pas à contacter :

- Les coordonnateurs de ME
  - M. le Pr Patrick DEHAIL (coordonnateur du DFASM et Vice-Doyen)
    patrick.dehail@chu-bordeaux.fr
  - M. le Pr Didier GRUSON et Mme le Pr Claire ROUBAUD-BAUDRON (coordonnateurs du DFASM3)
    didier.gruson@chu-bordeaux.fr - claire.roubaud@chu-bordeaux.fr
  - M. le Pr Igor SIBON (Vice-Doyen)
    igor.sibon@u-bordeaux.fr
  - M. le Pr Pierre MERVILLE (Doyen)
    pierre.merville@u-bordeaux.fr

- Un changement d'adresse ?
- Un nouveau numéro de téléphone ?
- Un problème d'inscription ?
- Un évènement familial, professionnel … ?
- Des informations sur les examens, sur les notes ?

Contactez
la gestion des cursus étudiants 6ème année de médecine (DFASM 3)

Bâtiment 5D – RDC - Porte D

Aurélie GAYRAUD
☎ 05 57 57 14 82

aurelie.gayraud@u-bordeaux.fr

- Une absence lors d'un choix ?
- Une difficulté, une demande particulière ?
- Un arrêt maladie, un problème au cours d'un stage hospitalier ?

Signalez-le au bureau des stages hospitaliers

Bâtiment 5D – RDC - Porte D

Imane BOULANOIRE – Benjamin SABLON
☎ 05 57 57 13 47 – ☎ 05 57 57 13 28

stageshospitaliers@u-bordeaux.fr

Des informations importantes vous seront également transmises directement via votre adresse électronique institutionnelle. Il est donc fondamental que vous l'activiez dès votre inscription. Votre login et mot de passe vous serviront à vous connecter sur toutes les applications de l'ENT (examens, stage…).

LES EMPLOIS DU TEMPS, QUOTIDIENNEMENT MIS A JOUR,

AINSI QUE TOUS LES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT VOS ÉTUDES

SONT ACCESSIBLES

SUR LA PLATEFORME PEDOGOGIQUE MOODLE

https://moodle.u-bordeaux.fr/course/view.php?id=13913&section=2#tabs-tree-start

En cas de difficulté particulière (absence d'un enseignant, modifications d'emplois du temps, lieux des cours), prendre contact avec :

Gaëlle GIRET – ☏ 05 57 57 15 38 – mail : gaelle.giret@u-bordeaux.fr

Gestion des enseignements de 2ème cycle des études médicales – Bâtiment Espace Santé – Bureau 12

Des informations importantes sont transmises sur votre messagerie universitaire,

PENSEZ À LA CONSULTER RÉGULIÈREMENT

Réunion de rentrée

Mardi 3 novembre à 17h Amphi 9

Enseignements proposés

Module SHS : Jeudi 19 novembre à 17h30 Amphi 9

Début des stages hospitaliers

Lundi 2 novembre 2026

EPREUVES DEMATERIALISEES NATIONALES (EDN)

1ère session : Du lundi 12 octobre au jeudi 15 octobre 2026
2ème session : 12 et 13 janvier 2027

ECOS NATIONAUX*
Mercredi 19 mai et jeudi 20 mai 2027

* *sous réserves de modifications*

Étudiants à besoins spécifiques (PHASE)

Le Service PHASE de l'Université de Bordeaux permet aux étudiants et étudiantes à profils particuliers de bénéficier d'un accompagnement personnalisé et de la mise en place d'aménagements d'études et d'examens.

Les profils accompagnés sont les suivants :

- Situation de handicap/maladie
- Sportifs / sportives de haut niveau (inscription sur liste du Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports), de bon ou très bon niveau (reconnu par la commission du sport de haut niveau de l'Université de Bordeaux)
- Artistes reconnu.es par la commission art de l'Université de Bordeaux
- Elus.es (aux Conseils centraux, conseils des Collèges, CROUS)

Attention ! Les étudiants et étudiantes nécessitant un passage en commission, doivent impérativement se faire identifier auprès du service PHASE avant le :

- **20 septembre 2026 : Sport**
- **30 septembre 2026 : Art**

Contact du service PHASE:

Madame Marie LE PARC
Pôle de vie – 1er étage
145 rue Léo Saignat
33076 Bordeaux cedex
05 57 57 56 84
marie.le-parc@u-bordeaux.fr

Bureau Mobilité Internationale

Adresse

Université de Bordeaux – Site Carreire

Bâtiment AD – Rez-de-chaussée

(en face du bâtiment Espace santé – à côté de la bibliothèque universitaire)

Horaires

Lundi : 9h-12h30 et 13h30-17h

Mardi : 9h-12h30 et 13h30-17h

Mercredi : 9h-12h30 et 13h30-17h

Jeudi : 9h-12h30 et 13h30-17h

Vendredi : fermé

Hors heures d'ouverture : veuillez nous contacter

Mobilité entrante : incoming-carreire@u-bordeaux.fr - ☏ 05 57 57 46 77

Mobilité sortante : outgoing-carreire@u-bordeaux.fr - ☏ 05 57 57 11 31

Bourses de mobilité : outgoing-carreire@u-bordeaux.fr - ☏ 05 57 57 45 04

Responsable du bureau : pauline.carreau@u-bordeaux.fr - ☏ 05 57 57 13 01

Contrat d'engagement de service public

Le Contrat d'Engagement de Service Public (ou CESP) permet de proposer aux étudiants de deuxième et troisième cycle des études en médecine **une allocation mensuelle de 1200 €,** en échange de laquelle les bénéficiaires s'engagent - pendant un nombre d'années égal à celui durant lequel ils auront perçu l'allocation et pour 2 ans minimum - à choisir une spécialité moins représentée ou à s'installer dans une zone où la continuité des soins est menacée.

Souscrire un CESP, c'est aussi bénéficier d'un accompagnement individualisé durant toute la formation et d'un soutien au moment de l'installation ou de la prise de fonctions.

Une réunion d'information est prévue courant novembre, pour tout renseignement, veuillez contacter l'adresse : ufr-medecine@u-bordeaux.fr

Charte de bonne conduite numérique des cours à distance

Nous encourageons vivement une interaction pédagogique de qualité entre étudiants et enseignants. Les échanges, verbaux ou via le chat, se doivent d'être courtois et impliquent une confiance et un respect mutuel.

ETUDIANTS

- **Je me connecte quelques minutes avant l'heure du cours** afin de commencer à l'heure.
- **Je suis dans un environnement calme,** et si ce n'est pas possible, je porte un casque ou des écouteurs, de préférence avec micro intégré**.**
- **Je peux afficher une photographie et j'utilise un fond d'écran neutre**
- **Au minimum, j'ai affiché mon PRENOM** (je n'utilise pas trois points de suspension…ni surnom)

Une fois que le cours a commencé :

- **Ma caméra et mon micro sont coupés.**
- **Si je suis en retard**, **je m'installe sans interrompre.**
- **Je participe au cours** (sondages, questions) et je pose des questions si j'en ai besoin. **Pour prendre la parole, je clique sur "lever la main"**, selon les règles de prise de parole prédéfinies avec l'enseignant.e et **je peux activer ma caméra**
- **Je peux également poser une question sur le chat**. Je peux également signaler une question posée sur le chat à l'enseignant.e.
- Dans le respect du droit à l'image de tous les participants à la réunion et d'éventuelles images de patients, **je ne fais pas des captures d'écran ni des vidéos** de la session.

Pour toutes questions sur la vie étudiante (logement, restauration, transport, études…) et les démarches de la vie quotidienne.

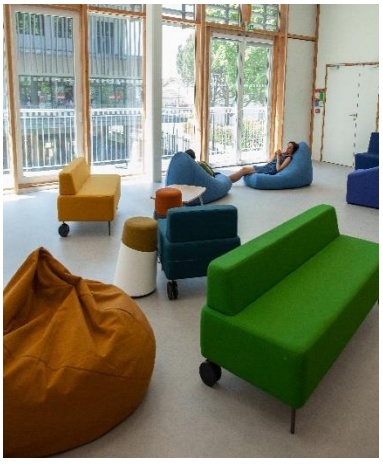
Vous éprouvez des difficultés ?
Le bureau de la vie étudiante vous accompagne dans les différents dispositifs existants à Bordeaux : l'aide sociale, l'aide sociale numérique (remboursement sur facture datant de moins de 2 mois selon les critères sociaux), et les exonérations des frais d'inscription.

Pôle de vie, 1er étage
Lun-ven, 9h-22h
05.57.57.10.50
accueilbve.carreire@u-bordeaux.fr

PÔLE DE VIE DE CAMPUS

Pratiquer un sport, jouer à des jeux de société, s'engager dans une association étudiante ou encore venir simplement se reposer ou se retrouver en groupe, rendez-vous au pôle de vie.
Espace « pique-nique » avec micro-ondes à disposition.

Pôle de vie campus Carreire, à côté du resto U, du lundi au vendredi de 8h à 22h
Bureau des sports du Collège Santé, RDC du pôle de vie
Accueil vie de campus les lundis et jeudis
Contact : accueilbve.carreire@u-bordeaux.fr – 05 57 57 10 50





Charte Tutorat du 2ème cycle

La faculté de médecine de Bordeaux propose aux étudiants de second cycle des études médicales jugées en difficulté par le coordinateur de l'année un tutorat.

Cette présente charte a pour objet de définir les engagements respectifs du tuteur et de l'étudiant.

Le circuit pour le tutorat reste inchangé, les étudiants sont vus en entretien par le(s) coordinnateur (s) de l'année qui peut/peuvent lui proposer un tutorat 2C. Dans ce cas, il les met en contact avec la **Dr Noémie GENSOUS**.

Ce tutorat est réservé aux étudiants identifiés en difficultés scolaires. Il ne s'agit pas d'un dispositif destiné aux étudiants souhaitant optimiser leurs performances aux EDN-ECOS.

Le tutorat se termine à la fin de l'année universitaire pour les étudiants de 4ème et 5ème années et après les ECOS pour les étudiants de 6ème année ; ou à la demande du tuteur ou de l'étudiant en cas de non-respect de la charte.

Engagement du tuteur

Le tuteur s'engage à être disponible pour l'étudiant tout au long de l'année universitaire.

Le tuteur est formé à l'outil THEIA.

Le tuteur suit les examens de l'étudiant et lui donne des conseils pour les préparer.

Le tuteur récupère auprès de l'étudiant les notes obtenues aux examens et organise un débriefing.

Engagement de l'étudiant

L'étudiant est volontaire pour ce projet de tutorat et fait lui-même la demande d'un tel soutien.

L'étudiant répond aux sollicitations du tuteur dans les meilleurs délais.

L'étudiant s'engage à prendre contact régulièrement avec son tuteur et le tenir informé au **fur et à mesure de l'année universitaire** des difficultés rencontrées.

Date :

Le tuteur : L'étudiant.e :

Coordonnateurs DFASM 3 : Pr Claire ROUBAUD-BAUDRON et Pr Didier GRUSON
Adresse conseillée : claire.roubaud@chu-bordeaux.fr - didier.gruson@chu-bordeaux.fr

Coordonnateur de SHS : Pr Etienne RIVIERE

Adresse conseillée : etienne.riviere@u-bordeaux.fr

Organisation générale

Sciences Humaines et Sociales (SHS) appliquées au développement des compétences de communicateur et de professionnel de santé.

Certificat de compétence clinique

Coordonnateurs DFASM 3 : Pr Claire ROUBAUD-BAUDRON et Pr Didier GRUSON
claire.roubaud@chu-bordeaux.fr – didier.gruson@chu-bordeaux.fr
Coordonnateurs ECOS : Pr Etienne RIVIERE et Pr Alexandre OUATTARA
etienne.riviere@u-bordeaux.fr - alexandre.ouattara@u-bordeaux.fr

Arrêté du 8 avril 2013 relatif aux études en vue du premier et deuxième cycles des études médicales – Article 17

Les examens cliniques objectifs et structurés (ECOS) sont un dispositif d'évaluation des compétences, qui permettent de confronter l'étudiant à un ensemble de situations directement en lien avec son futur métier et ce, de manière réaliste.

Ils permettent d'évaluer des compétences en situation clinique, ainsi que la capacité d'un candidat à agir en milieu professionnel. Ils complètent l'évaluation des connaissances théoriques et cliniques validées sur les lieux de stage.

Les compétences mobilisées pour cette épreuve sont issues de l'ensemble du programme du premier et du second cycle des études médicales.

Tous les étudiants doivent obtenir le certificat de compétence clinique nécessaire à la validation de fin de deuxième cycle. Il s'agira d'une épreuve organisée par plusieurs stations d'e*xamen clinique objectif structuré* (*ECOS*) = ECOS facultaires

Les ECOS sont organisés par 2 sessions en DFASM 3.

SESSION 1 : 20% M1 + 30% M2 + 50% M3.

SESSION 2 : 100% M3

Les compétences mobilisées pour cette épreuve sont issues de l'ensemble du programme du premier et du second cycle des études médicales.

Les dates et lieux des affectations seront ajoutés sur Moodle UB et un mail vous sera adressé sur votre boîte institutionnelle.
L'absence d'un étudiant à une session d'ECOS ne sera considérée qu'en cas de force majeure et devra être justifiée par un certificat médical à fournir impérativement dans les 48 heures à la scolarité.

Organisation générale / déroulé *(sous réserve de modification)* :

Toutes les informations seront publiées sur Moodle et des mails vous seront envoyés.

Lors des ECOS facultaires de DFASM3 vous serez convoqué pour une demi-journée entière dans un amphi / salle sans dispositif connecté sur vous. Les consignes seront disponibles également sur Moodle.
Vous serez affecté dans un circuit de 5 stations.

Vous devrez effectuer 5 stations différentes de 8 minutes chacune, rythmées par un signal sonore.
Une fois terminé vous serez ramené dans un autre amphi /salle.

La session 2 peut être organisée à l'hôpital en fonction du nombre d'étudiant.

Groupe d'enseignement Sciences Humaines et Sociales (SHS) appliquées au développement des compétences de communicateur et de professionnel de santé.

Coordonnateur : Pr Etienne RIVIERE
etienne.riviere@u-bordeaux.fr

Pour remettre l'Humain au centre du métier, nous vous proposons une série de conférences en lien avec le programme et les situations de départ de l'ECOS national. **Toutes les notions abordées dans ces conférences seront directement utiles pour votre pratique et pour l'ECOS national.**

Objectifs pédagogiques : à l'issue de la formation, vous serez capables de :

1. Savoir raisonner en contexte d'incertitude comme les ECOS nationaux avant la vraie vie d'interne !
2. Communiquer adéquatement avec les patients pour :
   - partager une information sérieuse avec le patient et/ou sa famille selon les bonnes pratiques en tenant compte du secret médical
   - prendre en charge un patient en fin de vie en tenant compte du cadre légal et éthique
3. Gérer des situations de maltraitance de l'enfant
4. Gérer des situations complexes liées au grand âge
5. Prendre en charge adéquatement un handicap
6. Prendre en charge adéquatement un accident du travail ou une maladie professionnelle
7. Faire preuve d'empathie professionnelle devant une situation de soin difficile

La **validation** de cette UE est **obligatoire** pour la validation du DFASM : cette UE sera validée par la présence aux différentes sessions d'ECOS.

En complément, nous vous invitons également à écouter le podcast particulièrement intéressant « le serment d'Augusta » disponible gratuitement sur internet.

Les conférences seront en lien avec plusieurs des situations de départ suivantes :

30	Dénutrition / Malnutrition
31	Perte d'autonomie progressive
46	Hypotonie / Malaise du nourrisson
115	Anomalie du développement psychomoteur
116	Anxiété
117	Apathie
119	Confusion mentale / Désorientation
121	Déficit neurologique sensitive et/ou moteur
125	Idées ou conduites suicidaires / Lésions auto-infligées
131	Troubles de la mémoire / Déclin cognitive
178	Demande / Prescription raisonnée et choix d'un examen diagnostique
224 – 229	Découverte d'une anomalie à l'imagerie
230	Rédaction de la demande d'un examen d'imagerie
232	Demande d'explication d'un patient sur le déroulement, les risques et les bénéfices attendus d'un examen d'imagerie
235	Découverte diagnostic positif dépistage rapide VIH
236	Interprétation d'un résultat de sérologie
238	Demande et préparation aux examens endoscopiques (bronchiques, digestifs)
269	Explication pré-opératoire et recueil de consentement d'un geste invasif diagnostique et thérapeutique
240	Expliquer une hospitalisation en soins psychiatriques à la demande d'un tiers
241	Gestion du sevrage alcoolique contraint

242	Gestion du sevrage tabagique contraint
243	Mise en place et suivi d'un appareil d'immobilisation
244	Mise en place et suivi d'une contention mécanique
245	Prescription d'un appareillage simple
246	Prescription d'un soin ambulatoire
247	Prescription d'une rééducation
248	Prescription et suivi d'un traitement par anticoagulant et/ou anti-agrégant
250	Prescrire des antalgiques
269	Consultation de suivi et traitement de fond d'un patient souffrant d'un trouble psychiatrique chronique (hors dépression)
277	Consultation de suivi d'un patient présentant une lombalgie aiguë ou chronique
278 – 301	Consultations de suivi (DT1, DT2, asthme, hypothyroïdie, ATCD cardiovasculaire, BPCO, insuffisant cardiaque, rénal, dépressif, épileptique, immunodéprimé, addicto, gynéco, gériatrie, pédiatrie, cancéro, troubles cognitifs, allergie, anesthésie, contage)
315	Prévention des risques professionnels
316	Identifier les conséquences d'une pathologie/situation sur le maintien d'un emploi
317	Dépistage et prévention des violences faites aux femmes
321	Suspicion maltraitance et enfance en danger
323	Prévention de l'exposition aux écrans
324	Modification thérapeutique du mode de vie (sommeil, activité physique, alimentation…)
326	Accident du travail
327	Annonce d'un diagnostic de maladie grave au patient et/ou à sa famille
328	Annonce d'une maladie chronique
329	Conduite à tenir devant une demande d'accès à l'information/au dossier médical
330	Accompagnement global d'un aidant
331	Découverte d'un aléa thérapeutique ou d'une erreur médicale
332	Demande d'interruption volontaire de grossesse
333	Demande d'un certificat médical initial
334	Demande de traitement et investigation inappropriés
337	Identification, prise en soin et suivi d'un patient en situation palliative
338	Prescription médicale chez un patient en situation de précarité
339	Prescrire un arrêt de travail
340	Prise volontaire ou involontaire d'un toxique ou d'un médicament potentiellement toxique
341	Réaction à un événement potentiellement traumatique
343	Refus de traitement et de prise en charge recommandés
344	Situation de harcèlement
345	Situation de handicap
347	Situation sociale précaire et isolement
349	Troubles des interactions sociales / difficultés de socialisation
350	Violences sexuelles
351	Violences psychologiques et/ou physiques
355	Organisation de la sortie d'hospitalisation
356	Information et suivi d'un patient en chirurgie ambulatoire

Module en ligne de gestion du stress académique : DFASM 1 – DFASM 2 – DFASM 3

Coordonnateurs et intervenants : Pr François TISON, Pr François SZTARK, Dr Amandine MATHE
francois.tison@chu-bordeaux.fr - francois.sztark@chu-bordeaux.fr - amandine.mathe@chu-bordeaux.fr

Finalité : *Gestion du stress académique (en particulier en vue de l'épreuve d'ECOS)*

Objectifs pédagogiques :

- Connaitre mes manifestations du stress, mon stress perçu et ma réaction au stress.
- Repérer et reconnaitre les situations de stress académique et en stage à l'hôpital.
- Connaitre les mécanismes du stress et de sa survenue.
- Mettre en place des stratégies globales de réduction et d'adaptation au stress au quotidien.
- Faire l'expérience d'outils de gestion du stress en situation (ECOS) en particulier basés sur la respiration et sur les pratiques de méditation de pleine conscience.

Modalités d'enseignement :

Etudiants en DFASM 1, 2 et 3 sur la base d'une participation libre, volontaire et autonome à 5 séances de 2h (le Mercredi de 18h30-20h30), en visioconférence (lien zoom fourni aux inscrits), réparties de début Février à début Mai. Le programme est conçu sous la forme d'une progression pédagogique dont les 5 séances constituent un tout. Les ressources pédagogiques et de pratique seront disponibles sur Moodle.

Programme :

Séance 1. Mercredi 10 février 2027 – 18h30
Qu'est-ce que le stress pour moi ?

Séance 2. Mercredi 3 mars 2027 – 18h30
Quand je suis stressé je …

Séance 3. Mercredi 24 mars 2027 – 18h30
Quand je suis stressé comment je réagis, comment je m'adapte ?

Séance 4. Mercredi 7 avril 2027 – 18h30
Mettre en pratique des outils de gestion du stress

Séance 5. Mercredi 28 avril 2027 – 18h30
Pour conclure, la perspective des ECOS

Validation pour une UE supplémentaire facultative :
Validation par la présence en session unique à au moins 4 des 5 séances avec réponse en ligne à une enquête.

Parcours d'initiation à la recherche en Santé
Unités Enseignement Recherche (U.E.R et stage recherche)

INFORMATIONS

L'enseignement du parcours recherche santé est destiné à renforcer les connaissances scientifiques des étudiants en Médecine, Pharmacie, Odontologie et Maïeutique, pour les préparer réellement à la recherche et leur permettre d'accéder en deuxième année du Master Recherche après validation du second cycle de leurs études de Santé.

La validation de deux UER et d'un stage de recherche, d'une durée de 140 heures minimum et 280 heures maximum, effectué dans un laboratoire labellisé permet, sous réserve de validation du DFASM 3, d'obtenir l'équivalence d'un master 1 (60 ECTS) en vue d'une inscription ultérieure en master 2 à visée recherche.

Inscription à une UER

L'inscription au parcours initiation à la recherche se fait via la plateforme Moodle. Les modalités d'inscription et le lien sont disponibles ici :
sante.u-bordeaux.fr/Espace-etudiant/Tout-sur-vos-etudes/Parcours-recherche/Parcours-Initiation-a-la-Recherche

Si l'UER est choisie comme optionnelle, l'inscription doit être faite avant le **mercredi 9 septembre 2026.**

L'inscription en UER est distincte de l'inscription en Médecine. Les étudiants souhaitant s'inscrire à une UER doivent également se signaler auprès de leur gestionnaire de cursus étudiants des formations médicales lors de leur choix d'UE optionnelle, si l'UER est choisie comme optionnelle.

Inscription au stage recherche

Les étudiants souhaitant effectuer un stage de recherche doivent impérativement s'inscrire via la plateforme Moodle en remplissant la fiche d'inscription au stage de recherche. Les modalités d'inscription et le lien sont disponibles ici :
sante.u-bordeaux.fr/Espace-etudiant/Tout-sur-vos-etudes/Parcours-recherche/Parcours-Initiation-a-la-Recherche

Le programme détaillé des UER ouvertes en 2026-2027 et les modalités du parcours recherche santé et du stage recherche sont disponibles sur le site du Collège Sciences de la Santé :
sante.u-bordeaux.fr/Espace-etudiant/Tout-sur-vos-etudes/Parcours-recherche/Parcours-Initiation-a-la-recherche

Service de gestion des cursus étudiants LMD Santé (Bâtiment 5D – RDC - Porte I)
☏ 05 57 57 13 25
scolarite.lmd.sante@u-bordeaux.fr

Valorisation du parcours de formation

La valorisation du parcours étudiant s'inscrit dans le cadre de la réforme du 2e cycle (R2C) et compte 10% de la note finale du classement général des étudiants en fin de DFASM 3. Les points parcours sont comptabilisés à une valeur maximale de 60.

Le parcours de formation des candidats est examiné par l'université sur la base de la grille nationale figurant en annexe de l'arrêté du 28 septembre 2023 (portant modification de l'arrêté du 21 décembre 2021 relatif à l'organisation des épreuves nationales donnant accès au troisième cycle des études de médecine).

*La soumission des points Parcours sera close en Année 1 du DFASM 3 et **IMPOSSIBLE** en Année 2 en cas de redoublement ou auditeur libre*

Référentes de parcours : Pr. Claire MAJOUFRE, Pr. Marie-Christine BEAUVIEUX

Informations pratiques :

Site du Collège Santé, rubrique points parcours :
https://sante.u-bordeaux.fr/Espace-etudiant/Tout-sur-vos-etudes/Medecine/Points-parcours

Pour toute question :
1/ se référer à la FAQ sur le site du Collège Santé
2/ envoyer un courriel sur la boîte mail dédiée : pointsparcours@u-bordeaux.fr

VALORISATION DU PARCOURS DE FORMATION (PLAFOND FIXÉ À 60 POINTS)

	Elément du parcours	Justificatif	Points
Cursus médecine	Validation d'UE supplémentaire(s) facultative(s)	Attestation de validation de l'UE	10 *(40 points maximum)*
Cursus hors médecine	Validation d'année(s) de formation hors médecine, première année de parcours de formation antérieurs mentionnés aux 1° et 2° de l'article R. 631-1 du code de l'éducation, et première année de diplôme national de licence	Attestation de validation des ECTS	10 points par 60 ECTS validés
	Validation d'une première année de master	Attestation de réussite	40
	Validation d'une deuxième année de master	Attestation de réussite	60
	Validation d'une thèse d'université	Attestation de réussite	60
	Publication d'article(s) dans une revue à comité de lecture	Référence de l'article publié	10
Engagement étudiant *Seul un de ces trois éléments peut être valorisé à hauteur de 40 points. En cas de cumul, le (ou les) UE supplémentaire(s) est(sont)*	Validation d'une UE d'engagement associatif (activité bénévole, fonctions électives...) (1)	Attestation de validation de l'UE	40
	Validation d'une UE d'engagement pédagogique (tutorats universitaires, recherche en pédagogie...)	Attestation de validation de l'UE	40
valorisée(s) à hauteur de 10 points, chacune correspondant à l'élément de parcours « Validation d'UE supplémentaire(s) facultative(s) »	Validation d'une UE d'engagement social ou civique, notamment : - une activité au titre d'un engagement à servir dans la réserve opérationnelle prévue à l'article L. 4211-1 du code de la défense (1) ; - un engagement de sapeur-pompier volontaire prévu à l'article L. 723-3 du code de la sécurité intérieure (1) ; - un engagement de service civique prévu au II de l'article L. 120-1 du code du service national (1) ; - un contrat de volontariat dans les armées prévu à l'article L. 121-1 du code du service national et à l'article L. 4132-11 du code de la défense (1).	Attestation de validation de l'UE	40
Expérience professionnelle	Expérience professionnelle réalisée dans tout domaine hors champ de la formation en santé	Attestation de l'employeur	10 points/70h ou 20 points/140h *(30 points maximum)*
Mobilité *Les stages de mobilité peuvent se cumuler*	Stage mobilité courte hors subdivision* (durée minimale d'un mois) (1) * *La mobilité est possible au sein d'une même subdivision si celle-ci comprend plusieurs UFR de médecine*	Attestation de validation de stage	15
	Stage mobilité courte internationale (durée minimale d'un mois)	Attestation de validation de stage	20
	Stage ERASMUS d'un semestre	Attestation de validation de stage	40
	Stage ERASMUS de deux semestres	Attestation de validation de stage	60
Linguistique *Les compétences linguistiques peuvent se cumuler*	Niveau de langue B2 (anglais ou autre)	Attestation de résultats	10
	Niveau de langue C1 (anglais ou autre)	Attestation de résultats	20
	Niveau de langue C2 (anglais ou autre)	Attestation de résultats	30

Organisation des examens des études médicales :

DFASM3

Conditions de validation

En DFASM 3 :

Les étudiants devront valider

1ère session

- Le Certificat de Compétence Clinique **sous forme d'ECOS de 5 stations calculées ainsi 20% ECOS M1, 30% ECOS M2 et 50% ECOS M3**
- **Le module SHS** : un QR code questionnaire de validation de la présence à chaque session et un examen final en ligne sous forme de QCM et vignettes cliniques (1h) obligatoire, validant, nécessitant une note > 70 /100 en autant d'essais que nécessaire en session unique.
- **Chaque stage hospitalier** par une évaluation obligatoire réalisée par l'enseignant responsable du stage *** (cf chapitre validation des stages hospitaliers)**

2ème session

- La deuxième session du Certificat de Compétence Clinique pourra être organisée à l'Université ou à l'Hôpital en fonction du nombre d'étudiants.

Les étudiants ne peuvent bénéficier que de **deux sessions d'examens par an**.

La situation des étudiants absents en partie ou en totalité à l'une des deux sessions pour cas de force majeure sera examinée par le jury.
Si les motifs invoqués sont expressément reconnus comme « cas de force majeure », des épreuves pourront être exceptionnellement organisées dans un délai minimum de 15 jours après la clôture de la 2ème session.

Redoublement

Les étudiants n'ayant pas validé leur DFASM3 devront refaire tous les stages hospitaliers et repasser les ECOS facultaires.
Le module SHS, s'il a été validé reste acquis. En cas de non validation, celui-ci devra être représenté.

Exclusion

Article 17 de l'Arrêté du 8 avril 2013.

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de six inscriptions en vue du diplôme de formation approfondie en sciences médicales et une des années d'études (M1, M2, M3) ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions.

Validation du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales

Le DFASM est délivré aux étudiants ayant validé les 3 années de deuxième cycle et le quota des 25 gardes (un minimum de 15 gardes officielles et 10 pouvant être des astreintes pédagogiques).
Ce diplôme national sera délivré à la fin de l'année universitaire ; il sera exigé par vos futurs interlocuteurs administratifs pour de nombreuses démarches (inscription administrative, inscription à l'Ordre des Médecins, candidatures pour des DU, dossier de PU-PH, candidatures pour travailler à l'étranger, dossier de retraite, etc).

Durant l'année universitaire, vous devez effectuer 5 stages hospitaliers (dont un l'été).

En application de l'arrêté du 8 avril 2013, relatif à la deuxième partie du deuxième cycle des études médicales, la validation du stage tient compte :

- de l'assiduité des étudiants, leur comportement, la qualité des observations médicales qui leur sont confiées et, le cas échéant, l'exposé effectué au cours de ce stage ;
- de la vérification de l'acquisition d'un certain nombre de compétences.

Vous devez avoir validé 25 gardes à la fin du DFASM, un minimum de 15 gardes du CHU et 10 qui peuvent être des astreintes pédagogiques.

Vous pouvez visualiser votre nombre de gardes du CHU sur l'application GTMed ainsi que sur Moodle UB.

Il est rappelé que conformément au décret n° 2014-674 du 24 juin 2014, *« les étudiants hospitaliers en médecine ne doivent pas participer aux gardes la veille d'un examen »* mais ils ne sont pas dispensés de stage sauf avis favorable du chef de service.

GARDES ET ASTREINTES PÉDAGOGIQUES

Les gardes rémunérées sont gérées et attribuées par le CHU. Pour toute demande concernant ces gardes : dam.etudiants@chu-bordeaux.fr
Les astreintes pédagogiques sont gérées par le bureau des stages hospitaliers. Les coupons originaux de ces astreintes sont à déposer au bureau, Bat 5D, porte D, 146 Rue Léo Saignat 33076 Bordeaux Cedex (ou dans la boite aux lettres située juste devant la porte).

AFFECTATIONS

Les choix de stage s'effectuent pour la population entière en ligne sur Diosel. Les étudiants ont accès à la plateforme Diosel à l'aide d'un identifiant et d'un mot de passe personnels, communiqués au début de leur externat. Les consignes des choix ainsi qu'un guide d'utilisation de la plateforme est à leur disposition tout au long de leur externat sur Moodle UB. Quelques jours avant, les étudiants sont informés via leur messagerie ENT de l'ouverture prochaine des choix et de la mise en ligne du classement et des postes sur Diosel.

Un choix de stage ne pourra pas être « à la carte » selon chaque projet professionnel. L'affectation est DEFINITIVE et ne pourra pas faire l'objet de changement. Quand un stage a été attribué à un étudiant à l'issue d'un choix, il ne lui est plus possible d'y prétendre à nouveau aux choix suivants qui ont lieu au cours de la même année universitaire.

DÉROULEMENT DES STAGES

Périodes de stage :

- Novembre – Décembre : 8 semaines (6 semaines « on » + 2 semaines « off »)
- Janvier – Février : 8 semaines (6 semaines « on » + 2 semaines « off »)
- Mars – Avril : 8 semaines (6 semaines « on » + 2 semaines « off »)
- Juin : tout le mois, attention pas de « off »
- Stage d'été : juillet ou août, deux semaines à temps complet ou tout le mois en demi-journées.

Les dates des stages sont précisées dans la rubrique « Calendrier prévisionnel des choix de stage ».

Horaires de stage :

Tous les étudiants doivent être présents le 1er jour du stage pour recevoir toutes les informations sur le déroulement de celui-ci. Pour les stages délocalisés, selon les possibilités du service, une visio sera organisée. La répartition en semaines "on" / "off" est fixée par le responsable du service au plus tard le premier jour de stage. A défaut ou dans les cas exceptionnels, cette répartition s'effectue en lien avec les externes.

Le stage s'effectue du lundi au vendredi en **journées continues** (matin et après-midi ; horaires indicatifs : 8h-16h). La présence dans le service au-delà de 16h ou le samedi n'est pas obligatoire mais elle est encouragée et donne lieu à la validation d'astreintes pédagogiques (les coupons à remplir sont téléchargeables sur Moodle UB). Les externes ne vont pas en stage les jours fériés.

Les semaines « off » peuvent être prises à la suite ou séparées par une ou plusieurs semaines de stages. Une semaine « off » ne peut être morcelée. Durant les semaines « off », l'étudiant n'est pas en congés : il peut être appelé pour effectuer une garde, pour des ECOS (évaluation) de fin de stage.

Cas particuliers :

- **Etudiants ajournés aux EDN d'octobre (1ère session) :**

Le stage de novembre-décembre se déroule comme suit : les étudiants ont stage en journées continues tout le mois de novembre, sans temps « off » ; ils sont exemptés de stage en décembre. La reprise des stages se fait le lendemain de la dernière épreuve des EDN de janvier (2ème session), en journées continues jusqu'à la fin du stage, sans temps « off » supplémentaire.

- **Etudiants ajournés aux EDN de janvier (2ème session) :**

Les étudiants ajournés aux EDN ont la possibilité de réaliser un stage à mi-temps au CHU de Bordeaux au mois de mai.

STAGES DE MÉDECINE GÉNÉRALE

Des stages de médecine générale sont proposés en DFASM3, durant l'année et pendant l'été, accessibles aux choix en fonction du classement. Les stages de médecine générale proposés durant l'année sont des stages éloignés. La liste des stages ouverts peut varier d'un choix à l'autre en fonction des médecins disponibles. L'été, les étudiants de DFASM3 ont accès à tous les stages de médecine générale disponibles, également ceux situés à Bordeaux et dans sa périphérie. Seuls les médecins agréés MSU 2ème cycle qui se sont déclarés disponibles afin d'être mis aux choix Diosel sont accessibles.

En raison du nombre limité de postes de médecine générale disponibles et afin de permettre au plus grand nombre d'étudiants d'accéder à un stage de médecine générale durant son 2ème cycle, des limites d'accès par étudiant ont été fixées, ainsi chaque étudiant est limité durant son DFASM à :

- un stage de médecine générale situé à Bordeaux et dans sa périphérie
- un stage de médecine générale éloignés de Bordeaux

Soit au total 2 stages de médecine générale sont possibles durant le DFASM.

Vous avez également la possibilité d'effectuer un stage de médecine générale hors subdivision, uniquement pendant le stage d'été. Ce stage de médecine générale hors subdivision ne compte pas dans les limites d'accès citées plus haut.

STAGES DELOCALISES

Des stages délocalisés sont proposés dans les CH de la Côte Basque, de Pau, de Dax, de Mont-de-Marsan et d'Agen. Le choix se fait sur Diosel. Chaque étudiant peut effectuer tous ses stages annuels délocalisés à condition que son classement lui en permette l'accès. Les examens ont lieu en présentiel sur le site de la faculté de Bordeaux. La veille et le lendemain d'un examen, la journée de stage est banalisée pour les étudiants en stage délocalisé. En fonction de l'offre, les étudiants pourront effectuer des gardes ou demi-gardes localement. Ces dernières seront rémunérées, dans la limite de 8 gardes délocalisées par an, par étudiant. L'hébergement ne sera pas pris en charge. Des fiches d'information sont consultables sur Moodle UB.

STAGES AUX DOM-TOM

Depuis l'année universitaire 2023-2024, des stages aux DOM-TOM sont proposés durant les choix annuels de DFASM3 dans les CH suivants : au CHT Gaston Bourret de Nouméa (Nouvelle-Calédonie) et au Centre Hospitalier de la Polynésie Française à Papeete (Tahiti). Ces stages sont accessibles sur Diosel, en fonction du classement en novembre-décembre et en juin. Selon le calendrier d'organisation des ECOS facultaires, ils sont également proposés en janvier-février OU en mars-avril, en dehors des dates d'examens. En effet, les examens ont lieu obligatoirement en présentiel sur le site de la faculté de Bordeaux. En fonction de l'offre, les étudiants pourront effectuer des gardes ou demi-gardes localement. Ces dernières seront rémunérées, dans la limite de 8 gardes délocalisées par an, par étudiant. L'hébergement ne sera pas pris en charge. Les frais de transport (billet d'avion) sont à la charge de l'étudiant. Des fiches d'information sont consultables sur Moodle UB.

Les stages proposés en Nouvelle-Calédonie sont suspendus jusqu'à nouvel ordre en raison du contexte actuel d'instabilité politique.

CALENDRIER PREVISIONNEL DES CHOIX DE STAGE

1er Stage : Du 2 novembre au 27 décembre 2026 - Choix du 18 au 21 septembre 2026

2ème Stage : Du 28 décembre 2026 au 21 février 2027 - Choix du 27 novembre au 30 novembre 2026

3ème Stage : Du 22 février au 18 avril 2027 - Choix du 22 au 25 janvier 2027

4ème Stage : Du 1er au 30 juin 2027 - Choix du 9 au 12 avril 2027

Stage d'été : Du 1er au 31 juillet 2027 ou du 1er au 31 août 2027*
*Choix : période février /mars 2027, les dates seront transmises ultérieurement dans l'année

DÉMARCHES EN CAS D'ABSENCE EN STAGE

Toute absence en stage (hors congés annuels déclarés auprès du CHU) doit être justifiée par un **arrêt de travail.** L'arrêt de travail doit couvrir toute la période de l'absence. Si l'absence est prolongée, un arrêt de travail de prolongation est à fournir. Aucun autre justificatif ne sera accepté.

Les arrêts de travail sont **à transmettre au plus vite par mail au bureau des stages : stageshospitaliers@u-bordeaux.fr ainsi qu'à la Direction des Affaires Médicales du CHU de Bordeaux : dam.etudiants@chu-bordeaux.fr**

Il revient à l'étudiant de prévenir le service de son absence.

En cas d'absence non justifiée, l'étudiant s'expose à une invalidation de son stage.

Toute absence non justifiée (hors arrêt maladie et droit aux congés annuels) sera signalée à votre employeur (le CHU de Bordeaux) qui se réserve le droit d'appliquer une retenue partielle ou totale sur votre salaire.

ÉVALUATIONS

L'étudiant doit obligatoirement évaluer le stage dans lequel il se trouve pour participer au choix suivant (l'anonymat est garanti). Toute modification de cette évaluation restera accessible jusqu'à la fin du stage en cours. Il est important de la compléter jusqu'au dernier jour du stage.
L'étudiant doit s'assurer qu'avant la fin de stage l'enseignant ait effectué la validation de son stage sur Diosel. Cela relève de la responsabilité de l'étudiant.
La validation du stage par les enseignants peut être sous forme d'évaluation des compétences lors d'un court examen clinique objectif structuré (1 ou 2 stations).

Un stage non évalué est considéré comme non validé et expose donc l'étudiant à une non validation de l'année.

L'évaluation et les commentaires des stages seront pris en compte lors de la délibération.

STAGES NON VALIDÉS ET GARDES NON RÉALISÉES

Un étudiant qui ne valide pas un stage (en totalité ou partiellement) devra le rattraper durant les semaines « off » au cours de l'année universitaire dans un terrain de stage et sur une durée indiquée par les coordonnateurs d'année. Aucun rattrapage ne sera possible au cours du mois de mai celui-ci étant consacré aux révisions ECOS.

Une absence d'une durée supérieure à la moitié du stage, quel qu'en soit le motif, entraîne la non validation de celui-ci et l'organisation d'un stage de rattrapage, dont la durée et les modalités sont fixées par les coordonnateurs d'année. Les absences doivent être justifiées.

Toute absence non justifiée à une garde est susceptible d'entraîner la saisine du Conseil de discipline de l'Université.

Indépendamment, au niveau de l'UFR, des sanctions automatiques ont été votées. Elles sont indépendantes des décisions du Conseil de discipline de l'Université :

- **Une absence non justifiée à 1 garde**

Un étudiant qui n'assure pas sa garde, en dehors d'un cas de maladie ou de force majeure, sans se faire remplacer, devra **faire deux semaines supplémentaires de stage.**
De plus, l'étudiant sera porté sur une liste de réservistes pendant une période maximale de 3 mois à partir de la date de sa dernière garde non effectuée.
L'étudiant pourra ainsi être sollicité par les affaires médicales du CHU de Bordeaux pendant la période définie pour remplacer, si nécessaire, un étudiant ne pouvant assurer une garde programmée.
L'étudiant pourra être sollicité au maximum trois fois sur une période de 3 mois de réserve pour effectuer ce type de remplacement.
Les périodes de congés seront respectées et exclues de la période de réserve.
En cas de non-respect de cette mesure, l'étudiant s'exposera à une convocation devant le Conseil de discipline et à un risque d'exclusion des études médicales.

- **Une absence non justifiée à 2 gardes** aura pour conséquence la **non validation du stage sans possibilité de rattrapage** entraînant le redoublement de l'année en cours.

- **Un stage non validé et deux gardes non prises et/ou une absence non justifiée à trois gardes** entraîneront systématiquement **la saisine du Conseil de discipline de l'Université** (les sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion des études médicales).

Toute absence non justifiée (hors arrêt maladie et droit aux congés annuels) sera signalée à votre employeur (le CHU de Bordeaux) qui se réserve le droit d'appliquer une retenue partielle ou totale sur votre salaire.

Stage d’été

Le stage d’été peut s’effectuer en juillet ou en août au CHU, dans un laboratoire, dans un autre établissement public ou privé hors subdivision Nouvelle Aquitaine, **dans les ESPIC** (établissements de santé privés d'intérêt collectif), **chez un médecin généraliste**, **dans les structures médico-sociales, à l’étranger et/ou dans les DOM-TOM ou en tant que FFI.**

Vous ne pouvez effectuer votre stage chez un médecin libéral excepté un médecin généraliste agrée MSU.

Le classement est aléatoire.

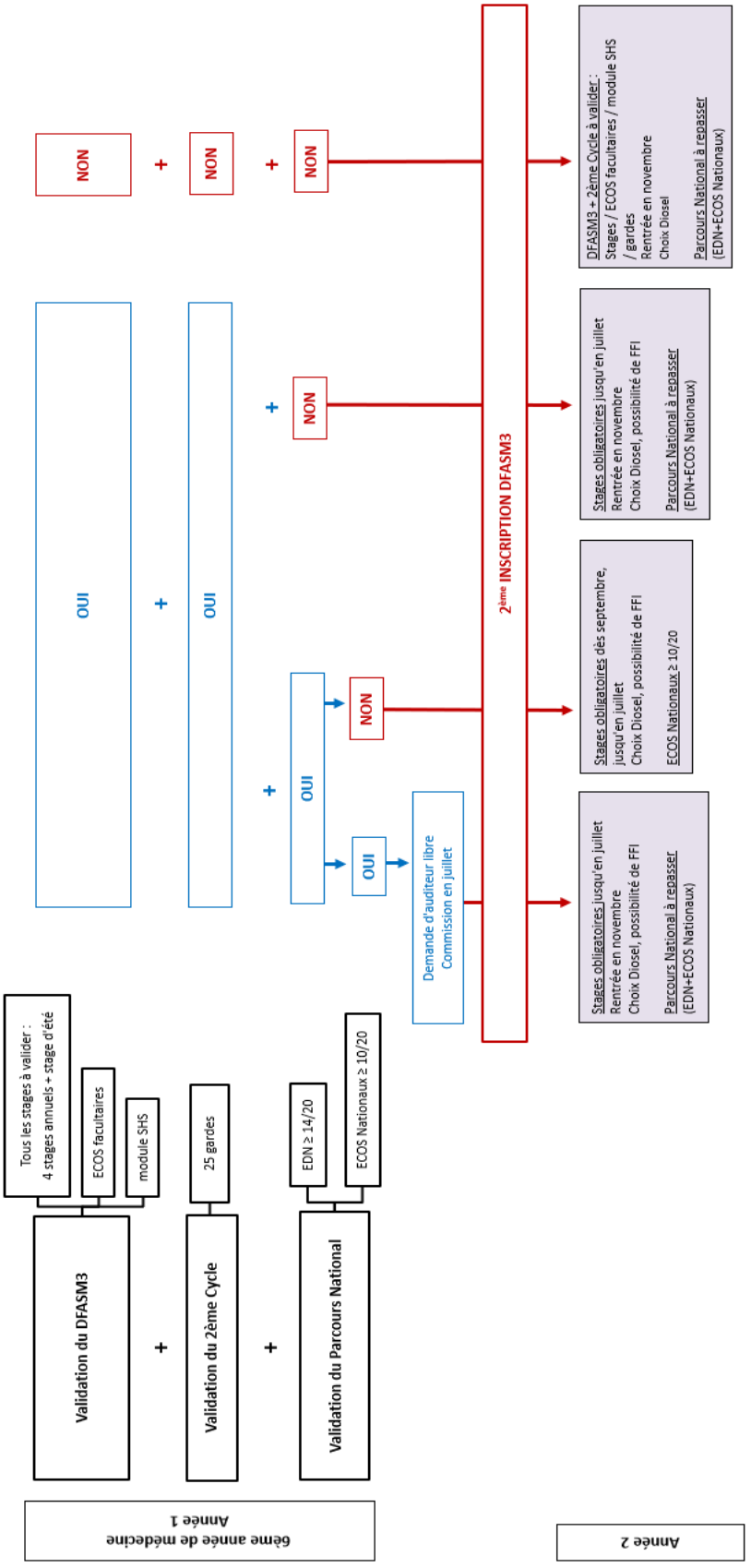
Toutes les demandes de stage seront examinées par la commission des stages d’été.

Un certain nombre d’étudiants étant nécessaire au CHU pendant l’été, la commission en tiendra compte en fonction du nombre de demandes de stages.

La procédure pour effectuer votre demande de stage d’été sera réactualisée en début d’année. Un message d’information vous sera adressé courant octobre avec toutes les procédures et le calendrier des démarches.

Pour une demande de stage d’été aux DOM-TOM, en raison du calendrier différent, vous pouvez contacter le service concerné dès la rentrée pour connaître les démarches :
secretariat.dom-tom@u-bordeaux.fr

Modalités de stage en cas de 2ème inscription en DFASM 3



Modalités d'accès au 3ème cycle des études médicales

Pour pouvoir accéder au 3ème cycle, vous devez avoir validé le DFASM (Diplôme Approfondi en Sciences Médicales) et avoir validé le Parcours National (EDN + ECOS + Point Parcours *(facultatif)*).

Nous attirons votre attention sur la différence entre la validation du DFASM et le Parcours National.

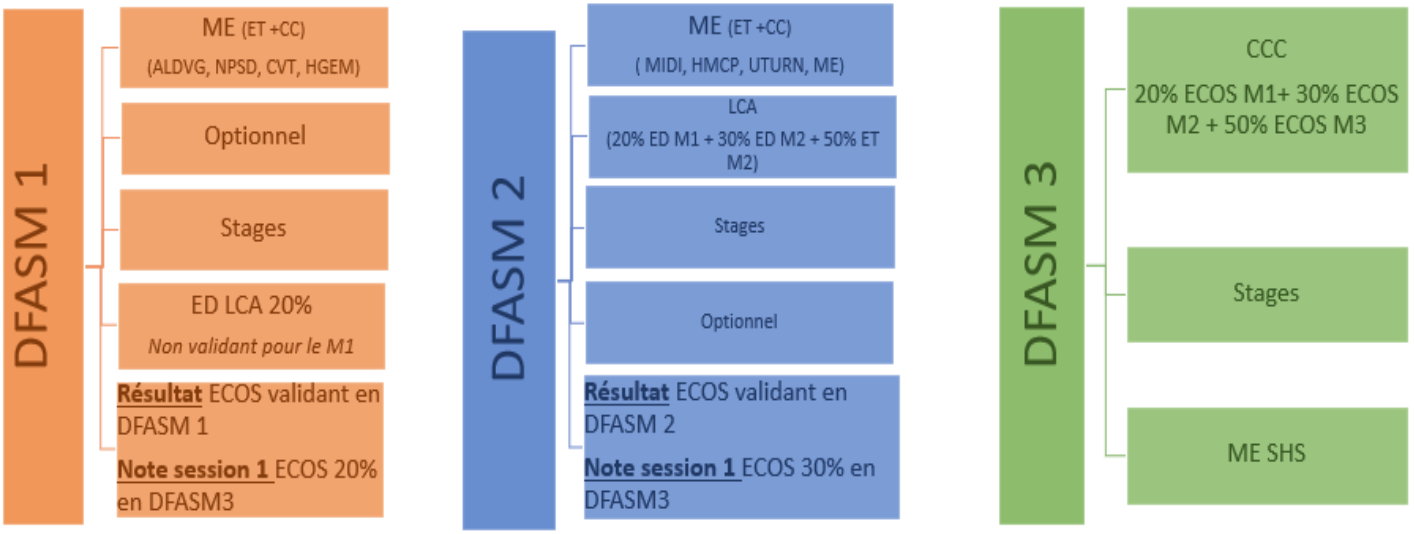
La validation du DFASM 3 est indépendante du Parcours National.

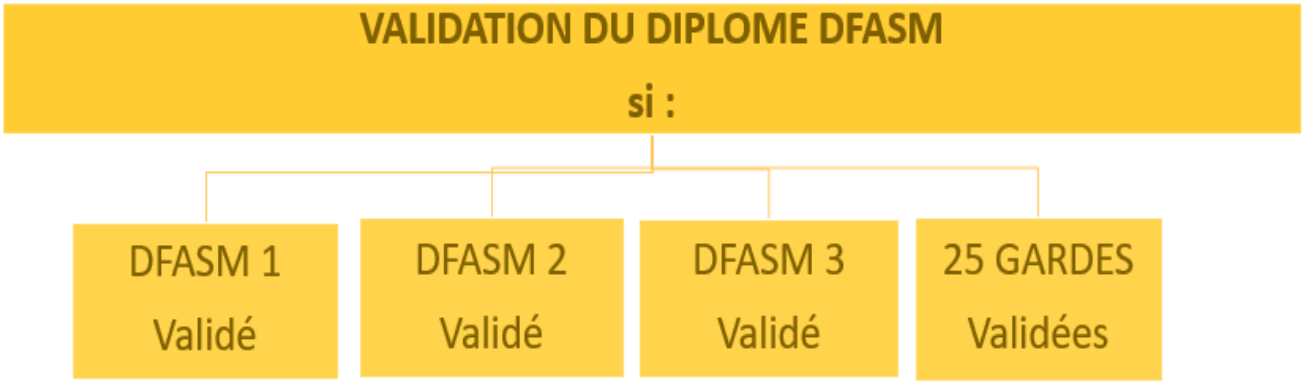
Pour votre DFASM 3 vous devez valider : CCC + SHS + Stages + Gardes

Pour votre Parcours National vous devez valider : EDN + ECOS + Points parcours *(facultatif)*

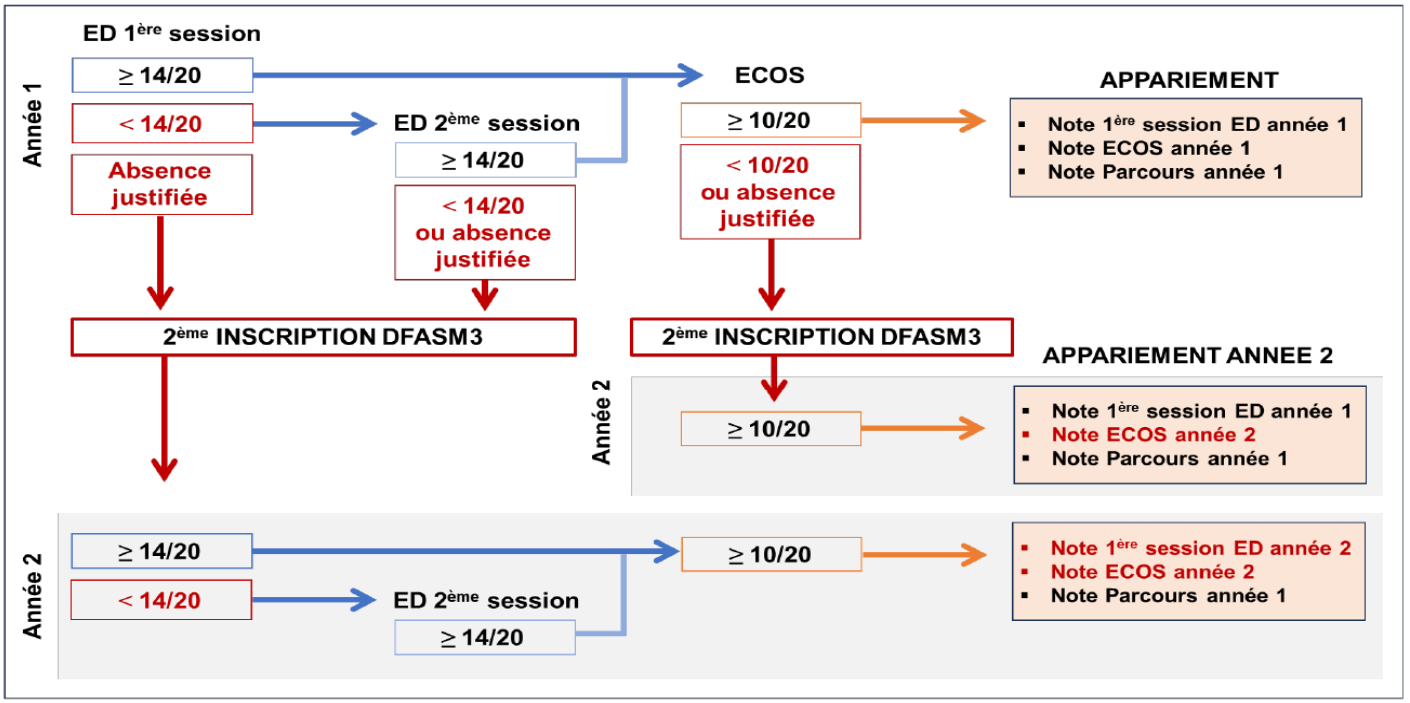
Le DFASM (Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales)

La validation des 3 années d'externat soit : le DFASM 1 + DFASM 2 + DFASM 3.

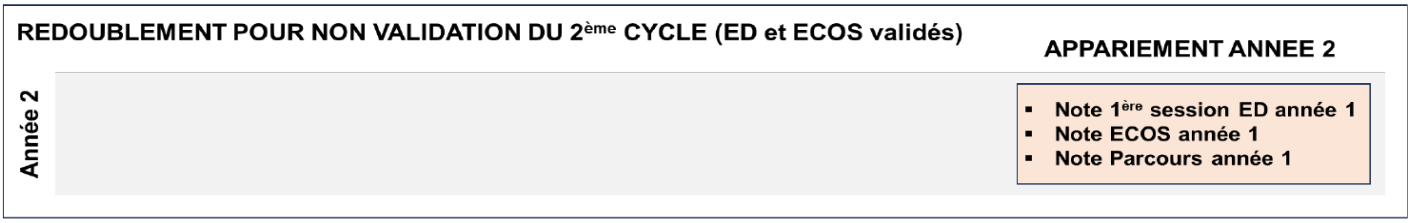


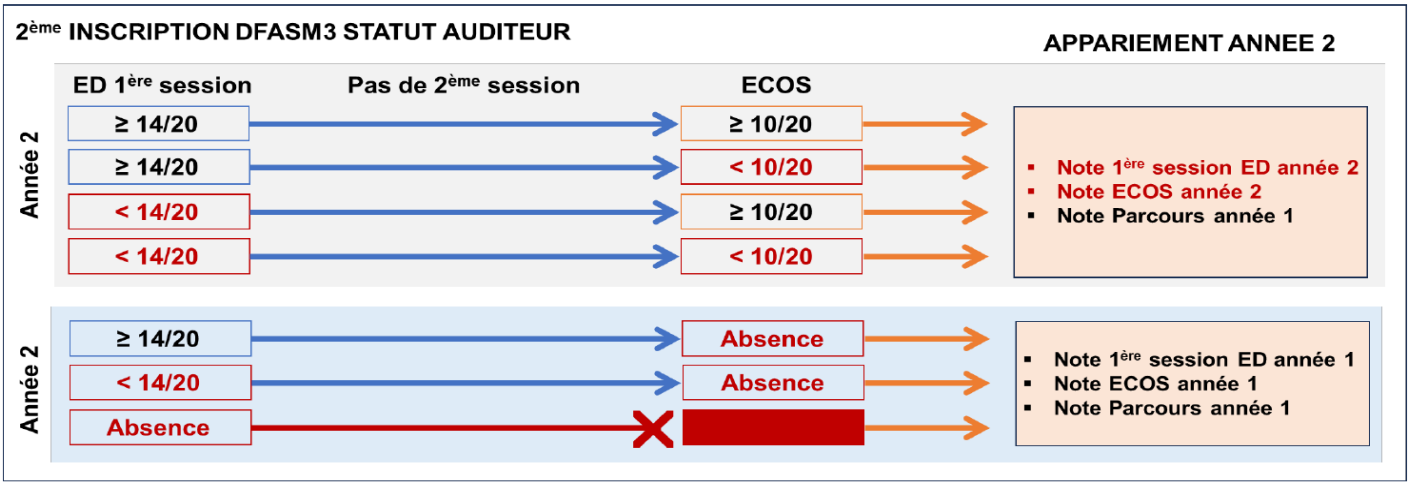


Le Parcours National (EDN + ECOS + Point Parcours *(facultatif)*) :



Si absence justifiée ou non validation ED ou ECOS en année 2 → *3ème inscription possible sur dérogation*





université de BORDEAUX

Extrait du registre des délibérations du Conseil du collège sciences de la santé

Séance du 23 septembre 2026
Présidence du Professeur Pierre Dubus, directeur du collège des sciences de la santé

Délibération portant approbation des Modalités de Contrôle des Connaissances et Compétences (MCCC) du PASS.

Le Professeur Pierre Dubus présente **les MCCC du PASS pour l'année universitaire 2026/2027**.

Le Professeur Pierre Dubus, Directeur du collège, sollicite l'avis des membres du conseil.

Ces derniers émettent un avis favorable à l'unanimité des présents (quorum atteint), aux MCCC ainsi présentées.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Bordeaux, le 24 septembre 2026

Le Directeur du collège des sciences de la santé



Professeur Pierre DUBUS

Année Universitaire 2026 – 2027

Modalités de Contrôles de Connaissances et de Compétences (MCCC) des PASS

et

Modalités d'accès en MMOP pour les PASS, LAS et Licences dans le cadre de la 2ème chance

Propriété de l'université de Bordeaux – reproduction interdite

SOMMAIRE :

I. LE PARCOURS ACCES SPECIFIQUE SANTE (PASS)

A. LA CONSTRUCTION DU PARCOURS DES PASS

1. Les principes généraux
2. La construction des PASS SDV, Chimie et Physique-chimie
3. La construction des PASS Psychologie, Economie-gestion, Droit, STAPS et Philosophie

B. LA VALIDATION DU PASS

1 Les modalités de contrôle de connaissance et de compétences (MCCC) du PASS

a) Le bloc majeur

b) Le bloc mineur

2 Les modalités de validation du PASS

3 Le relevé de notes

C. LA CANDIDATURE EN MMOP POUR LES ETUDIANTS DU PASS

1 Les prérequis pour candidater

2 Les modalités de candidature

a) Le Premier groupe d'épreuves : étudiants du PASS dont la moyenne à la ou aux filières permet une admission directe

b) Le deuxième groupe d'épreuves : étudiants du PASS admis à candidater aux épreuves orales

II. MODALITES D'ENTREE EN MMOP POUR LES ETUDIANTS DE LAS

A. LA CANDIDATURE EN MMOP POUR LES ETUDIANTS DE LAS

1. Les prérequis pour candidater
2. Règles générales

B. LES MODALITES DE CANDIDATURE EN MMOP POUR LES ETUDIANTS DE LAS

1. Le premier groupe d'épreuves : étudiants de LAS dont le parcours permet une admission directe
2 Le deuxième groupe d'épreuves : étudiants de LAS admis à candidater aux épreuves orales

III. MODALITES D'ENTREE EN MMOP POUR LES ETUDIANTS AYANT SUIVI UN PASS ET FAISANT VALOIR LEUR DEUXIEME CHANCE

A. LA CANDIDATURE EN MMOP Deuxième chance

1. Les prérequis pour candidater
2. Les conditions de candidature pour les étudiants inscrits en PASS en2020/21

a) Cas du PASS validé en 2020/21

b) Cas du PASS non validé en 2020/21

3. Les conditions de candidature pour les étudiants inscrits en PASS à partir de 2021/22

a) Remarques préalables concernant les UEs prérequises

b) Cas du PASS validé à partir de 2021/22

c) Cas du PASS non validé à partir de 2021/22

B. LES MODALITES DE CANDIDATURE EN MMOP Deuxième chance

1. Le premier groupe d'épreuves : étudiants de licence dont le parcours permet une admission directe
2. Le deuxième groupe d'épreuves : étudiants de licence admis à candidater aux épreuves orales

IV. JURY D'ENTREE DANS LES FILIERES MMOP

V. POURSUITE D'ETUDES ET REORIENTATIONS

Propriété de l'université de Bordeaux – reproduction interdite

Lexique :

PASS : Parcours Accès Spécifique Santé
LAS : Licence Accès Santé
MMOP : Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie

Bloc majeur des PASS : Unités d'enseignement de santé (c.à.d. les UE santé proposées par le collège des sciences de la santé)
Bloc mineur des PASS : Unités d'enseignement de l'option disciplinaire (droit, économie-gestion, sciences de la vie, chimie, psychologie, philosophie, physique-chimie, STAPS)

UE prérequise de filière MMOP : ensemble d'UE de santé prises en compte pour l'accès à une filière MMOP

Préambule

GROUPES DE PARCOURS

Les deux principaux types de parcours de formation permettant l'accès aux filières MMOP de l'université de Bordeaux sont :

- les PASS de l'université de Bordeaux portés par le collège sciences de la santé
- les Licences Accès Santé (LAS) proposées par les autres collèges de l'université de Bordeaux et les universités partenaires (Université Bordeaux Montaigne, Université de Pau et des Pays de l'Adour) et les licences générales de ces mêmes universités, dans le cadre de la 2eme chance.

Rappel :

La validation des UEs santé est placée sous la responsabilité du collège des sciences de la santé quel que soit le parcours de formation.

La validation des UEs disciplinaires est placée sous la responsabilité des collèges ou universités portant les options du PASS ou des Licences à Accès Santé quel que soit le parcours de formation.

La validation des PASS est placée sous la responsabilité du collège des sciences de la santé.

La validation des LAS est placée sous la responsabilité des collèges ou universités portant ces licences.

Par convention l'université de Bordeaux accueille des étudiants issus de LAS de l'université de Polynésie Française et l'université de Nouvelle Calédonie dans les différentes filières de santé concernées, des universités de Limoges et de Poitiers et de La Réunion en odontologie, ainsi que de La Réunion et des Antilles et de la Guyane en Pharmacie. Le nombre de places est défini par arrêté du Conseil d'Administration de l'université de Bordeaux ou dans les conventions relatives à ces partenariats.

Propriété de l'université de Bordeaux – reproduction interdite

I. LE PARCOURS ACCES SPECIFIQUE SANTE (PASS)

A. LA CONSTRUCTION DU PARCOURS DES PASS

1. Les principes généraux

L'étudiant doit construire son parcours de PASS de manière à acquérir 60 ECTS répartis en deux blocs d'Unités d'Enseignement (UEs) :

- un bloc, dénommé bloc mineur d'UE disciplinaires. Les UE disciplinaires font partie du bloc mineur et dépendent de l'option choisie lors de l'inscription administrative (SDV, Chimie, Physique-chimie, Psychologie, Economie-gestion, Droit, STAPS, Philosophie)

- un bloc, dénommé bloc majeur constitué d'UEs santé, de l'UE d'anglais et de l'UE transitions. Au sein de ce bloc majeur, l'étudiant peut valider les prérequis d'une ou plusieurs filières (médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie).

En pratique, pour construire son parcours, l'étudiant doit tenir compte de son option disciplinaire et de la ou des filières santé auxquelles il envisage de candidater. Il doit:

- Suivre l'ensemble des UEs du bloc mineur de l'option disciplinaire à laquelle il est inscrit en PASS.
- Choisir les UEs santé correspondant aux UEs prérequises de chacune des filières MMOP auxquelles il envisage de candidater. Chaque filière est définie par un ensemble d'UEs obligatoires (UEs prérequises de filière) réparties entre les semestres 1 et 2 (cf livret des enseignements du PASS). Certaines UEs santé sont communes à plusieurs filières MMOP, alors que d'autres sont spécifiques à une filière.
- Compléter, si besoin, par des UE santé au choix en sus des UEs prérequises par la filière, afin d'obtenir les 60 ECTS minimum nécessaires pour valider son année de PASS.

  => Les étudiants ont ainsi la possibilité, et sont encouragés à valider les prérequis de plusieurs filières

2. La construction des PASS SDV, Chimie et Physique-Chimie

Les étudiants doivent construire leur parcours de manière à valider :

- Les UEs du bloc mineur
- Les UEs Santé prérequises de la ou des filières MMOP visée(s)
- Des UEs santé supplémentaires, le cas échéant, afin d'obtenir 60 ECTS

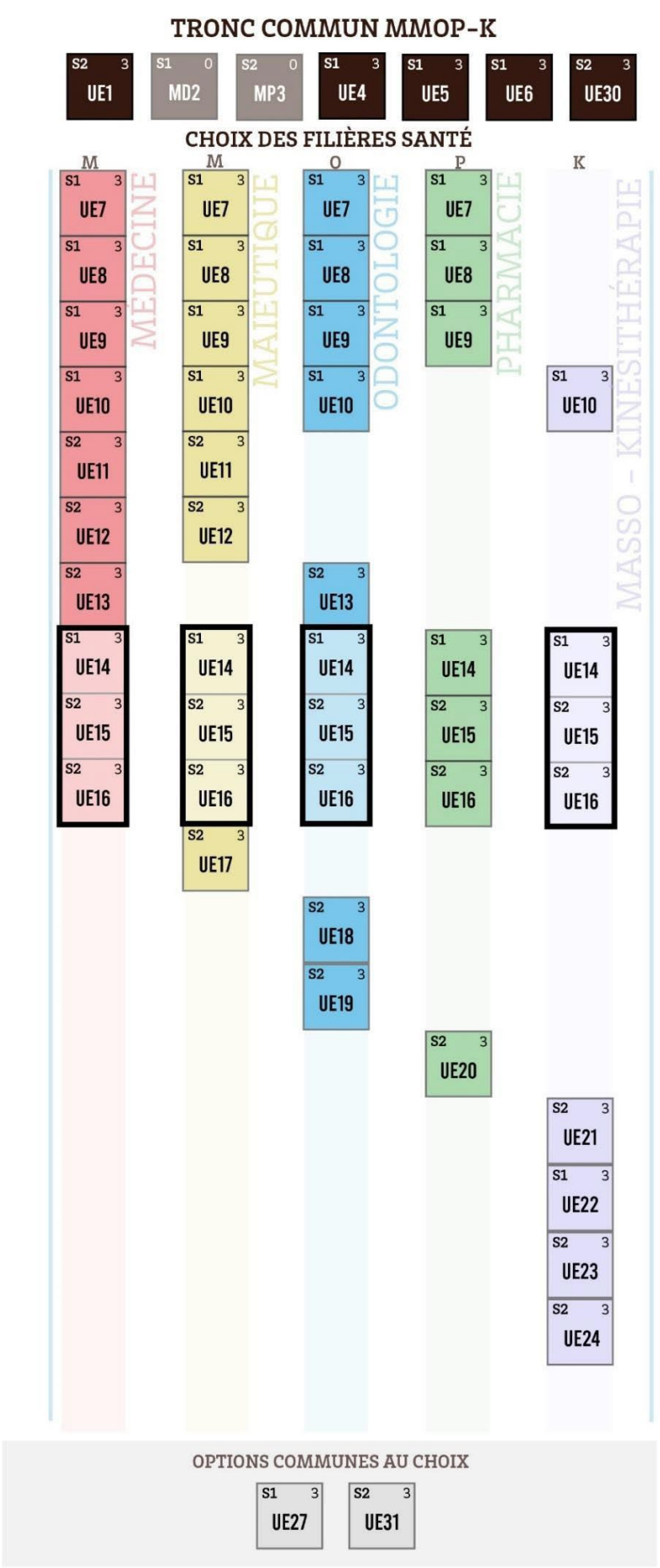
Attention :

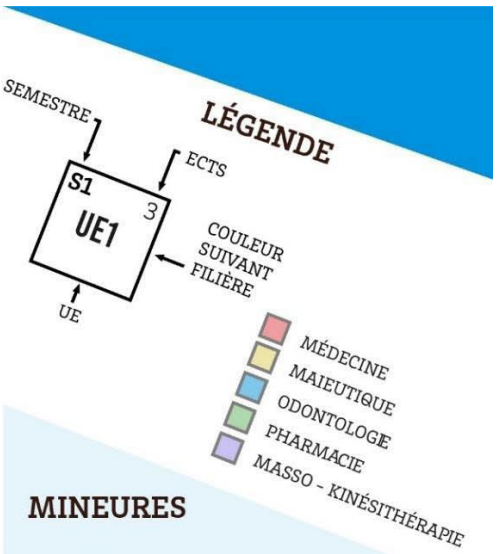
Les UEs 14, 15 et 16 sont obligatoires pour valider les PASS SDV, chimie et physique-chimie.

Elles sont prises en compte dans les prérequis pour candidater à la filière pharmacie.

Elles ne sont pas prises en compte dans les prérequis des filières médecine, maïeutique, odontologie

Propriété de l'université de Bordeaux – reproduction interdite





MINEURES

CHIMIE

S1 3 CHIMIE1 | S2 3 CHIMIE2 | S2 3 CHIMIE3

PHYSIQUE-CHIMIE

S2 3 PC1 | S2 3 PC2 | S2 3 PC3

SCIENCE DE LA VIE - BIOLOGIE

S1 3 SDV1 | S2 3 SDV2 | S2 3 SDV3 | S2 3 SDV4

Les UEs **14**, **15** et **16** sont **obligatoires** pour valider les **PASS sciences de la vie, chimie et physique-chimie**.

Elles sont prises en compte dans les prérequis de la filière pharmacie.

Elles ne sont pas prises en compte dans les prérequis des filières médecine, maïeutique, odontologie et kinésithérapie.

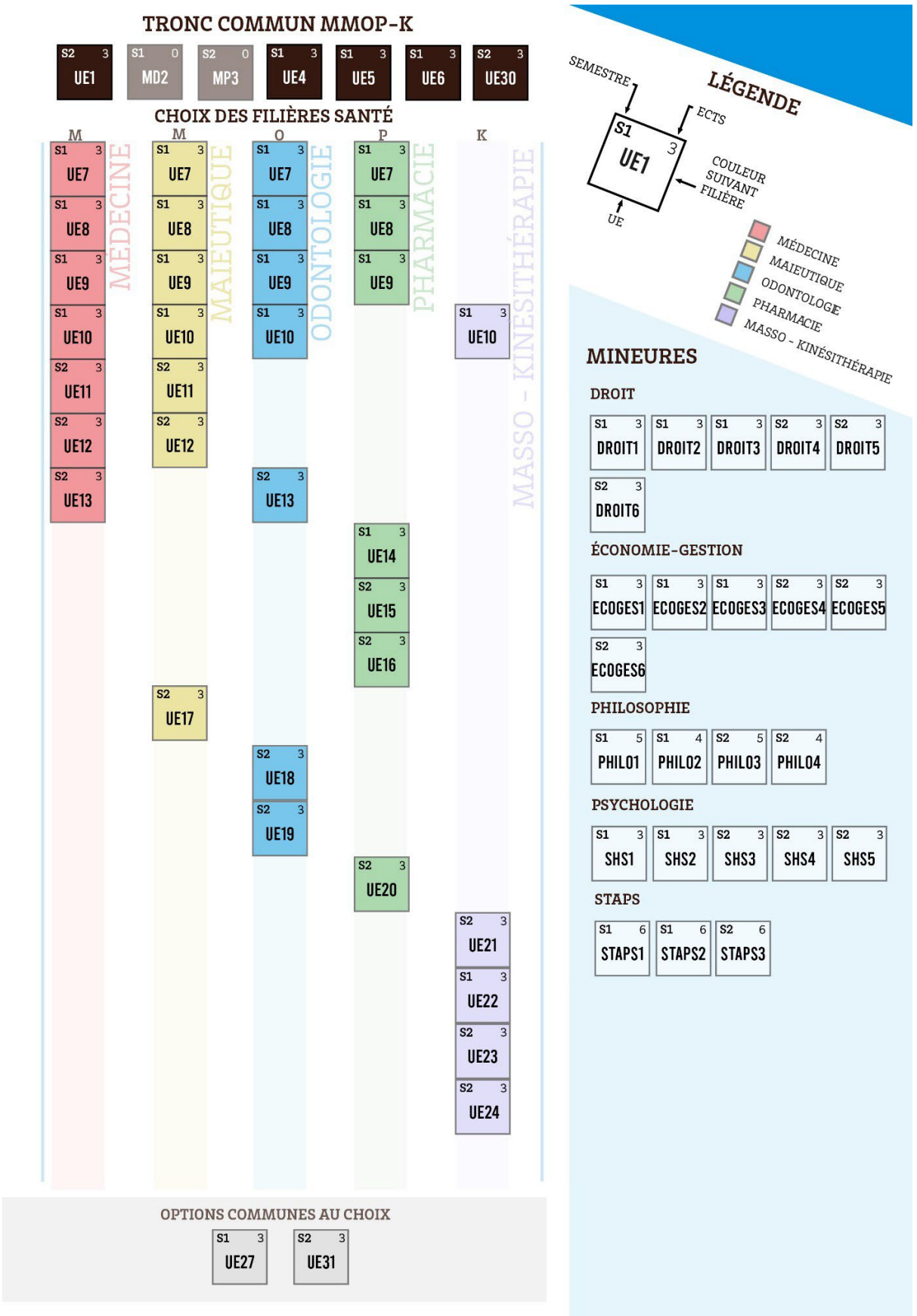
Propriété de l'université de Bordeaux – reproduction interdite

3. La construction des PASS Psychologie, Economie- Gestion, Droit, STAPS et Philosophie

Les étudiants doivent construire leur parcours de manière à valider :

- Les UEs Santé prérequises de la ou des filières MMOP visée(s)
- Les UEs du bloc mineur
- Des UEs santé supplémentaires, le cas échéant, afin d'obtenir 60 ECTS

Propriété de l'université de Bordeaux – reproduction interdite



Propriété de l'université de Bordeaux – reproduction interdite

B. LA VALIDATION DU PASS

1. Les modalités de contrôle de connaissance et de compétences (MCCC) du PASS

a) Le bloc majeur

Les évaluations se déroulent sous forme d'épreuves écrites :

- QCM de 30 minutes
- Coefficient 1 pour chacune des UEs
- Les UEs du bloc majeur sont compensables entre elles pour valider le PASS (moyenne globale ≥ à10/20)

La compensation s'exerce à chacune des deux sessions d'examen sur l'ensemble des UEs du bloc majeur.
Cette compensation s'effectue :

- En premier lieu à l'issue de la première session des semestres 1 et 2 (examens des mois de décembre et avril pour la session 1).

  L'étudiant qui ne valide pas le bloc majeur par compensation à la première session, doit présenter toutes les UEs non validées à la seconde session (inscription automatique). Les UEs validées par compensation (VALC) ne peuvent pas être représentées en session 2.
- En second lieu, le cas échéant, à l'issue de la deuxième session (examens du mois de mai)

  Les notes de la seconde session se substituent aux notes de la première session.

b) Le bloc mineur

Les UEs du bloc mineur sont validées par compensation dans chaque option disciplinaire (moyenne ≥ à 10/20), selon les modalités choisies par les collèges ou universités qui en dispensent les enseignements.

Le détail des modalités d'examen et de compensation des UEs des blocs mineurs sont disponibles dans les services de scolarités concernés :

- option droit/économie-gestion : claire.geng@u-bordeaux.fr
- option psychologie/STAPS : scolarite.sciences-homme@u-bordeaux.fr
- option sciences de la vie/chimie :gestion.passlas.st@u-bordeaux.fr
- option philosophie (Université Bordeaux Montaigne) : karine.miras@u-bordeaux-montaigne.fr
- option physique-chimie (Université Pau et Pays de l'Adour) : secretariat-sante@univ-pau.fr

2. Les modalités de validation du PASS

La validation du PASS est effective dès lors que l'étudiant a validé 60 ECTS comportant :

- un bloc majeur validé (moyenne ≥10/20) par compensation des UEs santé entre elles et
- un bloc mineur validé (moyenne ≥10/20) par compensation des UEs disciplinaires entre elles.

Il n'existe pas de compensation entre le bloc majeur et le bloc mineur.

Propriété de l'université de Bordeaux – reproduction interdite

3. Le relevé de notes

Le relevé de notes du PASS ainsi que le détail des UEs santé sera disponible sur l'Espace Numérique de Travail (ENT) de l'étudiant (rubrique documents administratifs).

Les étudiants qui souhaitent obtenir un relevé détaillé des UEs disciplinaires (bloc mineur) devront contacter les scolarités concernées (scolarités des autres collèges ou universités).

C. LA CANDIDATURE EN MMOP POUR LES ETUDIANTS DU PASS

Tout étudiant qui souhaite candidater à une ou plusieurs filières devra déposer sa/ses candidature(s) sur l'outil *ad hoc* :
Une page web dédiée sur le site du collège des sciences de la santé est mise à jour régulièrement :
https://sante.u-bordeaux.fr/Formations/Candidater/MMOP-K

1. Les prérequis pour candidater

L'inscription en PASS compte pour une candidature dans les filières MMOP sur les deux prévues par les textes règlementaires.

Pour pouvoir présenter son dossier de candidature à l'admission à une filière MMOP, un étudiant doit :

- Avoir validé (moyenne ≥ 10/20) son PASS en première session

et

- Avoir validé les UEs prérequises de la ou des filières souhaitée(s) à la première session avec ou sans compensation (la somme des notes des UEs prérequises doit être ≥ 10/20) :
  - UEs prérequises par filière :
    - Médecine : UEs 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13
    - Maïeutique : UEs 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 17
    - Odontologie UEs 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 13, 18, 19
    - Pharmacie : UEs 4, 5, 6, 7, 8, 9, 14, 15, 16, 20

2. Les modalités de candidature

Une liste des étudiants autorisés à candidater est publiée sur le site du collège santé. Elle concerne uniquement les étudiants remplissant les prérequis pour candidater définis ci-dessus (*voir C. 1. Les prérequis pour candidater*).

Les modalités ainsi que le calendrier de dépôt des candidatures seront précisés par l'université de Bordeaux sur le site web du collège sciences de la santé 15 jours avant les épreuves du premier groupe (cf arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, maïeutique, d'odontologie et pharmacie).

a) Le premier groupe d'épreuves : étudiants du PASS dont la moyenne à la ou aux filières permet une admission directe

Le collège santé a choisi de ne pas associer d'épreuve spécifique au premier groupe. Seul le jury intervient.
Pour chaque filière, le jury général de l'accès aux filières MMOP :

- Examine les candidatures en tenant compte de la moyenne des notes de première session (chaque UE ayant un coefficient de 1)
- Fixe une note seuil par filière au-dessus de laquelle les étudiants sont admis directement dans la limite maximum de 50% des capacités d'accueil réservées aux étudiants de PASS.

Propriété de l'université de Bordeaux – reproduction interdite

- Etablit, par ordre de mérite, une liste des étudiants admis directement à l'issue du premier groupe d'épreuves.

Dans le cas où l'étudiant, est admis directement à candidater à plusieurs filières, il pourra choisir sa filière en fonction de son rang de classement et de la capacité d'accueil de chacune d'entre elles.
Un étudiant qui accepte une admission directe dans une filière est réputé avoir renoncé aux autres filières auxquelles il pouvait prétendre.
Un étudiant qui candidate à plusieurs filières et qui n'est admis directement qu'à certaines de ces filières, peut renoncer à ces admissions directes s'il souhaite passer les épreuves orales des filières pour lesquelles il n'est pas admis directement. Dans ce cas, il perd le bénéfice de cette / ces admission(s) directe(s) et doit candidater aux épreuves orales de l'ensemble des filières auxquelles il souhaite postuler.

b) Le deuxième groupe d'épreuves : étudiants du PASS admis à candidater aux épreuves orales

- Pour chaque filière MMOP, le jury général de l'accès aux filières MMOP fixe une note seuil minimale, au-dessus de laquelle les étudiants sont autorisés à candidater aux épreuves orales (deuxième groupe d'épreuves).
- Une liste des étudiants autorisés à candidater est publiée sur le site du collège des sciences de la santé.

  Les étudiants doivent impérativement s'inscrire au groupe 2. Tout étudiant non inscrit dans les temps impartis ne pourra pas se présenter aux épreuves.

Les épreuves de sélection orales consistent en deux oraux distincts, de 10 minutes chacun.

Chacune des épreuves consiste en une présentation orale de 5 minutes à partir d'un texte ou de tout autre document, suivie de questions du jury durant 5 minutes.

Ces deux oraux permettront d'évaluer leur capacité de présentation, d'analyse, de synthèse et d'argumentation.

Le collège santé met à disposition des étudiants sur la plateforme Moodle de l'université, des tutos animés ainsi qu'un outil spécifiquement développé sur le sujet.

- Une note sera attribuée à chaque épreuve orale et une moyenne des deux notes obtenues viendra pondérer la moyenne obtenue aux UEs des prérequis de la filière (coefficient 1 pour l'oral, moyenne des deux épreuves orales– coefficient 3 pour l'écrit-moyenne des UEs santé de la filière)
- A l'issue des oraux, le jury procède à un classement par filière de santé et établit une liste principale et une liste complémentaire d'étudiants admis dans les filières MMOP.
- Dans le cas où l'étudiant s'est présenté à plusieurs filières, il pourra choisir sa filière en fonction de son rang de classement et de la capacité d'accueil de chacune d'entre elles
- Une fois le choix de filière effectué, l'étudiant est réputé avoir renoncé aux autres filières auxquelles il pouvait prétendre.
- Comme pour tout examen il est nécessaire d'avoir une note finale ≥ à 10/20 pour pouvoir se positionner dans chacune des filières.

Propriété de l'université de Bordeaux – reproduction interdite

MODALITES D’ENTREE EN MMOP POUR LES ETUDIANTS DE LAS

Propriété de l’université de Bordeaux – reproduction interdite

II. MODALITES D'ENTREE EN MMOP POUR LES ETUDIANTS DE LAS

Les étudiants reçoivent un mail de la part de la scolarité PASS du collège santé leur demandant de s'inscrire aux UEs santé qu'ils souhaitent valider (scolarite.pass@u-bordeaux.fr).

Tout étudiant n'étant pas inscrit aux UEs santé (mineures santé) avant le 15 octobre ne pourra pas se présenter aux examens écrits de ces UEs ni candidater à MMOP.

A. LA CANDIDATURE EN MMOP POUR LES ETUDIANTS DE LAS

Une page web dédiée sur le site du collège des sciences de la santé est mise à jour régulièrement :
https://sante.u-bordeaux.fr/Formations/Candidater/MMOP-K

1. Les prérequis pour candidater

Tout étudiant inscrit en LAS peut présenter 2 fois sa candidature en MMOP.

Le dépôt d'un dossier recevable compte pour une candidature dans les filières MMOP.

Pour pouvoir présenter son dossier de candidature à l'admission à une filière MMOP, un étudiant doit :

- Avoir validé son année de LAS (voir règles générales A-2 page 13)
  et
- Avoir validé la totalité des UEs prérequises de la ou des filières souhaitée(s) à la première session, ou à la deuxième session avec ou sans compensation :
  - UEs prérequises par filière :
    - Médecine : UEs 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13
    - Maïeutique : UEs 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 17
    - Odontologie UEs 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 13, 18, 19
    - Pharmacie : UEs 4, 5, 6, 7, 8, 9, 14, 15, 16, 20

Les UEs santé validées par acquisition (≥10/20) ou par compensation (notées VALC) ne peuvent pas être présentées une nouvelle fois.

Attention : Certaines UEs prérequises pour les filières MMOP sont validées par équivalence : se référer au tableau ci-dessous.

	Équivalences d'UE LAS / PASS	
LAS Chimie	UE14	validée par l'UE 4TPU112U (niveau 1) ou 4TPU113U (niveau 2) « Introduction à la chimie » (6 ECTS)
	UE16	validée par l'UE 4TPU266U « Chimie organique » (6 ECTS)
LAS SdV	UE6	validée par l'UE 4TPV208U « Biologie de la cellule eucaryote » (6 ECTS)
	UE7	validée par l'UE 4TBG303U « Biologie Moléculaire Fondamentale » (6 ECTS)
	UE8	validée par l'UE 4TSV511U « Physiologie animale : énergétique et régulation » (6 ECTS)
	UE14	validée par l'UE 4TPV206U « Chimie et Structure des Biomolécules » (6 ECTS)
	UE15	validée par l'UE 4TBG403U « Biochimie métabolique / Enzymologie » (6 ECTS)

Un document indiquant les notes obtenues par équivalence à chacune des UE sera exigé pour les étudiants qui pourraient en bénéficier.

Propriété de l'université de Bordeaux – reproduction interdite

2. Règles générales

- Dans le cadre d'une première candidature, les étudiants doivent :
  - avoir validé à minima leur première année de LAS à l'université de Bordeaux, ou UPPA ou UBM à la première session s'il candidate au titre des 60 ECTS,
  - avoir validé à la première session leur année de LAS s'ils candidatent au titre des 120 ECTS et sont inscrits en LAS2,
  - avoir validé à la première session leur année de LAS s'ils candidatent au titre des 180 ECTS et sont inscrits en LAS3,
  - avoir validé leur LAS2 (120 ECTS) à la première ou à la deuxième session s'ils sont inscrits en LAS3 et candidatent au titre des 120 ECTS de la LAS 2 et avoir validé les prérequis de la filière durant les années de LAS 1 et 2,
  - avoir validé leur LAS3 (180 ECTS) à la première ou à la deuxième session s'ils sont inscrits en master 1ère année et candidatent au titre des 180 ECTS de la LAS 3, et avoir validé les prérequis de la filière durant les années de LAS 1, 2, et 3,

    Précision : il n'est pas possible de valider d'UEs prérequises dans les filières santé après avoir validé le cycle licence.

    et
  - avoir validé la totalité des UEs prérequises de la ou des filières à laquelle/auxquelles ils souhaitent candidater *(validation des UEs santé prérequises de la filière directement ou par équivalence entre UEs disciplinaires et santé)*

    En effet, la validation de la LAS ne préjuge pas de la validation des prérequis des filières. Le candidat doit vérifier que cela est le cas avant de déposer toute candidature

    Pour déposer leur dossier de candidature, les étudiants devront pouvoir être en mesure de prouver qu'ils ont validé leur année de LAS (moyenne ≥10/20). Conformément à la règlementation, si la période de dépôt des candidatures est antérieure aux épreuves de leur majeure et dès lors que les éléments requis sont transmis avant la délibération du jury, les étudiants pourront déposer leur candidature "sous réserve de validation".

- Dans le cadre d'une seconde candidature, les étudiants de LAS doivent :
  - avoir validé en 1ère session au moins 60 ECTS supplémentaires aux 60 ECTS validés l'année de leur première candidature, dans le cadre d'une progression ; passage de LAS1 en LAS2 ou de LAS2 enLAS3.
  - Dans le cadre d'une candidature déposée en cours de master 1ere année, l'étudiants doit avoir validé sa LAS3,

    et
  - avoir validé les UEs prérequises pour la ou les filières à/aux laquelle/auxquelles ils souhaitent candidater (validation des UEs santé de la filière directement ou par équivalence entre UEs de santé et UEs disciplinaires- cf tableau ci-dessus).
  - Pour déposer leur dossier de candidature, les étudiants devront pouvoir être en mesure de prouver qu'ils ont validé leur année de LAS à la 1ère session (moyenne ≥10/20). Conformément à la règlementation, si la période de dépôt des candidatures est antérieure aux épreuves de 1ère session et dès lors que les éléments requis sont transmis avant la délibération du jury, les étudiants pourront déposer leur candidature "sous réserve de validation".

Précision importante :

Toute candidature déposée, et jugée recevable, compte comme une des deux possibilités qui sont offertes pour candidater à MMOP, quelle qu'en soit l'issue (admis ou non admis aux groupes 1 ou 2)

Propriété de l'université de Bordeaux – reproduction interdite

B. LES MODALITES DE CANDIDATURE EN MMOP POUR LES ETUDIANTS DE LAS

Les étudiants doivent obligatoirement déposer un dossier au premier groupe d'épreuves, s'ils souhaitent candidater à une ou plusieurs filières selon les prérequis qu'ils ont validés (*voir A.1 page précédente « les prérequis pour candidater »).*

Les modalités ainsi que le calendrier de dépôt seront précisés par le collège sciences de la santé de l'université de Bordeaux sur son site internet 15 jours avant les épreuves.

Deux capacités d'accueil distinctes sont votées ; une capacité d'accueil en LAS1, et une capacité d'accueil en LAS2/3 et 2e chance.

1 Le premier groupe d'épreuves : étudiants de LAS dont le parcours permet une admission directe

Pour chaque filière, le jury général de l'accès aux filières MMOP :

- Examine les candidatures sur la base des résultats académiques de licence accès santé
- Attribue une note de parcours à chaque étudiant en fonction de son parcours académique. La note de parcours sera établie en tenant compte :
  - de l'ensemble des résultats obtenus sur les UEs santé de la filière concernée, à l'exception des UEs obtenues par équivalence,
  - des résultats obtenus au semestre impair de l'année au titre de laquelle le candidat se positionne, sauf impossibilité à la filière de fournir ce résultat intermédiaire.
- Tout étudiant en capacité de se présenter obtient une note. Cette note est bonifiée en fonction de son parcours et pondérée par les notes des UEs santé de la filière.
- Fixe une note seuil par filière au-dessus de laquelle les étudiants sont admis directement dans la limite maximale de 50% des capacités d'accueil réservées aux étudiants de LAS et Licences (cf capacités d'accueil https://sante.u-bordeaux.fr/Espace-etudiant/Tout-sur-vos-etudes/PASS-Parcours-Acces-Specifique-Sante).
- Etablit, par ordre de mérite, une liste des étudiants admis directement à l'issue du premier groupe d'épreuves.

Dans le cas où l'étudiant, admis directement, a candidaté à plusieurs filières, il pourra choisir sa filière en fonction de son rang de classement et de la capacité d'accueil de chacune d'entre elles.
Un étudiant qui accepte une admission directe dans une filière est réputé avoir renoncé aux autres filières auxquelles il pouvait prétendre.
Un étudiant qui candidate à plusieurs filières et qui n'est admis directement qu'à certaines de ces filières, peut renoncer à ces admissions directes s'il souhaite passer les épreuves orales des filières pour lesquelles il n'est pas admis directement. Dans ce cas, il perd le bénéfice de cette / ces admission(s) directe(s) et doit candidater aux épreuves orales de l'ensemble des filières auxquelles il souhaite postuler.

2 Le deuxième groupe d'épreuves : étudiants de LAS admis à candidater aux épreuves orales

- Pour chaque filière, le jury général de l'accès aux filières MMOP fixe une note seuil minimale, au-dessus de laquelle les étudiants sont autorisés à candidater aux épreuves orales (deuxième groupe d'épreuves).
- Les étudiants ayant obtenu une note de parcours supérieure à la note seuil minimale peuvent déposer leur dossier de candidature au deuxième groupe d'épreuves
- Une liste des étudiants autorisés à candidater est publiée sur le site du collège des sciences de la santé.

  Les étudiants doivent impérativement s'inscrire au groupe 2. Tout étudiant non inscrit dans les temps impartis ne pourra pas se présenter aux épreuves.

Le deuxième groupe d'épreuves de chacune des filières MMOP est constitué des étudiants ayant obtenu une note de parcours supérieure à la note seuil minimale définie par le jury et leur permettant de présenter les épreuves orales.

Propriété de l'université de Bordeaux – reproduction interdite

Les épreuves de sélection orales consistent en deux oraux distincts, de 10 minutes chacun.

Chacune des épreuves consiste en une présentation orale de 5 minutes à partir d'un texte ou de tout autre document, suivie de questions du jury durant 5 minutes.

Ces deux oraux permettront d'évaluer leur capacité de présentation, d'analyse, de synthèse et d'argumentation Le collège santé met à disposition des étudiants sur la plateforme Moodle de l'université, des tutos animés ainsi qu'un outil spécifiquement développé sur le sujet.

- Une note sera attribuée à chaque épreuve orale
- A l'issue des oraux, le jury procède à un classement par filière de santé en tenant compte de la note de parcours académique pondérée (coefficient 2) et de la moyenne des deux notes des oraux (coefficient 1) et établit une liste principale et une liste complémentaire d'étudiants admis dans les filières MMOP.
- Comme pour tout examen il est nécessaire d'obtenir une note finale supérieure ou égale à 10/20 pour pouvoir se positionner dans une filière
- Dans le cas où l'étudiant s'est présenté à plusieurs filières, il pourra choisir sa filière en fonction de son rang de classement et de la capacité d'accueil de chacune d'entre elles.
- Une fois le choix de filière effectué, l'étudiant est réputé avoir renoncé aux autres filières auxquelles il pouvait prétendre.

Propriété de l'université de Bordeaux – reproduction interdite

MODALITES D'ENTREE EN MMOP POUR LES ETUDIANTS AYANT SUIVI UN PASS ET SOUHAITANT FAIRE VALOIR LEUR 2e CHANCE

Propriété de l'université de Bordeaux – reproduction interdite

III. MODALITES D'ENTREE EN MMOP POUR LES ETUDIANTS AYANT SUIVI UN PASS ET FAISANT VALOIR LEUR 2e CHANCE

- Les étudiants souhaitant faire valoir leur 2ème chance doivent avoir poursuivi leur cursus dans la discipline de la mineure de leur PASS ou d'une autre discipline de mineure de PASS de l'université de Bordeaux ou des établissements partenaires.
- Tout étudiant n'étant pas inscrit aux UEs santé (mineures santé) qu'il n'avait pas validé préalablement soit par acquisition soit par compensation, ne pourra pas se présenter aux examens écrits de ces UEs ni candidater à MMOP.
  Les étudiants reçoivent un mail de la part de la scolarité PASS du collège santé leur demandant de s'inscrire aux UEs santé qu'ils souhaitent valider (scolarite.pass@u-bordeaux.fr)

A. LA CANDIDATURE EN MMOP deuxième chance

Une page web dédiée sur le site du collège des sciences de la santé est mise à jour régulièrement : https://sante.u-bordeaux.fr/Formations/Candidater/MMOP-K

1. Les prérequis pour candidater

- Tout étudiant ayant été inscrit en PASS a épuisé une des deux candidatures possibles dans les filières MMOP prévues par les textes règlementaires.
  Dans le cadre d'une 2e chance, c'est le dépôt de dossier de candidature recevable dans l'outil dédié, qui épuise cette 2e chance.

et pour candidater :

- l'étudiant doit avoir validé à la première session 60 ECTS de plus que ceux acquis en PASS soit à minima 120 ECTS s'il est inscrit en licence 2
- l'étudiant doit avoir validé à la première session 60 ECTS de plus que ceux acquis en licence 2 s'il est inscrit en licence 3 et candidate au titre de son inscription en licence 3
- l'étudiant doit avoir validé sa licence 2 à la première ou à la deuxième session s'il candidate au titre de sa licence 2, et est inscrit en licence 3

et

- L'étudiant doit avoir validé la totalité des UEs pré requises avec ou sans compensation, de la ou des filières et n'avoir été absent à aucune d'entre elles :
  - Médecine : UEs 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13
  - Maïeutique : UEs 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 17
  - Odontologie UEs 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 13, 18, 19
  - Pharmacie : UEs 4, 5, 6, 7, 8, 9, 14, 15, 16, 20

NB : Pour que leur candidature soit recevable in fine, les étudiants devront pouvoir transmettre une preuve de validation en 1ère session de l'année d'études au titre de laquelle ils postulent

Attention : Pour les étudiants poursuivant leurs études après avoir validé leur PASS, les UEs santé validées par compensation ou pas au cours de l'année de PASS ne peuvent pas être remplacées par le biais des équivalences avec des UEs validées ultérieurement dans le cadre d'une licence. Ils conservent la note obtenue durant leur PASS. Les étudiants qui se réorientent en L1 après l'année de PASS (non validé), conservent le bénéfice des UEs santé qu'ils ont validées avec ≥ 10/20. Ils ne sont pas autorisés à représenter des UEs santé au cours de leur L1.

Propriété de l'université de Bordeaux – reproduction interdite

2. Les conditions de candidature pour les étudiants inscrits en PASS à partir de l'année 2021/22

a) Remarques préalables concernant les UEs prérequises :

- Cas 1 : les UEs prérequises par une filière sont validées avec une note ≥ à 10/20 ; elles sont capitalisables et conservables :
  - l'étudiant conserve donc les notes acquises
  - Il pourra, le cas échéant, en bénéficier dans le cadre d'une nouvelle compensation
- Cas 2 : les UEs prérequises par une filière sont acquises par compensation (note inférieure à 10/20 et notée VALC sur le relevé de notes). Elles seront conservées :
  - l'étudiant conserve donc les notes
  - Elles participeront à la nouvelle compensation dans le cadre du calcul d'une ou de plusieurs filières

Au terme de l'année universitaire, la compensation est calculée en prenant en compte les notes des UEs santé prérequises par une ou plusieurs filières, validées (VAL ou VALC) initialement et celles obtenues aux UEs santé prérequises pour d'autres filières le cas échéant, durant les années suivantes.

b) Cas du PASS validé à partir de l'année 2021/22

L'étudiant est obligatoirement inscrit en licence de sa discipline de PASS, ou d'une licence d'une discipline de PASS de l'université de Bordeaux ou des universités partenaires, et peut faire valoir sa deuxième chance à l'issue de cette année universitaire s'il a validé :

- A minima sa L2 et les 60 ECTS correspondants
- les UEs prérequises de la ou des filières choisies. La compensation s'applique.
- En 2025/26, il peut également choisir de candidater à une filière MMOP-K pour laquelle il n'avait pas présenté les UEs prérequises. Pour cela il doit les présenter et pourra candidater à une ou plusieurs filières supplémentaires. La compensation s'applique également.

Il pourra également, s'il le souhaite, attendre d'avoir validé 180 ECTS ou plus pour faire valoir sa deuxième chance et présenter sa candidature en MMOP, s'il ne l'a pas déjà présentée.

Attention :

Pour se présenter aux épreuves écrites des UEs Santé prérequises, et non validées initialement, l'étudiant doit s'y inscrire (mineure santé). Sans cette inscription, l'étudiant ne sera pas admis dans le centre d'examen et il ne pourra pas candidater à MMOP

c) PASS non validé à partir de l'année 2021/22

L'étudiant est ou a été inscrit en L1 de sa discipline de PASS, ou d'une autre discipline de PASS de l'université de Bordeaux, d'UBM ou UPPA, depuis 2021/22et n'a pas fait valoir sa deuxième chance à l'issue de cette année universitaire. En 2024/25 il doit être inscrit et avoir validé à minima 120 ECTS (dont 60 ECTS du PASS) au sein de l'université de Bordeaux ou de l'UPPA ou d'UBM.

- Il ne pourra présenter sa 2eme chance qu'après avoir validé sa L2 à minima *(soit 60 ECTS de sa L1 et 60 ECTS de sa L2, donc 120 ECTS, une réorientation en L1 ne correspondant pas à une progression dans le cycle licence).*
- Il ne peut pas présenter d'UEs santé durant l'année de redoublement.
- Il pourra présenter à nouveau des UEs santé et déposer sa candidature en MMOP que s'il a progressé dans son cycle licence. Il pourra également choisir de candidater à une filière MMOP pour laquelle il n'avait pas présenté les UEs prérequises initialement. Il devra donc les présenter et candidater à une ou

Propriété de l'université de Bordeaux – reproduction interdite

plusieurs filières supplémentaires. La compensation s'appliquera entre l'ensemble des UEs prérequises de chacune des filières choisies

Il pourra également, s'il le souhaite, attendre l'issue de sa L3 (180 ECTS ou plus) pour faire valoir sa deuxième chance et présenter sa candidature en MMOP, s'il ne l'a pas déjà présentée. Il ne pourra pas présenter d'UEs santé après avoir quitté le cycle licence.

Attention :

Pour se présenter aux épreuves écrites des UEs Santé prérequises, et non validées initialement, l'étudiant doit s'y inscrire (mineure santé). Sans cette inscription, l'étudiant ne sera pas admis dans le centre d'examen et il ne pourra pas candidater à MMOP.

B. LES MODALITES DE CANDIDATURE EN MMOP Deuxième chance

Les étudiants souhaitant déposer leur candidature en MMOP doivent avoir validé leur année d'étude.
Les étudiants doivent déposer un dossier de candidature au premier groupe d'épreuves, à une ou plusieurs filières selon les prérequis qu'ils ont validés. Le dépôt d'un dossier de candidature recevable compte pour une 2ème candidature aux filières MMOP.

Les modalités ainsi que le calendrier de dépôt seront précisés par le collège sciences de la santé de l'université de Bordeaux sur son site internet 15 jours avant les épreuves.

L'étudiant dépose sa candidature. La recevabilité de la candidature est contrôlée. En tout état de cause, l'étudiant doit pouvoir avoir transmis la preuve de la validation de son année avant la délibération du jury (moyenne ≥10/20), permettant ainsi de définir les candidats dont la candidature est recevable.

S'il est inscrit en L2, l'étudiant doit pouvoir fournir la preuve de la validation de son année en première session. S'il est inscrit en L3 et candidate au titre de sa L2 (120 ECTS), seule la preuve de validation des 120 ECTS rend sa candidature recevable (la notion de session de validation n'intervient pas).

Les listes d'étudiants admis directement ou admis à candidater à l'oral sont établies.

1. Le premier groupe d'épreuves : étudiants de Licence (2ème chance) dont le parcours permet une admission directe

Pour chaque filière, le jury général de l'accès aux filières MMOP :

- Examine les candidatures sur la base des résultats académiques de licence
- Attribue une note de parcours à chaque étudiant en fonction de son parcours académique. La note de parcours sera établie en tenant compte :
  - de l'ensemble des résultats obtenus sur les UEs santé de la filière concernée (à l'exception des UEs obtenues par équivalence)
  - des résultats obtenus au semestre impair de l'année au titre de laquelle le candidat se positionne, sauf impossibilité à la filière de fournir ce résultat intermédiaire.
- Fixe une note seuil par filière au-dessus de laquelle les étudiants sont admis directement dans la limite maximale de 50% des capacités d'accueil réservées aux étudiants de LAS et Licences (cf capacités d'accueil https://sante.u-bordeaux.fr/Espace-etudiant/Tout-sur-vos-etudes/PASS-Parcours-Acces-Specifique-Sante).
- Tout étudiant en capacité de se présenter obtient une note. Cette note est bonifiée en fonction de son parcours et pondérée par les notes des UEs santé de la filière.
- Etablit, par ordre de mérite, une liste des étudiants admis directement à l'issue du premier groupe d'épreuves.

Dans le cas où l'étudiant, admis directement, a candidaté à plusieurs filières, il pourra choisir sa filière en fonction de son rang de classement et de la capacité d'accueil de chacune d'entre elles.

Un étudiant qui accepte une admission directe dans une filière est réputé avoir renoncé aux autres filières auxquelles il pouvait prétendre.

Propriété de l'université de Bordeaux – reproduction interdite

Un étudiant qui candidate à plusieurs filières et qui n'est admis directement qu'à certaines de ces filières, peut renoncer à ces admissions directes s'il souhaite passer les épreuves orales des filières pour lesquelles il n'est pas admis directement. Dans ce cas, il perd le bénéfice de cette / ces admission(s) directe(s) et doit candidater aux épreuves orales de l'ensemble des filières auxquelles il souhaite postuler.

2. Le deuxième groupe d'épreuves : étudiants de licence (2ème chance) admis à candidater aux épreuves orales

- Pour chaque filière, le jury général de l'accès aux filières MMOP fixe une note seuil minimale, au-dessus de laquelle les étudiants sont autorisés à candidater aux épreuves orales (deuxième groupe d'épreuves).
- Les étudiants ayant obtenu une note de parcours supérieure à la note seuil minimale peuvent déposer leur dossier de candidature au deuxième groupe d'épreuves
- Une liste des étudiants autorisés à candidater est publiée sur le site du collège des sciences de la santé.

  Les étudiants doivent d'inscrire au groupe 2.

Le deuxième groupe d'épreuves de chacune des filières MMOP est constitué des étudiants ayant obtenu une note de parcours supérieure à la note seuil minimale définie par le jury et leur permettant de présenter les épreuves orales.

Les épreuves de sélection orales consistent en deux oraux distincts, de 10 minutes chacun.

Chacune des épreuves consiste en une présentation orale de 5 minutes à partir d'un texte ou de tout autre document, suivie de questions du jury durant 5 minutes.

Ces deux oraux permettront d'évaluer leur capacité de présentation, d'analyse, de synthèse et d'argumentation Le collège santé met à disposition des étudiants sur la plateforme Moodle de l'université, des tutos animés ainsi qu'un outil spécifiquement développé sur le sujet.

- Une note sera attribuée à chaque épreuve orale
- A l'issue des oraux, le jury procède à un classement par filière de santé en tenant compte de la note de parcours académique pondérée (coefficient 2) et de la moyenne des deux notes des oraux (coefficient 1) et établit une liste principale et une liste complémentaire d'étudiants admis dans les filières MMOP.
- Comme pour tout examen il est nécessaire d'avoir une note supérieure ou égale à 10/20 pour pouvoir se positionner dans une filière
- Dans le cas où l'étudiant s'est présenté à plusieurs filières, il pourra choisir sa filière en fonction de son rang de classement et de la capacité d'accueil de chacune d'entre elles.
- Une fois le choix de filière effectué, l'étudiant est réputé avoir renoncé aux autres filières auxquelles il pouvait prétendre.

IV. JURY D'ENTREE DANS LES FILIERES MMOP

(Arrêté du 4 novembre 2019, section 2)
Compétences et organisation :

Le jury général définit :

- les notes seuils au-delà desquelles les candidats sont admis dans chacune des filières sans avoir à se présenter au second groupe d'épreuves (épreuves orales), dans la limite maximale de 50% de la capacité d'accueil (étudiants admis directement)
- les notes seuils minimales, au-delà desquelles les étudiants sont autorisés à candidater aux épreuves orales (deuxième groupe d'épreuves)
- Etablit, par ordre de mérite, une liste des étudiants admis à l'issue de chaque groupe d'épreuves.

Propriété de l'université de Bordeaux – reproduction interdite

Rappel : S'agissant d'un examen avec capacité d'accueil les étudiants sont ajournés lorsque leur résultat global est inférieur à 10/20

V. POURSUITES D'ETUDES ET REORIENTATIONS

A. RAPPEL DES GRANDS PRINCIPES

- Les étudiants du PASS qui ne valideront pas leur année de PASS, par mesure de précaution, doivent faire une demande d'inscription dans une première année d'études supérieures via Parcoursup à partir de janvier.

- Les étudiants qui valideront leur PASS, mais qui ne pourront pas ou ne souhaiteront pas poursuivre leurs études en formation de santé, peuvent :
  - Poursuivre leurs études en Licence générale 2ème année de la discipline qu'ils ont choisie dans le cadre du PASS.
  - Choisir de se réorienter vers une première année de licence partenaire. Ils doivent pour ce faire, se positionner sur Parcoursup à partir de janvier.
  - S'orienter vers les IFSI en fonction de la validation de l'UE 31 et selon l'avis de la commission pédagogique chargée de l'examen de ces candidatures.

- En tout état de cause, et quel que soit leur choix, ils pourront faire valoir leur 2ème chance, après avoir validé 120 ou 180 ECTS dans le cadre d'une progression.

- Il est également possible de candidater via les « passerelles tardives », ouvertes aux étudiants ayant validé un master, une école d'ingénieur, un doctorat, un diplôme paramédical de grade licence *(cf arrêté du 24 mars 2017 relatif aux modalités d'admission directe en 2ème ou 3ème année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme).*

B CAS PARTICULIER DES ÉTUDIANTS DEMANDANT UN TRANSFERT « ARRIVÉ » DEPUIS UNE UNIVERSITÉ NON PARTENAIRE

Les étudiants de LAS et « licence post PASS » uniquement, doivent s'adresser à la structure porteuse de la discipline (SDV, chimie, physique chimie, SHS, STAPS, droit, sciences éco, philosophie), qui est la seule habilitée à accepter ou ne pas accepter l'étudiant demandant le transfert de dossier.

Aucune équivalence d'UEs santé ne sera accordée. Les étudiants devront se présenter à toutes les épreuves des UEs prérequises concernées par la ou les filières MMOP-K visées.

Qui contacter dans le cas d'une réorientation interne à l'université de Bordeaux :

Le service compétent pour vous aider dans vos réorientations est l'Espace Orientation carrières localisé :

- Site Victoire : bâtiment F, 1er étage, ouvert les mercredis de 9h à 13h
- Site Montesquieu Pessac : ouvert les jeudis de 13h à 17h30

05-57-57-18-04

orientation-carrieres.bordeaux@u-bordeaux.fr

Ce service propose un accompagnement individuel et collectif.

Propriété de l'université de Bordeaux – reproduction interdite

université de BORDEAUX

Extrait du registre des délibérations du Conseil du collège sciences de la santé

Séance du 23 septembre 2026
Présidence du Professeur Pierre Dubus, directeur du collège des sciences de la santé

Délibération portant approbation des Modalités de Contrôle des Connaissances et Compétences (MCCC) des formations Licence/Master/Doctorat (LDM) de l'UFR des sciences pharmaceutiques.

Le Professeur Pierre Dubus présente **les MCCC des formations LMD de l'UFR des sciences pharmaceutiques, pour l'année universitaire 2026/2027 :**

- DEUST Préparateur / Technicien en Pharmacie (PTP)
- DEUST Production, Contrôles et Qualité des Produits de Santé (PCQPS)
- LP Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation - Maîtrise des process de fabrication (DPMQP)
- Licence TEChnologies pour la SANté (TECSAN)
- Master mention Sciences du Médicament et des Produits de Santé (SMPS)
- LP Innovation Durable en Cosmétique Verte (IDECoV)

Le Professeur Pierre Dubus, Directeur du collège, sollicite l'avis des membres du conseil.

Ces derniers émettent un avis favorable à l'unanimité des présents (quorum atteint), aux MCCC ainsi présentées.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Bordeaux, le 24 septembre 2026

Le Directeur du collège des
sciences de la santé



Professeur Pierre DUBUS

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES COMPÉTENCES ET DES CONNAISSANCES

DEUST PRÉPARATEUR / TECHNICIEN EN PHARMACIE

7 VERSIONS

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2026_2027

adoptées par le Conseil d'UFR des Sciences pharmaceutiques du 21 septembre 2026
et par le conseil du Collège Sciences de la santé le 23 septembre 2026

UFR DES SCIENCES PHARMACEUTIQUES
Collège Sciences de la Santé
146, rue Léo Saignat – 33076 BORDEAUX Cedex

BCC universitaires

Pour chaque parcours :

- Descriptif général de la formation
- Modalités de contrôle des compétences et des connaissances

BCC UNIVERSITAIRES

<table>
<tr><th>BCC 1</th><th>BCC 2</th><th colspan="2">BCC 3</th></tr>
<tr><td rowspan="2">Préparateur / technicien en pharmacie (niveau débutant)</td><td rowspan="2">Préparateur / technicien en pharmacie (niveau approfondi)</td><td colspan="2">Compétences transverses</td></tr>
<tr><td>BCC 3.1</td><td>BCC 3.2</td></tr>
<tr><td>Niveau débutant :
Gérer la demande de produits pharmaceutiques et accompagner la personne dans sa prise en charge
Travailler en équipe pluri professionnelle et traiter les informations liées aux activités pharmaceutiques
Gérer des flux pharmaceutiques</td><td>Niveau approfondi :
Gérer la demande de produits pharmaceutiques et accompagner la personne dans sa prise en charge
Travailler en équipe pluri professionnelle et traiter les informations liées aux activités pharmaceutiques
Gérer des flux pharmaceutiques</td><td colspan="2">Se situer en tant que professionnel de santé
Agir en responsabilité au sein d’une organisation professionnelle
Agir en matière de prévention</td></tr>
</table>

VERSION AQUITAINE (CFA HYGIE FORMATIONS)

DESCRIPTIF GÉNÉRAL DE LA FORMATION

Dénomination des UE	Type d' UE	Semestre	Crédits	CM	TD	TP	Total formation	Travail Perso.	Mission en entreprise	TOTAL
BCC 1 : Préparateur / technicien en pharmacie (niveau débutant)										
UE A1 : Sciences fondamentales	Ob.	S1 + S2	8	84	-	-	84	116	-	**200**
UE A2.1 : Anatomie – Physiopathologie	Ob.	S1 + S2	5	48	-	-	48	77	-	**125**
UE A3.1 : Sciences du médicament	Ob.	S1 + S2	6	52	8	-	60	90	-	**150**
UE A5 : Sciences végétales	Ob.	S1 + S2	2	18	-	-	18	32	-	**50**
UE A8.1 : Pharmacologie et thérapeutiques	Ob.	S2	2	12	12	-	24	26	-	**50**
UE A9.1 : Législation, gestion, qualité	Ob.	S1 + S2	5	36	12	-	48	77	-	**125**
BCC 2 : Préparateur / technicien en pharmacie (niveau approfondi)										
UE A2.2 : Anatomie - Physiopathologie	Ob.	S3	5	48	-	-	48	77	-	**125**
UE A3.2 : Sciences du médicament	Ob.	S4	2	18	-	-	18	32	-	**50**
UE A7 : Biochimie clinique et spécialisée	Ob.	S3 + S4	4	42	-	-	42	58	-	**100**
UE A8.2 : Pharmacologie et thérapeutiques	Ob.	S3 + S4	8	52	32	-	84	116	-	**200**
UE A9.2 : Législation, gestion, qualité	Ob.	S3 + S4	5	30	18	-	48	77	-	**125**
UE A10 : Autres produits dispensés à l'officine	Ob.	S4	2	24	-	-	24	26	-	**50**
BCC 3 : Compétences transverses										
UE A4.1 : Posture de professionnel de santé, communication, santé publique, anglais	Ob.	S1 + S2	4	44	4	-	48	52	-	**100**
UE A6.1 : Mise en situation professionnelle	Ob.	S1 + S2	8	9	36	45	90	110	-	**200**
UE A11.1 : Apprentissage	Ob.	S1 + S2	20	-	-	-	-	-	35 semaines en officine	-
UE A4.2 : Posture de professionnel de santé, communication, santé publique, anglais	Ob.	S3 + S4	4	48	-	-	48	52	-	**100**
UE A6.2 : Mise en situation professionnelle	Ob.	S3 + S4	10	40	32	36	108	142	-	**250**
UE A11.2 : Apprentissage	Ob.	S3 + S4	20	-	-	-		-	35 semaines en officine	-
Total DEUST			**120**	**576**	**174**	**90**	**840**	**1160**	**2450**	**2000**

L'ensemble des UE des 2 années correspond à 120 crédits ECTS répartis en 60 ECTS pour chaque année (dont 20 ECTS par an pour l'apprentissage)

MODALITÉS DU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Dénomination des UE	Coeff. dans UE	Coeff. dans DEUST	1ère session		2nde session		Note minimale requise	Compensation
			Modalités	Durée	Modalités	Durée		
BCC 1 : Préparateur / technicien en pharmacie (niveau débutant) 28 ECTS								
UE A1 : Sciences fondamentales								Compensables
Module 1 : Enseignements	1	3	Écrit	45 min	Écrit et/ou oral		5/20	
UE A2.1 : Anatomie – Physiopathologie								
Module 1 : Enseignements	1	2	Écrit	45 min	Écrit et/ou oral		5/20	
UE A3.1 : Sciences du médicament								
Module 1 : Initiation au cycle de vie du médicament / Galénique	0,5	2	Écrit	30 min	Écrit et/ou oral		5/20	
Module 2.1 : Pharmacocinétique / Pharmacologie fondamentale _ Enseignements	0,375		Écrit	45 min	Idem		5/20	
Module 2.2 : Pharmacocinétique / Pharmacologie fondamentale _ Travail personnel	0,125		Oral	-	Idem		5/20	
UE A5 : Sciences végétales								
Module 1 : Enseignements	1	1	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE A8.1 : Pharmacologie et thérapeutiques								
Module 1 : Enseignements	0,75	1	Écrit	45 min	Idem		5/20	
Module 2 : Travail personnel	0,25		Oral	-	Idem		5/20	
UE A9.1 : Législation, gestion, qualité								
Module 1 : Enseignements	1	2	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
BCC 2 : Préparateur / technicien en pharmacie (niveau approfondi) 26 ECTS								
UE A2.2 : Anatomie - Physiopathologie								Compensables
Module 1 : Enseignements	1	2	Écrit	45 min	Écrit et/ou oral		5/20	
UE A3.2 : Sciences du médicament								
Module 1 : Enseignements	1	1	Écrit	45 min	Écrit et/ou oral		5/20	
UE A7 : Biochimie clinique et spécialisée								
Module 1 : Enseignements	1	2	Écrit	45 min	Écrit et/ou oral		5/20	
UE A8.2 : Pharmacologie et thérapeutiques								
Module 1 : Enseignements	0,75	3	Écrit	1h15	Idem		5/20	
Module 2 : Travail personnel	0,25		Oral	-	Idem		5/20	
UE A9.2 : Législation, gestion, qualité								
Module 1 : Enseignements	1	2	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE A10 : Autres produits dispensés à l'officine								
Module 1 : Enseignements	1	1	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	

BCC 3 : Compétences transverses 66 ECTS								
BCC 3.1 : Compétences transverses 32 ECTS								
UE A4.1 : Posture de professionnel de santé, communication, santé publique, anglais								**Compensables**
Module 1 : Enseignements	1	2	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE A6.1 : Mise en situation professionnelle								
Module 1 : Enseignements	1	3	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE A11.1 : Apprentissage								
Module 1 : Evaluation	2	10	Évaluation par le maître d'apprentissage	-	Oral	30 min	10/20	
Module 2 : Rapport	1		Écrit (rapport)	-			10/20	
BCC 3.2 : Compétences transverses 34 ECTS								
UE A4.2 : Posture de professionnel de santé, communication, santé publique, anglais								**Compensables**
Module 1 : Enseignements	1	2	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE A6.2 : Mise en situation professionnelle								
Module 1 : Enseignements	1	4	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE A11.2 : Apprentissage								
Module 1 : Evaluation	2	10	Évaluation par le maître d'apprentissage	-	Oral	30 min	10/20	
Module 2 : Rapport	1		Écrit (rapport)	-			10/20	

Enseignement indépendant obligatoire

Modules de l'UE	ECTS	h CM	h TD	h TP	Total	Modalités 1ère session	Durée	Modalités 2ème session	Coeff. dans UE	Coeff.
Formation aux gestes et soins d'urgence (niveaux 2)										
FGSU	-	-	21	-	21	Contrôle continu	-	Pas de 2ème session	-	-

Remarque : les étudiants qui n'obtiennent pas l'Attestation de FGSU en première session doivent impérativement suivre à nouveau la formation avant leur diplomation.

Organisation des épreuves

Les épreuves validant le DEUST sont organisées soit sous forme de :

- Contrôle continu (QCM/QROC, réalisation de travaux, compte-rendu, présentation orale, …)
- Examens écrits
- Soutenances orales
- Rapports de synthèse de travaux

Les épreuves de 1ère et 2nde sessions se déroulent selon le calendrier de la formation.

Modalités de validation

La présence aux cours, TD et TP et en mission en entreprise est obligatoire. Les candidats qui ont manqué d'assiduité d'une ou de plusieurs UE ne peuvent prétendre valider leur UE à la 1ère session, sauf si l'enseignant responsable de l'enseignement concerné reconnaît le bien fondé du motif ou du document invoqué pour justifier l'absence.

Dans le cas des **UE A11.1 et A11.2**, pour chaque note inférieure à la note minimale requise, l'étudiant doit passer en 2nde session, quel que soit la moyenne générale obtenue.

Une absence à un examen terminal, justifiée ou non, ne donne pas lieu à une session supplémentaire de rattrapage.

Les BCC ne sont pas compensables entre eux, chaque BCC doit être validé individuellement.

- **Validation du BCC 1**
  - Si la moyenne du BCC 1 est supérieure à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux UE supérieures ou égales à 10/20 : chaque UE est validée et le BCC 1 est validé.
  - Si la moyenne du BCC 1 est supérieure à 10/20, les UE pour lesquelles les notes sont inférieures à 10/20, sans note à chaque module < 5/20, sont obtenues par compensation et le BCC 1 peut ainsi être validé.
  - Si la moyenne du BCC 1 est inférieure à 10/20, toutes les UE avec des notes inférieures à 10/20 doivent être passées en 2nde session.

Lorsque la validation du BCC1 n'est pas obtenue :

- Si l'étudiant a une moyenne générale ≥ 10/20 sur l'ensemble des UE affectées de leur coefficient au sein du BCC1, il ne se représente en 2nde session qu'aux épreuves des modules d'UE pour lesquels il a obtenu une note < 5/20.
- Si l'étudiant n'a pas obtenu une moyenne générale ≥ 10/20, il se représente en 2nde session aux épreuves, pour chaque UE non validée, des modules pour lesquels il n'a pas obtenu une note individuelle ≥ 10/20.

- **Validation du BCC 2**
  - Si la moyenne du BCC 2 est supérieure à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux UE supérieures ou égales à 10/20 : chaque UE est validée et le BCC 2 est validé.
  - Si la moyenne du BCC 2 est supérieure à 10/20, les UE pour lesquelles les notes sont inférieures à 10/20, sans note à chaque module < 5/20, sont obtenues par compensation et le BCC 2 peut ainsi être validé.
  - Si la moyenne du BCC 2 est inférieure à 10/20, toutes les UE avec des notes inférieures à 10/20 doivent être passées en 2nde session.

Lorsque la validation du BCC2 n'est pas obtenue :

- Si l'étudiant a une moyenne générale ≥ 10/20 sur l'ensemble des UE affectées de leur coefficient au sein du BCC2, il ne se représente en 2nde session qu'aux épreuves des modules d'UE pour lesquels il a obtenu une note < 5/20.
- Si l'étudiant n'a pas obtenu une moyenne générale ≥ 10/20, il se représente en 2nde session aux épreuves, pour chaque UE non validée, des modules pour lesquels il n'a pas obtenu une note individuelle ≥ 10/20.

- **Validation du BCC 3**

Le BCC 3 est validé si le BCC 3.1 est validé et le BCC 3.2 est validé.

- *Validation du BCC 3.1*

- Si la moyenne du BCC 3.1 est supérieure à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux UE supérieures ou égales à 10/20 : chaque UE est validée et le BCC 3.1 est validé.
- Si la moyenne du BCC 3.1 est supérieure à 10/20, les UE pour lesquelles les notes sont inférieures à 10/20, sans note < 5/20 aux modules des UE A4.1 et A6.1 ou <10 aux modules de l'UE A11.1, sont obtenues par compensation et le BCC 3.1 peut ainsi être validé.
- Si la moyenne du BCC 3.1 est inférieure à 10/20, toutes les UE avec des notes inférieures à 10/20 doivent être passées en 2nde session.

Lorsque la validation du BCC3.1 n'est pas obtenue :

- Si l'étudiant a une moyenne générale ≥ 10/20 sur l'ensemble des UE affectées de leur coefficient au sein du BCC3.1, il ne se représente en 2nde session qu'aux épreuves des modules d'UE pour lesquels il a obtenu une note < à la note minimale requise.
- Si l'étudiant n'a pas obtenu une moyenne générale ≥ 10/20, il se représente en 2nde session aux épreuves, pour chaque UE non validée, des modules pour lesquels il n'a pas obtenu une note individuelle ≥ 10/20.

- *Validation du BCC 3.2*

- Si la moyenne du BCC 3.2 est supérieure à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux UE supérieures ou égales à 10/20 : chaque UE est validée et le BCC 3.2 est validé.
- Si la moyenne du BCC 3.2 est supérieure à 10/20, les UE pour lesquelles les notes sont inférieures à 10/20, sans note < 5/20 aux modules des UE A4.2 et A6.2 ou <10 aux modules de l'UE A11.2, sont obtenues par compensation et le BCC 3.2 peut ainsi être validé.
- Si la moyenne du BCC 3.2 est inférieure à 10/20, toutes les UE avec des notes inférieures à 10/20 doivent être passées en 2nde session.

Lorsque la validation du BCC3.2 n'est pas obtenue :

- Si l'étudiant a une moyenne générale ≥ 10/20 sur l'ensemble des UE affectées de leur coefficient au sein du BCC3.2, il ne se représente en 2nde session qu'aux épreuves des modules d'UE pour lesquels il a obtenu une note < à la note minimale requise.
- Si l'étudiant n'a pas obtenu une moyenne générale ≥ 10/20, il se représente en 2nde session aux épreuves, pour chaque UE non validée, des modules pour lesquels il n'a pas obtenu une note individuelle ≥ 10/20.

- **Passage en 2nde année de DEUST**

Les BCC 1 et 3.1 doivent être validés (correspondant à 60 ECTS) pour passer en 2nde année de DEUST.

Toutefois, si l'étudiant inscrit en 1ère année après la 2nde session a validé le BCC3.1 mais n'a pas validé le BCC 1, il sera autorisé à passer en 2ème année en conservant ces dettes.

L'(es)UE ou le(s) module(s) et/ou BCC1 devra (devront) alors être validée(s) selon les mêmes modalités (individuellement ou par compensation) avant la fin de la 2nde année.

- **Redoublement**

Un étudiant de DEUST2 peut faire une demande de redoublement uniquement dans le cas où le BCC3.2 est validé.

- **Validation des compétences**

Les compétences rattachées au BCC seront :

- **Acquises** si le BCC est validé avec une note ≥ 12/20
- **Partiellement acquises** si le BCC est validé avec une note ≥ 10/20 et < 12/20
- **Non acquis**es si le BCC est non validé et avec une note < 10/20

- **Validation du diplôme DEUST**

L'étudiant obtient son diplôme s'il valide tous les BCC et si il a obtenu son attestation de FGSU niveau 2.

Conformément à l'arrêté du 16 juillet 1984, il ne peut être pris que 3 inscriptions pédagogiques annuelles en vue du DEUST, ou sur autorisation du Président de l'Université, 1 ou 2 inscriptions annuelles supplémentaires peuvent être accordées après avis d'une commission pédagogique constituée à cet effet.

VERSION GUYANE (CFA ÉDUCATION NATIONALE DE GUYANE)

DESCRIPTIF GÉNÉRAL DE LA FORMATION

Dénomination des UE	Type d' UE	Semestre	Crédits	CM	TD	TP	Total formation	Travail Perso.	Mission en entreprise	TOTAL
BCC 1 : Préparateur / technicien en pharmacie (niveau débutant)										
UE C1 : Sciences fondamentales	Ob.	S1 + S2	9	94	-	-	94	131	-	**225**
UE C2.1 : Anatomie – Physiopathologie	Ob.	S1 + S2	6	60	-	-	60	90	-	**150**
UE C3.1 : Sciences du médicament	Ob.	S1 + S2	6	50	10	-	60	90	-	**150**
UE C4 : Sciences végétales	Ob.	S1 + S2	2	20	-	-	20	30	-	**50**
UE C5.1 : Législation, gestion, qualité	Ob.	S2	3	26	12	-	38	37	-	**75**
UE C8.1 : Pharmacologie thérapeutique	Ob.	S2	2	12	12	-	24	26	-	**50**
BCC 2 : Préparateur / technicien en pharmacie (niveau approfondi)										
UE C2.2 : Anatomie - Physiopathologie	Ob.	S3 + S4	5	50	-	-	50	75	-	125
UE C3.2 : Sciences du médicament	Ob.	S4	2	20	-	-	20	30	-	50
UE C5.2 : Législation, gestion, qualité	Ob.	S3	1	10	-	-	10	15	-	25
UE C8.2 : Pharmacologie thérapeutique	Ob.	S3 + S4	8	52	32	-	84	116	-	200
UE C9 : Biochimie clinique et spécialisée	Ob.	S3 + S4	4	50	-	-	50	50	-	100
UE C10 : Conseil à l'officine	Ob.	S4	5	36	20	-	56	69	-	125
BCC 3 : Compétences transverses										
UE C6.1 : Pratique professionnelle au quotidien	Ob.	S1 + S2	8	28	36	20	84	116	-	**200**
UE C7.1 : Communication professionnelle, prise en charge du patient et santé publique	Ob.	S1 + S2	4	40	-	-	40	60	-	**100**
UE C11.1 : Apprentissage	Ob.	S1 + S2	20	-	-	-	-	-	34 à 36 semaines en officine	-
UE C6.2 : Pratique professionnelle au quotidien	Ob.	S3 + S4	10	10	40	50	100	150	-	250
UE C7.2 : Communication professionnelle, prise en charge du patient et santé publique	Ob.	S3 + S4	5	50	-	-	50	75	-	125
UE C11.2 : Apprentissage	Ob.	S3 + S4	20	-	-	-	-	-	34 à 36 semaines en officine	-
Total DEUST			**120**	**608**	**162**	**70**	**840**	**1160**	**2380 à 2520**	**2000**

L'ensemble des UE des 2 années correspond à 120 crédits ECTS répartis en 60 ECTS pour chaque année (dont 20 ECTS par an pour l'apprentissage)

MODALITÉS DU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Dénomination des UE	Coeff. dans UE	Coeff. dans DEUST	1ère session		2nde session		Note minimale requise	Compensation
			Modalités	Durée	Modalités	Durée		
BCC 1 : Préparateur / technicien en pharmacie (niveau débutant) 28 ECTS								
UE C1 : Sciences fondamentales								Compensables
Module 1 : Enseignements	1	3	Écrit	45 min	Écrit et/ou oral		5/20	
UE C2.1 : Anatomie – Physiopathologie								
Module 1 : Enseignements	1	2	Écrit	45 min	Écrit et/ou oral		5/20	
UE C3.1 : Sciences du médicament								
Module 1 : Enseignements	0,75	2	Écrit	45 min	Écrit et/ou oral		5/20	
Module 2 : Contrôle continu	0,25		Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE C4 : Sciences végétales								
Module 1 : Enseignements	1	1	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE C8.1 : Pharmacologie thérapeutique								
Module 1 : Enseignements	0,75	1	Écrit	45 min	Écrit et/ou oral		5/20	
Module 2 : Contrôle continu	0,25		Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE C5.1 : Législation, gestion, qualité								
Module 1 : Enseignements	1	1	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
BCC 2 : Préparateur / technicien en pharmacie (niveau approfondi) 25 ECTS								
UE C2.2 : Anatomie - Physiopathologie								Compensables
Module 1 : Enseignements	1	2	Écrit	45 min	Écrit et/ou oral		5/20	
UE C3.2 : Sciences du médicament								
Module 1 : Enseignements	1	1	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE C9 : Biochimie clinique et spécialisée								
Module 1 : Enseignements	1	1	Écrit	45 min	Écrit et/ou oral		5/20	
UE C8.2 : Pharmacologie thérapeutique								
Module 1 : Enseignements	0,75	3	Écrit	45 min	Écrit et/ou oral		5/20	
Module 2 : Contrôle continu	0,25		Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE C5.2 : Législation, gestion, qualité								
Module 1 : Enseignements	1	2	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE C10 : Conseil à l'officine								
Module 1 : Enseignements	1	2	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	

BCC 3 : Compétences transverses 67 ECTS								
BCC 3.1 : Compétences transverses 32 ECTS								
UE C6.1 : Pratique professionnelle au quotidien								Compensables
Module 1 : Enseignements	1	3	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE C7.1 : Communication professionnelle, prise en charge du patient et santé publique								
Module 1 : Enseignements	1	2	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE C11.1 : Apprentissage								
Module 1 : Evaluation	2	10	Évaluation par le maître d'apprentissage	-	Oral	30 min	10/20	
Module 2 : Rapport	1		Écrit (rapport)	-			10/20	
BCC 3.2 : Compétences transverses 35 ECTS								
UE C6.2 : Pratique professionnelle au quotidien								Compensables
Module 1 : Enseignements	1	4	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE C7.2 : Communication professionnelle, prise en charge du patient et santé publique								
Module 1 : Enseignements	1	2	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE C11.2 : Apprentissage								
Module 1 : Evaluation	2	10	Évaluation par le maître d'apprentissage	-	Oral	30 min	10/20	
Module 2 : Rapport	1		Écrit (rapport)	-			10/20	

Enseignement indépendant obligatoire

Modules de l'UE	ECTS	h CM	h TD	h TP	Total	Modalités 1ère session	Durée	Modalités 2ème session	Coeff. dans UE	Coeff.
Formation aux gestes et soins d'urgence (niveaux 2)										
FGSU	-	-	21	-	21	Contrôle continu	-	Pas de 2ème session	-	-

Remarque : les étudiants qui n'obtiennent pas l'Attestation de FGSU en première session doivent impérativement suivre à nouveau la formation avant leur diplomation.

Organisation des épreuves

Les épreuves validant le DEUST sont organisées soit sous forme de :

- Contrôle continu (QCM/QROC, réalisation de travaux, compte-rendu, présentation orale, …)
- Examens écrits
- Soutenances orales
- Rapports de synthèse de travaux

Les épreuves de 1ère et 2nde sessions se déroulent selon le calendrier de la formation.

Modalités de validation

La présence aux cours, TD et TP et en mission en entreprise est obligatoire. Les candidats qui ont manqué d'assiduité d'une ou de plusieurs UE ne peuvent prétendre valider leur UE à la 1ère session, sauf si l'enseignant responsable de l'enseignement concerné reconnaît le bien fondé du motif ou du document invoqué pour justifier l'absence.

Dans le cas des **UE C11.1 et C11.2**, pour chaque note inférieure à la note minimale requise, l'étudiant doit passer en 2nde session, quel que soit la moyenne générale obtenue.

Une absence à un examen terminal, justifiée ou non, ne donne pas lieu à une session supplémentaire de rattrapage.

Les BCC ne sont pas compensables entre eux, chaque BCC doit être validé individuellement.

- **Validation du BCC 1**
  - Si la moyenne du BCC 1 est supérieure à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux UE supérieures ou égales à 10/20 : chaque UE est validée et le BCC 1 est validé.
  - Si la moyenne du BCC 1 est supérieure à 10/20, les UE pour lesquelles les notes sont inférieures à 10/20, sans note à chaque module < 5/20, sont obtenues par compensation et le BCC 1 peut ainsi être validé.
  - Si la moyenne du BCC 1 est inférieure à 10/20, toutes les UE avec des notes inférieures à 10/20 doivent être passées en 2nde session.

Lorsque la validation du BCC1 n'est pas obtenue :

- Si l'étudiant a une moyenne générale ≥ 10/20 sur l'ensemble des UE affectées de leur coefficient au sein du BCC1, il ne se représente en 2nde session qu'aux épreuves des modules d'UE pour lesquels il a obtenu une note < 5/20.
- Si l'étudiant n'a pas obtenu une moyenne générale ≥ 10/20, il se représente en 2nde session aux épreuves, pour chaque UE non validée, des modules pour lesquels il n'a pas obtenu une note individuelle ≥ 10/20.

- **Validation du BCC 2**
  - Si la moyenne du BCC 2 est supérieure à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux UE supérieures ou égales à 10/20 : chaque UE est validée et le BCC 2 est validé.
  - Si la moyenne du BCC 2 est supérieure à 10/20, les UE pour lesquelles les notes sont inférieures à 10/20, sans note à chaque module < 5/20, sont obtenues par compensation et le BCC 2 peut ainsi être validé.
  - Si la moyenne du BCC 2 est inférieure à 10/20, toutes les UE avec des notes inférieures à 10/20 doivent être passées en 2nde session.

Lorsque la validation du BCC2 n'est pas obtenue :

- Si l'étudiant a une moyenne générale ≥ 10/20 sur l'ensemble des UE affectées de leur coefficient au sein du BCC2, il ne se représente en 2nde session qu'aux épreuves des modules d'UE pour lesquels il a obtenu une note < 5/20.
- Si l'étudiant n'a pas obtenu une moyenne générale ≥ 10/20, il se représente en 2nde session aux épreuves, pour chaque UE non validée, des modules pour lesquels il n'a pas obtenu une note individuelle ≥ 10/20.

- **Validation du BCC 3**

Le BCC 3 est validé si le BCC 3.1 est validé et le BCC 3.2 est validé.

- *Validation du BCC 3.1*

- Si la moyenne du BCC 3.1 est supérieure à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux UE supérieures ou égales à 10/20 : chaque UE est validée et le BCC 3.1 est validé.
- Si la moyenne du BCC 3.1 est supérieure à 10/20, les UE pour lesquelles les notes sont inférieures à 10/20, sans note < 5/20 aux modules des UE C6.1 et C7.1 ou <10 aux modules de l'UE C11.1, sont obtenues par compensation et le BCC 3.1 peut ainsi être validé.
- Si la moyenne du BCC 3.1 est inférieure à 10/20, toutes les UE avec des notes inférieures à 10/20 doivent être passées en 2nde session.

Lorsque la validation du BCC3.1 n'est pas obtenue :

- Si l'étudiant a une moyenne générale ≥ 10/20 sur l'ensemble des UE affectées de leur coefficient au sein du BCC3.1, il ne se représente en 2nde session qu'aux épreuves des modules d'UE pour lesquels il a obtenu une note < à la note minimale requise.
- Si l'étudiant n'a pas obtenu une moyenne générale ≥ 10/20, il se représente en 2nde session aux épreuves, pour chaque UE non validée, des modules pour lesquels il n'a pas obtenu une note individuelle ≥ 10/20.

- *Validation du BCC 3.2*

- Si la moyenne du BCC 3.2 est supérieure à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux UE supérieures ou égales à 10/20 : chaque UE est validée et le BCC 3.2 est validé.
- Si la moyenne du BCC 3.2 est supérieure à 10/20, les UE pour lesquelles les notes sont inférieures à 10/20, sans note < 5/20 aux modules des UE C6.2 et C7.2 ou <10 aux modules de l'UE C11.2, sont obtenues par compensation et le BCC 3.2 peut ainsi être validé.
- Si la moyenne du BCC 3.2 est inférieure à 10/20, toutes les UE avec des notes inférieures à 10/20 doivent être passées en 2nde session.

Lorsque la validation du BCC3.2 n'est pas obtenue :

- Si l'étudiant a une moyenne générale ≥ 10/20 sur l'ensemble des UE affectées de leur coefficient au sein du BCC3.2, il ne se représente en 2nde session qu'aux épreuves des modules d'UE pour lesquels il a obtenu une note < à la note minimale requise.
- Si l'étudiant n'a pas obtenu une moyenne générale ≥ 10/20, il se représente en 2nde session aux épreuves, pour chaque UE non validée, des modules pour lesquels il n'a pas obtenu une note individuelle ≥ 10/20.

- **Passage en 2nde année de DEUST**

Les BCC 1 et 3.1 doivent être validés (correspondant à 60 ECTS) pour passer en 2nde année de DEUST.

Toutefois, si l'étudiant inscrit en 1ère année après la 2nd session a validé le BCC3.1 mais n'a pas validé le BCC 1, il sera autorisé à passer en 2ème année en conservant ces dettes.

L'(es)UE ou le(s) module(s) et/ou BCC1 devra (devront) alors être validée(s) selon les mêmes modalités (individuellement ou par compensation) avant la fin de la 2ème année.

- **Redoublement**

Un étudiant de DEUST2 peut faire une demande de redoublement uniquement dans le cas où le BCC3.2 est validé.

- **Validation des compétences**

Les compétences rattachées au BCC seront :

- **Acquises** si le BCC est validé avec une note ≥ 12/20
- **Partiellement acquises** si le BCC est validé avec une note ≥ 10/20 et < 12/20
- **Non acquises** si le BCC est non validé et avec une note < 10/20

- **Validation du diplôme DEUST**

L'étudiant obtient son diplôme s'il valide tous les BCC et si il a obtenu son attestation de FGSU niveau 2.

Conformément à l'arrêté du 16 juillet 1984, il ne peut être pris que 3 inscriptions pédagogiques annuelles en vue du DEUST, ou sur autorisation du Président de l'Université, 1 ou 2 inscriptions annuelles supplémentaires peuvent être accordées après avis d'une commission pédagogique constituée à cet effet.

VERSION GUADELOUPE (CFAPAG CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS POLYVALENT DE L'ACADEMIE DE GUADELOUPE)

DESCRIPTIF GÉNÉRAL DE LA FORMATION

Dénomination des UE	Type d' UE	Semestre	Crédits	CM	TD	TP	Total formation	Travail Perso.	Mission en entreprise	TOTAL
BCC 1 : Préparateur / technicien en pharmacie (niveau débutant)										
UE G1 : Sciences fondamentales *Chimie, biochimie générale, microbiologie, immunologie*	Ob.	S1 + S2	13	138	-	-	138	187	-	**325**
UE G2.1 : Anatomie – Physiologie - Physiopathologie	Ob.	S1 + S2	5	46	-	-	46	79	-	**125**
UE G3.1 : Sciences du médicament *Pharmacocinétique, galénique*	Ob.	S1 + S2	4	38	-	-	38	62	-	**100**
UE G7.1 : Pharmacologie thérapeutique	Ob.	S2	5	44	10	-	54	71	-	**125**
UE G8.1 : Législation, gestion, qualité	Ob.	S2	2	24	-	-	24	26	-	**50**
BCC 2 : Préparateur / technicien en pharmacie (niveau approfondi)										
UE G2.2 : Anatomie - Physiologie	Ob.	S3 + S4	6	60	-	-	60	90	-	150
UE G3.2 : Sciences du médicament *Toxicologie*	Ob.	S4	1	18	-	-	18	7	-	25
UE G5 : Sciences végétales *Botanique et plantes locales* Pharmacognosie	Ob.	S3 + S4	3	25	-	5	30	45	-	75
UE G7.2 : Pharmacologie thérapeutique	Ob.	S3 + S4	7	62	10	-	72	103	-	175
UE G8.2 : Législation, gestion, qualité	Ob.	S3 + S4	2	22	-	-	22	28	-	50
UE G9 : Conseil à l'officine *Homéopathie, phytothérapie, aromathérapie, dermocosmétique, produits vétérinaire, nutrition*	Ob.	S3 + S4	5	56	-	-	56	69	-	125
BCC 3 : Compétences transverses										
UE G4.1 : Communication, prise en charge du patient, anglais	Ob.	S1 + S2	3	36	-	-	36	39	-	**75**
UE G6.1 : Mise en situation professionnelle *Analyse pharmaceutique, TP, reconnaissance, DM*	Ob.	S1 + S2	8	34	10	40	84	116	-	**200**
UE G10.1 : Apprentissage	Ob.	S1 + S2	20	-	-	-	-	-	34 à 36 semaines en officine	**-**
UE G4.2 : Communication, prise en charge du patient, anglais, santé publique	Ob.	S3 + S4	6	60	-	-	60	90	-	150

UE G6.2 : Mise en situation professionnelle *Analyse pharmaceutique, TP préparation, conditionnement, suivi biologique*	Ob.	S3 + S4	10	22	36	44	102	148	-	250
UE G10.2 : Apprentissage	Ob.	S3 + S4	20	-	-	-		-	34 à 36 semaines en officine	-
Total DEUST			**120**	**677**	**64**	**99**	**840**	**1160**	**2380 à 2520**	**2000**

L'ensemble des UE des 2 années correspond à 120 crédits ECTS répartis en 60 ECTS pour chaque année (dont 20 ECTS par an pour l'apprentissage)

MODALITÉS DU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Dénomination des UE	Coeff. dans UE	Coeff. dans DEUST	1ère session		2nde session		Note minimale requise	Compensation
			Modalités	Durée	Modalités	Durée		
BCC 1 : Préparateur / technicien en pharmacie (niveau débutant) 29 ECTS								
UE G1 : Sciences fondamentales								Compensables
Module 1 : Enseignements	1	4	Écrit	75 min	Écrit et/ou oral		5/20	
UE G2.1 : Anatomie – Physiopathologie								
Module 1 : Enseignements	1	2	Écrit	45 min	Écrit et/ou oral		5/20	
UE G3.1 : Sciences du médicament								
Module 1 : Galénique	0,75	2	Écrit	30 min	Écrit et/ou oral		5/20	
Module 2 : Pharmacocinétique	0,25		Écrit	30 min	Écrit et/ou oral		5/20	
UE G7.1 : Pharmacologie thérapeutique								
Module 1 : Enseignements	1	2	Écrit	45 min	Écrit et/ou oral		5/20	
UE G8.1 : Législation, gestion, qualité								
Module 1 : Enseignements	1	1	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
BCC 2 : Préparateur / technicien en pharmacie (niveau approfondi) 24 ECTS								
UE G2.2 : Anatomie - Physiopathologie								Compensables
Module 1 : Enseignements	1	2	Écrit	45 min	Écrit et/ou oral		5/20	
UE G3.2 : Sciences du médicament								
Module 1 : Enseignements	1	1	Écrit	30 min	Écrit et/ou oral		5/20	
UE G5 : Sciences végétales								
Module 1 : Enseignements	1	1	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE G7.2 : Pharmacologie thérapeutique								
Module 1 : Enseignements	1	3	Écrit	45 min	Écrit et/ou oral		5/20	
UE G8.2 : Législation, gestion, qualité								
Module 1 : Enseignements	1	1	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE G9 : Conseil à l'officine								
Module 1 : Enseignements	1	2	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	

BCC 3 : Compétences transverses 67 ECTS								
BCC 3.1 : Compétences transverses 31 ECTS								
UE G4.1 : Communication, prise en charge du patient, anglais								Compensables
Module 1 : Enseignements	1	1	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE G6.1 : Mise en situation professionnelle								
Module 1 : Enseignements	1	3	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE G10.1 : Apprentissage								
Module 1 : Evaluation	2	10	Évaluation par le maître d'apprentissage	-	Oral	30 min	10/20	
Module 2 : Projet tutoré	1		Écrit (rapport)	-			10/20	
BCC 3.2 : Compétences transverses 36 ECTS								
UE G4.2 : Communication, prise en charge du patient, anglais, santé publique								Compensables
Module 1 : Enseignements	1	2	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE G6.2 : Mise en situation professionnelle								
Module 1 : Enseignements	1	4	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE G10.2 : Apprentissage								
Module 1 : Evaluation	2	10	Évaluation par le maître d'apprentissage	-	Oral	30 min	10/20	
Module 2 : Projet tutoré	1		Écrit et/ou oral	30 min			10/20	

Enseignement indépendant obligatoire

Modules de l'UE	ECTS	h CM	h TD	h TP	Total	Modalités 1ère session	Durée	Modalités 2ème session	Coeff. dans UE	Coeff.
Formation aux gestes et soins d'urgence (niveaux 2)										
FGSU	-	-	21	-	21	Contrôle continu	-	Pas de 2ème session	-	-

Remarque : les étudiants qui n'obtiennent pas l'Attestation de FGSU en première session doivent impérativement suivre à nouveau la formation avant leur diplomation.

Organisation des épreuves

Les épreuves validant le DEUST sont organisées soit sous forme de :

- Contrôle continu (QCM/QROC, réalisation de travaux, compte-rendu, présentation orale, …)
- Examens écrits
- Soutenances orales
- Rapports de synthèse de travaux

Les épreuves de 1ère et 2nde sessions se déroulent selon le calendrier de la formation.

Modalités de validation

La présence aux cours, TD et TP et en mission en entreprise est obligatoire. Les candidats qui ont manqué d'assiduité d'une ou de plusieurs UE ne peuvent prétendre valider leur UE à la 1ère session, sauf si l'enseignant responsable de l'enseignement concerné reconnaît le bien fondé du motif ou du document invoqué pour justifier l'absence.

Dans le cas des **UE G10.1 et G10.2**, pour chaque note inférieure à la note minimale requise, l'étudiant doit passer en 2nde session, quel que soit la moyenne générale obtenue.

Une absence à un examen terminal, justifiée ou non, ne donne pas lieu à une session supplémentaire de rattrapage.

Les BCC ne sont pas compensables entre eux, chaque BCC doit être validé individuellement.

- **Validation du BCC 1**
  - Si la moyenne du BCC 1 est supérieure à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux UE supérieures ou égales à 10/20 : chaque UE est validée et le BCC 1 est validé.
  - Si la moyenne du BCC 1 est supérieure à 10/20, les UE pour lesquelles les notes sont inférieures à 10/20, sans note à chaque module < 5/20, sont obtenues par compensation et le BCC 1 peut ainsi être validé.
  - Si la moyenne du BCC 1 est inférieure à 10/20, toutes les UE avec des notes inférieures à 10/20 doivent être passées en 2nde session.

Lorsque la validation du BCC1 n'est pas obtenue :

- Si l'étudiant a une moyenne générale ≥ 10/20 sur l'ensemble des UE affectées de leur coefficient au sein du BCC1, il ne se représente en 2nde session qu'aux épreuves des modules d'UE pour lesquels il a obtenu une note < 5/20.
- Si l'étudiant n'a pas obtenu une moyenne générale ≥ 10/20, il se représente en 2nde session aux épreuves, pour chaque UE non validée, des modules pour lesquels il n'a pas obtenu une note individuelle ≥ 10/20.

- **Validation du BCC 2**
  - Si la moyenne du BCC 2 est supérieure à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux UE supérieures ou égales à 10/20 : chaque UE est validée et le BCC 2 est validé.
  - Si la moyenne du BCC 2 est supérieure à 10/20, les UE pour lesquelles les notes sont inférieures à 10/20, sans note à chaque module < 5/20, sont obtenues par compensation et le BCC 2 peut ainsi être validé.
  - Si la moyenne du BCC 2 est inférieure à 10/20, toutes les UE avec des notes inférieures à 10/20 doivent être passées en 2nde session.

Lorsque la validation du BCC2 n'est pas obtenue :

- Si l'étudiant a une moyenne générale ≥ 10/20 sur l'ensemble des UE affectées de leur coefficient au sein du BCC2, il ne se représente en 2nde session qu'aux épreuves des modules d'UE pour lesquels il a obtenu une note < 5/20.
- Si l'étudiant n'a pas obtenu une moyenne générale ≥ 10/20, il se représente en 2nde session aux épreuves, pour chaque UE non validée, des modules pour lesquels il n'a pas obtenu une note individuelle ≥ 10/20.

- **Validation du BCC 3**

Le BCC 3 est validé si le BCC 3.1 est validé et le BCC 3.2 est validé.

- *Validation du BCC 3.1*

- Si la moyenne du BCC 3.1 est supérieure à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux UE supérieures ou égales à 10/20 : chaque UE est validée et le BCC 3.1 est validé.
- Si la moyenne du BCC 3.1 est supérieure à 10/20, les UE pour lesquelles les notes sont inférieures à 10/20, sans note < 5/20 aux modules des UE G4.1 et G6.1 ou <10 aux modules de l'UE 10.1, sont obtenues par compensation et le BCC 3.1 peut ainsi être validé.
- Si la moyenne du BCC 3.1 est inférieure à 10/20, toutes les UE avec des notes inférieures à 10/20 doivent être passées en 2nde session.

Lorsque la validation du BCC3.1 n'est pas obtenue :

- Si l'étudiant a une moyenne générale ≥ 10/20 sur l'ensemble des UE affectées de leur coefficient au sein du BCC3.1, il ne se représente en 2nde session qu'aux épreuves des modules d'UE pour lesquels il a obtenu une note < à la note minimale requise.
- Si l'étudiant n'a pas obtenu une moyenne générale ≥ 10/20, il se représente en 2nde session aux épreuves, pour chaque UE non validée, des modules pour lesquels il n'a pas obtenu une note individuelle ≥ 10/20.

- *Validation du BCC 3.2*

- Si la moyenne du BCC 3.2 est supérieure à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux UE supérieures ou égales à 10/20 : chaque UE est validée et le BCC 3.2 est validé.
- Si la moyenne du BCC 3.2 est supérieure à 10/20, les UE pour lesquelles les notes sont inférieures à 10/20, sans note < 5/20 aux modules des UE G4.2 et G6.2 ou <10 aux modules de l'UE 10.2, sont obtenues par compensation et le BCC 3.2 peut ainsi être validé.
- Si la moyenne du BCC 3.2 est inférieure à 10/20, toutes les UE avec des notes inférieures à 10/20 doivent être passées en 2nde session.

Lorsque la validation du BCC3.2 n'est pas obtenue :

- Si l'étudiant a une moyenne générale ≥ 10/20 sur l'ensemble des UE affectées de leur coefficient au sein du BCC3.2, il ne se représente en 2nde session qu'aux épreuves des modules d'UE pour lesquels il a obtenu une note < à la note minimale requise.
- Si l'étudiant n'a pas obtenu une moyenne générale ≥ 10/20, il se représente en 2nde session aux épreuves, pour chaque UE non validée, des modules pour lesquels il n'a pas obtenu une note individuelle ≥ 10/20.

- **Passage en 2nde année de DEUST**

Les BCC 1 et 3.1 doivent être validés (correspondant à 60 ECTS) pour passer en 2nde année de DEUST.

Toutefois, si l'étudiant inscrit en 1ère année après la 2nde session a validé le BCC3.1 mais n'a pas validé le BCC 1, il sera autorisé à passer en 2nde année en conservant ces dettes.

L'(es)UE ou le(s) module(s) et/ou BCC1 devra (devront) alors être validée(s) selon les mêmes modalités (individuellement ou par compensation) avant la fin de la 2nde année.

- **Redoublement**

Un étudiant de DEUST2 peut faire une demande de redoublement uniquement dans le cas où le BCC3.2 est validé.

- **Validation des compétences**

Les compétences rattachées au BCC seront :

- **Acquises** si le BCC est validé avec une note ≥ 12/20
- **Partiellement acquises** si le BCC est validé avec une note ≥ 10/20 et < 12/20
- **Non acquis**es si le BCC est non validé et avec une note < 10/20

- **Validation du diplôme DEUST**

L'étudiant obtient son diplôme s'il valide tous les BCC et si il a obtenu son attestation de FGSU niveau 2.

Conformément à l'arrêté du 16 juillet 1984, il ne peut être pris que 3 inscriptions pédagogiques annuelles en vue du DEUST, ou sur autorisation du Président de l'Université, 1 ou 2 inscriptions annuelles supplémentaires peuvent être accordées après avis d'une commission pédagogique constituée à cet effet.

VERSION MARTINIQUE (CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT)

DESCRIPTIF GÉNÉRAL DE LA FORMATION

Dénomination des UE	Type d' UE	Semestre	Crédits	CM	TD	TP	Total formation	Travail Perso.	Mission en entreprise	TOTAL
BCC 1 : Préparateur / technicien en pharmacie (niveau débutant)										
UE M1.1 : Sciences fondamentales	Ob.	S1 + S2	8	36	42	-	78	122	-	**200**
UE M2.1 : Sciences du médicament	Ob.	S1 + S2	4	30	10	-	40	60	-	**100**
UE M3.1 : Physiopathologie et pharmacologie thérapeutique	Ob.	S1 + S2	11	114	6	-	120	155	-	**275**
UE M6.1 : Législation et gestion d'officine	Ob.	S1 + S2	5	34	18	-	52	73	-	**125**
UE M7.1 : Autres produits dispensés à l'officine	Ob.	S1 + S2	3	26	6	-	32	43	-	**75**
BCC 2 : Préparateur / technicien en pharmacie (niveau approfondi)										
UE M1.2 : Sciences fondamentales	Ob.	S3	2	10	10	-	20	30	-	**50**
UE M2.2 : Sciences du médicament	Ob.	S3	1	18	-	-	18	7	-	**25**
UE M3.2 : Physiopathologie et pharmacologie thérapeutique	Ob.	S3 + S4	12	124	6	-	130	170	-	**300**
UE M4 : Infectiologie thérapeutique	Ob.	S4	8	70	10	-	80	120	-	**200**
UE M5 : Sciences végétales	Ob.	S4	2	20	-	-	20	30	-	**50**
UE M6.2 : Législation et gestion d'officine	Ob.	S3 + S4	5	34	18	-	52	73	-	**125**
UE M7.2 : Autres produits dispensés à l'officine	Ob.	S4	1	10	-	-	10	15	-	**25**
BCC 3 : Compétences transverses										
UE M8.1 : Posture de professionnel de santé	Ob.	S1 + S2	3	24	14	-	38	37	-	**75**
UE M9.1 : Mise en situation professionnelle	Ob.	S1 + S2	6	20	24	16	60	90	-	**150**
UE M10.1 : Apprentissage	Ob.	S1 + S2	20	-	-	-	-	-	34 à 36 semaines en officine	**-**
UE M8.2 : Posture de professionnel de santé	Ob.	S3 + S4	4	16	24	-	40	60	-	**100**
UE M9.2 : Mise en situation professionnelle	Ob.	S3 + S4	5	14	-	36	50	75	-	**125**
UE M10.2 : Apprentissage	Ob.	S3 + S4	20	-	-	-		-	34 à 36 semaines en officine	**-**
Total DEUST			**120**	**600**	**188**	**52**	**840**	**1160**	**2380 à 2520**	**2000**

L'ensemble des UE des 2 années correspond à 120 crédits ECTS répartis en 60 ECTS pour chaque année (dont 20 ECTS par an pour l'apprentissage)

MODALITÉS DU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Dénomination des UE	Coeff. dans UE	Coeff. dans DEUST	1ère session		2nde session		Note minimale requise	Compensation
			Modalités	Durée	Modalités	Durée		
BCC 1 : Préparateur / technicien en pharmacie (niveau débutant) 31 ECTS								
UE M1.1 : Sciences fondamentales								Compensables
Module 1 : Enseignements	0,75	3	Écrit	1h15	Écrit et/ou oral		5/20	
Module 2 : Contrôle continu	0,25		Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE M2.1 : Sciences du médicament								
Module 1 : Enseignements	0,75	2	Écrit	45 min	Écrit et/ou oral		5/20	
Module 2 : Contrôle continu	0,25		Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE M3.1 : Physiopathologie et pharmacologie thérapeutique								
Module 1 : Enseignements	0,75	4	Écrit	60 min	Écrit et/ou oral		5/20	
Module 2 : Contrôle Continu	0,25		Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE M6.1 : Législation et gestion d'officine								
Module 1	1	2	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE M7.1 : Autres produits dispensés à l'officine								
Module 1	1	1	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
BCC 2 : Préparateur / technicien en pharmacie (niveau approfondi) 31 ECTS								
UE M1.2 : Sciences fondamentales								Compensables
Module 1 : Biochimie clinique et spécialisée	1	1	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE M2.2 : Sciences du médicament								
Module 1 : Toxicologie	1	1	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE M3.2 : Physiopathologie et pharmacologie thérapeutique								
Module 1 : Enseignements	3	4	Écrit	60 min	Écrit et/ou oral		5/20	
Module 2 : Contrôle continu	1		Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE M4 : Infectiologie thérapeutique								
Module 1 : Enseignements	0,75	3	Écrit	60 min	Écrit et/ou oral		5/20	
Module 2 : Contrôle continu	0,25		Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE M5 : Sciences végétales								
Module 1	1	1	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE M6.2 : Législation et gestion d'officine								
Module 1	1	2	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE M7.2 : Autres produits dispensés à l'officine								
Module 1	1	1	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	

BCC 3 : Compétences transverses 58 ECTS								
BCC 3.1 : Compétences transverses 29 ECTS								
UE M8.1 : Posture professionnelle de santé								Compensables
Module 1	1	1	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE M9.1 : Mise en situation professionnelle								
Module 1	1	2	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE M10.1 : Apprentissage								
Module 1 : Evaluation	2	10	Évaluation par le maître d'apprentissage	-	Oral	30 min	10/20	
Module 2 : Projet	1		Écrit (rapport) et / ou oral	-			10/20	
BCC 3.2 : Compétences transverses 29 ECTS								
UE M8.2 : Posture professionnelle de santé								Compensables
Module 1	1	2	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE M9.2 : Mise en situation professionnelle								
Module 1	1	2	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE M10.2 : Apprentissage								
Module 1 : Evaluation	2	10	Évaluation par le maître d'apprentissage	-	Oral	30 min	10/20	
Module 2 : Projet	1		Écrit (rapport) et / ou oral	-			10/20	

Enseignement indépendant obligatoire

Modules de l'UE	ECTS	h CM	h TD	h TP	Total	Modalités 1ère session	Durée	Modalités 2ème session	Coeff. dans UE	Coeff.
Formation aux gestes et soins d'urgence (niveaux 2)										
FGSU	-	-	21	-	21	Contrôle continu	-	Pas de 2ème session	-	-

Remarque : les étudiants qui n'obtiennent pas l'Attestation de FGSU en première session doivent impérativement suivre à nouveau la formation avant leur diplomation.

Organisation des épreuves

Les épreuves validant le DEUST sont organisées soit sous forme de :

- Contrôle continu (QCM/QROC, réalisation de travaux, compte-rendu, présentation orale, …)
- Examens écrits
- Soutenances orales
- Rapports de synthèse de travaux

Les épreuves de 1ère et 2nde sessions se déroulent selon le calendrier de la formation.

Modalités de validation

La présence aux cours, TD et TP et en mission en entreprise est obligatoire. Les candidats qui ont manqué d'assiduité d'une ou de plusieurs UE ne peuvent prétendre valider leur UE à la 1ère session, sauf si l'enseignant responsable de l'enseignement concerné reconnaît le bien fondé du motif ou du document invoqué pour justifier l'absence.

Dans le cas des **UE M10.1 et M10.2**, pour chaque note inférieure à la note minimale requise, l'étudiant doit passer en 2nde session, quel que soit la moyenne générale obtenue.

Une absence à un examen terminal, justifiée ou non, ne donne pas lieu à une session supplémentaire de rattrapage.

Les BCC ne sont pas compensables entre eux, chaque BCC doit être validé individuellement.

- **Validation du BCC 1**

  - Si la moyenne du BCC 1 est supérieure à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux UE supérieures ou égales à 10/20 : chaque UE est validée et le BCC 1 est validé.
  - Si la moyenne du BCC 1 est supérieure à 10/20, les UE pour lesquelles les notes sont inférieures à 10/20, sans note à chaque module < 5/20, sont obtenues par compensation et le BCC 1 peut ainsi être validé.
  - Si la moyenne du BCC 1 est inférieure à 10/20, toutes les UE avec des notes inférieures à 10/20 doivent être passées en 2nde session.

Lorsque la validation du BCC1 n'est pas obtenue :

- Si l'étudiant a une moyenne générale ≥ 10/20 sur l'ensemble des UE affectées de leur coefficient au sein du BCC1, il ne se représente en 2nde session qu'aux épreuves des modules d'UE pour lesquels il a obtenu une note < 5/20.
- Si l'étudiant n'a pas obtenu une moyenne générale ≥ 10/20, il se représente en 2nde session aux épreuves, pour chaque UE non validée, des modules pour lesquels il n'a pas obtenu une note individuelle ≥ 10/20.

- **Validation du BCC 2**
  - Si la moyenne du BCC 2 est supérieure à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux UE supérieures ou égales à 10/20 : chaque UE est validée et le BCC 2 est validé.
  - Si la moyenne du BCC 2 est supérieure à 10/20, les UE pour lesquelles les notes sont inférieures à 10/20, sans note à chaque module < 5/20, sont obtenues par compensation et le BCC 2 peut ainsi être validé.
  - Si la moyenne du BCC 2 est inférieure à 10/20, toutes les UE avec des notes inférieures à 10/20 doivent être passées en 2nde session.

Lorsque la validation du BCC2 n'est pas obtenue :

- Si l'étudiant a une moyenne générale ≥ 10/20 sur l'ensemble des UE affectées de leur coefficient au sein du BCC2, il ne se représente en 2nde session qu'aux épreuves des modules d'UE pour lesquels il a obtenu une note < 5/20.
- Si l'étudiant n'a pas obtenu une moyenne générale ≥ 10/20, il se représente en 2nde session aux épreuves, pour chaque UE non validée, des modules pour lesquels il n'a pas obtenu une note individuelle ≥ 10/20.

- **Validation du BCC 3**

Le BCC 3 est validé si le BCC 3.1 est validé et le BCC 3.2 est validé .

- *Validation du BCC 3.1*

- Si la moyenne du BCC 3.1 est supérieure à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux UE supérieures ou égales à 10/20 : chaque UE est validée et le BCC 3.1 est validé.
- Si la moyenne du BCC 3.1 est supérieure à 10/20, les UE pour lesquelles les notes sont inférieures à 10/20, sans note < 5/20 aux modules des UE M8.1 et M9.1 ou <10 aux modules de l'UE M10.1, sont obtenues par compensation et le BCC 3.1 peut ainsi être validé.
- Si la moyenne du BCC 3.1 est inférieure à 10/20, toutes les UE avec des notes inférieures à 10/20 doivent être passées en 2nde session.

Lorsque la validation du BCC3.1 n'est pas obtenue :

- Si l'étudiant a une moyenne générale ≥ 10/20 sur l'ensemble des UE affectées de leur coefficient au sein du BCC3.1, il ne se représente en 2nde session qu'aux épreuves des modules d'UE pour lesquels il a obtenu une note < à la note minimale requise.
- Si l'étudiant n'a pas obtenu une moyenne générale ≥ 10/20, il se représente en 2nde session aux épreuves, pour chaque UE non validée, des modules pour lesquels il n'a pas obtenu une note individuelle ≥ 10/20.

- *Validation du BCC 3.2*

- Si la moyenne du BCC 3.2 est supérieure à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux UE supérieures ou égales à 10/20 : chaque UE est validée et le BCC 3.2 est validé.
- Si la moyenne du BCC 3.2 est supérieure à 10/20, les UE pour lesquelles les notes sont inférieures à 10/20, sans note < 5/20 aux modules des UE M8.2 et M9.2 ou <10 aux modules de l'UE M10.2, sont obtenues par compensation et le BCC 3.2 peut ainsi être validé.
- Si la moyenne du BCC 3.2 est inférieure à 10/20, toutes les UE avec des notes inférieures à 10/20 doivent être passées en 2nde session.

Lorsque la validation du BCC3.2 n'est pas obtenue :

- Si l'étudiant a une moyenne générale ≥ 10/20 sur l'ensemble des UE affectées de leur coefficient au sein du BCC3.2, il ne se représente en 2nde session qu'aux épreuves des modules d'UE pour lesquels il a obtenu une note < à la note minimale requise.
- Si l'étudiant n'a pas obtenu une moyenne générale ≥ 10/20, il se représente en 2nde session aux épreuves, pour chaque UE non validée, des modules pour lesquels il n'a pas obtenu une note individuelle ≥ 10/20.

- **Passage en 2nde année de DEUST**

Les BCC 1 et 3.1 doivent être validés (correspondant à 60 ECTS) pour passer en 2nde année de DEUST.

Toutefois, si l'étudiant inscrit en 1ère année après la 2nde session a validé le BCC3.1 mais n'a pas validé le BCC 1, il sera autorisé à passer en 2ème année en conservant ces dettes.

L'(es)UE ou le(s) module(s) et/ou BCC1 devra (devront) alors être validée(s) selon les mêmes modalités (individuellement ou par compensation) avant la fin de la 2ème année.

- **Redoublement**

Un étudiant de DEUST2 peut faire une demande de redoublement uniquement dans le cas où le BCC3.2 est validé.

- **Validation des compétences**

Les compétences rattachées au BCC seront :

- **Acquises** si le BCC est validé avec une note ≥ 12/20
- **Partiellement acquises** si le BCC est validé avec une note ≥ 10/20 et < 12/20
- **Non acquis**es si le BCC est non validé et avec une note < 10/20

- **Validation du diplôme DEUST**

L'étudiant obtient son diplôme s'il valide tous les BCC et si il a obtenu son attestation de FGSU niveau 2.

Conformément à l'arrêté du 16 juillet 1984, il ne peut être pris que 3 inscriptions pédagogiques annuelles en vue du DEUST, ou sur autorisation du Président de l'Université, 1 ou 2 inscriptions annuelles supplémentaires peuvent être accordées après avis d'une commission pédagogique constituée à cet effet.

VERSION ILE DE LA RÉUNION (CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT - URMA_SAINTE CLOTILDE)

DESCRIPTIF GÉNÉRAL DE LA FORMATION

Dénomination des UE	Type d' UE	Semestre	Crédits	CM	TD	TP	Total formation	Travail Perso.	Mission en entreprise	TOTAL
BCC 1 : Préparateur / technicien en pharmacie (niveau débutant)										
UE R1 : Sciences fondamentales	Ob.	S1 + S2	13	138	-	-	138	187	-	**325**
UE R2.1 : Anatomie – Physiopathologie	Ob.	S1 + S2	5	46	-	-	46	79	-	**125**
UE R3.1 : Sciences du médicament	Ob.	S1 + S2	3	22	10	-	32	43	-	**75**
UE R7.1 : Pharmacologie thérapeutique	Ob.	S1 + S2	6	50	10	-	60	90	-	**150**
UE R8.1 : Législation, gestion, qualité	Ob.	S2	2	24	-	-	24	26	-	**50**
BCC 2 : Préparateur / technicien en pharmacie (niveau approfondi)										
UE R2.2 : Anatomie - Physiopathologie	Ob.	S3 + S4	6	50	10	-	60	90	-	150
UE R3.2 : Sciences du médicament	Ob.	S3 + S4	3	24	10	-	34	41	-	75
UE R5 : Sciences végétales	Ob.	S3 + S4	2	10	10	-	20	30	-	50
UE R7.2 : Pharmacologie thérapeutique	Ob.	S3 + S4	6	56	10	-	66	84	-	150
UE R8.2 : Législation, gestion, qualité	Ob.	S3 + S4	2	22	-	-	22	28	-	50
UE R9 : Conseils en officine	Ob.	S3 + S4	5	54	-	-	54	71	-	125
BCC 3 : Compétences transverses										
UE R4.1 : Communication, prise en charge du patient, santé publique	Ob.	S1 + S2	3	26	10	-	36	39	-	**75**
UE R6.1 : Pratique professionnelle	Ob.	S1 + S2	8	10	20	54	84	116	-	**200**
UE R10.1 : Apprentissage	Ob.	S1 + S2	20	-	-	-	-	-	38 semaines en officine	**-**
UE R4.2 : Communication, prise en charge du patient, santé publique	Ob.	S3 + S4	6	50	12	-	62	88	-	150
UE R6.2 : Pratique professionnelle	Ob.	S3 + S4	10	40	18	44	102	148	-	250
UE R10.2 : Apprentissage	Ob.	S3 + S4	20	-	-	-	-	-	38 semaines en officine	-
Total DEUST			**120**	**622**	**120**	**98**	**840**	**1160**	**2660**	**2000**

L'ensemble des UE des 2 années correspond à 120 crédits ECTS répartis en 60 ECTS pour chaque année (dont 20 ECTS par an pour l'apprentissage)

MODALITÉS DU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Dénomination des UE	Coeff. dans UE	Coeff. dans DEUST	1ère session		2nde session		Note minimale requise	Compensation
			Modalités	Durée	Modalités	Durée		
BCC 1 : Préparateur / technicien en pharmacie (niveau débutant) 29 ECTS								
UE R1 : Sciences fondamentales								Compensables
Module 1 : Enseignements	1	4	Écrit	60 min	Écrit et/ou oral		5/20	
UE R2.1 : Anatomie – Physiopathologie								
Module 1 : Enseignements	1	2	Écrit	45 min	Écrit et/ou oral		5/20	
UE R3.1 : Sciences du médicament								
Module 1 : Enseignements	1	1	Écrit	30 min	Écrit et/ou oral		5/20	
UE R7.1 : Pharmacologie thérapeutique								
Module 1 : Enseignements	1	2	Écrit	45 min	Écrit et/ou oral		5/20	
UE R8.1 : Législation, gestion, qualité								
Module 1 : Enseignements	1	1	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
BCC 2 : Préparateur / technicien en pharmacie (niveau approfondi) 24 ECTS								
UE R2.2 : Anatomie - Physiopathologie								Compensables
Module 1 : Enseignements	1	2	Écrit	45 min	Écrit et/ou oral		5/20	
UE R3.2 : Sciences du médicament								
Module 1 : Enseignements	1	1	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE R5 : Sciences végétales								
Module 1 : Enseignements	1	1	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE R7.2 : Pharmacologie thérapeutique								
Module 1 : Enseignements	1	2	Écrit	45 min	Écrit et/ou oral		5/20	
UE R8.2 : Législation, gestion, qualité								
Module 1 : Enseignements	1	1	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE R9 : Conseils en officine								
Module 1 : Enseignements	1	2	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	

BCC 3 : Compétences transverses 67 ECTS								
BCC 3.1 : Compétences transverses 31 ECTS								
UE R4.1 : Posture de professionnel de santé, communication, santé publique, anglais								Compensables
Module 1 : Enseignements	1	1	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE R6.1 : Mise en situation professionnelle								
Module 1 : Enseignements	1	3	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE R10.1 : Apprentissage								
Module 1 : Evaluation	2	10	Évaluation par le maître d'apprentissage	-	Oral	30 min	10/20	
Module 2 : Projet	1		Écrit (rapport) et / ou oral	-			10/20	
BCC 3.2 : Compétences transverses 36 ECTS								
UE R4.2 : Posture de professionnel de santé, communication, santé publique, anglais								Compensables
Module 1 : Enseignements	1	2	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE R6.2 : Mise en situation professionnelle								
Module 1 : Enseignements	1	4	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE R10.2 : Apprentissage								
Module 1 : Evaluation	2	10	Évaluation par le maître d'apprentissage	-	Oral	30 min	10/20	
Module 2 : Projet	1		Écrit (rapport) et / ou oral	-			10/20	

Enseignement indépendant obligatoire

Modules de l'UE	ECTS	h CM	h TD	h TP	Total	Modalités 1ère session	Durée	Modalités 2ème session	Coeff. dans UE	Coeff.
Formation aux gestes et soins d'urgence (niveaux 2)										
FGSU	-	-	21	-	21	Contrôle continu	-	Pas de 2ème session	-	-

Remarque : les étudiants qui n'obtiennent pas l'Attestation de FGSU en première session doivent impérativement suivre à nouveau la formation avant leur diplomation.

Organisation des épreuves

Les épreuves validant le DEUST sont organisées soit sous forme de :

- Contrôle continu (QCM/QROC, réalisation de travaux, compte-rendu, présentation orale, …)
- Examens écrits
- Soutenances orales
- Rapports de synthèse de travaux

Les épreuves de 1ère et 2nde sessions se déroulent selon le calendrier de la formation.

Modalités de validation

La présence aux cours, TD et TP et en mission en entreprise est obligatoire. Les candidats qui ont manqué d'assiduité d'une ou de plusieurs UE ne peuvent prétendre valider leur UE à la 1ère session, sauf si l'enseignant responsable de l'enseignement concerné reconnaît le bien fondé du motif ou du document invoqué pour justifier l'absence.

Dans le cas des **UE R10.1 et R10.2**, pour chaque note inférieure à la note minimale requise, l'étudiant doit passer en 2nde session, quel que soit la moyenne générale obtenue.

Une absence à un examen terminal, justifiée ou non, ne donne pas lieu à une session supplémentaire de rattrapage.

Les BCC ne sont pas compensables entre eux, chaque BCC doit être validé individuellement.

- **Validation du BCC 1**
  - Si la moyenne du BCC 1 est supérieure à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux UE supérieures ou égales à 10/20 : chaque UE est validée et le BCC 1 est validé.
  - Si la moyenne du BCC 1 est supérieure à 10/20, les UE pour lesquelles les notes sont inférieures à 10/20, sans note à chaque module < 5/20, sont obtenues par compensation et le BCC 1 peut ainsi être validé.
  - Si la moyenne du BCC 1 est inférieure à 10/20, toutes les UE avec des notes inférieures à 10/20 doivent être passées en 2nde session.

Lorsque la validation du BCC1 n'est pas obtenue :
- Si l'étudiant a une moyenne générale ≥ 10/20 sur l'ensemble des UE affectées de leur coefficient au sein du BCC1, il ne se représente en 2nde session qu'aux épreuves des modules d'UE pour lesquels il a obtenu une note < 5/20.
- Si l'étudiant n'a pas obtenu une moyenne générale ≥ 10/20, il se représente en 2nde session aux épreuves, pour chaque UE non validée, des modules pour lesquels il n'a pas obtenu une note individuelle ≥ 10/20.

- **Validation du BCC 2**
  - Si la moyenne du BCC 2 est supérieure à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux UE supérieures ou égales à 10/20 : chaque UE est validée et le BCC 2 est validé.
  - Si la moyenne du BCC 2 est supérieure à 10/20, les UE pour lesquelles les notes sont inférieures à 10/20, sans note à chaque module < 5/20, sont obtenues par compensation et le BCC 2 peut ainsi être validé.
  - Si la moyenne du BCC 2 est inférieure à 10/20, toutes les UE avec des notes inférieures à 10/20 doivent être passées en 2nde session.

Lorsque la validation du BCC2 n'est pas obtenue :
- Si l'étudiant a une moyenne générale ≥ 10/20 sur l'ensemble des UE affectées de leur coefficient au sein du BCC2, il ne se représente en 2nde session qu'aux épreuves des modules d'UE pour lesquels il a obtenu une note < 5/20.
- Si l'étudiant n'a pas obtenu une moyenne générale ≥ 10/20, il se représente en 2nde session aux épreuves, pour chaque UE non validée, des modules pour lesquels il n'a pas obtenu une note individuelle ≥ 10/20.

- **Validation du BCC 3**

Le BCC 3 est validé si le BCC 3.1 est validé et le BCC 3.2 est validé.

- *Validation du BCC 3.1*

- Si la moyenne du BCC 3.1 est supérieure à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux UE supérieures ou égales à 10/20 : chaque UE est validée et le BCC 3.1 est validé.
- Si la moyenne du BCC 3.1 est supérieure à 10/20, les UE pour lesquelles les notes sont inférieures à 10/20, sans note < 5/20 aux modules des UE R4.1 et R6.1 ou < 10 aux modules de l'UE R10.1, sont obtenues par compensation et le BCC 3.1 peut ainsi être validé.
- Si la moyenne du BCC 3.1 est inférieure à 10/20, toutes les UE avec des notes inférieures à 10/20 doivent être passées en 2nde session.

Lorsque la validation du BCC3.1 n'est pas obtenue :

- Si l'étudiant a une moyenne générale ≥ 10/20 sur l'ensemble des UE affectées de leur coefficient au sein du BCC3.1, il ne se représente en 2nde session qu'aux épreuves des modules d'UE pour lesquels il a obtenu une note < à la note minimale requise.
- Si l'étudiant n'a pas obtenu une moyenne générale ≥ 10/20, il se représente en 2nde session aux épreuves, pour chaque UE non validée, des modules pour lesquels il n'a pas obtenu une note individuelle ≥ 10/20.

- *Validation du BCC 3.2*

- Si la moyenne du BCC 3.2 est supérieure à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux UE supérieures ou égales à 10/20 : chaque UE est validée et le BCC 3.2 est validé.
- Si la moyenne du BCC 3.2 est supérieure à 10/20, les UE pour lesquelles les notes sont inférieures à 10/20, sans note < 5/20 aux modules des UE R4.2 et R6.2 ou <10 aux modules de l'UE R10.2, sont obtenues par compensation et le BCC 3.2 peut ainsi être validé.
- Si la moyenne du BCC 3.2 est inférieure à 10/20, toutes les UE avec des notes inférieures à 10/20 doivent être passées en 2nde session.

Lorsque la validation du BCC3.2 n'est pas obtenue :

- Si l'étudiant a une moyenne générale ≥ 10/20 sur l'ensemble des UE affectées de leur coefficient au sein du BCC3.2, il ne se représente en 2nde session qu'aux épreuves des modules d'UE pour lesquels il a obtenu une note < à la note minimale requise.
- Si l'étudiant n'a pas obtenu une moyenne générale ≥ 10/20, il se représente en 2nde session aux épreuves, pour chaque UE non validée, des modules pour lesquels il n'a pas obtenu une note individuelle ≥ 10/20.

- **Passage en 2nde année de DEUST**

Les BCC 1 et 3.1 doivent être validés (correspondant à 60 ECTS) pour passer en 2ème année de DEUST.

Toutefois, si l'étudiant inscrit en 1ère année après la 2nde session a validé le BCC3.1 mais n'a pas validé le BCC 1, il sera autorisé à passer en 2ème année en conservant ces dettes.

L'(es)UE ou le(s) module(s) et/ou BCC1 devra (devront) alors être validée(s) selon les mêmes modalités (individuellement ou par compensation) avant la fin de la 2ème année.

- **Redoublement**

Un étudiant de DEUST2 peut faire une demande de redoublement uniquement dans le cas où le BCC3.2 est validé.

- **Validation des compétences**

Les compétences rattachées au BCC seront :

- **Acquises** si le BCC est validé avec une note ≥ 12/20
- **Partiellement acquises** si le BCC est validé avec une note ≥ 10/20 et < 12/20
- **Non acquis**es si le BCC est non validé et avec une note < 10/20

- **Validation du diplôme DEUST**

L'étudiant obtient son diplôme s'il valide tous les BCC et si il a obtenu son attestation de FGSU niveau 2.

Conformément à l'arrêté du 16 juillet 1984, il ne peut être pris que 3 inscriptions pédagogiques annuelles en vue du DEUST, ou sur autorisation du Président de l'Université, 1 ou 2 inscriptions annuelles supplémentaires peuvent être accordées après avis d'une commission pédagogique constituée à cet effet.

VERSION POLYNÉSIE
(GREPFOC : GROUPEMENT DES ÉTABLISSEMENTS DE POLYNÉSIE POUR LA FORMATION CONTINUE)

DESCRIPTIF GÉNÉRAL DE LA FORMATION

Dénomination des UE	Type d' UE	Semestre	Crédits	CM	TD	TP	Total formation	Travail Perso.	Mission en entreprise	TOTAL
BCC 1 : Préparateur / technicien en pharmacie (niveau débutant)										
UE P1 : Sciences fondamentales	Ob.	S1 + S2	13	132	-	-	132	193	-	**325**
UE P2.1 : Anatomie - Physiopathologie	Ob.	S1 + S2	8	83	-	-	83	117	-	**200**
UE P3.1 : Sciences du médicament	Ob.	S1 + S2	3	30	-	-	30	45	-	**75**
UE P7.1 : Pharmacologie thérapeutique	Ob.	S1 + S2	5	53	-	-	53	72	-	**125**
UE P8.1 : Législation, gestion, qualité	Ob.	S1 + S2	2	24	-	-	24	26	-	**50**
BCC 2 : Préparateur / technicien en pharmacie (niveau approfondi)										
UE P2.2 : Anatomie - Physiologie	Ob.	S3 + S4	2	23	-	-	23	27	-	50
UE P3.2 : Sciences du médicament	Ob.	S3 + S4	2	21	-	-	21	29	-	50
UE P5 : Sciences végétales	Ob.	S3 + S4	3	38	-	-	38	37	-	75
UE P7.2 : Pharmacologie thérapeutique	Ob.	S3 + S4	6	65	-	-	65	85	-	150
UE P8.2 : Législation, gestion, qualité	Ob.	S3 + S4	3	29	-	-	29	46	-	75
UE P9 : Conseil à l'officine	Ob.	S3 + S4	5	56	-	-	56	69	-	125
BCC 3 : Compétences transverses										
UE P4.1 : Posture du professionnel de santé	Ob.	S1 + S2	3	34	-	-	34	41	-	**75**
UE P6.1 : Mise en situation professionnelle	Ob.	S1 + S2	6	64	-	-	64	86	-	**150**
UE P10.1 : Apprentissage	Ob.	S1 + S2	20	-	-	-	-	-	34 à 36 semaines en officine	**-**
UE P4.2 : Posture du professionnel de santé	Ob.	S3 + S4	7	68	-	-	68	107	-	175
UE P6.2 : Mise en situation professionnelle	Ob.	S3 + S4	12	120	-	-	120	180	-	300
UE P10.2 : Apprentissage	Ob.	S3 + S4	20	-	-	-		-	34 à 36 semaines en officine	-
Total DEUST			**120**	**840**	**-**	**-**	**840**	**1160**	**2380 à 2520**	**2000**

L'ensemble des UE des 2 années correspond à 120 crédits ECTS répartis en 60 ECTS pour chaque année (dont 20 ECTS par an pour l'apprentissage)

MODALITÉS DU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Dénomination des UE	Coeff. dans UE	Coeff. dans DEUST	1ère session		2nde session		Note minimale requise	Compensation
			Modalités	Durée	Modalités	Durée		
BCC 1 : Préparateur / technicien en pharmacie (niveau débutant) 31 ECTS								
UE P1 : Sciences fondamentales								Compensables
Module 1 : Enseignements	1	4	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE P2.1 : Anatomie – Physiopathologie								
Module 1 : Enseignements	1	3	Écrit	45 min	Écrit et/ou oral		5/20	
UE P3.1 : Sciences du médicament								
Module 1 : Galénique	1	1	Écrit	30 min	Écrit et/ou oral		5/20	
UE P7.1 : Pharmacologie thérapeutique								
Module 1 : Enseignements	1	2	Écrit	60 min	Écrit et/ou oral		5/20	
UE P8.1 : Législation, gestion, qualité								
Module 1 : Enseignements	1	1	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
BCC 2 : Préparateur / technicien en pharmacie (niveau approfondi) 21 ECTS								
UE P2.2 : Anatomie - Physiopathologie								Compensables
Module 1 : Enseignements	1	1	Écrit	60 min	Écrit et/ou oral		5/20	
UE P3.2 : Sciences du médicament								
Module 1 : Enseignements	1	1	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE P5 : Sciences végétales								
Module 1 : Enseignements	1	1	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE P7.2 : Pharmacologie thérapeutique								
Module 1 : Enseignements	1	2	Écrit	60 min	Écrit et/ou oral		5/20	
UE P8.2 : Législation, gestion, qualité								
Module 1 : Enseignements	1	1	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE P9 : Conseil à l'officine								
Module 1 : Enseignements	1	2	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	

BCC 3 : Compétences transverses 68 ECTS								
BCC 3.1 : Compétences transverses 29 ECTS								
UE P4.1 : Posture du professionnel de santé								Compensables
Module 1 : Enseignements	1	1	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE P6.1 : Mise en situation professionnelle								
Module 1 : Enseignements	1	2	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE P10.1 : Apprentissage								
Module 1 : Evaluation	2	10	Évaluation par le maître d'apprentissage	-	Oral	30 min	10/20	
Module 2 : Projet tutoré	1		Écrit (rapport)	-			10/20	
BCC 3.2 : Compétences transverses 39 ECTS								
UE P4.2 : Posture du professionnel de santé								Compensables
Module 1 : Enseignements	1	3	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE P6.2 : Mise en situation professionnelle								
Module 1 : Enseignements	1	4	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE P10.2 : Apprentissage								
Module 1 : Evaluation	2	10	Évaluation par le maître d'apprentissage	-	Oral	30 min	10/20	
Module 2 : Projet tutoré	1		Écrit et/ou oral	30 min			10/20	

Enseignement indépendant obligatoire

Modules de l'UE	ECTS	h CM	h TD	h TP	Total	Modalités 1ère session	Durée	Modalités 2ème session	Coeff. dans UE	Coeff.
Formation aux gestes et soins d'urgence (niveaux 2)										
FGSU	-	-	21	-	21	Contrôle continu	-	Pas de 2ème session	-	-

Remarque : les étudiants qui n'obtiennent pas l'Attestation de FGSU en première session doivent impérativement suivre à nouveau la formation avant leur diplomation.

Organisation des épreuves

Les épreuves validant le DEUST sont organisées soit sous forme de :

- Contrôle continu (QCM/QROC, réalisation de travaux, compte-rendu, présentation orale, …)
- Examens écrits
- Soutenances orales
- Rapports de synthèse de travaux

Les épreuves de 1ère et 2nde sessions se déroulent selon le calendrier de la formation.

Modalités de validation

La présence aux cours, TD et TP et en mission en entreprise est obligatoire. Les candidats qui ont manqué d'assiduité d'une ou de plusieurs UE ne peuvent prétendre valider leur UE à la 1ère session, sauf si l'enseignant responsable de l'enseignement concerné reconnaît le bien fondé du motif ou du document invoqué pour justifier l'absence.

Dans le cas des **UE P10.1 et P10.2**, pour chaque note inférieure à la note minimale requise, l'étudiant doit passer en 2nde session, quel que soit la moyenne générale obtenue.

Une absence à un examen terminal, justifiée ou non, ne donne pas lieu à une session supplémentaire de rattrapage.

Les BCC ne sont pas compensables entre eux, chaque BCC doit être validé individuellement.

- **Validation du BCC 1**
  - Si la moyenne du BCC 1 est supérieure à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux UE supérieures ou égales à 10/20 : chaque UE est validée et le BCC 1 est validé.
  - Si la moyenne du BCC 1 est supérieure à 10/20, les UE pour lesquelles les notes sont inférieures à 10/20, sans note à chaque module < 5/20, sont obtenues par compensation et le BCC 1 peut ainsi être validé.
  - Si la moyenne du BCC 1 est inférieure à 10/20, toutes les UE avec des notes inférieures à 10/20 doivent être passées en 2nde session.

Lorsque la validation du BCC1 n'est pas obtenue :

- Si l'étudiant a une moyenne générale ≥ 10/20 sur l'ensemble des UE affectées de leur coefficient au sein du BCC1, il ne se représente en 2nde session qu'aux épreuves des modules d'UE pour lesquels il a obtenu une note < 5/20.
- Si l'étudiant n'a pas obtenu une moyenne générale ≥ 10/20, il se représente en 2nde session aux épreuves, pour chaque UE non validée, des modules pour lesquels il n'a pas obtenu une note individuelle ≥ 10/20.

- **Validation du BCC 2**
  - Si la moyenne du BCC 2 est supérieure à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux UE supérieures ou égales à 10/20 : chaque UE est validée et le BCC 2 est validé.
  - Si la moyenne du BCC 2 est supérieure à 10/20, les UE pour lesquelles les notes sont inférieures à 10/20, sans note à chaque module < 5/20, sont obtenues par compensation et le BCC 2 peut ainsi être validé.
  - Si la moyenne du BCC 2 est inférieure à 10/20, toutes les UE avec des notes inférieures à 10/20 doivent être passées en 2nde session.

Lorsque la validation du BCC2 n'est pas obtenue :

- Si l'étudiant a une moyenne générale ≥ 10/20 sur l'ensemble des UE affectées de leur coefficient au sein du BCC2, il ne se représente en 2nde session qu'aux épreuves des modules d'UE pour lesquels il a obtenu une note < 5/20.
- Si l'étudiant n'a pas obtenu une moyenne générale ≥ 10/20, il se représente en 2nde session aux épreuves, pour chaque UE non validée, des modules pour lesquels il n'a pas obtenu une note individuelle ≥ 10/20.

- **Validation du BCC 3**

Le BCC 3 est validé si le BCC 3.1 est validé et le BCC 3.2 est validé.

- *Validation du BCC 3.1*

- Si la moyenne du BCC 3.1 est supérieure à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux UE supérieures ou égales à 10/20 : chaque UE est validée et le BCC 3.1 est validé.
- Si la moyenne du BCC 3.1 est supérieure à 10/20, les UE pour lesquelles les notes sont inférieures à 10/20, sans note < 5/20 aux modules des UE P4.1 et P6.1 ou <10 aux modules de l'UE P10.1, sont obtenues par compensation et le BCC 3.1 peut ainsi être validé.
- Si la moyenne du BCC 3.1 est inférieure à 10/20, toutes les UE avec des notes inférieures à 10/20 doivent être passées en 2nde session.

Lorsque la validation du BCC3.1 n'est pas obtenue :

- Si l'étudiant a une moyenne générale ≥ 10/20 sur l'ensemble des UE affectées de leur coefficient au sein du BCC3.1, il ne se représente en 2nde session qu'aux épreuves des modules d'UE pour lesquels il a obtenu une note < à la note minimale requise.
- Si l'étudiant n'a pas obtenu une moyenne générale ≥ 10/20, il se représente en 2nde session aux épreuves, pour chaque UE non validée, des modules pour lesquels il n'a pas obtenu une note individuelle ≥ 10/20.

- *Validation du BCC 3.2*

- Si la moyenne du BCC 3.2 est supérieure à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux UE supérieures ou égales à 10/20 : chaque UE est validée et le BCC 3.2 est validé.
- Si la moyenne du BCC 3.2 est supérieure à 10/20, les UE pour lesquelles les notes sont inférieures à 10/20, sans note < 5/20 aux modules des UE P4.2 et P6.2 ou <10 aux modules de l'UE P10.2, sont obtenues par compensation et le BCC 3.2 peut ainsi être validé.
- Si la moyenne du BCC 3.2 est inférieure à 10/20, toutes les UE avec des notes inférieures à 10/20 doivent être passées en 2nde session.

Lorsque la validation du BCC3.2 n'est pas obtenue :

- Si l'étudiant a une moyenne générale ≥ 10/20 sur l'ensemble des UE affectées de leur coefficient au sein du BCC3.2, il ne se représente en 2nde session qu'aux épreuves des modules d'UE pour lesquels il a obtenu une note < à la note minimale requise.
- Si l'étudiant n'a pas obtenu une moyenne générale ≥ 10/20, il se représente en 2nde session aux épreuves, pour chaque UE non validée, des modules pour lesquels il n'a pas obtenu une note individuelle ≥ 10/20.

- **Passage en 2nde année de DEUST**

Les BCC 1 et 3.1 doivent être validés (correspondant à 60 ECTS) pour passer en 2nde année de DEUST.

Toutefois, si l'étudiant inscrit en 1ère année après la 2nde session a validé le BCC3.1 mais n'a pas validé le BCC 1, il sera autorisé à passer en 2nde année en conservant ces dettes.

L'(es)UE ou le(s) module(s) et/ou BCC1 devra (devront) alors être validée(s) selon les mêmes modalités (individuellement ou par compensation) avant la fin de la 2nde année.

- **Redoublement**

Un étudiant de DEUST2 peut faire une demande de redoublement uniquement dans le cas où le BCC3.2 est validé.

- **Validation des compétences**

Les compétences rattachées au BCC seront :

- **Acquises** si le BCC est validé avec une note ≥ 12/20
- **Partiellement acquises** si le BCC est validé avec une note ≥ 10/20 et < 12/20
- **Non acquis**es si le BCC est non validé et avec une note < 10/20

- **Validation du diplôme DEUST**

L'étudiant obtient son diplôme s'il valide tous les BCC et si il a obtenu son attestation de FGSU niveau 2.

Conformément à l'arrêté du 16 juillet 1984, il ne peut être pris que 3 inscriptions pédagogiques annuelles en vue du DEUST, ou sur autorisation du Président de l'Université, 1 ou 2 inscriptions annuelles supplémentaires peuvent être accordées après avis d'une commission pédagogique constituée à cet effet.

VERSION NOUVELLE-CALÉDONIE
(CCI-NC : CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE NOUVELLE-CALÉDONIE)

DESCRIPTIF GÉNÉRAL DE LA FORMATION

Dénomination des UE	Type d' UE	Semestre	Crédits	CM	TD	TP	Total formation	Travail Perso.	Mission en entreprise	TOTAL
BCC 1 : Préparateur / technicien en pharmacie (niveau débutant)										
UE N1 : Sciences fondamentales	Ob.	S1 + S2	8	84	-	-	84	116	-	**200**
UE N2.1 : Anatomie - Physiopathologie	Ob.	S1 + S2	5	48	-	-	48	77	-	**125**
UE N3.1 : Sciences du médicament	Ob.	S1 + S2	6	60	-	-	60	90	-	**150**
UE N5 : Sciences végétales	Ob.	S1 + S2	1	18	-	-	18	7	-	**25**
UE N8.1 : Pharmacologie thérapeutique	Ob.	S1 + S2	2	12	12	-	24	26	-	**50**
UE N9.1 : Législation, gestion, qualité	Ob.	S1 + S2	5	36	12	-	48	77	-	**125**
BCC 2 : Préparateur / technicien en pharmacie (niveau approfondi)										
UE N2.2 : Anatomie - Physiologie	Ob.	S3 + S4	5	48	-	-	48	77	-	125
UE N3.2 : Sciences du médicament	Ob.	S3 + S4	1	18	-	-	18	7	-	25
UE N7 : Biochimie clinique et spécialisée	Ob.	S3 + S4	2	20	-	-	20	30	-	50
UE N8.2 : Pharmacologie thérapeutique	Ob.	S3 + S4	8	52	32	-	84	116	-	200
UE N9.2 : Législation, gestion, qualité	Ob.	S3 + S4	5	30	18	-	48	77	-	125
UE N10 : Autres produits dispensés à l'officine	Ob.	S3 + S4	4	46	-	-	46	54	-	100
BCC 3 : Compétences transverses										
UE N4.1 : Posture du professionnel de santé, Communication, santé publique, anglais	Ob.	S1 + S2	5	12	36	-	48	77	-	**125**
UE N6.1 : Mise en situation professionnelle	Ob.	S1 + S2	8	-	54	36	90	110	-	**200**
UE N11.1 : Apprentissage	Ob.	S1 + S2	20	-	-	-	-	-	34 à 36 semaines en officine	-
UE N4.2 : Posture du professionnel de santé, Communication, santé publique, anglais	Ob.	S3 + S4	5	12	36	-	48	77	-	125
UE N6.2 : Mise en situation professionnelle	Ob.	S3 + S4	10	-	72	36	108	142	-	250
UE N11.2 : Apprentissage	Ob.	S3 + S4	20	-	-	-		-	34 à 36 semaines en officine	-
Total DEUST			**120**	**496**	**272**	**72**	**840**	**1160**	**2380 à 2520**	**2000**

L'ensemble des UE des 2 années correspond à 120 crédits ECTS répartis en 60 ECTS pour chaque année (dont 20 ECTS par an pour l'apprentissage)

MODALITÉS DU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Dénomination des UE	Coeff. dans UE	Coeff. dans DEUST	1ère session		2nde session		Note minimale requise	Compensation
			Modalités	Durée	Modalités	Durée		
BCC 1 : Préparateur / technicien en pharmacie (niveau débutant) 27 ECTS								
UE N1 : Sciences fondamentales								Compensables
Module 1 : Enseignements	1	3	Écrit	60 min	Écrit et/ou oral		5/20	
UE N2.1 : Anatomie – Physiopathologie								
Module 1 : Enseignements	1	2	Écrit	45 min	Écrit et/ou oral		5/20	
UE N3.1 : Sciences du médicament								
Module 1 : Enseignements	1	2	Écrit	45 min	Écrit et/ou oral		5/20	
UE N5 : Sciences végétales								
Module 1 : Enseignements	1	1	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE N8.1 : Pharmacologie thérapeutique								
Module 1 : Enseignements	1	1	Écrit	45 min	Écrit et/ou oral		5/20	
UE N9.1 : Législation, gestion, qualité								
Module 1 : Enseignements	1	2	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
BCC 2 : Préparateur / technicien en pharmacie (niveau approfondi) 25 ECTS								
UE N2.2 : Anatomie - Physiologie								Compensables
Module 1 : Enseignements	1	2	Écrit	45 min	Écrit et/ou oral		5/20	
UE N3.2 : Sciences du médicament								
Module 1 : Enseignements	1	1	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE N7 : Biochimie clinique et spécialisée								
Module 1 : Enseignements	1	1	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE N8.2 : Pharmacologie thérapeutique								
Module 1 : Enseignements	1	3	Écrit	60 min	Écrit et/ou oral		5/20	
UE N9.2 : Législation, gestion, qualité								
Module 1 : Enseignements	1	2	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE N10 : Autres produits dispensés à l'officine								
Module 1 : Enseignements	1	2	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	

BCC 3 : Compétences transverses 68 ECTS								
BCC 3.1 : Compétences transverses 33 ECTS								
UE N4.1 : Posture du professionnel de santé, Communication, santé publique, anglais								Compensables
Module 1 : Enseignements	1	2	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE N6.1 : Mise en situation professionnelle								
Module 1 : Enseignements	1	3	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE N11.1 : Apprentissage								
Module 1 : Evaluation	2	10	Évaluation par le maître d'apprentissage	-	Oral	30 min	10/20	
Module 2 : Projet tutoré	1		Écrit (rapport)	-			10/20	
BCC 3.2 : Compétences transverses 35 ECTS								
UE N4.2 : Posture du professionnel de santé, Communication, santé publique, anglais								Compensables
Module 1 : Enseignements	1	2	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE N6.2 : Mise en situation professionnelle								
Module 1 : Enseignements	1	4	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE N11.2 : Apprentissage								
Module 1 : Evaluation	2	10	Évaluation par le maître d'apprentissage	-	Oral	30 min	10/20	
Module 2 : Projet tutoré	1		Écrit et/ou oral	30 min			10/20	

Enseignement indépendant obligatoire

Modules de l'UE	ECTS	h CM	h TD	h TP	Total	Modalités 1ère session	Durée	Modalités 2ème session	Coeff. dans UE	Coeff.
Formation aux gestes et soins d'urgence (niveaux 2)										
FGSU	-	-	21	-	21	Contrôle continu	-	Pas de 2ème session	-	-

Remarque : les étudiants qui n'obtiennent pas l'Attestation de FGSU en première session doivent impérativement suivre à nouveau la formation avant leur diplomation.

Calendrier

Dans le cadre du DEUST pour la Nouvelle-Calédonie, le calendrier de formation est décalé. Celle-ci commence à partir du premier semestre 2025 (janvier-février) et se finira donc fin 2026.

Organisation des épreuves

Les épreuves validant le DEUST sont organisées soit sous forme de :

- Contrôle continu (QCM/QROC, réalisation de travaux, compte-rendu, présentation orale, …)
- Examens écrits
- Soutenances orales
- Rapports de synthèse de travaux

Les épreuves de 1ère et 2nde sessions se déroulent selon le calendrier de la formation.

Modalités de validation

La présence aux cours, TD et TP et en mission en entreprise est obligatoire. Les candidats qui ont manqué d'assiduité d'une ou de plusieurs UE ne peuvent prétendre valider leur UE à la 1ère session, sauf si l'enseignant responsable de l'enseignement concerné reconnaît le bien fondé du motif ou du document invoqué pour justifier l'absence.

Dans le cas des **UE N11.1 et N11.2**, pour chaque note inférieure à la note minimale requise, l'étudiant doit passer en 2nde session, quel que soit la moyenne générale obtenue.

Une absence à un examen terminal, justifiée ou non, ne donne pas lieu à une session supplémentaire de rattrapage.

Les BCC ne sont pas compensables entre eux, chaque BCC doit être validé individuellement.

- **Validation du BCC 1**
  - Si la moyenne du BCC 1 est supérieure à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux UE supérieures ou égales à 10/20 : chaque UE est validée et le BCC 1 est validé.
  - Si la moyenne du BCC 1 est supérieure à 10/20, les UE pour lesquelles les notes sont inférieures à 10/20, sans note à chaque module < 5/20, sont obtenues par compensation et le BCC 1 peut ainsi être validé.
  - Si la moyenne du BCC 1 est inférieure à 10/20, toutes les UE avec des notes inférieures à 10/20 doivent être passées en 2nde session.

Lorsque la validation du BCC1 n'est pas obtenue :

- Si l'étudiant a une moyenne générale ≥ 10/20 sur l'ensemble des UE affectées de leur coefficient au sein du BCC1, il ne se représente en 2nde session qu'aux épreuves des modules d'UE pour lesquels il a obtenu une note < 5/20.
- Si l'étudiant n'a pas obtenu une moyenne générale ≥ 10/20, il se représente en 2nde session aux épreuves, pour chaque UE non validée, des modules pour lesquels il n'a pas obtenu une note individuelle ≥ 10/20.

- **Validation du BCC 2**
  - Si la moyenne du BCC 2 est supérieure à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux UE supérieures ou égales à 10/20 : chaque UE est validée et le BCC 2 est validé.
  - Si la moyenne du BCC 2 est supérieure à 10/20, les UE pour lesquelles les notes sont inférieures à 10/20, sans note à chaque module < 5/20, sont obtenues par compensation et le BCC 2 peut ainsi être validé.
  - Si la moyenne du BCC 2 est inférieure à 10/20, toutes les UE avec des notes inférieures à 10/20 doivent être passées en 2nde session.

Lorsque la validation du BCC2 n'est pas obtenue :

- Si l'étudiant a une moyenne générale ≥ 10/20 sur l'ensemble des UE affectées de leur coefficient au sein du BCC2, il ne se représente en 2nde session qu'aux épreuves des modules d'UE pour lesquels il a obtenu une note < 5/20.
- Si l'étudiant n'a pas obtenu une moyenne générale ≥ 10/20, il se représente en 2nde session aux épreuves, pour chaque UE non validée, des modules pour lesquels il n'a pas obtenu une note individuelle ≥ 10/20.

- **Validation du BCC 3**

Le BCC 3 est validé si le BCC 3.1 est validé et le BCC 3.2 est validé.

- *Validation du BCC 3.1*

- Si la moyenne du BCC 3.1 est supérieure à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux UE supérieures ou égales à 10/20 : chaque UE est validée et le BCC 3.1 est validé.
- Si la moyenne du BCC 3.1 est supérieure à 10/20, les UE pour lesquelles les notes sont inférieures à 10/20, sans note < 5/20 aux modules des UE N4.1 et N6.1 ou <10 aux modules de l'UE N11.1, sont obtenues par compensation et le BCC 3.1 peut ainsi être validé.
- Si la moyenne du BCC 3.1 est inférieure à 10/20, toutes les UE avec des notes inférieures à 10/20 doivent être passées en 2nde session.

Lorsque la validation du BCC3.1 n'est pas obtenue :

- Si l'étudiant a une moyenne générale ≥ 10/20 sur l'ensemble des UE affectées de leur coefficient au sein du BCC3.1, il ne se représente en 2nde session qu'aux épreuves des modules d'UE pour lesquels il a obtenu une note < à la note minimale requise.
- Si l'étudiant n'a pas obtenu une moyenne générale ≥ 10/20, il se représente en 2nde session aux épreuves, pour chaque UE non validée, des modules pour lesquels il n'a pas obtenu une note individuelle ≥ 10/20.

- *Validation du BCC 3.2*

- Si la moyenne du BCC 3.2 est supérieure à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux UE supérieures ou égales à 10/20 : chaque UE est validée et le BCC 3.2 est validé.
- Si la moyenne du BCC 3.2 est supérieure à 10/20, les UE pour lesquelles les notes sont inférieures à 10/20, sans note < 5/20 aux modules des UE N4.2 et N6.2 ou <10 aux modules de l'UE N11.2, sont obtenues par compensation et le BCC 3.2 peut ainsi être validé.
- Si la moyenne du BCC 3.2 est inférieure à 10/20, toutes les UE avec des notes inférieures à 10/20 doivent être passées en 2nde session.

Lorsque la validation du BCC3.2 n'est pas obtenue :

- Si l'étudiant a une moyenne générale ≥ 10/20 sur l'ensemble des UE affectées de leur coefficient au sein du BCC3.2, il ne se représente en 2nde session qu'aux épreuves des modules d'UE pour lesquels il a obtenu une note < à la note minimale requise.
- Si l'étudiant n'a pas obtenu une moyenne générale ≥ 10/20, il se représente en 2nde session aux épreuves, pour chaque UE non validée, des modules pour lesquels il n'a pas obtenu une note individuelle ≥ 10/20.

- **Passage en 2nde année de DEUST**

Les BCC 1 et 3.1 doivent être validés (correspondant à 60 ECTS) pour passer en 2nde année de DEUST.

Toutefois, si l'étudiant inscrit en 1ère année après la 2nde session a validé le BCC3.1 mais n'a pas validé le BCC 1, il sera autorisé à passer en 2nde année en conservant ces dettes.

L'(es)UE ou le(s) module(s) et/ou BCC1 devra (devront) alors être validée(s) selon les mêmes modalités (individuellement ou par compensation) avant la fin de la 2nde année.

- **Redoublement**

Un étudiant de DEUST2 peut faire une demande de redoublement uniquement dans le cas où le BCC3.2 est validé.

- **Validation des compétences**

Les compétences rattachées au BCC seront :

- **Acquises** si le BCC est validé avec une note ≥ 12/20
- **Partiellement acquises** si le BCC est validé avec une note ≥ 10/20 et < 12/20
- **Non acquis**es si le BCC est non validé et avec une note < 10/20

- **Validation du diplôme DEUST**

L'étudiant obtient son diplôme s'il valide tous les BCC et si il a obtenu son attestation de FGSU niveau 2.

Conformément à l'arrêté du 16 juillet 1984, il ne peut être pris que 3 inscriptions pédagogiques annuelles en vue du DEUST, ou sur autorisation du Président de l'Université, 1 ou 2 inscriptions annuelles supplémentaires peuvent être accordées après avis d'une commission pédagogique constituée à cet effet.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES COMPÉTENCES ET DES CONNAISSANCES

DEUST PRÉPARATEUR / TECHNICIEN EN PHARMACIE

7 VERSIONS

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2026_2027

adoptées par le Conseil d'UFR des Sciences pharmaceutiques du 22 juin 2026
et par le conseil du Collège Sciences de la santé le 09 juillet 2026

UFR DES SCIENCES PHARMACEUTIQUES
Collège Sciences de la Santé
146, rue Léo Saignat – 33076 BORDEAUX Cedex

BCC universitaires

Pour chaque parcours :

- Descriptif général de la formation
- Modalités de contrôle des compétences et des connaissances

BCC UNIVERSITAIRES

<table>
<tr><th>BCC 1</th><th>BCC 2</th><th colspan="2">BCC 3</th></tr>
<tr><td rowspan="2">Préparateur / technicien en pharmacie (niveau débutant)</td><td rowspan="2">Préparateur / technicien en pharmacie (niveau approfondi)</td><td colspan="2">Compétences transverses</td></tr>
<tr><td>BCC 3.1</td><td>BCC 3.2</td></tr>
<tr><td>Niveau débutant :
Gérer la demande de produits pharmaceutiques et accompagner la personne dans sa prise en charge
Travailler en équipe pluri professionnelle et traiter les informations liées aux activités pharmaceutiques
Gérer des flux pharmaceutiques</td><td>Niveau approfondi :
Gérer la demande de produits pharmaceutiques et accompagner la personne dans sa prise en charge
Travailler en équipe pluri professionnelle et traiter les informations liées aux activités pharmaceutiques
Gérer des flux pharmaceutiques</td><td colspan="2">Se situer en tant que professionnel de santé
Agir en responsabilité au sein d’une organisation professionnelle
Agir en matière de prévention</td></tr>
</table>

VERSION AQUITAINE (CFA HYGIE FORMATIONS)

DESCRIPTIF GÉNÉRAL DE LA FORMATION

Dénomination des UE	Type d' UE	Semestre	Crédits	CM	TD	TP	Total formation	Travail Perso.	Mission en entreprise	TOTAL
BCC 1 : Préparateur / technicien en pharmacie (niveau débutant)										
UE A1 : Sciences fondamentales	Ob.	S1 + S2	8	84	-	-	84	116	-	**200**
UE A2.1 : Anatomie – Physiopathologie	Ob.	S1 + S2	5	48	-	-	48	77	-	**125**
UE A3.1 : Sciences du médicament	Ob.	S1 + S2	6	52	8	-	60	90	-	**150**
UE A5 : Sciences végétales	Ob.	S1 + S2	2	18	-	-	18	32	-	**50**
UE A8.1 : Pharmacologie et thérapeutiques	Ob.	S2	2	12	12	-	24	26	-	**50**
UE A9.1 : Législation, gestion, qualité	Ob.	S1 + S2	5	36	12	-	48	77	-	**125**
BCC 2 : Préparateur / technicien en pharmacie (niveau approfondi)										
UE A2.2 : Anatomie - Physiopathologie	Ob.	S3	5	48	-	-	48	77	-	**125**
UE A3.2 : Sciences du médicament	Ob.	S4	2	18	-	-	18	32	-	**50**
UE A7 : Biochimie clinique et spécialisée	Ob.	S3 + S4	4	42	-	-	42	58	-	**100**
UE A8.2 : Pharmacologie et thérapeutiques	Ob.	S3 + S4	8	52	32	-	84	116	-	**200**
UE A9.2 : Législation, gestion, qualité	Ob.	S3 + S4	5	30	18	-	48	77	-	**125**
UE A10 : Autres produits dispensés à l'officine	Ob.	S4	2	24	-	-	24	26	-	**50**
BCC 3 : Compétences transverses										
UE A4.1 : Posture de professionnel de santé, communication, santé publique, anglais	Ob.	S1 + S2	4	44	4	-	48	52	-	**100**
UE A6.1 : Mise en situation professionnelle	Ob.	S1 + S2	8	9	36	45	90	110	-	**200**
UE A11.1 : Apprentissage	Ob.	S1 + S2	20	-	-	-	-	-	35 semaines en officine	-
UE A4.2 : Posture de professionnel de santé, communication, santé publique, anglais	Ob.	S3 + S4	4	48	-	-	48	52	-	**100**
UE A6.2 : Mise en situation professionnelle	Ob.	S3 + S4	10	40	32	36	108	142	-	**250**
UE A11.2 : Apprentissage	Ob.	S3 + S4	20	-	-	-		-	35 semaines en officine	-
Total DEUST			**120**	**576**	**174**	**90**	**840**	**1160**	**2450**	**2000**

L'ensemble des UE des 2 années correspond à 120 crédits ECTS répartis en 60 ECTS pour chaque année (dont 20 ECTS par an pour l'apprentissage)

MODALITÉS DU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Dénomination des UE	Coeff. dans UE	Coeff. dans DEUST	1ère session		2nde session		Note minimale requise	Compensation
			Modalités	Durée	Modalités	Durée		
BCC 1 : Préparateur / technicien en pharmacie (niveau débutant) 28 ECTS								
UE A1 : Sciences fondamentales								Compensables
Module 1 : Enseignements	1	3	Écrit	45 min	Écrit et/ou oral		5/20	
UE A2.1 : Anatomie – Physiopathologie								
Module 1 : Enseignements	1	2	Écrit	45 min	Écrit et/ou oral		5/20	
UE A3.1 : Sciences du médicament								
Module 1 : Initiation au cycle de vie du médicament / Galénique	0,5	2	Écrit	30 min	Écrit et/ou oral		5/20	
Module 2.1 : Pharmacocinétique / Pharmacologie fondamentale _ Enseignements	0,375		Écrit	45 min	Idem		5/20	
Module 2.2 : Pharmacocinétique / Pharmacologie fondamentale _ Travail personnel	0,125		Oral	-	Idem		5/20	
UE A5 : Sciences végétales								
Module 1 : Enseignements	1	1	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE A8.1 : Pharmacologie et thérapeutiques								
Module 1 : Enseignements	0,75	1	Écrit	45 min	Idem		5/20	
Module 2 : Travail personnel	0,25		Oral	-	Idem		5/20	
UE A9.1 : Législation, gestion, qualité								
Module 1 : Enseignements	1	2	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
BCC 2 : Préparateur / technicien en pharmacie (niveau approfondi) 26 ECTS								
UE A2.2 : Anatomie - Physiopathologie								Compensables
Module 1 : Enseignements	1	2	Écrit	45 min	Écrit et/ou oral		5/20	
UE A3.2 : Sciences du médicament								
Module 1 : Enseignements	1	1	Écrit	45 min	Écrit et/ou oral		5/20	
UE A7 : Biochimie clinique et spécialisée								
Module 1 : Enseignements	1	2	Écrit	45 min	Écrit et/ou oral		5/20	
UE A8.2 : Pharmacologie et thérapeutiques								
Module 1 : Enseignements	0,75	3	Écrit	1h15	Idem		5/20	
Module 2 : Travail personnel	0,25		Oral	-	Idem		5/20	
UE A9.2 : Législation, gestion, qualité								
Module 1 : Enseignements	1	2	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE A10 : Autres produits dispensés à l'officine								
Module 1 : Enseignements	1	1	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	

BCC 3 : Compétences transverses 66 ECTS								
BCC 3.1 : Compétences transverses 32 ECTS								
UE A4.1 : Posture de professionnel de santé, communication, santé publique, anglais								**Compensables**
Module 1 : Enseignements	1	2	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE A6.1 : Mise en situation professionnelle								
Module 1 : Enseignements	1	3	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE A11.1 : Apprentissage								
Module 1 : Evaluation	2	10	Évaluation par le maître d'apprentissage	-	Oral	30 min	10/20	
Module 2 : Rapport	1		Écrit (rapport)	-			10/20	
BCC 3.2 : Compétences transverses 34 ECTS								
UE A4.2 : Posture de professionnel de santé, communication, santé publique, anglais								**Compensables**
Module 1 : Enseignements	1	2	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE A6.2 : Mise en situation professionnelle								
Module 1 : Enseignements	1	4	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE A11.2 : Apprentissage								
Module 1 : Evaluation	2	10	Évaluation par le maître d'apprentissage	-	Oral	30 min	10/20	
Module 2 : Rapport	1		Écrit (rapport)	-			10/20	

Enseignement indépendant obligatoire

Modules de l'UE	ECTS	h CM	h TD	h TP	Total	Modalités 1ère session	Durée	Modalités 2ème session	Coeff. dans UE	Coeff.
Formation aux gestes et soins d'urgence (niveaux 2)										
FGSU	-	-	21	-	21	Contrôle continu	-	Pas de 2ème session	-	-

Remarque : les étudiants qui n'obtiennent pas l'Attestation de FGSU en première session doivent impérativement suivre à nouveau la formation avant leur diplomation.

Organisation des épreuves

Les épreuves validant le DEUST sont organisées soit sous forme de :

- Contrôle continu (QCM/QROC, réalisation de travaux, compte-rendu, présentation orale, …)
- Examens écrits
- Soutenances orales
- Rapports de synthèse de travaux

Les épreuves de 1ère et 2nde sessions se déroulent selon le calendrier de la formation.

Modalités de validation

La présence aux cours, TD et TP et en mission en entreprise est obligatoire. Les candidats qui ont manqué d'assiduité d'une ou de plusieurs UE ne peuvent prétendre valider leur UE à la 1ère session, sauf si l'enseignant responsable de l'enseignement concerné reconnaît le bien fondé du motif ou du document invoqué pour justifier l'absence.

Dans le cas des **UE A11.1 et A11.2**, pour chaque note inférieure à la note minimale requise, l'étudiant doit passer en 2nde session, quel que soit la moyenne générale obtenue.

Les BCC ne sont pas compensables entre eux, chaque BCC doit être validé individuellement.

- **Validation du BCC 1**
  - Si la moyenne du BCC 1 est supérieure à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux UE supérieures ou égales à 10/20 : chaque UE est validée et le BCC 1 est validé.
  - Si la moyenne du BCC 1 est supérieure à 10/20, les UE pour lesquelles les notes sont inférieures à 10/20, sans note à chaque module < 5/20, sont obtenues par compensation et le BCC 1 peut ainsi être validé.
  - Si la moyenne du BCC 1 est inférieure à 10/20, toutes les UE avec des notes inférieures à 10/20 doivent être passées en 2nde session.

Lorsque la validation du BCC1 n'est pas obtenue :

- Si l'étudiant a une moyenne générale ≥ 10/20 sur l'ensemble des UE affectées de leur coefficient au sein du BCC1, il ne se représente en 2nde session qu'aux épreuves des modules d'UE pour lesquels il a obtenu une note < 5/20.
- Si l'étudiant n'a pas obtenu une moyenne générale ≥ 10/20, il se représente en 2nde session aux épreuves, pour chaque UE non validée, des modules pour lesquels il n'a pas obtenu une note individuelle ≥ 10/20.

- **Validation du BCC 2**
  - Si la moyenne du BCC 2 est supérieure à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux UE supérieures ou égales à 10/20 : chaque UE est validée et le BCC 2 est validé.
  - Si la moyenne du BCC 2 est supérieure à 10/20, les UE pour lesquelles les notes sont inférieures à 10/20, sans note à chaque module < 5/20, sont obtenues par compensation et le BCC 2 peut ainsi être validé.
  - Si la moyenne du BCC 2 est inférieure à 10/20, toutes les UE avec des notes inférieures à 10/20 doivent être passées en 2nde session.

Lorsque la validation du BCC2 n'est pas obtenue :

- Si l'étudiant a une moyenne générale ≥ 10/20 sur l'ensemble des UE affectées de leur coefficient au sein du BCC2, il ne se représente en 2nde session qu'aux épreuves des modules d'UE pour lesquels il a obtenu une note < 5/20.
- Si l'étudiant n'a pas obtenu une moyenne générale ≥ 10/20, il se représente en 2nde session aux épreuves, pour chaque UE non validée, des modules pour lesquels il n'a pas obtenu une note individuelle ≥ 10/20.

- **Validation du BCC 3**

Le BCC 3 est validé si le BCC 3.1 est validé et le BCC 3.2 est validé.

- *Validation du BCC 3.1*

- Si la moyenne du BCC 3.1 est supérieure à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux UE supérieures ou égales à 10/20 : chaque UE est validée et le BCC 3.1 est validé.
- Si la moyenne du BCC 3.1 est supérieure à 10/20, les UE pour lesquelles les notes sont inférieures à 10/20, sans note < 5/20 aux modules des UE A4.1 et A6.1 ou <10 aux modules de l'UE A11.1, sont obtenues par compensation et le BCC 3.1 peut ainsi être validé.

- Si la moyenne du BCC 3.1 est inférieure à 10/20, toutes les UE avec des notes inférieures à 10/20 doivent être passées en 2nde session.

Lorsque la validation du BCC3.1 n'est pas obtenue :

- Si l'étudiant a une moyenne générale ≥ 10/20 sur l'ensemble des UE affectées de leur coefficient au sein du BCC3.1, il ne se représente en 2nde session qu'aux épreuves des modules d'UE pour lesquels il a obtenu une note < à la note minimale requise.
- Si l'étudiant n'a pas obtenu une moyenne générale ≥ 10/20, il se représente en 2nde session aux épreuves, pour chaque UE non validée, des modules pour lesquels il n'a pas obtenu une note individuelle ≥ 10/20.

- *Validation du BCC 3.2*

- Si la moyenne du BCC 3.2 est supérieure à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux UE supérieures ou égales à 10/20 : chaque UE est validée et le BCC 3.2 est validé.
- Si la moyenne du BCC 3.2 est supérieure à 10/20, les UE pour lesquelles les notes sont inférieures à 10/20, sans note < 5/20 aux modules des UE A4.2 et A6.2 ou <10 aux modules de l'UE A11.2, sont obtenues par compensation et le BCC 3.2 peut ainsi être validé.
- Si la moyenne du BCC 3.2 est inférieure à 10/20, toutes les UE avec des notes inférieures à 10/20 doivent être passées en 2nde session.

Lorsque la validation du BCC3.2 n'est pas obtenue :

- Si l'étudiant a une moyenne générale ≥ 10/20 sur l'ensemble des UE affectées de leur coefficient au sein du BCC3.2, il ne se représente en 2nde session qu'aux épreuves des modules d'UE pour lesquels il a obtenu une note < à la note minimale requise.
- Si l'étudiant n'a pas obtenu une moyenne générale ≥ 10/20, il se représente en 2nde session aux épreuves, pour chaque UE non validée, des modules pour lesquels il n'a pas obtenu une note individuelle ≥ 10/20.

- **Passage en 2nde année de DEUST**

Les BCC 1 et 3.1 doivent être validés (correspondant à 60 ECTS) pour passer en 2nde année de DEUST.

Toutefois, si l'étudiant inscrit en 1ère année après la 2nde session a validé le BCC3.1 mais n'a pas validé le BCC 1, il sera autorisé à passer en 2ème année en conservant ces dettes.

L'(es)UE ou le(s) module(s) et/ou BCC1 devra (devront) alors être validée(s) selon les mêmes modalités (individuellement ou par compensation) avant la fin de la 2nde année.

- **Validation des compétences**

Les compétences rattachées au BCC seront :

- **Acquises** si le BCC est validé avec une note ≥ 12/20
- **Partiellement acquises** si le BCC est validé avec une note ≥ 10/20 et < 12/20
- **Non acquis**es si le BCC est non validé et avec une note < 10/20

- **Validation du diplôme DEUST**

L'étudiant obtient son diplôme s'il valide tous les BCC et si il a obtenu son attestation de FGSU niveau 2.

Conformément à l'arrêté du 16 juillet 1984, il ne peut être pris que 3 inscriptions pédagogiques annuelles en vue du DEUST, ou sur autorisation du Président de l'Université, 1 ou 2 inscriptions annuelles supplémentaires peuvent être accordées après avis d'une commission pédagogique constituée à cet effet.

VERSION GUYANE (CFA ÉDUCATION NATIONALE DE GUYANE)

DESCRIPTIF GÉNÉRAL DE LA FORMATION

Dénomination des UE	Type d' UE	Semestre	Crédits	CM	TD	TP	Total formation	Travail Perso.	Mission en entreprise	TOTAL
BCC 1 : Préparateur / technicien en pharmacie (niveau débutant)										
UE C1 : Sciences fondamentales	Ob.	S1 + S2	9	94	-	-	94	131	-	**225**
UE C2.1 : Anatomie – Physiopathologie	Ob.	S1 + S2	6	60	-	-	60	90	-	**150**
UE C3.1 : Sciences du médicament	Ob.	S1 + S2	6	50	10	-	60	90	-	**150**
UE C4 : Sciences végétales	Ob.	S1 + S2	2	20	-	-	20	30	-	**50**
UE C5.1 : Législation, gestion, qualité	Ob.	S2	3	26	12	-	38	37	-	**75**
UE C8.1 : Pharmacologie thérapeutique	Ob.	S2	2	12	12	-	24	26	-	**50**
BCC 2 : Préparateur / technicien en pharmacie (niveau approfondi)										
UE C2.2 : Anatomie - Physiopathologie	Ob.	S3 + S4	5	50	-	-	50	75	-	125
UE C3.2 : Sciences du médicament	Ob.	S4	2	20	-	-	20	30	-	50
UE C5.2 : Législation, gestion, qualité	Ob.	S3	1	10	-	-	10	15	-	25
UE C8.2 : Pharmacologie thérapeutique	Ob.	S3 + S4	8	52	32	-	84	116	-	200
UE C9 : Biochimie clinique et spécialisée	Ob.	S3 + S4	4	50	-	-	50	50	-	100
UE C10 : Conseil à l'officine	Ob.	S4	5	36	20	-	56	69	-	125
BCC 3 : Compétences transverses										
UE C6.1 : Pratique professionnelle au quotidien	Ob.	S1 + S2	8	28	36	20	84	116	-	**200**
UE C7.1 : Communication professionnelle, prise en charge du patient et santé publique	Ob.	S1 + S2	4	40	-	-	40	60	-	**100**
UE C11.1 : Apprentissage	Ob.	S1 + S2	20	-	-	-	-	-	34 à 36 semaines en officine	-
UE C6.2 : Pratique professionnelle au quotidien	Ob.	S3 + S4	10	10	40	50	100	150	-	250
UE C7.2 : Communication professionnelle, prise en charge du patient et santé publique	Ob.	S3 + S4	5	50	-	-	50	75	-	125
UE C11.2 : Apprentissage	Ob.	S3 + S4	20	-	-	-	-	-	34 à 36 semaines en officine	-
Total DEUST			**120**	**608**	**162**	**70**	**840**	**1160**	**2380 à 2520**	**2000**

L'ensemble des UE des 2 années correspond à 120 crédits ECTS répartis en 60 ECTS pour chaque année (dont 20 ECTS par an pour l'apprentissage)

MODALITÉS DU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Dénomination des UE	Coeff. dans UE	Coeff. dans DEUST	1ère session		2nde session		Note minimale requise	Compensation
			Modalités	Durée	Modalités	Durée		
BCC 1 : Préparateur / technicien en pharmacie (niveau débutant) 28 ECTS								
UE C1 : Sciences fondamentales								Compensables
Module 1 : Enseignements	1	3	Écrit	45 min	Écrit et/ou oral		5/20	
UE C2.1 : Anatomie – Physiopathologie								
Module 1 : Enseignements	1	2	Écrit	45 min	Écrit et/ou oral		5/20	
UE C3.1 : Sciences du médicament								
Module 1 : Enseignements	0,75	2	Écrit	45 min	Écrit et/ou oral		5/20	
Module 2 : Contrôle continu	0,25		Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE C4 : Sciences végétales								
Module 1 : Enseignements	1	1	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE C8.1 : Pharmacologie thérapeutique								
Module 1 : Enseignements	0,75	1	Écrit	45 min	Écrit et/ou oral		5/20	
Module 2 : Contrôle continu	0,25		Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE C5.1 : Législation, gestion, qualité								
Module 1 : Enseignements	1	1	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
BCC 2 : Préparateur / technicien en pharmacie (niveau approfondi) 25 ECTS								
UE C2.2 : Anatomie - Physiopathologie								Compensables
Module 1 : Enseignements	1	2	Écrit	45 min	Écrit et/ou oral		5/20	
UE C3.2 : Sciences du médicament								
Module 1 : Enseignements	1	1	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE C9 : Biochimie clinique et spécialisée								
Module 1 : Enseignements	1	1	Écrit	45 min	Écrit et/ou oral		5/20	
UE C8.2 : Pharmacologie thérapeutique								
Module 1 : Enseignements	0,75	3	Écrit	45 min	Écrit et/ou oral		5/20	
Module 2 : Contrôle continu	0,25		Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE C5.2 : Législation, gestion, qualité								
Module 1 : Enseignements	1	2	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE C10 : Conseil à l'officine								
Module 1 : Enseignements	1	2	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	

BCC 3 : Compétences transverses 67 ECTS								
BCC 3.1 : Compétences transverses 32 ECTS								
UE C6.1 : Pratique professionnelle au quotidien								Compensables
Module 1 : Enseignements	1	3	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE C7.1 : Communication professionnelle, prise en charge du patient et santé publique								
Module 1 : Enseignements	1	2	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE C11.1 : Apprentissage								
Module 1 : Evaluation	2	10	Évaluation par le maître d'apprentissage	-	Oral	30 min	10/20	
Module 2 : Rapport	1		Écrit (rapport)	-			10/20	
BCC 3.2 : Compétences transverses 35 ECTS								
UE C6.2 : Pratique professionnelle au quotidien								Compensables
Module 1 : Enseignements	1	4	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE C7.2 : Communication professionnelle, prise en charge du patient et santé publique								
Module 1 : Enseignements	1	2	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE C11.2 : Apprentissage								
Module 1 : Evaluation	2	10	Évaluation par le maître d'apprentissage	-	Oral	30 min	10/20	
Module 2 : Rapport	1		Écrit (rapport)	-			10/20	

Enseignement indépendant obligatoire

Modules de l'UE	ECTS	h CM	h TD	h TP	Total	Modalités 1ère session	Durée	Modalités 2ème session	Coeff. dans UE	Coeff.
Formation aux gestes et soins d'urgence (niveaux 2)										
FGSU	-	-	21	-	21	Contrôle continu	-	Pas de 2ème session	-	-

Remarque : les étudiants qui n'obtiennent pas l'Attestation de FGSU en première session doivent impérativement suivre à nouveau la formation avant leur diplomation.

Organisation des épreuves

Les épreuves validant le DEUST sont organisées soit sous forme de :

- Contrôle continu (QCM/QROC, réalisation de travaux, compte-rendu, présentation orale, …)
- Examens écrits
- Soutenances orales
- Rapports de synthèse de travaux

Les épreuves de 1ère et 2nde sessions se déroulent selon le calendrier de la formation.

Modalités de validation

La présence aux cours, TD et TP et en mission en entreprise est obligatoire. Les candidats qui ont manqué d'assiduité d'une ou de plusieurs UE ne peuvent prétendre valider leur UE à la 1ère session, sauf si l'enseignant responsable de l'enseignement concerné reconnaît le bien fondé du motif ou du document invoqué pour justifier l'absence.

Dans le cas des **UE C11.1 et C11.2**, pour chaque note inférieure à la note minimale requise, l'étudiant doit passer en 2nde session, quel que soit la moyenne générale obtenue.

Les BCC ne sont pas compensables entre eux, chaque BCC doit être validé individuellement.

- **Validation du BCC 1**
  - Si la moyenne du BCC 1 est supérieure à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux UE supérieures ou égales à 10/20 : chaque UE est validée et le BCC 1 est validé.
  - Si la moyenne du BCC 1 est supérieure à 10/20, les UE pour lesquelles les notes sont inférieures à 10/20, sans note à chaque module < 5/20, sont obtenues par compensation et le BCC 1 peut ainsi être validé.
  - Si la moyenne du BCC 1 est inférieure à 10/20, toutes les UE avec des notes inférieures à 10/20 doivent être passées en 2nde session.

Lorsque la validation du BCC1 n'est pas obtenue :

- Si l'étudiant a une moyenne générale ≥ 10/20 sur l'ensemble des UE affectées de leur coefficient au sein du BCC1, il ne se représente en 2nde session qu'aux épreuves des modules d'UE pour lesquels il a obtenu une note < 5/20.
- Si l'étudiant n'a pas obtenu une moyenne générale ≥ 10/20, il se représente en 2nde session aux épreuves, pour chaque UE non validée, des modules pour lesquels il n'a pas obtenu une note individuelle ≥ 10/20.

- **Validation du BCC 2**
  - Si la moyenne du BCC 2 est supérieure à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux UE supérieures ou égales à 10/20 : chaque UE est validée et le BCC 2 est validé.
  - Si la moyenne du BCC 2 est supérieure à 10/20, les UE pour lesquelles les notes sont inférieures à 10/20, sans note à chaque module < 5/20, sont obtenues par compensation et le BCC 2 peut ainsi être validé.
  - Si la moyenne du BCC 2 est inférieure à 10/20, toutes les UE avec des notes inférieures à 10/20 doivent être passées en 2nde session.

Lorsque la validation du BCC2 n'est pas obtenue :

- Si l'étudiant a une moyenne générale ≥ 10/20 sur l'ensemble des UE affectées de leur coefficient au sein du BCC2, il ne se représente en 2nde session qu'aux épreuves des modules d'UE pour lesquels il a obtenu une note < 5/20.
- Si l'étudiant n'a pas obtenu une moyenne générale ≥ 10/20, il se représente en 2nde session aux épreuves, pour chaque UE non validée, des modules pour lesquels il n'a pas obtenu une note individuelle ≥ 10/20.

- **Validation du BCC 3**

Le BCC 3 est validé si le BCC 3.1 est validé et le BCC 3.2 est validé.

- *Validation du BCC 3.1*

- Si la moyenne du BCC 3.1 est supérieure à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux UE supérieures ou égales à 10/20 : chaque UE est validée et le BCC 3.1 est validé.
- Si la moyenne du BCC 3.1 est supérieure à 10/20, les UE pour lesquelles les notes sont inférieures à 10/20, sans note < 5/20 aux modules des UE C6.1 et C7.1 ou <10 aux modules de l'UE C11.1, sont obtenues par compensation et le BCC 3.1 peut ainsi être validé.

- Si la moyenne du BCC 3.1 est inférieure à 10/20, toutes les UE avec des notes inférieures à 10/20 doivent être passées en 2nde session.

Lorsque la validation du BCC3.1 n'est pas obtenue :

- Si l'étudiant a une moyenne générale ≥ 10/20 sur l'ensemble des UE affectées de leur coefficient au sein du BCC3.1, il ne se représente en 2nde session qu'aux épreuves des modules d'UE pour lesquels il a obtenu une note < à la note minimale requise.
- Si l'étudiant n'a pas obtenu une moyenne générale ≥ 10/20, il se représente en 2nde session aux épreuves, pour chaque UE non validée, des modules pour lesquels il n'a pas obtenu une note individuelle ≥ 10/20.

- *Validation du BCC 3.2*

- Si la moyenne du BCC 3.2 est supérieure à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux UE supérieures ou égales à 10/20 : chaque UE est validée et le BCC 3.2 est validé.
- Si la moyenne du BCC 3.2 est supérieure à 10/20, les UE pour lesquelles les notes sont inférieures à 10/20, sans note < 5/20 aux modules des UE C6.2 et C7.2 ou <10 aux modules de l'UE C11.2, sont obtenues par compensation et le BCC 3.2 peut ainsi être validé.
- Si la moyenne du BCC 3.2 est inférieure à 10/20, toutes les UE avec des notes inférieures à 10/20 doivent être passées en 2nde session.

Lorsque la validation du BCC3.2 n'est pas obtenue :

- Si l'étudiant a une moyenne générale ≥ 10/20 sur l'ensemble des UE affectées de leur coefficient au sein du BCC3.2, il ne se représente en 2nde session qu'aux épreuves des modules d'UE pour lesquels il a obtenu une note < à la note minimale requise.
- Si l'étudiant n'a pas obtenu une moyenne générale ≥ 10/20, il se représente en 2nde session aux épreuves, pour chaque UE non validée, des modules pour lesquels il n'a pas obtenu une note individuelle ≥ 10/20.

- **Passage en 2nde année de DEUST**

Les BCC 1 et 3.1 doivent être validés (correspondant à 60 ECTS) pour passer en 2nde année de DEUST.

Toutefois, si l'étudiant inscrit en 1ère année après la 2nd session a validé le BCC3.1 mais n'a pas validé le BCC 1, il sera autorisé à passer en 2ème année en conservant ces dettes.

L'(es)UE ou le(s) module(s) et/ou BCC1 devra (devront) alors être validée(s) selon les mêmes modalités (individuellement ou par compensation) avant la fin de la 2ème année.

- **Validation des compétences**

Les compétences rattachées au BCC seront :

- **Acquises** si le BCC est validé avec une note ≥ 12/20
- **Partiellement acquises** si le BCC est validé avec une note ≥ 10/20 et < 12/20
- **Non acquises** si le BCC est non validé et avec une note < 10/20

- **Validation du diplôme DEUST**

L'étudiant obtient son diplôme s'il valide tous les BCC et si il a obtenu son attestation de FGSU niveau 2.

Conformément à l'arrêté du 16 juillet 1984, il ne peut être pris que 3 inscriptions pédagogiques annuelles en vue du DEUST, ou sur autorisation du Président de l'Université, 1 ou 2 inscriptions annuelles supplémentaires peuvent être accordées après avis d'une commission pédagogique constituée à cet effet.

VERSION GUADELOUPE (CFAPAG CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS POLYVALENT DE L'ACADEMIE DE GUADELOUPE)

DESCRIPTIF GÉNÉRAL DE LA FORMATION

Dénomination des UE	Type d' UE	Semestre	Crédits	CM	TD	TP	Total formation	Travail Perso.	Mission en entreprise	TOTAL
BCC 1 : Préparateur / technicien en pharmacie (niveau débutant)										
UE G1 : Sciences fondamentales *Chimie, biochimie générale, microbiologie, immunologie*	Ob.	S1 + S2	13	138	-	-	138	187	-	**325**
UE G2.1 : Anatomie – Physiologie - Physiopathologie	Ob.	S1 + S2	5	46	-	-	46	79	-	**125**
UE G3.1 : Sciences du médicament *Pharmacocinétique, galénique*	Ob.	S1 + S2	4	38	-	-	38	62	-	**100**
UE G7.1 : Pharmacologie thérapeutique	Ob.	S2	5	44	10	-	54	71	-	**125**
UE G8.1 : Législation, gestion, qualité	Ob.	S2	2	24	-	-	24	26	-	**50**
BCC 2 : Préparateur / technicien en pharmacie (niveau approfondi)										
UE G2.2 : Anatomie - Physiologie	Ob.	S3 + S4	6	60	-	-	60	90	-	150
UE G3.2 : Sciences du médicament *Toxicologie*	Ob.	S4	1	18	-	-	18	7	-	25
UE G5 : Sciences végétales *Botanique et plantes locales* Pharmacognosie	Ob.	S3 + S4	3	25	-	5	30	45	-	75
UE G7.2 : Pharmacologie thérapeutique	Ob.	S3 + S4	7	62	10	-	72	103	-	175
UE G8.2 : Législation, gestion, qualité	Ob.	S3 + S4	2	22	-	-	22	28	-	50
UE G9 : Conseil à l'officine *Homéopathie, phytothérapie, aromathérapie, dermocosmétique, produits vétérinaire, nutrition*	Ob.	S3 + S4	5	56	-	-	56	69	-	125
BCC 3 : Compétences transverses										
UE G4.1 : Communication, prise en charge du patient, anglais	Ob.	S1 + S2	3	36	-	-	36	39	-	**75**
UE G6.1 : Mise en situation professionnelle *Analyse pharmaceutique, TP, reconnaissance, DM*	Ob.	S1 + S2	8	34	10	40	84	116	-	**200**
UE G10.1 : Apprentissage	Ob.	S1 + S2	20	-	-	-	-	-	34 à 36 semaines en officine	**-**
UE G4.2 : Communication, prise en charge du patient, anglais, santé publique	Ob.	S3 + S4	6	60	-	-	60	90	-	150

UE G6.2 : Mise en situation professionnelle *Analyse pharmaceutique, TP préparation, conditionnement, suivi biologique*	Ob.	S3 + S4	10	22	36	44	102	148	-	250
UE G10.2 : Apprentissage	Ob.	S3 + S4	20	-	-	-		-	34 à 36 semaines en officine	-
Total DEUST			**120**	**677**	**64**	**99**	**840**	**1160**	**2380 à 2520**	**2000**

L'ensemble des UE des 2 années correspond à 120 crédits ECTS répartis en 60 ECTS pour chaque année (dont 20 ECTS par an pour l'apprentissage)

MODALITÉS DU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Dénomination des UE	Coeff. dans UE	Coeff. dans DEUST	1ère session		2nde session		Note minimale requise	Compensation
			Modalités	Durée	Modalités	Durée		
BCC 1 : Préparateur / technicien en pharmacie (niveau débutant) 29 ECTS								
UE G1 : Sciences fondamentales								Compensables
Module 1 : Enseignements	1	4	Écrit	75 min	Écrit et/ou oral		5/20	
UE G2.1 : Anatomie – Physiopathologie								
Module 1 : Enseignements	1	2	Écrit	45 min	Écrit et/ou oral		5/20	
UE G3.1 : Sciences du médicament								
Module 1 : Galénique	0,75	2	Écrit	30 min	Écrit et/ou oral		5/20	
Module 2 : Pharmacocinétique	0,25		Écrit	30 min	Écrit et/ou oral		5/20	
UE G7.1 : Pharmacologie thérapeutique								
Module 1 : Enseignements	1	2	Écrit	45 min	Écrit et/ou oral		5/20	
UE G8.1 : Législation, gestion, qualité								
Module 1 : Enseignements	1	1	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
BCC 2 : Préparateur / technicien en pharmacie (niveau approfondi) 24 ECTS								
UE G2.2 : Anatomie - Physiopathologie								Compensables
Module 1 : Enseignements	1	2	Écrit	45 min	Écrit et/ou oral		5/20	
UE G3.2 : Sciences du médicament								
Module 1 : Enseignements	1	1	Écrit	30 min	Écrit et/ou oral		5/20	
UE G5 : Sciences végétales								
Module 1 : Enseignements	1	1	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE G7.2 : Pharmacologie thérapeutique								
Module 1 : Enseignements	1	3	Écrit	45 min	Écrit et/ou oral		5/20	
UE G8.2 : Législation, gestion, qualité								
Module 1 : Enseignements	1	1	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE G9 : Conseil à l'officine								
Module 1 : Enseignements	1	2	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	

BCC 3 : Compétences transverses 67 ECTS								
BCC 3.1 : Compétences transverses 31 ECTS								
UE G4.1 : Communication, prise en charge du patient, anglais								Compensables
Module 1 : Enseignements	1	1	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE G6.1 : Mise en situation professionnelle								
Module 1 : Enseignements	1	3	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE G10.1 : Apprentissage								
Module 1 : Evaluation	2	10	Évaluation par le maître d'apprentissage	-	Oral	30 min	10/20	
Module 2 : Projet tutoré	1		Écrit (rapport)	-			10/20	
BCC 3.2 : Compétences transverses 36 ECTS								
UE G4.2 : Communication, prise en charge du patient, anglais, santé publique								Compensables
Module 1 : Enseignements	1	2	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE G6.2 : Mise en situation professionnelle								
Module 1 : Enseignements	1	4	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE G10.2 : Apprentissage								
Module 1 : Evaluation	2	10	Évaluation par le maître d'apprentissage	-	Oral	30 min	10/20	
Module 2 : Projet tutoré	1		Écrit et/ou oral	30 min			10/20	

Enseignement indépendant obligatoire

Modules de l'UE	ECTS	h CM	h TD	h TP	Total	Modalités 1ère session	Durée	Modalités 2ème session	Coeff. dans UE	Coeff.
Formation aux gestes et soins d'urgence (niveaux 2)										
FGSU	-	-	21	-	21	Contrôle continu	-	Pas de 2ème session	-	-

Remarque : les étudiants qui n'obtiennent pas l'Attestation de FGSU en première session doivent impérativement suivre à nouveau la formation avant leur diplomation.

Organisation des épreuves

Les épreuves validant le DEUST sont organisées soit sous forme de :

- Contrôle continu (QCM/QROC, réalisation de travaux, compte-rendu, présentation orale, …)
- Examens écrits
- Soutenances orales
- Rapports de synthèse de travaux

Les épreuves de 1ère et 2nde sessions se déroulent selon le calendrier de la formation.

Modalités de validation

La présence aux cours, TD et TP et en mission en entreprise est obligatoire. Les candidats qui ont manqué d'assiduité d'une ou de plusieurs UE ne peuvent prétendre valider leur UE à la 1ère session, sauf si l'enseignant responsable de l'enseignement concerné reconnaît le bien fondé du motif ou du document invoqué pour justifier l'absence.

Dans le cas des **UE G10.1 et G10.2**, pour chaque note inférieure à la note minimale requise, l'étudiant doit passer en 2nde session, quel que soit la moyenne générale obtenue.

Les BCC ne sont pas compensables entre eux, chaque BCC doit être validé individuellement.

- **Validation du BCC 1**
  - Si la moyenne du BCC 1 est supérieure à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux UE supérieures ou égales à 10/20 : chaque UE est validée et le BCC 1 est validé.
  - Si la moyenne du BCC 1 est supérieure à 10/20, les UE pour lesquelles les notes sont inférieures à 10/20, sans note à chaque module < 5/20, sont obtenues par compensation et le BCC 1 peut ainsi être validé.
  - Si la moyenne du BCC 1 est inférieure à 10/20, toutes les UE avec des notes inférieures à 10/20 doivent être passées en 2nde session.

Lorsque la validation du BCC1 n'est pas obtenue :

- Si l'étudiant a une moyenne générale ≥ 10/20 sur l'ensemble des UE affectées de leur coefficient au sein du BCC1, il ne se représente en 2nde session qu'aux épreuves des modules d'UE pour lesquels il a obtenu une note < 5/20.
- Si l'étudiant n'a pas obtenu une moyenne générale ≥ 10/20, il se représente en 2nde session aux épreuves, pour chaque UE non validée, des modules pour lesquels il n'a pas obtenu une note individuelle ≥ 10/20.

- **Validation du BCC 2**
  - Si la moyenne du BCC 2 est supérieure à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux UE supérieures ou égales à 10/20 : chaque UE est validée et le BCC 2 est validé.
  - Si la moyenne du BCC 2 est supérieure à 10/20, les UE pour lesquelles les notes sont inférieures à 10/20, sans note à chaque module < 5/20, sont obtenues par compensation et le BCC 2 peut ainsi être validé.
  - Si la moyenne du BCC 2 est inférieure à 10/20, toutes les UE avec des notes inférieures à 10/20 doivent être passées en 2nde session.

Lorsque la validation du BCC2 n'est pas obtenue :

- Si l'étudiant a une moyenne générale ≥ 10/20 sur l'ensemble des UE affectées de leur coefficient au sein du BCC2, il ne se représente en 2nde session qu'aux épreuves des modules d'UE pour lesquels il a obtenu une note < 5/20.
- Si l'étudiant n'a pas obtenu une moyenne générale ≥ 10/20, il se représente en 2nde session aux épreuves, pour chaque UE non validée, des modules pour lesquels il n'a pas obtenu une note individuelle ≥ 10/20.

- **Validation du BCC 3**

Le BCC 3 est validé si le BCC 3.1 est validé et le BCC 3.2 est validé.

- *Validation du BCC 3.1*

- Si la moyenne du BCC 3.1 est supérieure à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux UE supérieures ou égales à 10/20 : chaque UE est validée et le BCC 3.1 est validé.
- Si la moyenne du BCC 3.1 est supérieure à 10/20, les UE pour lesquelles les notes sont inférieures à 10/20, sans note < 5/20 aux modules des UE G4.1 et G6.1 ou <10 aux modules de l'UE 10.1, sont obtenues par compensation et le BCC 3.1 peut ainsi être validé.

- Si la moyenne du BCC 3.1 est inférieure à 10/20, toutes les UE avec des notes inférieures à 10/20 doivent être passées en 2nde session.

Lorsque la validation du BCC3.1 n'est pas obtenue :

- Si l'étudiant a une moyenne générale ≥ 10/20 sur l'ensemble des UE affectées de leur coefficient au sein du BCC3.1, il ne se représente en 2nde session qu'aux épreuves des modules d'UE pour lesquels il a obtenu une note < à la note minimale requise.
- Si l'étudiant n'a pas obtenu une moyenne générale ≥ 10/20, il se représente en 2nde session aux épreuves, pour chaque UE non validée, des modules pour lesquels il n'a pas obtenu une note individuelle ≥ 10/20.

- *Validation du BCC 3.2*

- Si la moyenne du BCC 3.2 est supérieure à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux UE supérieures ou égales à 10/20 : chaque UE est validée et le BCC 3.2 est validé.
- Si la moyenne du BCC 3.2 est supérieure à 10/20, les UE pour lesquelles les notes sont inférieures à 10/20, sans note < 5/20 aux modules des UE G4.2 et G6.2 ou <10 aux modules de l'UE 10.2, sont obtenues par compensation et le BCC 3.2 peut ainsi être validé.
- Si la moyenne du BCC 3.2 est inférieure à 10/20, toutes les UE avec des notes inférieures à 10/20 doivent être passées en 2nde session.

Lorsque la validation du BCC3.2 n'est pas obtenue :

- Si l'étudiant a une moyenne générale ≥ 10/20 sur l'ensemble des UE affectées de leur coefficient au sein du BCC3.2, il ne se représente en 2nde session qu'aux épreuves des modules d'UE pour lesquels il a obtenu une note < à la note minimale requise.
- Si l'étudiant n'a pas obtenu une moyenne générale ≥ 10/20, il se représente en 2nde session aux épreuves, pour chaque UE non validée, des modules pour lesquels il n'a pas obtenu une note individuelle ≥ 10/20.

- **Passage en 2nde année de DEUST**

Les BCC 1 et 3.1 doivent être validés (correspondant à 60 ECTS) pour passer en 2nde année de DEUST.

Toutefois, si l'étudiant inscrit en 1ère année après la 2nde session a validé le BCC3.1 mais n'a pas validé le BCC 1, il sera autorisé à passer en 2nde année en conservant ces dettes.

L'(es)UE ou le(s) module(s) et/ou BCC1 devra (devront) alors être validée(s) selon les mêmes modalités (individuellement ou par compensation) avant la fin de la 2nde année.

- **Validation des compétences**

Les compétences rattachées au BCC seront :

- **Acquises** si le BCC est validé avec une note ≥ 12/20
- **Partiellement acquises** si le BCC est validé avec une note ≥ 10/20 et < 12/20
- **Non acquis**es si le BCC est non validé et avec une note < 10/20

- **Validation du diplôme DEUST**

L'étudiant obtient son diplôme s'il valide tous les BCC et si il a obtenu son attestation de FGSU niveau 2.

Conformément à l'arrêté du 16 juillet 1984, il ne peut être pris que 3 inscriptions pédagogiques annuelles en vue du DEUST, ou sur autorisation du Président de l'Université, 1 ou 2 inscriptions annuelles supplémentaires peuvent être accordées après avis d'une commission pédagogique constituée à cet effet.

VERSION MARTINIQUE (CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT)

DESCRIPTIF GÉNÉRAL DE LA FORMATION

Dénomination des UE	Type d' UE	Semestre	Crédits	CM	TD	TP	Total formation	Travail Perso.	Mission en entreprise	TOTAL
BCC 1 : Préparateur / technicien en pharmacie (niveau débutant)										
UE M1.1 : Sciences fondamentales	Ob.	S1 + S2	8	36	42	-	78	122	-	**200**
UE M2.1 : Sciences du médicament	Ob.	S1 + S2	4	30	10	-	40	60	-	**100**
UE M3.1 : Physiopathologie et pharmacologie thérapeutique	Ob.	S1 + S2	11	114	6	-	120	155	-	**275**
UE M6.1 : Législation et gestion d'officine	Ob.	S1 + S2	5	34	18	-	52	73	-	**125**
UE M7.1 : Autres produits dispensés à l'officine	Ob.	S1 + S2	3	26	6	-	32	43	-	**75**
BCC 2 : Préparateur / technicien en pharmacie (niveau approfondi)										
UE M1.2 : Sciences fondamentales	Ob.	S3	2	10	10	-	20	30	-	**50**
UE M2.2 : Sciences du médicament	Ob.	S3	1	18	-	-	18	7	-	**25**
UE M3.2 : Physiopathologie et pharmacologie thérapeutique	Ob.	S3 + S4	12	124	6	-	130	170	-	**300**
UE M4 : Infectiologie thérapeutique	Ob.	S4	8	70	10	-	80	120	-	**200**
UE M5 : Sciences végétales	Ob.	S4	2	20	-	-	20	30	-	**50**
UE M6.2 : Législation et gestion d'officine	Ob.	S3 + S4	5	34	18	-	52	73	-	**125**
UE M7.2 : Autres produits dispensés à l'officine	Ob.	S4	1	10	-	-	10	15	-	**25**
BCC 3 : Compétences transverses										
UE M8.1 : Posture de professionnel de santé	Ob.	S1 + S2	3	24	14	-	38	37	-	**75**
UE M9.1 : Mise en situation professionnelle	Ob.	S1 + S2	6	20	24	16	60	90	-	**150**
UE M10.1 : Apprentissage	Ob.	S1 + S2	20	-	-	-	-	-	34 à 36 semaines en officine	**-**
UE M8.2 : Posture de professionnel de santé	Ob.	S3 + S4	4	16	24	-	40	60	-	**100**
UE M9.2 : Mise en situation professionnelle	Ob.	S3 + S4	5	14	-	36	50	75	-	**125**
UE M10.2 : Apprentissage	Ob.	S3 + S4	20	-	-	-		-	34 à 36 semaines en officine	**-**
Total DEUST			**120**	**600**	**188**	**52**	**840**	**1160**	**2380 à 2520**	**2000**

L'ensemble des UE des 2 années correspond à 120 crédits ECTS répartis en 60 ECTS pour chaque année (dont 20 ECTS par an pour l'apprentissage)

MODALITÉS DU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Dénomination des UE	Coeff. dans UE	Coeff. dans DEUST	1ère session		2nde session		Note minimale requise	Compensation
			Modalités	Durée	Modalités	Durée		
BCC 1 : Préparateur / technicien en pharmacie (niveau débutant) 31 ECTS								
UE M1.1 : Sciences fondamentales								Compensables
Module 1 : Enseignements	0,75	3	Écrit	1h15	Écrit et/ou oral		5/20	
Module 2 : Contrôle continu	0,25		Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE M2.1 : Sciences du médicament								
Module 1 : Enseignements	0,75	2	Écrit	45 min	Écrit et/ou oral		5/20	
Module 2 : Contrôle continu	0,25		Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE M3.1 : Physiopathologie et pharmacologie thérapeutique								
Module 1 : Enseignements	0,75	4	Écrit	60 min	Écrit et/ou oral		5/20	
Module 2 : Contrôle Continu	0,25		Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE M6.1 : Législation et gestion d'officine								
Module 1	1	2	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE M7.1 : Autres produits dispensés à l'officine								
Module 1	1	1	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
BCC 2 : Préparateur / technicien en pharmacie (niveau approfondi) 31 ECTS								
UE M1.2 : Sciences fondamentales								Compensables
Module 1 : Biochimie clinique et spécialisée	1	1	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE M2.2 : Sciences du médicament								
Module 1 : Toxicologie	1	1	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE M3.2 : Physiopathologie et pharmacologie thérapeutique								
Module 1 : Enseignements	3	4	Écrit	60 min	Écrit et/ou oral		5/20	
Module 2 : Contrôle continu	1		Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE M4 : Infectiologie thérapeutique								
Module 1 : Enseignements	0,75	3	Écrit	60 min	Écrit et/ou oral		5/20	
Module 2 : Contrôle continu	0,25		Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE M5 : Sciences végétales								
Module 1	1	1	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE M6.2 : Législation et gestion d'officine								
Module 1	1	2	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE M7.2 : Autres produits dispensés à l'officine								
Module 1	1	1	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	

BCC 3 : Compétences transverses 58 ECTS								
BCC 3.1 : Compétences transverses 29 ECTS								
UE M8.1 : Posture professionnelle de santé								Compensables
Module 1	1	1	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE M9.1 : Mise en situation professionnelle								
Module 1	1	2	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE M10.1 : Apprentissage								
Module 1 : Evaluation	2	10	Évaluation par le maître d'apprentissage	-	Oral	30 min	10/20	
Module 2 : Projet	1		Écrit (rapport) et / ou oral	-			10/20	
BCC 3.2 : Compétences transverses 29 ECTS								
UE M8.2 : Posture professionnelle de santé								Compensables
Module 1	1	2	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE M9.2 : Mise en situation professionnelle								
Module 1	1	2	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE M10.2 : Apprentissage								
Module 1 : Evaluation	2	10	Évaluation par le maître d'apprentissage	-	Oral	30 min	10/20	
Module 2 : Projet	1		Écrit (rapport) et / ou oral	-			10/20	

Enseignement indépendant obligatoire

Modules de l'UE	ECTS	h CM	h TD	h TP	Total	Modalités 1ère session	Durée	Modalités 2ème session	Coeff. dans UE	Coeff.
Formation aux gestes et soins d'urgence (niveaux 2)										
FGSU	-	-	21	-	21	Contrôle continu	-	Pas de 2ème session	-	-

Remarque : les étudiants qui n'obtiennent pas l'Attestation de FGSU en première session doivent impérativement suivre à nouveau la formation avant leur diplomation.

Organisation des épreuves

Les épreuves validant le DEUST sont organisées soit sous forme de :

- Contrôle continu (QCM/QROC, réalisation de travaux, compte-rendu, présentation orale, …)
- Examens écrits
- Soutenances orales
- Rapports de synthèse de travaux

Les épreuves de 1ère et 2nde sessions se déroulent selon le calendrier de la formation.

Modalités de validation

La présence aux cours, TD et TP et en mission en entreprise est obligatoire. Les candidats qui ont manqué d'assiduité d'une ou de plusieurs UE ne peuvent prétendre valider leur UE à la 1ère session, sauf si l'enseignant responsable de l'enseignement concerné reconnaît le bien fondé du motif ou du document invoqué pour justifier l'absence.

Dans le cas des **UE M10.1 et M10.2**, pour chaque note inférieure à la note minimale requise, l'étudiant doit passer en 2nde session, quel que soit la moyenne générale obtenue.

Les BCC ne sont pas compensables entre eux, chaque BCC doit être validé individuellement.

- **Validation du BCC 1**

  - Si la moyenne du BCC 1 est supérieure à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux UE supérieures ou égales à 10/20 : chaque UE est validée et le BCC 1 est validé.
  - Si la moyenne du BCC 1 est supérieure à 10/20, les UE pour lesquelles les notes sont inférieures à 10/20, sans note à chaque module < 5/20, sont obtenues par compensation et le BCC 1 peut ainsi être validé.
  - Si la moyenne du BCC 1 est inférieure à 10/20, toutes les UE avec des notes inférieures à 10/20 doivent être passées en 2nde session.

Lorsque la validation du BCC1 n'est pas obtenue :

- Si l'étudiant a une moyenne générale ≥ 10/20 sur l'ensemble des UE affectées de leur coefficient au sein du BCC1, il ne se représente en 2nde session qu'aux épreuves des modules d'UE pour lesquels il a obtenu une note < 5/20.
- Si l'étudiant n'a pas obtenu une moyenne générale ≥ 10/20, il se représente en 2nde session aux épreuves, pour chaque UE non validée, des modules pour lesquels il n'a pas obtenu une note individuelle ≥ 10/20.

- **Validation du BCC 2**
  - Si la moyenne du BCC 2 est supérieure à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux UE supérieures ou égales à 10/20 : chaque UE est validée et le BCC 2 est validé.
  - Si la moyenne du BCC 2 est supérieure à 10/20, les UE pour lesquelles les notes sont inférieures à 10/20, sans note à chaque module < 5/20, sont obtenues par compensation et le BCC 2 peut ainsi être validé.
  - Si la moyenne du BCC 2 est inférieure à 10/20, toutes les UE avec des notes inférieures à 10/20 doivent être passées en 2nde session.

Lorsque la validation du BCC2 n'est pas obtenue :

- Si l'étudiant a une moyenne générale ≥ 10/20 sur l'ensemble des UE affectées de leur coefficient au sein du BCC2, il ne se représente en 2nde session qu'aux épreuves des modules d'UE pour lesquels il a obtenu une note < 5/20.
- Si l'étudiant n'a pas obtenu une moyenne générale ≥ 10/20, il se représente en 2nde session aux épreuves, pour chaque UE non validée, des modules pour lesquels il n'a pas obtenu une note individuelle ≥ 10/20.

- **Validation du BCC 3**

Le BCC 3 est validé si le BCC 3.1 est validé et le BCC 3.2 est validé .

- *Validation du BCC 3.1*

- Si la moyenne du BCC 3.1 est supérieure à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux UE supérieures ou égales à 10/20 : chaque UE est validée et le BCC 3.1 est validé.

- Si la moyenne du BCC 3.1 est supérieure à 10/20, les UE pour lesquelles les notes sont inférieures à 10/20, sans note < 5/20 aux modules des UE M8.1 et M9.1 ou <10 aux modules de l'UE M10.1, sont obtenues par compensation et le BCC 3.1 peut ainsi être validé.
- Si la moyenne du BCC 3.1 est inférieure à 10/20, toutes les UE avec des notes inférieures à 10/20 doivent être passées en 2nde session.

Lorsque la validation du BCC3.1 n'est pas obtenue :

- Si l'étudiant a une moyenne générale ≥ 10/20 sur l'ensemble des UE affectées de leur coefficient au sein du BCC3.1, il ne se représente en 2nde session qu'aux épreuves des modules d'UE pour lesquels il a obtenu une note < à la note minimale requise.
- Si l'étudiant n'a pas obtenu une moyenne générale ≥ 10/20, il se représente en 2nde session aux épreuves, pour chaque UE non validée, des modules pour lesquels il n'a pas obtenu une note individuelle ≥ 10/20.

- *Validation du BCC 3.2*

- Si la moyenne du BCC 3.2 est supérieure à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux UE supérieures ou égales à 10/20 : chaque UE est validée et le BCC 3.2 est validé.
- Si la moyenne du BCC 3.2 est supérieure à 10/20, les UE pour lesquelles les notes sont inférieures à 10/20, sans note < 5/20 aux modules des UE M8.2 et M9.2 ou <10 aux modules de l'UE M10.2, sont obtenues par compensation et le BCC 3.2 peut ainsi être validé.
- Si la moyenne du BCC 3.2 est inférieure à 10/20, toutes les UE avec des notes inférieures à 10/20 doivent être passées en 2nde session.

Lorsque la validation du BCC3.2 n'est pas obtenue :

- Si l'étudiant a une moyenne générale ≥ 10/20 sur l'ensemble des UE affectées de leur coefficient au sein du BCC3.2, il ne se représente en 2nde session qu'aux épreuves des modules d'UE pour lesquels il a obtenu une note < à la note minimale requise.
- Si l'étudiant n'a pas obtenu une moyenne générale ≥ 10/20, il se représente en 2nde session aux épreuves, pour chaque UE non validée, des modules pour lesquels il n'a pas obtenu une note individuelle ≥ 10/20.

- **Passage en 2nde année de DEUST**

Les BCC 1 et 3.1 doivent être validés (correspondant à 60 ECTS) pour passer en 2nde année de DEUST.

Toutefois, si l'étudiant inscrit en 1ère année après la 2nde session a validé le BCC3.1 mais n'a pas validé le BCC 1, il sera autorisé à passer en 2ème année en conservant ces dettes.

L'(es)UE ou le(s) module(s) et/ou BCC1 devra (devront) alors être validée(s) selon les mêmes modalités (individuellement ou par compensation) avant la fin de la 2ème année.

- **Validation des compétences**

Les compétences rattachées au BCC seront :

- **Acquises** si le BCC est validé avec une note ≥ 12/20
- **Partiellement acquises** si le BCC est validé avec une note ≥ 10/20 et < 12/20
- **Non acquis**es si le BCC est non validé et avec une note < 10/20

- **Validation du diplôme DEUST**

L'étudiant obtient son diplôme s'il valide tous les BCC et si il a obtenu son attestation de FGSU niveau 2.

Conformément à l'arrêté du 16 juillet 1984, il ne peut être pris que 3 inscriptions pédagogiques annuelles en vue du DEUST, ou sur autorisation du Président de l'Université, 1 ou 2 inscriptions annuelles supplémentaires peuvent être accordées après avis d'une commission pédagogique constituée à cet effet.

VERSION ILE DE LA RÉUNION (CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT - URMA_SAINTE CLOTILDE)

DESCRIPTIF GÉNÉRAL DE LA FORMATION

Dénomination des UE	Type d' UE	Semestre	Crédits	CM	TD	TP	Total formation	Travail Perso.	Mission en entreprise	TOTAL
BCC 1 : Préparateur / technicien en pharmacie (niveau débutant)										
UE R1 : Sciences fondamentales	Ob.	S1 + S2	13	138	-	-	138	187	-	**325**
UE R2.1 : Anatomie – Physiopathologie	Ob.	S1 + S2	5	46	-	-	46	79	-	**125**
UE R3.1 : Sciences du médicament	Ob.	S1 + S2	3	22	10	-	32	43	-	**75**
UE R7.1 : Pharmacologie thérapeutique	Ob.	S1 + S2	6	50	10	-	60	90	-	**150**
UE R8.1 : Législation, gestion, qualité	Ob.	S2	2	24	-	-	24	26	-	**50**
BCC 2 : Préparateur / technicien en pharmacie (niveau approfondi)										
UE R2.2 : Anatomie - Physiopathologie	Ob.	S3 + S4	6	50	10	-	60	90	-	150
UE R3.2 : Sciences du médicament	Ob.	S3 + S4	3	24	10	-	34	41	-	75
UE R5 : Sciences végétales	Ob.	S3 + S4	2	10	10	-	20	30	-	50
UE R7.2 : Pharmacologie thérapeutique	Ob.	S3 + S4	6	56	10	-	66	84	-	150
UE R8.2 : Législation, gestion, qualité	Ob.	S3 + S4	2	22	-	-	22	28	-	50
UE R9 : Conseils en officine	Ob.	S3 + S4	5	54	-	-	54	71	-	125
BCC 3 : Compétences transverses										
UE R4.1 : Communication, prise en charge du patient, santé publique	Ob.	S1 + S2	3	26	10	-	36	39	-	**75**
UE R6.1 : Pratique professionnelle	Ob.	S1 + S2	8	10	20	54	84	116	-	**200**
UE R10.1 : Apprentissage	Ob.	S1 + S2	20	-	-	-	-	-	38 semaines en officine	**-**
UE R4.2 : Communication, prise en charge du patient, santé publique	Ob.	S3 + S4	6	50	12	-	62	88	-	150
UE R6.2 : Pratique professionnelle	Ob.	S3 + S4	10	40	18	44	102	148	-	250
UE R10.2 : Apprentissage	Ob.	S3 + S4	20	-	-	-	-	-	38 semaines en officine	-
Total DEUST			**120**	**622**	**120**	**98**	**840**	**1160**	**2660**	**2000**

L'ensemble des UE des 2 années correspond à 120 crédits ECTS répartis en 60 ECTS pour chaque année (dont 20 ECTS par an pour l'apprentissage)

MODALITÉS DU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Dénomination des UE	Coeff. dans UE	Coeff. dans DEUST	1ère session		2nde session		Note minimale requise	Compensation
			Modalités	Durée	Modalités	Durée		
BCC 1 : Préparateur / technicien en pharmacie (niveau débutant) 29 ECTS								
UE R1 : Sciences fondamentales								Compensables
Module 1 : Enseignements	1	4	Écrit	60 min	Écrit et/ou oral		5/20	
UE R2.1 : Anatomie – Physiopathologie								
Module 1 : Enseignements	1	2	Écrit	45 min	Écrit et/ou oral		5/20	
UE R3.1 : Sciences du médicament								
Module 1 : Enseignements	1	1	Écrit	30 min	Écrit et/ou oral		5/20	
UE R7.1 : Pharmacologie thérapeutique								
Module 1 : Enseignements	1	2	Écrit	45 min	Écrit et/ou oral		5/20	
UE R8.1 : Législation, gestion, qualité								
Module 1 : Enseignements	1	1	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
BCC 2 : Préparateur / technicien en pharmacie (niveau approfondi) 24 ECTS								
UE R2.2 : Anatomie - Physiopathologie								Compensables
Module 1 : Enseignements	1	2	Écrit	45 min	Écrit et/ou oral		5/20	
UE R3.2 : Sciences du médicament								
Module 1 : Enseignements	1	1	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE R5 : Sciences végétales								
Module 1 : Enseignements	1	1	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE R7.2 : Pharmacologie thérapeutique								
Module 1 : Enseignements	1	2	Écrit	45 min	Écrit et/ou oral		5/20	
UE R8.2 : Législation, gestion, qualité								
Module 1 : Enseignements	1	1	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE R9 : Conseils en officine								
Module 1 : Enseignements	1	2	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	

BCC 3 : Compétences transverses 67 ECTS								
BCC 3.1 : Compétences transverses 31 ECTS								
UE R4.1 : Posture de professionnel de santé, communication, santé publique, anglais								Compensables
Module 1 : Enseignements	1	1	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE R6.1 : Mise en situation professionnelle								
Module 1 : Enseignements	1	3	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE R10.1 : Apprentissage								
Module 1 : Evaluation	2	10	Évaluation par le maître d'apprentissage	-	Oral	30 min	10/20	
Module 2 : Projet	1		Écrit (rapport) et / ou oral	-			10/20	
BCC 3.2 : Compétences transverses 36 ECTS								
UE R4.2 : Posture de professionnel de santé, communication, santé publique, anglais								Compensables
Module 1 : Enseignements	1	2	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE R6.2 : Mise en situation professionnelle								
Module 1 : Enseignements	1	4	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE R10.2 : Apprentissage								
Module 1 : Evaluation	2	10	Évaluation par le maître d'apprentissage	-	Oral	30 min	10/20	
Module 2 : Projet	1		Écrit (rapport) et / ou oral	-			10/20	

Enseignement indépendant obligatoire

Modules de l'UE	ECTS	h CM	h TD	h TP	Total	Modalités 1ère session	Durée	Modalités 2ème session	Coeff. dans UE	Coeff.
Formation aux gestes et soins d'urgence (niveaux 2)										
FGSU	-	-	21	-	21	Contrôle continu	-	Pas de 2ème session	-	-

Remarque : les étudiants qui n'obtiennent pas l'Attestation de FGSU en première session doivent impérativement suivre à nouveau la formation avant leur diplomation.

Organisation des épreuves

Les épreuves validant le DEUST sont organisées soit sous forme de :

- Contrôle continu (QCM/QROC, réalisation de travaux, compte-rendu, présentation orale, …)
- Examens écrits
- Soutenances orales
- Rapports de synthèse de travaux

Les épreuves de 1ère et 2nde sessions se déroulent selon le calendrier de la formation.

Modalités de validation

La présence aux cours, TD et TP et en mission en entreprise est obligatoire. Les candidats qui ont manqué d'assiduité d'une ou de plusieurs UE ne peuvent prétendre valider leur UE à la 1ère session, sauf si l'enseignant responsable de l'enseignement concerné reconnaît le bien fondé du motif ou du document invoqué pour justifier l'absence.

Dans le cas des **UE R10.1 et R10.2**, pour chaque note inférieure à la note minimale requise, l'étudiant doit passer en 2nde session, quel que soit la moyenne générale obtenue.

Les BCC ne sont pas compensables entre eux, chaque BCC doit être validé individuellement.

- **Validation du BCC 1**
  - Si la moyenne du BCC 1 est supérieure à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux UE supérieures ou égales à 10/20 : chaque UE est validée et le BCC 1 est validé.
  - Si la moyenne du BCC 1 est supérieure à 10/20, les UE pour lesquelles les notes sont inférieures à 10/20, sans note à chaque module < 5/20, sont obtenues par compensation et le BCC 1 peut ainsi être validé.
  - Si la moyenne du BCC 1 est inférieure à 10/20, toutes les UE avec des notes inférieures à 10/20 doivent être passées en 2nde session.

Lorsque la validation du BCC1 n'est pas obtenue :
- Si l'étudiant a une moyenne générale ≥ 10/20 sur l'ensemble des UE affectées de leur coefficient au sein du BCC1, il ne se représente en 2nde session qu'aux épreuves des modules d'UE pour lesquels il a obtenu une note < 5/20.
- Si l'étudiant n'a pas obtenu une moyenne générale ≥ 10/20, il se représente en 2nde session aux épreuves, pour chaque UE non validée, des modules pour lesquels il n'a pas obtenu une note individuelle ≥ 10/20.

- **Validation du BCC 2**
  - Si la moyenne du BCC 2 est supérieure à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux UE supérieures ou égales à 10/20 : chaque UE est validée et le BCC 2 est validé.
  - Si la moyenne du BCC 2 est supérieure à 10/20, les UE pour lesquelles les notes sont inférieures à 10/20, sans note à chaque module < 5/20, sont obtenues par compensation et le BCC 2 peut ainsi être validé.
  - Si la moyenne du BCC 2 est inférieure à 10/20, toutes les UE avec des notes inférieures à 10/20 doivent être passées en 2nde session.

Lorsque la validation du BCC2 n'est pas obtenue :
- Si l'étudiant a une moyenne générale ≥ 10/20 sur l'ensemble des UE affectées de leur coefficient au sein du BCC2, il ne se représente en 2nde session qu'aux épreuves des modules d'UE pour lesquels il a obtenu une note < 5/20.
- Si l'étudiant n'a pas obtenu une moyenne générale ≥ 10/20, il se représente en 2nde session aux épreuves, pour chaque UE non validée, des modules pour lesquels il n'a pas obtenu une note individuelle ≥ 10/20.

- **Validation du BCC 3**

Le BCC 3 est validé si le BCC 3.1 est validé et le BCC 3.2 est validé.

- *Validation du BCC 3.1*

- Si la moyenne du BCC 3.1 est supérieure à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux UE supérieures ou égales à 10/20 : chaque UE est validée et le BCC 3.1 est validé.

- Si la moyenne du BCC 3.1 est supérieure à 10/20, les UE pour lesquelles les notes sont inférieures à 10/20, sans note < 5/20 aux modules des UE R4.1 et R6.1 ou < 10 aux modules de l'UE R10.1, sont obtenues par compensation et le BCC 3.1 peut ainsi être validé.
- Si la moyenne du BCC 3.1 est inférieure à 10/20, toutes les UE avec des notes inférieures à 10/20 doivent être passées en 2nde session.

Lorsque la validation du BCC3.1 n'est pas obtenue :

- Si l'étudiant a une moyenne générale ≥ 10/20 sur l'ensemble des UE affectées de leur coefficient au sein du BCC3.1, il ne se représente en 2nde session qu'aux épreuves des modules d'UE pour lesquels il a obtenu une note < à la note minimale requise.
- Si l'étudiant n'a pas obtenu une moyenne générale ≥ 10/20, il se représente en 2nde session aux épreuves, pour chaque UE non validée, des modules pour lesquels il n'a pas obtenu une note individuelle ≥ 10/20.

- *Validation du BCC 3.2*

- Si la moyenne du BCC 3.2 est supérieure à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux UE supérieures ou égales à 10/20 : chaque UE est validée et le BCC 3.2 est validé.
- Si la moyenne du BCC 3.2 est supérieure à 10/20, les UE pour lesquelles les notes sont inférieures à 10/20, sans note < 5/20 aux modules des UE R4.2 et R6.2 ou <10 aux modules de l'UE R10.2, sont obtenues par compensation et le BCC 3.2 peut ainsi être validé.
- Si la moyenne du BCC 3.2 est inférieure à 10/20, toutes les UE avec des notes inférieures à 10/20 doivent être passées en 2nde session.

Lorsque la validation du BCC3.2 n'est pas obtenue :

- Si l'étudiant a une moyenne générale ≥ 10/20 sur l'ensemble des UE affectées de leur coefficient au sein du BCC3.2, il ne se représente en 2nde session qu'aux épreuves des modules d'UE pour lesquels il a obtenu une note < à la note minimale requise.
- Si l'étudiant n'a pas obtenu une moyenne générale ≥ 10/20, il se représente en 2nde session aux épreuves, pour chaque UE non validée, des modules pour lesquels il n'a pas obtenu une note individuelle ≥ 10/20.

- **Passage en 2nde année de DEUST**

Les BCC 1 et 3.1 doivent être validés (correspondant à 60 ECTS) pour passer en 2ème année de DEUST.

Toutefois, si l'étudiant inscrit en 1ère année après la 2nde session a validé le BCC3.1 mais n'a pas validé le BCC 1, il sera autorisé à passer en 2ème année en conservant ces dettes.

L'(es)UE ou le(s) module(s) et/ou BCC1 devra (devront) alors être validée(s) selon les mêmes modalités (individuellement ou par compensation) avant la fin de la 2ème année.

- **Validation des compétences**

Les compétences rattachées au BCC seront :

- **Acquises** si le BCC est validé avec une note ≥ 12/20
- **Partiellement acquises** si le BCC est validé avec une note ≥ 10/20 et < 12/20
- **Non acquis**es si le BCC est non validé et avec une note < 10/20

- **Validation du diplôme DEUST**

L'étudiant obtient son diplôme s'il valide tous les BCC et si il a obtenu son attestation de FGSU niveau 2.

Conformément à l'arrêté du 16 juillet 1984, il ne peut être pris que 3 inscriptions pédagogiques annuelles en vue du DEUST, ou sur autorisation du Président de l'Université, 1 ou 2 inscriptions annuelles supplémentaires peuvent être accordées après avis d'une commission pédagogique constituée à cet effet.

VERSION POLYNÉSIE
(GREPFOC : GROUPEMENT DES ÉTABLISSEMENTS DE POLYNÉSIE POUR LA FORMATION CONTINUE)

DESCRIPTIF GÉNÉRAL DE LA FORMATION

Dénomination des UE	Type d' UE	Semestre	Crédits	CM	TD	TP	Total formation	Travail Perso.	Mission en entreprise	TOTAL
BCC 1 : Préparateur / technicien en pharmacie (niveau débutant)										
UE P1 : Sciences fondamentales	Ob.	S1 + S2	13	132	-	-	132	193	-	**325**
UE P2.1 : Anatomie - Physiopathologie	Ob.	S1 + S2	8	83	-	-	83	117	-	**200**
UE P3.1 : Sciences du médicament	Ob.	S1 + S2	3	30	-	-	30	45	-	**75**
UE P7.1 : Pharmacologie thérapeutique	Ob.	S1 + S2	5	53	-	-	53	72	-	**125**
UE P8.1 : Législation, gestion, qualité	Ob.	S1 + S2	2	24	-	-	24	26	-	**50**
BCC 2 : Préparateur / technicien en pharmacie (niveau approfondi)										
UE P2.2 : Anatomie - Physiologie	Ob.	S3 + S4	2	23	-	-	23	27	-	50
UE P3.2 : Sciences du médicament	Ob.	S3 + S4	2	21	-	-	21	29	-	50
UE P5 : Sciences végétales	Ob.	S3 + S4	3	38	-	-	38	37	-	75
UE P7.2 : Pharmacologie thérapeutique	Ob.	S3 + S4	6	65	-	-	65	85	-	150
UE P8.2 : Législation, gestion, qualité	Ob.	S3 + S4	3	29	-	-	29	46	-	75
UE P9 : Conseil à l'officine	Ob.	S3 + S4	5	56	-	-	56	69	-	125
BCC 3 : Compétences transverses										
UE P4.1 : Posture du professionnel de santé	Ob.	S1 + S2	3	34	-	-	34	41	-	**75**
UE P6.1 : Mise en situation professionnelle	Ob.	S1 + S2	6	64	-	-	64	86	-	**150**
UE P10.1 : Apprentissage	Ob.	S1 + S2	20	-	-	-	-	-	34 à 36 semaines en officine	**-**
UE P4.2 : Posture du professionnel de santé	Ob.	S3 + S4	7	68	-	-	68	107	-	175
UE P6.2 : Mise en situation professionnelle	Ob.	S3 + S4	12	120	-	-	120	180	-	300
UE P10.2 : Apprentissage	Ob.	S3 + S4	20	-	-	-		-	34 à 36 semaines en officine	-
Total DEUST			**120**	**840**	**-**	**-**	**840**	**1160**	**2380 à 2520**	**2000**

L'ensemble des UE des 2 années correspond à 120 crédits ECTS répartis en 60 ECTS pour chaque année (dont 20 ECTS par an pour l'apprentissage)

MODALITÉS DU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Dénomination des UE	Coeff. dans UE	Coeff. dans DEUST	1ère session		2nde session		Note minimale requise	Compensation
			Modalités	Durée	Modalités	Durée		
BCC 1 : Préparateur / technicien en pharmacie (niveau débutant) 31 ECTS								
UE P1 : Sciences fondamentales								Compensables
Module 1 : Enseignements	1	4	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE P2.1 : Anatomie – Physiopathologie								
Module 1 : Enseignements	1	3	Écrit	45 min	Écrit et/ou oral		5/20	
UE P3.1 : Sciences du médicament								
Module 1 : Galénique	1	1	Écrit	30 min	Écrit et/ou oral		5/20	
UE P7.1 : Pharmacologie thérapeutique								
Module 1 : Enseignements	1	2	Écrit	60 min	Écrit et/ou oral		5/20	
UE P8.1 : Législation, gestion, qualité								
Module 1 : Enseignements	1	1	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
BCC 2 : Préparateur / technicien en pharmacie (niveau approfondi) 21 ECTS								
UE P2.2 : Anatomie - Physiopathologie								Compensables
Module 1 : Enseignements	1	1	Écrit	60 min	Écrit et/ou oral		5/20	
UE P3.2 : Sciences du médicament								
Module 1 : Enseignements	1	1	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE P5 : Sciences végétales								
Module 1 : Enseignements	1	1	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE P7.2 : Pharmacologie thérapeutique								
Module 1 : Enseignements	1	2	Écrit	60 min	Écrit et/ou oral		5/20	
UE P8.2 : Législation, gestion, qualité								
Module 1 : Enseignements	1	1	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE P9 : Conseil à l'officine								
Module 1 : Enseignements	1	2	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	

BCC 3 : Compétences transverses 68 ECTS								
BCC 3.1 : Compétences transverses 29 ECTS								
UE P4.1 : Posture du professionnel de santé								Compensables
Module 1 : Enseignements	1	1	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE P6.1 : Mise en situation professionnelle								
Module 1 : Enseignements	1	2	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE P10.1 : Apprentissage								
Module 1 : Evaluation	2	10	Évaluation par le maître d'apprentissage	-	Oral	30 min	10/20	
Module 2 : Projet tutoré	1		Écrit (rapport)	-			10/20	
BCC 3.2 : Compétences transverses 39 ECTS								
UE P4.2 : Posture du professionnel de santé								Compensables
Module 1 : Enseignements	1	3	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE P6.2 : Mise en situation professionnelle								
Module 1 : Enseignements	1	4	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE P10.2 : Apprentissage								
Module 1 : Evaluation	2	10	Évaluation par le maître d'apprentissage	-	Oral	30 min	10/20	
Module 2 : Projet tutoré	1		Écrit et/ou oral	30 min			10/20	

Enseignement indépendant obligatoire

Modules de l'UE	ECTS	h CM	h TD	h TP	Total	Modalités 1ère session	Durée	Modalités 2ème session	Coeff. dans UE	Coeff.
Formation aux gestes et soins d'urgence (niveaux 2)										
FGSU	-	-	21	-	21	Contrôle continu	-	Pas de 2ème session	-	-

Remarque : les étudiants qui n'obtiennent pas l'Attestation de FGSU en première session doivent impérativement suivre à nouveau la formation avant leur diplomation.

Organisation des épreuves

Les épreuves validant le DEUST sont organisées soit sous forme de :

- Contrôle continu (QCM/QROC, réalisation de travaux, compte-rendu, présentation orale, …)
- Examens écrits
- Soutenances orales
- Rapports de synthèse de travaux

Les épreuves de 1ère et 2nde sessions se déroulent selon le calendrier de la formation.

Modalités de validation

La présence aux cours, TD et TP et en mission en entreprise est obligatoire. Les candidats qui ont manqué d'assiduité d'une ou de plusieurs UE ne peuvent prétendre valider leur UE à la 1ère session, sauf si l'enseignant responsable de l'enseignement concerné reconnaît le bien fondé du motif ou du document invoqué pour justifier l'absence.

Dans le cas des **UE P10.1 et P10.2**, pour chaque note inférieure à la note minimale requise, l'étudiant doit passer en 2nde session, quel que soit la moyenne générale obtenue.

Les BCC ne sont pas compensables entre eux, chaque BCC doit être validé individuellement.

- **Validation du BCC 1**
  - Si la moyenne du BCC 1 est supérieure à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux UE supérieures ou égales à 10/20 : chaque UE est validée et le BCC 1 est validé.
  - Si la moyenne du BCC 1 est supérieure à 10/20, les UE pour lesquelles les notes sont inférieures à 10/20, sans note à chaque module < 5/20, sont obtenues par compensation et le BCC 1 peut ainsi être validé.
  - Si la moyenne du BCC 1 est inférieure à 10/20, toutes les UE avec des notes inférieures à 10/20 doivent être passées en 2nde session.

Lorsque la validation du BCC1 n'est pas obtenue :

- Si l'étudiant a une moyenne générale ≥ 10/20 sur l'ensemble des UE affectées de leur coefficient au sein du BCC1, il ne se représente en 2nde session qu'aux épreuves des modules d'UE pour lesquels il a obtenu une note < 5/20.
- Si l'étudiant n'a pas obtenu une moyenne générale ≥ 10/20, il se représente en 2nde session aux épreuves, pour chaque UE non validée, des modules pour lesquels il n'a pas obtenu une note individuelle ≥ 10/20.

- **Validation du BCC 2**
  - Si la moyenne du BCC 2 est supérieure à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux UE supérieures ou égales à 10/20 : chaque UE est validée et le BCC 2 est validé.
  - Si la moyenne du BCC 2 est supérieure à 10/20, les UE pour lesquelles les notes sont inférieures à 10/20, sans note à chaque module < 5/20, sont obtenues par compensation et le BCC 2 peut ainsi être validé.
  - Si la moyenne du BCC 2 est inférieure à 10/20, toutes les UE avec des notes inférieures à 10/20 doivent être passées en 2nde session.

Lorsque la validation du BCC2 n'est pas obtenue :

- Si l'étudiant a une moyenne générale ≥ 10/20 sur l'ensemble des UE affectées de leur coefficient au sein du BCC2, il ne se représente en 2nde session qu'aux épreuves des modules d'UE pour lesquels il a obtenu une note < 5/20.
- Si l'étudiant n'a pas obtenu une moyenne générale ≥ 10/20, il se représente en 2nde session aux épreuves, pour chaque UE non validée, des modules pour lesquels il n'a pas obtenu une note individuelle ≥ 10/20.

- **Validation du BCC 3**

Le BCC 3 est validé si le BCC 3.1 est validé et le BCC 3.2 est validé.

- *Validation du BCC 3.1*

- Si la moyenne du BCC 3.1 est supérieure à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux UE supérieures ou égales à 10/20 : chaque UE est validée et le BCC 3.1 est validé.
- Si la moyenne du BCC 3.1 est supérieure à 10/20, les UE pour lesquelles les notes sont inférieures à 10/20, sans note < 5/20 aux modules des UE P4.1 et P6.1 ou <10 aux modules de l'UE P10.1, sont obtenues par compensation et le BCC 3.1 peut ainsi être validé.

- Si la moyenne du BCC 3.1 est inférieure à 10/20, toutes les UE avec des notes inférieures à 10/20 doivent être passées en 2nde session.

Lorsque la validation du BCC3.1 n'est pas obtenue :

- Si l'étudiant a une moyenne générale ≥ 10/20 sur l'ensemble des UE affectées de leur coefficient au sein du BCC3.1, il ne se représente en 2nde session qu'aux épreuves des modules d'UE pour lesquels il a obtenu une note < à la note minimale requise.
- Si l'étudiant n'a pas obtenu une moyenne générale ≥ 10/20, il se représente en 2nde session aux épreuves, pour chaque UE non validée, des modules pour lesquels il n'a pas obtenu une note individuelle ≥ 10/20.

- *Validation du BCC 3.2*

- Si la moyenne du BCC 3.2 est supérieure à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux UE supérieures ou égales à 10/20 : chaque UE est validée et le BCC 3.2 est validé.
- Si la moyenne du BCC 3.2 est supérieure à 10/20, les UE pour lesquelles les notes sont inférieures à 10/20, sans note < 5/20 aux modules des UE P4.2 et P6.2 ou <10 aux modules de l'UE P10.2, sont obtenues par compensation et le BCC 3.2 peut ainsi être validé.
- Si la moyenne du BCC 3.2 est inférieure à 10/20, toutes les UE avec des notes inférieures à 10/20 doivent être passées en 2nde session.

Lorsque la validation du BCC3.2 n'est pas obtenue :

- Si l'étudiant a une moyenne générale ≥ 10/20 sur l'ensemble des UE affectées de leur coefficient au sein du BCC3.2, il ne se représente en 2nde session qu'aux épreuves des modules d'UE pour lesquels il a obtenu une note < à la note minimale requise.
- Si l'étudiant n'a pas obtenu une moyenne générale ≥ 10/20, il se représente en 2nde session aux épreuves, pour chaque UE non validée, des modules pour lesquels il n'a pas obtenu une note individuelle ≥ 10/20.

- **Passage en 2nde année de DEUST**

Les BCC 1 et 3.1 doivent être validés (correspondant à 60 ECTS) pour passer en 2nde année de DEUST.

Toutefois, si l'étudiant inscrit en 1ère année après la 2nde session a validé le BCC3.1 mais n'a pas validé le BCC 1, il sera autorisé à passer en 2nde année en conservant ces dettes.

L'(es)UE ou le(s) module(s) et/ou BCC1 devra (devront) alors être validée(s) selon les mêmes modalités (individuellement ou par compensation) avant la fin de la 2nde année.

- **Validation des compétences**

Les compétences rattachées au BCC seront :

- **Acquises** si le BCC est validé avec une note ≥ 12/20
- **Partiellement acquises** si le BCC est validé avec une note ≥ 10/20 et < 12/20
- **Non acquis**es si le BCC est non validé et avec une note < 10/20

- **Validation du diplôme DEUST**

L'étudiant obtient son diplôme s'il valide tous les BCC et si il a obtenu son attestation de FGSU niveau 2.

Conformément à l'arrêté du 16 juillet 1984, il ne peut être pris que 3 inscriptions pédagogiques annuelles en vue du DEUST, ou sur autorisation du Président de l'Université, 1 ou 2 inscriptions annuelles supplémentaires peuvent être accordées après avis d'une commission pédagogique constituée à cet effet.

VERSION NOUVELLE-CALÉDONIE
(CCI-NC : CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE NOUVELLE-CALÉDONIE)

DESCRIPTIF GÉNÉRAL DE LA FORMATION

Dénomination des UE	Type d' UE	Semestre	Crédits	CM	TD	TP	Total formation	Travail Perso.	Mission en entreprise	TOTAL
BCC 1 : Préparateur / technicien en pharmacie (niveau débutant)										
UE N1 : Sciences fondamentales	Ob.	S1 + S2	8	84	-	-	84	116	-	**200**
UE N2.1 : Anatomie - Physiopathologie	Ob.	S1 + S2	5	48	-	-	48	77	-	**125**
UE N3.1 : Sciences du médicament	Ob.	S1 + S2	6	60	-	-	60	90	-	**150**
UE N5 : Sciences végétales	Ob.	S1 + S2	1	18	-	-	18	7	-	**25**
UE N8.1 : Pharmacologie thérapeutique	Ob.	S1 + S2	2	12	12	-	24	26	-	**50**
UE N9.1 : Législation, gestion, qualité	Ob.	S1 + S2	5	36	12	-	48	77	-	**125**
BCC 2 : Préparateur / technicien en pharmacie (niveau approfondi)										
UE N2.2 : Anatomie - Physiologie	Ob.	S3 + S4	5	48	-	-	48	77	-	125
UE N3.2 : Sciences du médicament	Ob.	S3 + S4	1	18	-	-	18	7	-	25
UE N7 : Biochimie clinique et spécialisée	Ob.	S3 + S4	2	20	-	-	20	30	-	50
UE N8.2 : Pharmacologie thérapeutique	Ob.	S3 + S4	8	52	32	-	84	116	-	200
UE N9.2 : Législation, gestion, qualité	Ob.	S3 + S4	5	30	18	-	48	77	-	125
UE N10 : Autres produits dispensés à l'officine	Ob.	S3 + S4	4	46	-	-	46	54	-	100
BCC 3 : Compétences transverses										
UE N4.1 : Posture du professionnel de santé, Communication, santé publique, anglais	Ob.	S1 + S2	5	12	36	-	48	77	-	**125**
UE N6.1 : Mise en situation professionnelle	Ob.	S1 + S2	8	-	54	36	90	110	-	**200**
UE N11.1 : Apprentissage	Ob.	S1 + S2	20	-	-	-	-	-	34 à 36 semaines en officine	-
UE N4.2 : Posture du professionnel de santé, Communication, santé publique, anglais	Ob.	S3 + S4	5	12	36	-	48	77	-	125
UE N6.2 : Mise en situation professionnelle	Ob.	S3 + S4	10	-	72	36	108	142	-	250
UE N11.2 : Apprentissage	Ob.	S3 + S4	20	-	-	-		-	34 à 36 semaines en officine	-
Total DEUST			**120**	**496**	**272**	**72**	**840**	**1160**	**2380 à 2520**	**2000**

L'ensemble des UE des 2 années correspond à 120 crédits ECTS répartis en 60 ECTS pour chaque année (dont 20 ECTS par an pour l'apprentissage)

MODALITÉS DU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Dénomination des UE	Coeff. dans UE	Coeff. dans DEUST	1ère session		2nde session		Note minimale requise	Compensation
			Modalités	Durée	Modalités	Durée		
BCC 1 : Préparateur / technicien en pharmacie (niveau débutant) 27 ECTS								
UE N1 : Sciences fondamentales								Compensables
Module 1 : Enseignements	1	3	Écrit	60 min	Écrit et/ou oral		5/20	
UE N2.1 : Anatomie – Physiopathologie								
Module 1 : Enseignements	1	2	Écrit	45 min	Écrit et/ou oral		5/20	
UE N3.1 : Sciences du médicament								
Module 1 : Enseignements	1	2	Écrit	45 min	Écrit et/ou oral		5/20	
UE N5 : Sciences végétales								
Module 1 : Enseignements	1	1	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE N8.1 : Pharmacologie thérapeutique								
Module 1 : Enseignements	1	1	Écrit	45 min	Écrit et/ou oral		5/20	
UE N9.1 : Législation, gestion, qualité								
Module 1 : Enseignements	1	2	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
BCC 2 : Préparateur / technicien en pharmacie (niveau approfondi) 25 ECTS								
UE N2.2 : Anatomie - Physiologie								Compensables
Module 1 : Enseignements	1	2	Écrit	45 min	Écrit et/ou oral		5/20	
UE N3.2 : Sciences du médicament								
Module 1 : Enseignements	1	1	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE N7 : Biochimie clinique et spécialisée								
Module 1 : Enseignements	1	1	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE N8.2 : Pharmacologie thérapeutique								
Module 1 : Enseignements	1	3	Écrit	60 min	Écrit et/ou oral		5/20	
UE N9.2 : Législation, gestion, qualité								
Module 1 : Enseignements	1	2	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE N10 : Autres produits dispensés à l'officine								
Module 1 : Enseignements	1	2	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	

BCC 3 : Compétences transverses 68 ECTS								
BCC 3.1 : Compétences transverses 33 ECTS								
UE N4.1 : Posture du professionnel de santé, Communication, santé publique, anglais								Compensables
Module 1 : Enseignements	1	2	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE N6.1 : Mise en situation professionnelle								
Module 1 : Enseignements	1	3	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE N11.1 : Apprentissage								
Module 1 : Evaluation	2	10	Évaluation par le maître d'apprentissage	-	Oral	30 min	10/20	
Module 2 : Projet tutoré	1		Écrit (rapport)	-			10/20	
BCC 3.2 : Compétences transverses 35 ECTS								
UE N4.2 : Posture du professionnel de santé, Communication, santé publique, anglais								Compensables
Module 1 : Enseignements	1	2	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE N6.2 : Mise en situation professionnelle								
Module 1 : Enseignements	1	4	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		5/20	
UE N11.2 : Apprentissage								
Module 1 : Evaluation	2	10	Évaluation par le maître d'apprentissage	-	Oral	30 min	10/20	
Module 2 : Projet tutoré	1		Écrit et/ou oral	30 min			10/20	

Enseignement indépendant obligatoire

Modules de l'UE	ECTS	h CM	h TD	h TP	Total	Modalités 1ère session	Durée	Modalités 2ème session	Coeff. dans UE	Coeff.
Formation aux gestes et soins d'urgence (niveaux 2)										
FGSU	-	-	21	-	21	Contrôle continu	-	Pas de 2ème session	-	-

Remarque : les étudiants qui n'obtiennent pas l'Attestation de FGSU en première session doivent impérativement suivre à nouveau la formation avant leur diplomation.

Calendrier

Dans le cadre du DEUST pour la Nouvelle-Calédonie, le calendrier de formation est décalé. Celle-ci commence à partir du premier semestre 2025 (janvier-février) et se finira donc fin 2026.

Organisation des épreuves

Les épreuves validant le DEUST sont organisées soit sous forme de :

- Contrôle continu (QCM/QROC, réalisation de travaux, compte-rendu, présentation orale, …)
- Examens écrits
- Soutenances orales
- Rapports de synthèse de travaux

Les épreuves de 1ère et 2nde sessions se déroulent selon le calendrier de la formation.

Modalités de validation

La présence aux cours, TD et TP et en mission en entreprise est obligatoire. Les candidats qui ont manqué d'assiduité d'une ou de plusieurs UE ne peuvent prétendre valider leur UE à la 1ère session, sauf si l'enseignant responsable de l'enseignement concerné reconnaît le bien fondé du motif ou du document invoqué pour justifier l'absence.

Dans le cas des **UE N11.1 et N11.2**, pour chaque note inférieure à la note minimale requise, l'étudiant doit passer en 2nde session, quel que soit la moyenne générale obtenue.

Les BCC ne sont pas compensables entre eux, chaque BCC doit être validé individuellement.

- **Validation du BCC 1**
  - Si la moyenne du BCC 1 est supérieure à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux UE supérieures ou égales à 10/20 : chaque UE est validée et le BCC 1 est validé.
  - Si la moyenne du BCC 1 est supérieure à 10/20, les UE pour lesquelles les notes sont inférieures à 10/20, sans note à chaque module < 5/20, sont obtenues par compensation et le BCC 1 peut ainsi être validé.
  - Si la moyenne du BCC 1 est inférieure à 10/20, toutes les UE avec des notes inférieures à 10/20 doivent être passées en 2nde session.

Lorsque la validation du BCC1 n'est pas obtenue :

- Si l'étudiant a une moyenne générale ≥ 10/20 sur l'ensemble des UE affectées de leur coefficient au sein du BCC1, il ne se représente en 2nde session qu'aux épreuves des modules d'UE pour lesquels il a obtenu une note < 5/20.
- Si l'étudiant n'a pas obtenu une moyenne générale ≥ 10/20, il se représente en 2nde session aux épreuves, pour chaque UE non validée, des modules pour lesquels il n'a pas obtenu une note individuelle ≥ 10/20.

- **Validation du BCC 2**
  - Si la moyenne du BCC 2 est supérieure à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux UE supérieures ou égales à 10/20 : chaque UE est validée et le BCC 2 est validé.
  - Si la moyenne du BCC 2 est supérieure à 10/20, les UE pour lesquelles les notes sont inférieures à 10/20, sans note à chaque module < 5/20, sont obtenues par compensation et le BCC 2 peut ainsi être validé.
  - Si la moyenne du BCC 2 est inférieure à 10/20, toutes les UE avec des notes inférieures à 10/20 doivent être passées en 2nde session.

Lorsque la validation du BCC2 n'est pas obtenue :

- Si l'étudiant a une moyenne générale ≥ 10/20 sur l'ensemble des UE affectées de leur coefficient au sein du BCC2, il ne se représente en 2nde session qu'aux épreuves des modules d'UE pour lesquels il a obtenu une note < 5/20.
- Si l'étudiant n'a pas obtenu une moyenne générale ≥ 10/20, il se représente en 2nde session aux épreuves, pour chaque UE non validée, des modules pour lesquels il n'a pas obtenu une note individuelle ≥ 10/20.

- **Validation du BCC 3**

Le BCC 3 est validé si le BCC 3.1 est validé et le BCC 3.2 est validé.

- *Validation du BCC 3.1*

- Si la moyenne du BCC 3.1 est supérieure à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux UE supérieures ou égales à 10/20 : chaque UE est validée et le BCC 3.1 est validé.
- Si la moyenne du BCC 3.1 est supérieure à 10/20, les UE pour lesquelles les notes sont inférieures à 10/20, sans note < 5/20 aux modules des UE N4.1 et N6.1 ou <10 aux modules de l'UE N11.1, sont obtenues par compensation et le BCC 3.1 peut ainsi être validé.

- Si la moyenne du BCC 3.1 est inférieure à 10/20, toutes les UE avec des notes inférieures à 10/20 doivent être passées en 2nde session.

Lorsque la validation du BCC3.1 n'est pas obtenue :

- Si l'étudiant a une moyenne générale ≥ 10/20 sur l'ensemble des UE affectées de leur coefficient au sein du BCC3.1, il ne se représente en 2nde session qu'aux épreuves des modules d'UE pour lesquels il a obtenu une note < à la note minimale requise.
- Si l'étudiant n'a pas obtenu une moyenne générale ≥ 10/20, il se représente en 2nde session aux épreuves, pour chaque UE non validée, des modules pour lesquels il n'a pas obtenu une note individuelle ≥ 10/20.
- *Validation du BCC 3.2*

- Si la moyenne du BCC 3.2 est supérieure à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux UE supérieures ou égales à 10/20 : chaque UE est validée et le BCC 3.2 est validé.
- Si la moyenne du BCC 3.2 est supérieure à 10/20, les UE pour lesquelles les notes sont inférieures à 10/20, sans note < 5/20 aux modules des UE N4.2 et N6.2 ou <10 aux modules de l'UE N11.2, sont obtenues par compensation et le BCC 3.2 peut ainsi être validé.
- Si la moyenne du BCC 3.2 est inférieure à 10/20, toutes les UE avec des notes inférieures à 10/20 doivent être passées en 2nde session.

Lorsque la validation du BCC3.2 n'est pas obtenue :

- Si l'étudiant a une moyenne générale ≥ 10/20 sur l'ensemble des UE affectées de leur coefficient au sein du BCC3.2, il ne se représente en 2nde session qu'aux épreuves des modules d'UE pour lesquels il a obtenu une note < à la note minimale requise.
- Si l'étudiant n'a pas obtenu une moyenne générale ≥ 10/20, il se représente en 2nde session aux épreuves, pour chaque UE non validée, des modules pour lesquels il n'a pas obtenu une note individuelle ≥ 10/20.

- **Passage en 2nde année de DEUST**

Les BCC 1 et 3.1 doivent être validés (correspondant à 60 ECTS) pour passer en 2nde année de DEUST.

Toutefois, si l'étudiant inscrit en 1ère année après la 2nde session a validé le BCC3.1 mais n'a pas validé le BCC 1, il sera autorisé à passer en 2nde année en conservant ces dettes.

L'(es)UE ou le(s) module(s) et/ou BCC1 devra (devront) alors être validée(s) selon les mêmes modalités (individuellement ou par compensation) avant la fin de la 2nde année.

- **Validation des compétences**

Les compétences rattachées au BCC seront :

- **Acquises** si le BCC est validé avec une note ≥ 12/20
- **Partiellement acquises** si le BCC est validé avec une note ≥ 10/20 et < 12/20
- **Non acquis**es si le BCC est non validé et avec une note < 10/20

- **Validation du diplôme DEUST**

L'étudiant obtient son diplôme s'il valide tous les BCC et si il a obtenu son attestation de FGSU niveau 2.

Conformément à l'arrêté du 16 juillet 1984, il ne peut être pris que 3 inscriptions pédagogiques annuelles en vue du DEUST, ou sur autorisation du Président de l'Université, 1 ou 2 inscriptions annuelles supplémentaires peuvent être accordées après avis d'une commission pédagogique constituée à cet effet.

université de BORDEAUX

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES COMPÉTENCES ET DES CONNAISSANCES

DEUST
« PRODUCTION, CONTRÔLES ET QUALITÉ DES PRODUITS DE SANTÉ »

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2026-2027

adoptées par le Conseil d'UFR des Sciences pharmaceutiques du 22 juin 2026
et par le conseil du Collège Sciences de la santé le 09 juillet 2026

UFR DES SCIENCES PHARMACEUTIQUES
Collège Sciences de la Santé
146, rue Léo Saignat – 33076 BORDEAUX Cedex

DEUST : modularisé en Bloc de Connaissances et Compétences (BCC)
DEUST1 suspendu en 2026_2027

Descriptif général de la formation
Modalités de contrôle des compétences et des connaissances
Fiches détaillées des UE

DESCRIPTIF GÉNÉRAL DE LA FORMATION

Dénomination des UE	Type d'UE*	Semestre	Crédits	CM	TD	TP	Total formation	Travail Perso.	Stage	TOTAL
BCC 1 : connaissance de l'environnement industriel et des produits de santé										
UE Logistique et utilités industrielles	S	S1 et 2	3	15	12 6A	-	33	42	-	75
UE Réglementation	S	S1 et 2	3	3	30 4A	-	37	43	-	80
UE Hygiène Sécurité Environnement	S	S1	3	22,5	18	-	40,5	35	-	75,5
UE Produits de santé	S	S1 et 2	3	6	31 6A		43	47	-	90
UE Innovation - Biotechnologie	S	S3	3	17,5	9	9	35,5	40	-	75,5
BCC 2 : compétences techniques - niveau débutant										
UE Chimie analytique	S	S1	3	14	13,5 4A	18	49,5	40,5	-	90
UE Microbiologie	S	S2	3	20	3A	9	32	43	-	75
UE Galénique	S	S1 et 2	3	24	3A	15	42	48	-	90
UE Assurance qualité	S	S1	3	9	15 6A	-	30	45	-	75
UE Statistiques et métrologie	S	S2	3	15	9 4A	8	36	39	-	75
BCC 3 : compétences techniques - niveau technicien opérationnel										
UE Chimie analytique	S	S3	6	32	20,5 10A	16,5	79	50	-	129
UE Microbiologie	S	S3	3	14	11 10A	17	52	38	-	90
UE Galénique	S	S3	6	25	3 10A	30	68	60	-	128
UE Assurance qualité	S	S3	3	20	16 6A	-	42	35	-	77
UE Génie mécanique appliqué à la production	S	S3	3	10	22	2	34	35	-	69
BCC 4 : compétences transverses										
UE Anglais 1	S	S1 et 2	3	-	23 10A	-	33	42	-	75
UE Informatique 1	S	S1	3	-	20	-	20	55	-	75
UE Communication/valorisation 1	P	S1 et 2	3	-	33 8A	-	41	39	-	80
UE Ouverture 1	O	S1-2	3	Dépend des UE choisies par l'étudiant mais en moy 25h + 1h ED pour évaluation				49	-	75
UE Anglais 2	S	S3	3	-	23 10A	-	33	42	-	75
UE Informatique 2	S	S3	2	-	15	-	15	40	-	55
UE Com/valo 2	P	S3	2	-	18 8A	-	26	29	-	55
UE Introduction aux enjeux des transitions environnementales et sociétales	S	S3	3	-	12 18A	-	30	40		70

UE Ouverture 2	O	S3 - 4	2	Dépend des UE choisies par l'étudiant mais en moy 12h + 1h ED pour évaluation				43	-	56
TOTAL ANNEE 1	**-**	**-**	**39**	**128,5**	**204,5 54A**	**50**	**437 +26h UE Ouverture**	**567,5**	**-**	**1030,5**
TOTAL ANNEE 2	**-**	**-**	**36**	**118,5**	**149,5 72A**	**74,5**	**414,5 +13h UE Ouverture**	**452**	**-**	**879,5**
BCC 5 : mise en situation professionnelle										
UE projet tuteuré/contrat d'apprentissage 1	P	S1 et 2	21	-	20 suivi par projet tuteuré 4 suivi par apprenti 7,5 par membre jury 1 par rapport	-	-	-	Alternance : 17-21 semaines en laboratoire ou 35-36 semaines en entreprise	-
UE projet tuteuré/contrat d'apprentissage 2	P	S3 et 4	24	-	10 suivi par projet tuteuré 4 suivi par apprenti 5 par membre jury 1 par rapport	-	-	-	10 à 15 semaines en labo universitaire +19 à 22 semaines en entreprise ou 38 à 39 semaines en entreprise (alt.)	-
TOTAL ANNEE 1	**-**	**-**	**60**	**128,5**	**237 54A**	**50**	**469,5 +26h UE Ouverture**	**567,5**	**665 à 1260**	**1728 à 2323**
TOTAL ANNEE 2			**60**	**118,5**	**169,5 72A**	**74,5**	**434,5 +13h UE Ouverture**	**452**	**1120 à 1365**	**2008,5 à 2233,5**

S = Socle ; O= Ouverture ; P=professionnalisant ; A = autonomie

L'ensemble des UE des 2 années correspond à 120 crédits ECTS répartis en 60 ECTS pour chaque année.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES COMPÉTENCES ET DES CONNAISSANCES

Dénomination des UE	Type d' UE*	Semestre	Crédits	1ère session		2nde session		Compensation	Note minimale requise /20
				Modalités	Durée	Modalités	Durée		
BCC 1 : connaissance de l'environnement industriel et des produits de santé 15 ECTS									
BCC 1.1 : connaissance de l'environnement industriel et des produits de santé - 12 ECTS									
UE Logistique et utilités industrielles	S	S1 et 2	3	Réalisation et restitution de travaux + examen écrit (1h max)		Oral et/ou réalisation de travaux	20 min	Compensables	7,5
UE Réglementation	S	S1 et 2	3	Contrôle continu + examen écrit (1h30)		Oral et/ou réalisation de travaux	20 min		7,5
UE Hygiène Sécurité Environnement	S	S1	3	Examen écrit ± Contrôle continu	1h	Examen écrit et/ou oral			7,5
UE Produits de santé	S	S1 et 2	3	Réalisation et restitution de travaux		Oral ou réalisation travaux	20 min		7,5
BCC 1.2 : connaissance de l'environnement industriel et des produits de santé - 3 ECTS									
UE Innovation - Biotechnologie	S	S3	3	Examen écrit + contrôle continu	1h	Examen écrit et/ou oral		Non compensable	10
BCC 2 : compétences techniques niveau débutant : 15 ECTS									
UE Chimie analytique	S	S1	3	-				Compensables	
Module Enseignements				Examen écrit	1h	Écrit et/ou oral			4
Module Travaux pratiques				Contrôle continu		Oral et/ou épreuve pratique			10
UE Microbiologie	S	S2	3	-					
Module Enseignements				Examen écrit	1h	Écrit et/ou oral			4
Module Travaux pratiques				Contrôle continu		Écrit et/ou oral			10
UE Galénique	S	S1 et 2	3	-					
Module Enseignements				Examen écrit	1h30	Examen écrit	1h30		4
Module Travaux pratiques				Contrôle continu		Oral	15 min		10
UE Assurance qualité	S	S1	3	Examen écrit (1h) et/ou réalisation et restitution de travaux		Écrit et/ou oral			7,5
UE Statistiques et métrologie	S	S2	3	Contrôle continu		Oral et/ou réalisation travaux			7,5
BCC 3 : compétences techniques niveau technicien opérationnel : 21 ECTS									
UE Chimie analytique	S	S3	6					Compensables	
Module Enseignements				Épreuve théorique et/ou pratique	1h30	Épreuve théorique et/ou pratique			4
Module Travaux pratiques				Contrôle continu		Oral et/ou épreuve pratique			10
UE Microbiologie	S	S3	3		-				
Module Enseignements				Examen écrit	1h	Examen écrit	1h		4
Module Travaux pratiques				Restitution de travaux		Oral ou réalisation de travaux			10
UE Galénique	S	S3	6	-	-	-	-		
Module Enseignements				Ecrit	1h	Ecrit	1h		4
Module Travaux pratiques				Contrôle continu		Oral et/ou épreuve pratique			10
UE Assurance qualité	S	S3	3	Examen écrit	1h	Écrit et/ou oral	-		7,5
UE Génie mécanique appliqué à la production	S	S3	3	Examen écrit ± Contrôle continu	-	- Écrit et/ou oral	-		7,5

BCC 4 : compétences transverses : 24 ECTS									
BCC 4.1 : compétences transverses : 12 ECTS									
UE Anglais 1	S	S1 et 2	3	Examen écrit, oral et Contrôle continu	3h	Écrit et/ou oral		Compensables	7,5
UE Informatique 1	S	S1	3	Contrôle continu/épreuve pratique		Oral/pratique			7,5
UE Com/valo 1	P	S1 et 2	3	Contrôle continu et restitution		Oral et/ou réalisation de travaux			7,5
UE ouverture 1	O	S1-2	3	Rapport de synthèse		Écrit et/ou oral			7,5
BCC 4.2 : compétences transverses : 12 ECTS									
UE Anglais 2	S	S3	3	Examen écrit ± oral et contrôle continu	-	Écrit et/ou oral	-	Compensables	7,5
UE Informatique 2	S	S3	2	Contrôle continu / épreuve pratique	-	Épreuve orale / pratique	-		7,5
UE Com/valo 2	P	S3	2	Contrôle continu et restitution		Épreuve orale / pratique	-		7,5
UE Introduction aux enjeux des transitions environnementales et sociétales	S	S3	3	Réalisation de travaux + contrôle continu		Oral et/ou réalisation de travaux			7,5
UE ouverture 2	O	S3-4	2	Rapport de synthèse -		Épreuve orale / pratique	-		7,5
BCC 5 : mise en situation professionnelle : 45 ECTS									
BCC 5.1 : mise en situation professionnelle : 21 ECTS									
UE projet tuteuré/contrat d'apprentissage 1	P	S1 et 2	21	-	-	-	-	Non compensable	10
Module 1 : Evaluation				Évaluation par le tuteur		Oral pluridisciplinaire	45 min	Compensable	7,5
Module 2 : Rapport				Écrit (rapport)					7,5
Module 3 : Soutenance				Soutenance orale	30min				7,5
BCC 5.2 : mise en situation professionnelle : 24 ECTS									
UE projet tuteuré/contrat d'apprentissage 2	P	S3 et 4	24	-	-	-	-	Non compensable	10
Module 1 : note du projet tuteuré ou de contrat d'apprentissage (mi-parcours)				Synthèse orale sous forme de poster		Oral	30 min	Compensable	7,5
Module 2 : Evaluation				Évaluation par le tuteur		Pas de 2nde session			10
Module 3 : Rapport				Écrit (rapport)					10
Module 4 : Soutenance				Soutenance orale	30min				10

Organisation des épreuves :

Les épreuves validant le DEUST sont organisées soit sous forme de :

- Contrôle continu (réalisation de travaux, compte-rendu, présentation orale de travaux pratiques …)
- Examens écrits
- Soutenances orales
- Rapports de synthèse de travaux

Les épreuves se déroulent :

- Pour la 2nde année : fin mars et fin août

Des secondes sessions de rattrapage sont programmées :

- En juin/juillet pour le S3
- À l'issue d'un nouveau stage, si nécessaire

MODALITÉS DE VALIDATION

La **présence aux cours, TD, TP est obligatoire**. Les candidats qui ont manqué d'assiduité d'une ou de plusieurs UE ne peuvent prétendre valider leur semestre à la 1ère session, sauf si l'enseignant responsable de l'enseignement concerné reconnaît le bien fondé du motif ou du document invoqué pour justifier l'absence.

De manière générale, pour **chaque note inférieure à la note minimale requise, l'étudiant doit passer en seconde session de l'épreuve** concernée, quelle que soit la moyenne générale obtenue.

- **Validation du BCC 1**

Le BCC 1 est validé si le BCC 1.1 est validé et le BCC 1.2 validé.

- Validation du BCC 1.1 *(suspension pour 2026_2027)*

- Si la moyenne du BCC 1.1 est supérieure à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux UE supérieures ou égales à 10/20 sans note inférieure au minimal requis : chaque UE est validée et le BCC 1.1 est validé.
- Si la moyenne du BCC 1.1 est supérieure à 10/20 et toutes les notes supérieures au minimum requis, les UE pour lesquelles les notes sont inférieures à 10/20 sont obtenues par compensation et le BCC 1.1 peut ainsi être validé.
- Si la moyenne du BCC 1.1 est inférieure à 10/20, toutes les UE avec des notes inférieures à 10/20 doivent être passées en 2nde session.

- Validation du BCC 1.2

Si la note du BCC1.2 est supérieure ou égale à 10/20, le BCC 1.2 est validé.
Si la note du BCC1.2 est inférieure à 10/20, l'épreuve doit être passées e, 2nde session.

- **Validation du BCC 2** *(suspension pour 2026_2027)*
  - Si la moyenne du BCC 2 est supérieure à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux UE supérieures ou égales à 10/20 sans note inférieure au minimal requis : chaque UE est validée et le BCC 2 est validé.
  - Si la moyenne du BCC 2 est supérieure à 10/20 et toutes les notes supérieures au minimum requis, les UE pour lesquelles les notes sont inférieures à 10/20 sont obtenues par compensation et le BCC 2 peut ainsi être validé.
  - Si la moyenne du BCC 2 est inférieure à 10/20, toutes les épreuves avec des notes inférieures à 10/20 doivent être passées en 2nde session.

- **Validation du BCC 3**
  - Si la moyenne du BCC 3 est supérieure à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux UE supérieures ou égales à 10/20 sans note inférieure au minimal requis : chaque UE est validée et le BCC 3 est validé.
  - Si la moyenne du BCC 3 est supérieure à 10/20 et toutes les notes supérieures au minimum requis, les UE pour lesquelles les notes sont inférieures à 10/20 sont obtenues par compensation et le BCC 3 peut ainsi être validé.
  - Si la moyenne du BCC 3 est inférieure à 10/20, toutes les épreuves avec des notes inférieures à 10/20 doivent être passées en 2nde session.

- **<u>Validation du BCC 4</u>**

Le BCC 4 est validé si le BCC 4.1 est validé et le BCC 4.2 validé.

- Validation du BCC 4.1 *(suspension pour 2026_2027)*

- Si la moyenne du BCC 4.1 est supérieure à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux UE supérieures ou égales à 10/20 sans note inférieure au minimal requis : chaque UE est validée et le BCC 4.1 est validé.
- Si la moyenne du BCC 4.1 est supérieure à 10/20 et toutes les notes supérieures au minimum requis, les UE pour lesquelles les notes sont inférieures à 10/20 sont obtenues par compensation et le BCC 4.1 peut ainsi être validé.
- Si la moyenne du BCC 4.1 est inférieure à 10/20, toutes les UE avec des notes inférieures à 10 doivent être passées en 2nde session.

- Validation du BCC 4.2

- Si la moyenne du BCC 4.2 est supérieure à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux UE supérieures ou égales à 10/20 sans note inférieure au minimal requis : chaque UE est validée et le BCC 4.2 est validé.
- Si la moyenne du BCC 4.2 est supérieure à 10/20 et toutes les notes supérieures au minimum requis, les UE pour lesquelles les notes sont inférieures à 10/20 sont obtenues par compensation et le BCC 4.2 peut ainsi être validé.
- Si la moyenne du BCC 4.2 est inférieure à 10/20, toutes les UE avec des notes inférieures à 10 doivent être passées en 2nde session.

- **<u>Validation du BCC 5</u>**

Le BCC 5 est validé si le BCC 5.1 est validé et le BCC 5.2 validé.

- Validation du BCC 5.1 *(suspension pour 2026_2027)*

- Si la moyenne du BCC 5.1 est supérieure à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux modules supérieures ou égales à 10/20 sans note inférieure au minimal requis : chaque module est validé et le BCC 5.1 est validé.
- Si la moyenne du BCC 5.1 est supérieure à 10/20 et toutes les notes supérieures au minimum requis, les modules pour lesquelles les notes sont inférieures à 10 sont obtenus par compensation et le BCC 5.1 peut ainsi être validé.
- Si la moyenne du BCC 5.1 est inférieure à 10/20, l'épreuve doit être passée en 2nde session.

- Validation du BCC 5.2

- Si la moyenne du BCC 5.2 est supérieure à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux modules supérieures ou égales à 10/20 sans note inférieure au minimal requis : chaque module est validé et le BCC 5.2 est validé.
- Si la moyenne du BCC 5.2 est supérieure à 10/20 et toutes les notes supérieures au minimum requis, les modules pour lesquelles les notes sont inférieures à 10 sont obtenus par compensation et le BCC 5.2 peut ainsi être validé.
- Si la moyenne du BCC 5.2 est inférieure à 10/20, et que la note du module 1 est inférieure au minimal requis, le module 1 doit être passé en 2nde session.
- Si la moyenne du BCC5.2 est inférieure à 10/20 et que les notes du module 2 ou 3 ou 4 sont inférieures aux notes minimales requises, aucune possibilité de rattrapage n'est prévue sauf réalisation d'un nouveau stage de même durée.

- **Passage en 2nde année de DEUST** *(suspension pour 2026_2027)*

Les BCC 1.1, 2, 4.1 et 5.1 doivent être validés (correspondant à 60 ECTS) pour passer en 2nde année de DEUST.

Toutefois, si l'étudiant inscrit en 1ère année n'a pas validé :

- Au maximum 2 UE quel que soit le BCC avec des notes inférieures aux notes minimales requises pour ces 2UE

OU

- Au maximum 1 BCC avec une moyenne inférieure à 10 au BCC avec 2 UE maximum non validées

Il sera autorisé à passer en 2nde année en conservant cette dette.
L'UE (ou les UE) et/ou BCC devra (devront) alors être validée(s) selon les mêmes modalités (individuellement ou par compensation) avant la fin de la 2nde année.

En cas de redoublement, les mêmes règles s'appliquent.

- **Validation du diplôme DEUST**

L'étudiant obtient son diplôme s'il valide les 5 BCC.

Conformément à l'arrêté du 16 juillet 1984, il ne peut être pris que 3 inscriptions pédagogiques annuelles en vue du Deust, ou sur autorisation du Président de l'Université, 1 ou 2 inscriptions annuelles supplémentaires peuvent être accordées après avis d'une commission pédagogique constituée à cet effet.

UE Logistique et utilités industrielles *(suspension pour 2026_2027)*

Nombre de crédits ECTS : **3** Volume horaire total pour l'étudiant(e) : **33 h** (+ 42h travail personnel)

Diplôme(s) : **DEUST PRODUCTION, CONTRÔLES ET QUALITÉ DES PRODUITS DE SANTÉ**

Objectifs pédagogiques :

Donner à l'étudiant des notions sur l'organisation industrielle, sur la nécessité et la gestion technique des besoins en industrie des produits de santé (eau, air, …) et sur la gestion des flux dans l'entreprise.

Programme détaillé :

- Définitions, organisation de l'entreprise
- Conception des locaux, ZAC…
- Gestion des flux : matières, matériel, personnel…
- Traitements des eaux, air…
- ATEX

Compétences acquises :

- Comprendre l'organisation d'une entreprise
- Connaître l'environnement de production des produits de santé
- Maîtriser les différents flux

Responsable de l'UE : Dr Emmanuelle BARRON, LTPIB

Équipe pédagogique :

Universitaires

Nom, grade	Établissement
Catherine Col, EC	Bordeaux, UFR Pharmacie
CDI LRU du LTPIB	Bordeaux, UFR Pharmacie
Emmanuelle Barron, MCF	Bordeaux, UFR Pharmacie

Professionnels

Nom, grade	Établissement
Intervenants	Industriels

UE Réglementation *(suspension pour 2026_2027)*

Nombre de crédits ECTS : **3** Volume horaire total pour l'étudiant(e) : **37 h** (+ 43h travail personnel)

Diplôme(s) : **DEUST PRODUCTION, CONTRÔLES ET QUALITÉ DES PRODUITS DE SANTÉ**

Objectifs pédagogiques :

Donner à l'étudiant des connaissances générales sur la réglementation des produits de santé et les normes en vigueur dans les Industries de Santé

Programme détaillé :

- Union Européenne
- La hiérarchie des normes, articulation droit pharmaceutique français et européen
- Les institutions et les agences sanitaires
- Le médicament humain et vétérinaire : définition, AMM, remboursement, publicité, …
- Les dispositifs médicaux : définition, mise sur le marché, fabrication, remboursement, publicité, …
- Les produits cosmétiques : définition, mise sur le marché, publicité, …
- Les bonnes pratiques
- Les vigilances sanitaires

Compétences acquises :

- Connaître la réglementation et l'environnement pharmaceutique
- Être capable d'assurer une veille réglementaire

Responsables de l'UE : Dr Éric LARGY (Laboratoire de chimie analytique) et Dr Emmanuelle BARRON (LTPIB)

Équipe pédagogique :

Universitaires

Nom, grade	Établissement
Éric Largy, MCF	Bordeaux, UFR Pharmacie
Équipe chimie analytique	Bordeaux, UFR Pharmacie

Professionnels

Nom, grade	Établissement
Julie Azard, Pharmacien	ARS Aquitaine

UE HSE (Hygiène Sécurité Environnement)
(suspension pour 2026_2027)

Nombre de crédits ECTS **: 3** Volume horaire total pour l'étudiant(e) : **40,5 h** (+ 35h travail personnel)

Diplôme(s) : **DEUST PRODUCTION, CONTRÔLES ET QUALITÉ DES PRODUITS DE SANTÉ**

Objectifs pédagogiques :

Connaissance des risques rencontrés dans les industries et des moyens permettant d'y faire face.

Programme détaillé :

- ***Toxicologie***
  - Différents types de toxicité (aigüe, chronique, …), classification des toxiques (CMR), valeurs toxicologiques de références (VTR, VLE, VME, …)
  - Toxicocinétique (absorption, distribution, métabolisme, élimination)
  - Classification REACH
  - Surveillance médicale professionnelle (biométrologie)
  - Monographie des principaux solvants utilisés en milieu industriel (alcools, éthers de glycols, éthylène glycol, benzène, solvants chlorés)
  - Pictogramme et lecture Fiche de sécurité
  - Conduite à tenir face à un accident dans une industrie de santé

- ***Hygiène et environnement***
  - Gestion de l'eau et des déchets chimiques et biologiques
  - Impacts environnementaux et sanitaires liés aux déchets
  - Connaître les règles d'hygiène et de sécurité pour manipuler en laboratoire
  - RSE : responsabilité sociétale et environnementale des entreprises
  - Fresque du climat

Compétences acquises :

- Connaître les risques rencontrés dans les industries pharmaceutiques et laboratoires
- Savoir évaluer et maîtriser les risques
- Connaître les risques et impact environnementaux liés aux déchets
- Prendre conscience des enjeux environnementaux liés aux activités humaines et industrielles et leviers d'action

Responsables de l'UE : Dr Isabelle BAUDRIMONT (Laboratoire de toxicologie) et Dr Emmanuelle BARRON (LTPIB)

Équipe pédagogique :
Universitaire

Nom, grade	Établissement
Isabelle Baudrimont, PR	Bordeaux, UFR Pharmacie
Isabelle Passagne, MCF	Bordeaux, UFR Pharmacie
Arnaud Courtois, MCF	Bordeaux, UFR Pharmacie
Mireille Canal-Raffin, MCU-PH	Bordeaux, UFR Pharmacie
Angelo Contarino, MCF	Bordeaux, UFR Pharmacie
Enseignant équipe de Toxicologie	Bordeaux, UFR Pharmacie
Emmanuelle Barron, MCF	Bordeaux, UFR Pharmacie

Professionnels

Nom, Grade	Établissement
Émilie Poupin, AI	Bordeaux, UFR Pharmacie
Clémence Marque	Polepharma

UE Produits de santé *(suspension pour 2026_2027)*

Nombre de crédits ECTS : **3** Volume horaire total pour l'étudiant(e) : **43 h** (+ 47h travail personnel)

Diplôme(s) : **DEUST PRODUCTION, CONTRÔLES ET QUALITÉ DES PRODUITS DE SANTÉ**

Objectifs pédagogiques :

Acquérir des notions sur tous les produits de santé et leurs spécificités ainsi que les règles d'assurance qualité s'y rattachant : homéopathie, dispositifs médicaux, santé familiale, cosmétologie …

Programme détaillé :

Présentation des divers produits de santé : médicaments à usage humain, vétérinaire, homéopathique, à base de plantes, dispositifs médicaux, …

Compétences acquises :

Connaître les produits de santé

Responsable de l'UE : Dr Emmanuelle BARRON (LTPIB)

Équipe pédagogique :

Universitaires

Nom, grade	Établissement
Emmanuelle BARRON, MCF	Bordeaux, UFR Pharmacie
CDI LRU, LTPIB	Bordeaux, UFR Pharmacie
Clémentine Aubry, MCF	Bordeaux, UFR Pharmacie

Professionnels

Nom, fonction	Établissement
Sandrine Sangaletti	Boiron
Brigitte Bureau	Consultant
Jean-François Biron	Aexiqual
Virginie Rivet	FineHeart
Intervenants professionnels	

UE Statistiques – Métrologie *(suspension pour 2026_2027)*

Nombre de crédits ECTS **: 3** Volume horaire total pour l'étudiant(e) : **36 h** (+ 39h travail personnel)

Diplôme(s) **: DEUST PRODUCTION, CONTRÔLES ET QUALITÉ DES PRODUITS DE SANTÉ**

Objectifs pédagogiques :

Acquisition des outils nécessaires à l'interprétation et à la fiabilité du rendu des résultats

Programme détaillé :

Mathématiques :

- Mise à niveau basique : produits en croix, proportionnalité, résolution d'équations…

Statistiques :

- Statistiques descriptives
- Loi normale et brièvement autres lois « usuelles »
- Intervalle de confiance
- Notion d'hypothèse statistique
- Tests de comparaison de moyennes, de proportions

Métrologie

- Organismes
- Chaines de liaison
- Vérification, validation (poids, températures …) / Généralités et cas pratiques
- Traçabilité

Compétences acquises :

- Acquérir les outils nécessaires à l'interprétation des résultats
- Être capable de choisir les bons outils
- Être capable d'assurer la fiabilité des résultats

Responsable de l'UE : Dr Emmanuelle BARRON (LTPIB)

Équipe pédagogique :

Professionnels

Nom, grade	Établissement
Émilie Poupin, AI	Bordeaux, UFR Pharmacie
Sandrine Trompat	Ceva Santé animale
Hermine Pellay	Bordeaux, UFR Pharmacie

UE Chimie analytique – niveau débutant *(suspension pour 2026_2027)*

Nombre de crédits ECTS : **3** Volume horaire total pour l'étudiant(e) : **49,5 h** (+ 40,5h travail personnel)

Diplôme(s) : **DEUST PRODUCTION, CONTRÔLES et QUALITÉ DES PRODUITS DE SANTÉ**

Objectifs pédagogiques :

Acquérir les prérequis pour comprendre et mettre en œuvre les dosages volumétriques de la Pharmacopée Européenne dans le cadre du Contrôle Qualité des matières premières.

Programme détaillé :

- Présentation de la Pharmacopée Européenne
- Connaissances théoriques en chimie des solutions : Réaction acide base, réaction d'oxydo-réduction, réaction de formation de complexe, réaction de formation de composés peu solubles
- Solutions tampons
- Potentiométrie
- Dosage de l'eau
- Dilutions

Compétences acquises :

- Comprendre et mettre en pratique un protocole analytique décrit dans la Pharmacopée Européenne en respectant les règles d'hygiène et de sécurité d'un laboratoire de chimie
- Réaliser un dosage et les calculs nécessaires à l'expression du résultat
- Maitriser la mise en évidence du point équivalent par indicateur coloré ou par potentiométrie
- Justifier le choix d'une méthode en fonction de la nature de l'échantillon
- Savoir commenter la conformité de l'échantillon analysé
- Réaliser des dilutions

Responsable de l'UE : Dr Éric LARGY (Laboratoire de Chimie Analytique)

Équipe pédagogique :

Universitaires

Nom, grade	Établissement
Karen Gaudin, PR	Bordeaux, UFR Pharmacie
Éric Largy, MCF	Bordeaux, UFR Pharmacie
Équipe Chimie analytique	Bordeaux, UFR Pharmacie

UE Microbiologie – niveau débutant *(suspension pour 2026_2027)*

Nombre de crédits ECTS : **3** Volume horaire total pour l'étudiant(e) : **32 h** (+ 43h travail personnel)

Diplôme(s) : **DEUST PRODUCTION, CONTRÔLES ET QUALITÉ DES PRODUITS DE SANTÉ**

Objectifs pédagogiques :

- Présentation des bactéries, virus et levures/moisissures
- Intérêt général et médical
- Initiation aux manipulations techniques des bactéries

Programme détaillé :

- Bactériologie : taxonomie, anatomie fonctionnelle, relation hôtes bactérie, croissance bactérienne et méthodes de diagnostic bactériologique
- Notion sur la technique d'amplification par PCR
- Antibiotiques
- Virologie : structure, multiplication et antiviraux, principes des méthodes diagnostiques, principaux virus humains, prions
- Mycologie : organisation et structure des champignons, relation Hôtes-champignons.

Compétences acquises :

- Maîtriser les bases fondamentales de bactériologie, virologie et mycologie

Responsables de l'UE : Pr Corinne ARPIN (Laboratoire de bactériologie et virologie) et Dr Emmanuelle BARRON (LTPIB)

Équipe pédagogique :

Universitaires

Nom, grade	Établissement
Véronique Dubois, PU-PH	Bordeaux, UFR Pharmacie
Corinne Arpin, PR	Bordeaux, UFR Pharmacie
Océane Martin, MCF	Bordeaux, UFR Pharmacie
Thierry Noël, PR	Bordeaux, UFR Pharmacie
Autre	Bordeaux, UFR Pharmacie

Professionnels

Nom, grade	Établissement
Laurence Coupard	Merck Biodevelopment

UE Galénique – niveau débutant *(suspension pour 2026_2027)*

Nombre de crédits ECTS : **3** Volume horaire total pour l'étudiant(e) : **42 h** (+ 48h travail personnel)

Diplôme(s) : **DEUST PRODUCTION, CONTRÔLES ET QUALITÉ DES PRODUITS DE SANTÉ**

Objectifs pédagogiques :

Connaître des éléments de base concernant la conception, la fabrication et les procédés nécessaires à l'obtention des formes pharmaceutiques

Programme détaillé :

Les formes pharmaceutiques classées en fonction de leur voie d'administration :

- Orale (comprimés, capsules, suspension, lyophilisats…)
- Injectable
- Cutanée (émulsion, gel …)
- Rectale (suppositoire, capsule, comprimé …)
- Autres muqueuses et formes (pulmonaire, nasale, buccale …)

Les opérations pharmaceutiques (pulvérisation, tamisage, mélange, granulation, dessiccation, dispersion, distillation, filtration, stérilisation)

Compétences acquises :

Maîtriser les formes pharmaceutiques et les procédés de production associés

Responsables de l'UE : Dr Guillaume BOUGUÉON et Dr Emmanuelle BARRON (LTPIB)

Équipe pédagogique :

Universitaires

Nom, grade	Établissement
Guillaume Bouguéon, MCU-PH	Bordeaux, UFR Pharmacie

UE Assurance qualité – niveau débutant *(suspension pour 2026_2027)*

Nombre de crédits ECTS : **3** Volume horaire total pour l'étudiant(e) : **30 h** (+ 45h travail personnel)

Diplôme(s) : **DEUST PRODUCTION, CONTRÔLES ET QUALITÉ DES PRODUITS DE SANTÉ**

Objectifs pédagogiques :

Donner à l'étudiant des notions sur la maîtrise des risques dans le domaine de la santé

Programme détaillé :

- Généralités, référentiels (BPF, BPL, ISO, ICH, AFNOR ? …) et outils qualité associés
- Tenue cahiers de laboratoire, log Book
- Bonnes pratiques de pesée
- Règles d'habillage
- Les 5 M
- La gestion documentaire/dossier de lot/bonnes pratiques documentaire
- Qualification des équipements et des locaux

Compétences acquises :

- Connaître les normes et les référentiels en vigueur

Responsable de l'UE : Dr Catherine COL (LTPIB)

Équipe pédagogique :

Universitaires

Nom, grade	Établissement
Catherine Col, EC	Bordeaux, UFR Pharmacie

Professionnels

Intervenants	Industriels
Rafika Boudour	Merck

UE Anglais 1 *(suspension pour 2026_2027)*

Nombre de crédits ECTS : **3** Volume horaire total pour l'étudiant(e) : **33 h** (+ 42h travail personnel)

Diplôme(s) : **DEUST PRODUCTION, CONTRÔLES ET QUALITE DES PRODUITS DE SANTÉ**

Objectif pédagogique :

Communication professionnelle nécessaire à l'intégration dans une entreprise

Programme détaillé :

- *Work environment (company description/ structure)*
- *Introducing yourself professionally: duties and job description (les tâches de travail)*
- *Products and process (produits et description de processus)*
- *Business Communication (socializing in the business / Telephone English / Emailing / meetings and presentations)*

Compétences acquises :

- Compétences acquises : Savoir se présenter professionnellement, parler de ses expériences professionnelles, décrire son environnement professionnel, décrire une journée de travail dans l'entreprise, exprimer son opinion sur diverses situations professionnelles, faire des mini présentations orales en anglais, maitriser les outils de communication en anglais (emails, lettres, téléphone)

Responsable de l'UE : Dr. Emmanuelle BARRON (LTPIB)

Équipe pédagogique :

Professionnels

Nom, grade	Établissement
Béatrice Churchward	BC

UE Informatique 1 *(suspension pour 2026_2027)*

Nombre de crédits ECTS : **3** Volume horaire total pour l'étudiant(e) : **20 h** (+ 55h travail personnel)

Diplôme(s) : **DEUST PRODUCTION, CONTRÔLES ET QUALITÉ DES PRODUITS DE SANTÉ**

Objectifs pédagogiques :

Passer la certification PIX attestant des compétences numériques

Programme détaillé :

- Mener une rechercher et une veille d'information, gérer et traiter des données
- Interagir, partager et publier, communiquer, collaborer, s'insérer dans le monde numérique
- Créer du contenu numérique
- Protéger et sécuriser son environnement numérique, ses données personnelles et la vie privée
- S'approprier son environnement numérique de travail

Compétences acquises :

- Maîtriser les outils informatiques nécessaires à l'insertion professionnelle

Responsable de l'UE : Dr Christophe BULOT

Équipe pédagogique :

Universitaire

Nom, grade	Établissement
Christophe Bulot, PRAG	Bordeaux, UFR Pharmacie

UE Communication – Valorisation 1 *(suspension pour 2026_2027)*

Nombre de crédits ECTS : **3** Volume horaire total pour l'étudiant(e) : **41 h** (+ 39h travail personnel)

Diplôme(s) : **DEUST PRODUCTION, CONTRÔLES ET QUALITÉ DES PRODUITS DE SANTÉ**

Objectifs pédagogiques :

Connaître les outils, compétences et savoir être nécessaires à une intégration professionnelle

Programme détaillé :

- LinkedIn
- CV, LM, entretien
- Développer ses capacités d'expression orale
- Savoir être et compétences comportementales/*soft skills*
- Gestion d'un mini-projet
- Apprendre à travailler en équipe

Compétences acquises :

- Connaître le comportement attendu pour l'insertion professionnelle

Responsable de l'UE : Dr. Emmanuelle BARRON (LTPIB)

Équipe pédagogique :

Universitaires

Nom, grade	Établissement
Emmanuelle Barron, MCF	Bordeaux, UFR Pharmacie
Cécile Cochelin	Bordeaux, UFR Pharmacie

Professionnels

Nom, grade	Établissement
Ludivine Delpeyrou	CFA Leem

UE d'ouverture 1 *(suspension pour 2026_2027)*et 2

Nombre de crédits ECTS : **3 ECTS pour deust 1, 2 ECTS pour deust 2**

À ce jour, les UE d'ouverture ciblées envisageables, organisées en distanciel exclusivement ou majoritairement) sont les suivantes :

- UE Santé, environnement, thermalisme : responsables Isabelle Baldi et Frédéric Bauduer
- UE Droit : introduction au droit privé : responsable Laurent Bloch
- UE Droit : introduction au droit constitutionnel : responsable Laurent Bloch
- UE LIER : Licence d'Investigation et de restitution (sous réserve)
- UE Psychologie : responsable Bruno Quintard

L'étudiant peut choisir tout autre UE de son choix qui doit être créditante de 3 ECTS et 2 ECTS respectivement pour la 1ère et 2ème année, ou choisir un enseignement MOOC équivalent à 15 à 20h « d'effort total » pour les étudiants de 1ère année, et 10 à 15h « d'effort total » pour les étudiants de 2ème année, à faire valider par la responsable de l'UE.

Responsable de l'UE : Dr. Emmanuelle BARRON (LTPIB)

Modalités de validation :

Quelle que soit l'UE d'ouverture choisie par l'étudiant : la validation sera conditionnée par un rapport de synthèse de 15-20 pages, évalué par l'équipe pédagogique.

UE projet tuteuré/contrat apprentissage 1ère année
(suspension pour 2026_2027)

Nombre de crédits ECTS : **21**

Diplôme(s) : **DEUST PRODUCTION, CONTRÔLES ET QUALITÉ DES PRODUITS DE SANTÉ**

Les étudiants effectuent, environ, **17 à 21 semaines en laboratoire universitaire ou 35 à 36 semaines en entreprise** (contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation)**, réparties sur les deux semestres de la première année et donnant lieu à une validation en fin de S2.**

Les étudiants en laboratoire universitaire effectueront un projet comprenant obligatoirement une application pratique et seront encadrés par un enseignant « tuteur ».

Il est aussi possible de réaliser cette immersion professionnelle sous la forme d'un stage en entreprise.

Responsable de l'UE : Dr Emmanuelle BARRON, LTPIB

UE Innovation - Biotechnologie

Nombre de crédits ECTS : **3** Volume horaire total pour l'étudiant(e) : **35,5 h** (+ 40h travail personnel)

Diplôme (s) : **DEUST PRODUCTION, CONTRÔLES ET QUALITÉ DES PRODUITS DE SANTÉ**

Objectifs pédagogiques :

- Connaître les étapes et les critères de développement d'un médicament de sa conception à la mise sur le marché et son cycle de vie
- Apporter aux étudiants les connaissances de base concernant les méthodes d'obtention par voies biotechnologiques des substances actives d'intérêt thérapeutique

Programme détaillé :

Module Innovation :
- Santé humaine : définitions
- *Life Cycle Management* et stratégie d'innovation, QbD, brevet, CTD
- Aspect biopharmaceutique (voies d'administration, pharmacopée, ICH, générique et bioéquivalence, pharmacocinétique, essai de dissolution)
- Essais précliniques et cliniques

Module Production de molécules actives par biotechnologies :
- Enjeux économiques – Impact des biotechnologies dans la production de métabolites d'intérêt thérapeutique
- Biotechnologies végétale, microbienne et animale
- Bioconversions – Génie enzymatique
- *Scale-up* des cultures et notions de bio-ingénierie
- Domaines d'applications non pharmaceutiques
- Visite d'une industrie pharmaceutique de biotechnologie

Compétences acquises :

À l'issue de cette formation, le futur technicien production sera capable :
- de connaître la pertinence des biotechnologies pour la production de molécules pharmaceutiques et également appréhender les applications vastes dans d'autres domaines industriels
- d'appréhender les cultures de micro-organismes et de cellules animales et les bases pratiques du fonctionnement d'un bioréacteur

Responsables de l'UE : Pr Stéphanie Cluzet et Dr Emmanuelle Barron

Équipe pédagogique :

Universitaires

Nom, grade	Établissement
Stéphanie CLUZET, Pr	Bordeaux, UFR Pharmacie
Alain DECENDIT, MCF	Bordeaux, UFR Pharmacie
Waisudin Badri, CDI LRU	Bordeaux, UFR Pharmacie
Éva PETIT, MCF	Bordeaux, UFR Pharmacie

Professionnels

Nom, grade	Établissement
Benjamin SOURRISSEAU	CHU Bordeaux
Magali BONNET	Merck Biodevelopment

UE Chimie analytique – niveau technicien opérationnel

Nombre de crédits ECTS : **6** Volume horaire total pour l'étudiant(e) : **79h** (+50h travail personnel)

Diplôme(s) : **DEUST PRODUCTION, CONTRÔLES et QUALITÉ DES PRODUITS DE SANTÉ**

Objectifs pédagogiques :

Acquérir les connaissances nécessaires à la compréhension et à l'utilisation des outils analytiques permettant le contrôle qualité des produits de santé

Programme détaillé :

- Méthodes d'extraction
- Méthodes chromatographiques
- Méthodes spectrométriques
- Validation d'une méthode analytique

Compétences acquises :

- Connaître les principes des différentes techniques analytiques, l'instrumentation associée à ces techniques et les applications dans le contrôle qualité du produit fini (identification, essai des substances apparentées, dosage)
- Maîtriser les bases indispensables à la mise en œuvre et à la validation des méthodes analytiques utilisées dans le contrôle qualité du produit fini (médicament à usage humain ou vétérinaire, autres produits de santé)

Responsable de l'UE : Dr Éric LARGY, Laboratoire de chimie analytique

Équipe pédagogique :

Universitaires

Nom, grade	Établissement
Bruno ALIÈS, MCF	Bordeaux, UFR Pharmacie
Alexandra GAUBERT, MCF	Bordeaux, UFR Pharmacie
Karen GAUDIN, PR	Bordeaux, UFR Pharmacie
Éric LARGY, MCF	Bordeaux, UFR Pharmacie
Boutayna ROURRHI-FRIH, MCF	Bordeaux, UFR Pharmacie
Équipe chimie analytique	Bordeaux, UFR Pharmacie

Professionnels

Nom, grade	Établissement
Laëtitia VIDAL	Merck Biodeveloppement

UE Microbiologie appliquée aux contrôles – niveau technicien opérationnel

Nombre de crédits ECTS : **3** Volume horaire total pour l'étudiant(e) : **52h** (+38h travail personnel)

Diplôme(s) : **DEUST PRODUCTION, CONTRÔLES et QUALITÉ DES PRODUITS DE SANTÉ**

Objectifs pédagogiques :

- Acquérir les connaissances nécessaires à la compréhension, à la mise en œuvre et à l'interprétation des résultats de contrôles microbiologiques des produits de santé et de l'environnement de production
- Analyse microbiologique et chimique de l'eau à usage pharmaceutique

Programme détaillé :

- Risque microbiologique en industrie des produits de santé
- Méthodes de contrôle des matières premières, des produits finis (DGAT, essai de stérilité …)
- Méthodes de contrôles de l'environnement (particules et microbiologie)
- Contrôle de l'eau à usage pharmaceutique (analyses microbiologiques et chimiques)

Compétences acquises :

- Savoir déterminer la qualité microbiologique des produits : matières premières et produits finis
- Savoir évaluer la contamination environnementale d'un environnement de production

Responsable de l'UE : Dr Emmanuelle Barron, LTPIB

Équipe pédagogique :

Universitaires

Nom, grade	Établissement
Emmanuelle BARRON, MCF	Bordeaux, UFR Pharmacie
Catherine COL, EC	Bordeaux, UFR Pharmacie

UE Galénique – niveau technicien opérationnel

Nombre de crédits ECTS : **6** Volume horaire total pour l'étudiant(e) : **68h** (+60h travail personnel)

Diplôme(s) : **DEUST PRODUCTION, CONTRÔLES et QUALITÉ DES PRODUITS DE SANTÉ**

Objectifs pédagogiques :

Cette unité d'enseignement doit permettre à l'étudiant :

- de se familiariser avec les matières premières nécessaires au développement et à la production des produits de santé et d'acquérir les bases physico-chimiques (caractéristiques, domaine d'application, intérêts) indispensables au choix des excipients
- de maîtriser les procédés de développement, de transposition et de production des formes pharmaceutiques classiques

Programme détaillé :

Matières premières (rôle actif et rôle passif des excipients)

- Propriétés physico-chimiques des excipients
- Domaine d'utilisation
- Composante technologique

Production des formes pharmaceutiques classiques

- Outils et procédés de fabrication
- Caractérisation physico-chimique des formes produites
- Transposition industrielle
- Spécificités de production des produits stériles

Compétences acquises :

À l'issue de cette formation, le futur technicien production sera capable de :

- d'identifier les excipients nécessaires à la fabrication de ces formes pharmaceutiques
- d'expliquer le procédé de fabrication et identifier les outils nécessaires à la fabrication des formes pharmaceutiques classiques
- de connaître la pertinence des biotechnologies pour la production de molécules pharmaceutiques et également appréhender les applications vastes dans d'autres domaines industriels
- d'expliquer toutes les techniques physico-chimiques nécessaires à leur caractérisation
- de produire les principales formulations galéniques (TP)

Responsable de l'UE : Dr Angela Mutschler, LTPIB

Équipe pédagogique :

Universitaires

Nom, Grade	Établissement
Angela MUTSCHLER, MCF	Bordeaux, UFR Pharmacie
Clémentine AUBRY, MCF	Bordeaux, UFR Pharmacie
Waisudin Badri, CDI LRU	Bordeaux, UFR Pharmacie

Professionnels

Nom, Grade	Établissement
Capucine SORBIER	Unither

UE Assurance qualité – niveau technicien opérationnel

Nombre de crédits ECTS : **3** Volume horaire total pour l'étudiant(e) **: 42h** (+35h travail personnel)

Diplôme(s) : **DEUST PRODUCTION, CONTRÔLES et QUALITÉ DES PRODUITS DE SANTÉ**

Objectifs pédagogiques :

Donner à l'étudiant les fondamentaux des règles d'assurance qualité et de leur mise en application

Programme détaillé :

- Amélioration continue, outils associés et analyses de risques
- Audits
- Gestion des non-conformités, change control
- Indicateurs qualité
- Validation des procédés
- *Data integrity*
- Validation de nettoyage

Compétences acquises :

- Maîtriser les règles de l'assurance qualité, savoir les mettre en pratique
- Connaître les outils qualité associés

Responsable de l'UE : Dr Catherine COL

Équipe pédagogique :

Universitaires

Nom, grade	Établissement
Catherine COL, EC	Bordeaux, UFR Pharmacie
Clémentine AUBRY, MCF	Bordeaux, UFR Pharmacie
Waisudin BADRI, CDI LRU	

Professionnels

Nom, grade	Établissement
Rafika BOUDOUR	Merck
Capucine SORBIER	Unither
Marine TARCHE	Merck
Elodie GRANDSIMON BUI THAP	Valneva
Sébastien DUFFORT	Viatris

UE Génie mécanique appliqué à la production

Nombre de crédits ECTS : **3** Volume horaire total pour l'étudiant(e) : **34h** (+35h travail personnel)

Diplôme(s) : **DEUST PRODUCTION, CONTRÔLES et QUALITÉ DES PRODUITS DE SANTÉ**

Objectifs pédagogiques :

Cet enseignement doit permettre à l'étudiant de comprendre les principes de base de la mécanique en milieu industriel afin d'être capable de détecter des dysfonctionnements, de participer au choix et à la mise en place de nouveaux procédés.

Programme détaillé :

Lois mécaniques (forces, couples, énergie, contraintes...), physique des liquides (écoulements, gravité, pression …), différents types de transmissions (frottements, courroies, engrenages …), types d'accouplements, calcul de rapports de vitesse, notions de base en montage d'assemblages, différents types de roulements, analyser les principales causes de détérioration d'un roulement, risques électriques, compression des poudres ...

Compétences acquises :

- Permettre le dialogue avec tous les acteurs du monde industriel
- Connaître les principes de la mécanique industrielle afin de l'appliquer dans la mise en place et le déroulement des procédés

Organisation : Une partie des enseignements se déroulera au CFAI de Bruges et en *e-learning*.

Responsable de l'UE : Dr. Angela Mutschler, LTPIB

Équipe pédagogique :

Universitaires

Nom, grade	Établissement
Clémentine Aubry, MCF	Bordeaux, UFR Pharmacie
Alexandra Gaubert, MCF	Bordeaux, UFR Pharmacie

Professionnels

Nom, grade	Établissement
Enseignants CFAI	CFAI Bruges
Industriel	Produits de santé

UE Anglais 2

Nombre de crédits ECTS : **3** Volume horaire total pour l'étudiant(e) : **33h** (+42h travail personnel)

Diplôme(s) : **DEUST PRODUCTION, CONTRÔLES et QUALITÉ DES PRODUITS DE SANTÉ**

Programme détaillé :

- *Work environment (company description/ structure)*
- *Introducing yourself professionally: duties and job description* (les tâches de travail)
- *Products and process (produits et description de processus)*
- *Business Communication (socializing in the business/Telephone English/ Emailing/ meetings and presentations)*

Compétences acquises :

- Faire une description de l'environnement professionnel (entreprise, collègues, politiques HSE), décrire les compétences / fonctions d'un technicien de production, décrire un projet professionnel, décrire un processus de fabrication
- Renforcement de la grammaire pour la précision dans la maitrise de la langue

Responsable de l'UE : Dr Emmanuelle Barron, LTPIB

Équipe pédagogique :

Professionnels

Nom, Grade	Établissement
Béatrice CHURCHWARD	Centre de Formation

UE Informatique 2

Nombre de crédits ECTS : **2** Volume horaire total pour l'étudiant(e) : **15h** (+40h travail personnel)

Diplôme(s) : **DEUST PRODUCTION, CONTRÔLES et QUALITÉ DES PRODUITS DE SANTÉ**

Objectifs pédagogiques :

Donner à l'étudiant les outils nécessaires au traitement de données et à la présentation de travaux scientifiques

Programme détaillé :

- Être capable de traiter des données avec l'outil Excel

Responsables de l'UE : Dr Brice Amadéo

Équipe pédagogique :

Universitaires

Nom, Grade	Établissement
Brice AMADÉO, MCF	Bordeaux, UFR Pharmacie
Christophe BULOT, PRAG	Bordeaux, UFR Pharmacie

UE Communication – Valorisation 2

Nombre de crédits ECTS : **2** Volume horaire total pour l'étudiant(e) : **26h** (+29h travail personnel)

Diplôme(s) : **DEUST PRODUCTION, CONTRÔLES et QUALITÉ DES PRODUITS DE SANTÉ**

Objectifs pédagogiques :

- Améliorer la connaissance de soi, sa communication et ses *softskills*
- Savoir mener une recherche documentaire fiable et correctement citée

Programme détaillé :

- Recherche documentaire : méthodologie et application
- Réalisation d'un support de médiation

Responsable de l'UE : Dr Emmanuelle Barron, LTPIB

Équipe pédagogique :

Universitaires

Nom, Grade	Établissement
Cécile Cochelin	Bordeaux, UFR Pharmacie
Clémentine Aubry, MCF	Bordeaux, UFR Pharmacie
Angela Mutschler, MCF	Bordeaux, UFR Pharmacie
Emmanuelle Barron, MCF	Bordeaux, UFR Pharmacie
Hélène Plouseau-Guédé	Bordeaux, UFR Pharmacie

UE Introduction aux enjeux des transitions environnementales et sociétales

Nombre de crédits ECTS : **3** Volume horaire total pour l'étudiant(e) : **30h** (+40h travail personnel)

Diplôme(s) : **DEUST PRODUCTION, CONTRÔLES ET QUALITÉ DES PRODUITS DE SANTÉ**

Objectifs pédagogiques : apporter à l'ensemble des étudiantes et étudiants de l'Université de Bordeaux des connaissances pluridisciplinaires et systémiques sur les enjeux sociétaux et environnementaux des transitions, de façon à appréhender les équilibres et les limites de notre monde.
Cette UE s'appuie sur une démarche scientifique pluridisciplinaire pour devenir acteur et citoyen dans un monde en transitions

Programme détaillé : Socle de connaissances et compétences globales, transversales et pluridisciplinaires sur les thèmes suivants :

- Climat, changements climatique naturels et anthropiques
- Biodiversité et services écosystémiques
- Pollutions environnementales
- Energies et ressources
- Evolutions des sociétés dans l'anthropocène
- Santé globale : une seule santé, une seule planète
- Vers une vision systémique des transitions
- Des solutions pour un avenir désirable

Compétences acquises :

- Comprendre et expliquer les problématiques climatiques, écologiques, sociétales et leurs interdépendances
- Comprendre les temporalités des événements et des processus de transition pour appréhender la notion d'urgence
- Identifier l'ensemble des parties prenantes des problématiques traitées afin d'en comprendre la complexité
- Identifier les stratégies actuelles ou futures face aux inégalités induites par les périodes en transitions auxquelles nous faisons face
- Elargir son socle de connaissances au-delà de sa seule discipline pour contextualiser et mettre en perspective, en faisant preuve d'esprit critique

Responsable de l'UE : Dr Emmanuelle Barron, LTPIB

Équipe pédagogique :

Universitaires

Nom, Grade	Établissement
Emmanuelle Barron, MCF	Bordeaux, UFR Pharmacie
Autres	

UE Projet tuteuré en laboratoire et stage professionnel ou Contrat en entreprise

Nombre de crédits ECTS : **30**

Diplôme(s) : **DEUST PRODUCTION, CONTRÔLES ET QUALITÉ DES PRODUITS DE SANTÉ**

Les étudiants en contrat (apprentissage ou professionnalisation) effectuent leur alternance en entreprise durant toute l'année (soit 38 à 39 semaines).
Les étudiants n'ayant pas de contrat effectuent 10 à 15 semaines de projet tuteuré en laboratoire universitaire ou une recherche bibliographique, avant de réaliser **5 mois (19 à 22 semaines) de stage professionnel à dater d'avril.**

- Maîtriser la présentation des résultats de travaux notamment au moyen d'outils bureautiques tels que Power Point
- Être capable de faire la synthèse des travaux à l'oral et à l'écrit

Responsable de l'UE : Dr Emmanuelle BARRON, LTPIB

université de BORDEAUX

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES COMPÉTENCES ET DES CONNAISSANCES

LICENCE PROFESSIONNELLE
« Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation - Maîtrise des process de fabrication »

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2026_2027

adoptées par le Conseil d'UFR des Sciences pharmaceutiques du 22 juin 2026
et par le conseil du Collège Sciences de la santé le 09 juillet 2026

UFR DES SCIENCES PHARMACEUTIQUES
Collège Sciences de la Santé
146, rue Léo Saignat – 33076 BORDEAUX Cedex

LP Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation - Maîtrise des process de fabrication _ M3C 2026_2027

Descriptif général de la formation

Modalités du contrôle des compétences et connaissances

Fiches détaillées des UE

LP Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation - Maîtrise des process de fabrication _ M3C 2026_2027

DESCRIPTIF GÉNÉRAL DE LA FORMATION

Dénomination des UE	Typed' UE	Crédits	CM	TD	TP	Total formation	Travail Perso.	Stage	TOTAL
UE1 : Assurance qualité et aspects réglementaires	Ob.	8	60	20 + 8A	-	88	112	-	200
UE2 : Aspects physico-chimiques et pharmacotechniques liés au développement pharmaceutique	Ob.	8	70	10 + 6A	-	86	114	-	200
UE3 : Industrialisation et procédés 1	Ob.	6	45	10	-	55	95	-	150
UE4 : Travaux pratiques, projet tuteuré / étude de cas pratiques	Ob.	8	-	10 + 10A	70	90	110	-	200
TOTAL S1	**-**	**30**	**175**	**74**	**70**	**319**	**431**	**-**	**750**
UE3 : Industrialisation et procédés 2	Ob.	2	25	10A	-	35	25	-	60
UE5 : Anglais	Ob.	3	-	36	-	36	39	-	75
UE6 : Stage en alternance en entreprise	Ob.	25	-	10	-	10	25	1365	1400
TOTAL S2	**-**	**30**	**25**	**56**	**-**	**81**	**89**	**1365**	**1535**
Total de l'année	**-**	**60**	**200**	**130**	**70**	**400**	**520**	**1365**	**2285**

A : heures de formation en autonomie (travaux de groupes, recherche documentaire, …)

(2) : l'UE3 est organisée en 2 parties (une par semestre) qui se valident ensemble.

MODALITÉS DU CONTRÔLE DES COMPÉTENCES ET DES CONNAISSANCES

Dénomination des UE	Coeff. dans UE	Coeff. sur l'année	1ère session		2nde session	
			Modalités	Durée	Modalités	Durée
UE1 : Assurance qualité et aspects réglementaires						
Module 1	2	2	Contrôle continu		Oral	20 min
			Examen terminal écrit	2 h	Écrit ou oral	2 h ou 20 min
UE2 : Aspects physico-chimiques et pharmacotechniques liés au développement pharmaceutique						
Module 1	1	2	Examen terminal écrit	3 h	Écrit ou oral	3 h ou 20 min
Module 2 : Études de cas	1		Contrôle continu (sur études de cas)		Oral	20 min
UE3 : Industrialisation et procédés (parties 1 et 2)						
Module 1	0,75	2	Examen terminal écrit	2 h	Écrit ou oral	2 h ou 20 min
Module 2 : Études de cas	0,75		Contrôle continu (sur études de cas)		Oral	20 min
Module 3	0,5		Examen terminal écrit	1 h	Écrit ou oral	1 h ou 20 min
UE4 : Travaux pratiques, projet tuteuré / étude de cas pratiques						
Module 1	2	2	Contrôle continu		Oral	30 min
UE5 : Anglais						
Module 1	1	2	Contrôle continu		Oral	15 min
Module 2	1		Examen terminal écrit	1 h	Oral	15 min
UE6 : Stage en alternance en entreprise						
Module 1 : Note de stage	3	5	Suivi par le maître de stage		Pas de 2nde session Exécution d'un second stage	
Module 2 : Rapport	1		Rapport écrit			
Module 3 : Note de soutenance	1		Soutenance			
TOTAL UE 4 + UE 6	-	**7**	**Somme ≥ 70/140**			
TOTAL sur l'année	-	**15**	**Somme ≥ 150/300**			

Organisation des épreuves :

Les épreuves validant la Licence Professionnelle sont organisées soit sous forme de :

- Contrôle continu (réalisation de travaux, compte-rendu de missions, réalisation de travaux pratiques, …)
- Examen final écrit de synthèse
- 2 soutenances orales et rapports de synthèse de travaux associés
    - Période 1 d'alternance d'octobre à mai : présentation du projet tuteuré
    - Période 2 d'alternance de mai à septembre : présentation du stage.

Les épreuves se déroulent :

- Pour la première période d'alternance : contrôle continu
- Pour la seconde période d'alternance : contrôle continu et soutenance du stage en septembre
- Pour l'examen final écrit de synthèse par UE : Au fil de l'eau après finalisation d'une UE

Les secondes sessions de rattrapage sont programmées en :

- Juillet pour les UE 1 à 5
- Aucune session de rattrapage pour la validation du stage sauf exécution d'un nouveau stage.

Modalités de validation

La Licence professionnelle est validée si l'étudiant obtient :

- Une **somme des notes égale ou supérieure à 150 sur 300** sur l'ensemble des UE
  ET
- Une **somme des notes égale ou supérieure à 70 sur 140** pour l'ensemble constitué des UE4 (projet) et UE6 (stage).

Si l'étudiant n'a pas satisfait à la première session aux conditions ci-dessus :

- Pour toutes les UE à l'exception de l'UE6 stage : l'étudiant se présente aux épreuves de 2nde session de toutes les UE auxquelles il n'a pas obtenu la moyenne de 10/20. Si l'UE comporte plusieurs modules, il conserve les notes des modules ≥ 10/20.
- Cas particulier de l'UE6 Stage : il n'est pas organisé de 2nde session, l'étudiant doit exécuter et valider un nouveau stage.
- L'étudiant peut, à sa demande, conserver pour la 2nde session les notes des UE supérieures ou égales à 8/20 (quelles que soient les notes des modules).
- Les mêmes conditions de validation s'appliquent à la 2nde session.

En cas d'échec après les deux sessions d'examen, les UE pour lesquelles une note ≥ 10/20 a été obtenue restent acquises.

DESCRIPTIF DES UE

UE1 : Assurance qualité et aspects réglementaires

Nombre de crédits ECTS : **8** Volume horaire total pour l'étudiant(e) : **88 h** (+ 112h travail personnel)

Diplôme(s) : **LICENCE PROFESSIONNELLE « Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation - Maîtrise des process de fabrication »**

Objectifs pédagogiques :
Définir les contextes règlementaire et qualité dans lesquels les produits de santé sont développés et produits.

Programme détaillé :

- *Aspects règlementaires essentiellement centrés sur la règlementation générale du médicament, la notion d'établissement pharmaceutique et sur les aspects technico-règlementaires en lien avec le dossier d'AMM et particulièrement le module 3 du CTD*

- *Le concept de qualité et les systèmes de gestion de la qualité :*
  - Description générale des processus, organisation & management des processus, ICH Q10 et normes ISO 9000
  - BPF et cGMP
  - Les documents du système de management de la qualité
  - Analyse de risque ICH Q9, Maîtrise des procédés, indicateurs associés
  - Indicateurs et tableau de bord
  - Outils d'amélioration de la qualité
  - Spécificité de la relation client fournisseur
  - Audit qualité
  - Marquage CE
  - Intégration du SME dans le SMQ
  - Gestion de production et logistique de site, Indicateurs économiques et financiers
  - Productivité, indicateurs associés

- *Les inspections et leur retentissement*

- *Applications particulières abordées sous forme de cas pratiques :*
  - Relation client-fournisseur : qualification agrément et mise en place du partenariat qualité
  - Assurance stérilisation
  - Qualification/Validation (aspects techniques et organisationnels)
  - Plan maître de validation de site
  - Niveau de qualité acceptable (NQA), plan d'échantillonnage et niveau de contrôle réduit, normal, renforcé
  - *Supply chain* management et gestion de la qualité en distribution
  - Méthodologies d'amélioration de la qualité et de la productivité (5S, Kaisen, 6 sigma, ...)
  - Spécificité de la gestion des ressources humaines dans l'industrie pharmaceutique : formation, habilitation, qualification, validation des acquis professionnels
  - Le pharmacien responsable et ses prérogatives
  - AQ appliquée au laboratoire de contrôle (document spécifique, gestion documentaire, organisation de la traçabilité, revue annuelle des produits et des stabilités, …)
  - Validation informatique et signature électronique (CFR 21 Part 11)
  - Gestion des modifications (*change control*)
  - La fonction métrologie et son organisation, …

Méthodes et modalités pédagogiques :
Une part importante de l'UE sera dispensée sous forme de cours. Un grand nombre de ces cours seront réalisés par des professionnels, spécialistes du domaine. Ces cours permettront de poser les bases des aspects règlementaires et qualité, environnement à la fois contraignant mais indispensable pour le développement et la fabrication des produits de santé et en particulier des médicaments.

Des travaux de groupes seront proposés aux étudiants, par exemple pour l'analyse des contenus effectifs des référentiels d'intérêts. Ainsi, les bonnes pratiques de fabrication seront analysées chapitre par chapitre par les étudiants et restitués dans une approche de classe inversée.
Les étudiants pourront disposés également des outils numériques développés par le LEEM (supports numériques sur les BPF approfondies, serious games, …).

Compétences acquises :

Compétences disciplinaires	
Développer une vision globale d'un procédé de production pharmaceutique	Connaissance et maîtrise des référentiels qualité (BPF et BPD particulièrement)
Anticiper sur les risques affectant le produit, le patient, le personnel, l'environnement, la viabilité économique	Maitriser le contenu du module 3 du CTD en lien avec le paramétrage des procédés
Conseiller, guider accompagner ses subordonnées ; mais aussi de les comprendre et de reporter l'information du terrain vers la hiérarchie	Maitriser les référentiels de maîtrise de la conception (ICH Q8) et le lien avec le paramétrage des procédés
Dialoguer avec l'assurance qualité, les fournisseurs, les inspecteurs, la maintenance, …	
Encadrer des qualifications et validations de procédés	
Comprendre et s'adapter aux évolutions technologiques, réglementaires, scientifiques en lien avec les procédés	

Organisation : UE dispensée en relation directe avec les autres UE pour leur mise en application

Responsable(s) de l'UE : Pr. Pierre TCHORELOFF, laboratoire de galénique et biopharmacie

Équipe pédagogique :
Universitaires

Nom, grade	**Établissement**
Virginie Busignies-Godin, PR	Bordeaux, UFR Pharmacie
Pierre Tchoreloff, PR	Bordeaux, UFR Pharmacie

UE2 : Aspects physico-chimiques et pharmacotechniques liés au développement pharmaceutique

Nombre de crédits ECTS : **8** Volume horaire total pour l'étudiant(e) : **86 h** (+ 114h travail personnel)

Diplôme(s) : **LICENCE PROFESSIONNELLE « Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation - Maîtrise des process de fabrication »**

Objectifs pédagogiques :
Cette UE aura comme domaine d'application toutes les formes pharmaceutiques avec leurs spécificités et les voies d'administration associées.
Définir dans un premier temps les opérations unitaires du génie chimique pour la genèse des systèmes à usage pharmaceutique (API et autres Matières premières).
Aspects de préformulation et techniques physiques ou physico-chimiques permettant la caractérisation et l'analyse de ces matières premières.

Programme détaillé :

- *Cristallisation et Génie de la cristallisation*

- *Techniques de caractérisation :*
  - Le cristal et sa caractérisation
  - Propriétés thermiques et thermodynamiques des matériaux
  - Polymorphisme et poly-amorphisme
  - Solubilité, mise en solution
  - Stabilité des molécules en milieu liquide et cinétiques réactionnelles
  - pH, milieu tamponné
  - Force ionique et tonicité
  - Du monocristal à la poudre
  - Analyse texturale des systèmes granulaires

- *Prise en compte des aspects de modulation de la lyodisponibilité, …*

- *Prise en compte des aspects biopharmaceutiques et de modulation de la biodisponibilité.*

- *Développement des aspects de formulation et les opérations unitaires du génie pharmaco-technique dans le cadre réglementaire du développement des médicaments.*

- *Aspects spécifiques liés au développement de forme à libération contrôlée. Aspects spécifiques liés au développement de produits issus des biotechnologies.*

Pour chaque technique de caractérisation ou opération unitaire mise en œuvre, une attention particulière sera portée à l'analyse des résultats dans des situations réelles, la prise en compte de monographies Pharmacopée Européenne, et l'établissement des spécifications qui devront être retenues dans le module 3 du CTD, et qui retentirons directement sur les phases d'industrialisation et de production.

Méthodes et modalités pédagogiques :
Cette UE fera l'objet essentiellement de cours magistraux. Des cas pratiques seront proposés en parallèle aux étudiants et traité par groupes de travail. La restitution de ces cas pratiques se fera en mode classe inversée.
Les cas proposés seront en lien avec les situations que les étudiants rencontreront lors de l'UE de travaux pratiques qui leur est proposée (Problèmes par exemple de changement granulométriques sur une matière première et retentissement potentiel sur les propriétés d'usage (mise en oeuvre dans un procédé, rhéologie, cinétique de dissolution, ...)).
Un grand nombre de supports documentaires électroniques et souvent en Anglais sera la base de réflexion au sein des groupes de travail.

Compétences acquises :

Compétences disciplinaires	
D'avoir une vision très précise de chaque étape de production d'une forme pharmaceutique donnée	Comprendre et s'adapter aux évolutions technologiques, réglementaires, scientifiques en lien avec les procédés
Identifier les points critiques des procédés de fabrication, connaître les moyens de les mettre sous contrôle et de les maîtriser	Savoir traiter, analyser et interpréter des données qualitatives et quantitatives, dans des contextes variés
Anticiper sur les risques affectant le produit, le patient, le personnel, l'environnement, la viabilité économique	Comprendre et utiliser les bases de probabilités et statistiques
Définir, en cas de problème, la causalité en termes de formule, équipement et/ou conduite de procédé	Appliquer une démarche statistique au traitement des données expérimentales
Conseiller, guider accompagner ses subordonnées ; mais aussi de les comprendre et de reporter l'information du terrain vers la hiérarchie	Avoir de bonnes bases en métrologie
Dialoguer avec l'assurance qualité, les fournisseurs, les inspecteurs, la maintenance, …	Comprendre les phénomènes physiques induits par les procédés d'élaboration
Mettre en place les tests permettant de maîtriser la qualité d'un procédé	

Organisation : UE dispensée en relation directe avec les autres UE pour leur mise en application

Responsable(s) de l'UE : Pr. Virginie BUSIGNIES-GODIN, Laboratoire de galénique et biopharmacie

Équipe pédagogique :

Nom, grade	**Établissement**
Pierre Tchoreloff, PR	Bordeaux, UFR Pharmacie
Virginie Busignies-Godin, PR	Bordeaux, UFR Pharmacie
Vincent Mazel, PR	Bordeaux, UFR Pharmacie
Hassana Hsein, MCF	Bordeaux, UFR Pharmacie

UE3 : Industrialisation et procédés.

Nombre de crédits ECTS : **8** Volume horaire total pour l'étudiant(e) : **90 h** (+ 120h travail personnel)

Diplôme(s) : **LICENCE PROFESSIONNELLE « Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation - Maîtrise des process de fabrication »**

Objectifs pédagogiques :
Transfert, adaptation et mise en application des données du développement en vue de la production du médicament à grande échelle.

Cette UE « cœur de métier » se décompose en deux grands chapitres :

A. Définition et description des procédés pharmaceutiques
B. Analyse et maîtrise des procédés pharmaceutiques

Programme détaillé :

A. Définition et description des procédés pharmaceutiques

Opérations unitaires du Génie pharmaco-technique et formes pharmaceutiques associées.

Formes sèches :

- Opération unitaire de broyage et micronisation
- Opération unitaire de mélange (et analyse de la ségrégation)
- Rhéologie des systèmes granulaires et transports des poudres
- Opération unitaire de granulation
    - Aspects physico-chimiques
    - Aspects procédés
- Opération unitaire de séchage, dont lyophilisation
    - Aspects physico-chimiques et thermodynamiques
    - Aspects procédés
- Opération unitaire de mise en gélule
    - Les différents types de capsules
    - Enveloppe (et subsituts)
    - Critères de choix, inconvénients
    - Aspects réglementaires, essais
    - Produits de remplissage, formulation
    - Méthodes de remplissage
    - Équipements de production
- Opération unitaire de compression - R&D
    - Compressiblilité Instrumentation des machines de développement Acquisition et traitement du signal, modélisation
    - Comprimabilité
    - Techniques d'analyses des propriétés mécaniques
    - Formalismes et paramètres physiques d'interprétation, modélisations
- Opération unitaire de compression - production industrielle
    - Cinématique de compression
    - Organes critiques des presses industrielles et outillage
    - Impact des réglages sur l'uniformité de masse et la « machinabilité »
    - Automates de régulation et de contrôle des presses industrielles
    - Contrôles en cours et MSP (carte de contrôle)
    - Objectif : être autonome sur les systèmes de régulation (automatique)
- Particularité des comprimés à libération modifiée
    - Systèmes matriciels

- Enrobage et pelliculage

Formes ciblant la voie pulmonaire (MDI, DPI) :

- Galénique de la voie broncho-pulmonaire Performances thérapeutiques des MDI, DPI
- Rappels physico-chimiques appliqués aux MDI, DPI
- Composants des MDI, DPI
  - SA micronisées
  - Formules
  - Dispositifs d'administration
- Le process MDI
- Le process DPI
- Le contrôle qualité

Formes semi-solides :

- Les voies d'administrations ciblées et formes galéniques correspondantes (pommades, crèmes, gels, suppositoires, systèmes transdermiques)
- Les matières premières (API et excipients)
- Les macro-propriétés : textures, couleurs, écoulements, ...
- Les méso-propriétés : systèmes multiphasiques, dispersés (suspensions, émulsions, mousses)
- Les micro- et nano-propriétés : polymorphes, cristaux liquides, micelles, ...
- Les étapes de transformations (points critiques, contraintes, déviations)
- Les moyens technologiques assurant ces transformations
- Le *scale-up* et les transferts de technologies
- Le suivi et la maîtrise de l'évolution du produit dans cet enchaînement (GEP, IPC)
- Les outils contrôlant la qualité des MP, PSO et PF (lors de la fabrication, en stabilité, après la distribution)
- Les spécifications des IPC (maîtrise, régulation, MSP) et du QC (libération du lot et stabilité post-fabrication)

Formes liquides dont liquides stériles et procédés associés :

- Mise en solution à l'échelle industrielle / cuves de mélange Opérations de stérilisation par filtration et remplissage aseptique
  - Média filtrants
  - Conditions process de filtration,
  - Tests d'intégrité et challenge microbiologique
  - Zac de classe A et CTA associée.
  - Systèmes de traitement d'eau

  Opérations de stérilisation par la chaleur et assurance stérilité
  - Courbes de mortalité des microorganismes et modélisation
  - Approche statistique de la stérilité et seuil d'acceptabilité
  - Valeur stérilisatrice
  - Bio charge initiale
  - Optimisation et validation d'un cycle
  - Indicateurs physico-chimiques
  - Indicateurs biologiques
  - Prélèvements d'échantillons et contrôles microbiologiques
  - Pyrogènes et absence de pyrogènes dont contrôles
  - Solutés massifs et leurs spécificités
  - Nutrition parentérale, …

  Opération de Lyophilisation
  - Congélation
    - Diagramme de phase de l'eau
    - Systèmes eutectiques / systèmes vitreux
    - Propriétés thermiques des systèmes à congeler et températures critiques associées

- Cinétiques de congélation et conséquence sur la texture finale
- Fluides cryogéniques
- Contraintes process

- Sublimation
  - Aspects thermodynamiques
  - Conditions de vide
  - Transferts de chaleurs et transferts de masse
- Définition et optimisation des conditions de conduite du procédé
  - Dessiccation secondaire
  - Aspects thermodynamiques
  - Transferts de chaleurs et transferts de masse.

Produits issus des biotechnologies et procédés associés :
Le défi industriel lié aux bio médicaments consiste à adapter les phases de développement galénique et d'industrialisation afin d'en assurer la production à grande échelle (et à moindre coût) à partir de l'outil industriel existant (ou faiblement transformé).
C'est pourquoi la production des bio médicaments sera traitée tout au long des chapitres précédents. En revanche, dans ce chapitre seront regroupées des moyens de fabrication spécifiques aux biotechnologies.

B. Analyse et maîtrise des procédés pharmaceutiques :
Analyse de l'enchaînement et des interfaces entre les opérations unitaires du génie pharmaco- technique :

- Méthodologie d'analyse de risque (AMDEC, SPD, HACCP).

Ce chapitre est suivi de mise en application sur la base d'exemples concrets détaillés dans les chapitres correspondants, sachant que tout l'intérêt de ces méthodes repose sur la qualité de l'analyse qui sera faite sur le process.

- Détermination des points critiques
- Traitement et gestion des risques associés aux points critiques
- Qualification (QC, QI, QO, QP) des matériels associés aux procédés
- Établissement des spécifications
- Validation des méthodes de production
- "*In process control*"
- PAT
- Maîtrise et gestion statistique des procédés
- Vérification continue des procédés.

Méthodes et modalités pédagogiques
Cette UE fera l'objet essentiellement de cours magistraux. Des cas pratiques seront proposés en parallèle aux étudiants et traité par groupes de travail. La restitution de ces cas pratiques se fera en mode classe inversée.
Les cas proposés seront en lien avec les situations que les étudiants rencontreront lors de l'UE de travaux pratiques qui leur est proposée (problèmes de régulation automatiques sur machines de production, analyse statistique de situations de productions, paramétrage de procédés).
Un grand nombre de supports documentaires électroniques et souvent en Anglais seront la base de réflexion au sein des groupes de travail.

Compétences acquises :

Compétences disciplinaires	
Développer une vision globale d'un procédé de production pharmaceutique	Savoir traiter, analyser et interpréter des données qualitatives et quantitatives, dans des contextes variés.
Identifier les points critiques des procédés de fabrication, connaître les moyens de les mettre sous contrôle et de les maîtriser	Appliquer une démarche statistique au traitement des données expérimentales

Anticiper sur les risques affectant le produit, le patient, le personnel, l'environnement, la viabilité économique	Comprendre les phénomènes physiques induits par les procédés d'élaboration
Définir, en cas de problème, la causalité en termes de formule, équipement et/ou conduite de procédé	D'avoir une vision très précise de chaque étape de production d'une forme pharmaceutique donnée
Faire des choix très rapides d'intervention sur les procédés (arrêt de la production, modification d'un paramètre critique, …)	Choisir le bon équipement (mélangeur, système de pesée…) pour un résultat optimal
Conseiller, guider accompagner ses subordonnées ; mais aussi de les comprendre et de reporter l'information du terrain vers la hiérarchie	Encadrer des qualifications et validations de procédés
Dialoguer avec l'assurance qualité, les fournisseurs, les inspecteurs, la maintenance, …	Comprendre et utiliser les bases de probabilités et statistiques
Mettre en place les tests permettant de maîtriser la qualité d'un procédé	Maitriser le contenu du module 3 du CTD en lien avec le paramétrage des procédés
Comprendre et s'adapter aux évolutions technologiques, réglementaires, scientifiques en lein avec les procédés.	Maitriser les référentiels de maîtrise de la conception (ICH Q8) et le lien avec le paramétrage des procédés
Utiliser les statistiques et employer les bons tests dans le cadre des validations, interpréter et exploiter les résultats et données statistiques	

Organisation : UE dispensée en relation directe avec les autres UE pour leur mise en application

Responsable(s) de l'UE : Pr.Vincent MAZEL, laboratoire de galénique et biopharmacie.

Équipe pédagogique :
Universitaires

Nom, grade	Établissement
Vincent Mazel, PR	Bordeaux, UFR Pharmacie
Virginie Busignies-Godin, PR	Bordeaux, UFR Pharmacie
Hassana Hsein, MCF	Bordeaux, UFR Pharmacie
Pierre Tchoreloff, PR	Bordeaux, UFR Pharmacie

UE4 : Travaux Pratiques, projet tuteuré/étude de cas pratiques.

Nombre de crédits ECTS : **8** Volume horaire total pour l'étudiant(e) : **90 h** (+110h travail personnel)

Diplôme(s) : **LICENCE PROFESSIONNELLE « Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation - Maîtrise des process de fabrication »**

Objectifs pédagogiques :
Cet enseignement aura pour objectif de permettre aux étudiants d'être confrontés dans la réalisation pratique aux difficultés liées aux aspects de caractérisation, pré-formulation, formulation, transposition d'échelle et fabrication de lots pilotes concernant toutes les formes pharmaceutiques abordées d'un point de vue théorique.
Cette UE n'est pas envisagée de façon séparée des UE d'enseignements théoriques ; mais viendra au contraire s'intégrer et s'intercaler dans ces enseignements théoriques au fur et à mesure de l'avancement de leur contenu.
Des mises en situation de type "résolutions de problèmes" seront proposées aux étudiants par groupes, leur permettant de travailler en équipe, de construire des projets, d'utiliser les outils de communication, de résolution de problème, ... Ces projets tutorés et encadrés feront l'objet de soutenances devant l'ensemble de la promotion afin de déclencher des analyses par tous les étudiants.

Programme détaillé :
Cette UE sera proposée en bénéficiant du plateau technique d'exception présent au sein du LTPIB et du laboratoire de pharmacie galénique et biopharmacie.

À titre indicatif, voici quelques travaux d'atelier prévus dans le cadre des objectifs de cette LP :

- *Lyophilisation*
  - Analyse des fonctionnalités de l'appareil, recherche des points critiques
  - Formulation
  - Préformulation en vue du paramétrage d'un cycle de lyophilisation
  - Essais (N°1)
  - Interprétation de l'enregistrement
  - Proposition d'optimisation
  - Essais d'optimisation (confirmation)
- *Granulation*
  - Recherche des *end-points* de mouillage et de séchage par suivi des paramètres procédés (courbes de consommation de puissance, couple d'agitation, températures entrée et sortie d'air, ...)
  - Étude de paramètres
    - Équipement (LAF : GPCG1, Diosna, Bohle, Kenwwod)
    - Mouillage (flash, pulvérisation, séquentiel, …)
    - Formule (quali et quanti) : liant, matériaux solubles, granulo, …
    - Mode de séchage : LAF, étuve, …
    - Calibrage humide et sec (équipement, diamètre du crible, …)
- *Compression*
  - Formulation, fabrication, essais pharmacotechniques, validation biopharmaceutique

Sur ce procédé en particulier, l'outil technique mis à profit dans une démarche pédagogique est unique du fait de mise à disposition de 2 simulateurs de presses rotatives. Les étudiants pourront mettre en pratique la totalité des contenus de cours avec par exemple :

- Études de compressibilté et de comprimabilité de matériaux granulaires d'intérêt pharmaceutique
- Effets de la formulation aspects qualitatifs et quantitatifs
- Suivi de porosité et influence sur les propriétés d'usage (délitement, dissolution)
- Montage démontage des outils industriels sur simulateur de presse rotative
- Évaluation de la capabilité d'un couple produit/Process
- Cartes de contrôles
- Régulation machine, ...

- *Pelliculage*

Étude de paramètres process

- Turbine, LAF

  - Support : µgranules, comprimés
  - Filmogènes, plastifiants, …
- Essais de dissolution (sur matrices hydrophiles par exemple)
- Liquides et pâteux
  - Formulation, fabrication et contrôles sur crèmes, gels, suspensions, systèmes colloïdaux (liposomes, …)

Méthodes et modalités pédagogiques
Des mises en situation de type "résolutions de problèmes "seront proposées aux étudiants par groupes, leur permettant de travailler en équipe, de construire des projets, d'utiliser les outils de communication, de résolution de problème, ... Ces projets tuteuré et encadrés feront l'objet de soutenances devant l'ensemble de la promotion afin de déclencher des analyses par tous les étudiants.

Compétences acquises :

Compétences disciplinaires	
Développer une vision globale d'un procédé de production pharmaceutique	Encadrer des qualifications et validations de procédés
D'avoir une vision très précise de chaque étape de production d'une forme pharmaceutique donnée	Savoir traiter, analyser et interpréter des données qualitatives et quantitatives, dans des contextes variés.
Identifier les points critiques des procédés de fabrication, connaître les moyens de les mettre sous contrôle et de les maîtriser	Comprendre et utiliser les bases de probabilités et statistiques
Anticiper sur les risques affectant le produit, le patient, le personnel, l'environnement, la viabilité économique	Appliquer une démarche statistique au traitement des données expérimentales
Définir, en cas de problème, la causalité en termes de formule, équipement et/ou conduite de procédé	Utiliser les statistiques et employer les bons tests dans le cadre des validations, interpréter et exploiter les résultats et données statistiques
Faire des choix très rapides d'intervention sur les procédés (arrêt de la production, modification d'un paramètre critique, …)	Avoir de bonnes bases en métrologie
Choisir le bon équipement (mélangeur, système de pesée, …) pour un résultat optimal	Comprendre les phénomènes physiques induits par les procédés d'élaboration
Mettre en place les tests permettant de maîtriser la qualité d'un procédé	Connaissance et maîtrise des référentiels qualité (BPF et BPD particulièrement)
	Maitriser le contenu du module 3 du CTD en lien avec le paramétrage des procédés

Organisation : UE dispensée en relation directe avec les autres UE pour leur mise en application

Responsable(s) de l'UE : Pr.Vincent MAZEL, laboratoire de galénique et biopharmacie.

Équipe pédagogique :
Universitaires

Nom, grade	Établissement
Vincent Mazel, PR	Bordeaux, UFR Pharmacie
Virginie Busignies-Godin, PR	Bordeaux, UFR Pharmacie
Hassana Hsein, MCF	Bordeaux, UFR Pharmacie
Pierre Tchoreloff, PR	Bordeaux, UFR Pharmacie

UE5 : Anglais

Nombre de crédits ECTS : **3** Volume horaire total pour l'étudiant(e) : **36 h** (+ 39h travail personnel)

Diplôme(s) : **LICENCE PROFESSIONNELLE « Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation - Maîtrise des process de fabrication »**

Objectifs pédagogiques :
Inciter les étudiants à utiliser l'anglais comme support de communication orale ou écrite (SOP, …).

Méthodes et modalités pédagogiques :
- Mise à disposition de l'étudiant des moyens pédagogiques adaptés (cours de langue). Par ailleurs, l'étudiant pourra également développer sa propre méthode d'apprentissage de l'anglais scientifique.
- Analyse et synthèse d'articles scientifiques en anglais dans le cadre du "projet pharmacotechnique" / projet tuteuré.
- Conférences en anglais par des conférenciers bilingues (ainsi, l'étudiant ne sera jamais en situation de mauvaise compréhension pour des raisons de langue).
- Une part importante des supports sont bilingues. Des lexiques spécialisés (préparés par les pharmaciens industriels responsables de la licence) et adaptés à chaque thème, sont distribués lors des cours.

Compétences acquises :

Compétences disciplinaires
Se servir aisément de la compréhension et de l'expression écrite et orale en anglais.
Dialoguer avec l'assurance qualité, les fournisseurs, les inspecteurs, la maintenance, …

Organisation : UE dispensée en relation directe avec les autres UE pour leur mise en application

Responsable(s) de l'UE : PRAG Anglais

Équipe pédagogique :
Universitaires

Nom, grade	Établissement
Lindsay Bergstrom	Bordeaux, DLC

UE6 : Stage en alternance en entreprise

Nombre de crédits ECTS : **25** Volume horaire total pour l'étudiant(e) : **1400 h**

Diplôme(s) : **LICENCE PROFESSIONNELLE « Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation - Maîtrise des process de fabrication »**

Objectifs pédagogiques :
Mise en situation professionnelle sur une durée de 8 mois selon une alternance qui, en moyenne sur l'année, est de 1 semaine de cours pour 3 semaines en entreprise.

Programme détaillé :
Pratique professionnelle

Compétences acquises :
Pratique du métier de chef de projet et animateur d'équipe en assurance qualité

Compétences disciplinaires	
Développer une vision globale d'un procédé de production pharmaceutique	Mettre en place les tests permettant de maîtriser la qualité d'un procédé
D'avoir une vision très précise de chaque étape de production d'une forme pharmaceutique donnée	Encadrer des qualifications et validations de procédés
Identifier les points critiques des procédés de fabrication, connaître les moyens de les mettre sous contrôle et de les maîtriser	Comprendre et s'adapter aux évolutions technologiques, réglementaires, scientifiques en lien avec les procédés
Anticiper sur les risques affectant le produit, le patient, le personnel, l'environnement, la viabilité économique	Savoir traiter, analyser et interpréter des données qualitatives et quantitatives, dans des contextes variés
Définir, en cas de problème, la causalité en termes de formule, équipement et/ou conduite de procédé	Comprendre et utiliser les bases de probabilités et statistiques
Faire des choix très rapides d'intervention sur les procédés (arrêt de la production, modification d'un paramètre critique, …)	Appliquer une démarche statistique au traitement des données expérimentales
Choisir le bon équipement (mélangeur, système de pesée…) pour un résultat optimal	Utiliser les statistiques et employer les bons tests dans le cadre des validations, interpréter et exploiter les résultats et données statistiques
Conseiller, guider accompagner ses subordonnées ; mais aussi de les comprendre et de reporter l'information du terrain vers la hiérarchie	Avoir de bonnes bases en métrologie
Dialoguer avec l'assurance qualité, les fournisseurs, les inspecteurs, la maintenance, …	Comprendre les phénomènes physiques induits par les procédés d'élaboration
Connaissance et maîtrise des référentiels qualité (BPF et BPD particulièrement)	Maitriser les référentiels de maîtrise de la conception (ICH Q8) et le lien avec le paramétrage des procédés
Maitriser le contenu du module 3 du CTD en lien avec le paramétrage des procédés	

Organisation :
Cet enseignement comporte le stage : Mise en situation Métier L3 Nombre de semaines de stage : 39

Modalité de suivi du stage :

- Tutorat professionnel : les tuteurs sont désignés conjointement par les responsables de la formation et de l'entreprise.
- Les tuteurs pédagogiques désignés pour le projet tuteuré assurent le suivi du stage par des contacts réguliers avec le tuteur en entreprise.

LP Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation - Maîtrise des process de fabrication _ M3C 2026_2027

Responsable(s) de l'UE : Pr.Vincent MAZEL et Pr. Virginie BUSIGNIES-GODIN, laboratoire de galénique et biopharmacie.

Équipe pédagogique :
Universitaires : tuteurs pédagogiques

Nom, grade	Établissement
Vincent Mazel, PR	Bordeaux, UFR Pharmacie
Virginie Busignies-Godin, PR	Bordeaux, UFR Pharmacie
Hsein Hassana, MCF	Bordeaux, UFR Pharmacie
Pierre Tchoreloff, PR	Bordeaux, UFR Pharmacie

Professionnels : maîtres de stage désignés dans l'entreprise signataire de la convention de stage

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES COMPÉTENCES ET DES CONNAISSANCES

LICENCE TECSAN

(TEChnologies pour la SANté)

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2026-2027

adoptées par le Conseil d'UFR des Sciences pharmaceutiques du 21 septembre 2026
et par le conseil du Collège Sciences de la santé le 23 septembre 2026

UFR DES SCIENCES PHARMACEUTIQUES
Collège Sciences de la Santé
146, rue Léo Saignat – 33076 BORDEAUX Cedex

SOMMAIRE **1**

Présentation du cursus Technologies pour la Santé **2-4**

Organisation de la Licence TECSAN en Blocs de Connaissances et de Compétences appliquée à partir de l'année 2025-2026 **5**

Descriptif général des enseignements de licence **6-7**

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences **8-11**

Modalités de validation **12-14**

Organisation générale des examens **15-16**

Fiches détaillées des Unités d'Enseignement **17-56**

Présentation du cursus Technologies pour la Santé

Cursus TECSAN « TEChnologies pour la SANté »

Un dispositif de formation innovant de l'université de Bordeaux pour répondre aux besoins en compétences des industries de santé et favoriser l'insertion et l'évolution professionnelle des jeunes

De quoi s'agit-il ?

Le parcours de formation TECSAN a été créé par l'Université de Bordeaux à la suite des préconisations de la mission confiée par Valérie Pécresse au Pr Manuel Tunon de Lara, et mis en place dans le cadre de la mesure 2 "Politique emploi/formation" du CSIS.

Il s'agit d'un cursus de niveau **licence – master** pour former de nouveaux professionnels dans le domaine des industries et technologies pour la santé et répondre, en particulier, aux nouveaux besoins en recherche et développement, aux nouvelles exigences de la production, à la politique et l'organisation actuelles des systèmes de santé, apportant une formation sur mesure, très solide et de haut niveau au jeune.

Il constitue un parcours de formation dans lequel les entreprises sont impliquées dès la 2ème année de formation selon des modalités précises. Il donne ainsi la possibilité de suivre des potentiels de haut niveau jusqu'à l'obtention d'une licence, puis d'un master adapté aux besoins de l'entreprise et aux aspirations professionnelles des jeunes.

L'université a lancé le cursus à la rentrée 2011 et accueille chaque année une quinzaine d'étudiants.

En quoi le cursus TECSAN constitue une innovation, intéressante pour l'entreprise ?

- **Une sélection d'un nombre limité de très bons candidats en amont** : le cursus est proposé en fin de 1ère année des études communes de santé, aux étudiants du concours commun aux filières médecine / pharmacie / dentaire / maïeutique. La licence TECSAN constitue pour les meilleurs étudiants un 5ème choix d'orientation, orienté vers l'entreprise, qui se caractérise par **un processus spécifique de sélection par un jury constitué de professionnels et d'universitaires.**

- **Une formation très professionnalisante dès la 2ème année de licence** (L2) : la formation intègre des tables rondes, des stages en L2 et L3, une alternance possible entre l'université et l'entreprise pendant la L3, puis une période de 2 ans d'alternance entre l'université et l'entreprise pendant le master, permettant l'acquisition de savoir-faire transverses et d'une bonne connaissance de l'entreprise.

- **Une licence sur mesure, répondant aux besoins des industries de santé et mise à jour régulièrement :** la licence TECSAN est créée pour répondre aux nouveaux besoins des industries de santé liées à l'émergence de nouvelles technologies et aux nouvelles exigences liées à l'organisation actuelle des systèmes de santé. Elle constitue **une formation de haut niveau** qui comprend les enseignements aux métiers de demain **dans tous les domaines des industries de santé :** R&D, production, commercialisation, qualité et permet à l'étudiant d'accéder à des débouchés très variés.

- **Un master sur-mesure et personnalisé :** le master est construit selon les aspirations professionnelles de l'étudiant et les besoins de l'entreprise, au regard du métier de destination. Il est constitué des unités d'enseignement existantes dans les masters du collège Santé et du collège Sciences et Technologies. Il permet de réaliser une formation sur mesure, intégrant des **domaines d'expertise spécialisés adaptés à l'entreprise**.

Quel engagement pour l'entreprise ?

- **Un accompagnement par l'entreprise des jeunes sélectionnés :** chaque étudiant retenu est accompagné par ses entreprises d'accueil, au travers de stages au cours du cursus licence puis dans des périodes d'alternance en contrat d'apprentissage (50% en entreprise ; 50 % en formation) s'il poursuit en master. Les périodes d'accueil sont préalablement définies en fonction des besoins de l'entreprise.

Le rôle des industriels porte sur l'accompagnement d'un ou de plusieurs jeunes au cours du cursus. Il se concrétise par les engagements réciproques suivants :

- **Cursus Licence (2 ans) :**

- Accueil en stage : 1 mois la 1ère année minimum (L2) ; 4 mois minimum la seconde année (L3). Les missions de stages sont définies préalablement et adaptées aux besoins de l'entreprise et aux aspirations du jeune. Une alternance d'un an est également possible en L3.
- Suivi par un tuteur dans l'entreprise

- **Cursus Master (2 ans) en apprentissage :**
  - Accueil de l'étudiant durant les périodes en entreprise selon les choix d'orientation de l'étudiant, les besoins des entreprises et les enseignements choisis, sous la forme d'un contrat d'apprentissage.
  - Suivi par un maître d'apprentissage dans l'entreprise
- **Un engagement moral du secteur pour l'emploi des jeunes :**
  - La personne formée constitue un potentiel de haut niveau, accoutumée **aux pratiques de l'entreprise**, et disposant d'une formation solide, reconnue et sur mesure. Il n'y a cependant pas une obligation d'embaucher l'étudiant après l'obtention de son master.
  - Suivi par la responsable de la formation via la réalisation de visites sur site.

Quel intérêt pour l'étudiant ?

Les étudiants bénéficient de plusieurs avantages en suivant le cursus TECSAN :

- **L'obtention d'un diplôme de très bon niveau délivré par une université reconnue :** les étudiants disposent d'abord d'une formation innovante de pointe, délivrée par un acteur reconnu dans les sciences du vivant et la santé : l'université Bordeaux.

- **L'acquisition de connaissances et de savoir-faire à la fois scientifiques et techniques dans les technologies pour la santé, et opérationnelles pour l'entreprise** : ils participent à une formation initiale leur permettant d'acquérir à la fois de solides connaissances pour les métiers et les technologies de la santé, et des savoir-faire transverses (travail en équipe, approche budgétaire, démarche qualité, compétences technologiques…) pour une meilleure insertion professionnelle.

- **Un cursus sur mesure, permettant des débouchés variés en termes de métiers :** le contenu du master est élaboré selon les aspirations professionnelles de l'étudiant et les besoins de l'entreprise, par un choix d'unités d'enseignement existantes dans les masters du collège Santé et du collège Sciences et Technologies. Il permet d'accéder à des métiers variés en R&D, en production ou en commercialisation, dans les industries de la santé et notamment le médicament humain ou vétérinaire, le diagnostic, les dispositifs médicaux...

- **Un soutien pour le financement de leurs études :** les étudiants bénéficient d'un accompagnement financier, au travers d'une gratification des stages (> 2 mois) lors du cursus Licence, puis de la signature d'un contrat d'alternance (apprentissage) rémunéré, durant la licence et/ou le cursus Master.

- **Un passeport pour l'emploi :** les entreprises d'accueil ont bien sûr la priorité d'embauche, mais les profils formés ont **la garantie de trouver un emploi** dans les entreprises du secteur de la santé. En effet, les étudiants développent des compétences attendues par les industries de santé, validées par une expérience professionnelle solide en entreprise.

Vos interlocuteurs

Service administratif scolarité bf-scol-lmd-pharma@u-bordeaux.fr

Sharlène GIRARD sharlene.girard@u-bordeaux.fr
Lucile QUENTIN lucile.quentin@u-bordeaux.fr

Gestion du cursus

Jessica MURE D'ALEXIS jessica.mure-dalexis@u-bordeaux.fr

Responsables

Estelle RASCOL estelle.rascol@u-bordeaux.fr
Isabelle BESTEL isabelle.berque-bestel@u-bordeaux.fr

CFA LEEM Apprentissage

Ludivine DELPEYROU l.delpeyrou@leem-apprentissage.org

FCU Santé

Unité Mixte de Formation Continue en Santé formation.continuesante@u-bordeaux.fr

Sites de référence

TECSAN

http://www.cursustecsan.org/
https://fr.linkedin.com/edu/cursus-tecsan-371052

Bibliothèques

http://bibliotheques.u-bordeaux.fr/
http://bibliotheques.u-bordeaux.fr/Les-bibliotheques/Sciences-du-Vivant-et-de-la-Sante

LEEM

http://www.apprentissage-industries-de-sante.org/

IMFIS

http://www.imfis.fr/

IFIS

http://www.ifis.asso.fr/

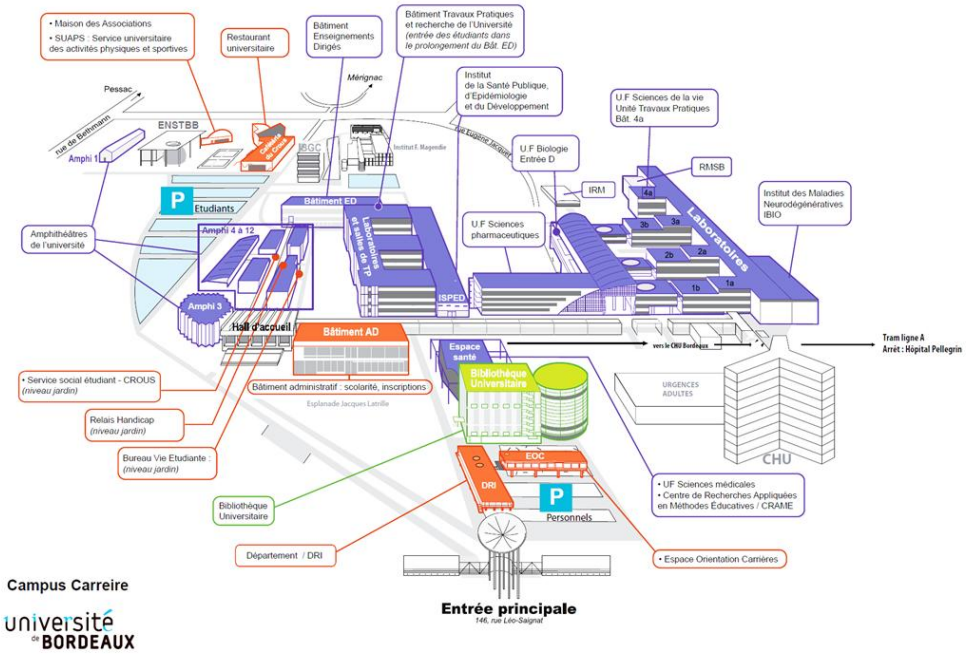
ALLIS-NA

https://allis-na.fr/

POLE PHARMA

https://www.polepharma.com/

Site universitaire de Carreire



Organisation de la Licence TECSAN en Blocs de Connaissances et de Compétences (BCC)

Descriptif général de la formation organisée en BCC

Dénomination des UE	Type d' UE*	Semestre	Crédits	CM	TD	TP	TOTAL Formation	Travail perso.	Stage	TOTAL heures
BCC1 : Compétences Scientifiques (42 ECTS)										
Biologie cellulaire	S	S3	3	18	4	12	34	41	-	75
Génétique et biologie moléculaire	S	S3	3	4	8	42	54	21	-	75
Biochimie	S	S3	3	12	-	18	30	45	-	75
Outils mathématiques, statistiques et Biophysique	S	S3	6	40	8	12	60	90	-	150
Techniques analytiques et spectroscopiques	S	S3	3	21	-	9	30	45	-	75
Chimie organique – Chimie inorganique	S	S3	6	18	18	16	52	98	-	150
Physiologie, physiopathologie et pharmacologie	S	S4	6	36	2	20	58	92	-	150
Pharmacochimie	S	S4	3	16	-	12	28	47	-	75
Métrologie et traitement du signal	S	S4	3	10	-	20	30	45	-	75
Physico-chimie et pré-formulation	S	S4	3	10	10	12	32	43	-	75
Synthèse Organique et Développement Pharmaceutique	S	S4	3	24	8	-	32	43	-	75
BCC2 : Compétences Technologiques (21 ECTS)										
Génie des procédés en biotechnologie	S	S5	3	20	3	9	32	43	-	75
Génie des biomatériaux	S	S5	3	10	12	8	30	45	-	75
Pharmacotechnie générale	S	S5	3	10	3	16	29	46	-	75
Instrumentation et appareillage	S	S5	3	12	-	12	24	51	-	75
Techniques de bio-imagerie	S	S5	3	16	8	-	24	51	-	75
Biotechnologies Appliquées	S	S6	3	2	30	-	32	43	-	75
Anglais Scientifique**	S	S6	3	-	24	-	24	51	-	75
BCC3 : Compétences Transverses et Environnement industriel (30 ECTS)										
Ingénierie des produits de santé	O	S3	3	22	2	2	26	47	-	75
Anglais-Connaissance de l'entreprise	S	S3 S4	3 3	- -	24 24	- -	24 24	51 51	-	75 75
Innovations & Santé	S	S4	3	26	4	-	30	45	-	75
Culture et compétences numériques / PIX	S	S4	3	-	30	-	30	45	-	75
Gestion de projet	P	S5	3	6	24	-	30	45	-	75
Veille scientifique et technologique	S	S5	3	14	16	-	30	45	-	75
Industries et technologies de la santé : contexte et spécificité juridiques et économiques	O	S6	3	18	9	-	27	48	-	75
Bases méthodologiques des essais cliniques	O	S6	3	24	-	-	24	51	-	75
Veille marché santé	P	S6	3	14	16	-	30	45	-	75

BCC4 : Compétences Pratiques – Mises en situation professionnelle (27 ECTS)										
Missions industrielles	P	S4	3	7	28	-	35	40	Stage de 1 à 4 mois	75
Communication professionnelle* **	S	S5	3	3	25	-	28	47	-	75
Qualité et environnement industriel* **	0	S5	3	12	12	-	24	51	-	75
Métiers des industries de santé : tables rondes* **	P	S6	3	-	34	-	34	41	-	75
Gestion de projet appliquée* **	S	S6	3		24	-	24	51		75
Missions industrielles appliquées – Stage* **	P	S6	12	-	8	-	8	-	Stage de 4 à 5 mois	8
Missions industrielles appliquées-Apprentissage** **	P	S5-S6	24	-	8	-	8	-	Alternance	8
TOTAL ANNEE 1	-	-	**60**	**264**	**172**	**175**	**611**	**889**		**2025**
TOTAL ANNEE 2			**60**	**161 sta 146 app**	**246 sta 151 app**	**47**	**454 sta 344 app**	**754 sta 564 app**		**1208 sta 908 app**

*S = Socle ; O = Ouverture, P = Professionnalisant ; A = Autonomie
L'ensemble des UE des 2 années correspond à 120 ECTS répartis en 60 ECTS pour chaque année et 30 ECTS pour chaque semestre.
** Les étudiants en formation initiale feront 24h d'anglais avec un enseignant et 24h d'anglais à l'espace Langues. Les étudiants en apprentissage feront 24h d'anglais avec un enseignant
*** UE à valider uniquement en formation initiale dans le BCC4
**** UE à valider uniquement en apprentissage dans le BCC4

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences de la formation organisée en BCC

Dénomination des UE	Type d' UE	Semestre	ECTS	1ère session		2ème session	Coeff. dans UE	Coeff. FCB	Compensation	Note minimale requise/20
				Modalités	Durée	Modalités				
BCC1 : Compétences Scientifiques - 42 ECTS										
BCC1.1: Compétences Scientifiques - 24 ECTS										
UE : Biologie cellulaire									Compensables	
Module 1 : Enseignements	S	S3	3	Examen terminal	2h	Écrit ou oral	0,34	1		6
				Analyse et présentation d'articles	20 min	Idem	0,33			
Module 2 : Travaux pratiques				Contrôle continu	-	Examen TP	0,33			6
UE : Génétique et biologie moléculaire										
Module 1 : Enseignements	S	S3	3	Examen terminal	1h	Écrit ou oral	0,67	1		6
Module 2 : Travaux pratiques				Contrôle continu	-	Épreuve pratique et/ou oral	0,33			6
UE : Biochimie										
Module 1 : Enseignements	S	S3	3	Examen terminal	1h30	Écrit ou oral	0,67	1		6
Module 2 : Travaux Pratiques				Contrôle continu	-	Épreuve pratique et/ou oral	0,33			6
UE : Outils mathématiques, statistiques et Biophysique										
Module 1 : Enseignements	S	S3	6	Examen terminal	2h	Écrit ou oral	0,5	2		6
				Contrôle continu	1h	Écrit ou oral	0,25			
Module 2 : Travaux pratiques				Rapport et soutenance	-	Épreuve pratique et/ou oral	0,25			6
UE : Techniques analytiques et spectroscopiques										
Module 1 : Enseignements	S	S3	3	Examen terminal	1h30	Écrit ou oral	0,67	1		6
Module 2 : Travaux pratiques				Contrôle continu	-	Épreuve pratique et/ou oral	0,33			6
UE : Chimie organique – Chimie inorganique										
Module 1 : Enseignements	S	S3	6	Examen terminal	2h	Écrit ou oral	0,5	2		6
				Contrôle continu	-	*	0,3			6
Module 2 : Travaux pratiques				Rapport et soutenance	-	Épreuve pratique et/ou oral	0,2			6
BCC1.2: Compétences Scientifiques Biologie -18 ECTS										
UE : Physiologie, physiopathologie et sciences pharmacologiques									Compensables	
Module 1 : Enseignements	S	S4	6	Examen terminal	2h	Écrit ou oral	0,67	2		6
Module 2 : Travaux pratiques				Contrôle continu	-	Épreuve pratique et/ou oral	0,33			6
UE : Pharmacochimie										
Module 1 : Enseignements	S	S4	3	Examen terminal	1h	Écrit ou oral	0,75	1		6
Module 2 : Travaux pratiques				Contrôle continu	-	Épreuve pratique et/ou oral	0,25			6

UE : Métrologie et traitement du signal										
Module 1 : Enseignements	S	S4	3	Examen terminal	2h	Écrit ou oral	0,67	1		6
Module 2 : Travaux pratiques				Rapport et soutenance	-	Épreuve pratique et/ou oral	0,33			6
UE : Physico-chimie et pré-formulation										
Module 1 : Enseignements	S	S4	3	Examen terminal	1h	Écrit ou oral	0,75	1		6
Module 2 : Travaux pratiques et dirigés				Contrôle continu	-	Épreuve pratique et/ou oral	0,25			6
UE : Synthèse Organique et Développement Pharmaceutique										
Module 1 : Enseignements	S	S4	3	Examen terminal	1h30	Écrit ou oral	0,8	1		6
				Contrôle continu	-	*	0,2			6
BCC2 : Compétences Technologiques - 21 ECTS										
BCC2.1 : Compétences Technologiques – 15 ECTS										
UE : Génie des procédés en biotechnologie									Compensables	
Module 1 : Enseignements	S	S5	3	Examen terminal	1h30	Écrit (1h30) ou oral	0,6	1		6
Module 2 : Travaux pratiques				Contrôle continu	-	Épreuve pratique et/ou oral	0,4			6
UE: Génie des biomatériaux										
Module 1 : Enseignements	S	S5	3	Examen terminal	2h	Écrit (1h) ou oral	0,75	1		6
Module 2 : Travaux pratiques				Contrôle continu	-	*	0,25			6
UE: Pharmacotechnie générale										
Module 1 : Enseignements	S	S5	3	Examen terminal	1h	Oral	0,5	1		6
Module 2 : TP, TD et Tx personnels				Contrôle continu	-	Épreuve pratique et/ou oral	0,5			6
UE: Instrumentation et appareillage										
Module 1 : Enseignements	S	S5	3	Examen terminal	2h	Écrit ou oral	0,67	1		6
Module 2 : Travaux pratiques				Contrôle continu	2h	Épreuve pratique et/ou oral	0,33			6
UE : Techniques de bio-imagerie										
Module 1 : Enseignements	S	S5	3	Examen terminal	Écrit (1h) et/ou oral	Écrit ou oral	0,5	1		6
				Contrôle continu	-	*	0,5			
BCC2.2 : Compétences Technologiques – 6 ECTS										
UE: Biotechnologies Appliquées									Compensables	
Module 1 : Enseignements	S	S6	3	Soutenance	-	Oral	0,4	1		6
				Rapport	-	Rapport corrigé	0,6			
UE: Anglais scientifique										
Module 1 : Enseignements**	S	S6	3	Contrôle continu	-	Écrit ou oral	1	1		6
BCC3 : Compétences Transverses et Environnement industriel - 30 ECTS										
BCC3.1 : Compétences Transverses et Environnement industriel - 6 ECTS										
UE : Ingénierie des produits de santé									Compensables	
Module 1 : Enseignements	0	S3	3	Examen terminal	1h	Écrit ou oral	0,75	1		6
				Contrôle continu	-	*	0,25			

UE : Anglais-Connaissance de l'entreprise										
Module 1 : Enseignements	S	S3	3	Contrôle continu	-	Écrit ou oral	1	1		6
BCC3.2 : Compétences Transverses et Environnement industriel - 9 ECTS										
UE: Innovations & Santé									Compensables	
Module 1 : Enseignements	S	S4	3	Examen terminal	1h30	Écrit ou oral	0,75	1		6
				Exposé	-	oral	0,25			
UE : Culture et compétences numériques / PIX										
Module 1 : Enseignements	S	S4	3	Examen terminal	2h	Écrit ou oral	0,5	1		6
				Contrôle continu	-	*	0,5			
UE : Anglais-Connaissance de l'entreprise										
Module 1 : Enseignements	S	S4	3	Contrôle continu	-	Écrit ou oral	1	1		6
BCC3.3 : Compétences Transverses et Environnement industriel - 6 ECTS										
UE : Gestion de projet appliquée									Compensables	
Module 1 : Enseignements	P	S5	3	Soutenance orale	-	Oral	0,5	1		6
UE : Veille scientifique et technologique										
Module 1 : Enseignements	S	S5	3	Examen terminal	1h30	Écrit ou oral	0,5	1		6
				Contrôle continu	-	*	0,5			
BCC3.4 : Compétences Transverses et Environnement industriel - 9 ECTS										
UE : Industries et technologies de la santé : contexte et spécificité juridiques et économiques									Compensables	
Module 1 : Enseignements	O	S6	3	Examen terminal	1h	Oral	0,67	1		6
				Contrôle continu	-	*	0,33			
UE : Bases méthodologiques des essais cliniques										
Module 1 : Enseignements	O	S6	3	Examen terminal	2h	Écrit ou oral	1	1		6
UE: Veille marché santé										
Module 1 : Enseignements	P	S6	3	Examen terminal	2h	Écrit ou oral	0,5	1		6

BCC4 : Compétences Pratiques – Mises en situation professionnelle – 27 ECTS										
BCC4.1 : Compétences Pratiques – Mises en situation professionnelle - 3 ECTS										
UE: Missions industrielles										
Module 1 : Enseignements	P	S4	3	Examen terminal	-	Oral	0,5	1	Non Compensable	10
				Contrôle continu	-	*	0,5			
BCC4.2 : Compétences Pratiques – Mises en situation professionnelle- 6 ECTS										
UE : Communication professionnelle* **									Compensables	
Module 1 : Enseignements	O	S5	3	Contrôle continu	-	Oral	0,5	1		6
				Soutenance orale et rapport	-	Écrit ou oral	0,5			
UE : Qualité et environnement industriel* **										
Module 1 : Enseignements	P	S5	3	Examen terminal	1h	Oral	0,67	1		6
				Contrôle continu	-	*	0,33			
BCC4.3 : Compétences Pratiques – Mises en situation professionnelle - 18 ECTS* **										
UE : Métiers des industries de santé : tables rondes* **									Compensables	
Module 1 : Enseignements	P	S6	3	Contrôle continu	Oral	Oral	1	1		6
UE: Gestion de projet appliquée* **										
Module 1 : Enseignements	P	S6	3	Rapport	-	Oral	0,5	1		6
				Soutenance orale et rapport	-	Écrit ou oral	0,5			
UE : Missions industrielles appliquées – Stage* **										
Stage	P	S6	12	Évaluation de stage	-	Pas de 2nd session	0,5	3		10
				Rapport	-	Rapport corrigé	0,25			
				Soutenance	-	Oral	0,25			
BCC4.4 : Compétences Pratiques – Mises en situation professionnelle - 24 ECTS**										
UE : Missions industrielles appliquées - Apprentissage***										
Stage	P	S6	24	Évaluation apprentissage	-	Pas de 2nd session	0,5	3	Non Compensable	10
				Rapport	-	Rapport corrigé	0,25			
				Soutenance	-	Oral	0,25			

* : en cas de seconde session, le candidat conserve les notes obtenues au contrôle continu (si > 10/20) et repasse l'examen terminal. En cas de non validation du contrôle continu, sa note n'est pas reportée et la seconde session de l'examen terminal compte pour l'entièreté de l'UE (coefficient 100%)
Les UEs sont classées par type : Socle (S), Ouverture (O), Professionnalisant (P)
** Les étudiants en formation initiale feront 24h d'anglais avec un enseignant et 24h d'anglais à l'espace Langues. Les étudiants en apprentissage feront 24h d'anglais avec un enseignant
*** Toutes les UE du BCC4.3 sont à valider en formation initiale
**** Toutes les UE du BCC4.4 sont à valider en apprentissage

Modalités de validation des BCC

La **présence aux cours, TD, TP est obligatoire**. Les étudiants qui ont manqué d'assiduité d'une ou de plusieurs UE ne peuvent prétendre valider leur semestre à la 1ère session, sauf si l'enseignant responsable de l'enseignement concerné reconnait le bien fondé du motif ou du document invoqué pour justifier l'absence.

D'une manière générale, pour **chaque note inférieure à la note minimale requise**, **l'étudiant doit passer en seconde session de l'épreuve** concernée quelle que soit la moyenne générale obtenue.

Validation du BCC 1 :
Le BCC 1 est validé si le BCC 1.1 est validé et le BCC 1.2 validé

- **Validation du BCC 1.1**

  - Si la moyenne du BCC 1.1 est supérieure ou égale à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux UE supérieures ou égales à 10/20 sans note inférieure au minimal requis : chaque UE est validée et le BCC 1.1 est validé.
  - Si la moyenne du BCC 1.1 est supérieure ou égale à 10/20 et toutes les notes supérieures au minimum requis, les UE pour lesquelles les notes sont inférieures à 10/20 sont obtenues par compensation et le BCC 1.1 peut ainsi être validé.
  - Si la moyenne du BCC 1.1 est inférieure à 10/20, toutes les UE avec des notes inférieures à 10/20 doivent être passées en 2de session. Pour ces UE, seuls les modules dont les notes sont inférieures à 10/20 feront l'objet de cette seconde session.

- **Validation du BCC 1.2**

  - Si la moyenne du BCC 1.2 est supérieure ou égale à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux UE supérieures ou égales à 10/20 sans note inférieure au minimal requis : chaque UE est validée et les BCC 1.2 est validé.
  - Si la moyenne du BCC 1.2 est supérieure ou égale à 10/20 et toutes les notes supérieures au minimum requis, les UE pour lesquelles les notes sont inférieures à 10/20 sont obtenues par compensation et le BCC 1.2 peut ainsi être validé.
  - Si la moyenne du BCC 1.2 est inférieure à 10/20, toutes les UE avec des notes inférieures à 10/20 doivent être passées en 2de session. Pour ces UE, seuls les modules dont les notes sont inférieures à 10/20 feront l'objet de cette seconde session.

Validation du BCC 2 :
Le BCC 2 est validé si le BCC 2.1 est validé et le BCC 2.2 validé

- **Validation du BCC 2.1**

  - Si la moyenne du BCC 2.1 est supérieure ou égale à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux UE supérieures ou égales à 10/20 sans note inférieure au minimal requis : chaque UE est validée et le BCC 2.1 est validé.
  - Si la moyenne du BCC 2.1 est supérieure ou égale à 10/20 et toutes les notes supérieures au minimum requis, les UE pour lesquelles les notes sont inférieures à 10/20 sont obtenues par compensation et le BCC 2.1 peut ainsi être validé.
  - Si la moyenne du BCC 2.1 est inférieure à 10/20, toutes les UE avec des notes inférieures à 10/20 doivent être passées en 2de session. Pour ces UE, seuls les modules dont les notes sont inférieures à 10/20 feront l'objet de cette seconde session.

- **Validation du BCC 2.2**

  - Si la moyenne du BCC 2.2 est supérieure ou égale à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux UE supérieures ou égales à 10/20 sans note inférieure au minimal requis : chaque UE est validée et le BCC 2.2 est validé.

- Si la moyenne du BCC 2.2 est supérieure ou égale à 10/20 et toutes les notes supérieures au minimum requis, les UE pour lesquelles les notes sont inférieures à 10/20 sont obtenues par compensation et le BCC 2.2 peut ainsi être validé.
- Si la moyenne du BCC 2.2 est inférieure à 10/20, toutes les UE avec des notes inférieures à 10/20 doivent être passées en 2de session. Pour ces UE, seuls les modules dont les notes sont inférieures à 10/20 feront l'objet de cette seconde session.

Validation du BCC 3 :
Le BCC 3 est validé si le BCC 3.1 est validé, le BCC 3.2 validé, le BCC 3.3 validé et le BCC 3.4 validé.

- **Validation du BCC 3.1**

  - Si la moyenne du BCC 3.1 est supérieure ou égale à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux UE supérieures ou égales à 10/20 sans note inférieure au minimal requis : chaque UE est validée et le BCC 3.1 est validé.
  - Si la moyenne du BCC 3.1 est supérieure ou égale à 10/20 et toutes les notes supérieures au minimum requis, les UE pour lesquelles les notes sont inférieures à 10/20 sont obtenues par compensation et le BCC 3.1 peut ainsi être validé.
  - Si la moyenne du BCC 3.1 est inférieure à 10/20, toutes les UE avec des notes inférieures à 10/20 doivent être passées en 2de session. Pour ces UE, seuls les modules dont les notes sont inférieures à 10/20 feront l'objet de cette seconde session.

- **Validation du BCC 3.2**

  - Si la moyenne du BCC 3.2 est supérieure ou égale à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux UE supérieures ou égales à 10/20 sans note inférieure au minimal requis : chaque UE est validée et les BCC 3.2 est validé.
  - Si la moyenne du BCC 3.2 est supérieure ou égale à 10/20 et toutes les notes supérieures au minimum requis, les UE pour lesquelles les notes sont inférieures à 10/20 sont obtenues par compensation et le BCC 3.2 peut ainsi être validé.
  - Si la moyenne du BCC 3.2 est inférieure à 10/20, toutes les UE avec des notes inférieures à 10/20 doivent être passées en 2de session. Pour ces UE, seuls les modules dont les notes sont inférieures à 10/20 feront l'objet de cette seconde session.

- **Validation du BCC 3.3**

  - Si la moyenne du BCC 3.3 est supérieure ou égale à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux UE supérieures ou égales à 10/20 sans note inférieure au minimal requis : chaque UE est validée et les BCC 3.3 est validé.
  - Si la moyenne du BCC 3.3 est supérieure ou égale à 10/20 et toutes les notes supérieures au minimum requis, les UE pour lesquelles les notes sont inférieures à 10/20 sont obtenues par compensation et le BCC 3.3 peut ainsi être validé.
  - Si la moyenne du BCC 3.3 est inférieure à 10/20, toutes les UE avec des notes inférieures à 10/20 doivent être passées en 2de session. Pour ces UE, seuls les modules dont les notes sont inférieures à 10/20 feront l'objet de cette seconde session.

- **Validation du BCC 3.4**

  - Si la moyenne du BCC 3.4 est supérieure ou égale à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux UE supérieures ou égales à 10/20 sans note inférieure au minimal requis : chaque UE est validée et les BCC 3.4 est validé.
  - Si la moyenne du BCC 3.4 est supérieure ou égale à 10/20 et toutes les notes supérieures au minimum requis, les UE pour lesquelles les notes sont inférieures à 10/20 sont obtenues par compensation et le BCC 3.4 peut ainsi être validé.
  - Si la moyenne du BCC 3.4 est inférieure à 10/20, toutes les UE avec des notes inférieures à 10/20 doivent être passées en 2de session. Pour ces UE, seuls les modules dont les notes sont inférieures à 10/20 feront l'objet de cette seconde session.

Validation du BCC 4 en formation initiale :
Le BCC4 est validé si les BCC 4.1, BCC 4.2, et le BCC 4.3 sont validés.

Validation du BCC 4 en apprentissage :
Le BCC4 est validé si les BCC 4.1 et BCC 4.4 sont validés.

- **Validation du BCC 4.1**

  - Si la note du BCC 4.1 est supérieure ou égale à 10/20, le BCC 4.1 est validé.
  - Si la note du BCC 4.1 est inférieure à 10/20, l'épreuve doit être passée en 2de session.

- **Validation du BCC 4.2**

  - Si la moyenne du BCC 4.2 est supérieure ou égale à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux UE supérieures ou égales à 10/20 sans note inférieure au minimal requis : chaque UE est validée et le BCC 4.2 est validé.
  - Si la moyenne du BCC 4.2 est supérieure ou égale à 10/20 et toutes les notes supérieures au minimum requis, les UE pour lesquelles les notes sont inférieures à 10/20 sont obtenues par compensation et le BCC 4.2 peut ainsi être validé.
  - Si la moyenne du BCC 4.2 est inférieure à 10/20, toutes les UE avec des notes inférieures à 10/20 doivent être passées en 2de session. Pour ces UE, seuls les modules dont les notes sont inférieures à 10/20 feront l'objet de cette seconde session.

- **Validation du BCC 4.3**

  - Si la moyenne du BCC 4.3 est supérieure ou égale à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux UE supérieures ou égales à 10/20 sans note inférieure au minimal requis : chaque UE est validée et le BCC 4.3 est validé.
  - Si la moyenne du BCC 4.3 est supérieure ou égale à 10/20 et toutes les notes supérieures au minimum requis, les UE pour lesquelles les notes sont inférieures à 10/20 sont obtenues par compensation et le BCC 4.3 peut ainsi être validé.
  - Si la moyenne du BCC 4.3 est inférieure à 10/20, toutes les UE avec des notes inférieures à 10/20 doivent être passées en 2de session. Pour ces UE, seuls les modules dont les notes sont inférieures à 10/20 feront l'objet de cette seconde session.

- **Validation du BCC 4.4**

  - Si la note du BCC 4.4 est supérieure ou égale à 10/20, le BCC 4.4 est validé.
  - Si la note du BCC 4.4 est inférieure à 10/20, l'épreuve doit être passée en 2de session.

Passage en L3

Les BCC 1, 3.1, 3.2 et 4.1 doivent être validés (correspondant à 60 ECTS) pour passer en 3ème année de Licence Tecsan.

Validation des compétences

Les compétences rattachées au BCC seront :
- Acquises si le BCC est validé avec une note ≥ 12/20
- Partiellement acquises si le BCC est validé avec une note ≥ 10/20 et < 12/20
- Non acquises si le BCC est non validé et avec une note < 10/20

Validation du diplôme de Licence

L'étudiant obtient son diplôme s'il valide les 4 BCC.

Organisation générale des examens

Deux sessions d'examen sont organisées chaque année, pour toutes les UE chaque semestre.

1ère session

Elle a lieu à l'issue de chaque semestre.

2nde session

Elle a lieu au minimum 15 jours après la publication des résultats du deuxième semestre. Tous les candidats non admis à l'issue de la 1ère session peuvent bénéficier d'une deuxième session.

DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

Il appartient aux étudiants de prendre toutes mesures utiles pour se présenter devant la salle d'examen à l'heure d'appel indiquée sur les tableaux de service, munis de leur carte d'étudiant ou d'une pièce d'identité officielle comportant une photo récente.

Aucun candidat retardataire ne peut être admis lorsque le Président du Centre, à l'heure affichée du début d'épreuve, a procédé à la lecture ou à la distribution des sujets, quel que soit le motif invoqué.

Les étudiants doivent respecter toutes les dispositions prévues afin de prévenir d'éventuelles tentatives de fraudes, en particulier :

- ✔ Le dépôt des sacs, cartables, documents, matériels de communication (téléphones portables en particulier) ;
- ✔ Le dépôt de supports vestimentaires susceptibles de dissimuler des moyens d'information ou de communication ;
- ✔ L'utilisation exclusive du matériel d'examen (copies, feuilles de brouillon…) remis lors des épreuves.

Les étudiants doivent respecter toutes les dispositions réglementaires de contrôle, en particulier, mais de manière non exhaustive :

- ✔ Le contrôle d'identité,
- ✔ Le respect des horaires,
- ✔ Le respect des places assignées,
- ✔ Le respect des déplacements autorisés.

Les étudiants présents à une épreuve ont l'obligation de remettre une copie après avoir correctement complété l'en-tête, avant de quitter le lieu d'examen, même s'ils renoncent à composer.

En cas de flagrant délit de fraude ou de tentative de fraude aux épreuves, le surveillant responsable de la salle prend toutes mesures pour faire cesser la fraude ou la tentative sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des candidats. Il saisit les pièces ou matériels permettant d'établir ultérieurement la réalité des faits. Il dresse un procès-verbal contresigné par les autres surveillants et par le ou les auteurs de la fraude ou de la tentative de fraude. En cas de refus de contresigner, mention est portée au procès-verbal.

La Section Disciplinaire de l'établissement est saisie par le Président de l'Université, par courrier accompagné des pièces justificatives. Une commission d'instruction est désignée pour entendre l'intéressé, éventuellement accompagné de son défenseur, et établir un rapport. Dans un délai maximum de deux mois, le rapport est présenté à la section disciplinaire qui doit statuer en séance de jugement, en présence de l'intéressé.

En cas de fraude non constatée par un surveillant (ou pour laquelle il n'y a que présomption), mais apparaissant au moment de la correction des copies (ou de la lecture d'un mémoire, rapport de stage, etc. ...), le jury se prononce sur la réalité de la fraude et peut, s'il le juge nécessaire, transmettre le dossier à l'instance disciplinaire. Dans ce cas, le résultat de l'examen sera reporté après la réunion de l'instance disciplinaire, qui devra statuer.

Les sanctions disciplinaires applicables sont :

- ✔ L'avertissement,
- ✔ Le blâme,
- ✔ L'exclusion de l'établissement pour une durée maximale de 5 ans,
- ✔ L'exclusion définitive de l'établissement,

- ✔ L’exclusion définitive de tout établissement public d’enseignement supérieur.

Les sanctions disciplinaires prononcées à l’égard de l’étudiant sont inscrites au dossier de l’intéressé. L’avertissement et le blâme sont effacés automatiquement du dossier au bout de trois ans si aucune autre sanction n’est intervenue pendant cette période.

Toute sanction prononcée dans le cas d’une fraude ou d’une tentative de fraude commise à l’occasion d’une épreuve de contrôle continu, d’un examen ou d’un concours, entraîne pour l’intéressé, la nullité de l’épreuve correspondante. La juridiction disciplinaire décide s’il y a lieu de prononcer, en outre, à l’égard de l’intéressé, la nullité du groupe d’épreuves ou de la session d’examen ou de concours.

En cas d'absence à une épreuve, quel que soit le motif de la défection, la note zéro (donc éliminatoire) est attribuée à l’épreuve.

La délibération a lieu après la correction de l’ensemble des copies ; aucune note ne peut être divulguée avant ce moment.

L'ensemble des notes obtenues figure au procès-verbal et au dossier de l'étudiant.

L'accès des étudiants à leurs copies n'est possible qu'une fois les notes définitivement arrêtées par le jury, aux dates fixées par le jury, sur présentation de leur carte d’étudiant.

Licence TECSAN

Fiches descriptives des Unités d'Enseignement

Outils mathématiques, statistiques et Biophysiques

Code APOGÉE KL3TS06U

Intitulé long	Outils mathématiques, statistiques et Biophysiques
Intitulé court	MBP
Nombre d'ECTS	6
Établissement	Université de Bordeaux
Département	Santé
Semestre calendaire	1er
Semestre étudiant	L2S3

Responsable(s) de l'UE

Tristan Richard, PR, tristan.richard@u-bordeaux.fr
Jean-Michel Franconi, PR, jmichel.franconi@rmsb.u-bordeaux.fr

Compétences visées

Acquérir et maîtriser les connaissances et compétences en biomathématiques, biostatistiques et biophysique nécessaires aux études dans le domaine de la santé.

Objectifs pédagogiques

Maîtriser les outils mathématiques permettant d'étudier une problématique.
Identifier une méthode statistique la plus adaptée à un schéma d'étude - Mettre en œuvre une analyse statistique et interpréter les résultats.
Acquérir les bases fondamentales des phénomènes biophysiques.

Pré-requis formels

Bases physiques des méthodes d'exploration.
Ouvrage : Pass physique, biophysique : tout en fiches : parcours santé & LAS - Salah Belazreg - Ediscience : 2021

Programme officiel

L'objectif de l'UE est de donner et d'approfondir les bases de physique, statistique et mathématique indispensables au suivi d'une formation pointue et spécifique dans le domaine des technologies de la santé.

Mathématiques : Développements limités, Théorème de Rolle, Formules de Taylor. Fonctions à plusieurs variables – Différentielles.
Séries et transformation de Fourier, convolution.
Rétroprojection filtrée-transformée de Radon.

Statistiques :
Statistiques descriptives.
Intervalle de confiance d'une moyenne, d'une proportion.
Test de comparaison de moyennes (Tests paramétriques : test t de Student, ANOVA - Tests non paramétriques, Tests post-hoc …).
Tests de comparaison de distributions (χ^2, Fisher, Mc Nemar …)
Régression linéaire
Conditions d'application des tests

Biophysique

1) Les ondes

Propagation des ondes - Effet Doppler-Fizeau - Interférences et diffraction.

Rappels d'optique géométrique et principe du microscope optique.

2) Électromagnétisme

Rappels d'électrostatique - Onde électromagnétique - circuits oscillants RLC, - Propriété magnétique à l'échelle élémentaire.
Le dipôle électrique et ses applications.
Principe du microscope électronique.

3) Matière

La radioactivité - Interaction rayonnement matière.
Sons et Ultrasons : Ondes sonores, audition échographie.

Phénomènes de transport.

Équipe pédagogique :

Universitaire	**Université / UFR**
Christophe Bulot, PRAG	UB / Pharmacie
Grégory Da Costa, MCF	UB / Pharmacie
Jean-Michel Franconi, PR	UB / Biologie
Elodie Parzy, MCF	UB / Biologie
Tristan Richard, PR	UB / Pharmacie
Eric Thiaudière, PR	UB / Biologie
Josep Valls, MCF	UB / Pharmacie
Intervenant Extérieur	**Entreprise**

Ouverte ✠ Formation initiale Formation continue

Techniques Analytiques et Spectroscopiques

Code APOGÉE KL3TS07U
Intitulé long Techniques Analytiques et Spectroscopiques
Intitulé court ANA
Nombre d'ECTS 3
Établissement Université de Bordeaux
Département Santé
Semestre calendaire 1er
Semestre étudiant L2S3

Responsable(s) de l'UE
Karen Gaudin, PR, karen.gaudin@u-bordeaux.fr

Compétences visées
Connaissances théoriques et pratiques des méthodes d'analyses chimiques pharmaceutiques pour les étudiants en technologie pour la santé.

Objectifs pédagogiques
Principe et mise en œuvre des techniques analytiques et de caractérisation pour les étudiants en technologie pour la santé.

Pré-requis formels
Notions de base en chimie, Atome - Biomolécules – Génome - Bioénergétique – Métabolisme.

Programme officiel
21h de cours

Volumétrie, spectroscopies : UV, IR, techniques séparatives : HPLC, CPG, Spectrométrie de masse pour la caractérisation et le dosage de substances actives pharmaceutiques.

TP : 9h : 3 séances de 3h (en langue anglaise)
Mise en œuvre de techniques analytiques pour contrôler la conformité des matières premières et les teneurs en substances actives dans un produit fini.
Techniques utilisées : Spectroscopie UV, IR, RP-HPLC/DAD.

Équipe pédagogique

Universitaire	Université / UFR
Alexandra Gaubert, MCF	UB / Pharmacie
Karen Gaudin, PR	UB / Pharmacie
MCF Chimie analytique	UB / Pharmacie
Bruno Aliès, MCF	UB / Pharmacie
Eric Largy, MCF	UB / Pharmacie

Ouverte ✠ Formation initiale Formation continue

Chimie organique – Chimie inorganique

Code APOGÉE KL3TS01U

Intitulé long	Chimie organique, chimie inorganique
Intitulé court	ORGA
Nombre d'ECTS	6
Établissement	Université de Bordeaux
Département	Santé
Semestre calendaire	1er
Semestre étudiant	L2S3

Responsable(s) de l'UE

Isabelle Forfar, MCF, isabelle.forfar@u-bordeaux.fr
Arnaud Gissot, MCF, arnaud.gissot@u-bordeaux.fr

Compétences visées

Comprendre, apprendre et utiliser les notions fondamentales en chimie organique et inorganique pour les étudiants en technologie pour la santé.

Objectifs pédagogiques

Chaque étudiant(e) pourra acquérir ou consolider des concepts de chimie organique et de chimie inorganique utiles pour son projet professionnel. L'étudiant(e) va acquérir de l'autonomie pour traiter les problèmes liés à la chimie organique et inorganique.

Pré-requis formels

Chimie inorganique : avoir une bonne connaissance des notions suivantes : atomistique, chimie des liaisons, thermodynamique, équilibres chimiques, oxydoréduction et cinétique. Livre conseillé : Chimie - 2e édition S. Perrio, B. Roy, J.-Y. Winum- Coll. Fluoresciences – Dunod – EAN : 9782100825899

Chimie organique : Fonctions classiques en chimie organique, compréhension du tableau périodique et ses conséquences sur les effets électroniques. Notions de nucléophile et électrophile. Application à la compréhension des mécanismes réactionnels et de la réactivité des molécules organiques au travers des effets électroniques (inductifs et surtout mésomères). Lecture recommandée : Soderberg, Timothy, "*Organic Chemistry with a Biological Emphasis Volume I and II*" (2019). Chemistry Publications. https://digitalcommons.morris.umn.edu/chem_facpubs/1

Programme officiel

Cours et ED

Chimie inorganique :
Les métaux dans le domaine du vivant. Leurs propriétés - Leurs réactivités – Applications.

Chimie organique :
Effets électroniques, application à la compréhension de mécanismes simples en chimie organique. Applications à la chimie du vivant et à la compréhension des mécanismes enzymatiques.

Travaux pratiques

TP1 : Cinétique de l'hydrolyse de l'acétate de p-nitrophényl : **4h**
- Suivre par spectroscopie UV-Visible la dégradation thermique du p-nitrophényl d'acétate.
- Détermination des points isobestiques et de la constante de vitesse de l'hydrolyse.

TP2 : Synthèse d'un complexe du cobalt : 4h
- Synthèse, purification et calcul du rendement du complexe
- Étude des propriétés du complexe synthétisé

TP3 : Synthèse de l'aspirine : 4h
- Synthèse, purification et calcul du rendement d'un principe actif : l'acide acétylsalicylique
- Étude du mécanisme

TP4 : Synthèse de l'acétate de menthyle et de la menthone, deux composés à l'arôme de menthe utilisés comme excipients/aromatisants : 4h
- Synthèse d'un excipient : la menthone
- Extraction

Équipe pédagogique

Universitaire	**Université / UFR**
Isabelle Forfar, MCF	UB / Pharmacie
Arnaud Gissot, MCF	UB / Pharmacie
Jean Guillon, PR	UB / Pharmacie
Laurent Azéma, MCF	UB / Pharmacie
Gilmar Salgado, MCF	UB / Biologie

Ouverte ✠ Formation initiale Formation continue

Génétique et Biologie moléculaire

Code APOGÉE KL3TS02U
Intitulé long Génétique et Biologie moléculaire
Intitulé court GBIOMOL
Nombre d'ECTS 3
Établissement Université de Bordeaux
Département Santé
Semestre calendaire 1er
Semestre étudiant L2S3

Responsable(s) de l'UE
Laure Béven, MCF, laure.beven@u-bordeaux.fr
Adrien Birot, MCF, adrien.birot@umontpellier.fr

Compétences visées
Connaître les fondamentaux et techniques de base en biologie moléculaire pour les étudiants en technologie pour la santé.

Objectifs pédagogiques
Acquisition des connaissances de bases de génétique et biologie moléculaire.

Pré-requis formels
Notions de base en biologie, structure et réplication de l'ADN.

Programme officiel
Cours, TP, TD intégrés :
- Rappels : structure et réplication de l'ADN
- Les techniques de recombinaison de l'ADN, du laboratoire à l'industrie biotechnologique
- La PCR, une technique d'amplification d'ADN aux applications multiples
- La qPCR ou PCR en temps réel
- Amplification de gènes et clonage des amplifiats dans la bactérie *E. coli*.
- Utilisation des enzymes de restriction et des vecteurs de clonage et d'expression.
- Purification de plasmides et analyse sur gel d'agarose.
- Expression hétérologue de protéines étiquetées, purification des protéines, suivi qualitatif et quantitatif du procédé de purification par analyse électrophorétique.

Équipe pédagogique

Universitaire	**Université / UFR**
Laure Beven, MCF	UB / Biologie
Alain Blanchard, PR	UB / Biologie
Adrien Birot, MCF	UB / Biologie
Nicolas Sevenet, PU-PH	UB / Pharmacie
Intervenant Extérieur	**Entreprise**

Ouverte ✠ Formation initiale Formation continue

Biochimie

Code APOGÉE KL3TS03U
Intitulé long Biochimie
Intitulé court BIOCH
Nombre d'ECTS 3
Établissement Université de Bordeaux
Département Santé
Semestre calendaire 1er
Semestre étudiant L2S3

Responsable(s) de l'UE
Hélène DUMAY-ODELOT, MCF, helene.dumay-odelot@u-bordeaux.fr

Compétences visées
Capacité à proposer des protocoles de purification de protéines selon leurs caractéristiques physico-chimiques. Utilisation pertinente de la spectrométrie d'absorption. Capacité à proposer des protocoles d'extraction et d'analyse de lipides.

Objectifs pédagogiques
Introduction aux concepts structuraux et aux méthodes mises en œuvre pour l'étude des biomolécules.

Pré-requis formels
Notions de base en chimie et biologie, Atome - Biomolécules - Génome - Bioénergétique - Métabolisme.

Programme officiel
Cours 12h
Rappels sur la structure des Biomolécules.
Techniques de séparation et de caractérisation des macromolécules : spectrophotométrie, électrophorèse, centrifugation, chromatographies (-exclusion, -affinité- hydrophobe- échange d'ions).
Méthodes d'analyse des lipides.

TP1 : 9h (3x3)
Dosage de protéines par différentes méthodes.
Purification d'une protéine par chromatographie d'affinité.
Séparation des protéines par électrophorèse en conditions natives et dénaturantes.

TP2 : 9h (3x3) *mais si possible 2x4h + 1h*
(Plateforme Lipidomique)
Extraction et analyse de lipides :
HPTLC (High Performance Thin Layer Chromatography)
Chromatographie en phase gazeuse

Équipe pédagogique

Universitaire	Université / UFR
Hélène Dumay-Odelot, MCF	UB / Biologie
Jérôme Joubès, PR	UB / Biologie

Ouverte ✠ Formation initiale Formation continue

Biologie cellulaire

Code APOGÉE KL3TS04U
Intitulé long Biologie cellulaire
Intitulé court BIOCELL
Nombre d'ECTS 3
Établissement Université de Bordeaux
Département Santé
Semestre calendaire 1er
Semestre étudiant L2S3

Responsable(s) de l'UE
Aksam Merched, PR, aksam.merched@u-bordeaux.fr

Compétences visées
Connaître aussi bien les fondamentaux que certains progrès technologiques en biologie cellulaire pour les étudiants en Technologie pour la Santé. Analyser de façon critique l'actualité scientifique et biomédicale et faire une présentation et/ou une animation orale.

Objectifs pédagogiques
Cet enseignement apporte un éclairage nouveau, par une approche revisitée synthétique et transversale, des données essentielles des structures et des fonctions de la cellule avec de nombreux exemples d'applications biomédicales.

Pré-requis formels
Notions de base en biologie.

Programme officiel
Principaux thèmes :

1 – les principes universels du vivant
2 – la compartimentation cellulaire
3 – l'architecture cellulaire
4 – les outils et techniques d'étude des cellules
5 – Les dérégulations cellulaires pathologiques

Équipe pédagogique

Universitaire	**Université / UFR**
Corinne FAUCHEUX, MCF	UB / Biologie
Jean-Paul LASSERE, MCF	UB / Pharmacie
Aksam Merched, PR	UB / Pharmacie
Intervenant Extérieur	**Entreprise**

Ouverte ✠ Formation initiale Formation continue

Métrologie, traitement du signal

Code APOGÉE KL4TS03U
Intitulé long Métrologie, traitement du signal
Intitulé court METRO
Nombre d'ECTS 3
Établissement Université de Bordeaux
Département Santé
Semestre calendaire 2e
Semestre étudiant L2S4

Responsable(s) de l'UE
Jean-Michel Franconi, PR, jmichel.franconi@rmsb.u-bordeaux.fr
Tristan Richard, PR, tristan.richard@u-bordeaux.fr
Grégory Da Costa, MCF, gregory.da-costa@u-bordeaux.fr

Compétences visées
Savoir conduire et interpréter des mesures sur des instruments utilisés dans les technologies de la santé.
Avoir des notions de base de traitement du signal appliqué à l'imagerie médicale.

Objectifs pédagogiques
Maitriser et appliquer les bases de la métrologie.
Acquérir les notions de base du traitement du signal pour l'imagerie médicale.

Pré-requis formels

Notions de base en métrologie.

Programme officiel
Métrologie :
- Dimension, unité, équation aux dimensions.
- Notion de chiffre significatif, notation scientifique.
- Ordre de grandeur, notation scientifique.
- Erreur absolue, erreur relative.
- Calibration des instruments.
- Justesse, reproductibilité, précision des instruments.
- Réalisation de mesure, stratégie d'interprétation des résultats.

Traitement du signal et de l'image :
- Principe de base portant sur l'amplification, le filtrage des données et la détection du signal.

Équipe pédagogique

Universitaire	**Université / UFR**
Tristan Richard, PR	UB / Pharmacie
Grégory da Costa, MCF	UB / Pharmacie
Jean-Michel Franconi, PR	UB / Biologie
Eric Thiaudiere, PR	UB / Biologie
Intervenant Extérieur	**Entreprise**

Ouverte ✠ Formation initiale Formation continue

Pharmacochimie

Code APOGÉE KL4TS04U

Intitulé long	Pharmacochimie
Intitulé court	PHARMCHI
Nombre d'ECTS	3
Établissement	Université de Bordeaux
Département	Santé
Semestre calendaire	2e
Semestre étudiant	L2S4

Responsable(s) de l'UE

Isabelle Bestel, PR, isabelle.berque-bestel@u-bordeaux.fr
Estelle Rascol, MCF, estelle.rascol@u-bordeaux.fr

Compétences visées

Connaître les principes de base de la pharmacochimie et distinguer les grandes classes thérapeutiques.

Objectifs pédagogiques

Donner aux étudiants les connaissances de base en chimie thérapeutique, nécessaires aux professions du secteur industriel pharmaceutique : principes de base du drug design, relations structure-activités illustrées par des exemples, criblage virtuel, chimiothèques.

Pré-requis formels

Notions de base en chimie générale, chimie organique, biochimie.

Programme officiel

La conception du médicament : les étapes essentielles, les voies de découverte, les nouvelles stratégies de *drug design*.

Exemples choisis parmi les grandes classes thérapeutiques : Médicaments du système cardiovasculaire, médicaments du système nerveux central, médicaments anti-tumoraux, médicaments anti-infectieux ...

Équipe pédagogique

Universitaire	**Université / UFR**
Edouard Badarau, MCF	UB / Pharmacie
Isabelle Bestel, PR	UB / Pharmacie
Estelle Rascol, MCF	UB / Pharmacie
Intervenant Extérieur	**Entreprise**

Ouverte ✠ Formation initiale Formation continue

Physico-chimie et pré-formulation

Code APOGÉE KL4TS06U
Intitulé long Physico-chimie et pré-formulation
Intitulé court PHYCHI
Nombre d'ECTS 3
Établissement Université de Bordeaux
Département Santé
Semestre calendaire 2e
Semestre étudiant L2S4

Responsable(s) de l'UE
Waisudin BADRI, Enseignant, waisudin.badri@u-bordeaux.fr

Compétences visées
Savoir appliquer les fondamentaux en physico-chimie pour la pré-formulation dans le cadre d'un développement pharmaceutique.

Objectifs pédagogiques
Base de physicochimie et de pré-formulation pour les étudiants en technologie pour la santé.

Pré-requis formels
Notions de base en chimie, physico-chimie et physiologie humaine.

Programme officiel

- *Cours (10 h) et ED (10 h) :*
  - Introduction à la pré-formulation et aux propriétés générales des substances actives
  - Propriétés physicochimiques et caractéristiques importantes pour les formes sèches, liquides et semi-solides
  - Principes fondamentaux de la caractérisation : rappels scientifiques, techniques de mesure et de caractérisation, équipements et interprétation des données
  - Applications particulières : bioadhésion et biofonctionnalisation
  - Étapes d'un développement pharmaceutique
- *Travaux Pratiques (12 h) :*
  - TP1 : Caractérisation des poudres : 3 h
  - TP2 : Broyage et distribution granulométrique : 3 h
  - TP3 : Solubilité : 3 h
  - TP4 : Rhéologie : 3 h

Équipe pédagogique

Universitaire	**Université / UFR**
Waisudin Badri CDI LRU	UB / Pharmacie

Ouverte ✠ Formation initiale Formation continue

Physiologie, physiopathologie et pharmacologie

Code APOGÉE KL4TS02U

Intitulé long	Physiologie, physiopathologie et pharmacologie
Intitulé court	PPP
Nombre d'ECTS	6
Établissement	Université de Bordeaux
Département	Santé
Semestre calendaire	2e
Semestre étudiant	L2S4

Responsable(s) de l'UE

Bernard Muller, PR, bernard.muller@u-bordeaux.fr
Thomas Ducret, PR, thomas.ducret@u-bordeaux.fr

Compétences visées

- Acquisition des bases de physiologie, physiopathologie et pharmacologie nécessaires pour dialoguer au sein des industries de santé.
- Connaissance et compréhension de la physiologie cellulaire et intégrée des fonctions étudiés, et des mécanismes de leurs altérations physiopathologiques.
- Connaissance et compréhension des bases rationnelles de l'utilisation des familles de médicaments étudiés, de leur cible moléculaire et mécanismes d'action cellulaire, et de leurs effets, recherchés ou non, sur les principales fonctions de l'organisme.

Objectifs pédagogiques

À l'aide de quelques exemples pris, montrer comment le dysfonctionnement de grandes fonctions physiologiques est à l'origine des pathologies et comment les approches pharmacologiques peuvent prévenir ou corriger ces dysfonctions.

Pré-requis formels

Notions de base de Biologie cellulaire et Physiologie cellulaire – Notions de base sur les cibles des médiateurs et des médicaments.
Ouvrages recommandés : Biologie moléculaire de la cellule, Neurobiologie cellulaire.
Autres supports : des capsules vidéos de PASS/LAS pourront être mises à disposition.

Programme officiel

Système cardiovasculaire

Physiologie :	*origine et mécanisme de l'automatisme cardiaque, ECG, couplage excitation contraction du myocarde, cycle cardiaque, travail cardiaque. Concepts fondamentaux de la circulation, de l'hémodynamique, mécanismes de la vasomotricité.*
Physiopathologie :	*hypertension artérielle, athérosclérose et insuffisance coronarienne, insuffisance cardiaque.*
Pharmacologie :	*pharmacologie du système adrénergique, pharmacologie du système rénine-angiotensine-aldostérone*, *inhibiteurs d'influx calcique.*

Système respiratoire

Physiologie :	*mécanique ventilatoire, bronchomotricité et transport épithélial, diffusion et transport gazeux, rapport ventilation /perfusion, régulation de la respiration.*
Physiopathologie :	*asthme, BPCO.*
Pharmacologie :	*bronchodilatateurs, anti-inflammatoires.*

Système nerveux

Physiologie :	*grandes lignes de l'organisation fonctionnelle du système nerveux, place et fonctions des systèmes de transmissions cholinergiques et monoaminergiques dans cette organisation*
Physiopathologie :	*maladies neurodégénératives : démence d'Alzheimer, maladie de Parkinson ; pathologies du stress : anxiété, dépression.*
Pharmacologie :	*inhibiteurs de l'acétylcholine estérase ; L-DOPA/inhibiteur de décarboxylase ; anxiolytiques ; antidépresseurs, pharmacologie de la transmission GABA-ergique.*

Cancérologie

Physiopathologie : *mécanismes généraux de l'oncogenèse.*

Pharmacologie : *pharmacologie moléculaire des agents anti-cancéreux.*

Équipe pédagogique

Universitaire	**Université / UFR**
Thomas Ducret, PR	UB / Biologie
Bernard Muller, PR	UB / Pharmacie
Damien Le Nihouannen, MCF	UB/Biologie
Véronique Michel, PR	UB / Pharmacie
Phillipe De Deurwaerdère, PR	UB / Biologie
Nicolas Sevenet, PU-PH	UB / Pharmacie
Fabrice Pourageaud, MCF	UB / Pharmacie
Jean-François Quignard, PR	UB / Pharmacie
Guillaume Cardouat, MCF	UB / Pharmacie
Clément Bouchet, CDD LRU	UB / Pharmacie
David Benoist, MCF	UB / Biologie

Ouverte ✠ Formation initiale Formation continue

Synthèse Organique et Développement Pharmaceutique

Code APOGÉE KL4TS05U

Intitulé long	Synthèse Organique et Développement Pharmaceutique
Intitulé court	SODP
Nombre d'ECTS	3
Établissement	Université de Bordeaux
Département	Santé
Semestre calendaire	2e
Semestre étudiant	L2S4

Responsable(s) de l'UE

Jean Guillon, PR, jean.guillon@u-bordeaux.fr
Arnaud Gissot, MCF, arnaud.gissot@u-bordeaux.fr

Compétences visées

Connaître les fondamentaux en chimie organique industrielle (production). Synthèse de petites molécules et de biomolécules (ADN, peptides) d'intérêt pharmaceutique

Objectifs pédagogiques

Chimie production pour les étudiants en TECSAN.

Pré-requis formels

Notions de base en chimie et biochimie du vivant (Atomes, Biomolécules, Génome, Bioénergétique, Métabolisme)
Connaissance du cycle de vie du médicament : De la molécule au médicament

Programme officiel

Chimie organique pour la synthèse de molécules bioactives :
- Candidats médicaments : hétérocycles, nucléosides, oligonucléotides, peptides …
- Production industrielle de molécules actives / Chimie fondamentale vers la chimie industrielle / Conception de procédés.

Équipe pédagogique

Universitaire	**Université / UFR**
Arnaud Gissot, MCF	UB / Pharmacie
Jean Guillon, PR	UB / Pharmacie
Intervenants Extérieurs	**Entreprise**
Philippe Liénard	Sanofi / Pasteur
Sergio Mallart	Sanofi / Pasteur

Ouverte ✠ Formation initiale Formation continue

Génie des procédés en Biotechnologie

Code APOGÉE KL5TS06U

Intitulé long	Génie des procédés en Biotechnologie
Intitulé court	BIOTECH
Nombre d'ECTS	3
Établissement	Université de Bordeaux
Département	Santé
Semestre calendaire	1er
Semestre étudiant	L3S5

Responsable(s) de l'UE

Stéphanie Cluzet, PR, stephanie.cluzet@u-bordeaux.fr

Compétences visées

À l'issue de cet enseignement, l'étudiant sera capable de :
- Connaître les principales applications pharmaceutiques des biotechnologies.
- Analyser les procédés de production avec les différents types cellulaires et la bioingénierie adaptée.
- Connaître les principes du génie enzymatique et les principales bioconversions en Pharmacie.
- Maîtriser les techniques de base pour la culture des différents types cellulaires, ainsi que la manipulation d'un bioréacteur.
- Connaître les principes du génie génétique et ses applications en Pharmacie.

Objectifs pédagogiques

La finalité de cette UE est de permettre aux étudiants de connaître les procédés de production de composés d'intérêt avec les différents types cellulaires, la bioingénierie, le génie génétique, ainsi que le génie enzymatique et les principales applications en Pharmacie (production d'antibiotiques, de statines, de protéines recombinantes).

Pré-requis formels

Bases en microbiologie, biologie cellulaire, biochimie et biologie moléculaire (niveau L2).

Programme officiel

Cours magistral (20h)
- Bioproductions industrielles de métabolites : Organismes utilisés (microorganismes, cellules animales et végétales). Optimisation des productions. Bioingénierie. *Scale up* des productions. Applications pharmaceutiques et extra-pharmaceutiques.
- Génie génétique : Production de protéines thérapeutiques (anticorps monoclonaux, vaccins, facteurs de croissance …), avec les différents organismes. Thérapie génique …
- Génie enzymatique : production d'enzymes - Méthodes d'immobilisation et réacteurs. Principales bioconversions pharmaceutiques.

Enseignement dirigé (3h)
Approfondissement d'un sujet de biotechnologie (recherche bibliographique, synthèse, présentation orale).

Travaux pratiques (9h)
Cultures de micro-organismes (ou autre type cellulaire) producteurs de métabolites d'intérêt.
Bases pratiques du fonctionnement d'un bioréacteur (culture d'un microorganisme).
Bioconversion de stéroïdes.

Équipe pédagogique

Universitaire	**Université / UFR**
Stéphanie Cluzet, PR	UB / Pharmacie
Alain Decendit, MCF	UB / Pharmacie
Pascale Dufourcq, PR	UB / Pharmacie
Eva Petit, MCF	UB / Pharmacie
Intervenant Extérieur	**Entreprise**

Ouverte ✠ Formation initiale Formation continue

Génie de Biomatériaux

Code APOGÉE KL5TS05U
Intitulé long Génie de Biomatériaux
Intitulé court BIOMAT
Nombre d'ECTS 3
Établissement Université de Bordeaux
Département Santé
Semestre calendaire 1er
Semestre étudiant L3S5

Responsable(s) de l'UE
Damien Le Nihouannen, MCF, damien.le-nihouannen@u-bordeaux.fr
Adèle Gapin, MCF, adele.gapin@u-bordeaux.fr

Compétences visées
Connaître les bases de la conception des biomatériaux.

Objectifs pédagogiques
Bases sur la conception et la mise en forme de biomatériaux et dispositifs médicaux à usage biomédical ainsi que leurs applications pour les étudiants en technologie pour la santé.

Pré-requis formels
n/a

Programme officiel

- Matériaux à usage biomédical :
Détails : Donner aux étudiants des connaissances de base concernant les matériaux utilisés dans le domaine biomédical avec une introduction aux matériaux polymères à usage biomédical : synthèse, caractérisation et propriétés physiques.
TP 1 : élaboration de ciments acryliques pour l'implantation de prothèses
TP 2 : formulation de microparticules biodégradables pour l'encapsulation de principe actif

- Notions d'interaction des matériaux avec le milieu biologique :
Détails : Comprendre les interactions entre les matériaux et dispositifs médicaux et le milieu biologique (corps humain) en définissant des notions telles que la réaction à corps étranger, la biocompatibilité et les interactions entre cellules/matériaux. Donner aux étudiants des exemples de dispositifs médicaux intégrant des biomatériaux pour des applications cliniques.

- Applications cliniques des biomatériaux
Détails :
À travers trois exemples concrets d'une utilisation de biomatériaux, les étudiants pourront comprendre la réalité de la mise en place clinique de biomatériaux, leur intégration et vieillissement : en orthopédie, en chirurgie vasculaire et en reconstruction cutanée).

Équipe pédagogique

Universitaire	**Université / UFR**
Adèle Gapin, MCF	UB / Chimie
Damien Le Nihouannen, MCF	UB / Biologie
Claudine Boiziau, CR	INSERM
Valerian Vosgin-Dinclaux, AHU	CHU de Bordeaux
Alexandra Erbland (PH)	CHU de Bordeaux
Anaïs Delgove (CCA en chirurgie plastique)	CHU de Bordeaux

Ouverte ✠ Formation initiale Formation continue

Pharmacotechnie générale

Code APOGÉE KL5TS12U
Intitulé long Pharmacotechnie générale
Intitulé court PHTEC
Nombre d'ECTS 3
Établissement Université de Bordeaux
Département Santé
Semestre calendaire 1er
Semestre étudiant L3S5

Responsable(s) de l'UE
Tina Kauss, PR, tina.kauss@u-bordeaux.fr

Compétences visées
Connaître les principales formes galéniques et approches de formulation, intégrer les enjeux et l'aspect technique des formes et leurs contrôles.

Objectifs pédagogiques
Appréhension de la pharmacotechnie, de sa place et rôle dans le développement des médicaments, de son impact (biopharmacie) sur l'efficacité des médicaments. Les principales opérations pharmaceutiques et les formes pharmaceutiques ainsi que les contrôles de la pharmacopée seront abordées.

Pré-requis formels
Chimie-physique, chimie analytique, pharmacochimie, pharmacocinétique, ingénierie des produits de santé.

Programme officiel
- Pharmacie galénique et biopharmacie (2h CM)
1. Place de la pharmacie galénique dans le développement des médicaments
2. Référentiels en Pharmacie galénique
3. Biopharmacie

- Opérations pharmaceutiques courantes (2h CM)
- Formes pharmaceutiques traditionnelles et leurs contrôles (6h CM, 3h ED, 12hTP)

Équipe pédagogique

Universitaire	**Université / UFR**
Tina Kauss, PR	UB / Pharmacie
Waisudin Badri, CDI LRU	UB / Pharmacie
Intervenant Extérieur	**Entreprise**

Ouverte ✠ Formation initiale Formation continue

Instrumentation et appareillage

Code APOGÉE KL5TS03U
Intitulé long Instrumentation et appareillage
Intitulé court IAPP
Nombre d'ECTS 3
Établissement Université de Bordeaux
Département Santé
Semestre calendaire 1er
Semestre étudiant L3S5

Responsable(s) de l'UE
Gilmar Salgado, MCF, gilmar.salgado@u-bordeaux.fr

Compétences visées
L'objectif principal de cette UE sera de former les étudiants aux méthodes et instrumentations modernes dans le domaine des technologies pour la santé.
Acquisition des techniques utilisées en chimie, chimie physique, biochimie, biologie ...
Techniques : UV-vis, Fluorescence ou SPR, ITC, RMN.

Objectifs pédagogiques
Former les étudiants à l'interface des sciences de la vie et de la santé (biologie, physique et chimie) permettant de se familiariser avec les appareillages et méthodologies utilisées dans les laboratoires de recherche et dans l'industrie.

Pré-requis formels
Notions de base en chimie et biochimie du vivant (Atomes, Biomolécules, Génome, Bioénergétique, Métabolisme).
Notions de base sur l'organisation des appareils et systèmes en physique et biophysique.
Notions de base des méthodes d'analyses appliquées aux sciences de la vie et de la santé.

Programme officiel
Analyse structurale de composés par RMN, dosage ligand récepteur par RMN et SPR.

Équipe pédagogique

Universitaire	**Université / UFR**
Gilmar Salgado MCF	UB / Biologie
Arnaud Gissot, MCF	UB / Pharmacie
Carmelo Di-Primo, CR	INSERM
Intervenant Extérieur	**Entreprise**

Ouverte ✠ Formation initiale Formation continue

Techniques de bio-imagerie

Code APOGÉE KL5TS11U

Intitulé long	Techniques de bio-imagerie
Intitulé court	BIOIMAG
Nombre d'ECTS	3
Établissement	Université de Bordeaux
Département	Santé
Semestre calendaire	1er
Semestre étudiant	L3S5

Responsable(s) de l'UE

Élodie Parzy, MCF, elodie.parzy@rmsb.u-bordeaux.fr

Compétences visées

☀ Connaître les principes des méthodes d'exploration par imagerie les plus utilisées dans le contexte actuel.

☀ Acquérir des notions concernant les limites des appareillages utilisés en bio-imagerie afin de choisir la/les meilleures modalité(s).

Objectifs pédagogiques

Description des outils et méthodes utilisées en imagerie médicale.

Pré-requis formels

☀ Base en mathématique : résolution de plusieurs équations à plusieurs inconnues, fonctions exponentielles, logarithmiques, dérivées, intégrales ; fonctions sinusoïdales (courbe, expression, différence sinus cosinus).

☀ Bases en physique :

*Bases en électrostatique et électromagnétisme (charge, force, potentiel, champs électrique).
*Notions sur les ondes sinusoïdales progressives (équation, addition, interférences).
*Connaissances sur la génération des ondes électromagnétiques.
*Connaissances sur l'effet photo-électrique et l'aspect corpusculaire des rayonnements.

Programme officiel

Bases physiques pour l'IRM

Notions physiques de résonance magnétique nucléaire.
Codage de l'espace spécifique l'IRM.

Bases physiques pour l'imagerie par RX et l'imagerie nucléaire

Radioactivité.
Rayonnement X.
Interaction des rayonnements ionisants avec la matière.
Détection des rayonnements ionisants.

Bases physiques pour l'imagerie ultra-sonore

Ondes sonores et ultra-sonores : description et comportement dans un ou plusieurs milieux.
Génération d'ondes ultra-sonores.
Echographie.

Bases physiques pour l'imagerie en microscopie électronique

Équipe pédagogique

Universitaire	Université / UFR
Jean-Michel Franconi, PR	UB
Élodie Parzy, MCF	UB
Étienne Gontier, IR	Bordeaux Imaging Center - Pôle d'Imagerie Électronique

Ouverte ✠ Formation initiale Formation continue

Biotechnologies Appliquées

Code APOGÉE	
Intitulé long	Biotransformations Appliquées
Intitulé court	BIOTECHA
Nombre d'ECTS	3
Établissement	Université de Bordeaux
Département	Santé
Semestre calendaire	2e
Semestre étudiant	L3S6

Responsable(s) de l'UE

Stéphanie Cluzet, PR, stephanie.cluzet@u-bordeaux.fr

Compétences visées

À l'issue de cet enseignement, l'étudiant sera capable de :

- rechercher, analyser et exploiter des documents bibliographiques afin de réaliser la veille bibliographique d'un projet à visée biotechnologique depuis l'analyse des procédés de production (types cellulaires, amélioration génétique, bio-ingénierie adaptée) aux principales applications.
- travailler de manière autonome et en équipe.
- communiquer dans le monde du travail (communication scientifique et technique), aussi bien à l'oral qu'à l'écrit.

Objectifs pédagogiques

La finalité de cette UE est de permettre aux étudiants de réaliser une mission qui leur est assignée. Il s'agit de réaliser une veille bibliographique scientifique et technique sur un sujet donné dans le domaine des biotechnologies industrielles, et d'exposer clairement celle-ci. Afin de placer l'étudiant dans un contexte d'internationalisation, la soutenance orale sera en langue anglaise.

Ce travail donne lieu à l'apprentissage de la collection d'informations pertinentes (articles scientifiques, sites Web spécialisés ...), à la lecture et la compréhension de celles-ci, à leur analyse critique et à leur synthèse, à la fois sous forme de rapport et de présentation orale.
Cette étude permet de développer l'esprit de travail en petit groupe, d'acquérir une autonomie et d'utiliser ses compétences.
En répondant à une problématique concrète, l'étudiant se projette en situation professionnelle.
En outre, les étudiants approfondissent leur connaissance dans le domaine des biotechnologies (procédés de production des composés d'intérêt, amélioration génétique, bio-ingénierie, principales applications ...).

Pré-requis formels

Programme officiel

Cours magistral (2h)

- Précision des attentes sur le travail à mener et des moyens pour y accéder.

Enseignement dirigé (12h)

- Veille sur un sujet de biotechnologie (recherche bibliographique, synthèse, présentation orale) avec conseils dispensés par un enseignant de la discipline afin de progresser correctement dans le travail de recherche et d'analyse et suivi régulier de l'état d'avancement du projet. La soutenance orale sera effectuée en langue anglaise.

Équipe pédagogique

Universitaire	**Université / UFR**
Stéphanie Cluzet, PR	UB / Pharmacie
Alain Decendit, MCF	UB / Pharmacie
Stéphanie Krisa, PR	UB / Pharmacie
Intervenant Extérieur	**Entreprise**

Ouverte ✠ Formation initiale Formation continue

Anglais Scientifique

Code APOGÉE KL6TS06U

Intitulé long	Connaissance de l'Entreprise Anglais
Intitulé court	ANG
Nombre d'ECTS	3
Établissement	Université de Bordeaux
Département	Santé
Semestre calendaire	2e
Semestre étudiant	L3S6

Responsable(s) de l'UE

Scott Cunnings, scott.cunnings@u-bordeaux.fr

Compétences visées

• Devenir autonome dans son apprentissage de la langue.
• Collecter des informations, confronter plusieurs sources, en synthétiser la matière.
• Rédiger des textes factuels en paragraphes structurés (rapport).
• Interagir en anglais avec ses pairs.
• Évoluer dans un environnement d'immersion.
• Reconnaître le contexte communicationnel académique et disciplinaire.
• S'approprier les outils et mettre en place des méthodes pour renforcer le niveau linguistique.
• Faire une présentation en groupe sur le sujet travaillé en biotechnologies appliquées.
• Écrire un abstract.

Objectifs pédagogiques

Introduction à l'anglais de l'entreprise, consolidation des compétences de compréhension (écrite & orale).

Pré-requis formels

Niveau B1 CECRL

Programme officiel

Équipe pédagogique

Universitaire	Université / UFR
Scott Cunnings	UB (CSH)

Ouverte ✠ Formation initiale Formation continue

Ingénierie des Produits de Santé

Code APOGÉE KL3TS05U
Intitulé long Ingénierie des Produits de Santé
Intitulé court IPS
Nombre d'ECTS 3
Établissement Université de Bordeaux
Département Santé
Semestre calendaire 1er
Semestre étudiant L2S3

Responsable(s) de l'UE
Angela Mutschler, MCF, angela.mutschler@u-bordeaux.fr

Compétences visées
Maîtrise de la chaine de production des sites pharmaceutiques.

Objectifs pédagogiques
À l'issue de cette UE, l'étudiant aura acquis des connaissances sur les entreprises pharmaceutiques, de la production à l'organisation logistique des sites pharmaceutiques, tout en maitrisant des notions de de bases de l'assurance qualité liée aux produits de santé.

Pré-requis formels
Connaissance des principales étapes du cycle de vie du médicament.

Programme officiel
Elle comprend 4 domaines :

- Présentation des principaux produits de santé industrialisés.
- Organisation logistique et gestion de production des sites pharmaceutiques.
- La mécanique dans les systèmes de production.
- La qualité dans les produits de santé.

Intitulé	Volume horaire étudiant		
	CM	ED	TP
Introduction aux différents produits de santé	4		
La mécanique dans les systèmes de production (CFAI)	7	2	2
Organisation logistique et gestion de production	8		
La qualité et les produits de santé	3		
Total	22	2	2

Équipe pédagogique

Universitaire	Université / UFR
Angela Mutschler, MCF	UB / Pharmacie
Clémentine Aubry, MCF	UB / Pharmacie
Waisudin Badri, CDI LRU	UB / Pharmacie
Intervenant Extérieur	**AFPI du Sud-Ouest**

Ouverte ✠ Formation initiale Formation continue

Connaissance de l'entreprise – Anglais I

Code APOGÉE KL3TS08U

Intitulé long	Connaissance de l'entreprise – Anglais
Intitulé court	ANG
Nombre d'ECTS	3
Établissement	Université de Bordeaux
Département	Sciences de l'Homme
Semestre calendaire	1er
Semestre étudiant	L2S3

Responsable(s) de l'UE

Scott Cunnings, scott.cunnings@u-bordeaux.fr

Compétences visées

Consolider les compétences dans les domaines de la compréhension et de l'expression (écrit et oral).

Objectifs pédagogiques

Introduction à l'anglais de l'entreprise.

Pré-requis formels

Niveau B1 CECRL

Programme officiel

- L'accent est mis sur la compréhension orale.
- Compréhension du discours anglais authentique (Écrit et oral), à la prise de parole et à l'interaction orale en anglais.
- Compréhension de l'essentiel de l'information contenue dans un document sonore (documents authentiques : extrait d'émission, radio, télévision ...).
- Restituer cette information et l'utiliser pour s'exprimer à l'écrit et à l'oral.
- Approfondissement des capacités de compréhension des documents audio, vidéo et presse en lien avec l'industrie pharmaceutique.
- Maîtrise du vocabulaire spécifique à l'industrie pharmaceutique.

Équipe pédagogique

Universitaire	**Université / UFR**
Scott Cunnings	UB (CSH)
Intervenant Extérieur	**Entreprise**

Ouverte ✠ Formation initiale Formation continue

Connaissance de l'entreprise – Anglais II

Code APOGÉE KL4TS09U

Intitulé long	Connaissance de l'entreprise – Anglais
Intitulé court	ANG
Nombre d'ECTS	3
Établissement	Université de Bordeaux
Département	Sciences de l'Homme
Semestre calendaire	2e
Semestre étudiant	L2S4

Responsable(s) de l'UE

Scott Cunnings, scott.cunnings@u-bordeaux.fr

Compétences visées

• Écouter une intervention orale et en comprendre les détails.
• Suivre une argumentation complexe en lien avec le parcours disciplinaire.
• Interagir avec ses pairs, échanger, vérifier et confirmer des informations, exprimer leur pensée.
• Corriger, dans une certaine mesure, les confusions linguistiques qui ont conduit à un malentendu à condition que l'interlocuteur indique qu'il y a un problème.
• Prendre des notes, sous-guidage, suffisamment précises pour être réutilisées.
• Connaître les fondamentaux en anglais pour l'industrie et l'industrie pharmaceutique.
• Rédaction d'emails à caractère professionnel.

Objectifs pédagogiques

Anglais de l'entreprise, consolidation des compétences de compréhension (écrite & orale).

Pré-requis formels

Niveau B1 CECRL

Programme officiel

Équipe pédagogique

Universitaire	**Université / UFR**
Scott Cunnings	UB (CSH)
Abigail RICHARDS	UB (CSH)
Intervenant Extérieur	**Entreprise**

Ouverte ✠ Formation initiale Formation continue

Innovations & Santé

Code APOGÉE KL4TS01U
Intitulé long Innovations & Santé
Intitulé court INNOVSAN
Nombre d'ECTS 3
Établissement Université de Bordeaux
Département Santé
Semestre calendaire 2e
Semestre étudiant L2S4

Responsable(s) de l'UE
Philippe Gorry, MCU-PH, philippe.gorry@u-bordeaux.fr

Compétences visées
- S'initier aux différentes théories sur l'innovation.
- Connaître des acteurs de l'écosystème de l'innovation.
- Comprendre des enjeux de confidentialité et de propriétés intellectuelles.
- Sensibiliser à l'entrepreneuriat
- Comprendre les enjeux/spécificités de la R&D Pharma

Objectifs pédagogiques
Former les étudiants, futurs professionnels des industries de la santé à situer leur activité dans l'environnement de la R&D et du contexte de l'innovation.

Pré-requis formels

Programme officiel
Sociologie de l'innovation, Economie de la connaissance, Organisation de la recherche, Open innovation, Transfert technologique, Protection Intellectuelle, Business model & entrepreneuriat, R&D médicament & DM, Outils management de l'innovation (carte heuristique, GANTT, TRL).

Équipe pédagogique

Universitaire	**Université / UFR**
Philippe Gorry, MCU-PH	UB / Médecine
Intervenant Extérieur	**Entreprise**

Ouverte ✠ Formation initiale Formation continue

Culture et compétences numériques/PIX

Code APOGEE : KL4TS08U
Intitulé long : Informatique, Numérique et Certification des compétences numériques PIX
Intitulé court : Informatique
Nombre de crédit ECTS : 3

ÉTABLISSEMENT : Université Bordeaux
Département Pédagogique : Service Informatique, UFR de Pharmacie
Semestre étudiant : 4

Responsable(s) de l'UE
Christophe Bulot, PRAG, christophe.bulot@u-bordeaux.fr

Compétences visées
Mener une recherche et une veille d'information, gérer et traiter des données.
Interagir, partager et publier, communiquer, collaborer, s'insérer dans le monde numérique.
Créer du contenu numérique.
Protéger et sécuriser son environnement numérique, ses données personnelles et la vie privée.
S'approprier son environnement numérique de travail.

Compétences correspondant au référentiel de la certification des compétences numériques PIX.

Objectifs pédagogiques
Apporter les connaissances numériques initiales nécessaires à la poursuite des études dans l'enseignement supérieur et à la pratique d'un métier technique dans le domaine de la santé.
Préparer les étudiants à la certification des compétences numériques PIX.

Pré-requis formels
Maîtriser les compétences du B2i Lycée.

Programme officiel
Le contenu des enseignements correspond au référentiel de la certification proposée PIX.

Équipe pédagogique

Prénom, Nom, Grade	Université / UF / Entreprises
Christophe Bulot, PRAG	UB / Pharmacie

Ouverte ✠ Formation initiale Formation continue

Qualité et Environnement industriel

Code APOGÉE KL5TS01U
Intitulé long Qualité et Environnement industrie
Intitulé court QUALEI
Nombre d'ECTS 3
Établissement Université de Bordeaux
Département Santé
Semestre calendaire 1er
Semestre étudiant L3S5

Responsable(s) de l'UE
Clémentine Aubry, MCF, clementine.aubry@u-bordeaux.fr

Compétences visées
Connaître et maîtriser les principes de management d'un système qualité.
Savoir appliquer les outils de la qualité.

Objectifs pédagogiques
À la fin de cet enseignement, l'étudiant devra avoir atteint les objectifs suivants :
- Connaître la structure et le contenu d'une démarche qualité globale.
- Connaître les principes de l'amélioration continue.
- Définir et mettre en place les systèmes documentaires associés à la qualité.

Pré-requis formels
L2 TECSAN validée
ou
Initiation à la Qualité et à la norme ISO 9001.
Ressources bibliographiques :
- Manager la qualité pour la première fois : conseils pratiques : diagnostic, plan d'action, certification ISO 9001 - Jean Margerand
- La boîte à outils de la qualité - 5e édition - Florence Gillet-Goinard, Bernard Seno

Programme officiel

Le management de la qualité
L'approche par la qualité, L'amélioration continue et la roue de Deming, Structure d'un SMQ.
Politique qualité et revue de direction.

Les outils de la qualité
Gestion documentaire, Indicateurs qualité, La gestion des non conformités, L'audit et l'auto-inspection.
Maîtrise des changements.

Équipe pédagogique

Universitaire	Université / UFR
Clémentine Aubry, MCF	UB / Pharmacie
Catherine Col, MCF	UB / Pharmacie
Waisudin Badri, MCF	UB / Pharmacie

Ouverte ✠ Formation initiale Formation continue

Veille Scientifique & Technologique

Code APOGÉE KL5TS07U
Intitulé long Veille Scientifique & Technologique
Intitulé court VSCI
Nombre d'ECTS 3
Établissement Université de Bordeaux
Département Santé
Semestre calendaire 1er
Semestre étudiant L3S5

Responsable(s) de l'UE
Philippe Gorry, MCU-PH, philippe.gorry@u-bordeaux.fr

Compétences visées
Comprendre les notions de droits du brevet & sensibilisation aux spécificités du secteur industriel de la santé

- Savoir interroger les bases de données bibliographiques : PubMed, Scopus …
- Savoir faire une analyse bibliographiques statistiques, et de réseau (co-auteur, …).
- Savoir faire une analyse de réseau : VosViewer, GEPHI.
- Savoir interroger une base de données molécules chimiques : Chemspider ...
- Savoir interroger les bases de données brevets publiques : Patentscope, Espacenet.
- Savoir interroger la base de données essais cliniques du NIH.
- Tester et utiliser une base de données brevets commerciaux (Orbit-Questel, ou Patentlens).
- Réaliser et rédiger un rapport de veille scientifique et technologique sur un sujet.

Objectifs pédagogiques
Former les étudiants, futurs professionnels des industries de la santé :
- À faire une recherche bibliographique et organiser des références bibliographiques.
- Aux droits de la Propriété Industrielle, et plus particulièrement au droit du brevet.
- À faire une recherche d'information technique dans les bases de données brevets.

Pré-requis formels

Programme officiel

- Recherche de littérature non brevet (Google, Pubmed, Scopus).
- Brevet et procédure de dépôt.
- Brevet & médicaments / brevets & biotechnologies.
- Outils de veille technologique.
- Stratégie de recherche dans les bases de données.
- Utilisation de la Classification Internationale des Brevets.
- Bases de données brevets (Espacenet, Patenscope).
- Brevets & Ressources statistiques (OCDE).

Équipe pédagogique

Universitaire	**Université / UFR**
Philippe Gorry, MCU-PH	UB / Médecine
Intervenant Extérieur	**Entreprise**

Ouverte ✠ Formation initiale Formation continue

Communication Professionnelle

Code APOGÉE KL5TS08U

Intitulé long	Communication Professionnelle
Intitulé court	COMM
Nombre d'ECTS	3
Établissement	Université de Bordeaux
Département	Santé
Semestre calendaire	1er
Semestre étudiant	L3S5

Responsable(s) de l'UE

Isabelle Bestel, PR, isabelle.berque-bestel@u-bordeaux.fr

Compétences visées

1 Utiliser les principales fonctionnalités d'un logiciel de présentation lors d'une présentation face à un public.
2 Concevoir des diapositives efficaces dans une présentation.
3 Valoriser son expérience de stage.
4 Analyser sa prise de parole.
5 Améliorer sa prise de parole.

Objectifs pédagogiques

- Utiliser les principales fonctionnalités d'un logiciel de présentation lors d'une présentation face à un public.
- Identifier les règles de rédaction efficaces d'une présentation.
- Rendre compte de son expérience de stage avec méthode.
- Analyser ses attitudes et comportements lors d'une prise de parole.
- Identifier les leviers pour améliorer sa prise de parole.
- Former de futurs acteurs des industries de santé aptes à communiquer et à élaborer des documents dans des situations professionnelles

Pré-requis formels

Programme officiel

Techniques de diffusion écrites et orales

1 Utiliser les principales fonctionnalités d'un logiciel de présentation lors d'une présentation face à un public.

Les fonctionnalités de base à utiliser lors d'une intervention.
Les trucs et astuces pour animer avec un logiciel de présentation.

2 Concevoir des diapositives efficaces dans une présentation.

La préparation de son intervention.
La forme de son intervention en fonction de son objectif de communication.
La lisibilité des supports :

- La cohérence graphique.
- L'harmonie des couleurs.
- Les règles typographiques
- Les principes de rédaction d'un message dans une présentation.
- La structure d'un rapport de stage lors d'une présentation à l'aide d'un diaporama.
- L'équilibre : Texte / visuels / graphiques / tableaux.
- Les diapositives spécifiques : sommaire, titres …

3 Valoriser son expérience de stage.

La structuration de son discours.
Les différents niveaux d'informations.

4 Analyser sa prise de parole.

Les différents registres du discours.
Les véhicules de la communication.
Les critères d'une prise de parole réussie.

5 Améliorer sa prise de parole.
Les bonnes techniques de communication lors de la prise de parole.
Les clés pour animer efficacement sa présentation :

- Le commentaire de chaque diapositive.
- L'enrichissement par des exemples.

La synchronisation visuelle / narration.

Équipe pédagogique

Universitaire	**Université / UFR**
Isabelle Bestel, PR	UB / Pharmacie
Intervenant Extérieur	**Entreprise**
François-Xavier Lachaize	Formateur Consultant

Ouverte ✠ Formation initiale Formation continue

Industries et technologies de santé : Contexte et spécificités juridiques et économiques

Code APOGÉE KL6TS03U

Intitulé long	Industries et technologies de la santé : Contexte et spécificités juridiques et économiques
Intitulé court	JURECO
Nombre d'ECTS	3
Établissement	Université de Bordeaux
Département	Santé
Semestre calendaire	2e
Semestre étudiant	L3S6

Responsable(s) de l'UE

Maria-Laura Silva, MCF, maria-laura.silva@u-bordeaux.fr

Compétences visées

Comprendre

- les concepts fondamentaux et les logiques des systèmes de santé.
- l'environnement international et national des logiques et des stratégies des industries de santé.

Appréhender

- les normes juridiques et contraintes économiques applicables au cycle de vie du médicament et des autres produits de santé.

Objectifs pédagogiques

Former de futurs acteurs des industries de santé capables :

- de situer leur activité dans le contexte des systèmes de santé et de l'environnement juridique et économique national et international.
- de maîtriser les normes juridiques et les contraintes économiques applicables aux produits de santé, et notamment au médicament.

Pré-requis formels

- Initiation à la connaissance du médicament
  - sous la perspective des régulateurs : https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2019-03/le_parcours_du_medicaments_en_france.pdf
  - sous la perspective des industriels : https://www.leem.org/100-questions/parcours-du-medicament)
- Les différents systèmes de santé
  - chapitre de livre : https://www.cairn.info/la-reforme-des-systemes-de-sante--9782130787068-page-25.htm

Programme officiel

- Les systèmes de santé : concepts fondamentaux, analyse comparative.
- Les industries de santé : approche internationale (structures, fonctions, stratégies).
- Le médicament : normes juridiques et contraintes économiques applicables au cycle de vie (conception, développement, mise sur le marché, prix, accessibilité, suivi et vigilance).
- Les autres produits de santé : approche juridique et économique comparative.

Équipe pédagogique

Universitaire	**Université / UFR**
Marine Aulois-Griot, PR	UB / Pharmacie
Marie Baumevieille, MCF	UB / Pharmacie
Maria-Laura Silva, MCF	UB / Pharmacie
Intervenant Extérieur	**Entreprise**

Ouverte ✠ Formation initiale Formation continue

Bases méthodologiques des essais cliniques

Code APOGÉE KL6TS04U

Intitulé long	Bases méthodologiques des essais cliniques
Intitulé court	ECLI
Nombre d'ECTS	3
Établissement	Université de Bordeaux
Département	Santé
Semestre calendaire	2e
Semestre étudiant	L3S6

Responsable(s) de l'UE

Antoine Pariente, PU-PH, antoine.pariente@u-bordeaux.fr

Compétences visées

Objectifs pédagogiques

Description des bases méthodologiques des essais cliniques.

Pré-requis formels

Programme officiel

1. Conception de la recherche (2h).
2. Sélection et évaluation des sujets (2h).
3. Les médicaments des essais cliniques (2h).
4. Les documents des essais cliniques (consentement, information, cahier d'observation) (2h).
5. Constitution du dossier d'enregistrement, Brochure investigateur (2h).
6. Pharmacovigilance des essais cliniques (2h).
7. Essai d'équivalence et de non-infériorité / essai de bioéquivalence / génériques (2h).
8. Essais de pharmacocinétique (2h).
9. Principes et objectifs médico-économiques des essais cliniques (2h).
10. Méta-analyse (2h).
11. Introduction aux plans de gestion des risques (2h).
12. Évaluation du médicament et Niveau de preuve (2h).

Équipe pédagogique

Universitaire	**Université / UFR**
Antoine Pariente, PU-PH	UB
Intervenant Extérieur	**Entreprise**

Ouverte ✠ Formation initiale Formation continue

Veille Marché Santé

Code APOGÉE KL6TS02U
Intitulé long Veille Marché Santé
Intitulé court VMSAN
Nombre d'ECTS 3
Établissement Université de Bordeaux
Département Santé
Semestre calendaire 2e
Semestre étudiant L3S6

Responsable(s) de l'UE
Philippe Gorry, MCU-PH, philippe.gorry@u-bordeaux.fr

Compétences visées
Connaître les tendances du marché de la santé.
Interroger les bases de données R&D médicaments, essais cliniques, réglementaires, marques, médias, firmes, finances, pharmacoéconomique et assurance maladie.
Savoir faire une analyse structurelle & conjoncturelle du secteur, des acteurs & des enjeux financiers.
Rédiger un rapport sectoriel & synthèse, vocabulaire marketing anglais.

Objectifs pédagogiques
Prospectives du marché de la santé, Business Model Pharma, Pharmacoéconomie & Market Access, marketing stratégique, Pharma Competitive Intelligence, Marketing Pharmaceutique, Business méthodes (entretiens semi-dirigés, questionnaire en ligne).

Pré-requis formels

Programme officiel
Dynamique du marché de la santé (données OCDE et classe inversée the *Futur of Medicine*).
Marketing Stratégique & Business Model 3.0.
Pharmaceutical marketing (Mix 4P, plan marketing, pricing, promotion).
Business methods (entretien, questionnaire, rapport).

Équipe pédagogique

Universitaire	**Université / UFR**
Philippe Gorry, MCU-PH	UB / Médecine
Intervenant Extérieur	**Entreprise**

Ouverte ✠ Formation initiale Formation continue

Missions industrielles

Code APOGÉE KL4TS07U

Intitulé long	Missions industrielles
Intitulé court	MISSIND
Nombre d'ECTS	3
Établissement	Université de Bordeaux
Département	Santé
Semestre calendaire	2e
Semestre étudiant	L2S4

Responsable(s) de l'UE

Isabelle Bestel, PR, isabelle.berque-bestel@u-bordeaux.fr

Compétences visées

Maîtriser :

- les outils d'insertion professionnelle (CV, lettre de motivations, simulations d'entretiens).
- les métiers des industries de Santé, les missions associées, les compétences requises ...

Objectifs pédagogiques

Préparer les étudiants à l'insertion professionnelle, les former à devenir de futurs acteurs des industries de santé.

Pré-requis formels

Programme officiel

- Organisation des entreprises.
- Métiers des entreprises de santé.
- Emploi dans l'industrie pharmaceutique (statistiques, portail de recherche, réseaux professionnels).
- Préparation à l'insertion professionnelle.
  (CV, lettre de motivations, simulations d'entretiens ...).
- Méthodologie d'élaboration, de construction et d'argumentation
- Découverte des métiers des industries de Santé : conférences métiers, tables rondes métiers.
- Réalisation d'un poster thématique.

Équipe pédagogique

Universitaire	**Université / UFR**
Isabelle Bestel, PR	UB / Pharmacie
Philippe Gorry, MCU-PH	UB / Médecine
Maria-Laura Silva, MCF	UB / Pharmacie
Estelle Rascol, MCF	UB / Pharmacie
Intervenant Extérieur	**Entreprise**
Ludivine Delpeyrou	Consultante Leem apprentissage

Ouverte ✠ Formation initiale Formation continue

Gestion de Projet I

Code APOGÉE KL5TS10U

Intitulé long	Gestion de Projet I
Intitulé court	GESP1
Nombre d'ECTS	3
Établissement	Université de Bordeaux
Département	Santé
Semestre calendaire	1er
Semestre étudiant	L3S5

Responsable(s) de l'UE

Isabelle Bestel, PR, isabelle.berque-bestel@u-bordeaux.fr

Compétences visées

- Connaître les méthodes de gestion de projet & management de l'innovation.
- Manipuler les outils informatiques de gestion de projet.

Objectifs pédagogiques

Former les étudiants, futurs professionnels des industries de la santé à connaître les bases de la gestion de projets et ces principales méthodes.

Pré-requis formels

Programme officiel

Gestion de projet : équipe, coordination & conduite.
Outils de gestion de projet (PERT et diagramme de Gantt).
Générer des idées innovantes (mindmapping …).

Équipe pédagogique

Universitaire	**Université / UFR**
Isabelle Bestel, PR	UB / Pharmacie
Intervenant Extérieur	**Entreprise**
Audrey Laborit	Région nouvelle Aquitaine
Marc-André Gaudet	Formateur consultant
François-Xavier Lachaize	Formateur Consultant

Ouverte ✠ Formation initiale Formation continue

Gestion de Projet appliquée

Code APOGÉE ~~KL5TS10U~~
Intitulé long Gestion de Projet appliquée
Intitulé court GESPA
Nombre d'ECTS 3
Établissement Université de Bordeaux
Département Santé
Semestre calendaire 2ème
Semestre étudiant L3S6

Responsable(s) de l'UE
Isabelle Bestel, PR, isabelle.berque-bestel@u-bordeaux.fr

Compétences visées
- Appliquer les méthodes de gestion de projet & management de l'innovation à une problématique donnée,
- Se spécialiser dans un des domaines de la chaîne du médicament.

Objectifs pédagogiques
Former les étudiants, futurs professionnels des industries de la santé à appliquer les bases de la gestion de projets et ces principales méthodes à une problématique donnée en lien avec les différents domaines de la chaîne du médicament.

Pré-requis formels

Programme officiel
Gestion de projet : équipe, coordination & conduite.
Outils de gestion de projet (PERT et diagramme de Gantt).
Générer des idées innovantes (*mindmapping* …).

Équipe pédagogique

Universitaire	**Université / UFR**
Isabelle Bestel, PR	UB / Pharmacie
Estelle Rascol, MCU	UB / Pharmacie
Intervenant Extérieur	**Entreprise**

Ouverte ✠ Formation initiale Formation continue

Métiers des industries de santé : tables rondes

Code APOGÉE KL6TS01U

Intitulé long	Métiers des industries de santé : tables rondes
Intitulé court	INDSAN
Nombre d'ECTS	3
Établissement	Université de Bordeaux
Département	Santé
Semestre calendaire	2e
Semestre étudiant	L3S6

Responsable(s) de l'UE

Isabelle Bestel, PR, isabelle.berque-bestel@u-bordeaux.fr
Cécile Cochelin, CDD LRU, cecile.cochelin@u-bordeaux.fr

Compétences visées

- Identifier les différents secteurs clés d'une entreprise de la santé et leurs liens.
- Identifier les métiers : R&D, essais cliniques, qualité, production, logistique, règlementaires, marketing, *business development*.
- Connaître les tendances du marché de l'emploi et les sites de recrutement.
- Savoir interviewer un professionnel / animer une table-ronde.

Objectifs pédagogiques

À la fin de cet enseignement, l'étudiant devra avoir atteint les objectifs suivants :

- Connaître l'organisation et les métiers d'une entreprise de santé.
- Préparer et animer collectivement une table ronde.

Pré-requis formels

Programme officiel

Organisation des entreprises, Métiers des entreprises de santé.
Emploi dans l'industrie pharmaceutique.
Organisation de 2 à 3 tables rondes avec des professionnels.
Préparation interview.

Équipe pédagogique

Universitaire	**Université / UFR**
Isabelle Bestel, PR	UB / Pharmacie
Estelle Rascol, MCF	UB / Pharmacie
Cécile Cochelin	UB / Pharmacie
Intervenant Extérieur	**Entreprise**

Ouverte ✠ Formation initiale Formation continue

Missions industrielles appliquées

Code APOGÉE KL6TS07U

Intitulé long	Missions industrielles appliquées
Intitulé court	INDMISS
Nombre d'ECTS	12 en formation initiale et 24 en apprentissage
Établissement	Université de Bordeaux
Département	Santé
Semestre calendaire	2e
Semestre étudiant	L3S6

Responsable(s) de l'UE

Isabelle Bestel, PR, isabelle.berque-bestel@u-bordeaux.fr

Compétences visées

- Découvrir des entreprises de Santé, réaliser des missions dans un secteur donné, travailler en équipe, autonomie, prendre des initiatives.
- Réaliser un rapport d'expériences acquises (20 pages, hors annexes, et 2 pages supplémentaires de projet professionnel).
- Présenter un oral de soutenance en présence du tuteur professionnel (15 minutes de présentation orale incluant le projet professionnel et 10 minutes de questions/réponses). Tous les couples étudiants/tuteurs assistent à la totalité des soutenances. La soutenance pourra être à huis clos si nécessaire.

Objectifs pédagogiques

Insertion professionnelle des étudiants pour une durée de 4 mois minimum en formation initiale ou de 12 mois en apprentissage

Pré-requis formels

Expérience professionnelle, recherche emploi, apprentissage ou stage.

Programme officiel

Réalisation de missions industrielles au sein de l'entreprise partenaire.
Soutenance orale au mois de Juillet de l'année en cours en présence du tuteur industriel.

Équipe pédagogique

Universitaire	**Université / UFR**
Isabelle Bestel, PR	UB / Pharmacie
Estelle Rascol, MCF	UB / Pharmacie
Intervenant Extérieur	**Entreprise**

Ouverte ✠ Formation initiale Formation continue

MODALITÉS DU CONTRÔLE DES COMPÉTENCES ET DES CONNAISSANCES

MASTER MENTION SMPS : SCIENCES DU MÉDICAMENT ET DES PRODUITS DE SANTÉ

ANNEE 2026-2027

Master 1ère année

TRONC COMMUN IPPS : Industries pharmaceutiques et produits de santé

TRONC COMMUN ICBM : Interface Chimie-Biologie et Médicament

TRONC COMMUN TECSAN : Technologies pour la santé

Master 2ème année

PARCOURS DPMPQO : Développement pharmaceutique, management de la production et qualité opérationnelle

PARCOURS DACQ : Développement analytique et contrôle qualité du médicament et autres produits de santé

PARCOURS TECSAN : Technologies pour la santé

PARCOURS SJEMPS : Stratégies juridiques et économiques de mise sur le marché des produits de santé
(PARCOURS SUSPENDU EN 2026-2027)

PARCOURS KLIN e-PHARM : e-Parcours et innovations pharmacie clinique et pharmacocinétique

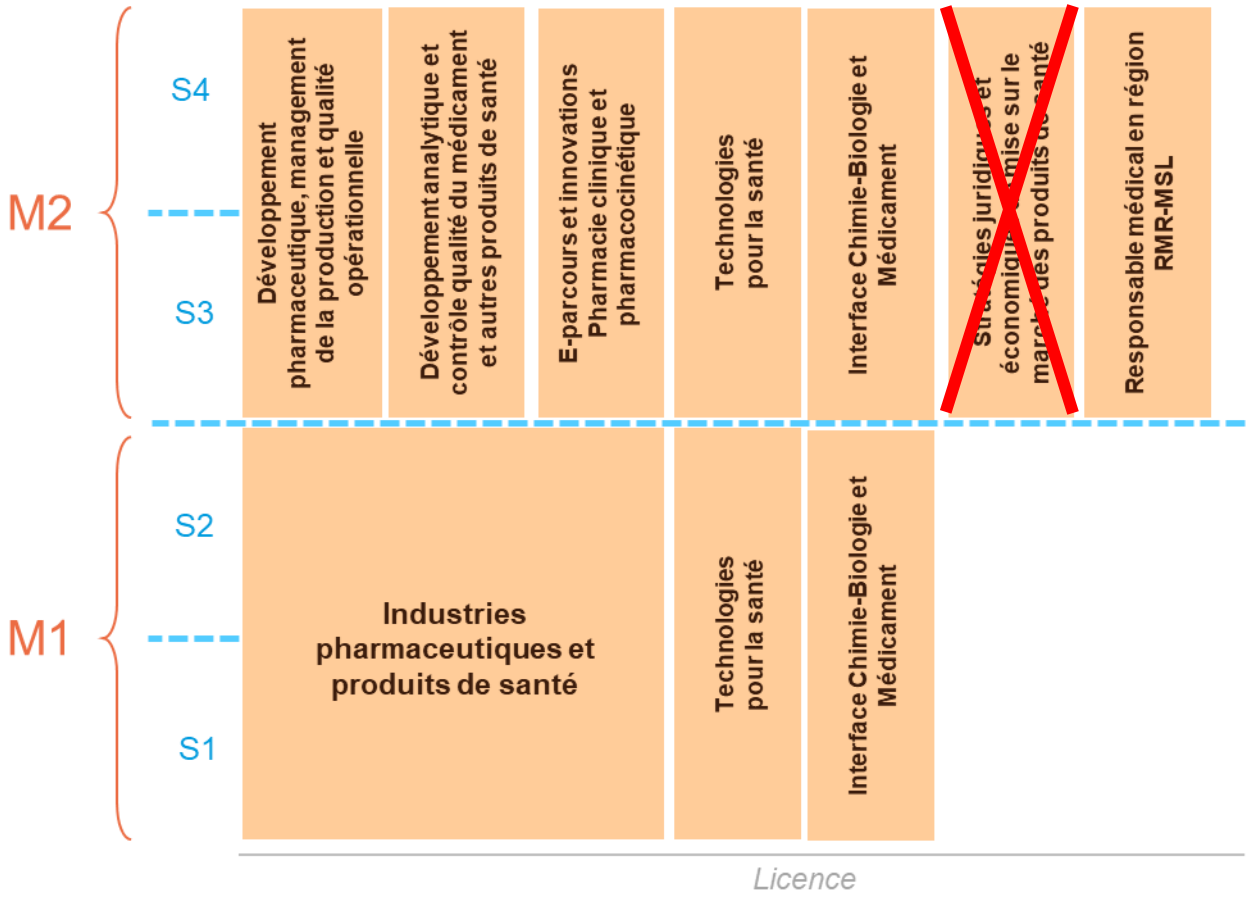
PARCOURS MRTOX : Maîtrise des risques toxiques et sanitaires par les professionnels de santé des SDIS (non ouvert)

PARCOURS MSL : Medical Science Liaison

PARCOURS ICBM **:** Interface Chimie-Biologie et Médicament

PRÉSENTATION

La mention de Master Sciences du Médicament et des Produits de Santé comporte 4 semestres, organisés selon le schéma suivant pour l'année 2026-2027 :



Les deux premiers semestres (M1) sont organisés en 3 troncs communs distincts :

- Tronc commun TECSAN : pour les étudiants qui souhaitent poursuivre en parcours TECSAN
- Tronc commun ICBM : pour les étudiants qui souhaitent poursuivre en parcours ICBM
- Tronc commun IPPS : pour les étudiants qui souhaitent poursuivre dans l'un des trois autres parcours, ou dans une autre mention, en fonction de la pré-spécialisation choisie en S2.

Le parcours MRTOX n'apparaît pas sur le schéma ci-dessus du fait de sa spécificité de recrutement des candidats avec l'École nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP), exclusivement en formation continue.

Le parcours MSL n'est pas adossé à un tronc commun du fait de sa spécificité de recrutement des candidats exclusivement en formation continue.

Le parcours SJEMPS est suspendu en 2026-2027.

PERSONNES A CONTACTER

Responsables de la Mention Sciences du Médicament et des Produits de Santé
Pr. Véronique MICHEL veronique.michel@u-bordeaux.fr master.scmed@u-bordeaux.fr

Responsable du M1 – Tronc commun IPPS
Pr. Véronique MICHEL veronique.michel@u-bordeaux.fr

Responsable du M1 – Tronc commun TECSAN
Pr. Isabelle Berque-Bestel isabelle.berque-bestel@u-bordeaux.fr

Responsables du M1 – Tronc commun ICBM
Pr. Vanessa DESPLAT vanessa.desplat@u-bordeaux.fr
Pr. Jean GUILLON jean.guillon@u-bordeaux.fr

Responsables du M2 – Parcours DPMPQO Développement pharmaceutique, management de la production et qualité opérationnelle
Dr Tina KAUSS tina.kauss@u-bordeaux.fr
Dr Catherine COL catherine.col@u-bordeaux.fr

Responsables du M2 – Parcours DACQ Développement analytique et contrôle qualité du médicament et autres produits de santé
Dr. Alexandra GAUBERT alexandra.gaubert@u-bordeaux.fr

Responsables du M2 – Parcours Stratégies juridiques et économiques de mise sur le marché des produits de santé
Dr Céline PULON celine.pulon@u-bordeaux.fr
Dr Marie BAUMEVIEILLE marie.baumevieille@u-bordeaux.fr

Responsable du M2 – Parcours TECSAN Technologies pour la santé
Pr. Isabelle BERQUE-BESTEL isabelle.berque-bestel@u-bordeaux.fr

Responsable du M2 – Parcours KLIN e-PHARM : e-Parcours et innovations pharmacie clinique et pharmacocinétique
Pr. Dominique BREILH dominique.breilh@u-bordeaux.fr

Responsable du M2 – Parcours MSL Medical Science Liaison
Dr Maria-Laura SILVA maria-laura.silva@u-bordeaux.fr

Responsables du M2 – Parcours Interface Chimie-Biologie et Médicament
Pr. Vanessa DESPLAT vanessa.desplat@u-bordeaux.fr
Pr. Jean GUILLON jean.guillon@u-bordeaux.fr

MASTER 1ÈRE ANNÉE – TRONC COMMUN IPPS
INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES ET PRODUITS DE SANTÉ

DESCRIPTIF GÉNÉRAL DE LA FORMATION

SEMESTRE 1 : TRONC COMMUN

6 UE obligatoires (30 ECTS)

	Type d' UE	Crédits ECTS	Coefficient	CM	ED	TP	Total formation	Travail personnel	Stage (vol horaire)	TOTAL
[1] **UE MED : Le Médicament** *(Resp : B MULLER)*	OB	6	2	60	12	12	**84**	66		150
UE PGF : Pharmacologie des grandes fonctions *(Resp : B MULLER)*	OB	6	2	24	32		**56**	94		150
[2] **UE IND-3 : Accès au marché du médicament et des autres produits de santé** *(Resp : M BAUMEVIEILLE / C PULON)*	OB	6	2	33	16		**49**	101		150
[2] **UE IND-4 : Entreprises et commercialisation des produits de santé** *(Resp : MAULOIS-GRIOT / C PULON)*	OB	6	2	44	14		**58**	92		150
[3] **UE BCAM : Bases chimiques et analytiques du médicament** *(Resp : V MICHEL)*	OB	3	1	30	9	6	**45**	30		75
[4] **UE COMM : Communication Orale et écrite** *(Resp : I BESTEL)*	OB	3	1		12		**12**	63		75
TOTAL Semestre 1		30	10	191	95	18	**304**	446		**750**

OB : Obligatoire

[1] : UE mutualisée avec tronc commun TECSAN : les heures HETD seront comptabilisées en fonction de la part qui incombera au tronc commun IPPS (au prorata du nombre d'étudiants)

[2] UE mutualisée avec le cursus des études pharmaceutiques : aucune heure HETD ne sera comptabilisée pour le tronc commun IPPS, la totalité des heures incombant au DFGSP et/ou au DFASP

[3] : UE partiellement mutualisée avec le cursus des études pharmaceutiques : les heures HETD qui seront comptabilisées correspondent à la part qui incombera au tronc commun IPPS (heures organisées spécifiquement pour le M1 IPPS)

[4] : UE mutualisée avec tronc commun ICBM : les heures HETD seront comptabilisées en fonction de la part qui incombera au tronc commun IPPS (au prorata du nombre d'étudiants)

SEMESTRE 2 : PRE-SPECIALISATION

3 UE obligatoires + 1 UE obligatoire de pré-spécialisation + 1 UE optionnelle (30 ECTS)

4 pré-spécialisations possibles :

PRODUCTION / CONTROLE QUALITE / PHARMACIE CLINIQUE ET PHARMACOCINETIQUE / COMMERCIALISATION

SEMESTRE 2 : PRÉ-SPÉCIALISATION PRODUCTION										
	Type d' UE	Crédits ECTS	Coefficient	CM	ED	TP	Total formation	Travail personnel	Stage (vol horaire)	TOTAL
[1] **UE IND-2 : Recherche, développement et enregistrement du médicament / démarche qualité Modules 1 + 2** *(Resp : A COURTOIS / C COL)*	OB	6	2	53	18		**71**	79		150
UE LAB : Stage d'application *(Resp : V MICHEL)*	OB	12	4		1		**1**	19	280	300
[2] **UE IND-6 : Anglais spécialisé** *(Resp : AL DAMONGEOT)*	OB	3	1		24		**24**	51		75
[1] **UE IND-5 : Production et optimisation industrielle des produits de santé** *(Resp : Dr KAUSS / Dr MUTSCHLER)*	OBp	6	2	52	9		**61**	89		150
[1] * **UE IND-7 : Compétences industrielles – Pôle 2** *Développement galénique-production (Resp : T KAUSS / I BESTEL / C PULON)*	OP	3	1		30		**30**	45		75
[1] **UE ICICA : Industrie cosmétique et industrie des compléments alimentaires** *(Resp : I PASSAGNE)*	OP	3	1	24	6		**30**	45		75
[1] **UE IND-1 : Statistiques appliquées à des problèmes industriels** *(Resp : C BULOT)*	OP	3	1	6	12		**18**	57		75
UE SPE : Spécialisation de parcours *(Resp : V MICHEL)*	OP	3	1		30		**30**	45		75
TOTAL Semestre 2		30	10	Max 129	Max 82	Max 0	**Max 187**	Max 295	280	**750**

OB : Obligatoire, OBp : Obligatoire de pré-spécialisation, OP : Optionnel

[1] UE mutualisée avec le cursus des études pharmaceutiques : aucune heure HETD ne sera comptabilisée pour le tronc commun IPPS, la totalité des heures incombant au DFGSP et/ou au DFASP

[2] UE mutualisée avec le cursus des études pharmaceutiques et le tronc commun ICBM : aucune heure HETD ne sera comptabilisée pour le tronc commun IPPS, la totalité des heures incombant au DFGSP et/ou au DFASP

* UE optionnelle recommandée pour intégrer en 2e année de Master le parcours DPMPQO (Développement pharmaceutique, management de la production et qualité opérationnelle)

SEMESTRE 2 : PRÉ-SPÉCIALISATION CONTRÔLE QUALITÉ										
	Type d' UE	Crédits ECTS	Coefficient	CM	ED	TP	Total formation	Travail personnel	Stage (vol horaire)	TOTAL
[1] **UE IND-2 : Recherche, développement et enregistrement du médicament / démarche qualité Modules 1 + 2** *(Resp : A COURTOIS / C COL)*	OB	6	2	53	18		**71**	79		150
UE LAB : Stage d'application *(Resp : V MICHEL)*	OB	12	4		1		**1**	19	280	300
[2] **UE IND-6 : Anglais spécialisé** *(Resp : AL DAMONGEOT)*	OB	3	1		24		**24**	51		75
[1] **UE IND-5 : Production et optimisation industrielle des produits de santé** *(Resp : T KAUSS / A MUTSCHLER)*	OBp	6	2	52	9		**61**	89		150
[1]* **UE IND-7 : Compétences Industrielles – Pôle 3** *Contrôle Qualité (Resp : T KAUSS / I BESTEL / C PULON)*	OP	3	1		30		**30**	45		75
[1] **UE ICICA : Industrie cosmétique et industrie des compléments alimentaires** *(Resp : I PASSAGNE / A COURTOIS)*	OP	3	1	24	6		**30**	45		75
[1] **UE IND-1 : Statistiques appliquées à des problèmes industriels** *(Resp : C BULOT)*	OP	3	1	6	12		**18**	57		75
UE SPE : Spécialisation de parcours *(Resp : V MICHEL)*	OP	3	1		30		**30**	45		75
TOTAL Semestre 2		30	10	Max 129	Max 82	Max 0	**Max 179**	Max 291	280	**750**

OB : Obligatoire, OBp : Obligatoire de pré-spécialisation, OP : Optionnel

[1] UE mutualisée avec le cursus des études pharmaceutiques : aucune heure HETD ne sera comptabilisée pour le tronc commun IPPS, la totalité des heures incombant au DFGSP et/ou au DFASP

* UE optionnelle recommandée pour intégrer en 2e année de Master les parcours DACQ (Analyse chimique et contrôle qualité du médicament et autres produits de santé)

SEMESTRE 2 : PRÉ-SPÉCIALISATION PHARMACIE CLINIQUE ET PHARMACOCINETIQUE										
	Type d' UE	Crédits ECTS	Coefficient	CM	ED	TP	Total formation	Travail personnel	Stage (vol horaire)	TOTAL
[1] **UE IND-2 : Recherche, développement et enregistrement du médicament / démarche qualité Modules 1 + 2** *(Resp : A COURTOIS / C COL)*	OB	6	2	53	18		**71**	79		150
UE LAB : Stage d'application *(Resp : V MICHEL)*	OB	12	4		1		**1**	19	280	300
[2] **UE IND-6 : Anglais spécialisé** *(Resp : AL DAMONGEOT)*	OB	3	1		24		**24**	51		75
[1] * **UE PKA-2 : Pharmacocinétique appliquée-niveau 2** *(Resp : D BREILH)*	OBp	6	2	26	8		**34**	116		150
[1] **UE IND-7 : Compétences Industrielles – Pôle 2** *Biopharmacie (Resp : T KAUSS / I BESTEL / C PULON)*	OP	3	1		30	0	**30**	45		75
UE SPE : Spécialisation de parcours *(Resp : V MICHEL)*	OP	3	1		30		**30**	45		75

TOTAL Semestre 2		30	10	Max 79	Max 152		**Max 130**	Max 310	280	**750**

OB : Obligatoire, OBp : Obligatoire de pré-spécialisation, OP : Optionnel

[1] UE mutualisée avec le cursus des études pharmaceutiques : aucune heure HETD ne sera comptabilisée pour le tronc commun IPPS, la totalité des heures incombant au DFGSP et/ou au DFASP

SEMESTRE 2 : PRÉ-SPÉCIALISATION COMMERCIALISATION										
	Type d' UE	Crédits ECTS	Coefficient	CM	ED	TP	Total formation	Travail personnel	Stage (vol horaire)	TOTAL
[1] **UE IND-2 : Recherche, développement et enregistrement du médicament / démarche qualité Modules 1 + 2** *(Resp : A COURTOIS / C COL)*	OB	6	2	53	18		**71**	79		150
UE LAB : Stage d'application *(Resp : V MICHEL)*	OB	12	4		1		**1**	19	280	300
[2] **UE IND-6 : Anglais spécialisé** *(Resp : A DAMONGEOT)*	OB	3	1		24		**24**	51		75
UE SPE-C : Spécialisation du parcours commercialisation *(Resp : V MICHEL)*	OBp	6	2		60		**60**	90		150
[1]* **UE IND-7 : Compétences Industrielles – Pôle 4** *Affaires médicales et Commercialisation (Resp : T KAUSS / I BESTEL / C PULON)*	OP	3	1	0	30	0	**30**	45		75
[1] **UE ICICA : Industrie cosmétique et industrie des compléments alimentaires** *(Resp. : Dr. PASSAGNE / Dr COURTOIS)*	OP	3	1	24	6		**30**	45		75
UE VDIEP : Health DataViz for Business Intelligence *(Resp : P GORRY)*	OP	3	1	16	10		**26**	49		75
UE SPE : Spécialisation de parcours *(Resp. : Pr. MICHEL)*	OP	3	1		30		**30**	45		75
TOTAL Semestre 2		30	10	Max 77	Max 121		**Max 177**	Max 302	280	**750**

[1] UE mutualisée avec le cursus des études pharmaceutiques : aucune heure HETD ne sera comptabilisée pour le tronc commun IPPS, la totalité des heures incombant au DFGSP et/ou au DFASP

* UE optionnelle recommandée pour intégrer en 2e année de Master le parcours SJEMPS (Stratégies juridiques et économiques de mise sur le marché des produits de santé)

MODALITÉS DU CONTRÔLE DES COMPÉTENCES ET DES CONNAISSANCES

Modalités de validation

Une unité d'enseignement est considérée comme acquise si l'étudiant a obtenu une moyenne générale (somme des notes de chaque module de l'UE affectées de leur coefficient dans l'UE) ≥ 10/20 sans aucune note de module inférieure à la note minimale requise pour chaque module.

A l'issue de la première session, si une UE n'est pas validée, l'étudiant se présente à la session de rattrapage et passe les épreuves des modules pour lesquels il n'a pas obtenu la moyenne.

Les modalités des examens de 2ème session sont propres à chaque UE et pourront se dérouler sous la forme d'un examen écrit et/ou oral.

La première année de Master est validée si toutes les UE de chaque semestre sont validées.

SEMESTRE 1 :

UE OBLIGATOIRES DU TRONC COMMUN				
Unité d'Enseignement		**Coeff**	**Note minimale requise**	**Type**
IND 3 : Accès au marché du médicament et des autres produits de santé	Enseignements	2	10/20	Examen continu et / ou terminal écrit (rédactionnel et / ou QROC et / ou QCM) et / ou oral (2h)
IND 4 : Entreprise et commercialisation des produits de santé	Module 1 : enseignements : cadre juridique	1,33	10/20	Examen continu et / ou terminal écrit (rédactionnel et / ou QROC et / ou QCM) et / ou oral (2h)
	Module 2 : Contrôle continu	0,67	10/20	Écrit et / ou oral
UE COMM : Communication orale et écrite	Module 1 : Communication écrite	0,5	7,5/20	Contrôle continu
	Module 2 : Communication orale	0,5	7,5/20	Contrôle continu
MED : Le médicament	Enseignements	1,33	7,5/20	Examen terminal écrit (2h)
	Travaux pratiques	0,67	7,5/20	Contrôle continu
PGF: Pharmacologie des grandes fonctions	Enseignements	1,33	7,5/20	Examen terminal écrit (2h)
	Travail personnel	0,67	7,5/20	Contrôle continu + oral
BCAM : Bases chimiques et analytiques du médicament	Enseignements	0,67	7,5/20	Examen terminal écrit (2h)
	Travaux pratiques	0,33	7,5/20	Contrôle continu

TOTAL SEMESTRE 1	**10**	**100/200**	

SEMESTRE 2 :

UE OBLIGATOIRES				
Unité d'Enseignement		**Coeff**	**Note minimale requise**	**Type**
UE LAB : Stage d'application	Évaluation maître de stage	1	10/20	Note maître de stage
	Rapport écrit	1	10/20	Note rapport
	Présentation orale	1	10/20	Note présentation
	Réponse aux questions	1	10/20	Note réponse aux questions
IND 6 : Anglais spécialisé	Enseignements	0,5	7,5/20	Examen terminal oral
	Travail personnel	0,5	7,5/20	Contrôle continu oral
UE IND 2 : Recherche, développement et enregistrement du médicament / démarche qualité (Modules 1+2)	Module 1	0,67	7,5/20	Contrôle continu
	Module 2	1,33	7,5/20	Examen terminal écrit (1h)
UE OBLIGATOIRES DE PRÉ-SPÉCIALISATION				
UE IND-5 : Production et optimisation industrielle des produits de santé	Enseignements	2	10/20	Evaluation continue Et examen terminal oral et/ou écrit
UE PKA-2 : Pharmacocinétique appliquée – Niveau 2	Enseignements	1	7,5/20	Écrit (1h30)
	Travaux personnels et dirigés	1	7,5/20	Présentation orale + questions
UE SPE–C : Spécialisation du parcours Commercialisation	Enseignements	1	7,5/20	Contrôle continu et/ou examen terminal (écrit ou oral)
	Travail personnel	1	7,5/20	Contrôle continu et/ou examen terminal (écrit ou oral)

UE OPTIONNELLES				
Unité d'Enseignement		Coeff	Note minimale requise	Type
UE IND-7 : Compétences Industrielles (pôles 2, 3 ou 4)	Enseignements	1	10/20	Oral et contrôle continu
UE SPE : Spécialisation de parcours	Enseignements et /ou projet	1	10/20	Contrôle continu et/ou examen terminal (écrit ou oral)
UE VDIEP : Health DataViz for Business Intelligence	Module 1 : Enseignements	0,5	7,5/20	Examen terminal : Projet Bases de données
	Module 2 : contrôle continu	0,5	7,5/20	Contrôle continu (exercices)
UE ICICA : Industrie cosmétique et industrie des compléments alimentaires	Enseignements	1	10/20	Contrôle continu + examen terminal écrit ou oral
UE IND-1 : Statistiques appliquées à des problèmes industriels	Enseignements	0,5	7,5/20	Examen terminal écrit (rédactionnel et/ou QCM) (30 min)
	Travaux dirigés	0,5	7,5/20	Contrôle continu

TOTAL SEMESTRE 2	**10**	**100/200**	

Organisation des épreuves :

Le contrôle des compétences et des connaissances est organisé en deux parties :

- Épreuves du semestre 1 :
  - une première session de contrôle des compétences et des connaissances est organisée en décembre-janvier
  - la deuxième session est organisée en avril-mai
- Épreuves du semestre 2 :
  - une première session de contrôle des compétences et des connaissances est organisée en mai
  - la session de rattrapage est organisée en juin

Remarque : Le tronc commun de M1 Industries Pharmaceutiques et Produits de Santé est ouvert à la formation continue. Des aménagements du programme sont alors possibles dans le cadre d'un contrat pédagogique.

MASTER 1ÈRE ANNÉE – TRONC COMMUN TECSAN
TECHNOLOGIES POUR LA SANTÉ

DESCRIPTIF GÉNÉRAL DE LA FORMATION

5 UE OBLIGATOIRES (30 ECTS)										
	Type d' UE	Crédits ECTS	Coefficient	CM	ED	TP	Total formation	Travail personnel	Stage (vol. horaire)	TOTAL
[(1)] **UE MED : Le Médicament** *(Resp : B MULLER)*	OB	6	2	60	12	12	**84**	80		164
UE TECSAN 1 *(Resp : I BESTEL)*	OB	3	1	20	10 + 20A[(2)]		**50**	30		80
UE ANG : Anglais professionnel *(Resp : J PAGEZE)*	OB	3	1		30 + 6A [(2)]		**36**	39		75
UE GES : Gestion de projet *(Resp : I BESTEL / P GORRY)*	OB	6	2		40 + 50A [(2)]		**90**	60		150
[(3)] **UE PRE-SPE : Pré-spécialisation** *(Resp : I BESTEL)*	OB	12	4	30	50 + 100A[(2)]	15	**195**	105		300
UE STG : Stage facultatif *(Resp : Pr. I BESTEL)*	OP									
TOTAL Semestre 1		30	10	110	318	27	**455**	314		**769**

Sur l'année, par période d'alternance (30 ECTS)										
UE ALT1 : Alternance industrielle *(Resp : I BESTEL)*	OB	30	10						840	**840**
TOTAL de l'année		60	20	110	318	27	**455**	314	840	**1609**

OB : Obligatoire, OP : Optionnel

[(1)] : UE mutualisée avec tronc commun IPPS : les heures HETD comptabilisées correspondront à la part qui incombe au tronc commun TECSAN (au prorata du nombre d'étudiants)

[(2)] : A = Heures ED en Autonomie

[(3)] UE dont le contenu est constitué de modules choisis « à la carte » dans une liste.

MODALITÉS DU CONTRÔLE DES COMPÉTENCES ET DES CONNAISSANCES

Modalités de validation

Une unité d'enseignement est considérée comme acquise si l'étudiant a obtenu une note générale (somme des notes de chaque module de l'UE affectées de leur coefficient dans l'UE) supérieure ou égale à la moyenne (10/20) sans note de module inférieure au minimal requis pour chaque module.

La validation des UE de la partie enseignement peut également être obtenue par compensation entre les UE : l'ensemble des UE est considéré validé si l'étudiant obtient un total sur toutes les UE de la partie enseignement ≥ 100/200 (moyenne générale), sans aucune note de module inférieure à la note minimale requise par module.

Lorsque la moyenne générale n'est pas atteinte à la première session, l'étudiant se représente à la session de rattrapage. Il peut conserver, à sa demande auprès de la scolarité, après l'affichage des résultats, le bénéfice des UE pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 7,5/20 (sans note de module < 7,5/20). Sans demande préalable auprès de la scolarité, et en accord avec le calendrier fixé, toutes les UE non validées seront à repasser en session 2. Toute note de module inférieure au minimum requis est éliminatoire et nécessite de se représenter à la 2ème session de l'UE. La règle de compensation s'applique également à la 2ème session.

La validation de la partie alternance nécessite une note minimale de 100/200.
Le stage fait l'objet d'une évaluation :
• de la part des industriels, prenant en compte l'adaptation à l'environnement, la technicité, la ponctualité, la capacité à travailler en équipe, le positionnement au sein de l'entreprise
• de la part du tuteur pédagogique au vu du mémoire.
Pour cette partie alternance en milieu professionnel, aucune possibilité de rattrapage n'est prévue.

UE OBLIGATOIRES Par Module	Coeff dans l'UE	Coeff sur l'année	1ère session		2ème session		Note minimale requise	
			Modalités	Durée	Modalités	Durée	Module	UE
UE MED : Le Médicament								
Module 1 : Enseignement	1,33	2	Écrit	2h	Écrit	2h	10/26,66	Somme ≥ 20/40
Module 2 : Travaux pratiques	0,67		Contrôle continu		Oral		5/13,33	
UE TECSAN 1								
Module 1 : Enseignement	1	1	Écrit et/ou oral et/ou contrôle continu		Écrit et/ou oral		7,5/20	Note ≥ 10/20
UE ANG : Anglais professionnel								
Module 1	1	1	Écrit et/ou oral et/ou contrôle continu		Écrit et/ou oral		7,5/20	Note ≥ 10/20
UE GES : Gestion de projet								
Module 1	2	2	Écrit et/ou oral et/ou contrôle continu		Ecrit et/ou oral		15/40	Note ≥ 20/40
UE PRE-SPE : Pré-spécialisation								
Module 1 : Enseignement	4	4	Écrit et/ou oral et/ou contrôle continu		Ecrit et/ou oral		30/80	Note ≥ 40/80
TOTAL PARTIE ENSEIGNEMENT								**≥100/200**

UE OBLIGATOIRES Par Module	Coeff dans l'UE	Coef sur l'année	1ère session		2ème session		Note minimale requise	
			Modalités	Durée	Modalités	Durée	Module	UE
UE ALT1 : Alternance industrielle								
Module 1 : Note de stage	5	10	Évaluation par le maître d'apprentissage		Pas de 2ème session		50/100	Somme ≥ 100/200
Module 2 : Mémoire	5		Note de mémoire				50/100	
TOTAL PARTIE ALTERNANCE								**≥100/200**

Organisation des épreuves :

Le contrôle des compétences et des connaissances est organisé en deux parties :

- Épreuves portant sur la partie enseignement :
  - une première session de contrôle des compétences et des connaissances est organisée
  - la session de rattrapage est organisée au fil de l'eau
- Validation de l'alternance : un rapport doit être remis en juillet.

MASTER 1ÈRE ANNÉE – TRONC COMMUN ICBM
INTERFACE CHIMIE-BIOLOGIE ET MEDICAMENT

DESCRIPTIF GÉNÉRAL DE LA FORMATION

Ce parcours est organisé en BCC

	Type d' UE	Crédits ECTS	Coefficient	CM	ED	TP	Total formation	Travail personnel	Stage (vol horaire)	TOTAL
BCC 1 Bases chimiques du médicament (15 ECTS)										
(1) **UE 1 : Le Médicament**	OB	6	2	60	12	12	**84**	66		150
(3) **UE 2 : Bases chimiques et analytiques du médicament**	OB	6	1	30	9	6	**45**	30		75
(2) **UE 3 : Drug Design**	OB	3	1	15	9	6	**30**	44		74
BCC 2 : Bases biologiques du médicament (12 ECTS)										
UE 4 : Pharmacologie des grandes fonctions	OB	6	2	24	32		**56**	94		150
(4) **UE 5 : Biologie spécialisée**	OB	6	1	31	7	9	**47**	50		97
BCC 3 : Recherche & Développement (12 ECTS)										
(1) **UE 6 : Recherche, développement et enregistrement du médicament / démarche qualité**	OB	9	3	53	18		**71**	79		150
(2) **UE 7 : Chimie au Service de la santé**	OP	3	1	16	6	8	**30**	45		75
(3) **UE 8 : Biologie expérimentale**	OP	3	1		6	14	**20**	20		40
BCC 4 : Bases de la communication (5 ECTS)										
(2) **UE 9 : Anglais spécialisé**	OB	3	1		24		**24**	51		75
(5) **UE 10 : Communication orale et écrite**	OB	2	1		12		**12**	38		50
BCC 5 : Professionnalisation (16 ECTS)										
UE 11 : Stage d'application en laboratoire	OB	16	4						281	325
TOTAL M1		60	18	229	135	55	**419**	517	281	**1261**

OB : Obligatoire OP : Optionnel

(1) : UE mutualisée avec les troncs communs IPPS & TECSAN : les heures HETD seront comptabilisées en fonction de la part qui incombera aux troncs communs IPPS, ICBM & TECSAN (au prorata du nombre d'étudiants).

(2) UE mutualisée avec le tronc commun IPPS et le cursus des études pharmaceutiques : aucune heure HETD ne sera comptabilisée pour le tronc commun ICBM ou le tronc commun IPPS, la totalité des heures incombant au DFGSP et/ou au DFASP

(3) : UE partiellement mutualisée avec le tronc commun IPPS et le cursus des études pharmaceutiques : les heures HETD qui seront comptabilisées correspondent à la part qui incombera au troncs communs IPPS & ICBM (heures organisées spécifiquement pour les M1 IPPS & ICBM, au prorata du nombre d'étudiants))

(4) : UE spécifique au cursus ICBM.

(5) : UE mutualisée avec le tronc commun IPPS : les heures HETD seront comptabilisées en fonction de la part qui incombera aux troncs communs IPPS & ICBM (au prorata du nombre d'étudiants)

MODALITÉS DU CONTRÔLE DES COMPÉTENCES ET DES CONNAISSANCES

Modalités de validation

La présence aux cours, TD, TP est obligatoire. Les candidats qui ont manqué d'assiduité d'une ou de plusieurs UE ne peuvent prétendre valider leur UE à la 1ère session, sauf si un justificatif médical est présenté.

Les BCC ne sont pas compensables entre eux, chaque BCC doit être validé individuellement.

Un BCC est considéré comme acquis si l'étudiant a obtenu une note générale (somme des notes de chaque module de l'UE affectées de leur coefficient au sein de l'UE) supérieure ou égale à la moyenne (10/20) sans note de module inférieure au minimal requis pour chaque module (<7,5/20).

Quand la moyenne générale n'est pas obtenue à la première session pour chaque BCC, l'étudiant se représente à la session de rattrapage pour tous les modules d'UE pour lesquels il n'a pas obtenu la moyenne.

Quand la moyenne générale est obtenue à la première session avec au moins une note de module ou d'UE inférieure à la note minimale requise, l'étudiant se représente à la session de rattrapage pour les modules d'UE pour lesquels il a obtenu une note inférieure au minimal requis (<7,5/20).

Règles d'obtention du diplôme

La validation du Master 1 est obtenue si chaque BCC est validé indépendamment (les BCC ne sont pas compensables entre eux).

Dénomination des UE	Coeff. dans BCC	Coeff.du BCC	1ère session		2nde session		Note minimale requise	Compensation
			Modalités	Durée	Modalités	Durée		
BCC 1 Bases chimiques du médicament (15 ECTS)								
UE1 : Le Médicament (MED)								compensables
Module 1 : Enseignements	1,33	2	Ecrit	2h-	Écrit et/ou oral		7,5/20	
Module 2 : Contrôle continu	0,67		Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		7,5/20	
UE2 : Bases chimiques et analytiques du médicament (BCAM)								
Module 1 : Enseignements	0,67	1	Écrit	2h	Écrit et/ou oral		7,5/20	
Module 2 : Contrôle continu	0,33		Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		7,5/20	
UE3 : Drug Design (DD)								
Module 1 : Enseignements	0,67	1	Ecrit	2h	Écrit et/ou oral		7,5/20	
Module 2 : Contrôle continu	0,33		Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		7,5/20	
BCC 2 : Bases biologiques du médicament (12 ECTS)								
UE 4 : Pharmacologie des grandes fonctions (PGFO)								compensables
Module 1 : Enseignements	1,33	2	Ecrit	2h	Écrit et/ou oral		7,5/20	
Module 2 : Contrôle continu	0,67		Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		7,5/20	
UE 5 : Biologie spécialisée (BS)								
Module 1 : Enseignements	1,33	2	Ecrit	2h	Écrit et/ou oral		7,5/20	
Module 2 : Contrôle continu	0,67		Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		7,5/20	

BCC 3 : Recherche & développement (12 ECTS)							
UE 6 : Recherche, développement et enregistrement du médicament / démarche qualité (IND-2)							**compensables**
Module 1 : Enseignements	1	3	Ecrit	1,5h	Écrit et/ou oral	7,5/20	
Module 2 : Enseignements	1		Ecrit	1,5h	Écrit et/ou oral	7,5/20	
Module 3 : Contrôle continu	1		Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral	7,5/20	
UE 7 : Chimie au Service de la santé (CSS)							
Module 1 : Enseignements	0,67		Ecrit	2h	Écrit et/ou oral	7,5/20	
Module 2 : Contrôle continu	0,33		Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral	7,5/20	
UE 8 : Biologie expérimentale (BE)							
Module 1 : Contrôle continu	1	1	Rapport écrit + soutenance orale	-	Rapport écrit + soutenance orale	7,5/20	
BCC 4 : Bases de la communication (5 ECTS)							
UE 9 : Anglais spécialisé (IND-6)							**Non compensables**
Module 1 : Enseignements	0,5	1	Examen terminal oral	2h	Écrit et/ou oral	7,5/20	
Module 2 : Travail personnel	0,5		Contrôle continu oral	-	Écrit et/ou oral	7,5/20	
UE 10 : Communication orale et écrite (COMM)							
Module 1 : Communication écrite	0,5	1	Contrôle continu	-	Écrit	7,5/20	
Module 2 : Communication orale	0,5		Contrôle continu	-	Oral	7,5/20	
BCC 5 : Professionnalisation (16 ECTS)							
UE11 : Stage d'application en laboratoire (LAB)							**Non compensables**
Module 1 : Rapport de stage	1	4	Rapport de stage		Ecrit	10/20	
Module 2 : Soutenance	2		oral		oral		
Module 3 : contrôle continu	1		Evaluation maître de stage			10/20	

Organisation des épreuves

Les épreuves validant le M1 ICBM sont organisées soit sous forme de :
- Contrôle continu (réalisation de travaux, compte-rendu, présentation orale, …)
- Examens écrits
- Soutenances orales
- Mémoires

Les épreuves de 1ère et 2nde sessions se déroulent selon le calendrier de la formation.

MASTER 2ÈME ANNÉE – PARCOURS DPMPQO
DEVELOPPEMENT PHARMACEUTIQUE, MANAGEMENT DE LA PRODUCTION ET QUALITE OPERATIONNELLE

DESCRIPTIF GÉNÉRAL DE LA FORMATION

Ce parcours est organisé en BCC.

4 BCC OBLIGATOIRES (60 ECTS)										
	Type d' UE	Crédits ECTS	Coefficient	CM	ED	TP	Total formation	Travail personnel	Alternance (vol. horaire)	TOTAL
BCC 1 Réglementation et Qualité Opérationnelle *(Resp : C COL)*	**OB**	**6,5**	**6,5**	**46**	**54,5**	**0**	**100,5***	**49,5**		**150**
UE1 Qualité opérationnelle et amélioration Continue *(Resp : C COL)*		4	4	30,5	33,5 (7h en 4gp)	0	**64**	30		94
UE2 : Contexte réglementaire et Business developpement *(Resp : C COL)*		2,5	2,5	15,5	21	0	**36,5**	19,5		56
BCC 2 Formulation et développement pharmaceutique *(Resp : T KAUSS)*	**OB**	**10,5**	**10,5**	**58,5**	**68,5**	**52,5**	**179,5**	**60,5**		**240**
UE 3 : Innovation galénique et Pharmacotechnie *(Resp : T KAUSS / A MUTSCHER)*		5,5	5,5	30,5	12,5	52,5 (2gp)	**95,5**	29,5		125
UE 4 Développement industriel *(Resp : T KAUSS)*		5	5	28	56 (22,5 en 4gp)	0	**84**	31		115
BCC 3 Production et Ingénierie *(Resp : T KAUSS / C COL)*	**OB**	**10**	**10**	**56**	**96,5**	**10**	**162,5**	**62,5**		**225**
UE 5 : Ingénierie et maîtrise de la Production *(Resp : A MUTSCHLER / C COL)*		7	7	52,5	58	2	**112,5**	42,5		155
UE 6 : Management de la production *(Resp : T KAUSS)*		3	3	3,5	38,5 (4gp)	8 (4gp)	**50**	20		70
BCC 4 Professionnalisation *(Resp : T KAUSS / C COL)*	**OB**	**33**	**33**	**19**	**34,5**	**0**	**53,5**	**66,5**	**840**	**120**
UE 7 : UE d'ouverture (green belt, Congrès, MOOC) *(Resp : T KAUSS / C COL)*		1	1	0	17 (dont 10 en 4gp)	0	**17**	3		20
UE 8 : Communication *(Resp : T KAUSS / C AUBRY)*		2	2	19	17,5	0	**36,5**	13,5		50
UE 9 : Application professionnelle (apprentissage ou contrat pro) *(Resp : T KAUSS / C COL)*		30	30	0	0	0	**0**	50	840	50
TOTAL		**60**	**60**	**179,5**	**254,0**	**52,5**	**496**	**239**	**840**	**735**

OB : Obligatoire ; gp : groupe NB : Certains ED et TP se font en groupe, avec 2 ou 4 groupes par promotion

MODALITÉS DU CONTRÔLE DES COMPÉTENCES ET DES CONNAISSANCES

Modalités de validation

D'une manière générale, pour chaque note inférieure à la note minimale requise, l'étudiant doit passer en seconde session de l'épreuve concernée, quelle que soit la moyenne obtenue.

Une unité d'enseignement est considérée comme acquise si l'étudiant a obtenu une note générale supérieure ou égale à la moyenne (10/20) sans note inférieure au minimal requis.

Un BCC est considéré comme validé si la moyenne obtenue dans le BCC entre les différentes UE qui le composent est supérieure ou égale à la moyenne (10/20) sans note éliminatoire : les UE se compensent entre elles. Les modules se compensent entre eux.

Les BCC ne sont pas compensables entre eux.

Lorsque la moyenne générale n'est pas atteinte, le candidat se représente à la deuxième session pour toutes les UE dont les notes sont individuellement inférieures à la moyenne.

La règle de compensation s'applique également à la 2ème session.

Aucune 2ème session n'est possible pour la validation de l'UE application professionnelle (alternance), un redoublement et exécution d'une nouvelle alternance l'année suivante est indispensable.

En cas de redoublement, toutes les UE supérieure ou égale à la moyenne (10/20) sont conservées uniquement pour l'année suivante.

UE OBLIGATOIRES SEMESTRE 3 / Par Module	Coeff. dans UE	Coeff. dans BCC	Coeff. du BCC	1ère session		2ème session		Note minimale requise	
				Modalités	Durée	Modalités	Durée	Module	UE
BCC 1 : Règlementation et Qualité opérationnelle (7 ECTS)									
UE1 Qualité opérationnelle et amélioration continue		4	6,5	Contrôle continu		Oral			7,5/20
UE2 : Contexte réglementaire et Busines developpement		2,5		Contrôle continu		Oral			7,5/20
BCC 2 : Formulation et développement pharmaceutique (10 ECTS)									
UE 3 : Innovation galénique et Pharmacotechnie		5,5	10,5	Contrôle continu		Oral			7,5/20
UE 4 Développement industriel		5		Contrôle continu					7,5/20
BCC 3 Production et Ingénierie (10 ECTS)									
UE 5 : Ingénierie et maitrise de la production		7	10	Contrôle continu		Oral			7,5/20
UE 6 : Management d'équipe et gestion de projet		3		Contrôle continu					7,5/20
BCC 4 : Professionnalisation (33 ECTS)									
UE 7 : UE d'ouverture (green belt, Congrès, MOOC)		1	33	Contrôle continu		Oral			Validé
UE 8 : Communication		2		Contrôle continu					7,5/20
UE 9 : Application professionnelle (apprentissage ou contrat pro)		30							
Module 1 : alternance	4			Évaluation par maître d'apprentissage ou tuteur professionnel		Pas de 2ème session		7,5/20	10/20
Module 2 : Mémoire	3			Document écrit				7,5/20	
Module 3 : Soutenance	3			Évaluation par le jury pluridisciplinaire	30 min			7,5/20	
Validation totale								**Somme ≥ 10/20**	

Organisation des épreuves :

Le contrôle des compétences et des connaissances est organisé sous forme de contrôle continu à savoir :

- Compte rendu de TP
- Travaux de groupe
- Mise en situation pratique en TP, projet (étude de cas, table ronde, audit…)
- Restitution orale
- Dossier rédigé
- …

Les évaluations et le calendrier seront précisées en début de chaque enseignement.

L'UE application professionnelle se valide courant septembre par la remise d'un rapport et une présentation orale associé à l'évaluation des compétences réalisée par le professionnel accueillant l'étudiant.

Remarque : Ce parcours de M2 est ouvert uniquement à l'apprentissage et à la formation continue (y compris en contrat de professionnalisation), éventuellement après une VAPP ou une VAE. Pour la formation continue, un aménagement du programme est possible dans le cadre d'un contrat pédagogique.

MASTER 2ÈME ANNÉE – PARCOURS DACQ
DÉVELOPPEMENT ANALYTIQUE ET CONTRÔLE QUALITÉ DU MÉDICAMENT ET AUTRES PRODUITS DE SANTÉ

DESCRIPTIF GÉNÉRAL DE LA FORMATION

Ce parcours est organisé en BCC

Dénomination des UE	Type d' UE	Semestre	Crédits	CM	TD	TP	Total formation	Travail Perso.	Mission en entreprise	TOTAL
BCC 1 : Produits de santé, du développement analytique au contrôle qualité										
UE1 : Contrôle qualité appliqué à la matière première	Ob.	S3 + S4	4	10	10 6A	28	54	46	-	**100**
UE2 : Contrôle qualité appliqué au produit fini	Ob.	S3 + S4	3	16	4	14	34	41	-	**75**
UE3 : Contrôle microbiologique industriel	Ob.	S3 + S4	2	6	9	9	24	26	-	**50**
UE4 : Analyse des biomolécules	Ob.	S3 + S4	3	10	9	21	40	35	-	**75**
UE5 : Principes de la chimie verte	Ob.	S3 + S4	1	2	8	-	10	15	-	**25**
UE6 : Traitement de données et optimisation de méthodes	Ob.	S3 + S4	3	12	27	-	39	36	-	**75**
BCC 2 : Gestion de la qualité et conformité réglementaire										
UE7 : Principes et outils de l'assurance qualité	Ob.	S3 + S4	3	-	30	-	30	45	-	75
UE8 : Validation et qualification	Ob.	S3 + S4	2	9	3	14	26	24	-	50
BCC 3 : Communication et management										
UE9 : Communication scientifique et anglais	Ob.	S3 + S4	3	-	40	-	40	35	-	**75**
UE10 : Management et gestion de projet	Ob.	S3 + S4	6	-	58	70A	128	22	-	**150**
BCC 4 : Mise en situation professionnelle										
UE11 : Mission en entreprise	Ob.	S4	30	-	-	-	-	-	840	840
Total M2 (année)			**60**	**65**	**204 dont 6A**	**156 dont 70A**	**425**	**325**	**840**	**1590**

Ob. : Obligatoire ; A : Travail en autonomie à l'Université de Bordeaux

MODALITÉS DU CONTRÔLE DES COMPÉTENCES ET DES CONNAISSANCES

Dénomination des UE	Coeff. dans UE	Coeff. dans M2	1ère session		2nde session		Note minimale requise	Compensation
			Modalités	Durée	Modalités	Durée		
BCC 1 : Produits de santé, du développement analytique au contrôle qualité (16 ECTS)								
UE1 : Contrôle qualité appliqué à la matière première								Non compensables
Module 1 : Enseignements	1	3	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		10/20	
UE2 : Contrôle qualité appliqué au produit fini								
Module 1 : Enseignements	1,5	3	Écrit	60 min	Écrit et/ou oral		7,5/20	
Module 2 : Contrôle continu	1,5		Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		7,5/20	
UE3 : Contrôle microbiologique industriel								
Module 1 : Enseignements	1	3	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		10/20	
UE4 : Analyse des biomolécules								
Module 1 : Enseignements	1	3	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		10/20	
UE5 : Principes de la chimie verte								
Module 1 : Enseignements	1	2	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		10/20	
UE6 : Traitement de données et optimisation de méthodes								
Module 1 : Enseignements	1,5	3	Écrit	60 min	Écrit et/ou oral		7,5/20	
Module 2 : Contrôle continu	1,5		Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		7,5/20	
BCC 2 : Gestion de la qualité et conformité réglementaire (5 ECTS)								
UE7 : Principes et outils de l'assurance qualité								Non compensables
Module 1 : Enseignements	1	2	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		10/20	
UE8 : Validation et qualification								
Module 1 : Enseignements	1	2	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		10/20	
BCC 3 : Communication et management (9 ECTS)								
UE9 : Communication scientifique et anglais								Non compensables
Module 1 : Enseignements	1	2	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		10/20	
UE10 : Management et gestion de projet								
Module 1 : Enseignements	1	4	Contrôle continu	-	Écrit et/ou oral		10/20	

<table>
<tr><th colspan="8">BCC 4 : Mise en situation professionnelle (30 ECTS)</th></tr>
<tr><td colspan="7">UE11 : Mission en entreprise</td><td rowspan="4">Non compensable</td></tr>
<tr><td>Module 1 : Note de stage</td><td>5</td><td rowspan="3">15</td><td>Évaluation par le maître d’apprentissage</td><td>-</td><td rowspan="3">Pas de 2nde session</td><td>10/20</td></tr>
<tr><td>Module 2 : Mémoire</td><td>5</td><td>Mémoire</td><td>-</td><td>10/20</td></tr>
<tr><td>Module 3 : Soutenance</td><td>5</td><td>Oral</td><td>-</td><td>10/20</td></tr>
</table>

Organisation des épreuves

Les épreuves validant le M2 DACQ sont organisées soit sous forme de :
- Contrôle continu (QCM/QROC, réalisation de travaux, compte-rendu, présentation orale, …)
- Examens écrits
- Soutenances orales
- Mémoires

Pour la validation de la mission en entreprise, une seule session est organisée au mois de septembre.

Les épreuves de 1ère et 2nde sessions se déroulent selon le calendrier de la formation.

Modalités de validation

La présence aux cours, TD, TP, et en mission en entreprise est obligatoire. Les candidats qui ont manqué d'assiduité d'une ou de plusieurs UE ne peuvent prétendre valider leur UE à la 1ère session, sauf si l’enseignant responsable de l’enseignement concerné reconnaît le bien fondé du motif ou du document invoqué pour justifier l’absence.

Les BCC ne sont pas compensables entre eux, chaque BCC doit être validé individuellement.

• **Validation du BCC1**
- Si la moyenne du BCC1 est supérieure à 10/20 et que l’étudiant a obtenu des notes aux UE supérieures ou égales à 10/20 : chaque UE est validée et le BCC1 est validé.
- Si la moyenne du BCC1 est inférieure à 10/20, tous les modules avec des notes inférieures à 10/20 doivent être passées en 2nde session.

Lorsque la validation du BCC1 n’est pas obtenue :
-
- Si l'étudiant n'a pas obtenu une moyenne générale ≥ 10/20, il se représente en 2nde session aux épreuves, pour chaque UE non validée, des modules pour lesquels il n'a pas obtenu une note individuelle ≥ 10/20.

• **Validation du BCC2**
- Si la moyenne du BCC2 est supérieure à 10/20 et que l’étudiant a obtenu des notes aux UE supérieures ou égales à 10/20 : chaque UE est validée et le BCC2 est validé.
- Si la moyenne du BCC2 est inférieure à 10/20, tous les modules avec des notes inférieures à 10/20 doivent être passées en 2nde session.

Lorsque la validation du BCC2 n’est pas obtenue :
-
- Si l'étudiant n'a pas obtenu une moyenne générale ≥ 10/20, il se représente en 2nde session aux épreuves, pour chaque UE non validée, des modules pour lesquels il n'a pas obtenu une note individuelle ≥ 10/20.

• **Validation du BCC3**
- Si la moyenne du BCC3 est supérieure à 10/20 et que l’étudiant a obtenu des notes aux UE supérieures ou égales à 10/20 : chaque UE est validée et le BCC3 est validé.
- Si la moyenne du BCC3 est inférieure à 10/20, tous les modules avec des notes inférieures à 10/20 doivent être

passées en 2nde session.

Lorsque la validation du BCC3 n'est pas obtenue :

-
- Si l'étudiant n'a pas obtenu une moyenne générale ≥ 10/20, il se représente en 2nde session aux épreuves, pour chaque UE non validée, des modules pour lesquels il n'a pas obtenu une note individuelle ≥ 10/20.

- **Validation du BCC4**

- Si la moyenne du BCC 4 est supérieure à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux modules supérieures ou égales à 10/20 : le BCC4 est validé.
- Si la moyenne du BCC 4 est inférieure à 10/20, le BCC4 n'est pas validé car il n'y a pas de 2nde session pour l'UE11, sauf redoublement et exécution d'une nouvelle mission en entreprise.

- **Validation des compétences**

Les compétences rattachées au BCC seront :

- **Acquises** si le BCC est validé avec une note ≥ 12/20
- **Partiellement acquises** si le BCC est validé avec une note ≥ 10/20 et < 12/20
- **Non acquises** si le BCC est non validé et avec une note < 10/20

- **Validation du diplôme**

L'étudiant obtient son diplôme s'il valide les 4 BCC.

En cas de non-validation d'un BCC (1 à 3), après les deux sessions, et après la seule session pour le BCC4, l'étudiant conserve le bénéfice des modules validés uniquement s'il reprend une inscription l'année suivante.

Remarque : ce parcours de M2 est ouvert à l'apprentissage et à la formation continue (y compris en contrat de professionnalisation), éventuellement après une VAPP ou une VAE. Pour la formation continue, un aménagement du programme est possible dans le cadre d'un contrat pédagogique.

MASTER 2ÈME ANNÉE – PARCOURS TECSAN
TECHNOLOGIES POUR LA SANTÉ

DESCRIPTIF GÉNÉRAL DE LA FORMATION

	Type d' UE	Crédits ECTS	Coefficient	CM	ED	TP	Total formation	Travail personnel	Stage (vol. horaire)	TOTAL
SEMESTRE 3 : 2 UE obligatoires (6 ECTS)										
UE COM : Communication et promotion *(Resp : I BESTEL)*	OB	3	1		30 + 30A(1)		60	30		**90**
UE TECSAN 2 *(Resp : I BESTEL)*	OB	3	1		35		35	55		**90**
SEMESTRE 3 : 2 UE de spécialisation complémentaire au choix (18 ECTS)										
(2) **UE R&D 1 : Recherche et développement (bases)** *(Resp : I BESTEL)*	OP	6	2		50 + 25A(1)		75	60		**135**
(2) **UE R&D 2 : Recherche et développement (approfondissement et applications)** *(Resp : I BESTEL)*	OP	12	4		120 + 50A(1)		170	120		**290**
(2) **UE DEV-PROD 1 : Développement et production (bases)** *(Resp : I BESTEL)*	OP	6	2		50 + 25A(1)		75	60		**135**
(2) **UE DEV-PROD 2 : Développement et production (approfondissement et applications)** *(Resp : I BESTEL)*	OP	12	4		120 + 50A(1)		170	120		**290**
(2) **UE AQ 1 : Assurance qualité (bases)** *(Resp : I BESTEL)*	OP	6	2		50 + 25A(1)		75	60		**135**
(2) **UE AQ 2 : Assurance qualité (approfondissement et applications)** *(Resp : I BESTEL)*	OP	12	4		120 + 50A(1)		170	120		**290**
(2) **UE MAC 1 : Market access et commercialisation (bases)** *(Resp : I BESTEL)*	OP	6	2		50 + 25A(1)		75	60		**135**
(2) **UE MAC 2 : Market access et commercialisation (approfondissement et applications)** *(Resp : I BESTEL)*	OP	12	4		120 + 50A(1)		170	120		**290**
(2) **UE EPV 1 : Épidémiologie, essais cliniques et pharmacovigilance (bases)** *(Resp : I BESTEL)*	OP	6	2		50 + 25A(1)		75	60		**135**
(2) **UE EPV 2 : Épidémiologie, essais cliniques et pharmacovigilance (approfondissement et applications)** *(Resp : I BESTEL)*	OP	12	4		120 + 50A(1)		170	120		**290**
SEMESTRE 4 : 2 UE obligatoire (6 ECTS)										
(3) **UE MAN : Management** *(Resp : I BESTEL)*	OB	3	1		36 + 24A(1)		60	30		**90**
UE ANG : Anglais professionnel *(Resp : I BESTEL)*	OB	3	1		50		50	40		**90**
SUR L'ANNÉE, par période d'alternance (30 ECTS)										
UE ALT 2 : Alternance industrielle *(Resp : I BESTEL)*	OB	30	10						945	**945**
UE STG : Stage facultatif *(Resp : I BESTEL)*	OP									
TOTAL DE L'ANNÉE, par spécialité de parcours		60	20		450		450	341	945	**1736**

OB : Obligatoire, OP : Optionnel

(1) : Heure ED en Autonomie

(2) UE dont le contenu est constitué de modules choisis « à la carte » dans une liste.

(3) UE mutualisée avec le parcours de master 2 AC2QMAPS : les heures hETD comptabilisées correspondront à la part qui incombe au parcours TECSAN (au prorata du nombre d'étudiants).

MODALITÉS DU CONTRÔLE DES COMPÉTENCES ET DES CONNAISSANCES

Modalités de validation

Une unité d'enseignement est considérée comme acquise si l'étudiant a obtenu une note générale supérieure ou égale à la moyenne (10/20) sans note inférieure au minimal requis.
La validation des UE de la partie enseignement peut également être obtenue par compensation entre les UE : l'ensemble des UE est considéré validé si l'étudiant obtient un total sur toutes les UE de la partie enseignement ≥ 100/200 (moyenne générale), sans aucune note inférieure à la note minimale requise par UE.

Lorsque la moyenne générale n'est pas atteinte à la première session, l'étudiant se représente à la session de rattrapage. Il peut conserver, à sa demande auprès de la scolarité, après l'affichage des résultats, le bénéfice des UE pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 7,5/20 (sans note de module <7,5/20). Sans demande préalable auprès de la scolarité, et en accord avec le calendrier fixé, toutes les UE non validées seront à repasser en session 2. La règle de compensation s'applique également à la 2ème session.

La validation de la partie alternance nécessite une note minimale de 100/200. Le stage fait l'objet d'une évaluation :
- de la part des industriels, prenant en compte l'adaptation à l'environnement, la technicité, la ponctualité, la capacité à travailler en équipe, le positionnement au sein de l'entreprise
- de la part des rapporteurs au vu du mémoire
- de la part du jury lors de la soutenance.

Pour l'alternance en milieu professionnel, aucune possibilité de rattrapage n'est prévue.

UE par Module	Coeff. Dans UE	Coeff.	1ère session		2ème session		Note minimale requise	
			Modalités	Durée	Modalités	Durée	Module	UE
UE COM : Communication et promotion								
Module 1	1	1	Écrit et/ou oral et/ou contrôle continu		Écrit et/ou Oral		7,5/20	Note ≥10/20
UE TECSAN 2								
Module 1	1	1	Écrit et/ou oral et/ou contrôle continu		Écrit et/ou Oral		7,5/20	Note ≥10/20
UE R&D 1 : Recherche et développement (Bases)								
Module 1	2	2	Écrit et/ou oral et/ou contrôle continu		Écrit et/ou Oral		15/40	Note ≥20/40
UE R&D 2 : Recherche et développement (Approfondissements et applications)								
Module 1	4	4	Écrit et/ou oral et/ou contrôle continu		Écrit et/ou Oral		30/80	Note ≥40/80
UE DEV-PROD 1 : Développement et production (Bases)								
Module 1	2	2	Écrit et/ou oral et/ou contrôle continu		Écrit et/ou Oral		15/40	Note ≥20/40
UE DEV-PROD 2 : Développement et production (Approfondissements et applications)								
Module 1	4	4	Écrit et/ou oral et/ou contrôle continu		Écrit et/ou Oral		30/80	Note ≥40/80
UE AQ 1 : Assurance qualité (Bases)								
Module 1	2	2	Écrit et/ou oral et/ou contrôle continu		Écrit et/ou Oral		15/40	Note ≥20/40
UE AQ 2 : Assurance qualité (Approfondissements et applications)								
Module 1	4	4	Écrit et/ou oral et/ou contrôle continu		Écrit et/ou Oral		30/80	Note ≥40/80
UE MAC 1 : Market access et commercialisation (Bases)								
Module 1	2	2	Écrit et/ou oral et/ou contrôle continu		Écrit et/ou Oral		15/40	Note ≥20/40
UE MAC 2 : Market access et commercialisation (Approfondissements et applications)								
Module 1	4	4	Écrit et/ou oral et/ou contrôle continu		Écrit et/ou Oral		30/80	Note ≥40/80
UE EPV 1 : Épidémiologie et pharmacovigilance (Bases)								
Module 1	2	2	Écrit et/ou oral et/ou contrôle continu		Écrit et/ou Oral		15/40	Note ≥20/40
UE EPV 2 : Épidémiologie et pharmacovigilance (Approfondissements et applications)								
Module 1	4	4	Écrit et/ou oral et/ou contrôle continu		Écrit et/ou Oral		30/80	Note ≥40/80

UE MAN : Management						
Module 1	1	1	Écrit et/ou oral et/ou contrôle continu	Écrit et/ou Oral	7,5/20	Note ≥10/20
UE ANG : Anglais professionnel						
Module 1	1	1	Écrit et/ou oral et/ou contrôle continu	Écrit et/ou Oral	7,5/20	Note ≥10/20
TOTAL PARTIE ENSEIGNEMENTS					**Somme ≥ 100/200**	

UE par Module	**Coeff. Dans UE**	**Coeff.**	**1ère session**		**2ème session**		**Note minimale requise**	
			Modalités	**Durée**	**Modalités**	**Durée**	**Module**	**UE**
UE ALT 2 : Alternance industrielle								
Module 1 : Note de stage	5	10	Évaluation par le maître d'apprentissage				50/100	Somme ≥100/200
Module 2 : Mémoire	2,5		Note de mémoire				25/50	
Module 3 : Soutenance	2,5		Note de soutenance				25/50	
TOTAL PARTIE ALTERNANCE							**Somme ≥ 100/200**	

Organisation des épreuves :

Le contrôle des compétences et des connaissances est organisé en deux parties :

- Épreuves portant sur la partie enseignement :
  - une première session de contrôle des compétences et des connaissances est organisée
  - la session de rattrapage est organisée au fil de l'eau
- Validation de l'alternance : une seule session est organisée fin septembre.

MASTER 2ÈME ANNÉE – PARCOURS SJEMPS
STRATÉGIES JURIDIQUES ET ÉCONOMIQUES DE LA MISE SUR LE MARCHÉ DES PRODUITS DE SANTÉ

CE PARCOURS NE SERA PAS OUVERT EN 2026-2027

DESCRIPTIF GÉNÉRAL DE LA FORMATION

Le Master peut être réalisé en formation initiale (PRO) ou en alternance (ALT). En formation initiale, un parcours Recherche (RECH) peut-être proposé.

		Type d' UE	Crédits ECTS	Coefficient	CM	ED	TP	Total formation	Travail personnel	Stage (vol. horaire)	TOTAL
Parcours PRO et ALT : SEMESTRE 3 : 4 3 UE obligatoires + 1 Optionnelle obligatoire (30 ECTS)											
UE 1 : SMM- Stratégies de mise sur le marché du médicament *(Resp : M BAUMEVIEILLE)*		OB	7	5	20	45 + 31 TA		96	97	-	193
UE 2 : SEP-MA- Stratégies économiques et politiques du médicament – Market Access *(Resp : ML SILVA)*		OB	7	5	25	43 + 31 TA		99	94		193
UE 3 : SPMA- Stratégies de promotion du médicament et des autres produits de santé *(Resp : C PULON)*		OB	7	5	20	45 + 31 TA		96	97		193
UE 4 : COMA- Communication et Management *(Resp : C PULON)*		*0P*	9	5	29	84 +43 TA		156	95		251
TOTAL Semestre 3	**Pour parcours PRO et ALT**		**30**	**20**	**94**	**217 + 136 TA**		**447**	**383**		**830**
Parcours RECH : SEMESTRE 3 : 4 3 UE obligatoires + 1 Optionnelle obligatoire (30 ECTS)											
UE 5 : MRJ- Méthodologie de recherche juridique		*OP*	9	5		90 + 15 TA		105	135		240
TOTAL Semestre 3	**Pour parcours RECH**		**30**	**20**	**65**	**223 + 108 TA**		**396**	**423**		**819**

Parcours PRO et ALT : SEMESTRE 4 : 1 UE obligatoire (30 ECTS)											
UE 6 : MISEN- Missions en entreprise - Apprentissage ou stage professionnel		OB	30	20		3		3		850	853
TOTAL De l'année	**Avec UE 4 (parcours PRO et ALT)**		**60**	**40**	**94**	**220 + 136 TA**		**450**	**383**		**1683**
Parcours RECH : SEMESTRE 4 : 1 UE obligatoire (30 ECTS)											
UE 6 : MISEN- Stage aménagé « recherche »		OB	30	20		3		3		850	853
TOTAL De l'année	**Avec UE 5 (parcours Rech)**		**60**	**40**	**65**	**280 +108 TA**		**399**	**423**		**1672**

TA : travail en autonomie

MODALITÉS DU CONTRÔLE DES COMPÉTENCES ET DES CONNAISSANCES

Modalités de validation

Les deux semestres ne sont pas compensables entre eux, ils doivent être validés indépendamment :

- Validation du semestre 3 :

Chaque UE (y compris l'UE optionnelle) doit être validée indépendamment par l'obtention de la moyenne (note ≥10/20), sans aucune note inférieure au minimum requis pour chaque module d'UE.
Lorsque ces conditions ne sont pas remplies, le candidat se présente à la deuxième session pour toutes les UE dont les notes sont inférieures à la moyenne (10/20) et pour toutes les UE dont au moins une note des composantes est inférieure au minimum requis.
Toute note de module inférieure au minimum requis est éliminatoire et nécessite de se représenter à la 2ème session de l'UE.

- Validation de l'expérience professionnelle (semestre 4) :

Un total minimum de 200/400 (moyenne générale) est nécessaire, sans note inférieure à la moyenne pour chaque composante du total.
Aucune possibilité de rattrapage n'est possible pour la validation du stage ou de l'apprentissage sauf redoublement et exécution d'un nouveau stage ou apprentissage.

En cas de non-validation d'une des deux épreuves du contrôle des compétences et des connaissances (après deux sessions pour les épreuves sur les UE du semestre 3 et après la seule session pour le stage), l'étudiant conserve le bénéfice des épreuves validées et/ou des UE validées uniquement s'il reprend une inscription l'année suivante.

UE OBLIGATOIRES – SEMESTRE 3 Par Module	Coeff. Dans UE	Coeff. Dans S3	1ère session		2ème session	Note minimale requise	
			Modalités	Durée	Modalités	Module	UE
UE 1 : SMM- Stratégies de mise sur le marché du médicament							
Module 1 : Rapports et soutenances	2,5	5	Contrôle continu		Oral	7,5/20	Note ≥ 10/20
Module 2 : Enseignements	2,5		Examen terminal écrit	3h		7,5/20	
UE 2 : SEP-MA- Stratégies économiques et politiques du médicament – Market Acess							
Module 1 : Rapports et soutenances	2,5	5	Contrôle continu		Oral	7,5/20	Note ≥ 10/20
Module 2 : Enseignements	2,5		Examen terminal écrit	3h		7,5/20	
UE 3 : SPMA- Stratégies de promotion du médicament et des autres produits de santé							
Module 1 : Rapports et soutenances	2,5	5	Contrôle continu		Oral	7,5/20	Note ≥ 10/20
Module 2 : Enseignements	2,5		Examen terminal écrit	3h		7,5/20	
TOTAL UE OBLIGATOIRES						**Note ≥ 10/20**	

UE OPTIONNELLE – SEMESTRE 3 Par Module	Coeff. Dans UE	Coeff. Dans S3	1ère session		2ème session	Note minimale requise	
			Modalités	Durée	Modalités	Module	UE
UE 4 : COMA- Communication et management							
Module 1 : Information & Communication	2	5	Contrôle continu Oral		Oral	7,5/20	Note ≥ 10/20
Module 2 : Développement personnel	1					7,5/20	
Module 3 : Management et leadership	1					7,5/20	
Module 4 : Anglais appliqué	1					7,5/20	
UE 5 : MRJ- Méthodologie de recherche juridique							
Module 1 : Mémoire	4	5	Mémoire et soutenance		Oral	10/20	Note ≥ 10/20
Module 2 : Anglais appliqué	1		Contrôle continu Oral		Oral	7,5/20	

UE OBLIGATOIRE – SEMESTRE 4 Par Module	Coeff. Dans UE	Coeff. Dans S3	1ère session		2ème session	Note minimale requise	
			Modalités	Durée	Modalités	Module	UE
UE 6 : MISEN- Missions en entreprise - Apprentissage ou stage (professionnel ou recherche)							
Module 1 : Note du maître d'apprentissage ou de stage	7	20	Évaluation par le maître d'apprentissage ou de stage		Pas de 2ème session	10/20	Note ≥ 10/20
Module 2 : Note du mémoire	7		Évaluation par le jury du master			10/20	
Module 3 : Note de soutenance	6		Oral			10/20	

Organisation des épreuves :

Le contrôle des compétences et des connaissances est organisé en deux épreuves :

- Épreuves portant sur les UE obligatoires et l'UE optionnelle du semestre 3 :
  - une première session de contrôle des compétences et des connaissances est organisée avant fin ~~mars~~ avril,
  - la deuxième session est organisée avant fin septembre.
- Épreuves de validation de l'alternance ou du stage : une seule session est organisée avant la fin du mois de septembre.

Remarque : ce M2 est ouvert à la formation continue. Des aménagements du programme sont alors possibles dans le cadre d'un contrat pédagogique.

MASTER 2ÈME ANNÉE – PARCOURS RMR / MSL

RESPONSABLE MÉDICAL EN RÉGION / MEDICAL SCIENCE LIAISON

DESCRIPTIF GÉNÉRAL DE LA FORMATION

Ce parcours est organisé en BCC

	Type d' UE	Crédits ECTS	Coefficient	CM	ED	TP	Total formation	Travail personnel	Stage (vol. horaire)	TOTAL
SEMESTRE 1 -BLOC DE COMPÉTENCES 1 – Niveau de référence (4 UE obligatoires)										
UE 1 : Expertise scientifique	OB	3	2	14	10		**24**	51		75
UE 2 : Communication scientifique	OB	4	2	32,5	10		**42,5**	37,5		80
UE 3 : Environnement du métier	OB	3	1	17,5	10		**27,5**	47,5		75
UE 4 : Gestion de projet	OB	2	1	8,5	10		**18,5**	31,5		50
TOTAL BCC1		12	6	72,5	40		**112,5**	167,5		280
SEMESTRE 1 - BLOC DE COMPÉTENCES 2 – Niveau approfondi (5 UE obligatoires)										
UE 5 : Méthodologies des essais cliniques et pharmaco-épidémiologiques	OB	3	2	30	15		**45**	30		75
UE 6 : Méthodologies de la recherche bibliographique et analyse	OB	3	2	10	20		**30**	45		75
UE 7 Le système de soins, Les parcours des patients, le bon usage des médicaments	OB	3	2	15	5		**20**	30		50
UE 8 Pharmacovigilance et gestion du risque dans les essais cliniques	OB	2	1	10	5		**15**	35		50
UE 9 Anglais	OB	2	1	10	5		**15**	20		35
TOTAL BCC2		13	8	75	50		**125**	160		285
SEMESTRE 2 - BLOC DE COMPÉTENCES 3 – Niveau spécialisé (1 UE obligatoire et 2 UE optionnelless)										
UE 10 Pharmacologie et toxicologie générales	OB	3	2	30	15		**45**	30		75
UE 11 Pharmacologie spécialisée	OP	3	2	15	15		**30**	30		60
UE 12 Pharmacovigilance approfondie	OP	3	2	15	15		**30**	30		60
UE 13 Méthodologies statistiques	OP	3	2	15	15		**30**	30		60
UE 14 Virtual exchange	OP	3	2		30		**30**	30		60
TOTAL BCC 3		9	6	60	45		**105**	90		195
SEMESTRE 2 - BLOC DE COMPÉTENCES 4 – Projet personnel et stage										
UE 15 Projet professionnel	OB	6	6	6	70		**76**	74		150
UE 16 Stage professionnel	OB	20	10						850	850
TOTAL BCC 4		26	16	6	70		**76**	74	850	1000

TOTAL sur l'année		60	36	213,5	205		**418,5**	491,5	850	1760

MODALITÉS DU CONTRÔLE DES COMPÉTENCES ET DES CONNAISSANCES

Modalités de validation

Une unité d'enseignement est considérée comme acquise si l'étudiant a obtenu une note (somme des notes de chaque module de l'UE affectées de leur coefficient dans l'UE) supérieure ou égale à la moyenne (10/20) sans note de module inférieure au minimal requis pour chaque module.

La validation des UE d'un BCC peut également être obtenue par compensation entre les UE : l'ensemble des UE est considéré validé si l'étudiant obtient un total sur toutes les UE du BCC considéré supérieur ou égal à la moyenne (10/20), sans aucune note individuelle de module inférieure à la note minimale requise.

Les BCC ne sont pas compensables entre eux, chaque BCC doit être validé individuellement.

Pour chaque BCC, lorsque la moyenne générale n'est pas atteinte à la première session, l'étudiant se présente à la session de rattrapage aux épreuves des modules d'UE pour lesquels il n'a pas obtenu la moyenne. La règle de compensation s'applique également à la 2ème session.

Toute note de module inférieure au minimum requis est éliminatoire et nécessite de se représenter à la 2ème session de l'UE.

Pour le cas particulier de l'UE16, aucune 2ème session n'est possible, sauf redoublement et exécution d'un nouveau stage.

Le Master est validé quand toutes les UE des BCC sont validées.

En cas de non-validation d'une des deux épreuves du contrôle des compétences et des connaissances (après deux sessions pour les épreuves sur les UE1 à 15 et après la seule session pour l'UE16), l'étudiant conserve le bénéfice des UE validées individuellement (note générale ≥10/20, sans note de module <7,5/20) et/ou des UE validés par compensation au sein des BCC, qui sont capitalisables. Ces UE peuvent faire l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement.

UE OBLIGATOIRES – BCC 1 Par Module	Coeff. dans UE	Coeff.	1ère session		2ème session		Note minimale requise	
			Modalités	Durée	Modalités	Durée	Module	UE
UE1 : Expertise scientifique								
Module 1 : épreuve théorique	1	2	Écrit et/ou oral	1h	Oral	15 min	7,5/20	Note ≥ 10/20
Module 2 : Travaux personnels	1		Contrôle continu		Oral	15 min	7,5/20	
UE2 : Communication scientifique								
Module 1 : Travaux personnels	2	2	Contrôle continu		Oral	15 min	7,5/20	Note ≥10/20
UE3 : Environnement du métier								
Module 1 : Épreuve théorique	1	1	Écrit	1h	Oral	15 min	7,5/20	Note ≥ 10/20
UE4 : Gestion de projet								
Module 1 : Travaux personnels	1	1	Contrôle continu		Oral	15 min	7,5/20	Note ≥ 10/20
TOTAL BCC 1							**Note ≥ 10/20**	

UE OBLIGATOIRES – BCC 2 Par Module	Coeff. dans UE	Coeff.	1ère session		2ème session		Note minimale requise	
			Modalités	Durée	Modalités	Durée	Module	UE
UE 5 : Méthodologies des essais cliniques et pharmaco-épidémiologiques								
Module 1 : épreuve théorique	1	2	Écrit	2h	Oral	15 min	7,5/20	Note ≥ 10/20
Module 2 : Travaux personnels	1		Contrôle continu		Oral	15 min	7,5/20	
UE 6 : Méthodologies de la recherche bibliographique et analyse								
Module 1 : Travaux personnels	2	2	Contrôle continu		Oral	15 min	7,5/20	Note ≥ 10/20
UE 7 Le système de soins, Les parcours des patients, le bon usage des médicaments								
Module 1 : Épreuve théorique	2	2	Écrit	2h	Oral	15 min	7,5/20	Note ≥ 10/20
UE 8 Pharmacovigilance et gestion du risque dans les essais cliniques								
Module 1 : Travaux personnels	1	1	Contrôle continu		Oral	15 min	7,5/20	Note ≥ 10/20
UE 9 Anglais								
Module 1	1	1	Contrôle continu		Oral	15 min	7,5/20	Note ≥ 10/20
TOTAL BCC 2							**Note ≥ 10/20**	

UE OBLIGATOIRE – BCC 3 Par Module	Coeff. dans UE	Coeff.	1ère session		2ème session		Note minimale requise	
			Modalités	Durée	Modalités	Durée	Module	UE
UE 10 Pharmacologie et toxicologie générales								
Module 1 : épreuve théorique	2	2	Écrit	2h	Oral	15 min	7,5/20	Note ≥ 10/20
UE 11 Pharmacologie spécialisée								
Module 1 : Épreuve théorique	2	2	Écrit	2h	Oral	15 min	7,5/20	Note ≥ 10/20
UE 12 Pharmacovigilance approfondie								
Module 1 : Épreuve théorique	2	2	Écrit	2h	Oral	15 min	7,5/20	Note ≥ 10/20
UE 13 Méthodologies statistiques								
Module 1 : Épreuve théorique	2	2	Écrit	2h	Oral	15 min	7,5/20	Note ≥ 10/20
UE 14 Virtual exchange (Erasmus+)								
Module 1	2	2	Contrôle continu		Oral	15 min	7,5/20	Note ≥ 10/20
TOTAL BCC 3							**Note ≥ 10/20**	

UE OBLIGATOIRES – BCC 4 Par Module	Coeff. dans UE	Coeff.	1ère session		2ème session		Note minimale requise	
			Modalités	Durée	Modalités	Durée	Module	UE
UE 15 Projet professionnel								
Module 1 : Suivi du projet	2	6	Contrôle continu du tuteur		Évaluation des nouveaux documents remis		10/20	Note ≥ 10/20
Module 1 : Rapport	2		Évaluation des documents remis				10/20	
Module 2 : Présentation	2		Présentation orale				10/20	
UE 16 Stage professionnel								
Module 1 : Rapport	4	10	Document remis		Pas de 2ème session		10/20	Note ≥10/20
Module 2 : Stage	3		Évaluation du maître de stage				10/20	
Module 3 : Soutenance	3		Évaluation par le jury				10/20	
TOTAL BCC 4							**Note ≥ 10/20**	

Organisation des épreuves :

Le contrôle des compétences et des connaissances est organisé en deux épreuves :

- Épreuves portant sur les UE des blocs de connaissances et de compétences 1, 2 et 3 : au fil de l'avancement des enseignements, deux sessions par UE
- Épreuves de validation du bloc de connaissances et de compétences 4 :
  - UE15 Projet professionnel : 1ère session en février et 2ème session en mars
  - UE16 Stage professionnel : une seule session en septembre

Remarque : ce parcours de M2 est exclusivement ouvert à la formation continue (y compris en contrat de professionnalisation), éventuellement après une VAPP ou une VAE. Un aménagement du programme est possible dans le cadre d'un contrat pédagogique. La validation du premier bloc de compétences demandées (BCC1) se fait par équivalence d'un parcours de base RMR proposé par l'IFIS (institut de formation des industries de santé).

MASTER 2ÈME ANNÉE – PARCOURS Klin-ePharm
e-PARCOURS ET INNOVATIONS EN PHARMACIE CLINIQUE ET PHARMACOCINETIQUE

DESCRIPTIF GÉNÉRAL DE LA FORMATION

Deux orientations sont disponibles :

- ❖ Option Pharmacocinétique appliquée et fondamentale
- ❖ Option Pratiques avancées en Pharmacie clinique et e-parcours

	Type d' UE	Crédits ECTS	Coefficient	CM	ED	TP	Total formation	Travail personnel	Stage (vol. horaire)	TOTAL
SEMESTRE 3 : 5 UE obligatoires + 1 UE obligatoire optionnelle (30 ECTS)										
UE Stratégies thérapeutiques innovantes *(Resp : D BREILH)*	OB	4	1	20	20		**40**	60		100
UE Pharmacie clinique appliquée *(Resp : D BREILH)*	OB	4	1	10	30		**40**	60		100
UE Gestion de projet management et leadership en santé *(Resp : D BREILH)*	OB	3	1	10	30		**40**	35		75
UE Innovations et méthodes *(Resp : D BREILH)*	OB	5	1	20	20		**50**	75		125
UE Projet de Recherche *(Resp : D BREILH)*	OB	9	2	40	50		**90**	135		225
Option Pharmacocinétique appliquée et fondamentale										
UE Pharmacocinétique clinique *(Resp : D BREILH)*	OBo	5	2	10	20		**40**	85		125
Option Pratiques avancées en Pharmacie clinique et e-Parcours										
UE Parcours de soins et rôle du professionnel de santé *(Resp : D BREILH)*	OBo	5	2	32	10		**52**	73		125
TOTAL SEMESTRE 3		**30**	8	Max 132	Max 170		**Max 312**	Max 450		**750**
SEMESTRE 4 : 2 UE obligatoires (30 ECTS)										
UE Stage : Réalisation du Stage Professionnel ou de Recherche – Mise en situation professionnelle *(Resp : D BREILH)*	OB	**26**	4	**10**	**40**		**50**	**120**	**480**	**650**
UE Numérique en Santé et Démarche VBHC (Value Based Health Care) *(Resp : D BREILH)*	OB	**4**	2	**10**	**40**		**50**	**50**		**100**
TOTAL SEMESTRE 4		**30**	6	**20**	**80**		**100**	**170**		**750**
TOTAL SUR L'ANNEE		**60**	14	Max 142	Max 250		**Max 412**	Max 620	**480**	**1500**

OB : Obligatoire, OBo : Obligatoire optionnel

MODALITÉS DU CONTRÔLE DES COMPÉTENCES ET DES CONNAISSANCES

Modalités de validation

• Validation des semestres :
Les deux semestres ne sont pas compensables entre eux, ils doivent être validés indépendamment. Au sein de chaque semestre, chaque UE doit être validée indépendamment, par l'obtention d'une note générale (somme des notes de chaque module, affectées de leur coefficient au sein de l'UE) supérieure ou égale à la moyenne (10/20), sans note inférieure au minimal requis pour chaque module (compensation entre modules possible au sein des UE).
En cas de non-validation d'un ou des deux semestres, l'étudiant peut garder le bénéfice des UE validées, uniquement s'il se réinscrit l'année suivante.

• Validation du stage (UE STAGE) :
Un total minimum de 10/20 est nécessaire pour valider le stage, sans note inférieure au minimum requis pour chaque module de l'UE. La validation inclut l'implication de l'étudiant durant le stage, l'atteinte des objectifs définis avec le tuteur et l'évaluation des compétences professionnelles par le maître de stage (module 1), la qualité scientifique, méthodologique et réflexive du rapport de stage ou du mémoire professionnel (module 2), la soutenance orale devant un jury (module 3). Lorsque le stage est réalisé dans le cadre d'une activité professionnelle compatible avec les objectifs de formation, des aménagements du programme sont alors possibles dans le cadre d'un contrat pédagogique.
En cas de non-validation, le jury pédagogique définit les modalités permettant à l'étudiant d'acquérir les compétences non validées (stage complémentaire, rapport, soutenance ou toute autre modalité adaptée).

UE OBLIGATOIRES SEMESTRE 3 / par Module	Coeff. Dans UE	Coeff. Dans S3	1ère session	2ème session	Note minimale requise	
UE STRATEGIES THERAPEUTIQUES INNOVANTES						
Module 1 : Enseignements théoriques	0,5	1	Examen terminal écrit (1h) (QCM et/ou CROQ et/ou Questions rédactionnelles et/ou dossiers thérapeutiques cas cliniques et/ou EPOS)	Oral	7,5/20	Note ≥ 10/20
Module 2 : Travaux personnels tuteurés	0,5		Oral (note d'évaluation du projet + présentation + réponses aux questions)	Report de la note de 1ère session si note >3,75/10 Oral (nouvelle présentation) si note de 1ère session <3,75/10	7,5/20	
UE PHARMACIE CLINIQUE APPLIQUEE						
Module 1 : Enseignements théoriques	0,5	1	Examen terminal écrit (1h) (QCM et/ou CROQ et/ou Questions rédactionnelles et/ou dossiers thérapeutiques cas cliniques et/ou EPOS)	Oral	7,5/20	Note ≥10/20
Module 2 : Travaux personnels tuteurés	0,5		Oral (note d'évaluation du projet + présentation + réponses aux questions)	Report de la note de 1ère session si note >3,75/10 Oral (nouvelle présentation) si note de 1ère session <3,75/10	7,5/20	
UE GESTION DE PROJET MANAGEMENT ET LEADERSHIP EN SANTE						
Module 1 : Contrôle continu	1	1	Présentation orale (analyse d'article) et réponse aux questions	Oral	7,5/20	Note ≥10/20
UE INNOVATIONS ET METHODES						
Module 1 : Contrôle continu	1	1	Présentation orale (analyse d'article) et réponse aux questions	Oral	7,5/20	Note ≥10/20
UE PROJET DE RECHERCHE						
Module 1 : Travaux personnels tuteurés	1	2	Rédaction d'un mémoire (10 pages maximum) et réalisation d'un poster	Oral	7,5/20	Note ≥10/20
Module 2 : Travaux personnels tuteurés	1		Présentation orale du poster et réponse aux questions	Oral	7,5/20	

EPOS : examens pharmaceutiques à objectifs structurés

UE OBLIGATOIRE OPTIONNELLE SEMESTRE 3 / par Module	Coeff. Dans UE	Coeff. Dans S3	1ère session	2ème session	Note minimale requise	
Option Pratiques Avancées en Pharmacie Clinique et e-Parcours						
UE PARCOURS DE SOINS ET ROLE DU PROFESSIONNEL DE SANTE						
Module 1 : Enseignements théoriques	0,5	2	Examen terminal écrit (1h) (QCM et/ou CROQ et/ou Questions rédactionnelles et/ou exercices et/ou EPOS)	Oral	7,5/20	Note ≥ 10/20
Module 2 : Travaux personnels tuteurés	1		Oral (note d'analyse bibliographique – mise en situation EPOS & Démarche portfolio* + présentation + réponses aux questions)	Report de la note de 1ère session si note >7,5/20 Oral (nouvelle présentation) si note de 1ère session <7,5/20	7,5/20	
Module 3 : Contrôle continu	0,5		Présence obligatoire Évaluation de la participation	Report de la note de 1ère session	7,5/20	
Option Pharmacocinétique Appliquée et Fondamentale						
UE PHARMACOCINETIQUE CLINIQUE						
Module 1 : Enseignements théoriques	0,5	2	Examen terminal écrit (1h) (QCM et/ou CROQ et/ou Questions rédactionnelles et/ou exercices et/ou EPOS)	Oral	7,5/20	Note ≥ 10/20
Module 2 : Travaux personnels tuteurés	1		Oral (note d'analyse bibliographique – mise en situation EPOS & Démarche portfolio* + présentation + réponses aux questions)	Report de la note de 1ère session si note >7,5/20 Oral (nouvelle présentation) si note de 1ère session <7,5/20	7,5/20	
Module 3 : Contrôle continu	0,5		Présence obligatoire Évaluation de la participation	Report de la note de 1ère session	7,5/20	

UE OBLIGATOIRES SEMESTRE 4 / par Module	Coeff. Dans UE	Coeff. Dans S4	1ère session	2ème session	Note minimale requise	
UE STAGE : REALISATION DU STAGE PROFESSIONNEL OU DE RECHERCHE						
Module 1 : Note de stage	2	4	Évaluation par le maître de stage	Sur délibération du comité pédagogique : réalisation d'un nouveau stage (redoublement)	10/20	Note ≥ 10/20
Module 2 : Rapport de stage sous forme de publication	1		Évaluation par le jury du master	Sur délibération du comité pédagogique : rédaction d'un nouveau mémoire	10/20	
Module 3 : Présentation du rapport (soutenance)	1		Évaluation par le jury du master		10/20	
UE NUMERIQUE EN SANTE ET DEMARCHE VBHC (VALUE BASED HEALTH CARE)						
Module 1 : Enseignements théoriques	0,5	2	Examen terminal écrit (1h) (QCM et/ou CROQ et/ou Questions rédactionnelles et/ou exercices et/ou EPOS)	Oral	7,5/20	Note ≥ 10/20
Module 2 : Travaux personnels tuteurés	1		Oral (note d'analyse bibliographique – mise en situation EPOS & Démarche portfolio* + présentation + réponses aux questions)	Report de la note de 1ère session si note >7,5/20 Oral (nouvelle présentation) si note de 1ère session <7,5/20	7,5/20	
Module 3 : Contrôle continu	0,5		Présence obligatoire Évaluation de la participation	Report de la note de 1ère session	7,5/20	

* Démarche Portfolio : l'évaluation portera sur la démarche portfolio (sélection des traces, qualité de l'argumentation des preuves, capacité à établir des liens entre expériences et compétences, progression de l'étudiant) et non sur le portfolio en lui-même.

Organisation des épreuves

Le contrôle des compétences et des connaissances est organisé en deux épreuves :

- Épreuves portant sur les UE du semestre 3 :
  - une première session de contrôle des compétences et des connaissances est organisée en avril
  - la session de rattrapage est organisée en juin.
- Épreuves portant sur les UE du semestre 4 :
  - une première session de contrôle des compétences et des connaissances est organisée en juin
  - la session de rattrapage est organisée en juillet
  - Validation de l'UE STAGE : une seule session est organisée de juin à fin septembre.

Remarque : ce M2 est ouvert à la formation continue. Des aménagements du programme sont alors possibles dans le cadre d'un contrat pédagogique.

MASTER 2ÈME ANNÉE – PARCOURS ICBM
INTERFACE CHIMIE-BIOLOGIE ET MEDICAMENT

DESCRIPTIF GÉNÉRAL DE LA FORMATION

Ce parcours est organisé en BCC.

4 BCC OBLIGATOIRES (60 ECTS)									
	Type d' UE	Crédits ECTS	Coefficient	CM	ED	TP	Total formation	Travail personnel	TOTAL
BCC 1 Conception / Communication scientifique	**OB**	**15**	**5**	**12**	**30**		**42**	**333**	**375**
UE Anglais & Communication *(Resp : AL Damongeot)*		3	1	12	12		**24**	51	75
UE Conception de projet de recherche (Resp : V *Desplat/J Guillon*)		12	4		18		**18**	282	300
BCC 2 Chimie pharmaceutique	**OB**	**9**	**3**	**52**	**28**		**80**	**180**	**270**
UE Conception d'outils thérapeutiques : molécules synthétiques *(Resp : A Gissot)*	OB	6	2	33	18		**50**	129	180
UE Conception d'outils moléculaires pour le diagnostic et le ciblage *(Resp : C Morgat)*		3	1	20	10		**30**	60	90
BCC 3 Ciblage thérapeutique	**OB**	**6**	**2**	**40**	**20**		**60**	**120**	**180**
UE Identification et validation de cibles thérapeutiques *(Resp : K Boniface/ D Duluc)*		3	1	20	10		**30**	60	90
UE Conception d'outils thérapeutique : biomolécules *(Resp : M Mamani-Matsuda)*		3	1	20	10		**30**	60	90
BCC 4 Projet de recherche	**OB**	**30**	**10**						
UE Stage professionnel *(Resp : S Moreau)*		30	10				**735***		735*

TOTAL		**60**	**20**						**815 + 735***

OB : Obligatoire, OP : Optionnel
* volume horaire minimum (21 semaines)

MODALITÉS DU CONTRÔLE DES COMPÉTENCES ET DES CONNAISSANCES

Organisation des épreuves :

Le contrôle des connaissances est organisé en deux parties :

• Épreuves portant sur les UE du semestre 3 :

- une première session de contrôle des connaissances est organisée en janvier
- la session de rattrapage est organisée en février

• Épreuves de validation du stage (semestre 4) : une seule session est organisée en juin.

UE OBLIGATOIRES SEMESTRE 3 / Par Module	Coeff. dans UE	Coeff. dans BCC	Coeff. du BCC	1ère session		2ème session		Note minimale requise	
				Modalités	Durée	Modalités	Durée	Module	UE
BCC 1 Conception / Communication scientifique (15 ECTS)									
UE Anglais & Communication	1	1	5	Contrôle continu + Examen terminal (document rendu + soutenance orale)		Ecrit et/ou Oral	30 min	7,5/20	≥ 10/20
UE Conception de projet de recherche - Module 1 : Rapport bibliographique - Module 2 : Présentation orale - Module 3 : Réponses aux questions	 1 1 2	4		- Document rendu - Oral - Oral		- Document corrigé - Oral - Oral		- 7,5/20 - 7,5/20 - 7,5/20	≥ 10/20
BCC 2 Chimie pharmaceutique (9 ECTS)									
UE Conception d'outils thérapeutiques : molécules synthétiques	2	2	3	Examen terminal écrit		Ecrit et/ou Oral		7,5/20	≥ 10/20
UE Conception d'outils moléculaires pour le diagnostic et le ciblage	1	1		Examen terminal écrit				7,5/20	≥ 10/20
BCC 3 Ciblage thérapeutique (6 ECTS)									
UE Identification et validation de cibles thérapeutiques	1	1	2	Examen terminal écrit et/ou contrôle continu		Ecrit et/ou Oral		7,5/20	≥ 10/20
UE Conception d'outils thérapeutique : biomolécules	1	1		Examen terminal écrit et/ou contrôle continu				7,5/20	≥10/20
BCC 4 Projet de recherche (30 ECTS)									
UE Stage professionnel		10	10						
Module 1 : Mémoire de stage	2	2	10	Evaluation par un rapporteur du comité pédagogique		Délibération du comité pédagogique du master pour établir si : - redoublement et nouveau stage - ou correction du mémoire		10/20	≥10/20
Module 2 : Soutenance	8	8		Présentation et réponse aux questions				10/20	

Modalités de validation

Une unité d'enseignement est considérée comme acquise si l'étudiant a obtenu une note générale (somme des notes de chaque module de l'UE affectées de leur coefficient au sein de l'UE) supérieure ou égale à la moyenne (10/20) sans note de module inférieure au minimal requis pour chaque module. La validation peut également être obtenue par compensation entre les UE du semestre 3 : l'ensemble des UE de S3 est considéré validé si l'étudiant obtient un total sur toutes les UE de S3 ≥ 100/200 (moyenne générale), sans aucune note de module inférieure à la note minimale requise par module.

Quand la moyenne générale n'est pas obtenue à la première session pour le semestre 3, l'étudiant se représente à la session de rattrapage pour tous les modules d'UE pour lesquels il n'a pas obtenu la moyenne.

Quand la moyenne générale est obtenue à la première session au semestre 3 avec au moins une note de module ou d'UE inférieure à la note minimale requise, l'étudiant se représente à la session de rattrapage pour les modules d'UE pour lesquels il a obtenu une note inférieure au minimal requis.

La validation du semestre 4 requiert un total minimum de 100/200 pour valider le stage, sans note inférieure à la moyenne pour chaque module (pas de compensation entre module).

Quand le semestre 4 n'est pas validé, le comité pédagogique délibère sur les modalités de rattrapage de l'UE stage :

• Soit l’étudiant ne valide définitivement pas l’UE et doit redoubler pour valider le semestre 4 en réalisant un nouveau stage
• Soit l’étudiant peut valider cette UE et le semestre 4 s’il soumet au jury un nouveau mémoire.
La validation du Master est obtenue si chaque semestre est validé indépendamment (les 2 semestres ne sont pas compensables entre eux).

Remarque : ce M2 est ouvert à la formation continue, éventuellement après une VAPP ou une VAE. Des aménagements du programme sont alors possibles dans le cadre d’un contrat pédagogique.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES COMPÉTENCES ET DES CONNAISSANCES

LICENCE PROFESSIONNELLE

Mention : Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé

Parcours : Innovation Durable en Cosmétique Verte (IDECoV) : pour des actifs éco-responsables

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2026-2027

adoptées par le Conseil d'UFR des Sciences Pharmaceutiques du 22 juin 2026
et par le Conseil du Collège Sciences de la Santé le 09 juillet 2026

UFR DES SCIENCES PHARMACEUTIQUES
Collège Sciences de la Santé
146, rue Léo Saignat – 33076 BORDEAUX Cedex

Descriptif général de la formation

Modalités du contrôle des compétences et connaissances

Fiches détaillées des UE

Liste des abréviations et symboles

AQ	:	Assurance qualité
ATER	:	Attaché temporaire d'enseignement et de recherche
BCC	:	Blocs de connaissances et compétences
BPF	:	Bonnes pratiques de fabrication
BPF	:	Bonnes pratiques de laboratoire
CM	:	Cours magistral
CSP	:	Code de la santé publique
IEI	:	Intervention d'expert industriel
EC	:	Enseignant-chercheur
ECTS	:	*European Credit Transfer and Accumulation System* (Système européen de transfert et d'accumulation de crédits)
EU	:	*European Union* (Union Européenne)
GC	:	*Gas chromatography* (Chromatographie en phase gazeuse)
HPLC	:	*High performance liquid chromatography* (chromatographie liquide à haute performance)
HPTLC	:	*High performance thin layer chromatography* (chromatographie en couche mince à haute performance)
MCF	:	Maître·sse de conférences
PR	:	Professeur
PRAG	:	Professeur agrégé
QCM	:	Question à choix multiples
QRM	:	Question à réponses multiples
QROC	:	Question à réponse ouverte courte
QROL	:	Question à réponse ouverte longue
QRU	:	Question à réponse unique
R&D	:	Recherche et développement
TD	:	Travaux dirigés
TP	:	Travaux pratiques
U.	:	Université
UE	:	Unité d'enseignement
UFR	:	Unité de formation et de recherche
<	:	Inférieur à
≥	:	Supérieur ou égal à

1. DESCRIPTIF GÉNÉRAL DE LA FORMATION

1.1. Blocs de Connaissances et Compétences (BCC)

Ce parcours comporte les trois blocs de connaissances et compétences ci-dessous :

BCC1 : Préparer des ingrédients biosourcés en respectant les enjeux environnementaux

- Maîtriser les bases fondamentales de la botanique, de la biologie végétale et des biotechnologies.
- Catégoriser les métabolites spécialisés utilisables en cosmétique verte.
- Réaliser des extractions d'actifs ou d'excipients à partir de matières premières biosourcées répondant aux exigences environnementales.

BCC2 : Appréhender l'industrie cosmétique et sa réglementation

- Appliquer les bonnes pratiques de fabrication, les normes et la réglementation en cosmétique dans un contexte de transition environnementale.

BCC3 : Construire son projet professionnel dans le contexte des transitions en cours

- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe, y compris dans une langue étrangère.
- Développer un savoir être professionnel.
- Élaborer son projet professionnel en acquérant une connaissance des métiers et attentes de l'industrie cosmétique.

1.2. Tableau synoptique de la formation

Dénomination des UE	Type d' UE	Semestre	Crédits	CM (dont IEI)	TD (dont IEI)	TP	Total Formation	Travail perso	Stage	TOTAL
BCC1 : Préparer des ingrédients biosourcés en respectant les enjeux environnementaux										
UE 2 : Matière végétale biosourcée et ingrédients cosmétiques	S	S1	6	23 (8)	12	30	65	85	-	150
UE 3 : Chimie verte, éco-extraction, éco-purification, cycle de vie	S	S1	6	30 (8)	10	20	60	90	-	150
UE 4 : Bioproduction de matières biologiques et biotechnologies (plantes et microorganismes)	S	S1	6	16	14 (4)	30	60	90	-	150
BCC2 : Appréhender l'industrie cosmétique et sa réglementation										
UE 1 : Environnement industriel de la cosmétique	S	S1	3	14 (6)	16	-	30	45	-	75
UE 5 : Physiologie de la peau - Sécurité des préparations cosmétiques	S	S2	3	16 (6)	7	7	30	45	-	75
UE 7 : Contrôle analytique des matières premières et des produits finis	S	S2	3	10 (2)	8	12	30	45	-	75
BCC3 : Construire son projet professionnel dans le contexte des transitions en cours										
UE 6 : Introduction à formulation, ingénierie et process	O	S2	3	12	2	16	30	45	-	75
UE 8 : Projet tutoré	P	S1 et S2	6	-	12	3 42 A	55	95	-	150
UE 9 : Visites et salons	P	S1 et S2	3	-	8	22	30	45	-	75
UE 10 : Anglais et informatique	S	S2	3	-	30	-	30	45	-	75
UE 11 : Mission en entreprise	P	S1 et S2	18	-	-	-	-	20	29 sem (alt.)	-
Total de l'année	-		**60**	**113**	**128**	**181**	**420**	**650**	**1015**	**2085**

S : Socle, O : Ouverture et P : Personnalisation

A : Travail en autonomie à l'Université de Bordeaux ou en entreprise

2. MODALITÉS DU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

2.1. Tableau synoptique des modalités du contrôle des connaissances et des compétences

Dénomination des UE	Type dUE*	Semestre	Crédits	1ère session		2nde session		Compensation	Note minimale requise / 20
				Modalités	Durée	Modalités	Durée		
BCC 1 : Préparer des ingrédients biosourcés en respectant les enjeux environnementaux 18 ECTS									
UE 2 : Matière végétale biosourcée et ingrédients cosmétiques								Compensables	
Module 1 : Enseignements	S	S1	6	Contrôle continu	-	Oral et/ou réalisation de travaux	20 min		7,5
UE 3 : Chimie verte, éco-extraction, éco-purification, cycle de vie									
Module 1 : Enseignements	S	S1	6	Contrôle continu	-	Oral et/ou réalisation de travaux	20 min		7,5
UE 4 : Bioproduction de matières biologiques et biotechnologies									
Module 1 : Enseignements	S	S1	6	Contrôle continu	-	Oral et/ou réalisation de travaux	20 min		7,5
BCC 2 : Appréhender l'industrie cosmétique et sa réglementation 9 ECTS									
UE 1 : Environnement industriel de la cosmétique								Compensables	
Module 1 : Enseignements	S	S1	3	Contrôle continu	-	Oral et/ou réalisation de travaux	20 min		7,5
UE 5 : Physiologie de la peau et sécurité toxicologique des préparations cosmétiques									
Module 1 : Enseignements	S	S2	3	Contrôle continu	-	Oral et/ou réalisation de travaux	20 min		7,5
UE 7 : Contrôle analytique des matières premières et des produits finis									
Module 1 : Enseignements	S	S2	3	Contrôle continu	-	Oral et/ou réalisation de travaux	20 min		7,5
BCC 3 : Construire son projet professionnel dans le contexte des transitions en cours 33 ECTS									
UE 6 : Introduction à formulation, ingénierie et process								Compensables	
Module 1 : Enseignements	O	S2	3	Contrôle continu	-	Oral et/ou réalisation de travaux	20 min		7,5
UE 8 : Projet tutoré									
Module 1 : Approche bibliographique	P	S1 et S2	6	Suivi du tuteur, rapport bibliographique et soutenance orale	20 min	Rapports bibliographiques et soutenance orale	20 min		10
Module 2 : Approche expérimentale				Suivi du tuteur, rapport de projet et soutenance orale	20 min	Rapports de projet et soutenance orale	20 min		10
UE 9 : Visites et salons									
Module 1 : Enseignements	P	S1 et S2	3	Oral et/ou réalisation de travaux	-	Oral et/ou réalisation de travaux	20 min		7,5

UE 10 : Anglais et informatique									
Module 1 : Enseignements	S	S2	3	Contrôle continu	-	Oral et/ou réalisation de travaux	20 min		7,5
UE11 : Stage d'apprentissage en entreprise								Non compensables	
Module 1 : Suivi du maître de stage	P	S1 et S2	18	Contrôle continu	-	Pas de 2nde session			10
Module 2 : Rapport de stage				Rapport écrit	-				10
Module 3 : Soutenance orale				Oral	30 min				10

S : Socle, O : Ouverture et P : Personnalisation

2.2. Organisation des épreuves

Les épreuves validant la Licence Professionnelle sont organisées soit sous forme de :

Contrôle continu constitué de :

- QCM, QRM, QRU, QROC et/ou QROL au moins une semaine après la fin de chaque module de cours magistraux
- Comptes-rendus de TP
- Présentations et rapports d'TD
- Rapports de suivi des tuteurs et maîtres de stage

Soutenances orales et rapports de synthèse de travaux associés

- Projet tutoré :
  - Rapport bibliographique en fin du semestre 1
  - Rapport final en fin du semestre 2
  - Soutenance
- Stage d'apprentissage en entreprise :
  - Rapport final en fin du semestre 2
  - Soutenance

Les secondes sessions de rattrapage sont programmées en :

- Juillet pour les UE 1 à 10
- Aucune session de rattrapage pour la validation du stage d'apprentissage (UE 11) sauf exécution d'un nouveau stage.

2.3. Modalités de validation

La **présence aux cours, TD, TP est obligatoire**. Les candidats qui ont manqué d'assiduité d'une ou de plusieurs UE ne peuvent prétendre valider leur semestre à la 1ère session, sauf si l'enseignant responsable de l'enseignement concerné reconnaît le bien fondé du motif ou du document invoqué pour justifier l'absence.

De manière générale, pour **chaque note inférieure à la note minimale requise, l'étudiant doit passer en seconde session de l'épreuve** concernée, quelle que soit la moyenne générale obtenue.

- **Validation du BCC 1**
  - Si la moyenne du BCC 1 est supérieure à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux UE supérieures ou égales à 10/20 sans note inférieure au minimal requis : chaque UE est validée et le BCC 1 est validé.
  - Si la moyenne du BCC 1 est supérieure à 10/20 et toutes les notes supérieures au minimum requis, les UE pour lesquelles les notes sont inférieures à 10/20 sont obtenues par compensation et le BCC 1 peut ainsi être validé.
  - Si la moyenne du BCC 1 est inférieure à 10/20, toutes les épreuves / modules avec des notes inférieures à 10/20 doivent être passées en 2nde session.

- **Validation du BCC 2**
  - Si la moyenne du BCC 2 est supérieure à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux UE supérieures ou égales à 10/20 sans note inférieure au minimal requis : chaque UE est validée et le BCC 2 est validé.
  - Si la moyenne du BCC 2 est supérieure à 10/20 et toutes les notes supérieures au minimum requis, les UE pour lesquelles les notes sont inférieures à 10/20 sont obtenues par compensation et le BCC 2 peut ainsi être validé.
  - Si la moyenne du BCC 2 est inférieure à 10/20, toutes les épreuves / modules avec des notes inférieures à 10/20 doivent être passées en 2nde session.

- **Validation du BCC 3**
    - Si la moyenne du BCC 3 est supérieure à 10/20 et que l'étudiant a obtenu des notes aux modules supérieures ou égales à 10/20 sans note inférieure au minimal requis : chaque module est validé et le BCC 3 est validé.
    - Si la moyenne du BCC 3 est supérieure à 10/20 et toutes les notes supérieures au minimum requis, les modules pour lesquelles les notes sont inférieures à 10 sont obtenus par compensation et le BCC 3 peut ainsi être validé.
    - Si la moyenne du BCC 3 est inférieure à 10/20, et que les notes des UE 6, 8, 9 et 10 sont inférieures au minimal requis, ces UE doivent être passées en 2nde session.
    - Si la moyenne du BCC 3 est inférieure à 10/20 et que les notes des modules de l'UE11 sont inférieures aux notes minimales requises, aucune possibilité de rattrapage n'est prévue sauf réalisation d'un nouveau stage de même durée.

- **Validation du diplôme**

L'étudiant obtient son diplôme s'il valide les 3 BCC.

3. DESCRIPTIF DES UE

UE 1 : Environnement industriel de la cosmétique

Nombre de crédits ECTS : **3** Volume horaire total pour l'étudiant(e) : **30 h** (+45 h travail personnel)

Diplôme(s) : **LICENCE PROFESSIONNELLE « Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation - Innovation Durable en Cosmétique Verte (IDECoV) : pour des actifs éco-responsables »**

Objectifs pédagogiques :

- Définir les contextes règlementaire et qualité dans lesquels les produits cosmétiques sont développés
- Savoir différencier un produit cosmétique des autres produits de santé (i.e. médicaments, dispositifs médicaux)
- Connaître la composition du dossier d'information produit - DIP
- Appréhender les risques en Santé Publique des cosmétiques
- Comprendre le contexte économique des industries des produits cosmétiques

Programme détaillé :

<u>Section 1 :</u> Réglementation (CM : 6 h dont 2 h IEI ; TD : 10 h)

- ***Réglementation harmonisée au niveau européen (textes européens)***
  - *Règlement (CE) 1223/2009 modifié du 30 novembre 2009 relatif aux produits cosmétiques*
  - *Règlement (CE) 655/2013 du 10 juillet 2013 établissant les critères communs auxquels les allégations relatives aux produits cosmétiques doivent répondre pour pouvoir être utilisées*
  - *Norme harmonisée applicable aux bonnes pratiques de fabrication : NF EN ISO 22716.*
  - *Documentation diffusée par la Commission européenne*
- ***Réglementation nationale***
  - *Code de la santé publique (CSP) :*
    - *Partie législative – 5ème partie - Livre Ier - Titre III - Chapitre 1er : articles L. 5131-1 à L. 5131-8*
    - *Partie réglementaire – 5ème partie - Livre Ier - Titre III - Chapitre 1er : articles R. 5131-1 à R. 5131-15*
  - *Code de la consommation :*
    - *Partie législative - notamment articles L.121-1 et suivants (pratiques commerciales déloyales), article L.441-1 (tromperie)*
- ***Distinction d'un produit cosmétique et les autres produits de santé***
  - *Les définitions : grandes lignes selon le Règlement (CE) n°1223/2009 du 30 novembre 2009*
    - *Spécificités en France selon le Code de la Santé Publique et Arrêtés [Code de la Santé Publique (Partie législative et Partie réglementaire) ; Arrêtés 30 juin 2000 (liste des catégories de produits) et 6 février 2001 (liste des substances - restrictions et conditions fixées)]*
  - *Produits borderline : identification*
- ***Le dossier d'information produit - DIP***
  - *Contenu Européen et spécificités françaises*
  - *La sécurité (cosmétovigilance)*
  - *Déclarations avant la mise sur le marché*
  - *Allégations : ce qu'on peut dire ou non = allégations santé*
  - *Étiquetages*

- ***Risques en Santé Publique***
  - *Impact sur la Santé Globale – One Health*
  - *Certification " Bio " par un organisme certificateur*
- ***Contexte juridique et économique des industries des produits cosmétiques***
  - *Les acteurs et institutions en France et en Europe (publiques/privés)*
  - *Le marché des ingrédients cosmétiques et des produits finis*

<u>Section 2 :</u> Assurance qualité (CM : 8 h dont IEI : 4 h ; TD : 6 h)

- *Qualité et Assurance Qualité : concepts et principes généraux*
- *BPF des Produits Cosmétiques (norme ISO 22716)*
  - *Introduction*
  - *Pourquoi mettre sous assurance qualité les produits cosmétiques ?*
  - *La Philosophie des BPF*
  - *Les BPF contraintes réglementaires ou véritable outil de stratégie industrielle*
  - *Les missions d'un manager en termes d'assurance qualité au regard du référentiel*
  - *L'essentiel du texte en pratique : étude active des chapitres du référentiel par chapitres clés*
- *Méthodologies d'analyse de risques industriels (AMDEC, HACCP)*
- *Méthodologies d'amélioration continue :*
  - *Processus déviation/investigation/CAPA et les outils méthodologiques associés (Résolution de problèmes, DMAIC)*
  - *Les outils du lean management*

Méthodes et modalités pédagogiques

- Cours magistraux en présentiel, distanciel ou à partir de vidéos numériques, principalement pour introduire les concepts essentiels et dispenser les connaissances générales de base.
- TD sous forme principalement de classe inversée :
  - *Recherche d'informations, manipulations des textes juridiques, vérification des sources sur les produits cosmétiques sur internet (Définitions et Dossier technique)*
  - *Travaux en groupe sur des étiquettes des produits cosmétiques fournies (ingrédients – quels fournisseurs ? quelles mentions obligatoires ? quelles appellations marketing ? allégations ? certification BIO ? …)*
  - *Travaux en groupe sur l'entreprise d'alternance (présentation de l'entreprise ; portfolio des produits ; quels clients ?)*

Compétences acquises :

- Respect des normes et réglementations en vigueur concernant l'utilisation des ingrédients naturels dans les cosmétiques, assurant ainsi la conformité des produits :
  - *Consultation des textes Européens (Commission Européenne) et nationaux (Légifrance)*
  - *Utilisation de la base de données CosIng*
  - *Notions sur la sécurité et les effets indésirables des cosmétiques*
- Connaissance de l'importance économique du marché des produits cosmétiques

Organisation

UE dispensée en relation directe avec les autres UE pour leur mise en application

Responsable(s) de l'UE : Dr Maria-Laura SILVA, Laboratoire de Droit et Économie Pharmaceutique

Équipe pédagogique universitaire :

Nom, grade	Établissement
Maria-Laura Silva, MCF	Bordeaux, UFR Pharmacie
Marine Aulois-Griot, PR	Bordeaux, UFR Pharmacie
Pierre Tchoreloff, PR	Bordeaux, UFR Pharmacie

UE 2 : Matière végétale biosourcée et ingrédients cosmétiques

Nombre de crédits ECTS : **6** Volume horaire total pour l'étudiant(e) : 65 h (+85 h travail personnel)

Diplôme(s) : **LICENCE PROFESSIONNELLE « Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation - Innovation Durable en Cosmétique Verte (IDECoV) : pour des actifs éco-responsables »**

Objectifs pédagogiques

À l'issue de cet enseignement, l'étudiant sera capable de :

- Retranscrire une observation macro- ou microscopique d'un végétal en utilisant le vocabulaire de base de botanique
- Énoncer les grands principes de base de la classification des plantes
- Reconnaître l'appartenance d'une molécule naturelle à une grande classe phytochimique et y associer des propriétés physico-chimiques
- Associer les substances naturelles d'origine végétale aux différents usages cosmétiques (actifs et/ou excipients)
- Évaluer la conformité d'une substance à partir d'un cahier des charges ainsi que la dimension éthique de son obtention

Programme détaillé

<u>Section 1 :</u> Éléments de botanique (CM : 6 h ; TD : 2 h ; TP : 9 h)

- *Taxinomie, anatomie, histologie (CM)*
- *Organographie (TD)*
- *Études anatomiques de coupes et poudres végétales (TP)*

<u>Section 2 :</u> Études des métabolites végétaux (CM : 17 h dont 8h IEI)

- *Généralités sur les substances naturelles d'origine végétale*
- *Substances issues du métabolisme primaire : matières grasses, polysaccharides*
- *Substances issues du métabolisme secondaire : composés phénoliques, substances terpéniques, substances toxiques (alcaloïdes, saponines, etc.)*

<u>Section 3 :</u> Études de monographies et de fiches produit - Standardisation – Bioprospection (TD : 10 h)

- *Monographies et/ou fiches de matières premières lipidiques et polysaccharidiques*
- *Monographies et/ou fiches de matières premières à composés phénoliques et terpéniques*
- *Étude comparative de cas de bioprospection au regard du protocole de Nagoya*

<u>Section 4 :</u> Phytochimie pratique (TP : 21 h)

- *Screening phytochimique de matériel végétal*
- *Tests antioxydants par bio-autographie (DPPH, ORAC, etc.)*
- *Dosage colorimétrique de marqueurs*

Méthodes et modalités pédagogiques

- Cours magistraux en présentiel, distanciel ou à partir de vidéos numériques, principalement pour introduire les concepts essentiels et dispenser les connaissances générales de base.
- TD sous forme principalement de classe inversée pour l'étude de monographies représentatives des classes chimiques considérées en CM ou pour l'évaluation des pratiques de bioprospection.
- TP ayant pour but de pratiquer une variété de tests permettant de mettre en évidence l'identité botanique et chimique d'une matière première, d'en déterminer sa qualité vis-à-vis d'une liste de spécifications et d'en vérifier quelques propriétés physico-chimiques.

Compétences acquises

- Connaissance des matières premières biosourcées : Les étudiants apprendront à identifier et évaluer les différentes matières végétales utilisées dans les cosmétiques, ainsi que leurs propriétés et leurs avantages.
- Analyse de qualité des ingrédients : Les étudiants connaitront les principaux tests botaniques et chimiques leur permettant de déterminer la qualité des sources végétales des matières premières.
- Sourcing éthique : Les étudiants seront confrontés aux aspects éthiques liés au biosourcing en privilégiant des pratiques durables et éthiques, tout en assurant la traçabilité des ingrédients.
- Sensibilisation aux enjeux environnementaux : Le cours leur permettra de comprendre l'importance de la durabilité et de l'impact environnemental des produits cosmétiques, et de promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement.

Organisation

UE dispensée en relation directe avec les autres UE pour leur mise en application.

Responsable(s) de l'UE : Pr Pierre WAFFO TEGUO, Laboratoire de Pharmacognosie

Équipe pédagogique universitaire

Nom, grade	Établissement
Pierre Waffo Teguo, PR	Bordeaux, UFR Pharmacie
Éva Petit, MCF	Bordeaux, UFR Pharmacie
Caroline Rouger, MCF	Bordeaux, UFR Pharmacie
Bénédicte Berké, MCF	Bordeaux, UFR Pharmacie
ATER du Laboratoire de Pharmacognosie	Bordeaux, UFR Pharmacie

UE 3 : Chimie verte, éco-extraction, éco-purification, cycle de vie

Nombre de crédits ECTS : **6** Volume horaire total pour l'étudiant(e) : 60 h (+90 h travail personnel)

Diplôme(s) : **LICENCE PROFESSIONNELLE « Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation - Innovation Durable en Cosmétique Verte (IDECoV) : pour des actifs éco-responsables »**

Objectifs pédagogiques

- Connaitre les principes régissant l'extraction de substances naturelles
- Appréhender les différentes technologies d'extraction, de purification et de séchage ainsi que leurs voies d'intensification
- Estimer l'impact environnemental et les risques inhérents aux procédés et produits mis en œuvre

Programme détaillé

Section 1 : Ingénierie de l'extraction (CM : 10 h dont 2h IEI ; TD : 4 h)

- *Théorie associée à l'extraction principalement solide-liquide avec les approches de bilans matière, batch, co-courant, contre-courant, étage …*
- *Technologies usuelles et innovantes d'extraction*
- *Approches disponibles pour un choix raisonné d'un solvant d'extraction*

Section 2 : Purification et conservation (CM : 10 h dont 2 h IEI ; TD : 4 h)

- *Méthodes classiques et innovantes de purification des extraits complexes*
- *Technologies du séchage appliquées aux extraits végétaux ou biotechnologiques*
- *Conservation (stabilité biologique et chimique).*

Section 3 : Risque et évaluation environnementale (CM : 10h dont 4h IEI ; TD : 2h)

- *Analyse du cycle de vie*
- *Analyse de risque et prévention*

Section 4 : Mise en œuvre pratique (TP : 20 h)

- *Mise en application transverse des différents aspects abordés dans cette UE, soit :*
  - *Extraction*
  - *Purification*
  - *Séchage*
  - *Analyse environnementale*

Méthodes et modalités pédagogiques

- Cours magistraux en présentiel, distanciel ou à partir de vidéos numériques, principalement pour introduire les concepts essentiels et dispenser les connaissances générales de base.
- TD permettant de mettre en œuvre la théorie associée aux cours magistraux.
- TP ayant pour but de mettre en œuvre les concepts présentés en cours et TD.

Compétences acquises

- Principes de la chimie verte : Les étudiants apprendront à concevoir des produits et des procédés chimiques qui réduisent ou éliminent l'utilisation et la génération de substances dangereuses.
- Techniques d'éco-extraction : Ils acquerront des compétences en extraction de composés bioactifs à partir de matières végétales en utilisant des méthodes écologiques et respectueuses de l'environnement, telles que l'utilisation de solvants verts ou d'extractions assistées par micro-ondes.
- Méthodes d'éco-purification : Les étudiants seront formés aux techniques de purification des composés naturels en minimisant l'impact environnemental, en utilisant par exemple des membranes de filtration ou des procédés chromatographiques écologiques.
- Analyse du cycle de vie : Ils apprendront à évaluer l'impact environnemental des produits chimiques et des procédés sur l'ensemble de leur cycle de vie, de l'extraction des matières premières à la fin de vie des produits, en utilisant des outils comme l'analyse du cycle de vie (ACV).
- Optimisation des procédés : Les compétences en optimisation des procédés permettront aux étudiants d'améliorer l'efficacité et la durabilité des procédés chimiques, en minimisant les déchets et la consommation d'énergie.
- Innovation et développement durable : Les étudiants seront encouragés à innover et à développer de nouvelles approches et technologies pour créer des produits chimiques durables et respectueux de l'environnement.
- Réglementation et conformité environnementale : Ils acquerront une compréhension des réglementations et des normes en vigueur concernant la chimie verte et les procédés durables, assurant la conformité des produits et des procédés.
- Évaluation des risques et sécurité : Les compétences en évaluation des risques permettront aux étudiants de garantir la sécurité des procédés et des produits chimiques, tout en minimisant les risques pour l'environnement et la santé humaine.

Organisation

UE dispensée en relation directe avec les autres UE pour leur mise en application

Responsable(s) de l'UE : Pr Pierre WAFFO TEGUO, Laboratoire de Pharmacognosie

Équipe pédagogique universitaire

Nom, grade	Établissement
Pierre Waffo Teguo, PR	Bordeaux, UFR Pharmacie
Raphaëlle Savoire, PR	Bordeaux, CBMN
Christelle Harscoat-Schiavo, CR	CNRS
Denis Deffieux, PR	Bordeaux, UF Chimie
Bénédicte Berké, MCF	Bordeaux, UFR Pharmacie
Caroline Rouger, MCF	Bordeaux, UFR Pharmacie
ATER du Laboratoire de Pharmacognosie	Bordeaux, UFR Pharmacie

UE 4 : Bioproduction de matières biologiques et biotechnologies (plantes et microorganismes)

Nombre de crédits ECTS : **6** Volume horaire total pour l'étudiant(e) : **60 h** (+90 h travail personnel)

Diplôme(s) : **LICENCE PROFESSIONNELLE « Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation - Innovation Durable en Cosmétique Verte (IDECoV) : pour des actifs éco-responsables »**

Objectifs pédagogiques

- Reconnaître les domaines d'application et la pertinence des biotechnologies pour la production d'excipients ou d'actifs
- Distinguer les principaux facteurs régulant le métabolisme de composés d'intérêt chez les plantes et les microorganismes
- Maîtriser les techniques de base pour la culture de microorganismes et de cultures végétales

Programme détaillé

Section 1 : Biotechnologies microbiennes, animales et végétales (CM : 16h)

- *Généralités (présentation, définitions, enjeux économiques)*
- *Biotechnologies microbiennes*
- *Biotechnologies animales*
- *Bioconversions*
- *Biotechnologies végétales*

Section 2 : Mise en application (TP : 30h)

- *Bases pratiques du fonctionnement d'un bioréacteur et cultures de micro-organismes*
- *Bioconversion : mise en pratique (par exemple conversion de stéroïdes par un champignon)*
- *Culture de cellules animales et tests cellulaires*
- *Initiation de cultures cellulaires végétales, production et identification de métabolites spécialisés*
- *Localisation de molécules d'intérêt (histochimie, dosages enzymatiques, tests antioxydants)*

Section 3 : Enseignements dirigés (TD : 14h dont 4 h IEI)

- *Mini-séminaire par les étudiants : préparation et présentation d'exposés sur des sujets en rapport avec les cours, à partir de la littérature scientifique*
- *Exemples d'applications biotechnologiques, visite d'une entreprise et/ou intervention d'un professionnel (format libre)*

Méthodes et modalités pédagogiques

- Cours magistraux en présentiel, distanciel ou à partir de vidéos numériques, principalement pour introduire les concepts essentiels et dispenser les connaissances générales de base
- TD sous forme de mini-séminaire préparé par les étudiants
- TP ayant pour objectif d'explorer différentes techniques de biotechnologie en condition de laboratoire

Compétences acquises

- Connaître l'intérêt des biotechnologies et les différentes techniques associées pour une production plus verte d'actifs cosmétiques
- Identifier les différents facteurs pouvant influencer la production de métabolites d'intérêt chez le micro-organisme et le végétal
- Explorer les techniques de laboratoire permettant la culture de cellules végétales ou microbiennes ainsi que la production et l'extraction de métabolites d'intérêt à partir de ces cellules
- Apprendre à cultiver des cellules animales pour réaliser des tests d'activité biologique
- Savoir rechercher une information scientifique et la synthétiser : préparation de supports écrits et présentations orales sur des sujets de biotechnologies à partir de la littérature scientifique
- Savoir communiquer des résultats scientifiques : restitution des TP sous forme de comptes-rendus écrits et présentations orales sur des sujets de biotechnologies

Organisation

UE dispensée en relation directe avec les autres UE pour leur mise en application

Responsable(s) de l'UE : Dr Éva PETIT, Laboratoire de Sciences Végétales et Biotechnologies

Équipe pédagogique universitaire

Nom, grade	Établissement
Éva Petit, MCF	Bordeaux, UFR Pharmacie
Alain Decendit, MCF	Bordeaux, UFR Pharmacie
Stéphanie Krisa, PR	Bordeaux, UFR Pharmacie
Stéphanie Cluzet, PR	Bordeaux, UFR Pharmacie

UE 5 : Physiologie de la peau - Sécurité des préparations cosmétiques

Nombre de crédits ECTS : **3** Volume horaire total pour l'étudiant(e) : **30 h** (+45 h travail personnel)

Diplôme(s) : **LICENCE PROFESSIONNELLE « Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation - Innovation Durable en Cosmétique Verte (IDECoV) : pour des actifs éco-responsables »**

Objectifs pédagogiques

- Décrire la structure, l'homéostasie ainsi que le rôle indispensable de la peau. Modèle de peau
- Connaitre les bases de la toxicologie afin de pouvoir appréhender les tests d'évaluation in vitro de la toxicité des produits cosmétiques.
- Maîtriser les obligations réglementaires en matière d'évaluation de la sécurité des produits cosmétiques.
- Connaitre les principaux micro-organismes pathogènes, en particulier les bactéries responsables d'infections cutanées.
- Avoir des notions sur le microbiote cutané.

Programme détaillé

Section 1 : Physiologie/physiopathologie de la peau (CM : 4 h dont 2 h IEI ; TD : 3 h)

- *Histologie de la peau et ses différents types (CM / IEI)*
- *Homéostasie et rôle physiologique de la peau (CM)*
- *Éléments physiopathologie de la peau et ses modèles (TD)*

Section 2 : Toxicologie cosmétique (CM : 6 h dont 2 h IEI ; TD : 2 h ; TP : 3 h)

- *Définition de la toxicologie (CM)*
- *Devenir d'un xénobiotique dans l'organisme (CM)*
- *Mécanismes généraux d'action toxique (CM)*
- *Méthodes générales d'évaluation de la toxicité (CM / IEI)*
- *Tests de sécurité des produits cosmétiques (TD+TP)*

Section 3 : Microbiologie cosmétique (CM : 6 h dont 2 h IEI ; TD : 2 h ; TP : 4 h)

- *Principales structures microbiennes et leurs fonctions (CM)*
- *Principaux facteurs de virulence des microorganismes (CM)*
- *Croissance et identification des microorganismes (CM)*
- *Microbiote cutané et conséquences de son déséquilibre (CM)*
- *Analyse du risque microbiologique (TD)*
- *Contrôles microbiologiques en cosmétiques et tests challenge pour contrôle des conservateurs (TD+TP)*

Méthodes et modalités pédagogiques

- Cours magistraux en présentiel, distanciel ou à partir de vidéos numériques, principalement pour introduire les concepts essentiels et dispenser les connaissances générales de base.
- Microbiologie cosmétique : cours en présentiel, utilisation de support numérique (par ex. Wooclap)
- TD sous forme principalement de classe inversée pour l'étude des pathologies, TD en support de la préparation des TP (contrôles microbiologiques).

Compétences acquises

- Analyser les différents types de peau
- Connaître les différents tests de sécurité in vitro des produits cosmétiques
- Connaître la réglementation en matière de sécurité des produits cosmétiques
- Effectuer les analyses microbiologiques que ce soit au niveau de la R&D (recherche et formulation) avec des tests sur les principes actifs et conservateurs (effet inhibiteur des conservateurs) que sur la fabrication (contrôle des produits finis)

Organisation

UE dispensée en relation directe avec les autres UE pour leur mise en application

Responsable(s) de l'UE : Pr Corinne ARPIN, Laboratoire de Microbiologie
Pr Isabelle BAUDRIMONT, Laboratoire de Toxicologie

Équipe pédagogique universitaire

Nom, grade	Établissement
Corinne Arpin, PR	Bordeaux, UFR Pharmacie
Isabelle Baudrimont, PR	Bordeaux, UFR Pharmacie
Isabelle Passagne, MCF	Bordeaux, UFR Pharmacie
Arnaud Courtois, MCF	Bordeaux, UFR Pharmacie
Jean-François Quignard, PR	Bordeaux, UFR Pharmacie

UE 6 : Introduction à formulation, ingénierie et process

Nombre de crédits ECTS : **3** Volume horaire total pour l'étudiant(e) : **30 h** (+45 h travail personnel)

Diplôme(s) : **LICENCE PROFESSIONNELLE « Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation - Innovation Durable en Cosmétique Verte (IDECoV) : pour des actifs éco-responsables »**

Objectifs pédagogiques

- Connaitre et savoir utiliser les bases de la formulation et de la fabrication des produits topiques utilisés en cosmétologie

Programme détaillé

<u>Section 1 :</u> Formulation, fabrication et aspects de mise à disposition des actifs cosmétiques (CM : 12 h ; TD : 2 h)

- *Anatomo-physiologie de la peau et mécanismes de transfert des actifs*
- *Préformulation (bases physico-chimiques et thermodynamiques)*
- *Formulation*
- *Fabrication*
- *Conditionnement*
- *Contrôles*

<u>Section 2 :</u> Travaux pratiques de formulation et fabrication de produits cosmétiques (TP : 16 h)

- *Préformulation/formulation*
- *fabrication et contrôles des formes galéniques les plus courantes*
  - *Systèmes monophasiques (pommades, solutions)*
  - *Émulsions*
  - *Suspensions*
  - *Gels*

Méthodes et modalités pédagogiques

- Cours magistraux en présentiel, principalement pour introduire les concepts essentiels et dispenser les connaissances générales de base.
- TD sous forme principalement d'exercices d'application réalisés en classe inversée en appuie des connaissances de base et TD en support de la préparation des TP.
- TP réalisés en application des contenus de cours et TD sous la forme de cas pratiques réalisés en petits groupes de travail. Plateforme technologique de formulation/fabrication et caractérisations mise à disposition des étudiants.

Compétences acquises

- Analyser et mettre en œuvre les grands principes de préformulation, formulation, fabrication, caractérisation et conditionnement des systèmes les plus usuels destinés à être appliqués sur la peau.
- Connaissance de la/des
  - *systèmes monophasiques*
  - *bases physico chimiques et thermodynamiques en lien avec la stabilité des systèmes dispersés*
  - *gels*
  - *biodisponibilité des actifs cosmétologiques appliqués sur la peau*
  - *formulation, fabrication des formes galéniques cosmétologiques*
  - *conditionnements*

Organisation

UE dispensée en relation directe avec les autres UE pour leur mise en application

Responsable(s) de l'UE : Pr Pierre TCHORELOFF, Laboratoire de Pharmacie Galénique et Biopharmacie

Équipe pédagogique universitaire

Nom, grade	Établissement
Pierre Tchoreloff, PR	Bordeaux, UFR Pharmacie
Virginie Busignies, PR	Bordeaux, UFR Pharmacie
Vincent Mazel, PR	Bordeaux, UFR Pharmacie
Hassana Hsein, MCF	Bordeaux, UFR Pharmacie

UE 7 : Contrôle qualité des matières premières et des produits finis

Nombre de crédits ECTS : **3** Volume horaire total pour l'étudiant(e) : **30 h** (+45 h travail personnel)

Diplôme(s) : **LICENCE PROFESSIONNELLE « Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation - Innovation Durable en Cosmétique Verte (IDECoV) : pour des actifs éco-responsables »**

Objectifs pédagogiques

- Connaitre et savoir mettre en œuvre les principales techniques d'analyse qualitative et quantitative du contrôle qualité.
- Connaitre et savoir mettre en œuvre la validation des méthodes d'analyses.

Programme détaillé

Section 1 : Méthode d'analyse (CM : 7 h dont 1 h IEI ; TD : 6 h ; TP : 12 h)

- *HPLC et CG*
- *Méthodes de dosage*
- *Préparation d'échantillon pour analyse quantitative*

Section 2 : Validation: (CM : 3 h dont 1 h IEI ; TD : 2 h)

- *Protocole de validation*

Méthodes et modalités pédagogiques

- Cours magistraux en présentiel, distanciel ou à partir de vidéos numériques, principalement pour introduire les concepts essentiels et dispenser les connaissances générales de base.
- TD sous forme d'exercices reprenant les principaux concepts vus en cours.
- TP ayant pour but de pratiquer l'utilisation d'une chaine HPLC/DAD et d'effectuer un dosage avec cette technique analytique.

Compétences acquises

- Utiliser les principales techniques d'identification et de quantification par méthodes séparatives (HPLC/DAD, GC/FID)
- Préparer un échantillon selon sa matrice et la finalité de l'analyse
- Utiliser les différentes techniques de dosage associées aux techniques d'analyse
- Qualifier des instruments d'analyse
- Valider des méthodes d'analyse

Organisation

UE dispensée en relation directe avec les autres UE pour leur mise en application

Responsable(s) de l'UE : Pr Karen GAUDIN, Laboratoire de Chimie Analytique

Équipe pédagogique universitaire

Nom, grade	Établissement
Karen Gaudin, PR	Bordeaux, UFR Pharmacie
MCU du Laboratoire de Chimie Analytique	Bordeaux, UFR Pharmacie

UE 8 : Projet tutoré

Nombre de crédits ECTS : **6** Volume horaire total pour l'étudiant(e) : **55 h** (+95 h travail personnel)

Diplôme(s) : **LICENCE PROFESSIONNELLE « Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation - Innovation Durable en Cosmétique Verte (IDECoV) : pour des actifs éco-responsables »**

Objectifs pédagogiques

- Confronter les étudiants aux aspects pratiques du développement d'une matière première, dont (liste non exhaustive) :
  - Collecter les informations sur l'état de l'art et en réaliser une synthèse bibliographique
  - Définir des critères de qualité d'une matière première
  - Rédiger un cahier des charges ou une fiche-produit
  - Mise au point d'une méthode de préparation et/ou transposition d'échelle et fabrication de lots pilotes
- Cette UE n'est pas envisagée de façon séparée des UE d'enseignements théoriques, mais viendra au contraire s'intégrer et s'intercaler dans ces enseignements théoriques au fur et à mesure de l'avancement de leur contenu.

Programme détaillé

<u>Section 1 :</u> Approche bibliographique de la problématique (TD : 4 h)

- *Méthode de recherche documentaire et règles bibliographiques : choix des mots-clés et des opérateurs booléens, présentation de bases de données bibliographiques appropriées (Google Scholar, Barbor +, Scopus, etc.),*
- *Mise en œuvre de la recherche bibliographique sur la thématique personnelle (travail personnel supervisé par le maître de stage en entreprise ou le tuteur académique)*

<u>Section 2 :</u> Approche expérimentale de la problématique (TD : 8 h ; TP 3 h)

- *Révision des gestes de base au laboratoire (TP)*
- *Projets individuels de R&D tels que présentés dans la section suivante*

Méthodes et modalités pédagogiques

Deux cas sont possibles :

<u>Cas n° 1</u> : L'entreprise hôte est en capacité de proposer un sujet de R&D compatible avec les objectifs de formation. Dans ce cas le sujet sera examiné et validé par l'équipe pédagogique. Seront alors désignés comme tuteur industriel un cadre affilié à l'entreprise hôte qui supervisera le projet ainsi que comme co-tuteur académique un membre de l'équipe pédagogique qui vérifiera que les objectifs pédagogiques sont respectés et facilitera en tant que de besoin l'accès de l'étudiant aux infrastructures scientifiques de l'Université de Bordeaux. À la demande de l'entreprise, un accord de confidentialité pourra être établi. Le travail est effectué principalement au sein de l'entreprise avec possibilité, en relation avec le co-tuteur, de réaliser une partie des tests au sein des laboratoires de l'Université de Bordeaux ou de Bordeaux INP. Le projet doit être calibré pour représenter volume horaire total de 90 heures de travail bibliographique et expérimental réparties dans le temps selon les souhaits de l'entreprise dont au moins un tiers pendant le 1er semestre. Si l'entreprise accueille plus d'un apprenti, il sera possible de leur proposer un projet sur lequel ils travailleront en équipe.

Cas n° 2 : L'entreprise hôte ne souhaite ou ne peut proposer un sujet de R&D compatible avec les objectifs de formation. En ce cas un sujet est proposé à l'étudiant par l'équipe pédagogique. Un enseignant chercheur de l'Université de Bordeaux ou de Bordeaux INP devient le tuteur et supervisera le projet en compagnie d'un co-tuteur académique issu de l'équipe pédagogique. Le travail s'effectuera dans un ou plusieurs laboratoires de l'Université de Bordeaux ou de Bordeaux INP. Le projet devra représenter un volume horaire total de 150 heures effectuées pendant des journées planifiées à cet effet.

Compétences acquises

- Gestion de projet : Les étudiants apprennent à planifier, organiser et superviser un projet du début à la fin. Cela inclut la définition des objectifs, la gestion des ressources, et le respect des délais.
- Travail en équipe : Travailler sur un projet tutoré permet aux étudiants de collaborer efficacement avec leurs pairs et/ou leurs collègues, de partager des idées, de résoudre des conflits et de prendre des décisions collectives.
- Communication : Les étudiants développent leurs compétences en communication en rédigeant des rapports, en réalisant des présentations orales et en interagissant avec leur tuteur ainsi qu'avec les parties prenantes du projet.
- Recherche et analyse : Ils apprennent à effectuer des recherches approfondies, à analyser des données et à tirer des conclusions basées sur des informations factuelles.
- Innovation et créativité : Les étudiants sont encouragés à penser de manière créative et à proposer des solutions innovantes aux problèmes qu'ils rencontrent.
- Utilisation des outils technologiques : Selon la nature du projet, les étudiants peuvent se familiariser avec divers logiciels et outils technologiques pertinents pour leur domaine d'étude.
- Autonomie et responsabilité : Les projets tutorés demandent aux étudiants d'être proactifs, de prendre des initiatives et d'assumer la responsabilité de leur travail.
- Esprit critique : Ils développent une capacité à évaluer de manière critique leurs propres travaux ainsi que ceux de leurs collègues, afin d'améliorer continuellement la qualité de leurs résultats.

Organisation

UE dispensée en relation directe avec les autres UE pour leur mise en application

Responsable(s) de l'UE : Pr Pierre WAFFO TEGUO, Laboratoire de Pharmacognosie
Dr Bénédicte BERKÉ, Laboratoire de Pharmacognosie

Équipe pédagogique universitaire

Nom, grade	Établissement
Tous les EC impliqués dans cette LP	Bordeaux, UFR Pharmacie
ATER du Laboratoire de Pharmacognosie	Bordeaux, UFR Pharmacie
Hélène Plouseau-Guédé	Bordeaux , BU SVS

UE 9 : Visites et salons

Nombre de crédits ECTS : **3** Volume horaire total pour l'étudiant(e) : **30 h** (+45 h travail personnel)

Diplôme(s) : **LICENCE PROFESSIONNELLE « Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation - Innovation Durable en Cosmétique Verte (IDECoV) : pour des actifs éco-responsables »**

Objectifs pédagogiques

- Sensibiliser aux problématiques liées à l'industrie cosmétique et à la réduction de son impact environnemental.
- Appréhender la variété des approches pour la production de matières premières cosmétiques.
- Prendre conscience du champ d'opportunités de carrière liées à la production de matières premières cosmétiques.

Programme détaillé

<u>Section 1 :</u> Visite d'installations industrielles (TD : 5 ; TP : 8)

- *Visites de quelques sites industriels montrant une diversité d'activités*

<u>Section 2 :</u> Visite de salons professionnels consacré à la cosmétique et ses matières premières (TD : 3 ; TP : 14)

- *Visite d'au moins un salon consacré à l'industrie cosmétique, si possible à l'étranger, rassemblant les acteurs européens majeurs de la production de matières premières pour la cosmétique.*

Méthodes et modalités pédagogiques

- Déplacements sur une journée vers une entreprise.
- Déplacement(s) sur 3 jours vers un salon international consacré entièrement ou en partie aux ingrédients cosmétiques.
- Comptes-rendus de visite sous forme de présentations.

Compétences acquises

- Compréhension des processus industriels et organisationnels en observant comment les différentes fonctions (production, marketing, finance, etc.) s'intègrent pour atteindre les objectifs globaux de l'entreprise.
- Analyse critique et résolution de problèmes en offrant une chance de voir les défis auxquels les entreprises sont confrontées et les stratégies qu'elles mettent en place pour les surmonter.
- Connaissance des technologies, des outils et des pratiques variées actuelles utilisés dans l'industrie cosmétique.
- Développement d'un réseau professionnel au travers des occasions de rencontrer des professionnels, d'échanger des idées et de créer des contacts pouvant être utiles emplois futurs.

Organisation

- Visites d'entreprises : Pendant une semaine de cours, une journée est banalisée et le déplacement est organisé. À l'arrivée, un briefing est fait par un responsable de l'entreprise, puis la visite du site s'effectue en conformité avec les règles requises de BPF et de confidentialité; la visite se termine par une session de questions-réponses avec un responsable de l'entreprise.

- Visite de salon : À partir de l'annonce de la programmation de la visite d'un salon, les étudiants s'informent sur les exposants et font une sélection d'au moins 10 d'entre eux. Lors de la visite des stands, ils poseront une série de questions dont au moins une partie aura été préparée.
- Dans les semaines suivant les retours de visite, les étudiants présenteront à l'oral, dans la mesure du possible en anglais, un compte-rendu par les étudiants organisés en groupes et traitant chacun d'une problématique spécifique.

Responsable(s) de l'UE : Dr Caroline ROUGER, Laboratoire de Pharmacognosie

Équipe pédagogique universitaire

Nom, grade	Établissement
Pierre Waffo Teguo, PR	Bordeaux, UFR Pharmacie
Caroline Rouger, MCF	Bordeaux, UFR Pharmacie
Bénédicte Berké, MCF	Bordeaux, UFR Pharmacie
ATER du Laboratoire de Pharmacognosie	Bordeaux, UFR Pharmacie

UE 10 : Anglais/Informatique

Nombre de crédits ECTS : **3** Volume horaire total pour l'étudiant(e) : **30 h** (+45 h travail personnel)

Diplôme(s) : **LICENCE PROFESSIONNELLE « Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation - Innovation Durable en Cosmétique Verte (IDECoV) : pour des actifs éco-responsables »**

Objectifs pédagogiques

- Permettre aux étudiants d'utiliser l'anglais comme support de communication orale ou écrite.
- Faciliter la compréhension de documents écrits et sonores authentiques anglophones en lien avec leur spécialité.
- Apporter les connaissances numériques nécessaires aux études dans l'enseignement supérieur et à la pratique d'un métier dans le domaine de la santé.

Programme détaillé

<u>Section 1 :</u> Anglais (TD : 15 h)

- *Savoir nommer et décrire du matériel de production cosmétique, ses finalités, son fonctionnement.*
- *Interagir avec des interlocuteurs anglophones.*
- *Extraire le sens global d'une documentation écrite ou d'un extrait sonore authentique.*
- *Se familiariser avec la terminologie de l'industrie pharmaceutique (accent sur la cosmétologie).*

<u>Section 2 :</u> Outils numériques (TD : 15 h)

- *Interagir et collaborer*
- *Développer un document textuel*
- *Traiter des données - tableur*
- *Sécuriser son environnement numérique*
- *Protéger les données personnelles*

Méthodes et modalités pédagogiques

- Extraits sonores/vidéos authentiques.
- Préparation à la présentation en anglais de rapports de visite (voir UE9)
- Sensibilisation à la phonologie et la prosodie.
- Jeux de rôle sur des interactions professionnelles.

Compétences acquises

- Se servir aisément de la compréhension et de l'expression écrite et orale en anglais.
- Communiquer oralement en anglais avec des intervenants extérieurs tels que fournisseurs, inspecteurs, agents de maintenance, etc.

Organisation

UE dispensée en relation directe avec les autres UE pour leur mise en application

Responsable(s) de l'UE : Dr Christophe Bulot, Service Informatique Pédagogique, UFR de Pharmacie

Équipe pédagogique universitaire

Nom, grade	Établissement
Christophe Bulot, PRAG	Bordeaux, UFR Pharmacie
Brice Amadéo, MCF	Bordeaux, UFR Pharmacie
Pascale Swendsen, PRAG Anglais	Bordeaux, DLC

UE 11 : Apprentissage

Nombre de crédits ECTS : **18**

Diplôme(s) : **LICENCE PROFESSIONNELLE « Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation - Innovation Durable en Cosmétique Verte (IDECoV) : pour des actifs éco-responsables »**

Objectifs pédagogiques

- Mise en situation professionnelle sur une durée de 29 semaines.

Programme détaillé

Méthodes et modalités pédagogiques

- Tutorat

Compétences acquises

- Analyser une approche de fabrication, de contrôle et/ou de développement d'un ingrédient cosmétique, en détecter les forces et les faiblesses (plan d'action, moyens de contrôle, etc.).
- Mettre en œuvre les bonnes pratiques de fabrication et/ou de laboratoire en usage dans l'industrie cosmétique.
- Anticiper les risques affectant l'ingrédient cosmétique, le client, le personnel, l'environnement, la viabilité économique et définir, en cas de problème, la causalité en matière d'équipement et/ou conduite de procédé.
- Dialoguer avec l'assurance qualité, les fournisseurs, les inspecteurs, la maintenance, …
- Conseiller, guider accompagner des subordonnées, mais aussi les comprendre et rapporter l'information du terrain vers la hiérarchie.
- Choisir le bon équipement (extracteur, système de filtration, …) pour un résultat optimal.
- Conseiller, guider accompagner des subordonnées ; mais aussi les comprendre et rapporter l'information du terrain vers la hiérarchie.
- Dialoguer avec l'assurance qualité, les fournisseurs, les inspecteurs, la maintenance, …

Organisation

- L'apprentissage s'effectue sur une durée de 29 semaines selon une alternance qui, en moyenne sur l'année, est de 2 semaines de cours pour 3 semaines en entreprise.
- Chaque étudiant est sous la responsabilité de deux tuteurs :
  - Un tuteur professionnel, employé par l'entreprise hôte et désigné conjointement par les responsables de la formation et de l'entreprise hôte. Son rôle est de :
    - Accueillir et intégrer le nouvel stagiaire.
    - Former et guider ce stagiaire dans son travail.
    - Favoriser l'autonomie.
    - Évaluer les compétences acquises.
    - Assurer le suivi et le bilan de la formation.
  - Un tuteur pédagogique, le même que celui désigné pour le suivi de l'UE8 Projet Tutoré, dont le rôle est d'assurer le suivi du stage par des contacts réguliers avec le tuteur professionnel.

Responsable(s) de l'UE : Dr Bénédicte BERKÉ, Laboratoire de Pharmacognosie

Équipe pédagogique universitaire

Nom, grade	Établissement
Tous les EC impliqués dans cette LP	Bordeaux, UFR Pharmacie

université de BORDEAUX

Extrait du registre des délibérations du Conseil du collège sciences de la santé

Séance du 23 septembre 2026
Présidence du Professeur Pierre Dubus, directeur du collège des sciences de la santé

Délibération portant approbation des Modalités de Contrôle des Connaissances et Compétences (MCCC) de l'UFR des sciences pharmaceutiques.

Le Professeur Pierre Dubus présente **les MCCC de l'UFR des sciences pharmaceutiques (DFGSP et DFASP) pour l'année universitaire 2026/2027**.

Le Professeur Pierre Dubus, Directeur du collège, sollicite l'avis des membres du conseil.

Ces derniers émettent un avis favorable à l'unanimité des présents (quorum atteint), aux MCCC ainsi présentées.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Bordeaux, le 24 septembre 2026

Le Directeur du collège des sciences de la santé



Professeur Pierre DUBUS

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES COMPÉTENCES

ET DES CONNAISSANCES

DURANT LES ÉTUDES PHARMACEUTIQUES

PARTIE 1
Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2026_2027

adoptées par le conseil d'UFR des Sciences pharmaceutiques
du 21 septembre 2026
et par le conseil du Collège Sciences de la santé du 09 juillet 2026

UFR DES SCIENCES PHARMACEUTIQUES
Collège Sciences de la Santé
146, rue Léo Saignat – 33076 BORDEAUX Cedex

PRÉAMBULE 1

Le mot du Doyen 1
La formation 2
Présentation générale 2
Objectifs de la formation 3
Les contacts 8
Interface enseignant.e.s/etudiant.e.s 11
Localisation (*https://cartographie.u-bordeaux.fr/Carreire.html*) 12
Debouches et insertion professionnelle 13

DISPOSITIONS GÉNÉRALES 14

Calendrier universitaire 14
Reunions d'information (hormis PASS) 14
Plateforme pedagogique *Moodle UB* 15
Organisation des epreuves de 2EME et 3EME annees de Pharmacie 15
Deroulement des epreuves (hormis le PASS) 16

LES PARCOURS DE FORMATION PERMETTANT L'ACCÈS AUX ÉTUDES DE SANTÉ 19

LA 2 ÈME ANNÉE DE PHARMACIE (DFGSP-2) 20

Conditions d'acces 20
Organisation des etudes 20
Programme des enseignements et controle des connaissances 21
Tronc Commun de S3 21
Tronc Commun de S4 23
UE optionnelle réservée aux tuteurs PASS 25
UE librement choisies de S3 25
UE librement choisies de S4 26
Stage officinal d'initiation 28
Stage d'initiation à la recherche (SIR) 29
UE de pré-orientation Recherche Santé 29
Validation de la 2EME annee 31

LA 3ÈME ANNÉE DE PHARMACIE (DFGSP-3) 33

Conditions d'acces 33
Organisation des etudes 33
Modalites du choix de parcours professionnel 34
Programme des enseignements et controle des connaissances 36
Tronc Commun de S5 36
Tronc Commun de S6 38
Enseignement indépendant obligatoire de S6 40
UE optionnelle réservée aux tuteurs PASS / LAS 40
UE librement choisies de S5 40
UE librement choisies de S6 42
Stage d'application des EC 45
Stage d'initiation à la recherche (SIR) 47
UE de pré-orientation Recherche Santé 47
Validation de la 3EME annee 51

PRÉAMBULE

Le mot du Doyen

L'UFR des Sciences pharmaceutiques, composante du collège Science de la Santé de l'Université de Bordeaux, compte environ 1200 étudiants et 120 personnels (enseignants-chercheurs, administratifs et techniques). Son offre de formation couvre l'ensemble de la chaîne du médicament et des produits de santé (diplôme d'État de Docteur en Pharmacie, diplômes d'études spécialisées, DEUST, Licence, Licences Pro, Masters, DU et DIU) et est fortement interfacée avec le milieu socio-économique. Elle est très impliquée en recherche, par la participation des enseignants-chercheurs qui lui sont rattachés à des équipes d'accueil, CNRS ou INSERM, de plusieurs départements de recherche de l'Université de Bordeaux, ainsi que dans les missions du CHU de Bordeaux.

Parmi les professions de santé, **la pharmacie offre les débouchés les plus diversifiés,** permettant aux diplômés d'exprimer leurs compétences dans de très nombreux secteurs, en officine, dans les industries et les établissements de santé, en biologie médicale, dans l'enseignement supérieur ou dans la recherche.

La profession pharmaceutique est en pleine mutation dans tous ces secteurs. Les études conduisant à l'obtention du diplôme d'État de Docteur en Pharmacie sont en permanente évolution, pour mieux les adapter aux besoins actuels et futurs de la profession. Ces études vous prépareront à votre futur exercice professionnel en tant qu'acteur de santé publique, expert du médicament et des autres produits de santé, dont le centre d'intérêt est le patient.

La formation que vous suivrez en vue de l'obtention du diplôme d'État de Docteur en Pharmacie est exigeante. Elle possède de nombreux atouts : elle est scientifique, multidisciplinaire, à l'interface chimie / ingénierie / biologie / clinique et elle est organisée à partir de la 4ème année en parcours professionnalisant, selon votre projet professionnel (officine / industrie / pharmacie hospitalière - biologie médicale). Un cursus recherche est adossé à chacun de ces parcours. La formation s'appuie sur l'expertise de personnels administratifs, techniques et enseignants-chercheurs fortement investis dans leurs missions et dans l'accompagnement de vos démarches d'orientation et d'insertion professionnelle.

Le cursus comprend des cours magistraux, des enseignements dirigés, des travaux pratiques dans de nombreuses disciplines (sciences physico-chimiques et ingénierie de la santé, sciences du médicament et des autres produits de santé, sciences biologiques fondamentales et cliniques) et de nombreux stages vous permettant de découvrir différents secteurs d'activités. Le cursus vous permettra également d'effectuer à l'étranger ou hors-métropole un ou deux semestre(s) d'études (en 3ème ou 4ème année) ou un trimestre d'été de stages hospitaliers (en 5ème année). Il vous offrira aussi la possibilité d'intégrer en fin de 5ème année des écoles de management, des écoles d'ingénieurs et des masters (en particulier ceux du collège Sciences de la Santé de l'Université de Bordeaux) en vue d'un double diplôme.

Ces livrets vous permettront d'obtenir de nombreuses informations concernant les études conduisant à l'obtention du diplôme d'État de Docteur en Pharmacie : coordonnées des différents responsables de la formation, descriptif des Unités d'Enseignements (UE), modalités de contrôle des compétences et des connaissances. **Je vous invite à les consulter attentivement.**

Soyez assidus, curieux, motivés, pro-actifs, responsables et acteurs de votre formation ! Cette formation vous permettra d'acquérir **savoir, savoir-faire et savoir-être** qui constitueront le **socle de vos compétences** et qui vous permettront de vous épanouir pleinement dans vos études et votre future vie professionnelle. La formation tout au long de la vie, notamment dans le cadre du développement professionnel continu (DPC) et la coopération entre professionnels de santé y auront une place majeure, pour l'intérêt du patient.

Je vous adresse tous mes vœux de pleine réussite !

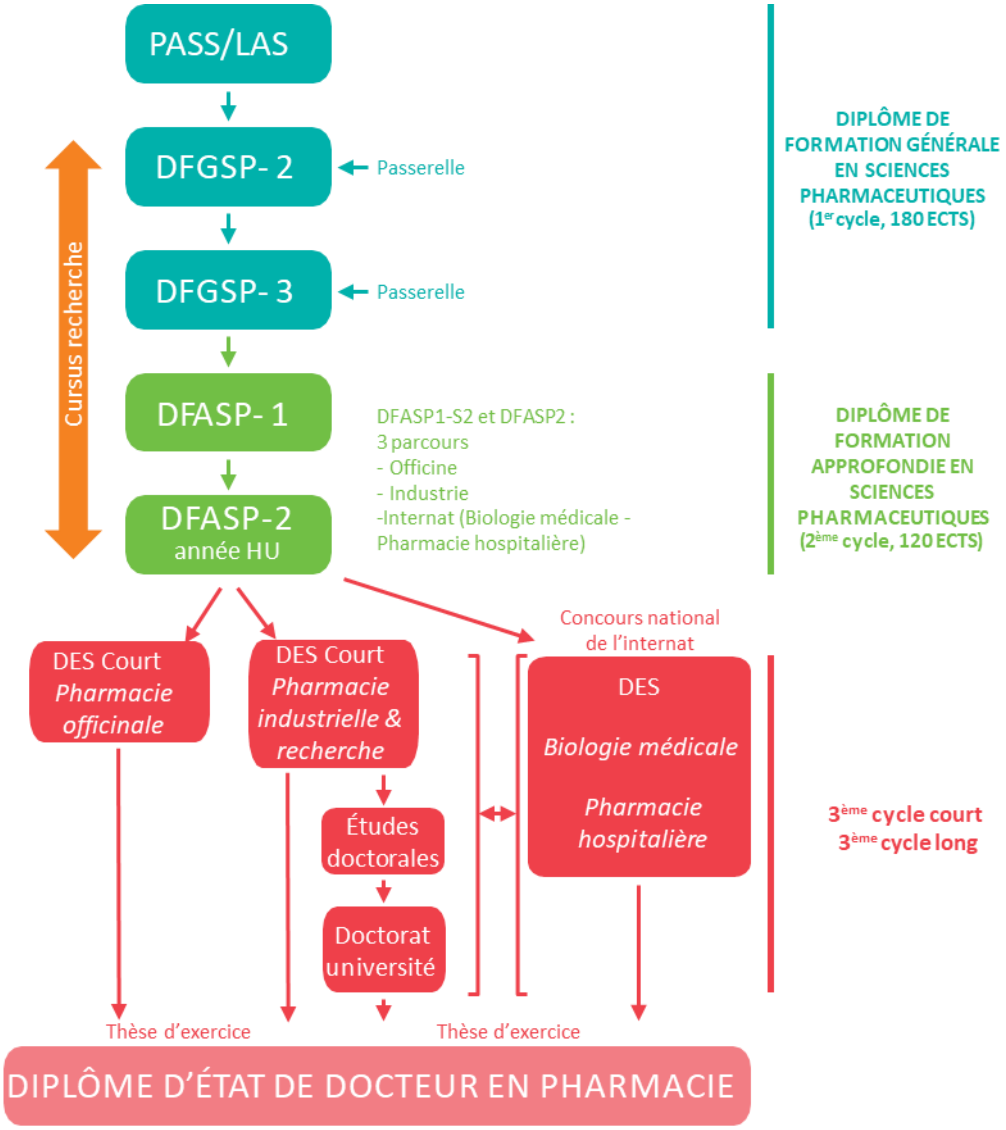
Professeur N. Sevenet

La formation

Les études de Pharmacie, en vue de l'obtention du Diplôme d'État de Docteur en Pharmacie, sont régies par :

- L'arrêté du 25 octobre 2018 modifiant l'arrêté du 22 mars 2011 modifié relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques.
- L'arrêté du 26 novembre 2018 modifiant l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'État de Docteur en Pharmacie
- Le décret n°2023-1399 du 29 décembre 2025 relatif au troisième cycle court des études pharmaceutiques
- L'arrêté du 31 décembre 2025 portant diverses dispositions relatives aux études pharmaceutiques

Présentation générale



Le diplôme d'État de Docteur en Pharmacie est délivré après la soutenance avec succès d'une thèse d'exercice à l'issue du 3ème cycle.

Les études de pharmacie se déroulent sur **6 à 9 ans** et conduisent à l'obtention du **Diplôme d'État de Docteur en Pharmacie**. Elles se déroulent en trois cycles :

- **Le diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques (DFGSP) sanctionne le premier cycle** (PASS / LAS, 2ème année, 3ème année) ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens et confère le grade de licence.
- **Le diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques (DFASP) sanctionne le deuxième cycle** (4ème année, 5ème année) ; il comprend quatre semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens et confère le grade de master. À partir du semestre 8 (2ème semestre de la 4ème année), les études sont organisées en **parcours professionnalisant, selon le projet de l'étudiant :**
    - Parcours Officine
    - Parcours Pharmacie hospitalière - Biologie médicale
    - Parcours Industrie-Recherche
- Un cursus recherche est adossé à chacun de ces parcours.
  La 5ème année (DFASP2) est une année hospitalo-universitaire. Tous les étudiants effectuent des stages en milieu hospitalier. Durant la période du stage hospitalier, les étudiants devront effectuer des actions de prévention primaire à l'attention d'un public cible dans le cadre du service sanitaire.
- **Le troisième cycle est constitué :**
    - **Soit d'un cycle court** de deux semestres de formation en vue de l'obtention d'un diplôme d'études spécialisées (DES) :
        - DES Pharmacie officinale
        - DES Pharmacie industrielle et recherche. Ce DES est une année de professionnalisation pouvant être en partie validée par équivalence d'un master 2 spécialisé ou d'un autre diplôme (par exemple, diplôme d'ingénieur ou diplôme d'écoles de commerce).
    - **Soit d'un cycle long** de huit semestres de formation pour les étudiants reçus au concours national de l'internat en pharmacie, en vue de l'obtention d'un diplôme d'études spécialisées (DES) :
        - DES de Biologie médicale
        - DES de Pharmacie hospitalière

Le diplôme d'État de Docteur en Pharmacie est délivré après la soutenance avec succès d'une thèse d'exercice à l'issue du 3ème cycle pour les 3ème cycles courts ou au cours du 3ème cycle pour les 3ème cycles longs.

Objectifs de la formation

Les objectifs généraux de la formation sont de :

- Former des acteurs de santé publique, spécialiste du médicament et des autres produits de santé.
- Préparer à l'exercice professionnel dans toutes ses dimensions : scientifiques, technologiques, déontologiques, humaines.
- Préparer à l'obtention du Diplôme d'État de Docteur en Pharmacie.

Les objectifs de la formation dispensée en vue de l'obtention du diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques (DFGSP) (3 premières années d'étude) sont d'acquérir :

- Les connaissances de base dans le domaine des sciences exactes et des sciences biologiques.
- Une connaissance spécifique des disciplines nécessaires à l'étude du médicament et des autres produits de santé.
- Les compétences nécessaires à la bonne utilisation de ces connaissances.
- Les éléments utiles à l'orientation de l'étudiant vers les différents métiers de la pharmacie touchant notamment les domaines de l'officine et des pharmacies à usage intérieur, de la biologie médicale, de l'industrie et de la recherche.
- Des connaissances sur les principes et méthodologies de la recherche.
- Des connaissances et compétences concernant une action de prévention à l'attention d'un public cible dans le cadre du service sanitaire.

Les objectifs de la formation dispensée en vue de l'obtention du diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques (DFASP) (4ème et 5ème années d'études) sont :

- L'acquisition de connaissances scientifiques, médicales et pharmaceutiques complétant et approfondissant celles acquises au cours du cycle précédent (sciences appliquées aux médicaments et autres produits de santé, sciences biologiques, sémiologie médicale, santé publique, thérapeutique).
- L'acquisition de connaissances pratiques : stages et formations d'application à la pratique professionnelle dont la finalité et l'organisation sont adaptées au cursus de l'étudiant.
- L'acquisition des compétences permettant d'assurer le rôle d'écoute et d'accompagnement auprès du patient.
- Une formation à la démarche scientifique.
- L'apprentissage du travail en équipe et l'acquisition des techniques de communication, indispensables à l'exercice professionnel.
- Le développement de la capacité à s'autoévaluer et à se poser les bonnes questions en situation.
- L'introduction au développement professionnel continu comprenant l'évaluation des pratiques professionnelles et l'approfondissement continu des connaissances.

La formation du tronc commun doit permettre l'acquisition de connaissances et compétences permettant de :

- Communiquer avec le patient et les autres professionnels de santé en favorisant une approche interprofessionnelle.
- Comprendre les pathologies et les investigations cliniques, biologiques ainsi que les thérapeutiques afférentes.
- Étudier les médicaments et les autres produits de santé sous les aspects de la conception, de la synthèse, du mécanisme d'action, de la toxicologie et du bon usage.
- Participer à l'éducation thérapeutique du patient.
- Assurer les gestes de première urgence.
- Maitriser le geste vaccinal
- Appréhender les objectifs de la santé publique, notamment en prévention primaire dans le cadre du service sanitaire.
- Appliquer les règles juridiques, déontologiques et éthiques.

Le troisième cycle court, d'une durée de deux semestres (DES de pharmacie officinale ou de pharmacie industrielle & recherche), a pour objectif :

- D'approfondir les connaissances et les compétences afférentes à l'orientation professionnelle et au parcours de formation choisis et éventuellement de s'engager dans une spécialisation pharmaceutique particulière, spécifique à cette orientation professionnelle.
- De préparer sa thèse en vue de l'obtention du diplôme d'État de Docteur en Pharmacie.

Principales disciplines enseignées

Sciences physico-chimiques et ingénierie appliquée à la santé :

- Biophysique
- Biostatistiques et bioinformatique
- Bioanalyse, métrologie des médicaments et autres produits de santé
- Instrumentation analytique
- Chimie physique appliquée à la technologie pharmaceutique et au médicament
- Pharmacie galénique, pharmacotechnie, biopharmacie et biomatériaux

Sciences du médicament et des autres produits de santé :

- Pharmacochimie : bases moléculaires, produits naturels et biosynthétiques, produits synthétiques
- Physiologie et physiopathologie
- Pharmacologie fondamentale et thérapeutique
- Pharmacocinétique
- Toxicologie

- Pharmacie clinique
- Santé publique, environnement, hygiène
- Droit pharmaceutique, économie de la santé

Sciences biologiques, fondamentales et cliniques :

- Biologie cellulaire, biologie moléculaire, génétique moléculaire
- Biochimie fondamentale et clinique
- Biotechnologies, biothérapies
- Hématologie, immunologie
- Bactériologie, mycologie médicale, parasitologie, virologie
- Sciences végétales et fongiques

Les stages

Stages obligatoires, quel que soit le parcours :

- Stage officinal d'initiation (avant l'accès en 3ème année)
- Stages d'application d'enseignements coordonnés (3ème et 4ème années)
- Stages hospitaliers (5ème année hospitalo-universitaire)

Stages obligatoires pour les parcours :

- Stage professionnel en officine (DES pharmacie officinale)
- Stage industriel (5ème année et DES pharmacie industrielle & recherche)

Stages optionnels :

- Stage de découverte du milieu professionnel dans le domaine de la santé (stages hors cursus)
- Stage dans des équipes de recherche labellisées (entre la 2ème et la 5ème année dans le cadre d'un cursus Recherche)

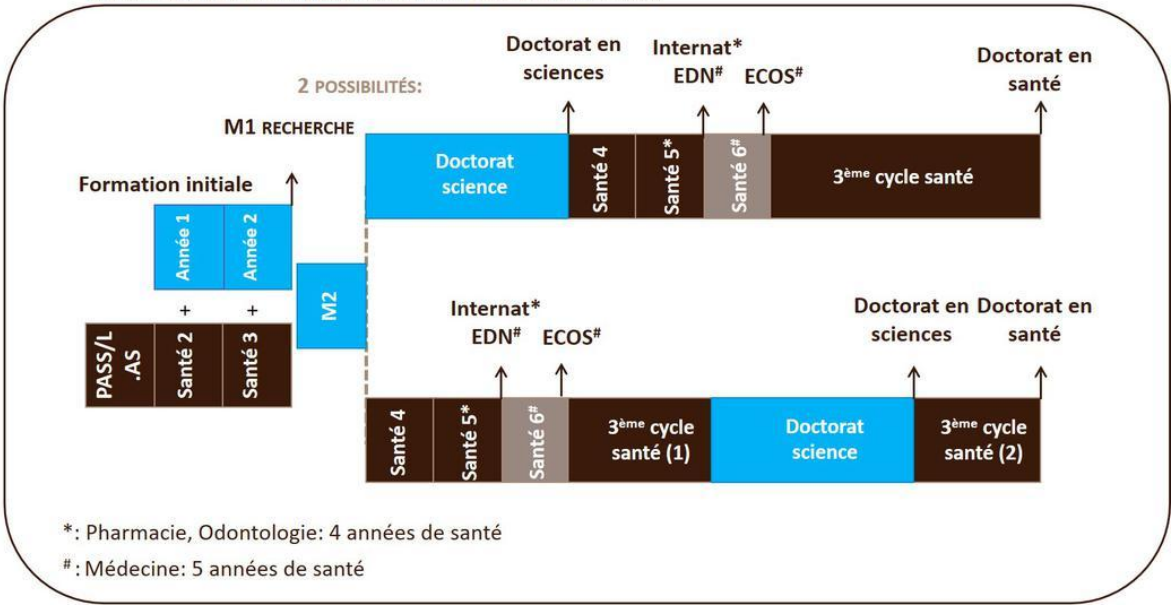
Formation à et par la recherche

Parcours initiation à la recherche

L'École de l'INSERM

Le double cursus École Santé-Sciences de l'Université de Bordeaux qui a pour but de donner une formation précoce et de haut niveau à la recherche aux étudiants en Santé en plus de leurs études de santé. L'objectif de cette formation d'excellence est de dispenser une double formation en santé et à la recherche scientifique, aboutissant à l'obtention d'un double doctorat. L'enseignement initial (socle), organisé en parallèle des 2ème et 3ème années des études de santé, comprend un enseignement scientifique conséquent et des stages de recherche en laboratoire. Sa validation permet l'obtention d'une équivalence de Master 1, qui ouvre à l'inscription en Master 2. Après validation du Master 2, les étudiants peuvent soit poursuivre immédiatement leur formation à la recherche par un travail doctoral avant un retour en 4ème année des études de santé, soit reprendre les études de santé avant de réaliser un travail doctoral de recherche durant une interruption ou immédiatement après le troisième cycle des études de santé.

ECOLE SANTÉ SCIENCES UNIVERSITÉ DE BORDEAUX



*: Pharmacie, Odontologie: 4 années de santé

#: Médecine: 5 années de santé

Quelques liens utiles

Université de Bordeaux

Collège Santé

UFR des Sciences Pharmaceutiques : Facebook, LinkedIn

CHU de Bordeaux

Concours d'Internat

Ordre des Pharmaciens

LEEM : Les Entreprises du Médicament

Les contacts

Équipe de direction de l'UFR

Doyen	Pr Nicolas Sevenet
Vices-doyens	Pr Isabelle Berque-Bestel Dr Isabelle Passagne

ADMINISTRATION DE L'UFR

Commission pédagogique de l'UFR

Responsables	Pr Maria Mamani Matsuda Dr. Alexandra Gaubert
Interface étudiants	Dr Loïc Rivière

Responsables d'années et de parcours de l'UFR*

2ème année	Pr Jean-François Quignard
3ème année	Pr Véronique Dubois
4ème année	Pr Pascale Dufourcq
5ème année officine	Dr Isabelle Passagne
Coordinateur DES Pharmacie officinale	Pr Marine Aulois
Coordinateur DES Pharmacie industrielle et recherche	Pr Isabelle Berque-Bestel
• 5ème année	Pr Tina Kauss
Parcours préparation à internat	Dr Céline Pulon Dr Marie-Lise Bats Dr Clément Morgat
Stages hospitaliers 5ème année	Pr Dominique Breilh
Stages officinaux initiation	Pr Jean-François Quignard
Stages application	Dr Alain Decendit
Stages industriels 5ème année	Pr Isabelle Berque-Bestel Dr Céline Pulon
Stages de pratique professionnelle DES Pharmacie officinale	Pr Marine Aulois
Cursus recherche	Dr. Loïc Rivière

Double cursus École Santé (Pharmacie)-Sciences	Pr Pascale Dufourcq
Mobilité étudiante	Dr Arnaud Courtois Dr Jean-Pierre Lasserre
Référent Public Handicapé Sportif Etudiant	Dr Alain Decendit

Pour une question relative à :

Organisation de l'année (planning, amphis, salles …)	Responsable d'année
Modalités générales de contrôle des connaissances, validation d'un semestre ou année	Responsables de la commission pédagogique
Parcours	Responsable de parcours
Choix du parcours d'orientation	Tuteur pédagogique
Stages	Responsable des stages concernés
Mobilité étudiante	Responsables « mobilité étudiante »
UE de tronc commun ou UE librement choisie	Responsable de l'UE
Problème spécifique (aménagement de cursus, dérogations, équivalences, …)	Responsable « interface étudiants »
Situation de handicap	Référent handicap
Problème administratif (inscriptions, conventions, transfert de dossier, …)	Gestion des cursus en pharmacie

Gestion des cursus étudiants

Cursus Pharmacie	Mme Mélodie Relexans Scolarité pharmacie
Formations LMD, parcours d'initiation à la recherche	Mme Sharlène Girard

* *En début d'année universitaire, des étudiants seront également désignés responsables d'années ou de parcours. Leurs coordonnées vous seront communiquées.*

Les infrastructures, services et dispositifs de l'université de Bordeaux en faveur de l'accueil, de l'accompagnement, du bien-être et de la réussite étudiante.

Vie de campus

Animation et vie des campus - Bureau de vie de campus (BVE) - Guide Etudiant - Instagram

Découvrir le campus Carreire

Pôle de vie du campus de Carreire

Espace Santé étudiants - Instagram

Etudiants à besoins spécifiques

Aides sociales et financières

Organiser sa vie quotidienne

Trouver un job étudiant

Citoyenneté étudiante et vivre ensemble

Harcèlement, discrimination et violence

Culture - Instagram

Sport - Instagram

Bibliothèques universitaires [1], [2], [3]

Instagram université de Bordeaux

Associations étudiantes

Amicale corporative des étudiants en pharmacie de Bordeaux (ACEPB) : site web, mail

Bureau des Étudiants en Pharmacie Industrielle de Bordeaux (BEPIB) : site web, mail, Linkedin, Facebook, Instragram

Représentants étudiants au conseil d'UFR (situation 2024/2025)

Titulaire	Suppléant
Nadine Rassi, 4ème année (Officine)	Oussama Bihi, 4ème année (Officine)
Ali Chtioui, 4ème année (Industrie)	Marine Lemetayer, 5ème année (Officine)
Marie Escoubet, 5ème année (Officine)	Alexandre Khallef, 3ème année
Florian Seurin, 5ème année (Officine)	Amélie Laverze Dupouy, 2ème année
Lucie Mora, 3ème année	Axel Merkes, 2ème année
Nicolas Dulucq, 5ème année (Internat)	Keillyan Corvaisier, 2ème année
Lilou Morillon, 3ème année	Lisa Tranquille, 3ème année
Matthieu Bouillet, 5ème année (Industrie)	Poerava Radreau, 2ème année

Interface enseignant.e.s/étudiant.e.s

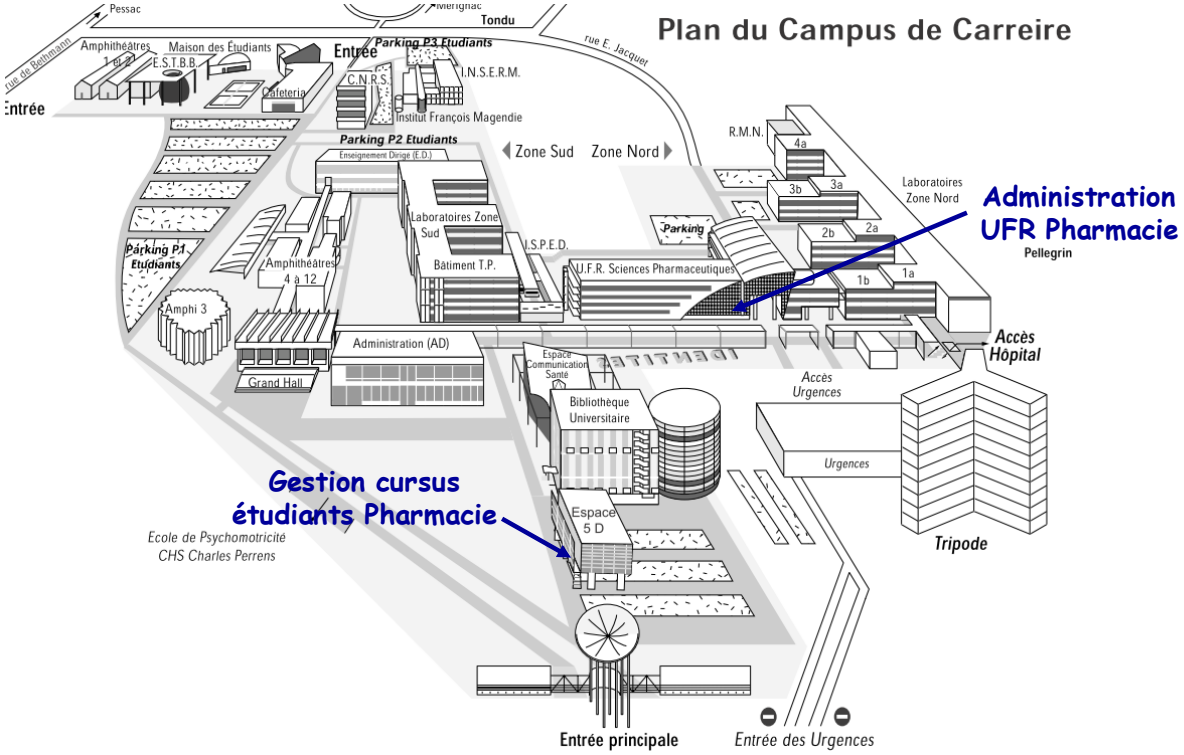
Voici quelques sites/liens/contacts pouvant être utiles en cas de situation difficile (sociale, psychologique …) :

- Au sein de **l'UFR des Sciences Pharmaceutiques** (écoute/conseils/orientation) :
    - Pr. Loïc Rivière (loic.riviere@u-bordeaux.fr, interface étudiant), tous les responsables d'année (cf « Les contacts ») et de parcours ou tout autre enseignant selon votre ressenti
    - Contacts étudiants : Lilou Morillon (lilou.morillon@etu.u-bordeaux.fr, élue UFR et collège), Marine Lemetayer (marine.lemetayer@u-bordeaux.fr, TAS), Lucie Mora (lucie.mora@etu.u-bordeaux.fr, ACEPB).
    - Enseignants formés aux PSSM (Premiers Secours en Santé Mentale ; sentinelles)
        - Pr. L. Rivière
        - Pr. V. Busignies
        - Pr. V. Dubois
        - Pr. K. Gaudin
        - Pr. T. Kauss
        - Pr. M. Mamani-Matsuda
        - Pr. Nicolas Sevenet
        - Dr. C. Aubry
        - Dr. D. Duluc
        - Dr. A. Mutschler
        - Dr. C. Pulon
        - Pr. Marine Aulois
        - Dr. Bénédicte Berké

- **Services institutionnels** (**gratuits**):
    - Université de Bordeaux : Espace Santé Etudiant : 05 33 51 42 00 ou rendez-vous en ligne sur Doctolib
    - Université de Bordeaux : cellule de veille, d'écoute et de signalement - Formulaire de signalement
    - Consultations psychologiques : https://santepsy.etudiant.gouv.fr
    - (Compte instagram : https://www.instagram.com/sante_psyetudiant/?hl=fr)
    - Santé mentale des étudiants (ligne d'écoute et d'accompagnement gratuite et confidentielle) : 3040 ou 3040@enseignementsup.gouv.fr

- **Numéros d'urgence** :
    - Accompagnement des femmes victimes de violences : 3919
    - Numéro national de prévention du suicide : 3114

Localisation (*https://cartographie.u-bordeaux.fr/Carreire.html*)



Débouchés et insertion professionnelle

Un **très large éventail de métiers** est ouvert aux titulaires du Diplôme d'État de Docteur en Pharmacie.

LE PHARMACIEN D'OFFICINE	*Conseiller, Dispenser, Sécuriser*
LE PHARMACIEN DE L'INDUSTRIE	*Innover, Sécuriser, Superviser*
LE PHARMACIEN DE LA DISTRIBUTION	*Contrôler, Organiser, Gérer*
LE PHARMACIEN HOSPITALIER	*Analyser, Sécuriser, Superviser*
LE PHARMACIEN DE LA BIOLOGIE MÉDICALE	*Aider, Diagnostiquer, Analyser*
LE PHARMACIEN DE LA RECHERCHE	*Innover, Animer, Former*

Consultez les éléments de communication sur la filière pharmacie développés par le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens

- Lesmetiersdelapharmacie.fr : présentation des métiers par grandes filières et du parcours de formation, quiz, témoignages vidéos ...
- Les fiches métiers classées par filières de pharmacie
- Un questionnaire à renseigner en ligne afin de déterminer les métiers correspondant le mieux en fonction des réponses de l'internaute

Consultez la liste des outils développés par le LEEM afin de communiquer sur les métiers, l'emploi et la formation dans l'industrie

- Les métiers de l'industrie du médicament
- Le pharmacien dans les industries du médicament
- Les films métiers
- Le hub des métiers et formations des industries de la santé
- Les formations en apprentissage

Et également

- Les missions du pharmacien en pharmacie clinique
- Le pharmacien dans le parcours de soins
- Le pharmacien hospitalier (1)
- Le pharmacien hospitalier (2)
- Le pharmacien d'officine
- L'assistant hospitalo-universitaire
- Le directeur de laboratoire de l'industrie pharmaceutique

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

L'UFR met à la disposition de chaque étudiant, en début d'année universitaire, deux documents établis annuellement

- Le livret **modalités de contrôle des compétences et des connaissances durant les études pharmaceutiques** – Partie 1 : Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques. Ce document est voté par le Conseil d'UFR et le conseil de Collège Sciences de la santé. Il présente les modalités de contrôle des connaissances générales par année, et les modalités de validation des différentes UE et des stages. Pour chaque UE, sont précisés les volumes horaires, coefficients, modalités d'examen, crédits ECTS.

- Une année universitaire complète représente 60 crédits ECTS (*European Credits Transfert System*) qui sont répartis entre différentes formes d'enseignements : enseignements théoriques, pratiques, dirigés, travaux personnels et stages.

- Le livret des **Unités d'Enseignement** – Partie 1 : Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques. Il présente de manière plus détaillée les UE et les stages. En plus des UE qui figurent dans ces livrets, une UE optionnelle bonus « sport et santé » est également proposée aux étudiants. Ne générant aucun ECTS, elle ne pourra donc pas être prise en compte pour l'obtention des différents diplômes.

Tous les étudiants sont tenus de prendre connaissance du contenu de ces documents qui régissent les études pharmaceutiques et auxquels ils doivent se conformer. Seul le livret *« Modalités de contrôle des compétences et des connaissances »* adopté en conseil de l'UFR des Sciences Pharmaceutiques et en Conseil de Collège Sciences de la Santé fait foi.

Calendrier universitaire

Le calendrier de l'organisation de l'année universitaire est annuellement voté par le Conseil du Collège Sciences de la Santé. Il prévoit des périodes réservées aux examens en fin de chaque semestre. Au sein des périodes prévues, les dates des enseignements, stages et examens seront adoptées par le Conseil d'UFR des Sciences Pharmaceutiques.

La convocation aux épreuves écrites est effectuée par voie d'affichage sur les panneaux réservés aux étudiants, par la Gestion des Cursus Pharmacie. La convocation aux épreuves pratiques est faite par voie d'affichage, sous la responsabilité des laboratoires. Il est à noter que les examens de 2nde session des 2 semestres ont lieu à partir de mi-mai chaque année. Ceci ne concerne pas les 2ndes sessions de TP et des UE librement choisies, qui peuvent avoir lieu en dehors de ces périodes. Les jurys se réuniront et les résultats seront publiés au plus tard le 15 juillet de chaque année. **Ainsi, l'étudiant peut être amené à se présenter à l'UFR jusqu'au 22 juillet de chaque année.**

Les dates des enseignements, stages, examens, réunions d'information, limite de dépôt de dossier (remords, ré-orientation, …) seront communiquées via Moodle UB.

Réunions d'information (hormis PASS)

En début d'année universitaire, plusieurs réunions d'information sont organisées. Les dates et lieux seront communiqués *via* Moodle UB.

- **2ème année**
    - *Réunion de rentré*
      Le Doyen et les responsables pédagogiques de l'UFR présentent l'organisation de l'année, son contenu et les modalités de validation. De même, les associations des étudiants présentent leur mode de fonctionnement, les modalités de représentation des étudiants dans les différents conseils de l'UFR et de l'Université et plusieurs renseignements pratiques (polycopiés, petit matériel, tutorat, …).
    - *Réunions UE librement choisies*
      Les responsables pédagogiques présentent les UE librement choisies du 1er semestre et du 2nd semestre pour que les étudiants puissent faire leur choix d'enseignement optionnel. Les modalités d'inscription à ces UE leur seront également communiquées.
    - *Réunion de présentation du cursus Recherche*
      Les responsables pédagogiques présentent les UE optionnelles de pré-orientation du Cursus Recherche Santé pour que les étudiants puissent préparer ce cursus en cumulant les crédits recherche nécessaires. Les modalités d'inscription à ces UE leur seront également communiquées. Cette réunion est commune aux étudiants de toutes les années des études de pharmacie.
    - *Réunion stage officine*
      Les responsables pédagogiques et administratifs présentent les objectifs, les modalités, les conditions, et les terrains de stage du stage d'initiation en officine
- **3ème année**
    - *Réunion de rentrée*
      Le Doyen et les responsables pédagogiques de l'UFR présentent l'organisation de l'année, son contenu et les modalités de validation.
    - *Réunions UE librement choisies*
      Les responsables pédagogiques présentent les UE librement choisies du 1er semestre et du 2nd semestre pour que les étudiants puissent faire leur choix d'enseignement optionnel. Les modalités d'inscription à ces UE leur seront également communiquées.
    - *Réunion de présentation du cursus Recherche*
      Les responsables pédagogiques présentent les UE optionnelles de pré-orientation du Cursus Recherche Santé pour que les étudiants puissent préparer ce cursus en cumulant les crédits recherche nécessaires. Les modalités d'inscription à ces UE leur seront également communiquées. Cette réunion est commune aux étudiants de toutes les années des études de pharmacie.

Plateforme pédagogique *Moodle UB*

Le dépôt des supports d'enseignement se fait sur la plateforme pédagogique Moodle *UB*. L'inscription des étudiants se fera automatiquement dans les espaces correspondant aux UE pour lesquelles ils sont inscrits dans Apogée.

Organisation des épreuves de 2ème et 3ème années de Pharmacie

Deux sessions d'examen sont organisées chaque année, pour toutes les UE et pour tous leurs modules, chaque semestre.

1ère session

Elle a lieu à l'issue de chaque semestre.

Remarque

- Dans le cadre du tronc commun, les candidats qui ont manqué d'assiduité aux cours, TD et/ou TP d'une ou de plusieurs UE ne peuvent prétendre valider **leur semestre** à la 1ère session, sauf

si l'enseignant responsable de l'enseignement concerné reconnaît le bien fondé du motif ou du document invoqué pour justifier l'absence, signalée dans les huit jours suivant l'absence. Même en cas d'absence justifiée, l'étudiant doit prendre contact avec le responsable de l'UE pour voir les possibilités de rattrapage.

- Pour les UE librement choisies, la non assiduité aux cours, TD et/ou TP pourra conduire à l'invalidation de la 1ère session d'examen de l'UE. Comme précédemment, chaque responsable d'UE reconnaît le bien fondé du motif ou du document invoqué pour justifier l'absence, signalée dans les huit jours. Même en cas d'absence justifiée, l'étudiant doit prendre contact avec le responsable de l'UE pour voir les possibilités de rattrapage.

En conséquence, en cas d'absence avérée, l'étudiant repasse obligatoirement à la 2nde session toutes les épreuves de la ou des UE pour lesquelles il a été invalidé.

2nde session

Elle a lieu, pour les deux semestres, au minimum 15 jours après la publication des résultats du 2nde semestre. Tous les candidats non admis à l'issue de la 1ère session peuvent bénéficier d'une 2nde session.

En vertu de l'article 9bis de l'arrêté du 25 octobre 2018 modifiant l'arrêté du 22 mars 2011 modifié relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques, **aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions en vue du diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques (DFGSP)** après le parcours accès santé spécifique. La deuxième et troisième année de la formation conduisant au DFGSP ne peuvent faire l'objet chacune de plus de trois inscriptions. Une dérogation exceptionnelle peut être accordée par le Président de l'université sur avis du Directeur de l'UFR des Sciences Pharmaceutiques. Ces limitations d'inscription s'entendent hors période de césure.

Déroulement des épreuves (hormis le PASS)

- Il appartient aux étudiants de prendre toutes mesures utiles pour se présenter devant la salle d'examen à l'heure d'appel indiquée sur les tableaux de service, munis de leur carte d'étudiant ou d'une pièce d'identité officielle comportant une photo récente.
- Aucun candidat retardataire ne peut être admis lorsque le Président du Centre, à l'heure affichée du début d'épreuve, a procédé à la lecture, ou à la distribution des sujets, ou au lancement de l'épreuve sur tablette, quel que soit le motif invoqué.
- Les étudiants doivent recevoir debout les sujets d'examen et ne doivent s'asseoir qu'après l'autorisation du responsable de centre. Ils doivent se lever à la fin de l'épreuve pour le ramassage des copies ou des tablettes. Lors de la distribution des sujets et du ramassage des copies, les étudiants doivent rester silencieux et ne tenir ni stylo ni correcteur. Pendant le ramassage des copies, toutes discussions et toutes modifications des copies sont interdites. Tout manquement à ces règles pourra faire l'objet d'une notification sur le procès-verbal de l'épreuve.
- Les étudiants devront rester dans la salle d'examen pendant la **totalité** du temps des épreuves. À la fin de l'épreuve, les étudiants ne quitteront la salle d'examen qu'une fois la totalité des copies ou des tablettes ramassées.
- L'utilisation de documents et/ou de calculatrices faisant partie de la liste suivante (*liste établie pour le concours d'Internat en Pharmacie et approuvée par le conseil d'UFR*) est autorisée par l'enseignant responsable uniquement pour les épreuves où leur usage est justifié :
    - CASIO fx-92 Collège 2D/2D+
    - CASIO fx-92 Spéciale Collège
    - CASIO fx-92+ Spéciale Collège
    - HP 30 S

- SHARP EL-531 RH
- SHARP EL-531 VH
- TI-30 X II B
- TI-30 XB Multiview™
- TI-36 X II

Toutes les autres calculatrices sont interdites, même celles de performance inférieure. Les étudiants doivent impérativement se munir d'une calculatrice pour chaque épreuve. Le responsable de centre précisera au moment de l'épreuve si elles sont ou non autorisées.

- Tout objet connecté est interdit
- Les étudiants doivent respecter toutes les dispositions prévues afin de prévenir d'éventuelles tentatives de fraudes, en particulier :
  - Le dépôt des sacs, cartables, documents, matériels de communication (téléphones portables en particulier).
  - Le dépôt de supports vestimentaires susceptibles de dissimuler des moyens d'information ou de communication.
  - L'utilisation exclusive du matériel d'examen (copies, feuilles de brouillon, …) remis lors des épreuves.
- Les étudiants doivent respecter toutes les dispositions réglementaires de contrôle, en particulier :
  - Le contrôle d'identité.
  - Le respect des horaires.
  - Le respect des places assignées.
  - Le respect des déplacements autorisés …
- Les étudiants présents à une épreuve ont l'obligation de remettre une copie après avoir correctement complété l'en-tête, avant de quitter le lieu d'examen, même s'ils renoncent à composer.
- En cas de flagrant délit de fraude ou de tentative de fraude aux épreuves, le surveillant responsable de la salle prend toutes mesures pour faire cesser la fraude ou la tentative sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des candidats. Il saisit les pièces ou matériels permettant d'établir ultérieurement la réalité des faits. Il dresse un procès-verbal contresigné par les autres surveillants et par le ou les auteurs de la fraude ou de la tentative de fraude. En cas de refus de contresigner, mention est portée au procès-verbal.

La Section Disciplinaire de l'établissement est saisie par le Président de l'Université, par courrier accompagné des pièces justificatives. Une commission d'instruction est désignée pour entendre l'intéressé, éventuellement accompagné de son défenseur, et établir un rapport. Dans un délai maximum de deux mois, le rapport est présenté à la section disciplinaire qui doit statuer en séance de jugement, en présence de l'intéressé.

En cas de fraude non constatée par un surveillant (ou pour laquelle il n'y a que présomption), mais apparaissant au moment de la correction des copies (ou de la lecture d'un mémoire, rapport de stage, ...), le jury se prononce sur la réalité de la fraude et peut, s'il le juge nécessaire, transmettre le dossier à l'instance disciplinaire. Dans ce cas, le résultat de l'examen sera reporté après la réunion de l'instance disciplinaire, qui devra statuer.

Les sanctions disciplinaires applicables sont :

- L'avertissement
- Le blâme
- L'exclusion de l'établissement pour une durée maximale de 5 ans
- L'exclusion définitive de l'établissement
- L'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur

Les sanctions disciplinaires prononcées à l'égard de l'étudiant sont inscrites au dossier de l'intéressé. L'avertissement et le blâme sont effacés automatiquement du dossier au bout de trois ans si aucune autre sanction n'est intervenue pendant cette période.

Toute sanction prononcée dans le cas d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve de contrôle continu, d'un examen ou d'un concours, entraîne pour l'intéressé, la nullité de l'épreuve correspondante. La juridiction disciplinaire décide s'il y a lieu de prononcer, en outre, à l'égard de l'intéressé, la nullité du groupe d'épreuves ou de la session d'examen ou de concours.

- Les épreuves écrites du tronc commun sont strictement anonymes, exceptées celles d'anglais et d'informatique. Les délibérations des jurys se font sous couvert de l'anonymat (sauf cas contraire explicitement mentionné ou lors d'une seconde délibération exceptionnelle). Lorsque le livret universitaire doit être consulté, le représentant de l'Administration en donne lecture au Jury, sans mentionner le nom du candidat.
- En cas d'absence à une épreuve, quel que soit le motif de la défection, la note zéro (donc éliminatoire) est attribuée à l'épreuve.
- La délibération a lieu après la correction de l'ensemble des copies ; aucune note ne peut être divulguée avant ce moment.
- L'ensemble des notes obtenues figure au procès-verbal et au dossier de l'étudiant.
- Les résultats sont portés à la connaissance des étudiants par voie d'affichage puis communiqués par courrier individuel.
- L'accès des étudiants à leurs copies n'est possible qu'une fois les notes définitivement arrêtées par le jury, aux dates fixées par le jury, sur présentation de leur carte d'étudiant.

LES PARCOURS DE FORMATION PERMETTANT L'ACCÈS AUX ÉTUDES DE SANTÉ

PASS (parcours d'accès spécifique santé) / L.AS (licences d'accès santé) [1] [2]

Les passerelles d'accès aux études de santé

LA 2 ÈME ANNÉE DE PHARMACIE (DFGSP-2)

Conditions d'accès

Peuvent s'inscrire de plein droit en 2ème année les étudiants :

- Ayant validé le PASS ou une LAS et ayant été admis dans la filière pharmacie à l'issue des épreuves d'admission
- Admis dans le cadre de l'arrêté 'passerelles' relatif aux modalités d'admission en 2ème ou en 3ème année des études pharmaceutiques. Ces étudiants auront à valider l'ensemble des UE et ne bénéficieront pas d'équivalence entre les UE du DFGSP et celles validées dans la formation antérieure à leur admission directe en 2ème année.

Organisation des études

L'enseignement de la deuxième année comporte :

- **Des UE obligatoires de Tronc Commun**, organisées en deux semestres indépendants (S3 et S4), permettant l'acquisition de 54 ECTS.
- **Des UE librement choisies**, de 3 ECTS chacune, parmi lesquelles l'étudiant peut en valider une par semestre, afin d'en acquérir 4 avant la fin de la 3ème année. Les possibilités d'équivalence sont mentionnées ci-dessous.

La présence à l'ensemble des enseignements (cours, TD et TP) du tronc commun et des UE librement choisies est OBLIGATOIRE. L'assiduité aux TD et TP fera en particulier l'objet d'un contrôle.

Les étudiants inscrits en 2ème année de Pharmacie doivent effectuer un stage officinal d'initiation avant le début de la 3ème année.

En outre, l'étudiant peut, s'il le souhaite :

- Effectuer un **stage d'initiation à la recherche** (12 ECTS). La validation de ce stage est obligatoire dans le **parcours d'initiation recherche en santé** pour acquérir les crédits recherche nécessaires pour candidater en Master 2 recherche. Ce stage, lorsqu'il est **réalisé en 2ème année,** ne peut pas être pris en équivalence de plus de deux UE librement choisies sur les quatre à valider durant les 2ème et 3ème années. Ce stage doit être effectué dans des équipes de recherche reconnues dans le cadre du contrat quinquennal Recherche de l'Université et fait l'objet d'une convention pour une durée minimale de 175 heures.
- S'inscrire à certaines **UE optionnelles du parcours d'initiation recherche en santé** (6 ECTS) pour acquérir les crédits recherche nécessaires à candidater en Master 2 recherche. Une seule des UEs recherche validées en 2ème ou en 3ème année pourra être prise en équivalence de deux UEs librement choisies sur les quatre à valider durant les 2ème et 3ème années.
- Obtenir le **PIX** préparé par l'UE Informatique – certification des compétences numériques (*voir Livret des enseignements*).
- Participer au **tutorat des étudiants de PASS**. Le tutorat est valorisé par la validation en 2ème année d'une UE d'enseignement spécifique (**UE DID 1**) de 3 ECTS qui vient en équivalence d'1 UE librement choisies en 2ème année. Ce tutorat pourra être poursuivi en 3ème année par l'**UE DID 2** (6 ECTS).
- Effectuer pendant les vacances universitaires, un (ou plusieurs) stage(s) optionnel(s) de découverte du milieu professionnel dans le domaine de la santé, réalisé(s) dans le cadre de la construction de son projet d'orientation professionnelle. **Ces stages hors cursus** font l'objet d'une convention entre l'établissement d'accueil et l'Université de Bordeaux (se renseigner auprès de la **gestion des cursus Étudiants Pharmacie**).

Programme des enseignements et contrôle des connaissances

Tronc Commun de S3

Modules de l'UE	ECTS	h CM	h TD	h TP	Total	Modalités 1ère session	Durée	Modalités 2ème session	Coeff. dans UE	Coeff. dans S3
PL2.1 : UE Apprentissage des techniques et gestes de base 1 : Sécurité et techniques de laboratoire										
Module 1 : Sécurité	2	6	4,5	9	19,5	Examen terminal écrit (QROC)	30 min	Idem ou oral	0,5	1
Module 2 : Initiation aux TP						Contrôle continu	-	Épreuve pratique (3h) et/ou exercice et/ou oral	0,5	
PL2.3 : UE Anglais scientifique										
Module 1 : Enseignements	2	-	20	-	20	Contrôle continu	-	Oral	-	2
PL2.5 : UE Qualité et produits de santé										
Module 1 : Enseignements	2	10	3	-	13	Examen terminal QCM et / ou QROC et / ou rédactionnel	30 min	Idem	-	2
PL2.6 : UE Biodiversité et évolution des milieux naturels										
Module 1 : Mycologie	4	27	-	17	44	Examen terminal écrit (QCM et / ou QROC)	Épreuve commune 1h	Idem et / ou oral	0,25	4
Module 2 : Zoologie, écosystèmes						Examen terminal écrit (QCM et / ou QROC)			0,25	
Module 3 : Botanique						Examen terminal écrit (QCM et / ou QROC)			0,25	
Module 4 : Travaux pratiques botanique, mycologie, zoologie						Contrôle continu + Examen terminal écrit (épreuve sur images et / ou QROC	30 min par examen terminal écrit	Écrit ou oral (30 min)	0,25	

PL2.7 : UE Voies d'accès aux substances médicamenteuses – Partie 1										
Module 1 : Chimie inorganique	3	14	3	12	29	Examen terminal QCM et/ou QROC	Épreuve commune 45 min	Écrit (QCM et / ou QROC) (20 min) ou oral (1)	0,375	2,5
Module 2 : Chimie organique						Examen terminal QCM et/ou QROC		Écrit (QCM et / ou QROC) (20 min) ou oral (1)	0,375	
Module 3 : Travaux pratiques						Contrôle continu	-	Exercice et / ou oral	0,25	
PL2.8 : UE Biologie et physiologie cellulaires										
Module 1 : Enseignements	3	18	3	12	33	Examen terminal QCM et / ou QROC et / ou rédactionnel	45 min	Idem	0,75	3
Module 2 : Travaux pratiques						Contrôle continu	-	Épreuve pratique et / ou exercice et / ou oral	0,25	
PL2.9 : UE Physiologie 1										
Module 1 : Enseignements	5	23	10,5	18	51,5	Examen terminal QCM et / ou rédactionnel	1h	Idem	0,75	5
Module 2 : Travaux pratiques						Contrôle continu + écrit (QCM et / ou rédactionnel)	45 min	Écrit et / ou oral	0,25	
PL2.11 : UE Chimie Thérapeutique										
Module 1 : Enseignements	2	10	-	6	16	Examen terminal QCM et / ou QROC et / ou rédactionnel	30 min	Idem	0,75	2
Module 2 : Travaux pratiques						Contrôle continu	-	Oral ou TP	0,25	
PL2.13 : UE Sciences analytiques – Chimie des solutions (1)										
Module 1 : Chimie des solutions	2	9	6	6	21	Examen terminal écrit (QCM et / ou QROC et / ou rédactionnel)	45 min	Idem	0,70	2
Module 2 : Travaux pratiques						Contrôle continu	-	Écrit ou oral ou épreuve pratique	0,30	

PL2.18 : UE Biologie moléculaire et génétique										
Module 1 : Enseignements	2	14	4,5	6	24,5	Examen terminal QROC et rédactionnel	45 min	Idem	0,75	2,5
Module 2 : Travaux pratiques						Examen final oral	-	Oral	0,25	
PL2.22 : Santé et transitions environnementales et sociétales (STES) – Partie 1 (3)										
Module 1 : Happy Doc et VSS	-	-	10	-	10	Assiduité	-	Oral	0,1	-
Module 2 : Poster santé publique et transitions		1	4	-	5	Contrôle continu Travail tuteuré	-	Oral	0,45	
TOTAL S3	**27**	**132**	**68,5**	**86**	**286,5**	-	-	-	-	-

(1) : L'examen de deuxième session sera sous la forme d'un oral pour les étudiants ayant contracté une dette

(2) : Le contrôle continu prend en compte l'assiduité et le résultat au test d'évaluation. Lorsqu'il s'agit de séances de travaux pratiques, la réalisation pratique est aussi prise en compte

(3) : L'UE PL2.22 est une UE de S4 dont une partie des enseignements et de l'épreuve terminale est placée en S3, mais sa validation et l'acquisition des crédits correspondants sont faites avec le tronc commun de S4.

Tronc Commun de S4

Modules de l'UE	ECTS	h CM	h TD	h TP	Total	Modalités 1ère session	Durée	Modalités 2ème session	Coeff. Dans UE	Coeff. Dans S4
PL2.12 : UE Apprentissage des techniques et gestes de base 2 : Informatique – Certification des compétences numériques PIX (2)										
Module 1 : Pratique et théorie	2	3	18	-	21	Contrôle continu	-	QCM et / ou épreuve pratique sur ordinateur (1h)	-	2
PL2.14 : UE Formulation, fabrication et aspects biopharmaceutiques des médicaments										
Module 1 : Enseignements	6	34	-	24	58	Examen terminal QCM et / ou QROC	1 h	Idem	0,75	5
Module 2 : Travaux pratiques						Contrôle continu et / ou oral		Épreuve pratique et/ou oral	0,25	
PL2.15 : UE Voies d'accès aux substances médicamenteuses – Partie 2										
Module 4 : Pharmacognosie	3	18	-	12	30	Examen terminal QCM et / ou QROC	Épreuve commune 45 min	Écrit (25 min) ou oral	0,4	3
Module 5 : Biotechnologies						Examen terminal QCM et / ou QROC		Écrit (20 min) ou oral	0,35	
Module 6 : Travaux pratiques						Contrôle continu	-	Épreuve pratique (3h) et/ou oral	0,25	

PL2.16 : UE Biochimie métabolique										
Module 1 : Enseignements	3	15	3	9	27	Examen terminal QCM et / ou QROC et / ou rédactionnel	1h	Idem	0,75	2,5
Module 2 : Travaux pratiques						Contrôle continu + épreuve pratique	1h30	Épreuve pratique (1h) et / ou oral	0,25	
PL2.17 : UE Physiologie 2 – Système nerveux central, système cutané										
Module 1 : Enseignements	2	8	6	9	23	Examen terminal QCM et/ou rédactionnel	45 min	Idem ou oral	0,75	2,5
Module 2 : Travaux pratiques						Contrôle continu	45 min	Idem ou oral	0,25	
PL2.19 : UE Pharmacologie cellulaire et pharmacologie des transmissions										
Module 1 : Enseignements	3	22	4,5	9	35,5	Examen terminal QCM et / ou QROC et / ou rédactionnel	45 min	Écrit (45 min) ou oral	0,65	3
Module 2 : TP						Contrôle continu Écrit et / ou oral	-	Épreuve pratique (3h) et/ou oral	0,25	
Module 3 : Contrôle continu						Contrôle continu en cours et ED QCM et / ou écrit et / ou oral	-	Écrit et/ou oral	0,10	
PL2.20 : UE Sciences analytiques – Instrumentation (2)										
Module 1 : Méthodes séparatives et spectroscopiques	3	18	9	15	42	Examen terminal écrit (QCM et / ou QROC et / ou rédactionnel)	45 min	Idem	0,70	3
Module 2 : Travaux pratiques						Contrôle continu	-	écrit ou oral ou épreuve pratique	0,30	
PL2.21 : UE Pharmacocinétique et pharmacie clinique										
Module 1 : Enseignements	2	8	3	-	11	Examen terminal (QCM et / ou QROC et / ou rédactionnel)	45 min	Écrit (45 min) ou oral	-	2

PL2.22 : Santé et transitions environnementales et sociétales (STES) – Partie 2										
Module 3 : Professionnel de santé et transitions	3	-	7	3	10	Assiduité / Contrôle continu / QCM	-	Écrit et / ou oral	0,45	2
TOTAL S4	**27**	**126**	**50,5**	**81**	**257,5**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

(1) : Le contrôle continu prend en compte l'assiduité et le résultat au test d'évaluation. Lorsqu'il s'agit de séances de travaux pratiques, la réalisation pratique est aussi prise en compte
(2) : En complément de la validation de l'UE PL2.12 par compensation selon les règles habituelles, l'étudiant peut valider le PIX s'il satisfait aux exigences du référentiel national du PIX

L'UE de tronc commun PL3.19 « Projet professionnel » débute en 2ème année et se valide en 3ème année. Les étudiants doivent impérativement suivre, dès la 2ème année, l'enseignement de présentation de cette UE (2h de CM en S3), l'ED de constitution des passeports (1h30 en S4) ainsi que le premier entretien individuel avec le tuteur (30 min en S4).

UE optionnelle réservée aux tuteurs PASS

Modules de l'UE	ECTS	h CM	h TD	h TP	Total	Modalités 1ère session	Durée	Modalités 2ème session	Coeff. dans UE
UE DID 1 : Didactique 1	3	-	3	-	3	1 exposé oral et assiduité	-	-	-

Cette UE est organisée en 2ème année et sera validée en fonction de l'assiduité et de l'exposé oral.

UE librement choisies de S3

Modules de l'UE	ECTS	h CM	h TD	h TP	Total	Modalités 1ère session	Durée	Modalités 2ème session	Coeff. dans UE
UE RODS : Rayonnements et ondes dans le domaine de la santé									
Module 1 : Enseignements	3	18	6	9	33	Examen terminal QCM et / ou QROC et-/ ou rédactionnel	1h	Idem	0,75
Module 2 : Travaux pratiques						Contrôle continu	-	Épreuve pratique et / ou oral	0,25

UE FSVA : Fonctions sensorielles : vision et audition									
Module 1 : Enseignements	3	18	6	12	36	Examen terminal QCM et / ou QROC et / ou rédactionnel	1h	Idem	0,75
Module 2 : Travaux pratiques						Contrôle continu	-	Épreuve pratique et / ou oral	0,25
UE MVBIOTECH : Métabolisme végétal et biotechnologie									
Module 1 : Enseignements	3	18	3	9	30	Examen terminal QCM et / ou QROC et / ou rédactionnel	1h	Examen terminal QCM et / ou QROC et / ou rédactionnel et / ou oral	0,50
Module 2 : Contrôle continu						Contrôle continu (oral)	-	Oral	0,25
Module 3 : Travaux pratiques						Contrôle continu	-	Épreuve pratique et / ou oral	0,25
UE BCM : Bases chimiques du médicament : consolidation des connaissances									
Module 1 : Enseignements	3	12	18	-	30	Examen terminal QCM et / ou QROC et / ou rédactionnel et / ou oral	1h30	Idem	-

UE librement choisies de S4

Modules de l'UE	ECTS	h CM	h TD	h TP	Total	Modalités 1ère session	Durée	Modalités 2ème session	Coeff. dans UE
UE MM : De la molécule au médicament : pré-requis *Drug-design*									
Module 1 : Enseignements	3	15	5	10	30	Écrit	1h	Écrit et / ou Oral	0,40
						Oral	10 min		0,40
Module 2 : Travaux pratiques						Contrôle continu	-	Écrit et / ou Oral	0,20
UE PPC : Physiologie et physiopathologie cardiovasculaires									
Module 1 : Travail personnel	3	15	15	3	33	Présentation orale	-	Oral sur travail personnel	0,6
Module 2 : Contrôle continu						QCM et / ou QROC en fin de cours ou ED	-	Oral sur les cours	0,4

UE RX-IND1 : La diffraction RX comme outil d'étude dans l'industrie pharmaceutique									
Modules 1 : Enseignements	3	18	12		30	Examen terminal écrit	3h	Oral	-
UE SMV : Systématique du monde du vivant									
Module 1 : Zoologie	3	2	11,5	13,5	27	Examen terminal écrit (reconnaissance) + Oral	Épreuves communes 2h	Écrit QCM – QROC 30 min	0,30
Module 2 : Mycologie						Examen terminal écrit (identification) + Oral (poster)		Écrit QCM – QROC (30 min) et poster corrigé	0,30
Module 3 : Botanique						Examen terminal écrit (identification) + travail personnel (herbier)		Écrit QCM – QROC (30 min) et herbier corrigé	0,30
Module 4 : Pharmacognosie						Examen terminal écrit		Idem (20 min)	0,10
UE CSS : La chimie au service de la santé									
Module 1 : Enseignements	3	16	6	8	30	Examen terminal rédactionnel et / ou oral	2h	Examen terminal rédactionnel et / ou QROC et / ou QCM et / ou oral	0,75
Module 2 : Travaux pratiques						Contrôle continu	-	Épreuve pratique et / ou oral	0,25
UE LANG : Langues au choix									
Module 1 : S'exprimer à l'oral	3	-	20	10 Travail perso	30	Contrôle continu	-	50% report de la note de la première session 50% contrôle terminal	0,34
Module 2 : S'exprimer à l'écrit									0,33
Module 3 : Apprendre à apprendre									0,33
UE ENGETUD : Engagement étudiant*									
Module 1	3	-	-	-	20 à 30	a) Attestation activité bénévole éq. 20 à 30h b) Rapport d'activité (5 pages)	-	Rapport amélioré et oral	-
UE PDI : Projet de développement industriel									
Module 1 : Enseignements	3	3	27	-	30	Soutenance orale	-	Oral	-

* UE de 2nd semestre mais courant sur les 2 semestres.

Stage officinal d'initiation

Les étudiants inscrits en 2ème année de Pharmacie doivent effectuer un stage officinal d'initiation avant le début de la 3ème année. Ce stage est d'une durée de 4 semaines consécutives, à temps complet. Il est vivement conseillé d'effectuer les 4 semaines à l'issue de la 2ème année (à l'exception des étudiants du double cursus École de Santé Sciences auxquels il est conseillé d'effectuer les 4 semaines avant l'entrée en 2ème année).

Ce stage, qui a pour but de faire découvrir le rôle du Pharmacien d'officine à tous les étudiants en Pharmacie, doit être effectué dans une même officine ouverte au public, ou dans une même pharmacie mutualiste. Pour assurer une bonne coordination entre l'Université et les pharmaciens d'officine, seuls les maîtres de stage agréés **(avant le mois de janvier de l'année universitaire en cours)** des officines des 5 départements de l'Académie de Bordeaux (24, 33, 40, 47, 64) peuvent accueillir les étudiants durant ce stage.
Sur dérogation exceptionnelle accordée conjointement par les Doyens des UFR concernées, le stage officinal d'initiation pourra s'effectuer au sein d'une officine de la région Nouvelle-Aquitaine auprès d'un maître de stage agréé dans l'académie concernée ou d'une officine des DROM/COM (avec demande justifiée, dérogation et lettre de motivation dans le cas notamment de la Réunion et de la Nouvelle-Calédonie) également auprès d'un maître de stage agréé.

Le maître de stage ne doit pas avoir de lien de parenté avec le stagiaire.

L'étudiant devra fournir / remplir via la plateforme **« Stage Officine »** de Moodle UB avant la date précisée chaque année par voie d'affichage ou sur le site internet Moodle « Stage officine » ou « Cursus 2ème année » UB :

- Un **rapport d'activité.**
- Valider **les questionnaires en ligne** sur le thème choisi par le jury et les posologies.
- Un **certificat** de fin de stage délivré par son Maître de stage, signé, tamponné et daté. Ce certificat sera assorti d'une appréciation sur l'implication de l'étudiant lors de son stage et d'une note sur son rapport d'activité.
- Une **attestation de stage** datée, signée et tamponnée, délivrée par son Maître de stage agréé.

Remarque : le maître de stage s'engage à vérifier que le stagiaire a

- Correctement complété les listes limitatives de posologies fournies à l'étudiant.
- Appris à connaître les plantes, produits chimiques et préparations inscrits sur des listes limitatives fournies.
- Été initié à réaliser des préparations inscrites sur une liste limitative.

L'étudiant doit obtenir la moyenne au total du rapport, du questionnaire et de la fiche d'appréciation (**Coefficients** : questionnaire en ligne 0,6, notes rapport 0,3, appréciation maître de stage 0,1).

En cas de non validation, une seconde session d'examen oral est organisée en septembre.

Le jury est composé de 3 membres :

- Le responsable des stages d'initiation.
- Le responsable de la filière officine.
- Un maître de stage agréé.

Tous les membres du jury doivent **être titulaires soit du diplôme de Pharmacien, soit du diplôme d'État de Docteur en Pharmacie.**

Si l'étudiant ne parvient pas à valider son stage (après la session de rattrapage), il ne sera pas autorisé à s'inscrire en 3ème année.

Stage d'initiation à la recherche (SIR)

Modules de l'UE	ECTS	h CM	h TD	h TP	Total	Modalités 1ère session	Durée	Modalités 2ème session	Coeff. dans UE
SIR : Stage d'initiation à la recherche									
Module 1 : Stage	12	-	175	-	Durée mini 175h	Évaluation du maître de stage (5)	-	Pas de 2ème session	0,25
Module 2 : Mémoire de stage / poster						Mémoire et / ou poster évalué par le jury (5)	-	Mémoire et/ou poster corrigé	0,25
Module 3 : Soutenance						Oral évalué par le jury	-	Idem	0,5

(5) : Le responsable du stage fournit à la gestion du cursus étudiants en Pharmacie la composition du jury, les notes et une appréciation sur l'activité de recherche effectuée par l'étudiant.

L'inscription au stage d'initiation à la recherche doit être effectuée selon la procédure prévue par l'Université, en contactant au préalable la Gestion des cursus étudiant en Pharmacie.

UE de pré-orientation Recherche Santé

Modules de l'UE	ECTS	h CM	h TD	h TP	Total	Modalités 1ère session	Durée	Modalités 2ème session	Coeff. dans UE
UE BIOMOL (S4) : Biologie moléculaire									
Module 1 : Enseignements	6	36	6	-	42	Examen terminal écrit	1h30	Écrit ou Oral	0,75
Module 2 : Analyse d'articles						Oral	30 min		0,25
UE PHCO (S3) : Pharmacologie des communications cellulaires									
Module 1 : Enseignements	6	25	25	-	50	Examen terminal écrit	2h30	Écrit ou Oral	0,75
Module 2 : Sujets d'actualité						Oral	1h	Idem	0,25
UE ACCEM (S4) : Actualités en biologie cellulaire et moléculaire appliquée à la recherche médicale et biopharmaceutique									
Module 1 : Enseignements	6	40	6	-	46	Examen terminal écrit sur cours et articles	2h	Écrit	0,5
Module 2 : Sujets d'actualités						Écrit ou Oral	-	Écrit	0,4
Module 3 : Contrôle continu						Contrôle continu	-	Écrit ou Oral	0,1
UE IMPEC (S4) : Innovation dans les modèles et les protocoles d'études cellulaires									
Module 1 : Enseignements	6	38	6	-	44	Examen terminal écrit sur cours et articles	2h	Idem	0,6
Module 2 : Analyses d'articles						Oral	20 min	Écrit	0,3
Module 3 : Contrôle continu						Contrôle continu	-	Écrit ou oral	0,1

UE PNS (S4) : Polyphénols, nutrition et santé									
Module 1 : Enseignements	6	30	15	-	45	Examen terminal oral	-	Idem	-
UE A-SPACE (S3) : Adaptations dans l'espace et en conditions extrêmes									
Module 1 : Enseignements	6	25	25	-	50	Présentation oral d'un rapport	10 min	Oral (30 min)	0,75
						Contrôle continu (assiduité, participation)	-		0,25

Les étudiants désirant suivre un Cursus Recherche doivent valider 60 ECTS recherche comme suit :

- 30 ECTS par la validation de :
  - 3 UE Recherche (au cours de la 2ème, 3ème, 4ème, 5ème ou 6ème années validant chacune 6 ECTS par UE)
  - 1 stage recherche (minimum 5 semaines) dans une équipe contractualisée (au cours de la 2ème, 3ème, 4ème, 5ème ou 6ème années validant 12 ECTS)
- 30 ECTS par la validation du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques (DFASP) ou diplôme équivalent obtenu dans l'Union Européenne.

Les 60 ECTS obtenus valident le Cursus Recherche ce qui donne l'équivalence avec un M1 Recherche pour pouvoir postuler à un M2 à finalité recherche.

L'ensemble des UE Recherche du parcours Santé est téléchargeable sur le site Internet de l'Université. Pour plus d'informations, se reporter au livret **« Parcours d'initiation à la recherche en santé ».** Pour ces UE Recherche, dont certaines sont dispensées dès le premier semestre, une fiche de pré-inscription est disponible sur le site de l'Université. Cette fiche de pré-inscription est à remettre dans les 8 jours suivant la séance de présentation des UE auprès de la **Gestion des cursus Étudiants LMD santé**, avec visa et avis des responsables de l'UE choisie.

Le **SIR** et les **UE Recherche** permettent de cumuler des crédits Recherche, mais ils ne peuvent pas venir en équivalence de plus de deux UE librement choisies sur les quatre à valider durant les 2ème et 3ème années, quel que soit leur nombre.

Validation de la 2ème année

Pour valider la 2ème année de Pharmacie, les étudiants doivent avoir validé :

- Les deux semestres de tronc commun.
- Le stage officinal d'initiation obligatoire.

L'étudiant devra, en outre, à la fin de la 3ème année, avoir validé :

- 4 **UE librement choisies**.
- Ou **l'UE DID 1** et 3 **UE librement choisies**.
- Ou l'**UE DID 2** et 2 **UE librement choisies** hormis **l'UE ENGETUD**.
- Ou les **UE DID 1** et **DID 2** et 1 **UE librement choisie** hormis **l'UE ENGETUD**.
- Ou les **UE DID 1** et **DID 2** et 1 **UE Recherche**.
- Ou 1 **SIR** et 2 **UE librement choisies**.
- Ou 1 **UE Recherche** et 2 **UE librement choisies**.

Validation du tronc commun de 2ème année

1. Le tronc commun de 2ème année se valide par semestre selon les règles de compensation suivantes :
   - À l'intérieur d'une UE : une UE est définitivement validée et capitalisable, si l'étudiant obtient une moyenne ≥ 10/20 entre les modules affectés de leur coefficient au sein de l'UE, sans note à chaque module < 7,5/20. Il n'y a pas de compensation entre les modules appartenant à des UE distinctes.
   - À l'intérieur du semestre : un semestre est validé si l'étudiant obtient une moyenne générale ≥ 10/20 sur l'ensemble des UE du semestre, affectées de leur coefficient au sein du semestre, sans aucune note < 7,5/20 à chaque module de toutes les UE. La validation d'un semestre entraîne la validation définitive et capitalisable des UE qui le composent. La compensation s'exerce à chacune des deux sessions d'examen. Il n'y a pas de compensation d'UE à UE d'un semestre à l'autre, ni de compensation entre les deux semestres de l'année.

2. Lorsque la validation du semestre n'est pas obtenue :
    - Si l'étudiant a une moyenne générale ≥ 10/20 sur l'ensemble des UE affectées de leur coefficient au sein du semestre, il ne se représente en 2ème session qu'aux épreuves des modules d'UE pour lesquels il a obtenu une note < 7,5/20.
    - Si l'étudiant n'a pas obtenu une moyenne générale ≥ 10/20, il se représente en 2ème session aux épreuves, pour chaque UE non validée, des modules pour lesquels il n'a pas obtenu une note individuelle ≥ 10/20.
3. À l'issue des deux sessions, si le semestre n'est pas validé, l'étudiant redouble la 2ème année et conserve le bénéfice des UE validées. Il devra valider les UE manquantes, en repassant tous les modules dont la note est < 10/20. La règle de compensation au sein du semestre s'appliquera sur l'année du redoublement dans les mêmes conditions que lors de l'année initiale, après report des notes des UE déjà validées.
4. Cependant, si l'étudiant a obtenu la moyenne générale (≥ 10/20) à chaque semestre, mais n'a pas validé **une seule UE du tronc commun par semestre**, il sera autorisé à passer en 3ème année en conservant cette dette. L'UE devra alors être validée individuellement avant la fin de la 3ème année. L'étudiant se présentera uniquement aux épreuves des modules de l'UE pour lesquels il a une note < à 10, et devra obtenir une moyenne générale ≥ 10/20 calculée sur l'ensemble des modules de l'UE (y compris la note de TP ou d'un autre module reporté de l'année précédente) sans note < 7,5/20.

Validation des autres enseignements

1. Les UE librement choisies de 3 ECTS sont compensables entre elles avec celles de 3ème année avec l'obtention d'une moyenne ≥ 10/20 entre tous les modules affectés de leur coefficient au sein de l'UE, sans note < 7,5/20 à chacun des modules de l'UE, **à condition que l'étudiant n'ayant pas obtenu la moyenne à une ou plusieurs d'entre elles se soit présenté aux deux sessions**. En cas de non validation à la première session, certaines de ces UE proposent le report des modules pour lesquels la note est ≥ 10/20.
2. Cependant, si l'étudiant a validé le semestre du tronc commun, mais n'a pas validé l'UE librement choisie du semestre, il sera autorisé à passer en 3ème année en conservant cette dette. L'UE devra alors être validée ou compensée avant la fin de l'année suivante selon les modalités habituelles, en conservant le cas échéant la note du module de TP si elle est ≥ 10/20. Cette règle s'applique à chaque semestre.
3. Le SIR et les UE Recherche se valident individuellement. Le cumul des ECTS acquis permettra à l'étudiant de postuler en Master 2 recherche, s'il totalise 60 ECTS Recherche (voir modalités page 24).

Dans tous les cas, la note de 2nde session se substitue à celle de la 1ère session quelle que soit sa valeur

Remarque

Les candidats qui ont manqué d'assiduité aux cours, TD et / ou aux TP d'une ou de plusieurs UE ne peuvent prétendre valider leur UE et / ou leur semestre à la 1ère session, sauf si l'enseignant responsable de l'enseignement concerné reconnaît le bien fondé du motif ou du document invoqué pour justifier l'absence, signalée dans les huit jours de l'absence. Même en cas d'absence justifiée, l'étudiant doit prendre contact avec le responsable de l'UE pour voir les possibilités de rattrapage.

LA 3ÈME ANNÉE DE PHARMACIE (DFGSP-3)

Conditions d'accès

Sont admis en 3ème année des études pharmaceutiques les étudiants :

- Ayant validé en fin de 2ème année les deux semestres de tronc commun de 2ème année (S3 et S4) et le stage officinal d'initiation obligatoire. Cependant, s'il leur manque la validation d'une seule UE du tronc commun par semestre de 2ème année, les étudiants sont autorisés à intégrer la 3ème année.
- Retenus dans le cadre de l'arrêté 'passerelles' relatif aux modalités d'admission en 2ème ou en 3ème année des études pharmaceutiques. Ces étudiants auront à valider l'ensemble des UE et ne bénéficieront pas d'équivalence entre les UE du DFGSP et celles validées dans la formation antérieure à leur admission directe en 3ème année.

Organisation des études

L'enseignement de la troisième année comporte :

- **Des UE obligatoires de Tronc Commun**, organisées en deux semestres indépendants (S5 et S6), comportant des UE spécifiques et des enseignements coordonnés (EC) autour de thèmes faisant intervenir plusieurs disciplines et permettant l'acquisition de 54 ECTS.
- **Des UE librement choisies**, de 3 ECTS chacune, parmi lesquelles l'étudiant peut en valider une par semestre, afin d'en acquérir 4 avant la fin de la 3ème année (en les cumulant à celles déjà acquises au cours de la 2ème année). Les possibilités d'équivalence sont mentionnées ci-dessous.
- Un enseignement indépendant, conduisant à **l'Attestation de Formation aux gestes de secours et d'urgence (AFGSU)** que l'étudiant devra obtenir avant d'entrer en 5ème année.
- **Un stage d'application de 2 semaines**, en officine ou en service hospitalier. Ce stage a pour objectif d'appliquer en situation réelle les connaissances acquises au cours d'un EC déterminé. Le thème et la période du stage sont définis par le Conseil d'UFR.

La présence à l'ensemble des enseignements (cours, TD et / ou TP) du tronc commun et des UE librement choisies est obligatoire. L'assiduité aux TD et TP fera en particulier l'objet d'un contrôle.

En outre, l'étudiant peut, s'il le souhaite :

- Effectuer un **stage d'initiation à la recherche** (12 ECTS), s'il ne l'a pas déjà réalisé au cours de la 2ème année. La validation de ce stage est obligatoire dans le **parcours d'initiation recherche en santé** pour acquérir les crédits recherche nécessaires pour candidater en Master 2 recherche. Ce stage lorsqu'il est **réalisé en** 2ème **ou en** 3ème **année** ne peut pas être pris en équivalence de plus de deux UE librement choisies sur les quatre à valider durant les 2ème et 3ème années. Ce stage doit être effectué dans des équipes de recherche reconnues et fait l'objet d'une convention pour une durée minimale de 175 heures.
- S'inscrire à certaines **UE optionnelles du parcours d'initiation recherche en santé** (6 ECTS) pour acquérir les crédits recherche nécessaires à candidater en Master 2 recherche. Une seule des UE recherche validées en 2ème ou en 3ème année pourra être prise en équivalence de deux UE librement choisies sur les quatre à valider durant les 2ème et 3ème années.
- Participer au **tutorat des étudiants de PASS**. Le tutorat est valorisé par la validation en 3ème année d'une UE d'enseignement spécifique (**UE Didactique 2**) de 6 ECTS qui vient en équivalence de 2 UE librement choisies en 3ème année.
- Effectuer pendant les vacances universitaires, un (ou plusieurs) stage(s) optionnel(s) de découverte du milieu professionnel dans le domaine de la santé, réalisé(s) dans le cadre de la construction de son projet d'orientation professionnelle. **Ces stages hors cursus** font l'objet

d'une convention entre l'établissement d'accueil et l'Université de Bordeaux (se renseigner auprès de la gestion des cursus Étudiants Pharmacie).

Modalités du choix de parcours professionnel

En vertu de l'arrêté du 8/04/2013 (version consolidée au 2/09/2019), l'étudiant émet, au cours du premier semestre de DFASP, un vœu de parcours de formation auprès du directeur de l'UFR des Sciences Pharmaceutiques pour la poursuite de sa formation.

Ce vœu doit correspondre au projet d'orientation professionnel élaboré au cours du DFGSP ainsi qu'à l'un des parcours de formation types proposés par l'UFR (Officine, Industrie, Pharmacie Hospitalière - Biologie Médicale). Quel que soit le parcours envisagé, l'étudiant indique son intention de poursuivre ou non un Cursus Recherche.

Ce vœu est soumis à l'examen du jury d'orientation professionnelle défini à l'article 5.3 de l'Arrêté du 8/04/2013 (Version consolidée au 2/09/2019). Ce jury est désigné par le directeur de l'UFR et composé des responsables pédagogiques des différents parcours et *a minima* d'un pharmacien en exercice.

À l'issue de la procédure de dépôt des vœux, le jury examine le vœu émis par chaque étudiant en s'appuyant sur ses motivations émises à l'issue de **l'UE "Projet Professionnel"** du DFGSP.

Lorsque le jury valide le vœu émis par l'étudiant, ce dernier intègre le parcours de formation choisi.

Si le jury l'estime nécessaire, il auditionne l'étudiant sur ses motivations et son projet d'orientation professionnelle. À l'issue de cet entretien, le jury peut, le cas échéant, assortir la décision de poursuite d'études dans le parcours de formation choisi par l'étudiant de recommandations pédagogiques.

Avant l'entrée en 3ème semestre du DFASP, le jury procède à un dernier examen du projet d'orientation professionnelle et du parcours de formation de l'étudiant dans les cas suivants :

- Les étudiants dont la poursuite d'étude est assortie de recommandations afin de vérifier leur prise en compte.
- Les étudiants qui souhaitent se réorienter à la fin du 2ème semestre du DFASP.
- En cas de désaccord persistant entre le jury et l'étudiant suite à la procédure d'audition.

À l'issue de ce dernier examen, le jury statue définitivement sur le vœu de parcours de formation de l'étudiant. **La non-validation du vœu de parcours de formation de l'étudiant par le jury conduit à une réinscription de l'étudiant en 1ère année du DFASP.**

Pour s'inscrire au 3ème semestre du DFASP et poursuivre dans le parcours de formation choisi, l'étudiant doit avoir :

- Validé les semestres un et deux.
- Obtenu la validation par le jury d'orientation professionnelle du vœu de parcours de formation choisi.

La réinscription de l'étudiant en 1ère année du DFASP fait l'objet d'un contrat pédagogique adapté à chaque étudiant signé par l'étudiant et le directeur de l'UFR.

Résumé des étapes du choix de parcours professionnel (les dates exactes sont indiquées dans un calendrier disponible sur **Moodle UB**)

3ème année	Avril - Mai	Choix de Parcours et éventuellement Cursus Recherche dans le Passeport rendu au tuteur dans le cadre de **l'UE Projet Professionnel**
	Mai - Juin	Le tuteur informe l'étudiant de ces éventuelles réserves quant à son choix de Parcours
4ème année	Septembre	Choix de Parcours et éventuellement Cursus Recherche *via* **Moodle UB**
	Novembre	Audition par le jury d'orientation professionnelle des étudiants • N'ayant pas encore choisi leur Parcours en Septembre • N'ayant pas validé l'UE Projet Professionnel de 3ème année en 1ère session • Ayant un choix différent entre celui mentionné dans le passeport professionnel et celui mentionné à l'issue de la procédure de dépôt de vœux
	Novembre	Inscription en Parcours
	Juin	Examen par le jury d'orientation professionnelle du projet d'orientation professionnelle des étudiants • Dont la poursuite d'étude est assortie de recommandations afin de vérifier leur prise en compte. • Souhaitant se réorienter à la fin du 2ème semestre du DFASP. • Pour lesquels un désaccord persiste avec le jury suite à la procédure d'audition.

Programme des enseignements et contrôle des connaissances

Tronc Commun de S5

Modules de l'UE	ECTS	h CM	h TD	h TP	Total	Modalités 1ère session	Durée	Modalités 2ème session	Coeff. dans UE	Coeff. dans S5
PL3.1 : UE Biochimie clinique										
Module 1 : Enseignements	3	16	3	9	28	Examen terminal QCM, rédactionnel dossier clinique	1h	Idem	0,75	3
Module 2 : Travaux pratiques						Contrôle continu	-	Examen pratique et / ou oral	0,25	
PL3.2 : EC Trouble du métabolisme de l'eau et des électrolytes										
Module 1 : Enseignements	1	10	-	-	10	Examen terminal QCM et / ou rédactionnel	30 min	Idem ou oral	-	1
PL3.3 : UE Hématologie fondamentale										
Module 1 : Enseignements	2	15	-	9	24	Examen terminal QCM et / ou QROC	45 min	Écrit et / ou oral 10 min question	0,75	2
Module 2 : Travaux pratiques						Contrôle continu	-	Épreuve pratique et / ou oral	0,25	
PL3.4 : UE IMMUNO-1 : Physiologie du système immunitaire										
Module 1 : Enseignements	3	15	-	15	30	Examen terminal QROC et / ou rédactionnel	45 min	Écrit (QROC) et/ou Oral	0,65	3
Module 2 : Travaux pratiques						Épreuve pratique et / ou écrit et / ou oral et contrôle continu	-	Épreuve pratique et / ou écrit et / ou oral	0,25	
Module 3 : Travail personnel						Contrôle continu	-	Épreuve écrite et / ou oral	0.1	
PL3.5 : UE Bactériologie et virologie générales										
Module 1 : Enseignements	3	21	-	9	30	Examen terminal QCM et/ou QROC et/ou rédactionnel	45 min	Idem	0,75	3
Module 2 : Travaux pratiques						Contrôle continu	-	Épreuve pratique et / ou oral	0,25	

PL3.6 : EC Endocrinologie : diabètes, thyroïde et surrénales										
Module 1 : Enseignements	3	26	-		26	Examen terminal QCM et/ou QROC et/ou rédactionnel	45 min	Idem		3
PL3.7 : UE Substances médicamenteuses d'origine naturelle										
Module 1 : Enseignements	1	8	-	-	8	Examen terminal rédactionnel et / ou QROC et / ou QCM	30 min	Idem	-	1
PL3.8 : UE Biopharmacie										
Module 1 : Enseignements	2	15	1,5	6	22,5	Examen terminal QCM et / ou QROC et / ou oral et / ou travail personnel	30 min	Idem	0,60	3
Module 2 : Travaux pratiques et contrôle continu						Contrôle continu et / ou oral et / ou travail personnel	-	Épreuve pratique (3h) et/ou oral	0,40	
PL3.9 : UE Contrôle qualité : approche statistique et validation de méthode										
Module 1 : Enseignements	2	12	6	6	24	Contrôle continu + Examen terminal écrit (QCM et / ou QROC et / ou rédactionnel)	45 min	Idem	0,70	2
Module 2 : Travaux pratiques						Contrôle continu + QCM	-	Idem et / ou oral	0,30	
PL3.10 : UE Distribution, dispensation, traçabilité du médicament et autres produits de santé										
Module 1 : Enseignements	1	10	-	-	10	Examen terminal QCM et / ou QROC et / ou rédactionnel	30 min	Idem	-	1
PL3.11 : UE Anglais scientifique										
Module 1 : Enseignements	2	-	20	-	20	Contrôle continu (écrit et / ou oral)	-	Oral	-	2

PL3.12 : EC Chaîne du médicament 1 (TPI)										
Module 1 : TP Pharmacognosie	4	-	2	12	38	Contrôle continu	-	Épreuve pratique et / ou Oral	0,34	2,5
Module 2 : TP Chimie thérapeutique				16					0,44	
Module 3 : TP Pharmacie galénique				8					0,22	
TOTAL S5	**27**	**148**	**32,5**	**90**	**270,5**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

Tronc Commun de S6

Modules de l'UE	ECTS	h CM	h TD	h TP	Total	Modalités 1ère session	Durée	Modalités 2ème session	Coeff. dans UE	Coeff. dans S6
PL3.13 : UE Toxicologie fondamentale										
Module 1 : Enseignements	2	15	3	6	24	Examen terminal QCM et / ou QROC et / ou rédactionnel	1 h	Écrit ou oral	0,75	2
Module 2 : Travaux pratiques						Contrôle continu + examen terminal	-	Épreuve pratique et / ou oral et / ou écrit	0,25	
PL3.14 : UE Hématologie clinique										
Module 1 : Enseignements	3	20	-	9	29	Examen terminal QCM et / ou QROC et / ou cas cliniques	45 min	Écrit et / ou Oral	0,75	3
Module 2 : Travaux pratiques						Contrôle continu	-	Épreuve pratique et / ou oral	0,25	
PL3.15 : EC Physiologie, physiopathologie et médicaments du système respiratoire										
Module 1 : Enseignements	3	15	1,5	12.5	29	Examen terminal QCM et / ou QROC et / ou cas cliniques	45 min	Écrit ou oral	0,5	3
Module 2 : Enseignements dirigés						Contrôle continu Écrit et / ou oral	-	Oral	0,2	
Module 3 : Travaux pratiques						Contrôle continu Écrit et / ou oral	-	Épreuve pratique et / ou oral	0,3	

PL3.16 : EC Médicaments du système cardiovasculaire										
Module 1 : Enseignements	5	47	1,5	4	52,5	Examen terminal QCM et / ou QROC et / ou cas cliniques	1h30	Écrit ou oral	0,75	4
Module 2 : Travaux pratiques						Contrôle continu Écrit et / ou oral	-	Épreuve pratique et / ou oral	0,25	
PL3.17 : UE Système de santé et santé publique : préparation au service sanitaire										
Module 1 : Enseignements	3	26,5	4,5	3 travail personnel	34	Examen terminal QCM et / ou QROC et / -ou rédactionnel	45 min	Idem	0,75	3
Module 2 : Contrôle continu						Contrôle continu en cours et ED	-	Écrit et / ou oral	0,25	
PL3.18 : EC Douleur et inflammation										
Module 1 : Enseignements	3	30	1,5	-	31,5	Examen terminal (QCM et / ou QROC et / ou rédactionnel) et un cas clinique)	45 min	Écrit ou Oral	0,8	3
Module 2 : Enseignements dirigés						Contrôle continu	-	Oral	0,2	
PL3.19 : UE Projet Professionnel (1)										
Module 1 : Enseignements	1	4	4	-	8	Contrôle continu Notation du tuteur sur cohérence du projet (2 ans)	-	Entretien de motivation pour l'entrée en filière	-	1
PL3.20 : UE Analyse critique de documents et utilisation des outils d'information scientifique										
Module 1	2	5	9	-	14	Contrôle continu	-	Oral	-	1
PL3.21 : EC Chaîne du médicament 2 (TPI)										
Module 4 : TP Pharmacologie	2	-	-	4	18	Contrôle continu	-	Épreuve pratique et / ou Oral	0,16	2
Module 5 : TP Toxicologie				4					0,16	
Module 6 : TP Microbiologie				4					0,16	
Module 7 : TP Chimie analytique				6					0,25	
Module 8 : Oral pluridisciplinaire				-		Oral pluridisciplinaire	15 min	Idem	0,27	
PL3.22 : Communication										
Module 1 : Enseignements	2	-	18	-	18	Contrôle continu + Oral	-	Oral	-	1

PL3.23 : Reproduction et son contrôle										
Module 1 : Enseignements	1	9,5	4,5	-	14	Examen terminal écrit (QCM et / ou QROC et / ou rédactionnel)	30 min	Idem ou oral	-	1
TOTAL S6	**27**	**172**	**47,5**	**52,5**	**242**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

(1) : Cette UE débute en 2ème année et se valide en 3ème année

Enseignement indépendant obligatoire de S6

Modules de l'UE	ECTS	h CM	h TD	h TP	Total	Modalités 1ère session	Durée	Modalités 2ème session	Coeff. dans UE	Coeff.
Formation aux gestes et soins d'urgence (niveaux 2)										
FGSU	-	3	-	12	15	Contrôle continu	-	Pas de 2ème session	-	-

Remarque : les étudiants qui n'obtiennent pas l'Attestation de FGSU au cours de la 3ème année doivent impérativement suivre à nouveau la formation, l'année suivante. Cette possibilité n'est réservée qu'aux cas de force majeure.

UE optionnelle réservée aux tuteurs PASS / LAS

Modules de l'UE	ECTS	h CM	h TD	h TP	Total	Modalités 1ère session	Durée	Modalités 2ème session	Coeff. dans UE
UE DID 2 : Didactique 2	6	-	3,5	-	3,5	1 exposé oral et assiduité	-	-	

Cette UE se valide à l'issue de la 3ème année, en fonction de l'assiduité et de l'évaluation du mémoire remis en 3ème année. Les crédits correspondants peuvent venir en équivalence de 2 UE librement choisies de 2ème et 3ème années.

UE librement choisies de S5

Modules de l'UE	ECTS	h CM	h TD	h TP	Total	Modalités 1ère session	Durée	Modalités 2ème session	Coeff. dans UE
UE TID : Traitement informatique des données (UE Méthodologique)									
Contrôle continu	3	10	20	-	30	Contrôle continu	-	Épreuve sur ordinateur	-
UE DFLC : Détection des falsifications au laboratoire de contrôle									
Module 1 : Enseignements	3	8	8	12 Travail perso	28	Contrôle continu et / ou oral	-	Idem	-

UE EAU : Eau et santé publique									
Module 1 : Enseignements	3	13,5	9	2,5	25	Examen terminal écrit QCM et / ou QROC et / ou rédactionnel	1h	Écrit ou Oral	0,75
Module 2 : Partie application analytique						Contrôle continu	-	Épreuve pratique (3h) et / ou Oral	0,25
UE BPK : Biopharmacie pharmacocinétique									
Module 1 : Enseignements	3	15	12	-	27	Examen terminal (QROC et / ou rédactionnel) et / ou oral	1h	Idem	0,5
Module 2 : Travaux personnels						Contrôle continu et / ou Lecture critique d'articles et EPOS pour la pharmacocinétique	-	Rapport et / ou soutenance orale	0,5
UE PI : Projet Interculturel									
Module 1 : Enseignements	3	-	25-30	-	25-30	Contrôle continu	-	Oral	0,25
Module 2 : Travaux personnels						Soutenance orale	-	Oral	0,75
UE RODS : Rayonnements et ondes dans le domaine de la santé*									
Module 1 : Enseignements	3	18	6	9	33	Examen terminal QCM et / ou QROC et-/ ou rédactionnel	1h	Idem	0,75
Module 2 : Travaux pratiques						Contrôle continu	-	Épreuve pratique et / ou oral	0,25
UE MVBIOTECH : Métabolisme végétal et biotechnologie*									
Module 1 : Enseignements	3	18	3	9	30	Examen terminal QCM et / ou QROC et / ou rédactionnel	1h	Examen terminal QCM et / ou QROC et / ou rédactionnel et / ou oral	0,50
Module 2 : Contrôle continu						Contrôle continu (oral)	-	Oral	0,25
Module 3 : Travaux pratiques						Contrôle continu	-	Épreuve pratique et / ou oral	0,25
UE EPICA : Entrainement pour la préparation à l'internat : Chimie Analytique									
Module 1 : Enseignements	3	18	12	-	30	Contrôle continu et/ ou oral	-	Examen et / ou oral	-

UE DQADM : Démarche qualité appliquée au développement du médicament : exemple de la définition fonctionnelle des poudres d'usage pharmaceutique									
Module 1 : Enseignements	3	20	2	4	26	Examen terminal écrit rédactionnelle	1h	Écrit et / ou oral	0,65
Module 2 : Travaux pratiques						Contrôle continu	-	Écrit et / ou oral	0,35
UE DD : D*rug design*									
Module 1 : Enseignements	3	15	-	15	30	Examen terminal QROC et / ou rédactionnel et / ou oral	2h	Idem	0,75
Module 2 : Travaux pratiques						Contrôle continu et / ou oral	-	Oral	0,25

* UE librement choisie de S3 également ouverte au S5

La liste définitive des UE librement choisies ouvertes en S5 sera communiquée aux étudiants lors de la réunion de présentation des UE librement choisies.

UE librement choisies de S6

Modules de l'UE	ECTS	h CM	h TD	h TP	Total	Modalités 1ère session	Durée	Modalités 2ème session	Coeff. dans UE
UE DESTOF 1 : Destination officine 1									
Module 1 : Enseignements	3	-	30	-	30	Contrôle continu + document remis	-	Oral	-
UE BPA : Biopharmacie appliquée									
Module 1 : Enseignements	3	18	14	-	32	Contrôle continu, rapport et / ou soutenance	-	Écrit et / ou oral et / ou travail personnel	-
UE CSS : La chimie au service de la santé									
Module 1 : Enseignements	3	16	6	8	30	Épreuve écrite rédactionnelle et / ou oral	2h	Examen écrit (QCM et / ou QROC et / ou rédactionnel) ou oral	0,75
Module 2 : Travaux pratiques						Contrôle continu	-	Épreuve pratique et / ou oral	0,25
UE ENGETUD : Engagement étudiant**									
Module 1	3	-	-	-	20 à 30	a) Attestation activité bénévole éq. 20 à 30h b) Rapport d'activité (5pages)	-	Rapport amélioré et oral	-

** UE ne pouvant être prise qu'une seule fois durant l'entièreté de la scolarité (DFG + DFA). UE de 2nd semestre mais courant sur les 2 semestres.

UE MM : De la molécule au médicament : pré-requis *Drug-design*									
Module 1 : Enseignements	3	15	5	10	30	Écrit	1h	Écrit et / ou Oral	0,40
						Oral	10 min		0,40
Module 2 : Travaux pratiques						Contrôle continu	-	Écrit et / ou Oral	0,20
UE ACMV : Analyse et contrôle des matières premières végétales									
Module 1 : Enseignements	3	7	1	24	32	Examen terminal QCM et / ou QROC et / ou rédactionnel	30 min	Idem	0,5
Module 2 : TP de Botanique						Contrôle continu	-	Épreuve pratique et / ou oral	0,25
Module 3 : TP de Pharmacognosie						Contrôle continu	-	Épreuve pratique et / ou oral	0,25
UE PDI : Projet de développement industriel									
Module 1 : Enseignements	3	3	27	-	30	Soutenance orale	-	Oral	-
UE EXE-INT : Préparation à l'Internat : entrainement aux exercices									
Module 1 : Exercices d'applications numériques	3	4	28	-	32	Examen terminal écrit : QCM et / ou QROC et / ou rédactionnel (3 exercices sur disciplines tirées au sort)	1h	Idem (sur disciplines choisies)	-
UE LANG : Langues au choix									
Module 1 : S'exprimer à l'oral	3	-	20	10 Travail perso	30	Contrôle continu	-	50% report de la note de la première session 50% contrôle terminal	0,34
Module 2 : S'exprimer à l'écrit									0,33
Module 3 : Apprendre à apprendre									0,33
UE PPC : Physiologie et physiopathologie cardiovasculaires*									
Module 1 : Travail personnel	3	15	15	3	33	Présentation orale	-	Oral sur travail personnel	0,6
Module 2 : Contrôle continu						QCM et / ou QROC en fin de cours ou ED	-	Oral sur les cours	0,4
UE RX-IND1 : La diffraction RX comme outil d'étude dans l'industrie pharmaceutique									
Modules 1 : Enseignements	3	18	12		30	Examen terminal écrit	3h	Oral	-

UE SMV : Systématique du monde du vivant*									
Module 1 : Zoologie	3	2	11,5	13,5	27	Examen terminal écrit (reconnaissance) + Oral	Épreuves communes 2h	Écrit QCM – QROC 30 min	0,30
Module 2 : Mycologie						Examen terminal écrit (identification) + Oral (poster)		Écrit QCM – QROC (30 min) et poster corrigé	0,30
Module 3 : Botanique						Examen terminal écrit (identification) + travail personnel (herbier)		Écrit QCM – QROC (30 min) et herbier corrigé	0,30
Module 4 : Pharmacognosie						Examen terminal écrit		Idem (20 min)	0,10
UE PIFSP : Procédés et industrialisation des formes solides pharmaceutiques									
Module 1 : Enseignements	3	20	2	8	30	Examen terminal	1h	Écrit et / ou oral	0,65
Module 2 : Travaux pratiques						Contrôle continu	-	Écrit et / ou oral	0,35
UE THERMALISME									
Module 1 : Travail personnel	3	10	9	11 Travail personnel	30	Présentation orale***	-	Oral	0,5
Module 2 : Contrôle continu						Contrôle continu	-		0,5

* UE librement choisie de S4 également ouverte au S6

*** Toute absence non justifiée pour la sortie pédagogique thermale pourra être répercutée sur la note du module 1

La liste définitive des UE librement choisies ouvertes en S6 sera communiquée aux étudiants lors de la réunion de présentation des UE librement choisies.

Exceptionnellement :

- Deux UE librement choisies de 3ème année peuvent être suivies simultanément pendant le même semestre à condition que les responsables d'UE concernés et le tuteur du projet professionnel de l'étudiant (UE PL3.19) valident ce choix en évaluant la cohérence de ces UE dans son parcours.
- Une UE optionnelle d'au moins 3 ECTS proposée par une autre formation de l'Université de Bordeaux peut être prise en équivalence d'une UE librement choisie de 3ème année à condition que le tuteur du projet professionnel de l'étudiant (UE PL3.19) valide ce choix en évaluant la cohérence de cette UE dans son parcours.

Stage d'application des EC

Le stage d'application des EC de 2 semaines en officine ou dans un service hospitalier sous la responsabilité d'un pharmacien, a pour objectif de permettre à tous les étudiants d'appliquer en situation réelle les connaissances acquises au cours d'un EC.
Chaque étudiant se voit attribuer un enseignant référent (liste consultable sur Moodle UB) qu'il doit consulter avant la réalisation de son stage pour connaître son thème de stage parmi les 5 EC suivants :

- Système endocrine : pancréas, thyroïde et surrénales.
- Physiologie, physiopathologie et médicaments du système respiratoire.
- Médicaments du système cardiovasculaire.
- Douleur et inflammation.
- Reproduction et contrôle.

Les périodes autorisées pour réaliser ce stage sont votées tous les ans par le Conseil d'UFR et communiquées *via* **Moodle UB**.

Modules de l'enseignement	ECTS	h CM	h TD	h TP	Total	Modalités 1ère session	Durée	Modalités 2ème session	Coeff.
Stage d'application									
Stage + Rapport	0	10 jours ouvrés, selon les horaires de l'officine ou du service hospitalier, dans la limite de 7h/j				Évaluation du maître de stage ou de l'encadrant hospitalier + évaluation du rapport par l'enseignant référent	-	Oral	1

Pour assurer une bonne coordination entre l'Université et les pharmaciens d'officine, seuls les maîtres de stage agréés **(avant le mois de janvier de l'année universitaire en cours)** des officines des 5 départements de l'Académie de Bordeaux (24, 33, 40, 47, 64) peuvent accueillir les étudiants durant ce stage.

Sur dérogation exceptionnelle accordée conjointement par les Doyens des UFR concernées, le stage d'application des EC pourra s'effectuer au sein d'une officine de la région Nouvelle-Aquitaine auprès d'un maître de stage agréé dans l'académie concernée ou d'une officine des DROM/COM (avec demande justifiée, dérogation et lettre de motivation dans le cas notamment de la Réunion et de la Nouvelle-Calédonie) également auprès d'un maître de stage agréé. Ce stage nécessite une convention de stage à établir avant d'intégrer le lieu de stage selon la procédure prévue par l'Université et le Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens.

Concernant les stages dans un service hospitalier (référent : Pr. Dominique Breilh), la liste des stages est portée à la connaissance des étudiants par la responsable des stages hospitaliers. En cas de demande plus importante que le nombre de stages disponibles, la sélection des étudiants est faite par l'étude de leur lettre de motivation par un jury composé de la responsable des stages hospitaliers, du (es) responsable(s) de la Commission Pédagogique et du responsable des stages d'application des EC. Les étudiants ne peuvent réaliser qu'un seul de leurs 2 stages d'application des EC (3ème et 4ème année) en service hospitalier. Ainsi, les étudiants réaliseront soit 2 stages en officine en 3ème et 4ème années, soit l'un en officine et l'autre en service hospitalier.

Le maître de stage ne doit pas avoir de lien de parenté avec le stagiaire.

À l'issue du stage, l'étudiant devra fournir à son enseignant référent à une date fixée par l'UFR et diffusée sur **Moodle UB :**

- Une **attestation de stage** datée, signée et tamponnée, délivrée par son Maître de stage agréé ou par son encadrant hospitalier.
- Une **fiche d'évaluation** datée, signée et tamponnée, délivrée par son Maître de stage agréé ou par son encadrant hospitalier.
- Un **rapport d'activité** (10 pages maximum).

Le rapport d'activité est constitué :

- D'un document **« Analyse et commentaire de prescriptions** » en relation avec la thématique du stage (5-7 pages dactylographiées maximum, prescriptions anonymes incluses). Les prescriptions à analyser seront choisies en concertation avec le Maître de stage ou par l'encadrant hospitalier et devront être en rapport avec le thème choisi par l'enseignant référent. Dans la mesure du possible, il est recommandé de choisir une seule ordonnance, concernant le même patient que celui suivi dans la **« Feuille d'entretien** » (maximum 2 ordonnances si cela se justifie). L'analyse et le commentaire porteront sur
  - La compréhension globale de la prescription par rapport à la pathologie envisagée et le dossier du patient.
  - Les mécanismes d'action et les propriétés pharmacologiques de chacun des médicaments prescrits.
  - Les principaux effets indésirables des médicaments prescrits, leur place et leur pertinence dans la stratégie thérapeutique de cette pathologie.
  - Le rôle du pharmacien dans les conseils à prodiguer au patient et dans le suivi du traitement ou de la pathologie et dans sa prise en charge à l'officine.
- D'un document « **Feuille d'entretien** » (modèle sur **Moodle UB**), rempli suite à un entretien avec un patient (associé à son **Dossier Pharmaceutique**), en relation avec le thème choisi par l'enseignant référent.

L'enseignant référent examine la fiche d'évaluation délivrée par le Maître de stage ou l'encadrant hospitalier et le rapport d'activités de chaque étudiant, afin de lui valider son stage d'application de l'EC par la notation A, B ou C. Si l'étudiant obtient la note A ou B, le stage est validé. La note C entraîne la non validation du stage.

Pour les étudiants ajournés à la première session, une seconde session d'examen est organisée durant la première quinzaine de juillet. Elle consiste en une épreuve orale au cours de laquelle un jury évaluera :

- Le rapport d'activité.
- Les connaissances des étudiants sur la thématique choisie et tout particulièrement leur transposition dans le cadre de la pratique officinale ou hospitalière.

Si l'étudiant ne parvient pas à valider son stage, après la session de rattrapage (note C), il devra effectuer ultérieurement un nouveau stage.

Stage d'initiation à la recherche (SIR)

L'inscription au stage d'initiation à la recherche doit être effectuée selon la procédure prévue par l'Université, en contactant au préalable la Gestion des cursus Étudiants Pharmacie.

Modules de l'UE	ECTS	h CM	h TD	h TP	Total	Modalités 1ère session	Durée	Modalités 2ème session	Coeff. dans UE
SIR : Stage d'initiation à la recherche									
Module 1 : Stage	12	-	175	-	Durée mini 175h	Évaluation du maître de stage (2)	-	Pas de 2ème session	0,25
Module 2 : Mémoire de stage et poster						Mémoire et / ou poster évalué par le jury (2)	-	Mémoire et / ou poster corrigé	0,25
Module 3 : Soutenance						Oral évalué par le jury	-	Idem	0,5

(2) Le responsable du stage fournit à la Gestion des Cursus des étudiants Pharmacie la composition du jury, les notes et une appréciation sur l'activité de recherche effectuée par l'étudiant.

UE de pré-orientation Recherche Santé

Modules de l'UE	ECTS	h CM	h TD	h TP	Total	Modalités 1ère session	Durée	Modalités 2ème session	Coeff. dans UE
UE TOXEP (1er semestre) : Toxicologie environnementale et professionnelle									
Module 1 : Enseignements	6	34	6	-	40	Contrôle continu	-	Idem	0,5
Module 2 : Analyse d'article						Examen oral	20 min	Idem	0,5
UE MG2 (S5) : Microbiologie générale 2 : bactériologie									
Module 1 : Enseignements	6	24	6	-	30	Examen terminal écrit	2h	Idem	0,67
Module 2 : Analyse d'articles						Oral	30 min	Idem	0,33
UE PHCO (S5) : Pharmacologie des communications cellulaires									
Module 1 : Enseignements	6	25	25	-	50	Examen terminal écrit	2h30	Écrit ou Oral	0,75
Module 2 : Sujets d'actualité						Oral	1h	Idem	0,25

UE PKFA (S5) : Pharmacocinétique fondamentale et approfondie									
Module 1 : Enseignements	6	10	40	-	50	Examen terminal écrit	2h	Écrit ou Oral	0,34
Module 2 : Oral						Oral (10 min de préparation)	20 min	Idem	0,33
Module 3 : Travaux personnels						Contrôle continu Épreuve orale (présentation sur mise en situation ou analyse/commentaire d'article ; discussion sous forme de questions/réponses), EPOS	30 min	Idem	0,33
UE ACCEM (S6) : Actualités en biologie cellulaire et moléculaire appliquée à la recherche médicale et biopharmaceutique									
Module 1 : Enseignements	6	40	6	-	46	Examen terminal écrit sur cours et articles	2h	Écrit	0,5
Module 2 : Sujets d'actualités						Oral et écrit	-	Écrit	0,4
Module 3 : Contrôle continu						Contrôle continu	-	Écrit ou Oral	0,1
UE BIOMOL (S6) : Biologie moléculaire									
Module 1 : Enseignements	6	36	6	-	42	Examen terminal écrit	1h30	Écrit ou Oral	0,75
Module 2 : Analyse d'articles						Oral	30 min		0,25
UE BIOPHAR (S6) : Biopharmacie									
Module 1 : Enseignements	6	27	21	-	48	Examen terminal (rédac et / ou QROC) et / ou oral	1	Écrit ou oral	0,5
Module 2 : Travaux personnels						Rapport et / ou soutenance orale	-	Idem	0,5
UE CNVS (S6) : Composés naturels à valeur santé : de la plante au conseil patient									
Module 1 : Enseignements	6	20	-	25	45	Examen terminal Oral	-	Oral	0,5
Module 2 : Rapport						Note du rapport	-	Oral	0,5

UE A-SPACE (S5) : Adaptations dans l'espace et en conditions extrêmes									
Module 1 : Enseignements	6	25	25	-	50	Présentation oral d'un rapport	10 min	Oral (30 min)	0,75
						Contrôle continu (assiduité, participation)	-		0,25
UE IMPEC (S6) : Innovation dans les modèles et les protocoles d'études cellulaires									
Module 1 : Enseignements	6	38	6	-	44	Examen terminal écrit sur cours et articles	2h	Idem	0,6
Module 2 : Analyse d'articles						Oral	20 min	Écrit	0,3
Module 3 : Contrôle continu						Contrôle continu	-	Écrit	0,1
UE IMPATH (S6) : Immunologie et immunopathologie									
Module 1 : Enseignements	6	18	26	-	44	Examen terminal écrit	3h	Écrit et / ou oral	0,67
Module 2 : Contrôle continu						Contrôle continu	-	Écrit et / ou oral	0,33
UE TIC-TOR (S6) : *Tools in Cancerology and Technics of Oncological Research*									
Module 1 : Analyse d'articles	6	14	12	12	38	Contrôle continu (oral, rapport, travaux pratiques, note de synthèse, …)	-	Oral ou écrit (30min)	0,25
Module 2 : TP									0,25
Module 3 : Conception / présentation de projet									0,5
UE MABS (S6) : *Multiple approches in biomedical sciences* (UE en anglais)									
Module 1 : Projets de présentation	6	32	8	-	40	Examen terminal écrit (résumé présentation) (0,3) et oral (0,5)	-	Examen terminal écrit	0,8
Module 2 : Contrôle continu						Participation et présence	-	Examen terminal écrit	0,2
UE MAD (S6) : Mécanismes des addictions									
Module 1 : Enseignements	6	36	12	-	48	Examen terminal oral ou écrit (rédactionnel et / ou QROC et / ou QCM)	1h	Idem	0,7
Module 2 : ED						Contrôle continu	-	Écrit et / ou oral	0,3
UE MG1 (S6) : Microbiologie générale 1 : virologie – parasitologie – mycologie *(SUSPENDUE POUR 2026_2027)*									
Module 1 : Enseignements	6	16	14	-	30	Examen terminal écrit	2h	Idem	0,67
Module 2 : Analyse d'articles						Oral	30 min	Idem	0,33

UE NEMOC (S6) : Neurosciences, du moléculaire au comportement)									
Module 1 : Analyse d'articles	6	25	25	-	50	Oral	-	Oral	0,45
Module 2 : Présentation projet						Oral	-	Oral	0,45
Module 3 : Contrôle continu						Contrôle continu	-	Oral	0,10
UE PNS (S6) : Polyphénols, nutrition et santé									
Module 1 : Enseignements	6	30	15	-	45	Examen terminal oral	-	Idem	-
UE RX-RECH (S6) : La diffraction RX appliquée à l'étude des médicaments									
Module 1 : Enseignements	6	36	20	-	56	Examen terminal écrit	3h	Oral	0,75
Module 2 : Analyse d'article						Oral	20 min	Oral	0,25
UE TOXMR (S6) : Toxicologie : mécanisme d'action et réglementation									
Module 1 : Enseignements	6	32	4	-	36	Contrôle continu + Travail personnel	1h	Idem	0,5
Module 2 : Analyse d'article						Présentation orale	20 min	Idem	0,5
UE GPP (S6) : Génies des procédés pharmaceutiques : techniques avancées de caractérisation et de mise en forme des formes galéniques solides									
Module 1	6	40	6	12	58	Examen terminal	1h	Écrit ou oral	0,4
Module 2 : génie des procédés pharmaceutiques						Examen terminal	2h	Écrit ou oral	0,4
Module 3						Écrit ou oral	30 min	Écrit ou oral	0,2

Les étudiants désirant suivre un Cursus Recherche doivent valider 60 ECTS recherche comme suit :

- 30 ECTS par la validation de :
  - 3 UE Recherche (au cours de la 2ème, 3ème, 4ème, 5ème ou 6ème années validant chacune 6 ECTS par UE).
  - 1 stage recherche (minimum 5 semaines) dans une équipe contractualisée (au cours de la 2ème, 3ème, 4ème, 5ème ou 6ème années validant 12 ECTS).
- 30 ECTS par la validation du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques (DFASP) ou diplôme équivalent obtenu dans l'Union Européenne.

Les 60 ECTS obtenus valident le Cursus Recherche ce qui donne l'équivalence avec un M1 Recherche pour pouvoir postuler à un M2 à finalité recherche.

L'ensemble des UE Recherche du parcours Santé est téléchargeable sur le site Internet de l'Université. Pour plus d'informations, se reporter au livret « **Parcours d'initiation à la recherche** ». Pour ces **UE Recherche**, dont certaines sont dispensées dès le premier semestre, une fiche de pré-inscription est disponible sur le site de l'Université. Cette fiche de pré-inscription est à remettre dans les 8 jours suivant la séance de présentation des UE auprès de la **Gestion des cursus Étudiants LMD santé**, avec visa et avis des responsables de l'UE choisie.

Le **SIR** et les **UE Recherche** permettent de cumuler des crédits Recherche, mais ils ne peuvent pas venir en équivalence de plus de deux UE librement choisies sur les quatre à valider durant les 2ème et 3ème années, quel que soit leur nombre.

Validation de la 3ème année

Pour valider la 3ème année des études de Pharmacie, les étudiants doivent avoir validé :

- Les deux semestres de tronc commun S5 et S6
- Le stage d'application de l'EC choisi

L'étudiant devra à la fin de la 3ème année pour obtenir le DFGSP, avoir validé :

- 4 **UE librement choisies**
- Ou l'**UE DID 1** et 3 **UE librement choisies**
- Ou l'**UE DID 2** et 2 **UE librement choisies** hormis l'**UE ENGETUD**
- Ou les **UE DID 1** et **DID 2** et 1 **UE librement choisie** hormis l'**UE ENGETUD**
- Ou les **UE DID 1** et **DID 2** et 1 **UE Recherche**
- Ou 1 **SIR** et 2 **UE librement choisies**
- Ou 1 **UE Recherche** et 2 **UE librement choisies**

Si l'étudiant a validé la 2ème année et la 3ème année de la Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques conformément aux dispositions prévues (2ème année et ci-dessus pour la 3ème année), le **Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques** lui sera délivré et il sera admis à poursuivre ses études en 4ème année.

Cas des étudiants 'passerelles' admis directement en 3ème année de Pharmacie : le **Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques** leur sera délivré et ils seront admis à poursuivre leurs études en 4ème année. Pour ces étudiants 'passerelles', seule la validation de **deux UE librement choisies** (ou **d'1 UE Recherche + 1 UE librement choisie** ou **d'un SIR + 1 UE librement choisie**) sera nécessaire en plus de la validation des deux semestres S5 et S6 et du stage d'application choisi.

Le DFGSP peut être décerné avec une mention si la moyenne de l'ensemble des notes des UE, exclusivement celles du tronc commun de 2ème année et de 3ème année, calculée à partir de la moyenne générale de chaque année entre dans les fourchettes suivantes :

- 10 ≤ moyenne <12 : mention **Passable**
- 12 ≤ moyenne <14 : mention **Assez Bien**
- 14 ≤ moyenne <16 : mention **Bien**
- Moyenne ≥ 16 : mention **Très Bien**

Validation du tronc commun de 3ème année

- Le tronc commun de 3ème année se valide par semestre selon les règles de compensation suivantes :
    - À l'intérieur d'une UE : une UE est définitivement validée et capitalisable, si l'étudiant obtient une moyenne ≥ 10/20 entre les modules affectés de leur coefficient au sein de l'UE, sans note à chaque module < 7,5/20.
    - À l'intérieur du semestre : un semestre est validé si l'étudiant obtient une moyenne générale ≥ 10/20 sur l'ensemble des UE du semestre, affectées de leur coefficient au sein du semestre, sans aucune note < 7,5/20 à chaque module de toutes les UE. La validation d'un semestre entraîne la validation définitive et capitalisable des UE qui le composent. La compensation s'exerce à chacune des deux sessions d'examen. Il n'y a pas de compensation d'UE à UE d'un semestre à l'autre, ni de compensation entre les deux semestres de l'année.
- Lorsque la validation du semestre n'est pas obtenue :
    - Si l'étudiant a une moyenne générale ≥ 10/20 sur l'ensemble des UE affectées de leur coefficient au sein du semestre, il ne se représente en 2ème session qu'aux épreuves des modules d'UE pour lesquels il a obtenu une note < 7,5/20.
    - Si l'étudiant n'a pas obtenu une moyenne générale ≥ 10/20, il se représente en 2ème session aux épreuves, pour chaque UE non validée, des modules pour lesquels il n'a pas obtenu une note individuelle ≥ 10/20.
- À l'issue des deux sessions, si le semestre n'est pas validé, l'étudiant redouble la 3ème année et conserve le bénéfice des UE validées. Il devra valider les UE manquantes, en repassant tous les modules dont la note est < 10/20. La règle de compensation au sein du semestre s'appliquera sur l'année du redoublement dans les mêmes conditions que lors de l'année initiale, après report des notes des UE déjà validées.
- Si l'étudiant avait conservé une dette d'UE de tronc commun de S3 et / ou de S4, il doit valider cette UE individuellement en se présentant uniquement aux épreuves des modules de l'UE pour lesquels il a une note < à 10, et il doit obligatoirement obtenir une moyenne générale ≥ 10/20 calculée sur l'ensemble des modules de l'UE (y compris la note de TP reportée de l'année précédente) sans note < 7,5/20.

Validation des autres enseignements

- Le stage d'application de l'enseignement coordonné doit être validé indépendamment des semestres de tronc commun, par l'obtention de la note A ou B. Si l'étudiant ne parvient pas à valider son stage après 2 sessions, il devra effectuer un nouveau stage avant la fin du mois de juillet. En cas de redoublement l'étudiant conserve le bénéfice de la validation du stage d'application.
- Les UE optionnelles se valident individuellement, avec l'obtention d'une moyenne ≥ 10/20 entre tous les modules affectés de leur coefficient au sein de l'UE, sans note < 7,5/20 à chacun des modules de l'UE.
- Les UE librement choisies de 3 ECTS sont compensables entre elles avec celles de 2ème année avec l'obtention d'une moyenne ≥ 10/20 entre tous les modules affectés de leur coefficient au sein de l'UE, sans note < 7,5/20 à chacun des modules de l'UE, **à condition que l'étudiant n'ayant pas obtenu la moyenne à une ou plusieurs d'entre elles se soit présenté aux deux sessions**. En cas de non validation à la première session, certaines de ces UE proposent le report des modules pour lesquels la note est ≥ 10/20.
- Le SIR et les UE Recherche se valident individuellement. Le cumul des ECTS acquis permettra à l'étudiant l'entrée en Master Recherche, s'il totalise 60 ECTS Recherche.

Dans tous les cas, la note de 2nde session se substitue à celle de la 1ère session quelle que soit sa valeur

Obtention de l'Attestation de FGSU

L'AFGSU **doit être validée en 3ème année.** La possibilité de la valider en 4ème année sera uniquement limitée aux cas de force majeure (étudiants Erasmus par exemple) après avis motivé du responsable et non selon l'envie des étudiants.

Remarque

Les candidats qui ont manqué d'assiduité aux cours, TD et / ou TP d'une ou de plusieurs UE (du tronc commun ou librement choisies) ne peuvent prétendre valider leur UE et / ou leur semestre à la 1ère session, sauf si l'enseignant responsable de l'enseignement concerné reconnaît le bien fondé du motif ou du document invoqué pour justifier l'absence, signalée dans les huit jours. Même en cas d'absence justifiée, l'étudiant doit prendre contact avec le responsable de l'UE pour voir les possibilités de rattrapage.

Validation de la 3ème année des étudiants du double cursus École de Santé-Sciences

Pour valider la 3ème année des études de Pharmacie, les étudiants du double cursus École de Santé-Sciences doivent avoir validé

- Les deux semestres de tronc commun S5 et S6.
- Le stage d'application de l'EC choisi.
- Le double cursus.

Remarque pour les étudiants qui ont suivis la première année de l'École de Santé-Sciences et qui arrêtent en 3ème année de Pharmacie

- **Validation d'UER par équivalence**

L'étudiant pourra prétendre aux équivalences suivantes selon les différents cas :

- La validation par équivalence d'une UER (6 ECTS), par la validation de 2 modules de 3 ECTS de l'ESS.
- La validation par équivalence d'une seconde UER (6 ECTS), par la validation de 2 autres modules de 3 ECTS de l'ESS.
- La validation par équivalence du Stage Initiation à la Recherche (12 ECTS), par la validation du stage de l'année 1 du double cursus ESS.

Ce type de validation sera valable pour :

- Les étudiants simultanément inscrits au cursus de l'École Santé-Sciences et à l'École de l'Inserm Liliane Bettencourt, leur permettant l'accès en 2ème année de l'École de l'Inserm Liliane Bettencourt (cursus de l'École de l'Inserm Liliane Bettencourt rattaché au **"parcours initiation à la recherche"**).
- Les étudiants inscrits au cursus de l'École Santé-Sciences, en cas d'arrêt du cursus École Santé-Sciences (par décision de l'étudiant ou de l'équipe de coordination), leur permettant la validation d'ECTS qui seront capitalisées dans le **"parcours initiation à la recherche"**.

- **Redoublement**

Le redoublement du double cursus ESS n'est pas autorisé (sauf cas exceptionnels).
Les cas particuliers seront discutés en comité pédagogique de l'École Santé-Sciences.

RAPPEL sur le travail des étudiants en Pharmacie en Officine

Article L4241-10 du code de santé publique

Transféré par Ordonnance n°2008-507 du 30 mai 2008 - art. 29

Modifié par Ordonnance n°2008-507 du 30 mai 2008 - art. 29

Par dérogation à l'article L. 4241-1, les étudiants en pharmacie régulièrement inscrits en 3ème année d'études dans une unité de formation et de recherche de sciences pharmaceutiques sont autorisés, dans un but de perfectionnement, à exécuter, *en dehors des heures de travaux universitaires*, les opérations mentionnées audit article sous réserve qu'ils aient effectué préalablement le stage officinal prévu par les dispositions en vigueur.

Les personnes appartenant à la réserve sanitaire prévue à l'article L. 3132-1 ou requises en application des articles L. 3131-8 ou L. 3131-9 et qui sont inscrites en 3ème année d'études de pharmacie peuvent, si elles ont effectué le stage officinal prévu par les dispositions en vigueur, effectuer les tâches prévues à l'article L. 4241-1, au titre des activités pour lesquelles elles ont été appelées.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES COMPÉTENCES

ET DES CONNAISSANCES

DURANT LES ÉTUDES PHARMACEUTIQUES

PARTIE 2
Du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques au Diplôme d'État de Docteur en Pharmacie
(4ème et 5ème année, 3ème cycle, et thèse d'exercice)

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2026_2027

adoptées par le conseil d'UFR des Sciences pharmaceutiques
du 21 septembre 2026
et par le conseil du Collège Sciences de la santé du 23 septembre 2026

UFR DES SCIENCES PHARMACEUTIQUES
Collège Sciences de la Santé
146, rue Léo Saignat – 33076 BORDEAUX Cedex

PRÉAMBULE **1**

LE MOT DU DOYEN 1
LA FORMATION 2
Présentation générale *2*
Objectifs de la formation *3*
LES CONTACTS 8
INTERFACE ENSEIGNANT.E.S/ETUDIANT.E.S 11
LOCALISATION (*HTTPS://CARTOGRAPHIE.U-BORDEAUX.FR/CARREIRE.HTML*) 12
DEBOUCHES ET INSERTION PROFESSIONNELLE 13

DISPOSITIONS GÉNÉRALES **14**

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 14
REUNIONS D'INFORMATION 15
DOCUMENTS INFORMATIFS 16
ORGANISATION DES EPREUVES DE 4EME, 5EME ET 3EME CYCLE DE PHARMACIE 16
DEROULEMENT DES EPREUVES 17

DIPLÔME DE FORMATION APPROFONDIES EN SCIENCES PHARMACEUTIQUES (DFASP) **20**

VALIDATION DU DFASP ET ADMISSION EN 3EME CYCLE 20
Parcours Officine *20*
Parcours Industrie - Recherche *20*
Parcours Pharmacie Hospitalière - Biologie Médicale *20*

CERTIFICAT DE SYNTHÈSE PHARMACEUTIQUE (CSP) **21**

SERVICE SANITAIRE DES ÉTUDIANTS EN SANTÉ **22**

CURSUS RECHERCHE **23**

Stage d'initiation à la recherche (SIR) *23*
UE de pré-orientation Recherche Santé *24*

LA 4ÈME ANNÉE DE PHARMACIE OU 1ÈRE ANNÉE DU DIPLÔME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES PHARMACEUTIQUES (DFASP-1) **28**

CONDITIONS D'ACCES 28
ORGANISATION DES ETUDES 28
MODALITES DU CHOIX DE PARCOURS PROFESSIONNEL 29
PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS ET CONTROLE DES CONNAISSANCES 31
Tronc commun du 1er semestre *31*
Tronc commun du 2nd semestre *32*
Enseignement indépendant obligatoire si non validation en DFGSP uniquement *33*
Remarque : Cette possibilité d'obtention de l'Attestation de la FGSU au cours de la 4ème année est réservée uniquement aux étudiants qui n'auraient pas pu l'obtenir au cours de la 3ème année pour cas de force majeure. *33*
Enseignement indépendant obligatoire *34*
UE obligatoires du parcours professionnel choisi *34*
UE librement choisies du 1er semestre *36*
UE librement choisies du 2nd semestre *38*
Stage d'application des EC *41*
Stage(s) optionnel(s) de découverte du milieu professionnel dans le domaine de la santé *42*
VALIDATION DE LA 4EME ANNEE 43

LA 5ÈME ANNÉE DE PHARMACIE OU 2ÈME ANNEE DU DIPLÔME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES PHARMACEUTIQUES (DFASP-2) **45**

PARCOURS OFFICINE 45
Organisation des études *45*
Programme des enseignements et contrôle des connaissances *47*
Validation de la 5ème année (DFASP-2) *52*
PARCOURS INDUSTRIE 53
Organisation des études *53*

Programme des enseignements et contrôle des connaissances *54*
Stage(s) optionnel(s) industriel hors cursus *59*
Validation de la 5ème année (DFASP-2) *59*
PARCOURS PHARMACIE HOSPITALIERE - BIOLOGIE MEDICALE 61
Organisation des études *61*
Programme des enseignements et contrôle des connaissances *62*
Validation de la 5ème année (DFASP-2) *65*
Changement de parcours en fin de 4ème année et réorientation après le concours d'internat *67*

LE TROISIÈME CYCLE DES ÉTUDES DE PHARMACIE 71

Conditions d'accès *71*
DIPLOME D'ÉTUDES SPECIALISEES DE PHARMACIE OFFICINALE 72
Organisation des études *72*
Validation du Diplôme d'Études Spécialisées en pharmacie officinale *73*
Programme des enseignements et contrôle des connaissances *74*
Validation des enseignements du Diplôme d'Études Spécialisées en Pharmacie officinale *78*
Validation du portfolio du Diplôme d'Études Spécialisées en Pharmacie officinale *78*
DIPLOME D'ÉTUDES SPECIALISEES DE PHARMACIE INDUSTRIELLE ET RECHERCHE 79
Organisation des études *79*
Programme des enseignements et contrôle des connaissances *80*
Validation du Diplôme d'Études Spécialisées en pharmacie industrielle et recherche *81*
Organisation des études *82*
REORIENTATION 3EME CYCLE COURT 83
Réorientation vers le DES pharmacie officinale *83*
Réorientation vers le DES pharmacie industrielle et recherche *83*

L'INTERNAT 85

LA VALIDATION DE L'INTERNAT 85
LA VALIDATION DU DIPLOME D'ÉTAT DE DOCTEUR EN PHARMACIE 85
REORIENTATION 85
ORGANISATION 85

LA THÈSE D'EXERCICE 86

BONNES PRATIQUES DES THESES EN VUE DU DIPLOME D'ÉTAT DE DOCTEUR EN PHARMACIE 86
CHOIX DU SUJET DE THESE EN PRIORITE SUR UN THEME RELATIF AVEC L'ACTIVITE DE L'ETUDIANT PENDANT SON STAGE PROFESSIONNEL 86
PROCEDURE D'APPROBATION DU SUJET DE THESE 87
CHARTE DES THESES 87
PROCEDURE DE DESIGNATION DU JURY 87
SOUTENANCE DE LA THESE 88
DECISION DU JURY 88
VALORISATION DES THESES D'EXERCICE PAR LEUR DIFFUSION 89
THESE D'EXERCICE 89

PRÉAMBULE

Le mot du Doyen

L'UFR des Sciences pharmaceutiques, composante du collège Science de la Santé de l'Université de Bordeaux, compte environ 1200 étudiants et 120 personnels (enseignants-chercheurs, administratifs et techniques). Son offre de formation couvre l'ensemble de la chaîne du médicament et des produits de santé (diplôme d'État de Docteur en Pharmacie, diplômes d'études spécialisées, DEUST, Licence, Licences Pro, Masters, DU et DIU) et est fortement interfacée avec le milieu socio-économique. Elle est très impliquée en recherche, par la participation des enseignants-chercheurs qui lui sont rattachés à des équipes d'accueil, CNRS ou INSERM, de plusieurs départements de recherche de l'Université de Bordeaux, ainsi que dans les missions du CHU de Bordeaux.

Parmi les professions de santé, **la pharmacie offre les débouchés les plus diversifiés,** permettant aux diplômés d'exprimer leurs compétences dans de très nombreux secteurs, en officine, dans les industries et les établissements de santé, en biologie médicale, dans l'enseignement supérieur ou dans la recherche.

La profession pharmaceutique est en pleine mutation dans tous ces secteurs. Les études conduisant à l'obtention du diplôme d'État de Docteur en Pharmacie sont en permanente évolution, pour mieux les adapter aux besoins actuels et futurs de la profession. Ces études vous prépareront à votre futur exercice professionnel en tant qu'acteur de santé publique, expert du médicament et des autres produits de santé, dont le centre d'intérêt est le patient.

La formation que vous suivrez en vue de l'obtention du diplôme d'État de Docteur en Pharmacie est exigeante. Elle possède de nombreux atouts : elle est scientifique, multidisciplinaire, à l'interface chimie / ingénierie / biologie / clinique et elle est organisée à partir de la 4ème année en parcours professionnalisant, selon votre projet professionnel (officine / industrie / pharmacie hospitalière - biologie médicale). Un cursus recherche est adossé à chacun de ces parcours. La formation s'appuie sur l'expertise de personnels administratifs, techniques et enseignants-chercheurs fortement investis dans leurs missions et dans l'accompagnement de vos démarches d'orientation et d'insertion professionnelle.

Le cursus comprend des cours magistraux, des enseignements dirigés, des travaux pratiques dans de nombreuses disciplines (sciences physico-chimiques et ingénierie de la santé, sciences du médicament et des autres produits de santé, sciences biologiques fondamentales et cliniques) et de nombreux stages vous permettant de découvrir différents secteurs d'activités. Le cursus vous permettra également d'effectuer à l'étranger ou hors-métropole un ou deux semestre(s) d'études (en 3ème ou 4ème année) ou un trimestre d'été de stages hospitaliers (en 5ème année). Il vous offrira aussi la possibilité d'intégrer en fin de 5ème année des écoles de management, des écoles d'ingénieurs et des masters (en particulier ceux du collège Sciences de la Santé de l'Université de Bordeaux) en vue d'un double diplôme.

Ces livrets vous permettront d'obtenir de nombreuses informations concernant les études conduisant à l'obtention du diplôme d'État de Docteur en Pharmacie : coordonnées des différents responsables de la formation, descriptif des Unités d'Enseignements (UE), modalités de contrôle des compétences et des connaissances. **Je vous invite à les consulter attentivement.**

Soyez assidus, curieux, motivés, pro-actifs, responsables et acteurs de votre formation ! Cette formation vous permettra d'acquérir **savoir, savoir-faire et savoir-être** qui constitueront le **socle de vos compétences** et qui vous permettront de vous épanouir pleinement dans vos études et votre future vie professionnelle. La formation tout au long de la vie, notamment dans le cadre du développement professionnel continu (DPC) et la coopération entre professionnels de santé y auront une place majeure, pour l'intérêt du patient.

Je vous adresse tous mes vœux de pleine réussite !

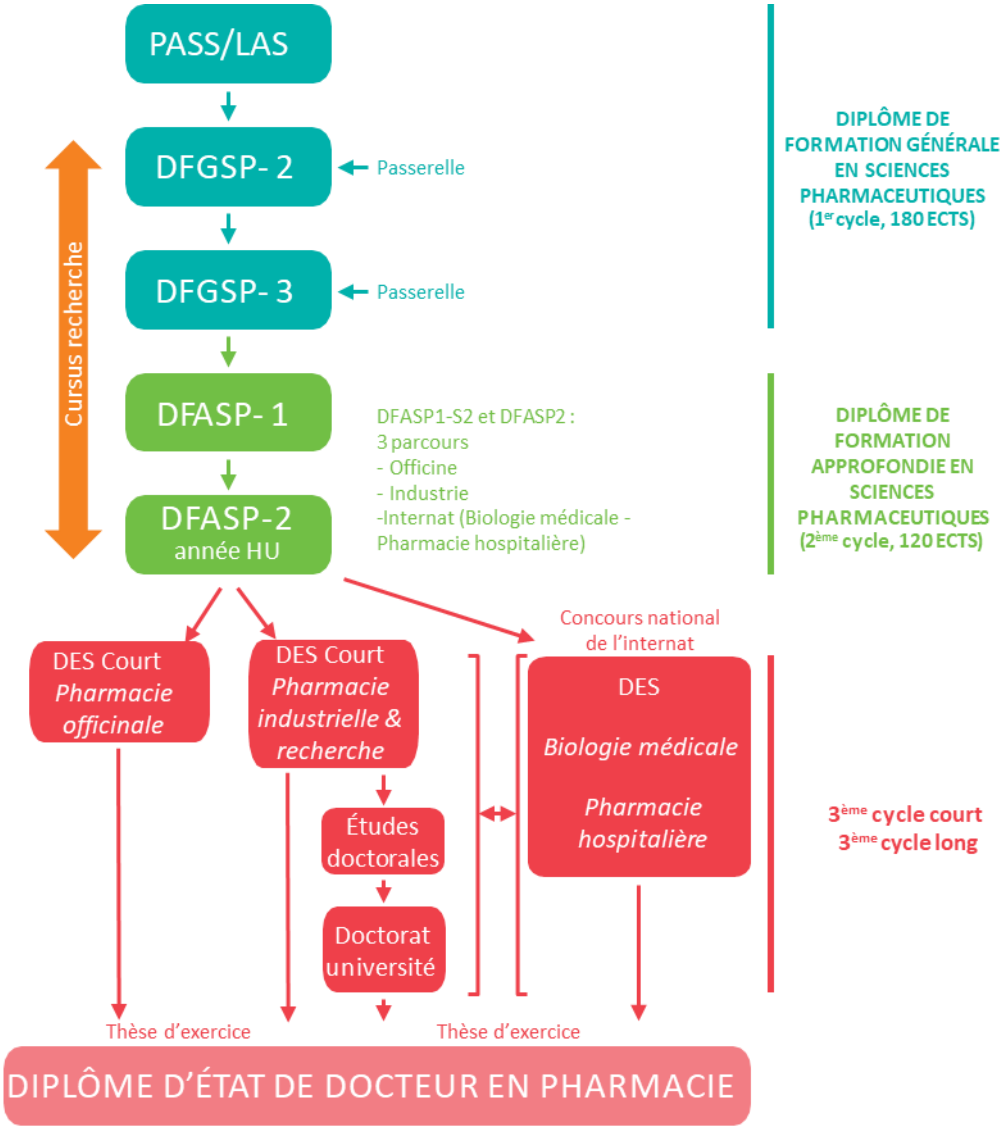
Professeur N. Sevenet

La formation

Les études de Pharmacie, en vue de l'obtention du Diplôme d'État de Docteur en Pharmacie, sont régies par :

- L'arrêté du 25 octobre 2018 modifiant l'arrêté du 22 mars 2011 modifié relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques.
- L'arrêté du 26 novembre 2018 modifiant l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'État de Docteur en Pharmacie
- Le décret n°2023-1399 du 29 décembre 2025 relatif au troisième cycle court des études pharmaceutiques
- L'arrêté du 31 décembre 2025 portant diverses dispositions relatives aux études pharmaceutiques

Présentation générale



Le diplôme d'État de Docteur en Pharmacie est délivré après la soutenance avec succès d'une thèse d'exercice à l'issue du 3ème cycle.

Les études de pharmacie se déroulent sur **6 à 9 ans** et conduisent à l'obtention du **Diplôme d'État de Docteur en Pharmacie**. Elles se déroulent en trois cycles :

- **Le diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques (DFGSP) sanctionne le premier cycle** (PASS / LAS, 2ème année, 3ème année) ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens et confère le grade de licence.
- **Le diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques (DFASP) sanctionne le deuxième cycle** (4ème année, 5ème année) ; il comprend quatre semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens et confère le grade de master. À partir du semestre 8 (2nd semestre de la 4ème année), les études sont organisées en **parcours professionnalisant, selon le projet de l'étudiant :**
    - Parcours Officine
    - Parcours Pharmacie hospitalière - Biologie médicale
    - Parcours Industrie-Recherche
- Un cursus recherche est adossé à chacun de ces parcours.
  La 5ème année (DFASP2) est une année hospitalo-universitaire. Tous les étudiants effectuent des stages en milieu hospitalier. Durant la période du stage hospitalier, les étudiants devront effectuer des actions de prévention primaire à l'attention d'un public cible dans le cadre du service sanitaire.
- **Le troisième cycle est constitué :**
    - **Soit d'un cycle court** de deux semestres de formation en vue de l'obtention d'un diplôme d'études spécialisées (DES) :
        - DES Pharmacie officinale
        - DES Pharmacie industrielle et recherche. Ce DES est une année de professionnalisation pouvant être en partie validée par équivalence d'un master 2 spécialisé ou d'un autre diplôme (par exemple, diplôme d'ingénieur ou diplôme d'écoles de commerce).
    - **Soit d'un cycle long** de huit semestres de formation pour les étudiants reçus au concours national de l'internat en pharmacie, en vue de l'obtention d'un diplôme d'études spécialisées (DES) :
        - DES de Biologie médicale
        - DES de Pharmacie hospitalière

Le diplôme d'État de Docteur en Pharmacie est délivré après la soutenance avec succès d'une thèse d'exercice à l'issue du 3ème cycle pour les 3ème cycles courts ou au cours du 3ème cycle pour les 3ème cycles longs.

Objectifs de la formation

Les objectifs généraux de la formation sont de :

- Former des acteurs de santé publique, spécialiste du médicament et des autres produits de santé.
- Préparer à l'exercice professionnel dans toutes ses dimensions : scientifiques, technologiques, déontologiques, humaines.
- Préparer à l'obtention du Diplôme d'État de Docteur en Pharmacie.

Les objectifs de la formation dispensée en vue de l'obtention du diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques (DFGSP) (3 premières années d'étude) sont d'acquérir :

- Les connaissances de base dans le domaine des sciences exactes et des sciences biologiques.
- Une connaissance spécifique des disciplines nécessaires à l'étude du médicament et des autres produits de santé.
- Les compétences nécessaires à la bonne utilisation de ces connaissances.
- Les éléments utiles à l'orientation de l'étudiant vers les différents métiers de la pharmacie touchant notamment les domaines de l'officine et des pharmacies à usage intérieur, de la biologie médicale, de l'industrie et de la recherche.
- Des connaissances sur les principes et méthodologies de la recherche.
- Des connaissances et compétences concernant une action de prévention à l'attention d'un public cible dans le cadre du service sanitaire.

Les objectifs de la formation dispensée en vue de l'obtention du diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques (DFASP) (4ème et 5ème années d'études) sont :

- L'acquisition de connaissances scientifiques, médicales et pharmaceutiques complétant et approfondissant celles acquises au cours du cycle précédent (sciences appliquées aux médicaments et autres produits de santé, sciences biologiques, sémiologie médicale, santé publique, thérapeutique).
- L'acquisition de connaissances pratiques : stages et formations d'application à la pratique professionnelle dont la finalité et l'organisation sont adaptées au cursus de l'étudiant.
- L'acquisition des compétences permettant d'assurer le rôle d'écoute et d'accompagnement auprès du patient.
- Une formation à la démarche scientifique.
- L'apprentissage du travail en équipe et l'acquisition des techniques de communication, indispensables à l'exercice professionnel.
- Le développement de la capacité à s'autoévaluer et à se poser les bonnes questions en situation.
- L'introduction au développement professionnel continu comprenant l'évaluation des pratiques professionnelles et l'approfondissement continu des connaissances.

La formation du tronc commun doit permettre l'acquisition de connaissances et compétences permettant de :

- Communiquer avec le patient et les autres professionnels de santé en favorisant une approche interprofessionnelle.
- Comprendre les pathologies et les investigations cliniques, biologiques ainsi que les thérapeutiques afférentes.
- Étudier les médicaments et les autres produits de santé sous les aspects de la conception, de la synthèse, du mécanisme d'action, de la toxicologie et du bon usage.
- Participer à l'éducation thérapeutique du patient.
- Assurer les gestes de première urgence.
- Maitriser le geste vaccinal
- Appréhender les objectifs de la santé publique, notamment en prévention primaire dans le cadre du service sanitaire.
- Appliquer les règles juridiques, déontologiques et éthiques.

Le troisième cycle court, d'une durée de deux semestres (DES de pharmacie officinale ou de pharmacie industrielle & recherche), a pour objectif :

- D'approfondir les connaissances et les compétences afférentes à l'orientation professionnelle et au parcours de formation choisis et éventuellement de s'engager dans une spécialisation pharmaceutique particulière, spécifique à cette orientation professionnelle.
- De préparer sa thèse en vue de l'obtention du diplôme d'État de Docteur en Pharmacie.

Principales disciplines enseignées

Sciences physico-chimiques et ingénierie appliquée à la santé :

- Biophysique
- Biostatistiques et bioinformatique
- Bioanalyse, métrologie des médicaments et autres produits de santé
- Instrumentation analytique
- Chimie physique appliquée à la technologie pharmaceutique et au médicament
- Pharmacie galénique, pharmacotechnie, biopharmacie et biomatériaux

Sciences du médicament et des autres produits de santé :

- Pharmacochimie : bases moléculaires, produits naturels et biosynthétiques, produits synthétiques
- Physiologie et physiopathologie
- Pharmacologie fondamentale et thérapeutique
- Pharmacocinétique
- Toxicologie
- Pharmacie clinique
- Santé publique, environnement, hygiène

- Droit pharmaceutique, économie de la santé

Sciences biologiques, fondamentales et cliniques :

- Biologie cellulaire, biologie moléculaire, génétique moléculaire
- Biochimie fondamentale et clinique
- Biotechnologies, biothérapies
- Hématologie, immunologie
- Bactériologie, mycologie médicale, parasitologie, virologie
- Sciences végétales et fongiques

Les stages

Stages obligatoires, quel que soit le parcours :

- Stage officinal d'initiation (avant l'accès en 3ème année)
- Stages d'application d'enseignements coordonnés (3ème et 4ème années)
- Stages hospitaliers (5ème année hospitalo-universitaire)

Stages obligatoires pour les parcours :

- Stage professionnel en officine (DES pharmacie officinale)
- Stage industriel (5ème année et DES pharmacie industrielle & recherche)
-

Stages optionnels :

- Stage de découverte du milieu professionnel dans le domaine de la santé (stages hors cursus)
- Stage dans des équipes de recherche labellisées (entre la 2ème et la 5ème année dans le cadre d'un cursus Recherche)

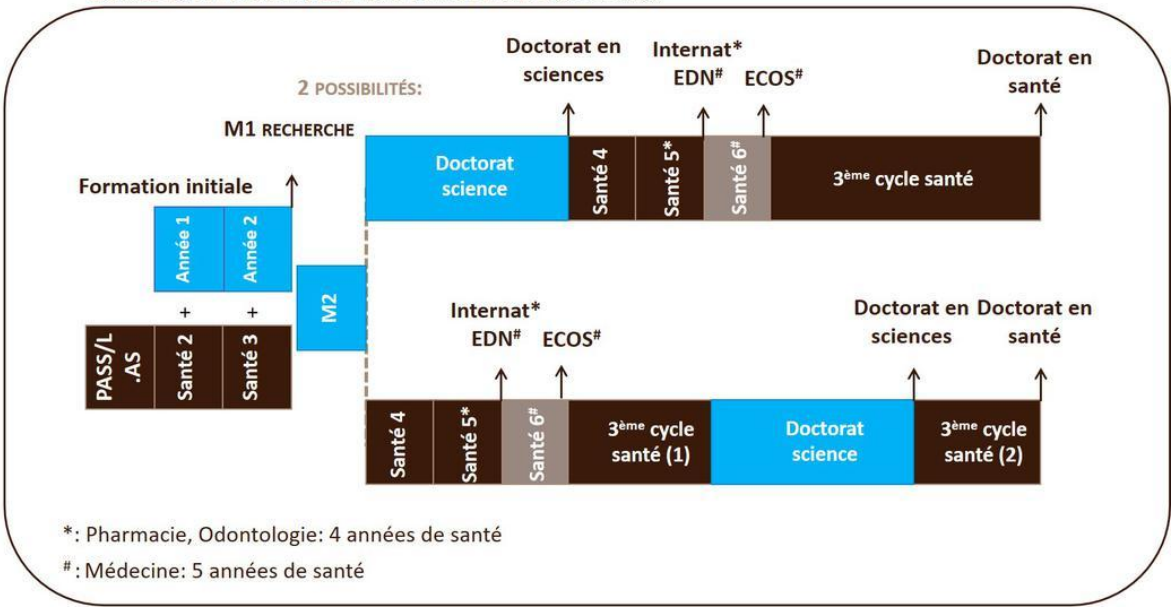
Formation à et par la recherche

Parcours initiation à la recherche

L'École de l'INSERM

Le double cursus École Santé-Sciences de l'Université de Bordeaux qui a pour but de donner une formation précoce et de haut niveau à la recherche aux étudiants en Santé en plus de leurs études de santé. L'objectif de cette formation d'excellence est de dispenser une double formation en santé et à la recherche scientifique, aboutissant à l'obtention d'un double doctorat. L'enseignement initial (socle), organisé en parallèle des 2ème et 3ème années des études de santé, comprend un enseignement scientifique conséquent et des stages de recherche en laboratoire. Sa validation permet l'obtention d'une équivalence de Master 1, qui ouvre à l'inscription en Master 2. Après validation du Master 2, les étudiants peuvent soit poursuivre immédiatement leur formation à la recherche par un travail doctoral avant un retour en 4ème année des études de santé, soit reprendre les études de santé avant de réaliser un travail doctoral de recherche durant une interruption ou immédiatement après le troisième cycle des études de santé.

ECOLE SANTÉ SCIENCES UNIVERSITÉ DE BORDEAUX



*: Pharmacie, Odontologie: 4 années de santé

#: Médecine: 5 années de santé

Quelques liens utiles

Université de Bordeaux

Collège Santé

UFR des Sciences Pharmaceutiques : Facebook, LinkedIn

CHU de Bordeaux

Concours d'Internat

Ordre des Pharmaciens

LEEM : Les Entreprises du Médicament

Les contacts

Équipe de direction de l'UFR

Doyen	Pr Nicolas Sevenet
Vices-doyens	Pr Isabelle Berque-Bestel Dr Isabelle Passagne

ADMINISTRATION DE L'UFR

Commission pédagogique de l'UFR

Responsables	Pr Maria Mamani Matsuda Dr. Alexandra Gaubert
Interface étudiants	Dr Loïc Rivière

Responsables d'années et de parcours de l'UFR*

2ème année	Pr Jean-François Quignard
3ème année	Pr Véronique Dubois
4ème année	Pr Pascale Dufourcq
5ème année **officine**	Dr Isabelle Passagne
Coordinateur DES Pharmacie officinale	Pr Marine Aulois
Coordinateur DES Pharmacie industrielle et recherche	Pr Isabelle Berque-Bestel
• 5ème année Industrie-Recherche	Pr Tina Kauss
Parcours préparation à internat	Dr Céline Pulon Dr Marie-Lise Bats Dr Clément Morgat
Stages hospitaliers 5ème année	Pr Dominique Breilh
Stages officinaux initiation	Pr Jean-François Quignard
Stages application	Dr Alain Decendit
Stages industriels 5ème année	Pr Isabelle Berque-Bestel Dr Céline Pulon
Stages de pratique professionnelle DES Pharmacie officinale	Pr Marine Aulois
Cursus recherche	Dr. Loïc Rivière

Double cursus École Santé (Pharmacie)-Sciences	Pr Pascale Dufourcq
Mobilité étudiante	Dr Arnaud Courtois Dr Jean-Pierre Lasserre
Référent Public Handicapé Sportif Etudiant	Dr Alain Decendit

Pour une question relative à :

Organisation de l'année (planning, amphis, salles …)	Responsable d'année
Modalités générales de contrôle des connaissances, validation d'un semestre ou année	Responsables de la commission pédagogique
Parcours	Responsable de parcours
Choix du parcours d'orientation	Tuteur pédagogique
Stages	Responsable des stages concernés
Mobilité étudiante	Responsables « mobilité étudiante »
UE de tronc commun ou UE librement choisie	Responsable de l'UE
Problème spécifique (aménagement de cursus, dérogations, équivalences, …)	Responsable « interface étudiants »
Situation de handicap	Référent handicap
Problème administratif (inscriptions, conventions, transfert de dossier, …)	Gestion des cursus en pharmacie

Gestion des cursus étudiants

Cursus Pharmacie	Mme Mélodie Relexans Scolarité pharmacie
Formations LMD, parcours d'initiation à la recherche	Mme Sharlène Girard

* *En début d'année universitaire, des étudiants seront également désignés responsables d'années ou de parcours. Leurs coordonnées vous seront communiquées.*

Les infrastructures, services et dispositifs de l'université de Bordeaux en faveur de l'accueil, de l'accompagnement, du bien être et de la réussite étudiante.

Vie de campus

Animation et vie des campus - Bureau de vie de campus (BVE) - Guide Etudiant - Instagram

Découvrir le campus Carreire

Pôle de vie du campus de Carreire

Espace Santé étudiants - Instagram

Etudiants à besoins spécifiques

Aides sociales et financières

Organiser sa vie quotidienne

Trouver un job étudiant

Citoyenneté étudiante et vivre ensemble

Harcèlement, discrimination et violence

Culture - Instagram

Sport - Instagram

Bibliothèques universitaires [1], [2], [3]

Instagram université de Bordeaux

Associations étudiantes

Amicale corporative des étudiants en pharmacie de Bordeaux (ACEPB) : site web, mail

Bureau des Étudiants en Pharmacie Industrielle de Bordeaux (BEPIB) : site web, mail, linkedin, facebook, instragram

Représentants étudiants au conseil d'UFR (situation 2023/2024)

Titulaire	Suppléant
Nadine Rassi, 4ème année (Officine)	Oussama Bihi, 4ème année (Officine)
Ali Chtioui, 4ème année (Industrie)	Marine Lemetayer, 5ème année (Officine)
Marie Escoubet, 5ème année (Officine)	Alexandre Khallef, 3ème année
Florian Seurin, 5ème année (Officine)	Amélie Laverze Dupouy, 2ème année
Lucie Mora, 3ème année	Axel Merkes, 2ème année
Nicolas Dulucq, 5ème année (Internat)	Keillyan Corvaisier, 2ème année
Lilou Morillon, 3ème année	Lisa Tranquille, 3ème année
Matthieu Bouillet, 5ème année (Industrie)	Poerava Radreau, 2ème année

Interface enseignant.e.s/étudiant.e.s

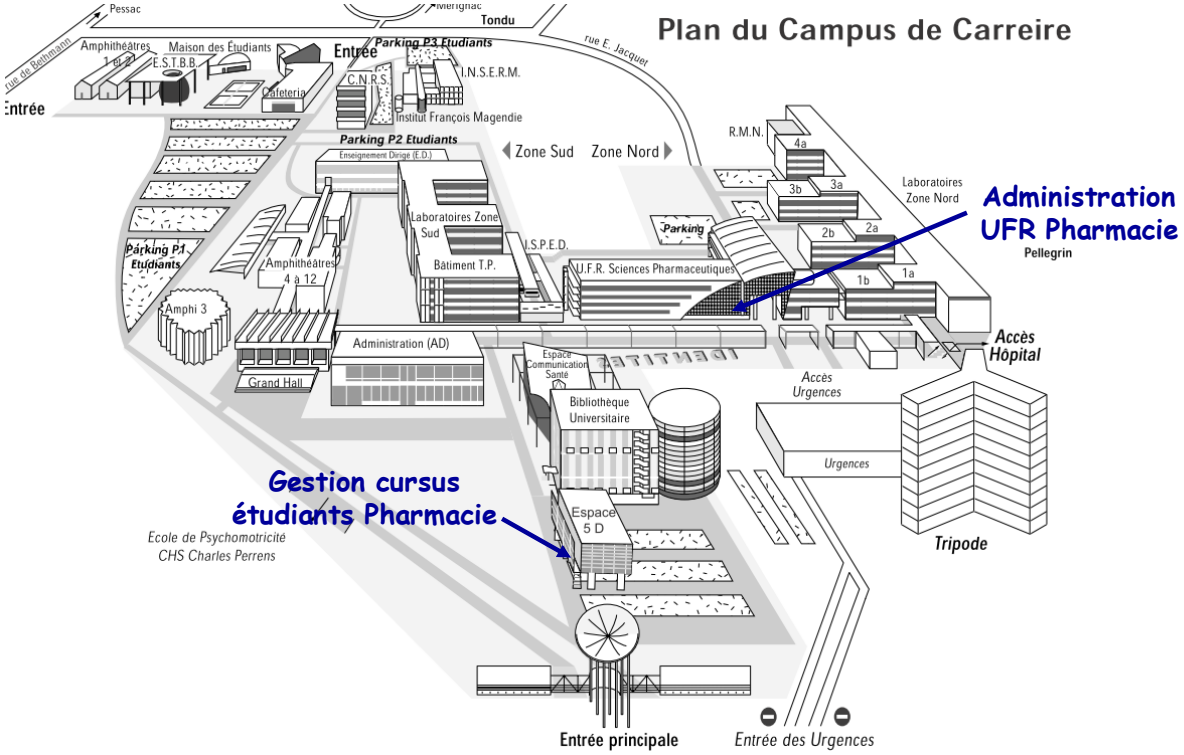
Voici quelques sites/liens/contacts pouvant être utiles en cas de situation difficile (sociale, psychologique, …) :

- Au sein de **l'UFR des Sciences Pharmaceutiques** (écoute/conseils/orientation) :
    - Pr. Loïc Rivière (loic.riviere@u-bordeaux.fr, interface étudiant), tous les responsables d'année (cf « Les contacts ») et de parcours ou tout autre enseignant selon votre ressenti
    - Contacts étudiants : Lilou Morillon (lilou.morillon@etu.u-bordeaux.fr, élue UFR et collège), Marine Lemetayer (marine.lemetayer@u-bordeaux.fr, TAS), Lucie Mora (lucie.mora@etu.u-bordeaux.fr, ACEPB).
    - Enseignants formés aux PSSM (Premiers Secours en Santé Mentale ; sentinelles)
        - Pr. L. Rivière
        - Pr. V. Busignies
        - Pr. V. Dubois
        - Pr. K. Gaudin
        - Pr. T. Kauss
        - Pr. M. Mamani-Matsuda
        - Pr. Nicolas Sevenet
        - Dr. C. Aubry
        - Dr. D. Duluc
        - Dr. A. Mutschler
        - Dr. C. Pulon
        - Pr. Marine Aulois
        - Dr. Bénédicte Berké

- **Services institutionnels** (**gratuits**):
    - Université de Bordeaux : Espace Santé Etudiant : 05 33 51 42 00 ou rendez-vous en ligne sur Doctolib
    - Université de Bordeaux : cellule de veille, d'écoute et de signalement - Formulaire de signalement
    - Consultations psychologiques : https://santepsy.etudiant.gouv.fr
    - (Compte instagram : https://www.instagram.com/sante_psyetudiant/?hl=fr)
    - Santé mentale des étudiants (ligne d'écoute et d'accompagnement gratuite et confidentielle) : 3040 ou 3040@enseignementsup.gouv.fr

- **Numéros d'urgence** :
    - Accompagnement des femmes victimes de violences : 3919
    - Numéro national de prévention du suicide : 3114

Localisation (*https://cartographie.u-bordeaux.fr/Carreire.html*)



Débouchés et insertion professionnelle

Un **très large éventail de métiers** est ouvert aux titulaires du Diplôme d'État de Docteur en Pharmacie.

LE PHARMACIEN D'OFFICINE	*Conseiller, Dispenser, Sécuriser*
LE PHARMACIEN DE L'INDUSTRIE	*Innover, Sécuriser, Superviser*
LE PHARMACIEN DE LA DISTRIBUTION	*Contrôler, Organiser, Gérer*
LE PHARMACIEN HOSPITALIER	*Analyser, Sécuriser, Superviser*
LE PHARMACIEN DE LA BIOLOGIE MÉDICALE	*Aider, Diagnostiquer, Analyser*
LE PHARMACIEN DE LA RECHERCHE	*Innover, Animer, Former*

Consultez les éléments de communication sur la filière pharmacie développés par le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens

- Lesmetiersdelapharmacie.fr : présentation des métiers par grandes filières et du parcours de formation, quiz, témoignages vidéos ...
- Les fiches métiers classées par filières de pharmacie
- Un questionnaire à renseigner en ligne afin de déterminer les métiers correspondant le mieux en fonction des réponses de l'internaute

Consultez la liste des outils développés par le LEEM afin de communiquer sur les métiers, l'emploi et la formation dans l'industrie

- Les métiers de l'industrie du médicament
- Le pharmacien dans les industries du médicament
- Les films métiers
- Le hub des métiers et formations des industries de la santé
- Les formations en apprentissage

Et également

- Les missions du pharmacien en pharmacie clinique
- Le pharmacien dans le parcours de soins
- Le pharmacien hospitalier (1)
- Le pharmacien hospitalier (2)
- Le pharmacien d'officine
- L'assistant hospitalo-universitaire
- Le directeur de laboratoire de l'industrie pharmaceutique

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Ce document présente les modalités de contrôle des compétences et des connaissances par année, et les directives spécifiques aux différents enseignements, et UE obligatoires ou librement choisies, fondamentales ou professionnelles, par parcours (volumes horaires, coefficients, modalités d'examen, crédits ECTS), proposées par l'UFR (voir le document **« Unités d'Enseignement de l'UFR des Sciences Pharmaceutiques – Partie 2 : du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques au Diplôme d'État de Docteur en Pharmacie »**), ainsi que pour les différents stages prévus au cursus des études pharmaceutiques.

Une année universitaire complète représente 60 crédits ECTS (*European Credits Transfert System*) qui sont répartis entre différentes formes d'enseignements : enseignements théoriques, pratiques, dirigés, travaux personnels et stages.

Tout au long du cursus, les enseignements dispensés comprennent :

- Des UE de tronc commun, permettant à l'étudiant d'acquérir l'ensemble des connaissances indispensables, quelle que soit son orientation ultérieure
- Une formation optionnelle (sous forme d'UE et de stages) permettant à l'étudiant d'approfondir ses connaissances de base dans les disciplines de son choix et le préparant progressivement à un exercice professionnel particulier ou à une carrière de recherche.
- Une UE optionnelle bonus **« sport et santé »** est également proposée aux étudiants. Ne générant aucun ECTS, elle ne pourra donc pas être prise en compte pour l'obtention des différents diplômes.

Le dépôt des supports de cours des enseignants se fait sur la plate-forme pédagogique Moodle UB. L'inscription des étudiants se fera automatiquement dans les espaces de cours correspondant aux UE pour lesquelles ils sont inscrits dans Apogée.

Calendrier universitaire

Le calendrier de l'organisation de l'année universitaire est annuellement voté par le Conseil du Collège Sciences de la Santé. Il prévoit des périodes réservées aux examens en fin de chaque semestre.

Au sein des périodes prévues, les dates des enseignements, stages et examens seront adoptées par le Conseil d'UFR des Sciences Pharmaceutiques.

Les dates des enseignements, stages, examens, réunion d'information, limite de dépôt de dossier (remords, ré-orientation, …) seront communiquées *via* Moodle UB.

La convocation aux épreuves écrites est effectuée par voie d'affichage sur les panneaux réservés aux étudiants, par la Gestion des Cursus Pharmacie. La convocation aux épreuves pratiques est faite par voie d'affichage, sous la responsabilité des laboratoires.

Il est à noter que les examens de 2ndes session des 2 semestres ont lieu à partir de mi-mai chaque année. Ceci ne concerne pas les 2ndes sessions de TP et des UE librement choisies, qui peuvent avoir lieu en dehors de ces périodes. Les jurys se réuniront et les résultats seront publiés au plus tard le 15 juillet de chaque année. **Ainsi, l'étudiant peut être amené à se présenter à l'UFR jusqu'au 22 juillet de chaque année.**

En vertu de l'article 16 de l'arrêté du 8/04/2013 modifié, **aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions en vue du diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques (DFASP). Une de ces deux années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions** sauf dérogation exceptionnelle accordée par le directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant les formations pharmaceutiques.

- **La 4ème année** est organisée en 2 semestres distincts. **Lors du deuxième semestre de la 4ème année, l'étudiant débute la spécialisation professionnelle du parcours choisi.** La 4ème année comporte des UE de tronc commun, des UE correspondant au parcours professionnel choisi (Officine, Industrie, Pharmacie Hospitalière - Biologie Médicale), deux UE librement choisies parmi celles proposées par l'UFR, et le Certificat de Synthèse Pharmaceutique (CSP). Un stage d'application portant sur les enseignements coordonnés doit obligatoirement être effectué. Cette année correspond à la première année du **Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques (DFASP-1).**
- **La 5ème année** est une année Hospitalo-Universitaire (AHU). Cette formation universitaire et hospitalière a pour finalité de familiariser l'étudiant avec l'analyse de la prescription des médicaments et des analyses biologiques, de l'aider à résoudre les problèmes posés par le suivi thérapeutique et biologique et à assurer ses fonctions professionnelles ultérieures d'information, de vigilance et de gestion, et de le former aux enjeux de la prévention primaire dans le cadre du service sanitaire. La 5ème année est constituée de stages hospitaliers et d'UE spécifiques définis en fonction de l'activité professionnelle à laquelle se destine l'étudiant (Officine, Industrie, Pharmacie Hospitalière - Biologie Médicale). Pour le Parcours Industrie, il comporte en outre un stage obligatoire à visée industrielle. À l'issue de la 5ème année validée, l'étudiant obtient le **Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques (DFASP,** 120 ECTS), du parcours suivi, qui confère le grade de Master.

La 5ème année fait l'objet d'un calendrier particulier du fait des stages hospitaliers.

- **Le 3ème cycle court** comprend le DES de pharmacie officinale et le DES de pharmacie industrielle et recherche. Ces DES sont constitués d'enseignements théoriques et de stage de pratique professionnelle. La validation du DES de pharmacie industrielle et de recherche par un M2 ou un autre diplôme est possible à condition que l'étudiant effectue au cours de ce diplôme au moins 6 mois de stage ou alternance dans les conditions prévues par l'arrêté du 8/04/2013. La validation des DES nécessite également la validation du portfolio.

Réunions d'information

En début d'année universitaire, plusieurs réunions d'information sont organisées. Les dates et lieux seront communiqués *via* Moodle UB.

- **4ème année**
  - *Réunion de rentrée*
    Le Doyen et les responsables pédagogiques de l'UFR présentent l'organisation de l'année, son contenu et les modalités de validation
  - *Réunions UE librement choisies*
    Les responsables pédagogiques présentent les UE librement choisies du 1er semestre et du 2nd semestre pour que les étudiants puissent faire leur choix d'enseignement optionnel. Les modalités d'inscription à ces UE leur seront également communiquées. Une information sur l'organisation et les objectifs de chaque parcours sera présentée
  - *Réunion UE optionnelles de pré-orientation du Cursus Recherche Santé*
    Les responsables pédagogiques présentent les UE optionnelles de pré-orientation du Cursus Recherche Santé pour que les étudiants puissent préparer ce cursus en cumulant les crédits recherche nécessaires. Les modalités d'inscription à ces UE leur seront également communiquées. Cette réunion est commune aux étudiants de toutes les années des études de pharmacie

- **5ème année**
    - *Présentation de la 2ème année du Diplôme de Formation Approfondie des Sciences Pharmaceutiques (DFASP-2) lors des premiers enseignements de chaque parcours. Cette réunion comporte :*
        - Une information générale sur l'organisation de l'année hospitalo-universitaire
        - Une information sur l'organisation et les objectifs du parcours choisi
        - Les dates de choix des stages hospitaliers pour les étudiants des Parcours Industrie et Pharmacie Hospitalière - Biologie Médicale seront communiquées via Moodle UB.
    - *Réunion UE optionnelles de pré-orientation du Cursus Recherche Santé*
      Les responsables pédagogiques présentent les UE optionnelles de pré-orientation du Cursus Recherche Santé pour que les étudiants puissent préparer ce cursus en cumulant les crédits recherche nécessaires. Les modalités d'inscription à ces UE leur seront également communiquées. Cette réunion est commune aux étudiants de toutes les années des études de pharmacie.

Documents informatifs

L'UFR met à la disposition de chaque étudiant différents documents établis annuellement et votés par le Conseil d'UFR :

- Les modalités de contrôle des compétences et des connaissances durant les études pharmaceutiques – Partie 2 : du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques au Diplôme d'État de Docteur en Pharmacie
- Le livret des Unités d'Enseignement – Partie 2 : du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques au Diplôme d'État de Docteur en Pharmacie
- Le "Règlement intérieur des stages hospitaliers" et le "Carnet de validation des stages hospitaliers"

Tous les étudiants sont tenus de prendre connaissance du contenu de ces documents qui régissent les études pharmaceutiques et auxquels ils doivent se conformer. Seul le livret « Modalités de contrôle des compétences et des connaissances » adopté en conseil de l'UFR des sciences pharmaceutiques et en conseil de collège sciences de la santé fait foi.

Organisation des épreuves de 4ème, 5ème et 3ème cycle de Pharmacie

Deux sessions d'examen sont organisées chaque année, pour tous les enseignements, toutes les UE et pour tous leurs modules, chaque semestre.

1ère session

Elle a lieu à l'issue de chaque semestre (que pour la 4ème année).

Remarque :

- Dans le cadre du tronc commun et des UE correspondant au parcours professionnalisant (Officine, Industrie, Pharmacie Hospitalière - Biologie Médicale), les candidats qui ont manqué d'assiduité aux cours, TD et / ou aux TP d'une ou de plusieurs UE ne peuvent prétendre valider leur semestre à la 1ère session, sauf si l'enseignant responsable de l'enseignement concerné reconnaît le bien fondé du motif ou du document invoqué pour justifier l'absence, signalée dans les huit jours suivant l'absence. Même en cas d'absence justifiée, l'étudiant doit prendre contact avec le responsable de l'UE pour voir les possibilités de rattrapage.
- Pour les UE librement choisies, la non assiduité aux cours, TD et / ou TP pourra conduire à l'invalidation de la 1ère session d'examen de l'UE. Comme précédemment, chaque responsable

d'UE reconnaît le bien fondé du motif ou du document invoqué pour justifier l'absence, signalée dans les huit jours. Même en cas d'absence justifiée, l'étudiant doit prendre contact avec le responsable de l'UE pour voir les possibilités de rattrapage.

En conséquence, en cas d'absence avérée, l'étudiant repasse obligatoirement à la 2nde session toutes les épreuves de la ou des UE pour lesquelles il a été invalidé.

2nde session

Elle a lieu au minimum 15 jours après la publication des résultats du 2nd semestre. Tous les candidats non admis à l'issue de la 1ère session peuvent bénéficier d'une deuxième session.

Déroulement des épreuves

- Il appartient aux étudiants de prendre toutes mesures utiles pour se présenter devant la salle d'examen à l'heure d'appel indiquée sur les tableaux de service, munis de leur carte d'étudiant ou d'une pièce d'identité officielle comportant une photo récente.
- Aucun candidat retardataire ne peut être admis lorsque le Président du Centre, à l'heure affichée du début d'épreuve, a procédé à la lecture, ou à la distribution des sujets, ou au lancement de l'épreuve sur tablette, quel que soit le motif invoqué.
- Les étudiants doivent recevoir debout les sujets d'examen et ne doivent s'asseoir qu'après l'autorisation du responsable de centre. Ils doivent se lever à la fin de l'épreuve pour le ramassage des copies. Lors de la distribution des sujets et du ramassage des copies, les étudiants doivent rester silencieux et ne tenir ni stylo ni correcteur. Pendant le ramassage des copies ou des tablettes, toutes discussions et toutes modifications des copies sont interdites. Tout manquement à ces règles pourra faire l'objet d'une notification sur le procès-verbal de l'épreuve.
- Les étudiants devront rester dans la salle d'examen pendant la **totalité** du temps des épreuves. À la fin de l'épreuve, les étudiants ne quitteront la salle d'examen qu'une fois la totalité des copies ou des tablettes ramassées.
- L'utilisation de documents et / ou de calculatrices faisant partie de la liste suivante (*liste établie pour le concours d'Internat en Pharmacie et approuvée par le conseil d'UFR*) est autorisée par l'enseignant responsable uniquement pour les épreuves où leur usage est justifié :
    - CASIO fx-92 Collège 2D/2D+
    - CASIO fx-92 Spéciale Collège
    - CASIO fx-92+ Spéciale Collège
    - HP 30 S
    - SHARP EL-531 RH
    - SHARP EL-531 VH
    - TI-30 X II B
    - TI-30 XB Multiview™
    - TI-36 X II

Toutes les autres calculatrices sont interdites, même celles de performance inférieure. Les étudiants doivent impérativement se munir d'une calculatrice pour chaque épreuve. Le responsable de centre précisera au moment de l'épreuve si elles sont ou non autorisées.

- Tout objet connecté est interdit
- Les étudiants doivent respecter toutes les dispositions prévues afin de prévenir d'éventuelles tentatives de fraudes, en particulier :
    - Le dépôt des sacs, cartables, documents, matériels de communication (téléphones portables en particulier).

  - Le dépôt de supports vestimentaires susceptibles de dissimuler des moyens d'information ou de communication.
  - L'utilisation exclusive du matériel d'examen (copies, feuilles de brouillon, …) remis lors des épreuves.

- Les étudiants doivent respecter toutes les dispositions réglementaires de contrôle, en particulier :
  - Le contrôle d'identité.
  - Le respect des horaires.
  - Le respect des places assignées.
  - Le respect des déplacements autorisés, …

- Les étudiants présents à une épreuve ont l'obligation de remettre une copie après avoir correctement complété l'en-tête, avant de quitter le lieu d'examen, même s'ils renoncent à composer.

- En cas de flagrant délit de fraude ou de tentative de fraude aux épreuves, le surveillant responsable de la salle prend toutes mesures pour faire cesser la fraude ou la tentative sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des candidats. Il saisit les pièces ou matériels permettant d'établir ultérieurement la réalité des faits. Il dresse un procès-verbal contresigné par les autres surveillants et par le ou les auteurs de la fraude ou de la tentative de fraude. En cas de refus de contresigner, mention est portée au procès-verbal.

La Section Disciplinaire de l'établissement est saisie par le Président de l'Université, par courrier accompagné des pièces justificatives. Une commission d'instruction est désignée pour entendre l'intéressé, éventuellement accompagné de son défenseur, et établir un rapport. Dans un délai maximum de deux mois, le rapport est présenté à la section disciplinaire qui doit statuer en séance de jugement, en présence de l'intéressé.

En cas de fraude non constatée par un surveillant (ou pour laquelle il n'y a que présomption), mais apparaissant au moment de la correction des copies (ou de la lecture d'un mémoire, rapport de stage, ...), le jury se prononce sur la réalité de la fraude et peut, s'il le juge nécessaire, transmettre le dossier à l'instance disciplinaire. Dans ce cas, le résultat de l'examen sera reporté après la réunion de l'instance disciplinaire, qui devra statuer.

Les sanctions disciplinaires applicables sont :

- L'avertissement
- Le blâme
- L'exclusion de l'établissement pour une durée maximale de 5 ans
- L'exclusion définitive de l'établissement
- L'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur

Les sanctions disciplinaires prononcées à l'égard de l'étudiant sont inscrites au dossier de l'intéressé. L'avertissement et le blâme sont effacés automatiquement du dossier au bout de trois ans si aucune autre sanction n'est intervenue pendant cette période.

Toute sanction prononcée dans le cas d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve de contrôle continu, d'un examen ou d'un concours, entraîne pour l'intéressé, la nullité de l'épreuve correspondante. La juridiction disciplinaire décide s'il y a lieu de prononcer, en outre, à l'égard de l'intéressé, la nullité du groupe d'épreuves ou de la session d'examen ou de concours.

- Les épreuves écrites du tronc commun sont strictement anonymes, exceptées celles d'anglais et d'informatique. Les délibérations des jurys se font sous couvert de l'anonymat (sauf cas contraire explicitement mentionné ou lors d'une seconde délibération exceptionnelle). Lorsque le livret universitaire doit être consulté, le représentant de l'Administration en donne lecture au Jury, sans mentionner le nom du candidat.

- En cas d'absence à une épreuve, quel que soit le motif de la défection, la note zéro (donc éliminatoire) est attribuée à l'épreuve.
- La délibération a lieu après la correction de l'ensemble des copies ; aucune note ne peut être divulguée avant ce moment.
- L'ensemble des notes obtenues figure au procès-verbal et au dossier de l'étudiant.
- Les résultats sont portés à la connaissance des étudiants par voie d'affichage puis communiqués par courrier individuel.
- L'accès des étudiants à leurs copies n'est possible qu'une fois les notes définitivement arrêtées par le jury, aux dates fixées par le jury, sur présentation de leur carte d'étudiant.

RAPPEL sur le travail des étudiants en Pharmacie en Officine

Article L4241-10 du code de santé publique

- **Transféré par Ordonnance n°2008-507 du 30 mai 2008 - art. 29**
- **Modifié par Ordonnance n°2008-507 du 30 mai 2008 - art. 29**

Par dérogation à l'article L. 4241-1, les étudiants en pharmacie régulièrement inscrits en 3ème année d'études dans une unité de formation et de recherche de sciences pharmaceutiques sont autorisés, dans un but de perfectionnement, à exécuter, *en dehors des heures de travaux universitaires*, les opérations mentionnées audit article sous réserve qu'ils aient effectué préalablement le stage officinal prévu par les dispositions en vigueur.

Les personnes appartenant à la réserve sanitaire prévue à l'article L. 3132-1 ou requises en application des articles L. 3131-8 ou L. 3131-9 et qui sont inscrites en 3ème année d'études de pharmacie peuvent, si elles ont effectué le stage officinal prévu par les dispositions en vigueur, effectuer les tâches prévues à l'article L. 4241-1, au titre des activités pour lesquelles elles ont été appelées.

DIPLÔME DE FORMATION APPROFONDIES EN SCIENCES PHARMACEUTIQUES (DFASP)

Validation du DFASP et admission en 3ème cycle

Les enseignements du DFASP représentent un total de **120 ECTS**, quel que soit le parcours suivi, et conduisent à la délivrance du diplôme correspondant : DFASP parcours Officine, DFASP parcours Industrie-Recherche ou DFASP parcours PHBM.

Parcours Officine

Validation d'un minimum de 9 ECTS par combinaison d'UEL, UER et/ou SIR en DFASP.

***Important* : 1 UE librement choisies appartenant au parcours Officine doit obligatoirement être validées en 5ème année (sauf « Droits aux remords »).**

Parcours Industrie - Recherche

Validation d'un minimum de 9 ECTS par combinaison d'UEL, UER et/ou SIR en DFASP.

***Important* : 1 UE librement choisie appartenant au parcours Industrie-Recherche doit obligatoirement être validée en 5ème année (sauf « Droits aux remords »).**

Parcours Pharmacie Hospitalière - Biologie Médicale

- 4 UE librement choisies
- Ou un SIR et 2 UE librement choisies
- Ou une UE recherche et 2 UE librement choisies
- Ou 2 UE recherche

Le DFASP de parcours est décerné avec une mention si la moyenne de l'ensemble des notes des UE de 4ème année et de 5ème année, calculée à partir de la moyenne générale de chaque année entre dans les fourchettes suivantes :

- 10 ≤ moyenne <12 : **mention Passable**
- 12 ≤ moyenne <14 : **mention Assez Bien**
- 14 ≤ moyenne <16 **: mention Bien**
- moyenne ≥ 16 : **mention Très Bien**

Les étudiants doublant de 5ème année conservent définitivement le bénéfice des UE et des stages qu'ils ont validés dans leur parcours.

L'étudiant peut, s'il le souhaite et quel que soit le parcours choisi, valider un Cursus Recherche, pré-requis à l'accès en Master 2 recherche.

Après validation d'un DFASP dans un parcours donné, un étudiant qui change d'orientation peut s'inscrire dans un autre parcours de DFASP qu'il n'a pas encore validé. Le parcours de DFASP suivi détermine les modalités d'accès au DES court correspondant.

Pour être admis à poursuivre leurs études en 3ème cycle, les étudiants, doivent avoir validé :

- La 4ème année (DFASP-1)
- La 5ème année (DFASP-2)
- Le Certificat de Synthèse Pharmaceutique (CSP)
- Le Service Sanitaire
- Les UE librement choisies, UE Recherche ou SIR selon les modalités ci-dessous.

CERTIFICAT DE SYNTHÈSE PHARMACEUTIQUE (CSP)

L'arrêté du 8/04/2013 relatif au régime des études en vue du Diplôme d'État de Docteur en Pharmacie a institué **un Certificat de Synthèse Pharmaceutique**.

Objectifs

Le Certificat de Synthèse Pharmaceutique a pour objet d'évaluer l'étudiant sur sa capacité de synthèse des connaissances dispensées au cours des enseignements du premier cycle (DFGSP) et des enseignements correspondant au tronc commun de 4ème année (DFASP-1) ainsi que sur leur assimilation. Il permet également de vérifier les compétences acquises au cours de la formation. Il fait appel à des mises en situations professionnelles ou à des études de cas inspirées du milieu professionnel.

Organisation

Le Certificat de Synthèse Pharmaceutique consiste en une présentation orale et un échange de 10 minutes avec un jury pluridisciplinaire sur un sujet fixé par ce jury. Cette présentation est précédée d'un temps de préparation de 30 minutes avec accès à une documentation fournie le jour de l'examen.

Le jury de ce certificat est pluridisciplinaire, pour mieux apprécier le niveau de connaissances et le niveau de compétences générales et spécifiques que l'étudiant possède à cette étape de la formation pharmaceutique. Il comprend 3 membres enseignants dont au moins un titulaire du diplôme d'État de pharmacien ou de docteur en pharmacie. Le jury est désigné par le Directeur de l'UFR des Sciences pharmaceutiques, après avis du conseil d'UFR des Sciences pharmaceutiques.

Validation

La validation du CSP est obligatoire pour valider le DFASP du parcours choisi.

Deux sessions d'examen de CSP sont organisées en 4ème année (DFASP-1). En cas de non validation en 4ème année (DFASP-1), 2 sessions sont proposées en 5ème année (DFASP-2).

Les sessions de rattrapage sont organisées dans les mêmes conditions que la session principale avant la fin du quatrième semestre de formation.

SERVICE SANITAIRE DES ÉTUDIANTS EN SANTÉ

Le Service Sanitaire des étudiants en santé est une des mesures du plan priorité prévention (*Décret n° 2018-472 du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire des étudiants en santé et arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé*) et instruction ministérielle N°SG/DGOS/DGS/DGESCO/DGESIP/2018/260 du 27 novembre 2018 relative au suivi du service sanitaire des étudiants en santé.

Objectifs

Les objectifs du Service Sanitaire sont de :

- Contribuer à développer la promotion de la santé en France
- Lutter contre les inégalités territoriales et sociales en santé
- Initier les futurs professionnels de santé aux enjeux de la prévention primaire et de la promotion de la santé
- Développer leur compétence à mener des actions auprès de tous les publics
- Assurer des actions de prévention et de promotion de la santé auprès de publics divers, notamment les plus fragiles
- Favoriser l'autonomie des étudiants
- Renforcer le sens de l'engagement des étudiants dans leurs études
- Favoriser l'inter-professionnalité et l'interdisciplinarité des étudiants en santé par la réalisation de projets communs à plusieurs filières de formation

Organisation

Le Service Sanitaire représente 6 semaines à temps plein (ou 60 demi-journées), réparties entre la 3ème et la 5ème année, et comprend une formation théorique préparatoire, du travail personnel, la préparation et la réalisation d'une action de prévention concrète de terrain auprès d'un public cible.

Formation théorique :

- **UE PL3.17** : Système de santé et santé publique - préparation au service sanitaire (3ème année, 2ème semestre)
- **UE PM1-13** : Pharmacien, protecteur de la santé publique, éthique - préparation au service sanitaire (4ème année, 2nd semestre)

D'autres UEs préparent à l'action du service sanitaire (apport de connaissances et compétences) : **UE PL2-2, PL3-22, PL3-20, …**

Action de prévention :

- **UE SESA** : Réalisation de l'action de service sanitaire (5ème année, 1er et 2nd semestres)

Validation

La validation du Service Sanitaire est obligatoire pour l'accès en 3ème cycle.
Pour valider le Service Sanitaire, l'étudiant doit avoir validé les UE :

- **UE PL3.17**
- **UE PM1-13**
- **UE SESA**

Une attestation de Service Sanitaire est délivrée par l'Université de Bordeaux.

Le tuteur ne doit pas avoir de lien de parenté avec l'étudiant.

CURSUS RECHERCHE

Quel que soit le parcours choisi**,** l'étudiant désirant valider un cursus Recherche (pré-requis pour candidater en Master 2 recherche) devra avoir validé 60 ECTS « Recherche » répartis comme suit :

- *30 ECTS par la validation de :*
  - **3 UE Recherche** (au cours de la 2ème, 3ème, 4ème ou 5ème années validant chacune 6 ECTS par UE)
  - **1 stage d'initiation à la recherche** (SIR) dans une équipe contractualisée (au cours de la 2ème, 3ème, 4ème ou 5ème années validant 12 ECTS). Ce stage peut être pris en compte comme UE optionnelle de pré-orientation Officine, Industrie ou Pharmacie Hospitalière – Biologie Médicale. Il doit être effectué dans des équipes de recherche reconnues dans le cadre du contrat recherche de l'Université et fait l'objet d'une convention pour une durée minimale de 175 heures
- *30 ECTS par la validation du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques (DFASP) ou diplôme équivalent obtenu dans l'Union Européenne.*

Les 60 ECTS obtenus valident le cursus recherche, ce qui donne l'équivalence avec un M1 recherche pour pouvoir postuler à un M2 à finalité recherche.

L'ensemble des UE Recherche du parcours Santé est téléchargeable sur le site Internet de l'Université.

Pour plus d'informations, se reporter au livret **« Parcours d'initiation à la recherche »**. Pour ces UE Recherche, dont certaines sont dispensées dès le premier semestre, une fiche de pré-inscription est disponible sur le site de l'Université. Cette fiche de pré-inscription est à remettre à une date indiquée *via* Moodle UB des UE auprès de la **Gestion des cursus Étudiants LMD santé**, avec visa et avis des responsables de l'UE choisie.

L'étudiant peut aussi avoir accès, avec l'accord du responsable de la filière Recherche, à d'autres UE Recherche de l'Université de Bordeaux, en particulier les UE de Master 1 Biologie-Santé.

Stage d'initiation à la recherche (SIR)

L'inscription au stage d'initiation à la recherche doit être effectuée selon la procédure prévue par l'Université, en contactant au préalable la Gestion du Cursus des Étudiants Pharmacie.

Modules de l'UE	ECTS	h CM	h TD	h TP	Total	Modalités 1ère session	Durée	Modalités 2nde session	Coeff. dans UE
SIR : Stage d'initiation à la recherche									
Module 1 : Stage	12	-	175	-	Durée mini 175h	Évaluation du maître de stage (1)	-	Pas de 2nde session	0,25
Module 2 : Mémoire de stage / poster						Mémoire et / ou poster évalué par le jury (1)	-	Mémoire et / ou poster corrigé	0,25
Module 3 : Soutenance						Oral évalué par le jury	-	Idem	0,5

(1) : Le responsable du stage fournit à la gestion des Cursus Étudiants Pharmacie la composition du jury, les notes et une appréciation sur l'activité de recherche effectuée par l'étudiant.

UE de pré-orientation Recherche Santé

Années	Semestre	Modules de l'UE	ECTS	h CM	h TD	h TP	Total	Modalités 1ère session	Durée	Modalités 2nde session	Coeff. dans UE
UE ACCEM : Actualités en biologie cellulaire et moléculaire appliquée à la recherche médicale et biopharmaceutique											
2ème 3ème 4ème 5èm	S2	Module 1 : Enseignements	6	40	6	-	46	Examen terminal écrit sur cours et présentation sujets actualités	2h	Écrit	0,5
		Module 2 : Sujet d'actualité						Oral et écrit (résumé de la présentation)	-	Écrit	0,4
		Module 3 : Contrôle continu						Contrôle continu	-	Écrit ou oral	0,1
UE BIOMOL : Biologie moléculaire											
2ème 3ème 4ème 5ème	S2	Module 1 : Enseignements	6	36	6	-	42	Examen terminal écrit	1h30	Écrit ou oral	0,75
		Module 2 : Analyse d'articles	-	-	-	-	-	Oral	30 min		0,25
UE BIOPHAR : Biopharmacie											
3ème 4ème 5ème	S2	Module 1 : Enseignements	6	27	21	-	48	Examen terminal (rédac et / ou QROC) et / ou oral	1h	Écrit ou oral	0,5
		Module 2 : Travaux personnels						Rapport et / ou soutenance orale	-	Idem	0,5
UE CANCER : Oncogenèse et développement des cancers : de la biologie à la thérapeutique											
4ème 5ème	S1	Module 1 : Enseignements	6	25	20	-	45	Examen terminal écrit (rédactionnel et commentaire d'article bref en anglais)	2h	Idem	0,67
		Module 2 : Analyse d'article						Oral	-	Idem	0,33
UE CNVS : Composés naturels à valeur santé : de la plante au conseil patient											
3ème 4ème 5ème	S2	Module 1 : Enseignements	6	20	-	25	45	Examen terminal oral	-	Oral	0,5
		Module 2 : Rapport						Note du rapport	-	Oral	0,5

UE IMPATH : Immunologie et immunopathologie											
3ème 4ème 5ème	S2	Module 1 : Enseignements	6	18	26	-	44	Examen terminal écrit	3h	Écrit et / ou oral	0,67
		Module 2 : Contrôle continu						Contrôle continu	-	Écrit et / ou oral	0,33
UE IMPEC : Innovation dans les modèles et les protocoles d'études cellulaires											
2ème 3ème 4ème 5ème	S2	Module 1 : Enseignements	6	38	6	-	44	Examen terminal écrit sur cours et articles	2h	Idem	0,6
		Module 2 : Analyses d'articles						Oral	20 min	Écrit	0,3
		Module 3 : Contrôle continu						Contrôle continu	-	Écrit ou oral	0,1
UE MABS : *Multiple approches in biomedical sciences* (UE en anglais)											
3ème 4ème 5ème	S2	Module 1 : Projets de présentation	6	32	8	-	40	Examen terminal écrit (résumé présentation) (0,3) et oral (0,5)	-	Examen terminal écrit	0,8
		Module 2 : Contrôle continu						Participation et présence	-	Examen terminal écrit	0,2
UE MAD : Mécanismes des addictions											
3ème 4ème 5ème	S2	Module 1 : Enseignements	6	36	12	-	48	Examen terminal oral ou écrit (rédactionnel et / ou QROC et / ou QCM)	1h	Idem	0,7
		Module 2 : ED						Contrôle continu	-	Écrit et / ou oral	0,3
UE MG1 : Microbiologie générale 1 : virologie – parasitologie – mycologie *(SUSPENDUE POUR 2026_2027)*											
3ème 4ème 5ème	S2	Module 1 : Enseignements	6	16	14	-	30	Examen terminal écrit	2h	Idem	0,67
		Module 2 : Analyse d'articles						Oral	30 min	Idem	0,33
UE MG2 : Microbiologie générale 2 : bactériologie											
2ème 3ème 4ème 5ème	S1	Module 1 : Enseignements	6	24	6	-	30	Examen terminal écrit	2h	Idem	0,67
		Module 2 : Analyse d'articles						Oral	30 min	Idem	0,33
UE NEMOC : Neurosciences, du moléculaire au comportement											
3ème 4ème 5ème	S2	Module 1 : Analyse d'articles	6	25	25	-	50	Oral	-	Oral	0,45
		Module 2 : Présentation projet						Oral	-	Oral	0,45
		Module 3 : Contrôle continu						Contrôle continu	-	Oral	0,1

UE PKFA : Pharmacocinétique fondamentale et approfondie											
2ème 3ème 4ème 5ème	S1	Module 1 : Enseignements	6	10	40	-	50	Examen terminal écrit	2h	Écrit ou oral	0,34
		Module 2 : Oral						Oral (10 min de préparation)	20 min	Idem	0,33
		Module 3 : Travaux personnels						Contrôle continu, Épreuve orale (présentation sur mise en situation ou analyse/commentaire d'article ; discussion sous forme de questions/réponses), EPOS	30 min	Idem	0,33
UE PNS : Polyphénols, nutrition et santé											
2ème 3ème 4ème 5ème	S2	Module 1 : Enseignements	6	30	15	-	45	Examen terminal oral	-	Idem	1
UE RX-RECH : La diffraction RX appliquée à l'étude des médicaments											
3ème 4ème 5ème	S2	Module 1 : Enseignements	6	36	20	-	56	Examen terminal écrit	3h	Oral	0,75
		Module 2 : Analyse d'article						Oral	20 min	Oral	0,25
UE SUMI : Stratégies d'utilisation des médicaments innovants											
4ème 5ème	S1	Module 1 : Enseignements	6	20	30	-	50	Examen terminal écrit	1h30	Oral	0,5
		Module 2 : Contrôle continu						Présentation orale d'articles scientifiques et mises en situation	-	Idem	0,5
UE TOXEP : Toxicologie environnementale et professionnelle											
3ème 4ème 5ème	S1	Module 1 : Enseignements	6	34	6	-	40	Contrôle continu	-	Idem	0,5
		Module 2 : Analyse d'article						Examen oral	20 min	Idem	0,5
UE TOXMR : Toxicologie : mécanisme d'action et réglementation											
3ème 4ème 5ème	S2	Module 1 : Enseignements	6	32	4	-	36	Contrôle continu + Travail personnel	-	Idem	0,5
		Module 2 : Analyse d'article						Présentation orale	20 min	Idem	0,5

UE TIC-TOR : *Tools in Cancerology and Technics of Oncological Research*											
3ème 4ème 5ème	S2	Module 1 : Analyse d'articles	6	14	12	12	38	Contrôle continu (oral, rapport, travaux pratiques, note de synthèse, …)	-	Oral ou écrit (30min)	0,25
		Module 2 : TP									0,25
		Module 3 : Conception / présentation de projet									0,5
UE GPP : Génies des procédés pharmaceutiques : techniques avancées de caractérisation et de mise en forme des formes galéniques solides											
3ème 4ème 5ème	S2	Module 1	6	40	6	12	58	Examen terminal	1h	Écrit ou oral	0,4
		Module 2 : génie des procédés pharmaceutiques						Examen terminal	2h	Écrit ou oral	0,4
		Module 3						Écrit ou oral	30 min	Écrit ou oral	0,2
UE A-SPACE : Adaptations dans l'espace et en conditions extrêmes											
2ème 3ème 4ème 5ème	S1	Module 1 : Enseignements	6	25	25	-	50	Présentation oral d'un rapport	10 min	Oral (30 min)	0,75
								Contrôle continu (assiduité, participation)	-		0,25

LA 4ÈME ANNÉE DE PHARMACIE OU 1ÈRE ANNÉE DU DIPLÔME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES PHARMACEUTIQUES (DFASP-1)

Conditions d'accès

Peuvent s'inscrire de plein droit en 4ème Année (1ère année du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques DFASP-1) les étudiants titulaires du Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques (DFGSP).

En cas de non validation de la formation aux gestes et soins d'urgence (épreuves pratique et théorique), l'étudiant devra obligatoirement valider cet enseignement avant l'entrée en 5ème année.

Organisation des études

En 4ème année, l'étudiant doit opter pour un parcours, selon l'activité professionnelle à laquelle il se destine. Pour assurer la cohérence du cursus de chaque parcours, l'étudiant doit suivre de 2 à 4 UE dont le programme est imposé ce qui rend difficile le changement de parcours. Néanmoins un droit au remords peut être envisagé dans des conditions bien précises définies ci-dessous.

L'enseignement de la 4ème année comporte :

- *Des UE obligatoires organisées en deux semestres indépendants* (DFASP S1 et S2) permettant l'acquisition de 54 ECTS :
    - Les UE de DFASP S1 sont des UE de tronc commun
    - Les UE de DFASP S2 comprennent des UE de tronc commun et les UE correspondant au parcours professionnel choisi (Officine, Industrie-Recherche, Pharmacie Hospitalière - Biologie Médicale). Le choix de ce parcours par l'étudiant s'effectue avant la fin du mois de janvier de la 4ème année.
- *Des UE librement choisies***,** de 3 ECTS chacune, parmi lesquelles l'étudiant peut en valider une par semestre, afin d'en acquérir de 3 à 4 selon le parcours choisi avant la fin de la 5ème année (DFASP-2).
- **Un stage d'application de 2 semaines**, en officine ou en service hospitalier. Ce stage a pour objectif d'appliquer en situation réelle les connaissances acquises au cours d'un EC déterminé. Le thème et la période du stage sont définis par le Conseil d'UFR.

La présence à l'ensemble des enseignements (cours, TD et / ou TP) des UE obligatoires (tronc commun et parcours choisi) et des UE librement choisies est obligatoire. L'assiduité aux TD et TP fera en particulier l'objet d'un contrôle. Les candidats qui ont manqué d'assiduité aux cours, TD et / ou TP d'une ou de plusieurs UE ne peuvent prétendre valider leur année à la 1ère session, sauf si l'enseignant responsable de l'enseignement concerné reconnaît le bien fondé du motif ou du document invoqué pour justifier l'absence, signalée dans les huit jours. En cas d'absence avérée, l'étudiant repasse obligatoirement à la 2nde session l'épreuve théorique de la ou les UE pour lesquelles il a été invalidé. Même en cas d'absence justifiée, l'étudiant doit prendre contact avec le responsable de l'UE pour voir les possibilités de rattrapage.

En outre, l'étudiant peut, s'il le souhaite :

- Effectuer un **stage d'initiation à la recherche (SIR)**, s'il ne l'a pas déjà réalisé au cours de la 2ème ou 3ème année. Ce stage peut être pris en compte comme UE optionnelle de pré-orientation Officine, Industrie ou Pharmacie Hospitalière - Biologie Médicale.
- S'inscrire à certaines **UE optionnelles du parcours d'initiation recherche en santé** (6 ECTS) pour acquérir les crédits nécessaires au cursus recherche.

- Obtenir le **PIX+ Pro Santé en Pharmacie** auquel prépare l'UE Informatique Métiers de la Santé de 4ème année, sous réserve d'avoir validé PIX.
- Effectuer pendant les vacances universitaires, un (ou plusieurs) stage(s) optionnel(s) de découverte du milieu professionnel dans le domaine de la santé, réalisé(s) dans le cadre de la construction de son projet d'orientation professionnelle. **Ces stages hors cursus** font l'objet d'une convention entre l'établissement d'accueil et l'Université de Bordeaux (se renseigner auprès de la gestion des cursus Étudiants Pharmacie).

Modalités du choix de parcours professionnel

En vertu de l'arrêté du 8/04/2013 (*version consolidée au 2/09/2019*), l'étudiant émet, au cours du premier semestre de DFASP, un vœu de parcours de formation auprès du directeur de l'UFR des Sciences Pharmaceutiques pour la poursuite de sa formation.

Ce vœu doit correspondre au projet d'orientation professionnel élaboré au cours du DFGSP ainsi qu'à l'un des parcours de formation types proposés par l'UFR (Officine, Industrie, Pharmacie Hospitalière - Biologie Médicale). Quel que soit le parcours envisagé, l'étudiant indique son intention de poursuivre ou non un cursus Recherche.

Ce vœu est soumis à l'examen du jury d'orientation professionnelle défini à l'article 5.3 de l'arrêté du 8/04/2013 (*version consolidée au 2/09/2019*). Ce jury est désigné par le directeur de l'UFR et composé des responsables pédagogiques des différents parcours et *a minima* d'un pharmacien en exercice.

À l'issue de la procédure de dépôt des vœux, le jury examine le vœu émis par chaque étudiant en s'appuyant sur ses motivations émises à l'issue de **l'UE Projet Professionnel** du DFGSP.

Lorsque le jury valide le vœu émis par l'étudiant, ce dernier intègre le parcours de formation choisi.

Si le jury l'estime nécessaire, il auditionne l'étudiant sur ses motivations et son projet d'orientation professionnelle. À l'issue de cet entretien, le jury peut, le cas échéant, assortir la décision de poursuite d'études dans le parcours de formation choisi par l'étudiant de recommandations pédagogiques.

Avant l'entrée en 3ème semestre du DFASP, le jury procède à un dernier examen du projet d'orientation professionnelle et du parcours de formation de l'étudiant dans les cas suivants :

- Les étudiants dont la poursuite d'étude est assortie de recommandations afin de vérifier leur prise en compte.
- Les étudiants qui souhaitent se réorienter à la fin du 2ème semestre du DFASP.
- En cas de désaccord persistant entre le jury et l'étudiant suite à la procédure d'audition.

À l'issue de ce dernier examen, le jury statue définitivement sur le vœu de parcours de formation de l'étudiant. **La non-validation du vœu de parcours de formation de l'étudiant par le jury conduit à une réinscription de l'étudiant en 1ère année du DFASP.**

Pour s'inscrire au 3ème semestre du DFASP et poursuivre dans le parcours de formation choisi, l'étudiant doit avoir :

- Validé les semestres un et deux.
- Obtenu la validation par le jury d'orientation professionnelle du vœu de parcours de formation choisi.

La réinscription de l'étudiant en 1ère année du DFASP fait l'objet d'une convention pédagogique adaptée à chaque étudiant signée par l'étudiant et directeur de l'UFR.

Résumé des étapes du choix de parcours professionnel (les dates exactes sont indiquées dans un calendrier disponible sur Moodle UB)

Septembre	Choix de Parcours et éventuellement Cursus Recherche *via* **Moodle UB**
Février	Audition par le jury d'orientation professionnelle des étudiants : • N'ayant pas encore choisi leur Parcours en Septembre • N'ayant pas validé l'UE Projet Professionnel de 3ème année en 1ère session • Ayant un choix différent entre celui mentionné dans le passeport professionnel et celui mentionné à l'issue de la procédure de dépôt de vœux
	Inscription en Parcours
Juin	Examen par le jury d'orientation professionnelle du projet d'orientation professionnelle des étudiants : • Dont la poursuite d'études est assortie de recommandations afin de vérifier leur prise en compte • Qui souhaitent se réorienter à la fin du 2ème semestre du DFASP • Pour lesquels un désaccord persiste avec le jury suite à la procédure d'audition

Programme des enseignements et contrôle des connaissances

Tronc commun du 1er semestre

Modules de l'UE	ECTS	h CM	h TD	h TP	Total	Modalités 1ère session	Durée	Modalités 2nde session	Coeff. dans UE	Coeff. FCB
UE PM1-1 : EC Pathologies et médicaments du système nerveux central										
Module 1 : Enseignements	4	38	3	-	41	Examen terminal QCM et / ou QROC et / ou cas cliniques	1h30	Idem ou oral	0,8	4
Module 2 : Enseignements dirigés						Contrôle continu Écrit et / ou oral	-	Idem	0,2	
UE PM1-2 : EC IMMUNO-2 Physiopathologie de la réponse immunitaire et médicaments immunomodulateurs										
Module 1 : Enseignements	4	26	10,5	-	36,5	Examen terminal QCM et / ou QROC et / ou rédactionnel et / ou cas cliniques	1h30	Idem et/ou oral	0,90	3
Module 2 : Travail personnel						Étude biblio (oral+/-poster)	-	QCM et / ou QROC et / ou rédactionnel et / ou cas cliniques et / ou oral	0,10	
UE PM1-3 : EC Biothérapie										
Module 1 : Enseignements	3	22	4,5	-	26,5	Examen terminal QCM et / ou QROC et / ou rédactionnel et cas cliniques	1h	Idem	-	3
UE PM1-4 : EC Parasitologie – Mycologie										
Module 1 : Enseignements	4	30	-	6	36	Examen terminal QCM et / ou QROC et / ou rédactionnel et cas cliniques	1h30	Idem	0,75	4
Module 2 : Travaux pratiques						Examen terminal	1h	Idem et / ou oral	0,25	

UE PM1-5 : EC Cancérologie										
Module 1 : Enseignements	4	38	1,5	-	39,5	Examen terminal écrit (QCM, QROC et / ou rédactionnel et un cas clinique	1h	Idem	-	4
UE PM1-6 : Toxicologie professionnelle et environnementale										
Module 1 : Enseignements	3	15	3	12	30	Oral	1h	Écrit et / ou oral	0,75	2
Module 2 : Travaux pratiques						Contrôle continu+ examen terminal	3h	Épreuve pratique et / ou oral et / ou écrit	0,25	
UE PM1-7 : Le médicament et les autres produits de santé : environnement juridique et socioéconomique										
Module 1 : Enseignements	3	24	3	-	27	Examen terminal QCM et / ou QROC et / ou rédactionnel	1 h	Idem	-	3
UE PM1-9 : Anglais										
Module 1 : Enseignements	2	-	20	-	20	Contrôle continu (écrit et / ou oral)	-	Idem	-	2
TOTAL 1er semestre	**27**	**193**	**45,5**	**24**	**256,5**	-	-	-	-	-

Tronc commun du 2nd semestre

Modules de l'UE	ECTS	h CM	h TD	h TP	Total	Modalités 1ère session	Durée	Modalités 2nde session	Coeff. dans UE	Coeff.
UE PM1-10 : Biochimie clinique										
Module 1 : Enseignements	2	16	3	9	28	Examen terminal QCM et / ou rédactionnel et cas cliniques	1h	Idem	0,75	2
Module 2 : Travaux pratiques						Contrôle continu	-	Examen pratique et / ou oral	0,25	
UE PM1-11 : EC Infectiologie : Bactériologie - Virologie										
Module 1 : Médicaments	6	48	6	6	60	Examen terminal (QCM / QROC et 1 cas clinique)	1h	Idem	0,375	4
Module 2 : Syndromes infectieux						Examen terminal	1h	Idem	0,375	

						QCM / QROC et 1 cas clinique)				
Module 3 : Travaux pratiques						Contrôle continu	-	Oral	0,25	
UE PM1-12 : Éducation thérapeutique										
Module 1 : Enseignements	2	10	4	2h travail perso	16	Examen terminal QCM et / ou QROC et / ou rédactionnel	40 min	Écrit (40 min) et / ou oral	-	2
UE PM1-13 : Pharmacien, protection de la santé publique, éthique – préparation du service sanitaire										
Module 1 : Enseignements	3	26	3	-	29	Examen terminal QROC et / ou QCM et / ou rédactionnel	1h	Idem	-	3
UE PM1-14 : Santé Numérique										
Module 1 : Enseignements	2	2	18	-	20	Contrôle continu QCM en ligne ou en présentiel tout au long de l'année et / ou devoir(s) à distance	-	QCM	-	2
TOTAL 2nd semestre	**15**	**103**	**32**	**18**	**153**	-	-	-	-	-
TOTAL 1er et 2nd semestres	**42**	**295**	**77,5**	**36**	**409,5**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

Enseignement indépendant obligatoire si non validation en DFGSP uniquement

Modules de l'UE	ECTS	h CM	h TD	h TP	Total	Modalités 1ère session	Durée	Modalités 2nde session	Coeff. dans UE	Coeff.
Formation aux gestes et soins d'urgence (niveaux 2)										
FGSU	-	3	-	12	15	Contrôle continu	-	Pas de 2nde session	-	-

Remarque : Cette possibilité d'obtention de l'Attestation de la FGSU au cours de la 4ème année est réservée uniquement aux étudiants qui n'auraient pas pu l'obtenir au cours de la 3ème année pour cas de force majeure.

Enseignement indépendant obligatoire

Modules de l'UE	ECTS	h CM	h TD	h TP	Total	Modalités 1ère session	Durée	Modalités 2nde session	Coeff. dans UE	Coeff.
Formation à la vaccination_Niveau 1										
Module 1 : Administration des vaccins	-	4	3	-	7	Contrôle continu	-	Pas de 2nde session	-	-

UE obligatoires du parcours professionnel choisi

Parcours Officine

Modules de l'UE	ECTS	h CM	h TD	h TP	Total	Modalités 1ère session	Durée	Modalités 2nde session	Coeff. dans UE	Coeff.
UE OFF-1 : L'officine pharmaceutique : environnement juridique et économique 1										
Module 1 : Enseignements	3	25	3	-	28	Examen terminal écrit (rédactionnel et / ou QROC et / ou QCM)	45 min	Idem	0,75	3
Module 2 : Contrôle continu						Contrôle continu- Assiduité	-	Écrit et / ou oral	0,25	
UE OFF-2 : Activités spécialisées à l'officine 1 : phytothérapie, aromathérapie										
Module 1 : Enseignements	4	26	1,5	10	37,5	Contrôle continu et examen terminal (QROC et / ou QCM)	45 min	Idem ou oral	0,75	3
Module 2 : Travaux pratiques						Contrôle continu et examen terminal reconnaissance	-	Idem	0,25	
UE OFF-3 : Dispensation des médicaments et autres produits de santé 1										
Module 1 : Enseignements	3	14	12	-	26	Examen terminal rédactionnel ou QCM ou QROC	1h	Oral	-	2
UE OFF-4 : Pathologies digestives à l'officine : de la dispensation au conseil pharmaceutique										
Module 1 : Pratique et théorie	2	10,5	6	4,5	21	Examen terminal écrit (QCM et / ou rédactionnel) et / ou contrôle continu	30 min	Idem ou Oral	-	2
TOTAL	**12**	**75,5**	**22,5**	**14,5**	**112,5**	-	-	-	-	-

Parcours Industrie

Modules de l'UE	ECTS	h CM	h TD	h TP	Total	Modalités 1ère session	Durée	Modalités 2nde session	Coeff. dans UE	Coeff.
UE IND -1 : Statistiques appliquées à des problèmes industriels										
Module 1 : Enseignements	2	6	12	-	18	Examen terminal écrit (rédactionnel et / ou QCM)	30 min	Écrit 30 min	0,5	1
Module 2 : ED						Contrôle continu	-	Écrit 30 min	0,5	
UE IND-2 : Recherche, développement, enregistrement du médicament / démarche qualité										
Module 1 : Aspect juridique et AQ : Brevet &AMM	10	73,5	24	-	97,5	Contrôle continu	-	Écrit et / ou Oral	0,3	9
Module 2 : Développement galénique et développement analytique						Examen terminal écrit (QROC et / ou QCM et / ou rédactionnel)	1h	Écrit et / ou Oral	0,40	
Module 3 : Développement non clinique et clinique						Examen terminal écrit (QROC et / ou QCM et / ou rédactionnel)	1h	Écrit et / ou Oral	0,24	
						Contrôle continu	-		0,06	
TOTAL	**12**	**79,5**	**36**	**-**	**115,5**	-	-	-	-	-

Parcours Pharmacie hospitalière - Biologie Médicale

Modules de l'UE	ECTS	h CM	h TD	h TP	Total	Modalités 1ère session	Durée	Modalités 2nde session	Coeff. dans UE	Coeff.
UE INT 1.1 : Préparation à l'internat 1 unité 1 : Exercices et QCM 1										
Module 1 : Concours blanc (Exercices)	6	-	64	-	64	Examen terminal écrit	2h	Idem	0,5	5
Module 2 : Contrôle continu						Écrit et contrôle continu	2h	Écrit ou oral	0,5	
UE INT 2.1 : Préparation à l'internat 2 unité 1 : Dossiers biologiques et thérapeutiques										
Module 1 : Concours blanc Dossiers biologiques et thérapeutiques	6	-	74	-	74	Examen terminal écrit	3h	Idem	0,5	5
Module 2 : Contrôle continu						Écrit et contrôle continu	2h	Écrit ou oral	0,5	
TOTAL	**12**	**-**	**138**	**-**	**138**	-	-	-	-	-

UE librement choisies du 1er semestre

Modules de l'UE	ECTS	h CM	h TD	h TP	Total	Modalités 1ère session	Durée	Modalités 2nde session	Coeff. dans UE
UE TID : Traitement informatique des données (UE Méthodologique)									
Contrôle continu	3	10	20	-	30	Contrôle continu	-	Épreuve sur ordinateur	-
UE BPK : Biopharmacie pharmacocinétique									
Module 1 : Enseignements	3	15	12	-	27	Examen terminal (QROC et / ou rédactionnel) et / ou oral	1h	Idem	0,5
Module 2 : Travaux personnels						Contrôle continu et / ou Lecture critique d'articles et EPOS (Examens Pharmaceutiques à objectifs structurés) pour la pharmacocinétique	-	Rapport et / ou soutenance orale	0,5

UE DFLC : Détection des falsifications au laboratoire de contrôle									
Module 1 : Enseignements	3	8	8	12 Travail perso	28	Contrôle continu et / ou oral	-	Idem	-
UE MLPB : *Marketing & Licensing Pharma-Biotech*									
Module 1 : Enseignements	3	24	6	-	30	Examen terminal rédactionnel	2h	Idem	0,75
Module 2 : TD/TP						Contrôle continu	-	Oral	0,25
UE POCAD : Le pharmacien d'officine : conduites addictives, accidents de la vie courante									
Module 1 : Enseignements	3	30	-	-	30	Examen terminal écrit (rédactionnel et / ou QROC et / ou QCM) et / ou oral + contrôle continu	1h	Idem	-
UE SBI : Sciences biologiques pour l'internat									
Module 1 : Enseignements	3	9	12	-	21	Examen terminal écrit	1h	Oral	0,6
Module 2 : Contrôle continu						Contrôle continu (QROC et / ou QCM + présentation orale)	-	Oral	0,4
UE GRBIO : Gestion des risques et biocompatibilité dans les DM selon la norme ISO 10993 _ *SUSPENDUE POUR 2026-2027*									
Module 1 : Enseignements	3	21	9	-	30	Examen terminal écrit	1h	Oral	-
UE CASOFF : Conseils Activités Spécialisées à l'officine									
Module 1 : Enseignements	3	22	6	-	28	Examen terminal écrit (QCM) + contrôle continu	30min	Oral	-
UE DQADM : Démarche qualité appliquée au développement du médicament : exemple de la définition fonctionnelle des poudres d'usage pharmaceutique									
Module 1 : Enseignements	3	20	2	4	26	Examen terminal écrit rédactionnelle	1h	Écrit et / ou oral	0,65
Module 2 : Travaux pratiques						Contrôle continu	-	Écrit et / ou oral	0,35
UE DD : *Drug design*									
Module 1 : Enseignements	3	15	-	15	30	Examen terminal QROC et / ou rédactionnel	1h	Idem	0,75
Module 2 : Travaux pratiques						Contrôle continu	-	Oral	0,25

UE librement choisies du 2nd semestre

Modules de l'UE	ECTS	h CM	h TD	h TP	Total	Modalités 1ère session	Durée	Modalités 2nde session	Coeff. dans UE
UE ENGETUD : Engagement étudiant* **									
Module 1	3	-	-	-	20 à 30	a) Attestation activité bénévole éq. 20 à 30h b) Rapport d'activité (5pages)	-	Rapport amélioré et oral	-
UE IPE : Initiation à la pharmacoéconomie									
Module 1 : Enseignements	3	12	18	-	30	Contrôle continu + écrit et/ou oral	-	Oral	-
UE DESTOF 2 : Destination officine 2*									
Module 1 : Enseignements module 1 *(Obligatoire)*	3	-	15	-	30	Contrôle continu + Document remis	-	Oral	0,5
Module au choix :									
Module 2 : Enseignements module 2 *(Optionnel)*			-	15		Contrôle continu ou examen terminal	-	Oral	0,5
Module 3 : Enseignements module 3 *(Optionnel)*			15	-		Contrôle continu	-	Oral	0,5
UE MBO : Microbiologie à l'officine									
Module 1 : Enseignements	3	26	6	-	32	Examen terminal rédactionnel et / ou QCM et / ou QROC	1h	Idem	-
UE BIOTP : Biotechnologies et bioproductions									
Module 1 : Enseignements	3	16	5	9	30	Écrit ou oral	-	Écrit ou oral	0,6
Module 2 : Travaux pratiques						Contrôle continu et / ou rapport	-	Oral	0,4
UE ICICA : Industrie cosmétique et industrie des compléments alimentaires									
Module 1 : Enseignements	3	24	6	-	30	Contrôle continu + oral	-	Oral	-

UE INOV-3 : Innovation thérapeutique 3 : nanomédicaments									
Module 1 : Enseignements	3	18	3	9	30	Examen terminal QROC et / ou rédactionnel	1h	Écrit ou oral	0,75
Module 2 : Travaux pratiques						Contrôle continu	-	Oral	0,25
UE SDIG : Système digestif									
Module 1 :- Pratique et théorie	3	13,5	7,5	4,5	25,5	Examen terminal QCM et / ou QROC et / ou rédactionnel et / ou contrôle continu	30 min	Idem	0,75
Module 2 : Oral						Oral et rapport écrit	20 min	Idem	0,25
UE PKA -2 : Pharmacocinétique appliquée niveau 2									
Module 1 : Enseignements	3	26	8	-	34	Examen terminal écrit (rédactionnel et / ou QCM, QROC)	1h30	Oral	0,5
Module 2 : Travaux personnels et dirigés						Contrôle continu (commentaires et analyse d'articles / EPOS (Examens Pharmaceutiques à Objectifs Structurés) et / ou présentation ppt (15min) et questions (10 min)	25 min	Oral	0,5
UE THERMALISME									
Module 1 : Travail personnel	3	10	9	11 Travail personnel	30	Présentation orale**	-	Oral	0,5
Module 2 : Contrôle continu						Contrôle continu	-		0,5
UE VDIEP : Visualisation Données Intelligence Économique Pharmacie									
Module 1 : Enseignements	3	16	10	-	26	Examen Terminal : projet Base Données	-	Idem	0,5
Module 2 : Contrôle continu						Contrôle continu (exercices)	-		0,5

UE INT MICR-1 : Microbiologie à l'internat 1									
Module 1 : Cas clinique	3	30	-	-	30	Examen terminal rédactionnel (1 cas)	45 min	Idem	0,67
Module 2 : QCM/QCS						Examen terminal 15 QCM/QCS	15 min	Idem	0,33
UE INT-MICR-2 : Microbiologie à l'internat 2									
Module 1 : Enseignements	3	30	-	-	30	Examen terminal rédactionnel (cas clinique et / ou QCM/QCS)	1h30	Idem	-
UE GESPROJ : Gestion de Projet****									
Module 1 : Enseignements	3	0	9	-	9	Contrôle continu + remise de documents + réalisation du projet	-	Oral	-
UE PIFSP : Procédés et industrialisation des formes solides pharmaceutiques									
Module 1 : Enseignements	3	20	2	8	30	Examen terminal	1h	Écrit et / ou oral	0,65
Module 2 : Travaux pratiques						Contrôle continu	-	Écrit et / ou oral	0,35

*UE DESTOF2 : Validation de 2 modules parmi les 3 (ouverture d'un module si > 10 étudiants / max de 16 étudiants par module)
**Toute absence non justifiée pour la sortie pédagogique thermale pourra être répercutée sur la note du module 1
*** UE de 2nd semestre mais courant sur les 2 semestres.
**** UE ne pouvant être prise qu'une seule fois durant l'entièreté de la scolarité (DFG + DFA). UE de 2nd semestre mais courant sur les 2 semestres.

Pour faire son choix et pour le détail des programmes, l'étudiant dispose du fascicule **« Unités d'Enseignement de l'UFR des Sciences Pharmaceutiques – partie 2 »** et l'U.F.R. organise une séance de présentation des UE en amphithéâtre au cours du mois de septembre. Les modalités d'inscription définitives seront communiquées lors de cette séance.

Stage d'application des EC

Le stage d'application des EC de 2 semaines en officine ou dans un service hospitalier sous la responsabilité d'un pharmacien, a pour objectif de permettre à tous les étudiants d'appliquer en situation réelle les connaissances acquises au cours d'un EC.

Chaque étudiant se voit attribuer un enseignant référent (*liste consultable sur Moodle UB*) qu'il doit consulter avant la réalisation de son stage pour connaître son thème de stage parmi les 5 EC suivants :

- Système nerveux central
- Infectiologie
- Cancérologie
- Immunologie
- Biothérapie

Les périodes autorisées pour réaliser ce stage sont votées tous les ans par le Conseil d'UFR et communiquées *via* Moodle UB.

Modules de l'enseignement	ECTS	h CM	h TD	h TP	Total	Modalités 1ère session	Durée	Modalités 2nde session	Coeff.
Stage d'application									
Stage + Rapport	0	10 jours ouvrés, selon les horaires de l'officine ou du service hospitalier, dans la limite de 7h/j				Évaluation du maître de stage ou de l'encadrant hospitalier + évaluation du rapport par l'enseignant référent	-	Oral	1

Pour assurer une bonne coordination entre l'Université et les pharmaciens d'officine, seuls les Maîtres de stage agréés **(avant le mois de janvier de l'année universitaire en cours)** des officines des 5 départements de l'Académie de Bordeaux (24, 33, 40, 47, 64) peuvent accueillir les étudiants durant ce stage. **Sur dérogation exceptionnelle** accordée conjointement par les Doyens des UFR concernées, le stage d'application des EC pourra s'effectuer au sein d'une officine de la région Nouvelle-Aquitaine auprès d'un maître de stage agréé dans l'académie concernée ou d'une officine des DROM/COM (avec demande justifiée, dérogation et lettre de motivation dans le cas notamment de la Réunion et de la Nouvelle-Calédonie) également auprès d'un maître de stage agréé. Ce stage nécessite une convention de stage à établir avant d'intégrer le lieu de stage selon la procédure prévue par l'Université et le Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens.

Concernant les stages dans un service hospitalier (référent : Pr. Dominique Breilh), la liste des stages est portée à la connaissance des étudiants par la responsable des stages hospitaliers. En cas de demande plus importante que le nombre de stages disponibles, la sélection des étudiants est faite par l'étude de leur lettre de motivation par un jury composé de la responsable des stages hospitaliers, du(es) responsable(s) de la Commission Pédagogique et du responsable des stages d'application des EC. Les étudiants ne peuvent réaliser qu'un seul de leurs 2 stages d'application des EC (3ème et 4ème années) en service hospitalier. Ainsi, les étudiants réaliseront soit 2 stages en officine en 3ème et 4ème années, soit l'un en officine et l'autre en service hospitalier.

Le maître de stage ne doit pas avoir de lien de parenté avec le stagiaire.

À l'issue du stage, l'étudiant devra fournir à son enseignant référent à une date fixée par l'UFR et diffusée sur Moodle UB :

- Une **attestation de stage** datée, signée et tamponnée, délivrée par son Maître de stage agréé ou par son encadrant hospitalier
- Une **fiche d'évaluation** datée, signée et tamponnée, délivrée par son Maître de stage agréé ou par son encadrant hospitalier
- Un **rapport d'activité** (10 pages maximum)

Le rapport d'activité est constitué de :

- Document **« Analyse et commentaire de prescriptions »** en relation avec la thématique du stage (5-7 pages dactylographiées maximum, prescriptions anonymes incluses). Les prescriptions–à analyser seront choisies en concertation avec le Maître de stage ou par l'encadrant hospitalier et devront être en rapport avec le thème choisi par l'enseignant référent. Dans la mesure du possible, il est recommandé de choisir une seule ordonnance, concernant le même patient que celui suivi dans la **« feuille d'entretien »** (maximum 2 ordonnances si cela se justifie). L'analyse et le commentaire porteront sur :
  - La compréhension globale de la prescription par rapport à la pathologie envisagée et le dossier du patient
  - Les mécanismes d'action et les propriétés pharmacologiques de chacun des médicaments prescrits
  - Les principaux effets indésirables des médicaments prescrits, leur place et leur pertinence dans la stratégie thérapeutique de cette pathologie
  - Le rôle du pharmacien dans les conseils à prodiguer au patient et dans le suivi du traitement ou de la pathologie et dans sa prise en charge à l'officine.
- Document **« feuille d'entretien** » (modèle sur Moodle UB), rempli suite à un entretien avec un patient (*associé à son Dossier Pharmaceutique*), en relation avec le thème choisi par l'enseignant référent.

L'enseignant référent examine la fiche d'évaluation délivrée par le Maître de stage ou l'encadrant hospitalier et le rapport d'activités de chaque étudiant, afin de lui valider son stage d'application de l'EC par la notation A, B ou C. Si l'étudiant obtient la note A ou B, le stage est validé. La note C entraîne la non validation du stage.

Pour les étudiants ajournés à la 1ère session, une 2nde session d'examen est organisée durant la première quinzaine de juillet. Elle consiste en une épreuve orale au cours de laquelle un jury évaluera :

- Le rapport d'activité
- Les connaissances des étudiants sur la thématique choisie et tout particulièrement leur transposition dans le cadre de la pratique officinale ou hospitalière

Si l'étudiant ne parvient pas à valider son stage, après la session de rattrapage (note C), il devra effectuer ultérieurement un nouveau stage.

Stage(s) optionnel(s) de découverte du milieu professionnel dans le domaine de la santé

Ce stage facultatif nécessite une convention de stage à établir avant d'intégrer le lieu de stage selon la procédure prévue par l'Université. Voir l'intranet du site Internet de l'Université.

L'UE STAOPIN est un stage optionnel industriel hors cursus que peut effectuer l'étudiant désireux de compléter sa formation.

Validation de la 4ème année

Pour être admis à poursuivre leurs études en 5ème année, les étudiants doivent avoir validé :

- Les UE obligatoires : UE de tronc commun et UE correspondant au parcours professionnel choisi
- L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence
- Le stage d'application des EC

De plus, leur vœu de Parcours de formation choisi doit avoir été validé par le jury d'orientation professionnelle.

Règle de validation de la 4ème année

- La 4ème année se valide par semestre selon les règles de compensation suivantes :
    - À l'intérieur d'une UE : une UE est définitivement validée et capitalisable, si l'étudiant obtient une moyenne ≥ 10/20 entre les modules affectés de leur coefficient au sein de l'UE, sans note à chaque module < 7,5/20. Il n'y a pas de compensation entre les modules appartenant à des UE distinctes.
    - À l'intérieur du semestre : un semestre est validé si l'étudiant obtient une moyenne générale ≥ 10/20 sur l'ensemble des UE du semestre, affectées de leur coefficient au sein du semestre, sans aucune note < 7,5/20 à chaque module de toutes les UE. La validation d'un semestre entraîne la validation définitive et capitalisable des UE qui le composent. La compensation s'exerce à chacune des deux sessions d'examen. Il n'y a pas de compensation d'UE à UE d'un semestre à l'autre, ni de compensation entre les deux semestres de l'année.

Au 2nd semestre, les UE du tronc commun et les UE de parcours, quel que soit le parcours choisi, sont compensables entre elles et suivent les règles de compensation ci-dessus.

- Lorsque la validation du semestre n'est pas obtenue :
    - Si l'étudiant a une moyenne générale ≥ 10/20 sur l'ensemble des UE affectées de leur coefficient au sein du semestre, il ne se représente en 2nde session qu'aux épreuves des modules d'UE pour lesquels il a obtenu une note < 7,5/20.
    - Si l'étudiant n'a pas obtenu une moyenne générale ≥ 10/20, il se représente en 2nde session aux épreuves, pour chaque UE non validée, des modules pour lesquels il n'a pas obtenu une note individuelle ≥ 10/20.
    - À l'issue des deux sessions, si le semestre n'est pas validé, l'étudiant redouble la 4ème année et conserve le bénéfice des UE validées. Il devra valider les UE manquantes en repassant tous les modules dont la note est < 10/20. La règle de compensation au sein du semestre s'appliquera sur l'année du redoublement dans les mêmes conditions que lors de l'année initiale, après report des notes des UE déjà validées.
    - Cependant, si l'étudiant a obtenu la moyenne générale (≥ 10/20) à chaque semestre, mais n'a pas validé :
        - Au semestre 1 une seule UE du tronc commun
        - Au semestre 2 une seule UE du tronc commun **ou** du parcours professionnel
        - Il sera autorisé à passer en 5ème année en conservant cette dette. L'UE devra alors être validée individuellement avant la fin de la 5ème année : l'étudiant se présentera uniquement aux épreuves des modules de l'UE, pour lesquels il a une note < à 10, et devra obtenir une moyenne générale ≥ 10/20 calculée sur l'ensemble des modules de l'UE (y compris la note de TP ou d'un autre module reportée de l'année précédente) sans note < 7,5/20.

Dans tous les cas, la note de 2nde session se substitue à celle de la 1ère session quelle que soit sa valeur.

***ATTENTION* : L'étudiant désirant s'inscrire au concours de l'Internat qui se déroule en 5éme année doit avoir validé sa 4éme année : c'est à dire avoir validé par compensation ou non toutes les UE du tronc commun et toutes les UE du parcours professionnel choisi. Aucune dette ne peut être acceptée. La validation des UE librement choisies n'est pas obligatoirement nécessaire.**

Validation des autres enseignements

- Le stage d'application de l'enseignement coordonné doit être validé indépendamment des semestres de tronc commun, par l'obtention de la note A ou B. Si l'étudiant ne parvient pas à valider son stage après 2 sessions, il devra effectuer un nouveau stage avant la fin du mois de juillet. En cas de redoublement l'étudiant conserve le bénéfice de la validation du stage d'application.
- La FGSU doit être obtenue impérativement avant la fin de la 4ème année.
- Les UE librement choisies de 3 ECTS sont compensables entre elles avec celles de 5ème année avec l'obtention d'une moyenne ≥ 10/20 entre tous les modules affectés de leur coefficient au sein de l'UE, sans note < 7,5/20 à chacun des modules de l'UE, **à condition que l'étudiant n'ayant pas obtenu la moyenne à une ou plusieurs d'entre elles se soit présenté aux deux sessions**. En cas de non validation à la première session, certaines de ces UE proposent le report des modules pour lesquels la note est ≥ 10/20.

Dans tous les cas, la note de 2nde session se substitue à celle de la 1ère session quelle que soit sa valeur.

Changement de parcours

- L'étudiant qui redouble sa 4éme année peut changer de parcours en gardant le bénéfice des UE validées du tronc commun.
- L'étudiant qui a validé sa 4ème année a **« un droit au remords »** et peut changer de parcours dans des conditions précises décrites ci-dessous.

LA 5ÈME ANNÉE DE PHARMACIE OU 2ÈME ANNEE DU DIPLÔME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES PHARMACEUTIQUES (DFASP-2)

La finalité et l'organisation de la 5ème année sont adaptées au cursus de l'étudiant en fonction de l'activité professionnelle à laquelle il se destine.
Durant la 5ème année, les étudiants reçoivent une formation universitaire et hospitalière qui a pour objectif de les familiariser avec l'analyse de la prescription des médicaments et des analyses biologiques, de les aider à résoudre les problèmes posés par le suivi thérapeutique et biologique et à assurer leurs fonctions professionnelles ultérieures d'information, de vigilance et de gestion des produits de santé. Durant le stage hospitalier, les étudiants devront effectuer des actions de prévention primaire à l'attention d'un public cible dans le cadre du service sanitaire.

À l'entrée en 5ème Année (DFASP-2), l'étudiant poursuit le parcours choisi en 4éme année (DFASP-1) : Officine ou Industrie-Recherche ou Pharmacie Hospitalière - Biologie Médicale.

Cependant, les étudiants souhaitant changer de parcours en fin de 4ème année (DFASP-1) ont la possibilité de signer un contrat pédagogique **« droit au remords »**.

Ils s'inscrivent au DFASP du parcours de leur nouveau choix et peuvent signer un contrat pédagogique. De même, les étudiants ayant échoué au concours de l'internat ont la possibilité de s'inscrire en DFASP officine ou industrie-recherche avec un contrat pédagogique **l'année universitaire suivante**. Les étudiants peuvent également changer d'orientation après avoir validé le DFASP d'un parcours et s'inscrire dans le DFASP d'un autre parcours. L'orientation du parcours du DFASP conditionne l'inscription en DES du même parcours.

La présence à l'ensemble des enseignements (cours, TD et / ou TP) des UE obligatoires (tronc commun et parcours choisi) et des UE librement choisies est obligatoire. L'assiduité aux TD et TP fera en particulier l'objet d'un contrôle. Les candidats qui ont manqué d'assiduité aux cours, TD et / ou TP d'une ou de plusieurs UE ne peuvent prétendre valider leur année à la 1ère session, sauf si l'enseignant responsable de l'enseignement concerné reconnaît le bien fondé du motif ou du document invoqué pour justifier l'absence, signalée dans les huit jours. En cas d'absence avérée, l'étudiant repasse obligatoirement à la 2nde session l'épreuve théorique de la ou les UE pour lesquelles il a été invalidé. Même en cas d'absence justifiée, l'étudiant doit prendre contact avec le responsable de l'UE pour voir les possibilités de rattrapage.

Parcours Officine

Organisation des études

Les étudiants poursuivant le Parcours Officine doivent valider :

- *L'UE de tronc commun "PFH Préparation aux fonctions hospitalières"*, dispensé à tous les étudiants pendant la première quinzaine de septembre.
- *Les stages hospitaliers*, d'une durée de 4 trimestres pour les Parcours Officine, dont une partie obligatoirement en service(s) clinique(s). Durant ces stages, l'étudiant est soumis aux mêmes obligations que les agents hospitaliers. Un contrôle continu de leur implication durant les stages hospitaliers est réalisé au travers de la rédaction du cahier de stage.
- *L'UE ACCSH « Accompagnement cas cliniques et stages hospitaliers »*
- *L'UE SESA « Réalisation de l'action de service sanitaire »*

- *Les UE parcours Officine obligatoires :*
    - UE OFF-5.1 et OFF-5.2 : Accompagnements aux étapes clés de la vie
    - UE OFF-6 : Oncologie à l'officine
    - UE OFF-7 : Dispositifs médicaux pour maintien à domicile
    - UE OFF-8 : Activités spécialisés à l'officine II
    - UE OFF-9 : Suivi pharmaceutique et biologique du patient
    - UE OFF-10.1 : Éducation thérapeutique niveau 2
    - UE OFF-10.2 : Méthodologie de la recherche en soins primaires
    - UE OFF-11 : Promotion et éducation à la santé
    - UE OFF-12 : Gestion, management et qualité à l'officine
- *1 UE librement choisies d'officine*

Programme des enseignements et contrôle des connaissances

Unités d'enseignements obligatoires

Unités d'enseignements	ECTS	h CM	h TD	h TP	Total	Modalités 1ère session	Durée	Modalités 2nde session	Coeff. dans UE	Coeff. total
UE PFH : Préparation aux fonctions hospitalières (1)										
Module 1 : Enseignements	0	-	24	-	24	Examen terminal QCM exclusivement	45 min	Oral	-	-
UE ACCSH : Accompagnements cas cliniques et stages hospitaliers (1) (2)										
Module 1 : Épreuves écrite et orale EPOS (Examens Pharmaceutiques à objectifs structurés) Contrôle continu Cas cliniques	0	-	24	-	24	EPOS (Examens Pharmaceutiques à objectifs structurés) Rapport écrit sur cas cliniques – 10 min présentation oral ppt	-	Oral	0,5	-
Module 2 : Épreuve orale EPOS(Examens Pharmaceutiques à objectifs structurés)						EPOS (Examens Pharmaceutiques à objectifs structurés) Oral : 10 min prép. + 10 min présent. / questions	20 min		0,5	
UE SESA : Réalisation de l'action de service sanitaire										
Module 1 : Enseignements	3	30	8	Travail personnel	38	Assiduité - Contrôle continu (QCM et /ou QROC) (3)	-	QCM et / ou QROC	-	-
Module 2 : Action						Avis du responsable de la structure d'accueil - Évaluation orale et / ou écrite	-	Appréciation du jury	-	
UE OFF-5.1 : Accompagnements aux étapes clés de la vie : Prise en charge du patient âgé										
Module 1 : Enseignements	2	16	-	-	16	Examen terminal (QCM et / ou QROC)	1 h	Oral	-	2
UE OFF-5.2 : Accompagnements aux étapes clés de la vie : Grossesse-petite enfance										
Module 1 : Enseignements	2	7	10	8h travail personnel	25	Examen terminal écrit + contrôle continu	45 min	Oral	-	2

UE OFF-6 : Oncologie à l'officine										
Module 1 : Enseignements	2	10	-	-	16	Examen terminal (QCM et / ou QROC)	1 h	Oral	0,5	2
Module 2 : Contrôle continu		-	6	-		Contrôle continu (EPOS : Oral 10 min)	-	Oral	0,5	
UE OFF-7 : Dispositifs médicaux pour maintien à domicile										
Module 1 : Enseignements	3	14	6	-	20	Examen terminal rédactionnel	45 min	Oral	0,75	3
Module 2 : Contrôle continu						Contrôle continu	-	Oral	0,25	
UE OFF-8 : Activités spécialisées à l'officine II										
Module 1 : Homéopathie - Oligothérapie	6	10	2	-	60	Contrôle continu + Examen terminal écrit	45 min	Oral	0,2	4
Module 2 : Dermocosmétologie		8	4	-		Contrôle continu + Examen terminal écrit	45 min		0,2	
Module 3 : Médicaments vétérinaires		8	-	-		Examen terminal écrit	45 min		0,2	
Module 4 : Nutrition		22	6	-		Contrôle continu + Examen terminal écrit	45 min		0,4	
UE OFF-9 : Suivi pharmaceutique et biologique du patient										
Module 1 : Enseignements	2	-	22	-	22	Examen terminal (QCM et / ou QROC)	1h	Écrit ou oral	0,75	2
Module 2 : Contrôle continu						Contrôle continu	-	Écrit ou oral	0,25	
UE OFF-10.1 : Éducation thérapeutique –niveau 2										
Module 1 : Enseignements	2	8	14	2h Travail personnel	24	Assiduité – Contrôle continu (TD et rendus de devoirs)	-	Examen écrit (rédactionnel et / ou QROC et / ou QCM) et / ou oral	-	2
UE OFF-10.2 :Méthodologie de la recherche en soins primaire										
Module 1 : Enseignements	1	10	-	-	10	Contrôle continu	-	Écrit ou oral	-	1

UE OFF-11 : Promotion et éducation à la santé										
Module 1 : Mycologie officinale	2	2	-	10	20	Contrôle continu (reconnaissance + QROC)	-	Idem et / ou oral	0,6	2
Module 2 : Botanique officinale		4	-	4		Contrôle continu (rédactionnel et / ou QROC et / ou QCM)	-	Idem et / ou oral	0,4	
UE OFF-12 : Gestion, management et qualité à l'officine : fondamentaux										
Module 1 : Enseignements : gestion et management	5	24	16	-	50	Examen terminal écrit (rédactionnel et / ou QROC et / ou QCM)	1h	Idem	0,6	4
Module 2 : Contrôle continu : gestion et management						Contrôle continu	-	Écrit ou oral	0,2	
Module 3 : Qualité		10	-	-		Contrôle continu	-	Oral	0,2	
TOTAL	**30**	**183**	**142**	**24**	**349**	-	-	-	-	-

(1) L'UE PFH (Préparation aux fonctions hospitalières) et l'UE ACCSH (Accompagnement cas clinique et stages hospitaliers) sont comprises dans les 27 ECTS validés par le stage hospitalier, et se valident indépendamment.

(2) Les résultats de cette UE servent au classement des étudiants pour le 4ème choix des stages hospitaliers.

(3) QCM et QROC mis en ligne sur Moodle UB.

Unités d'enseignements librement choisies

L'étudiant doit choisir, au cours du DFASP-2, 2 UE parmi les UE suivantes

Modules de l'UE	ECTS	h CM	h TD	h TP	Total	Modalités 1ère session	Durée	Modalités 2nde session	Coeff. dans UE
UE CSGPO : Communication santé grand public à l'officine 1er & 2nd semestre									
Module 1 : Site internet	3	2	4	24 Travail perso	30	Site internet rendu et commentaires	-	Travail personnel + oral	0,5
Module 2 : Affiche						Affiche et commentaire 10 min	-	Travail personnel + oral	0,5
UE OPDV : Plantes et drogues végétales 2nd semestre									
Module 1 : Reconnaissance botanique	3	-	-	21	42	Examen terminal reconnaissance et / ou QROC	30 min	Oral pluridisciplinaire et documents améliorés	0,3
Module 2 : Reconnaissance drogues végétales		-	-	8		Examen terminal reconnaissance	20 min		0,2
Module 3 : Toxicologie végétale		4	-	-		Examen terminal QROC	10 min		0,1
Module 4 : Herbier Ou monographie site web ou présentation orale		-	9	-		Document remis Document remis Document remis et oral	15 min		0,4
UE SPOROFF : Sport et conseils à l'officine 2nd semestre									
Module 1 : Enseignements	3	15	12	-	27	Contrôle continu + QCM + Examen oral	45 min	Idem	-
UE GESPROJ : Gestion de Projet**									
Module 1 : Enseignements	3	0	9	-	9	Contrôle continu + remise de documents + réalisation du projet	-	Oral	-
UE ENGETUD : Engagement étudiant***									
Module 1	3	-	-	-	20 à 30	a) Attestation activité bénévole éq. 20 à 30h b) Rapport d'activité (5pages)	-	Rapport amélioré et oral	-

** UE ne pouvant être prise qu'une seule fois durant l'entièreté de la scolarité (DFG + DFA). UE de 2nd semestre mais courant sur les 2 semestres.

*** UE de 2nd semestre mais courant sur les 2 semestres.

Stages hospitaliers

Unités d'enseignements	ECTS	h CM	h TD	h TP	Total	Modalités 1ère session	Durée	Modalités 2nde session	Coeff. dans UE	Coeff. total
Stages hospitaliers										
Module 1 : Stages hospitaliers	27	12 mois mi-temps (4 x 3 mois)				Cahier de stage + appréciation des 4 responsables de stage	-	Appréciation du jury	-	1

Les fonctions hospitalières (12 mois) sont assurées dans des unités de soins et des services médico-techniques (Pharmacie, services de biologie, …) de centres hospitaliers régionaux, de centres hospitaliers généraux, spécialisés, des hôpitaux d'instruction des armées ou, éventuellement, d'établissements privés à but non lucratif participant au service public, liés par convention aux Universités habilitées à dispenser des formations pharmaceutiques.

L'étudiant se verra remettre avant sa prise de fonction, par l'enseignant coordonnateur des stages hospitaliers (*Pr. D. Breilh*), un **« Règlement intérieur des stages hospitaliers »** et le **« Carnet de validation des stages hospitaliers »**. Ces documents sont établis par le Collège d'Enseignement Pharmaceutique Hospitalier (CEPH) et votés annuellement par le Conseil d'UFR. Ils contiennent des compléments d'information indispensables au bon déroulement des stages.

Les étudiants choisissent leurs stages hospitaliers dans le contingent des stages du Parcours Officine, en fonction d'un classement établi :

- Pour le 1er stage, au mérite de leurs résultats de 4ème année tronc commun (UE semestre 1 et 2 tronc commun, à savoir PM1-10, PM1-11, PM1-12, PM1-13 et PM1-14 ; première session et chaque UE affectée d'un coefficient 1). En cas d'ex-aequo, l'ordre alphabétique sera pris en compte.
- Pour les 2ème et 3ème stages, une lettre de l'alphabet est tirée au sort. Pour le 2ème stage, les étudiants choisissent selon l'ordre alphabétique, et pour le troisième stage selon l'ordre inverse alphabétique.
- Pour le 4ème stage, au mérite de leurs résultats à **l'UE ACCSH « Accompagnements cas cliniques et stages hospitaliers »**. En cas d'ex-aequo, la note d'oral puis le classement de la première session de 4ème année et en dernier recours l'ordre alphabétique seront pris en compte pour le classement des étudiants.
- Les étudiants partis dans le cadre d'une mobilité type Erasmus l'année précédente et les transferts de dossiers interuniversitaires seront interclassés en fonction de leurs notes.

Les étudiants peuvent, sur demande, être autorisés à effectuer le 4ème stage de leurs fonctions hospitalières pour une durée n'excédant pas 3 mois, dans un établissement de Santé situé hors de France (ayant passé convention avec l'Université).

La validation pédagogique des stages est accordée par un jury de validation des stages hospitaliers de 5ème année hospitalo-universitaire désigné par le Directeur de l'UFR parmi les membres du CEPH défini à l'article 12 l'arrêté du 26 novembre 2018 modifiant l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'État de Docteur en Pharmacie et présidé par l'enseignant coordonnateur défini à l'article 11 du dit arrêté. Cette validation prend en compte les notes portées sur le carnet de stage et les appréciations des chefs de service ou de département ou de pôle ayant accueilli les étudiants. Elle intègre, pour partie, les notes de suivi des stages telles que définies dans le carnet de validation.

La non validation du stage peut être prononcée pour qualité de travail insuffisante, pour comportement inacceptable vis-à-vis de l'équipe hospitalière et / ou des patients et pour défaut d'assiduité. Lorsque la non validation d'un des stages hospitaliers conduit au redoublement de la 5ème année hospitalo-universitaire alors que toutes les autres conditions sont remplies, le Directeur de l'UFR de Pharmacie réunit, pour avis, le CEPH avant de prendre une décision définitive (2nde session).

Le maître de stage ne doit pas avoir de lien de parenté avec le stagiaire.

Validation de la 5ème année (DFASP-2)

La 5ème année Parcours Officine se valide sur l'année selon les règles suivantes :

- Les UE PFH « Préparation aux fonctions hospitalières », ACCSH « Accompagnements cas cliniques et stages hospitaliers » et SESA « Réalisation de l'action de service sanitaire » se valident indépendamment. Ces UE ne sont donc pas compensables avec les UE du tronc commun.
- Les UE obligatoires sont compensables entre elles. Une UE est définitivement validée et capitalisable, si l'étudiant obtient une moyenne ≥ 10/20 entre les modules affectés de leur coefficient au sein de l'UE, sans note à chaque module < 7,5/20. Il n'y a pas de compensation entre les modules appartenant à des UE distinctes.
- L'UE librement choisie de 3 ECTS est compensable avec celles de 4ème année avec l'obtention d'une moyenne ≥ 10/20 entre tous les modules affectés de leur coefficient au sein de l'UE, sans note < 7,5/20 à chacun des modules de l'UE, **à condition que l'étudiant n'ayant pas obtenu la moyenne à une ou plusieurs d'entre elles se soit présenté aux deux sessions**. En cas de non validation à la première session, certaines de ces UE proposent le report des modules pour lesquels la note est ≥ 10/20. **L'étudiant doit obligatoirement valider durant cette 5ème année 1 UE librement choisie d'officine.**
- L'année est validée si l'étudiant obtient une moyenne générale ≥ 10/20 sur l'ensemble des UE obligatoires, affectées de leur coefficient, sans aucune note < 7,5/20 à chaque module de toutes les UE. La validation de l'année entraîne la validation définitive et capitalisable des UE qui le composent. La compensation s'exerce à chacune des deux sessions d'examen.

Lorsque la validation de l'année n'est pas obtenue :

- Si l'étudiant a une moyenne générale ≥ 10/20 sur l'ensemble des UE affectées de leur coefficient, il ne se représente en 2nde session qu'aux épreuves des modules d'UE pour lesquels il a obtenu une note < 7,5/20.
- Si l'étudiant n'a pas obtenu une moyenne générale ≥ 10/20, il se représente en 2nde session aux épreuves, pour chaque UE non validée, des modules pour lesquels il n'a pas obtenu une note individuelle ≥ 10/20.

REMARQUE sur l'Éducation thérapeutique du patient :

L'UE PM1-12 relative à l'éducation thérapeutique niveau 1 (DFASP-1, 16 h) se valide en ayant une note supérieure ou égale à 10/20 ou par compensation avec les autres UE, indépendamment de l'obtention de l'attestation nécessaire à la dispensation ou à la coordination de l'éducation thérapeutique du patient. Il en est de même pour **l'UE OFF-10**, éducation thérapeutique niveau 2 (DFASP-2 parcours officine, 24 h).

Une attestation de formation à l'éducation thérapeutique du patient peut être obtenue sous les conditions suivantes :

- Présence obligatoire à tous les cours lors de cette formation (DFASP-1 et -2, soit 40 h) : une liste d'émargement sera systématiquement réalisée
- Obtention d'une moyenne des 2 UE PM1-12 et OFF-10 supérieure ou égale à 10/20, conformément à l'arrêté du 2 août 2010 relatif aux compétences requises pour dispenser ou coordonner l'éducation thérapeutique du patient modifié par l'arrêté du 14 janvier 2015.

Dans tous les cas, la note de 2nde session se substitue à celle de la 1ère session quelle que soit sa valeur.

Parcours Industrie-Recherche

Organisation des études

Les étudiants poursuivant le Parcours Industrie doivent valider :

- *L'UE de tronc commun « PFH Préparation aux fonctions hospitalières »*, dispensé à tous les étudiants pendant la première quinzaine de septembre.
- *Les stages hospitaliers*, d'une durée de quatre mois pour le premier et de 3 mois pour le second pour les Parcours Industrie, dont une partie obligatoirement en service(s) clinique(s). Durant ces stages, l'étudiant est soumis aux mêmes obligations que les agents hospitaliers. Un contrôle continu de leur implication durant les stages hospitaliers est réalisé au travers de la rédaction du cahier de stage.
- *L'UE ACCSH « Accompagnement cas cliniques et stages hospitaliers »*
- *L'UE SESA « Réalisation de l'action de service sanitaire »*
- *Les 4 UE parcours Industrie-Recherche obligatoires :*
    - UE IND-3 : Accès au marché du médicament et des autres produits de santé
    - UE IND-4 : Entreprises et commercialisation des produits de santé
    - UE IND-5 : Production et optimisation industrielle des produits de santé
    - UE IND-6 : Anglais spécialisé
- *1 UE librement choisie pouvant correspondre à l'UE IND-7*
- *L'UE IND-8 : un stage d'application à visée industrielle* équivalent à 3 mois temps plein au minimum

Programme des enseignements et contrôle des connaissances

Unités d'enseignements obligatoires

Unités d'enseignements	ECTS	h CM	h TD	h TP	Total	Modalités 1ère session	Durée	Modalités 2nde session	Coeff. dans UE	Coeff. total
UE PFH : Préparation aux fonctions hospitalières (1)										
Module 1 : Enseignements	0	-	24	-	24	Examen terminal QCM exclusivement	45 min	Oral	-	-
UE ACCSH : Accompagnement des cas cliniques et stages hospitaliers (1)										
Module 1 : Épreuves écrite et orale EPOS (Examens Pharmaceutiques à objectifs structurés) Contrôle continu : cas clinique	0	-	16	-	16	Rédaction et présentation de 4 stations EPOS (format power point) à l'oral **sur des thématiques industrielles & parcours de soins**	10 min	Oral	0,5	-
Module 2 : Épreuve écrite : Contrôle continu des missions effectuées lors des stages		-	-	-	-	Rédaction de 3 ou 4 stations EPOS & Portfolio **dans le cadre des missions effectuées lors des stages hospitaliers**	-	Oral	0,5	-
UE SESA : Réalisation de l'action de service sanitaire										
Module 1 : Enseignements	3	30	8	Travail personnel	38	Assiduité - Contrôle continu (QCM et /ou QROC) (2)	-	QCM et / ou QROC	-	-
Module 2 : Action						Avis du responsable de la structure d'accueil - Évaluation orale et / ou écrite	-	Appréciation du jury	-	-
UE IND-3 : Accès au marché du médicament et des autres produits de santé										
Module 1 : Enseignements	4	33	16	-	49	Examen continu et / ou terminal écrit (rédactionnel et / ou QROC et / ou QCM) et / ou oral	2h	Idem	-	1

UE IND-4 : Entreprise et commercialisation des produits de santé										
Module 1 : Cadre juridique	5	44	14	-	58	Examen terminal Examen continu et / ou terminal écrit (rédactionnel et / ou QROC et/ou QCM) et / ou oral Examen terminal Examen continu et / ou terminal écrit (rédactionnel et / ou QROC et/ou QCM) et / ou oral	2h	Idem	0,7	1
Module 2 : Contrôle continu						Contrôle continu : participation et assiduité	-	Écrit et / ou oral	0,3	
UE IND-5 : Production et optimisation industrielle des produits de santé										
Module 1 : Enseignements	6	52	9	-	61	Examen terminal écrit et / ou oral et / ou contrôle continu	2h	Écrit et / ou rapport et / ou oral	-	1
UE IND-6 : Anglais spécialisé										
Module 1 : Enseignements	2	-	25	-	25	Examen terminal Oral	-	Oral	0,5	1
Module 2 : Travaux personnels						Contrôle continu Oral	-	Oral	0,5	
TOTAL	**20**	**159**	**112**	**-**	**271**	-	-	-	-	-

(1) L'UE PFH (Préparation aux fonctions hospitalières) et l'UE ACCSH (Accompagnement cas clinique et stages hospitaliers) sont comprises dans les 21 ECTS validés par le stage hospitalier, et se valident indépendamment.

(2) QCM et QROC mis en ligne sur Moodle UB.

Unités d'enseignements librement choisies

Unités d'enseignements	ECTS	h CM	h TD	h TP	Total	Modalités 1ère session	Durée	Modalités 2nde session	Coeff. dans UE
UE BPA (Semestre 2) : Biopharmacie appliquée _ *SUSPENDUE POUR 2026-2027*									
Module 1 : Enseignements	3	18	14	-	32	Contrôle continu, rapport et / ou soutenance	-	Écrit et / ou oral et / ou travail personnel	-
UE CAM (Semestre 2) : Contrôle analytique du médicament _ *SUSPENDUE POUR 2026-2027*									
Module 1 : Présentation projet	3	-	10	24	34	Oral	-	Oral	0,25
Module 2 : Travaux pratiques						Contrôle continu	-		0,75
UE DP-PS (Semestre 2) : Développement et production des produits de santé _ *SUSPENDUE POUR 2026-2027*									
Module 1 : Enseignements et projet	3	13	8	9	30	Investissement dans projet Oral	20 min	Oral	0,75
Module 2 : Travaux pratiques						Contrôle continu	-	Oral	0,25

UE AIP (Semestre 2) : Auditeurs internes industrie de santé et biologie médicale _ *SUSPENDUE POUR 2026-2027*									
Module 1 : Enseignements	3	14	14	-	28	Examen terminal écrit	2h	Oral	-
UE VSEPS (Semestre 2) : Veille stratégique : Entreprise et produits de santé _ *SUSPENDUE POUR 2026-2027*									
Module 1 : Enseignements	3	3	30	-	33	Examen continu et / ou oral	-	Idem	-
UE IND-7 : Compétences industrielles									
Module 1 : Enseignements	3	0	30	-	30	Oral et contrôle continu	-	Oral multidisciplinaire	-
UE PKA-2 (Semestre 2) : Pharmacocinétique appliquée niveau 2 _ *SUSPENDUE POUR 2026-2027*									
Module 1 : Enseignements	3	26	8	-	34	Examen terminal écrit (rédactionnel et / ou QCM, QROC)	1h30	Oral	0,5
Module 2 : Travaux personnels et ED						Contrôle continu (commentaires et analyse d'articles / EPOS (Examens Pharmaceutiques à Objectifs Structurés) et / ou présentation ppt (15min) et questions (10 min)	25 min	Idem	0,5
UE TRATUT : Travail tutoré****									
Module 1	3	-	30	-	30	Document remis	-	Nouveau projet et / ou nouveau rapport	-
UE BI : Biotechnologies industrielles _ *SUSPENDUE POUR 2026-2027*									
Module 1 : TD	3	-	19	15	34	Rapport et / ou présentation orale	-	Oral	0,5
Module 2 : Travaux pratiques						Contrôle continu et rapport et / ou oral	-	Oral	0,5
UE GESPROJ : Gestion de Projet _ *SUSPENDUE POUR 2026-2027***									
Module 1 : Enseignements	3	0	9	-	9	Contrôle continu + remise de documents + réalisation du projet	-	Oral	-
UE VDIEP : Visualisation Données Intelligence Économique Pharmacie _ *SUSPENDUE POUR 2026-2027*									
Module 1 : Enseignements	3	16	10	-	26	Examen Terminal : projet Base Données	-	Idem	0,5
Module 2 : Contrôle continu						Contrôle continu (exercices)	-		0,5
UE ENGETUD : Engagement étudiant***									
Module 1	3	-	-	-	20 à 30	a) Attestation activité bénévole éq. 20 à 30h b) Rapport d'activité (5pages)	-	Rapport amélioré et oral	-

** UE ne pouvant être prise qu'une seule fois durant l'entièreté de la scolarité (DFG + DFA). UE de 2nd semestre mais courant sur les 2 semestres.
*** UE de 2nd semestre mais courant sur les 2 semestres.
**** UE possible à titre exceptionnel avec accord des responsables de parcours.

Stages hospitaliers

Unités d'enseignements	ECTS	h CM	h TD	h TP	Total	Modalités 1ère session	Durée	Modalités 2nde session	Coeff. dans UE	Coeff. total
Stages hospitaliers										
Module 1 : Stages hospitaliers	21	7 mois mi-temps (1 x 4 mois et 1 x 3 mois)				3 situations à intégrer dans le Portfolio de l'étudiant, évaluation et feedback assurés par les responsables de stage et par le Pr D. Breilh	-	Appréciation du jury	-	1

Les fonctions hospitalières sont assurées pendant 7 mois, dans une unité de soins (4 mois) et une unité médico-technique (3 mois), dans le contingent des stages. Ces stages ont été sélectionnés pour proposer à l'étudiant un projet de stage concernant à la fois l'hôpital et l'industrie. Les stages sont organisés dans des centres hospitaliers régionaux, des centres hospitaliers généraux, spécialisés, des hôpitaux d'instruction des armées ou, éventuellement, des établissements privés à but non lucratif participant au service public, liés par convention aux universités habilitées à dispenser des formations pharmaceutiques.

L'étudiant se verra remettre avant sa prise de fonction, par l'enseignant coordonnateur des stages hospitaliers (Pr. D. Breilh), un **« Règlement intérieur des stages hospitaliers »** et le **« Carnet de validation des stages hospitaliers »**. Ces documents sont établis par le Collège d'Enseignement Pharmaceutique Hospitalier (CEPH) et votés annuellement par le Conseil d'UFR. Ils contiennent des compléments d'information indispensables au bon déroulement des stages.

Les étudiants choisissent stage par stage, sur une liste de postes ciblés à partir des propositions d'activités des chefs de services hospitaliers.

- Le choix du 1er stage (un médico-technique et un clinique) se fait au mérite de leurs résultats de 4ème année tronc commun (première session). En cas d'ex-aequo, l'ordre alphabétique sera pris en compte.
- Le choix du 2nd stage se fait selon l'ordre alphabétique à partir d'une lettre de l'alphabet tirée au sort au cours du premier choix.
- Les étudiants partis dans le cadre d'une mobilité type Erasmus l'année précédente et les transferts de dossiers interuniversitaires seront interclassés en fonction de leurs notes.

La validation pédagogique des stages est accordée par un jury de validation des stages hospitaliers de 5ème année hospitalo-universitaire désigné par le Directeur de l'UFR parmi les membres du CEPH défini à l'article 12 l'arrêté du 26 novembre 2018 modifiant l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'État de Docteur en Pharmacie et présidé par l'enseignant coordonnateur défini à l'article 11 du dit arrêté. Cette validation prend en compte les notes portées sur le carnet de stage et les appréciations des chefs de service ou de département ou de pôle ayant accueilli les étudiants. Elle intègre, pour partie, les notes de suivi des stages telles que définies dans le carnet de validation.

La non validation du stage peut être prononcée pour qualité de travail insuffisante, pour comportement inacceptable vis à vis de l'équipe hospitalière et / ou des patients et pour défaut d'assiduité. Lorsque la non validation d'un des stages hospitaliers conduit au redoublement de la 5ème année hospitalo-universitaire alors que toutes les autres conditions sont remplies, le Directeur de l'UFR de Pharmacie réunit, pour avis, le CEPH avant de prendre une décision définitive (2nde session).

Le maître de stage ne doit pas avoir de lien de parenté avec le stagiaire.

IND-8 : Stage d'application à visée industrielle

Unités d'enseignements	ECTS	h CM	h TD	h TP	Total	Modalités 1ère session	Durée	Modalités 2nde session	Coeff. dans UE	Coeff. total
Stage d'application										
Module 1 : Stage d'application	16	3 mois temps plein minimum				Appréciation du maître de stage	-	-	0,5	1
Module 2 : Rapport						Rapport écrit	-	-	0,5	

Le stage d'application, à visée industrielle, d'une durée équivalente à 3 mois temps plein minimum, peut être effectué en industrie, dans un laboratoire de recherche universitaire ou dans un établissement administratif lié à la santé, en France ou à l'étranger (si l'établissement est lié par convention à l'Université).

Ce stage nécessite une convention de stage à établir avant d'intégrer le lieu de stage selon la procédure prévue par l'Université. Voir l'intranet du site Internet de l'Université.

Le maître de stage ne doit pas avoir de lien de parenté avec le stagiaire.

Stage(s) optionnel(s) industriel hors cursus

Ce stage facultatif nécessite une convention de stage à établir avant d'intégrer le lieu de stage selon la procédure prévue par l'Université. Voir l'intranet du site Internet de l'Université.

Option possible dans des cas particuliers tels que le redoublement.

L'UE STAOPIN est un stage optionnel hors cursus que peut effectuer l'étudiant désireux de compléter sa formation.

Le maître de stage ne doit pas avoir de lien de parenté avec le stagiaire.

Validation de la 5ème année (DFASP-2)

La 5ème année Parcours Industrie-Recherche se valide sur l'année selon les règles suivantes :

- Les UE PFH « Préparation aux fonctions hospitalières », ACCSH « Accompagnements cas cliniques et stages hospitaliers », SESA « Réalisation de l'action de service sanitaire », toutes les UE obligatoires et le stage d'application de 5ème année Parcours Industrie-Recherche sont indépendants et doivent être validés individuellement.
- Une UE et le stage d'application sont définitivement validés et capitalisables, si l'étudiant obtient une moyenne ≥ 10/20 entre les modules affectés de leur coefficient au sein de l'UE ou du stage d'application, sans note à chaque module < 7,5/20. Il n'y a pas de compensation entre les modules appartenant à des UE (ou stage d'application) distinctes.
- L'UE librement choisie de 3 ECTS est compensable avec celles de 4ème année avec l'obtention d'une moyenne ≥ 10/20 entre tous les modules affectés de leur coefficient au sein de l'UE, sans note < 7,5/20 à chacun des modules de l'UE, **à condition que l'étudiant n'ayant pas obtenu la moyenne à une ou plusieurs d'entre elles se soit présenté aux deux sessions**. En cas de non validation à la 1ère session, certaines de ces UE proposent le report des modules pour lesquels la note est ≥ 10/20.
- L'année est validée si l'étudiant obtient une moyenne générale ≥ 10/20 sur l'ensemble des UE, et au stage d'application, affectés de leur coefficient, sans aucune note < 7,5/20 à chaque module de toutes les UE ou du stage. La validation de l'année entraîne la validation définitive et capitalisable des UE et du stage qui le composent. La compensation au sein de l'UE ou du stage s'exerce à chacune des deux sessions d'examen.

La validation du DFASP parcours Industrie-Recherche qui constitue le prérequis obligatoire pour l'inscription en DES de pharmacie Industrielle et Recherche.

Lorsque la validation de l'année n'est pas obtenue :

- Si l'étudiant a une moyenne générale ≥ 10/20 sur l'ensemble des UE ou du stage d'application, affectés de leur coefficient, il ne se représente en 2nde session qu'aux épreuves des modules d'UE ou du stage pour lesquels il a obtenu une note < 7,5/20.
- Si l'étudiant n'a pas obtenu une moyenne générale ≥ 10/20, il se représente en 2nde session aux épreuves, pour chaque UE ou stage non validé, des modules pour lesquels il n'a pas obtenu une note individuelle ≥ 10/20.

Dans tous les cas, la note de 2nde session se substitue à celle de la 1ère session quelle que soit sa valeur.

Parcours Pharmacie Hospitalière - Biologie Médicale

Organisation des études

Les étudiants poursuivant le Parcours Pharmacie Hospitalière - Biologie Médicale doivent valider :

- *L'UE de tronc commun « PFH Préparation aux fonctions hospitalières »*, dispensé à tous les étudiants pendant la première quinzaine de septembre.
- *Les stages hospitaliers*, d'une durée de 4 trimestres pour le Parcours Pharmacie Hospitalière - Biologie Médicale, dont une partie obligatoirement en service(s) clinique(s). Durant ces stages, l'étudiant est soumis aux mêmes obligations que les agents hospitaliers. Un contrôle continu de leur implication durant les stages hospitaliers est réalisé au travers de la rédaction du cahier de stage.
- *L'UE ACCSH « Accompagnement cas cliniques et stages hospitaliers ».*
- *L'UE SESA « Réalisation de l'action de service sanitaire »*
- *Les 2 UE « Préparation à l'internat » obligatoires :*
    - UE INT-1.2 : Préparation à l'internat 1
    - UE INT-2.2 : Préparation à l'internat 2
- *L'UE SPEAH : UE spécialisée activités hospitalières obligatoire*
- *Des UE nécessaires à la validation du DFASP, choisies dans l'offre suivante (qsp 6 ECTS) :*
    - UE librement choisies d'autres parcours
    - UE recherche ou SIR pour les étudiants souhaitant postuler à un Master 2 recherche
    - UE projet tutoré

Programme des enseignements et contrôle des connaissances

Unités d'enseignements obligatoires

Unités d'enseignements	ECTS	h CM	h TD	h TP	Total	Modalités 1ère session	Durée	Modalités 2nde session	Coeff. dans UE	Coeff. total
UE PFH : Préparation aux fonctions hospitalières (1)										
Module 1 : Enseignements	0	-	24	-	24	Examen terminal QCM exclusivement	45 min	Oral	-	-
UE ACCSH : Accompagnements cas cliniques et stages hospitaliers (1) (2)										
Module 1 : Épreuves écrite et orale EPOS (Examens Pharmaceutiques à objectifs structurés) Contrôle continu Cas cliniques	0	-	24	-	24	EPOS (Examens Pharmaceutiques à objectifs structurés Portfolio sur cas cliniques – 10 min présentation oral ppt	-	Oral	0,5	-
Module 2 : Épreuve orale EPOS (Examens Pharmaceutiques à objectifs structurés)						EPOS (Examens Pharmaceutiques à objectifs structurés) Oral : 10 min prép. + 10 min présent. / questions	20 min		0,5	
UE SESA : Réalisation de l'action de service sanitaire										
Module 1 : Enseignements	3	30	8	Travail personnel	38	Assiduité - Contrôle continu (QCM et / ou QROC)	-	QCM et /ou QROC	-	-
Module 2 : Action						Avis du responsable de la structure d'accueil - Evaluation orale et / ou écrite	-	Appréciation du jury	-	
UE INT-1.2 : Préparation à l'internat 1										
Module 1 : Concours blanc (Exercices)	9	-	50	-	50	Examen terminal écrit	2h	Écrit et/ou oral	0,5	1
Module 2 : Contrôle continu						Écrit et contrôle continu	2h	Écrit ou oral	0,5	
UE INT-2.2 : Préparation à l'internat 2										
Module 1 : Concours blanc "Dossiers biologiques et thérapeutiques"	9	-	55	-	55	Examen terminal écrit	3h	Écrit et/ou oral	0,5	1
Module 2 : Contrôle continu						Écrit et contrôle continu	2h	Écrit ou oral	0,5	

UE SPEAH : UE spécialisées activités hospitalières										
Module 1 : Éducation thérapeutique – Niveau 2	6	10	8	Travail personnel (6h)	24	Assiduité – Contrôle continu (TD et rendus de devoirs)	-	Écrit et/ou oral	0,5	1
Module 2 : Actions		-	14	Travail personnel (12h)	26	Assiduité – Contrôle continu – Restitution orale	-	Écrit et/ou oral	0,5	

(1) L'UE PFH (Préparation aux fonctions hospitalières) et l'UE ACCSH (Accompagnement cas clinique et stages hospitaliers) sont comprises dans les 27 ECTS validés par le stage hospitalier, et se valident indépendamment.

(2) Les résultats de cette UE servent au classement des étudiants pour le 4ème choix des stages hospitaliers.

UE d'enseignement librement choisies

L'étudiant doit choisir, au cours du DFASP-2, des UE parmi les UE suivantes (qsp 6 ECTS) pour compléter la validation du DFASP

Unités d'enseignements	ECTS	h CM	h TD	h TP	Total	Modalités 1ère session	Durée	Modalités 2nde session	Coeff. dans UE	Coeff. total
UE PROTUT : projet tutoré (3)										
Module 1: Rapport de synthèse du projet tutoré Présentation orale du rapport de synthèse	6	-	30	-	30	Rapport de synthèse + Épreuve orale : 10 min présentation orale du rapport de synthèse + 10 min questions/réponses avec le jury	20 min	Nouveau projet et/ou nouveau rapport et/ou oral	-	1
UE librement choisie de tout parcours offerte au second semestre du DFASP										
	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
UE Recherche										
	6	-	-	-	-	-	-	-	-	-
UE Stage d'initiation recherche										
	12	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(3) UE réservée exclusivement aux étudiants ayant réussi le concours national de l'Internat en Pharmacie et prenant leurs fonctions hospitalières au 1er Novembre suivant (classés en liste principale)

Stages hospitaliers

Unités d'enseignements	ECTS	h CM	h TD	h TP	Total	Modalités 1ère session	Durée	Modalités 2nde session	Coeff. dans UE	Coeff. total
Stages hospitaliers										
Module 1 : Stages hospitaliers	27	12 mois mi-temps (4 x 3 mois)				Cahier de stage + appréciation des 4 responsables de stage	-	Appréciation du jury	-	1

Les fonctions hospitalières (12 mois mi-temps) sont assurées dans des unités de soins et des services médico-techniques (Pharmacie, services de biologie, …) de centres hospitaliers régionaux, de centres hospitaliers généraux, spécialisés, des hôpitaux des armées ou, éventuellement, d'établissements privés à but non lucratif participant au service public, liés par convention aux Universités habilitées à dispenser des formations pharmaceutiques.

L'étudiant se verra remettre avant sa prise de fonction, par l'enseignant coordonnateur des stages hospitaliers (*Pr. D. Breilh*) un **« Règlement intérieur des stages hospitaliers »** et le **« Carnet de validation des stages hospitaliers »**. Ces documents sont établis par le Collège d'Enseignement Pharmaceutique Hospitalier (CEPH) et votés annuellement par le Conseil d'UFR. Ils contiennent des compléments d'information indispensables au bon déroulement des stages.

Les étudiants choisissent leurs stages hospitaliers dans le contingent des stages de la filière Officine, en fonction d'un classement établi :

- Pour le 1er stage, au mérite de leurs résultats de 4ème année tronc commun (première session). En cas d'ex-aequo, l'ordre alphabétique sera pris en compte.
- Pour les 2ème et 3ème stages une lettre de l'alphabet est tirée au sort. Pour le 2ème stage, les étudiants choisissent selon l'ordre alphabétique, et pour le 3ème stage selon l'ordre inverse alphabétique.
- Pour le 4ème stage, au mérite de leurs résultats à **l'UE ACCSH « Accompagnement cas clinique et stages hospitaliers »**. En cas d'ex-aequo, la note d'oral puis le classement de la 1ère session de 4ème année et en dernier recours l'ordre alphabétique seront pris en compte pour le classement des étudiants.
- Les étudiants partis dans le cadre d'une mobilité type Erasmus l'année précédente et les transferts de dossiers interuniversitaires seront interclassés en fonction de leurs notes.

Les étudiants peuvent, sur demande, être autorisés à effectuer le 4ème stage de leurs fonctions hospitalières pour une durée n'excédant pas 3 mois, dans un établissement de Santé situé hors de France (ayant passé convention avec l'Université).

La validation pédagogique des stages est accordée par un jury de validation des stages hospitaliers de 5ème année hospitalo-universitaire désigné par le Directeur de l'UFR parmi les membres du CEPH défini à l'article 12 l'arrêté du 26 novembre 2018 modifiant l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'État de Docteur en Pharmacie et présidé par l'enseignant coordonnateur défini à l'article 11 du dit arrêté. Cette validation prend en compte les notes portées sur le carnet de stage et les appréciations des chefs de service ou de département ou de pôle ayant accueilli les étudiants. Elle intègre, pour partie, les notes de suivi des stages telles que définies dans le carnet de validation.

La non validation du stage peut être prononcée pour qualité de travail insuffisante, pour comportement inacceptable vis à vis de l'équipe hospitalière et / ou des patients et pour défaut d'assiduité. Lorsque la non validation d'un des stages hospitaliers conduit au redoublement de la 5ème année hospitalo-universitaire alors que toutes les autres conditions sont remplies, le Directeur de l'UFR de Pharmacie réunit, pour avis, le CEPH avant de prendre une décision définitive (2nde session).

Le maître de stage ne doit pas avoir de lien de parenté avec le stagiaire.

Le concours d'Internat

Les dossiers d'inscription au concours, établis conformément aux dispositions de l'article 13 de l'arrêté du 12 avril 2012 modifié portant organisation et programme des concours d'internat de pharmacie et détermination de la procédure de choix de poste, sont à envoyer en recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Centre national de gestion, département concours, autorisation d'exercice, mobilité-développement professionnel, unité des concours médicaux nationaux, PHA, immeuble Le Ponant B, 21, rue Leblanc, 75015 Paris

Tout dossier incomplet ou non envoyé à la date de clôture des inscriptions, le cachet de la poste faisant foi, est réputé irrecevable.

Le formulaire d'inscription ainsi que toutes les informations relatives à ces épreuves peuvent être obtenus sur le site internet.

Pour plus d'informations sur le concours d'Internat [1], [2].

Validation de la 5ème année (DFASP-2)

La 5ème année Parcours Pharmacie Hospitalière - Biologie Médicale se valide sur l'année selon les règles suivantes :

- Les UE PFH « Préparation aux fonctions hospitalières », ACCSH « Accompagnements cas cliniques et stages hospitaliers », SESA « Réalisation de l'action de service sanitaire » et toutes les UE obligatoires sont indépendantes et doivent être validées individuellement.
- Une UE est définitivement validée et capitalisable, si l'étudiant obtient une moyenne ≥ 10/20 entre les modules affectés de leur coefficient au sein de l'UE, sans note à chaque module < 7,5/20. Il n'y a pas de compensation entre les modules appartenant à des UE distinctes.
- L'année est validée si l'étudiant obtient une moyenne générale ≥ 10/20 sur l'ensemble des UE, affectés de leur coefficient, sans aucune note < 7,5/20 à chaque module de toutes les UE ou du stage. La validation de l'année entraîne la validation définitive et capitalisable des UE qui le composent. La compensation au sein de l'UE s'exerce à chacune des deux sessions d'examen.
- Les UE librement choisies de 3 ECTS sont compensables entre elles avec celles de 4ème année avec l'obtention d'une moyenne ≥ 10/20 entre tous les modules affectés de leur coefficient au sein de l'UE, sans note < 7,5/20 à chacun des modules de l'UE, **à condition que l'étudiant n'ayant pas obtenu la moyenne à une ou plusieurs d'entre elles se soit présenté aux deux sessions**. En cas de non validation à la première session, certaines de ces UE proposent le report des modules pour lesquels la note est ≥ 10/20.

Lorsque la validation de l'année n'est pas obtenue :

- Si l'étudiant a une moyenne générale ≥ 10/20 sur l'ensemble des UE, affectés de leur coefficient, il ne se représente en 2nde session qu'aux épreuves des modules d'UE pour lesquels il a obtenu une note < 7,5/20.
- Si l'étudiant n'a pas obtenu une moyenne générale ≥ 10/20, il se représente en 2nde session aux épreuves, pour chaque UE non validée, des modules pour lesquels il n'a pas obtenu une note individuelle ≥ 10/20.

Les étudiants reçus à l'internat sur liste principale ou liste complémentaire devront avoir validé leur 5ème année selon les modalités ci-dessus pour intégrer leur cursus d'interne, sinon ils perdront le

bénéfice de leurs concours. De ce fait, la validation des deux UE INT-1.2 et INT-2.2 est absolument obligatoire.

Pour ceux qui sont admis au concours d'internat, l'orientation définitive s'effectue après le concours en fonction du rang de classement qui détermine l'ordre de choix des postes d'interne et de DES.

Dans tous les cas, la note de 2nde session se substitue à celle de la 1ère session quelle que soit sa valeur.

Changement de parcours en fin de 4ème année et réorientation après le concours d'internat

À l'entrée en 5ème Année (DFASP-2), si le vœu de parcours émis par l'étudiant a été validé par le jury d'orientation professionnelle, l'étudiant poursuit le parcours choisi en 4éme année (DFASP-1). Cependant, **les étudiants souhaitant changer de parcours en fin de 4ème année** (DFASP-1) ont la possibilité, après validation par le jury d'orientation professionnelle, de signer une convention pédagogique **« droit au remords »**. Cette modalité ne doit pas être considérée comme un rattrapage pour donner aux étudiants une nouvelle chance de valider leur année. Elle est faite pour permettre un **« droit au remords »**, sans redoublement, à des étudiants motivés. Néanmoins, ce **« droit au remords »** sera lourd en charge de travail par rapport à la 5ème année « classique » que poursuivent les étudiants qui n'ont pas changé de parcours de formation entre la 4ème et la 5ème année. Par conséquent, ce **« droit au remords »** sera accessible aux étudiants ayant validé leur 4ème année (DFASP-1) ou aux étudiants n'ayant qu'une seule dette de tronc commun.

Les étudiants ayant échoué au concours de l'internat en 5ème année (DFASP-2), qu'ils souhaitent ou non se représenter au concours de l'internat, n'ont la possibilité de se réorienter que l'année universitaire suivante vers les parcours Industrie-Recherche ou Officine, en signant un contrat pédagogique « droit au remords ».

Pour les **« 5ème année droit au remords »** des étudiants ayant validé ou n'ayant qu'une seule DETTE de tronc commun, la démarche est la suivante :

- Les étudiants concernés par un contrat pédagogique informent l'enseignant chargé de l'Interface Étudiants (*Pr L. Rivière*) de leur désir de réorientation. La date limite de cette démarche est communiquée *via* Moodle UB.
- Les étudiants pourront être auditionnés par le jury d'orientation professionnelle pour exposer leur motivation. Le jury d'orientation professionnelle peut soit :
    - Accepter la réorientation et l'étudiant signe un contrat pédagogique pour une 5ème année **« droit au remords »**
    - Ne pas valider la réorientation et l'étudiant s'inscrit en 5ème année dans son parcours d'origine ou se réinscrit en 4ème année pour un redoublement.

Tout contrat pédagogique doit être obligatoirement signé par l'étudiant, le(s) Directeur(s) des Études et le Responsable du parcours concerné.

« Droit au remords » vers le Parcours Officine

L'étudiant ayant validé une 4éme année Parcours Industrie-Recherche ou Pharmacie Hospitalière - Biologie Médicale et désirant se réorienter vers le Parcours Officine devra valider en 5ème année après signature d'un contrat pédagogique :

- L'UE PFH « Préparation aux fonctions hospitalières, l'UE ACCSH « Accompagnement cas cliniques et stages hospitaliers », l'UE SESA « Réalisation de l'action de service sanitaire » et les stages hospitaliers : 4 fois 3 mois.
- Les UE de 5ème année OFF-5.1 à OFF-12, **hormis OFF-5.2.**
- Les UE de 4ème année OFF-1, OFF-2 et OFF-3.
- L' UE librement choisie de 5ème année du Parcours Officine ne sera pas à valider.

Toutes les UE OFF obligatoires de 5ème année sont compensables entre elles et suivent les règles de validation de la 5ème année Parcours Officine.
Les étudiants venant des autres parcours (Industrie-Recherche et /ou Pharmacie Hospitalière - Biologie Médicale) et redoublants en 5ème année officine sont considérés comme des « droits au remords ».

« Droit au remords » vers le Parcours Industrie

L'étudiant ayant validé une 4éme année Parcours Pharmacie Hospitalière - Biologie Médicale ou Officine et désirant se réorienter vers le Parcours Industrie-Recherche devra valider après signature d'un contrat pédagogique :

- L'UE PFH « Préparation aux fonctions hospitalières, l'UE ACCSH « Accompagnement cas cliniques et stages hospitaliers », l'UE SESA "Réalisation de l'action de service sanitaire" et les stages hospitaliers : 2 fois 4 mois.
- Le stage d'application à visée industrielle (IND-8) : 3 mois minimum entre début mai et fin août
- Les UE de 5ème année IND-3 à IND-5.
- Les UE de 4ème année IND-1 et IND-2 à la place de l'UE IND-6.

Les UE se valident indépendamment et suivent les règles de validation de la 5ème année Parcours Industrie-Recherche.

5ème année "Droit au remords"

	Vers le Parcours Officine	**Vers le Parcours Industrie**
S1	UE PFH et SESA Stages hospitaliers UE OFF-5.1, 6, 7, 8, 10.2 et 11	UE PFH et SESA Stages hospitaliers UE IND-3 et 4
S2	UE ACCSH Stages hospitaliers UE OFF-9, 10.1 et 12 OFF-1, 2 et 3	UE ACCSH Stages hospitaliers UE IND-1, 2 et 5 IND-8 : Stage d'application

« Réorientation »

Les étudiants ayant échoué au concours de l'internat en 5ème année (DFASP-2) ont plusieurs possibilités (Tableau **« Possibilités de réorientations »**) :

- Ils souhaitent se représenter au concours de l'internat :
  - Soit ils redoublent (60 ECTS non validés) et poursuivent une préparation intensive de l'internat avec la possibilité de suivre les UE INT 1.1 et 2.1 après accord du responsable.
  - Soit ils se réinscrivent en 5ème année à condition d'avoir obtenu 60 ECTS dans l'année. Ils pourront participer aux enseignements après accord du responsable et se représenter au dit concours.
  - Soit ils signent un contrat pédagogique de « Droit au remords » l'année universitaire suivante en maintenant la possibilité de se représenter au dit concours.
- Ils **ne** souhaitent **pas** se représenter au concours de l'internat : **ils sont obligés** alors de signer un contrat pédagogique de réorientation soit vers le Parcours Officine, soit vers le Parcours Industrie-Recherche l'année universitaire suivante.

Dans le cas d'une réorientation vers le Parcours Officine, l'étudiant devra valider :

- *En 5éme année « Droit au remords » :*
  - Les UE de 5ème année OFF-5.1 à OFF-12, hormis OFF-5.2.
  - Les UE de 4ème année OFF-1, OFF-2 et OFF-3.
  - L'UE librement choisie du Parcours officine ne sera pas à valider

Toutes les UE OFF obligatoires de 4ème et de 5ème année sont compensables entre elles et suivent les règles de validation de la 5ème année Parcours Officine.

En résumé, pour se réorienter en Officine après le concours de l'internat, l'étudiant :

- Devra procéder à une remise à niveau des UE Officine de 4ème année et de la 5ème année en validant ses UE **en contrat « Droit au remords », l'année universitaire suivante**.

Dans le cas d'une réorientation vers le Parcours Industrie-Recherche, l'étudiant devra valider :

- *En 5éme année « Droit au remords » :*
  - Les UE de 4ème année IND-1 et IND-2.
  - Les UE de 5ème année IND-3 à IND-5.
  - L'UE optionnelle de 5ème année Parcours Industrie-Recherche ne sera pas à valider.
  - Le stage d'application à visée industrielle (IND-8) : 3 mois minimum de début mai à fin août.

En résumé, pour se réorienter dans le Parcours Industrie-Recherche après le concours de l'internat, l'étudiant :

- Devra procéder à une remise à niveau des UE Industrie de 4ème année et de la 5ème année en validant ses UE **en contrat « Droit au remords », l'année universitaire suivante**.

Les UE se valident indépendamment et suivent les règles de validation de la 5ème année Parcours Industrie-Recherche.

En outre, l'étudiant peut, s'il le souhaite :

- Effectuer un **stage d'initiation à la recherche**.
- Effectuer pendant les vacances universitaires, un (ou plusieurs) stage(s) optionnel(s) de découverte du milieu professionnel dans le domaine de la santé, réalisé(s) dans le cadre de la construction de son projet d'orientation professionnelle. **Ces stages hors cursus** font l'objet d'une convention entre l'établissement d'accueil et l'Université de Bordeaux (se renseigner auprès de la gestion des cursus Étudiants Pharmacie).

L'ensemble des enseignements (cours, TD et / ou TP) de l'UE PFH « Préparations aux stages hospitaliers » et des UE librement choisies sont obligatoires. L'assiduité aux TD et / ou TP fera en particulier l'objet d'un contrôle.

Redoublement de la 5ème année ou Réinscription

Les étudiants qui souhaitent se présenter une seconde fois au concours de l'internat sans anticiper une réorientation vers un autre parcours, pourront suivre les UE du Parcours Pharmacie Hospitalière - Biologie Médicale INT-1.1 et INT-1.2 de 4ème année au second semestre.

N'ayant pas validé 60 ECTS lors de leur 5ème année, ils redoubleront en gardant le bénéfice de leurs UE de parcours INT-2.1 et INT-2.2 et leur stage hospitalier (s'ils ont obtenu une note > 10 pour chacun d'eux).

Ayant validé 60 ECTS lors de leur 5ème année, ils se réinscrivent en 5ème année en gardant le bénéfice de toutes leurs UE validées et leur stage hospitalier. Ils pourront néanmoins participer à ces enseignements.

En cas d'échec au concours de l'internat, ils suivront une 5ème année de DFASP du nouveaux parcours choisi, **l'année universitaire suivante** vers le Parcours Officine ou Industrie-Recherche (Tableau « Possibilités de réorientations »).

Possibilités de réorientations éventuelles après le concours d'internat

<table>
<tr><td>5ème A S1</td><td colspan="4">Validations obligatoires : UE PFH, UE INT1.2, UE INT2.2, UE SESA, Stages hospitaliers</td></tr>
<tr><td colspan="5">Si échec concours d'internat</td></tr>
<tr><td></td><td colspan="2">Redoublement</td><td colspan="2">Validation 5ème A internat</td></tr>
<tr><td rowspan="2">5ème A S2</td><td colspan="4">Validations obligatoires : UE ACCSH, Stages hospitaliers</td></tr>
<tr><td colspan="2">Possibilité suivre UE INT 1.1 et 2.1 avec accord des responsables</td><td colspan="2">Validation 60 ECTS dans l'année : UE SPEAH, UER, UEL, UE PROTUT</td></tr>
<tr><td>5ème A bis S1</td><td colspan="2">Possibilité suivre UE INT 1.2 et 2.2 avec accord des responsables
Décembre : concours d'internat</td><td colspan="2">Intention de repasser le concours confirmé : possibilité suivre UE INT 1.2 et 2.2 avec accord des responsables
Décembre : concours d'internat
Abandon du concours : 5ème année de réorientation dans le nouveau parcours choisi, l'année universitaire suivante</td></tr>
<tr><td>5ème A bis S2</td><td colspan="2">Réussite au concours :
UE SPEAH, UER, UEL, UE PROTUT
Échec au concours : 5ème année de réorientation dans le nouveau parcours choisi, l'année universitaire suivante</td><td colspan="2">Réussite au concours
Échec au concours :
5ème année de réorientation dans le nouveau parcours choisi, l'année universitaire suivante</td></tr>
<tr><td>5ème année « Droit au remords »</td><td>Parcours Officine :
UE OFF-1, OFF-2 et OFF-3
UE OFF-5.1 à OFF-12, hormis OFF-5.2
UE librement choisie du Parcours officine ne sera pas à valider</td><td>Parcours Industrie-Recherche :
UE IND-1 et IND-2
UE IND-3 à IND-5
IND-8 : Stage d'application</td><td>Parcours Officine :
UE OFF-1, OFF-2 et OFF-3
UE OFF-5.1 à OFF-12, hormis OFF-5.2
UE librement choisie du Parcours officine ne sera pas à valider</td><td>Parcours Industrie-Recherche :
UE IND-1 et IND-2
UE IND-3 à IND-5
IND-8 : Stage d'application</td></tr>
</table>

LE TROISIÈME CYCLE DES ÉTUDES DE PHARMACIE

Conditions d'accès

Peuvent s'inscrire de plein droit en Diplôme d'Études Spécialisées (DES) de pharmacie les étudiants ayant obtenu le Diplôme de formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques (DFASP). Néanmoins, l'accès au DES de pharmacie officinale est réservé aux étudiants ayant validé le DFASP orientation professionnelle « officine », et l'accès au DES de pharmacie industrielle et recherche à ceux ayant validé le DFASP orientation professionnelle « industrie - recherche ».

Par dérogation les étudiants titulaires d'un DFASP parcours officine s'orientant vers un master menant aux métiers de la distribution pharmaceutique peuvent accéder au DES pharmacie industrielle et recherche après avoir obtenu l'accord du coordinateur local. Le diplôme d'État de Docteur en Pharmacie est délivré **après la soutenance avec succès d'une thèse à l'issue :**

- Soit d'un troisième cycle court de deux semestres de formation au-delà du diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques.
- Soit d'un troisième cycle long pour les étudiants reçus au concours de l'internat en pharmacie.

La thèse doit être soutenue au plus tard dans un délai de un an après la validation d'un DES court ou avant la fin de la phase d'approfondissement (3ème année d'internat) pour les DES longs.

Important : accès à l'exercice de la pharmacie d'officine

Tous les titulaires du diplôme d'État de docteur en pharmacie peuvent exercer la pharmacie d'officine.

Toutefois, aux termes de l'article L.5125-8 du code de la santé publique, pour être **titulaire d'une officine de pharmacie**, le pharmacien doit justifier, outre de la possession du diplôme d'État de Docteur en Pharmacie d'une expérience professionnelle complémentaire en tant que pharmacien adjoint ou remplaçant dans une officine ouverte au public à moins qu'il ne justifie :

- Soit d'un stage de fin d'études de 6 mois dans une officine (étudiants du DES de pharmacie officinale)
- Soit de sa qualité d'ancien interne en pharmacie hospitalière ayant réalisé au moins un stage en pharmacie à usage intérieur.

Les fonctions d'adjoint ou de remplaçant sont ouvertes à tous les pharmaciens sans condition de parcours. Toutefois, l'Ordre de pharmaciens, garant des compétences professionnelles des pharmaciens qu'il inscrit à son tableau d'exercice professionnel, peut exiger une remise à niveau des compétences et des connaissances.

Diplôme d'Études Spécialisées de pharmacie officinale

Organisation des études

Les étudiants poursuivant le Diplôme d'Études Spécialisées de pharmacie officinale doivent :

- Réaliser deux stages de pratique professionnelle de six mois chacun dans deux officines différentes : un stage d'approfondissement en pratique officinale et un stage de pratique officinale en autonomie supervisée. Un de ces deux stages est effectué en priorité dans une zone caractérisée par une offre de soins insuffisante ou des difficultés dans l'accès aux soins, déterminée conformément aux dispositions de l'arrêté du 9 mai 2025 relatif à la méthodologie applicable à la profession de médecin pour la détermination des zones prévues au 1° de l'article L. 1434-4 du code de la santé publique (officine située dans une commune classée en ZIP – zone d'intervention prioritaire – ou en ZAC – zone d'accompagnement complémentaire – par l'ARS de Nouvelle Aquitaine).
- Acquérir et approfondir leurs connaissances et leurs compétences dans l'exercice de la pharmacie officinale en suivant plusieurs enseignements. Les périodes de stage alternent avec des périodes de formation à l'université ne pouvant excéder deux semaines consécutives.
- Réaliser son portfolio. Le portfolio consiste en un document permettant à l'étudiant de déposer des traces écrites d'apprentissage dans une démarche réflexive, l'amenant à une auto-analyse de la gestion des situations rencontrées. Pour la réalisation et la complétude de son portfolio, l'étudiant est accompagné par un enseignant référent et par son maitre de stage.

Rôle de l'enseignant référent : L'enseignant référent est un enseignant, titulaire du diplôme d'État de docteur en pharmacie, ayant au moins trois années d'ancienneté dans ses fonctions et désigné par le directeur de l'UFR. Il accompagne l'étudiant au cours du Diplôme d'Études Spécialisées en Pharmacie Officinale. En particulier, il s'assure du bon déroulé de son stage par le suivi du tableau de bord et de la constitution du portfolio. À cette fin, il organise de façon régulière des entretiens avec l'étudiant et, le cas échéant, avec le pharmacien d'officine maitre de stage. Il est ainsi la personne ressource pour l'étudiant en cas de difficulté rencontrée lors des stages du DES de pharmacie officinale.

Organisation des enseignements : Les enseignements sont répartis sur les deux semestres de stage, en alternance avec les stages officinaux. Ils garantissent un équilibre entre enseignements théoriques et pratiques et les périodes d'enseignement ne peuvent excéder deux semaines consécutives. À la fin du DES de pharmacie officinale, les étudiants doivent avoir acquis le niveau avancé du référentiel de compétences dans les quatre domaines de compétences. Les enseignements sont répartis de la façon suivante dans les différents domaines de compétences :

Domaine 1 : Dispenser des médicaments et autres produits de santé

- OFF-13 - Dispensation des médicaments et autres produits de santé – niveau avancé
- OFF-14 - Prise en charge globale pharmaceutique du patient : automédication, auto-prescription, médicaments de prescription facultative, conseils, etc.

Domaine 2 : Accompagner le patient dans son parcours de soins

- OFF-18 - Accompagnement pharmaceutique du patient à l'officine (simulation)
- OFF- 20 - Accompagnement pharmaceutique du patient à l'officine (RETEX)

Domaine 3 : Exploiter et gérer une officine

- OFF-15 - Gestion et management à l'officine : approfondissement
- OFF- 19 - Démarche qualité à l'officine et préparations officinales

Domaine 4 : Déployer des actions de prévention et de santé publique

- OFF- 16 – Mise en œuvre des actions de prévention en officine : risques environnementaux et vigilance
- OFF- 17 - Déploiement des missions pratiques à l'officine : actions de premiers recours

Par ailleurs, les étudiants peuvent au cours du DES de pharmacie officinale préparer et soutenir la thèse en vue de l'obtention du Diplôme d'État de Docteur en Pharmacie. La thèse doit être soutenue au plus tard dans un délai d'un an après la validation du Diplôme d'Études Spécialisées de pharmacie officinale.

Validation du Diplôme d'Études Spécialisées en pharmacie officinale

Pour valider le DES de pharmacie officinale, l'étudiant doit :

- Valider l'ensemble des enseignements théoriques et pratiques
- Valider les deux stages de pratique officinale
- Valider le portfolio

Programme des enseignements et contrôle des connaissances

Enseignements du DES de pharmacie officinale

Unités d'enseignements	ECTS	h CM	h TD	h TP	Total	Modalités 1ère session	Durée	Modalités 2nde session	Coeff. dans l'enseignement	Coeff. total
OFF-13 : Dispensation médicaments et autres produits de santé – niveau avancé										
Module 1 : Dispensation des médicaments	-	9	16	-	25	Contrôle continu	-	Oral	0,5	1
Module 2 : Dispensation des autres produits de santé		-	10	-	10	Contrôle continu et / ou examen terminal		Oral	0,5	
OFF-14 : Prise en charge globale pharmaceutique du patient : automédication, auto-prescription, médicaments de prescription facultative, conseils										
Module 1 : Enseignements	-	20	2	-	22	Examen terminal écrit rédactionnel et / ou QROC	1h	Examen terminal écrit rédactionnel et / ou QROC (1h)	-	1
OFF-15 : Gestion et management à l'officine : approfondissement										
Module 1 : Enseignements	-	24	20	-	44	Contrôle continu +/- mémoire	-	Oral	-	1
OFF-16 : Mise en œuvre des actions de prévention en officine : risques environnementaux et vigilances										
Module 1 : Enseignements	-	6	8	-	14	Examen terminal écrit (reconnaissance et / ou QROC)	45 min	Idem	0,5	1
Module 2 : TP reconnaissance mycologie et botanique (que pour 2026_2027)		4	-	10	14	Examen terminal écrit (rédactionnel et / ou QROC et / ou QCM)	45 min	Idem	0,5	
OFF-17 : Déploiement des missions pratiques à l'officine : actions de premiers recours										
Module 1 : Enseignements	-	23	9	6	38	Contrôle continu	-	Oral	-	1

OFF-18 : Accompagnement pharmaceutique du patient à l'officine (simulation)										
Module 1 : Enseignement	-	-	26	-	26	Examen terminal Oral	15 min	Idem	0,5	1
Module 2 : Contrôle continu						Contrôle continu	-	Oral	0,5	
OFF-19 : Démarche qualité à l'officine et préparations officinales										
Module 1 : Démarche qualité à l'officine*	-	-	10	-	10	Contrôle continu	-	Oral	0,5	1
Module 2 : Préparations officinales		6	-	8	14	Contrôle continu et / ou examen terminal	30 min	Oral	0,5	
OFF-20 : Accompagnement pharmaceutique du patient à l'officine (RETEX)										
Module 1 : Enseignement	-	-	14	-	14	Contrôle continu et examens posologies et constantes	-	Oral	-	1
Total	**-**	**92**	**115**	**24**	**231****	-	-	-	-	-

* Pour l'année 2026-2027, le module Démarche qualité à l'officine comprendra 20h (car à partir de cette année, 10h seront faites en 5A et 10h en 6A).

** Pour l'année 2026-2027, les étudiants auront un total de 231h de cours qui seront ramenées à (231-24) 207h à la rentrée 2027-2028.

Dans le cadre de ces enseignements de 3ème cycle, **la non assiduité aux cours, TD et / ou TP pourra conduire à l'invalidation de la 1ère session d'examen.** Le responsable de l'enseignement peut reconnaître le bien fondé du motif ou du document invoqué pour justifier l'absence, signalée dans les huit jours. En conséquence, en cas d'absence avérée, l'étudiant repasse obligatoirement à la 2nde session toutes les épreuves de l'enseignement. Même en cas d'absence justifiée, l'étudiant doit prendre contact avec le responsable de l'enseignement pour voir les possibilités de rattrapage.

Stages de pratique professionnelle

Unités d'enseignements	ECTS	h CM	h TD	h TP	Total	Modalités 1ère session	Durée	Modalités 2ndesession	Coeff. dans l'enseignement	Coeff. total
Stages de pratique professionnelle à l'Officine										
Module 1 : Stage d'approfondissement en pratique officinale	-	6 mois temps plein				Attestation de stage Tableau de bord Épreuve pratique devant jury (1)	-	-	-	1
Module 2 : Stage de pratique officinale en autonomie supervisée	-	6 mois temps plein				Attestation de stage Tableau de bord Épreuve pratique devant jury (1)	-	Mêmes modalités	-	1

(1) Le détail des épreuves et des notes éliminatoires concernant chacune des épreuves est défini page suivante.

Toute absence au cours des 2 stages doit être justifiée et signifiée au maître de stage et au coordinateur du DES de pharmacie officinale. En cas d'absence supérieure à 15 jours à un des 2 stages, une période supplémentaire de stage pourra être demandée.

Les stages peuvent être accomplis :

- Dans une officine, une pharmacie mutualiste ou une pharmacie d'une société de secours minière dont le pharmacien titulaire ou le pharmacien gérant ou un pharmacien adjoint sont agréés pour recevoir des étudiants en DES de pharmacie officinale. Par ailleurs, pour pouvoir accueillir un étudiant du DES de Pharmacie officinale, les pharmaciens maitres de stage doivent avoir suivi une formation organisée par l'Université de Bordeaux.

Ces stages nécessitent une convention de stage à établir avant d'intégrer le lieu de stage selon la procédure prévue par l'Université.
Chaque stage a une durée de six mois. Il a lieu dans l'académie de Bordeaux (24, 33, 40, 47, 64), **sauf dérogation** nécessitant les avis favorables des Directeurs de l'UFR de Pharmacie de la Région d'accueil et de l'UFR des Sciences Pharmaceutiques de Bordeaux. La demande de dérogation doit être déposée au moins 4 mois avant la date de début du stage hors académie. Un dossier conforme à l'article 23 de l'arrêté du 31 décembre 2025 doit être déposé auprès de la scolarité de pharmacie. Un seul stagiaire par officine ne sera accordé quel que soit le nombre de maîtres de stage agréés dans cette officine.

Pour l'année universitaire 2026-2027, seuls les étudiants originaires des DROM/COM pourront effectuer un stage en dehors de l'académie de Bordeaux.

Le maître de stage ne doit pas avoir de lien de parenté avec le stagiaire.

Le candidat ne pourra participer aux épreuves qu'après avoir remis au Président du jury l'attestation de stage de pratique professionnelle et l'évaluation du stagiaire délivrées par son Maître de Stage,

ainsi que son tableau de bord de suivi de stage. Ces trois documents devront être signés et datés impérativement par le Maître de Stage.

Outre la validation du tableau de bord, la validation par l'équipe pédagogique de chacun des stages comportera diverses épreuves permettant d'apprécier l'acquisition des compétences des 4 domaines du référentiel national par l'étudiant : commentaires d'ordonnances, EPOS (Examen pharmaceutique objectif et structuré), mises en situation, etc.

Validation des enseignements du Diplôme d'Études Spécialisées en Pharmacie officinale

Les enseignements du Diplôme d'Études Spécialisées en Pharmacie officinale se valident selon les modalités suivantes :

- L'étudiant doit valider chaque domaine de compétences avec une moyenne ≥ 10/20 à tous les enseignements du domaine
- Pour chaque enseignement, la note est obtenue par moyenne des modules affectés de leur coefficient, sans note de module inférieure à 10/20
- Si l'étudiant n'a pas obtenu une moyenne générale ≥ 10/20, il se représente en 2nde session aux épreuves, pour chaque enseignement non validé, des modules pour lesquels il n'a pas obtenu une note individuelle ≥ 10/20

Dans tous les cas, la note de 2nde session se substitue à celle de la 1ère session quelle que soit sa valeur.

Validation du portfolio du Diplôme d'Études Spécialisées en Pharmacie officinale

Le portfolio complété doit être remis à la fin de l'année universitaire au coordinateur du DES par l'étudiant. Il doit faire l'objet d'une validation à part entière par l'équipe pédagogique sous forme d'un oral.

Unités d'enseignements	ECTS	h CM	h TD	h TP	Total	Modalités 1ère session	Durée	Modalités 2ndesession	Coeff. Dans l'enseignement	Coeff. total
Portfolio										
Constitution du Portfolio	-	2h (ED) + 50 h travail personnel				Épreuve orale et/ou pratique devant jury	20 minutes	Mêmes modalités	-	1

Diplôme d'Études Spécialisées de pharmacie industrielle et recherche

Organisation des études

Les étudiants poursuivant le Diplôme d'Études Spécialisées de pharmacie industrielle et recherche doivent :

- Suivre des enseignements (théoriques, dirigés et pratiques) faisant l'objet de contrôles de connaissances et de compétences, pouvant faire appel à différentes modalités (contrôles de connaissance, études de cas, analyse de problèmes, mises en situation, analyses réflexives, etc)
- Réaliser un stage de pratique professionnelle industrielle (6 mois temps plein ou période en alternance)
- Réaliser un portfolio. Le portfolio consiste en un recueil organisé de traces écrites d'apprentissage dans une démarche réflexive, l'amenant à une auto-analyse de la gestion des situations rencontrées. Pour la réalisation et la complétude de son portfolio, l'étudiant est accompagné par un enseignant référent et par son maitre de stage, le cas échéant.

Rôle de l'enseignant référent : L'enseignant référent est un enseignant, de la filière industrie en pharmacie, ayant au moins trois années d'ancienneté dans ses fonctions et désigné par le directeur de l'UFR. Il participe au suivi pédagogique des étudiants en stage. Il est ainsi la personne ressource pour l'étudiant en cas de difficulté rencontrée lors du stage.

Organisation des enseignements : Les enseignements et le stage professionnel sont dispensés sur deux semestres. À la fin du DES, les étudiants doivent avoir acquis des compétences dans un des 6 domaines relatifs aux produits de la santé et au métier envisagé et des compétences transversales (7ème domaine).

Les domaines sont :

- *Domaine 1* — Être acteur du cycle de vie des médicaments et autres produits de santé dans un contexte de Recherche & Développement
- *Domaine 2* — Produire et garantir la qualité des médicaments et autres produits de santé
- *Domaine 3* — Assurer le suivi réglementaire des médicaments et autres produits de santé
- *Domaine 4* — Gérer, informer et accéder au marché des médicaments et autres produits de santé
- *Domaine 5* — Être acteur de santé publique dans la distribution en gros du médicament
- *Domaine 6* — Se former à la recherche dans le domaine de la santé
- *Domaine 7* — Compétences transversales

Les étudiants doivent valider la totalité des apprentissages critiques du Domaine 7. Pour les Domaines 1, 2, 3 et 4, au moins un apprentissage critique doit être acquis. Pour les Domaines 5 et 6, si l'étudiant choisit l'un de ces domaines, la totalité des apprentissages critiques s'impose.

Les évaluations des éléments de validation du DES peuvent bénéficier de la participation des référents professionnels des terrains de stage.

Programme des enseignements et contrôle des connaissances

IND-9 : Compétences industrielles avancées (Enseignements)

	h CM	h TD	h TP	Total	Modalités 1ère session	Durée	Modalités 2nde session	Coeff. dans l'enseignement	Coeff. total
Module 1 : Enseignements	32h* (ED) + 168 h travail personnel				Examen terminal écrit et/ou oral et / ou contrôle continu	-	Oral	-	1

*Évaluation des enseignements académiques dans l'UFR

Dans tous les cas, la note de 2nde session se substitue à celle de la 1ère session quelle que soit sa valeur.

IND-10 : Stage de pratique professionnelle

	h CM	h TD	h TP	Total	Modalités 1ère session	Durée	Modalités 2nde session	Coeff. dans l'enseignement	Coeff. total
Module 1 : Stage de pratique professionnelle	6 mois temps plein ou période équivalente en alternance				Appréciation du maître de stage	-	-	0,5	1
Module 2 : Rapport					Rapport écrit	-	-	0,5	

La durée du stage de pratique professionnelle est de 6 mois à temps plein ou d'une période équivalente en alternance avec les périodes de formation théorique.

Le stage de pratique professionnelle peut être accompli dans un établissement pharmaceutique, ou après avis du coordinateur du DES ou de l'enseignant référent :

- Dans un établissement industriel ou commercial dont les activités sont susceptibles de concourir à la formation du pharmacien
- Dans le cadre d'un projet entrepreneurial par l'étudiant ayant obtenu le Statut National Étudiant-Entrepreneur (SNEE) et bénéficiant d'un accompagnement par le PÉPITE Entrepreneurial Campus Aquitaine (ECA)
- Dans une structure située hors de France sur demande et avec l'accord du Directeur de l'UFR

Ce stage obligatoire nécessite une convention de stage ou un contrat pédagogique du statut « d'Étudiant-Entrepreneur » à établir selon la procédure prévue par l'Université : voir l'intranet du site Internet de l'Université.

L'UE STAOPIN est un stage optionnel hors cursus que peut effectuer l'étudiant désireux de compléter sa formation.

Le maître de stage ne doit pas avoir de lien de parenté avec le stagiaire.

IND-11 : Portfolio DES PIR

Le portfolio complété doit être remis à la fin de l'année universitaire au coordinateur du DES par l'étudiant. Il doit faire l'objet d'une validation à part entière par l'équipe pédagogique sous forme d'un oral.

Unités d'enseignements	ECTS	h CM	h TD	h TP	Total	Modalités 1ère session	Durée	Modalités 2ndesession	Coeff. Dans l'enseignement	Coeff. total
Constitution du Portfolio	-	25h* (ED) + 75 h travail personnel				Restitution des délivrables +/- Présentation orale**	15 min	Oral	-	1

* Pour un groupe de 5 étudiants

** Présentation orale pour les étudiants ayant acquis des connaissances et des compétences hors cursus établi (master2, mastère, diplôme d'ingénieur, …)

Validation du Diplôme d'Études Spécialisées en pharmacie industrielle et recherche

Pour valider le DES de pharmacie industrielle et recherche, l'étudiant doit :

- Valider l'ensemble des enseignements (théoriques, dirigés et pratiques)
- Valider le stage de pratique industrielle
- Valider le portfolio

Les étudiants inscrits en 6ème année en 2025-2026 dans une formation diplômante en deux ou trois ans (école d'ingénieur ou école de commerce), ainsi que les étudiants redoublant leur 6ème année, pourront s'inscrire en année universitaire de DES PIR (Pharmacie Industrielle et Recherche) à partir de 2026-2027 et pourront bénéficier d'un contrat pédagogique adapté au regard des exigences réglementaires du DES, validé par le coordinateur du DES.

Parcours Pharmacie Hospitalière - Biologie Médicale

Organisation des études

Les étudiants poursuivant le Parcours Pharmacie Hospitalière - Biologie Médicale peuvent :

- Suivre en candidat libre après accord du responsable des UE INT 1.2 INT 2.2
- Se représenter au concours de l'internat
- Suivre des UER, UE autres, projet tutoré, …

En outre, l'étudiant peut, s'il le souhaite :

- Effectuer un **stage d'initiation à la recherche.**
- Obtenir le **C2i MS** s'il ne l'a pas déjà fait en 2ème année et à condition de s'inscrire auprès de la gestion des cursus Étudiants Pharmacie.
- Effectuer pendant les vacances universitaires, un (ou plusieurs) stage(s) optionnel(s) de découverte du milieu professionnel dans le domaine de la santé, réalisé(s) dans le cadre de la construction de son projet d'orientation professionnelle. **Ces stages hors cursus** font l'objet d'une convention entre l'établissement d'accueil et l'Université de Bordeaux (se renseigner auprès de la gestion des cursus Étudiants Pharmacie).

Concours de l'internat : voir 5ème année Parcours Pharmacie Hospitalière - Biologie Médicale

Réorientation 3ème cycle court

Réorientation vers le DES pharmacie officinale

Pour les étudiants ayant validé une 5ème année Parcours Industrie-Recherche ou Pharmacie Hospitalière - Biologie Médicale ou qui ne seraient définitivement pas admis au concours de l'internat, et souhaitant se réorienter, ils pourront suivre une 5ème année « Droit au remords » parcours Officine avant l'entrée en DES pharmacie officinale.

Pour cette année de réorientation vers l'officine, la démarche est la suivante :

- Les étudiants concernés par une demande de « Droit au remords » contactent les responsables du parcours sortant ainsi que ceux du parcours entrant pour exposer leur motivation. Une date butoir leur sera communiquée.
- Les responsables de parcours envoient par mail à l'enseignant chargé de l'Interface Étudiants (*Pr. Loïc Rivière*), pour chaque étudiant, leurs conclusions.
- L'enseignant chargé de l'Interface Étudiants (*Pr. Loïc Rivière*) fait la synthèse de toutes les demandes en fonction de l'avis des différents responsables de parcours et transmet les demandes (acceptées et / ou refusées) à la gestion des cursus étudiants Pharmacie.

Tout contrat « Droit au remords » doit être obligatoirement signée par l'étudiant, le(s) Directeur(s) des Études et le Responsable du parcours concerné.

L'étudiant devra valider :

- *En 5éme année « Droit au remords » :*
  - Les UE de 5ème année OFF-5.1 à OFF-12, hormis OFF-5.2.
  - Les UE de 4ème année OFF-1, OFF-2 et OFF-3.
  - L'UE librement choisie du Parcours officine ne sera pas à valider

Toutes les UE OFF obligatoires de 4ème et 5ème sont compensables entre elles et suivent les règles de validation du Parcours Officine.

Réorientation vers le DES pharmacie industrielle et recherche

Pour les étudiants ayant validé une 5ème année Parcours Officine ou Pharmacie Hospitalière - Biologie Médicale ou qui ne seraient définitivement pas admis au concours de l'internat, et souhaitant se réorienter, ils pourront suivre une 5ème année « Droit au remords » parcours Industrie-Recherche avant l'entrée en DES pharmacie industrielle et recherche.

5ème année « Droit au remords » vers 3ème cycle court

	Vers DES Pharmacie officinale	**Vers DES Pharmacie industrielle et recherche**
	Étudiants ayant validé une 5ème année : • Parcours Industrie • Parcours Pharmacie Hospitalière - Biologie Médicale	Étudiants ayant validé une 5ème année : • Parcours Officine • Parcours Pharmacie Hospitalière - Biologie Médicale
S1	UE OFF-5.1, 6, 7, 8, 10.2 et 11	UE IND-3 et 4
S2	UE OFF 5.2, 9, 10.1 et 12 OFF-1, 2 et 3	UE IND-1, 2 et 5 IND-8 : Stage d'application
Année N+1	DES Pharmacie officinale	DES Pharmacie industrielle et recherche

L'INTERNAT

L'internat est une formation à la fois **hospitalière et universitaire** qui dure quatre années (de S1 à S8) et est couronnée par un Diplôme d'Études Spécialisées (DES). L'accès à cette formation spécialisée de 3ème cycle en pharmacie est conditionné par l'obtention du concours de l'internat en pharmacie à partir de la 5ème année. Les candidats reçus au concours de l'internat ont la possibilité, en fonction de leur rang de classement, de suivre l'un des DES suivants :

- DES Pharmacie hospitalières *(Arrêté du 4 octobre 2019 portant sur l'organisation du troisième cycle long des études pharmaceutiques)*
- DES Biologie Médicale *(Arrêté du 31 octobre 2008 fixant la liste des diplômes d'études spécialisées de pharmacie)*

Le DES de Biologie Médicale est nécessaire pour exercer la biologie dans un laboratoire d'analyses médicales public ou privé.

Le DES de Pharmacie Hospitalière prépare notamment aux carrières de praticien hospitalier pharmacien dans les établissements de santé (PUI).

L'interne ne peut prendre ses fonctions qu'après validation du DFASP. Il exerce des fonctions hospitalières pour lesquelles il perçoit une rémunération et reçoit une formation spécialisée théorique et pratique d'une durée de 4 ans. Une inscription universitaire est obligatoire auprès du service de la Gestion du Cursus Étudiants en Pharmacie de son CHU (et donc de son Université) de rattachement.

Quel que soit le DES envisagé, l'interne organise son cursus avec un tuteur, et / ou l'accord du coordonnateur du DES, sur 8 semestres de S1 à S8 qui comportent des :

- Unités d'enseignement obligatoires et optionnelles, pour un total de 60 crédits ECTS, chaque DES possédant ses propres UE
- Stages de formation pratique (hospitaliers, extra-hospitaliers, laboratoires de recherche)

La validation de l'internat

La délivrance du DES de la spécialité choisie se fait à la condition d'avoir effectué la totalité des stages, satisfait au contrôle des connaissances des différentes UE de DES, validé la formation pratique et soutenu un mémoire.

La validation du diplôme d'État de Docteur en Pharmacie

Pour valider leur diplôme d'État de Docteur en Pharmacie, les internes en pharmacie doivent soutenir leur thèse. Le mémoire de DES peut tenir lieu de thèse.

Réorientation

Les étudiants qui ne prennent pas leur poste d'interne, ou les internes qui démissionnent de leur poste en cours d'internat et souhaitent se réorienter en DES de Pharmacie Officinale ou DES de Pharmacie Industrielle et Recherche, devront intégrer la 5ème année du nouveau parcours choisi avant de pouvoir poursuivre dans le DES court sélectionné. Des aménagements d'études et des équivalences d'enseignement pourront leur être accordés par le directeur de l'UFR en concertation avec les responsables de parcours et après avis de la commission pédagogique.

Organisation

Se reporter au livret modalités de contrôle des connaissances des DES.

LA THÈSE D'EXERCICE

Application de l'article 37 de l'arrêté du 8 avril 2013 modifié le 31 décembre 2025 **:**
Les étudiants soutiennent au cours du 3ème cycle court ou, au plus tard, dans un délai d'un an après la validation du 3ème cycle court (DES court) ou avant la fin de la phase d'approfondissement (3ème année d'internat) pour les DES longs, une thèse en vue du diplôme d'État de Docteur en Pharmacie. Par dérogation et sur demande motivée de l'étudiant, un délai exceptionnel d'un an peut être accordé par le président de l'université.

Les étudiants qui ne soutiennent pas leur thèse avant la fin d'année d'obtention du DES court, devront prendre une nouvelle inscription pour l'année universitaire et ce **avant la date de clôture des inscriptions**. Administrativement, ils seront inscrits en UE thèse (*voir livret des UE*).

Au cours de l'UE, l'étudiant bénéficiera d'un encadrement par son Directeur de thèse pour l'aider à :

- Choisir son sujet de thèse et le soumettre à l'avis de la commission des thèses **(avant le début de la rédaction de la thèse)**
- Réaliser les recherches bibliographiques et / ou les expérimentations nécessaires
- Bénéficier de conseils scientifiques et méthodologiques sur le fond et la forme
- Finaliser la rédaction de son manuscrit
- Constituer son dossier de soutenance
- **Il est vivement conseillé à l'étudiant du troisième cycle court de s'engager dans sa démarche de thèse, de définir son sujet et de choisir son directeur de thèse au cours de la 5ème année**

Bonnes pratiques des thèses en vue du diplôme d'État de Docteur en Pharmacie

L'étudiant pourra trouver l'ensemble des instructions et des documents nécessaires à la constitution de son dossier de soutenance sur Moodle.

Avant d'initier les travaux de thèse :

En application de l'article 37 de l'arrêté du 8 avril 2013 modifié le 31 décembre 2025, la thèse consiste en un mémoire dactylographié préparé sous la responsabilité d'un directeur de thèse. Le sujet de thèse porte en priorité sur un thème relatif au diplôme d'études spécialisées préparé par l'étudiant. Il peut porter sur des thèmes en rapport avec :

- La pratique d'une activité spécifique de l'orientation professionnelle
- Le développement d'un acte pharmaceutique (santé publique, campagnes de dépistage, conseil, suivi pharmaceutique, accompagnement du patient, éducation thérapeutique du patient, …)
- L'amélioration ou l'évaluation des pratiques professionnelles
- L'activité de l'étudiant au cours du stage hospitalier
- L'activité de l'étudiant pendant son stage professionnel
- Une recherche expérimentale et / ou clinique

Choix du sujet de thèse en priorité sur un thème relatif avec l'activité de l'étudiant pendant son stage professionnel

Les directeurs de thèse doivent être sensibilisés à l'articulation entre le sujet, le stage et le futur exercice professionnel.

Il convient d'interpréter ce texte au sens large *(« en priorité »*) en tenant compte, notamment, des thèmes proposés par les maîtres de stage hospitaliers (5ème année).

Procédure d'approbation du sujet de thèse

- Le sujet est approuvé par un enseignant-chercheur (soumis à l'avis de la commission consultative des thèses) exerçant dans l'UFR dispensant des formations pharmaceutiques dans laquelle est inscrit l'étudiant.
- Le directeur de l'UFR dispensant des formations pharmaceutiques autorise la soutenance de la thèse.

Formulaire d'approbation

Chaque enseignant-chercheur de l'UFR dispose de formulaires d'approbation de thèmes permettant de préciser lors de l'accord avec l'étudiant sur un thème déjà exploré en termes de faisabilité :

- Le thème et son intérêt scientifique et/ou professionnel (en 5 lignes maximum)
- Le directeur et l'auteur de la proposition de thèse s'il n'est pas le directeur (maître de stage hospitalier, professionnel, ...)
- L'enseignant chercheur HDR qui présidera le jury (cf composition du jury)

Le formulaire d'approbation doit être impérativement remis à la scolarité pharmacie dès la validation du sujet par le directeur de thèse.

Charte des thèses

Une charte des thèses devra être signée par l'étudiant et devra être remise impérativement à la scolarité en même temps que le dossier de soutenance.

En vue de la soutenance et avant l'impression de la thèse, une vérification systématique du taux de plagiat sera effectuée par le directeur de thèse.

Procédure de désignation du jury

En application de l'article 38 de l'arrêté du 8 avril 2013 modifié le 31 décembre 2025, le jury, désigné par le président de l'université sur proposition du directeur de l'UFR dispensant des formations pharmaceutiques, comprend au moins trois membres :

- Un enseignant-chercheur habilité à diriger des recherches exerçant dans l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques, président.
- Deux autres membres, dont le directeur de thèse et une personnalité qualifiée extérieure à l'UFR dispensant des formations pharmaceutiques.
- Au moins deux membres du jury sont titulaires du diplôme d'État de Pharmacien ou de Docteur en Pharmacie.

La participation d'un responsable d'une structure accueillant des étudiants en stage est souhaitée.

Les Docteurs en Pharmacie qui composent le jury devront être en exercice **depuis au moins 3 ans.**

Le jury est désigné par le directeur de l'UFR, par délégation du Président de l'Université de Bordeaux.

Le formulaire d'approbation de jury signé par le directeur de thèse doit comporter outre l'identité des juges, des éléments relatifs aux fonctions exercées, notamment, par les personnalités extérieures à l'UFR, pour que le directeur de l'UFR puisse apprécier la compétence des juges au regard du thème de thèse, avant proposition.

L'étudiant devra **impérativement, avant le dépôt du formulaire d'approbation de jury à la scolarité,** communiquer la composition du jury au Président de jury en précisant l'identité, les titres et fonctions exercées des différents membres, notamment des personnalités extérieures à l'UFR.

Le dossier de soutenance est constitué de 4 documents :

- Le formulaire d'approbation du thème
- Le formulaire d'approbation de jury
- La charte des thèses
- Le bordereau d'enregistrement

Les membres du jury ne doivent pas avoir de lien de parenté avec l'impétrant(e).

Soutenance de la thèse

La soutenance de la thèse a lieu en présentiel. Seuls les étudiants et/ou membres du jury hors France hexagonale (DROM/COM ou étranger) sont exceptionnellement autorisés à soutenir à distance (en visio-conférence).
Dans la situation où l'étudiant et un des membres du jury sont à distance, ils doivent être présents dans une même salle.
Le seul lien de visio-conférence autorisé est celui créer par le président du jury.
Tout enregistrement audiovisuel de la soutenance est interdit.

Décision du jury

En application de l'article 38 de l'arrêté du 8 avril 2013 modifié le 31 décembre 2025, le jury peut soit refuser la thèse, soit l'admettre avec l'une des mentions suivantes : **passable, assez bien, bien ou très bien**. Il peut le cas échéant demander des modifications.

À l'issue de la soutenance, le jury peut, pour les thèses **jugées exceptionnelles**, que ce soit par la qualité du manuscrit, de la présentation orale, la pertinence des réponses aux questions, l'originalité du travail ou de la maîtrise du sujet, attribuer, en complément de la mention « très bien », la distinction « thèse susceptible de concourir au prix de la Société de Pharmacie de Bordeaux ».

La prestation du serment de Galien est une coutume qui ne peut être considérée comme une obligation. En effet, l'article L.4221-1 du Code de la Santé Publique qui définit les conditions d'exercice de la pharmacie n'implique pas de prestation de serment. Il en est de même pour les médecins, chirurgiens-dentistes et sages-femmes (article L.4111-1 du même code).

Depuis Mars 2014, la diffusion des thèses sous forme numérique a été mise en place. Elle est obligatoire depuis le 1er septembre 2018.

Le jury pourra autoriser :

- La diffusion internet immédiate ou différée (embargo)
- L'archivage (thèses confidentielles et temps de l'embargo)
- La diffusion restreinte (sauf thèses confidentielles)

La décision du jury prime sur la décision de l'auteur. Cependant l'auteur peut refuser la diffusion sur internet et bénéficier d'une diffusion restreinte malgré l'accord du jury. L'auteur peut revenir sur cette décision à n'importe quel moment. De même, l'auteur ayant accepté la diffusion sur internet avec l'accord du jury peut revenir sur sa décision et demander une diffusion restreinte à n'importe quel moment également.

Le refus de diffusion sur internet par le jury est souverain.

Valorisation des thèses d'exercice par leur diffusion

Obstacles majeurs :

- Thèmes très professionnalisés (parfois confidentiels) se prêtant peu à publication dans des revues référencées
- Priorité donnée par le nouveau docteur à son insertion professionnelle
- Intérêt scientifique faible de la majeure partie des thèses bibliographiques

Les directeurs de thèse doivent être sensibilisés à cette valorisation qui pourrait, *a minima*, donner lieu à publication dans des revues professionnelles.

Il convient de présenter systématiquement les meilleurs mémoires aux divers prix de thèses (Fondation Bordeaux Université, Académie nationale de Pharmacie, autres Sociétés savantes, laboratoires pharmaceutiques, INTERFIMO, ...).

Thèse d'exercice

Unités d'enseignements	ECTS	h CM	h TD	h TP	Total	Modalités 1ère session	Durée	Modalités 2nde session	Coeff. dans UE	Coeff. total
UE thèse : Préparation de la thèse d'exercice										
Module 1 : Thèse d'exercice	0	2	8	-	10	Soutenance orale et discussion devant jury	-	-	-	-

université de BORDEAUX

Extrait du registre des délibérations du Conseil du collège sciences de la santé

Séance du 23 septembre 2026
Présidence du Professeur Pierre Dubus, directeur du collège des sciences de la santé

Délibération portant approbation des Modalités de Contrôle des Connaissances et Compétences (MCCC) de l'UFR des sciences odontologiques.

Le Professeur Pierre Dubus présente **les MCCC de l'UFR des sciences odontologiques (DFGSO et DFASO) pour l'année universitaire 2026/2027**.

Le Professeur Pierre Dubus, Directeur du collège, sollicite l'avis des membres du conseil.

Ces derniers émettent un avis favorable à l'unanimité des présents (quorum atteint), aux MCCC ainsi présentées.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Bordeaux, le 24 septembre 2026

Le Directeur du collège des sciences de la santé



Professeur Pierre DUBUS

DFG *SO2* – Semestre 3

Modules de l'UE	ECTS	h CM	h TD	h TP	h stage	Modalités 1ère session	CC CT	Durée	Modalités 2ème session	CC CT	Compensation	Coeff dans l'UE	Note éliminatoire
UE RaN: Remise à niveau	3												
· Module 1 : Histologie						Validation	CC		Validation	CC	N	1	
· Module 2 : Biomatériaux						Validation	CC		Validation	CC	N	1	
· Module 3 : Anat						Validation	CC		Validation	CC	**N**	**1**	
UE SM : Sciences médicales S3	8												
· Epreuve 1 : Anatomie générale		14h				QROC ou QCM	CT	1h 30	QROC ou QCM	CT	O	1	7
· Epreuve 2 : Anatomie spéciale		25h										1	7
· Epreuve 3 : Biophysique		15h										1	7
UE EB : Ecosystème Buccal S3	3												
· Epreuve 1 : histologie		10h				QROC ou QCM	CT	1h	QROC ou QCM	CT	O	1	7
· Epreuve 2 : immunologie		10h										1	
UE CT : Compétences transversales S3	2												
· Module 1 : Santé publique		11h	8h			QROC ou QCM	CT		QROC ou QCM	CT	N	1	
· Module 2 : ED Santé publique et de Recherche documentaire		1h	2h			Validation	CC		Validation	CC	N	1	
UE Réhabilitation orale S3	9												7
· Epreuve1 : ET Dentisterie restauratrice		14h				Contrôle continu	CC		Contrôle continu	CC	N	1	7
· Epreuve 2 : ET Prothèse fixée		7h					CC			CC			
· Epreuve 3 : ET Biomat		32h				QROC ou QCM	CT	1h	QROC ou QCM	CT	O	1	
· Epreuve 4 : TD Biomat			10h			Contrôle continu	CC		Contrôle continu	CC			
UE Travaux pratiques S3	5											1	
· Module 1 : TP Prothèse fixée				42h		Epreuve pratique	CC		Epreuve pratique	CC	N	1	
· Module 2 : TP Dentisterie restauratrice			5h	28h		Epreuve pratique	CC		Epreuve pratique	CC	N	1	
· Module 3 : TP Anat dentaire				20h		Epreuve pratique	CC		Epreuve pratique	CC	N	1	
Stage facultatif	**ENC**												

Total ECTS **30**

Contrôle continu (écrit/oral) : note attendue sur 20

Val sur présence : résultat VAL /NVAL

DFG *SO2* – Semestre 4

Modules de l'UE	ECTS	h CM	h TD	h TP	h stage	Modalités 1ère session	CC CT	Durée	Modalités 2ème session	CC CT	Compensation	Coeff dans l'UE	
UE RO: Réhabilitation orale S4	6												
· Epreuve 1 : DRE		22h	4h 30			Contrôle continu	CC		Contrôle continu	CC	N	1	
· Epreuve 2 : Occlusodontie		20h				QROC ou QCM	CT	1h	QROC ou QCM	CT	O	1	7
· Epreuve 3 : Prothèse amovible		14h										1	7
UE Travaux pratiques S4	4												
· Module 1 : TP DRE				48h		Contrôle continu	CC		Contrôle continu	CC	N	1	
· Module 2 : TP prothèse				30h		Contrôle continu	CC		Contrôle continu	CC	N	1	
UE SM :Sciences médicales S4	6												
· Epreuve 1 : Physiologie générale		20h	6h	20h		QROC ou QCM	CT	1h 30	QROC ou QCM	CT	O	1	7
· Epreuve 2 : Séméiologie		10h										1	7
· Epreuve 3 : Microbiologie		16h										1	7
· Module : AFGSU		11h					CC			CC	N	1	
UE EB : Ecosystème Buccal S4	2												
· Epreuve 1: microbiologie		10h				QROC ou QCM	CT	1h	QROC ou QCM	CT	O	1	7
· Epreuve 2 : biochimie		10h										1	7
UE IR : Initiation Recherche	6												
UER + parcours spécifique						Validation			Validation				
UE CT : Compétences transversales S4	2												
· Module 1 : Anglais			30h				CC			CC	N	1	
· Module 2 : Usage numérique (PIX)			20h				CC			CC	N	1	
UE CP : Connexion professionnelle	2												
· Module 1 : Stage facultatif						Validation	CC		Validation	CC	N	1	
· Module 2 : Observation clinique							CC			CC	N	1	
· Module 3 : Stage infirmier							CC			CC	N	1	
UE EO : Enseignement optionnel	2												
· Module : TD/CM		suivant optionnel				Validation	CC		Validation	CC	/	1	
Stage facultatif	ENC												

Total ECTS 30

Contrôle continu (écrit/oral) : note attendue sur 20

Val sur présence : résultat VAL /NVAL

DFG*SO3* – Semestre 5

Modules de l'UE	ECTS	h CM	h TD	h TP	h stage	Modalités 1ère session	CC CT	Durée	Modalités 2ème session	CC CT	Compensation	Coeff dans l'UE	note éliminatoire
UE SM : Sciences médicales S5	**8**												
· Module 1 : Microbiologie		6h				QROC ou QCM	CT	2H	QROC ou QCM	CT	/	1	
· Epreuve 1 : Physiologie Oro-faciale		15h				QROC ou QCM	CT		QROC ou QCM	CT	O	1	7
· Epreuve 2 : Séméiologie		20h										1	7
· Epreuve 3 : Imagerie médicale		24h	18h	9h								1	7
· Module 2 : Pharmacologie		18h	2h			QROC ou QCM	CT	1h	QROC ou QCM/oral de 15 mn si < de 5 étudiants	CT	/	1	
UE RO : Réhabilitation orale S5	**8**												
· Epreuve 1 : Endodontie		16h	4h			Contrôle continu	CC		Contrôle continu	CC	N	1	
· Epreuve 2 : Prothèse amovible		18h				QROC ou QCM	CT	1h	QROC ou QCM	CT	O	1	7
· Epreuve 3 : Occlusodontie		10h										1	7
UE Travaux pratiques S5	**4**												
TP prothèse				30h		Contrôle continu	CC		Contrôle continu	CC	N	1	
TP occluso				12h		Contrôle continu	CC		Epreuve pratique	CC	N	1	
TP DRE				48h		Contrôle continu	CC		Contrôle continu	CC	N	1	
UE DCP : Développement, croissance et prévention	**6**												7
· Epreuve 1 : Odontologie pédiatrique		12 h	4h			Contrôle continu	CC		Contrôle continu	CC		1	7
· Epreuve: 2 : ODF		16h				QROC ou QCM	CT	1h	QROC ou QCM	CT	O	1	
· Epreuve 3 : Santé publique		2h	12!h			Contrôle continu	CC		Contrôle continu	CC		**1**	
UE CO : Chirurgie Orale S5	**2**												
· Module : Enseignement théorique		22h				QROC ou QCM	CT	1h	QROC ou QCM	CT	/	1	
UE A : Anglais	**2**												
· Module : TD			30h			Contrôle continu	CC		Contrôle continu	CC	/	1	
Stage facultatif	**ENC**												
Total ECTS	**30**												

Contrôle continu (écrit/oral/pratique) : note attendue sur 20

Val sur présence : résultat VAL /NVAL

DFG*SO3* – Semestre 6

Modules de l'UE	ECTS	h CM	h TD	h TP	h stage	Modalités 1ère session	CC CT	Durée	Modalités 2ème session	CC CT	Compensation	Coeff dans l'UE	note eliminatoire
UE CO : Chirurgie Orale S6	4												
· Module : CM/TP		12h		27h		QROC ou QCM	CT	1h	QROC ou QCM	CT	/	1	
UE RO : Réhabilitation orale S6	6												
· Epreuve 1 : Dentisterie restauratrice		16h	1h			Contrôle continu	CC		Contrôle continu	CC	N	1	
· Epreuve 2 : Prothèse fixée 1		10h					CC			CC		1	
~~· Epreuve 3 : Prothèse fixée 2~~		~~10h~~					~~CC~~			~~CC~~		~~1~~	
· Epreuve 4 : Parodontologie		14h				QROC ou QCM	CT	1h	QROC ou QCM	CT	N	1	
· Epreuve 5 : Biomatériaux		32h	12h				CT			CT		1	
UE Travaux pratiques S6	4												
TP prothèse				25h		Contrôle continu	CC		Epreuve pratique	CC	N	1	
TP DRE				78h		Contrôle continu	CC		Epreuve pratique	CC	N	1	
UE IR : Initiation Recherche	6												
UER + parcours spécifique						Validation			Validation				
UE Santé Publique	2												
· Epreuve 1 : CM		14 h				QROC ou QCM	CT	1h	QROC ou QCM	CT	N	1	
· Epreuve 2 : TD			2h			Validation	CC		Validation	CC		1	
· Epreuve 3 : Cours en ligne SSES			30h			Validation	CC		Validation	CC		1	
UE Compétences transversales	2												
· Epreuve 1 : Santé & environnement		10 h	2h			Validation	CC		validation	CC	N	1	
· Epreuve 2 : Santé numérique		10 h	2h			Validation	CC		Validation	CC		1	
UE Passeport clinique	2												
· Epreuve théorique						QROC ou QCM	CT	45 mn	QROC ou QCM	CT	/	1	
Enseignement optionnel	2												
· Module : TD/CM		suivant optionnel				Validation	CC		Validation	CC	/	1	
Stage d'observation clinique	2												
· Module 1 : stage					20h	Carnet de stage	CC			CC	N	1	
Stage facultatif	ENC												
Total ECTS	30												

DFA*SO1* – Semestre 7

Modules de l'UE	ECTS	h CM	h TD	h TP	h stage	Modalités 1ère session	CC CT	Durée	Modalités 2ème session	CC CT	Compensation	Coeff dans l'UE
UE Chirurgie Orale S7	***5***											
· Module : Enseignement théorique		32h				QROC ou QCM	CT	1h	QROC ou QCM	CT	/	1
UE Implantologie	***2***											
· Module : Enseignement théorique		9h	3h			QROC ou QCM	CT	1h	QROC ou QCM	CT	/	1
UE DRE : Dentisterie conservatrice Endo	***3***											
· Module 1 : TD/CM		10h	10h			QROC ou QCM	CC		QROC ou QCM	CC	N	1
· Module 2 : TP				14h		Contrôle continu	CC		Contrôle continu	CC	N	1
UE OPP : Odontologie pédiatrique préclinique	***3***											
· Module : CM/TD/TP		8h	10h	4h		Contrôle continu	CC		Contrôle continu	CC	/	1
UE OPATC : Odonto prothétique amovible totale clinique	***3***											
· Module 1 : TD/CM 1 note		16h				Contrôle continu	CC		Contrôle continu	CC	N	1
· Module 2 : TP 1 note				24h		Contrôle continu	CC		Epreuve pratique	CC	N	1
UE ODF : Orthopédie dento faciale	***3***											
· Module 1 : TD/CM		16h				QROC ou QCM	CT	1h 30	QROC ou QCM	CT	N	1
· Module 2 : TD				16h		Contrôle continu	CC		Epreuve écrite	CC	N	1
UE Parodontologie	***3***											
· Module 1 : TD/CM		24h				QROC ou QCM	CT	1h	QROC ou QCM	CT	N	1
· Module 2 : TP				12h		Validation	CC		validation	CC	N	1
Santé Publique	***2***											
· Module 1 : Enseignement théorique		12h				QROC ou QCM	CT	1h	QROC ou QCM	CT	O	1
· Module 2 : ED			24h			QROC ou QCM	CT	1h	QROC ou QCM	CT		1
Stage clinique	6											
· Module : stage					282h	Carnet de stage ou portfolio	CC		Carnet de stage ou portfolio	CC	/	1
Stage facultatif dont action concrète SSES	**ENC**											
ED multidisciplinaire SSES (commun médecine et pharma)	**ENC**					Validation sur présentiel						

· NRBC (validation au niveau DFA)

Total ECTS **30**

Contrôle continu (écrit/oral) : note attendue sur 20

Val sur présence : résultat VAL /NVAL

DFA*SO1* – Semestre 8

Modules de l'UE	ECTS	h CM	h TD	h TP	h stage	Modalités 1ère session	CC CT	Durée	Modalités 2ème session	CC CT	Compensation	Coeff dans l'UE
UE CO : Chirurgie Orale S8	**4**											
· Module : Enseignant théorique		21h				QROC ou QCM	CT	1h	QROC ou QCM	CT	/	1
UE OPPT : Odonto pédiatrique Pathologie et Thérapeutique	**3**											
· Module : CM/TD/TP		20h	6h	12h		Contrôle continu	CC		Contrôle continu	CC	/	1
UE PATL : Odonto prothétique amovible totale laboratoire	**4**											
· Module 1 : TD/CM		18 h				QROC ou QCM	CC		QROC ou QCM	CC	N	1
· Module 2 : TP				15h		Contrôle continu	CC		Epreuve pratique	CC	N	1
UE PR : Prothèses	**4**											
· Module : CM		25		9h		QROC ou QCM	CT	1h	QROC ou QCM	CT	/	1
UE 4a Anglais	**2**											
· Module : TP/CM			20h			CC + Oral	CC		Epreuve orale	CC	/	1
UE AFGSU : complément	2											
· NRBC (validation au niveau DFA)		11h				Validation	CC		Validation	CC	/	1
UE Enseignement optionnel	**2**											
· Module : TP/CM		Selon l'optionnel				Validation	CC		Validation	CC	/	1
Stage clinique odontologique	**6**											
· Module : stage					282h	Carnet de stage	CC		Carnet de stage	CC	/	1
Service sanitaire	**3**											
module action concrète DFA (3 ECTS)	3					cf 3a et 4a	CC		Attestation	CC	/	1
Stage facultatif	**ENC**											

Total ECTS **30**

Contrôle continu (écrit/oral) : note attendue sur 20

Val sur présence : résultat VAL /NVAL

DFA*SO2* – Semestre 9

Modules de l'UE	ECTS	h CM	h TD	h TP	h stage	Modalités 1ère session	CC CT	Durée	Modalités 2ème session	CC CT	Compensation	Coeff dans l'UE	note eliminatoire
UE Chirurgie Orale S1	**4**												
· Module : Enseignement théorique		36h				QROC ou QCM	CT	1h	QROC ou QCM	CT	/	1	
UE réflexion clinique MBD	**12**	***TFO, Implantologie, Prothèse, Biomatériaux, Parodontologie***											
· Epreuve 1 : Grande question /40		12h	3h			QROC ou QCM	CT	2h	QROC ou QCM	CT	O	1	7
· Epreuve 2 : petite question /10		15h	2h	4h									7
· Epreuve 3 : petite question /10		11h	34h										7
· Epreuve 4 : petite question /10		3h		15h									7
Epreuve 5 : petite question /10		24h											7
UE Orthopédie Dento Faciale	**4**												
· Module 1 : Enseignement théorique		34h				QROC ou QCM	CT	1h 30	QROC ou QCM	CT	N	1	
· Module 2 : TD			15h			Validation	CC		Validation	CC	N	1	
UE Santé Publique (1)	**2**												
· Ens Theorique + ED (obligatoires)		12h	12h			QROC ou QCM	CC		QROC ou QCM	CC	/	1	ED obligatoires sous peine de non validation
UE Stage Clinique	**8**												
· Module 1 : Stage d'été DFASO1					40h	Carnet de stage	CC		Carnet de stage	CC	/	1	
· Module 2 : Stage					352h	Carnet de stage	CC		Carnet de stage	CC	/	1	
Stage facultatif dont action concrète SSES	**ENC**												

Notes

Total ECTS **30**

Contrôle continu (écrit/oral) : note attendue sur 20

Val sur présence : résultat VAL /NVAL

(1) présence obligatoire lors de l'intervention du Président du Conseil de l'Ordre l'étudiant pour obtenir l'autorisation du Doyen pour effectuer des remplacements

DFA*SO2* – Semestre 10

Modules de l'UE	ECTS	h CM	h TD	h TP	h stage	Modalités 1ère session	CC CT	Durée	Modalités 2ème session	CC CT	Compensation	Coeff dans l'UE	Note éliminatoire
UE Epreuve plurisdisciplinaire (1)	16												
· Epreuve 1 : grande question/50		22h				1 grande et 5 petites questions 2h 15	CT	1h	1 grande et 5 petites questions 2h 15	CT	O	20	7
· Epreuve 2 : petite question /10								15 mn					7
· Epreuve 3 : petite question /10								15 mn					7
· Epreuve 4 : petite question /10								15 mn					7
· Epreuve 5 : petite question /10								15 mn					7
· Epreuve 6 : petite question /10								15 mn					7
UE Anglais	2												
· Module : Enseignement théorique			20h			CC + Oral	CC		Epreuve orale	CC	/	1	
Stage clinique	8												
· Module stage					352h	Carnet de stage	CC		Carnet de stage	CC	/	1	
CSCT	ENC												
Oral « adultes » 1 note		Etude de cas cliniques				Epreuve orale	CT	30 mn	Epreuve orale	CT	N	1	
Oral « enfants » 1 note								30 mn				1	
UE Enseignement optionnel	2												
· Module : TP/CM		Selon l'optionnel				Validation	CC		Validation	CC	/	1	
Stage facultatif	ENC												

Attestations nécessaires pour la vaildation du DFA

Attestations obligatoires												
· Radioprotection (1)		8h				QCM + présence	CC		QCM + présence	CC	/	1
· Service sanitaire									Validation			
· AFGSU2						cf 2a et 4a	CC		Attestation	CC	/	1
UE Parodontologie	2											
· Module : Enseignements pratiques				12h		Validation	CC		validation	CC	/	1

Total ECTS 30

Contrôle continu (écrit/oral) : note attendue sur 20

Val sur présence : résultat VAL /NVAL

TC*EO1*

Modules de l'UE	ECTS	h CM	h TD	h TP	h stage	Modalités 1ère session	CC CT	Durée	Modalités 2ème session	CC CT	Compensation	Coeff dans l'UE
UE Séminaire n°1	**6**											
· Module 1 : Pluridisciplinaire + insertion professionnelle		35h				Validation sur présence	CC	1h	Validation par épreuve écrite si absence injustifiée à la session 1	CC	/	1
UE Séminaire n°2	**6**											
· Module 1 : Pluridisciplinaire + insertion professionnelle		35h				Validation sur présence	CC	1h	Validation par épreuve écrite si absence injustifiée à la session 1	CC	/	1
UE Séminaire n°3	**6**											
· Module 1 : Pluridisciplinaire + insertion professionnelle		35h				Validation sur présence	CC	1h	Validation par épreuve écrite si absence injustifiée à la session 1	CC	/	1
UE Séminaire n°4	**6**											
· Module 1 : Pluridisciplinaire + insertion professionnelle		35h				Validation sur présence	CC	1h	Validation par épreuve écrite si absence injustifiée à la session 1	CC	/	1
~~***UE Séminaire n°5***~~	~~**0**~~											
~~· Module 1 : Pluridisciplinaire + insertion professionnelle~~		~~35h~~				~~Validation sur présence~~	~~CC~~	~~1h~~	~~Validation par épreuve écrite si absence injustifiée à la session 1~~	~~CC~~	~~/~~	~~1~~
UE Stages Cliniques	**16**											
· Module 1 : Stage été DFASO2	2				40h	Carnet de stage	CC		Carnet de stage	CC	N	1
· Module 2 : Stage clinique odonto	10				658h	Carnet de stage	CC		Carnet de stage	CC	N	1
· Module 3 : Stage prévention	2				50h	Validation	CC		Validation	CC	N	1
· Module 4 : Stage EHPAD	1				8h	Validation	CC		Validation	CC	N	1
· Module 5 : Stage Urgence	1				32h	Validation	CC		Validation	CC	N	1
UE Insertion professionnelle	**18**											
· Module 1 : Mémoire insertion professionnelle	9	Travail personnel				Validation sur mémoire et rapport stage actif	CC		Validation sur mémoire et rapport stage actif	CC	/	1
· Module 2 : Stage actif d'initiation à la vie professionnelle	9				250h	Validation	CC		Validation	CC	/	1
UE Enseignement optionnel	**2**											
· Module : TP/CM		Selon l'optionnel				Validation	CC		Validation	CC	/	1
Stage facultatif	**ENC**											

Total ECTS **60**

Contrôle continu (écrit/oral) : note attendue sur 20

Val sur présence : résultat VAL /NVAL

université de BORDEAUX

Extrait du registre des délibérations du Conseil du collège sciences de la santé

Séance du 23 septembre 2026
Présidence du Professeur Pierre Dubus, directeur du collège des sciences de la santé

Délibération portant approbation des Modalités de Contrôle des Connaissances et Compétences (MCCC) des formations de l'ISPED.

Le Professeur Pierre Dubus présente **les MCCC des formations de l'ISPED, pour l'année universitaire 2026/2027.**

Le Professeur Pierre Dubus, Directeur du collège, sollicite l'avis des membres du conseil.

Ces derniers émettent un avis favorable à l'unanimité des présents (quorum atteint), aux MCCC ainsi présentées.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Bordeaux, le 24 septembre 2026

Le Directeur du collège des sciences de la santé



Professeur Pierre DUBUS

Isped

Institut de Santé Publique d'Epidémiologie et de Développement
Université de Bordeaux

Accréditation 2022-2027

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences - MCCC 2026 - 2027

Master 1 - Santé publique		Page	Responsables
• M1 Santé publique - en présentiel	modifié	3	Elise Verpillot
• M1 Santé publique - via internet	modifié	9	Marta Avalos
• M1 Santé publique et politiques de santé	création	16	Jérôme Wittwer & Tonya Tartour
Master 2 - Santé publique (présentiel) :	**9 parcours**		
• Parcours Epidémiologie (EPI)	modifié	20	Linda Wittkop
• Parcours Biostatistique (BIOSTAT)	modifié	24	Anaïs Rouanet
• Parcours Systèmes d'information et technologies informatiques pour la santé (SITIS)	modifié	28	Fleur Mougin & Romain Greffié
• Parcours Management des Organisations Médicales et Médico-Sociales (MOMMS)	modifié	32	Nabil Bikourane
• Parcours Promotion de la Santé (PROMS)	modifié	35	François Alla
• Orientation Développement Social (DS)			François Alla
• Orientation Coordination Territoriale et Education Thérapeutique du Patient (CTETP)			Reda Salamon
• Parcours Santé travail Environnement (STE)	modifié	41	Isabelle Baldi Ghislaine Bouvier
• Parcours Santé Globale dans les Suds - Santé Mondiale (SGS-SM)	modifié	44	Renaud Becquet Mélanie Plazy
• Parcours Cadre de Santé - Manager (CSM)	modifié	49	Matthieu Sibé
• Parcours Public Health Data Science (PHDS)	modifié	53	Vianney Jouhet
Master 2 - Santé publique (e-learning) :	**2 parcours**		
• Parcours Santé publique en e-learning (e-SP)	modifié	59	Gaëlle Coureau
• Parcours Promotion de la santé et santé communautaire - ePSSC (en EAD et en espagnol)	supprimé		Anna Rivadeneyra

Isped

Institut de Santé Publique d'Epidémiologie et de Développement

Université de Bordeaux

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences – MCCC

2026-2027

Master 1 - SANTE PUBLIQUE

Modalité en présentiel

Validation de l'année de formation

Pendant cette première année de Master, chaque étudiant devra suivre et valider :

- 3 Blocs de Connaissances et de Compétences (BCC) obligatoires (soit 8 unités d'enseignement (UE))
- 2 BCC de pré-spécialisation (soit 4 UE) selon son choix de parcours en deuxième année de Master
- 1 BCC – Ouverture : renforcement des compétences transverses en Santé Publique (2 UE au choix hors UE déjà suivies dans les BCC de pré-spécialisation).

Les BCC obligatoires sont validés quand toutes les UE de ces BCC sont validées ou compensées et que la moyenne générale à ce BBC est supérieure ou égale à 10/20.

Pour les BCC de pré-spécialisation, il faut valider ou compenser 2 UE par BCC et obtenir une moyenne générale pour le BCC supérieure ou égale à 10/20.

Les BCC ne se compensent pas entre eux. La validation de l'année nécessite la validation de chaque BCC indépendamment les uns des autres.

Le diplôme est délivré à la suite de la délibération d'un jury désigné par le directeur du Collège Sciences de la santé, sur délégation du Président de l'université de Bordeaux. Il est composé du/de la responsable de la formation et des responsables d'UE et se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Sessions d'examen et règles de validation

Chaque UE fait l'objet d'un contrôle de connaissances et de compétences spécifique.
Deux sessions d'examen sont organisées par semestre.
La première session d'examen est organisée pour les UE de chaque semestre à l'issue du semestre concerné.
La deuxième session est organisée au plus tard au moment de la soutenance des rapports de stage.

Les UE peuvent être évaluées par :

- Un contrôle continu
- Un examen terminal
- Un contrôle continu + un examen terminal

Une UE est validée si l'étudiant a obtenu une note moyenne totale à cette UE supérieure ou égale à 10/20 ou par validation d'acquis.

Les UE validées sont acquises et capitalisables.

Le stage (UE STG 102) fait l'objet d'une validation finale sous forme d'un mémoire écrit avec soutenance orale devant un jury composé des membres de l'équipe pédagogique et des tuteurs.

NB : Un stage facultatif pourra également être réalisé sur la période de l'année universitaire (sans note, sans délivrance d'ECTS, sans soutenance ni mémoire). La signature d'une convention sera obligatoire.

Session 1

Pas de compensation possible. Toute UE avec une moyenne inférieure à 10/20 à l'issue de la session 1 doit être repassée en session 2 (session de rattrapage).

Pour les UE non validées en session 1 :

UE évaluée par contrôle continu et contrôle terminal :

- Le candidat ne repasse que l'épreuve d'examen terminal. La note du contrôle continu est conservée. La note finale retenue pour l'UE à l'issue de la session 2 est la meilleure note entre la note de l'examen terminal en session 2 et la moyenne pondérée entre la note du CC et la note de l'examen terminal en session 2.
- UE évaluée uniquement par épreuve écrite : une épreuve écrite ou orale sera proposée en session 2, en présentiel ou à distance.
- UE évaluée uniquement par contrôle continu : une épreuve écrite ou orale sera proposée en session de rattrapage.

Absence aux examens :

Toute absence à la session 1, même justifiée, renvoie automatiquement à la session 2 ; une absence à la session 2, même justifiée, donne lieu à un « défaillant » sur le relevé de notes. Il n'y a pas d'obligation de proposer une autre session de rattrapage.
Règles de compensation en session 2.

A l'issue de la deuxième session, une UE non validée peut être compensée avec les UE du même BCC si la note de l'UE est supérieure ou égale à 8/20 et si la moyenne sur l'ensemble des UE du BCC (hors UE de stage STG 103) est supérieure ou égale à 10/20.

L'UE stage (STG103) ne rentre pas dans le système de compensation et doit être validée avec une moyenne supérieure ou égale à 10/20.

Blocs de connaissances et de Compétences obligatoires composés d'UE Socles

BCC1 - Enjeux et contexte de la Santé publique – 15 ECTS							
N° UE	**Type UE et semestre**	**Intitulé**	**Volume horaire**	**Coeff**	**Modalités d'examen**	**Crédits ECTS**	**Responsables**
PSP101	Obligatoire Socle Semestre 1	Fondamentaux en Santé publique	60h	2	Contrôle continu : Anglais : 0,5 Et Santé Publique : (0.20) Contrôle terminal 1h30* : Santé Publique : (0.30) -	6	Partie Santé Publique : Simone Mathoulin-Pelissier Florence Francis Partie Anglais: Susan Becaas
ECO101	Obligatoire Socle Semestre 1	Régulation économique des systèmes de Santé et Politique de Santé	45h	2	Contrôle continu (0.3) Contrôle terminal 3H* (0.7)	6	Elise Verpillot
SHS101	Obligatoire Socle Semestre 1	Sciences humaines et sociales	32h	1	Contrôle continu (0.6) Contrôle terminal 3H* (0.4)	3	Réda Salamon Fiona Gédéon-Achi
BCC2 - Méthodes en Santé publique – 15 ECTS							
EPISTA101	Obligatoire Socle Semestre 1	Approche quantitative en Santé publique	74h	2	Contrôle continu (0,4) Contrôle terminal 2H30* (0,6)	6	Pierre Joly Fleur Mougin
ENQ101	Obligatoire Socle Semestre 1	Enquête en Santé publique : Méthodes pour le recueil des données et leur gestion informatique	55h	2	Contrôle continu (0.5) Contrôle terminal 3h* (0.5)	6	Valérie Kiewsky Mélanie Plazy Ana Rivadeneyra
SHS102	Obligatoire Socle Semestre 1	Indicateurs sociodémographiques et Santé	32h	1	Contrôle continu (0,4) Contrôle terminal 2H* (0,6)	3	Christophe Bergouignan Jérôme Wittwer

BCC3 - Insertion professionnelle et initiation à la Recherche – 12 ECTS							
N° UE	Type UE et semestre	Intitulé	Volume horaire	Coeff	Modalités d'examen	Crédits ECTS	Responsables
STG101	Optionnelle Socle Semestre 2	Projet tutoré et initiation à la recherche	20h	1	Contrôle continu	3	Elise Verpillot

STG102	Optionnelle Socle Semestre 2	Engagement étudiant	20h	1	Contrôle continu	3	Valérie Kiewsky
STG103	Obligatoire Socle Semestre 2	Stage d'insertion professionnelle en Santé Publique	5 h théoriques stage : 8 semaines soit 40 jours (280 h minimum)	3	Rédaction d'un rapport de stage Soutenance orale Evaluation du maître de stage	9	Elise Verpillot

* Dans le cas où le contrôle terminal aurait lieu à distance, cette durée est susceptible d'être modifié

Blocs de connaissances et de compétences de pré-spécialisation composés d'UE de personnalisation

BCC4 - Gestion des organisations sanitaires et médico-sociales - 6 ECTS							
N° UE	Type UE et semestre	Intitulé	Volume horaire	Coeff	Modalités d'examen	Crédits ECTS	Responsables
GES101	Optionnelle Personnalisation Semestre 2	Management des hommes et des organisations	30h	1	Contrôle continu (0,3) Contrôle terminal 2H* (0,7)	3	Matthieu Sibé
GES102	Optionnelle Personnalisation Semestre 2	Comptabilité générale et financière	30h	1	Contrôle continu	3	Nabil Bikourane

BCC5 - Fondamentaux pour l'informatique en Santé - 6 ECTS							
N° UE	Type UE et semestre	Intitulé	Volume horaire	Coeff	Modalités d'examen	Crédits ECTS	Responsables
INF101	Optionnelle Personnalisation Semestre 2	Système de Gestion de Bases de données en santé	30h	1	Contrôle continu (0,3) Contrôle terminal 2H30* (0,7)	3	Valérie Kiewsky
INF102	Optionnelle Personnalisation Semestre 2	Algorithmique et Programmation	30h	1	Contrôle continu	3	Valérie Kiewsky
BCC6 - Méthodologie de projets en promotion de la Santé et techniques qualitatives - 6 ECTS							
N° UE	Type UE et semestre	Intitulé	Volume horaire	Coeff	Modalités d'examen	Crédits ECTS	Responsables
PROM101	Optionnelle Personnalisation Semestre 2	Promotion de la santé	30h	1	Contrôle continu	3	Delphine Couralet
QUAL101	Optionnelle Personnalisation Semestre 2	Approche qualitative en Santé publique	30h	1	Contrôle continu	3	Christine Quélier
BCC7 –Méthodes d'analyse en épidémiologie - 6 ECTS							
N° UE	Type UE et semestre	Intitulé	Volume horaire	Coef F	Modalités d'examen	Crédits ECTS	Responsables
EPI101	Optionnelle Personnalisation Semestre 2	Mise en application des bases en épidémiologie	30h	1	Contrôle continu (0,3) Contrôle terminal 2H30* (0,7)	3	Gaëlle Coureau
STA101	Optionnelle Personnalisation Semestre 2	Tests d'hypothèses et régression linéaire	30h	1	Contrôle continu (0,3) Contrôle terminal 3H* (0,7)	3	Karen Leffondré
BCC8 – Biostatistique - 6 ECTS							

N° UE	Type UE et semestre	Intitulé	Volume horaire	Coef	Modalités d'examen	Crédits ECTS	Responsables
STA102	Optionnelle Personnalisation Semestre 2	Méthodes factorielles et Classification	30h	1	Contrôle continu (0,3) Contrôle terminal 2H* (0,7)	3	Robin Genuer
STA103	Optionnelle	Outils de simulations en biostatistiques	30h	1	Contrôle continu (0,3) Contrôle terminal 2H* (0,7)	3	Anaïs Rouanet

* Dans le cas où le contrôle terminal aurait lieu à distance, cette durée est susceptible d'être modifiée

BCC9 – Santé publique (2 UE au choix) - 6 ECTS

N° UE	Type UE et semestre	Intitulé	Volume horaire	Coef	Modalités d'examen	Crédits ECTS	Responsables
PSP102	Optionnelle Personnalisation Semestre 2	Introduction à l'évaluation en santé	30h	1	Contrôle continu (0,3) Contrôle terminal 2H* (0,7)	3	Simone Mathoulin-Pelissier Vincent Thévenet
PSP103	Optionnelle Personnalisation Semestre 2	Connaissance du secteur médical et médico-social	30h	1	Contrôle continu (0,4) Contrôle terminal 2H* (0,6)	3	Matthieu Sibé Clémence Thébaud
PSP104	Optionnelle Personnalisation Semestre 2	Public health communication in English	30h	1	Contrôle continu	3	Susan Becaas
PSP105	Optionnelle Personnalisation Semestre 2	Bases médicales en Santé Publique	30h	1	Contrôle continu	3	Vincent Thévenet M-A. Vandenhende
PSP106	Optionnelle Personnalisation Semestre 2	Fondamentaux de droit appliqué à la santé publique	30h	1	Contrôle terminal 2H*	3	Thierry Meneau
STE101	Optionnelle Personnalisation Semestre 2	Bases en Santé Travail Environnement	30h	1	Contrôle continu (0,3) Contrôle terminal 2H* (0,7)	3	Lucie de Graaf

BCC 10 – Ouverture : renforcement des compétences transverses en Santé Publique
(2 UE au choix hors UE déjà suivies dans les BCC de pré-spécialisation)

N° UE	Type UE et semestre	Intitulé	Volume horaire	Coef	Modalités d'examen	Crédits ECTS	Responsables
GES101	Optionnelle Personnalisation Semestre 2	Management des hommes et des organisations	30h	1	Contrôle continu (0,3) Contrôle terminal 2H* (0,7)	3	Matthieu Sibé Elise Verpillot
GES102	Optionnelle Personnalisation Semestre 2	Comptabilité générale et financière	30h	1	Contrôle continu	3	Nabil Bikourane
INF101	Optionnelle Personnalisation Semestre 2	Système de Gestion de Bases de données en santé	30h	1	Contrôle continu (0,3) Contrôle terminal 2H30* (0,7)	3	Valérie Kiewsky
INF102	Optionnelle Personnalisation Semestre 2	Algorithmique et Programmation	30h	1	Contrôle continu	3	Valérie Kiewsky
PROM101	Optionnelle Personnalisation Semestre 2	Promotion de la santé	30h	1	Contrôle continu	3	Delphine Couralet
QUAL101	Optionnelle Personnalisation Semestre 2	Approche qualitative en Santé publique	30h	1	Contrôle continu	3	Christine Quélier
EPI101	Optionnelle Personnalisation Semestre 2	Mise en application des bases en épidémiologie	30h	1	Contrôle continu (0,3) Contrôle terminal 2H30* (0,7)	3	Gaëlle Coureau

STA101	Optionnelle Personnalisation Semestre 2	Tests d'hypothèses et régression linéaire	30h	1	Contrôle continu (0,3) Contrôle terminal 3H* (0,7)	3	Karen Leffondré
STA102	Optionnelle Personnalisation Semestre 2	Méthodes factorielles et Classification	30h	1	Contrôle continu (0,3) Contrôle terminal 2H* (0,7)	3	Robin Genuer
STA103	Optionnelle	Outils de simulations en biostatistiques	30h	1	Contrôle continu (0,3) Contrôle terminal 2H* (0,7)	3	Anaïs Rouanet
PSP102	Optionnelle Personnalisation Semestre 2	Introduction à l'évaluation en santé	30h	1	Contrôle continu (0,3) Contrôle terminal 2H* (0,7)	3	Simone Mathoulin-Pelissier Vincent Thévenet
PSP103	Optionnelle Personnalisation Semestre 2	Connaissance du secteur médical et médico-social	30h	1	Contrôle continu (0,4) Contrôle terminal 2H* (0,6)	3	Matthieu Sibé Jérôme Wittwer
PSP104	Optionnelle Personnalisation Semestre 2	Public health communication in English	30h	1	Contrôle continu	3	Susan Becaas
PSP105	Optionnelle Personnalisation Semestre 2	Bases médicales en Santé Publique	30h	1	Contrôle continu	3	Vincent Thévenet M-A. Vandenhende
PSP106	Optionnelle Personnalisation Semestre 2	Fondamentaux de droit appliqué à la santé publique	30h	1	Contrôle terminal 2H*	3	Thierry Meneau
STE101	Optionnelle Personnalisation Semestre 2	Bases en Santé Travail Environnement	30h	1	Contrôle continu (0,3) Contrôle terminal 2H* (0,7)	3	Lucie de Graaf

* Dans le cas où le contrôle terminal aurait lieu à distance, cette durée est susceptible d'être modifiée

Isped

Institut de Santé Publique, d'Epidémiologie et de Développement

Université de Bordeaux

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences - MCCC

2026-2027

_____

Master 1 - SANTE PUBLIQUE
Modalité via Internet

Organisation de l'année

Les enseignements de la 1ère année de Master Santé Publique e-learning sont organisés en 14 Unités d'Enseignement (UE) au sein de 5 Blocs de Connaissances et de Compétences (BCC), l'UE stage ne faisant partie d'aucun BCC.

Organisation des contrôles de connaissances et de compétences - sessions d'examen

Chaque UE fait l'objet d'un contrôle de connaissances et de compétences spécifique. Les UE peuvent être évaluées par :

- Un examen terminal
- Un contrôle continu + un examen terminal

Le contrôle continu peut prendre la forme d'une épreuve orale ou écrite, d'un projet à réaliser, d'un rapport écrit à rendre, d'une présentation orale, ou d'une combinaison de ces épreuves
L'examen terminal peut prendre la forme d'une épreuve orale ou écrite, d'un projet à réaliser, d'un rapport écrit à rendre, d'une présentation orale.

Deux sessions d'examen sont organisées par semestre.
La première session d'examen (session 1) est organisée pour les UE de chaque semestre à l'issue du semestre concerné.
La deuxième session (session 2 ou « de rattrapage ») est organisée pour les UE du premier et du second semestre au plus tard au moment de la soutenance des mémoires de stage.

Absence aux examens :

Toute absence à la session 1, même justifiée, renvoie automatiquement à la session 2; une absence à la session 2, même justifiée, donne lieu à un « défaillant » sur le relevé de notes. Il n'y a pas d'obligation de proposer une autre session de rattrapage.

Les soutenances de stage ont lieu en juin/juillet.

Modalités de l'examen terminal session 1 et 2 :

Surveillée (avec présence obligatoire sur site d'examen ou par visioconférence) ou non surveillée,
La modalité surveillée par visioconférence peut être accordée par la responsable de la formation et les responsables de l'UE :
De manière individuelle selon la situation de l'étudiant et dans le cas où celui-ci peut assurer les conditions nécessaires au bon déroulement de l'épreuve. Il s'agit d'une dérogation exceptionnelle qui peut être accordée uniquement dans le cas où l'étudiant a déjà participé à des épreuves sur site.
Appliquée à l'ensemble de la promotion si nécessaire

Dans tous les cas il faudra :

Disposer d'une connexion internet fiable et d'une salle où l'étudiant est seul, sans risque d'être dérangé.
Disposer d'une webcam, d'une imprimante/scanner (il est toutefois possible de visualiser le sujet sur écran, rédiger sur papier libre, et utiliser une application scanner installée sur téléphone portable).
Effectuer les tests de matériel et connexion qui lui seront indiqués, suivre les instructions qui seront précisées, respecter les horaires.
Envoyer sa copie scannée dès la fin de l'épreuve par mail et la déposer sur la plateforme d'enseignement. Un accusé de réception sera envoyé. Il revient à l'étudiant de vérifier rapidement le document envoyé et de contacter dans la journée le responsable si une erreur est identifiée.

Règles de validation des UE

Session 1

Pour les UE évaluées par un contrôle continu et un examen terminal, la note finale de l'UE est la moyenne pondérée entre la note du CC et la note de l'examen terminal (les pondérations sont indiquées dans le tableau ci-après).

Une UE est validée si la note moyenne finale obtenue est supérieure ou égale à 10/20 ou par validation d'acquis. Dans le cas contraire, l'UE est compensée ou non validée (voir règles de compensation). En cas de non validation, l'étudiant doit obligatoirement repasser l'UE en session 2 (session de rattrapage).

Toute UE validée avec une note moyenne finale supérieure ou égale à 10/20 est définitivement acquise et capitalisable.

Session 2

Pour les UE évaluées par un contrôle continu et un examen terminal, l'étudiant ayant obtenu une note moyenne finale inférieure à 10/20 à la session 1 ne repasse que l'épreuve d'examen terminal. La note du contrôle continu est conservée. La note retenue pour l'UE à l'issue de la session 2 est la meilleure note entre la note de l'examen terminal en session 2 et la moyenne pondérée entre la note du CC et la note de l'examen terminal en session 2.

Pour le stage, l'étudiant devra retravailler son mémoire et/ou repasser son oral, en fonction de la décision du jury de soutenance.

Règles de compensation

Les UE du BCC1 ne se compensent par entre elles que ce soit en session 1 ou 2.
Pour les autres BCC, la compensation se fait au sein de chaque BCC tel que décrit ci-dessous.
Les BCC ne se compensent pas entre eux.
L'UE stage (eSTG201) ne rentre pas dans le système de compensation.

Session 1
Pour les UE du BCC1 : chaque UE doit obtenir une note supérieure ou égale à 10/20 en session 1 pour être validée.

Pour les autres BCC, la compensation d'une UE non validée n'est possible que si la note de l'UE est supérieure ou égale à 9/20 en session 1 et que l'étudiant a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 pour le BCC de ladite UE

Session 2
Pour les UE du BCC1 : chaque UE doit obtenir une note supérieure ou égale à 10/20 en session 2 pour être validée.

Pour les autres BCC, la compensation d'une UE non validée en session 2 n'est possible que si la note de l'UE est supérieure ou égale à 8/20 et que l'étudiant a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 pour le BCC de ladite UE

Règles de validation des BCC

Chaque BCC est validé et définitivement acquis si :

- Toutes les UEs qui le composent sont validées ou compensée en session 1

OU

- À l'issue de la session 2, si toutes les UEs qui le composent sont validées ou compensée en session 2
- La moyenne des UEs qui le composent est supérieure ou égale à 10/20.

Validation de l'année (Master 1)

La validation de l'année nécessite la validation de chaque BCC indépendamment les uns des autres.

Le diplôme est délivré à la suite de la délibération d'un jury désigné par le directeur du Collège Sciences de la santé, sur délégation du Président de l'université de Bordeaux. Il est composé du/de la responsable de la formation et des responsables d'unités d'enseignement et se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

BLOC de COMPETENCES	UE obligatoires	Responsables	Semestre
BCC1 Expliquer les bases de la santé publique, communiquer à l'internationale, et mettre en pratique une revue de la littérature 09 ECTS, 80h	ePSP101 Fondamentaux en santé publique 6 ECTS 60 heures	Santé publique : Mélanie Plazy Anglais : Susan Becaas	Semestre 1
	eSTG101 Méthodologie de la revue de la littérature 3 ECTS 20 h	Laure Berthelet Mélanie Plazy	Semestre 2
BCC2 Expliquer les principes de l'épidémiologie et réaliser des analyses statistiques standard de données épidémiologiques 15 ECTS, 150h	eEPISTA101 Approche quantitative en Santé Publique 6 ECTS 60h	Marta Avalos-Fernandez Morgane Menant	Semestre 1
	eEPI101 Mise en application des bases en épidémiologie 3 ECTS 30h	Gaëlle Coureau	Semestre 2
	eSTA101 : Méthodes statistiques en santé 3 ECTS 30h	Marta Avalos-Fernandez	Semestre 2
	eSTA102 Méthodes statistiques de régression en épidémiologie 3 ECTS 30h	Marta Avalos-Fernandez	Semestre 2
BCC3 Concevoir une enquête, rédiger son protocole et implémenter le traitement informatique des données 9 ECTS, 90h	eENQ101 Enquête en Santé Publique : Méthodes pour le recueil des données et leur gestion informatique 6 ECTS 60h	Valérie Kiewsky Mélanie Plazy	Semestre 1
	eINF101 Système de Gestion de Bases de données en santé 3 ECTS 30h	Fleur Mougin	Semestre 2
BCC4 Identifier les enjeux des politiques de santé, de la régulation des systèmes de santé et de l'évaluation en santé 9 ECTS, 90h	eECO101 Régulation économique des systèmes de santé 6 ECTS 60 heures	Clémence Thébaud	Semestre 1
	ePSP102 Introduction à l'évaluation en Santé 3 ECTS 30h	Simone Mathoulin-Pelissier Vincent Thévenet	Semestre 2
BCC5 Appliquer les fondements des SHS en santé publique, comprendre les principes de la promotion de la santé 9 ECTS, 90h	eSHS101 Sciences humaines et sociales 3 ECTS 30h	Réda Salamon Fiona Gédéon-Achi	Semestre 1
	eSHS102 Indicateurs sociodémographiques et santé 3 ECTS 30h	Jérôme Wittwer, Christophe Bergouignan	Semestre 1
	ePROM101 Promotion de la santé 3 ECTS 30h	Fiona Gédéon-Achi	Semestre 2
UE Stage Mettre en pratique les compétences en	eSTG201 Insertion professionnelle en santé publique - Stage ou Mission au sein de la structure qui emploie le stagiaire ou Projet d'entreprenariat	Marta Avalos-Fernandez	Semestre 2

santé publique dans le monde professionnel	9 ECTS 280h ou plus.		

	S1 – Socle commun de connaissances en santé publique							
	N° UE	Type UE	Intitulé	Volume horaire	Coef.	Modalités d'examen Session 1	Crédits ECTS	Responsables EAD
BCC1 Expliquer les bases de la santé publique, communiquer à l'internationale, et mettre en pratique une revue de la littérature	ePSP 101	Obligatoire	Fondamentaux en santé publique	60h	2	Contrôle continu 0.75: partie anglais (0,5) + partie Santé Publique (0.20) Contrôle terminal Santé Publique : 1h30*- Coeff (0.30)	6	Santé publique : Mélanie Plazy Anglais : Susan Becaas
BCC2 Expliquer les principes de l'épidémiologie et réaliser des analyses statistiques standard de données épidémiologiques	eEPISTA101	Obligatoire	Approche quantitative en santé publique	60h	2	Contrôle continu (0,4) Contrôle terminal 2H30* (0,6)	6	Marta Avalos-Fernandez Morgane Menant
BCC3 Concevoir une enquête, rédiger son protocole et implémenter le traitement informatique des données	eENQ 101	Obligatoire	Enquête en santé publique : Méthodes pour le recueil des données et leur gestion informatique	60h	2	Contrôle continu (0,4) Contrôle terminal 3H00* (0,6)	6	Valérie Kiewsky Mélanie Plazy
BCC4 Identifier les enjeux des politiques de santé, de la régulation des systèmes de santé et de l'évaluation en santé	eECO 101	Obligatoire	Régulation économique des systèmes de santé	60h	2	Contrôle continu (0.2) Contrôle terminal 3H* (0.8)	6	Clémence Thébaut
BCC5 Appliquer les fondements des SHS en santé publique, comprendre les principes de la promotion de la santé	eSHS 101	Obligatoire	Sciences humaines pour la santé publique	30h	1	Contrôle continu (0.6) : Partie Psychologie / Sciences de l'éducation : 0.4 (travail de groupe) + Partie Sociologie / Anthropologie : 0.2 travaux individuels Contrôle terminal 3H* (0.4)	3	Réda Salamon Fiona Gédéon-Achi
	eSHS 102	Obligatoire	Indicateurs sociodémographiques et santé	30h	1	Contrôle continu : 1h (0.4) Contrôle terminal 2h* (0.6)	3	Jérôme Wittwer Christophe Bergouignan

	S2 – Socle commun de connaissances en santé publique							
	N° UE	Type UE	Intitulé	Volume horaire	Coef.	Modalités d'examen	Crédits ECTS	Responsables EAD
BCC1 Expliquer les bases de la santé publique, communiquer à l'internationale, et mettre en pratique une revue de la littérature	eSTG101	Obligatoire	Projet tutoré : Méthodologie de la revue de la littérature	20h	1	Rédaction d'un rapport de la revue de la littérature. Appréciation de l'encadrant, des pairs et auto-évaluation sur la capacité à s'inscrire dans un groupe de travail	3	Laure Berthelet Mélanie Plazy
BCC2 Expliquer les principes de l'épidémiologie et réaliser des analyses statistiques standard de données épidémiologiques	eEPI101	Obligatoire	Mise en application des bases en épidémiologie	30h	1	Contrôle continu (0.3) Contrôle terminal 2H30* (0.7)	3	Gaëlle Coureau
	eSTA101	Obligatoire	Tests statistiques	30h	1	Contrôle continu (0.3) Contrôle terminal 2H* (0.7)	3	Marta Avalos-Fernandez
	eSTA102	Obligatoire	Méthodes statistiques de régression en épidémiologie	30h	1	Contrôle continu (0.3) Contrôle terminal 2H* (0.7)	3	Marta Avalos-Fernandez
BCC3 Concevoir une enquête, rédiger son protocole et implémenter le traitement informatique des données	eINF101	Obligatoire	Système de Gestion de Bases de données en santé	30h	1	Contrôle continu (0,3) Contrôle terminal 2H30* (0,7)	3	Fleur Mougin
BCC4 Identifier les enjeux des politiques de santé, de la régulation des systèmes de santé et de l'évaluation en santé	ePSP102	Obligatoire	Introduction à l'évaluation en santé	30h	1	Contrôle continu (0,3) Contrôle terminal de 2H* (0.7)	3	Simone Mathoulin-Pelissier Vincent Thévenet
BCC5 Appliquer les fondements des SHS en santé publique, comprendre les principes	ePROM101	Obligatoire	Promotion de la santé	30h	1	Contrôle continu (0,5) Contrôle terminal (0,5)	3	Fiona Gédéon-Achi

de la promotion de la santé								
UE Stage	eSTG201	Obligatoire	Stage d'insertion professionnelle en Santé Publique	280h (Minimum 8 semaines Soit 40 jours)	3	Rédaction d'un rapport de stage Soutenance orale Appréciation du maître de stage	9	Marta Avalos-Fernandez

*Dans le cas où le contrôle terminal aurait lieu à distance, cette durée est susceptible d'être modifiée

Isped

Institut de Santé Publique d'Epidémiologie et de Développement

Université de Bordeaux

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences - MCCC

2026-2027

Master 1 Santé publique

Parcours Santé publique et politiques de Santé

Validation de l'année de formation

Pendant cette première année de Master, chaque étudiant devra suivre et valider :
5 Blocs de Connaissances et de Compétences (BCC) obligatoires (soit 12 unités d'enseignement (UE))

Les BCC obligatoires sont validés quand toutes les UE de ces BCC sont validées ou compensées et que la moyenne générale à ce BBC est supérieure ou égale à 10/20.

Les BCC ne se compensent pas entre eux. La validation de l'année nécessite la validation de chaque BCC indépendamment les uns des autres.

Sessions d'examen et règles de validation

Le Master de Santé Publique, parcours Santé publique et politiques de santé est organisé conjointement avec Sciences Po Bordeaux. Une convention en détermine les modalités de collaboration. Les enseignements de certains BCC sont portés par l'Isped (BCC 1, 2 et 3) et d'autres sont portés par Sciences Po Bordeaux (BCC 4 et 5). Les modalités de validation et de compensation des UE qui les composent sont différentes et précisées ci-après.

1) Pour les UEs et BCC portés par Isped université de Bordeaux (BCC 1, 2 et 3)

Chaque UE fait l'objet d'un contrôle de connaissances et de compétences spécifique. Les modalités sont précisées dans le tableau ci-dessous.

Deux sessions d'examen sont organisées par semestre.
La première session d'examen est organisée pour les UE de chaque semestre à l'issue du semestre concerné. La deuxième session est organisée au plus tard au moment de la soutenance des rapports de stage.

Les UE peuvent être évaluées par :

- un contrôle continu
- un examen terminal
- un contrôle continu + un examen terminal

Une UE est validée si l'étudiant a obtenu une note moyenne totale à cette UE supérieure ou égale à 10/20 ou par validation d'acquis.

Les UE validées sont acquises et capitalisables.

Pour la session 1, pas de compensation possible. Toute UE avec une moyenne inférieure à 10/20 à l'issue de la session 1 doit être repassée en session 2 (session de rattrapage).

Pour les UE non validées en session 1, une deuxième session est proposée :

- UE évaluée par contrôle continu et contrôle terminal :
  Le candidat ne repasse que l'épreuve d'examen terminal. La note du contrôle continu est conservée. La note finale retenue pour l'UE à l'issue de la session 2 est la meilleure note entre la note de l'examen terminal en session 2 et la moyenne pondérée entre la note du CC et la note de l'examen terminal en session 2.
- UE évaluée uniquement par épreuve écrite : une épreuve écrite ou orale sera proposée en session 2, en présentiel ou à distance.
- UE évaluée uniquement par contrôle continu : une épreuve écrite ou orale sera proposée en session de rattrapage.

A l'issue de la deuxième session, une UE non validée peut être compensée avec les UE du même BCC si la note de l'UE est supérieure ou égale à 8/20 et si la moyenne sur l'ensemble des UE du BCC (hors UE de stage STG 102) est supérieure ou égale à 10/20

2) Pour les UE et BCC portés par Sciences Po Bordeaux (BCC 4 et 5)

Le règlement des études voté en CA de Sciences Po Bordeaux précise les modalités de validation des UE et BCC relevant de la gestion de Sciences Po Bordeaux.

Chaque UE fait l'objet d'un contrôle de connaissances et de compétences spécifique. Les modalités sont précisées dans le tableau ci-après.

Les UE peuvent être évaluées par :

- un contrôle continu
- un examen terminal

Ces évaluations peuvent prendre la forme d'une épreuve orale ou écrite, d'un projet à réaliser seul ou en groupe, d'un rapport écrit à rendre, et/ou d'une présentation orale.

Deux sessions d'examen sont organisées dans l'année, une session 1 et une session 2 (dite session de « rattrapage »). Certaines UEs ne sont pas ouvertes à cette session de rattrapage (voir tableau ci-après).

Les UE sont compensables à l'intérieur d'un même BCC, en session 1 et en session 2.

Un BCC est validé si l'élève a obtenu une moyenne égale ou supérieure à 10/20 sur l'ensemble des UEs du BCC affectées de leur coefficient. Les BCC ne sont pas sont compensables entre eux.

Les élèves qui n'ont pas obtenu une moyenne de 10/20 à l'un des BCC à l'issue des délibérations de la première session, doivent repasser en session de rattrapage les UEs ouvertes au rattrapage. (voir tableau ci-après)

Les élèves doivent repasser l'examen de l'UE du ou des BCC où ils ont obtenu une note inférieure à 10/20, sauf pour les enseignements évalués par contrôle continu.

Lorsque les élèves ne remplissent pas les conditions requises à l'issue de la seconde session, ils sont, après délibération du jury d'examen, admis à redoubler ou ajournés définitivement.

Absence aux examens :

1) pour les UE portées par Isped université de Bordeaux :

Toute absence à la session 1, même justifiée, renvoie automatiquement à la session 2 ; une absence à la session 2, même justifiée, donne lieu à un « défaillant » sur le relevé de notes. Il n'y a pas d'obligation de proposer une autre session de rattrapage.

2) pour les UE portées par Sciences Po Bordeaux :

Un élève absent à une épreuve, ou ayant rendu son devoir sur l'ENT hors délai, est considéré comme défaillant. Si cette absence survient en 1ère session, l'élève est renvoyé en 2ème session. Si cette absence intervient à la 2ème session, l'élève est soit admis à redoubler soit définitivement ajourné.

N° UE	Type UE et semestre	Intitulé	Volume horaire	coef	Modalités d'examen	Crédits ECTS	Responsables
BCC portés par Isped Université de Bordeaux							
BCC1 - Enjeux et contexte de la santé publique							
psPSP101	Obligatoire S1	Fondamentaux de Santé publique	35h	2	Contrôle continu : (0,4) Contrôle terminal 1h30 : (0,6)	3	Simone Mathoulin-Pelissier
psECO101	Obligatoire S1	Régulation économique des systèmes de Santé	45h	2	Contrôle continu (0.3) Contrôle terminal 3h (0.7)	6	Elise Verpillot Jérôme Wittwer
BCC2 - Méthodes en santé publique 1							
psEPISTA101	Obligatoire S1	Approche quantitative en Santé publique	74h	2	Contrôle continu (0,4) Contrôle terminal 2h30 (0,6)	6	Pierre Joly Fleur Mougin Marianne Savès

psSHS102	Obligatoire S1	Indicateurs sociodémographiques et Santé	32h	1	Contrôle continu (0,4) Contrôle terminal 2h (0,6)	3	Christophe Bergouignan Jérôme Wittwer
BCC3 - Méthodes en santé publique 2							
psPSP102	Obligatoire S2	Introduction à l'évaluation en santé	30h	1	Contrôle continu (0,3) Contrôle terminal 2h (0,7)	3	Simone Mathoulin-Pelissier Vincent Thévenet
psPSP103	Obligatoire S2	Connaissance du secteur médical et médico-social	30h	1	Contrôle continu (0,4) Contrôle terminal 2h (0,6)	3	Matthieu Sibé Clémence Thébaut
psPSP105	Obligatoire S2	Bases médicales en Santé Publique	30h	1	Contrôle continu	3	Vincent Thévenet M-A. Vandenhende
BCC portés par Sciences Po Bordeaux							
BCC4 – Gouvernance de l'action publique 1							
psAPP101	Obligatoire Annuel	Analyse des politiques publiques	36h	1	Contrôle terminal 1h par enseignement	6	Sébastien Chailleux Côme Salvaire
psCOM101	Obligatoire Annuel	Communiquer en anglais	36h	1	Contrôle continu sans rattrapage	6	Caroline Wilde
BCC5 – Gouvernance de l'action publique 2							
psCOM102	Obligatoire Annuel	Communiquer en santé publique	39h	1	Pour LV2 : Contrôle continu sans rattrapage Pour évènements : contrôle continu sans rattrapage	6	Eva Kastenhüber Tonya Tartour
psSOC101	Obligatoire Annuel	Sociologie des organisations et grands enjeux contemporains	54h	1	Sociologie des organisations : Contrôle terminal : 1h Conférence Grands enjeux contemporains : Contrôle continu sans rattrapage Grand oral : Examen oral	6	Tonya Tartour
psGES101	Obligatoire Annuel	Pilotage et gestion de projet	24h	1	Projet tutoré : Contrôle continu sans rattrapage Évaluation dans le pilotage : contrôle continu sans rattrapage	9	Tonya Tartour Emmanuelle Fourneyron

Isped

Institut de Santé Publique d'Epidémiologie et de Développement

Université de Bordeaux

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences - MCCC

2026 – 2027

Master 2 - SANTE PUBLIQUE

Parcours Epidémiologie

Organisation de l'année

Les enseignements de l'année ou du parcours Epidémiologie sont organisés en 10 Unités d'Enseignement (UE) au sein de 3 Blocs de Connaissances et de Compétences (BCC).

Organisation des contrôles de connaissances et de compétences - sessions d'examen

Chaque UE fait l'objet d'un contrôle de connaissances et de compétences spécifique. Les UE peuvent être évaluées par :

- Un contrôle continu (CC)
- Un examen terminal
- Un CC + un examen terminal

Le CC peut prendre la forme d'une épreuve orale ou écrite, d'un projet à réaliser seul ou en groupe, d'un rapport écrit à rendre, et/ou d'une présentation orale.

L'examen terminal peut prendre la forme d'un examen sur table ou en salle informatique, d'un rapport écrit individuel et/ou d'une présentation orale individuelle.

Deux sessions d'examen sont organisées par semestre. La première session d'examen (session 1) est organisée pour les UE de chaque semestre à l'issue du semestre concerné. La deuxième session (session 2 ou « de rattrapage ») est organisée pour les UE du premier semestre au plus tard à l'issue du second semestre, et pour les UE du second semestre au plus tard au moment de la soutenance de stage.

Absence aux examens : toute absence à la session 1, même justifiée, renvoie automatiquement à la session 2 ; une absence à la session 2, même justifiée, donne lieu à un « défaillant » sur le relevé de notes. Il n'y a pas d'obligation de proposer une autre session de rattrapage.

Les soutenances de stage ont lieu, fin juin (de préférence) ou en septembre.

Règles de validation des UE

Pour les UE évaluées par un contrôle continu et un examen terminal, la note finale de l'UE est la moyenne pondérée entre
- La note du CC, et
- La note de l'examen terminal (les pondérations sont indiquées dans le tableau ci-après).

Une UE est validée en session 1 si la note moyenne finale obtenue est supérieure ou égale à 10/20 ou par validation d'acquis. Dans le cas contraire, l'étudiant doit obligatoirement repasser l'UE en session 2.

Toute UE validée avec une note moyenne finale supérieure ou égale à 10/20 est définitivement acquise et capitalisable.

Session 2

Les épreuves de la session 2 peuvent prendre la forme d'un examen oral ou écrit.
Pour les UE évaluées par un CC et un examen terminal, l'étudiant ayant obtenu une note moyenne finale inférieure à 10/20 à la session 1 ne repasse que l'épreuve d'examen terminal. La note retenue pour l'UE à l'issue de la session 2 est la meilleure note entre
- La note de l'examen terminal en session 2, et
- La moyenne pondérée entre la note du CC et la note de l'examen terminal en session 2.

Pour le stage, l'étudiant devra retravailler son mémoire et/ou repasser son oral, en fonction de la décision du jury de soutenance.

Règles de compensation

La compensation se fait au sein de chaque BCC et n'est possible qu'à l'issue de la session 2.

Une UE non validée à l'issue de session 2 peut être compensée par les autres UE du même BCC si la moyenne du BCC est supérieure ou égale à 10/20.

L'UE stage ne rentre pas dans le système de compensation.

Les BCC ne se compensent pas entre eux.

Règles de validation des BCC

Chaque BCC est validé et définitivement acquis si :

- Toutes les UEs qui le composent sont validées,
  OU
- À l'issue de la session 2, la moyenne des UEs qui le composent est supérieure ou égale à 10/20.

Validation du diplôme (Master 2)

La validation de l'année nécessite la validation de chaque BCC indépendamment les uns des autres.

Le diplôme est délivré à la suite de la délibération d'un jury désigné par le directeur du Collège Sciences de la santé, sur délégation du Président de l'université de Bordeaux. Il est composé des responsables du parcours de Master et des UE et se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

N° UE	Type UE	Intitulé	Coeff	Modalités d'examen Session 1	ECTS	Responsables	Nombre d'heures de cours étudiant
BBC1 : Concevoir et analyser une étude épidémiologique 21 ECTS, 201,5h							
STA201	UE obligatoire Semestre 3	Bases en biostatistique et informatique	1	Examen terminal	3	K. Leffondré	22h (+ 30h en EAD)
EPI201	UE obligatoire Semestre 3	Conception et analyse des études de cohorte	2	Contrôle continu (2/5) + Examen sur table de 3h (3/5)	6	L. Wittkop	70h
EPI202	UE obligatoire Semestre 3	Conception et analyse des études cas-témoins	2	Contrôle continu (2/5) + Examen sur table de 3h (3/5)	6	K. Leffondré	41,5h
RCL201	UE obligatoire Semestre 3	Conception et analyse des études expérimentales	2	Contrôle continu (2/5) + Examen sur table de 3h (3/5)	6	E. Lhomme	44.5h
BCC2 : Concevoir un système de surveillance et une enquête de terrain, et se spécialiser dans un domaine de la santé publique 9 ECTS, 83h							
PSP201	UE obligatoire Semestre 3	Surveillance et investigation en santé publique	2	2 Contrôles continus (50% chacun)	6	F. Dabis M. Altmann	53h
+1 UE au choix parmi ces 3 :							
STA208	UE optionnelle Semestre 4	Méthodes en inférence causale	1	Examen terminal	3	K. Leffondré C. Proust-Lima	30h
FSP101	UE optionnelle Semestre 4 (obligatoire pour les étudiants n'ayant pas suivi de M1 en santé publique)	Fondamentaux en Santé Publique	1	Examen terminal (QCM – 1h)	3	S.Mathoulin Pelissier	30h
STA307	UE optionnelle Semestre 4	Analyse de données génomiques	1	Examen sur table de 2H	3	I.Caro D-A Trégouët	30h
BCC3 : Elaborer, justifier, et répondre à une question de recherche 30 ECTS, 48h + 20 semaines							
STG202	UE obligatoire Semestre 3	Synthèse et conception des études épidémiologiques	1	Examen terminal	3	L. Wittkop	45h
STG301	UE obligatoire Semestre 4	Stage	9	Rédaction d'un mémoire + Soutenance orale	27	L Wittkop	12h + 20 semaines minimum

Isped

Institut de Santé Publique d'Epidémiologie et de Développement

Université de Bordeaux

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences - MCCC

2026-2027

Master 2 - SANTE PUBLIQUE

Parcours Biostatistique

Organisation de l'année

Les enseignements du parcours Biostatistique sont organisés en 11 Unités d'Enseignement (UE) au sein de 4 Blocs de Connaissances et de Compétences (BCC).

Organisation des contrôles de connaissances et de compétences - sessions d'examen

Chaque UE fait l'objet d'un contrôle de connaissances et de compétences spécifique. Les UE peuvent être évaluées par :

- Un contrôle continu,
- Un examen terminal,
- Un contrôle continu + un examen terminal.

Le contrôle continu peut prendre la forme d'une épreuve orale ou écrite, d'un projet à réaliser, d'un rapport écrit à rendre, d'une présentation orale, d'une lecture critique d'articles scientifiques.
L'examen terminal prend la forme d'une épreuve écrite.

Deux sessions d'examen sont organisées par semestre. La première session d'examen (session 1) est organisée pour les UE de chaque semestre à l'issue du semestre concerné. La deuxième session (session 2 ou « de rattrapage ») est organisée pour les UE du premier semestre au plus tard à l'issue du second semestre, et pour les UE du second semestre au plus tard au moment de la soutenance des mémoires/rapports de stage/d'apprentissage.
Absence aux examens : toute absence à la session 1, même justifiée, renvoie automatiquement à la session 2 ; une absence à la session 2, même justifiée, donne lieu à un « défaillant » sur le relevé de notes. Il n'y a pas d'obligation de proposer une autre session de rattrapage.
Les soutenances de stage ont lieu en septembre, avec éventuellement une soutenance anticipée en juin/juillet pour les candidats à une école doctorale.

Règles de validation des UE

Pour les UE évaluées par un contrôle continu et un examen terminal, la note finale de l'UE est la moyenne pondérée entre la note du CC et la note de l'examen terminal (les pondérations sont indiquées dans le tableau ci-après).

Une UE est validée si la note moyenne finale obtenue est supérieure ou égale à 10/20 ou par validation d'acquis. Dans le cas contraire, l'étudiant doit obligatoirement repasser l'UE en session 2 (session de rattrapage).

Toute UE validée avec une note moyenne finale supérieure ou égale à 10/20 est définitivement acquise et capitalisable.

Session 2

Les épreuves de la session 2 peuvent prendre la forme d'un examen oral ou écrit.

Pour les UE évaluées par un contrôle continu ou par un examen terminal, l'étudiant ayant obtenu une note moyenne finale inférieure à 10/20 à la session 1 doit repasser l'UE en deuxième session.

Pour les UE évaluées par un contrôle continu et un examen terminal, l'étudiant ayant obtenu une note moyenne finale inférieure à 10/20 à la session 1 ne repasse que l'épreuve d'examen terminal. La note du contrôle continu est conservée. La note retenue pour l'UE à l'issue de la session 2 est la meilleure note entre la note de l'examen terminal en session 2 et la moyenne pondérée entre la note du CC et la note de l'examen terminal en session 2.

Pour le stage, l'étudiant devra retravailler son mémoire et/ou repasser son oral, en fonction de la décision du jury de soutenance.

Règles de compensation

La compensation se fait au sein de chaque BCC et n'est possible qu'à l'issue de la deuxième session.
Une UE non validée à l'issue de la deuxième session peut être compensée par les autres UE du même BCC si la moyenne du BCC est supérieure ou égale à 10/20.
L'UE stage ne rentre pas dans le système de compensation.
Les BCC ne se compensent pas entre eux.

Règles de validation des BCC

Chaque BCC est validé et définitivement acquis si :

- Toutes les UEs qui le composent sont validées
  OU
- À l'issue de la session 2, la moyenne des UEs qui le composent est supérieure ou égale à 10/20.

Validation du diplôme

La validation de l'année nécessite la validation de chaque BCC indépendamment les uns des autres.

Le diplôme est délivré à la suite de la délibération d'un jury désigné par le directeur du Collège Sciences de la santé, sur délégation du Président de l'université de Bordeaux. Il est composé du/de la responsable de la formation et des responsables d'unités d'enseignement et se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Semestre 3 (27ECTS)

Blocs de connaissances et de compétences obligatoires

BCC1 – Maîtriser les bases en santé publique et en biostatistique, savoir communiquer en anglais, maîtriser l'approche bayésienne. 2 UE obligatoires + 1 UE au choix. - 12 ECTS

	Type UE	N° UE	Volume horaire	Coef.	Modalités d'examen Session 1	Crédits ECTS	Responsables
STA104	UE obligatoire	Bases en Biostatistique	39h	2	• Contrôle continu	6	R. Genuer
COM203	UE obligatoire	Communication et anglais scientifique	30h	1	• Contrôle continu	3	S. Birch-Bécaas
STA305	UE Au choix	Méthodes bayésiennes et méthodes numériques pour la statistique	33h	1	• Contrôle continu (1/3) Epreuve écrite (2/3) 3 heures	3	A. Rouanet
FSP101	UE Au choix	Fondamentaux en Santé Publique	30h	1	• Epreuve finale individuelle sous forme de QCM (1h)	3	S. Mathoulin-Pelissier

BCC2 – Maîtriser et savoir mettre en œuvre les principales méthodes et modélisations en biostatistique – 4 UE obligatoires – 15 ECTS

	Type UE	N° UE	Volume horaire	Coef.	Modalités d'examen Session 1	Crédits ECTS	Responsables
STA203	UE obligatoire	Modélisation statistique et stratégie d'analyse	60h	2	• Contrôle continu (1/3) • Epreuve écrite (2/3) 3 heures	6	A. Alioum
STA205	UE obligatoire	Analyse de données de survie	33h	1	• Contrôle continu (1/3) • Epreuve écrite (2/3) 3 heures	3	P. Joly
STA207	UE obligatoire	Analyse de données catégorielles	30h	1	• Contrôle continu (1/3) • Epreuve écrite (2/3) 3 heures	3	A. Alioum
STA301	UE obligatoire	Analyse de données de grande dimension	33h	1	• Contrôle continu (1/3) Epreuve écrite (2/3) 3 heures	3	R. Genuer
STA302	UE obligatoire	Analyse de données longitudinales et groupées	36h	1	• Contrôle continu (1/3) • Epreuve écrite (2/3) 3 heures	3	H. Jacqmin-Gadda

Semestre 4 (33 ECTS)

Blocs de connaissances et de compétences de spécialisation (un BCC au choix)

BCC3 – Maîtriser les aspects professionnels du domaine biostatistique – 4 UE obligatoires - 33 ECTS							
	Type UE		Volume horaire	Coef.	Modalités d'examen Session 1	Crédits ECTS	Responsables
RCL203	UE obligatoire	Analyse des essais cliniques	24h	1	• Examen terminal 2 heures	3	E. Lhomme
INF202	UE obligatoire	Outils informatiques et consultation statistique	48h	1	• Contrôle continu	6	V. Kiewsky
STG202	UE obligatoire	Stage professionnel en biostatistique	4 à 6 mois	1 4 2	• Suivi de stage • Mémoire écrit • Soutenance orale	21	A. Rouanet
STA208	UE obligatoire	Méthodes d'inférence causale	24h	1	• Examen terminal	3	C. Proust-Lima K.Leffondré

BCC4 – Maîtriser les aspects de la recherche en biostatistique - 4 UE obligatoires - 33 ECTS							
	Type UE		Volume horaire	Coef.	Modalités d'examen Session 1	Crédits ECTS	Responsables
STA307	UE obligatoire	Analyse statistique de données génomiques et application à l'épidémiologie moléculaire des maladies complexes	30h	1	• Examen terminal 2 heures	3	I. Caro D-A. Tregouet
STA303	UE obligatoire	Accompagnement d'un projet de recherche en biostatistique	40h	1	• Contrôle continu	6	H. Jacqmin-Gadda
STG302	UE obligatoire	Stage de recherche en biostatistique	4 à 6 mois	1 4 2	• Suivi de stage • Mémoire écrit • Soutenance orale	21	H. Jacqmin-Gadda
STA208	UE obligatoire	Méthodes d'inférence causale	24h	1	• Examen terminal	3	C. Proust-Lima K.Leffondré

Isped

Institut de Santé Publique, d'Epidémiologie et de Développement

Université de Bordeaux

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences - MCCC

2026 - 2027

Master 2 - SANTE PUBLIQUE

Parcours SITIS - Systèmes d'information et technologies informatiques pour la santé

Les enseignements du parcours SITIS sont organisés en 12 Unités d'Enseignement (UE) regroupées en 4 Blocs de Connaissances et de Compétences (BCC).

Organisation des contrôles de connaissances et de compétences - Sessions d'examen

Chaque UE fait l'objet d'un contrôle de connaissances et de compétences spécifique. Les UE peuvent être évaluées par :

- Un contrôle continu
- Un examen terminal
- Un contrôle continu + un examen terminal

Le contrôle continu peut prendre la forme d'une épreuve orale ou écrite, d'un projet à réaliser, d'un rapport écrit à rendre, d'une présentation orale…

Deux sessions d'examen sont organisées par semestre. La première session d'examen (session 1) est organisée pour les UE de chaque semestre à l'issue du semestre concerné. La deuxième session (session 2 ou « de rattrapage ») est organisée pour les UE du premier semestre au plus tard à l'issue du second semestre, et pour les UE du second semestre au plus tard au moment de la soutenance des mémoires/rapports de stage/d'apprentissage.

Absence aux examens :

Toute absence à la session 1, même justifiée, renvoie automatiquement à la session 2 ; une absence à la session 2, même justifiée, donne lieu à un « défaillant » sur le relevé de notes. Il n'y a pas d'obligation de proposer une autre session de rattrapage.

Les soutenances de stage ont lieu en septembre, avec éventuellement une soutenance anticipée en juin/juillet pour les candidats à une école doctorale.

Règles de validation des UE

Pour les UE évaluées par un contrôle continu et un examen terminal, la note finale de l'UE est la moyenne pondérée entre la note du CC et la note de l'examen terminal (les pondérations sont indiquées dans le tableau ci-après).

Une UE est validée si la note moyenne finale obtenue est supérieure ou égale à 10/20 ou par validation d'acquis. Dans le cas contraire, l'étudiant doit obligatoirement repasser l'UE en session 2.

Toute UE validée avec une note moyenne finale supérieure ou égale à 10/20 est définitivement acquise et capitalisable.

Session 2

Les épreuves de la session 2 peuvent prendre la forme d'un examen oral ou écrit.

Pour les UE évaluées par un contrôle continu ou par un examen terminal, l'étudiant ayant obtenu une note moyenne finale inférieure à 10/20 à la session 1 doit repasser l'UE en session 2.

Pour les UE évaluées par un contrôle continu et un examen terminal, l'étudiant ayant obtenu une note moyenne finale inférieure à 10/20 à la session 1 ne repasse que l'épreuve d'examen terminal en session 2. La note du contrôle continu est conservée. La note retenue pour l'UE à l'issue de la session 2 est la meilleure note entre la note de l'examen terminal passé en session 2 et la moyenne pondérée entre la note du CC et la note de l'examen terminal passé en session 2.

Pour le stage, l'étudiant devra retravailler son mémoire et/ou repasser son oral, en fonction de la décision du jury de soutenance.

Règles de compensation. La compensation se fait au sein de chaque BCC et n'est possible qu'à l'issue de la session 2. Une UE non validée à l'issue de la session 2 peut être compensée par les autres UE du même BCC si la moyenne du BCC est supérieure ou égale à 10/20.

L'UE stage ne rentre pas dans le système de compensation.

Les BCC ne se compensent pas entre eux.

Règles de validation des BCC

Chaque BCC est validé et définitivement acquis si :

- Toutes les UEs qui le composent sont validées

OU

- À l'issue de la session 2, la moyenne des UEs qui le composent est supérieure ou égale à 10/20.

Validation du diplôme

La validation de l'année nécessite la validation de chaque BCC indépendamment les uns des autres.

Le diplôme est délivré à la suite de la délibération d'un jury désigné par le directeur du Collège Sciences de la santé, sur délégation du Président de l'université de Bordeaux. Il est composé du/de la responsable de la formation et des responsables d'UE et se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

4 BCC obligatoires – 12 UE – 60 ECT								
N° UE	Type UE	Intitulé	Volume horaire	Coef.	Modalités d'examen Session 1	Semestre	Crédits ECTS	Responsable
BCC1 – Développer une application, concevoir et interroger une base de données 2 UE – 9 ECTS								
PROG301	Obligatoire	Environnements de développement et programmation	60h	2	Contrôle continu	3	6	R. Griffier
BDR201	Obligatoire	Gestion de bases de données relationnelles	36h	1	Contrôle continu (0,4) Examen terminal 2,5h* (0,6)	3	3	V. Kiewsky F. Thiessard
BCC2 – Manipuler et adapter les référentiels socles en informatique de santé 3 UE – 9 ECTS								
SIH201	Obligatoire	Numérique en santé et systèmes d'information hospitaliers	24h	1	Contrôle continu	3	3	V. Jouhet
SECU201	Obligatoire	Sécurité, données personnelles et confidentialité	30h	1	Contrôle continu	3	3	F. Thiessard
ONTO301	Obligatoire	Terminologies et ontologies biomédicales	30h	1	Contrôle continu (0,4) Examen terminal 2h* (0,6)	3	3	F. Mougin
BCC3 – Utiliser des méthodes de traitement automatique des langues, d'intégration et d'analyse de données de santé ~~2~~ 3 UE – ~~6~~ 9 ECTS								
INTEG301	Obligatoire	Intégration et utilisation secondaire de données biomédicales	30h	1	Contrôle continu	3	3	V. Jouhet
TALRE301	Obligatoire	Traitement automatique des langues, fouille de textes et recherche d'entités	35h	1	Contrôle continu (0,4) Examen terminal 2h * (0,6)	3	3	G. Diallo
MLS301	Obligatoire	Analyse et modélisation des données de vie réelle	33h	1	Contrôle continu	3	3	Thomas Ferté
BCC4 – Communiquer en anglais, se spécialiser en santé publique, conduire et industrialiser des projets en informatique de santé 5 UE – 36 ECTS								
COM204	Obligatoire	Communication scientifique en anglais	26h	1	Contrôle continu	3	3	S. Birch-Becaas
ARCHI301	Obligatoire	Architecture et industrialisation d'une application en informatique de santé	34h	1	Contrôle continu	4	3	R. Griffier

STG302	Obligatoire	Stage en informatique de santé	4 à 6 mois	8	Rédaction d'un rapport de stage ou d'un mémoire et soutenance orale	4	24	G. Diallo
1 UE obligatoire (à choisir dans la liste ci-dessous)								
FSP101	UE obligatoire Etudiants n'ayant pas fait de M1 santé publique	Fondamentaux en santé publique	30h	1	Contrôle terminal en présentiel (QCM – 1h)	4	3	Simone Mathoulin-Pelissier
eEPISTA 202	UE au choix Etudiants ayant fait un M1 santé publique	Analyses de données de cohorte	30h	1	Examen terminal	4	3	A. Rouanet
eMNG 201		Leadership et management des services de santé	30h	1	Examen terminal	4	3	M. Sibé
eEPI201		Surveillance et investigation en santé publique	30h	1	Examen terminal	4	3	M. Altmann
*Dans le cas où le contrôle terminal aurait lieu à distance, cette durée est susceptible d'être modifiée **UE à distance, mutualisée avec un autre parcours du Master Santé Publique								

Isped

Institut de Santé Publique, d'Epidémiologie et de Développement

Université de Bordeaux

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences - MCCC

2026 - 2027

Master 2 - SANTE PUBLIQUE

Parcours MOMMS

Management des Organisations Médicales et Médico-Sociales

Chaque UE fait l'objet d'un contrôle de connaissances et de compétences spécifique.

Une UE est validée si sa note moyenne totale est supérieure ou égale à 10/20 ou par validation d'acquis. Les UE validées sont acquises et capitalisables.
Pour les UE évaluées par un contrôle continu ou par un examen terminal, l'étudiant ayant obtenu une note moyenne finale inférieure à 10/20 à la session 1 doit repasser l'UE en session 2.
Les UE sont regroupées au sein de 6 blocs de compétences et de connaissances (BCC) dont 1 bloc comportant 2 UE à choisir parmi 4 UE optionnelles. Pour la validation de l'année, chacun des 6 BCC doit être validé séparément (moyenne BCC supérieure ou égale à 10/20). Les BCC ne se compensent pas entre eux.
Concernant le BCC 6 « Fondamentaux et ouverture », 2 UE sur les 4 proposées devront être validées.

Les notes des UE au sein d'un même BCC peuvent se compenser entre elles uniquement à l'issue de la session 2. Pas de seuil minimum pour la compensation.

La compensation d'une UE non validée n'est possible que si la moyenne du BCC est supérieure ou égale à 10/20.
L'UE stage, intitulée « Mission de gestion et mémoire universitaire » (STG 305), ne rentre pas dans le système de compensation.

N° UE	Type UE	Intitulé	Semestre	Volume horaire	Coef	Modalités d'examen Session 1	Crédits ECTS	Responsables
BCC 1 : Environnement des établissements								
GOUV 201	Obligatoire	Economie et Droit	S3	42h	2	Examen terminal pour chacun des trois enseignements composant cette UE : -Economie de la santé (2h) -Economie du tiers secteur (1h30) - Droit de la protection sociale (1h30). Le note de l'UE est la moyenne des ces trois enseignements.	6	M.L. Cal
GOUV 301	Obligatoire	Gouvernance et Politique	S4	30h	1	Epreuve orale	3	E. Verpillot
BCC 2 : Gestion financière et budgétaire et pilotage de la performance								
GES 202	Obligatoire	Gestion financière et budgétaire des OMMS	S3	21h	1	Examen terminal (3h)	3	N. Bikourane
GES 302	Obligatoire	Contrôle de gestion et pilotage de la performance	S4	24h	1	Examen terminal (2h)	3	N. Bikourane
BCC 3 : Pilotage stratégique des établissements								
GES 203	Obligatoire	Management stratégique et performance	S3	27h	1	Contrôle continu (projet de diagnostic stratégique à réaliser + élaboration d'un tableau de bord).	3	J.P. Guichané
GES 303	Obligatoire	Management de projets	S4	24h	1	Contrôle continu (conduite de projet + plan d'action)	3	J.P. Guichané

BCC4 : Management des ressources humaines								
GES 204	Obligatoire	Management des hommes et des organisations	S3	21h	1	Examen terminal (4h)	3	M. Sibé
GES 304	obligatoire	Développement de la posture managériale	S3	30h	1	Contrôle continu (projet sur l'éthique et la posture + restitution orale)	3	M. Sibé
BCC5 : Recherche en management de la santé et professionnalisation								
STG 205	obligatoire	Initiation à la recherche	S3	24h	1	Contrôle continu (travail sur la revue documentaire + restitution orale)	3	E. Verpillot
STG 305	obligatoire	Mission de gestion et mémoire universitaire	S4	4 mois minimum (entre février et juillet)	8	Rédaction d'un mémoire et d'un rapport de mission + soutenance orale	24	J.P. Guichané N. Bikourane
BCC 6 avec 4 UE optionnelles. Deux UE à choisir : 1 UE entre GES 201 et GES 305 + 1 UE entre FSP 101 et INP 225								
GES 201	optionnelle	Mise à niveau en Comptabilité	S3	24h	1	Examen terminal (3h)	3	N. Bikourane
GES 305	optionnelle	Analyse des pratiques et environnement professionnel	S3	24h	1	Contrôle continu	3	G. Lafon
FSP 101	optionnelle	Fondamentaux en santé publique	S3	30h	1	Epreuve sous forme de QCM (1h) en présentiel	3	Simone Mathoulin Pelissier
INP 225	optionnelle	Interventions numériques en promotion de la santé	S3	30h	1	Contrôle continu	3	O. Aromatario

Isped

Institut de Santé Publique d'Epidémiologie et de Développement

Université de Bordeaux

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences - MCCC

2026-2027

Master 2 - SANTE PUBLIQUE

Parcours Promotion de la Santé (PROMS)

Orientation Développement Social (DS)

Orientation Coordination Territoriale et Education Thérapeutique du Patient (CTETP)

Organisation de l'année

Les enseignements de l'année du parcours Promotion de la santé sont organisés en unités d'Enseignement (UE) et regroupées au sein de Blocs de Connaissances et de Compétences (BCC).
Pour chaque-orientation : 13 unités d'enseignement obligatoires et 1 UE au choix regroupées au sein de 5 blocs de connaissances et de compétences

Organisation des contrôles de connaissances et de compétences - sessions d'examen

Chaque UE fait l'objet d'un contrôle de connaissances et de compétences spécifique. Les UE peuvent être évaluées par:

- Un contrôle continu
- Un examen terminal
- Un contrôle continu + un examen terminal

Le contrôle continu peut prendre la forme d'une épreuve orale ou écrite, d'un projet à réaliser, d'un rapport/dossier/devoir maison, d'une présentation orale, d'une combinaison de plusieurs formes d'épreuves individuelles ou de groupe.

L'examen terminal peut prendre la forme d'une épreuve orale ou écrite, sur table ou à la maison.

Deux sessions d'examen sont organisées par semestre. La première session d'examen (session 1) est organisée pour les UE de chaque semestre au fil de l'eau du semestre concerné. La deuxième session (session 2 ou « de rattrapage ») est organisée pour les UE du premier semestre au plus tard à l'issue du second semestre, et pour les UE du second semestre au plus tard au moment de la soutenance des mémoires/rapports de stage/d'apprentissage.

Absence aux examens :

Pour les devoirs écrits : une absence à la session 1, justifiée ou non, redirige automatiquement en session 2. En cas d'absence en session 2, l'étudiant·e sera déclaré·e défaillant·e à l'UE, donc défaillant·e au semestre, à l'année et au diplôme.

Pour les travaux individuels ou collectifs avec une heure et une date limites de rendu, la non remise dans le délai imparti entrainera la non correction du travail et l'affectation d'une note de 0/20

Les soutenances de stage ont lieu en juin /juillet pour la session 1 et en septembre pour la session 2.

Règles de validation en session 1.

Un jury d'examen (composé des responsables pédagogiques et d'au moins 2 responsables d'UE) se réunit à l'issue des soutenances de chaque session.

Une UE est validée si l'étudiant a obtenu une note moyenne à cette UE supérieure ou égale à 10/20 ou par validation d'acquis.

Pour les UE évaluées par travail de groupe et par travail individuel, l'UE n'est validée que si la note (ou la moyenne des notes) de travail individuel est au moins de 10/20. Dans le cas où la note (ou la moyenne des notes) du travail individuel est inférieure à 10/20 et la note du travail de groupe supérieure à 10/20, l'étudiant doit repasser en session de rattrapage les épreuves individuelles selon les modalités propre à chaque UE. La moyenne de la note de l'UE en seconde session est calculée avec la même pondération qu'en première session. Si la note individuelle et la note de groupe sont toutes deux inférieures à 10/20, une épreuve individuelle est organisée pour l'ensemble de l'UE, selon ses modalités spécifiques.

Les UE validées sont acquises et capitalisables.

Une UE non validée en session 1 doit être repassée en session 2 (session de rattrapage)

Règles de compensation en session 2.

Les compensations d'UE se font au sein de chaque BCC ; les BCC ne se compensent pas entre eux. A l'issue de la deuxième session, une UE non validée est compensée si sa note est supérieure ou égale à 8/20 et si l'étudiant a obtenu une moyenne sur l'ensemble des UE du BCC supérieure ou égale à 10/20.

Les UE de stage STG302 et STG303 ne rentrent pas dans le système de compensation.

En cas de non validation de l'UE de stage, le jury peut demander, selon les cas, soit de refaire le stage et le mémoire, ou de refaire le mémoire seulement. Si le stage est à refaire le contrôle continu lié aux workshops est aussi à refaire.

Pour les UE non validées ou non compensées en session 1 (=période de formation arrivée à sa fin) :

UE évaluée par contrôle continu et épreuve terminale : si la note du contrôle continu est supérieure ou égale à 10/20, cette note est conservée pour la session 2 ; la note retenue pour l'UE à l'issue de la session 2 est la meilleure note entre la note de l'examen terminal en session 2 et la moyenne pondérée entre la note du CC et la note de l'examen terminal en session 2 ; si la note du contrôle continu est inférieure à 10/20, seule la note de l'épreuve (orale ou écrite) de la session 2 sera prise en compte.
UE évaluée uniquement par contrôle continu : une épreuve orale ou écrite sur table ou à la maison sera proposée en session 2.
UE évaluée uniquement par épreuve terminale : une épreuve orale ou écrite sur table ou à la maison sera proposée en Session 2.

Règles de validation des BCC

Chaque BCC est validé et définitivement acquis si :

- Toutes les UE qui le composent sont validées

OU

- À l'issue de la session 2, la moyenne des UE qui le composent est supérieure ou égale à 10/20 et qu'aucune UE n'a une note inférieure à 8/20.

La validation de l'année nécessite la validation de chaque BCC indépendamment les uns des autres.

Organisation des blocs de connaissances et de compétences et modalités de contrôle de connaissances

M2 PROMS Orientation Développement social (DS)

BCC 1. Situer l'intervention en Promotion de la santé dans un contexte – DS
3 Ues obligatoires (9 ECTS)

N° UE	Type UE et Semestre	Intitulé	Volume horaire	Coeff	Modalités d'examen	Crédits ECTS	Responsables
SMS211	UE obligatoire Semestre 3	Santé, maladie, sociétés	27h	1	Contrôle continu	3	F. Gedeon-Achi
ECO212	UE obligatoire Semestre 4	Cadre économique des interventions en Promotion de la santé	24h	1	Contrôle final sur table 2h	3	ML. Cal
ISS213	UE obligatoire Semestre 3	Déterminants et inégalités sociales en santé	27h	1	Contrôle continu 20% + contrôle final 80% (en 3h 2 épreuves écrites)	3	ML. Cal/ A. Rivadeneyra

BCC 2. Concevoir et mettre en œuvre des interventions adaptées aux besoins d'une population – DS
3 Ues obligatoires (9 ECTS)

N° UE	Type UE et Semestre	Intitulé	Volume horaire	Coeff	Modalités d'examen	Crédits ECTS	Responsables
DPS221	UE obligatoire Semestre 3	Diagnostic en promotion de la santé	27h	1	Contrôle terminal 3h (en 2 épreuves écrites)	3	D. Couralet
IMV223	UE obligatoire Semestre 4	Interventions en milieux de vie (École, territoires)	24h	1	Contrôle continu	3	R. Salamon
ATP224	UE obligatoire Semestre 3	Approches théoriques en prévention et promotion de la santé	24h	1	Contrôle terminal (Devoir sur table 3 h)	3	L. Cambon

BCC 3. Conduire des projets et communiquer- DS
3 Ues obligatoires (9 ECTS)

N° UE	Type UE et Semestre	Intitulé	Volume horaire	Coeff	Modalités d'examen	Crédits ECTS	Responsables
CPP231	UE obligatoire Semestre 3	Conduite de projet en promotion de la santé	28h	1	Contrôle continu	3	A.Pariente / M. Sibé
COM232	UE obligatoire Semestre 3	Communication en promotion de la santé	30h	1	Contrôle continu	3	I. Montagni
ARL233	UE obligatoire Semestre 4	Animation de réunion et leadership	13h	1	Contrôle continu	3	M. Sibé

BCC 4. Concevoir et mettre en œuvre une évaluation et une recherche – DS
3 Ues obligatoires (9 ECTS)

N° UE	Type UE et Semestre	Intitulé	Volume horaire	Coef	Modalités d'examen	Crédits ECTS	Responsables
EVA241	UE obligatoire Semestre 4	Evaluation en promotion de la Santé	24h	1	Contrôle continu 50% travail de groupe écrit, 50% oral individuel	3	Ophélie Guyonvarch/ I. Raymond
DPT242	UE obligatoire Semestre 3	Démarche probante et transfert de Connaissances	24h	1	Contrôle final (épreuve Écrite sur table 2h)	3	Nolwenn Stevens
ENQ243	UE obligatoire Semestre 3	Analyse de données d'enquête Qualitative ou mixte	28h	1	Contrôle continu	3	J. Martin-Fernandez

BCC 5. Mettre en pratique les compétences et les connaissances dans un contexte professionnel- DS
1 UE obligatoire + 1 UE optionnelle (24 ECTS)

N° UE	Type UE et semestre	Intitulé	Volume horaire	Coef	Modalités d'examen	Crédits ECTS	Responsables
STG302	UE obligatoire Semestre 4	Stage de 16 semaines en promotion de la santé et soutenance de mémoire	48h	7	Contrôle continu (10%) + Validation du stage (20%) + Mémoire (écrit 30%) + Soutenance (orale 40%)	21	F. Alla C.Quélier
INP225	UE optionnelle Semestre 4	Les interventions numériques en promotion de la santé	24h	1	Contrôle continu (travaux de groupe)	3	O. Aromatario
PSS222	UE optionnelle Semestre 4	Prévention promotion de la santé En milieu de soins	24h	1	Contrôle continu (Devoir maison)	3	F. Alla
RPS244	UE optionnelle Semestre 4	Recherche en promotion de la santé	24h	1	Contrôle continu (devoir maison à rendre)	3	N. Stevens
FSP101	UE optionnelle Semestre 4 (obligatoire pour les étudiants n'ayant pas validé un M1 de Santé Publique	Fondamentaux en santé publique	30h	1	Contrôle final (QCM – 1h)	3	S. Mathoulin-Pelissier
	UE optionnelle Semestre 4	UE d'ouverture Au choix parmi les UE proposées par l'Université de Bordeaux dans La limite de compatibilité d'emploi du temps		1		3	

42 heures d'Etudes et de Recherche sont également réparties tout au long de l'année universitaire pour permettre des travaux de groupe en autonomie.

M2 PROMS Orientation Coordination Territoriale et Education Thérapeutique du Patient (CTETP)

BCC 6. Situer l'intervention en Promotion de la santé dans un contexte - CTETP
2 UEs obligatoires (6 ECTS)

N° UE	Type UE et semestre	Intitulé	Volume horaire	Coef	Modalités d'examen	Crédits ECTS	Responsables
SMS211	UE obligatoire Semestre 3	Santé, maladie, sociétés	27h	1	Contrôle continu	3	F. Gedeon-Achi
ISS213	UE obligatoire Semestre 3	Déterminants et inégalités sociales en santé	27h	1	Contrôle continu 20% + contrôle final 80% (en 3h 2 épreuves écrites)	3	ML. Cal/ A. Rivadeneyra

BCC 7. Concevoir et mettre en œuvre des interventions adaptées aux besoins d'une population et les évaluer – CTETP 2 UEs obligatoires (6 ECTS)

N° UE	Type UE et semestre	Intitulé	Volume horaire	Coef	Modalités d'examen	Crédits ECTS	Responsables
ATP224	UE obligatoire Semestre 3	Approches théoriques en Prévention et promotion de la santé	24h	1	Contrôle terminal (Devoir sur table 3 h)	3	L. Cambon
EVA241	UE obligatoire Semestre 4	Evaluation en promotion de la santé	24h	1	Contrôle continu Travail de groupe 25% + contrôle final écrit 75% 1h30.	3	Ophélie Guyonvarch/ I. Raymond

BCC 8. Conduire des projets et communiquer - CTETP
2 UEs obligatoires (6 ECTS)

N° UE	Type UE et semestre	Intitulé	Volume horaire	Coef	Modalités d'examen	Crédits ECTS	Responsables
CPP231	UE obligatoire Semestre 3	Conduite de projet en promotion de la santé	28h	1	Contrôle continu	3	A.Pariente / M. Sibé
COM232	UE obligatoire Semestre 3	Communication en promotion de la santé	30h	1	Contrôle continu	3	I. Montagni

BCC 9. Intervenir et coordonner en Éducation Thérapeutique du patient
5 UEs obligatoires (15 ECTS)

N° UE	Type UE et semestre	Intitulé	Volume horaire	Coef	Modalités d'examen	Crédits ECTS	Responsables
CTP251	UE obligatoire Semestre 4	Coordination territoriale et Parcours de soins du patient	30h	1	Contrôle continu (Devoir maison à rendre)	3	JM. Delavaud
VMC252	UE obligatoire Semestre 4	Vivre avec une maladie chronique	24h	1	Contrôle terminal	3	M. Koleck
INT253	UE obligatoire Semestre 4	Intervenir en ETP	24h	1	Contrôle continu (dossier + présentation 50%) + Contrôle final épreuve écrite 2h (50%)	3	R. Salamon
TPE254	UE obligatoire Semestre 4	Travailler avec les patients en ETP	24h	1	Contrôle continu	3	I. Raymond
OCP255	UE obligatoire Semestre 4	Organisation et coordination des programmes /Modalités de réalisation des actions d'ETP	24h	1	Examen oral	3	M. Albouy

BCC 10. Mettre en pratique les compétences et les connaissances dans un contexte professionnel - ETP
2 UEs obligatoires + 1 UE optionnelle (27 ECTS)

N° UE	Type UE et semestre	Intitulé	Volume horaire	Coef	Modalités d'examen	Crédits ECTS	Responsables
STG303	UE obligatoire Semestre 4	Stage de 16 semaines en promotion de la santé en éducation thérapeutique du patient et soutenance de mémoire		7	Validation du stage (10%) + Mémoire (écrit 40%) + Soutenance (orale 50%)	21	R. Salamon
ADM301	UE obligatoire Semestre 4	Accompagnement de mémoires en ETP	24h	1	Contrôle continu	3	R. Salamon
INP225	UE optionnelle Semestre 4	Les interventions numériques en promotion de la santé	24h	1	Contrôle continu (travaux de groupe)	3	O. Aromatario
PSS222	UE optionnelle Semestre 4	Prévention promotion de la santé en milieu de soins	24h	1	Contrôle continu (devoir maison)	3	F. Alla
RPS244	UE optionnelle Semestre 4	Recherche en promotion de la Santé	24h	1	Contrôle continu (devoir Maison à rendre)	3	Stevens
FSP101	UE optionnelle Semestre 4 (obligatoire pour les étudiants n'ayant pas validé un M1 de Santé Publique	Fondamentaux en santé publique	30h	1	Contrôle final (QCM – 1h)	3	Simone Mathoulin-Pelissier
DPT242 *	UE optionnelle Semestre 3	Démarche probante et transfert de connaissances	24h	1	Contrôle final (épreuve écrite sur table 2h)	3	Nolwenn Stevens
ENQ*243 *	UE optionnelle Semestre 3	Analyse de données d'enquête Qualitative ou mixte	28h	1	Contrôle continu	3	J. Martin-Fernandez
	UE optionnelle Semestre 4	UE d'ouverture Au choix parmi les UE proposées par l'Université de Bordeaux dans La limite de compatibilité d'emploi du temps		1		3	

*UE proposée en présentiel dans l'orientation DS du Master 2 PROMS.

60 heures d'Etudes et de Recherche sont également réparties tout au long de l'année universitaire pour permettre des travaux de groupe en autonomie.

Isped

Institut de Santé Publique d'Epidémiologie et de Développement

Université de Bordeaux

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences - MCCC

2026-2027

Master 2 - SANTE PUBLIQUE

Santé Travail Environnement

Organisation de l'année

Les enseignements du parcours Santé Travail Environnement sont organisés en 9 Unités d'Enseignement (UE) au sein de 4 Blocs de Connaissances et de Compétences (BCC).

Organisation des contrôles de connaissances et de compétences - sessions d'examen

Chaque UE fait l'objet d'un contrôle de connaissances et de compétences spécifique. Les UE peuvent être évaluées par :

- Un contrôle continu
- Un examen terminal
- Un contrôle continu + un examen terminal

Le contrôle continu peut prendre la forme d'une épreuve orale ou écrite, d'un projet à réaliser, d'un rapport écrit à rendre et/ou d'une présentation orale.

L'examen terminal peut prendre la forme d'une épreuve orale ou écrite sur table.

Deux sessions d'examen sont organisées par semestre. La première session d'examen (session 1) est organisée pour les UE de chaque semestre à l'issue du semestre concerné. La deuxième session (session 2 ou « de rattrapage ») est organisée pour les UE du premier semestre au plus tard à l'issue du second semestre, et pour les UE du second semestre à l'issue de la soutenance des mémoires.

Absence aux examens : toute absence à la session 1, même justifiée, renvoie automatiquement à la session 2 ; une absence à la session 2, même justifiée, donne lieu à un « défaillant » sur le relevé de notes. Il n'y a pas d'obligation de proposer une autre session de rattrapage.

Les soutenances de stage ont lieu fin juin/début juillet. Une soutenance peut être organisée en septembre pour les stages plus longs ou ayant commencé tardivement.

Règles de validation des UE

Une UE est validée si la note ~~moyenne~~ finale obtenue est supérieure ou égale à 10/20 ou par validation d'acquis. Dans le cas contraire, l'étudiant doit obligatoirement repasser l'UE en session 2 (session de rattrapage).

Pour les UE évaluées par un contrôle continu et un examen terminal, la note finale de l'UE est la moyenne pondérée entre la note du CC et la note de l'examen terminal (les pondérations sont indiquées dans le tableau ci-après).

Pour les UE évaluées par un contrôle continu ou par un examen terminal, l'étudiant ayant obtenu une note ~~moyenne~~ finale inférieure à 10/20 à la session 1 doit repasser l'UE en session 2.

Toute UE validée avec une note moyenne finale supérieure ou égale à 10/20 est définitivement acquise et capitalisable.

Session 2

Les épreuves de la session 2 peuvent prendre la forme d'un examen oral ou écrit.

Pour les UE évaluées par un contrôle continu et un examen terminal, l'étudiant ayant obtenu une note moyenne finale inférieure à 10/20 à la session 1 ne repasse que l'épreuve d'examen terminal. La note du contrôle continu est conservée. La note retenue pour l'UE à l'issue de la session 2 est la meilleure note entre la note de l'examen terminal en session 2 et la moyenne pondérée entre la note du CC et la note de l'examen terminal en session 2.

Pour les UE évaluées par un contrôle continu ou par un examen terminal, l'évaluation en session 2 prendra la forme d'un oral ou d'un ~~examen écrit en présentiel~~.

L'étudiant n'ayant pas validé l'UE STG 208, devra retravailler son mémoire et/ou soutenir de nouveau oralement, en fonction de la décision du jury de soutenance.

Règles de validation ~~des BCC~~

Chaque unité d'enseignement est validée et définitivement acquise si elle a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20

Chaque BCC est validé et définitivement acquis si chaque UE qui le compose a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20

~~sont validées OU~~

~~à l'issue de la session 2, la moyenne des notes obtenues aux UE qui le composent est supérieure ou égale à 10/20.~~

Règles de compensation

~~La compensation se fait au sein de chaque BCC et n'est possible qu'à l'issue de la deuxième session.~~

~~Une UE non validée à l'issue de la deuxième session peut être compensée par les autres UE du même BCC si la moyenne du BCC est supérieure ou égale à 10/20.~~

~~L'UE stage ne rentre pas dans le système de compensation.~~

Les unités d'enseignement ne sont pas compensables entre elles, ni en session 1 ni en session 2.

Les BCC ne se compensent pas entre eux.

Validation du diplôme

L'obtention du diplôme nécessite la validation de chaque BCC indépendamment les uns des autres. Les BCC ne sont pas compensables entre eux.

Le diplôme est délivré à la suite de la délibération d'un jury désigné par le directeur du Collège Sciences de la santé, sur délégation du Président de l'Université de Bordeaux. Il est composé des responsables de la formation et des responsables d'unités d'enseignement et se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Semestres 3 et 4							
N° UE	Type UE	Intitulé	Volume horaire	Coef.	Modalités d'examen Session 1	Crédits ECTS	Responsables
BCC1 : Maîtriser les outils et concepts utiles en santé environnementale / 12 ECTS							
STE201	UE obligatoire	Epidémiologie environnementale et professionnelle	70	3	Examen terminal (3h)	6	F. DELVA
STE202	UE obligatoire	Mesures des expositions environnementales et professionnelles	55	2	Contrôle continu I.Baldi coef 2, L.De Graaf coef 1 S.Orazio coef 0,5	6	I. Baldi
BCC2 : Découvrir les disciplines contribuant aux connaissances en santé environnementale / 9 ECTS							
STE203	UE obligatoire	Mécanismes d'action toxique des contaminants	35	2	Contrôle continu Examen terminal (2h)	3	M. Canal-Raffin
STE204	UE obligatoire	Ergonomie et ergotoxicologie	30	2	Examen terminal (2h)	3	A. Garrigou
FSP101	UE obligatoire si pas de M1 en SP	Fondamentaux de la Santé publique	30	1	Examen terminal (QCM – 1h) en présentiel	3	S. Mathoulin-Pélissier
ou	UE au choix	UE libre	30	1		3	
BCC3 : Expliquer les impacts des différents facteurs environnementaux sur la santé des populations et les bases de leur prévention / 9 ECTS							
STE205	UE obligatoire	Nuisances et maladies environnementales	60	2	Contrôle continu	6	G. Bouvier
STE206	UE obligatoire	Gestion et prévention des risques environnementaux et professionnels	35	2	Examen terminal (3h)	3	G. Bouvier

BCC4 : Mettre en œuvre les connaissances et compétences acquises en situation concrète Avec une vision pluridisciplinaire / 30 ECTS							
STE207	UE obligatoire	Enseignements transversaux, ateliers et accompagnement	45	1	Contrôle continu	3	I. Baldi G. Bouvier
STG208	UE obligatoire	Stage en milieu professionnel	4 à 6 mois	10	Rédaction d'un mémoire + Soutenance orale	27	I. Baldi G. Bouvier

Isped

Institut de Santé Publique d'Epidémiologie et de Développement

Université de Bordeaux

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences - MCCC

2026 - 2027

_____

Master 2 - SANTE PUBLIQUE

Parcours Santé Globale dans les Suds – Santé Mondiale

Généralités

Organisation de l'année. Les enseignements du Master 2 Santé Publique, parcours Santé Globale dans les Suds – Santé mondiale, sont organisés en 12 unités d'enseignements (UE) regroupées autour de trois blocs de connaissances et de compétences (BCC).

Organisation des contrôles de connaissances et de compétences.

Chaque UE fait l'objet d'un contrôle de connaissances et de compétences spécifique (voir tableau ci-après).
Les UE peuvent être évaluées par :

Un contrôle continu, qui peut prendre la forme d'un projet à réaliser, d'un travail à réaliser à la maison, d'une présentation orale, ou d'un examen écrit sur table, individuel ou en groupe ;
Ou un examen terminal individuel sur table ;
Ou un contrôle continu + un examen terminal.

Deux sessions d'examen sont organisées par semestre :

La première session d'examen (session 1) est organisée pour les UE de chaque semestre à l'issue du semestre concerné (janvier pour les UE du 3ème semestre ; mars pour les UE du 4ème semestre).
La deuxième session (session 2 ou « de rattrapage ») est organisée pour les UE du premier semestre au plus tard à l'issue du second semestre, et pour les UE du second semestre au plus tard au moment de la soutenance des mémoires/rapports de stage/d'apprentissage.

Absence aux examens :

Toute absence à la session 1, même justifiée, renvoie automatiquement à la session 2 ; une absence à la session 2, même justifiée, donne lieu à un « défaillant » sur le relevé de notes. Il n'y a pas d'obligation de proposer une autre session de rattrapage.

Absence en cours : les cours sont obligatoires. A partir de la 3ème absence non-justifiée, toute UE confondue, 0.5 points seront retirés à la moyenne générale de l'UE concernée par absence non-justifiée supplémentaire.

Les soutenances de stage ont lieu mi-septembre, avec éventuellement une soutenance anticipée en juin/juillet pour les candidats à une école doctorale. La seconde session des soutenances de stage peut avoir lieu jusque fin septembre.

Règles de validation des UE.

Pour les UE évaluées par un contrôle continu et un examen terminal, la note finale de l'UE est la moyenne pondérée entre la note du CC et la note de l'examen terminal (les pondérations sont indiquées dans le tableau ci-après).

Une UE est validée si la note moyenne finale obtenue est supérieure ou égale à 9.5/20 ou par validation d'acquis. Dans le cas contraire, l'étudiant doit obligatoirement repasser l'UE en session 2 (session de rattrapage).

Toute UE validée avec une note moyenne finale supérieure ou égale à 9.5/20 est définitivement acquise et capitalisable.

Session 2.

Les épreuves de la session 2 peuvent prendre la forme d'un examen oral ou écrit.

Pour les UE évaluées par un contrôle continu ou par un examen terminal, l'étudiant ayant obtenu une note moyenne finale inférieure à 9.5/20 à la session 1 doit repasser l'UE en session 2.

Pour les UE évaluées par un contrôle continu et un examen terminal, l'étudiant ayant obtenu une note moyenne finale inférieure à 9.5/20 à la session 1 ne repasse que l'épreuve d'examen terminal. La note du contrôle continu est conservée. La note retenue pour l'UE à l'issue de la session 2 est la meilleure note entre la note de l'examen terminal en session 2 et la moyenne pondérée entre la note du CC et la note de l'examen terminal en session 2.

Pour le stage, l'étudiant devra retravailler son mémoire et/ou repasser son oral, en fonction de la décision du jury de soutenance.

Règles de compensation.

La compensation se fait au sein de chaque BCC et n'est possible qu'à l'issue de la deuxième session.
Une UE non validée à l'issue de la deuxième session peut être compensée par les autres UE du même BCC si la moyenne du BCC est supérieure ou égale à 10/20.
L'UE stage ne rentre pas dans le système de compensation.
Les BCC ne se compensent pas entre eux.

Règles de validation des BCC.

Chaque BCC est validé et définitivement acquis si :

Toutes les UEs qui le composent sont validées ;
Ou à l'issue de la session 2, la moyenne des UEs qui le composent est supérieure ou égale à 10/20.

Validation du diplôme. La validation de l'année nécessite la validation de chaque BCC indépendamment les uns des autres. Le diplôme est délivré à la suite de la délibération d'un jury désigné par le directeur du Collège Sciences de la santé, sur délégation du Président de l'université de Bordeaux. Il est composé des responsables de la formation et des responsables d'unités d'enseignement et se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Organisation des blocs de connaissances et de compétences, et modalités de contrôle de connaissances

BCC 1. Concevoir, mettre en œuvre et communiquer sur un projet de santé globale dans les Suds
3 UEs obligatoires (24 ECTS)

N° UE	Type UE et semestre	Intitulé	Volume horaire	Coef	Modalités d'examen	Crédits ECTS	Responsables
COM209	UE obligatoire Semestre 3	Documentation et communication en santé globale dans les Suds (+ ateliers de préparation aux stages)	27h	1	Contrôle continu - Travail individuel : revue de la littérature sur le sujet de stage (70%) - Communication sur l'avancée du stage à l'écrit et à l'oral (30%)	3	M. Plazy R. Becquet
GES309	UE obligatoire Semestre 4	Conduite de projets en santé globale dans les Suds	30h	1	Contrôle continu - Participation individuelle en classe (20%) - Dossier en travail de groupe (80%)	3	C. Becker M. Plazy
STG309	UE obligatoire Semestre 4	Stage en santé globale dans un pays du Sud	Ateliers : 20h Stage : min 18 semaines	6	Rédaction d'un mémoire et soutenance orale	18	R. Becquet M. Plazy

BCC 2. Identifier et expliquer les priorités de santé, systèmes de santé, financements et acteurs dans les Suds
4 UEs obligatoires (18 ECTS)

N° UE	Type UE et semestre	Intitulé	Volume horaire	Coef	Modalités d'examen	Crédits ECTS	Responsables
PSS209	UE obligatoire Semestre 3	Problématiques de santé globale dans les Suds : pathologies, enjeux, programmes	60h	2	- Contrôle continu : travail de groupe (30%) - Travail ~~Devoir~~ individuel ~~final sur table~~ (70%)	6	O. Marcy R. Moh
SPI209	UE obligatoire Semestre 3	Économie du développement, politiques et programmes en santé globale dans les Suds	54h	2	- Contrôle continu : travail de groupe (50%) - Travail individuel (25%)	6	J. Wittwer A. Rivadeneyra

					- Devoir individuel final sur table 2h (25%)		
SPI309	UE obligatoire Semestre 4	Acteurs et interventions en santé globale dans les Suds	24h	1	Devoir individuel à la maison	3	R. Becquet M. Plazy
MED309	UE obligatoire Semestre 4	Accès aux médicaments et produits de santé dans les pays à ressources limitées	24h	1	Devoir individuel final sur table 1h30	3	A. Maillard R. Becquet

BCC 3. Utiliser et adapter les méthodes pour le recueil et l'analyse de données en santé globale dans les Suds
45 UEs obligatoires + 1 UE au choix (18 ECTS)

N° UE	Type UE et semestre	Intitulé	Volume horaire	Coef	Modalités d'examen	Crédits ECTS	Responsables
ENQ209	UE obligatoire Semestre 3	Élaboration d'enquêtes quantitatives en santé globale dans les Suds	30h	1	- Contrôle continu en binôme (30%) - Devoir individuel final sur table 2h (70%)	3	M. Plazy M. Altmann
QUAL209	UE obligatoire Semestre 3	Enquêtes qualitatives en santé globale dans les Suds	30h	1	- Contrôle continu : participation individuelle en classe (20%) - QCM (20%) - Devoir individuel final sur table 2h (60%)	3	J. Orne-Gliemann MH. Doucet
STA209	UE obligatoire Semestre 3	Gestion et analyse de données quantitatives en santé globale	37h	2	- Contrôle continu individuel sur logiciel (30%) - Devoir individuel final sur table 3h (70%)	~~6~~ 3	A. Alioum M. Plazy
STA309	UE obligatoire Semestre 4	Analyses approfondies de données quantitatives en santé globale	27h	1	Devoir individuel sur table 3h	3	K. Leffondré M. Plazy
EVAL309	UE obligatoire Semestre 4	Evaluation en santé globale dans les Suds	24h	1	Contrôle continu	3	M. Plazy J. Orne-Gliemann
UE au choix (à choisir obligatoirement parmi les UE suivantes)							
FSP101 *	UE au choix Semestre 3 Etudiants n'ayant pas fait de M1 santé publique	Fondamentaux en Santé Publique	30h	1	Epreuve sur table sous forme de QCM (1h)	3	S. Mathoulin Pellissier
eECO209 *	UE au choix Semestre 3 Etudiants ayant fait un M1 santé publique	Evaluation médico-économique	20h	1	Devoir individuel final sur table 2h	3	J. Wittwer
eRCL201 *		Essais cliniques et intervention	30h	1	1 devoir maison	3	E. Lhomme
ePROM201*		Promotion et éducation pour la santé	30h	1	Examen terminal.	3	R. Salamon C. Dantzer
eENV201 *		Santé environnementale	30h	1	Examen terminal.	3	G. Bouvier
eCERTIF209 **		Transformations contemporaines en Afrique : approches interdisciplinaires	30h	1	Contrôle continu	3	J. Orne-Gliemann

* UE à distance, mutualisée avec un autre parcours du Master Santé Publique
** UE à distance, proposée dans le cadre d'un certificat interdisciplinaire co-construit avec Sciences Po Bordeaux et la Bordeaux School of
Economics, soumise à sélection des étudiants

Isped

Institut de Santé Publique d'Epidémiologie et de Développement

Université de Bordeaux

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences - MCCC

2026 - 2027

_____

Master 2 - SANTE PUBLIQUE

Parcours Cadre de Santé - Manager

Organisation de l'année

Les enseignements de l'année ou du parcours Cadre Santé Manager sont organisés en unités d'Enseignement (UE) au sein de 5 Blocs de Connaissances et de Compétences (BCC).

Organisation des contrôles de connaissances et de compétences - sessions d'examen

Chaque UE fait l'objet d'un contrôle de connaissances et de compétences spécifique. Les UE peuvent être évaluées par :

- Un contrôle continu
- Un examen terminal
- Un contrôle continu + un examen terminal

Le contrôle continu peut prendre la forme d'une épreuve orale ou écrite, d'un projet à réaliser, d'un rapport écrit à rendre, d'une présentation orale.
L'examen terminal peut prendre la forme d'une épreuve orale ou écrite, d'un projet à réaliser, d'un rapport écrit à rendre, d'une présentation orale.

Deux sessions d'examen sont organisées par semestre. La première session d'examen (session 1) est organisée pour les UE de chaque semestre à l'issue du semestre concerné. La deuxième session (session 2 ou « de rattrapage ») est organisée pour les UE du premier semestre au plus tard à l'issue du second semestre, et pour les UE du second semestre au plus tard avant le dépôt du mémoire.

Absence aux examens :

Toute absence à la session 1, même justifiée, renvoie automatiquement à la session 2 ; une absence à la session 2, même justifiée, donne lieu à un « défaillant » sur le relevé de notes. Il n'y a pas d'obligation de proposer une autre session de rattrapage.
Les soutenances de mémoire ont lieu en juin, avec éventuellement une soutenance retardée en septembre.

Règles de validation des UE

Pour les UE évaluées par un contrôle continu et un examen terminal, la note finale de l'UE est la moyenne pondérée entre la note du CC et la note de l'examen terminal (les pondérations sont indiquées dans le tableau ci-après).
Une UE est validée si la note moyenne finale obtenue est supérieure ou égale à 10/20 ou par validation d'acquis. Dans le cas contraire, l'étudiant doit obligatoirement repasser l'UE en session 2 (session de rattrapage).
Toute UE validée avec une note moyenne finale supérieure ou égale à 10/20 est définitivement acquise et capitalisable.

Session 2

Les épreuves de la session 2 peuvent prendre la forme d'un examen oral ou écrit.
Pour les UE évaluées par un contrôle continu ou par un examen terminal, l'étudiant ayant obtenu une note moyenne finale inférieure à 10/20 à la session 1 doit repasser l'UE en deuxième session.
Pour les UE évaluées par un contrôle continu et un examen terminal, l'étudiant ayant obtenu une note moyenne finale inférieure à 10/20 à la session 1 ne repasse que l'épreuve d'examen terminal. La note du contrôle continu est conservée. La note retenue pour l'UE à l'issue de la session 2 est la meilleure note entre la note de l'examen terminal en session 2 et la moyenne pondérée entre la note du CC et la note de l'examen terminal en session 2.
Pour le mémoire, l'étudiant devra retravailler son mémoire et/ou repasser son oral, en fonction de la décision du jury de soutenance.

Règles de compensation

La compensation se fait au sein de chaque BCC et n'est possible qu'à l'issue de la deuxième session.
Une UE non validée à l'issue de la deuxième session peut être compensée par les autres UE du même BCC si la moyenne du BCC est supérieure ou égale à 10/20.
L'UE stage (STG209) ne rentre pas dans le système de compensation.
Les BCC ne se compensent pas entre eux.

Règles de validation des BCC

Chaque BCC est validé et définitivement acquis si :

- Toutes les UEs qui le composent sont validées
  OU
- À l'issue de la session 2, la moyenne des UEs qui le composent est supérieure ou égale à 10/20.

Validation de l'année (Master 1) / du diplôme (Master 2)

La validation de l'année nécessite la validation de chaque BCC indépendamment les uns des autres.
Le diplôme est délivré à la suite de la délibération d'un jury désigné par le directeur du Collège Sciences de la santé, sur délégation du Président de l'université de Bordeaux. Il est composé du/de la responsable de la formation et des responsables d'unités d'enseignement et se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

N° UE	Type UE	Intitulé	Volume horaire	Coef.	Modalités d'examen Session 1	Crédits ECTS	Responsables
BCC1 : Agir en acteur de Santé publique en tant que Cadre de Santé Manager d'un secteur d'activités de soins – 9 ECTS							
ECO206	UE obligatoire S3	Régulation économique et coordination du système de santé (BCC1)	26	1	Contrôle continu sous forme d'une épreuve orale collective (30min) (0,3) + Epreuve écrite individuelle (2H) (0,7)	3	E Verpillot S Pelet
GOUV202	UE obligatoire S3	Gouvernance économique et juridique de la santé (BCC1)	21	1	Epreuve écrite individuelle	3	E Verpillot S Pelet
PSP105	UE obligatoire S3	Santé Publique (BCC1)	27	1	Rapport écrit collectif (0.3) Epreuve orale collective (20 min – 0.7)	3	F Alla S Pelet
BCC2 : Piloter médico-économiquement un secteur d'activités de soins en tant que Cadre de Santé Manager – 6 ECTS							
GES205	UE obligatoire S3	Pilotage économique des services (BCC2)	15	1	Epreuve écrite individuelle (1,5H) (étude de cas)	3	N Bikourane A Buzenet
GES206	UE obligatoire S3	Financement des établissements (BCC2)	15	1	Epreuve écrite individuelle (1,5H) (étude de cas)	3	N Bikourane A Buzenet
BCC4 : Conduire et évaluer des projets d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins – 6 ECTS							
GES207	UE obligatoire S3	Système de certification, qualité et sécurité des soins (BCC4)	24	1	Epreuve écrite individuelle	3	M Sibé A Buzenet
GES208	UE obligatoire S3	Démarche projet et d'amélioration de la qualité et de la gestion des risques liés aux soins (BCC4)	24	1	Contrôle continu sous forme d'une épreuve orale collective (20min) (0,5) + Rapport écrit collectif (0,5) (Étude de cas)	3	M Sibé A Buzenet
BCC3 : Accompagner et manager un collectif professionnel d'un secteur d'activités de soin – 15 ECTS							
GES209	UE obligatoire S4	Approche conceptuelle du pilotage des ressources humaines et de la fonction d'encadrement (BCC3)	58	2	Epreuve écrite individuelle (3H)	6	M Sibé S Pelet A Buzenet
GES210	UE obligatoire S4	Approche opérationnelle et managériale du pilotage des ressources humaines et de la fonction d'encadrement (BCC3)	72	3	2 Epreuves orales individuelles (30 min chacune)	9	M Sibé S Pelet A Buzenet
BCC5 : Elaborer, initier et communiquer une démarche conceptuelle et empirique de recherche en management des soins – 24 ECTS							
STG209	UE obligatoire S4	Professionnalisation et pratiques de management de services de soins (BCC5)	60*	6	Rédaction d'un mémoire (0.3) + soutenance orale (1H) (0.7)	18	M Sibé S Pelet
ENQ102	UE obligatoire S4	Appui méthodologique à la recherche en management de la santé (BCC5)	44	2	Epreuve écrite individuelle (3H)	6	V Kiewsky S Pelet

*15 semaines de stage répartis en 4 périodes

BCC 1 : Agir en acteur de Santé publique en tant que Cadre de Santé Manager d'un secteur d'activités de soins

Précision : Conception et évaluation de l'efficience économique et juridique de la production des soins et du rôle d'acteur de santé publique du Cadre de Santé Manager au sein d'un secteur d'activité de soins

BCC 2 : Piloter médico-économiquement un secteur d'activités de soins en tant que Cadre de Santé Manager
Précisions : Conception, planification, organisation, mise en œuvre et évaluation de l'efficience économique et financière de la production des soins au sein d'un secteur d'activités accueillant des usagers bénéficiaires de la mise en œuvre d'un projet de soins personnalisé pluridisciplinaire, en cohérence avec le projet de soins institutionnel

BCC 3 : Accompagner et manager un collectif professionnel d'un secteur d'activités de soin
Précisions : Management et accompagnement des compétences individuelles et collectives au sein d'une équipe pluri-professionnelle ou dans le cadre d'un parcours de professionnalisation en cohérence avec le projet social institutionnel de gestion des ressources humaines

BCC 4 : Conduire et évaluer des projets d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins
Précisions : Conception, planification, organisation, mise en œuvre, contrôle et évaluation de la qualité et de la sécurité de la production de soins

BCC 5 : Elaborer, initier et communiquer une démarche conceptuelle et empirique de recherche en management des soins
Précisions : Conception, planification, organisation, mise en œuvre et communication écrite et orale au sein d'une équipe encadrante d'une production de connaissances sur la fonction de cadre de santé manager au sein d'un secteur d'activités accueillant des usagers bénéficiaires de la mise en œuvre d'un projet de soins personnalisé

Isped

Institut de Santé Publique d'Epidémiologie et de Développement

Université de Bordeaux

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences - MCCC

2025 - 2026

_____

Master 2 - SANTE PUBLIQUE

Parcours Public Health Data Science

Généralités

Validation des enseignements

Le Master 2 Public Health Data Science est organisé en deux semestres - S3 et S4 - et est composé au semestre S3 de 5 UE obligatoires (4 de 6 ECTS et 1 de 3 ECTS, soit au total 27 ECTS) regroupées en un BCC (BCC1-Theories and practices on data science for public health), et au semestre S4 de 2 UE (1 UE au choix de 3 ECTS et de l'UE obligatoire du stage de 30 ECTS, soit au total 33 ECTS) regroupées en un BCC (BCC2-Professionalization).

Chaque UE fait l'objet d'un contrôle de connaissances et de compétences spécifique. La validation de chacune des UE (hors UE stage) se fait par contrôle continu qui peut prendre une ou plusieurs des formes d'évaluation suivantes : réalisation d'un projet, présentation orale, rédaction d'un rapport écrit à rendre, quiz, lecture critique d'articles scientifiques, épreuve écrite.

Deux sessions d'examen sont organisées par semestre. La première session d'examen est organisée pour les UE de chaque semestre à l'issue du semestre ; la deuxième session (session de rattrapage) est organisée pour les UE du semestre S3 au plus tard à l'issue du semestre S4, et pour les UE du semestre S4 au plus tard au moment de la soutenance des mémoires de stage.

Absence aux examens :

Toute absence à la session 1, même justifiée, renvoie automatiquement à la session 2 ; une absence à la session 2, même justifiée, donne lieu à un « défaillant » sur le relevé de notes. Il n'y a pas d'obligation de proposer une autre session de rattrapage.

Une UE est validée si l'étudiant a obtenu une note moyenne à cette UE supérieure ou égale à 10/20 ou par validation d'acquis. Dans le cas contraire, l'étudiant doit obligatoirement repasser l'UE en session 2. La seconde session peut être une épreuve écrite ou orale, et pour l'UE stage, l'étudiant devra retravailler son mémoire et/ou repasser l'oral selon l'avis du jury.

Toute UE validée avec une moyenne supérieure ou égale à 10/20 est définitivement acquise et capitalisable.

Règles de compensation

La compensation entre les UE d'un BCC n'est possible qu'à l'issue de la deuxième session. Une UE non validée à l'issue de la deuxième session peut être compensée par les autres UE du même BCC si la moyenne du BCC est supérieure ou égale à 10/20. L'UE stage (INT202) ne rentre pas dans le système de compensation. Les BCC ne se compensent pas entre eux.

Stage

Le stage (UE INT202) donne lieu à la rédaction d'un mémoire et à une soutenance orale devant un jury (coef.10). La note de stage se décompose de la façon suivante : une note d'évaluation du mémoire écrit (coef. 7) et une note d'évaluation de la présentation orale (coef. 3). Les soutenances de stage ont lieu en juin pour les candidats à l'école doctorale. Une autre session de soutenances de stage peut avoir lieu jusqu'en septembre (session 1).

L'UE stage inclut des workshops obligatoires où les étudiants présentent l'avancement de leurs travaux.

Blocs de connaissances et de compétences (BCC)

Les enseignements du diplôme sont organisés en 6 Unités d'Enseignement (UE) au sein de 2 Blocs de Connaissances et de Compétences (BCC).

Chaque BCC est validé et définitivement acquis si : toutes les UEs qui le composent sont validées OU à l'issue de la session 2, la moyenne des UEs qui le composent est supérieure ou égale à 10/20.

Validation de l'année

La validation de l'année nécessite la validation de chaque BCC (voir ci-dessous) indépendamment les uns des autres. Le diplôme est délivré à la suite de la délibération d'un jury désigné par le directeur du Collège Sciences de la santé, sur délégation du Président de l'université de Bordeaux. Il est composé du/de la responsable de la formation et des responsables d'unités d'enseignement et se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Un système de conversion en notes Europe et Amérique du Nord est utilisé car la cible étudiante du M2 PHDS est internationale. Il y a trois délibérations, l'une pour le S3 courant décembre ou janvier et deux pour le S4 après les soutenances des mois de juin (de préférence) et de septembre (session 1).

Calendrier des examens

Début S3 : Septembre

Début S4 : Janvier

Début et fin du stage : Janvier-Juin ou Juillet

Soutenances : Juin (de préférence) et Septembre

BCC1. Semestre 3 – Theories and practices on data science for public health
5 UE obligatoires (27 ECTS)

N° UE	Type UE	Intitulé	Volume horaire	Coef.	Modalités d'examen	Crédits ECTS	Responsables
8THE901U BAS101	UE obligatoire	Basics	79h	2	Contrôle continu : épreuve écrite, présentations orales	6	A. Rouanet
8THE904U DIG103	UE obligatoire	Digital Cohorts	53h	2	Contrôle continu : épreuve écrite, vidéo	6	K.Leffondré
8THE903U WBD105	UE obligatoire	Web-Based Data	65h	2	Contrôle continu : présentation orale, rendus écrits	6	G.Diallo
8THE902U EHD104	UE obligatoire	Electronic Health Data	57h	2	Contrôle continu : rendu écrit, présentation orale	6	A.Pariente/F.Thiessard
8THE905U OMI102	UE obligatoire	Omics	45h	2	Contrôle continu : présentation orale, rendu écrit	3	L.Richert/B.Hejblum

BCC2. Semestre 4 – Professionalization
2 UE : 1 au choix et 1 obligatoire (33 ECTS)

N° UE	Type UE	Intitulé	Volume horaire	Coef.	Modalités d'examen Session 1	Crédits ECTS	Responsables
8THE001U VAC201	UE au choix	Value Creation	24h	1	Contrôle continu : quiz, rendus écrits, vidéos	3	I.Montagni
	UE au choix	Integration module			Seminar group work	3	EHESP
8THE002U INT202	UE obligatoire	Practicum in Public Health Data Science	Une durée minimale de 115 jours (805 heures) et un maximum de 132 jours (924 heures), soit de 23 à 26 semaines maximum.	10	Présentations workshops, rédaction d'un rapport écrit et soutenance orale devant le jury	30	R.Thiébaut V. Jouhet

Isped

Bordeaux School of Public Health

University of Bordeaux

Knowledge assessment Exams 2026-2027

Master in Public Health

Track Public Health Data Science

General remarks

Validation of the courses

The Master Public Health Data Science is organized in two semesters - S3 and S4 - and is composed in the S3 semester of 5 compulsory teaching units - TUs (4 of 6 ECTS and 1 of 3 ECTS, i.e. a total of 27 ECTS) grouped into a teaching block (BCC1 -Theories and practices on data science for public health), and in the S4 semester of 2 TUs (1 elective TU of 3 ECTS and the complusory internship of 30 ECTS, i.e. a total of 33 ECTS) grouped into a second teaching block (BCC2- Professionalization).

Each TU is subject to a specific knowledge and skills assessment. The validation of each TU (excluding the internship) is done by continuous assessment which can take one or more of the following forms of evaluation: completion of a project, oral presentation, writing of a written report, quiz, critical reading of scientific articles, written test.

Two examination sessions are organized per semester. The first examination session is organized for the TUs of each semester at the end of the semester; the second session (catch-up) is organized for the TUs of the S3 semester at the latest at the end of the S4 semester, and for the TU of the S4 semester at the latest at the time of the defense of the internship dissertations.

Absence from exams:

any absence from session 1, even justified, automatically refers to session 2; an absence from session 2, even justified, gives rise to a “defaulter” on the transcript. There is no obligation to offer another catch-up session.

A TU is validated if the student obtained an average grade for this unit greater than or equal to 10/20 or by validation of prior learning. Otherwise, the student must follow again the TU in session 2. The second session can be a written or oral test, and for the internship TU, the student will have to rework their dissertation and/or retake the oral exam, according to the decision of the jury.

Any validated course with an average greater than or equal to 10/20 is definitively acquired.

Policy for catching-up the exams

Catching-up between the TUs of a BCC is only possible at the end of the second session. A not validated TU at the end of the second session can be caught up by the other TU of the same BCC if the average of the BCC is greater than or equal to 10/20. The internship (INT202) does not fit into the system. The BCCs do not compensate each other.

Internship

The internship (TU INT202) leads to the writing of a dissertation and an oral defense in front of a jury (coef.10). The internship mark is composed of an evaluation mark of the written dissertation (coef. 7) and an evaluation mark of the oral presentation (coef. 3). Internship defenses take place in June for doctoral school candidates. Another session of internship defenses can take place until September (session 1).

The internship includes mandatory workshops where students present the progress of their work.

Teaching blocs (BCC).

The courses of the diploma are organized into 6 TUs within 2 teaching blocks (BCC).

Each BCC is validated and definitively acquired if all the TU that compose it are validated OR at the end of session 2, the average of the UEs that compose it is greater than or equal to 10/20.

Validation of the academic year

The validation of the year requires the validation of each BCC independently of each other. The diploma is delivered following the deliberation of a jury appointed by the director of the Health Sciences College, on delegation from the President of the University of Bordeaux. It is made up of the training manager and the heads of TUs and meets at the end of each examination session.

A system of conversion into European and North American grades is used because the student target of the M2 PHDS is international. There are three deliberations, one for S3 in December or January and two for S4 after the defenses in June (preferably) and September (session 1).

Calendar of the exams
Beginning S3: September
Beginning S4: January
Beginning and end of the internship: January – June or July

Defenses : June (preferably) and Septembe

BCC1. Semester 3 – Theories and practices on data science for public health 5 compulsory TU (27 ECTS)							
Nr TU	Type TU	Title	Nr of hours	Coef.	Type of exam	ECTS Credits	Coordinator
8THE901U BAS101	Compulsory	Basics	79h	2	Continuous assessment: oral presentation, written exam	6	A. Rouanet
8THE904U DIG103	Compulsory	Digital Cohorts	53h	1	Continuous assessment: exam, video	6	K.Leffondré
8THE903U WBD105	Compulsory	Web-Based Data	65h	2	Continuous assessment: oral presentation, written report	6	G.Diallo
8THE902U EHD104	Compulsory	Electronic Health Data	57h	2	Continuous assessment: oral presentation, written report	6	A.Pariente/F.Thiessard
8THE905U OMI102	Compulsory	Omics	45h	2	Continuous assessment: oral presentation, written report	3	L.Richert/B.Hejblum

BCC2. Semester 4 – Professionalization 2 elective TU + 1 complusory TU (33 ECTS)							
Nr TU	Type TU	Title	Nr of hours	Coef.	Type of Exam	ECTS Credits	Coordinator
8THE001U VAC201	Elective	Value Creation	24h	1	Continuous assessment: quizzes, written reports, videos	3	I. Montagni
	Elective	Integration module			Seminar group work	3	EHESP
8THE002U INT202	Compulsory	Practicum in Public Health Data Science	a minimum duration of 115 days (805 hours) and a maximum of 132 days (924 hours) i.e., from 23 to 26 weeks maximum	10	Workshop presentations, writing of a written report and oral defense in front of the jury	30	R. Thiebaut I. Montagni

Isped

Institut de Santé Publique d'Epidémiologie et de Développement

Université de Bordeaux

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences - MCCC

2026-2027

Master 2 - SANTE PUBLIQUE

E-learning

Organisation de la formation et validation

Les enseignements du parcours M2 Santé Publique en E-learning sont organisés en 15 Unités d'Enseignement (UE) disponibles au sein de 7 Blocs de Connaissances et de Compétences (BCC).

Pendant cette deuxième année de Master, chaque étudiant devra suivre et valider 5 ou 6 blocs de compétences selon l'orientation choisie en début d'année.

Orientation	BCC Socle	BCC de spécialisation
« Gestion et analyse de données »	BCC1+ BCC2+ BCC3+ BCC4	BCC5+ BCC6
« Promotion de la santé »	BCC1+ BCC2+ BCC3+ BCC4	BCC7

Organisation des contrôles de connaissances et de compétences - sessions d'examen

Chaque UE fait l'objet d'un contrôle de connaissances et de compétences spécifique. Les UE peuvent être évaluées par :

- Un contrôle continu
- Un examen terminal
- Un contrôle continu + un examen terminal

Le contrôle continu peut prendre la forme d'un projet à réaliser, d'un rapport écrit à rendre, d'une présentation orale, de quizz en ligne.
L'examen terminal peut prendre la forme d'un examen sur table, en présentiel ou à distance, d'un projet à réaliser, d'un rapport écrit à rendre, d'une présentation orale.

Deux sessions d'examen sont organisées par semestre :

- La première session d'examen (session 1) est organisée pour les UE de chaque semestre à l'issue du semestre concerné.
- La deuxième session (session 2 ou « de rattrapage ») est organisée au plus tard au moment de la soutenance des mémoires/rapports de stage.

Absence aux examens :

- Toute absence à la session 1, même justifiée, renvoie automatiquement à la session 2
- Une absence à la session 2, même justifiée, donne lieu à un « défaillant » sur le relevé de notes. Il n'y a pas d'obligation de proposer une autre session de rattrapage.

Les soutenances de stage ont lieu en juin/juillet ou septembre selon la durée et l'organisation du stage.

Règles de validation et de compensation des UE.

Chaque UE fait l'objet d'un contrôle de connaissances spécifique.

Une UE est validée si l'étudiant a obtenu une note totale à cette UE supérieure ou égale à 10/20 ou par validation d'acquis.

Pour la première session, une UE non validée ne peut être compensée que si :

- La note de l'UE est supérieure ou égale à 9,5/20.
- Et la moyenne des UEs qui composent le BCC concerné est supérieure ou égale à 10/20

Dans le cas contraire, l'étudiant doit repasser l'UE en deuxième session

A l'issue de la seconde session, une UE non validée ne peut être compensée que si :

- La note de l'UE est supérieure ou égale à 8/20.
- Et la moyenne des UEs qui composent le BCC concerné est supérieure ou égale à 10/20

Dans tous les cas, l'UE stage (eSTG202) ne rentre pas dans le système de compensation (BCC4).

Quelles que soient les modalités d'examen, si l'UE n'a pas été validée ou compensée en première session, une seconde session sera mise en place :

- Pour les UE validées par examen terminal, les étudiants repassent l'examen terminal.
- Pour les UE validées par contrôle continu uniquement, une épreuve écrite ou orale sera donnée en seconde session (pour chaque partie non validée si le contrôle est en plusieurs parties).
- Pour les UE validées par contrôle continu et examen terminal;

- - si la note de première session à l'examen terminal est inférieure à 10 et la note du contrôle continu supérieure à 10 : les étudiants repassent l'examen terminal et la note du contrôle continu est conservée en seconde session
- - si la note de première session à l'examen terminal est supérieure à 10 et la note du contrôle continu inférieure à 10 : les étudiants repassent le contrôle continu sous la forme d'une épreuve écrite ou orale et la note de l'examen terminal est conservée en seconde session
- - si les notes de première session de l'examen terminal et du contrôle continu sont inférieures à 10, les étudiants repassent l'examen terminal et/ou le contrôle continu (sous la forme d'une épreuve écrite ou orale) à la discrétion du jury

- Pour l'UE stage, l'étudiant devra retravailler son mémoire et/ou repasser son oral, à la discrétion du jury.

Règles de validation des BCC

Les BCC sont validés quand

- Toutes les UE de ces BCC sont validées ou compensées
- Et que la moyenne générale à ce BBC est supérieure ou égale à 10/20.

La compensation se fait au sein de chaque BCC et n'est possible qu'à l'issue de la deuxième session le cas échéant.

Les BCC ne se compensent pas entre eux.

L'UE stage ne rentre pas dans le système de compensation (BCC4).

Validation du diplôme (Master 2)

La validation de l'année nécessite la validation de chaque BCC indépendamment les uns des autres.

Le diplôme est délivré à la suite de la délibération d'un jury désigné par le directeur du Collège Sciences de la santé, sur délégation du Président de l'université de Bordeaux. Il est composé du/de la responsable de la formation et des responsables d'unités d'enseignement et se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

N° UE	Type UE	Intitulé	Volume horaire	Coef.	Modalités d'examen Session 1	Crédit ECTS	Responsable
BCC1 –Monter une étude ou un projet de santé publique du protocole à la présentation des résultats 12 ECTS							
eEPISTA201	UE obligatoire Semestre 3	Méthodes avancées en épidémiologie étiologique	60 h	2	Contrôle continu (40%) Examen terminal sur table de 3h30 (60%)	6	G.Coureau M. Avalos
ePSP201	UE obligatoire Semestre 3	Méthodologies de projets : Elaboration de protocole d'études, d'enquêtes, communication	60 h	2	Examen terminal	6	G. Coureau
BCC2- Concevoir, analyser et évaluer une intervention ou projet de recherche clinique 9ECTS							
eRCL201	UE obligatoire Semestre 3	Principes et analyse des essais cliniques et essais d'intervention	30 h	1	Examen terminal	3	E.Lhomme
eEVA201	UE obligatoire Semestre 3	Evaluation en santé : approche médico-économique et évaluation des actions des systèmes de santé	60 h	2	Contrôle continu (30%) Examen terminal sur table de 2h (70%)	6	S.Mathoulin -Pelissier V. Thevenet Clémence Thébaud
BCC3- Utiliser les principes de l'épidémiologie et connaitre les spécificités dans les domaines des investigations épidémiques et de la santé environnementale 6ECTS							
eENV201	UE obligatoire Semestre 3	Santé environnementale	30 h	1	Examen terminal	3	G. Bouvier
eEPI201	UE obligatoire Semestre 4	Surveillance et investigation en santé publique	30 h	1	Examen terminal	3	M.Altmann
BCC4- Mettre en pratique les compétences en santé publique dans le monde professionnel 21ECTS							
eMNG201	UE obligatoire Semestre 4	Leadership et management des services de santé	30 h	1	Examen terminal	3	M.Sibé
eSTG202	UE obligatoire Semestre 4	Stage et projet professionnel	15 semaines ou 490h minimum	6	Ateliers Rédaction d'un mémoire Soutenance orale	18	G.Coureau
Selon l'orientation : Orientation « Gestion et analyse de données » : BBC 5 + BCC6 Orientation "Promotion de la santé" : BCC7							
Orientation « Gestion et analyse de données »							
BCC5 Participer à un projet de promotion de la santé en comprenant les déterminants de la santé 6ECTS							
eSHS201	UE obligatoire Semestre 3	Economie du développement, déterminants et inégalités sociales de santé	30 h	1	Contrôle continu Economie (1/2) Contrôle continu SHS (1/2)	3	E. Verpillot A.Rivadeneyra

ePROM201	UE obligatoire Semestre 3	Promotion et éducation pour la santé	30 h	1	Examen terminal	3	R.Salamon C. Dantzer

BCC6 –Gérer des données de santé et analyser des données longitudinales 6ECTS							
eINF201	UE obligatoire Semestre 4	Gestion des données en santé : bases de données et systèmes d'information	30h	1	Examen terminal à distance	3	F.Thiessard
eEPISTA202	UE obligatoire Semestre 4	Analyses de données de cohorte	30h	1	Examen terminal	3	A.Rouanet
Orientation "Promotion de la santé"							
BCC7 – Mener un projet de promotion de la santé en comprenant les déterminants de la santé 12ECTS							
eSHS201	UE obligatoire Semestre 3	Economie du développement, déterminants et inégalités sociales de santé	30 h	1	Contrôle continu Economie (1/2) Contrôle continu SHS (1/2)	3	E. Verpillot A Rivadeneyra
eProm201	UE obligatoire Semestre 3	Promotion et education pour la santé	30h	1	Examen terminal	3	R Salamon C Dantzer
ePROM203	UE obligatoire Semestre 4	Intervention en promotion de la santé	60h	2	Préparation d'une intervention de promotion de la santé en individuel ou groupe (50%) Présentation de l'intervention finalisée (50%).	6	M.Albouys

université de BORDEAUX

Extrait du registre des délibérations du Conseil du collège sciences de la santé

Séance du 19 mai 2026
Présidence du Professeur Pierre Dubus, directeur du collège des sciences de la santé

Délibération portant approbation des Modalités de Contrôle des Connaissances et Compétences (MCCC) de la formation Audioprothèse.

Le Professeur Pierre Dubus présente **les MCCC de la formation Audioprothèse, pour l'année universitaire 2026/2027**.

Le Professeur Pierre Dubus, Directeur du collège, sollicite l'avis des membres du conseil.

Ces derniers émettent un avis favorable à l'unanimité des présents (quorum atteint), aux MCCC ainsi présentées.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Bordeaux, le 26 mai 2026

Le Directeur du collège des sciences de la santé



Professeur Pierre DUBUS

Listings des modifications Audioprothèse des MCC pour 2026-2027

1ère année :

- Ajout d'une colonne ***: précision des heures d'enseignements en e-learning***

Semestre 1 :

- Pour l'*UE 1 Le Vieillissement* ; modification de la durée de l'oral session 1 : écrit 1h **DEVIENT** écrit 30mn
- Pour l'*UE 1 Le Vieillissement* ; modification de la durée de l'oral session 2 : écrit 1h **DEVIENT** écrit 30mn
- Pour l'*UE 1 Le Vieillissement* ; changement du volume horaire d'enseignement de l'UE : 5h CM, 3h TD (total UE 8h) **DEVIENT** 3h TD, 5h e-learning (total UE 8h)
- Pour l'*UE 3 Les aides auditives* ; changement du volume horaire d'enseignement de l'UE : 37h CM (total UE 45h) **DEVIENT** 39h CM (total UE 47h)

Semestre 2 :

- Pour l'*UE 7.2 L'enfant qui se développe* ; changement du volume horaire d'enseignement de l'UE : 6h CM, 5h TD, 1h TP (total UE 12h) **DEVIENT** 10h CM, 1h TD, 6h e-learning (total UE 17h)
- Pour le champ 7 ; changement du volume horaire d'enseignement du champ : 18h **DEVIENT** 23h.

2ème année :

- Ajout d'une colonne ***: précision des heures d'enseignements en e-learning***

Semestre 3 :

- Pour l'*UE 1.1 Audiologie* ; changement du responsable de l'UE : R. Dauman **DEVIENT** D. Bonnard
- Pour l'*UE 1.1 Audiologie* ; changement du volume horaire d'enseignement de l'UE : 23h CM **DEVIENT** 13h CM et 4h e-learning
- Pour l'*UE 3 Les aides auditives* ; changement du volume horaire d'enseignement de l'UE : 60h CM (total UE 97h) **DEVIENT** 62h CM (total UE 99h)

Semestre 4 :

- Pour l'*UE 8 Recherche documentaire* ; changement du volume horaire d'enseignement de l'UE : 3h TD (total UE 3h) **DEVIENT** 0,5h TD, 4h e-learning (total UE 4,5h)

3ème année :

Semestre 5 :

- Pour l'*UE 1 Les aides auditives* ; changement du volume horaire d'enseignement de l'UE : 65h CM (total UE 77h) **DEVIENT** 71h CM (total UE 83h)

- Pour l'*UE 6.1 Préparation au mémoire* **CHANGEMENT** de semestre : désormais enseignée au semestre 5 (et non plus au semestre 6).
- L'UE 6.1 Préparation au mémoire **DEVIENT** UE 14 : Préparation au mémoire. Le volume horaire et les modalités d'évaluation de l'UE ne changent pas.

Semestre 6 :

- L'*UE 6.2 Recherche documentaire* **DEVIENT** *UE 6 Recherche documentaire*
- Pour l'*UE 7 Audioprothèse Appliquée* ; changement du volume horaire d'enseignement de l'UE : 38h CM, 8h TD, 22h TP (total UE 68h) **DEVIENT** 51h CM, 8h TD, 20h TP, 6h e-learning (total UE 85h)

université de BORDEAUX

Collège Sciences de la santé

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES
Année 2026/2027

1ERE ANNÉE FORMATION DU D.E. AUDIOPROTHESISTE

	Intitulé enseignement	ECTS	Coeff UE	H CM	H TD	H TP	H e-learning	H Total	Total CHAMPS	Responsable	Session 1			Session 2		
											Modalités	durée	Note éliminatoire	Modalités	durée	Note éliminatoire
	UE d'enseignement annuelles															
CHAMP 8	**UE 8 : Electricité, Electromagnétisme, Electronique**	/	**1**	52		24		76	**76**	L. FOREST	Contrôle Continu (coeff 0,2) Ecrit Terminal (coeff 0,8)	3h	=<5/20	Écrit (à partir de 5 étudiants) ou possibilité d'oral (si moins de 5 étudiants)	E : 3h O : 2h (*1h de préparation + 1h d'oral*)	=<5/20
STAGES ET RECHERCHE	**UE 9 : Stage Audioprothésiste**	/	**1**					140	**140**	M. DEL RIO	Rapport de stage noté + Fiche d'évaluation maître de stage + Attestation de stage		=<5/20	Pas de session 2		
	UE 10 : Stage Gérontologie	/	**1**					70	**70**	D. BONNARD	Rapport de stage noté + Fiche d'évaluation maître de stage + Attestation de stage		=<5/20	Pas de session 2		
	UE 11 : Stage ORL	/	**1**					210	**210**	D. BONNARD	Rapport de stage noté + Fiche d'évaluation maître de stage + Attestation de stage		=<5/20	Pas de session 2		
	UE 12 : Initiation à la recherche en ORL	/	1					10	**10**	D. BONNARD et Y. BOULEAU	Validation de présence (pas de note attendue)			Pas de session 2		
						Total			**506**							
	Semestre 1															
CHAMP 1	**UE 1 : Le vieillissement**	/	**1**		3		**5**	8	**8**	D. BONNARD / F. GUERVILLE	Écrit	**30 min**	=<5/20	Écrit (au-delà de 5 étudiants) ou possibilité d'oral (jusqu'à 5 étudiants)	E : **30 min** O : 45 min (*15mn de préparation + 30mn d'oral*)	=<5/20
CHAMP 2	**UE 2.1 : Physiologie de l'oreille et introduction à la pathologie**	/	**1**	18				18	**34**	D. BONNARD	Écrit	2h	=<5/20	Écrit (au-delà de 5 étudiants) ou possibilité d'oral (jusqu'à 5 étudiants)	E : 1h O : 25 min (*10 mn de préparation + 15mn d'oral*)	=<5/20
	UE 2.2 : L'audiométrie	/	**1**	16				16		D. BONNARD	Écrit	1h	=<5/20	Écrit (au-delà de 5 étudiants) ou possibilité d'oral (jusqu'à 5 étudiants)	E : 1h O : 25 min (*10mn de préparation + 15mn d'oral*)	=<5/20
CHAMP 3	**UE 3 : Les aides auditives - Première partie**	/	**1**	**39**		8		**47**	**47**	M. DEL RIO	Epreuve rédactionnelle + Exercices	3h	=<5/20	Oral	45min *(15 min de préparation + 30 min d'oral)*	=<5/20
CHAMP 4	**UE 4 : Mathématiques, Statistiques**	/	**1**	44				44	**44**	E. LANGLET	Écrit	2h	=<5/20	Écrit (à partir de 2 étudiants) ou Oral (si moins de 2 étudiants)	E : 1h O : 40 min (*20mn de préparation + 20mn d'oral*)	=<5/20
CHAMP 5	**UE 5 : Anglais**	/	**1**	10				10	**10**	T. VILLARD	Evaluation en contrôle continu		=<5/20	Oral	10mn	=<5/20
						TOTAL S1			**143**							

université de BORDEAUX

Collège Sciences de la santé

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES
Année 2026/2027

1ERE ANNÉE FORMATION DU D.E. AUDIOPROTHESISTE

Intitulé enseignement	ECTS	Coeff UE	H CM	H TD	H TP	H e-learning	H Total	Total CHAMPS	Responsable	Session 1			Session 2		
										Modalités	durée	Note éliminatoire	Modalités	durée	Note éliminatoire
Semestre 2															
CHAMP 6	**UE 6 : Acoustique, Electroacoustique**	/	1	40		24		64	**64**	L. FOREST	Contrôle Continu (coeff 0,2)		=<5/20	Écrit (à partir de 5 étudiants) ou possibilité d'oral (si moins de 5 étudiants)	E : 3h O : 2h *(1h de préparation + 1h d'oral)*	=<5/20
										Ecrit Terminal (coeff 0,8)	3h				
CHAMP 7	**UE 7.1 : L'oreille dans l'organisme Les grandes fonctions physiologiques**	/	1	6				6		D. BONNARD	Écrit	1h	=<5/20	Écrit (au-delà de 5 étudiants) ou possibilité d'oral (jusqu'à 5 étudiants)	E : 1h O : 45 min *(15mn de préparation + 30mn d'oral)*	=<5/20
	UE 7.2 : L'enfant qui se developpe	/	1	10	1		6	17	23	D. BONNARD	Écrit	1h	=<5/20	Écrit	1h	=<5/20
						TOTAL S2			**87**		**TOTAL HEURES ANNUELLE**	**736**			

Modalités de validation des UE :

Dans les champs à plusieurs UE (Champs 2 et 7), en l'absence de note éliminatoire, les UE constitutives se compensent. Si la moyenne du champs est supérieure ou égale à 10 toutes les UE du champs sont acquises pour l'année en cours.
Pour les champs non validés (moyenne inférieure à 10), une 2ème session de rattrapage n'est organisée que pour les UE dont les notes sont inférieures à 10.
Une note inférieure ou égale à 5 (dite éliminatoire) empêche toute compensation au sein du champ auquel elle appartient pour la session. L'UE concernée devra obligatoirement être présentée en session 2.
Pour les UE comportant plusieurs épreuves, c'est la moyenne à l'UE qui valide ou non celle-ci. Si la moyenne de l'UE est inférieure à 10, la totalité de l'UE doit être repassée. Il n'est pas possible de conserver la note d'une des épreuves la constituant.
Le bénéfice d'une UE validée (note supérieure ou égale à 10 à l'UE) est conservé pour la 2ème session.
Toute absence (même justifiée) à un Examen Terminal entraîne l'ajournement à l'UE concernée
Toute absence (même justifiée) à un contrôle continu entraîne une note de zéro à l'épreuve manquée
Les aménagements d'évaluation au titre du handicap (selon la décision du Service PHASE) s'appliquent aux contrôles continus et aux examens terminaux.
Attention, les aménagements des évaluations impliquant une majoration du temps de composition (écrit ou oral) concernent uniquement les évaluations individuelles avec un temps circonscrit.
Ainsi, les devoirs maisons, les évaluations groupées ne sont pas concernées par les allongements du temps d'épreuve.

Modalités de validation des semestres :

Un semestre ne peut être validé que si la totalité des champs qui le composent sont validés. Il n'y a pas de compensation entre les champs.

Modalités de validation de l'année :

L'année est validée si tous les champs du semestre 1 et 2 sont validés, d'emblés ou après la session de rattrapage ET si les stages sont validés.
En cas de redoublement de la première année, la totalité des UE doit être revalidée. Aucun bénéfice de note ne pourra être conservé.

université de BORDEAUX

Collège Sciences de la santé

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES
Année 2026/2027

2EME ANNÉE FORMATION DU D.E. AUDIOPROTHESISTE

	Intitulé enseignement	ECTS	Coeff UE	H CM	H TD	H TP	H e-learning	H Total	Total CHAMPS	Responsable	Session 1			Session 2		
											Modalités	durée	Note éliminatoire	Modalités	durée	Note éliminatoire
	Semestre 3															
CHAMP 1	**UE 1.1 : Audiologie**	/	1	13			4	13		D. BONNARD	Écrit	1h	=<5/20	Écrit (à partir de 5 étudiants) ou possibilité d'oral (si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 45 min *(15 min de préparation + 30 min d'oral)*	=<5/20
	UE 1.2 : Psychoacoustique	/	1	12				12		L. FOREST	Écrit	1h	=<5/20	Oral	1h *(sans préparation)*	=<5/20
	UE 1.3 : Audiologie de l'enfant	/	1	34				34	**59**	D. BONNARD	Écrit	1h30	=<5/20	Écrit (à partir de 5 étudiants) ou possibilité d'oral (si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 30 min	=<5/20
CHAMP 2	**UE 2 : Psychologie**	/	1	12				12	**12**	V. SORIANO	Écrit	2h	=<5/20	Écrit	2h	=<5/20
CHAMP 3	**UE 3 : Les aides auditives - Deuxième partie**	/	1	62	16	21		99	**99**	M. DEL RIO	Écrit	3h	=<5/20	Oral	45min *(15 min de préparation + 30 min d'oral)*	=<5/20
CHAMP 4	**UE 4.1 : Acoustique**	/	1	20				20		L. FOREST	Écrit	2h	=<5/20	Oral	1h30 *(45 min de préparation + 45 min d'oral)*	=<5/20
	UE 4.2 : Phonétique Audioprothétique	/	1	14	7			21	**41**	Ch. BALET	Écrit	1h	=<5/20	Écrit terminal	1h	=<5/20
CHAMP 5	**UE 5 : Anglais**	/	1	10				10	**10**	T. VILLARD	Evaluation en contrôle continu		=<5/20	Oral	10 min	=<5/20
						TOTAL S1			**221**							

université de BORDEAUX

Collège Sciences de la santé

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES
Année 2026/2027

2EME ANNÉE FORMATION DU D.E. AUDIOPROTHESISTE

	Intitulé enseignement	ECTS	Coeff UE	H CM	H TD	H TP	H e-learning	H Total	Total CHAMPS	Responsable	Session 1 Modalités	Session 1 durée	Session 1 Note éliminatoire	Session 2 Modalités	Session 2 durée	Session 2 Note éliminatoire
	Semestre 4															
CHAMP 6	**UE 6: Physique (électronique)**	/	**1**		21	12		33	**33**	L. FOUQUET	Contrôle Continu en TP (coef 2) / Écrit terminal (coef 6)	2h	=<5/20	Écrit	1h	=<5/20
CHAMP 7	**UE 7 : Stage Audioprothésiste**	/	**1**					560	**560**	M. DEL RIO	Rapport de stage noté + Fiche d'évaluation maître de stage + Attestation de stage		=<5/20	Pas de session 2		
CHAMP 8	**UE 8 : Recherche documentaire**	/			0,5		**4**		**4,5**	H. PLOUSEAU GUEDE	Validation sur présence et validation d'un cours en ligne			Validation d'un cours en ligne		
						TOTAL S2			**597,5**		**TOTAL HEURES ANNUELLE**	**818,5**				

Modalités de validation des UE :

Dans les champs comportant plusieurs UE (Champs 1 et 4), en l'absence de note éliminatoire, les UE constitutives se compensent. Si la moyenne du champs est supérieure ou égale à 10 toutes les UE du champs sont acquises pour l'année en cours.
Pour les champs non validés (moyenne inférieure à 10), une 2ème session de rattrapage n'est organisée que pour les UE dont les notes sont inférieures à 10.
Une note inférieure ou égale à 5 (dite éliminatoire) empêche toute compensation au sein du champ auquel elle appartient pour la session. L'UE concernée devra obligatoirement être présentée en 2ème session.
Pour les UE comportant plusieurs épreuves, c'est la moyenne à l'UE qui valide ou non celle-ci. Si la moyenne de l'UE est inférieure à 10, la totalité de l'UE doit être repassée. Il n'est pas possible de conserver la note d'une des épreuves la constituant.
Le bénéfice d'une UE validée (note supérieure ou égale à 10 à l'UE) est conservé pour la 2ème session.
Toute absence (même justifiée) à un Examen Terminal entraîne l'ajournement à l'UE concernée
Toute absence (même justifiée) à un contrôle continu entraîne une note de zéro à l'épreuve manquée
Les aménagements d'évaluation au titre du handicap (selon la décision du Service PHASE) s'appliquent aux contrôles continus et aux examens terminaux.
Attention, les aménagements des évaluations impliquant une majoration du temps de composition (écrit ou oral) concernent uniquement les évaluations individuelles avec un temps circonscrit.
Ainsi, les devoirs maisons, les évaluations groupées ne sont pas concernées par les allongements du temps d'épreuve.

Modalités de validation des semestres :

Un semestre ne peut être validé que si la totalité des champs qui le composent sont validés. Il n'y a pas de compensation entre les champs.

Modalités de validation de l'année :

L'année est validée si tous les champs du semestre 3 et 4 sont validés, d'emblés ou après la session de rattrapage ET si les stages sont validés.
En cas de redoublement de la deuxième année, la totalité des UE doit être revalidée. Aucun bénéfice de note ne pourra être conservé.

université de BORDEAUX

Collège Sciences de la santé

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES
Année 2026/2027

3EME ANNÉE FORMATION DU D.E. AUDIOPROTHESISTE

	Intitulé enseignement	ECTS	Coeff UE	H CM	H TD	H TP	H e-learning	H Total	Total CHAMPS	Responsable	Session 1			Session 2		
											Modalités	durée	Note éliminatoire	Modalités	durée	Note éliminatoire
	UE d'enseignement annuelles															
STAGES	**UE 9 : Stage fabricant**	/	1					35	**35**	M. DEL RIO	Pas de rapport de stage. Validation à partir de l'attestation de stage.			Pas de session 2		
STAGES	**UE 10 : Stage audioprothèse**	/	1					560	**560**	M. DEL RIO	Fiche d'évaluation maître de stage + Attestation de stage. Validation sans note.			Pas de session 2		
Mémoire	**UE 11 : Mémoire**	/	1								Mémoire + Soutenance à partir de septembre		=<5/20	Pas de session 2		
Premiers secours	**UE 12 : Geste et soins d'urgence**	/	1								Attestation de formation			Pas de session 2		
						Total			**595**							
	Semestre 5															
CHAMP 1	**UE 1 : Les aides auditives - Troisième partie**	/	1	**71**		12		**83**	83	M. DEL RIO	Écrit	3h	=<5/20	Oral	45min *(15 min de préparation + 30 min d'oral)*	=<5/20
CHAMP 2	**UE 2 : Gestion/comptabilité**	/	1	**21**				**21**	21	O. BOULBES	Écrit	1h30	=<5/20	Écrit	1h30	=<5/20
CHAMP 3	**UE 3 : Biostatistiques**	/	1	18				18	18	V. KIEWSKY	Écrit	1h30	=<5/20	Écrit (a partir de 5 étudiants) ou possibilité d'oral (Jusqu'à 4 étudiants)	E : 1h O : 30 min	=<5/20
CHAMP 4	**UE 4 : Anglais**	/	1	10				10	10	T. VILLARD	Examen terminal écrit (coeff 1) / Contrôle continu (coeff 1)	1h	=<5/20	Oral	10min	=<5/20
Santé numérique	**UE 13 : Santé numérique**	/	1				10	10	10	D. BONNARD	Validation sur présence et validation d'un cours en ligne			Validation d'un cours en ligne		
Mémoire	**UE 14 : Préparation au mémoire**	/	1		14			14	14	E. LEGRIS	Evaluation en CC - Lecture méthodique et résumé de publication scientifique		=<5/20	Pas de session 2		
						TOTAL S5			**156**							

université de BORDEAUX

Collège Sciences de la santé

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES
Année 2026/2027

3EME ANNÉE FORMATION DU D.E. AUDIOPROTHESISTE

Intitulé enseignement	ECTS	Coeff UE	H CM	H TD	H TP	H e-learning	H Total	Total CHAMPS	Responsable	Session 1			Session 2		
										Modalités	durée	Note éliminatoire	Modalités	durée	Note éliminatoire
Semestre 6															
CHAMP 5 — **UE 5 : Audiologie**	/	1	17				17	**17**	D. BONNARD	Ecrit (coeff 1) Contrôle continu (coeff 1)	1h	=<5/20	Écrit (au-delà de 5 étudiants) ou possibilité d'oral (Jusqu'à 5 étudiants)	E : 1h O : 25 min *(10 min de préparation + 15 min d'oral)*	=<5/20
CHAMP 6 — **UE 6 : Recherche documentaire**	/			3				**3**	H. PLOUSEAU GUEDE	Validation sur présence et validation d'un cours en ligne			Validation d'un cours en ligne		
CHAMP 7 — **UE 7 : Audioprothèse appliquée**	/	1	51	8	20	6	85	**85**	M. DEL RIO	Evaluation orale avec cahier de TP	30 min	=<5/20	Oral	30 min	=<5/20
CHAMP 8 — **UE 8 : Physique**	/	1	28				28	**28**	L. FOREST	Écrit	2h	=<5/20	Oral	45min	=<5/20
					TOTAL S2			**133**		**TOTAL HEURES ANNUELLE**	**884**				

Modalités de validation des UE :

Dans les champs à plusieurs UE, en l'absence de note éliminatoire, les UE constitutives se compensent. Si la moyenne du champs est supérieure ou égale à 10 toutes les UE du champs sont acquises pour l'année en cours.
Pour les champs non validés (moyenne inférieure à 10), une 2ème session de rattrapage n'est organisée que pour les UE dont les notes sont inférieures à 10.
Une note inférieure ou égale à 5 (dite éliminatoire) empêche toute compensation au sein du champ auquel elle appartient pour la session. L'UE concernée devra obligatoirement être présentée en 2ème session.
Pour les UE comportant plusieurs épreuves, c'est la moyenne à l'UE qui valide ou non celle-ci. Si la moyenne de l'UE est inférieure à 10, la totalité de l'UE doit être repassée. Il n'est pas possible de conserver la note d'une des épreuves la constituant.
Le bénéfice d'une UE validée (note supérieure ou égale à 10 à l'UE) est conservé pour la 2ème session.
Toute absence (même justifiée) à un Examen Terminal entraîne l'ajournement à l'UE concernée
Toute absence (même justifiée) à un contrôle continu entraîne une note de zéro à l'épreuve manquée
Les aménagements d'évaluation au titre du handicap (selon la décision du Service PHASE) s'appliquent aux contrôles continus et aux examens terminaux.
Attention, les aménagements des évaluations impliquant une majoration du temps de composition (écrit ou oral) concernent uniquement les évaluations individuelles avec un temps circonscrit.
Ainsi, les devoirs maisons, les évaluations groupées ne sont pas concernées par les allongements du temps d'épreuve.

Modalités de validation des semestres :

Un semestre ne peut être validé que si la totalité des champs qui le composent sont validés. Il n'y a pas de compensation entre les champs.

Modalités de validation de l'année :

L'année est validée si tous les champs du semestre 5 et 6 sont validés, d'emblés ou après la session de rattrapage ET si les stages sont validés.
En cas de redoublement de la troisième année, la totalité des UE (y compris les stages) doivent être revalidées. Aucun bénéfice de note ne pourra être conservé.

Modalités de validation du diplôme :

L'obtention du diplôme est conditionnée par la validation des 3 années et de l'UE Mémoire.
Le mémoire doit être présenté dans les mois qui suivent la réussite à l'examen de 3ème année (Champs + stages). La date de remise du mémoire sera précisée sur le calendrier de l'année (deux mois minimum après la fin des examens).
Pour la soutenance, une date de 1ere session sera proposée chaque année.
Si l'étudiant(e) le souhaite, il (elle) a également la possibilté de soutenir dans le courant de l'année suivant la validation de ses examens mais il devra prendre une nouvelle inscription aupèrs de l'Université s'il dépasse la date du 31 octobre.
Dans l'eventualité où l'étudiant ne valide pas sa soutenance, il devra se réinscire auprès de l'université et repasser uniquement sa soutenance l'année suivante.
Dans ce cas précis, il garde le bénéfice des UE validées.

université de BORDEAUX

Extrait du registre des délibérations du Conseil du collège sciences de la santé

Séance du 23 septembre 2026
Présidence du Professeur Pierre Dubus, directeur du collège des sciences de la santé

Délibération portant approbation des Modalités de Contrôle des Connaissances et Compétences (MCCC) de la formation Ergothérapie.

Le Professeur Pierre Dubus présente **les MCCC de la formation Ergothérapie, pour l'année universitaire 2026/2027.**

Le Professeur Pierre Dubus, Directeur du collège, sollicite l'avis des membres du conseil.

Ces derniers émettent un avis favorable à l'unanimité des présents (quorum atteint), aux MCCC ainsi présentées.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Bordeaux, le 24 septembre 2026

Le Directeur du collège des sciences de la santé



Professeur Pierre DUBUS

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES
INSTITUT DE FORMATION EN ERGOTHÉRAPIE DU CHU DE BORDEAUX
ANNEE 2026-2027

1ERE ANNÉE FORMATION ERGOTHÉRAPIE

	SEMESTRE 1				Session 1		Session 2	
Domaines	**Intitulé des Unités d'Enseignement (UE)**	**ECTS***	**Coeff UE***	**Responsable**	**Modalités**	**Durée**	**Modalités**	**Durée**
1. Sciences humaines, sociales et droit	UE 1.3 S1 : psychologie - psychologie et santé	3	3	B. Quintard	Ecrit	2h	Oral (coeff 2)+ écrit (coeff 1)	O : 15 min E : 30 min
	UE 1.5 S1 : sociologie, anthropologie	2	2		Oral	30 min	Oral	30 min
2. Sciences médicales	UE 2.1 S1 : structures anatomiques et fonctions organiques	4	4	D Liguoro	Ecrit	1h30	Ecrit	1h30
	UE 2.2 S1 : introduction à la démarche clinique, hygiène et pharmacologie	2	2	M Molimard	Ecrit	30 min	Ecrit	30 min
	UE 2.3 S1 : dysfonctionnement des appareils musculo-squelettique et tégumentaire	3	3	P Dehail	Ecrit	1h	Ecrit	1h
3. Fondements et processus de l'ergothérapie	UE 3.1 S1 : ergothérapie et sciences de l'activité humaine	3	3					
	UE 3.2 S1 : initiation aux fondements de la pratique en ergothérapie	2	2					
	UE 3.5 S1 : diagnostic et processus d'intervention en ergothérapie	2	2					
4. Méthodes, techniques et outils d'intervention en	UE 4.1 S1 : méthodes et techniques d'évaluation	3	3					
	UE 4.6 S1 : aides humaines, techniques, animalièeres et mobilité	3	3					
5. Méthodes et outils de travail	UE 5.2 S1 : méthodes de travail et technologies de l'information et de la communication	2	2	C Bulot	parcours moodle et certification PIX		parcours moodle et certification PIX	
	UE 5.6 S2: anglais professionnel	1	1		Présence et participation active orale et sur la plateforme mi school		Présence et participation active orale et sur la plateforme mi school	

	SEMESTRE 2				Session 1		Session 2	
1. Sciences humaines, sociales et droit	UE 1.7 S2 : ergonomie	2	2		Dossier écrit (en groupe)		Dossier écrit (en groupe)	
2. Sciences médicales	UE 2.1 S2 : structures anatomiques et fonctions organiques	4	4	D Liguoro	Ecrit	1h30	Ecrit	1h30
	UE 2.4 S2 : dysfonctionnement des systèmes nerveux et sensoriels	5	5	J Aupy	Ecrit	1h	Ecrit	1h
3. Fondements et processus de l'ergothérapie	UE 3.3 S2 : modèles conceptuels	2	2					
4. Méthodes, techniques et outils d'intervention en ergothérapie	UE 4.1 S2 : méthodes et techniques d'évaluation	2	2					
	UE 4.4 S2 : techniques de rééducation et de réadaptation	4	4					
	UE 4.7 S2 : techniques et outils d'aménagement de l'environnement	2	2					
5. Méthodes et outils de travail	UE 5.6 S1 : anglais professionnel	1	1		Présence et participation active orale et sur la plateforme mi school		Présence et participation active orale et sur la plateforme mi school	
6. Intégration des savoirs et posture professionnelle de l'ergothérapeute	UI 6.1 S2 : évaluation de situation, diagnostic et conception de projet d'intervention	4	4					
Formation clinique (stages)	UE 6.7 - stage professionnel	4	4					

* Le nombre de crédits affecté à chaque unité d'enseignement est utilisé comme coefficient pour le calcul des moyennes générales en fin de chaque semestre. (article 10)

Modalités de validation des UE :

Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne à chacune d'entre elles, ou par application des modalités de compensation prévues ci-dessous. (article 11)

Les épreuves de rattrapage sont organisées au plus tard en septembre de la rentrée universitaire suivante.
Lorsqu'une UE a été présentée aux deux sessions, la **2ème note** est retenue. (article 13)

Compensation des notes : (article 12)

S1 :
- UE 1.3 & UE 1.5
- UE 2.1 (S1) & UE 2.3
- UE 3.2 & 3.5

S2 :
- UE 2.1 (S2) & 2.4
- UE 4.4 & UE 4.7

La compensation des notes s'opère entre deux unités d'enseignement d'un même semestre en tenant compte des coefficients attribués aux unités, à condition qu'aucune des notes obtenues par le candidat ne soit inférieure à **9 sur 20**.
Les autres UE ne donnent pas lieu à compensation.

Modalités de validation des semestres : (article 24)

Une commission semestrielle d'attribution des crédits (CAC) est mise en place dans les instituts de formation en ergothérapie. Celle-ci se prononce sur la validation des unités d'enseignement et de la formation clinique et sur la poursuite du parcours de l'étudiant.

Passage 1A à 2A : (article 14)

Validation de S1 et S2
OU validation de S1 ou S2 au complet
OU validation des UE équivalent à 48 crédits (/60) au cours de S1 et S2

Autorisation de redoublement 1A :

Validation de 30 à 47 crédits au cours de S1 et S2 (après avis CAC, peuvent être autorisés à suivre quelques UE de 2A)
OU validation < 30 crédits (après avis de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants)
Les étudiants autorisés à redoubler conservent le bénéfice des UE validées

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES INSTITUT DE FORMATION EN ERGOTHÉRAPIE DU CHU DE BORDEAUX ANNEE 2026-2027

2EME ANNÉE FORMATION ERGOTHÉRAPIE

	SEMESTRE 3				Session 1		Session 2	
Domaines	**Intitulé des Unités d'Enseignement (UE)**	**ECTS***	**Coeff UE***	**Responsable**	**Modalités**	**Durée**	**Modalités**	**Durée**
1. Sciences humaines, sociales et droit	UE 1.2 S3 : environnement institutionnel et partenarial de l'ergothérapeute	2	2		Ecrit	1h	Ecrit	1h
2. Sciences médicales	UE 2.5 S3 : dysfonctionnements cognitif et psychique	6	6		Ecrit	1h30	Ecrit	1h30
3. Fondements et processus de l'ergothérapie	UE 3.4 S3 : modèles d'analyse de l'activité	3	3					
	UE 3.6 S3 : médiation, relation et cadre thérapeutique	2	2					
4. Méthodes, techniques et outils d'intervention en ergothérapie	UE 4.2 S3 : techniques et outils de relation et de communication	2	2					
5. Méthodes et outils de travail	UE 5.5 S3 : méthodologie de projet	2	2		Dossier écrit (en groupe)		Dossier écrit (en groupe)	
	UE 5.6 S3: anglais professionnel	1	1		Ecrit et/ou oral et plate forme Mischool		Ecrit et/ou oral et plate forme Mischool	
6. Intégration des savoirs et posture professionnelle de l'ergothérapeute	UI 6.2 S3 : conduite de relation, coordination et coopération	4	4					
Formation clinique (stages)	UE 6.7 - stage professionnel	8	8					

	SEMESTRE 4				Session 1		Session 2	
2. Sciences médicales	UE 2.6 S4 : dysfonctionnements cardio-respiratoire et métabolique	2	2		Ecrit	1h	Ecrit	1h
4. Méthodes, techniques et outils d'intervention en ergothérapie	UE 4.3 S4 : techniques de positionnement	1	1					
	UE 4.4 S4 : techniques de rééducation et de réadaptation	6	6					
	UE 4.5 S4 : traitement orthopédique	3	3					
5. Méthodes et outils de travail	UE 5.3 S4 : méthodes de recherche	2	2		QCM (coeff 1) et ecrit avant projet mémoire (coeff 3)	1H30	QCM (coeff 1) et avant projet mémoire réajusté (coeff 3)	1h30
	UE 5.6 S4 anglais professionnel	2	2		2 Fiches de lecture et plate forme Mischool		Fiches de lecture réajustées et plate forme Mischool	
6. Intégration des savoirs et posture professionnelle de l'ergothérapeute	UI 6.3 S4 : conduite d'une intervention en ergothérapie	6	6					
Formation clinique (stages)	UE 6.7 - stage professionnel	8	8					

* Le nombre de crédits affecté à chaque unité d'enseignement est utilisé comme coefficient pour le calcul des moyennes générales en fin de chaque semestre. (article 10)

Modalités de validation des UE :

Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne à chacune d'entre elles, ou par application des modalités de compensation prévues ci-dessous. (article 11)

Les épreuves de rattrapage sont organisées au plus tard en septembre de la rentrée universitaire suivante.

Lorsqu'une UE a été présentée aux deux sessions, la **2ème note** est retenue. (article 13)

Les étudiants admis en année supérieure sans avoir validé l'ensemble des UE requises à la validation totale d'une année, sont autorisés à présenter les UE manquantes au cours de l'année. (article 16)

Compensation des notes : (article 12)

S3 : UE 4.2 & UE 3.6

S4 : UE 4.3 & UE 4.5

La compensation des notes s'opère entre deux unités d'enseignement d'un même semestre en tenant compte des coefficients attribués aux unités, à condition qu'aucune des notes obtenues par le candidat ne soit inférieure à **9 sur 20**.

Les autres UE ne donnent pas lieu à compensation.

Modalités de validation des semestres : (article 24)

Une commission semestrielle d'attribution des crédits est mise en place dans les instituts de formation en ergothérapie. Celle-ci se prononce sur la validation des unités d'enseignement et de la formation clinique et sur la poursuite du parcours de l'étudiant.

Passage 2A à 3A : (article 15)

Validation de S1, S2, S3 et S4

OU validation de S1 et S2 et de S3 ou S4 au complet

OU validation de S1 et S2 et validation de 48 à 60 crédits au cours de S3 et S4

Autorisation de redoublement 2A :

Validation de S1 et S2 et validation de 30 à 47 crédits au cours de S3 et S4 (après avis CAC, peuvent être autorisés à suivre quelques UE de 3A)

OU validation de S1 et S2 et validation < 30 crédits au cours de S3 et S4 (après avis de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants)

Les étudiants n'ayant pas validé l'ensemble des UE de 1A : inscrits pédagogiquement de nouveau en 2A (après avis de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants)

Les étudiants autorisés à redoubler conservent le bénéfice des UE validées

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES INSTITUT DE FORMATION EN ERGOTHÉRAPIE DU CHU DE BORDEAUX ANNEE 2026-2027
3EME ANNÉE FORMATION ERGOTHÉRAPIE

	SEMESTRE 5				Session 1		Session 2	
Domaines	**Intitulé des Unités d'Enseignement (UE)**	**ECTS***	**Coeff UE***	**Responsable**	**Modalités**	**Durée**	**Modalités**	**Durée**
1. Sciences humaines, sociales et droit	UE 1.1 S5 : législation, déontologie et éthique	3	3		Ecrit (coef 1) + Oral de groupe (coef 2)	E : 40 min O : 30 min	Ecrit et/ou Oral	E : 40 min O : 30 min
	UE 1.4 S5 : santé publique	2	2		Dossier (en groupe) + Oral	25'	Dossier (en groupe) + Oral	25'
	UE 1.6 S5 : pédagogie	2	2		Dossier (en groupe coef 1) + Oral (en groupe coef 2)	30'	Dossier (en groupe) + Oral	30'
4. Méthodes, techniques et outils d'intervention en ergothérapie	UE 4.8 S5 : techniques et outils d'éducation thérapeutique en ergothérapie	2	2					
	UE 4.9 S5 : gestes et soins d'urgence	1	1					
	UE 4.10 S5 : organisation, gestion du travail et interprofessionnalité	2	2					
5. Méthodes et outils de travail	UE 5.4 S5 : initiation à la démarche de recherche	2	2		Ecrit individuel du Projet mémoire		Ecrit individuel du Projet mémoire réajusté	
	UE 5.6 S5: anglais professionnel	3	3		Ecrit et/ou oral et la plateforme Mischool		Ecrit et/ou oral et la plateforme Mischool	
6. Intégration des savoirs et posture professionnelle de l'ergothérapeute	UI 6.4 S5 : démarche d'évaluation et de conseil, formation, et information	5	5					
Formation clinique (stages)	UE 6.7 - stage professionnel	8	8					

	SEMESTRE 6				Session 1	Session 2	
5. Méthodes et outils de travail	UE 5.1 S6 : méthodes et outils d'analyse de la qualité et de traçabilité	2	2		Dossier (en groupe)	Dossier (en groupe) à réajuster	(JAD en novembre)
	UE 5.4 S6 : initiation à la démarche de recherche	2	2		Ecrits : méthodologie de la démarche de recherche + dossier clinique issu du stage de S6	Ecrits : méthodologie de la démarche de recherche et/ou dossier clinique issu du stage de S6 réajustés	
	UE 5.6 S6 : anglais professionnel	2	2		Ecrit et/ou oral et la plateforme Mischool	Ecrit et/ou oral et la plateforme Mischool	

6. Intégration des savoirs et posture professionnelle de l'ergothérapeute	UI 6.5 S6 : évaluation de la pratique professionnelle et recherche	12	12		écrit individuel du mémoire de fin d'études (coef 1) et soutenance orale (coef 2)	30'	écrit individuel du mémoire de fin d'études (coef 1) et soutenance orale (coef 2) réajustés	30'
	UE 6.6 S6 : unité optionnelle	4	4					
Formation clinique (stages)	UE 6.7 - stage professionnel	8	8					

* Le nombre de crédits affecté à chaque unité d'enseignement est utilisé comme coefficient pour le calcul ***180 ECTS***

Modalités de validation des UE :

Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne à chacune d'entre elles, ou par application des modalités de compensation prévues ci-dessous. (article 11)
Les épreuves de rattrapage sont organisées au plus tard en septembre de la rentrée universitaire suivante.
Lorsqu'une UE a été présentée aux deux sessions, la **2ème note** est retenue. (article 13)

Les étudiants admis en année supérieure sans avoir validé l'ensemble des UE requises à la validation totale d'une année, sont autorisés à présenter les UE manquantes au cours de l'année. (article 16)

Compensation des notes : (article 12)

S5 :
- UE 1.1 & UE 1.4
- UE 4.8 & UE 1.6

S6 :
- UE 5.1 & UE 5.4

La compensation des notes s'opère entre deux unités d'enseignement d'un même semestre en tenant compte des coefficients attribués aux unités, à condition qu'aucune des notes obtenues par le candidat ne soit inférieure à **9 sur 20**.
Les autres UE ne donnent pas lieu à compensation.

Modalités de validation des semestres : (article 24)

Excepté le dernier semestre, une commission semestrielle d'attribution des crédits est mise en place dans les instituts de formation en ergothérapie. Celle-ci se prononce sur la validation des unités d'enseignement et de la formation clinique et sur la poursuite du parcours de l'étudiant.
Lors du dernier semestre, les résultats sont présentés devant le **jury d'attribution du diplôme**

Présentation au jury régional d'attribution du diplôme d'Etat : (article 25)

Validation de S1 à S5 et ayant effectué la totalité des épreuves et des stages prévus pour la validation de S6

Autorisation de redoublement 3A : (article 17)

En fin de troisième année, les étudiants qui n'ont pas obtenu 180 crédits sont autorisés à se présenter une nouvelle fois pour valider les unités d'enseignement manquantes ou les éléments des compétences en stage manquants (organisation par l'équipe pédagogique, information de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants).

université de BORDEAUX

Extrait du registre des délibérations du Conseil du collège sciences de la santé

Séance du 23 septembre 2026
Présidence du Professeur Pierre Dubus, directeur du collège des sciences de la santé

Délibération portant approbation des Modalités de Contrôle des Connaissances et Compétences (MCCC) de la formation Infirmiers en Pratique Avancée (IPA).

Le Professeur Pierre Dubus présente **les MCCC de la formation IPA, pour l'année universitaire 2026/2027.**

Le Professeur Pierre Dubus, Directeur du collège, sollicite l'avis des membres du conseil.

Ces derniers émettent un avis favorable à l'unanimité des présents (quorum atteint), aux MCCC ainsi présentées.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Bordeaux, le 24 septembre 2026

Le Directeur du collège des sciences de la santé



Professeur Pierre DUBUS

université de BORDEAUX

Collège Sciences de la santé

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année 2026/2027

1ERE ANNÉE FORMATION DU D.E. INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE

Intitulé enseignement	ECTS	Coeff UE	H CM	H TD	H e-learning	H Total	Responsable	Session 1		Session 2	
								Modalités	durée	Modalités	durée
Semestre 1											
UE 1.1 Clinique	**15**	**3**	**94**	**147,50**	**37**	**278,5**	P. DUFFAU / **M. DUVERNOY**	Examen Terminal : Écrit à partir d'une situation clinique (Note sur 20)	1h30	Examen Terminal : Écrit à partir d'une situation clinique Ou possibilité d'oral si moins de 5 étudiants (note /20)	E : 1h30 O : 20 min
UE 1.2 Sciences infirmières	**6**	**2**	**30**	**116**		**146**	C. BARTHOLOME / V. BERGER	Examen Terminal : Évaluation du rôle de l'IPA à partir de situation(s) clinique(s) (Note /20 pas de compensation avec la moyenne contrôle continu si note inférieure à 8/20)	1h30	Oral à partir de situation(s) clinique(s), analyse de la situation dans une posture IPA ; Sciences infirmières, leadership **OU Ecrit si un ou plusieurs étudiants n'ont pas présenté l'écrit de 1ère session** (note /20)	**E : 1h30** O : 1h30
								Contrôle continue à partir de Travaux en groupe : 1) Enjeux du leadership dans le cadre de la Pratique avancée (note /10) 2) A partir d'une situation clinique analyse d'une théories de soins (note /10) 3) Enjeux d'IPA en France lors de visio conférences internationales (note /10) (Moyenne sur 20)			
UE 1.3 Responsabilité, éthique, législation, déontologie	**3**	**1**	**30**	**26**		**56**	T. HAASER / S. MARTY	Rédaction d'une analyse d'une situation clinique rencontrée par l'étudiant. Travail écrit sur le temps personnel nécessitant d'utiliser au moins 3 références bibliographiques (manuel, article,...) lors de l'argumentation écrite (Note sur 20)		Oral à partir de l'écrit de première session	20 min
UE 1.4 Langue vivante	**3**	**1**		**42**	**20**	**62**	E. CHEVRET / **C. TRAN VAN**	Présentation orale en binôme sur une thématique proposée par l'enseignant spécialiste de la discipline (Note sur 20)	1h max	Présentation orale sur une thématique proposée par l'enseignant spécialiste de la discipline (note /20)	1h max
UE 1.5 Méthode de travail	**3**	**1**	**20,5**	**60,5**		**81**	C. BULOT / H. PLOUSEAU GUEDE	Controle continu : devoirs maison en bureautique (coeff 1) Examen Excel (1h) et PIX (2h) en présentiel (coeff 1) (Moyenne sur 20)		Examen Pratique sur poste informatique (note /20)	45 min
				TOTAL S1		**627,5**					
Semestre 2											
UE 2.1 Clinique	**6**	**3**		**52**	**29**	**81**	P. DUFFAU / **M. DUVERNOY**	Examen Terminal : Écrit à partir d'une situation clinique travail sur table (coeff 1) (Note sur 20)	2h00	Examen Terminal : Écrit à partir d'une situation clinique Ou possibilité d'oral si moins de 5 étudiants (note /20)	E : 1h30 O : 20 min
								Examens Cliniques Objectifs Structurés (ECOS) (coeff 1) (Note /20)	7 min		
UE2.2 Formation et analyse des pratiques professionnelles	**6**	**1**	**33**	**106**		**139**	C BARTHOLOME / V. BERGER	Controle continu en groupe : à partir d'un questionnement autour d'un programme ETP (note/20) Controle continue en groupe des étapes de construction d'un projet pédagogique (note/20) Controle continue en groupe concernant l'analyse d'une situation à partir d'EIAS ou EIG puis présentation à l'oral à l'aide d'un support choisi par le groupe (note/20) (Moyenne sur 20)		Oral : A partir dossier ETP présenter les réajustements et les argumenter (note /20)	40 min (20min de préparation + 20min oral)
UE 2.3 Santé publique	**3**	**1**	**35**	**5**	**25**	**65**	Prf ALLA / I. BARCOS	Contrôle continue : Devoir maison individuel à partir d'une étude de cas (note /20)		Présentation orale d'un sujet relatif à la prévention, promotion de la santé et éducation pour la santé	50 min (20min de préparation + 10min oral + 20min échange jury)
UE 2.4 Recherche	**3**	**1**	**20**	**88**	**40**	**148**	Dr. V BERGER	Contrôle continu: attestation individuelle de réussite au MOOC pop-Health (pas de note)* + présentation écrite en groupe d'une lecture critique d'un article scientifique (note/ 20)		Travail écrit maison : analyse critique d'un article scientifique (Note/20)	
UE 2.5 STAGE	**12**	**2**		**11,5**	**350**	**361,5**	P. DUFFAU / E. CHEVRET / V. BERGER	Validation à partir d'un rapport de stage et de l'évaluation finale du stage via le carnet de stage par le maitre de stage et l'équipe pédagogique (Pas de note attendue)		**Validation d'un stage complémentaire dont les modalités sont définies par l'équipe pédagogique** **(Pas de note attendue)**	
				TOTAL S2		**800,5**		**TOTAL HEURES ANNUELLE**	**1428**		

* dans le cadre de l'UE 2.4, si l'attestation individuelle de réussite au MOOC n'est pas validée, il n'est pas possible de procéder à la présentation écrite, ni orale.

Assiduité

L'ensemble des cours est obligatoires (toute absence devra être justifiée) Dans le cas d'une absence lors des stages sémiologie ou de l'UE2 Stage, les jours d'absences devront être reconduits. Les situations particulières seront traitées en conseil pédagogique de

Modalités de validation des UE :

Aucune compensation n'est possible entre les UE. Chaque UE doit être validée individuellement avec une note supérieure ou égale à 10.
Le bénéfice des UE validées (notes supérieures ou égales à 10) est conservé pour la 2ème session.

Modalités de validation des semestres :

Un semestre ne peut être validé que si la totalité des UE qui le composent sont validées (notes supérieures ou égales à 10). Il n'y a pas de compensation entre UE d'un semestre.

Modalités de validation de l'année :

Il n'y a pas de compensation entre les semestres. Chaque semestre doit être validé indépendamment.
Il y a possibilité de passer en 2ème année avec une et une seule UE de dette pour l'ensemble des deux semestres.
Toutes les UE de 1er et 2ème semestre peuvent constituer une UE de dette, à l'exception des UE 1.1 Clinique et UE 2.1 Clinique.
En cas de redoublement le bénéfice et la note de chaque UE validée sont conservés **à l'exception de l'UE 2.5 STAGE qui devra être revalidée**.

université de BORDEAUX

Collège Sciences de la santé

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année 2026/2027

2EME ANNÉE FORMATION DU D.E. INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE : Mention Maladie rénale, dialyse, transplantation rénale

Intitulé enseignement	ECTS	Coeff UE	H CM	H TD	H TP	H Total	Responsable	Session 1		Session 2	
								Modalités	durée	Modalités	durée
Semestre 3											
UE 3.1 Recherche	**3**	1	**5**	**62**		**67**	E. CHEVRET V. BERGER	**Rédaction d'un résumé d'une revue de littérature à partir du sujet de recherche de l'étudiant en lien avec le mémoire de fin de formation (Note /5) Présentation orale individuelle (Note /15) + Evaluation du directeur de mémoire (Note /10) Moyenne sur 20**		Oral à partir de la revue de littérature produite	1h
UE 3.2 Langue vivante	**3**	1		**36**		**36**	E. CHEVRET **C. TRAN VAN**	Présentation orale en groupe d'une thématique proposée par les enseignants		Présentation orale individuelle ou en groupe d'une thématique proposée par les enseignants	1h30
UE 3.3 Bases fondamentales	**6**	2	101	35	40	**176**	**C. RIGOTHIER P. PFIRMANN S. TURPIN**	Examen écrit (coefficient 1) organisé par l'Université de Tours	Organisé par Tours	Examen oral	Organisé par Université de Tours
UE 3.4 Clinique	**14**	3	**52**	**132**	**158**	**341,5**	**C. RIGOTHIER P. PFIRMANN S. TURPIN**	Examen écrit (coefficient 1) organisé par l'Université de Tours	Organisé par Tours	Examen oral	Organisé par Université de Tours
UE 3.5 Parcours de Santé	**4**	1	**30**	**53,5**	**2,5**	**86**	N. BIBENS C. SARRAILLE V. BERGER	Evalution orale du parcours spécifique Inter-Universitaire validé à Tours (50% de la note de l'UE) + Travail Ecrit (Notes/20) coefficient 1 + présentation du travail oral avec un support powerpoint (note/10) coefficient 0,5 Moyenne /20	Tours et Bordeaux	Oral organisé par l'Université de Tours (50% de la Note de l'UE) et Oral par l'université de Bordeaux (50 %de la Note de l'UE)	Tours et Bordeaux
				TOTAL S3		**709,5**					
Semestre 4					H Stage						
UE 4.1 STAGE	**24**	6		**6,5**	**665**	**671,5**	P. DUFFAU/ V. BERGER/ E.CHEVRET/ N.LAURENT	Validation à partir d'un rapport de stage et de l'évaluation finale de l'ensemble des stages de 2ème année au regard du carnet de stage (incluant l'évaluation des compétences IPA) par les tuteurs médicaux et infirmiers et par l'équipe pédagogique		**Validation d'un stage complémentaire dont les modalités sont définies par l'équipe pédagogique (Pas de note attendue)**	
UE 4.2 MÉMOIRE	**6**	2		**19**		**19**	P. DUFFAU V. BERGER E.CHEVRET	Rédaction et soutenance d'un mémoire portant sur un aspect de l'exercice professionnel de l'infirmier en pratique avancée. Evaluation de l'écrit du mémoire et de la soutenance orale : NOTE sur 20		Oral : A partir du mémoire (Note /20)	
				TOTAL S4		**697,5**		**Total Année**	**1407**		

Assiduité :

L'ensemble des cours est obligatoires (toute absence devra être justifiée). Dans le cas d'une absence durant le stage, les jours d'absences devront être reconduits. Les situations particulières seront traitées en conseil pédagogique de l'université.

Modalités de validation des UE :

Aucune compensation n'est possible entre les UE. Chaque UE doit être validée individuellement avec une note supérieure ou égale à 10.
Le bénéfice des UE validées (notes supérieures ou égales à 10) est conservé pour la 2ème session.

Modalités de validation des semestres :

Un semestre ne peut être validé que si la totalité des UE qui le composent sont validées (notes supérieures ou égales à 10). Il n'y a pas de compensation entre UE d'un semestre.

Modalités de validation de l'année :

L'année est validée si chaque UE de chaque semestre qui la compose est validée. Il n'y a pas de compensation entre les semestres.
En cas de redoublement le bénéfice et la note de chaque UE validée sont conservés **à l'exception de l'UE 4.1 STAGE qui devra être entièrement revalidée**.

Modalités de validation du diplôme :

Pour valider le diplôme la totalité de la première année et de la deuxième année doivent être validées.

Double Mention :

Les étudiants titulaires d'un Diplôme d'Etat IPA mention OHO, PCS, PSM ou Urgences obtenu à l'Université de Bordeaux qui sont autorisés à s'inscrire à la 2ème année du Diplôme d'Etat IPA mention MRDTR sont dispensés de plein droit des UE 3.1, 3.2, 3.5 et 4.2

université de BORDEAUX

Collège Sciences de la santé

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année 2026/2027

2EME ANNÉE FORMATION DU D.E. INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE : Mention Oncologie et Hémato-oncologie

Intitulé enseignement	ECTS	Coeff UE	H CM	H TD	H TP	H Total	Responsable	Session 1		Session 2	
								Modalités	durée	Modalités	durée
Semestre 3											
UE 3.1 Recherche	3	1	5	62		67	E. CHEVRET/ V. BERGER	**Rédaction d'un résumé d'une revue de littérature à partir du sujet de recherche de l'étudiant en lien avec le mémoire de fin de formation (Note /5) Présentation orale individuelle (Note /15) + Evaluation du directeur de mémoire (Note /10) Moyenne sur 20**		Oral à partir de la revue de littérature produite	1h
UE 3.2 Langue vivante	3	1		36		36	E. CHEVRET **C. TRAN VAN**	Présentation orale en groupe d'une thématique proposée par les enseignants		Présentation orale individuelle ou en groupe d'une thématique proposée par les enseignants	1h30
UE 3.3 Bases fondamentales	6	2	101	35	40	176	C.DOMBLIDES/ M. MARTY	Examen Terminal : Devoir sur table relatif à la prise en charge clinique du patient en lien avec son futur rôle IPA comprenant également des questions portant sur l'UE 3.4 (Note/ 20)	2h	Oral en lien avec l'UE 3.4 (Note /20) ou possibilité d'écrit (à partir de 5 étudiants)	20 min 2h
UE 3.4 Clinique	14	3	52	132	158	341,5	C.DOMBLIDES/ M. MARTY	Evaluation au lit du malade dans le contexte d'un patient stabilisé, comprenant également les notions de l'UE 3.3 (Note /20)	1h	Evaluation au lit du malade dans le contexte d'un patient stabilisé en lien avec l'UE 3.3 (Note /20)	1h
UE 3.5 Parcours de Santé	4	1	30	53,5	2,5	86	N. BIBENS C. SARRAILLE V. BERGER	Travail Ecrit (Notes/20) coefficient 1 + présentation du travail oral avec un support powerpoint (note/10) coefficient 0,5 + Note travaux de groupe interfacutaires cas clinique dans le cadre du dispositif DEFI (note/20) Moyenne /20		Oral à partir d'une situation complexe : identiifer les acteurs impliqués	1h
				TOTAL S3		709,5					
Semestre 4					H Stage						
UE 4.1 STAGE	24	6		6,5	665	671,5	P. DUFFAU / V. BERGER/ E. CHEVRET/ N. LAURENT	Validation à partir d'un rapport de stage et de l'évaluation finale de l'ensemble des stages de 2ème année au regard du carnet de stage (incluant l'évaluation des compétences IPA) par les tuteurs médicaux et infirmiers et par l'équipe pédagogique		**Validation d'un stage complémentaire dont les modalités sont définies par l'équipe pédagogique (Pas de note attendue)**	
UE 4.2 MÉMOIRE	6	2		19		19	P. DUFFAU/ V. BERGER/ E. CHEVRET	Rédaction et soutenance d'un mémoire portant sur un aspect de l'exercice professionnel de l'infirmier en pratique avancée. Evaluation de l'écrit du mémoire et de la soutenance orale : NOTE sur 20		Oral : A partir du mémoire (Note /20)	
				TOTAL S4		697,5					
								Total Année	**1407**		

Assiduité :

L'ensemble des cours est obligatoires (toute absence devra être justifiée). Dans le cas d'une absence durant le stage, les jours d'absences devront être reconduits. Les situations particulières seront traitées en conseil pédagogique de l'université.

Modalités de validation des UE :

Aucune compensation n'est possible entre les UE. Chaque UE doit être validée individuellement avec une note supérieure ou égale à 10.
Le bénéfice des UE validées (notes supérieures ou égales à 10) est conservé pour la 2ème session.

Modalités de validation des semestres :

Un semestre ne peut être validé que si la totalité des UE qui le composent sont validées (notes supérieures ou égales à 10). Il n'y a pas de compensation entre UE d'un semestre.

Modalités de validation de l'année :

L'année est validée si chaque UE de chaque semestre qui la compose est validée. Il n'y a pas de compensation entre les semestres.
En cas de redoublement le bénéfice et la note de chaque UE validée sont conservés **à l'exception de l'UE 4.1 STAGE qui devra être entièrement revalidée**.

Modalités de validation du diplôme :

Pour valider le diplôme la totalité de la première année et de la deuxième année doivent être validées.

Double Mention :

Les étudiants titulaires d'un Diplôme d'Etat IPA mention PCS, MRDTR, PSM ou Urgences obtenu à l'Université de Bordeaux qui sont autorisés à s'inscrire à la 2ème année du Diplôme d'Etat IPA mention OHO sont dispensés de plein droit des UE 3.1, 3.2, 3.5 et 4.2

université de BORDEAUX

Collège Sciences de la santé

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année 2026/2027

2EME ANNÉE FORMATION DU D.E. INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE : Mention Pathologies Chroniques stabilisées

Intitulé enseignement	ECTS	Coeff UE	H CM	H TD	H e-learning	H Total	Responsable	Session 1		Session 2	
								Modalités	durée	Modalités	durée
Semestre 3											
UE 3.1 Recherche	3	1	5	62		67	E. CHEVRET/ V. BERGER	**Rédaction d'un résumé d'une revue de littérature à partir du sujet de recherche de l'étudiant en lien avec le mémoire de fin de formation (Note /5) Présentation orale individuelle (Note /15) + Evaluation du directeur de mémoire (Note /10) Moyenne sur 20**		Oral à partir de la revue de littérature produite	1h
UE 3.2 Langue vivante	3	1		36		36	E. CHEVRET **C. TRAN VAN**	Présentation orale en groupe d'une thématique proposée par les enseignants		Présentation orale individuelle ou en groupe d'une thématique proposée par les enseignants	1h30
UE 3.3 Bases fondamentales	6	2	101	35	40	176	C. ROUBAUD /V. BERGER	Examen Terminal : Devoir sur table relatif à la prise en charge clinique du patient en lien avec son futur rôle IPA comprenant également des questions portant sur l'UE 3.4 (Note/ 20)	2h	Oral en lien avec l'UE 3.4 (Note /20) ou possibilité d'écrit (à partir de 5 étudiants)	20 min 2h
UE 3.4 Clinique	14	3	52	131,5	158	341,5	C. ROUBAUD/ V. BERGER	Evaluation au lit du malade dans le contexte d'un patient stabilisé, comprenant également les notions de l'UE 3.3 (Note /20)	1h	Evaluation au lit du malade dans le contexte d'un patient stabilisé en lien avec l'UE 3.3 (Note /20)	1h
UE 3.5 Parcours de Santé	4	1	30	53,5	2,5	86	N. BIBENS C. SARRAILLE V. BERGER	Travail Ecrit (Notes/20) coefficient 1 + présentation du travail oral avec un support powerpoint (note/10) coefficient 0,5 Moyenne /20		Oral à partir d'une situation complexe : identiifer les acteurs impliqués	1h
				TOTAL S3		**709,5**					
Semestre 4					H Stage						
UE 4.1 STAGE	24	6		6,5	665	671,5	P. DUFFAU / V. BERGER/ E. CHEVRET/ N. LAURENT	Validation à partir d'un rapport de stage et de l'évaluation finale de l'ensemble des stages de 2ème année au regard du carnet de stage (incluant l'évaluation des compétences IPA) par les tuteurs médicaux et infirmiers et par l'équipe pédagogique		**Validation d'un stage complémentaire dont les modalités sont définies par l'équipe pédagogique (Pas de note attendue)**	
UE 4.2 MÉMOIRE	6	2		19		19	P. DUFFAU / V. BERGER/ E. CHEVRET	Rédaction et soutenance d'un mémoire portant sur un aspect de l'exercice professionnel de l'infirmier en pratique avancée. Evaluation de l'écrit du mémoire et de la soutenance orale : NOTE sur 20		Oral : A partir du mémoire (Note /20)	
				TOTAL S4		**697,5**		**Total Année**	**1407**		

Assiduité :

L'ensemble des cours est obligatoires (toute absence devra être justifiée). Dans le cas d'une absence durant le stage, les jours d'absences devront être reconduits. Les situations particulières seront traitées en conseil pédagogique de l'université.

Modalités de validation des UE :

Aucune compensation n'est possible entre les UE. Chaque UE doit être validée individuellement avec une note supérieure ou égale à 10.
Le bénéfice des UE validées (notes supérieures ou égales à 10) est conservé pour la 2ème session.

Modalités de validation des semestres :

Un semestre ne peut être validé que si la totalité des UE qui le composent sont validées (notes supérieures ou égales à 10). Il n'y a pas de compensation entre UE d'un semestre.

Modalités de validation de l'année :

L'année est validée si chaque UE de chaque semestre qui la compose est validée. Il n'y a pas de compensation entre les semestres.
En cas de redoublement le bénéfice et la note de chaque UE validée sont conservés **à l'exception de l'UE 4.1 STAGE qui devra être entièrement revalidée**.

Modalités de validation du diplôme :

Pour valider le diplôme la totalité de la première année et de la deuxième année doivent être validées.

Double Mention :

Les étudiants titulaires d'un Diplôme d'Etat IPA mention OHO, MRDTR, PSM ou Urgences obtenu à l'Université de Bordeaux qui sont autorisés à s'inscrire à la 2ème année du Diplôme d'Etat IPA mention PCS sont dispensés de plein droit des UE 3.1, 3.2, 3.5 et 4.2

université de BORDEAUX

Collège Sciences de la santé

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année 2026/2027

2EME ANNÉE FORMATION DU D.E. INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE : Mention Psychiatrie et santé mentale

Intitulé enseignement	ECTS	Coeff UE	H CM	H TD	H TP	H Total	Responsable	Session 1		Session 2	
								Modalités	durée	Modalités	durée
Semestre 3											
UE 3.1 Recherche	**3**	**1**	3	24		27	E. CHEVRET / V. BERGER	**Rédaction d'un résumé d'une revue de littérature à partir du sujet de recherche de l'étudiant en lien avec le mémoire de fin de formation (Note /5) Présentation orale individuelle (Note /15) + Evaluation du directeur de mémoire (Note /10) Moyenne sur 20**		Oral à partir de la revue de littérature produite	1h
UE 3.2 Langue vivante	**3**	**1**	10	21		31	E. CHEVRET **C. TRAN VAN**	Présentation orale en groupe d'une thématique proposée par les enseignants		Présentation orale individuelle ou en groupe d'une thématique proposée par les enseignants	1h30
UE 3.3 Bases fondamentales	**6**	**2**	33	12		45	M. TOURNIER/ **A. SIBERT**	Examen Terminal : Devoir sur table relatif à la prise en charge clinique du patient en lien avec son futur rôle IPA comprenant également des questions portant sur l'UE 3.4 (Note/ 20)	2h	Oral en lien avec l'UE 3.4 (Note /20) ou possibilité d'écrit (à partir de 5 étudiants)	20 min 2h
UE 3.4 Clinique	**14**	**3**	62,5	97,5		160	M. TOURNIER/ **A. SIBERT**	Evaluation au lit du malade dans le contexte d'un patient stabilisé, comprenant également les notions de l'UE 3.3 (Note /20)	1h	Evaluation au lit du malade dans le contexte d'un patient stabilisé en lien avec l'UE 3.3 (Note /20)	1h
UE 3.5 Parcours de Santé	**4**	**1**	63	47		110	N. BIBENS C. SARRAILLE V. BERGER	Travail Ecrit (Notes/20) coefficient 1 + présentation du travail oral avec un support powerpoint (note/10) coefficient 0,5 Moyenne /20		Oral à partir d'une situation complexe : identiifer les acteurs impliqués	1h
				TOTAL S3		**373**					
Semestre 4					H Stage						
UE 4.1 STAGE	**24**	**6**		**6,5**	**665**	**671,5**	P. DUFFAU / V. BERGER/ E.CHEVRET/N.LAURENT	Validation à partir d'un rapport de stage et de l'évaluation finale de l'ensemble des stages de 2ème année au regard du carnet de stage (incluant l'évaluation des compétences IPA) par les tuteurs médicaux et infirmiers et par l'équipe pédagogique		**Validation d'un stage complémentaire dont les modalités sont définies par l'équipe pédagogique (Pas de note attendue)**	
UE 4.2 MÉMOIRE	**6**	**2**		**19**		**19**	P. DUFFAU / V. BERGER/ E.CHEVRET	Rédaction et soutenance d'un mémoire portant sur un aspect de l'exercice professionnel de l'infirmier en pratique avancée. Evaluation de l'écrit du mémoire et de la soutenance orale : NOTE sur 20		Oral : A partir du mémoire (Note /20)	
				TOTAL S4		**697,5**		**Total Année**	**1070,5**		

Assiduité :

L'ensemble des cours est obligatoires (toute absence devra être justifiée). Dans le cas d'une absence durant le stage, les jours d'absences devront être reconduits. Les situations particulières seront traitées en conseil pédagogique de l'université.

Modalités de validation des UE :

Aucune compensation n'est possible entre les UE. Chaque UE doit être validée individuellement avec une note supérieure ou égale à 10.
Le bénéfice des UE validées (notes supérieures ou égales à 10) est conservé pour la 2ème session.

Modalités de validation des semestres :

Un semestre ne peut être validé que si la totalité des UE qui le composent sont validées (notes supérieures ou égales à 10). Il n'y a pas de compensation entre UE d'un semestre.

Modalités de validation de l'année :

L'année est validée si chaque UE de chaque semestre qui la compose est validée. Il n'y a pas de compensation entre les semestres.
En cas de redoublement le bénéfice et la note de chaque UE validée sont conservés **à l'exception de l'UE 4.1 STAGE qui devra être entièrement revalidée**.

Modalités de validation du diplôme :

Pour valider le diplôme la totalité de la première année et de la deuxième année doivent être validées.

Double Mention :

Les étudiants titulaires d'un Diplôme d'Etat IPA mention OHO, MRDTR, PCS ou Urgences obtenu à l'Université de Bordeaux qui sont autorisés à s'inscrire à la 2ème année du Diplôme d'Etat IPA mention PSM sont dispensés de plein droit des UE 3.1, 3.2, 3.5 et 4.2

université de BORDEAUX

Collège Sciences de la santé

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année 2026/2027

2EME ANNÉE FORMATION DU D.E. INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE : Mention Urgences

Intitulé enseignement	ECTS	Coeff UE	H CM	H TD	H TP	H Total	Responsable	Session 1		Session 2	
								Modalités	durée	Modalités	durée
Semestre 3											
UE 3.1 Recherche	**3**	**1**	3	24		27	E. CHEVRET / V. BERGER	**Rédaction d'un résumé d'une revue de littérature à partir du sujet de recherche de l'étudiant en lien avec le mémoire de fin de formation (Note /5) Présentation orale individuelle (Note /15) + Evaluation du directeur de mémoire (Note /10) Moyenne sur 20**		Oral à partir de la revue de littérature produite	1h
UE 3.2 Langue vivante	**3**	**1**	10	21		31	E. CHEVRET **C. TRAN VAN**	Présentation orale en groupe d'une thématique proposée par les enseignants		Présentation orale individuelle ou en groupe d'une thématique proposée par les enseignants	1h30
UE 3.3 Bases fondamentales	**6**	**2**	4	59		63	C. GIL-JARDINE/ **S. MARIOT**	Examen Terminal : Devoir sur table relatif à la prise en charge clinique du patient en lien avec son futur rôle IPA comprenant également des questions portant sur l'UE 3.4 (Note/ 20)	2h	Oral en lien avec l'UE 3.4 (Note /20)	20 min
										ou possibilité d'écrit (à partir de 5 étudiants)	2h
UE 3.4 Clinique	**14**	**3**	73	186		259	C. GIL-JARDINE/ **S. MARIOT**	Evaluation au lit du malade dans le contexte d'un patient stabilisé, comprenant également les notions de l'UE 3.3 (Note /20)	1h	Evaluation au lit du malade dans le contexte d'un patient stabilisé en lien avec l'UE 3.3 (Note /20)	1h
UE 3.5 Parcours de Santé	**4**	**1**	20,5	38,5		59	N. BIBENS C. SARRAILLE V. BERGER	Travail Ecrit (Notes/20) coefficient 1 + présentation du travail oral avec un support powerpoint (note/10) coefficient 0,5 Moyenne /20		Oral à partir d'une situation complexe : identiifer les acteurs impliqués	1h
				TOTAL S3		**439**					
Semestre 4					**H Stage**						
UE 4.1 STAGE	**24**	**6**		**6,5**	**665**	**671,5**	P. DUFFAU / V. BERGER/ E. CHEVRET /N. LAURENT	Validation à partir d'un rapport de stage et de l'évaluation finale de l'ensemble des stages de 2ème année au regard du carnet de stage (incluant l'évaluation des compétences IPA) par les tuteurs médicaux et infirmiers et par l'équipe pédagogique		**Validation d'un stage complémentaire dont les modalités sont définies par l'équipe pédagogique (Pas de note attendue)**	
UE 4.2 MÉMOIRE	**6**	**2**		**19**		**19**	P. DUFFAU / V. BERGER/ E. CHEVRET	Rédaction et soutenance d'un mémoire portant sur un aspect de l'exercice professionnel de l'infirmier en pratique avancée. Evaluation de l'écrit du mémoire et de la soutenance orale : NOTE sur 20		Oral : A partir du mémoire (Note /20)	
				TOTAL S4		**697,5**		**Total Année**	**1136,5**		

Assiduité :

L'ensemble des cours est obligatoires (toute absence devra être justifiée). Dans le cas d'une absence durant le stage, les jours d'absences devront être reconduits. Les situations particulières seront traitées en conseil pédagogique de l'université.

Modalités de validation des UE :

Aucune compensation n'est possible entre les UE. Chaque UE doit être validée individuellement avec une note supérieure ou égale à 10.
Le bénéfice des UE validées (notes supérieures ou égales à 10) est conservé pour la 2ème session.

Modalités de validation des semestres :

Un semestre ne peut être validé que si la totalité des UE qui le composent sont validées (notes supérieures ou égales à 10). Il n'y a pas de compensation entre UE d'un semestre.

Modalités de validation de l'année :

L'année est validée si chaque UE de chaque semestre qui la compose est validée. Il n'y a pas de compensation entre les semestres.
En cas de redoublement le bénéfice et la note de chaque UE validée sont conservés **à l'exception de l'UE 4.1 STAGE qui devra être entièrement revalidée**.

Modalités de validation du diplôme :

Pour valider le diplôme la totalité de la première année et de la deuxième année doivent être validées.

Double Mention :

Les étudiants titulaires d'un Diplôme d'Etat IPA mention OHO, MRDTR, PSM ou PCS obtenu à l'Université de Bordeaux qui sont autorisés à s'inscrire à la 2ème année du Diplôme d'Etat IPA mention Urgences sont dispensés de plein droit des UE 3.1, 3.2, 3.5 et 4.2

université de BORDEAUX

Extrait du registre des délibérations du Conseil du collège sciences de la santé

Séance du 23 septembre 2026
Présidence du Professeur Pierre Dubus, directeur du collège des sciences de la santé

Délibération portant approbation des Modalités de Contrôle des Connaissances et Compétences (MCCC) des formations de Masso-Kinésithérapie.

Le Professeur Pierre Dubus présente **les MCCC des formations de Masso-Kinésithérapie pour l'année universitaire 2026/2027**.

Le Professeur Pierre Dubus, Directeur du collège, sollicite l'avis des membres du conseil.

Ces derniers émettent un avis favorable à l'unanimité des présents (quorum atteint), aux MCCC ainsi présentées.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Bordeaux, le 24 septembre 2026

Le Directeur du collège des sciences de la santé



Professeur Pierre DUBUS

université de BORDEAUX

Collège Sciences de la santé

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES
INSTITUT DE FORMATION EN MASSO-KINESITHERAPIE DU CHU DE BORDEAUX
Année 2026/2027

2EME ANNÉE FORMATION DU D.E. MASSO-KINESITHERAPEUTE

Intitulé enseignement		ECTS	Coeff UE	Session 1		Session 2	
				Modalités	durée	Modalités	durée
	Semestre 3						
Enseignements fondamentaux	**UE 1 : santé publique**	1	1	Ecrit et/ou oral	**30 min à 1h**	Ecrit et/ou oral	**30 min à 1h**
	UE 2 : sciences humaines et sciences sociales	2	1	Ecrit et/ou oral	1h	Ecrit et/ou oral	1h
	UE 3 : sciences biomédicales	7	1	Ecrit et/ou oral	**3h30**	Ecrit +/- Oral	**3h30**
	UE 4 : sciences de la vie et du mouvement (anatomie, physiologie et cinésiologie)	7	1	Ecrit + Pratique et/ou oral	**3h45**	Ecrit et/ou Pratique et/ou oral	**3h45**
Sciences et ingénierie en kinésithérapie	**UE 6 : théories, modèles, méthodes et outils en kinésithérapie 1**	2	1				
	UE 7 : évaluation, techniques et outils d'intervention dans les principaux champs d'activité	7	1				
Approfondissement et professionnalisation	**UE 8 : méthodes de travail et méthodes de recherche**	1	1	Validation cursus suivi MOOC Enseignement documentaire sur Moodle UB + validation PIX "SOCLE" +/- oral		Validation cursus suivi MOOC Enseignement documentaire sur Moodle UB + validation PIX SOCLE +/- oral	
	UE 9 : langue anglaise professionnelle	1	1	**VALIDATION MOODLE MISCHOOL**		**VALIDATION MOODLE MISCHOOL**	
	UE 11 : formation à la pratique masso-kinésithérapique - Stage 1	2	1				
	UE 12 : optionnelle 1						

université de BORDEAUX

Collège Sciences de la santé

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES
INSTITUT DE FORMATION EN MASSO-KINESITHERAPIE DU CHU DE BORDEAUX
Année 2026/2027

2EME ANNÉE FORMATION DU D.E. MASSO-KINESITHERAPEUTE

Intitulé enseignement		ECTS	Coeff UE	Session 1		Session 2	
				Modalités	durée	Modalités	durée
	Semestre 4						
Enseignements fondamentaux	**UE 1 : santé publique**	4	1	**Ecrit et/ou oral**	**1h30**	**Ecrit et/ou oral**	1h30
	UE 2 : sciences humaines et sciences sociales	4	1	Ecrit et/ou oral	**1h30**	Ecrit et/ou oral	**1h30**
	UE 3 : sciences biomédicales		1				
	UE 4 : sciences de la vie et du mouvement (anatomie, physiologie et cinésiologie)	5	1	Ecrit + Pratique + oral	**Ecrit : 2h00 + oral/Pratique : 45 min**	Ecrit + Pratique	**Ecrit : 2h00 + oral/Pratique : 45 min**
Sciences et ingénierie en kinésithérapie	**UE 6 : théories, modèles, méthodes et outils en kinésithérapie 1**	2	1				
	UE 7 : évaluation, techniques et outils d'intervention dans les principaux champs d'activité	7	1				
Approfondissement et professionnalisation	**UE 8 : méthodes de travail et méthodes de recherche**	1	1	Certification PIX SANTE (MODULES 1 ET 2)		Certification PIX SANTE (MODULES 1 ET 2)	
	UE 9 : langue anglaise professionnelle	1	1	**VALIDATION MOODLE MISCHOOL**		**VALIDATION MOODLE MISCHOOL**	
	UE 11 : formation à la pratique masso-kinésithérapique - Stage 2	4	1				
	UE 12 : optionnelle 1	2	1				

Modalités de validation des UE :

La deuxième session concerne les rattrapages des deux semestres précédents.
Lorsqu'une UE a été présentée aux deux sessions, la note de la 2ème session est retenue. (article 10)

Modalités de validation des semestres : (article 13)

Une commission semestrielle d'attribution des crédits (CAC) est mise en place dans les instituts de formation de masso-kinésithérapie. Celle-ci se prononce sur la validation des unités d'enseignement et des stages et sur la poursuite du parcours

Modalités de validation de l'année :

Validation de S1 et S2
OU validation des UE équivalent à 52 crédits (/60) au cours de S1 et S2

Autorisation de redoublement 1A :

Validation de 15 à 52 crédits au cours de S1 et S2 (après avis CAC, peuvent être autorisés à suivre quelques UE de 2A) - admis à redoubler une fois
Les étudiants autorisés à redoubler conservent le bénéfice des UE validées
Les étudiants qui ne sont pas admis en deuxième année après un premier redoublement peuvent être autorisés (après avis du conseil pédagogique) à redoubler une deuxième fois.

université de BORDEAUX

Collège Sciences de la santé

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES
INSTITUT DE FORMATION EN MASSO-KINESITHERAPIE DU CHU DE BORDEAUX
Année 2026/2027

3EME ANNÉE FORMATION DU D.E. MASSO-KINESITHERAPEUTE

Intitulé enseignement		ECTS	Coeff UE	Responsable	Session 1		Session 2	
					Modalités	durée	Modalités	durée
	Semestre 5							
	UE 3	**2**	**1**		Ecrit	**1h00**	Ecrit	**1h00**
	EU 4	**5**	**1**		Ecrit et/ou oral	**2h30**	Ecrit / oral	**1h45 à 2h30**
	UE 5	**3**	**1**		Ecrit	1h30	Ecrit	1h30
	UE 8	**1**	**1**		Ecrit / +/- MOODLE et/ou oral	**30mn**	Ecrit / +/- MOODLE et/ou oral	**30mn**
	UE 9	**1**	**1**		**VALIDATION MOODLE MISCHOOL**		**VALIDATION MOODLE MISCHOOL**	
	Semestre 6							
	UE 3	**3**	**1**		Ecrit	1h30	Ecrit	1h30
	EU 4	**3**	**1**		Ecrit / +/- oral	1h30	Ecrit / +/- oral	1h30
	UE 5	**3**	**1**		Ecrit	1h30	Ecrit	1h30
	UE 8	**2**	**1**		**Ecrit +/- oral**	**30mn à 1h**	**Ecrit +/- oral**	**30mn à 1h**
	UE 9	**2**	**1**		Oral individuel	20mn	Oral individuel	20mn

université de BORDEAUX

Collège Sciences de la santé

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES
INSTITUT DE FORMATION EN MASSO-KINESITHERAPIE DU CHU DE BORDEAUX
Année 2026/2027

4EME ANNÉE FORMATION DU D.E. MASSO-KINESITHERAPEUTE

	Intitulé enseignement	ECTS	Coeff UE	Responsable	Session 1		Session 2	
					Modalités	durée	Modalités	durée
	Semestre 7							
Enseignements fondamentaux	**UE 15 : Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculosquelettique 2**	3	1		Écrits	1H30	Écrits	1H30
	UE16 : Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans le champ neuromusculaire	4	1		Écrits	1H00	Écrits	1H00
	UE 17 : Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire	2	1		Écrits	1H00	Écrits	1H00
	UE 18 : Physiologies, sémiologie physiopathologiques et pathologies spécifiques	3	1		Écrits	1H30	Écrits	1H30
Approfondissement et professionnalisation	**UE 26 : Langue anglaise professionnelle**	1	1		**MOODLE MISCHOOL**		**MOODLE MISCHOOL**	
	UE 27 : Méthodes de travail et méthodes de recherche en kinésithérapie	1	1		**Ecrit (commande) et/ou oral**	**30mn**	**Ecrit (commande) et/ou oral**	**30mn**
	Semestre 8							
Enseignements fondamentaux	**UE 15 : Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculosquelettique 2**	3	1		Écrits	1H30	Écrits (QROC, QRM, Dossiers progressifs, cas clinique) Modalités manuscrites et/ou numériques (THEIA, E NOTITIA)	1H30
	UE16 : Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans le champ neuromusculaire	3	1		Écrits	1h00	Écrits (modalité numérique via THEIA)	1h00
	UE 17 : Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire							
	UE 18 : Physiologies, sémiologie physiopathologiques et pathologies spécifiques	3	1		Écrits	1h30	Écrits	1h30
Approfondissement et professionnalisation	**UE 26 : Langue anglaise professionnelle**							
	UE 27 : Méthodes de travail et méthodes de recherche en kinésithérapie	1	1		**Ecrit (commande) et/ou oral**	**30mn**	**Ecrit (commande) et/ou oral**	**30mn**

université de BORDEAUX

Collège Sciences de la santé

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES
INSTITUT DE FORMATION EN MASSO-KINESITHERAPIE DU CHU DE BORDEAUX
Année 2026/2027

5EME ANNÉE FORMATION DU D.E. MASSO-KINESITHERAPEUTE

Intitulé enseignement		ECTS	Coeff UE	Responsable	Session 1		Session 2	
					Modalités	durée	Modalités	durée
	Semestre 9							
Enseignements fondamentaux	**UE 14 : Droit, législation et gestion d'une structure**	6	1		Écrit	3H00	Écrit	3H00
Approfondissement et professionnalisation	**UE 27 : Méthodes de travail et méthodes de recherche en kinésithérapie**	2	1		**Commande Écrite et/ou Oral (individuel)**	**30mn**	**Commande Écrite et/ou Oral (individuel)**	**30mn**
	Semestre 10							
Approfondissement et professionnalisation	**UE 26 : Langue anglaise professionnelle**	3	1		**Commande Écrite et/ou Oral (individuel)**	**30mn**	**Commande Écrite et/ou Oral (individuel)**	**30mn**
	UE 27 : Méthodes de travail et méthodes de recherche en kinésithérapie	2	1		**Commande Écrite et/ou Oral (individuel)**	**30mn**	**Commande Écrite et/ou Oral (individuel)**	**30mn**

université de BORDEAUX

Collège Sciences de la santé

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES
INSTITUT DE FORMATION EN MASSO-KINESITHERAPIE CROIX-ROUGE
Année 2026/2027

2EME ANNÉE FORMATION DU D.E. MASSO-KINESITHERAPEUTE

	SEMESTRE 3	ECTS	Coeff UE*	Responsable	Session 1			Session 2		
					Type d'évaluation	Modalités	Durée	Type d'évaluation	Modalités	Durée
Enseignements fondamentaux	UE 1 : santé publique	2	1	Stéphanie Saurois	Evaluation terminale	Ecrit	1h	Evaluation terminale	Ecrit	1h
	UE 2 : sciences humaines et sciences sociales	3	1	Stéphanie Saurois	Evaluation terminale + contrôle continu	Ecrit	1h30	Evaluation terminale	Ecrit	1h30
	UE 3 : sciences biomédicales	5	1	Stéphanie Saurois	Evaluation terminale	Ecrit	1h30	Evaluation terminale	Ecrit	1h30
	UE 4 : sciences de la vie et du mouvement (anatomie, physiologie et cinésiolog	6	1	Kim Ly Vuong	Evaluation terminale	Ecrit et/ou Pratique	Ecrit : 2h00 + Pratique : 10 min	Evaluation terminale	Ecrit et/ou Pratique	Ecrit : 2h00 + Pratique : 10 min
Sciences et ingénierie en kinésithérapie	UE 6 : théories, modèles, méthodes et outils en kinésithérapie 1	2	1	Stéphanie Saurois	Evaluation terminale	Ecrit	1h30	Evaluation terminale	Ecrit	1h30
	UE 7 : évaluation, techniques et outils d'intervention dans les principaux champ	7	1	Kim Ly Vuong	Evaluation terminale	Pratique	30 min	Evaluation terminale	Pratique	30 min
Approfondissement et professionnalisation	UE 8 : méthodes de travail et méthodes de recherche	1	1	Stéphanie Saurois	Evaluation terminale + contrôle continu	Ecrit	3h	Evaluation terminale	Ecrit	3h
	UE 9 : langue anglaise professionnelle	1	1	Stéphanie Saurois	Evaluation terminale + contrôle continu	Ecrit et/ou Oral	40 min	Evaluation terminale	Ecrit et/ou Oral	40 min
	UE 11 : formation à la pratique masso-kinésithérapique - Stage 1	2	1	Stéphanie Saurois	Contrôle continu	Stage		Evaluation terminale	Stage	
	UE 12 : optionnelle 1	1	1	Stéphanie Saurois	Contrôle continu	Ecrit		Evaluation terminale	Ecrit	

université de BORDEAUX

Collège Sciences de la santé

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES
INSTITUT DE FORMATION EN MASSO-KINESITHERAPIE CROIX-ROUGE
Année 2026/2027

	SEMESTRE 4	ECTS	Coeff UE*	Responsable	Session 1			Session 2		
					Type d'évaluation	Modalités	Durée	Type d'évaluation	Modalités	Durée
Enseignements fondamentaux	UE 1 : santé publique	3	1	Stéphanie Saurois	Evaluation terminale + contrôle continu	Ecrit	1 h30 + oral 10 min	Evaluation terminale	Ecrit	1h 30
	UE 2 : sciences humaines et sciences sociales	3	1	Stéphanie Saurois	Evaluation terminale + contrôle continu	Ecrit et/ou Oral	2h + oraux groupe 2x10 min	Evaluation terminale	Ecrit	2h +écrit individuel
	UE 3 : sciences biomédicales	2	1	Stéphanie Saurois	Evaluation terminale	Ecrit	1h30	Evaluation terminale	Ecrit	1h30
	UE 4 : sciences de la vie et du mouvement (anatomie, physiologie et cinésiolog	6	1	Kim Ly Vuong	Evaluation terminale + contrôle continu	Ecrit et/ou Pratique	Ecrit : 2h30 + Pratique : 10 min	Evaluation terminale	Ecrit et/ou Pratique	Ecrit : 2h 30 Oral pratique : 10'
Sciences et ingénierie en kinésithérapie	UE 6 : théories, modèles, méthodes et outils en kinésithérapie 1	2	1	Stéphanie Saurois	Evaluation terminale + contrôle continu	Ecrit	2h 30	Evaluation terminale	Ecrit	2h 30
	UE 7 : évaluation, techniques et outils d'intervention dans les principaux champ	7	1	Kim Ly Vuong	Evaluation terminale	Pratique	1h15	Evaluation terminale	Pratique	1h15
Approfondissement et professionnalisation	UE 8 : méthodes de travail et méthodes de recherche	1	1	Stéphanie Saurois	Evaluation terminale + contrôle continu	Ecrit	1h30	Evaluation terminale	Ecrit	30 min
	UE 9 : langue anglaise professionnelle	1	1	Stéphanie Saurois	Evaluation terminale	Oral	Oral	Evaluation terminale	Ecrit	document
	UE 11 : formation à la pratique masso-kinésithérapique - Stage 2	4	1	Stéphanie Saurois	Contrôle continu	Stage		Evaluation terminale	Stage	
	UE 12 : optionnelle 1	1	1	Stéphanie Saurois	Contrôle continu	Ecrit et/ou Oral		Evaluation terminale	Ecrit et/ou Oral	
PIX santé	UE1S4 : santé publique (données de santé)									
	UE8S4: Cybersécurité									

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES
INSTITUT DE FORMATION EN MASSO-KINESITHERAPIE CROIX-ROUGE
Année 2026/2027

Modalités de validation des UE :

une deuxième session concernant les rattrapages est organisée pour chaque semestre. Lorsqu'une UE a été présentée aux deux sessions, la note de la 2ème session est retenue. (article 10)

Modalités de validation des semestres : (article 13)

Une commission semestrielle d'attribution des crédits (CAC) est mise en place dans les instituts de formation de masso-kinésithérapie. Celle-ci se prononce sur la validation des unités d'enseignement et des stages et sur la poursuite du parcours de l'étudiant.

Compensation des UEs au premier cycle : (article 9)

- UE 1 "Santé publique" et UE 2 "Sciences humaines et sciences sociales"; - UE 6 "Théories, modèles, méthodes et outils en kinésithérapie" et UE 8 "Méthodes de travail et méthodes de recherche"
La compensation des notes s'opère entre deux unités d'enseignement à condition qu'aucune des notes obtenues par l'étudiant pour ces unités ne soit inférieure à 8 sur 20.
Les autres unités d'enseignement ne donnent jamais lieu à compensation.

Passage 1A à 2A : (article 14)

Validation de S1 et S2 OU validation des UE équivalent à 52 crédits (/60) au cours de S1 et S2

Autorisation de redoublement 1A :

Validation de 15 à 52 crédits au cours de S1 et S2 (après avis CAC, peuvent être autorisés à suivre quelques UE de 2A) - admis à redoubler une fois
Les étudiants autorisés à redoubler conservent le bénéfice des UE validées
Les étudiants qui ne sont pas admis en deuxième année après un premier redoublement peuvent être autorisés (après avis du conseil pédagogique) à redoubler une deuxième fois.

Dispenses d'UE:

Possibilité de dispense d'UE:
1. L'étudiant fait une demande et remplit le dossier
2. L'équipe pédagogique émet un avis favorable (ou non) à la demande de dispense
3. Validation de la demande de dispense par la CAC
UE concernées: UE 9 Niveau B2 validé (TOEIC ou Cambridge) / UE8 Master 2 validée

Notes plancher UE 4 - UE 7 :

Si la note obtenue dans une des épreuves est inférieure à 7, la note ne sera pas compensée par les autres épreuves constitutives de l'UE concernée. L'épreuve devra être automatiquement être repassée en session 2.

université de BORDEAUX

Collège Sciences de la santé

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES
INSTITUT DE FORMATION EN MASSO-KINESITHERAPIE CROIX-ROUGE
Année 2026/2027

3EME ANNÉE FORMATION DU D.E. MASSO-KINESITHERAPEUTE

	SEMESTRE 5	ECTS	Coeff UE*	Responsable	Session 1			Session 2		
					Type d'évaluation	Modalités	Durée	Type d'évaluation	Modalités	Durée
Enseignements fondamentaux	UE 3 : sciences biomédicales	3	1	Thomas Gérard	Contrôle continu et/ou évaluation terminale	Ecrit et/ou Oral	1h30	controle continu et/ou évaluation terminale	Ecrit	1h30
	UE 4 : sciences de la vie et du mouvement (anatomie, physiologie et cinésiologie)	4	1	Thomas Gérard	Evaluation terminale	Ecrit et/ou Pratique	4h	Evaluation terminale	Ecrit et/ou pratique	4h
	UE 5 : sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculo-squelettique 1	3	1	Thomas Gérard	Evaluation terminale	Ecrit	1h	Evaluation terminale	Ecrit	1h
Sciences et ingénierie en kinésithérapie	UE 6 : théories, modèles, méthodes et outils en kinésithérapie 1	2	1	Thomas Gérard	Controle continu	Ecrit et/ou Oral	1h	Controle continu	Ecrit et/ou Oral	1h
	UE 7 : évaluation, techniques et outils d'intervention dans les principaux champs d'activité	7	1	Thomas Gérard	controle continu et/ou évaluation terminale	Ecrit et/ou Pratique	1h45	controle continu et/ou évaluation terminale	Ecrit et/ou pratique	1h45
Approfondissement et professionnalisation	UE 8 : méthodes de travail et méthodes de recherche	1	1	Thomas Gérard	Contrôle continu et/ou évaluation terminale	Ecrit	1h30	Evaluation terminale	Ecrit	1h30
	UE 9 : langue anglaise professionnelle	1	1	Thomas Gérard	controle continu et/ou évaluation terminale	Ecrit	2h15	controle continu et/ou évaluation terminale	Ecrit	2h15
	UI 10 : démarche et pratique clinique : élaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive	2	1	Thomas Gérard	Controle continu	Ecrit et/ou Oral	1h30	Evaluation terminale	Ecrit et/ou Oral	1h30
	UE 11 : formation à la pratique masso-kinésithérapique - Stage 3	6	1	Thomas Gérard	Controle continu			Controle continu		
	UE 13 : optionnelle 2 (service sanitaire)	1	1	Thomas Gérard	Controle continu	Ecrit	2h	Evaluation terminale	Ecrit	2h
PIX Santé	UE13S5: Parcours Santé pro / paaco Globule									

université de BORDEAUX

Collège Sciences de la santé

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES
INSTITUT DE FORMATION EN MASSO-KINESITHERAPIE CROIX-ROUGE
Année 2026/2027

	SEMESTRE 6	ECTS	Coeff UE*	Responsable	Session 1			Session 2		
					Type d'évaluation	Modalités	Durée	Type d'évaluation	Modalités	Durée
Enseignements fondamentaux	UE 3 : sciences biomédicales	2	1	Thomas Gérard	Controle continu et/ou évaluation terminale	Ecrit et/ou Oral	1h15	Evaluation terminale	Ecrit et/ou Oral	1h15
	UE 4 : sciences de la vie et du mouvement (anatomie, physiologie et cinésiologie)	4	1	Thomas Gérard	Evaluation terminale	Ecrit et/ou Pratique	2h40	Evaluation terminale	Ecrit et/ou pratique	2h40
	UE 5 : sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculo-squelettique 1	3	1	Thomas Gérard	Evaluation terminale	Ecrit	1h15	Evaluation terminale	Ecrit	1h15
Sciences et ingénierie en kinésithérapie	UE 6 : théories, modèles, méthodes et outils en kinésithérapie	2	1	Thomas Gérard	Contrôle continu et/ou évaluation terminale	Ecrit et/ou Oral	2h	Evaluation terminale	Ecrit et/ou Oral	2h
	UE 7 : évaluation, techniques et outils d'intervention dans les principaux char	7	1	Thomas Gérard	Contrôle continu et/ou évalution terminale	Ecrit et/ou Pratique	1h45	Evaluation terminale	Ecrit et/ou pratique	1h45
Approfondissement et professionnalisation	UE 8 : méthodes de travail et méthodes de recherche	1	1	Thomas Gérard	Contrôle continu et/ou évaluation terminale	Ecrit	1h50	Evaluation terminale	Ecrit	1h50
	UE 9 : langue anglaise professionnelle	1	1	Thomas Gérard	Controle continu	Oral	30 min	Evaluation terminale	Ecrit et/ou Oral	30 min
	UI 10 : démarche et pratique clinique : élaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive	3	1	Thomas Gérard	Contrôle continu et/ou évaluation terminale	Ecrit et/ou Oral	45 min	Evaluation terminale	Ecrit et/ou Oral	45 min
	UE 11 : formation à la pratique masso-kinésithérapique - Stage 4	6	1	Thomas Gérard	Controle continu			Controle continu	Ecrit	
	UE 13 : optionnelle 2	1	1	Thomas Gérard	Contrôle continu et/ou évaluation terminale	Ecrit et/ou Oral	30 min	controle continu et/ou évaluation terminale	Ecrit et/ou Oral	30 min
PIX santé	UE13 S6: communication en santé / Mon espace santé									

université de BORDEAUX

Collège Sciences de la santé

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES
INSTITUT DE FORMATION EN MASSO-KINESITHERAPIE CROIX-ROUGE
Année 2026/2027

Modalités de validation des UE :

La deuxième session concerne les rattrapages pour chaque semestre. Lorsqu'une UE a été présentée aux deux sessions, la note de la 2ème session est retenue. (article 10)

Les étudiants admis en 2ème année, sans avoir validé l'ensemble des UE requises à la validation totale de la 1ère année, sont autorisés à présenter les UE manquantes au cours de cette 2ème année.
À la fin de la 2ème année, les étudiants n'ayant pas validé l'ensemble des unités d'enseignement de la 1ère année peuvent être autorisés (après avis du conseil pédagogique) à s'inscrire à nouveau aux UE manquantes pour les valider. Dans ce cas, les étudiants sont autorisés à s'inscrire administrativement à nouveau en 2ème année.

Modalités de validation des semestres : (article 13)

Une commission semestrielle d'attribution des crédits (CAC) est mise en place dans les instituts de formation de masso-kinésithérapie. Celle-ci se prononce sur la validation des unités d'enseignement et des stages et sur la poursuite du parcours de l'étudiant.

Compensation des UEs au premier cycle : (article 9)

- UE 1 "Santé publique" et UE 2 "Sciences humaines et sciences sociales"; - UE 6 "Théories, modèles, méthodes et outils en kinésithérapie" et UE 8 "Méthodes de travail et méthodes de recherche"
La compensation des notes s'opère entre deux unités d'enseignement à condition qu'aucune des notes obtenues par l'étudiant pour ces unités ne soit inférieure à 8 sur 20.
Les autres unités d'enseignement ne donnent jamais lieu à compensation.

Passage 1er cycle au 2ème cycle : (article 15)

Validation de l'ensemble des UE du 1er cycle (+ compensations)
+ UI 10 validée
+ stages de 1er cycle validés (UE 11)

Autorisation de redoublement 1er cycle :

Les étudiants qui ne répondent pas à ces critères sont admis à redoubler une fois.
Les étudiants qui ne sont pas admis en 3ème année après un premier redoublement peuvent être autorisés (après avis du conseil pédagogique) à redoubler une deuxième fois.
Les étudiants autorisés à redoubler conservent le bénéfice des UE validées.

Dispenses d'UE :

possibilité de dispense d'UE:
1. L'étudiant fait une demande et rempli le dossier
2. L'équipe pédagogique emet un avis favorable (ou non) à la demande de dispense
3. Validation de la demande de dispense par la CAC
UE concernées: UE 9 Niveau B2 validé (Toiec ou Cambridge)
UE8 Master 2 validée

Notes plancher UE 3 - UE 4 - UE 5 - UE 6 - UE 7 :

Si la note obtenue dans une des épreuves est inférieure à 7, la note ne sera pas compensée par les autres épreuves constitutives de l'UE concernée. L'épreuve devra être automatiquement être repassée en session 2.

université de BORDEAUX

Collège Sciences de la santé

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES
INSTITUT DE FORMATION EN MASSO-KINESITHERAPIE CROIX-ROUGE
Année 2026/2027

4EME ANNÉE FORMATION DU D.E. MASSO-KINESITHERAPEUTE

	SEMESTRE 7	ECTS	Coeff UE*	Responsable	Session 1			Session 2		
					Type d'évaluation	Modalités	Durée	Type d'évaluation	Modalités	Durée
Enseignements fondamentaux	UE 15 : sémiologie, physiopathologie et pathologie dans le champ musculo-squelettique 2	3	1	Bénédicte LAURENT	Evaluation terminale	Ecrit	1h15	Evaluation terminale	Ecrit	1h15
	UE 16 : sémiologie, physiopathologie et pathologie dans le champ neuro-musculaire	4	1	Bénédicte LAURENT	Contrôle continu et évaluation terminale	Ecrit et/ou oral	1h30	Evaluation terminale	Ecrit	1h30
	UE 17 : sémiologie, physiopathologie et pathologie dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire	3	1	Bénédicte LAURENT	Evaluation terminale	Ecrit	1h30	Evaluation terminale	Ecrit	1h30
	UE 18 : physiologies, sémiologies, physiopathologies et pathologies spécifiques	2	1	Bénédicte LAURENT	Evaluation terminale	Ecrit	1h	Evaluation terminale	Ecrit	1h
Sciences et ingénierie en kinésithérapie	UE 19 : évaluation, techniques et outils d'intervention dans le champ musculo-squelettique	3	1	Bénédicte LAURENT	Evaluation terminale	Ecrit et pratique	1h30	Evaluation terminale	Ecrit et pratique	1h30
	UE 20 : évaluation, techniques et outils d'intervention dans le champ neuro-musculaire	2	1	Bénédicte LAURENT	Evaluation terminale	Ecrit et pratique	1h30	Evaluation terminale	Ecrit et pratique	1h30
	UE 21 : évaluation, techniques et outils d'intervention dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire	2	1	Bénédicte LAURENT	Evaluation terminale	Ecrit et pratique	1h	Evaluation terminale	Ecrit et pratique	1h
	UE 22 : théories, modèles, méthodes et outils en kinésithérapie 2									
	UE 23 : interventions spécifiques en kinésithérapie									
	UE 24 : interventions du kinésithérapeute en santé publique	2	1	Bénédicte LAURENT	Contrôle continu	Ecrit et/ou oral	1h30	Evaluation terminale	Ecrit	1h30
Approfondissement et professionnalisation	UE 26 : langue anglaise professionnelle	1	1	Bénédicte LAURENT	Contrôle continu ou évaluation terminale	Oral	1h	Evaluation terminale	Ecrit	40 min
	UE 27 : méthodes de travail et méthodes de recherche	1	1	Bénédicte LAURENT	Contrôle continu	Ecrit et/ou oral	2h	Evaluation terminale	Ecrit	2h
	UE 30 : formation à la pratique masso-kinésithérapique - Stage 5	6	1	Bénédicte LAURENT	Contrôle continu	Pratique	210h	Contrôle continu	Pratique	210h
	UE 31 : optionnelle 3	1	1	Bénédicte LAURENT	Contrôle continu	Ecrit et/ou oral	1h	Evaluation terminale	Ecrit	1h
PIX Santé	UE31 S7: Parcours spécifique Cocon/ Via trajectoire									

université de BORDEAUX

Collège Sciences de la santé

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES
INSTITUT DE FORMATION EN MASSO-KINESITHERAPIE CROIX-ROUGE
Année 2026/2027

	SEMESTRE 8	ECTS	Coeff UE*	Responsable	Session 1			Session 2		
					Type d'évaluation	Modalités	Durée	Type d'évaluation	Modalités	Durée
Enseignements fondamentaux	UE 15 : sémiologie, physiopathologie et pathologie dans le champ musculo-squelettique 2	3	1	Bénédicte LAURENT	Evaluation terminale	Ecrit	1h	Evaluation terminale	Ecrit	1h
	UE 16 : sémiologie, physiopathologie et pathologie dans le champ neuro-musculaire	3	1	Bénédicte LAURENT	Contrôle continu et/ou évaluation terminale	Ecrit et/ou oral	1h15	Evaluation terminale	Ecrit	1h
	UE 17 : sémiologie, physiopathologie et pathologie dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire	2	1	Bénédicte LAURENT	Evaluation terminale	Ecrit	1h15	Evaluation terminale	Ecrit	1h15
	UE 18 : physiologies, sémiologies, physiopathologies et pathologies spécifiques	4	1	Bénédicte LAURENT	Evaluation terminale	Ecrit	1h30	Evaluation terminale	Ecrit	1h30
Sciences et ingénierie en kinésithérapie	UE 19 : évaluation, techniques et outils d'intervention dans le champ musculo-squelettique	1	1	Bénédicte LAURENT	Evaluation terminale	Ecrit et pratique	1h	Evaluation terminale	Ecrit et pratique	1h
	UE 20 : évaluation, techniques et outils d'intervention dans le champ neuro-musculaire	1	1	Bénédicte LAURENT	Contrôle continu et évaluation terminale	Ecrit, oral et pratique	1h30	Evaluation terminale	Ecrit et pratique	1h30
	UE 21 : évaluation, techniques et outils d'intervention dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire	1	1	Bénédicte LAURENT	Evaluation terminale	Ecrit et pratique	1h	Evaluation terminale	Ecrit et pratique	1h
	UE 22 : théories, modèles, méthodes et outils en kinésithérapie 2	1	1	Bénédicte LAURENT	Evaluation terminale	Ecrit	30 min	Evaluation terminale	Ecrit	30 min
	UE 23 : interventions spécifiques en kinésithérapie	1	1	Bénédicte LAURENT	Contrôle continu et évaluation terminale	Ecrit et/ou oral	1h	Evaluation terminale	Ecrit	1h
	UE 24 : interventions du kinésithérapeute en santé publique									
Approfondissement et professionnalisation	UI 25 : démarche et pratique clinique : conception du traitement et conduite d'intervention	4	1	Bénédicte LAURENT	Contrôle continu	Ecrit et Oral	6h	Evaluation terminale	Ecrit	1h
	UE 26 : langue anglaise professionnelle	1	1	Bénédicte LAURENT	Contrôle continu et/ou évaluation terminale	Ecrit et/ou oral	30 min	Evaluation terminale	Ecrit	30 min
	UE 27 : méthodes de travail et méthodes de recherche	1	1	Bénédicte LAURENT	Contrôle continu et évaluation terminale	Ecrit et/ou oral	1h30	Evaluation terminale	Ecrit	1h30
	UE 30 : formation à la pratique masso-kinésithérapique - Stage 6	6	1	Bénédicte LAURENT	Contrôle continu	Pratique	210h	Contrôle continu	Pratique	210h
	UE 31 : optionnelle 3	1	1	Bénédicte LAURENT	Contrôle continu	Ecrit et/ou oral	30 min	Evaluation terminale	Ecrit	30 min
PIX Santé	UI25: Dispositif PEP'S									

université de BORDEAUX

Collège Sciences de la santé

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES
INSTITUT DE FORMATION EN MASSO-KINESITHERAPIE CROIX-ROUGE
Année 2026/2027

Modalités de dispenses d'UE:

Possibilité de dispense d'UE:
1. L'étudiant fait une demande et remplit le dossier
2. L'équipe pédagogique émet un avis favorable (ou non) à la demande de dispense
3. Validation de la demande de dispense par la CAC
UE concernées : UE26 Niveau B2 validé (TOEIC ou Cambridge)/UE27 Master 2 validé

Modalités de validation des UE :

Une deuxième session concernant les rattrapages est organisée pour chaque semestre. Lorsqu'une UE a été présentée aux deux sessions, la note de la 2ème session est retenue. (article 10)

Compensation des notes : (article 9)

UE22 "Théories, modèles, méthodes et outils en réadaptation" et UE24 " Intervention du kinésithérapeute en santé publique".
Les unités d'enseignement optionnelles donnent lieu à compensation entre elles dans chacun des deux cycles.
Les autres unités d'enseignement ne donnent jamais lieu à compensation.

Modalités de validation des semestres : (article 13)

Une Commission semestrielle d'Attribution des Crédits (CAC) est mise en place dans les instituts de formation de masso-kinésithérapie. Celle-ci se prononce sur la validation des unités d'enseignement et des stages et sur la poursuite du parcours de l'étudiant.

Passage 3A à 4A : (article 16)

Validation de S5 et S6 OU Validation des UE équivalent à 52 crédits (/60) au cours de S5 et S6. Dans ce cas, l'étudiant passe en 4A avec une dette d'UE. L'étudiant devra repasser l'intégralité des UE non validées en 3A au cours de la 4A.

Autorisation de redoublement 3A :

Si validation de 15 à 52 crédits au cours de S5 et S6 : l'étudiant est autorisé à redoubler une fois la 3A. Après avis de la CAC, l'étudiant peut être autorisé à suivre quelques UE de 4A (avec un contrat pédagogique), sans passer les évaluations relatives aux cours suivis en 4A .
L'étudiant autorisé à redoubler conserve le bénéfice des UE validées.
L'étudiant qui n'est pas admis en quatrième année après un premier redoublement peut être autorisés (après avis du conseil pédagogique) à redoubler une deuxième

Notes plancher UE15 UE16 UE17 UE19 UE20 UE21 :

Si la note obtenue dans une des épreuves est inférieure à 7, la note ne sera pas compensée par les autres épreuves constitutives de l'UE concernée. L'épreuve devra être automatiquement être repassée en session 2.

université de BORDEAUX

Collège Sciences de la santé

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES
INSTITUT DE FORMATION EN MASSO-KINESITHERAPIE CROIX-ROUGE
Année 2026/2027

5EME ANNÉE FORMATION DU D.E. MASSO-KINESITHERAPEUTE

	SEMESTRE 9	ECTS	Coeff UE*	Responsable	Session 1			Session 2		
					Type d'évaluation	Modalités	Durée	Type d'évaluation	Modalités	Durée
Enseignements fondamentaux	UE 14 : Droit, législation et gestion d'une structure	6	1	Ingrid Hervouet	Evaluation terminale	Ecrit	2	Evaluation terminale	Ecrit	2
Sciences et ingénierie en kinésithérapie	UE 19 : Evaluation, techniques et outils d'intervention dans le champ musculo-squelettique	3	1	Ingrid Hervouet	Evaluation terminale	Ecrit	2	Evaluation terminale	Ecrit	2
	UE 20 : Evaluation, techniques et outils d'intervention dans le champ neuro-musculaire	2	1	Ingrid Hervouet	Evaluation terminale	Ecrit et/ou Oral	2	Evaluation terminale	Ecrit et/ou Oral et/ou Pratique	2
	UE 21 : Evaluation, techniques et outils d'intervention dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire	2	1	Ingrid Hervouet	Evaluation terminale	Ecrit	1 3/4	Evaluation terminale	Ecrit	1 3/4
	UE 22 : Théories, modèles, méthodes et outils en kinésithérapie 2	3	1	Ingrid Hervouet	Evaluation terminale	Ecrit	2	Evaluation terminale	Ecrit	2
	UE 23 : Interventions spécifiques en kinésithérapie	7	1	Ingrid Hervouet	Contrôle continu et/ou évaluation terminale	Ecrit et/ou Oral et/ou Pratique	5	Evaluation terminale	Ecrit et/ou Pratique	5
	UE 24 : Interventions du kinésithérapeute en santé publique	3	1	Ingrid Hervouet	Contrôle continu et/ou évaluation terminale	Ecrit et/ou Oral	1/2	Evaluation terminale	Ecrit	-
Approfondissement et professionnalisation	UE 26 : Langue anglaise professionnelle	1	1	Ingrid Hervouet	Contrôle continu	Ecrit	1/2	Evaluation terminale	Ecrit	1/2
	UE 27 : Méthodes de travail et méthodes de recherche	1	1	Ingrid Hervouet	Contrôle continu et/ou évaluation terminale	Ecrit et/ou Oral	1/2		Ecrit	
	UE 28 : Mémoire	1	1	Ingrid Hervouet	Contrôle continu	Ecrit et/ou Oral	1/2		Ecrit	
	UE 32 : Optionnelle 4	1	1	Ingrid Hervouet	Evaluation terminale	Ecrit	1	Evaluation terminale	Ecrit	1
PIX Santé	UE24S9: Télésanté									

université de BORDEAUX

Collège Sciences de la santé

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES
INSTITUT DE FORMATION EN MASSO-KINESITHERAPIE CROIX-ROUGE
Année 2026/2027

	SEMESTRE 10	ECTS	Coeff UE*	Responsable	Sessions 1			Session 2		
					Type d'évaluation	Modalités	Durée (heures)	Type d'évaluation	Modalités	Durée (heures)
Enseignements fondamentaux	UE 14 : Droit, législation et gestion d'une structure	0			-	-		-	-	
Sciences et ingénierie en kinésithérapie	UE 19 : Evaluation, techniques et outils d'intervention dans le champ musculo-squelettique	0	1		-	-		-	-	
	UE 20 : Evaluation, techniques et outils d'intervention dans le champ neuro-musculaire	0	1		-	-		-	-	
	UE 21 : Evaluation, techniques et outils d'intervention dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire	0	1		-	-		-	-	
	UE 22 : Théories, modèles, méthodes et outils en kinésithérapie 2	0	1		-	-		-	-	
	UE 23 : Interventions spécifiques en kinésithérapie	0	1		-	-		-	-	
	UE 24 : Interventions du kinésithérapeute en santé publique	0	1		-	-		-	-	
Approfondissement et professionnalisation	UE 26 : Langue anglaise professionnelle	1	1	Ingrid Hervouet	Contrôle continu	Ecrit	Ecrit	Evaluation terminale	Ecrit	Ecrit
	UE 27 : Méthodes de travail et méthodes de recherche	3	1	Ingrid Hervouet	Contrôle continu	Ecrit et/ou Oral	1/2	Evaluation terminale	Ecrit	Ecrit
	UE 28 : Mémoire	7	1	Ingrid Hervouet	Contrôle continu et/ou évaluation terminale	Ecrit et Oral	1	Evaluation terminale	Ecrit et Oral	1
	UI 29 : Analyse et amélioration de la pratique professionnelle	4	1	Ingrid Hervouet	Contrôle continu et/ou évaluation terminale	Ecrit et Oral	1/2	Evaluation terminale	Ecrit et Oral	1/2
	UE 30 : Formation à la pratique masso-kinésithérapique	12	1	Ingrid Hervouet	Contrôle continu	Validation stage	12 sem	Stages	Validation stage	
	UE 32 : Optionnelle 4	3	1	Ingrid Hervouet	Contrôle continu	Ecrit et Oral	1	Evaluation terminale	Ecrit	

université de BORDEAUX

Collège Sciences de la santé

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES
INSTITUT DE FORMATION EN MASSO-KINESITHERAPIE CROIX-ROUGE
Année 2026/2027

Modalités de validation des UE :

La deuxième session concerne les rattrapages des deux semestres précédents.
Lorsqu'une UE a été présentée aux deux sessions, la note de la 2ème session est retenue. (article 10)

Compensation des UEs au deuxième cycle : (article 9)

- UE 22 "Théories, modèles, méthodes et outils en réadaptation" et UE 24 "Intervention du kinésithérapeute en santé publique"

Les *unités d'enseignement optionnelles* donnent lieu à compensation entre elles dans chacun des deux cycles.
La compensation des notes s'opère entre deux unités d'enseignement à condition qu'aucune des notes obtenues par l'étudiant pour ces unités ne soit inférieure à **8 sur 20**.
Les autres unités d'enseignement ne donnent jamais lieu à compensation.

Modalités de validation des semestres : (article 13)

Chaque semestre, excepté le dernier, une commission semestrielle d'attribution des crédits (CAC) est mise en place dans les instituts de formation de masso-kinésithérapie. Celle-ci se prononce sur la validation des unités d'enseignement et des stages et sur la poursuite du parcours de l'étudiant.
Lors du dernier semestre, les résultats sont présentés devant le jury d'attribution du diplôme

Présentation au jury régional du diplôme d'Etat : (article 18)

Validation de S1 à S7 et ayant effectué la totalité des épreuves et des stages prévus pour la validation de S8

Autorisation de redoublement 4A :

Les étudiants n'ayant pas les conditions pour être autorisés à se présenter au jury régional de DE sont autorisés à redoubler une fois
Les étudiants non admis à se présenter au jury régional de DE après un 1er redoublement peuvent être autorisés à redoubler une 2ème fois (après avis du conseil pédagogique)

Dispenses d'UE:

Possibilité de dispense d'UE:
1. L'étudiant fait une demande et remplit le dossier
2. L'équipe pédagogique émet un avis favorable (ou non) à la demande de dispense
3. Validation de la demande de dispense par la CAC

UE concernées : UE 9 Niveau B2 validé (TOEIC ou Cambridge) / UE8 Master 2 validée

Notes plancher UE19 UE20 UE21 UE23 :

Si la note obtenue dans une des épreuves est inférieure à 7, la note ne sera pas compensée par les autres épreuves constitutives de l'UE concernée. L'épreuve devra être automatiquement être repassée en session 2.

CENTRE HOSPITALIER Dax-Côte d'Argent — IFPS INSTITUT DE FORMATION Des Professionnels de Santé

INSTITUT DE FORMATION EN MASSO KINESITHERAPIE

Répartition des Unités d'Enseignement et ECTS - Cycle 1

				K2		K3	
	UE	Intitulés	ECTS	Semestre 3	Semestre 4	Semestres 5	Semestres 6
				Répartition ECTS	Répartition ECTS	Répartition ECTS	Répartition ECTS
Enseignements fondamentaux	1	Santé publique	5	3	2		
	2	Sciences humaines et sciences sociales	6	3	3		
	3	Sciences biomédicales	12	5	2	5	
	4	Sciences de la vie et du mouvement (anatomie, physiologie, cinésiologie)	20	5	5	4	6
	5	Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculosquelettique	6			3	3
	SOUS-TOTAL 1		49	16	12	12	9
Sciences et ingénierie en kinésithérapie	6	Théories, modèles, méthodes et outils en kinésithérapie	8	2	2	2	2
	7	Evaluation, techniques et outils d'intervention dans les principaux champs d'activité 1	28	7	9	6	6
	SOUS-TOTAL 2		36	9	11	8	8
Apprentissages et approfondissement	8	Méthodes de travail et méthodes de recherche	4	1	1	1	1
	9	Langue anglaise professionnelle	4	1	1	1	1
	UI 10	Unité d'intégration Démarche et pratique clinique : élaboration du raisonnement professionnel et analyse reflexive	5			2	3
	11	Formation à la pratique masso-kinésithérapique	18				
		Stage 1.1 et 1.2		3			
		Stage 2			3		
		Stage 3				6	
		Stage 4					6
	12	Optionnelle 1	2		2		
	13	Optionnelle 2	2				2
	SOUS-TOTAL 3		35	5	7	10	13
	TOTAL		120	*30*	*30*	*30*	*30*

CENTRE HOSPITALIER Dax-Côte d'Argent — IFPS INSTITUT DE FORMATION Des Professionnels de Santé

INSTITUT DE FORMATION EN MASSO KINESITHERAPIE

université de BORDEAUX

Année scolaire 2026/2027

Calendrier et modalités des évaluations - L2 2026-27

			L2								
	UE	**Intitulés**	**Semestre 3**				**Semestre 4**				**Modalités**
			Epreuve initiale		**Rattrapage**		**Epreuve initiale**		**Rattrapage**		
			Date	**Durée**	**Date**	**Durée**	**Date**	**Durée**	**Date**	**Durée**	
Enseignements fondamentaux	**1**	**Santé publique**	sem 2	2 heures	sem 13	1 heure	sem 22	1,5 heures	sem 28	1 heure	Evaluations écrites + CC
	2	**Sciences humaines et sciences sociales**	sem 2	3 heures	sem 13	1 heure	sem 22	1 heure	sem 28	1 heure	Evaluations écrites + CC
	3	**Sciences biomédicales**	sem 2	2 heures	sem 13	1,30heure	sem 22	2h	sem 28	2h	Evaluations écrites
	4	**Sciences de la vie et du mouvement (anatomie, physiologie, cinésiologie)**	sem 2 et 3	2,30 heures	sem 13	1,30 heure	sem 22	2,30 heures	sem 28	2,30 heure	Evaluations écrites/oraux pratiques
	5	**Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculosquelettique**									
Sciences et ingénierie en kinésithérapie	**6**	**Théories, modèles, méthodes et outils en kinésithérapie**	sem 2	1,30h	sem 13	1,30h	sem 22	1h	sem 28	1h	Ecrit/évaluations en sport/ Rapport de stage
	7	**Evaluation, techniques et outils d'intervention dans les principaux champs d'activité 1**	sem 48 et 3	3 x 10 minutes	sem 11	3 x 10 minutes	sem 13 et 22	10 et 15 minutes	sem 28	30 minutes	Evaluations pratiques
Apprentissages et approfondissement	**8**	**Méthodes de travail et méthodes de recherche**	sem 2	1 heure	sem 13	1 heure	sem 21	Créneau de 3 h promotion	sem 28	eau de 3 h prom	Moodle recherche documentaire + Ecrit/Travaux de groupe à l'oral (+ rendu écrit) + CC + PIX
	9	**Langue anglaise professionnelle**	sem 2	Créneaux de 10 min par étudiant	sem 13	Créneau de 10 min par étudiant	sem 22	1 heure	sem 28	1 heure	évaluation orale en TD + écrit
	UI 10	**Unité d'intégration** **Démarche et pratique clinique : élaboration du raisonnement professionnel et analyse reflexive**									
	12	**Optionnelle 1**					24-mars-25	3 heures	sem 28	3 heures	Exposé à l'oral
	13	**Optionnelle 2**									

CENTRE HOSPITALIER Dax-Côte d'Argent — IFPS INSTITUT DE FORMATION Des Professionnels de Santé

INSTITUT DE FORMATION EN MASSO KINESITHERAPIE

Répartition des Unités d'Enseignement et ECTS - Cycle 1

				K2		K3	
	UE	Intitulés	ECTS	Semestre 3	Semestre 4	Semestres 5	Semestres 6
				Répartition ECTS	Répartition ECTS	Répartition ECTS	Répartition ECTS
Enseignements fondamentaux	1	Santé publique	5	3	2		
	2	Sciences humaines et sciences sociales	6	3	3		
	3	Sciences biomédicales	12	5	2	5	
	4	Sciences de la vie et du mouvement (anatomie, physiologie, cinésiologie)	20	5	5	4	6
	5	Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculosquelettique	6			3	3
	SOUS-TOTAL 1		49	16	12	12	9
Sciences et ingénierie en kinésithérapie	6	Théories, modèles, méthodes et outils en kinésithérapie	8	2	2	2	2
	7	Evaluation, techniques et outils d'intervention dans les principaux champs d'activité 1	28	7	9	6	6
	SOUS-TOTAL 2		36	9	11	8	8
Apprentissages et approfondissement	8	Méthodes de travail et méthodes de recherche	4	1	1	1	1
	9	Langue anglaise professionnelle	4	1	1	1	1
	UI 10	Unité d'intégration Démarche et pratique clinique : élaboration du raisonnement professionnel et analyse reflexive	5			2	3
	11	Formation à la pratique masso-kinésithérapique	18				
		Stage 1.1 et 1.2		3			
		Stage 2			3		
		Stage 3				6	
		Stage 4					6
	12	Optionnelle 1	2		2		
	13	Optionnelle 2	2				2
	SOUS-TOTAL 3		35	5	7	10	13
	TOTAL		120	*30*	*30*	*30*	*30*

CENTRE HOSPITALIER Dax-Côte d'Argent — IFPS INSTITUT DE FORMATION Des Professionnels de Santé

INSTITUT DE FORMATION EN MASSO KINESITHERAPIE

université de BORDEAUX

Année scolaire 2026/2027

Calendrier et modalités des évaluations - L3

			L3						
	UE	Intitulés	Semestre 5 Epreuve initiale		Semestre 6 Epreuve initiale		Semestre 5 & 6 Rattrapage		Modalités
			Date	Durée	Date	Durée	Date	Durée	
Enseignements fondamentaux	1	Santé publique							
	2	Sciences humaines et sciences sociales							
	3	Sciences biomédicales	sem 4	2h			sem 11	1h	Evaluation écrite
	4	Sciences de la vie et du mouvement (anatomie, physiologie, cinésiologie)	contrôle continu + sem 4	2h	sem 23	2h	sem 11 sem 28	1h	Evaluation écrite
	5	Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculosquelettique	sem 4	1h30	sem 23	1h30	sem 11 sem 28	1h30	Evaluation écrite
Sciences et ingénierie en kinésithérapie	6	Théories, modèles, méthodes et outils en kinésithérapie	CC + écrit sem 4	1h30	CC+ écrit sem. 23	1h30	sem 11 sem 28	1h	ETP contrôle continu+ Travaux de groupes + écrit
	7	Evaluation, techniques et outils d'intervention dans les principaux champs d'activité 1	sem 4	1h écrti 20min pratique CC	sem 23+sem 26	1h écrit 20min pratique	sem 11 sem 28	1h écrti 20min pratique CC	Evaluation écrite + oral pratique (coef 4) + CC
Apprentissages et approfondissement	8	Méthodes de travail et méthodes de recherche	sem4	1h	Sem 23	30 mn	sem 14 sem 28	1h	écrit + MOOC pop health + PIX pro santé + conduite de projet + CC
	9	Langue anglaise professionnelle	CC	0h30	sem 23	1h	sem 14 sem 28	1h	CC+ Evaluation écrite
	UI 10	Unité d'intégration Démarche et pratique clinique : élaboration du raisonnement professionnel et analyse reflexive	Post stage 4 + sem.4	30min 1h30	Post stage 4	1h	sem 14 sem 28	1h	Soutenance orale individuelle de stage + + Contrôle continu
	12	Optionnelle 1							
	13	Optionnelle 2			sem 23		sem 14 sem 28	1h	Démarche projet en groupe

Calendrier et modalités des évaluations - K4

	UE	Intitulés	K4						Modalités
			Semestre 7		Semestre 8		Semestre 7 & 8		
			Epreuve initiale		Epreuve initiale		Rattrapage		
			Date	Durée	Date	Durée	Date	Durée	
Enseignements fondamentaux	14	Droit, législation et gestion d'une structure							
	15	Sémiologie, physipathologie et pathologie du champ musculosquelettique 2	Semaine 4	1h30	Semaine 23	1h	Sem. 10 (S7) Sem. 27 (S8)	1h30 1h	Evaluations écrites
	16	Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ neuromusculaire	Semaine 4	1h30	Semaine 23	1h	Sem. 10 (S7) Sem. 27 (S8)	1h30 1h	Evaluations écrites
	17	Sémiologie, physiopathologie et pathologie des champs respiratoire, cardiovasculaire, interne et tégumentaire	Semaine 4	1h	Semaine 23	40mn	Sem. 10 (S7) Sem. 27 (S8)	1h 40mn	Evaluations écrites
	18	Physiologie, sémiologie, physiopathologies et pathologies spécifiques	Semaine 4	Ecrit 1h + e-learning	Semaine 23	1h	Sem. 10 (S7) Sem. 27 (S8)	1h 1h	Evaluations écrites
Sciences et Ingénierie en kinésithérapie	19	Evaluation, techniques et outils d'intervention dans le champ musculosquelettique 2			Semaine 13 Semaine 24	20mn pratique 20mn pratique	Semaine 27	20mn pratique	Evaluations orales pratiques (coef.1 et 4)
	20	Evaluation, techniques et outils d'intervention dans le champ neuromusculaire	Semaine 4 Semaine 4	20mn écrit 20mn pratique			Semaine 10	20mn écrit 20mn pratique	Evaluations écrites et orales pratiques (coef. 2)
	21	Evaluation, techniques et outils d'intervention dans les champs respiratoire, cardiovasculaire, interne et tégumentaire	Semaine 4 Semaine 4	40mn			Semaine 10	40mn	Evaluations écrites
	22	Théories, modèles, méthodes et outils en réadaptation							
	23	Interventions spécifiques en kinésithérapie			Semaine 23	1h30	Semaine 27	1h30	Evaluations écrites et contrôle continu
	24	Interventions du kinésithérapeute en santé publique			Semaine 24	Non adapté	Semaine 27	Non adapté	Contrôle continu (coef.1) Dossier ETP (travaux de groupe : coef.2)
Apprentissages et approfondissement	UI 25	Unité d'intégration Démarche et pratique clinique : conception du traitement et conduite d'intervention			Contrôle continu	1h30	Semaine 27	1h30	Contrôle continu et mises en situations cliniques (coef 4)
	26	Langue anglaise professionnelle	Contrôle continu	Non adapté			Semaine 10	Non adapté	Contrôle continu et évaluations productions
	27	Méthodes de travail et méthodes de recherche en kinésithérapie	Contrôle continu	Non adapté	Contrôle continu		Sem. 10 (S7) Sem. 27 (S8)	Non adapté	Travaux écrits, évaluations orales, évaluations directeurs de mémoires
	28	Mémoire							
	UI 29	Unité d'intégration Analyse et amélioration de la pratique professionnelle							
	31	Optionnelle 3	Contrôle continu	Non adapté			Semaine 10	Non adapté	Travaux écrits et soutenances orales
	32	Optionnelle 4							

CENTRE HOSPITALIER Dax-Côte d'Argent — IFPS INSTITUT DE FORMATION Des Professionnels de Santé — INSTITUT DE FORMATION EN MASSO KINESITHERAPIE — université de BORDEAUX — *Année scolaire 2026/2027*

Calendrier et modalités des évaluations - K5

			K5						
	UE	Intitulés	Semestre 9 Epreuve initiale		Semestre 10 Epreuve initiale		Semestre 9 & 10 Rattrapage		Modalités
			Date	Durée	Date	Durée	Date	Durée	
Enseignements fondamentaux	14	Droit, législation et gestion d'une structure			sem 21	90 minutes	sem 38 (2027)		Evaluation individuelle écrite sur table
	15	Sémiologie, physipathologie et pathologie du champ musculosquelettique 2							
	16	Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ neuromusculaire							
	17	Sémiologie, physiopathologie et pathologie des champs respiratoire, cardiovasculaire, interne et tégumentaire							
	18	Physiologie, sémiologie, physiopathologies et pathologies spécifiques							
Sciences et ingénierie en kinésithérapie	19	Evaluation, techniques et outils d'intervention dans le champ musculosquelettique 2	sem 50 et 51	45 min (écrit) 25 min (pratique)			sem 10	45 min (écrit) 25 min (pratique)	- Evaluation individuelle écrite sur table - Evaluation individuelle orale de pratique
	20	Evaluation, techniques et outils d'intervention dans le champ neuromusculaire	sem 51	30 minutes 20 min (pratique)			sem 10	30 minutes 20 min (pratique)	- Evaluation individuelle écrite sur table - Evaluation individuelle orale de pratique
	21	Evaluation, techniques et outils d'intervention dans les champs respiratoire, cardiovasculaire, interne et tégumentaire	sem 51	60 minutes			sem 10	60 minutes	Evaluation individuelle écrite sur table
	22	Théories, modèles, méthodes et outils en réadaptation	sem 51	60 minutes			sem 10	60 minutes	Evaluation individuelle écrite sur table
	23	Interventions spécifiques en kinésithérapie	sem 51	30 minutes + contrôle continu			sem 10	30 minutes + contrôle continu	- Contrôle continu individuel en ergonomie et activité physique adaptée - Evaluation individuelle écrite sur table
	24	Interventions du kinésithérapeute en santé publique	sem 45	60 minutes + rendu écrit			sem 10	60 minutes + rendu écrit	- Rapport écrit en collectif - Evaluation collective orale - Evaluation individuelle orale
Apprentissages et approfondissement	UI 25	Unité d'intégration Démarche et pratique clinique : conception du traitement et conduite d'intervention							
	26	Langue anglaise professionnelle			sem 21	30 minutes	sem 38 (2026)		Evaluation individuelle orale
	27	Méthodes de travail et méthodes de recherche en kinésithérapie	sem 4	Non adapté			sem 11	Non adapté	- Rapport écrit en individuel - E-learning Santé numérique
	28	Mémoire	sem 45 et sem 4	Non adapté	sem 23	30 minutes + rendu écrit	sem 38 (2026)	Non adapté	- Modélisation à l'écrit et rapport vidéo en individuel (manuscrit et soutenance finale) - Evaluation individuelle écrite et orale
	UI 29	Unité d'intégration Analyse et amélioration de la pratique professionnelle			sem 21	30 minutes + rendu écrit + contrôle	sem 38 (2026)		- Contrôle continu - Evaluation collective orale
	31	Optionnelle 3							
	32	Optionnelle 4	sem 45	30 minutes + RE	sem 21	30 minutes + rendu écrit	sem 11 et sem 38 (2026)	30 minutes + rendu écrit	- Rapport écrit en collectif - Evaluation orale collective

université de BORDEAUX

Extrait du registre des délibérations du Conseil du collège sciences de la santé

Séance du 9 juillet 2026
Présidence du Professeur Pierre Dubus, directeur du collège des sciences de la santé

Délibération portant approbation des Modalités de Contrôle des Connaissances et Compétences (MCCC) des Licences Professionnelles (LP) de l'Institut du Thermalisme.

Le Professeur Pierre Dubus présente **les MCCC des LP suivantes, pour l'année universitaire 2026/2027** :
- LP mention *Métiers de la Santé : Nutrition, alimentation*, Parcours « Chargé de projet santé prévention nutrition » (CPSPN)
- LP mention *Métiers de la Santé : Management des établissements d'Hydrothérapie*, Parcours « Manager en balnéothérapie » (MH)
- LP mention *Métiers de la Santé : Technologies*, Parcours « Technicien sanitaire des réseaux d'eaux » (TSRE)

Le Professeur Pierre Dubus, Directeur du collège, sollicite l'avis des membres du conseil.

Ces derniers émettent un avis favorable à l'unanimité des présents (quorum atteint), aux MCCC ainsi présentées.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Bordeaux, le 16 juillet 2026

Le Directeur du collège des sciences de la santé



Professeur Pierre DUBUS

REFERENTIEL

DE LA LICENCE PROFESSIONNELLE

Mention : Métiers de la Santé : Nutrition, alimentation

Parcours : CHARGE DE PROJET SANTE PREVENTION NUTRITION

INSTITUT DU THERMALISME

ANNÉE 2026-2027

Document voté au Conseil d'Administration de l'Institut du Thermalisme le 04/06/2026
Document voté au Conseil d'Administration du Collège des Sciences de la Santé le 21/06/2026

DESCRIPTIF GÉNÉRAL DE LA FORMATION

	Nb ECTS	Coefficients	CM (h)	ED (h)	TP (h)	Total cours (h)	Travail personnel (h)	Activités pro dirigées (h)	Total étudiant (h)	h/ECT	Total (HETD)
BCC 1 Prévention, politiques publiques, Animation	**12**	**3**	**25**	**120,5**	**46,5**	**192**	**135**	**0**	**327**	**26,81**	**181,50**
UE01 Education thérapeutique du patient	3	1	9	18,5	13	40,5	40	0	80,5	26,83	40,67
UE02 Politique publique et système	3	1	3	17	0	20	55	0	75	25,00	19,25
UE03 Communication et compétences transversales	6	1	13	85	33,5	131,5	40	0	171,5	28,58	121,58
BCC 2 Comportement en Santé	**9**	**3**	**13**	**144**	**5,5**	**162,5**	**91**	**0**	**253,5**	**28,17**	**196,67**
UE04 Préparation alimentaire adaptée et sociologie de l'alimentation	3	1	2	55,5	2,5	60	26	0	86	28,67	72,17
UE05 Les troubles du comportement alimentaire	3	1	0	30	0	30	50	0	80	26,67	34,00
UE06 Publics, pathologieset comportements en santé	3	1	11	58,5	3	72,5	15	0	87,5	29,17	90,50
BCC 3 Marketing et gestion	**9**	**3**	**32**	**45**	**0**	**77**	**160**	**0**	**237**	**26,33**	**75,25**
UE07 Gestion de projet	3	1	2	13	0	15	60	0	75	25,00	14,50
UE08 Stratégie et marketing	3	1	30	23	0	53	30	0	83	27,67	51,75
UE09 Management Gestion et entreprenariat en santé	3	1	0	9	0	9	70	0	79	26,33	9,00
BCC 4 Projets et stage	**30**	**2**	**5**	**12**	**9**	**26**	**260**	**564**	**850**	**27,40**	**112,50**
UE10 Projet tutoré	6	1	3	8	0	11	140	4	155	25,83	30,50
UE11 Stage	24	1	2	4	9	15	120	560	695	28,96	82,00
Total général	**60**	**11**	**75**	**321,5**	**61**	**457,5**	**646**	**564**	**1667,5**	**27,16**	**565,92**

Remarque : Pour l'alternance, le temps de formation hebdomadaire est de 35 heures, pouvant être lissé sur l'ensemble des semaines de formation. Ce temps supplémentaire est réalisé en bibliothèque ou en plateau technique.

MODALITÉS DU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

BCC OBLIGATOIRES	Coeff. dans BCC	Coeff. dans S5	1ère session		2ème session	
			Modalités	Durée	Modalités	Durée
BCC1 Prévention, Politiques publiques, Projets, Animation : UE1, UE2, UE3						
Module 1 : Contrôle terminal	1,5	3	Écrit	2h	Écrit	2h
Module 2 : Contrôle continu	1,5		Ecrit/oral	✪	Ecrit / oral	✪
BCC2 Comportement de Santé : UE4, UE5, UE6						
Module 1 : Contrôle terminal	2	4	Écrit	3h	Écrit	3h
Module 2 : Contrôle continu	2		Ecrit/oral	✪	Ecrit/oral	✪
BCC3 : Management et Gestion : UE7, UE8, UE9						
Module 1 : Contrôle terminal	1,5	3	Écrit	3h	Écrit	3h
Module 2 : Contrôle continu	1,5		Ecrit/oral	✪	Ecrit/ oral	✪
BCC4 : Projets et stages						
UE10 : Projet tutoré						
Module 1 : Présentation orale en Anglais	0,25	2	Présentation orale	5 min*	Présentation orale	5 min*
Module 2 : Présentation orale	0,75		Présentation orale	10 min	Présentation orale	10 min
Module 3 : Production d'un poster	0,5		Poster de type scientifique V1		Poster de type scientifique V2	
Module 4 : Conduite de projet par le tuteur pédagogique	0,5		Évaluation du suivi du projet		Report de la note de la session1	
UE11 : Mémoire						
Module 1 : Présentation orale	4	8	Évaluation par le jury de soutenance	20 min	Évaluation par le jury de soutenance	20 min
Module 2 : Rédaction d'un mémoire	3		Évaluation par le jury pédagogique V1		Évaluation par le jury pédagogique V2	
Module 3 : Travail en entreprise	1		Évaluation par le tuteur en entreprise		Report de la note de la session1	
TOTAL Année		**20**				

***** les 5 min de présentation en anglais sont comprises dans les 10 min de présentation orale

✪ : A définir par le responsable de la Mention

ORGANISATION DES ÉPREUVES

Deux sessions d'examen sont prévues.

- La première session des contrôles terminaux se déroule :
  - en mai pour l'UE 10 (Projet tutoré)
  - en juin, pour les UE1 à l'UE9.
  - en juin, pour l'UE11 (Mémoire)

- La seconde session se déroule en septembre pour toutes les UE.

Remarque : Ce planning est susceptible d'adaptation pour les étudiants relevant du dispositif PHASE de l'Université de Bordeaux (public à besoins spécifiques). Les durées d'examen et l'organisation des épreuves peuvent être adaptées.

VALIDATION DU DIPLÔME

1 - La licence professionnelle est validée de la manière suivante :

- **La note du BCC 1 doit être égale ou supérieure à 10 sur 20** :

$$\text{Moyenne BCC } 1 = \frac{\sum_{i=1}^{3} \text{Note UEi} \times \text{Coeff(UEi)}}{\sum_{i=1}^{3} \text{Coeff(UEi)}} \geq {}^{10}/_{20}$$

- **La note du BCC 2 doit être égale ou supérieure à 10 sur 20** :

$$\text{Moyenne BCC } 2 = \frac{\sum_{i=4}^{6} \text{Note UEi} \times \text{Coeff(UEi)}}{\sum_{i=4}^{5} \text{Coeff(UEi)}} \geq {}^{10}/_{20}$$

- **La note du BCC 3 doit être égale ou supérieure à 10 sur 20** :

$$\text{Moyenne BCC } 3 = \frac{\sum_{i=7}^{9} \text{Note UEi} \times \text{Coeff(UEi)}}{\sum_{i=6}^{8} \text{Coeff(UEi)}} \geq {}^{10}/_{20}$$

- **Pour le BCC 4 :**

  - La note de l'UE 10 doit être égale ou supérieure à 10 sur 20
  - La note de l'UE 11 doit être égale ou supérieure à 10 sur 20

Les notes d'UE sont donc compensables au sein de chaque BCC sauf pour le BBC 4 où les UE 10 et UE 11 doivent être validés séparément.

Une mention est attribuée au vu de la moyenne générale des 4 BCC affectés de leur coefficient, selon les modalités suivantes :

- **Mention Très Bien** pour une moyenne générale égale ou supérieure à 16/20
- **Mention Bien** pour une moyenne générale comprise entre 14/20 et 16/20
- **Mention Assez Bien** pour une moyenne générale comprise entre 12/20 et 14/20
- **Mention Passable** pour une moyenne générale comprise entre 10/20 et 12/20

2 - En cas d'échec à la 1ere session :

- L'étudiant se présente aux épreuves de 2nde session (contrôle terminal et/ou contrôle continu) des BCC de 1ère session non validés.

- Les règles de compensation et d'attribution des mentions s'appliquent pour la Session 1 et pour la Session 2.

3- En cas d'échec après les Sessions 1 et 2 d'examen, les BCC (et les UE correspondants) pour lesquels la note obtenue est supérieure ou égale à 10/20 restent acquis.

ANNEXES

DESCRIPTIFS DES UE DE LA LICENCE PROFESSIONNELLE

Mention : Métiers de la Santé : Nutrition, alimentation

Parcours : Chargé de projet santé prévention nutrition

Responsable : Grégory LAUGA

BCC1 : PREVENTION, POLITIQUES PUBLIQUES, PROJETS, ANIMATION

Nombre de crédits ECTS : 12 **Volume horaire total pour l'étudiant(e)** : 339 h

Responsable de l'UE : Grégory LAUGA

UE	Chapitre	Séance	Volume
UE1 Education thérapeutique du patient			41 h
	Education thérapeutique du patient		**3 h**
		Cadre et repères en ETP : Historique, cadre juridique, finalité	3 h
	Education thérapeutique du patient		**38 h**
		APA Animation : exemples Ateliers ETP	2 h
		Atelier ETP technique d'animation pratique	7 h
		Ateliers, Outils d'animation, séances éducatives, outils	7 h
		Construction d'une démarche éducative appliquée à des cas concrets	6 h
		DEP Diagnostic Educatif Partagé,	2 h
		DEP Diagnostic Educatif Partagé, Pratique	2 h
		Entretien Motivationnel	2 h
		Entretien Motivationnel Pratique	2 h
		ETP Techniques d'animation	2 h
		Evaluation	4 h
		L'obésité chez l'enfant RéPOP	3 h
UE2 Politique publique et système			20 h
	Alimentation et développement durable		**10 h**
		Producteurs - les filières alimentation & labels	4 h
		RSE Alimentation durable	3 h
		RSE et Développement durable	3 h
	Animation		**3 h**
		Présentation NAPCES	3 h
	La santé en France : Politiques publiques et Système		7 h

	PNNS, PNA dans la Région	4 h
	Système de santé en France	3 h
UE3 Communication et compétences transversales		132 h
Compétences transversales		**28 h**
	Cours entre étudiants présentation	1h
	Cours entre étudiants	27 h
Aide à l'insertion professionnelle		**6 h**
	Construction CV et lettre de motivation	3 h
	Préparation à l'entretien de recrutement	3 h
Anglais		**34 h**
	Préparation au TOEIC	10 h
	Anglais Technique	24 h
Animation		**39 h**
	APA Visite sur site UTAP CH de Bayonne	3 h
	Brainstorming Année	3 h
	Exposés des étudiants Diet aux non Diet Bases de la Diététique	5 h
	Cours des NAPCES pour DU découverte de la diététique	6 h
	Cours NAPCES pour les DU Théorie	1 h
	Présentation des Exposés des étudiants Diet aux étudiants non Diet : Bases de la Diététique	1 h
	Visite CERS	3 h
	Visite EHPAD Humanitude : les Jardins du soleil Dax	3 h
	Voyages d'études	14 h
Compétences Transversales		**14 h**
	La communication, les soft skills	3 h
	Communication en santé	3 h
	La communication généralités, verbal, non verbal, facteurs déterminants	3 h
	La communication la gestion de conflits, CNV analyse transactionnelle, attitudes	3 h
	La transmission: technique courant didactico-pédagogique	2 h
Initiation Thermalisme		**3 h**

	Catégories d'eaux	3 h
PSC1		**8 h**
	PSC1	8 h
		193 h

Objectifs pédagogiques :

- Prévention : Maîtriser les phases et les pratiques d'un programme ETP
- Prévention : Comprendre les principales politiques publiques de Santé
- Thermalisme : Découvrir les activités, les soins, les établissements
- Compétences : Développer ses compétences, de communication, de transmission et thérapeutiques.
- Animation : Connaître et expérimenter différentes techniques d'animation

Compétences acquises :

- Monter un programme ETP et animer des ateliers ETP, concevoir et rédiger une séance éducative, créer des outils pédagogiques
- Se situer dans les multiples plans des politiques publiques
- Expérimenter la prise de parole et l'animation d'un groupe
- Savoir conduire et animer un groupe en situation d'apprentissage
- Savoir utiliser des techniques d'ingénierie de projet pour développer l'éducation en santé et la prévention
- Mieux se connaître, mieux connaitre les autres
- Savoir utiliser les outils de communication interpersonnel et intrapersonnel.

Validation du BCC1:

La validation est possible si la note est ≥ 10/20 avec obtention des ECTS correspondants.

BCC2 : COMPORTEMENT DE SANTE – TECHNIQUES DE PREPARATIONS ALIMENTAIRES ADAPTEES

Nombre de crédits ECTS : 9 **Volume horaire total pour l'étudiant(e)** : 255 h

Responsable de l'UE : Grégory LAUGA

UE	Chapitre	Séance	Volume
UE4 Préparation alimentaire adaptée et sociologie de l'alimentation			60 h
	Dossier Préparations alimentaires adaptées		**31 h**
		De quoi parlons-nous ?	2 h
		Gestion des bons d'économat au CFA 1h/TP	4 h
		P2A - Définition du projet	1h
		P2A - Présentation des TP Préparations alimentaires adaptées	1 h
		P2A - Présentation du dossier culinaire	1 h
		P2A- Pitch / Bilan et perspectives	3 h
		P2A- TP Préparations alimentaires adaptées	16 h
		Point d'étape en zoom Projet et réalisations	1 h
		Présentation des thématiques pour les sujets de TP	1 h
		Validation des bons d'économat	1 h
	Sociologie de l'alimentation		**29 h**
		Alimentation et civilisation	2 h
		Analyse sensorielle : Application tests sensoriels	3 h
		Analyse sensorielle : Approche comportementale	2 h
		Analyse sensorielle : Cours tests sensoriels	3 h
		Analyse sensorielle : Introduction	2 h
		Physiologie du goût (cours)	3 h
		Physiologie du goût (TP) Dégustation	3 h
		Sociologie de l'alimentation (Historique et symbolique)	3 h
		Sociologie de l'alimentation (Initiation)	3 h

	Sociologie de l'alimentation (Suite et fin)	6 h
UE5 Les troubles du comportement alimentaire		30 h
les TCA		**30 h**
	CARALIM : évolution du comportement alimentaire	6 h
	Comportements alimentaires	3 h
	Dimension psychologique / sociale des patients TCA	6 h
	La grossophobie	2 h
	La néophobie	2 h
	Parcours d'un patient TCA chirurgie bariatrique. Cas clinique	6 h
	Psychologie Ado	3 h
	Troubles du comportement alimentaire	2 h
UE6 Publics, pathologies et comportements en santé		71 h
Pathologies et comportement en santé		**34 h**
	Addictologie	6 h
	Présentation du projet et Visite du Village	3 h
	Cancer	2 h
	Gastronomie Holistique Humanitude	7 h
	Insuffisance rénale/ hépatique	2 h
	L'arthrose et l'ostéoporose	2 h
	L'asthme et BPCO	2 h
	Maladie cardiaques et HTA	2 h
	Prise en charge Malades Alzheimer	9 h
	Sommeil	2 h
Publics et santé		**36 h**
	Généralité activité physique	2 h
	Nutrition du sportif blessé	3 h
	Physio personne en situation de handicap, femme enceinte et AP adaptée	2 h
	Physiologie des nourrissons / enfants / ados / adultes et AP adaptée à l'âge	2 h
	Physiologie seniors AP adaptée	3 h

	Physiologie seniors AP adaptée Pratique	3 h
	Pratique APA fauteuil/aveugle	6 h
	Pratique sportive, entretien	11 h
	Sportif : Nutrition	4 h
		163 h

Objectifs pédagogiques :

- Découvrir la sociologie de l'alimentation et la psychologie des personnes face à l'alimentation
- Découvrir et comprendre les TCA chez différents publics
- Acquérir des connaissances sur l'activité physique et les attitudes sédentaires
- Découvrir différents types de pathologies
- Pour le dossier « Préparations alimentaires adaptées » :
    - expérimenter le travail d'équipe, dans le cadre du développement d'un nouveau produit/service (démarche R&D) ;
    - contribuer à l'identification de besoin en santé en s'appuyant sur son expérience professionnelle antérieure (constat),
    - expliciter, argumenter le choix de cette innovation, en s'appuyant sur des données issues de la littérature scientifique (articles, recommandations, publications, etc…) ;
    - contribuer à la définition d'une problématique claire et précise, et proposé une réponse innovante en créant un nouveau produit (ou équivalent) ;

Compétences acquises :

- Comprendre le patient/client dans sa problématique globale de santé bio psycho sociale
- Adapter son message, son action en fonction du patient / client
- Connaitre les attitudes favorisant une prise en charge en activité physique et reconnaitre les comportements sédentaires.
- Faire preuve de créativité dans l'adaptation culinaire comme dans l'animation de groupes
- Savoir transmettre ses connaissances en lien avec les comportements alimentaires
- Pour le dossier « Préparations alimentaires adaptées » :
    - argumenter le caractère innovant du projet envisagé et décrire la composition de sa préparation culinaire et les étapes de conception (production), en vue d'obtenir un produit (ou service) pouvant potentiellement être proposé et/ou commercialisé ;
    - réaliser une analyse nutritionnelle du produit et ainsi justifier en quoi cette innovation est une réponse au besoin de santé & nutritionnel préalablement identifié ;
    - définir les caractéristiques organoleptiques du produit/service à partir d'une fiche dégustation qui aura été créée et la production de compte-rendu d'analyse sensorielle
    - définir le coût de l'innovation et de proposer un plan marketing (cible, positionnement, marketing mix – les 4P)

Validation du BCC2 :

La validation est possible si la note est ≥ 10/20 avec obtention des ECTS correspondants.

BCC 3 : MARKETING ET GESTION

Nombre de crédits ECTS : 9 **Volume horaire total pour l'étudiant(e)** : 236 h

Responsables de l'UE : Sybille DUPUY

UE	Chapitre	Séance	Volume
UE7 Gestion de projet			15 h
	Gestion de Projet		**15 h**
		AAP Appel à Projet : correction AAP fictif Correction	3 h
		AAP Appel à Projet : préparation appel fictif	2 h
		Méthodologie/théorie de projet en promotion de la Santé Partie 1	4 h
		Méthodologie/théorie de projet en promotion de la Santé Partie 2	4 h
		Outils gestion de projet (Gantt)	2 h
UE8 Stratégie et marketing			53 h
	E-communication et création site internet		9 h
		Création site internet	6 h
		Marketing digital	3 h
	Intelligence artificielle		**3 h**
		IA - Généralités et outils	3 h
	Marketing alimentaire		**12 h**
		Le plan marketing	6 h
		Le plan marketing Pratique	6 h
	Marketing social		**6 h**
		Marketing social	3 h
		Marketing social pratique	3 h
	Méthodes d'enquêtes		**12 h**
		Méthodes d'enquêtes-introduction	6 h
		Méthodes qualitatives et quantitatives	6 h
	Stratégie & Marketing		**2 h**

	Révisions	2 h
Stratégie d'entreprise		**9 h**
	Diagnostic stratégique	3 h
	Stratégies de développement	6 h
UE9 Management Gestion et entreprenariat en santé		9h
Gestion financière : Coût complet		**3 h**
	Gestion financière : Coût complet	3 h
Management d'équipe		**6 h**
	Management d'équipe	6 h
		77 h

Objectifs pédagogiques :

- Appréhender l'intelligence artificielle et ses outils
- Appréhender les techniques d'enquête qualitatives et quantitatives
- Appréhender la stratégie d'entreprise et le processus de développement des actions marketing
- Maîtriser la démarche marketing de l'alimentation
- Appréhender la notion de marketing social
- Appréhender la notion de marketing digital
- Appréhender les notions de financement d'un projet (plan de financement) et les documents de synthèse de gestion financière (compte de résultat, bilan)
- Appréhender le management d'équipe
- Projet : Maîtriser les phases et les outils de la gestion projet

Compétences acquises :

- Réaliser une enquête (étude de marché, analyse de besoins)
- Elaborer un plan marketing adapté à l'alimentation, intégrant les outils du digital
- Créer un site web
- Monter un dossier de demande de subvention d'un projet
- Réaliser un diagnostic stratégique
- Comprendre une stratégie d'entreprise
- Etablir le coût complet d'un produit
- Animer une équipe projet professionnelle
- Utiliser les outils d'une gestion de projet

Validation du BCC3 :

La validation est possible si la note est ≥ 10/20 avec obtention des ECTS correspondants.

BCC 4 : PROJETS ET STAGES

Nombre de crédits ECTS : 30 **Volume horaire total pour l'étudiant(e)** : 850 h

Responsables de l'UE : Grégory LAUGA

UE	Chapitre	Séance	Volume
UE10 Projet tutoré			11 h
	Aide à la rédaction - Poster		**1 h**
		Aide à la rédaction - Poster Présentation	1 h
	Gestion des références bibliographiques		**8 h**
		Analyse et synthèse de l'information scientifique	3 h
		ENT	1 h
		Ressources documentaires	2 h
		Zotero	2 h
	Présentation de la charte des projets tutorés		**2 h**
		Présentation PTUT	2 h
UE11 Stage			15 h
	Présentation charte mémoire		**2 h**
		Présentation Charte Mémoire	2 h
	Aide à la rédaction - Mémoire		**1 h**
		Aide à la rédaction - Mémoire	1 h
	Aide à la rédaction Mémoire		**9 h**
		Retour Stage	9 h
	Séminaire mémoire		**3 h**
		Séminaire Mémoire	3 h
			26 h

Objectifs pédagogiques :

- Le projet tutoré correspond à un travail à la fois conceptuel et académique, à la fois en prise directe avec le terrain.
- L'étudiant doit faire l'apprentissage du travail en équipe et de son animation, en respectant des objectifs et un calendrier établis dès le départ.
- Selon l'importance du projet, ce travail peut être individuel ou collectif ; une préférence est accordée au travail en petits groupes constitués de 3 à 4 personnes.
- **Le projet tutoré doit rendre l'étudiant autonome** dans la recherche d'informations et dans la prise de responsabilités
- Renforcer le réseau professionnel de l'étudiant
- Mettre en œuvre la méthodologie de projet qui sera la même pour le futur mémoire
- Elaborer une réflexion personnelle sur un thème (question de recherche) ayant trait aux champs professionnels de la licence professionnelle en s'appuyant sur l'activité de terrain menée au sein de la structure d'accueil
- Apprendre à construire et à mettre en forme un travail universitaire de synthèse et d'analyse transmissible
- Apprendre à communiquer et à restituer oralement son travail

Compétences acquises :

- Identifier et sélectionner diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet
- Travailler en équipe autant qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet
- Rechercher des documents sur la base BABORD + : débuter une recherche en définissant son projet documentaire, en menant une recherche d'information efficace et en choisissant et en utilisant les outils appropriés/comprendre et utiliser une référence bibliographique, rechercher sur internet et analyser la fiabilité des sources d'information et des résultats obtenus
- Présenter un travail en français et en anglais, à l'aide d'un poster

- Présenter et analyser la problématique dans son contexte technique, économique, scientifique, institutionnel et réglementaire
- Argumenter la méthodologie utilisée, les étapes de la démarche et leurs conditions de réalisation
- Synthétiser des données en vue de leur exploitation
- Développer une analyse critique des résultats obtenus
- Evaluer les perspectives du travail réalisé

- **Présenter un travail (contexte et question de départ, état des connaissances, problématique, méthodologie, résultats, discussion, conclusion) et rédiger un poster en équipe basé sur cette expérience professionnelle.**
- **Présenter un travail (contexte et question de départ, état des connaissances, problématique, méthodologie, résultats, discussion, conclusion) et rédiger un mémoire personnel basé sur cette expérience professionnelle.**

<u>Validation du BCC4</u> :
La validation est possible si la note est ≥ 10/20 avec obtention des ECTS correspondants.

M3C

LICENCE PROFESSIONNELLE

Mention : Métiers de la Santé : Management des établissements d'Hydrothérapie

Parcours : Manager en balnéothérapie

INSTITUT DU THERMALISME

ANNÉE 2026-2027

Document voté au Conseil d'Administration de l'Institut du Thermalisme le XX/XX/2026
Document voté au Conseil d'Administration du Collège des Sciences de la Santé le XX/XX/2026

DESCRIPTIF GÉNÉRAL DE LA FORMATION

	Nb ECTS	Coefficients	CM (h)	ED (h)	TP (h)	Total cours (h)	Travail personnel (h)	Activités pro dirigées (h)	Total étudiant (h)
BCC 1 Gestion des établissements d'hydrothérapie	**9**	**4**	**54**	**102**	**34**	**190**	**65**	**0**	**255**
UE 01 Stratégie, Marketing	3	2	33	26	0	59	25	0	84
UE 02 Contrôle de gestion, Communication interpersonnelle, GRH	3	1	21	47	0	68	20	0	88
UE 03 GRC, progiciel de gestion, création d'entreprise, visites	3	1	0	29	34	63	20	0	83
BCC 2 Maîtrise et valorisation de l'eau	**6**	**2**	**8**	**56**	**19**	**83**	**90**	**0**	**173**
UE 04 Types d'eaux et produits dérivés, gestion sanitaire	3	1	2	33	16	51	35	0	86
UE 05 Santé et soins, hygiène et qualité	3	1	6	23	3	32	55	0	87
BCC 3 Compétences transversales	**15**	**4**	**24**	**121**	**30**	**175**	**210**	**0**	**385**
UE 06 Transitions - Démarches RSE et Qualité	3	1	7	20	0	27	50	0	77
UE 07 Anglais	6	1	0	93	0	93	60	0	153
UE 08 Démarche scientifique	3	1	17	7	0	24	55	0	79
UE 09 Personnalisation et Engagement	3	1	0	1	30	31	45	0	76
BCC 4 Projet et Stage	**30**	**10**	**6**	**18**	**0**	**24**	**260**	**564**	**848**
UE 10 Projet tutoré	6	2	4	4	0	8	140	4	152
UE 11 Stage	24	8	2	14	0	16	120	560	696
Total général	**60**	**20**	**92**	**297**	**83**	**472**	**625**	**564**	**1661**

Activités pro dirigées : activités professionnelles sous la responsabilité d'un tuteur

Données prévisionnelles
Remarque : Pour l'alternance, le temps de formation hebdomadaire est de 35 heures, pouvant être lissé sur l'ensemble des semaines de la formation.

MODALITÉS DU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

BCC	UE	Examen	Coef f.	Session 1	Durée	Session 2	Durée
BCC 1		**Total**	**4**				
		Contrôle Terminal CT	2	Ecrit	3h		
		Contrôle Continu CC	2	Ecrit / Oral			
	UE 1	***Total***	***2***				
		Contrôle Terminal CT	1	Ecrit		Ecrit	1h
		Contrôle Continu CC	1	Ecrit / Oral		-	-
	UE 2	***Total***	***1***				
		Contrôle Terminal CT	0,5	Ecrit		Ecrit	1h
		Contrôle Continu CC	0,5	Ecrit / Oral		-	-
	UE 3	***Total***	***1***				
		Contrôle Terminal CT	0				
		Contrôle Continu CC	1	Ecrit / Oral		Oral	1h
BCC 2		**Total**	**2**				
		Contrôle Terminal CT	1	Ecrit	3h		
		Contrôle Continu CC	1	Ecrit / Oral			
	UE 4	***Total***	***1***				
		Contrôle Terminal CT	0.5	Ecrit		Ecrit	1h
		Contrôle Continu CC	0,5	Ecrit / Oral		-	-
	UE 5	***Total***	***1***				
		Contrôle Terminal CT	0.5	Ecrit		Ecrit	1h
		Contrôle Continu CC	0,5	Ecrit / Oral		-	-
BCC 3		**Total**	**4**				
		Contrôle Terminal CT	0				
		Contrôle Continu CC	4				
	UE 6	***Total***	***1***				
		Contrôle Terminal CT	0	-		-	
		Contrôle Continu CC	1	Ecrit / Oral		Oral	1h
	UE 7	***Total***	***1***				
		Contrôle Terminal CT	0	-		-	
		Contrôle Continu CC	1	Ecrit / Oral		Oral	1h
	UE 8	***Total***	***1***				
		Contrôle Terminal CT	0	-		-	
		Contrôle Continu CC	1	Ecrit / Oral		Oral	1h
	UE 9	***Total***	***1***				
		Contrôle Terminal CT	0	-		-	
		Contrôle Continu CC	1	Ecrit / Oral		Oral	1h
BCC 4		**Total**	**10**				
		Contrôle Terminal CT	8,75				
		Contrôle Continu CC	1,25				
	UE 10	***Total***	***2***				
		Contrôle Terminal CT	**1,75**		**1h**		**1h**
		Oral	0,5	Présentation + échange jury	5 + 50 min	Présentation + échange jury	5 + 50 min
		Anglais	0,25	Oral	5 min	Oral	5 min
		Poster	1	Evaluation poster V1		Evaluation poster V2	
		Contrôle Continu CC	**0,25**				
		Suivi Projet	0,25	Evaluation tuteur de projet		Report de la note Session 1	
	UE 11	***Total***	***8***				
		Contrôle Terminal CT	**7**				
		Mémoire	3	Ecrit		Ecrit	
		Oral	4	Présentation + échange jury	20 + 40 min	Présentation + échange jury	20 + 40 min
		Contrôle Continu CC	**1**				
		Suivi Stage	1	Evaluation tuteur de stage		Report de la note Session 1	

ORGANISATION DES ÉPREUVES

1. La **Session 1** se déroule selon des épreuves de CT et de CC.

Les épreuves de CT se déroulent de la manière suivante :

- **En Février** :
  - une épreuve de 3h pour le BCC 1 : UE 1, UE 2 et UE 3
  - une épreuve de 3h pour le BCC 2 : UE 4 et UE 5
  - une épreuve de 1h pour l'UE 10 (pour les étudiants en Formation Initiale)

- **En Juin** :
  - une épreuve de 1h pour l'UE 10 (pour les étudiants en Alternance)
  - une épreuve de 1h pour l'UE 11

Les épreuves de CC se déroulent toute l'année durant les enseignements.
Le BCC 3 est uniquement évalué par CC.

2. La **Session 2** de toutes les UE se déroule en Septembre sur des épreuves de 1 heure.

Remarque : Ce planning est susceptible d'adaptation pour les étudiants relevant du dispositif PHASE de l'Université de Bordeaux (public à besoins spécifiques). Les durées d'examen et l'organisation des épreuves peuvent être adaptées.

VALIDATION DU DIPLÔME

1 - La licence professionnelle est validée de la manière suivante :

- **La note du BCC 1 doit être égale ou supérieure à 10 sur 20** :

$$\text{Moyenne BCC 1} = \frac{\sum_{i=1}^{3} \text{Note UEi} \times \text{Coeff(UEi)}}{\sum_{i=1}^{3} \text{Coeff(UEi)}} \geq {}^{10}/_{20}$$

- **La note du BCC 2 doit être égale ou supérieure à 10 sur 20** :

$$\text{Moyenne BCC 2} = \frac{\sum_{i=4}^{5} \text{Note UEi} \times \text{Coeff(UEi)}}{\sum_{i=4}^{5} \text{Coeff(UEi)}} \geq {}^{10}/_{20}$$

- **La note du BCC 3 doit être égale ou supérieure à 10 sur 20** :

$$\text{Moyenne BCC 3} = \frac{\sum_{i=6}^{9} \text{Note UEi} \times \text{Coeff(UEi)}}{\sum_{i=6}^{9} \text{Coeff(UEi)}} \geq {}^{10}/_{20}$$

- **Pour le BCC 4 :**

    - La note de l'UE 10 doit être égale ou supérieure à 10 sur 20
    - La note de l'UE 11 doit être égale ou supérieure à 10 sur 20

Les notes d'UE sont donc compensables au sein de chaque BCC sauf pour le BBC 4 où les UE 10 et UE 11 doivent être validés séparément.

Une mention est attribuée au vu de la moyenne générale des 4 BCC affectés de leur coefficient, selon les modalités suivantes :

- **Mention Très Bien** pour une moyenne générale égale ou supérieure à 16/20
- **Mention Bien** pour une moyenne générale comprise entre 14/20 et 16/20
- **Mention Assez Bien** pour une moyenne générale comprise entre 12/20 et 14/20
- **Mention Passable** pour une moyenne générale comprise entre 10/20 et 12/20

2 - Pour les épreuves de CC de Session 1 :

- En cas d'absence justifiée, la note du CC est neutralisée.
- En cas d'absence non justifiée, la note du CC est de 0/20.

3 - En cas d'échec à la 1ere session :

- Pour les BCC 1 et BCC 2 non validés, l'étudiant se présente aux épreuves de Session 2 (CT et/ou CC) des UE de Session 1 non validées de son choix.

- Pour le BCC 3 non validé, l'étudiant se présente aux épreuves de Session 2 des UE de Session 1 (CC) non validées de son choix.
- Pour le BCC 4, l'étudiant se présente aux épreuves de Session 2 (CT et/ou CC) des UE 10 et/ou UE 11 non validées.
- Les notes de Suivi Projet de l'UE 10 et de Suivi Stage de l'UE 11 sont conservées.
- Les notes de la Session 2 remplacent celles de la Session 1.
- Les règles de compensation et d'attribution des mentions s'appliquent pour la Session 1 et pour la Session 2.

4 - En cas d'échec après les Sessions 1 et 2 d'examen, les BCC (et les ECTS correspondants) pour lesquels la note obtenue est supérieure ou égale à 10/20 restent acquis.

M3C

DE LA LICENCE PROFESSIONNELLE

Mention : Métiers de la Santé : Technologies

Parcours : TECHNICIEN SANITAIRE DES RESEAUX D'EAUX

INSTITUT DU THERMALISME

ANNÉE 2026-2027

Document voté au Conseil d'Administration de l'Institut du Thermalisme le XX/XX/2026
Document voté au Conseil d'Administration du Collège des Sciences de la Santé le XX/XX/2026

DESCRIPTIF GÉNÉRAL DE LA FORMATION

	Nb ECTS	Coefficients	CM (h)	ED (h)	TP (h)	Total cours (h)	Travail personnel (h)	Activités pro dirigées (h)	Total étudiant (h)
BCC 1 Sciences et Technologies de l'eau	**9**	**3**	**0**	**135**	**8**	**143**	**111**	**0**	**254**
UE 01 Chimie, Microbiologie, Hydrologie et Hydrogéologie	3	1	0	47	2	49	38	0	87
UE 02 Mécanique des fluides	3	1	0	55	0	55	35	0	90
UE 03 Traitements	3	1	0	33	6	39	38	0	77
BCC 2 Sécurité sanitaire des process de distribution d'eaux	**9**	**3**	**3**	**101**	**34**	**138**	**114**	**0**	**252**
UE 04 Thermalisme	3	1	3	34	8	45	38	0	83
UE 05 Installations ECS et EFS	3	1	0	43	6	49	38	0	87
UE 06 Piscines	3	1	0	24	20	44	38	0	82
BCC 3 Compétences transversales	**12**	**4**	**12**	**88**	**44**	**144**	**158**	**0**	**302**
UE 07 Qualité, RSE et Transitions	3	1	7	30	0	37	38	0	75
UE 08 Communication et Progiciels	6	2	5	51	20	76	76	0	152
UE 09 Personnalisation et Engagement	3	1	0	7	24	31	44	0	75
BCC 4 Projets et Stages	**30**	**10**	**6**	**15**	**0**	**21**	**284**	**564**	**869**
UE 10 Projet tutoré	6	2	2	4	0	6	140	4	150
UE 11 Stage	24	8	4	11	0	15	144	560	719
Total général	**60**	**20**	**21**	**339**	**86**	**446**	**667**	**564**	**1677**

Activités pro dirigées : activités professionnelles sous la responsabilité d'un tuteur

Remarque : pour l'alternance, le temps de formation est de 35 h hebdomadaire pouvant être lissé sur l'ensemble des semaines de la formation.

MODALITÉS DU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

BCC	UE	Examen	Coefficients	Session 1	Durée	Session 2	Durée
BCC 1		**Total**	**3**				
		Contrôle Terminal CT	1,5	Ecrit	3h		
		Contrôle Continu CC	1,5	Ecrit / Oral			
	UE 01	***Total***	***1***				
		Contrôle Terminal CT	0,5	Ecrit		Ecrit	1h
		Contrôle Continu CC	0,5	Ecrit / Oral		-	
	UE 02	***Total***	***1***				
		Contrôle Terminal CT	0,5	Ecrit		Ecrit	1h
		Contrôle Continu CC	0,5	Ecrit / Oral		-	
	UE 03	***Total***	***1***				
		Contrôle Terminal CT	0,5	Ecrit		Ecrit	1h
		Contrôle Continu CC	0,5	Ecrit / Oral		-	
BCC 2		**Total**	**3**				
		Contrôle Terminal CT	1,5	Ecrit	3h		
		Contrôle Continu CC	1,5	Ecrit / Oral			
	UE 04	***Total***	***1***				
		Contrôle Terminal CT	0,5	Ecrit		Ecrit	1h
		Contrôle Continu CC	0,5	Ecrit / Oral		-	
	UE 05	***Total***	***1***				
		Contrôle Terminal CT	0,5	Ecrit		Ecrit	1h
		Contrôle Continu CC	0,5	Ecrit / Oral		-	
	UE 06	***Total***	***1***				
		Contrôle Terminal CT	0,5	Ecrit		Ecrit	1h
		Contrôle Continu CC	0,5	Ecrit / Oral		-	
BCC 3		**Total**	**4**				
		Contrôle Terminal CT	0				
		Contrôle Continu CC	4				
	UE 07	***Total***	***1***				
		Contrôle Terminal CT	0	-		-	
		Contrôle Continu CC	1	Ecrit / Oral		Oral	1h
	UE 08	***Total***	***2***				
		Contrôle Terminal CT	0	-		-	
		Contrôle Continu CC	2	Ecrit / Oral		Oral	1h
	UE 09	***Total***	***1***				
		Contrôle Terminal CT	0	-		-	
		Contrôle Continu CC	1	Ecrit / Oral		Oral	1h
BCC 4		**Total**	**10**				
		Contrôle Terminal CT	8,75				
		Contrôle Continu CC	1,25				
	UE 10	***Total***	***2***				
		Contrôle Terminal CT	**1.75**		**1h**		**1h**
		Oral	0,5	Présentation + échange jury	7 + 50 min	Présentation + échange jury	7 + 50 min
		Anglais	0,25	Oral	3 min	Oral	3 min
		Poster	1	Evaluation poster v1		Evaluation poster v2	
		Contrôle Continu CC	**0,25**				
		Suivi Projet	0,25	Evaluation tuteur de projet		Report note Session 1	-
	UE 11	***Total***	***8***				
		Contrôle Terminal CT	**7**				
		Mémoire	3	Ecrit		Ecrit	
		Oral	4	Présentation + échange jury	20 + 40 min	Présentation + échange jury	20 + 40 min
		Contrôle Continu CC	**1**				
		Suivi Stage	1	Evaluation tuteur de stage		Report note Session 1	-

ORGANISATION DES EPREUVES

1 - La **Session 1** se déroule selon des épreuves de CT et de CC.

Les épreuves de CT se déroulent de la manière suivante :

- **En Février** :
  - une épreuve de 3h pour le BCC 1 : UE 1, UE 2 et UE 3
  - une épreuve de 3h pour le BCC 2 : UE 4, UE 5 et UE 6
  - une épreuve de 1h pour l'UE 10 pour les étudiants en FI

- **En Juin** :
  - une épreuve de 1h pour l'UE 10 pour les étudiants en Alternance
  - une épreuve de 1h pour l'UE 11

Les épreuves de CC se déroulent toute l'année durant les enseignements. Le BCC 3 est uniquement évalué par CC.

2 - La **Session 2** de tous les UE se déroule **en Septembre**, sur des épreuves de 1h.

Remarque : ce planning est susceptible d'adaptation pour les étudiants relevant du dispositif PHASE de l'Université de Bordeaux (public à besoins spécifiques). Les durées d'examen et l'organisation des épreuves peuvent être adaptées.

VALIDATION DU DIPLÔME

1 - La licence professionnelle est validée de la manière suivante :

- **La note du BCC 1 doit être égale ou supérieure à 10 sur 20** :

$$\text{Moyenne BCC 1} = \frac{\sum_{i=1}^{3} \text{Note UEi} \times \text{Coeff(UEi)}}{\sum_{i=1}^{3} \text{Coeff(UEi)}} \geq {}^{10}/_{20}$$

- **La note du BCC 2 doit être égale ou supérieure à 10 sur 20** :

$$\text{Moyenne BCC 2} = \frac{\sum_{i=4}^{6} \text{Note UEi} \times \text{Coeff(UEi)}}{\sum_{i=4}^{6} \text{Coeff(UEi)}} \geq {}^{10}/_{20}$$

- **La note du BCC 3 doit être égale ou supérieure à 10 sur 20** :

$$\text{Moyenne BCC 3} = \frac{\sum_{i=7}^{9} \text{Note UEi} \times \text{Coeff(UEi)}}{\sum_{i=7}^{9} \text{Coeff(UEi)}} \geq {}^{10}/_{20}$$

- **Pour le BCC 4 :**
  - La note de l'UE 10 doit être égale ou supérieure à 10 sur 20
  - La note de l'UE 11 doit être égale ou supérieure à 10 sur 20

Les notes d'UE sont compensables au sein de chaque BCC sauf pour le BBC 4 où les UE 10 et UE 11 doivent être validées séparément.

Une mention est attribuée au vu de la moyenne générale des 4 BCC affectés de leur coefficient, selon les modalités suivantes :

- **Mention Très Bien** pour une moyenne générale égale ou supérieure à 16/20
- **Mention Bien** pour une moyenne générale comprise entre 14/20 et 16/20
- **Mention Assez Bien** pour une moyenne générale comprise entre 12/20 et 14/20
- **Mention Passable** pour une moyenne générale comprise entre 10/20 et 12/20

2 - Pour les épreuves de CC de Session 1 :

- En cas d'absence justifiée, la note du CC est neutralisée.
- En cas d'absence non justifiée, la note du CC est de 0/20.

3 - En cas d'échec à la 1ere session :

- Pour les BCC 1 et BCC 2 non validés, l'étudiant se présente aux épreuves de Session 2 (CT et/ou CC) des UE de Session 1 non validées de son choix.

- Pour le BCC 3 non validé, l'étudiant se présente aux épreuves de Session 2 des UE de Session 1 (CC) non validées de son choix.
- Pour le BCC 4, l'étudiant se présente aux épreuves de Session 2 (CT et/ou CC) des UE 10 et/ou UE 11 non validées.
- Les notes de Suivi Projet de l'UE 10 et de Suivi Stage de l'UE 11 sont conservées.
- Les notes de la Session 2 remplacent celles de la Session 1.
- Les règles de compensation et d'attribution des mentions s'appliquent pour les Sessions 1 et 2.

4 - En cas d'échec après les Sessions 1 et 2 d'examen, les BCC (et les ECTS correspondants) pour lesquels la note obtenue est supérieure ou égale à 10/20 restent acquis.

université de BORDEAUX

Extrait du registre des délibérations du Conseil du collège sciences de la santé

Séance du 23 septembre 2026
Présidence du Professeur Pierre Dubus, directeur du collège des sciences de la santé

Délibération portant approbation des Modalités de Contrôle des Connaissances et Compétences (MCCC) de la formation de Maïeutique.

Le Professeur Pierre Dubus présente **les MCCC de la formation de Maïeutique, pour l'année universitaire 2026/2027.**

Le Professeur Pierre Dubus, Directeur du collège, sollicite l'avis des membres du conseil.

Ces derniers émettent un avis favorable à l'unanimité des présents (quorum atteint), aux MCCC ainsi présentées.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Bordeaux, le 24 septembre 2026

Le Directeur du collège des sciences de la santé



Professeur Pierre DUBUS

Premier cycle de formation en Sciences Maïeutiques DFGSMa2 M3C 2026-2027

Semestre 1

	ECTS	Nbre heure CM	Nbre heure TP/ED/Simulation	Nbre heure Stage	Coef. dans UE	Compensation	Coordonnateur	Session 1 Modalités		Durée	Coeff. dans UE		Note éliminatoire	Session 2 Modalités		Durée	Coef. dans UE	Note éliminatoire	Visuel PV Apogée colonne
Socle fondamental, sciences médicales et cliniques générales																			
UE 1 Système sanguin	3	30	9		1	O	Pr Mansier	Ccontinus	Ecrit	10 min	0,2	1	<10/20						VAL/NVAL
								Examen terminal	Ecrit ou oral	1h	0,8			Examen terminal	Ecrit ou oral	1h	1	<10/20	
UE 2 Système cardiovasculaire	4	40			1	N	Pr Réant et Constans	Examen terminal	Ecrit ou oral	1h	0,5	1	<10/20	Examen terminal	Ecrit ou oral	1h	1	<10/20	
App Respiratoire							Pr Le Taillandier de Gabory	Examen terminal	Ecrit ou oral	1h	0,5			Examen terminal	Ecrit ou oral	1h	1	<10/20	
UE 3 Système digestif	1	10			1	N	Pr Blanc et Dekraecker	Examen terminal	Ecrit ou oral	30 min	1	1	<10/20	Examen terminal	Ecrit ou oral	30 min	1	<10/20	
UE 4 Système neurosensoriel	1	14			1	N	Pr Aupy	Examen terminal	Ecrit ou oral	30 min	1	1	<10/20	Examen terminal	Ecrit ou oral	30 min	1	<10/20	
UE 8 Technique de soins	1		2		1	N	M. Corcuff/ Rogues	CContinu	Ecrit, oral ou pratique (partie ED)	Variable	1	1	Val/Nval	CContinus	Ecrit ou oral ou pratique	Variable	1	Val/Nval	
		10			1	N	M. Corcuff/ Rogues	CContinu	Ecrit Moodle en ligne et serious game	Variable	1	1	Val/Nval	CContinus	Ecrit Moodle en ligne	Variable	1	Val/Nval	
Domaine prénatal (Dpré)																			
UE 10 Associée - Génétique	2,5	26			1	N	Pr Van Gils	Examen terminal	Ecrit ou oral	30 min	1	1	<10/20	Examen terminal	Ecrit ou oral	30 min	1	<10/20	Note/20
Domaine gynécologique (DG)																			
UE 11 Associée- Système endocrinien, hormonologie-reproduction	5	52			1	N	Pr Brossaud et Dr Ferriere	Examen terminal	Ecrit ou oral	1h	1	1	<10/20	Examen terminal	Ecrit ou oral	1h	1	<10/20	Note/20

Semestre 2

	ECTS	Nbre heure CM	Nbre heure TP/ED/Simulation	Nbre heure stage	Coef. dans UE	Compensation	Coordonnateur	Session 1 Modalités		Durée	Coeff. dans UE		Note éliminatoire	Session 2 Modalités		Durée	Coef. dans UE	Note éliminatoire	Visuel PV Apogée colonne
Socle fondamental, sciences médicales et cliniques générales																			
UE 5 Système uronéphrologique	3	26	6		1	O	Pr Rigothier	CContinu	Ecrit	20 min	0,3	1	<10/20					<10/20	<10/20
								Examen terminal	Ecrit ou oral	45 min	0,7			Examen terminal	Ecrit ou oral	45 min	1		
UE 6 Processus infectieux	5	56			1	O	Pr Bebear	Assiduité	Assiduité aux ED TD		Point négatif (voir coordonnateur)	1		CContinus	voir coordoonnateur			Val/Nval	VAL/NVAL
								Examen terminal	Ecrit ou oral	1h	1	1	<10/20	Examen terminal	Ecrit ou oral	1h	1	<10/20	
UE 7 c Séméiologie	1		12		1	N	Pr Rigothier	Examen terminal	Ecrit ou oral ou pratique ou ECOS		1	1	<12/20	Examen terminal	Ecrit ou oral ou pratique	1	1	<12/20	<10/20
								Assiduité	Assiduité aux ED TD		Point négatif (voir coordonnateur)	1	Val/Nval	Selon coordinateur	voir coordoonnateur			Val/Nval	
UE SFc Soins généraux	4			120	1	N	Mme Loupit	CF modalités validations de stage											VAL/NVAL
Domaine prénatal (Dpre)																			
UE Suivi des grossesses à bas risque	3,5	24	12		1	N	Mme Barandon	Examen terminal	Ecrit ou oral	30 min	1	1	<10/20	Examen terminal	Ecrit ou oral	30 min	1	<10/20	Note/20
UE Stage prénatal	3			90	1			CF modalités validations de stage											VAL/NVAL
Domaine pernatal (DPer)																			
UE Naissance eutocique	2,5	14	6		1	N	Mme Szymansky	Examen terminal	Ecrit ou oral	30 min	1	1	<10/20	Examen terminal	Ecrit ou oral	30 min	1	<10/20	Note/20
UE Stage pernatal	1			30	1			CF modalités validations de stage											VAL/NVAL
Domaine postnatal (DPost)																			
UE Suivi mère-enfant à bas risque	1	6	2		1	N	Mme Loupit	Examen terminal	Ecrit ou oral	30 min	1	1	<10/20	Examen terminal	Ecrit ou oral	30 min			Note/20
UE Stage postnatal	2			60	1			CF modalités validations de stage											VAL/NVAL
Domaine recherche (DR)																			
UE Recherche (Numérique en santé)	2		20		1	N	M. Bulot	CContinu	En ligne	2h max	1		Val/Nval	Examen terminal	En ligne	1h	1	Val/Nval	VAL/NVAL
Domaine générique (DGé)																			
UE Communication,humanités, société, éthique et législation (Anglais et Apprentissage exercice médical)	3	32			1	O	Dr Durieux (AEM)	CContinus	Ecrit	30 min	0,3	1	<10/20						VAL/NVAL
								Examen terminal	Ecrit ou oral	45 min	0,7			Examen terminal	Ecrit ou oral	45 min	1	<10/20	
					1	N	Mme Barandon (Anglais)	CContinus	Ecrit ou oral		1	1	Val/Nval	CContinus	Ecrit ou oral		1	Val/Nval	VAL/NVAL
UE Santé publique - SSES	4	41			1	N	Mme Barandon	Examen terminal	Ecrit ou oral	30 min	1	1	Val/NVal	Examen terminal	Ecrit ou oral	30 min	1	Val/NVal	Note/20
Parcours personnalisé																			
UE personnalisées, engagement étudiant, UER	7,5	55			1	N	Coordonnateurs	CContinu selon l' UE choisie	Ecrit ou oral	Variable	1		Val/Nval	Ecrit ou oral	Variable	1	1	Val/NVal	VAL/NVAL
Total	60																		
Total ECTS théorique (ET,TD,CM)	50	Les UE théoriques ne se compensent pas entre elles. Une UE théorique est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant obtient une note supérieure ou égale à 10/20 (sauf mention particulière dans les M3C), ou que l'UE à un résultat VAL. En cas de redoublement, les UE théoriques acquises sont capitalisables, à l'exception des UEs cliniques qui doivent être repassées dans leur totalité. Le bénéfice des notes des UE théoriques validées est alors conservé. L' assiduité dans le suivi du parcours d' encadrement clinique sera valorisé par l'obtention de points parcours dans les UE stages.!! Obligation de validation du 1er cycle (obtention du diplome de formation générale) pour le passage en 2ème cycle.							La validation de chaque UE clinique est réalisée au vu des rapports de stage par le directeur (-trice) de l'école, après avis du cadre de santé ou de la sage-femme coordinateur (-trice) ou responsable de la structure. La présence en stage est obligatoire. ---------- Les stages (UE DPré / DPer/ DPost et UEc Soins généraux) doivent être totalement et independamment validés pour passer en année supèrieure . En cas de stage non validé pour "objectifs pédagogiques non atteints", seul le stage non validé sera à refaire, l' UE ne sera pas validée en session 1. Attention le nombre de semaines de stages qui pourra être refait en session 2 sera conditionné par les contraintes du calendrier pédagogique et de la date de rentrée. Dans le cadre d' un absentéisme (quelque soit la raison, sauf parcours adapté), aucune garde n' est rattrapée. Dans le cadre d'une situation sanitaire exceptionnelle, la validation de stage pourra être faite par l' évaluation d' un travail de réflexion et/ou de recherche selon les modalités en vigueur.								VAL/NVAL
Total ECTS stages	10																		

Premier cycle de formation en Sciences Maïeutiques DFGSMa3 M3C 2026-2027

Semestre 1

	ECTS	Nbre heure CM	Nbre heure TP/ED/Simulation	Nbre heure Stage	Coef. dans UE	Compensation	Coordonnateur	Session 1 Modalités		Durée	Coeff. dans UE		Note éliminatoire	Session 2 Modalités		Durée	Coef. dans UE	Note éliminatoire	Visuel PV Apogée colonne
Socle fondamental, sciences médicales et cliniques générales																			
UE 9c AFGSU	1		14		1		Dr Naud	Assiduité aux 2 journées			1	1	Val/Nval	Assiduité aux 2 journées			1	Val/Nval	Val partielle sera validé en cycle2
Domaine prénatal (Dpré)																			
UE Suivi des grossesses à bas risque	3	11	9	4	1	N	Mme Barandon	Examen terminal	Ecrit ou oral ou ECOS	45 min	1	1	<10/20	Examen terminal	Ecrit ou oral	45	1	<10/20	Note/20
UE Associée- Nutrition	1	12			1		Pr Berard et Pr Rigalleau	Examen terminal	Ecrit ou oral	30 min	1	1	<10/20	Examen terminal	Ecrit ou oral	30	1	<10/20	Note/20
UE Associée- Immunologie	0,5	6			1		Pr Visentin	Examen terminal	Ecrit ou oral	15min	1	1	<10/20	Examen terminal	Ecrit ou oral	15	1	<10/20	Note/20
Domaine pernatal (DPer)																			
UE Naissance eutocique	4	19	16	12	1		Mme Szymansky	Examen terminal	Ecrit ou oral	1h	1	1	<10/20	Examen terminal	Ecrit ou oral	1h	1	<10/20	
Domaine postnatal (DPost)																			
UE Suivi mère-enfant à bas risque	2,5	25	3	1			Mme Loupit	Examen terminal	Ecrit ou oral	1h	1	1	<10/20	Examen terminal	Ecrit ou oral	1h	1	<10/20	Note/20
Domaine gynécologique (DG)																			
UE Santé sexuelle et reproductive	1,5	7	7	13		N	Mme Ricros	Examen terminal	Ecrit ou oral	30 min	1	1	<10/20	Examen terminal	Ecrit ou oral	30 min,	1	<10/20	
								Contrôle continu	Rédaction d' un projet d'action EVAS		1	1	Val/Nval	Examen terminal	Ecrit ou oral	30 min	1	Val/Nval	
Domaine générique (DGé)																			
UE Générique	0,5	7	2			N	Mme Szymansky	Examen terminal	Ecrit ou oral	15 min	1	1	Val/NVal	Examen terminal	Ecrit ou oral	15 min	1	Val/Nval	
UE Santé publique-SSES	0,5	6	4					Assiduite	Assiduite		1			Assiduite	Assiduite		1	Val/Nval	

Semestre 2

	ECTS	Nbre heure CM	Nbre heure TP/ED/Simulation	Nbre heure stage	Coef. dans UE	Compensation	Coordonnateur	Session 1 Modalités		Durée	Coeff. dans UE		Note éliminatoire	Session 2 Modalités		Durée	Coef. dans UE	Note éliminatoire	Apogée colonne
Socle fondamental, sciences médicales et cliniques générales																			
Domaine prénatal (Dpré)																			
UE Accompagnement à la parentalité (partie prénatale)	1	10			0,5	N	Mme Barandon	Examen terminal	Ecrit ou oral	15 min	1		Val/Nval	Contrôle Continu	Ecrit ou oral	15 min	1		VAL/NVAL
UE Stage prénatal*	4			120	1			CF modalités validations de stage											Note/20
Domaine pernatal (DPer)																			
UE Naissance eutocique	2,5	5	16	21	1	N	Mme Szymansky	Contrôle continu physiologie	Remise travail écrit et/ou oral		1	1	Val/Nval	Examen terminal	Ecrit ou oral	30 min	1	Val/Nval	VAL/NVAL
								Contrôle continu staff junior	Remise travail écrit et/ou oral		1	1	Val/Nval	Examen terminal	Ecrit ou oral	30 min	1	Val/Nval	VAL/NVAL
								Contrôle continu réanimation	Ecrit	30 min	1	1	Val/Nval	Examen terminal	Ecrit ou oral	30 min	1	Val/Nval	VAL/NVAL
UE Stage pernatal*	10			300	1	N		CF modalités validations de stage											
Domaine postnatal (DPost)																			
UE Suivi mère-enfant à bas risque	3,5	38	1		1	N	Mme Loupit	Examen terminal	Ecrit ou oral	1h	1	1	<10/20	Examen terminal	Ecrit ou oral	30 min	1	<10/20	Note/20
UE Accompagnement à la parentalité (partie postnatale)	1	13			0,5			Examen terminal	Ecrit ou oral	15 min	1		Val/Nval	Contrôle Continu	Ecrit ou oral	15 min	1		VAL/NVAL
UE Stage postnatal	8			240	1	N		CF modalités validations de stage											
Domaine gynécologique (DG)																			
UE Suivi gynécologique	1,5	12	3	2	1	N	Dr Bernard	Examen terminal	Ecrit ou oral	1h	1	1	<10/20	Examen terminal	Ecrit ou oral	30 min	1	<10/20	
UE Stage Gynécologie	4			120	1			CF modalités validations de stage											
Domaine recherche (DR)																			
UE Recherche	2	4	21		1	N	Mmes Ricros et Romero de Avila Ortiz	Examen terminal	Ecrit	30 min			<10/20	Examen terminal	Ecrit ou oral	30 min		<10/20	Note/20
								Contrôle continu	Parcours recherche documentaire	en ligne			Val/Nval	en ligne				Val/Nval	VAL/NVAL
								Contrôle continu	Remise travail écrit selon consignes		1	1	Val/Nval	Contrôle continu	Remise travail écrit selon consignes		1		VAL/NVAL
Domaine générique (DGé)																			
UE Transitions	3	30			1	N	Pr Visentin	Contrôle continu					Val/Nval	Examen terminal	Ecrit ou oral	30 min	1		VAL/NVAL
Parcours personnalisé																			
UE optionnelles, parcours personnalisés	3	30		15	1	N	Coordonnateurs specifiques à chaque UE	Contrôle continu selon l' UE choisie	Ecrit ou oral	variable	1		Val/NVal	Examen terminal	Ecrit ou oral	30 min	1		VAL/NVAL
UE Stage personnalisé	2			60	1		Mme Barandon	Contrôle continu selon l' UE choisie	Ecrit ou oral	variable	1		Val/NVal	Examen terminal	Ecrit ou oral	30 min	1		VAL/NVAL
Total	60																		
Total ECTS théorique (ET,TD,CM)	32	Les UE théoriques ne se compensent pas entre elles. Une UE théorique est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant obtient une note supérieure ou égale à 10/20, ou que l'UE à un résultat VAL. En cas de redoublement, les UE théoriques acquises sont capitalisables, à l'exception des UEs cliniques qui doivent être repassées dans leur totalité. Le bénéfice des notes des UE théoriques validées est alors conservé. L' assiduité dans le suivi du parcours d' encadrement clinique sera valorisé par l'obtention de points parcours dans les UE stages.!! Obligation de validation du 1er cycle (obtention du diplome de formation générale) pour le passage en 2ème cycle.							La validation de chaque UE clinique est réalisée au vu des rapports de stage par le directeur (-trice) de l'école, après avis du cadre de santé ou de la sage-femme coordinateur (-trice) ou responsable de la structure. La présence en stage est obligatoire. Les stages notés par un *,ne pourront etre validé que si un certain nombre d' actes précisés sont attestés par les professionnels. ---------- Les stages (UE DPré/ DPer1 DPer 2 DPer 3 / DPost 1 DPost 2/D Gyn/Personnalisé) doivent être totalement et indépendamment validés pour passer en année supérieure. En cas de stage non validé pour "objectifs pédagogiques non atteints", seul le stage non validé sera à refaire, l' UE ne sera pas validée en session 1. Attention le nombre de semaines de stages qui pourra être refait en session 2 sera conditionné par les contraintes du calendrier pédagogique et de la date de rentrée. Dans le cadre d' un absentéisme (quelque soit la raison, sauf parcours adapté), aucune garde n' est rattrapée. Dans le cadre d'une situation sanitaire exceptionnelle, la validation de stage pourra être faite par l' évaluation d' un travail de réflexion et/ou de recherche. ou selon les modalités en vigueur.							VAL/NVAL
Total ECTS stages	28																		

université de BORDEAUX

Extrait du registre des délibérations du Conseil du collège sciences de la santé

Séance du 23 septembre 2026
Présidence du Professeur Pierre Dubus, directeur du collège des sciences de la santé

Délibération portant approbation des Modalités de Contrôle des Connaissances et Compétences (MCCC) de la formation Orthophonie.

Le Professeur Pierre Dubus présente **les MCCC de la formation Orthophonie, pour l'année universitaire 2026/2027.**

Le Professeur Pierre Dubus, Directeur du collège, sollicite l'avis des membres du conseil.

Ces derniers émettent un avis favorable à l'unanimité des présents (quorum atteint), aux MCCC ainsi présentées.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Bordeaux, le 24 septembre 2026

Le Directeur du collège des sciences de la santé



Professeur Pierre DUBUS

université de BORDEAUX

Collège Sciences de la santé

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année 2026/2027

1ERE ANNÉE FORMATION DU CERTIFICAT DE CAPACITÉ D'ORTHOPHONISTE

Domaines de compétences	Modules enseignements	Intitulé enseignement	Niveau atteint	ECTS	Coeff UE	Responsable	Session 1		Session 2	
							Modalités	durée	Modalités	durée
UE d'enseignement annuelles										
C1 - C2 - C3	1. Sciences Humaines et sociales	UE 1.5 Stages Développement 1 : Enfants scolarisés en maternelle et primaire	Novice	2	**1**	Gaëlle Benichou	Validation à partir d'un rapport de stage (écrit et/ou oral) et de l'évaluation du tuteur de stage		Des modalités de rattrapage du stage et/ou du rapport de stage (écrit et/ou oral) seront proposées par le jury de délibération	
Semestre 1										
C1	1. Sciences Humaines et sociales	UE 1.1.1 - Sciences du Langage 1 : introduction à l'étude de la langue et de la communication verbale	Novice	5	1	Chantal de Castelbajac	Examen Terminal	2h	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 2h O : 15 min
C1		UE 1.2.1 Psychologie du développement : domaines moteur, cognitif, psychoaffectif et social tout au long de la vie	Novice	4	1	Eve le Cochennec	Contrôle continu		Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
C1 - C5		UE 1.4 Sciences de l'éducation : introduction à la didactique et aux processus d'apprentissage	Novice	4	1	Reda Salamon	Contrôle continu		Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
C1	2. Sciences de la Vie de la Santé	UE 2.1 Biologie cellulaire, moléculaire et génétique : concepts fondamentaux	Novice	3	1	Edith Chevret et Gaëlle Benichou	Examen terminal	1h	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
C1		2.4.1 Neurosciences 1 : Anatomie, physiologie et exploration fonctionnelle (Neurophysiologie)	Novice	4	1	Julie Lenoir et Gaëlle Benichou	Examen terminal	1h	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
C1 - C2		2.2 Audition : Anatomie, physiologie, exploration fonctionnelle, pathologies et parcours de soin	Novice	4	1	Chantal de Castelbajac	Examen terminal	1h30	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
C1 - C2 - C3 - C4 - C5	3. Orthophonie : intervention, raisonnement clinique et relation thérapeutique	3.1.1 Introduction à la profession d'orthophoniste	Novice	4	1	Gaëlle Benichou	Contrôle continu		Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
C1 - C2 - C3 - C4 - C5		3.1.2 Compétences professionnelles socles	Prérequis	2	1	Chantal de Castelbajac	Examen terminal	4h	Écrit Terminal	3h

université de BORDEAUX

Collège Sciences de la santé

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année 2026/2027

1ERE ANNÉE FORMATION DU CERTIFICAT DE CAPACITÉ D'ORTHOPHONISTE

Domaines de compétences	Modules enseignements	Intitulé enseignement	Niveau atteint	ECTS	Coeff UE	Responsable	Session 1		Session 2	
							Modalités	durée	Modalités	durée
Semestre 2										
C1	1. Sciences Humaines et sociales	UE 1.1.2 Sciences du Langage 2 : concepts et méthodes pour l'analyse des différents niveaux linguistiques	Novice	5	1	Chantal de Castelbajac	Examen terminal	1h	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
C1 - C2		UE 1.3 Sciences sociales : introduction à la sociologie, psychologie sociale et anthropologie de la santé	Novice	3	1	Eve Le Cochennec	Contrôle continu		Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
C1	2. Sciences de la Vie de la Santé	UE 2.3 Fonctions faciales, orales, pharyngées et laryngées: Anatomie, physiologie, exploration fonctionnelle, pathologies et parcours de soins	Novice	4	1	Chantal de Castelbajac	Examen terminal	1h	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
C1 - C2		UE 2.6 Santé de l'enfant (0-18 ans), pathologies et parcours de soins	Novice	3	1	Eve Le Cochennec	Examen terminal	1h	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
C4	4. Recherche en orthophonie	UE 4.1 Introduction à la méthodologie de la recherche et statistiques descriptives*	Novice	4	1	Eve Le Cochennec	Contrôle continu		Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
C4	5. Aptitudes professionnelles en santé	UE 5.2.1 Anglais 1	Novice	2	1	Thibault MARTHOURET	Contrôle continu		Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
C3 - C5		UE 5.3.1 Santé publique et santé environnementale : Organisations du système de santé, recherche en épidémiologie, actions de santé publique et développement durable	Novice	5	1	Pierre Joly	Contrôle continu		Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
C1 - C3		UE 5.4 Infectiologie, hygiène, pharmacologie	Novice	2	1	Chantal de Castelbajac	Examen terminal	30mn	Écrit Terminal	E : 30 mn

* quelques heures d'enseignements auront lieu au premier semestre

université de BORDEAUX

Collège Sciences de la santé

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année 2026/2027

1ERE ANNÉE FORMATION DU CERTIFICAT DE CAPACITÉ D'ORTHOPHONISTE

Domaines de compétences
Domaine de compétence 1 : Conduire une démarche de soins orthophoniques C1.a. Analyser, évaluer une situation et élaborer un diagnostic orthophonique C1.b. Elaborer et mettre en œuvre un projet thérapeutique en orthophonie adapté à la situation du patient C1.c. Concevoir, conduire et évaluer une séance d'orthophonie C1.d Concevoir et mettre en œuvre une prestation d'expertise et de conseil dans le domaine de l'orthophonie C1.e Analyser, évaluer et faire évoluer sa pratique professionnelle
Domaine de compétence 2 : Interagir dans le cadre des soins orthophoniques C2.a. Etablir et entretenir une relation thérapeutique dans un contexte d'intervention orthophonique C2.b. Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs
Domaine de compétence 3 : Gérer la pratique orthophonique C3.a. Gérer et organiser une structure ou un service en optimisant ses ressources C3.b. Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs
Domaine de compétence 4 : Réaliser une recherche scientifique en orthophonie C4.a. Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques C4.b. Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs
Domaine de compétence 5 : Mener une action de santé publique C5.a. Elaborer et conduire une démarche d'intervention en santé publique : prévention, dépistage et éducation thérapeutique C5.b. Former et informer des professionnels et des personnes en formation C5.c. Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs

Modalités de validation des UE :

Les UE ne se compensent pas entre elles.
Une UE est définitivement acquise et capitalisée dès lors que l'étudiant y obtient une note supérieure ou égale à 10/20, excepté pour l'UE 1.5 (stage) qui n'est définitivement acquise qu'après validation de l'année universitaire.
Pour les UE non validées (note à l'UE inférieure à 10), une 2ème session de rattrapage est organisée pour la totalité des éléments composant l'UE.
Les notes supérieures à 10 obtenues en première session aux éléments constitutifs (contrôles continus, examens terminaux,…) de l'UE ne sont pas conservées.
Une UE ne pourra être présentée plus de 4 fois (incluant les premières et deuxièmes sessions). En l'absence de validation, cela entraîne l'exclusion de l'étudiant.

Modalités de validation des stages :

L'UE 1.5 ne peut être validée si le rapport de stage et/ou l'évaluation du maître de stage n'est pas validé.
Pour la session 2, le cas échéant un lieu de stage sera alors choisi par l'équipe pédagogique.

Modalités de validation des semestres :

Un semestre est validé dès lors que l'étudiant valide chacune des UE qui le composent.
Les semestres ne se compensent pas entre eux.

Modalités de validation de l'année :

L'année est validée si toutes les UE sont validées, d'emblée ou après la session de rattrapage.
Un passage en 2ème année avec une (et une seule) UE de dette, à l'exception de l'UE 3.1.2 et l'UE 1.5, est autorisé. L'UE en dette devra alors obligatoirement être validée au cours de l'année n+1.
La situation des étudiants ayant fait l'objet d'une mobilité (parcours Erasmus ou mobilité internationale équivalente) sera étudiée individuellement par le jury de délibération, qui pourra éventuellement accorder une ou des dettes excep
En cas de redoublement, le bénéfice et la note des UE acquises sont conservés (à l'exception de l'UE de stage).

université de BORDEAUX

Collège Sciences de la santé

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année 2026/2027

2EME ANNÉE FORMATION DU CERTIFICAT DE CAPACITÉ D'ORTHOPHONISTE

Intitulé enseignement		ECTS	Coeff UE	H Cours	H TD	H Total	H TPE	Total CHAMPS	Responsable	Session 1		Session 2	
										Modalités	durée	Modalités	durée
UE d'enseignement annuelles													
6. Formation à la pratique clinique (stages)	UE 6.2 : Stage découverte 2 : personnes âgées, petite enfance, structures d'accueil	**3**	**1**	120h ou 30 demi-journée et 6H TD			**60**	**186**	Gaëlle Benichou	Validation à partir d'un rapport de stage (écrit et/ou oral) et de l'évaluation du tuteur de stage		Des modalités de rattrapage du stage et/ou du rapport de stage (écrit et/ou oral) seront proposées par le jury de délibération	
	UE 6.3 Stage découverte 3 : milieux d'exercice, en libéral et en structures de soins	**3**	**1**	120h ou 30 demi-journée et 4H TD			**20**	**146**	Gaëlle Benichou	Validation à partir d'un rapport de stage (écrit et/ou oral) et de l'évaluation du tuteur de stage		Des modalités de rattrapage du stage et/ou du rapport de stage (écrit et/ou oral) seront proposées par le jury de délibération	
Module 1. Sciences Humaines et sociales	UE 1.2.3 : Psychologie cognitive et neuropsychologie*	**4**	**1**	40	10	50	**50**	**100**	**Chantal de Castelbajac**	Examen Terminal (coef 0,7) Contrôle Continu (coef 0,3)	1h	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
8. Compétences transversales	UE 8.8 : Santé Numérique	2	1	20		20	**20**	**40**	Brice Amadeo	Contrôle Continu		Écrit Terminal	E : 1h
*Une partie des cours au Collège Sciences de l'Homme (Bordeaux Victoire)					TOTAL			**472**					
Semestre 3													
Module 1. Sciences Humaines et sociales	UE 1.1.3 : Développement du langage et psycholinguistique	**4**	**1**	20	30	50	**30**		**Chantal de Castelbajac**	Contrôle Continu		Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
	UE 1.1.4 : Connaissances fondamentales en sciences du langage appliquées à l'orthophonie*	**4**	**1**	40	10	50	**60**	**190**	**Chantal de Castelbajac**	Contrôle Continu		Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
2. Sciences Biomédicales	UE 2.5 : Gériatrie	**3**	**1**	20	10	30	**20**		Florent Guerville / **Bertrand Glize**	Examen Terminal	**30mn**	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : **30mn** O : 15 min
	UE 2.7 : Pharmacologie Notions de pharmacologie	**2**	**1**	15		15	**15**	**80**	Stéphane Bouchet	Examen Terminal	1h	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 2h O : 15 min
7. Recherche en orthophonie	UE 7.2 : Statistiques 1	**3**	**1**	15	20	35	**50**	**85**	Anaïs Rouanet	Examen Terminal	2h	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 2h O : 15 min
8. Compétences transversales	UE 8.5 : Langues 2	**2**	**1**		30	30	**20**	**50**	Thibault Marthouret	Contrôle Continu		Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
9. Santé publique	UE 9.2 : Intervention et promotion de la santé	**3**	**1**	30	10	40	**60**	**100**	**Reda Salamon**	Contrôle Continu		Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
***certains cours peuvent être dispensés à l'Université Bordeaux Montaigne (Pessac)**					TOTAL S3			**505**					

université de BORDEAUX

Collège Sciences de la santé

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année 2026/2027

2EME ANNÉE FORMATION DU CERTIFICAT DE CAPACITÉ D'ORTHOPHONISTE

Intitulé enseignement		ECTS	Coeff UE	H Cours	H TD	H Total	H TPE	Total CHAMPS	Responsable	Session 1		Session 2	
										Modalités	durée	Modalités	durée
	Semestre 4												
Module 1. Sciences Humaines et sociales	UE 1.2.4 : Psychologie clinique, psychanalyse et psychopathologie*	**4**	**1**	50	10	60	**60**	**120**	**Eve Le Cochennec**	Examen Terminal	1h	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
2. Sciences Biomédicales	UE 2.3.2 : Audition : sémiologie et étiologies des pathologies de l'audition néonatales et acquises	**4**	**1**	20	20	40	**30**	**70**	Chantal de Castelbajac	Examen Terminal	1h	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
5. Pratiques professionnelles	UE 5.1.1 Troubles du langage oral et de la communication	**4**	**1**	30	10	40	**50**		**Eve Le Cochennec**	**Examen terminal**	**2h00**	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
	UE 5.2.1 Apprentissage et développement du langage écrit, du graphisme et de l'écriture	**4**	**1**	25	15	40	**40**		**Eve Le Cochennec**	Contrôle Continu		Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
	UE 5.3.1 Aspect développemental de la cognition mathématique	**4**	**1**	25	15	40	**40**		**Eve Le Cochennec**	Examen Terminal	1h30	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h30 O : 15 min
	UE 5.4.1 Données générales concernant l'oralité, les fonctions oro-myo-faciales et leurs troubles	**4**	**1**	20	15	35	**35**	**320**	Chantal de Castelbajac	Examen Terminal	1h30	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
9. Santé publique	UE 9.3 Ethique et déontologie	**3**	**1**	20	20	40	**50**	**90**	Chantal de Castelbajac	Contrôle Continu		Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
*Cours dispensés au Collège Sciences de l'Homme (Bordeaux Victoire)					TOTAL S6			**600**		**TOTAL HEURES ANNUELLES**	**1577**		

Modalités de validation des UE :

Les UE ne se compensent pas entre elles.
Une UE est définitivement acquise et capitalisée dès lors que l'étudiant y obtient une note supérieure ou égale à 10/20, excepté pour l'UE 6.2 et 6.3 (stages) qui ne sont définitivement acquises qu'après validation de l'année universitaire.
Pour les UE non validées (note à l'UE inférieure à 10), une 2ème session de rattrapage est organisée pour la totalité des éléments composant l'UE. A l'exception de l'UE 8.8 pour laquelle le bénéfice de l'élément validé est conservé pour la session 2.
Les notes supérieures à 10 obtenues en première session aux éléments constitutifs (contrôles continus, examens terminaux,…) de l'UE ne sont pas conservées.
Une UE ne pourra être présentée plus de 4 fois (incluant les premières et deuxièmes sessions). En l'absence de validation, cela entraîne l'exclusion de l'étudiant.

Modalités de validation des stages :

Les UE 6.2 et UE 6.3 ne peuvent être validées si le rapport de stage et/ou l'évaluation du maître de stage n'est pas validé.
Pour la session 2, le cas échéant un lieu de stage sera alors choisi par l'équipe pédagogique.

Modalités de validation des semestres :

Un semestre est validé dès lors que l'étudiant valide chacune des UE qui le composent.
Les semestres ne se compensent pas entre eux.

Modalités de validation de l'année :

L'année est validée si toutes les UE sont validées, d'emblée ou après la session de rattrapage.
Un passage en 3ème année avec une (et une seule) UE de dette, à l'exception des UEs 6.2 et 6.3, est autorisé. L'UE en dette devra alors obligatoirement être validée au cours de l'année n+1.
La situation des étudiants ayant fait l'objet d'une mobilité (parcours Erasmus ou mobilité internationale équivalente) sera étudiée individuellement par le jury de délibération, qui pourra éventuellement accorder une ou des dettes exceptionnelles.
En cas de redoublement, le bénéfice et la note des UE acquises sont conservés (à l'exception des UE de stage).

université de BORDEAUX

Collège Sciences de la santé

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année 2026/2027

3EME ANNÉE FORMATION DU CERTIFICAT DE CAPACITÉ D'ORTHOPHONISTE

Intitulé enseignement	ECTS	Coeff UE	H Cours	H TD	H Total	H TPE	Total CHAMPS	Responsable	Session 1		Session 2	
									Modalités	durée	Modalités	durée
UE d'enseignement annuelles												
6. Formation à la pratique clinique (stages)	UE 6.4 Stage d'observation auprès d'orthophonistes	**6**	**1**	210h ou 52 demi-journées et 4 heures TD			**30**	**244**	Gaelle Benichou	Validation à partir d'un rapport de stage (écrit et/ou oral) et de l'évaluation du tuteur de stage		Des modalités de rattrapage du stage et/ou du rapport de stage (écrit et/ou oral) seront proposées par le jury de délibération
	6.5 Stage clinique 1	**6**	**1**	210h ou 52 demi-journées et 8 heures TD			**60**	**278**	Gaelle Benichou	Validation à partir d'un rapport de stage (écrit et/ou oral) et de l'évaluation du tuteur de stage		Des modalités de rattrapage du stage et/ou du rapport de stage (écrit et/ou oral) seront proposées par le jury de délibération
					TOTAL			**522**				
Semestre 5												
Module 1. Sciences Humaines et sociales	UE 1.3.2 Apprentissage et didactique	3	1	20	15	35	**30**	**65**	**Reda Salamon**	Contrôle Continu		Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
2. Sciences biomédicales	UE 2.3.4 Sémiologie et étiologies des pathologies de la phonation	4	1	25	25	50	**50**		Chantal de Castelbajac	Examen Terminal	1h	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
	UE 2.6 Psychiatrie de l'adulte et de l'enfant	3	1	40	20	60	**40**	**200**	**Eve Le Cochennec**	Examen Terminal	1h30	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h30 O : 15 min
4. Orthophonie : la profession	UE 4.2 Bilan et évaluation en orthophonie	4	1	20	30	50	**50**	**100**	**Eve Le Cochennec**	Contrôle Continu (coef 0,2) Examen Terminal (coef 0,8)	2h	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 2h O : 15 min
5. Pratiques professionnelles	UE 5.2.2 Troubles du langage écrit, de l'écriture et du graphisme	3	1	15	15	30	**40**		**Eve Le Cochennec**	Examen Terminal	1h30	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h30 O : 15 min
	UE 5.3.2 Troubles de la cognition mathématique	4	1	25	10	35	**40**	**145**	**Eve Le Cochennec**	Contrôle Continu		Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
7. Recherche en orthophonie	7.4 Méthodologie d'analyse d'articles - complément	**3**	**1**	15	20	35	**20**	**55**	**Isabelle Hesling**	Contrôle Continu		Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
					TOTAL S5			**565**				

université de BORDEAUX

Collège Sciences de la santé

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année 2026/2027

3EME ANNÉE FORMATION DU CERTIFICAT DE CAPACITÉ D'ORTHOPHONISTE

Intitulé enseignement		ECTS	Coeff UE	H Cours	H TD	H Total		Total CHAMPS	Responsable	Session 1		Session 2	
										Modalités	durée	Modalités	durée
	Semestre 6												
4. Orthophonie : la profession	4.3 Démarche clinique et intervention orthophonique	**3**	**1**	30	10	40	**60**	**100**	**Eve Le Cochennec**	Examen Terminal	1h30	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
5. Pratiques professionnelles	5.1.2 Bilan et évaluation du langage oral et de la communication	**3**	**1**	10	25	35	**50**		**Eve Le Cochennec**	Contrôle Continu **Examen Terminal**	**1h30**	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
	5.4.2 Bilan et évaluation des troubles de l'oralité et des fonctions oro-myo-faciales	**3**	**1**	10	20	30	**40**		Chantal de Castelbajac	**Examen Terminal**	**1h30**	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
	5.5.1 Bilan et évaluation en orthophonie dans le cadre des troubles de l'audition	**4**	**1**	25	30	40	**50**		Chantal de Castelbajac	**Examen Terminal**	**1h30**	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
	5.6.1 Bilan et évaluation des pathologies de la phonation, de la déglutition et de l'articulation	**3**	**1**	15	25	40	**30**		Chantal de Castelbajac	**Examen Terminal**	**1h30**	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
	5.7.1 Aphasiologie, bilan et évaluation en aphasiologie	**4**	**1**	40	20	60	**60**	**435**	Gaelle Benichou	Examen Terminal	2h	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
8. Compétences transversales	8.6 Langues 3	**2**	**1**		30	30	**20**	**50**	Thibault Marthouret	Contrôle Continu		Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
12. UE optionnelles obligatoires	Parcours personnalisé	**2**	**1**				**10**	**10**	Chantal de Castelbajac	Validation d'ECTS (voir modalités spécifiques sur les modalités communes) (Pas de note attendue)		Validation d'ECTS (voir modalités spécifiques) (Pas de note attendue)	
					TOTAL S6			**595**		**TOTAL HEURES ANNUELLES**	**1682**		

université de BORDEAUX

Collège Sciences de la santé

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année 2026/2027

3EME ANNÉE FORMATION DU CERTIFICAT DE CAPACITÉ D'ORTHOPHONISTE

Modalités de validation des UE :

Les UE ne se compensent pas entre elles.

Une UE est définitivement acquise et capitalisée dès lors que l'étudiant y obtient une note supérieure ou égale à 10/20, excepté pour l'UE 6.4 et 6.5 (stages) qui ne sont définitivement acquises qu'après validation de l'année universitaire.
Pour les UE non validées (note à l'UE inférieure à 10), une 2ème session de rattrapage est organisée pour la totalité des éléments composant l'UE.
Les notes supérieures à 10 obtenues en première session aux éléments constitutifs (contrôles continus, examens terminaux,…) de l'UE ne sont pas conservées.
Une UE ne pourra être présentée plus de 4 fois (incluant les premières et deuxièmes sessions). En l'absence de validation, cela entraîne l'exclusion de l'étudiant.
UE 12 : Tout retard dans la remise des documents demandés (selon les modalités demandées) entrainera un ajournement en 1ère session.

Modalités de validation des stages :

Pour l'UE 6.4 et l'UE 6.5 en cas de non validation du stage ou de l'oral de stage, le jury de délibération proposera un stage de rattrapage et/ou demandera un nouveau rapport de stage
Pour la session 2, le cas échéant un lieu de stage sera alors choisi par l'équipe pédagogique.

Modalités de validation des semestres :

Un semestre est validé dès lors que l'étudiant valide chacune des UE qui le composent.
Les semestres ne se compensent pas entre eux.

Modalités de validation de l'année :

L'année est validée si toutes les UE sont validées, d'emblée ou après la session de rattrapage.
Aucune UE de dette n'est possible entre la 3ème et la 4ème année.
En cas de redoublement, le bénéfice et la note des UE acquises sont conservés (à l'exception des UE de stage).

Modalités de validation du niveau licence :

L'obtention du niveau licence est conditionnée par la validation sans restriction des 180 crédits européens des 3 premières années.

université de BORDEAUX

Collège Sciences de la santé

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année 2026/2027

4EME ANNÉE FORMATION DU CERTIFICAT DE CAPACITÉ D'ORTHOPHONISTE

Intitulé enseignement	ECTS	Coeff UE	H Cours	H TD	H Total	H TPE	Total CHAMPS	Responsable	Session 1		Session 2	
									Modalités	durée	Modalités	durée
UE d'enseignement annuelles												
7. Recherche en orthophonie	UE 7.4 Méthodologie d'analyse d'articles		**1**	15	20	35	**20**	**55**	**Isabelle Hesling**	Contrrôle Continu		Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
6. Formation à la pratique clinique (stages)	UE 6.6 : Stage clinique 2	**3**	**1**	90h ou 22 demi-journées et 4 heures TD			**30**	**342**	Gaelle Benichou	Validation à partir d'un rapport de stage (écrit et/ou oral) et de l'évaluation du tuteur de stage		Des modalités de rattrapage du stage et/ou du rapport de stage (écrit et/ou oral) seront proposées par le jury de délibération	
	UE 6.9 : Stage de sensibilisation à la recherche - 1	**3**	**1**	120h ou 30 demi-journées et 8 heures TD			**90**			Validation à partir d'un rapport de stage (écrit et/ou oral) et de l'évaluation du tuteur de stage		Des modalités de rattrapage du stage et/ou du rapport de stage (écrit et/ou oral) seront proposées par le jury de délibération	
	UE 6.7 : Stage clinique 3	**6**	**1**	300H ou 75 demi-journées et 8 heures TD			**60**	**368**	Gaelle Benichou	Validation à partir d'un rapport de stage (écrit et/ou oral) et de l'évaluation du tuteur de stage		Des modalités de rattrapage du stage et/ou du rapport de stage (écrit et/ou oral) seront proposées par le jury de délibération	
					TOTAL			**765**					
Semestre 7													
Module 5. Pratiques professionnelles	UE 5.1.3 : Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du langage oral et de la communication	**3**	**1**	10	40	50	**60**		**Eve Le Cochennec**	Contrôle Continu		Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
	UE 5.2.3 : Bilan et évaluation du langage écrit, de l'écriture et du graphisme	**3**	**1**	10	25	35	**50**		**Eve Le Cochennec**	Examen Terminal	1H30	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h30 O : 15 min
	UE 5.3.3 : Bilan et évaluation de la cognition mathématique	**3**	**1**	10	25	35	**40**		**Eve Le Cochennec**	Examen Terminal	1H30	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h30 O : 15 min
	UE 5.4.3 : Intervention orthophonique dans le cadre des troubles de l'oralité et des fonctions oro-myo-faciales	**3**	**1**	5	25	30	**40**		Chantal de Castelbajac	**Examen Terminal**	**1H30**	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
	UE 5.7.2 : Intervention orthophonique en aphasiologie	**3**	**1**	20	20	30	**50**		Gaelle Benichou	Examen Terminal	1H30	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h30 O : 15 min
	UE 5.7.7 : Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans le cadre des troubles développementaux	**4**	**1**	30	20	50	**40**		**Eve Le Cochennec**	Examen Terminal	2H	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 2h O : 15 min
	UE 5.8.1 : Connaissances théoriques, cliniques et répercussions du handicap sur la communication et le langage	**2**	**1**	10	12	22	**40**	**572**	Gaelle Benichou	Examen Terminal	1H	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
12. UE optionnelles obligatoires	Parcours personnalisé	**3**	**1**				**15**	**15**	Chantal de Castelbajac	Validation d'ECTS (voir modalités spécifiques sur les r		Le jury de délibération peut proposer des modalités de rattrapage. Cette décision est laissée à l'appréciation du jury de délibération.	
					TOTAL S7			**587**					

université de BORDEAUX

Collège Sciences de la santé

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année 2026/2027

4EME ANNÉE FORMATION DU CERTIFICAT DE CAPACITÉ D'ORTHOPHONISTE

Intitulé enseignement	ECTS	Coeff UE	H Cours	H TD	H Total	H TPE	Total CHAMPS	Responsable	Session 1		Session 2	
									Modalités	durée	Modalités	durée
Semestre 8												
Module 5. Pratiques professionnelles — UE 5.1.4 : Bilan orthophonique dans le cadre des troubles du langage oral et de la communication nécessitant le recours à des aides spécifiques	**3**	**1**	10	30	40	**50**		**Gaelle Benichou**	Examen Terminal	1h30	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
UE 5.2.4 : Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du langage écrit, de l'écriture et du graphisme	**3**	**1**	10	30	40	**50**		**Eve Le Cochennec**	Examen Terminal	1h30	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h30 O : 15 min
UE 5.5.2 : Intervention orthophonique auprès de l'enfant sourd	**3**	**1**	30	20	40	**60**		Chantal de Castelbajac	**Examen Terminal**	**1h30**	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
UE 5.6.2 : Intervention orthophonique dans le cadre des pathologies de la phonation, de la déglutition et de l'articulation	**2**	**1**	15	25	40	**30**		Chantal de Castelbajac	**Examen Terminal**	**1h30**	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
UE 5.7.3 : Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans le cadre des pathologies neurodégénératives	**3**	**1**	20	20	40	**40**		Gaelle Benichou	Examen Terminal	2h	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
UE 5.8.2 : Intervention orthophonique dans le cadre du handicap	**2**	**1**	10	20	30	**60**	**520**	Gaelle Benichou	Contrôle Continu		Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
7. Recherche en orthophonie — UE 7.5 : Mémoire - 1	**4**	**1**		70	70	**100**	**170**	Bertrand Glize	Validation du dossier de réflexion thématique		Validation du dossier de réflexion thématique	
8. Compétences transversales — UE 8.3 : Communication avec le patient, l'entc	**1**	**1**	6	20	26	**10**	**36**	Chantal de Castelbajac	Contrôle Continu		Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
12. UE optionnelles obligatoires — Parcours personnalisé	**3**	**1**				**15**	**15**	Chantal de Castelbajac	Validation d'ECTS (voir modalités spécifiques sur les modalités communes) (Pas de note attendue)		Le jury de délibération peut proposer des modalités de rattrapage. Cette décision est laissée à l'appréciation du jury de délibération.	
				TOTAL S8			**741**		**TOTAL HEURES ANNUELLES**	**2093**		

université de BORDEAUX

Collège Sciences de la santé

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année 2026/2027

4EME ANNÉE FORMATION DU CERTIFICAT DE CAPACITÉ D'ORTHOPHONISTE

Modalités de validation des UE :

Les UE ne se compensent pas entre elles.
Une UE est définitivement acquise et capitalisée dès lors que l'étudiant y obtient une note supérieure ou égale à 10/20, excepté pour les UE 6.6, 6.7 et 6.9 (stages) et de l'UE 7.5 (projet de mémoire) qui ne sont définitivement acquises qu'après validation de l'année universitaire.
Pour les UE non validées (note à l'UE inférieure à 10), une 2ème session de rattrapage est organisée pour la totalité des éléments composant l'UE.
Les notes supérieures à 10 obtenues en première session aux éléments constitutifs (contrôles continus, examens terminaux,…) de l'UE ne sont pas conservées.
Une UE ne pourra être présentée plus de 4 fois (incluant les premières et deuxièmes sessions). En l'absence de validation, cela entraîne l'exclusion de l'étudiant.
UE 12 : Tout retard dans la remise des documents demandés (selon les modalités demandées) entrainera un ajournement en 1ère session.

Modalités de validation des stages :

Pour l'UE 6.6, l'UE 6.7 et l'UE 6.9 en cas de non validation du stage ou de l'oral de stage, le jury de délibération proposera un stage de rattrapage et/ou demandera un nouveau rapport de stage
Pour la session 2, le cas échéant un lieu de stage sera alors choisi par l'équipe pédagogique.

Modalités de validation des semestres :

Un semestre est validé dès lors que l'étudiant valide chacune des UE qui le composent.
Les semestres ne se compensent pas entre eux.

Modalités de validation de l'année :

L'année est validée si toutes les UE sont validées, d'emblée ou après la session de rattrapage.
Lors du passage en cinquième année, seule l'UE 12 peut constituer une UE de dette. L'UE 12 devra alors obligatoirement être validée au cours de l'année n+1.
Toute autre UE non validée entraînera un redoublement.
La situation des étudiants ayant fait l'objet d'une mobilité (parcours Erasmus ou mobilité internationale équivalente) sera étudiée individuellement par le jury de délibération, qui pourra éventuellement accorder une ou des dettes exceptionnelles.
En cas de redoublement, le bénéfice et la note des UE acquises sont conservés (à l'exception des UE de stage).
Le second cycle des études (M1 et M2) ne peut faire l'objet de plus de 3 inscriptions.

université de BORDEAUX

Collège Sciences de la santé

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année 2026/2027

5EME ANNÉE FORMATION DU CERTIFICAT DE CAPACITÉ D'ORTHOPHONISTE

Intitulé enseignement	ECTS	Coeff UE	H Cours	H TD	H Total	H TPE	Total CHAMPS	Responsable	Session 1		Session 2	
									Modalités	durée	Modalités	durée
UE d'enseignement annuelles												
6. Formation à la pratique clinique (stages)	UE 6.8 : Stage clinique 4	**13**	**1**	750 h ou 188 demi-journées et 16H TD			**120**	**886**	Gaelle Benichou	Validation à partir d'un rapport de stage (écrit et/ou oral) et de l'évaluation du tuteur de stage		Des modalités de rattrapage du stage et/ou du rapport de stage (écrit et/ou oral) seront proposées par le jury de délibération
11. Séminaires professionnels et Santé Numérique	UE 11 : Séminaires professionnels et Santé Numérique	**2**			60	60	**20**	**80**	Chantal de CASTELBAJAC	Validation d'un rapport sur deux des séminaires (Pas de note attendue)		Le jury de délibération peut proposer des modalités de rattrapages. Cette décision est laissée à l'appréciation du jury.
									Brise Amadeo	Validation de la certification (Pas de note attendue)		Le jury de délibération peut proposer des modalités de rattrapages. Cette décision est laissée à l'appréciation du jury.
					TOTAL			**966**				
Semestre 9												
Module 4. Orthophonie : la profession	UE 4.4 : Education thérapeutique du patient en orthophonie	**2**	**1**	10	12	22	**30**	**52**	**Isabelle Mereuze**	Contrôle Continu	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
5. Pratiques professionnelles	UE 5.3.4 : Intervention orthophonique dans le cadre des troubles de la cognition mathématique	**2**	**1**	5	25	30	**50**		**Eve Le Cochennec**	Contrôle Continu	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
	UE 5.6.3 : Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans le cadre du bégaiement et des autres troubles de la fluence	**2**	**1**	30	25	55	**60**		Chantal de Castelbajac	**Examen Terminal** **1H30**	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
	UE 5.7.4 : Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans le cadre des syndromes démentiels	**2**	**1**	20	20	40	**40**		Gaelle Benichou	Examen Terminal 1H30	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
	UE 5.7.5 : Troubles cognitivo-linguistiques acquis, bilan et évaluation des troubles cognitivo-linguistiques acquis	**2**	**1**	20	20	40	**40**	**355**	Gaelle Benichou	Examen Terminal 1H	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
7. Recherche en orthophonie	UE 7.3 : Statistiques 2.2	**2**	**1**	10	30	40	**50**	**90**	**Amadou Alioum**	Examen Terminal 1H30	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h30 O : 15 min
8. Compétences transversales	UE 8.1 : Infectiologie et hygiène	**1**	**1**	15	5	20	**10**	**30**	Chantal de Castelbajac	Examen Terminal 30 min	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 30 mn O : 15 min
12. UE optionnelles obligatoires	Parcours personnalisé	**2**	**1**				**10**	**10**	Chantal de Castelbajac	Validation d'ECTS (voir modalités spécifiques sur les modalités communes) (Pas de note attendue)	Le jury de délibération peut proposer des modalités de rattrapage. Cette décision est laissée à l'appréciation du jury de délibération.	
					TOTAL S9			**537**				

université de BORDEAUX

Collège Sciences de la santé

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année 2026/2027

5EME ANNÉE FORMATION DU CERTIFICAT DE CAPACITÉ D'ORTHOPHONISTE

Intitulé enseignement		ECTS	Coeff UE	H Cours	H TD	H Total	H TPE	Total CHAMPS	Responsable	Session 1		Session 2	
										Modalités	durée	Modalités	durée
	Semestre 10												
Module 4. Orthophonie : la profession	UE 4.5 : La relation thérapeutique dans un contexte d'intervention orthophonique	**2**	**1**	4	14	18	**30**	**48**	**Isabelle Mereuze**	Contrôle Continu		Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
5. Pratiques professionnelles	UE 5.5.3 : Intervention orthophonique auprès des personnes présentant des surdités acquises	**2**	**1**	20	20	40	**50**		Chantal de Castelbajac	Contrôle Continu		Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
	UE 5.7.6 : Intervention orthophonique dans le cadre des troubles cognitivo-linguistiques acquis	**2**	**1**	20	20	40	**50**		Gaelle Benichou	Contrôle Continu		Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
	UE 5.7.8 : Bilan, évaluation et intervention dans le cadre des dysarthries neurologiques	**2**	**1**	15	10	25	**30**	**235**	Gaelle Benichou	Contrôle Continu		Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
7. Recherche en orthophonie	UE 7.5 : Mémoire	**18**	**1**	10	60	70	**400**	**470**	Bertrand Glize	Manuscrit du mémoire et soutenance orale		Manuscrit du mémoire corrigé et/ou soutenance orale	
8. Compétences transversales	UE 8.2 : Formation aux gestes et soins d'urgence	1	1		25	25	**5**	**30**	Chantal de Castelbajac	Présentiel (Pas de note attendue)		Le jury de délibération peut proposer des modalités de rattrapage. Cette décision est laissée à l'appréciation du jury de délibération.	
10. Evaluation des pratiques professionnelles	UE 10 : Evaluation des pratiques professionnelles	1	1	5	10	15	**60**	**75**	**Chantal de Castelbajac**	Présentiel (Pas de note attendue)		Examen oral	15 min
12. UE optionnelles obligatoires	Parcours personnalisé	2	1				**10**	**10**	Chantal de Castelbajac	Validation d'ECTS (voir modalités spécifiques) (Pas de note attendue)		Le jury de délibération peut proposer des modalités de rattrapage. Cette décision est laissée à l'appréciation du jury de délibération.	
Certificat de Compétences Cliniques	Certificat de Compétences Cliniques	Pas d'ECTS associé							Chantal de Castelbajac Gaelle Benichou Eve Le Cochennec	Validation d'un travail écrit et/ou oral		Le jury de délibération peut proposer des modalités de rattrapage. Cette décision est laissée à l'appréciation du jury de délibération.	
					TOTAL S10			**868**		**TOTAL HEURES ANNUELLES**	**2371**		

université de BORDEAUX

Collège Sciences de la santé

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année 2026/2027

5EME ANNÉE FORMATION DU CERTIFICAT DE CAPACITÉ D'ORTHOPHONISTE

Modalités de validation des UE :

Les UE ne se compensent pas entre elles.

Une UE est définitivement acquise et capitalisée dès lors que l'étudiant y obtient une note supérieure ou égale à 10/20, excepté pour l'UE 6.8 (stage) et l'UE 7.5 (Mémoire) qui ne sont définitivement acquises qu'après validation de l'année universitaire.

Pour les UE non validées (note à l'UE inférieure à 10), une 2ème session de rattrapage est organisée pour la totalité des éléments composant l'UE. A l'exception de l'UE 11 pour laquelle le bénéfice de l'élément validé est conservé pour la session 2.

Les notes supérieures à 10 obtenues en première session aux éléments constitutifs (contrôles continus, examens terminaux,…) de l'UE ne sont pas conservées.

Une UE ne pourra être présentée plus de 4 fois (incluant les premières et deuxièmes sessions). En l'absence de validation, cela entraîne l'exclusion de l'étudiant.

Tout retard dans la remise des documents nécessaires à la soutenance de mémoire (UE 7.5) entrainera un ajournement en 1ère session et l'obligation de passer en 2ème session.

UE 12 : Tout retard dans la remise des documents demandés (selon les modalités demandées) entrainera un ajournement en 1ère session.

Modalités de validation des stages :

Pour l'UE 6.8 en cas de non validation du stage ou de l'oral de stage, le jury de délibération proposera un stage de rattrapage et/ou demandera un nouveau rapport de stage

Pour la session 2, le cas échéant un lieu de stage sera alors choisi par l'équipe pédagogique.

Modalités de validation des soutenances :

La date de remise du mémoire en vue de la soutenance sera communiquée dans le courant de l'année. Une remise hors délais entraînera l'ajournement à la session 1 et l'obligation de passer l'oral de soutenance en session de rattrapage.

Modalités de validation des semestres :

Un semestre est validé dès lors que l'étudiant valide chacune des UE qui le composent.

Les semestres ne se compensent pas entre eux.

Modalités de validation de l'année :

L'année est validée si toutes les UE sont validées, d'emblée ou après la session de rattrapage.

En cas de redoublement, le bénéfice et la note des UE acquises sont conservés, à l'exception de l'UE de stage, et du certificat de compétences cliniques.

Le second cycle des études (M1 et M2) ne peut faire l'objet de plus de 3 inscriptions.

Modalités de validation du diplôme (grade de master) :

L'obtention du diplôme est conditionnée à la validation sans restriction des trois années du premier cycle et des deux années du second cycle, l'obtention du Certificat de Compétences Cliniques et le fait d'avoir soutenu son mémoire avec succès.

université de BORDEAUX

Extrait du registre des délibérations du Conseil du collège sciences de la santé

Séance du 23 septembre 2026
Présidence du Professeur Pierre Dubus, directeur du collège des sciences de la santé

Délibération portant approbation des Modalités de Contrôle des Connaissances et Compétences (MCCC) de la formation Orthoptie.

Le Professeur Pierre Dubus présente **les MCCC de la formation Orthoptie, pour l'année universitaire 2026/2027.**

Le Professeur Pierre Dubus, Directeur du collège, sollicite l'avis des membres du conseil.

Ces derniers émettent un avis favorable à l'unanimité des présents (quorum atteint), aux MCCC ainsi présentées.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Bordeaux, le 24 septembre 2026

Le Directeur du collège des sciences de la santé



Professeur Pierre DUBUS

Listing modification UE 36 Orthoptie des MCC pour 2026-2027

Semestre 6 :

- Pour l'UE 36 ; modification de la modalité d'évaluation en session 2 : Epreuve écrite et/ou orale et/ou analyse de cas **DEVIENT** Epreuve écrite et/ou analyse de cas et/ou pratique (E : 1h, A : 40min max, P : 1h max)

université de BORDEAUX

Collège Sciences de la santé

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES
Année 2026/2027

3ème ANNÉE FORMATION DU C.C. ORTHOPTIE

Intitulé enseignement	ECTS	Coeff UE	Session 1		Session 2	
			Modalités	Durée	Modalités	Durée
UNITÉS D'ENSEIGNEMENT ANNUELLES						
Stage hospitalier/conventionné	10	4	Evaluation de stage notée		Pas de session 2	
Stage libéral	10	3	Evaluation de stage notée		En cas de situation exceptionnelle possibilité de rattraper les heures de stage non effectués en session 1 (évaluation notée de l'ensemble du stage)	
UE 41 : **Geste et soins d'urgence**	1	1	Attestation de formation		Pas de session 2	
SEMESTRE 5						
UE 06 : **Anglais**	1	1	Contrôle continu		Epreuve écrite ou orale	E : 1h O : 20 min max
UE 29 : **Vision et Troubles d'apprentissage**	5	2	Écrit Terminal	1h	Epreuve écrite	1h
UE 30 : **Troubles Neurovisuels, vision et équilibre : bilan et prise en charge**	6	3	Écrit Terminal	1h	Epreuve écrite	1h
UE 31 : **Dépistage visuel, aptitudes visuelles et ergonomie visuelle**	3	2	Écrit Terminal (coefficient 3) Epreuve pratique ou analyse de cas clinique en contrôle continu (coefficient 3)	1h	Epreuve écrite et/ou orale	E : 1h O : 30 min max (préparation + oral)
UE 33 : **Imagerie et technologies de la communication**	2	1	Validation du travail personnel (Pas de note attendue)		Validation d'un cours en ligne	
UEL Recherche Mémoire	2	1	Validation du projet de mémoire (pas de note attendue)		Pas de session 2	

université de BORDEAUX

Collège Sciences de la santé

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES
Année 2026/2027

3ème ANNÉE FORMATION DU C.C. ORTHOPTIE

Intitulé enseignement	ECTS	Coeff UE	Session 1		Session 2	
			Modalités	Durée	Modalités	Durée
SEMESTRE 6						
UE06 : **Anglais**	1	1	Contrôle continu		Epreuve écrite ou orale	E : 1h O : 20 min max
UE 34 : **Exercice de la profession d'orthoptiste : législation, réglementation et gestion**	1	1	Contrôle continu (coefficient 2)		Epreuve écrite et/ou orale	E : 1h O : 20 min max
			Écrit Terminal (coefficient 3)	1h		
UE 35 : **Dépistage, prévention et suivi des pathologies ophtalmologiques**	2	1	Écrit Terminal	1h	Epreuve écrite et/ou orale et/ou analyse de cas	E : 1h O : 20 min max A : 40min max
UE 36 : **Bilans orthoptiques pré et postopératoires, principe des techniques chirurgicales**	4	2	Écrit Terminal (coefficient 3)	1h	Epreuve écrite et/ou analyse de cas **et/ou pratique**	E : 1h A : 40min max P : 1h max
			Epreuve pratique en contrôle continu (coefficient 4)			
UE 39 : **Coopération, coordination avec les différents acteurs**	1	1	Écrit Terminal	1h	Epreuve écrite ou orale	E : 1h O : 20 min max
UE 38 : **Travail de fin d'études**	8	3	Présentation orale devant jury	30 min max	Présentation orale devant jury	30 min max
UE 40 : **Accompagnement des professionnels et futurs professionnels orthoptistes**	1	1	Note du rapport de fin d'études		Note du rapport de fin d'études corrigé	
UEL Sensibilisation à l'environnement	2	1	Validation sur présence		Validation d'un cours en ligne	

Modalités de validation des UE :

Les UE ne se compensent pas entre elles.

Pour valider une UE composée de plusieurs élément l'étudiant doit avoir une note supérieure ou égale à 10/20 à chaque élément. Les éléments qui compensent l'UE (écrit, pratique, oral, contrôle continu) ne se compensent pas entre eux.

Si l'UE est composée d'un seul élément l'étudiant devra également avoir une note supérieure ou égale à 10/20 pour valider l'UE.

En cas de redoublement, le bénéfice des UE 38 et 40 en lien avec le travail de fin d'année ne pourra pas être conservé même si l'UE a obtenu une note supérieure à 10/20.

Le travail de fin d'étude devra être repassé

Toute absence (même justifiée) à un Examen Terminal entraîne l'ajournement à l'UE concernée

Toute absence (même justifiée) à un contrôle continu entraîne une note de zéro à l'épreuve

Les aménagements d'évaluation au titre du handicap (selon la décision du Service PHASE) s'appliquent aux contrôles continus et aux examens terminaux.

Attention, les aménagements des évaluations impliquant une majoration du temps de composition (écrit ou oral) concernent uniquement les évaluations individuelles avec un temps circonscrit.
Ainsi, les devoirs maisons, les évaluations groupées ne sont pas concernées par les allongements du temps d'épreuve.

Dispense d'Unités d'Enseignement :

Les demandes de dispenses d'UE partielle (assiduité) ou totale (dispense d'épreuve), doivent faire l'objet d'une demande officielle auprès de l'équipe pédagogique.
Le dossier de demande comprendra l'ensemble des bulletins de notes et une lettre de motivation, il devra être déposé auprès des services de l'université
avant la fin du mois de septembre. Les demandes seront étudiées mi-octobre.
L'équipe pédagogique est seule décisionnaire des critères d'octroi de ces dispenses.
Les dispenses accordées ne sont valables que pour l'année universitaire en cours.

Modalités de validation des stages :

Un stage (UE stage hospitalier, UE stage libéral) non effectué ou de façon insuffisante entraînera l'ajournement à l'UE.

En cas de redoublement, le bénéfice des UE de stage ne pourra pas être conservé même si l'UE a obtenu une note supérieure à 10/20.

Les stages devront être repassés.

Modalités de validation des semestres :

Un semestre ne peut être validé que si la totalité des UE qui le composent sont validées. Les semestres ne se compensent pas entre eux.

Modalités de validation de l'année :

L'année est validée si toutes les UE sont validées d'emblées ou après la session de rattrapage ET si les stages sont validés.

En cas de redoublement, les UE acquises sont capitalisables, à l'exception des UE de stage (Stage hospitalier et Stage libéral).

La présence en cours pour les UE déjà validées est toutefois conseillée.

La troisième année du certificat de capacité d'orthoptie ne peut donner lieu à plus de deux inscriptions au total.

Modalités de validation du diplôme :

L'obtention du diplôme est conditionnée à la validation sans restriction des trois années de formation.

Listings des modifications Orthoptie des MCC pour 2026-2027

1ère année :

Semestre 2 :

- Pour *l'UE 10* ; modification ECTS : 3 ECTS **DEVIENT** 4 ECTS
- Pour *l'UE 11* ; modification ECTS : 5 ECTS **DEVIENT** 6 ECTS
- Suppression de l'*UE 20 Contactologie* ; changement d'année d'enseignement : passage en 2ème année

Modalités de 1ère année :

Précisions des modalités de dispense d'Unités d'Enseignements ;
Les demandes de dispenses d'UE partielle (assiduité) ou totale (dispense d'épreuve), doivent faire l'objet d'une demande officielle auprès de l'équipe pédagogique.
Le dossier de demande comprendra l'ensemble des bulletins de notes et une lettre de motivation, il devra être déposé auprès des services de l'université
avant la fin du mois de septembre. Les demandes seront étudiées mi-octobre.
L'équipe pédagogique est seule décisionnaire des critères d'octroi de ces dispenses.
Pour les UE 2 et 2.1 : Optique géométrique, optique physiologique, seuls les étudiants titulaires d'un BTS Opticien lunetier peuvent en faire la demande,
sous réserve d'un engagement dans une action de tutorat envers les autres étudiants pour cette matière.
L'obtention d'un BTS Opticien lunetier et le dépôt du dossier ne présagent pas de l'acceptation de la demande.
Les dispenses accordées ne sont valables que pour l'année universitaire en cours.

2ème année :

Semestre 3 :

- Ajout de l'*UE 20 Contactologie Partie 1* ; anciennement enseignée en 1ère année
- Pour l'*UE 21 ;* modification de la durée d'évaluation de l'écrit terminal en session 1 : écrit terminal 1h **DEVIENT** écrit terminal 1h30
- *Pour l'UE 24 ;* modification de la durée d'évaluation de l'oral en session 2 : oral 20min max **DEVIENT** oral 30mn max (préparation + oral)
- *Pour l'UE 25 ;* modification de la durée d'évaluation de l'oral en session 2 : oral 20min max **DEVIENT** oral 30mn max (préparation + oral)
- Pour *l'UE 25* ; modification ECTS : 6 ECTS **DEVIENT** 5 ECTS
- Pour *l'UE 26* ; modification ECTS : 6 ECTS **DEVIENT** 5 ECTS

Semestre 4 :

- Ajout de l'*UE 20 Contactologie Partie 2* ; anciennement enseignée en 1ère année
- Pour *l'UE 23* ; modification ECTS : 7 ECTS **DEVIENT** 6 ECTS
- Pour l'UE 23 ; modification modalité d'évaluation en session 1 : écrit terminal **DEVIENT** écrit terminal (coeff 3) et contrôle continu (coeff 3)
- Pour l'UE 27 ; modification modalité d'évaluation en session 2 : épreuve écrite et/ou pratique (E : 1h / P : 1h max) **DEVIENT** épreuve écrite et/ou pratique et/ou orale (E : 1h / P : 1h max / O : 20min max

- *Pour l'UE 37 ;* modification de la durée d'évaluation de l'oral en session 2 : oral 20min max **DEVIENT** oral 30mn max (préparation + oral)

Modalités de 2ème année :

Ajout des modalités de dispense d'Unités d'Enseignements ;
Dispense d'Unités d'Enseignement :
Les demandes de dispenses d'UE partielle (assiduité) ou totale (dispense d'épreuve), doivent faire l'objet d'une demande officielle auprès de l'équipe pédagogique.
Le dossier de demande comprendra l'ensemble des bulletins de notes et une lettre de motivation, il devra être déposé auprès des services de l'université
avant la fin du mois de septembre. Les demandes seront étudiées mi-octobre.
L'équipe pédagogique est seule décisionnaire des critères d'octroi de ces dispenses.
Les dispenses accordées ne sont valables que pour l'année universitaire en cours.

3ème année :

Semestre 5 :

- *Pour l'UE 31 ;* modification de la durée d'évaluation de l'oral en session 2 : oral 20min max **DEVIENT** oral 30mn max (préparation + oral)

Semestre 6 :

- Pour l'*UEL ;* modification intitulée : UEL Recherche Mémoire **DEVIENT** UEL Sensibilisation à l'environnement
- Pour l'UEL Sensibilisation à l'environnement ; modalité d'évaluation en session 1 : validation sur présence et modalité d'évaluation en session 2 : validation d'un cours en ligne

Modalités de 3ème année :

Ajout des modalités de dispense d'Unités d'Enseignements ;
Dispense d'Unités d'Enseignement :
Les demandes de dispenses d'UE partielle (assiduité) ou totale (dispense d'épreuve), doivent faire l'objet d'une demande officielle auprès de l'équipe pédagogique.
Le dossier de demande comprendra l'ensemble des bulletins de notes et une lettre de motivation, il devra être déposé auprès des services de l'université
avant la fin du mois de septembre. Les demandes seront étudiées mi-octobre.
L'équipe pédagogique est seule décisionnaire des critères d'octroi de ces dispenses.
Les dispenses accordées ne sont valables que pour l'année universitaire en cours.

université de BORDEAUX
Collège Sciences de la santé

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES
Année 2026/2027

1ère ANNÉE FORMATION DU C.C. ORTHOPTIE

Intitulé enseignement	ECTS	Coeff UE	Session 1		Session 2	
			Modalités	Durée	Modalités	Durée
UNITÉS D'ENSEIGNEMENT ANNUELLES						
Stage Hospitalier	3	2	Evaluation de stage notée		Pas de session 2	
Stage libéral	1	1	Evaluation de stage notée		En cas de situation exceptionnelle possibilité de rattraper les heures de stage non effectués en session 1 (évaluation notée de l'ensemble du stage)	
SEMESTRE 1						
UE 01 : **Biologie moléculaire et cellulaire, génétique, histologie et anatomie**	3	1	Écrit Terminal	1h	Epreuve écrite ou orale	E : 1h O : 20 min max
UE 02 : **Optique géométrique, optique physiologique**	2	1	Écrit Terminal (coefficient 4)	1h30	Epreuve écrite	1h
			Contrôle continu (coefficient 1)		Conservation de la note du contrôle continu 1ère session (coefficient 1) si la note est supérieure ou égale à 10	
UE 03 : **Réfraction**	4	3	Écrit Terminal (coefficient 4)	1h	Epreuve écrite et/ou pratique et/ou orale	E : 1h P : 1h max O : 20 min max
			Epreuve pratique en contrôle continu (coefficient 3)			
UE 04 : **Physiologie du système visuel, physiologie neuro-sensorielle**	3	1	Écrit Terminal	1h	Epreuve écrite	1h
UE 05 : **Vision monoculaire, acuités visuelles et leurs anomalies**	3	2	Écrit Terminal	1h	Epreuve écrite	1h
UE 06 : Anglais	1	1	Contrôle continu		Epreuve écrite ou orale	E : 1h O : 20 min max
UE 07 : **Anatomie et histologie de l'appareil oculomoteur et de la vision**	2	1	Écrit Terminal	1h	Epreuve écrite ou orale	E : 1h O : 20 min max
UE 08 : **Physiologie de l'appareil oculomoteur**	3	1	Écrit Terminal	1h	Epreuve écrite	1h
UE 09 : **Physiopathologie de l'oculomotricité et de la vision binoculaire**	4	2	Écrit Terminal	1h	Epreuve écrite	1h
UE 12 : **Déontologie et éthique : historique de la profession**	1	1	Écrit Terminal	1h	Epreuve écrite ou orale	E : 1h O : 20 min max
UE 16 : **Pathologies ophtalmologiques et générales**	2	1	Écrit Terminal	1h	Epreuve écrite	1h

université de BORDEAUX
Collège Sciences de la santé

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES
Année 2026/2027

1ère ANNÉE FORMATION DU C.C. ORTHOPTIE

Intitulé enseignement	ECTS	Coeff UE	Session 1		Session 2	
			Modalités	Durée	Modalités	Durée
SEMESTRE 2						
UE 2.1 **: Optique géométrique, optique physiologique**	2	1	Écrit Terminal (Coefficient 4)	1h30	Epreuve écrite (coefficient 4)	1h
			Contrôle continu (coefficient 1)		Conservation de la note du contrôle continu 1ère session (coefficient 1) si la note est supérieure ou égale à 10	
UE 10 : **Explorations fonctionnelles**	4	2	Écrit Terminal	1h	Epreuve écrite	1h
UE 11 : **Bilan orthoptique**	6	3	Écrit Terminal	1h	Epreuve écrite ou orale	E : 1h O : 20 min max
			Contrôle continu			
UE 13 : **Hygiène et gestion des risques**	1	1	Écrit Terminal	1h	Epreuve écrite ou orale	E : 1h O : 20 min max
UE 14 : **Pathologies sensorimotrices**	2	1	Écrit Terminal	1h	Epreuve écrite ou orale	E : 1h O : 20 min max
UE 15 : **Prise en charge des pathologies sensorimotrices**	5	2	Écrit Terminal	1h	Epreuve écrite ou orale	E : 1h O : 20 min max
UE 17 : **Explorations fonctionnelles des pathologies ophtalmologiques et générales**	4	2	Écrit Terminal	1h	Epreuve écrite ou pratique	E : 1h P : 1h max
			Epreuve pratique en contrôle continu			
UE 18 : **Psychologie, psychopathologie, neurophysiologie**	2	1	Écrit Terminal	1h	Epreuve écrite ou orale	E : 1h O : 20 min max
UE 19 : **Pharmacologie et thérapeutique**	1	1	Écrit Terminal (sur table ou via THEIA)	30min	Epreuve écrite ou orale	E : 30 min O : 20 min max
UE 06 : **Anglais**	1	1	Contrôle continu		Epreuve écrite ou orale	E : 1h O : 20 min max

Modalités de validation des UE :

Les UE ne se compensent pas entre elles.

Pour valider une UE composée de plusieurs élément l'étudiant doit avoir une note supérieure ou égale à 10/20 à chaque élément, à l'exception des UE 2 et 2.1.

Les éléments qui composent l'UE (écrit, pratique, oral, contrôle continu) ne se compensent pas entre eux, sauf pour les UE 2 et 2.1 ou les C.C. et l'écrit Terminal se compensent.

Si l'UE est composée d'un seul élément l'étudiant devra également avoir une note supérieure ou égale à 10/20 pour valider l'UE.

Toute absence (même justifiée) à un Examen Terminal entraîne l'ajournement à l'UE concernée

Toute absence (même justifiée) à un contrôle continu entraîne une note de zéro à l'épreuve concernée

Les aménagements d'évaluation au titre du handicap (selon la décision du Service PHASE) s'appliquent aux contrôles continus et aux examens terminaux.

Attention, les aménagements des évaluations impliquant une majoration du temps de composition (écrit ou oral) concernent uniquement les évaluations individuelles avec un temps circonscrit.
Ainsi, les devoirs maisons, les évaluations groupées ne sont pas concernées par les allongements du temps d'épreuve.

Dispense d'Unités d'Enseignement :

Les demandes de dispenses d'UE partielle (assiduité) ou totale (dispense d'épreuve), doivent faire l'objet d'une demande officielle auprès de l'équipe pédagogique.

Le dossier de demande comprendra l'ensemble des bulletins de notes et une lettre de motivation, il devra être déposé auprès des services de l'université
avant la fin du mois de septembre. Les demandes seront étudiées mi-octobre.

L'équipe pédagogique est seule décisionnaire des critères d'octroi de ces dispenses.

Pour les UE 2 et 2.1 : Optique géométrique, optique physiologique, seuls les étudiants titulaires d'un BTS Opticien lunetier peuvent en faire la demande,
sous réserve d'un engagement dans une action de tutorat envers les autres étudiants pour cette matière.

L'obtention d'un BTS Opticien lunetier et le dépôt du dossier ne présagent pas de l'acceptation de la demande.

Les dispenses accordées ne sont valables que pour l'année universitaire en cours.

Modalités de validation des stages :

Un stage (UE stage hospitalier, UE stage libéral) non effectué ou de façon insuffisante entraînera l'ajournement à l'UE.

En cas de redoublement, le bénéfice des UEs de stage ne pourra pas être conservé même si l'UE a obtenu une note supérieure à 10/20.
Les stages devront être repassés.

Modalités de validation des semestres :

Un semestre ne peut être validé que si la totalité des UE qui le composent sont validées. Les semestres ne se compensent pas entre eux.

Modalités de validation de l'année :

L'année est validée si toutes les UE sont validées d'emblées ou après la session de rattrapage ET si les stages sont validés.

En cas de redoublement, les UE acquises sont capitalisables, à l'exception des UE de stage (Stage hospitalier et Stage libéral).

La présence en cours pour les UE déjà validées est toutefois conseillée.

La première année du certificat de capacité d'orthoptie ne peut donner lieu à plus de deux inscriptions au total.

université de BORDEAUX
Collège Sciences de la santé

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES
Année 2026/2027

2ème ANNÉE FORMATION DU C.C. ORTHOPTIE

Intitulé enseignement	ECTS	Coeff UE	Session 1		Session 2	
			Modalités	Durée	Modalités	Durée
UNITÉS D'ENSEIGNEMENT ANNUELLES						
Stage hospitalier/conventionné	8	3	Evaluation de stage notée		Pas de session 2	
Stage libéral	7	2	Evaluation de stage notée		En cas de situation exceptionnelle possibilité de rattraper les heures de stage non effectués en session 1 (évaluation notée de l'ensemble du stage)	
Stage bloc opératoire	1	/	Validation par la présence		En cas de situation exceptionnelle possibilité de rattraper les heures de stage non effectués en session 1	
SEMESTRE 3						
UE 06 : **Anglais**	1	1	Contrôle continu		Epreuve écrite ou orale	E : 1h O : 20 min max
UE 20 : Contactologie Partie 1	**2**	**1**	**Écrit Terminal**	**30 min**	**Epreuve écrite ou orale**	**E : 30min O : 20 min max**
UE 21 : **Statistiques, épidémiologie, Santé publique**	4	2	Écrit Terminal	**1h30**	Epreuve écrite	1h
			Contrôle continu dans le cadre des cours d'informatique			
UE 24 : **L'amblyopie fonctionnelle et le phénomène de privation visuelle**	3	2	Écrit Terminal (coefficient 2)	1h	Epreuve écrite ou orale	E : 1h O : **30 min max (préparation + oral)**
			Epreuve pratique ou analyse de cas clinique en contrôle continu (coefficient 3)			
UE 25 : **Prise en charge de l'amblyopie fonctionnelle**	**5**	3	Écrit Terminal (coefficient 4)	1h	Epreuve écrite ou orale	E : 1h O : **30 min max (préparation + oral)**
			Contrôle continu (coefficient 3)			
UE 26 : **Basse vision**	**5**	3	Écrit Terminal	1h	Epreuve écrite ou orale	E : 1h O : 20 min max
UE 32 : **Communication, éducation thérapeutique**	2	1	Contrôle continu		Epreuve écrite ou orale	E : 1h O : 20 min max

université de BORDEAUX

Collège Sciences de la santé

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES
Année 2026/2027

2ème ANNÉE FORMATION DU C.C. ORTHOPTIE

Intitulé enseignement	ECTS	Coeff UE	Session 1		Session 2	
			Modalités	Durée	Modalités	Durée
SEMESTRE 4						
UE06 : **Anglais**	1	1	Contrôle continu		Epreuve écrite ou orale	E : 1h O : 20 min max
UE 20 : Contactologie Partie 2	**1**	**1**	**Contrôle continu**		**Epreuve écrite et/ou pratique et/ou orale**	**E : 30min P : 1h max O : 20 min max**
UE22 : **Pathologies neuro ophtalmologiques**	3	1	Écrit Terminal	1h	Epreuve écrite	1h
UE 23 : **Prise en charge des pathologies neuro ophtalmologiques**	**6**	3	Écrit Terminal **(coefficient 3)** **Contrôle continu (coefficient 3)**	1h	Epreuve écrite ou orale	E : 1h O : 20 min max
UE 27 : **Bilan et prise en charge de la basse vision**	7	3	Écrit Terminal (coefficient 3) Epreuve pratique en contrôle continu (coefficient 3)	1h	Epreuve écrite et/ou pratique **et/ou orale**	E : 1h P : 1h max **O : 20 min max**
UE 28 : **Méthodologie, documentation et bibliographie scientifique**	1	1	Validation du travail personnel (Pas de note attendue)		Validation d'un cours en ligne	
UE 37 : **Diagnostic et projet de soins**	3	2	Écrit Terminal	1h	Epreuve écrite ou orale	E : 1h **O : 30 min max (préparation + oral)**

Modalités de validation des UE :

Les UE ne se compensent pas entre elles.

Pour valider une UE composée de plusieurs élément l'étudiant doit avoir une note supérieure ou égale à 10/20 à chaque élément. Les éléments qui compensent l'UE (écrit, pratique, oral, contrôle continu) ne se compensent pas entre eux.

Si l'UE est composée d'un seul élément l'étudiant devra également avoir une note supérieure ou égale à 10/20 pour valider l'UE.

Toute absence (même justifiée) à un Examen Terminal entraîne l'ajournement à l'UE concernée

Toute absence (même justifiée) à un contrôle continu entraîne une note de zéro à l'épreuve

Les aménagements d'évaluation au titre du handicap (selon la décision du Service PHASE) s'appliquent aux contrôles continus et aux examens terminaux.

Attention, les aménagements des évaluations impliquant une majoration du temps de composition (écrit ou oral) concernent uniquement les évaluations individuelles avec un temps circonscrit.

Ainsi, les devoirs maisons, les évaluations groupées ne sont pas concernées par les allongements du temps d'épreuve.

Dispense d'Unités d'Enseignement :

Les demandes de dispenses d'UE partielle (assiduité) ou totale (dispense d'épreuve), doivent faire l'objet d'une demande officielle auprès de l'équipe pédagogique.

Le dossier de demande comprendra l'ensemble des bulletins de notes et une lettre de motivation, il devra être déposé auprès des services de l'université avant la fin du mois de septembre. Les demandes seront étudiées mi-octobre.

L'équipe pédagogique est seule décisionnaire des critères d'octroi de ces dispenses.

Les dispenses accordées ne sont valables que pour l'année universitaire en cours.

Modalités de validation des stages :

Un stage (UE stage hospitalier/conventionné, UE stage libéral) non effectué ou de façon insuffisante entraînera l'ajournement à l'UE.

En cas de redoublement, le bénéfice des UE de stage ne pourra pas être conservé même si l'UE a obtenu une note supérieure à 10/20.

Les stages devront être repassés.

Modalités de validation des semestres :

Un semestre ne peut être validé que si la totalité des UE qui le composent sont validées. Les semestres ne se compensent pas entre eux.

Modalités de validation de l'année :

L'année est validée si toutes les UE sont validées d'emblées ou après la session de rattrapage ET si les stages sont validés.

En cas de redoublement, les UE acquises sont capitalisables, à l'exception des UE de stage (Stage hospitalier et Stage libéral).

La présence en cours pour les UE déjà validées est toutefois conseillée.

La deuxième année du certificat de capacité d'orthoptie ne peut donner lieu à plus de deux inscriptions au total.

université de BORDEAUX
Collège Sciences de la santé

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES
Année 2026/2027

3ème ANNÉE FORMATION DU C.C. ORTHOPTIE

Intitulé enseignement	ECTS	Coeff UE	Session 1		Session 2	
			Modalités	Durée	Modalités	Durée
UNITÉS D'ENSEIGNEMENT ANNUELLES						
Stage hospitalier/conventionné	10	4	Evaluation de stage notée		Pas de session 2	
Stage libéral	10	3	Evaluation de stage notée		En cas de situation exceptionnelle possibilité de rattraper les heures de stage non effectués en session 1 (évaluation notée de l'ensemble du stage)	
UE 41 : **Geste et soins d'urgence**	1	1	Attestation de formation		Pas de session 2	
SEMESTRE 5						
UE 06 : **Anglais**	1	1	Contrôle continu		Epreuve écrite ou orale	E : 1h O : 20 min max
UE 29 : **Vision et Troubles d'apprentissage**	5	2	Écrit Terminal	1h	Epreuve écrite	1h
UE 30 : **Troubles Neurovisuels, vision et équilibre : bilan et prise en charge**	6	3	Écrit Terminal	1h	Epreuve écrite	1h
UE 31 : **Dépistage visuel, aptitudes visuelles et ergonomie visuelle**	3	2	Écrit Terminal (coefficient 3)	1h	Epreuve écrite et/ou orale	E : 1h **O : 30 min max (préparation + oral)**
			Epreuve pratique ou analyse de cas clinique en contrôle continu (coefficient 3)			
UE 33 : **Imagerie et technologies de la communication**	2	1	Validation du travail personnel (Pas de note attendue)		Validation d'un cours en ligne	
UEL Recherche Mémoire	2	1	Validation du projet de mémoire (pas de note attendue)		Pas de session 2	

université de BORDEAUX

Collège Sciences de la santé

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES
Année 2026/2027

3ème ANNÉE FORMATION DU C.C. ORTHOPTIE

Intitulé enseignement	ECTS	Coeff UE	Session 1		Session 2	
			Modalités	Durée	Modalités	Durée
SEMESTRE 6						
UE06 : **Anglais**	1	1	Contrôle continu		Epreuve écrite ou orale	E : 1h O : 20 min max
UE 34 : **Exercice de la profession d'orthoptiste : législation, réglementation et gestion**	1	1	Contrôle continu (coefficient 2)		Epreuve écrite et/ou orale	E : 1h O : 20 min max
			Écrit Terminal (coefficient 3)	1h		
UE 35 : **Dépistage, prévention et suivi des pathologies ophtalmologiques**	2	1	Écrit Terminal	1h	Epreuve écrite et/ou orale et/ou analyse de cas	E : 1h O : 20 min max A : 40min max
UE 36 : **Bilans orthoptiques pré et postopératoires, principe des techniques chirurgicales**	4	2	Écrit Terminal (coefficient 3)	1h	Epreuve écrite et/ou orale et/ou analyse de cas	E : 1h O : 20 min max A : 40min max
			Epreuve pratique en contrôle continu (coefficient 4)			
UE 39 : **Coopération, coordination avec les différents acteurs**	1	1	Écrit Terminal	1h	Epreuve écrite ou orale	E : 1h O : 20 min max
UE 38 : **Travail de fin d'études**	8	3	Présentation orale devant jury	30 min max	Présentation orale devant jury	30 min max
UE 40 : **Accompagnement des professionnels et futurs professionnels orthoptistes**	1	1	Note du rapport de fin d'études		Note du rapport de fin d'études corrigé	
UEL Sensibilisation à l'environnement	2	1	**Validation sur présence**		**Validation d'un cours en ligne**	

Modalités de validation des UE :

Les UE ne se compensent pas entre elles.

Pour valider une UE composée de plusieurs élément l'étudiant doit avoir une note supérieure ou égale à 10/20 à chaque élément. Les éléments qui compensent l'UE (écrit, pratique, oral, contrôle continu) ne se compensent pas entre eux.

Si l'UE est composée d'un seul élément l'étudiant devra également avoir une note supérieure ou égale à 10/20 pour valider l'UE.

En cas de redoublement, le bénéfice des UE 38 et 40 en lien avec le travail de fin d'année ne pourra pas être conservé même si l'UE a obtenu une note supérieure à 10/20.

Le travail de fin d'étude devra être repassé

Toute absence (même justifiée) à un Examen Terminal entraîne l'ajournement à l'UE concernée

Toute absence (même justifiée) à un contrôle continu entraîne une note de zéro à l'épreuve

Les aménagements d'évaluation au titre du handicap (selon la décision du Service PHASE) s'appliquent aux contrôles continus et aux examens terminaux.

Attention, les aménagements des évaluations impliquant une majoration du temps de composition (écrit ou oral) concernent uniquement les évaluations individuelles avec un temps circonscrit.

Ainsi, les devoirs maisons, les évaluations groupées ne sont pas concernées par les allongements du temps d'épreuve.

Dispense d'Unités d'Enseignement :

Les demandes de dispenses d'UE partielle (assiduité) ou totale (dispense d'épreuve), doivent faire l'objet d'une demande officielle auprès de l'équipe pédagogique.

Le dossier de demande comprendra l'ensemble des bulletins de notes et une lettre de motivation, il devra être déposé auprès des services de l'université avant la fin du mois de septembre. Les demandes seront étudiées mi-octobre.

L'équipe pédagogique est seule décisionnaire des critères d'octroi de ces dispenses.

Les dispenses accordées ne sont valables que pour l'année universitaire en cours.

Modalités de validation des stages :

Un stage (UE stage hospitalier, UE stage libéral) non effectué ou de façon insuffisante entraînera l'ajournement à l'UE.

En cas de redoublement, le bénéfice des UE de stage ne pourra pas être conservé même si l'UE a obtenu une note supérieure à 10/20.

Les stages devront être repassés.

Modalités de validation des semestres :

Un semestre ne peut être validé que si la totalité des UE qui le composent sont validées. Les semestres ne se compensent pas entre eux.

Modalités de validation de l'année :

L'année est validée si toutes les UE sont validées d'emblées ou après la session de rattrapage ET si les stages sont validés.

En cas de redoublement, les UE acquises sont capitalisables, à l'exception des UE de stage (Stage hospitalier et Stage libéral).

La présence en cours pour les UE déjà validées est toutefois conseillée.

La troisième année du certificat de capacité d'orthoptie ne peut donner lieu à plus de deux inscriptions au total.

Modalités de validation du diplôme :

L'obtention du diplôme est conditionnée à la validation sans restriction des trois années de formation.

université de BORDEAUX

Extrait du registre des délibérations du Conseil du collège sciences de la santé

Séance du 23 septembre 2026
Présidence du Professeur Pierre Dubus, directeur du collège des sciences de la santé

Délibération portant approbation des Modalités de Contrôle des Connaissances et Compétences (MCCC) de la formation Pédicurie - Podologie.

Le Professeur Pierre Dubus présente **les MCCC de la formation Pédicurie - Podologie, pour l'année universitaire 2026/2027.**

Le Professeur Pierre Dubus, Directeur du collège, sollicite l'avis des membres du conseil.

Ces derniers émettent un avis favorable à l'unanimité des présents (quorum atteint), aux MCCC ainsi présentées.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Bordeaux, le 24 septembre 2026

Le Directeur du collège des sciences de la santé



Professeur Pierre DUBUS

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES 2026-2027
INSTITUT DE FORMATION EN PÉDICURIE-PODOLOGIE DU CHU DE BORDEAUX

1ERE ANNÉE FORMATION PÉDICURIE-PODOLOGIE

	SEMESTRE 1	Référentiel								Session 1		Session 2	
Domaines	***UE***	***ECTS****	***Coeff UE****	*H CM*	*H TD*	*H TP*	*H Total*	*Total Domaines*	***Responsable***	***Modalités***	***Durée***	***Modalités***	***Durée***
1. Sciences physiques, médicales et biologiques	UE 1.1 : physique et biomécanique fondamentales et appliquées.	1	1	10	5				Maxence Cazeaux	Ecrit rédactionnel	30 min	Ecrit (rédactionnel et/ou QCM)	30 min
	UE 1.2 : biologie fondamentale.	1	1	20	0				E. Chevret	Ecrit (rédactionnel et/ou QCM)	30 min	Ecrit (rédactionnel et/ou QCM)	30 min
	UE 1.3 : anatomie, physiologie, biomécanique et cinésiologie du système locomoteur.	2	2	35	5				D. Liguoro	Ecrit (rédactionnel et/ou QCM) + Pratique	Ecrit : 1h + Pratique : 20 min	Ecrit (rédactionnel et/ou QCM) + Pratique	Ecrit : 1h + Pratique : 20 min
	UE 1.10 : anatomie, physiologie et pathologies du système tégumentaire.	2	2	35	5				Cadre IFPP	Ecrit (rédactionnel et/ou QCM)	1h	Ecrit (rédactionnel et/ou QCM)	1h
	UE 1.13 : anatomie, physiologie et pathologies du système endocrinien.	2	2	30	5				Pr Mohamedi	Ecrit (rédactionnel et/ou QCM)	1h	Ecrit (rédactionnel et/ou QCM)	1h
	UE 1.17 : Infectiologie et hygiène.	1	1	15	5				Dr Léa VIVIER	Ecrit (rédactionnel et/ou QCM)	30 min	Ecrit (rédactionnel et/ou QCM)	30 min
2. Sciences humaines, sociales, droit et gestion	UE 2.6 : éthique, déontologie et introduction à la législation	1	1	10	5				Emilie VERDIER	Ecrit (rédactionnel et/ou QCM)	1h	Ecrit (rédactionnel et/ou QCM)	1h
3. Sciences et fondements de la pédicurie-podologie	UE 3.1 : modèles et fondements de la pédicurie-podologie.	1	1										
	UE 3.5 : les dispositifs médicaux sur mesure en pédicurie-podologie.	1	1										
4. Pratiques cliniques et thérapeutiqes en pédicurie-podologie	UE 4.2 : techniques d'examen clinique et de traitement en pédicurie-podologie.	3	3										
	UE 4.5 : le soin instrumental et physique en pédicurie-podologie.	2	2										
	UE 4.6 : introduction à la fabrication des orthèses plantaires.	1	1										
5. Méthodes et outils de travail	UE 5.2 : technologies de l'information et de la communication.	1	1	5	10					Ecrit (rédactionnel et/ou QCM)	1h	Ecrit (rédactionnel et/ou QCM)	1h
	UE 5.5 : anglais professionnel.	2	2	0	15				Mischool	E-learning "médical world" - 100% du parcours fait + 80% du parcours validé	30 min	Ecrit (rédactionnel et/ou QCM)	30 min
6. Intégration de savoirs et développement professionnel du pédicure-podologue	UI 6.1 – mise en oeuvre des activités thérapeutiques	5	5										
Formation clinique (stages)		4	4										

1ERE ANNÉE FORMATION PÉDICURIE-PODOLOGIE

	SEMESTRE 2	Référentiel								Session 1		Session 2	
Domaines	***UE***	***ECTS****	***Coeff UE****	*H CM*	*H TD*	*H TP*	*H Total*	*Total Domaines*	***Responsable***	***Modalités***	***Durée***	***Modalités***	***Durée***
1. Sciences physiques, médicales et biologiques	UE 1.4 : anatomie, physiologie, biomécanique et cinésiologie du système locomoteur.	2	2	25	5				V.JECKO	Ecrit (rédactionnel et/ou QCM) + Pratique	Ecrit : 1h + Pratique : 20 min	Ecrit (rédactionnel et/ou QCM) + Pratique	Ecrit : 1h + Pratique : 20 min
	UE 1.6 : anatomie et physiologie du système neuromusculaire.	2	2	30	5				J-A. Micoulaud -Franchi et J.LENOIR	Ecrit (rédactionnel et/ou QCM) THEIA	1h	Ecrit (rédactionnel et/ou QCM)	1h
	UE 1.15 : pharmacologie et thérapeutiques 1.	1	1	15	0				M. Molimard	Ecrit (rédactionnel et/ou QCM)	30 min	Ecrit (rédactionnel et/ou QCM)	30 min
2. Sciences humaines, sociales, droit et gestion	UE 2.1 : psychologie.	1	1	10	5				Céliska MARZAL	Ecrit (rédactionnel et/ou QCM)	30 min	Ecrit (rédactionnel et/ou QCM)	30 min
3. Sciences et fondements de la pédicurie-podologie	UE 3.2 : introduction au raisonnement clinique et à la méthodologie du diagnostic en pédicurie	3	3										
	UE 3.3 : méthodes d'évaluation en pédicurie-podologie.	3	3										
4. Pratiques cliniques et thérapeutiqes en pédicurie-podologie	UE 4.3 : les étapes et protocoles de l'examen clinique en pédicurie-podologie.	3	3										
	UE 4.7 : techniques de fabrication des orthèses plantaires.	2	2										
	UE 4.11 : traitements par pansements et contentions.	2	2										
5. Méthodes et outils de travail	UE 5.5 : anglais professionnel.	1	1	0	15				Mischool	E-learning "médical world" - 100% du parcours fait + 80% du parcours validé	30 min	Ecrit (rédactionnel et/ou QCM)	30 min
6. Intégration de savoirs et développement professionnel du pédicure-podologue	UI 6.2 – évaluation de situation	5	5										
Formation clinique (stages)		5	5										

* Le nombre de crédits affecté à chaque unité d'enseignement est utilisé comme coefficient pour le calcul des moyennes générales en fin de chaque semestre. (article 6)

Modalités de validation des UE :

Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne à chacune d'entre elles, ou par application des modalités de compensation prévues ci-dessous.

La deuxième session concerne les rattrapages des deux semestres précédents.
Lorsqu'une UE a été présentée aux deux sessions, la 2ème note est retenue. (article 8)

Compensation des notes :

Pour les UE 5.2 et UE 5.5 du semestre 1 , la compensation des notes s'opère entre les deux unités d'enseignement en tenant compte des coefficients attribués à chacune, à condition qu'aucune des notes obtenues par le candidat ne soit inférieure à 9 sur 20.
Les autres UE de l'année ne donnent pas lieu à compensation.

Modalités de validation des semestres : (article 11)

Une commission semestrielle d'attribution des crédits est mise en place dans les instituts de formation de pédicurie-podologie. Celle-ci se prononce sur la validation des unités d'enseignement et de la formation clinique et sur la poursuite du parcours de l'étudiant.

Passage 1A à 2A : (article 12)

Validation de S1 et S2 OU validation de S1 ou S2 au complet OU validation des UE équivalent à 48 crédits (/60) au cours de S1 et S2

Autorisation de redoublement 1A :

Validation de 30 à 47 crédits au cours de S1 et S2 (après avis CAC, peuvent être autorisés à suivre quelques UE de 2A)
OU validation < 30 crédits (après avis de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants)
Les étudiants autorisés à redoubler conservent le bénéfice des UE validées

2EME ANNÉE FORMATION PÉDICURIE-PODOLOGIE

	SEMESTRE 3	Référentiel								Session 1		Session 2	
Domaines	*UE*	*ECTS**	*Coeff UE**	*H CM*	*H TD*	*H TP*	*H Total*	*Total Domaines*	*Responsable*	*Modalités*	*Durée*	*Modalités*	*Durée*
1. Sciences physiques, médicales et biologiques	UE 1.5 : anatomie, physiologie, biomécanique et cinésiologie du système locomoteur.	2	2	25	5				Maxence Cazeaux	Ecrit (rédactionnel et/ou QCM)	1h	Ecrit (rédactionnel et/ou QCM)	1h
	UE 1.7 : pathologies du système locomoteur.	2	2	35	5				CHIR ORTHO	Ecrit (rédactionnel et/ou QCM)	1h	Ecrit (rédactionnel et/ou QCM)	1h
	UE 1.16 : pharmacologie et thérapeutiques 2.	1	1	15	3				M. Molimard	Ecrit (rédactionnel et/ou QCM)	1h	Ecrit (rédactionnel et/ou QCM)	1h
3. Sciences et fondements de la pédicurie-podologie	UE 3.4 : concepts et modèles du diagnostic en pédicurie-podologie.	3	3										
	UE 3.6 : les dispositifs médicaux sur mesure en pédicurie-podologie.	1	1										
	UE 3.7 : projet et stratégie thérapeutiques en pédicurie-podologie.	2	2										
4. Pratiques cliniques et thérapeutiqes en pédicurie-podologie	UE 4.1 : explorations fonctionnelles, techniques de laboratoire et imagerie.	3	3										
	UE 4.4 : les étapes et protocoles de l'examen clinique en pédicurie-podologie.	3	3										
5. Méthodes et outils de travail	UE 5.5 : anglais professionnel.	1	1	0	15				mischool	E-learning "médical world" - 100% du parcours fait + 80% du parcours validé	30 min	Ecrit (rédactionnel et/ou QCM)	30 min
6. Intégration de savoirs et développement professionnel du pédicure-podologue	UI 6.3 – conception de projet thérapeutique	5	5										
Formation clinique (stages)		7	7										

2EME ANNÉE FORMATION PÉDICURIE-PODOLOGIE

	SEMESTRE 4	Référentiel								Session 1		Session 2	
Domaines	***UE***	***ECTS****	***Coeff UE****	*H CM*	*H TD*	*H TP*	*H Total*	*Total Domaines*	***Responsable***	***Modalités***	***Durée***	***Modalités***	***Durée***
1. Sciences physiques, médicales et biologiques	UE 1.8 S4 : pathologies du système locomoteur.	2	2	35	0				C.NEZZAR	Ecrit (rédactionnel et/ou QCM)	1h	Ecrit (rédactionnel et/ou QCM)	1h
	UE 1.11 S4 : anatomie, physiologie et pathologies du système cardio-vasculaire et respiratoire.	2	2	30	5				P. Réant	Ecrit (rédactionnel et/ou QCM)	1h	Ecrit (rédactionnel et/ou QCM)	1h
	UE 1.12 S4 : pathologies du système neuro-musculaire.	2	2	25	10				J.AUPY	Ecrit (rédactionnel et/ou QCM)	30 min	Ecrit (rédactionnel et/ou QCM) - *SIDES*	30 min
2. Sciences humaines, sociales, droit et gestion	UE 2.4 S4 : pédagogie.	1	1	15	5				Cadre IFPP	Ecrit (rédactionnel et/ou QCM)	30 min	Ecrit (rédactionnel et/ou QCM)	30 min
3. Sciences et fondements de la pédicurie-podologie	UE 3.8 S4 : la prescription en pédicurie-podologie.	2	2										
4. Pratiques cliniques et thérapeutiqes en pédicurie-podologie	UE 4.8 S4 : techniques de fabrication des orthèses plantaires.	2	2										
	UE 4.9 S4 : le soin par orthèse plantaire : conception, réalisation et évaluation.	2	2										
	UE 4.10 S4 : le soin orthétique : orthoplastie, orthonyxie, prothèses digitales et unguéales.	2	2										
5. Méthodes et outils de travail	UE 5.3 S4 : initiation à la démarche de recherche, niveau 1.	2	2	20	10				Cadre IFPP	Avancée du mémoire (guidance 1)		Pas de session 2	
	UE 5.5 S4 : anglais professionnel.	1	1	0	15				mischool	E-learning "médical world" - 100% du parcours fait + 80% du parcours validé	30 min	Ecrit	30 min
6. Intégration de savoirs et développement professionnel du pédicure-podologue	UI 6.4 S4 – information, formation, conseil, éducation, prévention et conduite de relation	5	5										
Formation clinique (stages)		7	7										

* Le nombre de crédits affecté à chaque unité d'enseignement est utilisé comme coefficient pour le calcul des moyennes générales en fin de chaque semestre. (article 6)

Modalités de validation des UE :

L'UE 2.4 du semestre 4 est validée par équivalence pour les étudiants ayant validé le tutorat Santé (tuteurs, 1e et/ou 2e année de podo)

L'UE 5.5 du semestre 3 et/ou du semestre 4 sont validées par équivalence pour les étudiants ayant validé une UER pour Parcours Recherche sur le même semestre.

Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne à chacune d'entre elles.

Les étudiants admis en année supérieure sans avoir validé l'ensemble des UE requises sont autorisés à présenter les UE manquantes au cours de l'année

La deuxième session concerne les rattrapages des deux semestres précédents.Lorsqu'une UE a été présentée aux deux sessions, la 2ème note est retenue. (article 8)

Compensation des notes : (article 7)

Les UE ne donnent pas lieu à compensation.

Modalités de validation des semestres : (article 11)

Une commission semestrielle d'attribution des crédits est mise en place dans les instituts de formation de pédicurie-podologie. Celle-ci se prononce sur la validation des unités d'enseignement et de la formation clinique et sur la poursuite du parcours de l'étudiant.

Passage 2A à 3A : (article 14)

Validation de S1, S2, S3 et S4 OU validation de S1 et S2 et de S3 ou S4 au complet OU validation de S1 et S2 et validation des UE et des stages équivalent à 48 crédits au cours de S3 et S4

Autorisation de redoublement 2A :

Validation de S1 et S2 et validation de 30 à 47 crédits au cours de S3 et S4 (après avis CAC, peuvent être autorisés à suivre quelques UE de 3A)
OU validation de S1 et S2 et validation < 30 crédits au cours de S3 et S4 (après avis du conseil pédagogique)
Les étudiants n'ayant pas validé l'ensemble des UE de 1A (après avis de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants) : inscrits pédagogiquement de nouveau en 2A ou sont exclus de la formation (art. 13)
Les étudiants autorisés à redoubler conservent le bénéfice des UE validées

3EME ANNÉE FORMATION PÉDICURIE-PODOLOGIE

	SEMESTRE 5	Référentiel								Session 1		Session 2	
Domaines	***UE***	***ECTS****	***Coeff UE****	*H CM*	*H TD*	*H TP*	*H Total*	*Total Domaines*	***Responsable***	***Modalités***	***Durée***	***Modalités***	***Durée***
1. Sciences physiques, médicales et biologiques	UE 1.9 S5 : pathologies du système locomoteur.	1	1	20	0				CHIR ORTHO	Ecrit (rédactionnel et/ou QCM)	30 min	Ecrit (rédactionnel et/ou QCM)	30 min
	UE 1.14 S5 : vieillissement et impact sur l'ensemble des systèmes.	2	2	25	10				Dr guerville	Ecrit (rédactionnel et/ou QCM)	1h	Ecrit (rédactionnel et/ou QCM)	1h
2. Sciences humaines, sociales, droit et gestion	UE 2.5 S5 : santé publique, économie de la santé.	2	2	25	5				Léo.DONZEL	Ecrit (rédactionnel et/ou QCM)	1h	Ecrit (rédactionnel et/ou QCM)	1h
	UE 2.7 S5 : législation professionnelle, sociale et droit du travail.	2	2	25	10				Cadre IFPP	Ecrit (rédactionnel et/ou QCM)	1h	Ecrit (rédactionnel et/ou QCM)	1h
	UE 2.8 S5 : gestion professionnelle.	2	2	25	10				Mme OUKOLOFF	Ecrit (rédactionnel et/ou QCM)	2h	Ecrit (rédactionnel et/ou QCM)	2h
4. Pratiques cliniques et thérapeutiqes en pédicurie-podologie	UE 4.12 S5 : calcéologie.	1	1										
	UE 4.13 S5 : éducation à la santé, prévention, éducation thérapeutique.	2	2										
	UE 4.14 S5 : formation aux gestes et soins d'urgence niveaux 1 et 2.	1	1										
5. Méthodes et outils de travail	UE 5.4 S5 : initiation à la démarche de recherche, niveau 2.	3	3	20	30				Cdre IFPP	Avancée du mémoire (guidance 2)		Pas de session 2	
	UE 5.5 S5 : anglais professionnel.	1	1	0	15				mischool	E-learning "médical world" - 100% du parcours fait + 80% du parcours validé	Au cours du semestre	E-learning "Go fluente" - 100% du parcours fait + 60% du parcours validé	Avant la CAC
6. Intégration de savoirs et développement professionnel du pédicure-podologue	UI 6.5 S5 – gestion des ressources et coopération avec les autres professionnels	5	5										
Formation clinique (stages)		8	8										

3ème ANNÉE FORMATION PÉDICURIE-PODOLOGIE

	SEMESTRE 6								Session 1		Pas de session 2
Domaines	***UE***	***ECTS****	***Coeff UE****	*H CM*	*H TD*	*H TP*	*H Total*	*Total Domaines*	***Responsable***	***Modalités***	***Durée***	
2. Sciences humaines, sociales, droit et gestion	UE 2.2 S6 : psychologie.	1	1	10	5				Céliska MARZAL	Ecrit (rédactionnel et/ou QCM)	30 min	
	UE 2.3 S6 : sociologie, anthropologie.	1	1	10	5				Mme HOAREAU	Ecrit (rédactionnel et/ou QCM)	1h	
5. Méthodes et outils de travail	UE 5.1 S6 : méthodes et outils d'analyse de la qualité et de traçabilité UE optionnelle.	2	2	10	20				Cadre IFPP	Ecrit (rédactionnel et/ou QCM)	1h	
	UE 5.5 S6 : anglais professionnel.	2	2	0	15				mischool	E-learning "médical world" - 100% du parcours fait + 80% du parcours validé	Au cours du semestre	
6. Intégration de savoirs et développement professionnel du pédicure-podologue	UI 6.6 S6 – évaluation de la pratique professionnelle et recherche	12	12									
	Unité optionnelle	4	4									
Formation clinique (stages)		8	8									
		180										

* Le nombre de crédits affecté à chaque unité d'enseignement est utilisé comme coefficient pour le calcul des moyennes générales en fin de chaque semestre. (article 6)

Modalités de validation des UE :

L'UE 5.5 du semestre 5 et/ou du semestre 6 sont validées par équivalence pour les étudiants ayant validé une UER pour Parcours Recherche sur le même semestre.

Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne à chacune d'entre elles, ou par application des modalités de compensation prévues ci-dessous.

Les étudiants admis en 3ème année sans avoir validé l'ensemble des UE requises pour la validation totale de la 2ème année sont autorisés à présenter les UE manquantes au cours de cette 3ème année. (article 15)

La deuxième session concerne les rattrapages des deux semestres précédents.Lorsqu'une UE a été présentée aux deux sessions, **la 2ème note est retenue**. (article 8)

Compensation des notes : (article 7)

Pour les UE 2.2 et UE 2.3 du semestre 6, la compensation des notes s'opère entre les deux unités d'enseignement en tenant compte des coefficients attribuésà chacune, à condition qu'aucune des notes obtenues par le candidat ne soit inférieure à 9 sur 20.
Les autres UE ne donnent pas lieu à compensation.

Modalités de validation des semestres : (article 11)

Excepté le dernier semestre, une commission semestrielle d'attribution des crédits est mise en place dans les instituts de formation de pédicurie-podologie. Celle-ci se prononce sur la validation des unités d'enseignement et de la formation clinique et sur la poursuite du parcours de l'étudiant.
Lors du dernier semestre, les résultats sont présentés devant le **jury d'attribution du diplôme**.

Présentation au jury régional du diplôme d'Etat : (article 17)

Validation de S1 à S5 et ayant effectué la totalité des épreuves et des stages prévus pour la validation de S6

Autorisation de redoublement 3A :

- Etudiants n'ayant pas les conditions pour être autorisés à se présenter au jury régional de DE (après avis du conseil pédagogique)
- Etudiants n'ayant pas validé l'ensemble des UE de 2A (après avis de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants) : inscrits pédagogiquement de nouveau en 3A OU exclus de la formation (article 15)
- Etudiants non reçus au DE : autorisés à s'inscrire aux UE manquantes pour les valider (organisation par équipe pédagogique) (article 22)

université de BORDEAUX

Extrait du registre des délibérations du Conseil du collège sciences de la santé

Séance du 23 septembre 2026
Présidence du Professeur Pierre Dubus, directeur du collège des sciences de la santé

Délibération portant approbation des Modalités de Contrôle des Connaissances et Compétences (MCCC) de la formation Psychomotricité.

Le Professeur Pierre Dubus présente **les MCCC de la formation Psychomotricité, pour l'année universitaire 2026/2027.**

Le Professeur Pierre Dubus, Directeur du collège, sollicite l'avis des membres du conseil.

Ces derniers émettent un avis favorable à l'unanimité des présents (quorum atteint), aux MCCC ainsi présentées.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Bordeaux, le 24 septembre 2026

Le Directeur du collège des sciences de la santé



Professeur Pierre DUBUS

Collège Sciences de la Santé — Université de Bordeaux

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES
Année 2026/27
1ère année de préparation au Diplôme d'Etat de Psychomotricien

MODULES	Intitulé enseignement	Responsable	Session 1					DATE	Session 2				DATE
			Modalités	Durée	Contrôle	Coeff. MODULE	Note éliminatoire		Modalités	Durée	Coeff. MODULE	Note éliminatoire	
MODULE 1	Pédagogie	M. Costes / S. Oliva	Qcm / écrit / oral	1h	C1/30%	2	<8/20	semestre 2	Qcm, écrit ou oral	1h	2	<8/20	juin-27
	Santé Publique	J. Coelho	THEIA / Qcm	1h	C2/30%			janv-27					
	Pharmacologie	S. Bouchet	THEIA / Qcm	1h	C3/40%			mai-27					
MODULE 2	Anatomie	D. Liguoro / A. Delgove	THEIA / Qcm et rédactionnel	1h	C2/40%	3	<8/20	janv-27	Qcm, écrit ou oral	1h	3	<8/20	juin-27
		D. Liguoro / V. Jecko	THEIA / Qcm et rédactionnel	1h	C3/60%			mai-27					
MODULE 3	Physiologie	JA Micoulaud-Franchi / J. Lenoir	THEIA / Qcm	1h	C2/40%	3	<8/20	janv-27	Qcm, écrit ou oral	1h	3	<8/20	juin-27
		JA Micoulaud-Franchi / J. Lenoir	THEIA / Qcm	1h	C3/60%			mai-27					
MODULE 4	Psychologie	Direction documentation	QUIZZ sur Moodle	___	C1/25%	3	<8/20	semestre 1	Qcm, écrit ou oral	1h	3	<8/20	juin-27
		J. Ortega-Plaza	Epreuve rédactionnelle	1h	C2/25%			janv-27					
		J. Ortega-Plaza	Epreuve rédactionnelle	1h	C3/50%			mai-27					
MODULE 5	Psychiatrie	C. Quiles	THEIA / Qcm	1h	C2/40%	3	<8/20	janv-27	Qcm, écrit ou oral	1h	3	<8/20	juin-27
		A. Amestoy	THEIA / Qcm	1h	C3/60%			mai-27					
MODULE 6	Psychomotricité	H. Royer et A. Duphil	Qcm et rédactionnel	1h	C1/25%	4	<8/20	semestre 2	Qcm, écrit ou oral	1h	4	<8/20	juin-27
		F. Joncheray	Epreuve rédactionnelle / Qcm	1h				semestre 1					
		E. Rouveyrol	Epreuve rédactionnelle / Qcm	1h				semestre 1					
		F. Lacombe	Qcm	1h	C2/25%			janv-27					
		O. Rasal-Allue	Qcm et rédactionnel	1h	C3/50%			mai-27					
MODULE 7 PRATIQUE	Eutonie	F. Lacombe	En séance		C1/100%	4	<8/20	en séance	en séance		4	<8/20	juin-27
	Pratique Psychomotrice	N. Dubrana / D. Masclef											
	Rythme	J. Julien											
	Escalade	V. Tabanou											
	Stage crèche	V. Gosselin	Note du rapport					semestre 2	note du rapport				juin-27
	Langue des signes française	J. Legrand	Évaluation spécifique : en séance										
	AFGSU 2 (1ère partie)	CESU 33	Évaluation spécifique : en séance										

Collège Sciences de la Santé — Université de Bordeaux

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES
Année 2026/27
1ère année de préparation au Diplôme d'Etat de Psychomotricien

ECTS: il n'y a pas d'ECTS pour cette formation réglementée par l'arrêté du 7 avril 1998 relatif aux études préparatoires au diplôme d'Etat de psychomotricien
C1 : contrôles durant l'année scolaire
C2 : contrôle écrit en janvier
C3 : contrôle écrit en mai

Pour être admis de première en deuxième année et de deuxième en troisième année les étudiants doivent satisfaire aux conditions suivantes :
1. Avoir obtenu une moyenne générale au moins égale à 10 sur 20 à l'ensemble d'évaluations portant sur les modules théoriques et le module pratique de psychomotricité sans que la note obtenue à l'un des modules soit inférieure à 8 ;
2. Avoir validé les stages de l'année considérée.

Toute note à un module comprise entre 8 et 10 est conservée pour la session 2, sauf renonciation de l'étudiant·e

Lorsque, pour une année scolaire, la moyenne générale obtenue par l'étudiant est inférieure à 10 sur 20, il bénéficie, pour chacun des modules pour lesquels il n'a pas obtenu la moyenne, d'une épreuve de rattrapage portant sur l'ensemble du programme du module.
Il peut également se présenter aux épreuves de rattrapage des modules dans lesquels il a obtenu une note moyenne égale ou supérieure à 10. Dans cette hypothèse, il conserve le bénéfice de la note précédente si la note de rattrapage lui est inférieure.
L'épreuve de rattrapage se déroule, pour les deux premières années, avant la rentrée scolaire.

Collège Sciences de la Santé — Université de Bordeaux

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES
Année 2026/27
2ème année de préparation au Diplôme d'Etat de Psychomotricien

MODULES	Intitulé enseignement	Responsable	Session 1					DATE	Session 2				DATE
			Modalités	Durée	Contrôle	Coeff. MODULE	Note éliminatoire		Modalités	Durée	Coeff. MODULE	Note éliminatoire	
MODULE 1	Anatomie fonctionnelle	M. Balgobin / V.Lacamoire	Qcm	30'	C1/25%	3	<8/20	semestre 2	Qcm, écrit ou oral	1h	3	<8/20	juin-27
	Physiologie	E. Courtin / F. Beaufils / P.Pasdoi	THEIA / Qcm	1h	C2/25%			janv-27					
		J. Aupy	THEIA / Qcm	1h	C3/50%			mai-27					
MODULE 2	Pédiatrie	P. Barat / C. Bar	THEIA / Qcm	1h	C2/100%	2	<8/20	janv-27	Qcm, écrit ou oral	1h	2	<8/20	juin-27
MODULE 3	Psychologie	J. Lenoir	travaux de groupe, oral	___	C1/25%	3	<8/20	semestre 2	Qcm, écrit ou oral	1h	3	<8/20	juin-27
		S. Faury	Epreuve rédactionnelle	1h	C2/25%			janv-27					
		J. Lenoir	Epreuve rédactionnelle	1h	C3/50%			mai-27					
MODULE 4	Psychiatrie	A. Amestoy	THEIA / Qcm	1h	C3/100%	2	<8/20	mai-27	Qcm, écrit ou oral	1h	2	<8/20	juin-27
MODULE 5	Psychomotricité	A. Duphil / H. Royer	Qcm	30'	C1/40%	4	<8/20	semestre 1	Qcm, écrit ou oral	1h	4	<8/20	juin-27
		A. Castagné	Epreuve rédactionnelle	1h				semestre 1					
		C. Laranjeira	Epreuve rédactionnelle	1h				semestre 2					
		J. Lenoir	Epreuve rédactionnelle	1h				semestre 1					
		P. Sandrez	Epreuve rédactionnelle et QCM	1h				semestre 2					
		F. Piovanetti / F. Joncheray / M. Bales	Epreuve rédactionnelle / QCM	1h	C2/20%			janv-27					
		O. Rasal Allué / enseignant Graphomotricité	Epreuve rédactionnelle / QCM	1h	C3/40%			mai-27					
MODULE 6	Théorico-clinique	I. Harribey	devoir maison	___	C1/100%	2	<8/20	semestre 2	écrit ou oral	1h	2	<8/20	juin-27
		Jurys de professionnels	Oral Question/Bilans	45 min				semestre 2					
MODULE 7 PRATIQUE	Relaxation	S. Naud/ I. Verges / M. Pretot	En séance		C1/100%	4	<8/20	en séance	en séance		4	<8/20	juin-27
	Voix	M. Bourreau											
	Clown	L.Tavernier											
	Boxe	M. Texier											
	Langue des signes française	M. Candalot	Évaluation spécifique : en séance										

Collège Sciences de la Santé — Université de Bordeaux

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES
Année 2026/27
2ème année de préparation au Diplôme d'Etat de Psychomotricien

ECTS: il n'y a pas d'ECTS pour cette formation réglementée par l'arrêté du 7 avril 1998 relatif aux études préparatoires au d iplôme d'Etat de psychomotricien
C1 : contrôles durant l'année scolaire
C2 : contrôle écrit en janvier
C3 : contrôle écrit en mai

Pour être admis de première en deuxième année et de deuxième en troisième année les étudiants doivent satisfaire aux conditions suivantes :
1. Avoir obtenu une moyenne générale au moins égale à 10 sur 20 à l'ensemble d'évaluations portant sur les modules théoriques , le module théorico-clinique et le module pratique de psychomotricité sans que la note obtenue à l'un des modules soit inférieure à 8 ;
2. Avoir validé les stages de l'année considérée.

Toute note à un module comprise entre 8 et 10 est conservée pour la session 2, sauf renonciation de l'étudiant·e

Lorsque, pour une année scolaire, la moyenne générale obtenue par l'étudiant est inférieure à 10 sur 20, il bénéficie, pour chacun des modules pour lesquels il n'a pas obtenu la moyenne, d'une épreuve de rattrapage portant sur l'ensemble du programme du module.
Il peut également se présenter aux épreuves de rattrapage des modules dans lesquels il a obtenu une note moyenne égale ou supérieure à 10. Dans cette hypothèse, il conserve le bénéfice de la note précédente si la note de rattrapage lui est inférieure.
L'épreuve de rattrapage se déroule, pour les deux premières années, avant la rentrée scolaire.

Collège Sciences de la Santé — Université de BORDEAUX

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES
Année 2026/27
3ème année de préparation au Diplôme d'Etat de Psychomotricien

MODULES	Intitulé enseignement	Responsable	Session 1					DATE	Session 2				DATE
			Modalités	Durée	Contrôle	Coeff. MODULE	Note éliminatoire		Modalités	Durée	Coeff. MODULE	Note éliminatoire	
MODULE 1 Théorique	Législation	T. HAASER / E. VERDIER	Epreuve rédactionnelle / Qcm	1h	C1/100%	8	<8/20	semestre 1	Qcm, écrit ou oral	1h	8	<8/20	avr-27
	Psychiatrie	C. QUILES	Qcm	1h				semestre 2					
	Psychologie	AL. TABANOU	Epreuve rédactionnelle	1h				semestre 1					
		S. FAURY	Epreuve rédactionnelle	1h				semestre 2					
		J. LENOIR / A. BROTZ	Travaux de groupe et oral / ép. rédactionnelle / Qcm	1h				semestre 1					
	Psychomotricité	N.DUBRANA	Epreuve rédactionnelle	1h				semestre 2					
		Enseignants Module GERIAMOT	Epreuve rédactionnelle / Qcm	1h				semestre 1					
		E. LEZHARI	Epreuve rédactionnelle et Qcm	1h				semetre 2					
		S. NAUD	Epreuve rédactionnelle	1h				semestre 2					
MODULE 2 Théorico-clinique	Etude de cas	V. LACAMOIRE / S. FAURY	Etude de cas, écrit et oral	___	C1/100%	4	<8/20	remise étude de cas mars 2027 - oraux avril 2027	Qcm, écrit ou oral	1h	4	<8/20	avr-27
	Module GERIAMOT	Enseignants Module GERIAMOT	Epreuve rédactionnelle / Qcm	1h				semestre 1					
	RDS-SIAT	F. JONCHERAY	rapport de stage à remettre					semestre 1					
MODULE 3 Pratique	Evaluation Livret de stage	F. JONCHERAY	Remise du livret de stage		C1/100%	4	<8/20	semestre 1	Remise du livret de stage		4	<8/20	avr.-27
	MSP : Epreuve MSP Blanche	L.CLASSEAU/ F. PIOVANETTI /JGL. LAVIELLE	Evaluation en séance					en séance	Evaluation en séance				en séance
	Massage	E. LAFONTANA, L CABANES											
	Théâtre	S. PUCHEU											
	Méditation pleine conscience	F.BODIN											
	De la Conscience à l'expression corporelle	O. RASAL ALLUE											
	AFGSU 2 (2è partie)	CESU 33	validation qualifiante										
	Education Thérapeutique du Patient ETP	M. NORMAND, C. QUILES	validation qualifiante de 40 heures										

EPREUVES DU DIPLÔME D'ETAT	MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE	<8/20	26 mai - 2, 9, 16 juin 2027	MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE	<8/20	sept-27
	SOUTENANCE DE MÉMOIRE	<8/20	juin-27	SOUTENANCE DE MÉMOIRE	<8/20	sept-27
			1ère délibération admissibilité	mercredi 14 avril 2027		
			2ème délibération admissibilité	lundi 3 mai 2027		
			Remise des mémoires	lundi 10 mai 2027		
			Jury plénier délibération Diplôme d'Etat	mercredi 23 juin 2027		

Collège Sciences de la Santé — Université de Bordeaux

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES
Année 2026/27
3ème année de préparation au Diplôme d'Etat de Psychomotricien

ECTS: il n'y a pas d'ECTS pour cette formation réglementée par l'arrêté du 7 avril 1998 relatif aux études préparatoires au diplôme d'Etat de psychomotricien
C1 : contrôles durant l'année scolaire
C2 : contrôle écrit en janvier
C3 : contrôle écrit en mai

A l'issue de la troisième année pour être admis à se présenter à l'examen final en vue de l'obtention du diplôme d'Etat, l'étudiant doit satisfaire aux conditions suivantes :
1° Avoir obtenu une note moyenne générale au moins égale à 10 sur 20 à l'ensemble des trois modules théorique, théorico-clinique et pratique sans que la note obtenue à l'un des modules soit inférieure à 8 ;
2° Avoir validé les stages.

Lorsque, pour une année scolaire, la moyenne générale obtenue par l'étudiant est inférieure à 10 sur 20, il bénéficie, pour chacun des modules pour lesquels il n'a pas obtenu la moyenne, d'une épreuve de rattrapage portant sur l'ensemble du programme du module.
Il peut également se présenter aux épreuves de rattrapage des modules dans lesquels il a obtenu une note moyenne égale ou supérieure à 10. Dans cette hypothèse, il conserve le bénéfice de la note précédente si la note de rattrapage lui est inférieure.